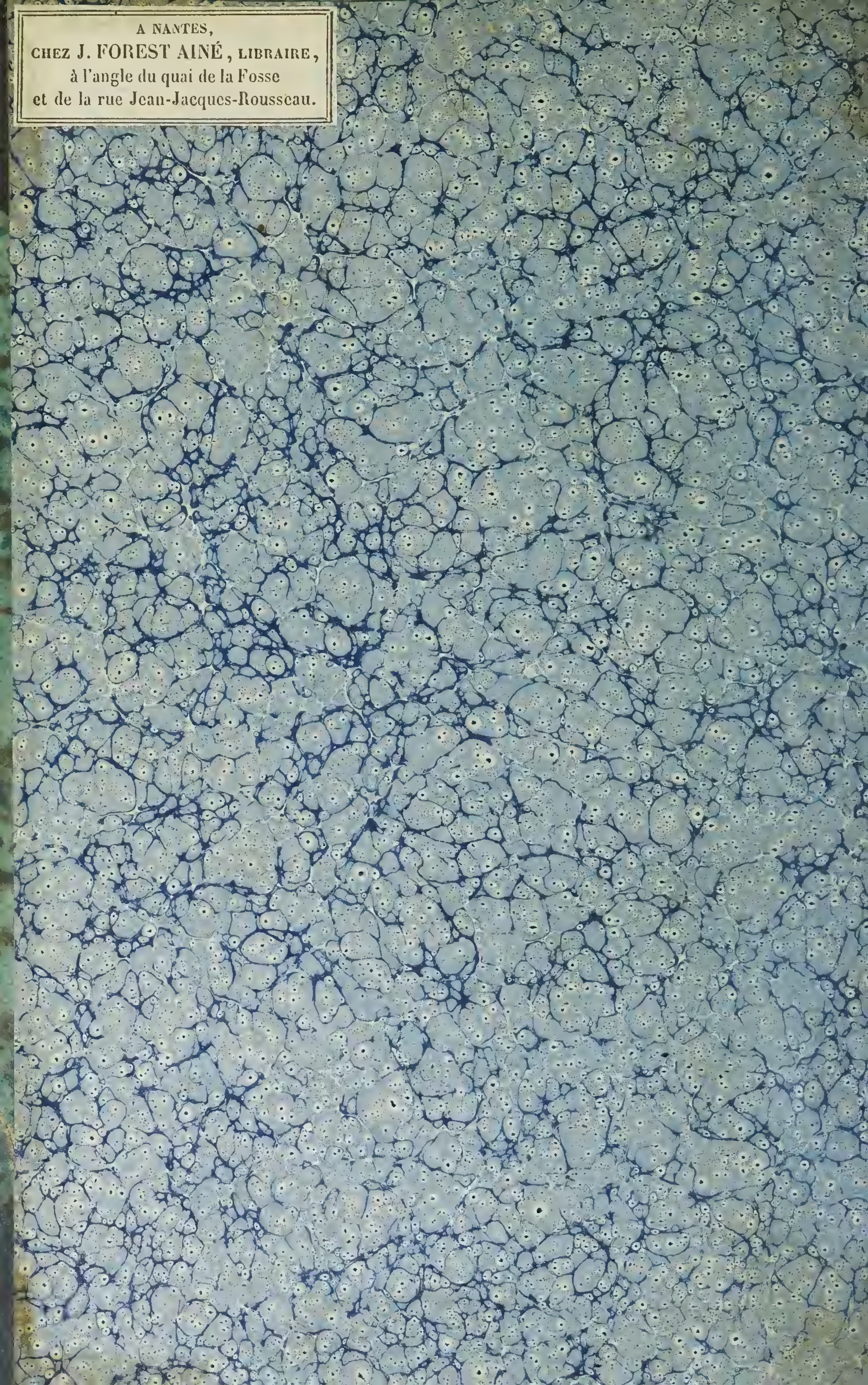
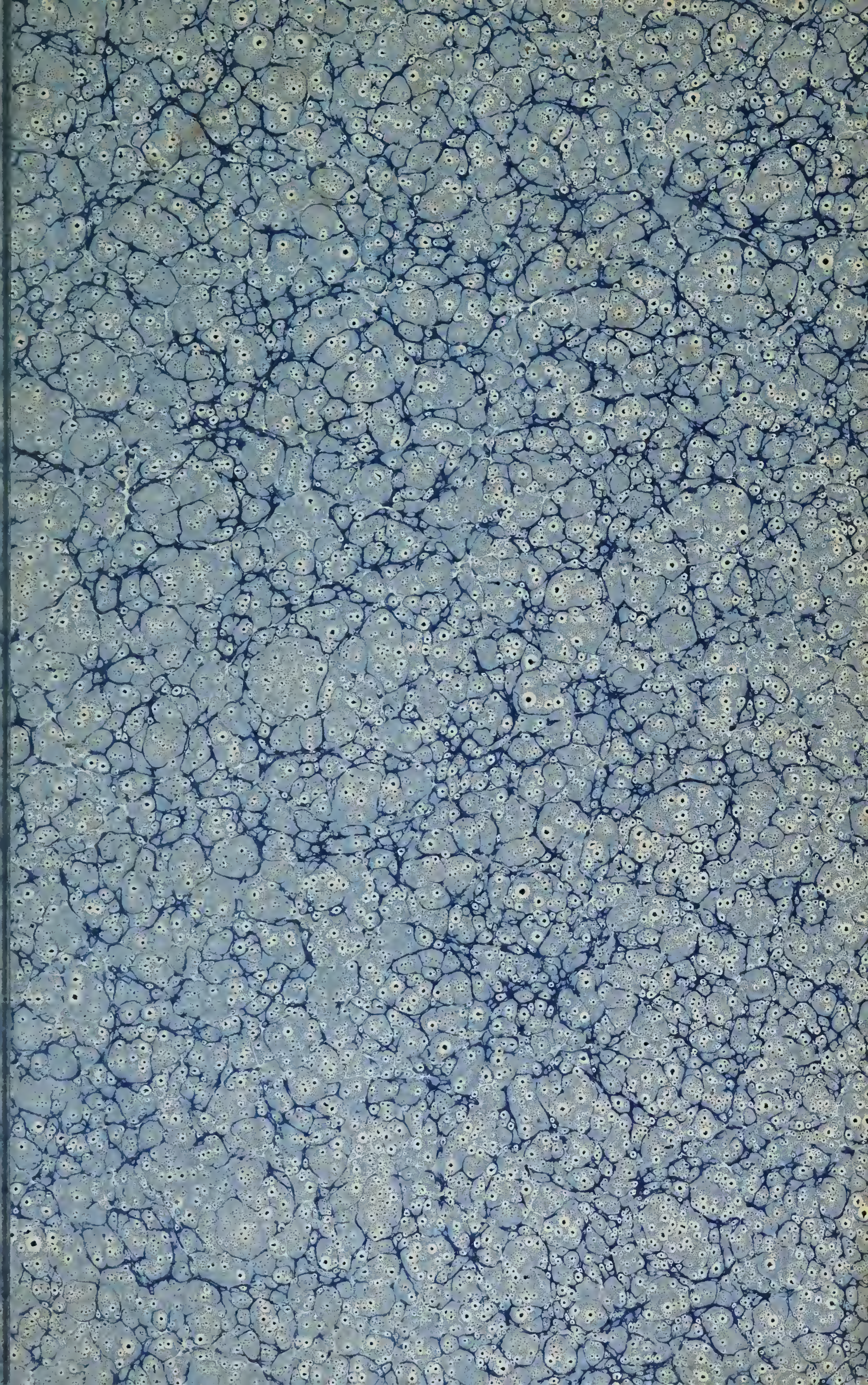
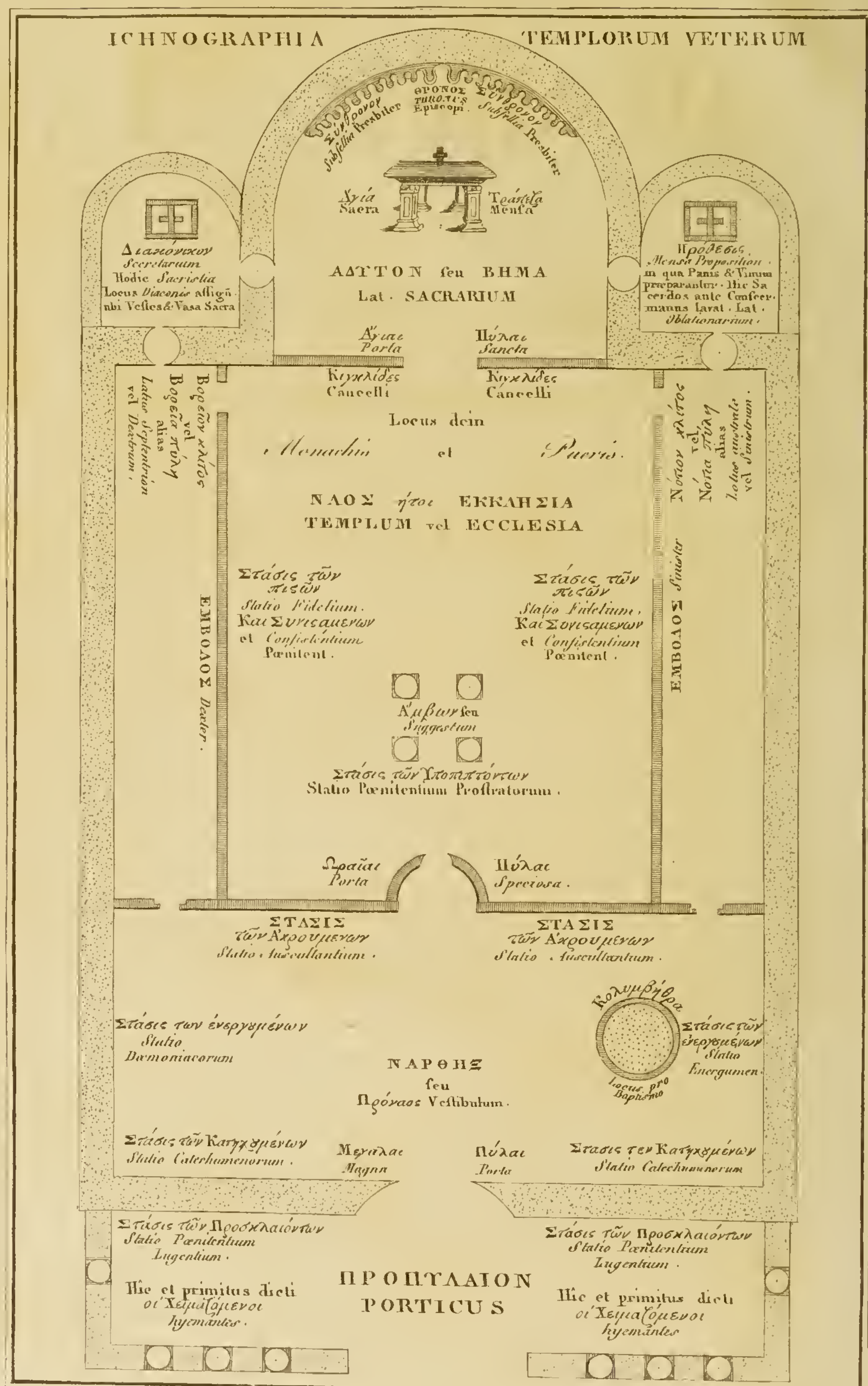

A NANTES,
CHEZ J. FOREST AINÉ, LIBRAIRE,
à l'angle du quai de la Fosse
et de la rue Jean-Jacques-Rousseau.



Les Arts au Moyen Age.

Imprimerie de VINCHON, rue J.-J. Rousseau, 8.

Plan de la Basilique Constantinienne, d'après Frederic Spanheim.



Mme Jullet sculpt et scripst

Renvoi aux Pages 81 = 84 - du Chap. III. Tome 2

LES ARTS

au

Moyen Age

En ce qui concerne principalement

le Palais Romain de Paris

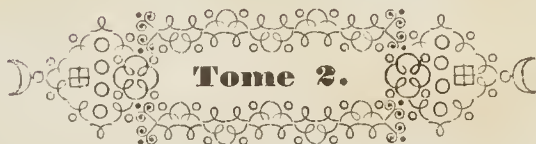
L'HOTEL DE CLUNY

issu de ses ruines

Et les objets d'art de la collection classée dans cet Hôtel

Par A^{dre} Du Sommerard.

More majorum.
CICÉRON.



Tome 2.

Paris

A l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 14;
Et chez Techener, libraire, place du Louvre, 12.

Chapitre 3.

L'ART CHRETIEN [1].



U'EST-CE que l'art chrétien, locution assez moderne d'ailleurs? Nous nous le demanderions presque à nous-même quoique la solution résulte de ce fait même que toute religion crée, en se fondant, un art spécial approprié aux rites de son culte, comme aux mœurs des populations soumises à ses doctrines (*A*), art indis-

[1] Notre but, en ouvrant ici ce chapitre, comme généralité, a été de traiter de l'art chrétien *positivement* et non *philosophiquement*, pour ne pas nous égarer, comme nous n'aurions pas manqué de le faire, dans la recherche de son sentiment et de sa poésie. Assez d'autres plus compétens et mieux inspirés dans cette matière surtout, ont dignement rempli

pensable surtout, pour l'expression nécessairement neuve de ses

cette dernière tâche. Le moyen âge, d'ailleurs, n'est pas resté méconnu sous ce rapport comme sous celui des arts; et les brillantes prosopopées de sentiment ou de système, de conviction ou de convention de tant d'habiles écrivains, tels que notre illustre Châteaubriant, son digne émule le comte de Montalembert, et d'ardens champions de l'art chrétien, comme MM. Raoul Rochette, Rio, Cyprien Robert, etc., ont si bien réparé, par de justes appréciations de l'état relatif de la société chrétienne à ces époques, les brèches faites à l'édifice religieux par les attaques sarcastiques de l'école philosophique, qu'il y aurait à la fois outrecuidance et imprudence de notre part à nous engager dans la même voie. Pourquoi n'avouerions-nous pas franchement aussi qu'il n'a pas toujours été donné à notre intelligence, sans doute incomplète, de suivre même quelques uns de ces chaleureux missionnaires de l'art chrétien dans leurs aperçus *trop élevés* sur le *réalisme spiritualiste*, et sur le symbolisme opposé au *réalisme de l'idéal chrétien*, sur la *triple essence* de l'art chrétien, sources de dissertations *trop profondes* pour nous du moins? Expliquons-nous toutefois. Est-ce notre faute, par exemple, si, quoique partisan de l'art naïf, et disposé à concevoir que le talent naissant des premiers Chrétiens, de ceux du moins demeurés étrangers aux leçons et aux inspirations païennes avant leur conversion, ait pu, à défaut de types, reproduire l'*expression des émotions les plus pures de leur cœur*, nous cherchons vainement dans la plupart des produits qui nous sont restés de ces longs essais de dix siècles (du IIIe au XIIIe) d'un travail qui, dans ce cas, serait plutôt psycologique que manuel, le mouvement artistique, l'expression, même de pur sentiment, que semblait devoir comporter l'infiltration dans l'art nouveau des exemples dont l'art ancien se montrait si prodigue; si, quoique pénétré du charme de quelques *gracieuses idylles* (telles que celles du bon pasteur), des naïves légendes juives, *symbolisant* la Résurrection, etc., qui brillent encore dans la nuit des Catacombes, nous trouvons les fruits de l'art chrétien jusqu'au XIIIe siècle surtout, malgré le concours des conciles qui, comme celui d'Ephèse de 431, puisèrent dans les mythes orientaux pour trouver la *réalité glorieuse*, mais admirable aussi de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, moins savoureux encore *comme art*, entendons-nous, que les inépuisables exploitations dues aux vieilles mythologies? Et devons-nous rougir de ce que notre admiration bien franche pour les sublimes conceptions, produits de l'extase des Cimabué, Giotto, Thadeo, Angelico, etc., ne nous aveugle pas sur la divinité plus maniérée sans doute, mais non moins idéale à d'autres égards, des Vierges de Raphaël, des Christ de Michel-Ange, etc.? C'est qu'aussi, n'en déplaise à nos modernes Tertulliens, dans notre amour de l'art en général étendu à ses Mécènes, nous serions fondés à craindre que la rigidité des anathèmes qui vouent aux dieux infernaux, comme *païens*, ces grands maîtres et leurs écoles, n'entraînât dans le même gouffre leurs metteurs en œuvre, à commencer par les papes Jules II, Léon X, et Clément VII, comme atteints et convaincus d'avoir *exhumé* le culte d'Apollon et de Vénus avec les statues de ces divinités; et d'avoir, cédant au prestige d'art révélé par la découverte de ces inimitables produits de l'art grec, imprimé une allure païenne à celui de leur temps. Et, de bonne foi, croit-on que les peintres extatiques eux-mêmes eussent résisté à cette impulsion avec des exploitateurs de leurs talens, comme les Médicis et les Bembo, et sous des inspirations papales comme celles où Léon X puisa ses vers sur une statue de Lucrèce (*v.* Roscoe, *Vie de Léon X*); et surtout si les souverains pontifes des XIVe et XVe siècles eussent pour séduire ces *béats*, épuisé à leur profit, comme ce même Léon X, tous

symboles plus ou moins mystiques[1]. Mais certes le Christ, la science incarnée, en professant comme en dictant les principes de la loi divine, n'y a pas joint de règles d'art à l'usage des Chrétiens, ou spécialement applicables à la solennisation de sa vie d'homme-dieu, pendant laquelle rien ne témoigne du désir de balancer la gloire de Périclès ou d'Auguste, dans un *royaume qui n'était pas de ce monde*; et ce ne fut pas en haine du système architectural du temple de Salomon, ou plutôt de l'édifice qui le remplaçait alors[2], qu'il prédit aux gentils son entière destruction, et s'offrit

les trésors et tout le crédit du Saint-Siége? « Nell'Erario Pontificale nè in castel Sant'Ag-» nolo non si trovava somma alcuna di danari lasciata da Leone il quale, per la sua » prodigalità non solo haveva consumato i danari di Giulio e incredibil quantità tratti » di officii creati nuovamente con diminuzione di quaranta mila ducati d'entrata annua » della chiesa, ma haveva lasciato debito grande e impegnate tutte le gioie, e cose pretiose » del tesoro pontificale, etc. (*Guicciardini*, lib. XIV, t. II, p. 408).

Prise d'un point de vue moins élevé, notre mission sera plus matérielle, sans doute; mais si la description des produits de l'art chrétien, dont nous offrirons en même temps la configuration dans nos planches ou par des renvois aux grands ouvrages publiés sur la matière, manque de poésie et d'originalité, notre double procédé aura du moins cet avantage que le lecteur pourra s'impressionner par lui-même et faire appel, lorsqu'il y aura lieu, des sensations imposées à celles éprouvées, et des fascinations de la dialectique ou de l'éloquence à la conviction du libre-arbitre. Tout en convenant franchement d'ailleurs que notre vue se trouve malheureusement trop courte pour embrasser tout ce qu'on nous montre dans le *caractère primitif de la révolution chrétienne* (*Essai d'une philosophie de l'art*, page 38 et suivantes), notre esprit trop borné pour bien comprendre, par exemple, « que la con-» séquence directe de la spiritualisation de la vie est de s'élever au-dessus du symbole, voile » jeté par la matière devant les yeux de l'esprit (page 43), » surtout lorsque nous voyons le *symbole*, épuré il est vrai, dégagé de toute vue sensuelle, dominer si longtemps dans l'art chrétien, nous nous applaudissons d'avance de pouvoir nous retrouver plus tard marchant de front avec ces savans maîtres sur un terrain moins glissant pour nous, lors qu'arrivant à la période d'art que nous affectionnons surtout, nous établirons aussi, mais en moins bon-termes sans doute, « que la Passion est la clef de la voûte de tout l'édifice chrétien, tout le » mystère de l'architecture gothique (page 53), » et que, pour nous aussi, selon l'expression de l'éloquent et *positif* historien M. Michelet, « *l'Église est elle-même un mystère pétrifié, une passion de pierre.* »

[1] Sous ce rapport, les prêtres furent presque partout les premiers artistes, non seulement comme les plus habiles à tous égards, mais parce que naturellement chargés, dans une religion nouvelle, de formuler les mythes et autres emblèmes, énigmatiques même pour les populations contemporaines, ils se trouvaient appelés à régler les premières conditions de l'art que ce culte allait inspirer et vivifier.

[2] Voir ci-après pour les distinctions à établir entre les trois temples de Jérusalem.

paraboliquement pour le reconstruire en trois jours (*Évangile selon saint Jean*, ch. II, § XIX), ni pour substituer un style qui lui fut personnel aux chefs-d'œuvre des *Phidias*, des *Scopas*, des *Polyclète*, des *Callimaque*, des *Parrhasius*, des *Vitruve*, et autres exploitateurs des traditions d'art puisées en Chaldée, en Égypte et même chez les Étrusques[1]; ni même par un calcul de contraste,

[1] Les Romains, pendant l'entière durée de leur gouvernement royal, et même dans les premiers siècles de leur république, durent toutes leurs traditions d'art aux Etrusques ou Toscans sortis, dit-on, de la même souche que les Grecs (colonie de Pélasges), et dont un goût commun pour les arts justifierait à *quelques égards* la commune origine; mais selon la leçon de tous les âges, et qui ne saurait manquer de nous atteindre un jour, l'ascendant des Etrusques, étendu à toute l'Italie, décrut bientôt devant les tentatives audacieuses et les succès toujours croissans d'une peuplade de ce pays même, qui avait secoué sa dépendance pour se constituer en nation; et ce colosse, si longtemps dominateur, ébranlé par l'excès de la civilisation et les abus du luxe, offrit une proie facile aux violences sans frein des redoutables voisins du siége principal de la puissance étrusque. Ce ne fut cependant que vers la fin du V[e] siècle de la fondation de Rome que l'Étrurie, qui longtemps n'avait considéré cette dernière ville que comme une dépendance soumise à son influence, se vit honteusement réduite à subir, comme province romaine, le joug des conquérans que son exemple et ses leçons avaient instruits dans l'art de régner à leur tour.

Lorsqu'on oppose au silence presque général des historiens de Rome sur l'éclat dont l'Italie brilla sous les Etrusques, les innombrables et inépuisables témoignages de la grandeur et de la splendeur de ce peuple, que nous révèlent incessamment les moindres explorations accidentelles d'un sol, seul dépositaire, encore aujourd'hui, des glorieuses archives de l'Étrurie, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible. Ce silence calculé, sans doute, ne semble-t-il pas en effet impliquer chez les maîtres du monde une basse rivalité fondée sur leurs prétentions à une origine toute divine, qui excluait les sujétions de l'enfance? Il leur importait dès lors de faire disparaître avec la trace de leurs bégaiemens, avec les souvenirs de leurs premières leçons, la reconnaissance pour leurs maîtres, devenus leurs sujets, et les preuves d'une ère de splendeur italienne antérieure et peut-être égale à celle qu'on vit briller, mais toujours par le concours d'autrui, sur leur sol dominateur, lorsque vainqueurs et spoliateurs de la Grèce, ils s'enrichirent à la fois des chefs-d'œuvre conquis et des moyens d'en perpétuer l'exécution par la captation des artistes et des savans qui pouvaient seuls leur transmettre ce monopole.

En l'absence de témoignages donnés par les Romains de l'antiquité et de la splendeur de leurs devanciers, on se trouve réduit à interroger sur les mœurs et usages d'un peuple dont les moindres productions attestent le goût épuré et la haute civilisation, des écrivains plus désintéressés, tels qu'Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Pausanias, Athénée, etc.; et c'est ce qu'ont fait avec fruit nos philologues plus modernes, les Buonarotti, Gori, Winckelmann, Montfaucon, etc., suivant à cet égard le grand exemple donné au XVI[e] siècle par l'historien écossais Dempster, dans son *Etruria regalis*, commandée par le patriotisme de Cosme II.

A d'autres égards les monumens de ce peuple plus positifs encore que les traditions

qu'il éleva son humble crèche au-dessus des plus grandes créations humaines.

Insouciant de ces vaines démonstrations qui avaient créé, nourri, propagé les erreurs du paganisme, et préparé la perte du genre humain qu'il venait racheter de son sang, le Christ ne prescrivit rien pour la célébration d'un culte né de la foi des humbles dans sa sainte mission; aussi le christianisme qui s'était produit obscur et pauvre sous la parole vivifiante de Jésus et de ses disciples, tirés des classes les plus modestes, a-t-il grandi pauvre et sans l'emploi des moyens matériels destinés à opérer plutôt sur l'imagination que sur l'esprit des peuples, et à couvrir par des illusions théâtrales, le vide de leurs

écrites, prouvent les relations étroites que les Étrusques durent établir, grâce aux voies commerciales ouvertes par la Méditerranée, avec les Egyptiens et les Grecs, et qui leur valurent, relativement à l'état social de leurs voisins les Samnites, les Volsques, les Campaniens, ce degré de supériorité intellectuelle que les voyages de long cours et le contact des Orientaux donnèrent plus tard aux Vénitiens, aux Pisans, aux Génois, sur leurs compatriotes de l'Italie centrale. Il suffit aussi d'un coup d'œil jeté sur l'ensemble des monumens, tels que les vases votifs ou cinéraires, travaux secondaires, sans doute, pour juger que l'art eut, chez ce peuple, comme chez tous les autres, sa naissance, sa marche, et son déclin dans *la statuaire et la peinture*; car les trois divisions bien tranchées sous lesquelles en apparaissent les divers produits passent, suivant les époques, du style primitif, en lignes droites et raides, au style expressif, savant et gracieux, et de celui-ci au style d'imitation empreint quelquefois d'exagération et de mauvais goût. La découverte de l'ordre toscan, qui remonte aux belles époques, et le *grand Apollon toscan* de cinquante pieds de haut, placé dans la bibliothèque du temple d'Auguste (ce qui suppose une salle spacieuse en hauteur surtout), monument remarquable, dit Pline, autant par sa beauté que par le travail du bronze, « dubium ære mirabiliorem pulchritudine,» constateraient seuls que l'art ne se borna pas chez ce peuple au beau travail des vases divers, produits céramiques, amphores, patènes, *lucerne*, etc., et aux menus bronzes journellement arrachés à ses hypogées. Nous trouverions d'ailleurs dans un passage du même écrivain sur les produits des arts dans les diverses nations, une preuve de la prospérité de la statuaire chez les Etrusques, et de l'acharnement des Romains à s'emparer des dépouilles artistiques de ce peuple, moins peut-être pour les posséder que pour les anéantir, jaloux qu'ils étaient de paraître créateurs de leur illustration par les arts, au lieu de s'enorgueillir, dans leur insuffisance personnelle, d'un enseignement puisé sous leur ciel même, plutôt que de leurs emprunts à la Grèce.

A propos des médailles appelées de *Toscane*, qui avaient cours partout le monde, « signa » quos thuscania per terras dispersa, » Pline dit (liv. XXXIV, chap. VII) « que Metrodorus » Scepsius, surnommé l'ennemi des Romains, leur reprochait entre autres violences, de » n'avoir fait la guerre aux habitans de Volsinium (Bolsena) que pour s'emparer des nombreuses statues que renfermait cette ville : *Volsinios pulsatos propter centum et decem* » *statuarum signa objiceret.* »

convictions. Une étable fut le premier temple où le Sauveur du monde reçut les hommages des rois de la terre, environnés de toute leur pompe et guidés par un signe céleste ; et cette étable brille encore aujourd'hui, après plus de dix-huit siècles, d'un éclat surhumain sous les débris des temples consacrés à sa préservation[1] ; une lourde croix, un calice d'amertume, furent les seuls *monumens* offerts d'abord comme symboles à la méditation et à l'adoration des pre-

[1] M. de Châteaubriant décrit ainsi dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (t. II, p. 152 et suivantes) l'église de Bethléem telle qu'il la vit en 1807 :

« Cette église est certainement d'une haute antiquité, et quoique souvent détruite et sou-
» vent réparée, elle conserve les marques de son origine grecque. Sa forme est celle d'une
» croix. La longue nef, ou si l'on veut, le pied de la croix, est orné de quarante-huit co-
» lonnes d'ordre corinthien, placées sur quatre lignes. On voit dans le chœur un autel dé-
» dié aux Mages. Sur le pavé au bas de cet autel, on remarque une étoile de marbre.
» La tradition veut que cette étoile corresponde au point du ciel où s'arrêta l'étoile mira-
» culeuse qui conduisit les trois rois. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'endroit où naquit
» le Sauveur du monde se trouve perpendiculairement au-dessous de cette étoile de marbre,
» dans l'église souterraine de la Crèche. Deux escaliers tournans, composés chacun de quinze
» degrés, s'ouvrent aux deux côtés du chœur de l'église extérieure et descendent à l'église
» souterraine placée sous ce chœur. Celle-ci est le lieu à jamais révéré de la nativité du
» Sauveur ; cette sainte grotte est irrégulière parce qu'elle occupe l'emplacement irrégulier
» de l'étable et de la crèche. Elle a trente-sept pieds et demi de long, onze pieds trois
» pouces de large, et neuf pieds de haut ; elle est taillée dans le roc, les parois de ce roc
» sont revêtus de marbre, et le pavé de la grotte est également d'un marbre précieux. Ces
» embellissemens sont attribués à sainte Hélène. L'église ne tire aucun jour du dehors, et
» n'est éclairée que par la lumière de trente-deux lampes envoyées par différens princes
» chrétiens. Tout au fond de la grotte, du côté de l'Orient, est la place où la Vierge en-
» fanta le Rédempteur des hommes. Cette place est marquée par un marbre blanc in-
» crusté de jaspe et entouré d'un cercle d'argent radié en forme de soleil. On lit ces mots
» à lentour :

« Hic de virgine Maria
» Jesus Christus natus est. »

» A sept pas de là, et vers le midi, est la crèche, voûte peu élevée enfermée dans le
» rocher ou bloc de marbre blanc exhaussé d'un pied au-dessus du sol et creusée en
» forme de berceau, qui indique l'endroit même où le souverain du Ciel fut couché sur la
» paille. » (Voir pour l'église *primitive*, Ciampini, *de Sacris Ædificiis*, c. XXIV, p. 150).

Les colonnes *placées sur quatre lignes* et *la forme de croix* rentrent entièrement dans la disposition des basiliques de Constantin, notamment de celle de *Saint-Paul* de Rome.

Sainte Hélène, à qui l'on attribue la fondation de l'église de Bethléem, ne l'aura sans doute pas vue terminer, sa mort (en 328), ayant suivi de près le voyage en Palestine, dans lequel elle découvrit le saint sépulcre et le bois de la sainte croix ; mais son fils y pourvut sans doute, comme il fit pour deux autres églises de Jérusalem, celle de la montagne des Oliviers et celle de la Résurrection qui fut dédiée en 335.

miers chrétiens, en signe des épreuves auxquelles ils devaient soumettre leur vie toute entière pour acquérir le droit de participer plus tard aux joies des élus et aux pompes de la gloire céleste.

Ce n'était pas que l'art et ses admirables prestiges, en si grand honneur à Rome sous Auguste, fussent restés inconnus à Jérusalem jusque sous Tibère, puisque loin de là, il avait été donné à la ville sainte d'en consacrer les plus belles et les plus anciennes traditions dans son magnifique *temple du seigneur*, antérieur aux merveilles de la Grèce, monument subsistant encore alors, au moins dans sa fidèle reproduction, et qui doit nous fournir ici nos premiers aperçus, notre véritable point de départ pour l'art chrétien, surtout dans le système prédominant encore, qui ferait remonter cet art presque à l'origine du culte qui l'aurait principalement inspiré [1].

En effet, dans l'impossibilité d'appliquer aux arts en général, alors dans leur apogée, et dont la décadence ne date que de la fin du IIe siècle, la belle image de M. de Châteaubriant sur *les deux mondes historiques séparés par la croix, sur le déclin qui s'arrête au Christ, et sur le progrès qui commence avec lui*, il serait naturel d'admettre que les premiers Chrétiens, même les gentils de la classe si ardente, si novatrice des artistes, qui n'embrassèrent la foi prêchée par les Apôtres qu'après avoir payé tribut au polythéisme, aimèrent mieux, dans leur horreur pour les traditions, pratiques et usages du paganisme, se pénétrer de celles du peuple d'où sortaient les patriarches et les prophètes restés en vénération dans le nouveau culte. Si l'on considère aussi que la loi de Moïse régnait alors et régna longtemps encore presqu'exclusivement, surtout dans le berceau du christianisme, on trouvera d'autant plus convenable, sans doute, que nous fassions partir les racines de l'art dont nous traitons, du sol même où le temple de Salomon offrait un si pompeux témoignage de sa longue culture.

Nous commencerons donc, mais sans remonter jusqu'au déluge, par interroger nos annales les plus authentiques, la Bible d'abord, pour bien nous fixer sur l'état des diverses branches d'art chez les enfans d'Abraham, dès l'époque où leur législateur sembla leur en

1 Voir la controverse que nous établirons plus loin sur les opinions divergentes des grands historiens des Catacombes.

interdire l'exercice, ce qui seul en constate l'existence [1], et avant comme depuis la captivité de Babylone, c'est-à-dire chez les Hébreux et chez les Juifs. Nous bornerons toutefois nos recherches au royaume de Judée, qui fut le séjour continu de la famille de David dans ce dernier période, malgré les vicissitudes successives et les divers jougs que subit cette province soumise tour à tour aux rois de Perse, à Alexandre, aux rois de Syrie et d'Egypte, et enfin à Pompée, qui l'annexa à l'empire romain.

L'art hébraïque, réduit par Moïse à d'étroites affectations, n'a fourni aucuns produits de fouilles, et n'a laissé aucun de ces majestueux vestiges [2] par lesquels la splendeur des autres arts d'Orient se manifeste encore dans les sables de l'Égypte, comme aux lieux historiques, mais aujourd'hui déserts, de la Grèce, de la Sicile et de l'Italie même. Cette complète disparution tient sans doute à la concentration de cet art sur un sol souvent remué et, pour ainsi dire, sur le terrain assez circonscrit de ces trois temples dont le dernier, héritier des dépouilles de ses aînés, fut bouleversé par Tite, soumis aux vains essais de restauration de Julien, et consacré plus tard aux cultes de Jésus et de Mahomet par la transformation alternative de l'Église chrétienne en mosquée d'Omar [3], et de la basilique des Latins

[1] L'art constaté avant Moïse par la fonte des veaux d'or et sous lui, dès le principe, par celle du serpent d'airain, n'en était sans doute, antérieurement à cette époque, qu'au premier des trois périodes que signale Winckelmann en disant : « Dans les arts qui tiennent » au dessin, ainsi que dans toutes les inventions humaines, on a commencé par le *néces-* » *saire*, ensuite on a cherché le *beau*, et l'on a donné enfin dans le *superflu* et dans l'exa- » gération. »

[2] Dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (t. II, p. 347 et suivantes), M. de Châteaubriant constate qu'il ne reste rien de l'architecture primitive des Juifs, à Jérusalem, si ce n'est «*la Piscine probatique* desséchée et à demi-comblée, nommée par Josèphe *stagnum* » *Salomonis*, réservoir long de cent cinquante pieds et large de quarante, servant à » la purification des brebis destinées aux sacrifices, et aux bords de laquelle Jésus-Christ » dit au paralytique : *Levez-vous et emportez votre lit.* » Or cette construction à raz de terre, pourrait tout au plus donner l'idée de l'*appareil* employé par les Hébreux. Les autres monumens dont les traces subsistent encore, appartiennent, selon le même écrivain, aux ères grecque ou romaine, sous le paganisme ou sous le christianisme.

[3] Une église chrétienne s'élevait sur une partie de l'emplacement du temple lors qu'Omar, maître de Jérusalem, construisit sur la roche *Gameat-el-Sakra* sa mosquée, dont le calife Abd-el-Malek et son successeur El-Oulid, accrurent encore l'importance. Les Croi-

en un temple musulman impénétrable à tous les yeux profanes. De ce que le défaut de témoignages positifs surexistans, et sans doute aussi l'absence, même dans Josèphe, de détails artistiques comme ceux dont fourmillent les écrits de Diodore de Sicile, d'Hérodote, de Pausanias, de Vitruve, de Pline, etc., ont conduit nos premiers historiens de l'art[1] à ne traiter pour ainsi dire de celui des Hébreux que sous son rapport chronologique, et sans égard à son éclat d'autant plus remarquable par son ancienneté, bien antérieure à la culture des mêmes arts chez les Grecs et chez les Étrusques, ce n'est pas à dire, selon nous, que l'on manque absolument de moyens de réhabiliter les belles traditions génératrices de notre art chrétien : essayons de le prouver.

Moïse qui vivait plus de quinze siècles avant Jésus-Christ, quatre siècles avant l'époque semi-fabuleuse du siége de Troie, fait dire au Seigneur dans l'Exode (vers. 4 du ch. XXII, *promulgation du Décalogue*): « Vous ne ferez point d'image taillée ni aucune figure de tout ce qui » est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui » est dans les eaux, sous la terre[2], » défense qui, par cela seul qu'on

sés transformèrent en église cette mosquée, qui reprit sous Saladin sa première affectation, qu'elle conserve malheureusement encore. On trouve dans l'*Itinéraire* de M. de Châteaubriant (t. II, p. 369 et suivantes) la description de cette mosquée, aussi complète qu'il soit possible de la donner, puisqu'un chrétien n'en franchirait le seuil qu'au péril de sa vie.

[1] Quoique Winckelmann, dans son *Histoire de l'art* (t. Ier, p. 4) convienne « que les no» tions que l'Écriture-Sainte nous donne des images sculptées et fondues sont fort anté» rieures à tout ce que nous savons des Grecs sur cet objet, et que les figures taillées ordi» nairement en bois, et les statues jetées en fonte ont toutes leur dénomination dans la » langue hébraïque, » ce profond écrivain, au lieu de tirer de ces circonstances l'*induction* naturelle que semblait devoir amener l'existence reculée et prolongée de ces objets et surtout leurs dénominations spéciales, consacre à peine quelques lignes à l'art des Hébreux dans ses vastes aperçus sur le mouvement artistique du monde entier, en disant (t. Ier, p. 201 et 202) : « Tout ce que nous savons de l'art des Hébreux, c'est que dans les temps les plus flo» rissans de leur monarchie, ils faisaient venir les artistes de Tyr et de Sidon pour exécuter » leurs grands ouvrages : d'où l'on pourrait tirer l'*induction* que les beaux-arts, considérés » comme superflus à la vie humaine, n'étaient pas exercés par ce peuple. D'ailleurs la loi » mosaïque défendait aux Juifs la sculpture, du moins pour ce qui regarde la représentation » de la divinité sous une forme humaine, etc. »

[2] Le verset 3 du chap. XX de l'Exode qui porte : *Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi*, prouve bien, ainsi que l'établit *Carlo Fea* dans ses notes sur Winckel-

ne peut interdire l'inconnu, impliquerait l'existence et l'exercice de l'art chez les Hébreux dès cette époque, alors même que ne viendraient pas se joindre à ce témoignage implicite ceux plus formels de la « *fonte du veau d'or d'Aaron* (*Exode*, ch. XXII, v. 4, etc.), de » la construction de l'*arche-sainte*, *du tabernacle couvert de lames* » *d'or soutenues sur des bases d'argent qui avaient été jetées en fonte* » *avec des chapiteaux d'or* (*Ex.*, ch. XXXVI, v. 34, 36 et 38), du propi- » tiatoire orné *de chérubins d'or battu*, du *chandelier* qui devait sou- » tenir les lampes, de l'*autel des parfums*, de *celui des holocaustes*, la » plupart desquels travaux d'art étaient l'œuvre de Béséléel[1], fils d'Uri, » qui était fils de Hur, de la *tribu de Juda*, homme rempli d'intelli- » gence, de science et d'une parfaite connaissance pour *inventer* et » pour exécuter tout ce qui peut se faire en or, en argent et en airain, » pour tailler et *graver* les pierres, et pour tous les ouvrages de me- » nuiserie, et auquel le seigneur joignit Ooliab, fils d'Achisamech, » de la tribu de Dan[2]. » Mais ce fut surtout sous le règne des fils de David que l'art brilla du plus grand lustre chez les Hébreux, et s'y maintint très longtemps par une tradition presque continue, comme nous l'établirons par des preuves irrécusables : car c'est par des témoi-

mann, que la défense du verset 4 ne s'appliquait qu'*aux simulacres quelconques des faux dieux.*

L'interdiction formelle de reproduire *ce qui est sous les eaux* ne s'appliquait-elle pas plus spécialement au crocodile dont, selon Bochart, cité par dom Calmet, le nom de Pharaon, commun à tous les rois d'Egypte jusqu'à Salomon, était la vraie signification? (*V.* Ezéchiel, chap. XXIX, v. 3.)

1 *Béséléel*, est-il dit dans l'Exode, chap. XXXVII (v. 17 à 25) « fit aussi le *chandelier* » de l'or le plus pur *battu au marteau*. Six branches avec coupes en formes de noix, de » pommes et de lys sortaient de sa tige qui avait quatre coupes. Il fit aussi sept lampes » avec leurs mouchettes et les vases *pour éteindre ce qui avait été mouché* », le tout pesant un talent d'or (environ soixante-dix mille fr., d'après l'évaluation du sicle d'or, à vingt-trois livres et quelques sols).

Moïse n'eût donc pas besoin de faire venir de *Tyr* ou de *Sidon pour ces grands ouvrages* des *artistes* qu'il trouva tout formés dans les tribus qui composaient le peuple d'Israël cinq siècles avant l'appel à l'artiste étranger Hiram, auquel Winckelmann fait allusion.

2 Ces détails, textuellement extraits du chap. XXXV de l'Exode (versets 11, 12, 14, 15, 16 et 30 à 34), et quant aux *chérubins* du chap. XXXVII (v. 8), se trouvent d'ailleurs répétés dans d'autres parties, et ne laissent aucun doute, toujours selon nous, sur la culture de l'art chez les Hébreux et par eux-mêmes dès les époques les plus reculées.

gnages positifs que nous discuterons les remarques que le principal annotateur de Winckelmann, pour confirmer celle de son auteur sur l'art des Hébreux, a puisées dans les textes d'Origène et de Flave Josèphe [1], écrivains d'époques (Ier et IIIe siècle) où la population juive, amoindrie par la scission du christianisme, comprimée dans son essor d'indépendance, et réfugiée dans ses synagogues dépourvues d'ornementation, devait se montrer d'autant plus sobre des manifestations d'art interdites par la loi de Moïse, qu'elle fondait aussi sur sa misère le refus de tributs arrachés si souvent par les armes romaines.

La Bible, dont nous nous sommes efforcé d'exprimer tous les sucs

[1] On lit dans Origène (*contra* Celsum, l. IV, c. XXXVII) : « *Nullus pictor, sculptor nul-* » *lus* in eorum civitate erat. Lex enim harum artium professores exterminari jusserat ; » ut nulla esset fabricandorum occasio ; » mais cette loi d'*extermination* (entendue ici dans son sens véritable de *banissement*) ne pouvait, comme on l'a vu plus haut, dater que des temps postérieurs à Jésus-Christ, puisqu'à son époque on s'occupait encore des *travaux d'art* du temple d'Hérode. Origène, qui écrivait dans les premières années du IIIe siècle, et qui, dans la rapidité des nombreux écrits qu'il dictait à sept *notarii* et que recueillaient en même temps sept *librarii*, ne pouvait approfondir de semblables questions, a décrit ce qu'il voyait, et ce qu'il voyait chez les Juifs de son temps c'était moins la vraie tradition hébraïque que la condition d'un peuple cruellement puni de ses rébellions, par Tite et par Adrien, et qui, privé de son temple remplacé par des autels à Vénus, à Adonis, etc., dut, dans l'austérité et dans l'opiniâtreté de ses doctrines, prendre d'autant plus en dégoût toutes les pratiques d'art autres même que celles explicitement interdites par la loi de Moïse. Le temps où florissait ce chrétien, si zélé qu'il devint bourreau de lui-même pour couper court à la tentation, fut d'ailleurs à la fois, pour ses frères, une époque continue de persécution, puisqu'il en subit trois (de Septime à Dèce) sans y succomber, et pour les Juifs une ère d'anarchie religieuse par leurs divisions en *caraïtes* et en *rabbanistes* pour l'interprétation de la loi *orale*, de la *cabale* ou du *thalmud*, matières bien étrangères à la question qui nous occupe. Cette observation de Flave Josèphe (*Antiq. jud.*, l. XVIII, c. V, n. 3; *Operum*, t. I, p. 184), « que l'empereur Vitellius fut prié par les chefs » des Hébreux de ne pas faire passer par leur pays les étendards romains, parce qu'ils re- » présentaient des aigles et d'autres figures, » aurait sans doute plus d'importance dans l'espèce, comme appartenant à une époque assez rapprochée de celle où nous montrons l'art des Hébreux toujours en vigueur ; mais bien que Josèphe, gouverneur de Gallicie vers ces temps même, dût connaître *mieux que nous* la portée de sa remarque, nous ne pouvons supposer qu'encore alors en possession de leur troisième temple, où Hérode avait eu soin de reproduire les *chérubins*, les *lions*, les *bœufs* compris dans l'ornementation primitive de Salomon, les Juifs aient pu sérieusement s'effrayer de l'apparition de quelques aigles, autrement que pour les conséquences onéreuses et froissantes qu'entraîne toujours le seul passage d'une armée même amie ; et tels n'étaient pas alors les rapports des Romains avec les Juifs. Leur susceptibilité religieuse n'aurait donc été qu'un prétexte pour masquer une répugnance tout autre qu'ils ne pouvaient avouer à leurs *maîtres*.

artistiques, nous fournira ces nombreux témoignages que nous livrons à une discussion sur pièces, car loin de nous la prétention d'appeler formellement d'un jugement émané d'une autorité comme Winckelmann.

Il est dit au III[e] livre des Rois (ch. III, v. 1 et 2) que, « lorsque Salo-
» mon amena la fille de Pharaon, qu'il avait épousée, dans la ville de
» David, le peuple immolait toujours dans *les hauts lieux*, parce que
» jusqu'alors on n'avait point encore bâti de temple au nom du Sei-
» gneur [1], » et que Salomon qui *régnait sur tout le peuple d'Israël, innombrable comme le sable de la mer, et dont la domination s'étendait depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'au pays des Philistins, et jusqu'à la frontière d'Égypte* (ch. IV, v. 1, 20 et 21), « ayant voulu bâtir un
» temple au nom du Seigneur, selon que le Seigneur l'avait ordonné
» à David son père (ch. V, v. 5), s'adressa à Hiram, roi de Tyr, pour
» avoir des cèdres du Liban, que personne dans Israël ne savait cou-
» per comme les Sidoniens, » et employa de son côté *trente mille ouvriers* pour le transport de ces bois, en même temps que *soixante-dix mille manœuvres* placés sous la direction de *trois mille huit cents* intendans, portaient les fardeaux, et que *quatre-vingt mille* autres taillaient sur la montagne les pierres que le roi leur recommanda de prendre *grandes* et d'un *grand prix*, et de préparer pour les fondemens du temple (v. 6, 13, 15, 16 et 17).

Voilà certes une impulsion et des préparations architecturales qui laissent bien loin les plus anciennes dispositions connues en fait de travaux d'art; mais poursuivons.

Quatre cent quatre-vingts ans après la sortie d'Égypte, dix siècles avant Jesus-Christ, deux siècles et demi avant la fondation de Rome, Salomon fit surgir en treize années du sol de Jérusalem, pour placer l'arche-sainte demeurée jusque-là sous une tente de peaux, son temple, dont les proportions (de 60 coudées de long, sur 20 de large et 30 de haut) ne justifieraient pas l'étendue de ces efforts, si l'on pouvait admettre avec dom Calmet que la coudée hébraïque ne fut,

1 Les temples des hauts lieux ne furent construits que sous le fils de Salomon, par Jéroboam, qui fit en outre *deux veaux d'or* (autre témoignage d'art existant même du temps de Moïse), qu'adorèrent les tribus autres que celle de *Juda* qui suivit la maison de David (ibid. chap. XII, v. 20, 28 et 31).

même à cette époque, que de 20 pouces 6 lignes; mais ces vastes élaborations devaient être communes à deux autres édifices élevés presque simultanément : « Le *palais appelé la maison de bois du Liban,* » qui avait 100 coudées de long, 50 de large et 30 de haut, avec » quatre galeries divisées par des colonnes, et un plafond soutenu » par quarante-cinq colonnes en trois rangs (ch. VII, v. 2, 3, 10); » et *le palais* de même architecture que la galerie du trône, que Salomon fit pour la fille de Pharaon qu'il avait épousée (v. 8)[1]. »

D'après les livres saints, ce fut surtout pour la décoration intérieure de ces trois édifices que Salomon recourut au talent d'un artiste étranger d'un mérite supérieur, exemple que nos rois ont bien souvent suivi sans qu'on en ait conclu, comme le fait, pour l'art hébraïque, le savant auteur de l'Histoire de l'art, *que les beaux arts ne s'exerçaient pas* en France à la fin du XVe siècle et dans la première moitié du XVIe.

C'est ce qui résulte des versets 4 et 15 du chap. VII, qui portent « que Salomon fit venir de Tyr, Hiram, qui travaillait en bronze, et » était rempli de sagesse, d'intelligence et de science (doué par con- » séquent, *mot pour mot*, des mêmes qualités et talens que l'artiste

[1] Nous avons cru devoir procéder différemment qu'on ne l'a fait jusqu'ici pour reproduire ces descriptions. Au lieu de les puiser dans la traduction de Josèphe par Arnauld d'Andilly, ou dans les Passages alphabétiques de dom Calmet, nous avons consulté les livres saints eux-mêmes, source plus pure encore que les souvenirs de l'historien des Juifs. Ce système offre à nos yeux le moyen de renvoyer au texte si concis de la Bible, dont personne ne peut prétexter cause d'ignorance. La naïveté et jusqu'aux nombreuses répétitions de ces textes ajoutent encore à leur authenticité; de même que l'exacte vérité se déduit du soin minutieux qu'ont pris les écrivains sacrés d'indiquer jusqu'à la hauteur des fondations en pierres (huit et dix coudées) destinées à supporter les charpentes; et la recherche mise dans l'appareil des pierres qui se plaçaient toutes *polies* et de manière à ce que, pendant la construction, on n'entendît le *bruit ni du marteau ni de la cognée, ni d'aucun instrument.* Beaucoup de détails architectoniques tirent d'ailleurs un intérêt réel de leur rapprochement avec l'emploi des mêmes moyens dans des temps bien plus voisins de nous. Telle est par exemple la description de l'*escalier tournant* de la chambre du milieu, disposition dont l'origine remonte probablement au moins à la tour de Babel, et qui, après avoir été d'un emploi constant dans les *vis* du moyen âge et de la renaissance, a fait place à nos escaliers d'apparat à rampes dorées, à cages spacieuses et à larges paliers détrônés à leur tour par les *échelles de Meunier,* sortes d'ouvertures caverneuses taillées dans la masse, et qu'on construit à grands frais jusque dans nos musées et dans les palais de nos rois.

» hébreu Béséléel employé par Moïse), pour faire toute sortes d'ou-
» vrages en bronze, et qui fit en effet (v. 15 à 36) deux colonnes de
» bronze, *Jakin* et *Booz*, dont chacune avait 18 coudées de haut,
» et un réseau de 12 coudées qui entourait chaque colonne, deux
» chapiteaux (on ne dit pas de quel ordre) de 5 coudées de haut »
(ce qui donnerait la proportion exacte de ces principaux appuis de nos rites maçonniques). « Une mer de fonte toute ronde, de 10 cou-
» dées d'un bord jusqu'à l'autre, et de 5 coudées de haut, supportée
» par dix consoles, et posée sur douze bœufs; dix socles d'airain de
» 4 coudées de long et de large sur 3 de hauteur, dans les jointures
» desquels il y avait, entre des couronnes et des entrelas, des *ché-*
» *rubins*, des *lions* et des *bœufs*; » figures et animaux dont la configuration consacrée dans le temple même du Seigneur semble, comme nous l'avons dit, justifier nos doutes sur le motif réel de la répugnance des Hébreux pour les aigles des étendards de Vitellius.

« Hiram fit encore (v. 36 et suiv.) dans les entre-deux des join-
» tures qui étaient aussi d'airain, et aux angles, des *chérubins*, des
» *lions* et des palmes; ces *chérubins* représentant un *homme qui est*
» *debout* » (ce qui paraîtrait surtout constituer une infraction manifeste à l'interdiction de Moïse); en sorte, est-il dit, « que ces figures
» paraissaient non point *gravées*, mais des ouvrages ajoutés tout à
» l'entour; plus, dix cuves d'airain de 4 coudées de haut, des mar-
» mites, des chaudrons, des bassins. » A cette nomenclature d'objets et d'ustensiles d'airain, succède celle des nombreux objets en or qui devaient servir dans la maison du Seigneur, depuis « l'*autel* et la *table*
» *d'or* pour les pains, les dix chandeliers de fin or [1], au-dessus des-

[1] Ces fabrications, qu'elles fussent ou non exécutées sous la direction d'Hiram, ne purent en tous cas que reproduire ou rappeler les objets analogues dus à l'art purement hébraïque des Béséléel, des Ooliab, etc. Ceux de ces riches objets, toujours tenus au complet lors des divers renouvellemens du mobilier du temple, qui échappèrent au pillage ou à la destruction dans le sac du temple par Nabonassar, furent rendus par Artaxercès-Longue-Main aux Israélites, par l'intermédiaire d'Esdras, gouverneur de la Judée. Ce dernier porte, au chapitre 1er de son livre (v. 9, 10 et 11), le nombre des vases tant d'or que d'argent, restitués, à cinq mille quatre cents. Les noms conservés à la plupart de ces vases dans la traduction latine de la Vulgate offrent une grande conformité avec les désignations employées par Anastase le Bibliothécaire en parlant des *phialæ*, etc., données par les premiers papes aux églises de Rome. Lorsque Tite détruisit le dernier temple, les principales

» quels il y avait des *fleurs de lys* [1], et des *lampes* d'or, les *pincettes* » d'or, les vases à mettre de l'eau, les *fourchettes*, les *coupes*, les *mortiers* et les *encensoirs* d'un or très pur, jusqu'aux gonds d'or des » portes de la maison intérieure du saint des saints, et de la » maison du temple. » Les versets 48 à 53, en se bornant à dire que Salomon *fit* ces derniers objets, ne mentionnent pas l'intervention de l'*étranger* Hiram, signalé surtout pour son habileté pour les ouvrages en bronze[2]; mais des ouvrages de cette importance, étendus aux deux palais, et dont l'homogénéité dénote une phase avancée de l'art, ne pouvaient manquer, en tous cas, de nationaliser l'art en Judée par la collaboration indispensable des Hébreux [3].

L'intérieur du temple, « revêtu d'ais de cèdre depuis le pavé jus» qu'au plancher d'en haut, et planchéié en sapin, » devait surtout tirer son lustre de la profusion d'un métal alors bien commun sans doute, « puisqu'il n'y avait rien qui ne fût couvert d'or, notamment

dépouilles, telles que la table d'or, le chandelier à sept branches, etc., ornèrent le triomphe du vainqueur et furent ensuite déposées dans le temple de la Paix, d'où Genseric les tira en 455 pour les transporter à Carthage. D'autres disent que ce riche butin subit, par l'effet d'un naufrage, le sort de la voûte d'or du Capitole, à laquelle Domitien avait consacré douze mille talens (au moins 2,400,000 fr.), belle occasion de sauvetage pour le coup!

On peut du moins juger de la forme du célèbre candélabre par sa configuration encore visible dans les bas-reliefs de l'arc de Tite à Rome.

[1] Est-il besoin de faire remarquer qu'ici comme pour les figures *gravées*, les traducteurs de la Vulgate ont nécessairement appliqué des locutions modernes consacrées par des usages postérieurs, au sens analogue des mots hébreux.

[2] Par le verset 14 du chap. II des Paralipomènes, la mission donnée par le roi de Tyr à son sujet et homonyme est bien plus explicitement déterminée. L'assimilation entre Hiram et son devancier Béséléel est entièrement complétée par la mention que le Tyrrénéen aussi savait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, marbre, en bois, « qui scit cælare om» nia sculpere, etc. ; » et qu'il *possédait un génie merveilleux pour inventer tout* ce qui était nécessaire pour toutes sortes d'ouvrages.

[3] Ce qu'on lit au verset 22 du chap. IX du IIIe livre des Rois, « que Salomon ne voulut » point qu'aucun des enfans d'Israël fut *assujéti à travailler à ses ouvrages*, mais qu'il » en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers et les chefs de ses » armées, » ne peut évidemment s'entendre que d'une certaine classe de ce peuple, ainsi que le prouve le verset 13 du chap. V du même livre, portant : « Salomon choisit aussi des » *ouvriers* dans *tout Israël*, et il ordonna qu'on prendrait pour cet *ouvrage* trente mille » hommes. »

» tout l'autel qui était devant l'oracle[1], où des lames d'or étaient » attachées avec des clous d'or, » lequel oracle, de 20 coudées dans tous les sens, « était couvert d'or très pur, et contenait *deux chéru-* » *bins* de 10 coudées de haut, en bois d'olivier couvert d'or (ch. VI, » v. 15 à 29). Toutes les murailles étaient d'ailleurs ornées tout à » l'entour de moulures et de *sculptures*, de *chérubins* et de palmes » en *bas-relief*, et de diverses *peintures* qui semblaient se détacher de » leur fond et sortir de la muraille (v. 29). »

On peut juger aussi du luxe, sans doute en rapport avec la décoration intérieure, qui régnait dans l'ameublement du palais du roi, plus somptueux encore que la maison du Seigneur, d'après ce qu'on lit au chap. X du même livre des Rois, sur l'emploi que fit ce prince magnifique de l'or qu'on lui apportait chaque année, « et dont le poids (la » valeur sans doute) était de 666 talens d'or, sans ce qui lui venait » de ceux qui avaient l'intendance des tributs, des gens de trafic, » des *marchands de choses curieuses* (v. 14 et 15), » dont la renommée traditionnelle, comme on voit, est aujourd'hui si florissante. Ce qu'on lit en outre au verset 17 des « cinq cents *boucliers* d'or que Salomon » fit exécuter et plaça dans sa maison de bois du Liban, les plus » grands contenant six cents sicles d'un or très pur, et les plus » petits trois mines, » donnerait la mesure d'un luxe mobilier auquel rien ne serait comparable, même dans les autres récits orientaux, surtout si l'on partait du connu à l'inconnu, pour juger de ce que pouvaient être les divers meubles à usage, de la description du trône d'ivoire[2]

[1] L'oracle, le saint des saints, ou le propitiatoire. On entendait par ce mot ou le couvercle de l'arche sainte d'où le Seigneur avait rendu ses oracles à Moïse, ou le sanctuaire dans lequel cette arche était placée.

[2] L'emploi de l'ivoire est déjà mentionné dans l'Iliade et dans l'Odyssée, poèmes antérieurs de deux siècles au règne de Salomon, ainsi que l'observe *Heyne* dans sa savante dissertation imprimée à la suite du premier volume de Winckelmann (v. 573); mais ici et dans plusieurs autres passages de la Bible que nous citerons plus loin par extraits, nous trouvons des descriptions positives dont nous prenons acte pour nos remarques ultérieures sur l'usage de cette belle matière dans les arts grec, romain, italien, français, etc., usage dont la constatation résultant des monumens eux-mêmes est fort rare, comme en convient Winckelmann, qui attribue cette rareté (t. I, p. 36) à ce que « l'ivoire *se calcine sous terre,* » à moins sans doute qu'il ne se trouve enfoui dans un sol sablonneux et préservé du contact de l'humidité de la terre par une enveloppe comme le linceul de fer qui recouvrait notre figure *peintée* du IIIe siècle. (*Voir* planche 1re du chap. V.)

On peut d'ailleurs remonter, par l'indication contenue au verset 22, jusqu'à la provenance

revêtu d'un or très pur[1], devant lequel s'inclina la puissante reine de Saba[2], et de l'assurance donnée par le verset 21 « que tous

de la matière première, que la flotte de Salomon lui rapportait de *Tharsis* (dans la *Bétique*, selon la Martinière, qui suppose que les flottes de Salomon y recueillaient ces marchandises des mains des Phéniciens). Ces flottes rapportaient aussi des paons, des singes et jusqu'à de l'argent, quoiqu'un autre passage de la Bible assure qu'on ne faisait aucun cas de ce métal secondaire à la cour du grand roi.

Quant aux autres produits tout continentaux par rapport à la situation du royaume de Juda, les moyens de transport de Salomon consistaient en quatorze cents charriots. Ce roi recevait d'ailleurs de tous côtés, par des communications continuelles, des chevaux d'Égypte, des étoffes précieuses, des armes, des parfums, etc.

1 Ce trône, est-il dit aux versets 19 et 20, « avait six degrés : le haut était rond par » derrière, et il avait deux mains, l'une d'un côté et l'autre de l'autre, qui tenaient le siége, » et deux lions auprès des deux mains. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, » six d'un coté et six de l'autre. Il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les » royaumes du monde, » ajoute le texte.

Autant en disent, et peut-être avec plus de fondement encore, les écrivains grecs et romains, Strabon, Pausanias, Pline, etc., dans leurs témoignages savamment résumés et discutés par M. de Quatremère de Quincy, sur le trône d'or enrichi de pierres précieuses, d'ivoire et de bois de cèdre, sur lequel siégeait le chef-d'œuvre de Phidias, le *colossal Jupiter Olympien*, statue qui était elle-même d'ivoire avec une draperie d'or.

A part même les descriptions poétiques que fait Homère du siége de Pénélope, et du lit fabriqué par Ulysse lui-même, en matières analogues, il nous serait facile sans doute de trouver dans des dissertations toutes faites les moyens de gonfler cette note sur les meubles composés d'ivoire et d'autres matières précieuses ; mais nous nous garderons, par un calcul d'amour-propre bien entendu, de déflorer ici les aperçus nécessairement neufs, piquans et profonds que nous a promis M. Charles Le Normant, qui voit, sauf examen ultérieur, dans notre figure d'ivoire du IIIe siècle, et dans nos pommeaux (têtes de lion en cristal de roche) à peu près contemporains, des débris d'un de ces grands siéges de travail grec, à l'usage des Romains ou de leurs divinités. (*Voir* notre chap. v.)

2 Les présens que cette reine fit à Salomon consistèrent en cent vingt talens d'or, une quantité infinie de parfums, de pierres précieuses, etc. Le roi reçut en même temps, par le retour de la flotte d'Hiram, « des bois très rares, dont il fit faire les balustres de la maison » du Seigneur, et des harpes et des lyres pour les musiciens, » tous objets qui témoignent d'un luxe et d'une recherche qui semblent avoir peu *progressé* depuis vingt-huit siècles, si l'on joint à ces détails ceux déjà donnés sur les vases, lampes, candélabres, restés en usage chez nous, mais en matières bien moins précieuses; il en est de même des menus objets à service quotidien, tels surtout que les *fourchettes*, qu'on était fondé à considérer comme d'invention presque moderne, faute de traditions écrites ou graphiques comme celles qu'on trouve pour les objets analogues dans les peintures des manuscrits, lorsque Monteil en rencontra la mention dans un inventaire de *l'ostel* de Charles VI. Toutefois leur usage habituel encore dédaigné par plusieurs peuples, ne paraît pas remonter en France au-delà de la première moitié du XVIe siècle.

» les vases où buvait le roi, toute la vaisselle de son palais étaient d'un » or très pur, qu'il n'y en avait pas qui fût d'argent, car on ne fai- » sait aucun cas de ce métal sous le règne de Salomon, » véritable *âge d'or*, pour le coup ! Ces grandes manifestations d'art survécurent même à la chute spirituelle de ce prince, puisqu'alors que mille femmes et concubines lui eurent corrompu le cœur, en l'entraînant hors des voies du Seigneur, en même temps qu'il *élevait des temples* à Chamos, idole des Moabites, à Moloch, l'idole des enfans d'Ammon, « il faisait la *même chose* pour *toutes* ses femmes étrangères qui brûlaient » de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux » (chap. XI, v. 3, 7 et 8).

Loin que ces moyens d'obtenir d'aussi grands résultats et d'alimenter ce luxe fussent, comme sembleraient l'indiquer les remarques sommaires de Winckelmann et de ses annotateurs, le fruit d'une impulsion accidentelle, toute personnelle à Salomon, et l'œuvre d'artistes étrangers, on trouverait selon nous la preuve de leur continuité et de leur nationalité pendant les siècles d'indépendance de la Judée, dans la rapidité d'exécution des grands travaux de même nature, auxquels donnèrent lieu à tant de reprises les spoliations, dévastation ou destruction du temple élevé avec tant de pompe par le fils de David.

Trente-trois ans s'étaient à peine écoulés depuis son érection, lorsque Sesac, roi d'Égypte, dans sa guerre contre Roboam, suscitée, disent les rabbins, par la convoitise du trône d'ivoire de Salomon, et exécutée par soixante mille cavaliers, douze cents charriots de guerre et une multitude de peuple, prend Jérusalem et emporte avec lui les trésors de la maison du Seigneur et du palais du roi, et jusqu'aux boucliers d'or.

Deux cent trente-un ans plus tard, Achaz, roi de Juda, achète le secours du roi d'Assyrie par l'envoi de tout l'or et l'argent du temple du Seigneur et du palais, profane le temple qu'avait réparé Joas, en brise les vases, y place un autel que le grand-prêtre Urie fait exécuter par ses ordres sur le modèle de celui de Damas, et en élève d'autres dans toutes les places de Jérusalem, dans toutes les villes de Juda.

Ézéchias son fils, qui brisa les statues que le peuple avait adorées sous le règne d'Achaz, et qui détruisit le *serpent d'airain* resté l'ob-

jet de la vénération de quelques enfans d'Israël, répara bientôt les désordres exercés par son père dans le temple, en rétablit surtout le grand-prêtre, *fit refaire les vases brisés*, etc., mais il se trouva bientôt à son tour réduit à en retirer toutes les richesses, même les lames d'or des portes, pour satisfaire la cupidité de Sennachérib qui l'assiégeait.

Puis vint Manassé, fils et successeur d'Ezéchias, et qui dans la première partie d'un règne de cinquante-cinq ans, rebâtit les hauts lieux que son père avait détruits, dressa des autels à Baal, plaça l'idole d'Astarte dans la maison de Dieu, enfin rétablit l'idolâtrie malgré la voix tonnante du prophète Isaïe son beau-père, et consacra le reste de sa vie à expier ses torts, à réparer le temple, à détruire les *statues* qu'il avait *érigées*, etc.

Enfin, des soins que se donna Josias (vers l'an du monde 3380, 620 avant J.-C.) pour réparer le temple du Seigneur négligé par ses prédécesseurs, on doit conclure que les interruptions, s'il en existe, durent plutôt tenir à l'insouciance des metteurs en œuvre qu'à l'absence des moyens d'exécution ; puisque vingt-cinq ans plus tard, lorsque Nabuchodonosor vint porter l'abomination et la désolation dans tout Israël, et conduire en captivité la population de Jérusalem, cette ville comptait alors, comme le reconnaît Winckelmann lui-même, mille ouvriers dans une branche toute secondaire de l'art, la *marqueterie*.

Avant d'étendre nos remarques aux temps postérieurs à cette grande catastrophe qui divise en deux phases si tranchées les annales du peuple de Dieu, et qui sans doute, à raison de la longue interruption de travaux fondés sur une organisation stable, dut opérer une distinction quelconque entre l'art des *Hébreux* et celui des *Juifs*, épuisons le relevé qu'il nous a été possible de faire des détails de la Bible, concernant la *technique* hébraïque de la première époque, en mentionnant ici nos annotations par nature d'art.

Gravure en pierres fines et sculpture. — Les versets 9 et 11 du chap. XXVIII de l'Exode portent : « Vous prendrez deux pierres » d'onyx, où vous graverez les noms des enfans d'Israël ; vous y em- » ploierez l'art du sculpteur et du lapidaire ; vous enchâsserez les » pierres dans l'or ; » et le verset 28 du chap. XXXVIII de l'Ecclesiaste

attribué à Salomon, dit textuellement : « Celui qui grave les *cachets* » diversifie ses figures par un long travail. »

Si l'on prenait à la lettre le verset 9 du chap. III de Zacharie, où ce grand-prêtre, rangé parmi les prophètes, fait dire au Seigneur : « Ego cælabo sculpturam ejus, » on pourrait croire que Dieu serait revenu sur sa propre interdiction en l'enfreignant lui-même ; mais nous nous bornerons à faire remarquer ici que cette expression, mise dans la bouche du Seigneur par un interprète de la loi, semble appuyer fortement l'interprétation donnée au verset 4 du chap. XX de l'Exode, en ce sens qu'il n'aurait interdit aux enfans d'Abraham l'exercice des arts, de la sculpture et de la peinture, que dans la configuration des idoles, en restreignant de fait la portée de la défense à ces mots du verset suivant : « Vous ne les adorerez point et vous ne » leur rendrez point le *souverain* culte. »

Cette interprétation, admise par beaucoup de commentateurs, se corrobore à quelques égards des passages suivans également extraits des Saintes-Écritures, tels que : « Nous ne devons pas croire que la » Divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent ou à de la pierre, » dont l'art et l'industrie des hommes ont fait des figures (*Actes*, » chap. XVII, v. 29) ; » ce verset d'Isaïe (20 du chap. XLV) : « Ceux-là » sont plongés dans l'ignorance qui élèvent en *honneur* une sculpture » en bois » : et encore le verset 6 du chap. XV du livre de la Sagesse, qui porte : « Ceux qui aiment le mal sont dignes de mettre leurs » espérances en de semblables dieux » : mais il faut reconnaître aussi qu'en général les livres saints se montrent peu favorables à l'exercice de l'art ; témoin la suite de cette dernière citation, qui comprend parmi ceux qui aiment le mal, « ceux qui *se livrent à ces travaux et ceux qui les aiment*, » ce qui étend l'anathème aux *artistes* et aux *amateurs*.

Le passage du même livre, *Nec umbræ picturæ labor*, etc., est encore plus explicite si c'est possible, et surtout plus injurieux pour ces classes, dans la dernière desquelles nous tenons à honneur d'occuper une place, puisqu'il impute leurs goûts à folie, en disant : « Le *sage* » se félicite de ne pas s'être laissé séduire au vain travail de la pein- » ture, à une figure taillée et *embellie d'une variété de couleurs* (preuve » de l'existence à cette époque reculée de la sculpture polychrome),

» dont la vue donne la passion à un insensé, et lui fait aimer le fan-
» tôme d'une image morte et sans vie. »

Il est heureux pour la mémoire de Salomon qu'on conteste le livre de la Sagesse à la gloire de ce prince, dont les préceptes différeraient autant des exemples que sa conduite première de celle qu'il tint publiquement plus tard, lorsqu'il eut quitté les voies du Seigneur.

Peinture. — A l'exception de cette dernière boutade contre une branche d'art si séduisante, mais envisagée seulement ici comme moyen d'*embellir une figure taillée*, la Bible ne nous révèle, du moins d'après nos recherches, aucun travail spécial applicable à nos annotations. Les seuls passages où l'emploi de cet art se trouve mentionné concernent la peinture de décors : *Pingit Synopide*, etc., ou celle appliquée à la figure humaine, comme dans le verset 30 du chap. IV de Jérémie : *Et pinxeris stibio oculos tuos* (quand vous vous peindrez le visage avec du vermillon) ; usage d'une grande antiquité, comme on voit, et rejeté de nos jours seulement dans les habitudes théâtrales, en attendant peut-être une nouvelle exhumation au profit de tel front *qui ne rougit jamais.*

Ivoire. — En considérant comme spécialité l'*ivoirerie* ou le travail de cette matière, qui embrasse à la fois la sculpture et la confection des lits, meubles, etc., en ivoire, et surtout la marqueterie, genre de travail où les Orientaux excellaient et excellent encore, on trouverait dans la Bible, comme plus tard chez les Grecs et chez les Romains, d'innombrables témoignages de l'emploi, en Palestine, de ces dents d'éléphant que les flottes de Salomon lui rapportaient de Tharsis. Nous citerons seulement avec le trône *matériel*, pour la possession duquel Sesac mit, dit-on, soixante mille cavaliers et mille deux cents charriots de guerre en campagne, la maison *ornée d'ivoire* qu'Achab fit faire (III, Rois, cap. XXII, v. 39), les maisons d'*ivoire* « a domibus *eburneis*, » citées dans les Psaumes (ch. XLIV, v. 9), les cordons de fin lin passés dans des anneaux d'*ivoire* (Esther, ch. I, v. 6), tous les vases « et omnia vasa *eboris*, » mentionnés dans l'Apocalypse (ch. XVIII, v. 12), les lits d'ivoire dont le prophète Amos, qui vivait environ huit cents ans avant l'ère vulgaire, reprochait l'usage à ceux qui vivaient à Sion dans l'abondance de toutes choses (chap. VI, v. 1 et 4), etc., etc.

Le commerce de cette matière est encore constaté par le verset 15 du chapitre XXVII d'Ezéchiel : *Les enfans de Dedan ont trafiqué avec vous ; ils vous ont donné en échange de vos marchandises des dents d'ivoire et de l'ébène,* « dentes *eburneos* et heben, » circonstance qui, pour le dire en passant, constate à la fois la haute antiquité des travaux exécutés avec ce bois qu'on tirait alors de l'Asie, et qui, grâce aux communications plus faciles avec l'Amérique, est devenu pour nous, surtout au XVIIe siècle, un grand moyen d'exploitation pour notre mobilier de luxe. Remarquons en même temps que les envois de bois étrangers dont nous avons parlé plus haut expliquent l'activité des travaux de placage chez les Hébreux, et viennent à l'appui de la remarque de Winckelmann sur l'erreur commise par les traducteurs de la Vulgate, dans la qualification des *mille ouvriers en travaux de marqueterie* que Nabuchodonosor III emmena captifs de la seule ville de Jérusalem, lors de la révolte de Sechonias [1].

Ici se termine le grand période de la gloire des Hébreux et de la splendeur relative de leurs arts, le roi de Babylone, déjà vainqueur à plusieurs reprises des rois de Juda, mais provoqué de nouveau par Sedecias, s'étant emparé de Jérusalem après un long siége, et ayant confié à son général Nabuzardan, terrible ministre de sa vengeance, le soin que prirent également plus tard Tite et Adrien de ruiner de fond en comble la capitale du royaume de Judée. Dans cette horrible conflagration où le feu consuma la ville entière, on conçoit que le temple du Seigneur et le palais de bois du Liban existant alors depuis quatre cent cinq ans, durent succomber des premiers, après avoir été dépouillés de toutes leurs richesses transportables. L'énumération des trésors de tous genres dont Nabuzardan et ses auxiliaires les Chaldéens firent leur proie, offre aux Saintes-Écritures l'occasion de rappeler tous les travaux d'art de Moïse et de Salomon, désignés plus haut, depuis les deux colonnes, la mer de fonte,

[1] Le Maistre de Saci, dont nous consultons la traduction de *seconde main*, faute des connaissances nécessaires pour remonter au texte hébreu, qualifie d'*artisans* et de *lapidaires* ces ouvriers désignés par dom Calmet sous le nom de maréchaux et charpentiers, faute sans doute d'avoir pu traduire exactement le verset 16 du chap. XXIV du IVe livre des Rois; mais nous adoptons avec confiance, dans une question scientifique hors de notre portée, la rectification de Winckelmann, qui déclare (t. Ier, p. 202) *« que le mot hébreu qui désigne ces » artistes a été généralement mal compris, mal traduit, mal expliqué. »*

les socles, etc., dont l'airain fut transporté à Babylone [1], jusqu'aux vases d'or, coupes, encensoirs, chaudières, mortiers, tasses, *fourchettes*, etc. Pour surcroît de maux, la population échappée au carnage dut suivre tout entière la retraite des vainqueurs, pour subir une dure captivité loin d'une patrie ravagée, d'une capitale naguère florissante, confiée maintenant aux soins purement aratoires de quelques pauvres Hébreux, laissés dans ce but sur son sol : « *Sion quasi ager arabatur,* » dit Jérémie.

Mais une nouvelle ère de gloire et de prospérité s'ouvrit encore pour le peuple de Dieu, lorsque Cyrus brisa des chaînes sous lesquelles une génération tout entière avait dû succomber dans un exil de

[1] Nécessairement cette phase de l'histoire des Hébreux dut imprimer une marche plutôt rétrograde que progressive à leurs arts qui, comme tous les produits du génie de l'homme, et les dons de la nature, ne peuvent réellement prospérer et fleurir qu'en liberté. Aussi Babylone dût-elle conquérir plutôt des ouvriers que des artistes par la migration forcée prescrite par Nabuzardan. Il est vrai que cette ville, depuis longtemps célèbre, n'avait rien à envier à Jérusalem sous le rapport des arts. ainsi qu'en témoigne le songe si ingénieusement expliqué par Daniel *de la statue à la tête d'or, à la poitrine d'argent, aux ventre et cuisses d'airain, aux jambes de fer et aux pieds d'argile ;* et plus *positivement* encore cette statue d'or haute de soixante coudées et large de six, élevée par Nabuchodonosor lui-même, devant laquelle les compagnons de Daniel refusèrent de se proterner, préférant l'épreuve de la fournaise dont ils sortirent triomphans.

Sans doute la population juive, devançant de près de neuf siècles, dans ses souffrances et sa résignation, l'exemple offert par les quarante mille chrétiens employés aux travaux des Thermes de Dioclétien, aura pu concourir aux somptueux embellissemens, murailles, jardins suspendus sur voûtes, dont Nabuchodonosor fit les frais, et dont, par une erreur traditionnelle, Sémiramis a recueilli la gloire (*v.* Bérose et Abidène, cités dans Josèphe (liv. II, *contra Appion*) ; mais lorsqu'on voit, après une aussi longue captivité, la nouvelle génération juive trouver en elle assez de ressources d'art pour réédifier le temple dans toutes ses parties, il faut en outre supposer qu'un certain nombre des jeunes captifs poursuivit en esclavage les études de leurs pères. Ils en trouvèrent les moyens à l'école des Chaldéens, qui, comme on vient de le voir, préludaient grandement alors au déploiement du luxe qu'on trouve quatre-vingts ans plus tard dans les festins d'Assuérus, souverain de cent vingt-sept provinces, festins, l'un de soixante-quinze, l'autre de cent quatre-vingts jours, où « des lits d'or et d'argent étaient rangés en ordre sur un pavé de porphyre et de » marbre blanc embelli de plusieurs figures avec une admirable variété (*mira varietate pictura decorabat*) (Livre d'Esther, chap. 1, verset 6). Remarquons à cette occasion que cette dernière description, qui ne peut s'entendre, comme pavage, que d'une marqueterie de marbre, assigne une haute origine à la mosaïque dont l'emploi au même titre est mentionné par Vitruve, mais cinq siècles plus tard, et dont l'usage comme revêtemens verticaux ou lambris ne paraît dater que du règne de Claude (*voir* notre chap. VI).

cinquante-deux ans ; chose remarquable! comme témoignage surtout de la constance que le peuple juif opposa aux plus dures épreuves. L'ardeur de la génération nouvelle pour le culte de ses pères ne s'en montra que plus vive, lorsque son chef Zorobabel, de la race de David, reprit les travaux du Temple[1], autorisés, puis suspendus par

1 Le temple bâti par Zorobabel après la captivité, quoique situé sur un emplacement autre que celui du temple de Salomon, fut élevé sur le même plan et avec des dispositions architecturales et d'ornementation semblables en tous points à celles de l'ancien édifice qu'il s'agissait avant tout de reproduire et non d'améliorer. L'impatience de jouir de ce sanctuaire fut telle chez les Juifs rendus à leur indépendance, que les travaux identiques à ceux auxquels Salomon, malgré l'immensité de ses ressources, consacra sept années (il en mit treize à élever son palais) furent terminés en quatre ans. Serait-ce un signe de progrès plutôt que de décadence dans les moyens artiels employés à un intervalle de cinq siècles? ou l'actif concours d'une population sevrée depuis longtemps de ce qui constituait principalement son bonheur et sa gloire, suffit-il pour expliquer cette accélération qu'on ne retrouve plus dans le troisième temple construit par Hérode-le-Grand, qui y employa onze mille ouvriers occupés pendant neuf années? C'est qu'aussi le sanctuaire qu'il prit fantaisie au nouveau roi, par la grâce de Rome, de remplacer par un autre plus digne de l'état de l'art de Vitruve, était resté debout pendant la nouvelle construction à la demande presqu'impérieuse des Juifs. C'est figurément, comme on l'a observé, que Jésus-Christ assigna, dans saint Jean, une durée de quarante-six ans à cette construction, parce qu'on y travaillait encore lors de sa Pâque. Ces travaux furent d'ailleurs prolongés bien au-delà de la mort d'Hérode par les terrassemens de la vaste esplanade où s'élevait le dernier temple, à l'orient de Jérusalem, sur les vallées de Siloé et de Josaphat.

La description comparative de ces deux édifices longtemps *juxta-posés*, telle que la donne Josèphe *de Visu* (*de Bello jud.*, l. VI, p. 917 et suiv.), ne peut suffire faute de détails architectoniques précis et de démonstrations techniques, pour établir les différences essentielles qui devaient exister entre un édifice élevé sous l'influence de la haute pensée religieuse de Salomon, et un temple dans lequel Hérode voulut surtout faire acte de souveraineté et de rivalité avec Auguste : à plus forte raison les planches inspirées à dom Calmet par le récit de Josèphe (v. *Dictionnaire de la Bible*, tome II, p. 406 et suivantes) manquent-elles évidemment de ce caractère d'exactitude et d'époque, grâce auquel on peut souvent juger de la ressemblance d'un portrait, sans en connaître le modèle. Arrêtons-nous donc seulement aux *proportions* qu'il était plus facile de conserver dans la transmission traditionnelle.

La forme extérieure était celle d'un carré de cent coudées (de 20 pouces 6 lignes) sur toute face, proportion du parvis de l'ancien temple. Cent soixante-deux colonnes de neuf pieds de diamètre soutenaient les galeries du pourtour. Les portes, presqu'aussi hautes que le temple, étaient flanquées de colonnes avec corniches ornées de branches de vigne d'or avec leurs grappes, ornemens étrangers à ceux si explicitement décrits dans la Bible. Josèphe parle même (ch. XIV) d'un portique corinthien, de colonnes à inscriptions grecques et latines, de portes en bronze de Corinthe, etc.; mais pour se convaincre, à défaut de preuves expresses, qu'Hérode dut introduire dans son architecture bien d'autres variantes, sans

Cyrus, et terminés sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe, l'an du monde 3489, 515 ans avant l'ère vulgaire, vingt ans après le

doute moins innocentes que ces pampres et ces emprunts au style grec, il suffit de lire ce que Gibbon dit presqu'à ce sujet des efforts de ce prince à demi-païen pour dénaturer les traditions hébraïques : « Ni la violence d'Antiochus, ni les *artifices d'Hérode*, » ni l'exemple des nations circonvoisines, ne purent jamais engager les Juifs à joindre aux » institutions de Moïse la mythologie élégante des Grecs. » On sait d'ailleurs que ce prince était parvenu à former dans sa nation une secte de *fusion*, dit des *Hérodiens*, qui n'eut qu'une existence éphémère.

Il ne tint pas à Auguste, dont la tolérance religieuse fut si remarquable, que cette fusion ne s'opérât, du moins dans les pratiques du culte, puisque cet empereur ordonna des prières dans ce temple pour la prospérité de son règne (Cicero, *pro Flacco*, c. III). Il imitait au surplus, en ce point, Alexandre, qui, présent à Jérusalem l'an du monde 3583, avait offert des sacrifices dans le temple de Zorobabel, que Ptolomée Philadelphe combla de dons précieux ; mais les Juifs, soumis à ces démonstrations toutes politiques, passèrent de l'indifférence à l'indignation lorsque Caligula voulut placer sa statue dans leur temple (Tacite *Hist*. v. 9).

Afin de justifier autant que possible notre invasion dans l'art inconnu, quoique bien constaté des Hébreux, pour y chercher les racines de l'art chrétien, les sources où les sectateurs du Christ restés longtemps fidèles aux mœurs comme aux traditions de leurs ancêtres et de leurs frères les Juifs, auraient puisé de préférence en cas d'exploitation précoce d'un art quelconque, nous ajouterons que le temple de Salomon offrit, sous plusieurs rapports, aux premiers évêques chrétiens, les leçons et les modèles dont ils s'inspirèrent dans *la construction* des basiliques primitives, de même qu'il était présent encore à la pensée de Justinien, lorsqu'après avoir consacré six années et des dépenses qu'on évalue à vingt-cinq millions, à reconstruire, avec le concours de dix mille ouvriers, la basilique des Saints-Apôtres de Constantin, il s'écriait, dans sa pieuse vanité : « Gloire à Dieu, etc .. *O Salomon, je t'ai vaincu!* » Qu'étaient en effet cet atrium et ces portiques placés notamment devant l'église élevée par Constantin sur la crypte de Saint-Pierre, « *atrium B.* » *Petri apostoli superius quod Paradysus dicitur*, *quod est ante ecclesiam in quadri* » *porticum magnis marmoribus stravit* » (Bibliothecarius), si ce n'est la seconde enceinte du premier temple du Seigneur, citée par Josèphe, telle qu'elle était, « environnée de grandes » galeries avec quatre grands portiques, auxquelles étaient attachées de grandes portes » toutes dorées, » dispositions où l'art chrétien puisa aussi cet *intercolumnium :* « *Quod* » *quinque naves sustentabat* », cité d'ailleurs par Ciampini (*de Sacris Ædificiis*, c. IV, p. 33), avec cette remarque justificative de l'analogie que nous établissons entre les deux principes « ad ordinem illum columnarum porticus *templi Salomonis* alludentes ? »

Ne retrouve-t-on pas aussi dans le soin que prenait notre premier clergé de construire par lui-même ses temples, la tradition sacerdotale des sacrificateurs juifs, qui seuls, selon Josèphe, pouvaient travailler au *saint*, au *sanctuaire*, à *l'autel des holocaustes* et au *parvis des prêtres*, où Hérode lui-même, qui n'était que laïque, ne put jamais pénétrer?

Ce doit donc être un sujet de vifs regrets pour les explorateurs d'archéologie comparée et de traditions sacrées, que la subversion totale de ce temple par ordre de Tite irrité. Les moindres vestiges ou traces de constructions antiques bien moins complètes que celles

retour de la captivité, travaux où Esdras et Néhémie continuèrent l'œuvre de Zorobabel.

Profané environ trois siècles et demi plus tard, par l'ordre d'Antiochus Epiphanes, l'an du monde 3837, l'autel de ce temple, resté trois ans sous le poids de l'idole de Jupiter Olympien, fut ensuite purifié pas Judas Machabée, et cette nouvelle souillure ne fut pas la dernière.

Pompée, maître de Jérusalem [1], avait, dans sa magnanimité, respecté le sanctuaire religieux du peuple que ses armes affiliaient à l'empire; mais l'insatiable Crassus se montra moins grand. Ce consul, poursuivant sa funeste guerre contre les Parthes, ne put, malgré son immense fortune [2], résister à l'appât des trésors dédaignés par Pompée, et non content de deux mille talens trouvés à Jérusalem, il joignit la spoliation des trésors de son temple à celle des richesses du temple juif d'Hiéropolis, justifiant ainsi par un brigandage sans excuse les mots que le roi des Parthes Orode lui adressa après avoir gorgé sa tête d'or fondu : « Rassasie-toi donc enfin de ce métal dont » tu t'es montré si avide! » De nouveaux conflits entre des prétendans au trône de David et une aggression de ces mêmes Parthes que

dont l'Attique, la Sicile et l'Italie nous offrent tant d'admirables variétés pour l'art païen, auraient offert le moyen de renouer la chaîne qui doit unir l'art inspiré par le christianisme à celui cultivé sous ses prophètes, et d'évoquer les plus saintes traditions sur le lieu que couvre aujourd'hui la mosquée d'Omar.

[1] Plusieurs victoires poursuivies jusqu'à l'embouchure du Phase et suivies de la mort de Mithridate, assurèrent la possession de l'Orient aux Romains, qui n'y régnèrent d'abord qu'en plaçant sur les trônes rendus vacans par leurs conquêtes, des rois de leur choix, comme fit Pompée en rétablissant Tigrane sur le trône d'Arménie. Le même général, appelé comme arbitre des prétentions d'Hircan et d'Aristobule à régner sur la Judée, y pourvut en s'emparant de Jérusalem, dont il fit une province romaine, et en disant sans doute aux royaux compétiteurs :

« Tenez, *Rome* vous donne à chacun une écaille
» Sans dépens et qu'en paix chacun de vous s'en aille. »

[2] Crassus était considéré comme le plus opulent de tous les Romains; son patrimoine, d'environ un million quatre cent mille livres tournois, s'accrut successivement jusqu'à trente-trois millions, après ses générosités au peuple auquel il assura une subsistance de trois mois en partant pour sa campagne d'Orient. Il s'augmenta encore du produit de la spoliation des temples d'Hiéropolis et de Jérusalem. Et ce fut cependant la soif de cet or dont le roi des Parthes le rassasia outre mesure, qui lui fit entreprendre cette campagne toute d'agression, malgré l'opposition du peuple et en dépit des *auspices* contraires.

la défaite de Crassus rendit envahisseurs, ensanglantèrent de nouveau ce sanctuaire du Très-Haut réservé à de nouveaux mystères ; mais après un second renouvellement des richesses mobilières du temple, l'un des premiers soins d'Hérode-le-Grand, nommé roi de Judée sur les instances de Marc-Antoine, quarante-six ans avant la première Pâque de Jésus-Christ, fut de construire un nouvel édifice, en présence de celui de Zorobabel, dont les Juifs exigèrent que la destruction fût ajournée à l'achèvement de l'œuvre nouvelle. Neuf années furent employées à la construction de ce nouvel édifice, consacré par tant de phases de la vie du Christ [1], et que Tite irrité renversa de fond en comble, l'an 71 de notre ère, faisant de ses trésors, comme Nabuzardan, la proie de la nouvelle Babylone (*voir* pour les détails Josèphe, *de Bello Judaico*, l. VII, c. XVII et XIX, p. 979 et 980).

Sera-ce assez de cette accumulation de témoignages que chacun pourra scruter, d'après nos indications de source, pour établir que l'art des Hébreux eut ses types spéciaux, indépendans à beaucoup d'égards de ceux puisés dans des relations de voisinage et de commerce avec d'autres peuples d'Orient ? et la continuité de ces travaux pendant dix siècles, ces constructions et reconstructions successives du temple du Seigneur avec ses dépendances et ornementations consacrées par le jet primitif, la substitution rapide et à diverses reprises de sculptures, fontes et ciselures nouvelles, à celles enlevées ou détruites, ne combattent-elles pas victorieusement cette induction du grand Winckelmann, si profond dans tous ses aperçus, mais préoccupé ici du prestige et de la surabondance relative que les monumens positifs des autres peuples offraient à ses recherches, *que les beaux-arts n'étaient pas exercés par le peuple hébreu* (*Hist. de l'Art*, tom. I, page 201).

[1] M. de Châteaubriant, à qui nous aimons à céder la parole, sûr d'offrir à nos lecteurs un oasis dans leur fatiguant parcours, résume ainsi les diverses circonstances où la présence de Jésus-Christ au temple est devenue historique : « Quarante jours après sa nais- » sance, il y fut présenté ; la Vierge y fut purifiée. A douze ans le fils de l'homme y en- » seigna la doctrine ; il en chassa les marchands ; il y fut inutilement tenté par les démons ; » il y remit les péchés à la femme adultère ; il y proposa la parabole du *bon pasteur*, celle » des deux enfans, celle des vignerons, et celle du banquet nuptial. Ce fut dans le même » temple qu'il entra au milieu des palmes et des branches d'olivier, le jour de la fête des » Rameaux ; enfin il y prononça le *Reddite quæ sunt Cæsaris, et quæ sunt Dei Deo*, » et y fit l'éloge du denier de la veuve. » (*Itin. de Paris à Jérusalem*, t. II, p. 365.)

Puisque ce long détour nous a conduit, presque *de chute en chute*, au déclin de l'art hébraïque d'où daterait naturellement l'aurore de l'art chrétien, d'après la longue homogénéité, l'origine commune et la confusion, même aux yeux des persécuteurs du IIe siècle, de ces deux religions ennemies du polythéisme, examinons de quelle époque peuvent dater les premières lueurs de cette aurore et quelle en fut l'intensité.

Nous commencerons par cette question presque absurde aujourd'hui, mais que notre mission comme accidentellement chargé de traiter de la matière de ce chapitre nous force impérieusement de poser : *exista-t-il un art chrétien contemporain du Christ même ?*

On sait que les traditions purement religieuses n'en font aucun doute et dotent la statuaire chrétienne, non-seulement de la figure d'airain qu'éleva à Panéas l'*hémorrhoïsse* de l'Evangile, en reconnaissance de sa guérison miraculeuse, statue qu'Eusèbe dit avoir vue de ses yeux (*v.* Damascène, *Orat.* 3), et dont Sozomène raconte (l. v, c. xx) toutes les vicissitudes, mais aussi de celle faite par Nicodème et que les Juifs crucifièrent ; et qu'elles citent comme titres de gloire de la peinture du même temps, d'abord les images *achciropoietes*, formulées sans la participation de la main des hommes, telles que celle d'Edesse envoyée par Jésus lui-même à Abgarre, et qui ferait remonter au moins à cette époque l'usage des cadeaux-portraits de souverain à souverain [1] ; telle encore que cette autre

[1] Abgare, le fils sans doute de ce roi de Mésopotamie qui, bien que soumis aux Romains par Pompée, livra Crassus et son armée à la vengeance des Parthes, aurait, selon Eusèbe, imploré contre une grave maladie dont il était atteint, le baume céleste dont Jésus-Christ se montrait le dispensateur, lui offrant en échange un asile contre ses ennemis, dans la ville fortifiée d'Edesse. Quoi qu'il en soit du plus ou moins d'authenticité des relations par lettres qui auraient eu lieu à ce sujet, et de la conversion d'Abgare à la foi chrétienne, par Thadée, l'un des soixante-dix disciples, l'image figurative du Christ, qu'on annonça avoir trouvée en 541, sous Justinien, dans une niche de mur à Edesse, vint raviver la tradition épistolaire qu'avait rejetée le concile de Rome, tenu en 494, sous le pape Gélase. L'image prouva la lettre et la lettre l'image, devenue l'un des principaux argumens dans la sanglante dialectique qui divisa bientôt après l'Orient et l'Occident, et qui, huit siècles plus tard, refleurit plus ardue, plus meurtrière que jamais, sous le nom de *réforme*. Ce qui dut ajouter à l'importance de cette découverte, c'est l'influence que l'évêque d'Edesse, qui remit le premier cette image en lumière, lui attribua dans le salut de cette ville, menacée par le roi de Perse Chosroës, qui s'égara chemin fai-

sainte face, dite *Véronique*, imprégnée des sueurs et du sang du Sauveur marchant au saint supplice [1]; puis encore de véritables produits de l'art résultant des nombreux portraits du Christ, et surtout de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, qu'on offre encore en divers lieux à la vénération des fidèles, comme œuvres du pinceau de l'évangeliste saint Luc.

Comme il va sans dire que, dans une dissertation toute positive sur les variations de l'art, nous ne pouvons tenir compte des créations miraculeuses dues à une intervention supérieure à celles dont nous évoquons les fastes, et qui ne peuvent à ce titre servir de jalons dans la marche de l'industrie humaine, on ne s'étonnera pas que nous bornions ici notre examen à celles de ces productions que la main

sant (*v.* Procope, *de Bello persico*, t. II, et Evagrius, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVII). Quoique la vertu de cette image, amoindrie sans doute par la perversité des populations, ait été moins sensible lors de la prise et du sac d'Edesse, par les Musulmans, les Chrétiens n'en rachetèrent pas moins leur saint palladium par l'énorme rançon de cent vingt quintaux d'argent et par la liberté de deux cents prisonniers chargés sans doute de porter ce tribut. Cette sainte face fut transportée d'Edesse à Constantinople, sous le règne de Constantin Porphyrogenete (Const. Porph., *orat. de imag.* Edess. apud Gretzer, *de Imag. non manufact.*, cap. IV, t. XV op., p. 185). De cette capitale, elle passa à Rome, où elle fut longtemps l'objet d'un culte public dans l'église de Saint-Silvestre in Capita. Cartelli l'a fait graver dans l'histoire de cette église.

1 Le nom de Véronique, donné à l'empreinte de la figure du Christ, qui se fixa d'elle-même sur le voile qu'une sainte femme présenta au Sauveur fléchissant sous le poids de sa croix, porte en lui la personnification de ce fait et de son résultat, moyennant une légère transposition dans les mots *ver-iconia* (vraie image). Comment donc admettre que ce nom appartint à la fois à l'image et à la sainte honorée par l'Église comme ayant été jugée digne, grâce à sa courageuse et douce piété, que ce miracle s'opérât pour elle? On suppose, il est vrai, que Bérénice était le nom primitif de la sainte femme dans laquelle quelques écrivains voient l'hémorrhoïsse de l'Evangile, ce qui rattacherait à sa mémoire les premiers jets de deux principales branches de l'art chrétien; mais cette transformation ne tendrait qu'à équivoquer sur notre remarque au lieu de la résoudre; M. de Châteaubriant lui-même, qui (dans son *Itinéraire*) signale la place qu'occupait la maison de Bérénice dans la voie douloureuse, observant (t. II, p. 245) que les deux noms de Bérénice et de Véronique n'en font qu'un « au moyen de la transmutation du *B* en *C*, très fréquente dans les langues » anciennes. »

Quoi qu'il en soit, puisqu'il ne s'agit pas d'œuvres d'art, nous devons nous borner à nous incliner humblement et aveuglément devant ces images dont il existe plusieurs au Vatican, à Saint-Jean-de-Latran, et même à Turin, où le *sacré voile* ne reçoit pas moins d'hommages et d'invocations que les saintes faces (*v.* l'ouvrage du P. Marangoni sur le *Sancta Sanctorum*, et Mabillon, t. II de son *Musæum italicum*).

des hommes a pu seule mettre au jour, pour y rechercher si, comme l'affirment quelques écrivains, on peut en induire l'existence, même la prospérité de l'art chrétien, bien longtemps avant la fréquentation des Catacombes.

Sans nier, par exemple, qu'une femme malade depuis douze ans, et guérie par le seul contact des vêtemens du Christ (saint Mathieu, ch. IX, v. XX), ait voulu consacrer sa reconnaissance par un groupe de bronze que Julien aurait fait abattre, pour y substituer sa statue [1]; sans recourir non plus à des suppositions, comme celles de la Bibliothèque germanique, qui voit dans ce groupe *Bérénice aux pieds de Vespasien*, etc., quoi de plus simple que de supposer qu'un artiste grec, de ceux qui pouvaient habiter Jérusalem sous Hérode, ait été chargé de ce monument? Et pourquoi chercherait-on aussi un témoignage de l'art chrétien dans la figure sans doute plastique que le pharisien *Nicodème, maître en Israël*, selon l'expression de Jésus-Christ (saint Jean, c. III, v. 10), aurait pu mouler lors de l'embaumement du corps, confié à ses soins?

Resteraient les portraits *manufacturés* dont les églises chrétiennes furent remplies, et dont il reste encore de nombreuses épreuves à Rome, à Bologne, à Venise (Palazzo Tiziano), et jusque sur le mont Liban (au bourg de Sardagna) [2], peintures attribuées à l'évangéliste *saint Luc* par l'ancienne tradition, et à *Luco santo* par la nouvelle,

[1] D'après l'idée que nous nous sommes faite de notre *hôte*, l'érection par ses ordres de sa statue, surtout dans une *petite* ville de Palestine, nous surprendrait autant que la préservation de celle du Christ pendant trois siècles de persécution, malgré les édits contre les assemblées des Chrétiens, qu'eût nécessairement ralliés un pareil monument, et en dépit du bouleversement de la Palestine par Tite et Adrien, et de la destruction des églises et autres édifices chrétiens sous Dioclétien. Quant au feu du ciel qui aurait fait justice de cette audace de l'apostat en pulvérisant sa statue en même temps que les païens brisaient celle du Christ dont les pièces recueillies par les Chrétiens *sont encore* dans l'église (Eusèbe, VIII, 18), la critique historique, bien mieux peut-être encore que l'étude des phénomènes électriques, en démontrerait l'analogie et l'origine commune à celle des *feux souterrains* qui s'opposèrent à la reconstruction du temple de Jérusalem que le même empereur avait entreprise.

[2] Tournefort, dans son *Voyage du Levant*, parle d'une de ces images existant dans les montagnes du Liban et qu'on attribue à un *moine* de haute et sainte renommée, également nommé Luc comme le Florentin de la Légende de Lami, traditions qui se neutralisent réciproquement.

qui nous paraît peut-être plus inadmissible encore. Ne faudrait-il pas en effet le concours d'un hasard presqu'aussi singulier que celui qui donna le nom de *Ver-Iconia* à l'auteur de la *vraie image*, pour qu'un peintre se soit trouvé au XIe siècle, qui, profitant de la conformité de son nom avec celui de l'évangéliste, et de la double identité résultant de sa sainte qualification, sacrifiât sa gloire personnelle à celle, toute négative, de faire des pastiches, de créer des *équivoques* [1], pour les races futures seulement; car ses contemporains et lui-même ne pouvaient ignorer ce que Théodore (lecteur), et Nicéphore Caliste disent du portrait de la mère de Dieu attribué à saint Luc, et que leur contemporaine l'impératrice Eudoxie apporta de Jérusalem à Constantinople.

L'évangéliste saint Luc, auteur des Actes des Apôtres, et que saint Paul, dans son Epître aux Colossiens, ne nous fait connaître d'ailleurs que sous le rapport de l'*art médical :* « Luc, médecin, notre cher

1 Il lami (Giovani) dit Lanzi (t. II, p. 12) « Produce una leggendo del secolo XIV su la » Madonna dell'impruneta, ove si riferisce ch'è opra di un Luca Fiorentino, per le sue virtù » Cristiane da tutti soprannominato santo com'egli dipinse la predetta immagine d'ella im» pruneta cosi credesi che dipingesse quella di Bologna e le tante altre in Roma e in Italia, » che per *equivoco* si dicono di S. Luca. »

Lanzi ajoute : Esse però non son tutte di uno stile medesimo, e portan talora *Greci caratteri;* in tanto chê ê forza concludere che sieno di varie mani, quantunque tutte sem» brino dipinte nel duodecim secolo o quivi intorno. »

L'historien de la peinture en Italie détruit donc lui-même la supposition qu'il avait puisée dans une légende sans authenthicité, et laissant à chacun son libre arbitre sur l'attribution *à qui il appartiendra* du mérite uniforme et secondaire de ces images, il paraît conclure dans ce sens :

Que les droits sont égaux et « qu'*il n'importe guère*
Que LUCCA *soit devant, que* SANTO *soit derrière.* »

C'est aussi l'opinion du savant Calmet, qui, sans entrer dans ces détails, fait bon marché de la réputation de saint Luc comme chef et patron de nos imagiers, qualités qui lui furent solennellement reconnues sous Charles V. Ce qui donnerait aux travaux de saint Luc une antériorité bien incontestable sur ceux de *Luc saint*, ce serait cette image de la Vierge dont parle saint Jean Damascène (*Opera*, t. I, p. 618-631), qui était empreinte à une assez grande profondeur sur une colonne de marbre de l'église de Diospolis en Palestine, travail qui, ainsi décrit, ferait plutôt supposer un bas-relief qu'une image de plate peinture et réengagerait sous ce dernier rapport la question ci-dessus vidée, si nous n'avions déjà honte de l'espace que le titre de notre chapitre III nous a forcé de consacrer à ces anciens thèmes de discussion depuis longtemps abandonnés, bien qu'encore consacrés par l'existence de l'*académie pontificale de saint Luc*, grand débris des vieilles institutions analogues du moyen âge. (*Voir* notre chapitre VI.)

frère (chap. IV, v. 14) », put acquérir sans doute, dans ses longues missions pour la propagation de la foi en Italie, dans les Gaules, en Egypte et dans l'Achaïe, où il fut martyrisé dans un âge très avancé, telles notions d'art qui lui auront permis de fixer quelques grands souvenirs de son jeune âge, et auront donné lieu à la tradition vague exploitée plus tard : c'est ce que personne ne peut contester absolument ; mais certes s'il eût exécuté toutes les œuvres qu'on lui prête, saint Jérôme, qui parle des soins que saint Luc mettait à concilier sa mission évangelique avec l'exercice de son art comme médecin, n'aurait pas négligé de louer son talent comme peintre ; et saint Augustin ne se serait pas prononcé aussi explicitement, dans son livre de la Trinité, sur l'incertitude qui régnait à son époque, quant à la beauté ou à la laideur de Jésus-Christ, dont *on ne possédait aucune image réelle*[1] *: qua fuerit ille facie non penitus ignoramus* (l. VIII, c. IV et s. *Oper.*, t. X); il n'aurait pas surtout insisté sur l'absence totale de portraits de la Vierge-Marie, principale branche d'exploitation de l'art qu'on prête à saint Luc : « Neque enim novimus *faciem* virginis Mariæ (c. VIII, col. 870).

Convenons donc qu'il a peut-être suffi que ce savant évangeliste ait conçu et exprimé quelques pensées d'art, fruits de ses longues pérégrinations, pour qu'il lui en soit resté une sorte de renom qui aura justifié l'attribution de l'image trouvée par Eudoxie au commencement du VIIe siècle, et par suite les dérivations de ce type byzantin *toujours uniforme*, comme l'observe *Lanzi.* Quant à ces dérivations, les moines y durent pourvoir plus abondamment encore que n'aurait pu faire l'homonyme de Florence.

Ce n'est pas ici le lieu d'engager la question de l'époque antérieure ou postérieure au concile d'Epèhse de 431, à laquelle remonte la configuration de la Vierge avec l'Enfant-Jésus, principale disposition cependant des tableaux dits de saint Luc ; nous la renvoyons à notre voyage aux Catacombes ; de même que nous nous abstenons de chercher avec Ciampini, dans cette première période

[1] Cette controverse à laquelle prirent part, sous l'une ou l'autre bannière, celle du *Beau* ou celle du *Laid*, tous les pères de la primitive Église, dura près de trois siècles. *Voir* surtout saint Justin (*Dialog.* cap. 85, 88 et 100); Cels. *apud Orig.*, cont., Cels. (lib. 6, cap. LXXV); Tertullien (*advers. jud.*, cap. XIV,); etc., etc.

du Christianisme, les monumens architecturaux d'une population presque nomade, réduite à cacher ses mystères [1], pour reprendre notre chronologie chrétienne, où nous l'avons laissée, en parlant

[1] Quelque plaisir que nous eussions éprouvé à voir la vraie religion, *mûre en naissant*, couvrir de bonne heure le globe de ses temples, il nous a toujours paru difficile de concilier l'existence des innombrables églises que cite Ciampini (*Vetera Monimenta*, cap. XVIII) comme érigées dans les années 33, 34, 36, 37, 45, 46, 47, 48 et suivantes, c'est-à-dire sous Tibère lui-même, sous le sanguinaire Caligula, qui tint à ce qu'on n'adorât d'autre Dieu que lui, sous Claude, etc., avec ce que nous apprennent Tacite, Suétone, Pline le jeune et autres écrivains d'ailleurs personnages marquans de l'empire, de l'obscurité de la secte des Chrétiens presque jusqu'au milieu du IIe siècle, car l'empereur Adrien les confondait encore avec les Juifs, ce que certes il n'eût pas fait, lui qui connaissait assez jusqu'aux répugnances de ce dernier peuple, pour lui interdire l'accès de la ville sainte, en y plaçant un pourceau de marbre, s'il eût vu poindre sur son empire, qu'à *l'instar du soleil*, selon ses expressions, il parcourut longtemps dans des vues d'art, d'autres édifices que ses temples multiformes. Il est vrai que Ciampini, tout en citant ses témoignages, c'est-à-dire *les lieux* où s'élèvaient ces églises et le nom des écrivains grecs et latins qui lui ont fourni ses matériaux, convient qu'un grand nombre de *savans* ne partage pas son opinion ; ce qui nous autorise, nous chétif, à la comparer à celles opposées, telles par exemple que la conclusion de Tillemont, qui, après avoir discuté cette question dans ses *Mémoires ecclésiastiques* (t. III, partie II, pag. 68-72), établit que les premières églises chrétiennes ne datent que du règne d'Alexandre-Sévère, époque d'où M. Raoul Rochette fait aussi partir les premières peintures ornementales des Catacombes (voir plus loin), et la dissertation de Moyle (t. I, p. 378-398), qui recule même jusqu'au temps de la cessation de la persécution de Gallien, la manifestation publique du culte des Chrétiens. Ce n'est pas qu'il n'y ait peut-être moyen d'accorder, par exemple, ce que dit Origène (*in Cellius*, lib. VIII, p. 389), « que les lieux où s'assemblaient les premiers Chrétiens ressemblaient à des écoles et ne pouvaient être assimilés aux temples » païens qui n'étaient jamais sans idoles de relief, ni sans autels, » avec le fond de la pensée de Ciampini, qui, en traitant d'*édifices*, de *monumens*, les *abris* que le modeste troupeau du bon pasteur devait s'être réservés pour ses assemblées matutinales, pour ses *agapes* ou repas de charité, sous telles ou telles conditions atmosphériques, n'a pas sans doute entendu que ces édifices participassent en rien comme œuvres d'art, même des basiliques *constantines* qu'il décrit si bien; mais laissons cet écrivain s'exprimer lui-même en citant seulement la conclusion de sa dissertation : « Quâ *contra* Acatholicas *demonstratur* in » tribus primis Ecclesiæ seculis persecutionum tempore, publica ædificia fuisse in quibus » Christi fideles sacras sinaxas peragebant. » Cette conclusion porte : « Liquet igitur, ex » his omnibus quam fallacibus futilibusque argumentis nitantur, qui in prioribus tribus » Ecclesiæ seculis sacra *ædificia*, quæ à cæmeteriis cryptesque distincta *publice* a fidelibus » adirentur et sæpè numero Ecclesiæ vocitarentur, christianis fuisse, vocant. » (*Vetera Mo-* » *nimenta*, cap. XVII, p. 154.)

Sans s'occuper autrement des sources exploitées par Ciampini, surtout pour ce qui concerne le premier et peut-être aussi le deuxième siècle, on doit convenir qu'il puise, au moins pour les époques subséquentes, dont nous nous occuperons plus tard, un argument victorieux dans une lettre de Constantin à Eusèbe sur les restaurations que réclamaient alors

plus haut de l'indifférence en matière d'art des premiers fondateurs et propagateurs de notre foi. Ce serait ici surtout que nous aurions dû n'épargner aucunes recherches pour nous efforcer de faire ressortir, selon nos convictions, la direction toute *spirituelle* imprimée au zèle courageux, mais *prudent*, des premiers Chrétiens par leurs colléges de prêtres, leurs évêques et leurs synodes principaux, et le frein que leurs préventions, leur indignation contre l'idolâtrie et l'intérêt de leur sûreté, durent mettre longtemps à toutes manifestations peintes ou sculptées, qui les eussent assimilés aux païens,

(vers 313) les édifices chrétiens qui, par conséquent, n'avaient pas été tous rasés par Dioclétien, comme le dit Eusèbe (*Hist.*, lib. VIII, cap. II, lib. X, cap. II), témoignage bien plus positif de leur ancienneté, dès ce temps, qu'il ne le serait de nos jours, eu égard à la nature de nos constructions actuelles, comparées à l'appareil romain : « Omnium ecclesiarum ædi- » ficia, dit l'empereur, aut *per incuriam corrupta*, aut præ metu ingruentis temporum ini- » quitatis *minus honorifice*, exulta esse. » Aussi le savant italien passe-t-il de cette citation à l'interpellation suivante : « Ex supra relatæ epistolæ tenore, poteris, benigne lector, colli- » gere; jam ante Constantini tempora fuisse Deo ædificatas ecclesias, quod a neotericis, ac » a vera religione alienatis fratribus in dubium revocatur. »

Quant à nous, ce n'est pas, nous le répétons, sur l'ensemble des trois siècles réunis par Ciampini, que porte notre remarque, mais surtout sur les époques antérieures à la sécurité que les Chrétiens purent puiser même dans le règne d'un Commode, tout de tolérance à leur égard, grâce au patronage de sa concubine Marcia, dans les quinze premières années de celui d'Antonin, dans les sympathies d'Alexandre-Sévère, chez qui l'image du Christ avait trouvé place à côté d'Isis, d'Osiris, etc., parmi celles des patriarches, des philosophes, etc., de l'antiquité payenne (*v. Lampride et Tillemont*, l. III, p. 163); principalement dans la participation de Philippe et de son fils aux rites de leur culte, et même aux pénitences expiatoires imposées par l'Église chrétienne, dont le dogme se prêchait alors publiquement et en toute liberté (*v. Eusèbe*, l. VI, ch. XXXVI, p. 232).

Quoique malheureusement assez peu versé dans ces matières, nous n'ignorons pas qu'il nous serait facile d'étendre cette discussion en compulsant les écrivains ecclésiastiques dont nous respectons du moins la bonne foi; en citant, par exemple, la légende du successeur immédiat de saint Pierre, saint *Linus*, qui ordonna *qu'aucune femme n'entrât à l'église la tête découverte*; celle de saint Clément, quatrième évêque de Rome, mort en 102, qui aurait bâti en divers lieux soixante-dix églises, dont Trajan ni son coadjuteur dans la poursuite des Chrétiens, ne paraissent avoir eu aucune connaissance, leur correspondance établissant la nécessité d'opérer avec eux par voie d'enquête, d'aveux ou de désaveux, etc., etc.; mais il ne nous convient à aucun égard de chercher à redresser ces erreurs d'une foi aveuglée par son ardeur, de décider entre *Origène* et *Eusèbe*, entre Basnage et Gibbon *adversum* Baronius et Ciampini, etc. Dans des questions toutes de faits comme celle-ci, scrutées, controversées sans solution depuis tant de siècles, par les sommités de la science, le seul rôle que puisse accepter un obscur chroniqueur, forcé comme nous de les reproduire dans son cadre, est celui de *rapporteur*.

tout en fournissant à leurs ennemis les preuves qu'on eût tournées contre eux, de l'exercice d'un culte hostile aux faux dieux; car où trouver plus riche matière que le tableau des influences successives sous lesquelles la religion du dogme révélé, entée sur la loi mosaïque et sur l'autorité des Prophètes, quoique très longtemps inaperçue des souverains eux-mêmes, et quoique professée à peine, à l'époque même de son triomphe, par le vingtième de la population de l'empire (Gibbon, chap. XV, l. III, p. 332), est parvenue à jeter sur le globe de profondes racines, que dix-huit siècles n'ont pu que dessécher sur quelques points seulement, et à se ménager, d'obscure et d'humble qu'elle était, les moyens d'effacer par l'éclat de ses pompes le faste du culte mythologique? Mais l'exposé de ces moyens, tirés des pratiques les plus austères, de la morale la plus pure, de l'abnégation de tous intérêts privés, de toutes jouissances mondaines ajournées à la vie future, et la peinture surtout du mélange de souplesse et d'énergie employée par les premiers Chrétiens pour maintenir le dogme pur, en présence même des tortures, sans trop heurter les dispositions hostiles d'une population plus chère à des princes toujours prêts, en cas de collision, à prendre les bourreaux pour arbitres, exigent un pinceau plus habile, un talent que nous sommes loin de nous reconnaître.

Nous passerons brusquement, *trop brusquement peut-être, à l'occupation plus ou moins* temporaire des Catacombes, ce berceau *présumé* de l'art chrétien, pour en chercher les traces primitives ou non; mais commençons par nous rendre compte de la condition des Chrétiens de Rome, quand un caprice sanguinaire de Néron les refoula, dit-on, pour la première fois dans ces refuges.

Lorsque saint Pierre, échappé miraculeusement à la prison d'Antioche, vint s'asseoir presque furtivement sur un siége [1] obscur alors,

[1] Quelques écrivains de la religion dissidente vont jusqu'à contester la présence de saint Pierre à Rome, et par conséquent son martyre. On conçoit qu'avec le témoignage d'Eusèbe de Césarée, de saint Ambroise, etc., nous n'argumenterons pas sur cette négation contre Spanheim et autres champions du protestantisme. Nous partons donc de ce point : que l'épiscopat du prince des apôtres comme chef de l'Église de Rome dura vingt-cinq ans, à partir du premier voyage qu'il fit en cette ville l'an 42 de l'ère vulgaire (2e du règne de Claude), jusqu'à l'époque de son martyre vers l'an 66. Dans cet intervalle on le trouve plusieurs fois à Jérusalem, notamment en l'an 44, époque de sa captivité et de son évasion

mais rehaussé depuis par les pompes hiératiques de ses successeurs [1], il eut vainement tenté sans doute de balancer par un art nouveau l'éclat des monumens de tous genres qui, pendant plusieurs siècles encore, firent de sa métropole chrétienne la capitale du monde païen; car ce ne fut qu'en subissant le joug et le scandale des mœurs, des usages et des solennités religieuses des adorateurs de Jupiter, que les Chrétiens purent, *au moins* pendant le premier siècle, comme nous le constaterons, cimenter leur puissance à l'ombre d'une tolérance motivée sur l'ignorance ou sur le mépris de leurs efforts.

« *Une religion humble et pure*, dit, dans la décadence de l'em- » pire romain, Gibbon, dont ici l'orthodoxie n'est pas en suspicion, » *jette* sans efforts *des racines dans l'esprit des hommes, croît au mi-* » *lieu du silence* et de l'obscurité, tire *de l'opposition une nouvelle vi-*

miraculeuse (*Actes des Apôtres*, chap. XII, § 1, 2 15), et en 51 au concile tenu dans la même ville. Obligé de quitter de nouveau Rome, d'après l'édit de Claude contre les *Juifs*, qui excitaient du trouble à l'instigation d'un certain *Christ* : « Judeos impulsore Christo assidue tumultuantes Roma expulit (Suétone, chap. XXV), » confusion qu'on retrouve encore un siècle plus tard, saint Pierre ne revint à Rome que vers l'an 65. Ce fût alors que les deux princes des apôtres périrent victimes de leur zèle pour atténuer par un miracle l'effet d'un prodige non moins inexplicable. On ne peut qu'applaudir sans doute à leur désir de confondre aux yeux de tous par leurs prières l'orgueil de Simon le Magicien, en faisant lâcher prise aux démons qui conduisaient son char de feu à travers les airs, mais le peuple qui vengea sur les saints apôtres la chute du moderne phaéton (*saint Ambroise*, sermon 68), n'était-il pas presqu'excusable de se méprendre sur la valeur réelle de l'un ou de l'autre prodige à la vue de cet assaut de pouvoirs surnaturels?

Le *siége* proprement dit de saint Pierre a été conservé, dit-on, et se montre. Nous regrettons de manquer de moyens d'en offrir la reproduction dans nos planches du chap. XII.

[1] Ce rehaussement est surtout sensible dans la progression des honneurs rendus au prince des apôtres sur le sol même arrosé de son sang : « Juxta locum ubi crucifixus et juxta » palatium *Neronianum* in Vaticano, » comme si le ciel eût pourvu à ce que le pompeux mausolée de l'humble martyr vînt éteindre le faste de la maison d'or du superbe empereur et couvrir, comme monument expiatoire, la trace du séjour sur terre du lâche et cruel auteur de la première persécution!

A la crypte obscure qui recéla longtemps le corps de saint Pierre, sauvé des gémonies par la piété de quelques fidèles, « parvulam hic ædem olim christiana pietas extruxit, » dit Ciampini (*de Confessione B. Petri*), succéda, lors du triomphe de la croix, la magnifique basilique vaticane célébrée par Prudence (*hym.* 12); mais qu'était ce *miracle* de l'*architecture et de la libéralité de Constantin*, auprès de la métropole de la chrétienté élevée par la somptuosité des Jules II, des Léon X et des Sixte-Quint, et dont Delille a dit :

« Le ciel semble appuyé sur sa vaste rotonde,
» De sa hauteur sacrée elle commande au monde. »

» *gueur et arbore enfin sur les ruines du Capitole la bannière de la* » *croix.* » Telle fut en effet la marche ascendante du christianisme dont la position, l'intérêt même, aux époques de *silence* et d'*obscurité* dont nous nous occupons maintenant, excluaient toutes manifestations d'art qui ne purent *tout au plus* se produire que plus tard, mais dans le *silence* de la mort, dans l'*obscurité* des Catacombes.

Remarquons d'ailleurs, avec le même Gibbon (t. III, p. 162), Sulpice-Sévère (II. 31) et Eusèbe (*Hist. Eccl.*, l. IV, c. V), « que les » quinze premiers évêques de Jérusalem, furent tous des juifs cir- » concis et que la congrégation à laquelle ils présidaient unissait la » loi de Moïse avec la doctrine de Jésus-Christ; » circonstance qui, en même temps qu'elle justifie l'origine naturelle que nous avons assignée à l'art chrétien, en tant qu'il se serait exercé dès cette époque, expliquerait aussi le retard de sa culture chez les Nazaréens, restés soumis aux préventions résultant de l'interprétation de la loi de Moïse.

Notre opinion sur la durée de ce retard, différant essentiellement de celle exprimée par l'imposante autorité des premiers historiens des Catacombes, on nous permettra de la motiver par d'autres justifications historiques puisées tant chez les grands écrivains contemporains, que dans l'histoire des persécutions religieuses. Nous partirons de ce point à peu près incontesté que, même en Orient, patrie de l'art en général, berceau du christianisme et principal théâtre sur lequel l'apôtre des gentils déploya son zèle et sa piété, l'art ne fut pour rien dans les moyens de séduction du nouveau culte, émancipé pourtant sous ce rapport par le silence de son législateur; et que les pratiques occultes ou publiques du christianisme, dans les autres parties de l'empire et surtout à Rome, ne purent alors tendre à lutter d'éclat ni même de formes avec celles si pompeuses alors du polythéisme; l'état de misère, de privations, d'ascétisme et d'abnégation de soi-même[1] où vivait le troupeau de ce

[1] Voir Lactance (*Instit. div.*, l. VI, cap. XX, XXI et XXII); Tertullien, *de Spectaculis* (chap. XXIII), saint Clément d'Alexandrie, *Pédad.* (l. III, chap. VIII). Tertullien surtout, qui parlait aux Chrétiens avec l'autorité que Moïse exerçait sur les Hébreux, condamne indistinctement tout ce qui tient à la sensualité et même aux soins de toilette, depuis l'usage des spectacles, des instrumens de musique, des vases d'or et d'argent, jusqu'à

premier pasteur, pontife sans siége évident, ne comportant pas de telles démonstrations.

Ainsi conduits au temps de la première persécution (de Néron), voyons d'abord si le sol de la ville éternelle peut, comme l'affirment les grands explorateurs des Catacombes, recéler des témoignages de l'exercice de l'art, *par les Chrétiens*, à cette époque même; et pour n'avoir pas à argumenter sur des dates qu'on ne précise pas autrement, et que quelques écrivains rejetent à la fin du *beau siècle*, ce qui doit s'entendre de celui d'Auguste, allons plus loin, en poursuivant nos premières recherches jusque et compris le premier siècle de Jésus-Christ.

Sans doute les tortures et les supplices auxquels Néron, incendiaire de Rome, voua la secte presqu'inconnue des Chrétiens, dans son besoin d'assouvir sa cruauté sur des êtres sans défense, et pour donner le change sur les causes de cet incendie même [1], auraient

celui *de se faire la barbe.* C'était, selon lui, autant de tentations impies pour perfectionner les ouvrages du créateur. Les travaux d'art se trouvaient donc, à ce dernier titre, nécessairement compris dans l'anathème du missionnaire africain.

[1] Pour *détruire les bruits infamans* qui lui attribuaient un événement dont souffrait toute la population de Rome, dit Tacite, à l'occasion de l'incendie de cette ville que Néron brûla publiquement *dans un but d'art*, si l'on en croit Suétone; « quasi offensus deformi» tate veterum ædificiorum et angustiis flexurisque vicorum, incenditurbem tam palam...» Ce tyran chercha des coupables et fit souffrir les plus cruelles tortures à de malheureux abhorrés par leurs infamies, « quos per flagitia invisos, » qu'on appelait vulgairement Chrétiens (Tacite était très jeune alors, il aura recueilli la tradition des bourreaux sans examen; la preuve s'en tire du langage tout opposé que tint à leur égard, tout en les persécutant, son ami Pline le jeune). « Le Christ, qui leur donna son nom, ajoute l'historien, » avait été condamné au supplice sous Tibère, par le procurateur Ponce-Pilate, ce qui réprima pour le moment cette exécrable superstition; mais bientôt le torrent se déborda de » nouveau, non seulement dans la Judée, où il avait pris sa source, mais jusque dans Rome, » même où viennent enfin se rendre et se grossir tous les égouts de l'univers. On commença » par se saisir de ceux qui s'*avouaient* chrétiens; et ensuite, sur leurs dépositions, d'une » multitude qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain; » et à leur supplice on ajoutait la dérision; on les enveloppait de peaux de bêtes pour les » faire dévorer par des chiens; on les attachait en croix, ou l'on enduisait leur corps de ré» sine, et l'on s'en servait la nuit comme de flambeaux pour s'éclairer. Néron avait cédé, » pour ce spectacle, ses propres jardins (situés, comme l'indiquent Anastase, Nardini et » Donatus, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Saint-Pierre); et dans le même temps » il donnait des jeux au cirque, se mêlant parmi le peuple, en habit de cocher, et conduisant » des chars. Aussi, quoique coupables et dignes des derniers supplices, ces Chrétiens exci-

pu suffire pour précipiter leurs frères, privés d'ailleurs de leurs abris, dévorés par l'incendie, dans les excavations produites par l'exploitation monumentale de Rome païenne ; mais un passage de Suétone, que nous n'avons pas encore vu citer dans cette question, nous semble la résoudre contre l'opinion italienne sur l'occupation exclusive, du moins à cette époque, des mêmes Catacombes par les Chrétiens persécutés. Cet historien, contemporain de Tacite et de Pline, et renommé surtout par cette précision dans ses récits qui lui a valu le titre *d'anecdotier*, dit positivement, au sujet de la catastrophe qui motiva cette première persécution : *L'incendie dura six jours et sept nuits, le peuple était retiré dans les tombeaux* : « per sex dies septemque » noctes ea clade sævitum est, ad *monumentorum bustorumque* diver- » siora plebe compulsa (chap. XXXVIII). » Or ces sépulcres, assez spacieux pour contenir une grande partie de la population de Rome, ne pouvant être autres que la Rome souterraine connue depuis sous le nom de Catacombes, est-il supposable que pendant le séjour nécessairement prolongé qu'y firent les *incendiés* jusqu'à la reconstruction de leurs foyers domestiques, les Chrétiens, persécutés à raison de ce fait même, soient venus prendre gîte près des victimes de ce désastre, et dans des lieux qui, à raison même de cette occupation publique, n'auraient pu les soustraire à la rage des bourreaux[1] ?

A cette considération applicable aux quatre années que dura encore le règne de ce tigre, dont la férocité capricieuse borna cependant cette mesure à l'enceinte de sa capitale, se joint, selon nous,

» taient de la compassion comme victimes immolées moins au bien public qu'au passe- » temps d'un barbare (*Annales*, l. XV, chap. XLIV). » Suétone se borne à dire (chap. XVI) : » *Néron sévit contre les Chrétiens, espèce d'hommes livrés aux superstitions et aux* » *sacriléges* : afflicti suppliciis Christiani, genus *hominum superstitionis novæ ac maleficæ.*» Les détails donnés par Tacite et confirmés par la chronique d'Eusèbe, par Viguier, par Baronius, etc., prouvent l'intensité de la première persécution, mais seulement comme punition d'un crime présumé dont la population païenne avait fini par absoudre les Chrétiens, ce qui dut rendre cette persécution temporaire.

[1] Le même Suétone nous apprend que Néron, si bien servi, ainsi que tous les tyrans, par le zèle sanguinaire de ses limiers, avait une connaissance personnelle de ces sortes de refuges comme n'offrant qu'une alternative de supplice : lorsque Phaon, son affranchi, lui proposa, dans sa fuite, de se *cacher dans un arénaire* : « ut interim in specum egestæ arenæ con- » cederet. » Le lâche lui répondit qu'il ne voulait pas s'enterrer vivant : « negavit se vivum » sub terram iturum (chap. XLVIII). »

cette réflexion non moins naturelle : que les Chrétiens pouvant alors opter entre un exil à l'air libre et une sépulture vivante sous le glaive de leurs bourreaux, ne durent habiter que temporairement des cavernes alors impraticables, privées d'air, de jour et de moyens secrets de contact avec le dehors pour les besoins alimentaires, et que ce ne put être que lorsque des édits étendus à tout l'empire les privèrent de tout autre refuge, qu'ils s'y ménagèrent des réduits cachés, mais du moins praticables, en chargeant de ce soin des néophytes, pour lesquels le titre de *fossor* formait le premier degré du sacerdoce. Ces quatre années de tempêtes passagères auraient-elles suffi d'ailleurs, en partant de ce point, pour les travaux de toute nature de la seule catacombe de Sainte-Priscille, que l'*inventeur* Bosios, on publicateur Aringhi, Bottari, Boldetti et d'Agingourt lui-même, font remonter à cette époque? nous ne pouvons le croire. Nous trouvons d'ailleurs d'autres motifs de nous ranger *au moins* à l'opinion de M. Raoul Rochette, qui rejette bien au-delà de ce temps les premiers exercices d'art des Catacombes, dans les appréciations historiques qui vont suivre et dans nos aperçus spéciaux réservés pour la note *B*.

L'iniquité, trop évidente d'après Tacite lui-même, du massacre ordonné et exécuté sous les yeux de Néron, et le courage héroïque de ceux qui s'avouèrent Chrétiens, *qui fatebantur* (preuve manifeste qu'alors, en 66, leur culte n'était pas public), concoururent puissamment, comme le prouvent les lettres de Pline et de Trajan, à dissiper des préventions comme celles qu'expriment Tacite et Suétone : des doctrines professées en présence de la mort même, trouvant toujours au moins des admirateurs. Aussi plus les Chrétiens animés de cette tenacité religieuse que le peuple juif montra de tout temps et conserve encore aujourd'hui, se montraient avides des palmes du martyre, plus leurs rangs se gonflaient d'émules de leur gloire; et bientôt cette secte obscure et méprisée, grandie par ses persécutions même, conquit dans l'état une puissance morale, fondée sur des vertus depuis longtemps bannies de Rome; car il est grand le contraste qu'offre la peinture des mœurs païennes de ce siècle, due à ses plus habiles écrivains, et le tableau des austères pratiques de ce troupeau du *bon pasteur*, uni dans ses angoisses comme dans ses béatitudes, épars pour offrir moins de prise à l'orage, mais si facilement

rallié à la voix de ses guides, et qui, loin de trembler comme la population païenne, aux signes précurseurs de dissolution de l'empire, jouissait de l'attente du grand cataclysme prédit par saint Mathieu [1], et confiant dans une vie future où chacun serait *traité selon ses œuvres*, semblait ne voir dans les épreuves, de celle-ci, dans ce royaume qui, pour lui aussi, *n'était pas de ce monde*, qu'un passage pour gagner la *Jérusalem céleste* [2], véhicule inconnu du paganisme, et d'un très puissant effet pour le prosélytisme, dont le progrès, de plus en plus menaçant pour la religion de l'empire, engendra les autres persécutions.

[1] Le xxIVe chapitre de saint Mathieu sur la ruine de Jérusalem et sur la *consommation du siècle* qui finit lors de la persécution de Trajan, fut alors interprété dans le sens littéral de cette dernière prédiction, d'autant que le verset 9 : « Alors on vous livrera aux ma- « gistrats pour être tourmentés, et on vous fera mourir; » semblait, par sa réalisation, amener la conséquence prédite au chapitre xxix : « Aussitôt après ces jours d'afflictions, le » soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière; les étoiles tomberont du ciel, » et les puissances des cieux seront ébranlées. »

Rassurés par la poursuite de la marche des astres, les interprétateurs de prédictions ajournèrent cette catastrophe à la consommation du Xe siècle en s'appuyant d'un passage *nécessairement obscur* de l'Apocalypse et de ce texte de l'épître de saint Paul aux Thessaliens, qui tend à nous mettre en garde contre toute surprise : « Le jour du Seigneur doit venir comme un » voleur de nuit; lorsqu'ils diront : Nous voici en paix et en sûreté, ils se trouveront surpris » tout d'un coup, par une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse, etc. » De là les pieuses terreurs de l'*an mil*, et la longue suspension de stipulations pour l'avenir et de travaux durables qui amena, comme nous chercherons à l'établir au chap. IV, le renouvellement presque complet de l'architecture chrétienne, tombée de vetusté sous l'influence de cette panique.

[2] Il suffira sans doute que nous reproduisions ici deux des nombreuses descriptions de cette cité *idéale*, qui, par ce dernier motif même, aurait pu fournir matière à tant d'autres. Les versets 20 et 21 du chap. xxIII d'Isaïe, portaient : « Considérez Sion, cette ville consacrée » à vos fêtes solennelles, vos yeux verront Jérusalem comme une demeure comblée de » richesses, comme une tente qui ne sera point transportée ailleurs; les pieux qui l'affer- » missent en terre ne s'arracheront jamais, et tous les cordages qui la tiennent ne se rompront » point. Le Seigneur ne fera voir sa magnificence qu'en ce lieu-là ; les eaux qui y couleront » auront un canal très long et très spacieux, etc.; » mais l'Apocalypse de saint Jean (chap. xxI et chap. xxII) enchérit de beaucoup sur cette description, en nous montrant cette ville « d'un » or pur, semblable à du verre très clair, bâtie en carré, de 12 mille stades sur chaque » face avec une muraille de 140 coudées, bâtie de *jaspe*, et dont les fondemens seront ornés » de toutes les pierres précieuses qu'admettent la nomenclature minéralogique et le manuel » du lapidaire ; les douze portes composées chacune d'une seule perle, etc. » L'apôtre, au surplus, ne place pas de *temple* dans cette Jérusalem spirituelle, « le Seigneur Dieu, et » l'agneau tout puissant étant le temple. » Le soleil y est également remplacé par » la gloire » de Dieu qui l'éclaire seule, » et la lune, « par l'agneau, qui en est la lampe. »

Les règnes si courts de Galba, d'Othon et de Vitellius, n'atteignirent pas les Chrétiens laissés également en repos par Vespasien et par son fils, dont la juste fureur ne pesa que sur les Juifs cruellement punis de leur appel aux armes [1]; mais *Domitien,* qui se posait en dieu [2], voulant sans doute concentrer leurs hommages sur lui seul, fit tout à coup éclater les foudres sur leur tête la 14e année de son règne, en livrant au martyre (en l'an 93) le troisième chef de l'Église, Anacletus, et en signalant par des victimes choisies dans sa propre famille [3], la deuxième persécution, célèbre par l'exil de *saint Jean* dans l'île de *Pathmos.* La généreuse intervention de Nerva (Dion, l. LXVIII) mit un terme assez prompt à ces poursuites reprises par l'ombrageuse susceptibilité, en matière d'association et de rassemblemens quelconques [4], de Trajan, cet empereur d'ailleurs si noble et si grand.

Ici, fin du premier, si ce n'est du beau siècle, la tradition religieuse des calendriers et martyrologes s'authentifie également par les détails de la correspondance de ce prince, avec Pline le jeune, son proconsul en Bithynie, et ces détails suffisent pour attester que bien

1 Si l'on pouvait croire sur ce point Josèphe, Eusèbe, etc., le siége de Jérusalem, suivi d'un démantellement complet, aurait coûté aux Juifs onze cent mille hommes, dont six cent mille massacrés et cinq cent mille morts de faim, sans tenir compte de cent autres mille vendus immédiatement comme esclaves.

2 « Pari arrogantia cum procuratorum suorum nomine formalem dictaret epistolam, sic « cœpit : *Dominus* et *Deus* noster sic fieri jubet (Suétone, *in Domitiano,* chap. XIII). — Voir aussi Eusèbe (*in Chron.*, an 89). Les statues d'or et d'argent « *ponderis certi* » que ce dieu s'éleva dans le capitole, furent renversées et foulées aux pieds par ordre de ce même sénat qui s'était montré si docile à ses ordres et même à ses caprices.

3 On cite comme martyrs de cette époque Flavius Clemens, cousin-germain de Domitien, et qui avait été son collègue au consulat, et *sa femme,* ou plutôt sa nièce Domitilla, qui n'avait été condamnée qu'à l'exil, victimes dont Étienne, affranchi de cette famille, aurait tiré vengeance en portant à l'empereur le premier des sept coups de poignard sous lesquels il succomba, en l'an 96. Ces circonstances, que nous nous garderons bien de mettre en doute, puisqu'elles ajouteraient par la quantité de ces martyrs à l'illustration de la cause chrétienne, rendent cependant assez inexplicable, il faut en convenir, l'ignorance des trois célèbres écrivains contemporains cités plus haut sur une religion qui comptait déjà des consuls et des parens de l'empereur parmi ses confesseurs et ses victimes.

4 La lettre XLIII du l. X, écrite par Trajan à Pline le jeune, et par laquelle cet empereur refuse d'autoriser même une association de pompiers à l'occasion de l'incendie de Nicomédie, explique la sévérité de l'édit *contre les assemblées* des Chrétiens.

qu'alors les Chrétiens répandus sur la surface de l'empire, fussent *nombreux* et de *toutes conditions*, selon ces termes exprès de sa lettre 97, du l. x : « Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus. » (*Voir* d'ailleurs Tertullien *ad scapulam*, et saint Cyprien, *ép.* 79). Le préfet du trésor, gouverneur de Bithynie et de Pont, ne connaissait pas mieux que ses amis Tacite et Suétone [1], qui décrivaient, vers le même temps, la persécution de Néron, en quoi consistaient les crimes de ces Chrétiens auxquels Pline, tout en les persécutant, n'impute que des vertus et des actions louables :

« Je ne sais, mande-t-il à Trajan, sur quoi tombe l'information » qu'on dirige contre les Chrétiens, ni jusqu'où doit aller leur pu» nition; si c'est le nom seul qu'on punit en eux ou les crimes atta» chés à ce nom? » crimes consistant, d'après la même lettre « *à s'as-* » *sembler à jours marqués, avant le lever du soleil, pour chanter tour à tour* » *des* VERS *à la louange du Christ; à s'être engagés par serment à ne* » *commettre ni vol ni adultère, à ne point manquer à leurs promesses, à* » *ne point nier un dépôt, puis à se rassembler plus tard pour manger* » *en commun des mets innocens.* »

Il nous a toujours paru difficile de concevoir comment la conséquence d'une telle information, et de la part d'un agent aussi éclairé que Pline, a pu être, « qu'il avait envoyé au supplice ceux qui avaient » persisté dans leurs aveux (aveux bien coupables, comme on voit), » de quelque nature que fût ce qu'ils confessaient, pour punir leur » désobéissance et leur invincible opiniâtreté; » mesures auxquelles l'empereur, ne consultant sans doute que la raison politique, applaudit dans sa réponse, mais en observant toutefois « qu'il ne » faut pas faire perquisition de ces sortes d'affaires, ni recueillir de » délations anonymes, etc. [1] »

[1] Cet historien va jusqu'à confondre (*Vie de Claude*, ch. xxv) les Juifs avec les Chrétiens, qu'il qualifie cependant spécialement, comme on l'a vu, dans la vie de Néron : « Claude, » dit-il, chassa de la ville les *Juifs* qui excitaient des troubles à l'instigation d'un certain » Christ, *Judeos impulsore Christo.* »

[2] Dans les faits cités dans la lettre de Pline, le seul qui pût être réellement imputé à crime aux Chrétiens, comme contravention à l'édit de Trajan contre les assemblées quelconques, était leur réunion en commun pour les agapes ou repas de charité de la primitive Eglise, consacrées par les peintures des Catacombes des saints Marcellin et Pierre, peintures dont l'une porte cette inscription toute positive, citée par M. Raoul Rochette (*Tableau des Cata-*

Ces rigueurs, sur lesquelles Trajan, par un effort digne de sa grande ame, sut revenir de lui-même, firent néanmoins partie de son héritage, car Adrien, justement irrité contre les Juifs, confondit les Chrétiens avec eux dans sa vengeance, et ajoutant aux tortures personnelles l'insulte et la profanation, il voulut, dans sa rage architecturale, que les temples voués aux plus impures divinités du paganisme couvrissent le théâtre du grand drame chrétien, les lieux même consacrés par la naissance et par la mort du Messie [1]. Adrien cependant est absous par l'Église, qui, par son savant et éloquent organe, saint Augustin, quoique tenant registre de ses violences, notamment de la mort de son général de cavalerie saint Eustache, martyrisé avec toute sa famille, ne date la quatrième persécution que du règne d'Antonin, autre grand prince, qui partage du moins avec Trajan le mérite d'avoir suspendu de lui-même l'effet de son courroux, et avec Adrien l'honneur d'avoir courageusement interdit le scandale des délations, des condamnations et exécutions à *la clameur publique* [2].

Si les hautes vertus de Marc-Aurèle ont préservé son nom de la tache imprimée dans les fastes chrétiens au titre de persécuteur, malgré les nombreuses victimes que ce prince offrit sans doute en holocauste à ses dieux (*v.* Baronius, an. 164, n° 2, 5 et seqq., et an. 169, n° 1 et seqq.), celui de Septime-Sévère ne pouvait échapper à ce sanglant stygmate : l'inflexible Tertullien, témoin des tortures atroces infligées à ses nouveaux frères en religion par Plautien, ce

combes, p. 142), *Agape misce-mi*, applicable à l'une des femmes (la Charité), représentée en action de mêler de l'eau au vin des convives. Ces repas devinrent moins *innocens* plus tard, comme nous le dirons plus loin et plus tard encore, en revenant sur ce sujet à notre chap. xv; mais rien n'indique que ces assemblées se tinssent *alors* dans des églises où le proconsul eût eu le moyen d'atteindre les coupables, au lieu de procéder par enquête d'aveux ou de désaveux.

[1] Le temple de *Vénus* construit par Adrien sur le Calvaire, et celui d'*Adonis* qu'il superposa, sans doute à dessein, à la sainte crèche de Bethléem, durèrent, selon Sulpice-Sévère, Dion, etc., jusqu'à l'époque où sainte Hélène en fit justice.

[2] « En plein amphithéâtre, dit Gibbon, en s'appuyant des témoignages de Tertullien, des » actes du martyre de saint Polycarpe, etc., les clameurs impatientes de la multitude dénon- » çaient les Chrétiens comme les ennemis des dieux et des hommes. Elle les condamnaient » aux supplices les plus cruels, et poussant la licence jusqu'à désigner par leurs noms les » principaux chefs de la secte nouvelle, elle exigeait impérieusement qu'ils fussent aussitôt » saisis et jetés aux lions (ch. xvi, t. III, p. 420). »

cruel favori de Sévère, en ayant à jamais consacré la mémoire dans son éloquent *Apologétique :* il eut suffi d'ailleurs des massacres de Lyon, ajoutés à tous les maux que la lutte de Sévère et d'Albinus fit peser sur cette ville et *sa province*, pour justifier le titre de chef de la cinquième persécution donné à cet empereur (*v.* Dodwell, XI, 469)[1].

[1] Il paraîtra sans doute naturel qu'occupé dans ce chapitre de recherches sur l'art chrétien, nous cherchions avant tout nos sources chez les historiens qui ont écrit sous l'influence des principes et des pratiques de cette religion ; cependant la mission, toute d'impartialité, que nous nous sommes tracée, nous impose en même temps le devoir de donner l'idée des controverses élevées sur quelques points principaux.

Gibbon, que nous citerons de préférence parmi ces *avocats du diable*, à raison de la haute portée de ses vues philosophiques et de ses aperçus sur les arts, même dans la ligne dissidente et *iconoclaste* où sa nationalité et son éducation religieuse l'ont placé, établit d'abord, comme nous avons essayé de le faire par d'autres témoignages, que la cause des Chrétiens fut longtemps confondue par les magistrats de Rome avec celle des Juifs, et parle ensuite « de la juste indignation de toutes les nations de l'antiquité en voyant troubler l'harmonie » religieuse de l'ancien monde par un peuple qui, séparé de la communauté du genre » humain, prétendait posséder seul la science divine, et traitait orgueilleusement d'idolâtre » et d'impie toute forme de culte différente du sien. Le droit de tolérance, ajoute-t-il, étant » fondé sur une indulgence mutuelle, on ne pouvait plus le réclamer dès que l'on refusait le » tribut accoutumé, comme firent opiniâtrement les Juifs, les Juifs seuls. » (Suétone nous donne une idée de la rigueur exercée par les Romains dans la perception de ce tribut, en citant, chap. XIII de la vie de Domitien, la visite publique par un percepteur d'un vieillard de 90 ans pour s'assurer qu'il était circoncis.) Les Chrétiens, au contraire, se soumettaient sans scrupule à la prescription du Christ sur le denier de César.

Arrivant ensuite à la distinction faite par les empereurs entre les Juifs qui, après leurs sanglans conflits avec la puissance romaine, obtinrent comme *peuple* l'exercice public de leur culte, qu'on refusa aux Chrétiens comme *secte*, Gibbon la fonde surtout sur la présomption d'*athéïsme* qui pesait sur ces derniers, « faute par les idolâtres de concevoir un Dieu spiri» tuel et unique qui n'était représenté sous aucune figure corporelle, ni sous aucun symbole » visible, et que l'on n'adorait point avec les pompes ordinaires des libations et des fêtes, » des autels et des sacrifices. »

L'historien protestant passe rapidement sur la persécution subite, *momentanée* de Néron, et sur celle de peu de durée de Domitien, pour arriver plus tôt à exalter les sentimens d'*équité*, d'*humanité* et de *générosité* qui dirigèrent Trajan, dont les mesures *acerbes* furent en effet tempérées par quelques nobles procédés ; mais les malheureux convaincus des actions louables ou innocentes dont Pline les accuse, n'en subirent pas moins de cruels supplices, bien qu'à cette époque il n'existât contre eux, ainsi que le reconnaît Gibbon, « aucune loi » générale, aucun décret porté par le Sénat. »

D'après les martyrologes dont beaucoup d'écrivains, même plus orthodoxes que Gibbon, nient, il est vrai, la parfaite exactitude et même l'authenticité, longue serait la liste des victimes du magnanime empereur et de son digne proconsul ; et cette liste donnerait en outre

Après s'être à bon droit étonné de voir l'Église persécutée sous Marc-Aurèle, rester paisible sous le sanguinaire Commode, grâce au patronage d'une courtisane, et sous l'impudique Héliogabale, trop fier sans doute du culte de son aérolithe, pour redouter des rivalités terrestres, on rentre dans l'état normal, lorsque le féroce Maximin suscite la sixième persécution ; mais après la chute de ce tyran, dont la cruauté avait lassé le bras des soldats, qui le tuèrent à Aquilée pour se racheter par sa tête, après le règne temporaire de Gordien, brille enfin pour l'Église militante une lueur que de nouvelles ténèbres viendront bientôt éteindre et pour longtemps encore.

Pour fuir sans doute la poursuite incessante des *implacables* furies du paganisme, Philippe, assassin et usurpateur du trône de son pupille, dont il crut appaiser les mânes en le plaçant au rang des dieux, se réfugia dans un dogme qui n'admet pas de crime irrémissible : aussi son premier soin, lorsqu'au retour de Syrie il eut participé à Antioche aux solemnités de la fête de Pâques, fut-il de se soumettre aux pénitences que lui infligea saint Babylas, qui, procédant à son égard comme fit depuis saint Ambroise pour Théodose, après le mas-

un démenti formel à la citation faite par l'historien anglais d'un passage de Pontius, qui porte que saint Cyprien, évêque, tourmenté sous Valérien et Galien, fut le premier martyr de son rang, puisqu'elle offre une longue série d'évêques, depuis saint Barsimée, saint Astius, saint Tite, saint Timothée, saint Phocas, etc., etc., jusqu'à saint Crescent, saint Zacharie, saint Martin, saint Eutrope, etc., etc., martyrisés avant saint Cyprien.

On y trouve aussi, indépendamment des vierges dont parle Pline, d'autres servantes du Seigneur brûlées à petit feu, et dont les cendres, mêlées à l'airain dont on fit le bassin du lavoir de Trajan, causaient des vertiges aux baigneurs. Qui pourrait nier d'ailleurs l'acharnement de ces poursuites, bien que les perquisitions parussent interdites, lorsqu'il paraît constant que l'empereur ne les arrêta que sur la remarque de Tybérian, que les bourreaux manquaient aux victimes (*Suidas, Baronius, an* 118, n° 1) ?

Citons, pour en finir avec des contradictions qui laissent tout en doute dans les données historiques, le résumé de l'opinion de Gibbon sur les souffrances que les Chrétiens *déplorèrent et exagérèrent* : « Le nombre célèbre de dix persécutions a été fixé par les écrivains ecclé-
» siastiques du Ve siècle, qui voyaient d'une manière plus distincte l'état florissant ou mal-
» heureux de l'Église, depuis Néron jusqu'à Dioclétien. Les parallèles ingénieux des dix plaies
» d'Égypte et des dix cornes de l'Apocalypse leur donnèrent la première idée de ce calcul.
» En appliquant à la vérité de l'histoire les croyances qu'exigent les prophéties, ils eurent
» soin de choisir les règnes qui avaient en effet été les plus funestes à la cause du christia-
» nisme ; mais ces persécutions passagères servirent seulement à ranimer le zèle des fidèles
» (quel véhicule !) et à rétablir leur discipline (t. III, ch. XVI, p. 459 et 460) ».

sacre de Thessalonique, interdit au maître du monde l'accès d'une basilique chrétienne) Euseb., l. VI, c. XXVII). Le triomphe de l'Église paraissait d'autant plus assuré que des lois contre la luxure, contre la licence des poètes, etc., témoignaient de la sincère disposition de l'empereur et de son fils qu'il avait associé à son trône, à lui donner pour base les mœurs et la morale évangélique. Une révolte militaire fit cesser ce beau rêve, pendant lequel le prosélytisme d'autant plus ardent qu'on semblait toucher au triomphe, ne fit que préparer de nouvelles victimes aux fureurs de Dèce.

Dans la conduite de ce général refusant d'abord l'ovation d'une armée qu'il tourna plus tard contre son maître, et s'élevant ensuite sur son cadavre au trône dont il chercha l'appui dans la population hostile au nouveau culte, qui ne verra l'exemple que se proposa un siècle plus tard notre hôte illustre, Julien?

Malheureusement, il n'en fut pas de l'œuvre à peine ébauchée de Philippe comme de celle de Constantin, que sauva l'empressement de l'usurpateur Julien à s'occuper du retentissement lointain de sa gloire, et de sa fatale campagne de Perse, avant de cimenter sa puissance intérieure, fondée sur l'apostasie, dans le sang chrétien qu'un tel homme eût fait couler à flots [1].

Quelques mois d'un règne paisible avaient suffi à Dèce pour donner à ses ovateurs des gages sanglans de ses droits, comme chef de la cinquième persécution [2], au titre de nouveau Trajan, qu'il mérita d'ailleurs par de hautes qualités, lorsque, nouveau Romulus, il disparut tout à coup à la tête de son armée et en présence des Goths, *coup du ciel* rendu plus manifeste encore par la mort de son fils, et qui

1 Le système de persécution qu'il substitua à son premier édit de tolérance, et qui se signala par le massacre impuni de Marc d'Aréthuse qui lui avait sauvé la vie, *crimen impurgabile*, au dire d'Ammien lui-même, et ses ironiques allusions aux *Chrétiens nés pour la souffrance* (voir sa lettre 28), n'étaient évidemment que des actes de prise de possession, et pour ainsi dire que l'avant-goût des vengeances ajournées à son retour de Perse. La résistance, nécessairement plus forte que sous Philippe, eut encore ajouté à l'intensité de cette onzième persécution.

2 Il suffit de citer le supplice si connu de saint Laurent, martyrisé sous le règne de Dèce, pour donner l'idée du raffinement de cruauté et des infernales combinaisons par lesquelles les bourreaux, mettant à profit leurs oiseuses méditations et l'irritation de leur interrègne, signalèrent cette recrudescence.

vengea les deux Philippe et leur cause, mais sans rendre à l'Église, même l'espoir des heureux jours dont l'aurore avait lui sous ces derniers princes; car après les règnes sans portée de Gallus et d'Emilien, aux prémices favorables de celui de Valérien, succéda la huitième persécution, suscitée par ce dernier prince, que son fils poursuivit jusqu'à ce que, voyant sans doute dans les cruautés de Sapor le tallion des tortures exercées contre les Chrétiens par son père, Gallien, en butte d'ailleurs aux attaques de ses trente compétiteurs, suspendit de lui-même l'effet de ses édits.

A peine remise de ces assauts pendant les règnes inoffensifs pour elle de Claude et de son frère, l'Église chrétienne fut de nouveau troublée dans ses saintes pratiques par Aurélien, dont la persécution (la neuvième), quoique terrible, le cède en barbarie à un seul épisode de celle de dix années, exercée sous Dioclétien, à la provocation de Galère (*v.* Baronius, an. 301, n° 16 et seq., Genebr. in Marcellino ex Eusebio et Nicephoro, etc.)[1].

Ce n'est pas sans regrets sans doute que nous nous trouvons forcé de faire encore ici, dans le domaine purement historique, des excursions que nous devrions consacrer uniquement à celui de l'art : mais qu'on se rende bien compte des vues qui nous dirigent et du peu d'intérêt qu'offriraient de sèches nomenclatures d'objets, sans l'animation que peut seule leur donner l'idée, et, si possible, l'image des influences sous lesquelles ils furent produits !

Ici, par exemple, ce tableau sommaire de violentes persécutions, qui s'étendirent aux édifices chrétiens renversés de fond en comble

[1] Si les massacres organisés pour atteindre en masse les Chrétiens surpris dans la célébration des offices du Vendredi-Saint et de Pâques (*Eusèbe, an* 306) pouvaient n'être considérés que comme une manœuvre stratégique, assez habile pour en finir plus tôt avec l'ennemi, on trouverait dans les actes des martyrs des atrocités moins vulgaires. Combien de sueur et de sang versèrent, par exemple, ces quarante mille Chrétiens chargés d'élever ces thermes somptueux de Dioclétien (*v. Baronius, an* 298, *n.* 10 *et suiv.*), où l'on cherche naturellement un élément de comparaison avec ceux d'époque contemporaine, que, selon nous, l'associé de cet empereur aurait érigés à Lutèce?

Galère aussi en fit construire d'analogues à Carthage, également par les Chrétiens condamnés, également en masse, *au travail des carrières*, « *ad arenam faciendam* » (*v.* Bottari, *Pitt. scul.*, t. I, p. 13 et 20), et qui, soldats pour la plupart, étaient affranchis de ce travail par les lois romaines. Si l'on croit même les historiens, ce premier supplice n'était qu'une épreuve, passé laquelle les travailleurs payaient de leur vie leur inflexibilité chrétienne.

(Eusèbe, l. VIII, c. II), de même que quelques aperçus dont nous le ferons suivre sur les Catacombes et leur population de martyrs, n'ont certes pas pour objet de pourvoir à l'enseignement religieux de nos lecteurs, par un *abrégé de l'histoire ecclésiastique à leur usage;* mais en même temps que ces sortes de digressions expliqueront, sans les justifier, les réactions toutes monumentales dont nous parlerons plus loin, qui, ordonnées par Constantin, furent surtout exercées sous Théodose, etc., elles deviennent indispensables pour résoudre, autant que possible par inductions, la question toujours indécise du véritable point de départ de l'art chrétien. A cet égard, l'origine obscure assignée par les *maîtres* à cet art qui aurait vu le jour dans les Catacombes, en expliquant les ténèbres dont son enfance reste environnée, motiverait notre désir de faire pénétrer le flambeau de l'histoire dans ces réduits mystérieux, pour leur arracher leur secret.

Résumons donc cette chronologie martyrologique pour en tirer nos conséquences.

Nous avons dit, et tout le prouve pour nous du moins, que ce ne put être à l'occasion des persécutions toutes passagères de Néron et de Domitien que se fonda le premier *établissement* durable des Chrétiens dans la *Rome souterraine;* et que la prévision de persécutions générales, qui ne laisseraient pas aux proscrits le choix du gîte, que la libre disposition d'ouvriers occupés à l'exploitation des entrailles de Rome au profit de sa surface, ouvriers d'ailleurs familiers avec les Méandres de ces *arénaires*, et qui sous le nom si souvent consacré de *fossores* [1] furent peut-être les premiers *architectes* chrétiens, auraient pu seules inspirer aux chefs de l'Église l'idée de rendre à la fois habitables et secrètes ces excavations, déjà dépositaires sans doute des ossemens vénérés de leurs martyrs arrachés nuitamment aux charniers des persécutions; mais il y aurait encore loin même

[1] Boldetti a donné (l. I, ch. XVI, p. 50) l'espèce de monument élevé au fossoyeur Diogène par les Chrétiens de son temps, sorte d'ouvriers remplacés par les *cavatori delle catacombe* dont parle d'Agincourt (t. IV, p. 25). M. Raoul Rochette observe en outre, p. 40 et 41 de son *tableau synoptique*, qu'on trouve souvent dans ces peintures « des figures d'ouvriers » occupés à creuser un roc qui surplombe, accompagnés d'un personnage tenant une lampe » à la main pour combattre l'obscurité, et que beaucoup d'inscriptions concernant les Chré- » tiens leur donnent le titre de *fossor, fossores* ou *fossorii*, premier titre du sacerdoce conféré » aux membres de la primitive Église. »

de ce premier emménagement et des travaux préalables qu'il suppose, à la pompeuse ornementation dont les grands historiens des Catacombes décorent ces cryptes dès ces premières époques.

Ne voulant pas toutefois nous commettre légèrement avec des autorités du poids de celles que nous allons citer, nous en appellerons d'autres à notre aide, et ferons précéder la suite de nos recherches martyrologiques de l'examen de cette double question préjudicielle :

Les travaux d'art et décorations qu'on remarque encore dans les Catacombes, ou que le soin de préservation a fait recueillir dans le musée du Vatican, datent-ils du temps des persécutions? et, dans tous les cas, à quelle époque remontent les plus anciens ?

La réponse la plus affirmative et la plus positive, quant à l'origine reculée de ces produits de l'art chrétien, se trouverait sans doute dans l'opinion de Bosio, exprimée et partagée par Aringhi [1], dans l'ouvrage de Boldetti [2], et aussi dans celui de d'Agincourt, qui, tout en posant en fait « que pendant les trois premiers siècles, aucune » occasion ne s'offrit pour l'Église chrétienne de faire assaut de » pompe avec les solennités du paganisme si favorables aux arts du » dessin, » dit expressément, d'abord dans ses Observations sur la décadence de la peinture (t. VI, p. 20 et 21), à propos des cinq premiers objets (n°s 1 à 5 de la planche IV), et du n° 1 de la planche VII, représentant des peintures trouvées dans la catacombe de Sainte-Priscille : « Ces peintures ont été probablement exécutées » par des Chrétiens retirés dans ces asiles souterrains, au temps de

[1] Aringhi, dans sa *Roma subterranea* (l. v, cap. vi, v. 2, p. 465). Cet ouvrage est, pour ainsi dire, la deuxième édition avec quelques additions de celui préparé par les recherches et les planches de l'infatigable Bosio, mort à la fin du XVIe siècle, travaux dont *Severani* fit une première publication qui n'est devenue réellement complète et satisfaisante que dans les trois volumes donnés par Bottari au milieu du XVIIIe siècle, sous le titre de *Sculture e pitture sagre estratte dei cimeteri di Roma, etc.*

[2] Voir Boldetti : Osservazioni sopra i cimeteri (l. i, cap. v, p. 18). Comme gardien des Catacombes pendant environ trente années, le chanoine Marc-Antonio Boldetti a réuni de précieux documens qu'il a publiés avec un soin scrupuleux au commencement du XVIIIe siècle. Beaucoup d'autres savans italiens ont exploité cette riche mine vers le même temps. Nous citerons surtout les travaux de *Marangoni* et les dissertations si curieuses de Buonarotti *sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figura, trovati ne' cimeteri di Roma.*

» la *première persécution ;* » puis, par une sorte de contradiction, observe, dans la table de ses planches VI, VII et VIII : « que les » plus anciennes de ces peintures appartiennent au IIe siècle, notam- » ment celles d'une catacombe de la via *Latina*, et toutes celles de » la catacombe de Priscilla (via *Salara*)[1]; » mais c'est précisément sur ces points que s'établit la controverse dans laquelle nous nous permettons d'intervenir.

D'une part, M. Raoul Rochette, tranchant en maître la difficulté sans même la soulever, dit, dans sa belle étude sur nature, intitulée : *Tableau des Catacombes de Rome* (pages 56 et 57), au sujet des anciens sépulcres primitifs de la voie Appienne : « Les peintures du » cimetière de Saint-Calixte sont généralement, par leur goût et » par leur exécution, du nombre de celles qui tiennent de plus près » *à l'antiquité;* » et en ajoutant : « Ce cimetière, le *plus ancien* comme » le plus célèbre de tous, ne dut pas son nom à la sépulture du pape » saint Calixte, enterré dans la voie Aurélia, mais bien aux travaux » et décorations exécutés par ce pape, sous le règne d'Alexandre- » Sévère, si favorable au christianisme et si consolant pour l'hu- » manité. »

Déjà donc ces premières phases de l'art chrétien ne se trouveraient plus, dans cette dernière opinion, remonter au-delà de l'an 222, c'est-à-dire au moins cent soixante ans en deçà de l'époque assignée à ces peintures par les grandes autorités italiennes : elles seraient également bien postérieures à la *période Antonine* que leur affecte l'antiquaire Bellori, d'après leur conformité de style, de disposition et d'exécution avec celles du *sépulcre des Nazons* (*v.* d'Agincourt, *Peinture*, pl. V)[2], considérées comme appartenant à cette dernière ère de la splendeur de l'art romain ; mais cette restriction du règne de l'art dans les Catacombes ne suffit pas à un autre académicien,

[1] D'Agincourt assigne d'ailleurs aux peintures de la catacombe de Saint-Saturnin, et surtout de celle de Saint-Calixte, citée par M. Raoul Rochette comme contenant les ornementations les plus anciennes, la même époque que ce dernier savant (le IIIe siècle), et convient que beaucoup d'autres travaux analogues ne datent que des siècles suivans, jusqu'au XIe.

[2] Ce monument, décrit par Bellori, est, selon d'Agincourt (t. IV, *décadence*, p. 18), plutôt un musée qu'un sépulcre; les principales peintures ont pour objet la gloire d'Ovide, membre de cette famille.

le non moins savant Eméric-David, notre autorité d'affection en général. Ici toutefois nous lui laisserons le mérite et la responsabilité d'une opinion tant soit peu absolue peut-être et à laquelle nous ne nous associons positivement que pour protester, pour lui comme pour nous, contre toute assimilation de nos doutes *au parti pris* des écrivains nommés par Casilius (*recentiores hæretici*) qui ont traité cette matière, en continuateurs des iconoclastes, et dans la vue de faire dominer les argumens tirés par la réforme de l'interdiction des images dans le culte primitif de l'Église chrétienne.

Dans son discours historique sur la peinture (page 94 et suivantes), M. Eméric-David s'exprime ainsi : « Dès l'époque où l'usage d'en-» terrer les morts eût été substitué chez les Romains à celui de les » brûler [1], les Catacombes devinrent le lieu de la sépulture des

[1] L'usage d'enterrer les morts alterna chez les Romains avec celui de les brûler. Ce peuple, après avoir suivi pour l'inhumation les erremens des Phéniciens, des Égyptiens, etc., adopta, non sans opposition de la part de Numa lui-même, les nouvelles habitudes contractées par les Étrusques et surtout par les Grecs, auxquels l'incinération des corps offrait un moyen facile de rendre à la patrie, même en cas de défaite, les restes de ses héros. Il paraît que cette dernière coutume ne souffrit, sous la république, que de rares exceptions, devenues plus communes dès les premiers temps de l'empire, mais en faveur seulement de quelques familles nobles ou particulièrement illustrées ; ainsi qu'on peut en juger par certains témoignages encore subsistans, tels que les sarcophages trouvés mêlés aux urnes cinéraires dans le *colombarium libertorum et servorum Liviæ Augustæ et Cæsarum*, et ceux appartenant à diverses époques, même de la république, extraits de la pyramide de *Cestius*, du mausolée de *Cæcilia Metella*, des tombeaux de la famille Aruntia, etc. (Raoul Rochette, *Tableau des Catacombes*, p. 32).

Il est à croire aussi qu'ici, comme pour l'art chrétien, ces habitudes, également dérivées des coutumes des Hébreux, contribuèrent beaucoup à faire prévaloir de nouveau un usage que ne pouvait manquer de consacrer chez les martyrs de la foi leur confiance dans une résurrection générale (Tertullien, *de Coron.*, ch. XI).

Visconti, s'appuyant sur le style de la sculpture de plusieurs sarcophages païens, fait remonter au règne des Antonins ce changement de dispositions qui, selon d'autres écrivains, ne serait devenu général que sous Gratien. Il serait cependant bien difficile d'admettre cette dernière opinion, d'après les témoignages que nous donnons de l'*exposition* du corps de Constantin et de son inhumation à la porte de l'église des Saints-Apôtres, et en présence surtout du beau sarcophage en porphyre *de travail antique* et *profane* (*Bottari*, t. III, tav. 196), trouvé dans la tombe de sainte Hélène, et que le pape Anastase IV n'en désigna pas moins pour sa dernière demeure ; à moins de considérer, ainsi que nous le ferons plus loin, en citant Ciampini, ces *urnes* précieuses comme des *labra*, servant aux ablutions des illustres païens. Comment croire aussi que dès le milieu du IVe siècle, l'inhumation des grands personnages ne fut pas d'obligation rigoureuse, lorsqu'on voit le corps d'un successeur de

» idolâtres comme des Chrétiens [1], fait attesté d'ailleurs par un très
» grand nombre d'inscriptions. Dans les temps de persécution, les

Constantin, Julien *le Philosophe*, qui, mort comme Platon, se fût sans doute assuré la même sépulture, rapporté à bras d'homme au milieu de tous les embarras d'une si longue retraite; et lorsqu'aussi, pour citer un exemple particulier, bien plus à portée de nous, et indépendant de ceux qu'on pourrait tirer aussi des sarcophages de divers styles recueillis dans nos musées, on voit dans notre basilique de Reims celui de *style antérieur* que Valentinien affecta aux dépouilles mortelles de son général Jovin? (*v.* d'ailleurs Mabillon, *Iter. ital.* § 10, p. 81, et Raoul Rochette, *Tabl. des Catac.*, p. 198-202).

En tous cas, l'inhumation des corps placés en terre ou dans des sarcophages de pierre ou de marbre, comme ceux journellement trouvés en si grand nombre dans notre sol, et même celle des cendres recueillies dans des urnes dites cinéraires qu'on plaçait dans des niches d'un *colombarium* superposées comme les trous de nos *colombiers*, ou plutôt comme les cases à bocaux de nos officines, ne pouvait avoir lieu qu'en dehors des villes. Les prescriptions de la loi des Douze-Tables, à cet égard, sont restées en vigueur jusqu'au IVe siècle. On trouve même des édits d'Adrien confirmés en 290 par Dioclétien, qui ordonnent la confiscation des terrains et *l'exhumatian* des *corps* ou des *cendres* ensevelis dans les villes, dont les avenues les plus fréquentées furent affectées à cette destination, comme pour offrir aux voyageurs mêmes l'occasion d'honorer la mémoire des morts illustres, ou pour garantir les nouveaux arrivans du luxe et des prestiges de la cité, par la leçon préalable du but vers lequel tout tend.

C'est ainsi qu'on montre encore à proximité de notre ancienne ville presque romaine, d'Arles, ces *Éliscamps* ou Champs-Élysées chrétiens dont nous avons parlé (t. Ier, p. 93), et que Catherine de Médicis exploita trop largement sans doute au profit de plusieurs collections étrangères.

[1] Cette circonstance se trouve prouvée non seulement par l'existence traditionnelle du tombeau des Scipions dans une partie des souterrains formant le vaste cimetière de St-Calixte, mais plus positivement encore par le sépulcre de la famille des Nasons, de laquelle était Ovide (*Winckelmann*, l. VI, ch. VI, t. II, p. 401), découvert en 1674 sur la voie Flaminia, et dont Dagincourt a fait graver plusieurs peintures (t. V, p. 4, pl. VII), avec celles tirées d'autres catacombes païennes; *modèles*, dit ce savant, *des peintures exécutées dans les catacombes chrétiennes*. Il était également d'usage chez les païens de revêtir de peintures l'intérieur des tombeaux des personnages marquans. *Voir Winckelmann* (l. IV, ch. VIII, § 2), sur les sept tableaux tirés d'une grotte du mont Palatin, et la note 1 de la p. 120 du t. II, ainsi que la note 6 de la p. 122, sur la peinture de la pyramide de Cestius, etc.; — *voir* aussi, pour expliquer la destruction de beaucoup de peintures des Catacombes, les remarques de la page 116, quant à l'effet de l'introduction immédiate de l'air extérieur, lors des fouilles, sur les couleurs et même sur l'enduit qu'elles recouvrent.

A en juger par les riches découvertes faites journellement dans les cimetières étrusques et par les myriades de vases peints sortis, même depuis quelques années seulement, des flancs de la terre pour venir orner nos palais et nos musées, les Romains auraient emprunté à leurs premiers maîtres et devanciers dans l'art, la riante idée d'embellir de la sorte leurs demeures funèbres. (*Voir* pour les peintures et sculptures sur place des hypogées de l'ancienne Tarquinia, les planches X et XI de la section de la sculpture dans l'ouvrage de Dagincourt.)

» Chrétiens ne se réunissaient dans les Catacombes que furtivement.
» Numérien, Maximin et d'autres empereurs leur en défendirent
» l'entrée sous peine de la vie (Eusèbe, *Histoire*, l. VII, cap. II,
» l. IX, cap. II; Baronius, *Annal.*, an 260, § XVII et XVIII); souvent
» ils y furent poursuivis et mis à mort [1]. » Exposer des peintures
» religieuses dans des lieux aussi dangereux, n'était-ce pas les livrer
» à la dérision et aux outrages des païens? Dioclétien fit raser tous
» les temples consacrés au nouveau culte : n'aurait-il pas détruit plus
» facilement les peintures des cimetières si les Chrétiens en eussent
» placé dans ces *lieux publics?* »

A ces déductions historiques auxquelles Burnet et Lalande se sont également arrêtés dans leurs voyages d'Italie, notre savant académicien ajoute des témoignages négatifs tirés du silence de tous les anciens auteurs chrétiens que *leur sujet conduisait à parler de ces peintures :* « Ni *Anastase*, dit-il, dans tout ce qu'il rappelle de relatif
» aux anciens papes; ni *Eusèbe* qui n'omet aucun des actes religieux
» de Constantin, ni saint *Jérôme* qui descendit par dévotion dans les
» Catacombes, aucun de ces écrivains n'en a fait mention. Les
» docteurs qui, dans les VIIIe et IXe siècles défendirent le culte des
» images contre les iconoclastes, saint Jean Damascène, Grégoire II,
» dans ses lettres à Léon l'Isaurien, n'en parlent pas, quoiqu'elles
» leur eussent offert de si puissans argumens, si en effet elles eussent
» été antérieures à Constantin, ou du moins à Théodose. Les pères
» même du second concile de Nicée ne les ont pas nommées parmi
» les anciennes peintures qui ont servi à prouver la solidité de leur
» doctrine : ne doit-on pas conclure de là que la tradition donnait à
» ces monumens une origine encore récente? » Puis vient l'observation que deux auteurs anciens seuls ont parlé de ces peintures : « Prudence [2], qui, dans son poème de la Couronne des Martyrs,

1 C'est ce qui advint au pape Xiste II (saint Cyprien).

2 Qu'on nous permette de faire en outre remarquer ici comme témoignage à l'appui du système de M. Raoul Rochette, que *Prudence*, né en Espagne vers le milieu du IVe siècle, ne vint à Rome (selon Tillemont) qu'en 407, et que ses poésies, inspirées de sa visite aux tombeaux des martyrs alors en grande vénération, ne préjugent rien sur l'époque de ces décorations. L'intervalle de temps et la distance qui séparèrent les souvenirs de cet écrivain et leur expression dont il ne s'occupa qu'à son retour en Espagne, peuvent influer aussi sur le caractère tout positif qu'on prête à ses descriptions poétiques.

» composé vers 414, a décrit la peinture représentant le martyre de » saint Hippolyte, mort en 261, peinture qui était déjà détruite du » temps du pape Adrien I[er]; et ce pape même, dans sa lettre à Char- » lemagne où il mentionne précisément les peintures du cimetière de » Sainte-Priscille (classées par d'Agincourt, comme nous l'avons dit » plus haut, *à la fin du beau siècle*), où Célestin I[er] fut enterré, en disant » formellement que ces peintures furent exécutées après le concile » d'Éphèse, de 431 [1].» D'où M. Eméric-David conclut que si ces dernières peintures, *les plus anciennes des Catacombes*, participent, comme on le remarque en effet de l'art antérieur à la décadence, c'est que vers 432 les *Grégoire*, les *Chrisostôme*, les *Claudien*, les *Rutilius* firent refleurir les lettres dont la culture dut réagir sur celle des arts.

On voit que cette argumentation serrée tendrait à tarir la source *consacrée* de l'art chrétien, puisqu'au lieu de surgir des entrailles de la terre à sa surface; au lieu d'être le fruit d'un essor comprimé par les violences, des *impressions les plus pures*, des méditations solitaires de héros dont la grandeur d'âme brillerait surtout par l'absence dans ces peintures de toutes allusions à des tortures toujours menaçantes [2],

[1] Après le bouleversement des Catacombes par Attila, Genseric et tant d'autres barbares de toutes religions, et après les époques ténébreuses auxquelles l'instinct d'art de Karl-le-Grand faisait succéder de premières lueurs trop tôt éteintes, Adrien I[er] avait-il plus de moyens que nous d'assigner une date précise à ces configurations? Plus versé sans doute dans l'étude des annales religieuses, que dans la science archéologique, ce pape, en voyant dans les Catacombes l'image de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux, peut-être celle donnée par Dagincourt (pl. III, n. 22), ou celle reproduite sur un sarcophage du musée du Vatican (*Bottari, Pitt e scul.*, t. I, tav. 38), aura naturellement conclu que ce groupe devait être postérieur au concile d'Éphèse, qui a fixé définitivement pour la première fois la forme hiératique de ce beau symbole chrétien, emprunté d'ailleurs aux plus anciennes mythologies (*voir* Basnage, *Hist. de l'Église*, l. XIX. ch. I, § 1, l. XX, ch. III, § 7 et 10); mais il n'en paraît pas moins constant, qu'ainsi que le fait remarquer M. Raoul Rochette, à qui de beaux travaux sur l'iconographie chrétienne et sur les types de l'art, donnent une grande autorité dans cette matière : « c'est faute d'avoir connu les monumens de l'antiquité » chrétienne que les écrivains protestans ont nié qu'il existât avant ce concile un modèle de » la figure de la Vierge, sinon consacré par l'autorité sacerdotale, du moins généralement » adopté parmi les fidèles (*Tabl. des Catacombes*, p. 263 et 264). »

[2] On s'est beaucoup extasié sur la longanimité des premiers Chrétiens qui se seraient interdit, sauf une ou deux exceptions, de faire dans leurs peintures aucune allusion commémorative de la barbarie de leurs persécuteurs, et par conséquent des souvenirs d'irritation

cet art serait au contraire descendu dans ces cryptes pour honorer par des monumens posthumes la mémoire des premiers Chrétiens dont les corps seuls soustraits par leurs frères à l'inhumation des *puticulli* affectée aux esclaves et aux criminels, auraient trouvé dans ce pèle-mèle de la mort païenne ou chrétienne, un dernier asile jalonné seulement par quelques inscriptions ou signes symboliques.

Il ne fallut rien moins sans doute pour garantir M. Eméric-David lui-même des *persécutions* qu'il encourait par ces vigoureuses contradictions, que le rang que ce savant occupe depuis si longtemps dans la science philologique appliquée surtout aux arts, et que la foi qu'on eut toujours dans sa conscience pour la recherche du vrai de quelque source qu'il provienne, et dans sa critique étrangère à tout système : peut-être aussi dut-il d'échapper à ce *martyre* à l'espèce d'obscurité à laquelle il voua ses discours historiques composés pour servir de préface à l'une de ces publications graphiques (*le Musée Napoléon*), à planches merveilleuses et gigantesques dont l'aspect épuise l'admiration et fait négliger les trésors du texte.

Il faut dire aussi qu'alors, il y a vingt-six ans, l'œuvre de d'Agincourt n'était pas encore venue consacrer de nouveau, comme elle l'a fait depuis pour notre littérature mystique ou *philosophique*, l'origine sépulcrale des fastes de notre art chrétien éclos dans les angoisses de la persécution.

Sous ce rapport il y eut double mérite à M. Raoul Rochette à reprendre plus tard pour son compte la solidarité d'une partie du moins de ce désenchantement; car son système, qu'on le remarque bien, tout en donnant aux premiers travaux d'art des Catacombes une date encore antérieure aux cinq dernières persécutions, tend à dépouiller

propres à susciter des vengeurs aux victimes. Le mérite de l'omission serait moins grand s'il était établi que ces peintures ne furent qu'un hommage posthume rendu aux martyrs de la foi par les héritiers de leur gloire, et surtout des fruits de leur lutte héroïque.

On a remarqué aussi qu'il n'existait aucune *scène de la Passion*, du moins parmi les peintures considérées comme *primitives*. Le crucifiement donné par Dagincourt, nº 17 de la pl. XII, semblerait former une exception sur laquelle s'est tû M. Raoul Rochette. Sa négation absolue contenue à la p. 182 de son *Tableau des Catacombes*, tient sans doute à ce qu'il considère avec raison, cette peinture, bien que Dagincourt ne lui eût pas assigné de date, comme appartenant aux derniers hommages religieux rendus aux Catacombes vers le XIe siècle.

ces productions du prestige qu'elles tiraient de l'influence sous laquelle on les supposait créées, et substitue réellement aux sublimes inspirations de victimes généreuses même envers leurs bourreaux, aux élans de leur foi vers un ciel dont une nuit éternelle leur cachait la voûte; en un mot, aux formules autographiées par les martyrs eux-mêmes, peut-être entre deux épreuves, la pratique toute naturelle de l'art de l'époque s'exerçant en paix, sous un règne propice, à décorer de saints tombeaux, à couvrir de palmes des cendres vénérées; puisque la supposition qu'on pourrait faire que de tels travaux, par exemple ceux du cimetière de Saint-Calixte, auraient pu se continuer, s'étendre même aux époques ultérieures de persécution, se détruirait par ce fait seul que des cryptes ouvertes et publiquement décorées et honorées sous Alexandre-Sévère n'auraient pu servir de refuge assuré contre les poursuites de Maximin, de Dèce, de Valérien, d'Aurelien et de Dioclétien.

Obligé, quoiqu'à regret, par le titre de notre chapitre III, d'émettre une opinion dans un litige où se divisent trois de nos écrivains les plus compétens peut-être dans la matière, pouvons-nous mieux faire que de nous arrêter d'abord au *moyen terme* en nous emparant par *capitulation* de la position intermédiaire où s'est placé le peintre du *Tableau des Catacombes* et de beaucoup d'autres études analogues? Qu'on nous permette seulement de nous prémunir contre le reproche d'adhésion trop servile à l'avis du dernier opinant, en insistant de nouveau sur certaines considérations explicatives de l'illusion qu'ont pu se faire les explorateurs italiens, et sur les traditions historiques qui, en dépit de leurs dissertations si lumineuses d'ailleurs, nous semblent justifier *au moins* ce premier ajournement au règne d'Alexandre-Sévère (de 222 à 237.)

Lorsqu'à la fin du XVIe siècle Antoine Bosio, premier réexploitateur de ces carrières de Pouzzolane, restées closes depuis plus de six siècles, en eut pratiqué les issues en faisant de terriers infranchissables autant d'arcs triomphaux pour sa mémoire, la révélation de cette seconde Rome put fasciner l'œil et la pensée toute religieuse de ce nouveau Colomb et des savans fécondateurs des germes de dissertations successivement découverts : et peut-être remarquerait-on comme nous, en lisant avec une certaine défiance les curieux ouvrages

des Severani, des Aringhi, des Boldetti, des Bottari et autres grands historiens de ces sépulcres, que ces savans commentaires accusent en général plus de foi que de critique, et qu'en s'abandonnant à l'inspiration puisée en de semblables lieux en présence même d'objets de l'antiquité païenne, devenus également pour ces écrivains matière à recherches, ils ont sans doute, pour assigner des dates, trop tenu compte d'analogies souvent trompeuses, surtout pour les époques de décadence où l'art peut éprouver des temps d'arrêt ou faire briller de nouvelles lueurs passagères par le concours de circonstances pacifiques, de nobles encouragemens, etc., etc.

Il semble, par exemple, qu'en attribuant *à la fin du beau siècle* (de celui d'Auguste, où même si l'on veut, du premier de Jésus-Christ) la plupart des travaux les plus remarquables de ces souterrains, que les Chrétiens rendus à la lumière par la mort de Néron (en 70) n'auraient dû au plus se trouver contraints de réoccuper que sous Domitien (de 90 à 96), et tout au plus encore que pendant six ans, ils ne se soient pas fait une juste idée de leur situation à ces époques, telle du moins qu'elle nous apparaît dans les récits de grands historiens comme Tacite et Suétone pour le règne de Néron, et Pline le jeune pour celui de Trajan auquel correspond précisément la fin du premier siècle de l'ère chrétienne; et qu'ils n'aient considéré les sectateurs du Christ, habitans de Rome, que comme une fraction de la population de cette ville séparée seulement des païens par la croyance, mais soumise aux mêmes goûts, aux mêmes habitudes d'art, exercées seulement à l'*occasion*, jusque dans des antres caverneux, ce qui ajouterait encore à l'intensité de ces goûts, tandis que l'histoire nous montre ces fervens adorateurs du vrai Dieu pratiquant un culte tout moral et contemplatif, imbus d'ailleurs d'une antipathie toute judaïque et animés d'une sainte horreur pour les idoles quelles qu'elles fussent.

Quant à nous, qui ne voulons pas procéder par entraînement ni par supposition, rien ne nous semble plus authentique pour la constatation de l'état moral et religieux, et des habitudes des Chrétiens à la fin du I[er] siècle, que la correspondance de Pline le jeune et de Trajan, déjà citée. L'ignorance complète où l'empereur et le proconsul, qui ne les poursuivaient qu'à raison de leurs assemblées pour

la prière ou pour les agapes [1], étaient de leurs mystères et de leurs habitudes également inconnues à des écrivains aussi haut placés que Suétone et Tacite, nous semble démontrer plus positivement que tous autres documens religieux ou traditionnels, que cette *secte* menait encore au commencement du II[e] siècle (Pline est mort en l'an 103) une vie toute pastorale, d'après les traditions hébraïques épurées par la morale de l'Evangile; et que si les Chrétiens de Rome cherchèrent dès lors, en certaines circonstances, un refuge dans les carrières souterraines de cette ville, ce ne put être que temporairement, en cas d'alerte subite, comme avait fait la population incendiée sous Néron; ou plutôt encore pour y cacher les corps de leurs frères ou de leurs martyrs ainsi soustraits à la précipitation ignominieuse dans les *puticulli;* mais, quant à supposer que ces hardis confesseurs de la foi s'y soient *enterrés vivans*, comme le lâche Néron avait refusé de le faire, et surtout que ces discrets néophytes auxquels les tortures même n'arrachaient pas le secret de leurs mystères (*voir* la lettre de Pline), se soient livrés alors au vain plaisir d'en faire parade, en revêtant de leurs symboles des cryptes nécessairement accessibles, du moins aux limiers de l'empereur, c'est ce qu'il nous est impossible de faire, quelque désir que nous ayons de plier nos convictions aux opinions généralement reçues, comme ayant été consacrées par les imposantes autorités devant lesquelles nous nous inclinons respectueusement et presque extatiquement d'ailleurs.

Si l'on consent à partir de ce point, on admettra sans doute avec nous que la condition des Chrétiens sous Trajan ne dut pas changer sous Adrien, qui, dans la même ignorance, les confondant avec les

[1] Ces repas fraternels perdirent bientôt le caractère d'*innocence* qu'ils auraient eu d'après la lettre même de Pline, à en juger du moins par celui que leur assignait Tertullien lorsque, sorti de la communion des fidèles, il s'écriait à ce sujet, dans son traité *de Jejuniis* (cap. 17), » Sed majoris est *agape*, quia per hanc adolescentes hic cum sororibus dormiunt, appen- » dices scilicet gula lascivia et luxuria. »

Mais ce qui prouverait mieux encore que l'usage engendre l'abus, c'est l'interdiction de ces repas donnés alors dans les Églises, par le concile de Laodicée (de 367). Le canon 28 porte prohibition de manger et de dresser des tables dans la maison de Dieu pour célébrer ces agapes, auxquels il était d'ailleurs défendu (canon 27) aux clercs et laïcs invités d'apporter leurs plats.

Muratori a donné sur cet usage quatre savantes dissertations qu'on trouve au tome IV de ses œuvres.

Juifs, ne cessa de les persécuter à ce titre seulement ; méprise que n'eût pas commise ce grand prévôt de Jérusalem, qui devait connaître l'aversion des Juifs pour les images, s'il eût pu penser, artiste couronné qu'il était, que les entrailles de Rome recelassent des collaborateurs [1].

Arrivant ainsi à l'avènement d'Antonin, dont le règne pendant les quinze premières années fut à la fois florissant pour les arts et marqué par une tolérance digne de la piété de cet empereur, on atteindrait la première moitié du IIe siècle sans trouver trace présumable du séjour, à plus forte raison de travaux d'art des Chrétiens dans les Catacombes.

Ici, nous le reconnaissons, la position des Chrétiens dans l'empire devint tout autre : le gouvernement épiscopal, dont la constitution date de la fin du Ier siècle, ou du commencement du IIe [2], fit le *départ* des doctrines importées de la loi de Moïse ; et dès lors sans doute les préventions des Chrétiens contre les figures taillées ou peintes durent cesser, précisément à une époque où l'art, prêt à s'éteindre, projetait un éclat d'autant plus vif, grâce aux nobles efforts d'Antonin et de Marc-Aurèle ; mais quel que soit, dans les calendriers ou martyrologes, le nombre de martyrs classés dans ces catégories, peut-être un peu au hasard, faute de documens religieux contemporains, est-il croyable que les mesures, trop rigides sans doute, prises par ces vertueux empereurs et même par Septime-Sévère, plutôt contre le propagandisme qui menaçait la religion nationale et gagnait jusqu'aux généraux en fonctions [3], que contre les paisibles pratiques

[1] On cite même comme témoignage de la participation directe d'Adrien à ces persécutions le martyre de la veuve Symphorose et de ses sept fils, horriblement tourmentés devant le temple d'Hercule de Tivoli sur la révélation de la sibylle de Tibur. Ce fut après ce sanglant hécatombe que fut dédiée la villa Adriana, si célèbre par ses chefs-d'œuvre de tous genres; mais de ce que les corps de cette sainte matrone et de ses sept fils purent dès lors être recueillis dans une crypte de la voie Tiburtine, doit-on en conclure que leur apothéose date de cette époque même?

[2] Voir Mosheim (Ier et IIe siècles), et ce qu'écrit de Pathmos, à la fin du Ier siècle, saint Jean (*Apocalypse*, ch. 1, v. 4 et 11), sur les sept Églises qui sont dans l'Asie, à *Éphèse*, à *Smyrne*, à *Pergame*, à *Thyatire*, à *Sardes*, à *Philadelphie* et à *Laodicée*.

[3] Antonin qui avait si bien accueilli l'hommage que lui fit saint Justin le Philosophe d'un livre sur le dogme révélé, ne se résolut à quelques persécutions que sur les instances de l'hé-

d'un culte inoffensif, aient pu imprimer à la population chrétienne de Rome, nécessairement plus prudente que celle des provinces, une terreur digne des règnes de Néron, de Domitien ou de Galère, terreur sur laquelle les historiens païens eux-mêmes n'auraient pu garder le silence ?

Ces considérations s'appuient de cette remarque, que ni *Origène*, en butte aux persécutions dès le règne de Septime-Sévère, ni *Tertullien*, témoin sous le même prince des supplices infligés, à Rome, aux Chrétiens alors ses frères, et dont il célèbre l'héroïque constance dans son *Apologétique*, n'ont fait aucune mention, dans leurs ouvrages d'époques ultérieures, des ténébreuses retraites où les proscrits auraient été retremper leurs forces, lorsque d'ailleurs ce dernier écrivain, dont l'énergique pinceau n'eût pas failli à ce tableau de sublime résignation et de tortures volontaires et incessantes, nous révèle incidemment le premier produit *réellement authentique* de l'émancipation artistique des Chrétiens, leurs *calices* couverts de *peintures* [1]. Loin d'en parler comme d'un travail occulte, élaboré dans la nuit des sépulcres, et soustrait aux regards des persécuteurs, « *Montrez*, dit-il, montrez ces calices où l'on voit le Seigneur reportant sur ses épaules la brebis égarée ; » y pourra-t-on distinguer s'il s'agit du pasteur chrétien ou du païen ? [2] Preuve qu'alors (en 217)

rétique Crescent. Ses édits, favorables à la nouvelle religion, et dont l'un, conservé dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, fait l'éloge de la conduite des Chrétiens de l'Asie mineure, ne sont pas l'œuvre d'un persécuteur bien redoutable, mais ils prouvent que la confusion faite par Adrien de cette secte avec la nation juive, n'existait déjà plus sous son successeur.

Sous Marc-Aurèle les persécutions ne s'exercèrent guère qu'en Orient et en France (*v. Eusèbe et Baronius, ll. cc.*), et aussi ce prince témoigna-t-il de ses dispositions favorables aux Chrétiens, en recourant à leurs prières pour appaiser la soif de son armée (Eusèbe, *Chon., an* 178, *et l.* 5, *hist. c.* 5; *Greg. Nyss., orat.* 2, *Baron., ann.* 176, *n°* 1 *et seqq.*).

Le premier motif de l'édit général de persécution rendu par Septime-Sévère, fut la conversion de Philippe, son lieutenant général en Egypte, pays où l'irritation de ce prince fut particulièrement sensible. Ce ne fut que plus tard qu'un édit particulier étendit à Rome les mesures prises contre les assemblées des Chrétiens (*Baronius, an.* 204).

1 Nul doute, puisqu'il s'agit de calices, que ces sujets n'y fussent pas exécutés en peinture, mais bien en repoussé au marteau (sphyrélaton), genre de travail cité, comme nous l'avons observé dans plusieurs passages de la Bible, ce qui rattacherait d'autant plus étroitement l'art chrétien dans ses premiers ouvrages à celui des Hébreux.

2 La parabole figurée sur ces calices était l'une de celles que Jésus-Christ proposa dans le temple d'Hérode, nouveau lien entre les deux époques. Ce sujet, symbole de la grâce que

que parut le traité de Tertullien (*de Pudicitia*, cap. XVII), contenant cette première révélation, les Chrétiens pouvaient impunément *montrer* leurs œuvres d'*art*, dont la confection n'était pas imputée à crime, même par ce rigide adversaire de toute espèce de luxe [1], qui ne blâmait ici que l'ambiguité du sujet.

Il nous paraît constant que vers ces époques, mais vers ces époques seulement, les Chrétiens surmontèrent enfin, selon l'expression de Gibbon (t. XII, p. 399), *leur invincible répugnance pour les images* (*voir* aussi l'abbé Fleuri, *Hist. Eccl.*, t. II, p. 94 et 95); et comme les trente-huit ans de repos que, sans tenir compte sans doute des fureurs passagères de Maximin, Sulpice-Sévère (t. II, p. 384), Eusèbe et saint Cyprien, assignent à l'Église (de Septime à Dèce), malgré des règnes comme celui d'Héliogabale, excluent nécessairement le séjour des Catacombes comme refuge, on voit que les déductions historiques justifieraient, loin de les contrarier, les spéculations artistiques de M. Raoul Rochette, qui, dans l'opinion à laquelle nous nous sommes rangé plus haut, place les premiers embellissemens des Catacombes, au plutôt sous le règne *si favorable au christianisme* d'Alexandre-Sévère, c'est-à-dire à partir de 222. Nous savons que la poésie de l'art n'admet pas même ce *départagement* entre le système qui fait remonter les premiers travaux de l'art chrétien au règne de Néron et celui qui les ferait descendre à Théodose. L'auteur du *Réaliste spiritualiste* cite expressément, dans cet ouvrage assez récent, « l'époque *obscure* de *trois siècles* qu'avant Constantin l'*art chrétien* » avait déjà fourni aux Catacombes, ces religieux asiles où s'assem- » blait le troupeau entier de la communion croissante, sur les tom- » beaux de ses frères journellement immolés et de ses docteurs » martyrs » (*Philosophie de l'Art*, page 64) [2]; mais quelque admira-

tout Chrétien doit espérer, fait d'ailleurs l'ornement de plusieurs Catacombes, et se trouve même répété plusieurs fois dans la même.

[1] L'apostrophe de Tertullien, que M. de Châteaubriant nomme le *Bossuet* de l'Afrique, titre auquel nous ajouterions volontiers celui de saint Bernard de la primitive Église, d'après son éloignement, son horreur même pour tout ce qui tenait aux arts, s'explique par l'état d'hostilité dans lequel ce grand écrivain s'était alors placé vis-à-vis des Chrétiens orthodoxes.

[2] Réduite à la question du séjour plus ou moins prolongé des fidèles dans la nécropole de leurs martyrs, séjour bien constaté au commencement du IVe siècle du moins, par l'anxiété

teur que nous soyons des pensées poétiques, et surtout de leur expression, nous avons appris à nous défendre de ces nobles impressions dans les questions de faits et de témoignages historiques. Or ici, tout concourt à réduire ces trois siècles tout au plus à une période de quatre-vingts ans, d'après la supposition encore contestable que les Chrétiens auraient mis à profit le répit que leur accordait un empereur débonnaire, pour inaugurer leur art dans les tombeaux de leurs martyrs.

Cette donnée même une fois admise résoudrait en partie les autres problèmes résultant du caractère variable, comme art, des décorations postérieures à cette première époque, soit qu'on admette, contre notre opinion motivée plus haut, que lors des nouvelles persécutions ainsi bornées comme durée, de Dèce (de 249 à 251), de Valérien et de Galien (de 257 à 260), d'Aurélien (de 273 à 275), et surtout de Galère et de Dioclétien (de 303 à 310), les Chrétiens aient tenu à honneur de poursuivre leur œuvre, soit qu'on reporte au règne de Constantin [1] et de ses successeurs, sous lesquels leur libre pratique ne peut être mise en doute, des décorations de plus en plus

de ceux qui, réfugiés dans les souterrains des bains de Tite, attendaient l'issue de la lutte de Constantin et de Maxence, cette phrase ne nous eût pas plus paru devoir être l'objet d'une remarque critique que les inspirations auxquelles l'auteur des martyrs s'abandonne (liv. v), dans la description de ces mêmes Catacombes dont un autre poète (*en vers*) a dit :

« . . . . Loin des regards et du fer des tyrans,
» L'Église encor *naissante* y cacha ses enfants
» *Jusqu'au jour* où du sein de cette nuit profonde,
» Triomphante elle vint donner des lois au monde,
» Et marqua de sa croix les drapeaux des Césars. »

mais il s'agit ici seulement de cet art chrétien dont nous avons pris à tâche de rechercher l'âge et les phases diverses, mais en outre de controverse avec un ouvrage aussi remarquable que l'*Essai sur une philosophie de l'art* ; ce qui nous oblige à bien formuler les motifs de nos dissidences avec l'éloquent auteur, qui a prouvé d'ailleurs par ses leçons insérées dans l'*Université catholique*, ses droits bien acquis au titre d'historien des Catacombes dans leur état actuel. Nous reviendrons dans la note *B* sur ces savantes leçons.

1 Il est évident qu'un grand nombre des travaux d'art des Catacombes appartient au moins à ce temps, ainsi que le reconnaissent même les partisans du système de l'occupation sous Néron, tels qu'Aringhi, qui cite comme exécutées sous Constantin les mosaïques de la catacombe de Saint-Sylvestre, représentant les deux saints Jean (le précurseur et l'évangéliste), et le portrait du Christ entre saint Pierre et saint Paul : or ce soin de décorer quelques unes de ces cryptes après coup et en pleine liberté, n'a-t-il pas pu s'étendre à toutes?

empreintes de ce caractère de dégénérescence, qui là comme sur les bas-reliefs de l'arc du premier de ces empereurs [1], prouve le triste état auquel les arts païen et chrétien se trouvaient alors réduits.

Dans la première hypothèse qui ferait partir au plus tard de 236 les travaux successifs d'un art privé de types qui lui fussent propres, mais s'inspirant d'instinct « de l'art antique, dont toutes les traditions » subsistaient encore, quoique considérablement déchues » (Raoul Rochette), il resterait toujours quelques nuages à dissiper. Comment d'abord concilier la presque publicité du culte des Chrétiens et de l'exercice de *leur art* à cette époque, avec ce qu'on lit dans le dialogue

[1] D'Agincourt, dans sa planche II de la Sculpture, a établi entre celle des arcs de Tite, de Septime-Sévère et de Constantin, un parallèle qui met malheureusement trop en relief cette décadence sur laquelle nous reviendrons au chap. v.

Il nous suffit de rapporter ici comme témoignage de l'appauvrissement de cet art, même dans ses moyens d'exécution, au commencement du règne de Constantin, l'accouplement bizarre dans ce dernier arc, élevé à l'occasion de la victoire sur Maxence, de bas-reliefs arrachés à l'arc de Trajan, et de ceux d'un style si malheureusement contrastant, exécutés *ad hoc*. Il y eut à la fois vandalisme et monstruosité historique à démembrer un beau monument pour en décorer un bien moins remarquable, et à doter par un lourd anachronisme, la mémoire de Constantin des faits d'armes auxquels il fut étranger, tels que des victoires sur les Parthes; la faute en est, pour cet arc votif, au sénat de Rome, qui encore presqu'entièrement païen (*v. Baronius, an* 326, §76), n'aura pas compris d'ailleurs les convenances religieuses ni les scrupules qui repoussaient cet accouplement et la célébration du triomphe du Labarum avec l'auréole d'un persécuteur de l'Église. Cette continuation des anciens erremens prouvée par la docilité religieuse que Julien retrouva dans le même sénat, et par les édits de Théodose contre l'idolâtrie de Rome, explique pour Constantin lui-même, païen converti, la confusion qu'il opéra dans les basiliques qu'il voulait avant tout orner richement, de dieux et de héros du paganisme, et d'images chrétiennes aussi antipathiques nécessairement de style que de principes. Les bas-reliefs de son arc, et le peu d'importance religieuse qu'il mit à confier à des *sarcophages* à sujets profanes, mais en riche matière, les saintes dépouilles de sa mère et de sa sœur, témoignent d'ailleurs du peu d'importance qu'il attachait à ces démonstrations. On verra plus loin que la disette d'artistes ne fut que temporaire sous son règne, et que la *consommation* dans les travaux de Bizance amena la production, ainsi que le remarque Winckelmann et Heyne (*Mémoires de l'Académie de Goettingen*), en parlant des innombrables sculptures exécutées à Constantinople sous Constantin et ses successeurs, travaux dont cependant il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges, l'incendie du palais qui eut lieu en 404 ayant détruit la plupart de ces statues. L'historien de l'art observe en même temps que l'incapacité de ces artistes était telle que les figures antiques remaniées faisaient presque tous les frais des nouveaux travaux commandés, ce qui rappelle l'usage cité par saint Jérôme de ces triomphateurs qui se bornaient à changer la tête de leur ennemi vaincu pour s'approprier les monumens voués à sa gloire (*Comment. in Abacuc.* lib. II, c. III op., t. VI, col. 659).

intitulé *Octavius*, ou *Minutius Felix*, écrivain latin du milieu du IIIe siècle, fait dire à l'interlocuteur païen, en parlant des Chrétiens (cap. 10) : « *Cur nullas aras habent?* templa nulla? nulla nota simulacra? etc. » Comment aussi résoudre la difficulté soulevée par M. Éméric-David et tirée de l'inexécution supposée des édits de Dioclétien sur la destruction de toutes les églises et nécessairement aussi de tous les lieux affectés au culte et aux pratiques quelconques des Chrétiens, mesures auxquelles les cryptes bien connues, comme celle de Saint-Calixte, etc., n'auraient pu échapper que dans la supposition d'éboulemens fortuits ou opérés à dessein pour assurer leur préservation [1] ? Mais, ajournant encore cet examen, et déjà trop heureux d'avoir, comme l'*amant des arts* (Hubert Robert), dont Delille a immortalisé les angoisses,

> « *Un fil dans une main et dans l'autre un flambeau,*
> » Fait au moins quelques pas *sous ces voûtes nombreuses*
> » *Qui croisent en tous sens leurs routes ténébreuses*;

de crainte aussi d'avoir à me repentir à mon tour

> « *D'avoir perdu le fil qui conduisait mes pas*,

[1] Ces éboulemens qu'interrompirent longtemps et sur plusieurs points les communications de catacombe à catacombe, de manière à réserver encore à nos neveux des découvertes comme celles faites récemment dans la campagne de Rome (voir la lettre de M. Raoul Rochette), purent sans doute avoir lieu, même au troisième siècle, d'après ce qu'on voit encore du percement de ces voûtes en plein tuf, et surtout à raison de l'étroite dimension de ces *voies sinueuses* dont parle Prudence, qui n'a cependant décrit ces souterrains, vers 407, qu'après que des travaux préservateurs, exécutés en toute liberté, en eurent consolidé l'architecture (*voir* les détails techniques quoique poétiques que donne cet écrivain dans son *Péristephanon* ou Recueil d'hymnes à la louange des martyrs, et notamment l'hymne XI, sur la crypte de Saint-Hippolyte). Il serait néanmoins difficile de concevoir que ces refuges, où bon nombre de Chrétiens condamnés par Dioclétien au travail de ses thermes, n'auraient sans doute pas manqué de chercher un asile s'ils eussent été impénétrables, fussent demeurés secrets dans une persécution acharnée comme celle exercée sous cet empereur, lorsqu'il résulte des descriptions même de Prudence, que la lumière y pénétrait par des soupiraux qui projetaient des clartés soudaines dans ces ténébreuses excavations :

> « Inde, ubi progressu facili nigrescere visa est
> » Nox obscura loci per specus ambiguum.
> » Occurunt cæsis immissa foramina tectis,
> » Quæ jaciunt claros antra super radios. »

Saint Jérôme, né en 331, en parlant des visites fréquentes qu'il fit dans son enfance à ces sépulchres, constate également bien ces jours accidentels, suffisans toutefois pour mettre les limiers sur la piste : « Et raro de super lumen admissum, horrorem temperet tenebrarum; » ut non tàm fenestram quàm foramen demissi luminis putes, etc. » (*In Exech.*, cap. 40.)

et d'amener mes lecteurs à la condition de ce malheureux, lorsque :

« . . . . *espérant quelquefois*
» *Entrevoir des clartés, distinguer une voix,*
» *Il regarde, il écoute; hélas! dans l'ombre immense*
» *Il ne voit que la nuit,* n'entend que le silence ; »

je me hâterai, comme lui,

« *De ressaisir en main mon conducteur fidèle*
» Et de voler *aux lieux où la clarté m'appelle.* »

Cette clarté, tant soit peu ténébreuse encore sans doute, quoiqu'à l'époque où nous sommes parvenus le travail des Catacombes pût déjà se pratiquer à *ciel ouvert*, ne commença à luire réellement pour l'art chrétien que lorsque Constantin, vainqueur de Maxence, plaça sous son actif et puissant patronage le symbole de la Rédemption, dont sa sainte mère exhuma plus tard les débris matériels ; c'est-à-dire vers la fin de la cinquième année du règne de plus de trente ans de cet empereur, dont les grandes manifestations religieuses jetèrent un éclat simultané chez toutes les nations soumises à son sceptre. Malheureusement, si l'on n'en jugeait que par les témoignages subsistans, auxquels nous en ajouterons de moins défavorables, la marche de l'art, en général, étant alors rétrograde, sa chute complète aurait été peut-être plutôt précipitée que suspendue par cet effort soudain et gigantesque, comme par une hâte de jouir qui ne laissa pas aux nouvelles écoles en exercice sous ce prince le loisir de préluder par des études aux soins de créer leurs nouveaux types ; impatience commune d'ailleurs à l'empereur et à certains chefs de cette Église naguère si simple, mais dont l'austérité cédait déjà peut-être autant au prestige de sa grandeur qu'au besoin de rendre moins sensible aux peuples en cours de conversion le passage du polythéisme au théisme ; de même que plus tard elle ajouta beaucoup encore à ses pompes, pour *charmer*, selon l'expression de M. Guizot (*Essais sur l'histoire*, p. 204, 205), *l'imagination rude mais vive de ses grossiers* néophytes (les Barbares) [1].

[1] « Constantin, dit Winckelmann (l. VI, c. VIII, p. 498, 499), ayant donné la » paix à l'empire, s'appliqua à y faire fleurir les lettres... Le succès des beaux-arts fut plus » faible, etc.» On voit, en effet, par le soin qu'il prit de donner à ses fils des précepteurs comme *Lactance* et comme notre célèbre orateur *Arborius*, qu'il fit venir de Toulouse à Constantinople (Ausone, *Præf.* 17, p. 160), et par l'apparition sous son règne de quelques écrivains

Des trois arts du dessin, l'architecture, comme plus positif, comme soumis à des règles transmissibles par la démonstration écrite et

et poètes, tels que *Juvencus*, *Commodien*, *Optatien*, etc., que ces temps de discordes religieuses, si peu favorables aux études littéraires, n'y demeurèrent cependant pas étrangers; ce que témoignent d'ailleurs le jeune Victor et Baronius (an 325, § 90), qui parlent du goût personnel de Constantin pour la science. Ce n'était plus sans doute, pour les lettres chrétiennes, la remarquable époque où de grands athlètes, comme *Origène*, *Tertullien*, *saint Cyprien*, surgis de la lutte même, puisaient dans les dangers et dans l'indignation la force et le talent propres à en assurer le triomphe, et suscitaient par leur éloquence d'innombrables vengeurs aux victimes des tyrans, qu'ils ébranlaient en même temps sur leur trône; mais les enseignemens paisibles du dogme dans les écoles protégées par Constantin préparaient du moins aux sophistes, ces savans et redoutables adversaires qui, comme les Grégoire de Nysse et de Naziance (nés vers la fin du règne de Constantin), les Basile, frère du premier, les Chrysostôme, etc., premières et brillantes lumières de l'Église, la conduisirent à travers tant d'écueils au rang qu'elle atteignit sous Théodose.

L'art chrétien greffé de plus court ne put produire les même fruits. Le champ de sa culture étant resté vierge ou du moins en friche, sa subite exploitation ne put être qu'imparfaite faute d'études préalables auxquelles manquèrent le temps, les modèles et même les traditions de l'art païen, alors tombé depuis un siècle dans une dégradation toujours croissante. De puissans obstacles durent naître aussi pour cette culture, en si grand honneur sous le paganisme, des préventions, naturelles par ce motif même, qu'avaient dû concevoir *d'abord* les régulateurs du triomphe du culte opposé, placés qu'ils étaient aussi sous l'impression des anathèmes de Tertullien, de saint Clément d'Alexandrie (*Admon. ad gent. et hom.* 49) : c'est ce qui résulte d'ailleurs des remarques de Tillemont (*Histoire des Empereurs*, t. IV, pag. 308, 309), à propos du *livre de saint Macaire*, évêque du IVe siècle, qui, plus sévère même que Salomon, *ne veut pas surtout qu'on fasse aucune image des anges, même en peinture, et blâme tout honneur rendu à des statues.* « Cela n'est pas » étonnant, dit Tillemont, en un temps où ce n'était point encore du tout l'usage de l'É- » glise, sans parler des suites dangereuses que cette espèce de culte pouvait avoir du temps » des païens. »

Remarquons encore à ce sujet, que le goût tout personnel que Constantin, animé de principes moins rigides, montrait pour les signes extérieurs dans l'intérêt de sa gloire monumentale, dut être sans influence sur le talent des artistes contemporains, paralysé dans son action principale, la composition, par les canons variables de conciles qui en limitaient l'essor quant à l'expression des sujets chrétiens : aussi, bien que Constantin ait fait exécuter, comme nous l'établirons plus loin, d'innombrables ouvrages en tous genres, paraît-il démontré, par les rares vestiges de l'art de cette époque, que ces sculptures surtout étaient indignes de figurer près des riches produits des écoles antiques, dont ce prince, libre ici dans ses dispositions, meublait ses basiliques et palais. Cependant la présence des chefs-d'œuvre de Phidias, de Praxitèle, de Lysippe, etc., que, selon quelques écrivains, on voyait encore à Constantinople au XIe siècle, malgré les incendies de 406 et de 475, aurait dû, ce semble, inspirer les nouveaux maîtres de l'art.

Qu'on veuille bien nous pardonner ces détails et ceux suivans, qui nous ont semblé devoir précéder l'examen de la pratique, quelle qu'elle fût, des arts du moyen âge, pour établir sous quelle influence et dans quelles conditions se produisit cette première *renaissance*

comme participant plus de la science que de l'art, était le seul [1] qui n'accusât pas alors presque le dernier degré de décadence, relativement surtout à l'éclat homogène qu'avaient jeté dans l'empire romain ces trois arts *réunis*, depuis Auguste jusqu'à Septime-Sévère. Ses grandes traditions, restées presqu'intactes sous Dioclétien, durent d'autant moins disparaître sous Constantin qu'elles varièrent peu, même dans l'appropriation des constructions aux usages du nouveau culte, et que la nature des travaux tout matériels n'impliquait pas, comme dans les autres arts, le sentiment religieux de l'artiste. Il faut considérer aussi que ce proclamateur et propagateur des principes du christianisme, loin de réagir contre les mesures destructives de Dioclétien, fit, autant que possible, marcher de front la construction des nouveaux édifices avec la conservation des anciens, qui ne succombèrent que sous ses successeurs Arcade et Théodose [2], et que

suivie de nouvelles *décadences*, s'il peut en exister relativement à des œuvres aussi imparfaites; et pour constater comment la sculpture et la peinture, bien qu'exercées activement sous le patronage d'un prince prodigue d'encouragemens, mais sous des conditions étroites résultant des entraves religieuses, ne purent jeter qu'un éclat douteux à cette époque où, confondus dans une nullité commune, les arts païen et chrétien se trouvaient véritablement éteints et pour longtemps, quant à la pureté de style, au prestige de l'effet, faute de ce véhicule vivifiant, de cet élan psychologique, *l'inspiration*, sans lequel le génie même ne produit que des œuvres mortes.

[1] Ce que nous avons dit (t. Ier, p. 74 et 75) des thermes de Caracalla et de Dioclétien, suffit pour constater l'état encore florissant de l'architecture à la fin du IIIe siècle; on peut y ajouter les remarques de Winckelmann (l. VI, c. VIII.) sur les somptueux édifices de Spalatro et sur les temples de Palmire appartenant à des époques contemporaines.

[2] Constantin, en prenant sur lui d'opérer la grande commotion qui transforma la religion de l'empire, céda peut-être, comme on l'a dit, autant à des vues politiques ou d'ambition, qu'à l'impulsion de sentimens intimes; mais du moins il ne déshonora pas sa grande mission par des persécutions comme celles dont les plus grands princes païens avaient donné l'exemple. Les édits contre le culte des idoles qu'on a publiés sous son nom, ne furent exécutés que sous Théodose. Quelques rares exceptions furent justifiées par des profanations ou superstitions comme celles dont fut le théâtre l'autel élevé au *Térébinthe*, qu'il fit remplacer par une église (Eusèbe, *Vit. Const.*, c. LII, p. 409). D'ailleurs, son penchant pour le faste, pour le théâtre et pour la volupté (Julien, *Cæsar*, p. 23, 52; et *Misopogon*, p. 60; *Zosime*, t. II, p. 687), le soin qu'il prit de grouper dans sa capitale et jusque dans ses basiliques les dieux de la Grèce, au lieu de les sacrifier à son culte, et surtout ses efforts pour modérer l'ardeur destructive des Chrétiens, doivent, ainsi que le retard qu'il mit pour lui et pour ses enfans à la purification du baptême, qu'il ne reçut que peu de temps avant sa mort, le garantir de tout soupçon de fanatisme. Ce prince toutefois fut loin d'être sans reproche. Comme David, comme Salomon, il eut sa chûte, et si sa mémoire religieuse reste

la passion de Constantin pour les monumens, manifestée dès son jeune âge pendant son séjour en France, n'attendit pas pour éclore la rude tâche qu'il s'imposa de transporter sa capitale des bords du Tibre aux rives du Bosphore, comme le prouvent les grands et innombrables édifices chrétiens dont il dota l'empire, et Rome avant tout, à des époques bien antérieures. Toutefois, le Constantin de Rome et de Nicomédie resta bien loin, sous ce rapport, du fondateur de la *Rome nouvelle*, quand, cédant comme Salomon à l'ordre de Dieu, « jubente » Deo » (Du Cange, *de Const.*, t. I, p. 23-26; *Code Théod.*, l. V, p. 64), il embrassa ce vaste plan exécuté avec une rapidité qui tient du prodige, et lors que tout entier à cette grande manifestation de sa puissance, il fit à tous les arts un appel auquel l'architecture répondit seule dignement [1].

Nous pensons donc que c'est de cette époque, remontant à 325 selon *Théophane*, et dans l'opinion des autres historiens à 328 seulement, que date réellement l'essor de l'*art chrétien* proprement dit, né du besoin de formuler à la hâte de grands types spéciaux, et qui, bien que *mort-né* par la compression de cet essor même, par le défaut d'études préalables et par le parti pris de se garantir des influences antérieures et de s'éloigner des modèles laissés par le paganisme, a

entachée de grands reproches, sa prédilection pour Arius et l'exil d'Athanase; une bien plus forte souillure résulterait, comme nous le dirons, du meurtre de son fils, suivi de celui de la nouvelle *Phèdre* et du massacre du jeune Licinius, dont le destin futur lui portait, dit-on, ombrage.

[1] Il est à croire que ce fut dans la prévision du besoin qu'il aurait de monumens non *transportables*, qu'il institua des écoles d'architecture encore insuffisantes, si l'on en juge par la lettre qu'il écrivit en 334, à un nommé *Félix*, pour qu'il offrît des gages honnêtes et quelques priviléges aux jeunes gens de l'Afrique qui voudraient étudier l'architecture. *Voir* d'ailleurs le *Code Théodosien* (13, t. IV, l. I, p. 49), et le *Commentaire* de Godefroy.

Tillemont qui cite ce fait (*Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 233), y ajoute cette remarque empruntée à Themistius (*Orat.* 3, p. 47), à Zosime (l. II, p. 687), et à Baronius (an. 324, § 103 et 104), que l'empressement de ce prince de voir terminer ce qu'il entreprenait était tel « qu'il prescrivit par une loi aux gouverneurs de lui mander, non qu'ils ont » commencé tel édifice, mais qu'ils l'ont achevé; » précipitation dont l'effet se fit sentir notamment à l'église des Saints-Apôtres, qui menaçait ruine vingt ans après sa construction. Les exemples pris dans notre art moderne italianisé, ne nous manqueraient pas pour prouver au besoin que des causes tout autres peuvent produire le même effet; et pour ne citer qu'un fait analogue, nous demanderions par exemple si l'église de Saint-Germain-en-Laye, dont nous vîmes sculpter il y a moins de quinze ans le joli fronton par un de nos habiles artistes, en même temps que s'achevait la basilique bâtarde, est encore debout aujourd'hui?

pus s'améliorer par l'usage [1] au point de produire quelques années plus tard, en débordant dans les Catacombes, leurs décorations les moins

[1] En jugeant, comme on le fait toujours, de l'état de l'art de la sculpture sous Constantin par les bas-reliefs de son arc, on risque peut-être de s'égarer à défaut d'autres types marquans, qui paraissent avoir été dévorés par le temps et détruits surtout dans les incendies dont le palais de Constantinople fut la proie ; mais procédons par le raisonnement.

La dédicace, *liberatori urbis, fundatori quietis*, l'emprunt des bas-reliefs à d'autres monumens et même les *Votis X et Votis XX, rappelant les vœux* décennaux du peuple, qui se faisaient pour la vingtième année dans la solennité de la dixième, semblent établir que l'érection de cet arc suivit de près la mort de Maxence, époque de tyrannie et par-conséquent de deuil pour les arts : mais de cette époque (312) à celle de la mort de Constantin (337), s'écoula le même intervalle qui sépare chez nous la statuaire et la peinture de la fin du XVe siècle, des œuvres de Jean Cousin, de Goujon, etc. ; ce qui peut faire supposer qu'aussi pour les artistes créés par les travaux de Constantin, l'encouragement amena le progrès en présence surtout des innombrables chefs-d'œuvre réunis par ce prince dans sa nouvelle Rome. Ici, comme pour l'art également méconnu des Hébreux, nous avons rassemblé des documens épars qui nous montrent : pour la sculpture, un très grand nombre de statues et de bas-reliefs, en toutes matières, notamment : plusieurs statues de Constantin, indépendamment de celle placée sur la colonne de porphyre de 120 pieds de haut, que l'empereur avait fait venir de Rome pour orner son nouveau forum, statue qui ne serait tombée que sous Alexis Comnène, par conséquent au XIe siècle (Tillemont, l. I, *des Empereurs*, t. IV, p. 232), plusieurs statues de sa mère, mentionnées par Godin (historien bizantin des derniers temps), dont une placée sur le forum près de celle de l'empereur avec une croix entre eux deux, et d'autres portant une croix ; plus celle qu'il fit ériger également à sainte Hélène, au bourg de *Daphné*, près d'Antioche (*Suidas*, p. 488) ; une statue de Jésus-Christ en bronze (*Codin*, p. 40); celle que, selon le même auteur, moins authentique sans doute que les contemporains, mais qui s'appuie ici sur les témoignages d'Hérodote et d'Hippolyte, il aurait élevée à son fils Crispus, laquelle était toute *d'argent fin, couverte d'or en plusieurs endroits, et la tête toute d'or* (p. 34) ; celle que Themistius dit (*Orat.* XV, p. 191) qu'il fit élever au père d'Athanaris, roi des Goths, pour adoucir ce barbare ; les figures et groupes de bronze couverts d'or, représentant le *Bon Pasteur* et Daniel au milieu des lions, dont il orna les fontaines publiques de Constantinople (Eusèbe, *Vit. Const.*, l. III, c. XLIX, v. 507); objets auxquels on pourrait ajouter les statues de la *Fortune de Rome* et de *Cibèle*, que, selon Zosime (t. II, p. 687), Constantin avait placées dans deux temples élevés dans ce but sur la grande place, et celle de la Fortune de Constantinople, dont parle Codin (p. 24, 25), et Suidas (p. 164), ainsi sans doute que les statues couvertes d'or de *Tite, Antonin* et *de Marc-Aurèle*, princes que, dit-on, il affectionnait principalement et dont il avait placé les images avec celle de son père Constance-Chlore.

En joignant à ces monumens constatés de la première scupture byzantine, les nombreuses images de *Jésus-Christ*, de la *Vierge*, des *Prophètes* et des *Apôtres*, dont parle M. Éméric-David (*Discours historique*, p. 12) avec des citations d'Eusèbe, d'Henri de Valois, des antiquités de Constantinople par un anonyme, etc., on concevra peut-être avec nous que, dans un tel concours de grands et nobles travaux, l'art n'en soit pas resté, à la mort de Constantin, au point où il le prit lorsqu'il s'empara de Rome.

Nos recherches sur la peinture nous auraient sans doute fourni des résultats analogues,

imparfaites, selon l'opinion de M. Eméric-David ; d'où il suivrait que Byzance aurait été à la fois le lit nuptial où se consomma l'union des arts d'Occident avec ceux d'Orient, union qui produisit des fruits si abondans et si remarquables par leur étrangeté même, et le vrai berceau de l'*art chrétien*, constitué dès lors en art *spécial*, mais subissant successivement, selon les temps et les lieux, sous des influences alternatives d'ordre ou de désordre, de traditions pures ou barbares, les modifications ou altérations qui signalent sa marche de douze siècles au milieu des conflagrations guerrières et à travers les ténèbres et les lueurs du *moyen âge* [1].

mais nous pouvons nous borner ici à renvoyer à ce qu'Eusèbe dit dans son *Histoire ecclésiastique* (lib. x, cap. iv, t. I, p. 464 ad 479) de l'ornementation en peintures, dorures et mosaïques, de l'église de *Tyr*, dont nous décrirons plus loin les dispositions architectoniques, et à ce qu'observe Libanius (*Progymn.*, t. Ier, p. 148, 174, 181) sur les peintures de revêtement empreintes sur le plâtre, etc., décoration rejetée plus tard, sous Justinien (Procope, de *Ædif. Just.*, lib. i, c. x), comme trop vulgaire et remplacée par la mosaïque déjà employée au même usage, mais plus sobrement, sous Constantin.

Eusèbe nous apprend aussi (*Vit. Const.*, lib. iii, c. iii), que Constantin avait fait placer sur la porte de son palais un grand *tableau* qui le représentait « ayant la croix sur sa tête et » sous ses pieds un dragon qu'il perçait d'un dard et qu'il jetait à la mer en signe de son » triomphe sur les ennemis de l'Eglise ; » image génératrice sans doute de toutes les légendes du moyen âge sur les gargouilles, les tarasques, etc.

On lit d'ailleurs dans Eutrope (p. 588), qu'à la mort de cet empereur on fit à Rome des *tableaux* de son apothéose, consécration ou divinisation empruntée aux usages grecs et appliquée à Auguste et à ses successeurs; ce qui fit dire à Vespasien mourant : « Je sens que je commence à devenir dieu;» mais qui, importée dans l'art chrétien, offrit nécessairement aux peintres de cette religion l'occasion de s'exercer sur un sujet nouveau pour eux. Ces citations s'appuient en outre de ce que dit Eutrope (*in vita Prisci*, p. 94), d'un peintre de Bithynie nommé *Ilarius*, qui florissait alors à Athènes et qui faisait revivre le célèbre *Euphranor*, etc.

[1] Répétons bien ici, en abordant notre grande tâche, et pour l'interprétation du titre de notre ouvrage, ce que nous entendons par ce *moyen âge* qui se mesure en politique selon la durée assez indéterminée du règne de la féodalité, et qui, en religion, au lieu de finir comme on l'entend habituellement en 1453, à la prise de Constantinople, qui ne pesa que sur l'Orient, devrait plus rationnellement se poursuivre jusqu'à la réforme.

Sous le rapport de l'art, sa division nous semble mieux tranchée, quant à l'Occident, qui nous intéresse d'abord. Premier âge, art grec et romain, siècle d'Auguste, ère de splendeur : l'astre à son zénith poursuivant sa course et son déclin de trois siècles pour ne reparaître avec un éclat *analogue* que douze cents ans plus tard, en donnant alors à sa nouvelle phase de splendeur le nom significatif de *Renaissance*, qui nous semble entraîner, pour l'époque intermédiaire, celui non moins expressif et surtout très conséquent du moyen âge « medium ævum » (âge milieu.)

Si tout en posant cette limite, nous nous nous plaisons à la franchir en deçà et au-delà,

Cette opinion nous oblige à nous arrêter quelque temps sur le règne, d'ailleurs si remarquable de ce grand prince, loué sans doute outre mesure par des panégyristes à gages ou par des écrivains trop préoccupés de l'effet de sa grande mission, mais aussi par contre, calomnié sans pudeur par les sophistes, son royal neveu à leur tête : sort commun à tout monarque dont les mesures politiques ou religieuses froissent des intérêts privés ou de vives passions.

Nous nous en occuperons d'autant plus volontiers que Constantin nous appartient à divers titres : d'abord en qualité de fils du noble fondateur de notre Palais [1], qu'il dut occuper dès l'enfance ; puis à titre de fondateur lui-même de l'art chrétien dont nous traitons ici, et de régénérateur, autant qu'il fut en lui, des arts en général, disposition à laquelle il préluda chez nous-mêmes, car avant d'être éclairé par la *lumière d'en haut*, ce prince, héritier du rang que Constance Chlore occupa quatorze ans dans la Gaule, avait déjà fait preuve de goût et de soins pour les monumens, en rétablissant ceux d'*Autun* [2], ville qu'il sauva d'ailleurs du désespoir par une remise d'impôt et qu'il dota de son nom de famille *Flavia*, sur lequel a prévalu celui d'*Augustodunum* (V. *Panégyriques d'Eumène*, VIII, p. 183-188). Ce fut aussi la mutilation d'objets d'art personnels à Constantin [3] qui l'arracha au séjour de la Gaule et décida

c'est que toute étude sur une floraison quelconque, comporte l'appréciation des germes et des fruits.

[1] Nous avons dit (t. Ier, p. 14) combien ce prince, surnommé le *Pauvre*, fut remarquable par son esprit de conduite : Lactance dit en outre de Constance Chlore (*Pers.*, c. VIII, XVIII, p. 8, 17) « qu'il était bon, *doux* et digne de posséder *seul* toute l'étendue du monde. » Constantin, comme tous les fils de famille, substitua la prodigalité à l'ordre et à l'économie de son père, des formes courtoises et l'accessibilité à sa bonté, à sa douceur ; mais il se prévalut amplement du moins des titres à l'empire du monde que lui constitua le précepteur de son fils, en saisissant l'occasion de s'emparer de ce vaste héritage.

[2] D'après ce que dit Eumène, les habitans d'Autun, pour honorer Constantin alors païen, avaient placé les statues des dieux sur son passage.

[3] Maxence, fils de ce Maximien-Hercule dont l'attentat sur la vie de Constantin, son gendre, tourna contre lui-même (v. t. Ier, p. 14), voulant venger son père, fit abattre à Rome les *statues* de Constantin et effacer ses *tableaux* (Lactance, *Pers.*, c. XLIII, p. 37 ; Eusèbe, *Vit. Const*, l. I, c. XXVI, p. 420 ; Nazairé, *Paneg.* VII, p. 157, 159). Les brisemens de statues impériales étaient fort communs à cette époque peu favorable cependant à leur reproduction, car en même temps que Lactance (c. XLII, p. 36) dit que Dioclétien vit abattre ses statues avant sa mort, Eusèbe (*Vit. Const.*, l. I, c. XLVII, p. 431) fait la même remarque de Maximien-Hercule.

du sort du monde en provoquant la colère de ce prince contre Maxence, et déterminant cette glorieuse campagne dont le sénat de Rome consacra la mémoire par un monument encore debout et devenu, faute d'autres grands témoignages contemporains, le pivot de toutes les argumentations artistiques, philosophiques ou religieuses sur l'état social de ce temps [1]. Pour bien constater ce que l'art dut à Constantin, soit par la création d'innombrables monumens de tous genres, soit par l'asile offert jusque dans ses basiliques [2] aux chefs-

[1] Le sénat de Rome qui, ainsi que l'observe Baronius (an 312, § 67), resta jusque sous Théodose-le-Grand soumis aux pratiques de l'idolâtrie, voulut honorer surtout son *libérateur*, car Maxence tenait plusieurs sénateurs dans les fers en attendant l'issue de sa lutte; et cependant l'inscription votive reconnaît que c'est à *l'instinct de la divinité* que le triomphateur dut son succès : « Quod instinctu divinitatis, mentis magnitudine, cum exercitu » suo, etc. » L'ornementation païenne de cet arc est donc une anomalie que la confusion des idées religieuses même à cette époque, pourrait seule expliquer.

[2] Eusèbe, plus orthodoxe que Constantin, et nécessairement étranger au sentiment de vaine gloire qui portait ce monarque à enrichir ses nouveaux édifices des idoles païennes, n'avoue (*Vit. Const.*, l. III, c. XLVIII, XLIX, p. 507 et 606) la présence à Constantinople des dépouilles des temples les plus célèbres, tels que celui d'Éphèse, qu'à titre de trophées propres à rehausser l'éclat du triomphe du christianisme ; mais il est évident que la fausse honte des historiens ecclésiastiques a pu seule leur suggérer cette interprétation contraire aux témoignages que cite Winckelmann (l. VI, ch. VIII, p. 499), en disant à propos des statues conduites au nouveau siége de l'empire romain : « Athènes et Rome en fournirent » une quantité, de même que le fameux temple de Diane à Éphèse. Longtemps encore après » cette époque, on voyait dans le temple de Sainte-Sophie quatre cent vingt-sept statues, » ouvrages pour la plupart d'anciens maîtres grecs. »

Ces témoignages résultent surtout de ce que disent les deux historiens anonymes *de Enarratio chronol.* (apud Bandurius, t. I, l. V, p. 84, et *Antiq. const.*, part. 1, p. 7, 8, 14 et 21; et Codin, *de Orig. Const.*, p. 34), en indiquant même la provenance des statues qui décoraient l'hippodrôme de Constantinople. L'annotateur de Winckelmann, Carlo Fea, désigne même (t. II, p. 500) plusieurs statues du sénat, telles qu'un *Jupiter* qui se voyait autrefois à Padoue, la Minerve de l'île de l'Inde, œuvre de *Scyllis* et de *Dipœne*, statuaires du temps de Cyrus (monumens dont l'accouplement se reproduit encore, comme nous le dirons à notre chap. IV, dans le manoir de notre cardinal légat Antoine Duprat, qui, comme prince de l'Église, put tenir à honneur d'imiter Constantin), et les muses si célèbres qui embellissaient la ville d'Hélicon, lesquels dernières statues périrent avec un grand nombre d'autres dans l'incendie de 404 (Zosime, *hist.*, lib. V, ch. XXIV). Ce qui porterait à croire que les successeurs de Constantin, quoique plus rigides que lui, principalement en cette matière, n'en poursuivirent pas moins cette œuvre si contrastante avec l'horreur de la primitive Église pour les idoles, c'est la présence à Constantinople, à la fin du VIIe siècle (*Winckel.*, l. VI, ch. VIII, § 24), « de la belle *Vénus* de Gnide de *Praxitèle*, de la figure de l'*Occasion* » de *Lysippe*, de la *Junon* de Samos du même artiste, et surtout du *Jupiter Olympien* » de *Phidias*, chef-d'œuvre dont Constantin n'osa sans doute pas dépouiller le temple

d'œuvre de la Grèce menacés par une irritation réactionnaire que ce

d'Olympie, où les artistes grecs allaient encore l'étudier sous Théodose (*v.* Libanius, Julien, *orat.* 2, épist. 8; Themistius, *orat.* 25, 27). Si, comme on le prétend, ce dernier prince, célèbre à la fois par ses goûts d'arts et par ses édits pour la mutilation des statues, se laissa séduire par les plus belles, et convertit en églises les temples dont elles provenaient (*Notes de Carlo Fea*, t. II, p. 503), on pourrait peut-être faire remonter à la fin de son règne la migration de ces derniers chefs-d'œuvre à Constantinople, où le moine *Cedrenus* constate la présence au XI[e] siècle (*Comp. hist.*, p. 322) de statues grecques que n'avaient pas détruites l'incendie (en 475) du palais Lausiacus, où Théodose les avait rassemblées.

Constantin, qui donna, il faut en convenir, l'exemple de la spoliation des temples, avait du moins pour excuse le but religieux, l'abaissement devant le vrai Dieu de ces idoles et de leurs sanctuaires, considération dont se prévalurent également sans doute les nombreux spoliateurs des temples juifs dont nous avons signalé les hauts faits ; mais combien d'autres, sans exciper de ce motif ni même du droit de conquête, ne virent dans ces musées religieux, si souvent renouvelés par suite de ces rapines, qu'un moyen de satisfaire leur faste vaniteux ou leur cupidité. Pour nous en tenir ici à ce temple d'Éphèse où puisa Constantin, parcourons rapidement les phases historiques résumées par de Valois (*Mémoires de l'Ac. des Insc.*, t. IV, p. 78), des épreuves de ce genre auxquelles il fut soumis, et qui n'empêchèrent pas Néron, cet amateur *forcené* des arts, auxquels il sacrifia jusqu'à sa capitale, d'en emporter, lors de son pélérinage (en 70), cinq cents statues qu'il fit conduire à Rome comme *souvenir de voyage*, spoliation nonobstant laquelle ce temple offrit encore de nouvelles proies aux Scythes, qui le brûlèrent en 263, aux Goths, sous Galien, et comme on voit, à Constantin quelques années plus tard; ce qui prouve avec quelle rapidité ces grands monumens consacrés par la ferveur du paganisme, renaissaient de leurs cendres et ressuscitaient dans toute leur splendeur.

Le temple qu'Erostrate brûla pour s'illustrer le jour même de la naissance d'Alexandre (an 356 avant J.-C.), avait déjà subi plusieurs métamorphoses pour arriver à l'éclat que lui donna, moyennant les subventions de toutes les principales villes de l'Asie, l'architecte Chersiphron, qui, selon Pline (l. XXXVI, ch. XIV), employa pour la première fois dans cet édifice de 425 pieds de long sur 220 de large, le moyen élégant de placer sur une base les colonnes (de 60 pieds de haut, et dont cent vingt-sept étaient le don d'autant de rois), et de les orner de chapiteaux. Comblé de dons, statues, boucliers, couronnes, vases d'or et d'argent, par *Gygès*, roi de Lydie, et par son successeur *Crésus*, dont le nom seul donne la mesure de ses largesses, ce temple éveilla bientôt l'âpre cupidité des Eubiens, et surtout de leur roi. Ces riches dépouilles agirent sur sa convoitise, comme le trône de Salomon sur celle du roi d'Egypte *Sesac*. Nous renvoyons à la dissertation de Valois pour les nombreuses guerres suivies de pillages dont ce célèbre monument fut le prétexte et le théâtre, depuis sa première création, par les Amazones selon Pindare, et successivement de la part de *Danaüs*, roi d'Argos (saint Augustin), des *Dryopes* vaincus par Hercule, de *Phlégias*, frère d'Yxion, de *Pyrrhus*, fils d'Achille, jusqu'au pillage exercé par les Thraces, moins d'un siècle avant Jésus-Christ, pillage se reportant nécessairement au nouveau temple dont parle Strabon, comme orné de sculptures de *Praxitèle*, de peintures de *Parrhasius*, etc. Seulement nous rappellerons humblement que nos ancêtres furent aussi pour quelque chose dans ces luttes intéressées. Le prestige du butin qu'offrait à une armée de braves un temple dont la statue dominante (Diane) était d'or, dont le parvis était garni de quadriges du même métal, irrita la bouil-

prince s'efforça de modérer [1], comme aussi ce que Constantin dut à l'art, comme moyen de cimenter sa puissance et sa renommée, il nous faut étendre nos aperçus aux diverses périodes de ce long règne; il nous faut surtout, dans le but général de notre ouvrage, nous arrêter à celles où l'amalgame accidentel des traditions pures de l'art gréco-romain avec le clinquant oriental, produisit un alliage incohérent sans doute, mais non sans valeur, comme tiré de deux mines précieuses, alliage dont la fusion a constitué pour nous-même, pendant neuf siècles, les types spéciaux plus riches de détails que de goût qui, sous le nom de monumens byzantins, rayonnent encore dans nos provinces et dans nos musées.

A l'apparition du *labarum* [2], monument d'art lui-même inspiré de

lante valeur de Brennus, qui paya de sa vie l'assaut qu'un tel but dut rendre bien terrible; mais les Gaulois ne se *tinrent pas pour battus*, et revenant à la charge cent soixante-quatre ans plus tard, ils parvinrent à s'emparer à leur tour des riches offrandes de l'Asie, mais sans en tarir la source toujours si abondante, puisqu'elle pourvut successivement encore au pillage des Thraces et aux spoliations de Néron et de Constantin.

[1] Voir Eusèbe (*Vit. Const.*, l. II, c. LV, p. 471). C'était sans doute pour donner une demi-satisfaction à l'effervescence de ces *premiers iconoclastes*, que les idoles les plus révérées des païens (*Zosime*, l. II, p. 687) étaient amenées à Constantinople garrottées comme des ennemis vaincus, démonstrations dans lesquelles Eusèbe (*Vit. Const.*, l. III, c. LIV, p. 510, 511), et d'après lui Baronius (an 330, § 6), ne voient qu'une humiliation propre à relever le triomphe du christianisme, mais qui se résolvait en effet en triomphe aussi pour ces idoles mêmes qui, après avoir subi les huées de la populace, venaient prendre rang dans les temples du vrai Dieu (anonyme, *Antiq. Const.*, l. I, p. 14, et l. V, p. 84).

[2] Quoique cet étendard soit bien plus célèbre, comme symbole religieux, que par sa valeur artistique, on ne peut disconvenir, d'après le récit d'Eusèbe (*Vit. Const.*, l. I, c. XXVII, XXVIII), qu'il ne puisse être également signalé à ce dernier titre parmi les témoignages de l'état de l'art chrétien à l'époque de son premier essor public; d'autant qu'ici les preuves se tirent d'un témoin oculaire, comme du récit fait par Constantin lui-même à l'évêque de Césarée, de la double vision, la croix lumineuse qui parut sur le mont *Marius*, et l'apparition du Christ, qui décidèrent l'empereur, encore païen, à arborer ce signe, gage et instrument de sa victoire. « Constantin, dit Eusèbe, fit venir des orfèvres et des joailliers au milieu desquels il s'assit » pour leur expliquer la figure de l'enseigne qu'il voulait faire, leur ayant recommandé de » l'exécuter avec de l'or et des pierreries, » qui formaient une couronne renfermant le symbole du nom du Christ, exprimé par les deux premières lettres *Chi* et *Ro*, avec l'*image* de l'empereur et de ses deux fils (l'abbé Fleuri, *Hist. ecclés.*, t. II, l. IX, p. 61).

La vertu de cet étendard, l'oriflamme de l'époque, éprouvée pour la première fois contre Maxence, se manifesta de nouveau, douze ans plus tard, contre le beau-frère et collègue de Constantin, Licinius, qui de cent trente mille combattans n'en sauva pas trois mille. *Qui sait* si ce n'est pas pour l'avoir dépouillé de son monogramme que Julien trouva sur les bords

Dieu, arboré d'abord contre Maxence, et dont le succès, à part l'intervention céleste, prouve que Constantin avait bien jugé son époque en élevant ce signe longtemps proscrit, pour substituer des germes vivans à des superstitions usées et presqu'éteintes, et pour donner à son levier qui devait remuer le monde, un point d'appui dont l'ardeur et le courage, plutôt que le nombre des Chrétiens [1], lui présageaient la force, les populations chrétiennes de l'empire, accrues de tout ce que le triomphe d'une cause ajoute au nombre de ses premiers défenseurs, redemandèrent leurs temples détruits par Dioclétien. L'empereur, par la vertu de la croix, s'empressa d'accéder à leurs vœux et de pourvoir à leurs besoins. Il était maître de ses œuvres, grâce à l'ascendant que lui donnait sa victoire due à des mesures toutes personnelles et à la souplesse d'un sénat affranchi par ses armes, et qui, bien que païen, loin d'opposer une digue aux idées nouvelles, célébrait humblement leur triomphe, ce que nous vîmes aussi dans des circonstances presqu'analogues [2]. Constantin commença, comme nous l'apprend Eusèbe dans les lettres citées plus haut (pag. 34), par ordonner le rétablissement et la restauration

du Tigre le terme de sa gloire et des hauts destins auxquels il se croyait appelé? Aussi Jovien, dans sa marche rétrograde de Nisibis à Antioche, s'empressa-t-il de restituer ce symbole demeuré le ralliement de ses successeurs, jusqu'au moment où la mollesse et l'insouciance de leur gloire les tinrent éloignés des luttes guerrières, ainsi que ce drapeau qui ne marchait qu'à leur suite. Devenu relique inutile, ce labarum resta déposé dans le palais de Constantinople, où Socrate (l. I, c. II, p. 7) dit l'avoir vu vers 430, sans qu'on paraisse avoir songé à en éprouver de nouveau la vertu, si l'on en juge du moins par le silence de l'histoire, et par ce qu'en dit Théophane, historien byzantin du commencement du IXe siècle, qui le vit encore relégué comme un meuble hors d'usage (*voir* à ce sujet les médailles de la famille Flavienne et de l'empereur Constance; le Code Théodosien, l. VI, t. I, 25; Sozomène, l. 1, c. II; l'abbé Duvoisin, p. 103). Mamachi a constaté, dans ses *Origines et Antiquités chrétiennes* (p. 54), que le monogramme du Christ existait avant Constantin sur plusieurs tombeaux.

[1] Nous avons déjà dit qu'on avait supputé qu'à peine le nombre des Chrétiens s'élevait au vingtième de la population de l'empire, lors du triomphe de la croix.

[2] L'analogie pouvait se compléter par cette citation d'Eusèbe, reproduite par Ciampini (*de Sacris Ædificiis*) : « Cuncti qui urbem incolebant, tam *senatus* quam populus, ut pote » ab acerba et tyrannica dominatione liberati, respirare quodammodo et purioris lucis » radiis perfrui sibi videbantur, atque in novam quamdam vitam renasci. » Il faudrait seulement substituer pour nous à l'*acerbe* et tyrannique domination dont le règne avait pris fin depuis quelque temps, lors de la prise de possession du consulat, l'ignominie dont le prétendu *pouvoir* directorial couvrait la France.

des anciens édifices chrétiens [1]; et bientôt, désireux d'en accroître le nombre et d'attacher son nom à la splendide célébration du culte auquel il devait sa puissance, il en construisit de nouveaux, dignes de ses grandes vues, sacrifiant à cet effet jusqu'à son propre palais de Latran [2], et profitant de la tiédeur des païens, qui rendit sa victoire si facile, pour démanteler quelques temples au profit de ses basiliques, mesure où il *trouvait double profit à faire*, indépendamment de l'avantage qu'offrait à son impatience l'accélération de travaux exécutés avec des matériaux tout élaborés [3].

1 « Quin etiam ecclesiis Dei plurima ex thesauris suis beneficia subministravit; partim » sacras ædes *restaurans* et in sublime erigens, partim Augusta ecclesiarum sacraria plu- » rimis donariis exornans (Ciampini, *de Sacris Æd.*, c. I, p. 2 et 3). Ces premiers travaux rentraient dans l'exécution de ce que Constantin prescrivit lui-même à Eusèbe : « Quo aut » reparentur, quæ adhuc manent, aut augeantur in majus; aut sic ubi usus postulaverit, » novæ ædificentur. »

2 « Circa annum Domini 323, » dit, à propos de la basilique vaticane, Ciampini, qui ne s'astreint pas, faute de documens certains, à l'ordre chronologique des constructions de ce prince, « illas magnificas et egregias Lateranorum ædes, sive ab uxore Fausta, sive hactenus » a se possessas beato Papæ Sylvestro, et S. R. E. donavit, publicisque sumptibus eas in » magnificentissimam, sub S. Salvatoris D. N. J. C. nuncupatione, basilicam convertit, quæ ab ornamentis aurea dicta » (*de Sacris Ædif.*, c. II, p. 7). La description de cette basilique vaticane et du baptistère adjacent, dont Constantin négligea de consacrer lui-même l'usage, prouve en effet à quelle magnificence atteignait déjà l'art chrétien onze ans après la première époque de sa libre culture; même en reportant à un temps postérieur l'exécution de la mosaïque du baptistère que Ciampini (p. 12) reconnaît devoir être la matière d'une *question à part*.

3 L'emploi en Occident des riches débris des temples païens dans la construction des édifices chrétiens, par lequel Constantin préluda à la décoration de ses églises d'Orient avec les statues des divinités du paganisme, est très sensible dans un grand nombre d'églises d'Italie, telles que celle de Saint-Pierre-ès-Liens à Rome, construite sur une portion des thermes de Trajan, avec des colonnes provenant de Pestum et d'Athènes; mais il était particulièrement remarquable, il y a quelques années encore, dans la célèbre basilique de Saint-Paul, que le terrible incendie de 1823 a réduite à l'état de décombres, édifice dont nous compléterons plus loin la description sommaire, comme offrant l'un des types les mieux conservés jusqu'à nos jours de ces temples chrétiens d'Occident du IV[e] et du V[e] siècle, car Valentinien, Théodose et Arcade y parachevèrent le travail de Constantin.

Vingt-quatre des quatre-vingts colonnes qui divisaient l'édifice en cinq nefs, appartenaient évidemment aux plus beaux temps de l'art antique. Leur proportion, leur matière (brèche violette et cipolin), et le travail de leurs chapiteaux en marbre blanc, les rendaient dignes d'avoir figuré, comme le suppose la tradition recueillie par Severani, dans la construction du *mole* d'Adrien, dont Constantin aurait alors sacrifié l'ensemble pour l'exploiter comme carrière de matériaux élaborés. Les incohérences notables qu'on remarquait entre les proportions

Nous ne chercherons pas à suivre ici Eusèbe, non plus qu'Anastase résumés par Ciampini, dans la désignation, même sommaire, des nombreux édifices élevés par Constantin dans l'occident et surtout à Rome; édifices qu'il tint à honneur, quoiqu'il n'ait fait que de courts séjours dans cette capitale, de rendre à tous égards dignes au moins de soutenir le parallèle avec ceux élevés aux faux dieux. Nous laissons aux lecteurs curieux de ces détails, le soin de remplir

(*minoris magnitudinis et altitudinis*) du travail, et même la disposition des autres colonnes placées au nombre de treize sur une file, quand la ligne parallèle n'en contenait que onze, le mélange des chapiteaux corinthiens ou composites, la variété des matières, porphyre, rouge d'Égypte, etc., les bigarrures existant aussi dans les colonnes de soutènement de l'arc de la nef, dénotaient également une exécution hative avec des débris de monumens recueillis çà et là, mais dans une tendance au grandiose; car au lieu de soumettre les colonnes de plus haute dimension aux épreuves du *lit de Procuste*, pour ramener le tout à une proportion uniforme, on trouva plus simple et plus convenable, sans doute, pour la dignité de l'édifice, de supprimer les bases des fûts relativement trop hauts, et d'égaler la taille des nains à celle des géants, par de doubles bases, sortes d'échasses du plus pitoyable effet.

Souvent même les architectes de Constantin s'épargnèrent les soins de démolition et de rajustement, en transformant les temples ou autres édifices païens en églises, comme il arriva, vers le VIe siècle, de Saint-Étienne le *Rond* de Rome, ainsi qu'en témoigne, entre autres preuves, sensibles même dans nos provinces, ce que dit Ciampini de l'église *S. Andrea in Barbara*, ancienne *Basilique Siciana*, *sita ad Macellum Liviæ*, à propos de figures d'oiseaux qui n'ont aucun rapport au culte catholique : « Quin etiam ferarum multiplicitas » aliquibus ansam dedit opinandi *templum* hoc olim Dianæ sacrum fuisse, antequam » expiandum Christianis concederetur. » (*Vetera Monimenta*, c. XXVII, p. 243).

Nous aurons au chap. IV l'occasion de citer plusieurs exemples de ces conversions qui se continuèrent même douze siècles plus tard, lorsque Michel-Ange, *à la prière de Pie IV*, implanta deux des trois cent soixante églises que l'on compte encore aujourd'hui à Rome (les Chartreux et les Feuillans), dans une dépendance des *thermes de Dioclétien*; où il trouva l'étoffe toute taillée : « Servando si, dit Vasari, di tutte le ossature di quelle terme. »

D'autres métamorphoses analogues, à certains égards, se poursuivent depuis longtemps chez nous, mais dans un but tout contraire, dans un sentiment bien opposé. Comme exemple entre mille, l'*ossature* de notre vieille église de Saint-Benoît, le Bétourné, devenu ensuite le Bistourné sous François Ier, que nous avons presque sous les yeux en écrivant cette remarque, subsiste encore vierge dans sa contexture extérieure et dans certaines parties de son ornementation gothique; mais qu'est devenu son sanctuaire? Des tréteaux de bateleurs, auxquels l'orientation importe peu, remplacent l'autel du vrai Dieu; des chants impurs, des joies obscènes, s'y substituent chaque jour à la prière, à la méditation; des trépignemens d'impatience ou de gaîté brutale, font tressaillir les reliques de saint Bache et de saint Serge, les premiers pasteurs de ce temple; réveillent les ombres des illustres français inhumés sous ses voûtes; et comme pour consacrer plus explicitement encore le scandale de la profanation, l'officine liturgique, la sacristie, restée pure, du moins dans sa forme ogivale, sert de foyer et de buvette aux habitués de cette ignoble scène.

eux-mêmes, et plus agréablement sans doute, cette tâche que rendent très facile les nombreux ouvrages qui traitent de cette matière et les dissertations, les controverses et publications graphiques sur les beaux vestiges de ces sortes de constructions existant encore à Rome, tels que Saint-Laurent hors les murs, Sainte-Agnès, etc.

Seulement, avant de quitter l'Occident et de suivre Constantin sur le gisement de la nouvelle capitale que l'ingratitude des Romains, dit-on, et, selon d'autres, le besoin de changement, la soif d'illustration, le décidèrent à construire à Byzance, plutôt que sur le sol historique d'*Ilion*, où furent placés ses premiers jalons [1], rendons à l'art chrétien d'Occident l'hommage d'antériorité qui lui revient, en faisant précéder la description que nous donnerons plus loin de la basilique de Tyr, de celle d'un édifice romain du même genre, de Saint-Paul, par exemple, comme présent encore aux souvenirs d'une grande partie de la génération actuelle.

Ciampini, excellent guide dans tout ce qui n'est pas conjectural, sera le nôtre, d'abord pour l'application aux édifices chrétiens dont il s'est tant occupé [2], du mot de *basilique* employé par Cicéron, par

[1] Les historiens des Ve et VIe siècles parlent de traces de constructions existant encore alors sur la côte d'Asie, et appartenant au premier projet de Constantin, qui d'ailleurs, en quittant Rome, ne faisait que suivre l'exemple de Dioclétien, car les grands travaux que ce dernier empereur fit exécuter à Nicomédie, cirque, basilique, thermes, palais (Lactance, *Pers.*, c. VII, XVII, p. 7, 15), tendaient au but que Constantin atteignit plus complétement; mais ce qu'on doit remarquer pour ce dernier, c'est que le choix d'abord fait de l'emplacement historique de *Troie* accuse le sentiment vaniteux qui dut présider à cette résolution, plutôt que le mécontentement religieux des Romains. Il faut reconnaître que les moyens d'art que créa Dioclétien pour élever ses édifices de Nicomédie, les quatre temples et le somptueux palais de Spalatro, près de Salone, où ce royal horticulteur subit neuf années, sans trop de regrets, dit-on, les ennuis de la grandeur déchue, durent donner à Constantin la mesure de ses ressources et lui laissa des traditions *vivantes* dont l'exploitation lui devint fort utile.

[2] Dabord dans ses *Vetera Monimenta*, puis dans son grand traité *de Sacris Ædificiis a Constantino Magno constructis*. Il a rassemblé, coordonné et décrit dans ce dernier ouvrage les traces des fondations monumentales de cet empereur, traces bien éparses jusque-là, comme il le dit lui-même : « Multa in Occidente sunt ædificia ab Anastasio Bibliothecario » descripta; alias vero in Oriente ab Eusebio, aliisque scriptoribus Græcis indicata. »

D'après les doutes que nous avons exprimés plus haut, et que nous maintenons, sur l'existence, comme *édifices*, des églises chrétiennes que Ciampini fait remonter au-delà même du temps de la première persécution, édifices qui seraient demeurés invisibles même pour les grands historiens de l'époque, c'est pour nous un devoir rigoureux de rendre hommage aux soins qu'a mis ce savant à recueillir les traditions religieuses sur les monumens litur-

Vitruve, Pline, etc., ce qui constate bien l'emploi du mot antérieurement au triomphe du christianisme : mais sans prétendre clore la discussion sur laquelle d'Agincourt reconnaît qu'on composerait facilement un volume, ainsi que le prouvent d'ailleurs les publications quotidiennes sur cette matière, bornons-nous à quelques pages.

Tout en citant Vitruve (l. I, c. I)[1], Palladio (l. III, c. XIX), Scamozzi (l. III, c. V) et Léon Bapt. Alberti (l. VII, c. XIV), Ciampini convient qu'on n'était pas encore bien fixé sur le véritable motif qui fit appliquer aux édifices chrétiens le mot grec *basileus*, roi ou empereur, « regem sive imperatorem »[2] ; il prouve ensuite par une

---

giques de Constantin. Sans doute parmi ces monumens il peut en exister quelques-uns que le défaut d'attributions constatées a fait ranger, comme il arrive en toutes matières, parmi les travaux de ce grand faiseur; mais les sources contemporaines et les analogies incontestables nous en montrent assez d'authentiques, à Rome seulement, pour qu'on s'émerveille des résultats d'une activité et d'un déploiement de ressources concentrés, selon toute apparence, dans un intervalle de douze à quinze ans (de 313 à 328, époque présumée de l'abandon de Rome).

Nous renvoyons nos lecteurs, pour appuyer notre remarque, seulement aux descriptions suivantes, ch. II et III, « *de Basilica et de Baptisterio Lateranensi;* IV, *de Vaticana Basi-* » *lica;* V, *de Basilica S.-Pauli;* VI, *de ecclesia S.-Laurentii in agro Verano;* VIII, *de ec-* » *clesia SS. Marcellini et Petri,* via Lavicana, ubi beatissima mater ipsius (Constantini) » sepulta est, Helena Augusta, in *sarcophago porphyretico;* IX, *de Ecclesia S. Agnitis,* » qu'il construisit *ex rogatu* Constantiæ filiæ suæ, etc., etc. »

Voir aussi sur la question des basiliques *Donati* (*de urbe Roma,* l. IV, c. II).

[1] Vitruve a en outre donné au livre V, jusqu'au plan, coupe, etc., de la basilique qu'il construisit pour la ville de Fano. Cicéron, faisant allusion dans une épître à Atticus aux consultations qu'on venait lui demander à sa maison de campagne, comme s'il était dans une basilique où les avocats se trouvaient en exercice de leurs fonctions, dit : « *Basilicam habeo,* » *non villam, frequentia formianorum.* »

[2] On avait supposé que l'introduction du mot *Basileus* dans la langue latine était une importation orientale de Dioclétien, mais cette supposition est réduite à sa juste valeur par l'antériorité des descriptions de Cicéron, de Vitruve, de Sénèque (l. III, c. XXXIII), et surtout de la lettre 33 du VIe livre de Pline le jeune, adressée à Romanus, et dans laquelle, à propos d'un célèbre plaidoyer (*voir* la lettre de Sidoine Apollinaire à Rusticus) qu'il prononça devant les quatre chambres des centumvirs assemblés, composant cent quatre-vingts juges, il peint une séance judiciaire, l'affluence des auditeurs qui assiégeaient les juges, et les galeries hautes remplies les unes de femmes, les autres d'hommes, tradition qui se conserva dans les basiliques chrétiennes.

Quant au passage de ce mot dans le vocabulaire chrétien, et à son application aux grands édifices de ce culte, ils doivent tenir moins peut-être à l'usage que les Chrétiens, avant d'être pourvus de temples spéciaux, purent faire pour exercer leur culte, des tribunaux romains ainsi dénommés, et de la conformité des dispositions architecturales de ces temples mêmes

citation de Spanheim, la conformité de l'architecture et des dispositions des basiliques païennes construites « ut populus in eis ad jus » dicendum convenire posset, » avec celles des basiliques chrétiennes, encore debout, de Sainte-Agnès, *extra urbis mœnia*, et de Saint-Laurent, *in agro Verano*, et même de l'église d'Aix-la-Chapelle ; et établit positivement comment ces anciens temples de la justice romaine étaient, après les séances judiciaires, livrés aux négociations commerciales, double affectation que rappelle à quelques égards notre palais marchand et même notre temple de Plutus, théâtre à la fois des fluctuations de la fortune publique, ou plutôt des ébats de la cupidité, et des sentences judiciaires repressives de leurs abus : «Postea » cùm à senatoribus, qui illùc veniebant, vel à judicibus, qui ibi » omnis generis causas cognoscere, vel ab hominibus peritis, qui » clientibus inibi de jure respondere solebant, *locus vacaret*, mer- » catores ibidem, ac nummularii negotiari cœperunt (p. 8). »

Arrivant (p. 9) à la description de la basilique de Saint-Paul, dont il donne l'*ichnographie* (planche VI), et sur laquelle il revient dans l'ouvrage « *de Sacris Ædificiis* » (p. 109 et suivantes), Ciampini entre dans des détails dont nous extrayons ce qui suit : « Quinque navium » longitudo est pal. 404 (le palme romain moderne est de 8 pouces » 3 lignes et demie), latitudo verò medianæ 110, lateralium 40, in » totum basilicæ latitudo comprehenso, quod occupant bases colum- » narum spatio, est pal. 304 [1]. Ascenditur ad transversas naves per

avec l'édifice décrit par Vitruve, qu'à l'abandon que fit Constantin au pape Silvestre, de son palais de Latran, pour construire la *première* basilique, d'une origine par conséquent royale ou impériale, ce qui est tout un, selon Ciampini lui-même. Cet écrivain, citant Anastase, dit à ce sujet (*de Sacris Ædif.*, c. XI, p. 6), après avoir prouvé par une citation, qu'en 315 il y eut réunion de plusieurs princes « in domum *Faustæ* (l'impératrice) *in Laterano.* » Vers ce temps, Constantin, qui demeurait à Rome, cédant aux instances du nouveau pape Silvestre (cujus rogatu), construisit de grandes basiliques, et ensuite celle de Latran, « aliquot magnas « basilicas, post hanc Lateranensem construxit. »

C'était bien le moins que l'obligé consacrât au moins la qualité du bienfaiteur dans la dénomination de l'édifice par le nom de basilique, qui désignait d'abord aussi l'habitation des rois, « regum habitacula (Isidore, *Originum*, l. 5). Ausone (*in gratiarum actione pro consulatu*) explique ainsi la métamorphose de l'édifice, resté cependant sous la même dénomination : « *Basilicæ olim negotiis plenæ, nunc votis pro tua salute susceptis.* »

[1] L'édifice, construit en forme de *thau* (croix imparfaite), avait donc environ 280 pieds de long sur 210 de large, proportion bien inférieure, en longueur surtout, au temple d'Ephèse, long de 425 pieds, et même à celle de nos grands vaisseaux gothiques, dont plusieurs, celui

» quinque gradus, quarum longitudino est pal. 324, singularum
» latitudo pal. 52; ambarum simul, comprehenso columnarum
» spatio, 120; in prima istarum *confessio* est [1]. Sive altare majus et
» presbyterium, sive *absis*, in qua aderant viginti columnæ, navis
» medianæ columnæ sunt numero quadringinta; vinginti videlicet a
» quolibet latere ordinis Corinthii, quarum sexdecim non sunt *per-*
» *fecte* elaboratæ, sed in aliqua parte *rudes*; aliarum vero *viginti*
» *quatuor*, quatuordecim ex duabus marmoris partibus constructæ
» sunt. In aliis navibus totidem numero columnæ, sed minoris ma-
» gnitudinis et altitudinis. »

« Facies ecclesiæ, quæ *occidentem hyemalem* respicit (voici pour
» l'orientation), quinque januas habebat... in quolibet navis medianæ
» latere, una et viginti fenestræ, etc., etc. [2]. »

de Reims, par exemple, ont jusqu'à 480 pieds de long sur 193 de large. Malgré le luxe de ses colonnes, il le cédait aussi sous ce rapport au temple d'Ephèse cité par Pline, qui en comptait cent vingt-sept de 60 pieds, données par autant de rois, dont trente-six couvertes de bas-reliefs, où le ciseau de Scopas avait laissé son empreinte; mais aussi quel contraste déjà entre cette basilique de Saint-Paul et l'humble réduit où l'évêque Thimotée, placé par saint Paul à la tête de l'église d'Ephèse, put élever *son temple au Seigneur*, sous Néron, et surtout avec ces repaires ténébreux, même ceux de premier ordre, comme le cimetière du pape saint Calixte, où vingt ans plus tôt ces mêmes Chrétiens devaient, dit-on, sous peine de la vie, enfouir leurs familles et surtout leurs mystères !

[1] Nous aurons occasion d'expliquer ailleurs avec détail, pour ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas familiarisés avec les usages de la primitive Église, qu'on entendait par *confession* la crypte ou la place consacrée aux ossemens des martyrs ou des *confesseurs* de la foi. Cette confession était toujours placée, comme encore aujourd'hui à Saint-Pierre de Rome, sous l'autel principal, *altare majus*.

[2] A ces détails, que nous avons cru devoir transcrire dans la langue employée par Ciampini pour leur conserver leur cachet d'exactitude technique, nous en ajouterons quelques autres indépendans encore des remarques faites plus haut sur l'incohérence de proportion et de disposition des quatre-vingts colonnes de la basilique de Saint-Paul. Nous ferons remarquer surtout que, contrairement à ce qui se pratiquait dans l'architecture antique à laquelle on est revenu depuis lors, au moins quant à l'observation de quelques règles générales, il n'existait au-dessus des colonnes de Saint-Paul, non plus que dans diverses autres églises des premiers temps, telles que St-André-de-Rimini, etc., ni entablement, ni corniche, usage également dédaigné dans l'architecture dite gothique. Les retombées des arcs semi-circulaires sans archivolte qui les couronnassent, portaient sur le centre des chapiteaux mêmes, et se trouvaient encore assez solides pour supporter un mur placé en guise de *second ordre*. Ce qu'on conçoit plus difficilement, et de nombreuses dissertations en font foi, c'est que, malgré les exemples de voûtages en pierre du Panthéon, etc., et même d'époques très rapprochées du règne de Constantin, tels que les voûtes d'arête des thermes de Dioclétien, et celles de notre grande salle

Quoique Ciampini classe ce monument parmi ceux élevés par Constantin, il observe, d'après Baronius (an 386, § 29), qu'il ne demeura pas longtemps tel qu'il était sous ce prince, et qu'il fut agrandi et

du Palais romain de Paris, on ne trouve dans les plus anciennes basiliques d'Occident aucune trace de ces voûtes, effondrées ou non, leur système de couverture ne paraissant consister qu'en pièces de charpentes transversales servant d'appui aux montans d'un faitage aussi simple que celui de nos églises de village, et presqu'aussi grossier que l'appentis supplémentaire des Thermes de Paris (v. ch. I, t. I, p. 67); mais tout porte à croire, ainsi que l'observe d'Agincourt pour Saint-Paul, que ces disgracieuses toitures ne sont rien moins que celles primitives. Ce savant investigateur dit même avoir lu la date de 1404 dans une inscription concernant la dernière toiture de cette basilique. Il pense avec raison que quant à la disposition intérieure, il existait un *soffite ou plafond tel qu'on le voit à Sainte-Marie-Majeure*, ainsi que semble l'indiquer pour Saint-Paul même ces vers de l'hymne XII, livre XI, de Prudence :

« Subdidit et parias fulvis laquearibus columnas
» Distinguit illic quas quaternus ordo. »

Cette question va s'agiter de nouveau sans doute à propos de la restauration de cette somptueuse basilique pour laquelle la chrétienté se cotise, dit-on, comme autrefois l'Asie pour le temple d'Éphèse. Ce que nous désirons, nous, c'est que dans le doute on s'abstienne, sans chercher à mieux faire que ce que les siècles nous avaient transmis, car ce serait enlever à l'édifice son caractère virginal que les architectes romains, si nous en jugeons par les nôtres, ne seront peut-être que trop disposés à altérer en réparant l'oubli des entablemens, corniches et moulures, en rectifiant la difformité relative de telle ou telle colonnade, etc. On compterait sans doute alors à Rome un beau monument de plus; mais la basilique de Constantin, ce grand spécimen complet d'une époque marquante de l'art chrétien, n'en aurait pas moins disparu pour jamais, comme il advint, il y a environ cinq siècles, de celle plus vénérable encore de Saint-Jean-de-Latran, qui cependant s'intitule encore fièrement la *mère du monde* et la *cathédrale des églises*. Ce premier temple chrétien, élevé par Constantin sur l'emplacement même de son palais, et déjà démantelé en 897 par une convulsion terrestre, étant tombé victime du même fléau qui dévora Saint-Paul, demeura longtemps délaissé malgré les vœux de la chrétienté, et nonobstant les appels faits à l'honneur de son chef par l'illustre poète Pétrarque, si soigneux d'ailleurs des intérêts de l'art dont nous traitons. Sa reconstruction tardive ne fut complétée, comme celle de tant d'autres édifices, que sous l'influence d'un style contrastant avec la pensée première. Le talent du rival de Bernin n'en accuse que mieux l'absence du sentiment d'exactitude et d'harmonie, première condition de toute restitution, et l'énorme distance qui sépare la création majestueuse mais simple des premiers architectes chrétiens, du goût *borominesque* qui, en plaçant par exemple des colonnes sur des consoles au lieu de leur donner le sol pour appui, a pu faire preuve d'art mais non de goût.

C'est la multiplicité de ces colonnes intérieures qui a servi de règle à Perrault pour la distinction qu'il établit entre les basiliques et les temples périptères ou diptères, environnés de colonnes à simple ou double rang, où ces mêmes appuis ne brillent qu'à l'extérieur. La distinction que fait Bellarmin (t. II de ses *Controverses*) entre les basiliques et temples chrétiens, autrement dit, sans doute, les églises, est plus subtile et d'un caractère moins tranché. Elle

orné « in ampliorem, splendidioremque formam, » sous *Valentinien*, *Théodose* et *Arcadius* (*de Sacris Ædificiis*, cap. v, p. 109); ce qui n'apporterait aucun changement aux considérations qui nous portent à le présenter comme un type des premiers édifices de ce genre, ces changemens étant fort rapprochés de l'époque de la construction même, et n'ayant pu porter sur la disposition générale de l'édifice [1].

On voit aussi par les détails très curieux dans lesquels entre le même écrivain sur l'ornementation comme sur les *trésors* de ces mêmes basiliques, qu'avant de quitter Rome pour aller s'inspirer des habitudes du luxe de l'Orient, Constantin procédait somptueusement et signalait déjà sa grande fondation religieuse par des largesses qui supposent d'immenses ressources et dont nous *nous emparons* pour constater la prospérité dès cette première époque d'un art brillant mais secondaire, *l'orfévrerie*. Ciampini cite, à propos de la basilique de Saint-Paul, ce passage du livre pontifical d'Anastase : « Omnia vasa sacrata aurea, argentea aut ærea ita posuit, sicut et » in basilicam sancti Petri apostoli, ita et B. Pauli apostoli ordina- » vit. Sed et *crucem* auream super locum B. Pauli apostoli, pensantem » *libras centum et quinquaginta*, etc., etc. (*de Sacris Ædificiis*, p. 109). Et entre autres innombrables et inappréciables présens, les dons suivans faits à l'église de Sainte-Agnès, à l'occasion du baptême de sa sœur (*de Sacris Æfidiciis*, p. 126) : *Patenam* ex auro purissimo, pensantem » *libras viginti; calicem* aureum pensantem *libras decem ; coronam*

nous paraît d'ailleurs reposer sur une fausse interprétation donnée à l'usage conservé par quelques anciens écrivains de désigner par le nom de *temples* les lieux où l'on honorait *la divinité* quelle qu'elle fût.

Les temples des païens avaient d'ailleurs cela de commun avec leurs basiliques judiciaires, que leur sanctuaire même, la *Cella*, pouvait, après les sacrifices, servir à d'autres usages. Seulement on prenait alors le soin de voiler les statues des dieux renfermées dans leur tabernacles ou niches (ædicula) et l'autel (nommé *altare* à cause de son élévation) où l'encens et les parfums cessaient de brûler pendant les offices profanes.

[1] Nous reviendrons d'ailleurs sur le caractère des premières églises chrétiennes en traitant de leur disposition au V[e] siècle, d'après ce que disent Ciampini et d'Agincourt de Saint-Clément de Rome, et en nous autorisant de l'*Ichnographie* que donne des temples anciens (colonne 862 de son histoire), Spanheim, dont le témoignage appuie nos rapprochemens de l'architecture de ces basiliques chrétiennes avec celle du temple de Jérusalem, surtout quant aux parties faites *ad imitationem portæ Herodianæ* (col. 861). Voir la planche de cette Ichnographie, à la suite de notre chapitre III.

» *pharumcantharum* cum delphinis *triginta*, ex auro purissimo, pen-
» santem *libras quindecim; patenas* argenteas duas pensantes sing.
» *libras viginti; calices* argenteosque quinque, pensantes singul. li-
» bras decem; *pharacanthara* argentea 30, pens. sing. lib. 8; *pha-*
» *racantara* ærea aurichalca 40, *cerostrata* aurochalca argentoclusa
» sigillita quadraginta; *lucernam* ex auro purissimo lychnorum
» duodecim super fontem quæ pensabat libras 15, etc. [1]. »

[1] En abordant pour la première fois ici les nomenclatures d'objets composant le mobilier ou les trésors des églises chrétiennes, à dater de leur prise de possession au commencement du IVe siècle, nous croyons devoir suppléer à l'insuffisance des lexiques, en indiquant une fois pour toutes, d'après les écrivains liturgistes, la signification réelle ou présumée de quelques uns de ces objets ou ustensiles si souvent cités dans la technique de basse latinité du *Liber pontificalis*, livre qui, bien que fait, à quelques expressions près, selon l'opinion de Muratori, avec d'autres livres, en a produit et en produira encore bien d'autres; tant cette biographie des papes, presque jusqu'à la fin du IXe siècle, offre de matériaux tout élaborés aux explorateurs de l'art chrétien. Où trouver d'ailleurs plus de garantie que dans la compilation de ce savant bibliothécaire du Vatican, dont l'érudition était le fruit d'immenses recherches et d'une participation active aux affaires de la chrétienté, tant comme abbé du monastère de Sainte-Marie-Transtibérine, sous le pape Nicolas Ier, dont il a écrit la vie, que comme secrétaire du 8e concile général, 4e de Constantinople, où fut condamné le patriarche Photius, ce qui dut l'initier aux rites, dès lors différens à quelques égards, des églises d'Occident et d'Orient? (*Voir* Muratori, *rerum italicarum Scriptores* (t. III, part. 1). Anastase, très versé dans les lettres grecques et latines, comme le prouvent ses traductions des conciles d'Orient, en résumant dans cet ouvrage tout ce que les Pères de l'Église et d'autres écrivains grecs, comme Eusèbe, Procope, Nicéphore Caliste, etc., avaient écrit sur cette matière, a nécessairement donné un sens, sinon positif, du moins uniforme à la dénomination de chaque objet. N'avons-nous pas d'ailleurs, pour éclaircir les difficultés, les inappréciables ouvrages de notre savant compatriote Du Cange, un des plus laborieux et des plus patiens hommes du monde, selon l'opinion bien compétente de Bayle, et surtout son *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, l'un des plus riches présens de la littérature savante du XVIIe siècle, et qui ne forme cependant qu'une faible partie des œuvres de notre *illustre Amienois?*

Notre d'Agincourt, qui doit avoir fait une étude approfondie d'Anastase, peut d'ailleurs nous venir en aide pour certaines explications dues à la continuité de son séjour à Rome et à ses recherches dans les bibliothèques les plus riches en documens religieux. Il faut reconnaître aussi que depuis que ces études, trop longtemps dédaignées, tendent à revenir en honneur, il a déjà paru pour l'explication de ces sortes de mystères liturgiques, indépendamment des publications d'un intérêt soutenu, comme les cours de M. Cyprien Robert, quelques manuels sans prétention, mais d'une utilité réelle, tels que les *index* et glossaires qu'a inscrits dans *les Annales de philosophie chrétienne* M. Guillebault, investigateur fort instruit et plus modeste encore, s'il est possible, qui consacre depuis longtemps ses veilles à recueillir et à coordonner nos traductions monumentales de tous genres et principalement sous l'aspect religieux. Ces recherches seront pour nous une véritable collaboration qui s'étendra même

Constantin étendit ces dons à toutes les églises, et notamment à celle de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre, qui tira son lustre prin-

nous l'espérons, à d'autres parties de cet ouvrage et surtout au moyen sur lequel nous comptons le plus pour assurer son utilité, la formation de tables des matières indispensables pour débrouiller le cahos, pour *séparer la lumière* (si lumière il y a) *d'avec les ténèbres qui couvrent la face de l'abîme.*

Mais pour ne pas ajouter encore ici trop imprudemment à l'épaisseur de ces ténèbres, hâtons-nous de donner *in globo*, comme premier exemple, la traduction raisonnée des noms affectés aux quelques objets d'orfévrerie cités ici par Anastase et Ciampini.

Crucem auream. — D'après la richesse de la matière, ce ne pouvait être une de ces croix, probablement de bois ou de fer, qu'encore au IXe siècle on *fichait* en terre sur l'emplacement que devait occuper une église : *nemo ecclesiam ædificet, antequam civitatis episcopus veniat, et ibidem crucem figat publice* (*Capit. Carol.* M. l. v, c. 229). La pesanteur de 150 livres exclut aussi l'idée que ce put être la croix d'or que, selon l'expression d'Anastase lui-même (in Leone IV), *subdiaconi manibus ferebatur ante episcopos, ut mos antiquitus est*; ou l'une de celles appelées *litaniæ publicæ, seu processiones.* Ce ne pouvait donc être qu'une croix destinée à rester stationnaire, placée qu'elle était sur l'autel où se faisaient les oblations, *in cruce vel ante crucem* (Du Cange, *Gl.*, t. II, page 1183). On nommait *crux anaglypha* la croix sculptée ou couverte de bas-reliefs, *quod superius sint sculpta*, comme dans cet exemple tiré d'Anastase (in Leone III, p. 131) : « fecit supra crucem *anaglyphum* intersatilem. » (*V.* Gori, *Thesaurus diptycorum, Monumenta eburnea,* t. III, p. 18 et 152), pour la croix où Bélisaire fit représenter ses victoires.)

Patenam ex auro purissimo. — *Patena,* vase large, autrefois en usage dans le saint sacrifice, comme la patella dans les sacrifices aux faux dieux :

« Fert missos Vestæ pura patella cibos (Ovid.) »

mais qui ne consiste depuis longtemps que dans une sorte de soucoupe plate servant d'opercule au calice : « calicis tectura patenam », dit Jean de Garlande dans ses *Synonymes.* Ce qui semblerait prouver, en effet, qu'il ne pouvait s'agir d'une sorte de couvercle de calice, c'est le poids de vingt livres, qui se trouverait double de celui du calice même, et dans lequel on n'aurait tenu aucun compte des forces physiques de certains officians. On trouve même dans Anastase de ces patènes du poids de trente livres : « Obtulit patenas aureas qui pensant *singulæ libras* 30 (in Silvestro) » ; on les enrichissait aussi de pierres précieuses : « Patenam auro purissimo misit Michael imp., cum diversis lapidibus pretiosis (in Nicolao). » D'après une citation de Du Cange, l'usage spécial de la primitive Église aurait pu tenir à l'ancienne tradition juive, des pains de proposition dont les prêtres et les lévites se nourrissaient seuls, et qui se présentaient à l'autel sur des plats d'or. Le plateau aurait donc servi à placer les hosties et le pain présenté pour la consécration, les *eulogies.*

Calicem aureum — Nous avons déjà cité ces calices comme ayant offert, dès le commencement du IIIe siècle, des preuves de la culture de l'art chrétien. Ce vase, nommé ministerialis ou *ansatus*, parce qu'il comportait d'abord une ou deux anses (*Chronique de Mayence,* p. 384), était l'image de celui dont le Christ se servit lors de sa Cène : « Calix » quo usus Christus in Cœna (Du Cange). » On conçoit qu'il dut être le premier objet pour lequel les Chrétiens se décidèrent à enfreindre leur règle d'austérité et de simplicité primitives.

cipal du mausolée de sainte Hélène, et qu'Anastase désigne comme ayant reçu de ce prince une *patène* d'or très pur, pesant *trente livres*,

Ce que dit Du Cange (*calices vitrei*, p. 49 et 50) que les calices dont parle Tertullien, et sur lesquels était la parabole du Bon Pasteur, devaient être de *verre*, comme ceux dont parle saint Jérôme, en disant : *sanguinem portat in vitro*, n'exclut pas la portée d'autres citations qui font remonter l'usage des calices d'or et d'argent à une époque contemporaine mais antérieure au traité *de Pudicitia*; car ce fut saint Zéphirin, pape ordonné l'an 203, et martyrisé en 221, « qui aureis vel argenteis calicibus et panis offerri instituit. » Avant ce temps, les Apôtres et leurs successeurs « in ligneis calicibus missas celebrabant; » ce qui ne prouve que l'extrême simplicité de ces pontifes, puisque nous lisons dans Pline qu'alors les coupes de verre et de matières bien plus précieuses encore étaient communes. Les calices de bois, ainsi que ceux d'étain, furent interdits par le pape Léon IV. On en voit au IXe siècle d'ivoire, « eburneum cum patena paratum; » et même de verre, comme dans la primitive Église, mais « vitreum aureo paratum « (*testamento Everardi comitis*, an 837, apud Miræum, t. I. p. 21). Les conciles statuèrent à plusieurs reprises sur l'usage ou sur la prohibition de telle ou telle matière, comme le bois et la corne; mais si dans beaucoup d'églises pauvres on se contenta souvent d'étain et de cuivre, on peut voir par l'état des offrandes des princes et des papes et par le relevé des pillages faits par les Barbares, que les matières les plus précieuses furent la plupart du temps mises en œuvre pour le travail des calices, même sans y comprendre celui avec lequel *saint Pierre dit sa première messe à Antioche*, mentionné dans un passage rappelé par Du Cange : « *calices ex lapide pretioso* » (t. II, p. 50).

Un calice d'or très pur pesant dix livres était déjà un monument assez remarquable pour le commencement du IVe siècle; on n'en trouverait pas beaucoup de cette valeur aujourd'hui (*voir*, pour plusieurs modèles de calices, d'Agincourt, *peintures*, pl. XII, nos 28 et 29; et *sculpture*, pl. XXIX, no 28, et notre planche XI de la 5e série de l'Album.

« *Coronam, pharum, cantharum cum delphinis triginta ex auro purissimo*, pensantes libras quindecim. » — La réunion de ces trois mots dans ce passage d'Anastase, cité par Ciampini, nous semble en indiquer le sens, très variable, surtout quant à la *couronne*. Il est évident qu'ici *coronam* et *pharum* se rapportent aux *pharales coronæ* que Du Cange dit être : « candelabra in modum coronæ ac circuli, variis lucernis instructa. » *Pharus* signifiait, selon le même auteur, « lucerna sive lychnuchus orbicularis et circularis cum certo lucernarum aut candelabrum numero. » *Cantharum* signifiait un vase, une corbeille, ou un moyen d'éclairage, *canthara cerostrata*. Il est évident que le don de Constantin n'était autre qu'une sorte de lustre circulaire, ce qui se trouve d'ailleurs prouvé par le mot *pharacantharos*, employé ailleurs par Anastase et cité par Du Cange, t. I, p. 443, comme désignant « coronam ex auro *purissimo* quæ est *pharus cantharus*. » Quant aux trente dauphins, ils constituent, avec les chaînes de suspension, les ornemens habituels de ces sortes de lampes, ainsi qu'on le voit par vingt passages d'Anastase où les *farum* ou *pharum cantharum*, *coronas, aureas*, *turrem argenteam*, etc., sont toujours pesées avec leurs chaînes et *cum delphinis*, en un nombre plus ou moins considérable, mais qui s'élève souvent à cinquante. Le dauphin, honoré dans l'antiquité comme sauveur du poète Arion, prenait également rang dans la symbolique chrétienne, comme participant du *poisson*, symbole du verbe.

Cerostata aurochalca argento clusa sigillata. — Ce passage nous semble s'expliquer

quatre candélabres d'argent avec or incrusté, haut de 12 pieds, et pesant chacun deux cents livres; une couronne d'or fin très pur, avec cent vingt dauphins, pesant trente livres; trois calices d'or pe-

par une autre plus explicite d'Anastase, cité par Baronius, an 324, § 64, où on lit, à propos d'une témoignage analogue de la munificence du même Constantin : « Fecit autem *candelabra* ex aurichalco, in pedibus decem, numero quatuor, argento conclusa, cum sigillis argenteis. » En effet, *cerostata*, ou plus exactement *cercostata*, à cause de l'usage de la cire, signifient incontestablement ici des *candélabres* de bronze doré avec *incrustation* d'argent (*v.* Du Cange, *Verb. inclusor*), et figures taillées : « Sigillis seu figuris ornatus, quomodo *vasa sigillata*, dixit Cicero » (*Orat.* VI, in Verrem). On trouvera sans doute avec nous que ces travaux compliqués témoignent d'un état très florissant de l'art à cette époque considérée généralement comme presque barbare.

Lucernam ex auro purissimo. — Nous nous croyons fondé à chercher ici une autre signification au mot *lucerna* que celui de lampe qu'on lui donne communément et qui formerait presque répétition avec le *pharum cantharum* qui précède, et surtout avec le *Lychnus* qui va suivre. Nous saisissons, en conséquence, celle que nous offre Du Cange (t. IV, p. 278), en disant au mot *lucerna :* « Id est turibulorum (pour thuribulum) ex auro cum sua *offertoria*, capsas argenteas; » ce qui nous présenterait un encensoir avec son enveloppe de soie (sens que quelques auteurs donnent à ces *offertoria*) et avec ses coffrets ou *navettes* pour l'encens.

« *Lychnorum* duodecim super fontem, » douze lampes suspendues sur les fonts de baptême, selon la disposition indiquée par Virgile : « incensi laquearibus aureis dispendent lychni. »

Au lieu d'étendre nos interprétations à d'autres espèces qui ne se produisent pas naturellement ici, nous terminerons cette longue note par le résumé, nécessairement approximatif, puisé dans Anastase et d'Agincourt, des dons faits par Constantin aux églises d'Occident. 11 *altaria insertita* (autels revêtus de lames de métal); *agni* (agneaux d'or, *placés surtout aux fonts baptismaux*); 53 (*amæ* ou *amulæ*), vases ou fioles pour le vin de l'offertoire; 7 *matratæ* (vases pour mesurer); 234 *calices*, tant en or qu'en argent; 2 croix d'or (du poids égal de 150 livres); 51 patènes; 192 lustres simples (*phara*), et 327 lustres circulaires (*phara canthara*); 25 candélabres; 90 chandeliers pour la cire; 40 autres candélabres ornés de figures (*cerostrata sigillatæ*); 9 lampes en forme de couronne (*coronæ*); 4 encensoirs ou vases à parfum en or (*thymia materia*); 54 *scyphi* (siphons dont on faisait usage lors du saint sacrifice pour transvaser le vin de l'*amula* dans le calice); 20 statues, et indépendamment des travaux de voûtes (*cameræ*), où 500 livres d'or furent employés, de couronnement ou dais (*fastigia*) en argent, pesant 2,025 livres; de fonts baptismaux (*fontes*) pesant 3,008 livres d'argent; de bassins (*pelves*), etc., etc.

Cet aperçu d'ensemble prouve que, du moins, dans l'art que nous appellerons *métallique*, les Chrétiens, dès l'époque de leur émancipation, se trouvèrent tout à coup à la hauteur de leurs ancêtres en religion, les enfans d'Israël, et dignes de continuer les grandes traditions de Béséléel dans le travail *de l'or, de l'argent et de l'airain*, partie de l'art qui n'a laissé, d'ailleurs, que peu de traces matérielles; les travaux en métal précieux surtout, étant pour ainsi dire condamnés en naissant à pourvoir, sous une autre forme, aux besoins ou à la cupidité du premier barbare qui se présente, et les barbares ne font jamais défaut.

sant chacun dix livres, *cum gemmis prasinis* (prases) et hyacinthes; deux *amæ* (vases pour l'offertoire, burettes du temps), pesant chacun dix livres; un autel d'argent très pur, pesant deux-cents livres; et pour être placés devant le *tombeau* de sainte Hélène, vingt *pharacanthara* de l'or le plus pur, pesant chacun vingt livres, etc., etc. Ce *tombeau*, que nous aurons occasion de décrire, puisqu'il figure dans une de nos planches (pl. 1re de la première série de l'Album), n'était autre que le sarcophage de porphyre sculpté, dans lequel fut, dit-on, placé le corps de cette sainte, rapporté d'Orient vers 326, urne de 12 palmes de longueur sur 6 de hauteur et 8 de largeur, taillée dans un seul bloc de cette matière, que les anciens assimilaient à du métal: *ex metallo porphyretico.* « Stante la sua celebre durezza, » dit Bottari [1].

Remarquons seulement ici où nous traitons des efforts d'art de Constantin avant sa migration en Orient, que de tels travaux étendus à divers objets, notamment au sarcophage *dit* de sainte Cons-

[1] Il faut croire que cette belle et dure matière, à laquelle nous ne connaissons cependant de vertu dans l'espèce que celle de survivre plus longtemps que d'autres au néant des dépouilles humaines, fut en prédilection spéciale dans cette famille; car aux sarcophages d'Hélène et de sa fille Constantia, il faut ajouter le mausolée de porphyre (Du Cange, *de C.*, l. IV, p. 109), où Constance fit placer le corps de Constantin lui-même dans le narthex de l'église des Saints-Apôtres, mausolée de famille existant encore au XVIIe siècle (Bollandus, 21 may, p. 13), et peut-ère encore aujourd'hui.

En plaçant à la porte sacrée du temple le corps de son père, qui, orné de la pourpre et du diadême, avait été mis *dans un cercueil d'*or, et *exposé dans la principale salle du palais de Constantinople sur une estrade de plusieurs degrés, environnée d'une infinité de flambeaux dans des chandeliers d'or* (Eusèbe, *Vit. Const.*, l. vi, c. lxvi et lxvii, p. 5159 et 560), Constance semblerait avoir fait, pour le compte et la gloire de Constantin, un acte d'humilité, que serait venu rappeler, quatre siècles plus tard, l'ordre donné par Pépin de son inhumation à la porte *extérieure* de la basilique de Saint-Denis, d'où Charlemagne le tira sans déplacement, en faisant avancer le portail; mais, selon une autre interprétation, ce poste aurait, au contraire, été assigné à Constantin pour indiquer que là, comme pendant sa vie, il faisait office de *portier de l'église*, dont il ouvrait l'accès aux pécheurs. « *Fiant piscatorum ostiorii reges,* » dit saint Jean-Chrysostôme en parlant de ce privilége impérial dont Constantin usa nécessairement le premier, et qui s'étendit plus tard aux chefs et même aux membres des grandes familles d'Occident. Sarnelli dit (*Basilicografica*, p. 21) que pendant les premiers siècles les évêques eurent seuls le droit de séjourner après leur mort dans la nef de leur basilique. A Rome on continua d'inhumer dans les Catacombes jusqu'au moment où l'Atrium (*Paradisus*, portique carré qui précédait la basilique) fut transformé en *dormitorium*, usage que rappellent encore nos cimetières de campagnes et dont une *saine* police a purgé nos villes.

tance, également couverts de sculptures sans symboles chrétiens et placé de même aujourd'hui dans le vestibule du musée du Vatican, le mausolée de Byzance, les quatre colonnes en même matière de l'autel de l'église de Sainte-Agnès, etc., sembleraient, en raison du temps nécessaire pour mettre à fin de semblables œuvres, contredire la remarque des historiens sur l'impatiente ardeur de Constantin; et que si tout examen fait, la gloire doit lui en rester, selon l'opinion de Bosio et de d'Agincourt lui-même, l'art, si l'on tient compte surtout de la difficulté *d'opérer*, avait déjà marché depuis les sculptures de l'arc. Les cavaliers et les esclaves enchaînés qu'on voit sur le beau sarcophage de sainte Hélène, et les scènes de vendange de l'urne *dite* de sainte Constance, pourraient, s'il ne s'agissait pas, comme nous chercherons à l'établir, de monumens antérieurs et à tout autre usage, incriminer un peu la piété de Constantin, mais du moins ils n'offrent pas un anachronisme historique aussi choquant que les victoires sur les Parthes dans le monument triomphal d'un prince qui ne les combattit jamais.

Ce fut surtout lorsqu'il résolut de transporter son séjour habituel et le siége de sa puissance sur un nouveau théâtre, qui lui permît de dominer à la fois ces contrées orientales et les anciennes dépendances de son empire, que Constantin manifesta ce que peut, même dans un siècle de décadence et de délaissement des beaux-arts, la ferme volonté et l'activité d'un grand prince; exemple qui, sans doute, ne fut pas sans influence sur la prospérité trop temporaire de nos arts d'Occident sous Charlemagne.

Selon Zosime, qui attribue (l. II, p. 686) l'éloignement de Constantin aux dispositions hostiles des habitans de Rome, c'aurait été pendant son dernier séjour (en 326) qu'il aurait conçu le dessein de substituer à cette capitale, où sa gloire lui semblait sans doute pâlir devant la splendeur antique dont elle n'était que le reflet, une autre ville qui fût son ouvrage et pût transmettre à l'avenir la tradition de sa grandeur et de ses œuvres personnelles sans mélange; mais puisque le père Petau et Du Cange lui-même (*de C.*, l. I, p. 26) s'accordent enfin sur ce point, qu'après divers essais de construction en Asie mineure, la fondation de Byzance ne commença qu'en 328, époque que Tillemont (t. IV, p. 653,) reporte même en novembre 329, une sorte de pouvoir magique aurait présidé à l'érection

de cette nouvelle capitale, dont la dédicace, faite au mois de mai 330, n'aurait été, selon Codin, postérieure que de neuf mois aux premiers travaux de construction. La *dédicace*, il est vrai, ne constate pas plus l'existence complète d'une ville, qu'un prologue ne constitue l'œuvre qui doit le suivre; mais en admettant même l'espace de moins de dix années pendant lequel Julien dit (*Or.* I, p. 14, n. p. 246) que son oncle parvint à rendre sa ville la *première après Rome* [1], ne devrait-on pas s'étonner encore d'une fondation aussi rapide, lorsque surtout les historiens nous montrent ce nouveau siége de l'empire de Constantin possédant à la mort de ce prince, en 337, un capitole, une école pour les sciences, deux forum dont un avec portiques et arcs de triomphe, un cirque, deux théâtres, huit thermes publics et cent cinquante-trois bains particuliers, cinq greniers publics, huit aqueducs ou réservoirs, quatre grandes salles ou cours de justice pour les assemblées du sénat, quatorze églises, quatorze palais et quatre mille trois cent quatre-vingt-huit maisons que leur grandeur et leur magnificence distinguaient de celles du peuple [2]?

Nul doute que cette rapidité d'exécution ne doive être attribuée en grande partie au même effet moral que nous avons signalé en parlant de l'élévation féérie du temple de Zorababel, toutes distances gar-

[1] Les accroissemens et embellissemens se poursuivirent longtemps. Sozomène dit (l. II, c. III, p. 445) que cent ans après sa fondation, elle surpassait Rome par son importance, par ses richesses et par sa population. (*Voir* aussi, pour ses augmentations successives, Zosime, p. 689). Les dépenses qu'y fit Constantin sont évaluées à 60,000 liv. pesant d'or.

[2] Ces immenses résultats, si rapidement obtenus, sont constatés par les témoignages de tous les écrivains, même de ceux presque contemporains, comme Julien, Zosime, Socrate et son continuateur Sozomène. (*Voir* aussi la *Chronique d'Alexandrie*, Codin, et les beaux ouvrages de Du Cange, notamment sur Constantinople.)

Le luxe de construction, même de certaines habitations privées, peut se déduire aussi des deux circonstances suivantes :

Placidie, fille du grand Théodose, choisit pour son palais la *maison* qu'avait fait élever Ablave, ce favori de Constantin que Baronius (an. 337, § 60) nomme *la Boule*, autant sans doute à raison de ses missions diverses que pour les vicissitudes de sa fortune; et l'entière conformité des principales habitations avec celles de Rome, résulterait de ce qu'on raconte que, pour familiariser certains patriciens avec sa nouvelle résidence, Constantin les aurait d'abord envoyés à dessein guerroyer quelque peu avec les Perses, et que mettant à profit leur absence pour faire reproduire, *à s'y méprendre*, sur les rives du Bosphore leurs habitations des bords du Tibre, il y aurait en outre installé leurs familles, faisant en sorte qu'en venant au retour seulement pour déposer leurs lauriers aux pieds de l'empereur, ils se trouvassent nécessairement fixés près de lui par le prestige de cette galante surprise,

dées cependant entre une œuvre isolée et le grand ensemble dont nous parlons; car également ici, Constantin procédant par *révélation* « jubente Deo, » et traçant lui-même l'enceinte de sa capitale jusqu'aux deux mers qui la bordent, sans autre direction que celle qu'il recevait *d'en haut* [1], dut pouvoir compter sur l'ardent concours de toute les populations chrétiennes, heureuses de voir s'élever leur nouvelle Rome pure de toutes souillures d'idolâtrie, non loin du berceau de leur religion et du grand théâtre de ses saints mystères. Grâce à cette noble rivalité, dans laquelle l'apathie des païens semblait croître en raison de l'exaltation religieuse de l'autre population de l'empire, l'art chrétien, déjà si cultivé comme nous venons de le voir, fit un pas, un pas immense, dont dépendit sans doute le caractère spécial, la physionomie, pour ainsi dire, qu'il prit et conserva dans tout le moyen âge, et que vint altérer à son grand préjudice, nous le pensons du moins, le retour aux erremens gréco-romains, sous l'influence desquels il n'eût pu que languir et succomber sans gloire, comme il est advenu plus tard des traditions puisées dans les écoles bien remarquables cependant de la *renaissance*.

Gloire donc au prince qui créa ce bel art auquel le monde entier doit et devra longtemps ses plus splendides manifestations monumentales, produits ou conséquences de la direction primitive donnée à l'art chrétien; gloire au grand fondateur de l'Église spirituelle et matérielle qui, dans l'impuissance de rendre à l'art ancien sa vitalité, comprit du moins l'importance de créer un art *neuf*, indépendant, en ravivant la tradition grecque par l'inspiration orientale; et ne craignit pas d'associer les écoles les plus contrastantes pour placer hors de toute comparaison avec le paganisme, le temple chrétien, principe générateur de tous ces admirables édifices qui brillent en sillons lumineux à travers les ténèbres de notre moyen âge. Mais avant de rendre ces témoignages sensibles par des exemples tirés de quelques unes des grandes créations orientales de Constantin, telles que l'église des Saints-Apôtres, la basilique de Tyr, reconnaissons à la gloire de ce prince, que ses soins s'étendirent à la fois,

[1] Philostorge (l. II, c. 9, p. 472), et Codin (*Ori.* c. x, p. 39), racontent que le tracé de l'enceinte paraissant demesuré à ceux qui suivaient Constantin, ils en firent la remarque à l'empereur, qui répondit « qu'il irait *jusqu'à ce que celui qui allait devant lui s'arrêtât.* »

à ces époques surtout, à l'enseignement du culte et à sa splendeur, ainsi que le prouve sa lettre à Eusèbe de Césarée (*v.* C., l. IV, c. 36, p. 543, 544), pour le charger « de faire transcrire promptement » par les meilleurs copistes, cinquante volumes des *Écritures*, destinés » aux nouvelles églises [1]. »

Voyons maintenant comment, sans prendre conseil sans doute de ses guides en matière de religion, Constantin trouva moyen de concilier les convenances du chrétien avec les goûts originels du prince païen, du restaurateur d'Autun, pour l'art antique, ou du moins avec le besoin de donner à ses édifices un éclat au moins égal, quoique distinct à tous égards de ceux des temples les plus renommés de la Grèce et de l'Asie.

Ce moyen fut simple : les plus vénérés de ces temples étant presque délaissés même par l'immense portion de la population restée nonchalamment fidèle à ses habitudes religieuses, l'empereur chrétien, tout en maintenant la plupart de ces temples et même l'exercice paisible du culte qu'on y célébrait, pour ne pas soulever une tempête qui n'effraya pas Théodose, ne se fit pas du moins scrupule de les dépouiller de leurs trésors [2], comme saint Jérôme en convient, et de soustraire leurs idoles les plus renommées à l'irritation vengeresse des Chrétiens, en les faisant conduire à Constantinople, placées dans des sacs et ignominieusement garrottées comme des criminels [3], procédés que nous nous gardons bien de comprendre

1 A voir la recommandation faite par Constantin à Eusèbe de lui transmettre par un de ses diacres ces cinquante volumes pour le transport desquels il mettait deux *chariots* à sa disposition, il semblerait que cet immense travail calligraphique dût être l'œuvre de quelques jours ; et cependant alors les monastères ne fonctionnaient pas encore pour ces sortes d'entreprises, dont l'importance peut se mesurer ici au poids présumé que requérait l'emploi de deux chariots.

2 On peut juger par ce que nous avons dit des pillages successifs auxquels le temple de Salomon fut en butte, et de la cupidité de Crassus, qui joignit aux deux mille talens d'or qu'il y trouva les trésors d'un autre temple juif (d'Hiéropolis), que ces lieux consacrés recelaient des richesses de tous genres, produit concentré de pieuses offrandes. La main mise sur tant de trésors tout réalisés offrit à Constantin une première et très abondante ressource. (*Voir* Libanius, *de Templis*, p. 9.)

3 Les divers dieux païens dont Libanius déplore aussi le déplacement, et dont Zosime désigne expressément quelques uns (l. II, p. 687), ne devaient pas plus offenser la susceptibilité chrétienne que les statues de la Fortune de Rome et de Cybèle que Constantin fit placer sur la grande place de la nouvelle ville, ou même que celle de la Fortune de Cons-

parmi ceux qui motivent notre *hosanna*, mais qu'expliquent une espèce de droit de conquête et le besoin de paraître céder à l'exigence des vainqueurs. Les brillantes divinités du paganisme expièrent ainsi aux yeux du peuple, dans ces *actes de foi*, leurs rôles fallacieux et leur gloire trompeuse; mais il ne paraît pas que Constantin ait porté plus loin l'exécution d'une sentence, dont la rigueur eût formé contradiction manifeste avec la tolérance qu'il prouva d'ailleurs en plaçant dans le sénat de Byzance (*v.* Zosime, *Hist.* l. v, c. xxiv) la *Minerve* de l'*Inde*, les *muses* d'*Hélicon* et jusqu'au *Jupiter* de Dodone[1]. Partant de ce dernier témoignage d'un historien païen contemporain, il faut admettre comme Winckelmann, avec l'historien anonyme des antiquités de Constantinople (lib. I, p. 14, et lib. x, p. 84), que Constantin ne se fit pas scrupule d'orner ses églises chrétiennes de statues païennes *provenant de la Grèce et de l'Asie*, et que parmi celles, au nombre de 427, que l'on comptait encore longtemps après la mort de ce prince dans l'église des Saints-Apôtres, il existait des dieux ou du moins des héros de l'antiquité jouissant du *droit d'asile*, sans doute au même titre que les statues de Marc-Aurèle, d'Antonin et autres persécuteurs des Chrétiens, qu'on voyait dans le palais de l'empereur.

Quoique cette église des Saints-Apôtres[2], qui tirait sa principale célébrité du voisinage du palais de Constantin et de son affectation spéciale à cet empereur, même après sa mort, ne fût pas la plus importante des quatorze élevées par ce prince dans sa nouvelle capi-

tantinople nommée Anthuse ou la Florissante, sorte de palladium de bois doré tenant dans sa main une autre petite statue de même matière, exaltée la veille de la dédicace au chant de *Kyrie-eleison*, etc. (Codin, p. 24, 25, 99; Du Cange, *de C.*, I, p. 30; *Chronique d'Alexandrie*, p. 666.)

[1] Notre cardinal légat, Antoine Duprat, s'autorisa sans doute de ce grand exemple, lorsqu'il plaça comme enseigne, dans sa belle résidence de Nantouillet, la statue encore debout du vainqueur des Titans, image reproduite avec celle de Minerve jusque sur le chambranle du foyer principal de ce château. (*Voir* à notre chap. IV, *Nantouillet*).

[2] Ce vocable ne fut en partie justifié que plus tard, lorsque *Constance*, qui se trouva forcé de reconstruire cette église, élevée trop précipitamment, y fit placer les corps de saint *André*, de saint *Timothée* et de saint *Luc*, retrouvés en divers lieux. Anastase, et d'après lui Ciampini (*de Sacris Ædificiis*, p. 142), parlent en outre de deux églises élevées par Constantin, sous cette invocation, à Capoue et à Naples, et des riches présens en orfévreries dont il les dota.

tale [1], ni même de celles qu'il fit construire à Nicomédie [2], à Antioche [3] et autres lieux, nous nous y arrêterons d'abord comme à l'un des édifices qui devait le mieux résumer les divers types de l'art chrétien à cette première époque byzantine. Les écrivains byzantins [4] se sont d'ailleurs particulièrement complu à la description de cet édifice, sur lequel Eusèbe avait laissé de précieux détails dans la vie de Constantin (l. IV, c. LVIII, LIX et LX, p. 355, 356), en s'accordant sur ce point : qu'élevé trop précipitamment, l'édifice ne tarda pas à menacer ruine et fut rebâti par Justinien qui, dans sa passion pour les dômes, le couvrit d'une immense tortue, « cujus in medio » ingentem elevavit testitudinem, » et consacra, en lui donnant la forme de croix, « in crucis formam extructam, » le grand principe architectonique de la symbolique chrétienne que nous répudions aujourd'hui surtout, pour revenir à la forme primordiale de la basilique de Vitruve. Ils décrivent avec soin toute la recherche que mit Constantin à embellir sa dernière demeure, dont il ne fut cependant cons-

[1] L'église de Sainte-Sophie, ou de *la divine Sagesse*, selon l'explication donnée par Ciampini, est placée par cet écrivain (chap. XXVII, p. 164) en tête de toutes celles que Constantin éleva dans Byzance. Sa dédicace, en 360, précéda en effet de dix ans celle de l'église des Saints-Apôtres, qui commença *post pacem cum Persis*, et ne fut dédiée qu'en 370; mais ce temple, *celeberrimum tam per Orientem quam Occidentem et undequaque mirandum*, devant être plus loin l'objet d'une description particulière dans la pompeuse transformation que lui fit subir Justinien, nous renvoyons aux narrations d'Eusèbe, de Du Cange (*de Const.*, l. III, p. 5), et à la *Chronique d'Alexandrie* (anno 360), pour ne nous occuper ici que de l'église des Saints-Apôtres : « *aliud non longe minoris elegantiæ,* » *ac pulchritudinis, in eadem regia urbe.* »

[2] On citait surtout comme dimension l'église que Constantin fit bâtir à Nicomédie pour remplacer celle que la foudre avait détruite (Eusèbe, *Vit. Const.*, l. III, c. L, p. 508), et qui datait sans doute de l'époque où Constantin, avant de fonder sa nouvelle Rome, avait, comme Dioclétien, choisi Nicodémie pour sa résidence temporaire.

[3] L'église d'Antioche, de forme octogone, était encore plus remarquable, surtout par son exhaussement et par des dorures dont parle saint Jérôme, et qui la firent nommer le *dôme d'or*. Eusèbe parle (p. 508) de l'espace étendu qu'occupaient ses dépendances. Selon Sozomène (l. III, chap. V, p. 501), et Socrate (l. II, chap. VIII, p. 84), cette dernière église, postérieure, comme celle de Nicomédie, à la fondation de Byzance, et dont Constantin confia l'intendance pour l'ensemble des dépendances à son second fils, Constance, n'aurait été dédiée qu'en 341.

[4] Voir surtout la *Constantinople chrétienne* de Du Cange (l. IV, n° 5), et le livre VI des *Commentaires* de Godefroy sur le Code Théodosien (*de Sepulc. viol.*) (voir aussi saint Grégoire de Nazianze, *Cor.* X, p. 79.)

titué que le *concierge*, désireux qu'il était de participer aux prières qu'on y dirait en l'honneur des saints Apôtres : « etiam mortuus particeps fieret. » Citons d'ailleurs, d'après Ciampini (*de Sacris Ædificiis*, c. XXIX), quelques passages de la description d'Eusèbe :

« Cùmque templum omne in immensam altitudinem extulisset, » vario lapidum genere splendidum reddidit, à solo ad cameram » usque marmoreis crustis illud operiens. Porrò cameram lacuna- » ribus minutissimi operis obducens, totam *auro* imbracteavit. Et » supra quidem, *æs tegularum* loco, impositum, universo ædificio » munimentum adversùs imbres præbebat. Quod itidem *auro plu-* » *rimo* superfusum resplendebat, adeo ut procul spectantium oculos » fulgore perstringeret, solis radiis æris objectu repercussis [1]. To- » tum vero solarium reticulatis quibusdam anaglyphicis ex ære et » auro fabrefactis erat circumdatum. »

Et pour la disposition de l'édifice : « Circa ipsum templum in- » gens erat area, libero, ac patente de super cœlo. Cujus ad qua- » tuor latera porticus erant sibi invicem conjunctæ qua aream in » medio sitam unà cum ipso templo circumcingebant. Præterea ba- » silicæ, lavacra, diversoria et alia plurima habitacula ad usum » eorum, qui locum custodiebant, porticibus applicita, earum longi- » tudinem æquabant [2]. »

[1] On voit qu'à la différence de ce qui, selon quelques écrivains, se serait pratiqué dans les basiliques d'Occident, et même à Saint-Paul de Rome (*Temples anciens et modernes*, p. 125 et suivantes), où l'on ne trouve, en effet, que des traces de toitures assez grossières, les soffites ou plafonds, s'il en existait, comme tout le porte à croire, ayant succombé sous l'effort du temps, la couverture de l'église des Saints-Apôtres était en métal disposé d'une manière convenable aux reflets, probablement en coupole.

[2] L'historien ajoute, relativement à la disposition spéciale qu'aurait préparée Constantin pour sa propre sépulture : « Cum igitur duodecim illic capsas, quasi sacras quasdam co- » lumnas, in honorem, ac memoriam apostolici collegii erexisset, suam ipsius arcam in » medio constituit, qua senas utrinque apostolorum capsas dispositas habebat, atque id » in eo loco, ubi corpus ipsius post mortem decenter deponendum esset, solertissime » providit. »

D'après ces détails, quels motifs purent porter Constance à changer les dispositions de son père en lui enlevant la place d'honneur qu'il s'était réservée pour reléguer son corps à l'entrée de l'église, sous prétexte de le constituer *portier des pécheurs?* On conçoit bien mieux comme sentiment religieux et comme mouvement de piété filiale les dispositions toutes inverses prises par Charlemagne pour le corps de son père, en employant un *compelle entrare*, qui lui coûta une *façade*.

Mais tout en faisant remarquer qu'il nous importait, dans notre plan, de considérer sous toutes leurs faces ces grands édifices, les premiers où, selon nous, l'*art chrétien* ait pu se produire réellement, *pour la première fois*, dans une combinaison de travaux systématiques; où des *artistes*, quelles qu'aient été les sources où ils puisèrent leurs enseignemens, aient pu, d'accord avec l'Église, fonder un *art* spécial; pour ne pas consacrer aux basiliques du IV[e] siècle un temps et un espace que d'autres descriptions réclament, hâtons-nous d'en finir sur ce point, en plaçant une basilique *orientale* en présence de celle *occidentale* de Saint-Paul. L'*Ichnographie*, avec les désignations en deux langues que nous placerons à la fin de ce chapitre, complétera les démonstrations[1]. »

[1] Nous nous applaudissons de nous être rencontré avec M. Guillebault (voir *Annales de philosophie chrétienne*, 9[e] année, n[o] 102) dans l'idée de reproduire le plan démonstratif des divisions admises dans une basilique des premiers temps, pour rendre plus sensibles à nos lecteurs les dispositions et affectations des diverses parties de ces temples. Le plan que nous empruntions à l'Histoire ecclésiastique de Spanheim (page 861), en même temps que M. Guillebault faisait graver celui tiré par Voigt de l'ouvrage de Beveregius (*de Templis Græcorum*), présente d'ailleurs un intérêt de curiosité et une occasion de recherches, en ce qu'il diffère en quelques points de l'autre. Ainsi, l'absence dans notre plan de toutes désignations pour les places occupées par *le prince* et par les chantres que Voigt met au premier rang dans le naoz (*ecclesia* ou nef) derrière les grilles ou cancelli (barreaux sur lesquels s'appuyait la porte sainte, à l'entrée du sacrarium), peut tenir à des conditions de localité ou à des différences d'époques, de même que les variations qu'on remarque entre les postes affectés aux *démoniaques* et *énergumènes* placés ici dans le narthex parallèlement et de chaque côté du baptistère, et adossés, dans le plan de Voigt, au mur dans lequel sont percées les belles portes communiquant de l'atrium au narthex; de même aussi que notre plan désigne comme placés dans l'atrium, derrière les *pleureurs* et les *pénitens*, les *hiemantes*, que Voigt place dans le narthex, sous le nom également intraduisible pour nous d'*hibernantes*, etc.

En convenant ici que nous cédons peut-être trop au désir de bien préciser le point de départ de l'art chrétien, devenu dès lors et pour longtemps l'art proprement dit, l'art unique dont nos *prolégomènes* tendent à éclairer la marche dans la longue carrière que nous allons le voir poursuivre, répétons comme excuse qu'il s'agit de la base de notre édifice.

Avouons aussi qu'une considération secondaire, mais toute de circonstance, d'actualité même, nous a conduit à multiplier ici les détails et les résultats de nos recherches en fait de traités *de ritibus veteris*, etc., et nous décide à nous arrêter plus que nous ne l'aurions fait peut-être, sans ce motif, à l'ordonnance longtemps passée de mode, de ces premiers temples chrétiens modelés sur des édifices juifs ou païens, mais suffisans, pour une époque de transition, aux premiers besoins religieux d'un culte encore austère dans ses pratiques et dans ses formes. On sait que par un de ces étranges reviremens dont l'instabilité de nos goûts semble s'accommoder, la basilique presque primi-

L'abbé Fleury, connu par son exactitude, nous fournit ici l'interprétation en langue vulgaire du texte d'Eusèbe sur la basilique de

tive est redevenue *d'invention moderne*, et semble même, par le spectacle de nouveauté qu'elle offre aux fidèles *du jour*, tendre à influer sur leur ardeur naguère si tiède pour le cérémonial religieux en l'exaltant au profit de qui *il appartient*. Une dissertation *de basilica* deviendrait donc, pour ainsi dire, un article de *mode* ou mieux encore de *variétés* pour nos goûts actuels. Il importe à l'intérêt de gloire de nos nouveaux Vitruves, autant qu'à celui d'amour-propre de nos archéologues de salons, habitués des nouveaux temples, *chrétiens le matin et le soir idolâtres*, que chacun sache où la manie *d'innover* dans l'art chrétien, en reprenant le parcours du cercle à son premier segment, a pris *toutes ces gentillesses* de *portail tétrastyle* (comme Notre-Dame-de-Lorette), de *temple pseudodiptère* (comme la Madeleine), de *colonnades* trapues, de *soffites* à modillons en pâtes, de revêtemens en marbre, stuc, peinture, dorure, etc., qui sont venus se substituer tout à coup aux caractères déjà si malheureusement modifiés, mais subsistans encore, à quelques égards du moins, de la grande architecture chrétienne des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Nous pourrons ainsi contribuer à faire apprécier à sa juste valeur la reproduction au déclin de l'art chrétien, de pastiches inspirés de ses monumens architectoniques primitifs, sauf le rapetissage de proportions qui convertit le grandiose en mesquin. Ces détails, en faisant ressortir le contraste existant entre la basilique du IVe siècle et les grands édifices chrétiens qui nous restent à décrire, montreront aussi qui pouvait mieux rentrer dans les conditions sous lesquelles s'exerce encore le culte chrétien, d'édifices religieux dépourvus des grands caractères symboliques consacrés depuis quinze siècles, tels que l'*orientation*, la disposition *cruciforme*, ou d'églises construites sous l'influence de ces mythes religieux dont chaque partie d'ornementation extérieure et intérieure du portail à l'apside, de la crypte à la flèche, n'étaient que les déductions ; de *salles* luttant de forme et d'éclat dans *leur fraîcheur* avec nos bazars, et même avec nos passages renommés, moins *la double issue*, de somptuosité pittoresque avec nos musées, où de sombres, mais majestueux sanctuaires où la prière s'élance pure vers le ciel, l'harmonieux ensemble des sculptures et le riche scintillement des légendes transparentes n'offrant qu'un aliment général à la méditation, sans distraire de la parole de Dieu ni du recueillement imposé par la seule majesté de ce saint lieu ; en un mot, de temples chrétiens privés de tout ce que l'exercice de la pensée religieuse ajouta depuis si longtemps aux pompes de ce culte, tels que ces *campanæ* dont le son argentin remplace depuis plus de douze siècles, pour la convocation des fidèles, les *lignorum soni* (Casalius), autrement dit sans doute la bruyante crécelle (la symandre des Grecs), et ces majestueux buffets d'où, depuis Charlemagne (à Véronne d'abord) s'exhalent dans nos temples les imposans accords de notre musique sacrée. On pourra juger aussi par la forme comparative des temples de Constantin, auxquels on nous ramène, avec celle des églises chrétiennes postérieures, quel cas nos modernes liturgistes font des grandes fondations religieuses perfectionnées par les *pères*, et surtout de cette belle image symbolique du *navire* battu par les tempêtes et résistant à leurs efforts, résultant du mot *navis*, si souvent appliqué à la configuration de ces églises : *Monemur*, dit Duranti (C., III, p. 15), *nos in mundo versari, tanquam in mari quod ventorum vi agitari, acque turbari solet nec aliter quam in navi Ecclesiæ, tuto trajici potest* ; et,

Tyr, décrite par l'évêque saint Paulin (l. x, c. 3 et 4, t. I, p. 464 à 479).

« Le grand portail (sans doute le portique de l'atrium) tourné » *vers l'orient* [1], attirait par son élévation les regards des infidèles

selon l'expression de saint Ambroise (sermon II, *de Miraculis*), *ut pereunte mundo, omnes quos suscipit servet illæsos.*

Sans doute cette triste transformation peut s'expliquer, à quelques égards, par la grande question si habilement traitée de *l'indifférence en matière religieuse,* et par la tiédeur relative des habitués des nouvelles basiliques plus confortables et dans lesquelles on s'est bien gardé de *restituer en même temps* l'usage des *baculos* et des *reclinatoria* remplacés par d'élégans siéges rembourés et par de moelleux coussins pour les génuflexions de rigueur; mais quand l'autorité cède aux exigences des maîtres-ès-œuvres *attitrés* qui la dominent; lorsque le sacerdoce, jadis créateur de ses temples, doit se résigner humblement à les desservir *tels quels,* et s'incline même souvent, dans une ignorance *qui s'éclaire enfin,* à l'aspect de ces oripeaux livrés en pâture à la plèbe, les *mainteneurs* de l'art doivent rester inflexibles. Honte à qui secondera cette tendance désorganisatrice qui sacrifie nos plus belles traditions monumentales et religieuses à l'impuissance d'en reproduire même quelques synchronismes, et qui justifie le blâme de tous les bons esprits sur l'oubli, le dédain dont notre architecture nationale fut trop longtemps victime, en faisant prévaloir dans des édifices marquans, exécutés à très grands frais, les rudimens bâtards d'un style antipathique à celui de nos chefs-d'œuvre et à nos goûts nationaux comme à notre climat! A défaut d'ailleurs des garanties qu'offraient en Orient, et à Rome même, les travaux *ex auro purissimo, ex opere musivo,* remplacés dans nos basiliques par une dorure des plus transitoires et par une peinture incessamment menacée d'exfoliation dans l'apprêt ou d'assombrissement par l'effet des miasme délétères, n'est-il pas triste de prédire que le *carton-pâte* seul pourra transmettre à nos neveux la preuve de nos malencontreux essais pour la restitution de la basilique constantine?

[1] Cette orientation était conforme à celle de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem: « Prima, dit Ciampini (CXXIII) quam in Palestinæ provincia Constantinus erexit »; puisque, selon le même Eusèbe (traduct. de Cousin, t. I, p. 61), cette dernière église avait également ses *trois portes du côté de l'orient*, mais elle différait entièrement de celle que le même historien de Constantin et de ses édifices assigne, et avec raison, à la basilique de Saint-Paul de Rome, restée intacte, du moins sous ce rapport: « Facies ecclesiæ quæ *occidentem hyemalem respicit* (Ciampini, c. v, p. 109). Telle est aussi la constante disposition de l'hémicycle, apside ou chevet de toutes nos basiliques, églises, chapelles, etc., d'Occident, à l'époque où l'on paraissait attacher une certaine importance à cette orientation symbolique prise en pitié de nos jours et subordonnée en tous cas à nos plans d'alignemens et de voiries. Mais à quoi tenaient ces variations dans une disposition qui devait reposer sur un principe unique? C'est ce qui ne nous a jamais paru bien éclairci, du moins par les nombreux traités *de ritibus* que nous avons consultés sur ce point. Sans faire un nouveau traité sur cette matière assez ingrate, indiquons l'état de la question, autant qu'il peut dépendre de nous de le faire. Le doute, quant à l'orientation vraie, remonte aux temples de Jérusalem, que Baronius (ans 570-508, etc.) et Casalius (*de Vet.*, p. 148) tournent vers l'orient; mais qui, selon d'autres autorités, auraient été construits dans une disposition

» et les provoquait à se réfugier dans le giron de l'Église. L'inter-
» valle des colonnes du portique, cour carrée, était garni de treillis
» de bois fermés, mais à jour, de manière à permettre aux néo-

toute différente, dans la crainte que les Hébreux ne parussent faire acte d'idolâtrie en *adorant le soleil*, plutôt que *le maître du soleil :* « Conversum erat templum Salomonis non ad orien- » tem, dit saint Anastase Nicœnus (*de plurimis et necessariis quæstionibus*, quæst. 18), » *ne precantes adorarent solem orientem, sed solis Dominum* ». Et quoique, d'après le Lévitique (ch. XVI, v. 14), les aspersions de sang de veau dussent se faire vers le propitiatoire du côté de l'orient, il résulterait de la 14e question d'Anastase que c'était vers le *midi* que les Juifs dirigeaient leurs prières : « Cur Christiani adorent ad mundi plagam orientalem, Judæi vero versus *austrum ?* »

Les païens, au contraire, sans placer le soleil ni même son représentant Apollon à la tête de leurs divinités, paraissent avoir eu la même orientation que nous, d'après la recommandation contenue au livre IV, ch. V de Vitruve (*de sacrorum ædium positione*) : « quo » templo introeuntes et ad altare accedentes spectent orientem. »

Quand le christianisme surgit entre ces deux religions qu'il domina bientôt de toute la puissance de la vérité sur l'erreur, il appartint aux Apôtres de poser les bases de cette symbolique ; et l'on ne saurait douter, d'après la lettre même de Pline déjà citée, qui représente les Chrétiens s'assemblant *au lever du soleil,* pour se livrer à leurs exercices religieux, que dès lors la direction de la prière vers l'orient, malgré la conformité de ce rite avec l'usage païen, n'ait prévalu sur l'appréhension juive. Tout confirme ce témoignage : le soin qu'a pris Zacharie (ch. XIV, v. 4) d'indiquer qu'au *jour du Seigneur* il *poserait ses pieds* sur la montagne des Oliviers qui est vis-à-vis de Jérusalem, *vers l'orient,* s'accorde avec le verset 7 du 131e Psaume (*Cantique des degrés*) : nous entrerons dans son tabernacle, nous l'adorerons dans le lieu où il a *posé ses pieds*, etc., suivant ces grandes pensées chrétiennes que Dieu est la vraie lumière, *Deus lux est vera* ; et qu'en priant vers l'orient, la vue et les vœux se dirigeaient vers le paradis des premiers âges si regretté des fidèles : « antiquam requirimus patriam, videlicet paradisum quem constituit Deus in Eden ad orientem » (Basil., *de Spiritu-Sancto*, ch. XXVII).

Non seulement le soin qu'on mettait, dès le IIIe siècle, à donner une orientation *quelconque* à ces églises chrétiennes que Ciampini traite *d'édifices*, et qui n'étaient sans doute encore que des maisons spacieuses, se trouve prouvé par ce qu'on lit de saint Grégoire le Thaumaturge, mort vers 270, « que cet évêque de Néocésarée, qui n'avait trouvé que dix-sept Chrétiens dans son diocèse, et qui n'y laissa que dix-sept païens, fit reculer une montagne, qui l'empêchait *d'orienter l'église* qu'il fit bâtir ; » mais les démonstrations des causes de cette orientation surabondent chez les écrivains mystiques ; le seul Casalius (*de veter. sacr. et christ. Ritibus*, p. 29 et 30), en ajoute plusieurs à celles déjà tirées plus haut du précepte : « *Adorabimus ubi steterunt pedes,* » de l'assimilation de la lumière à Dieu : « quoniam Deus lux et creator lucis nuncupatur, » et des regards incessamment dirigés vers le Paradis terrestre. « L'orient et l'occident sont, dit-il, les symboles opposés de la lumière et des ténè- » bres ; les cathécumènes, tournés d'abord vers l'orient, en recevant le baptême, après » avoir renoncé au démon, se tournaient tout à coup vers l'occident pour confesser leur foi, » le nom du Christ ; et puisque le Christ mourut sur la croix en regardant l'*occident*, on » doit, dans l'attente de son avénement, ainsi prédit : quemadmodum vidistis eum as- » cendentem in cœlum ita veniet, » tourner ses regards vers l'orient ; conséquence qui ne

» phytes de recevoir les premières instructions, sans pénétrer dans
» l'enceinte. Des fontaines abondantes placées dans cette cour of-
» fraient des moyens de purification (soins qui furent longtemps

nous paraît pas des plus logiques : mais telle n'est pas la question principale qui nous occupe ici et dont nous n'avons trouvé la solution nulle part, malgré nos soins pour rechercher à quoi pouvait tenir la disposition tout inverse de l'orientation des basiliques de *Tyr* et de *Rome*, et plus clairement, pourquoi certains *vaisseaux* de basiliques primitives offraient leur *proue* à l'orient quand d'autres lui présentaient leur *poupe*, selon l'expression même de saint Paulin (ép. 12 *ad Severum*) ? Ainsi réduit à procéder par conjectures, cherchons dans le texte même de cette dernière épître citée par Duranti (*de Ritibus ecclesiæ*, etc. p. 18) : « Prospectus vero basilicæ *non ut usitatior mos est*, orientem spectat.
» Ideoque usque in hodiernum diem usu et consuetudine receptum est, ut altari primum,
» quod vulgo altare majus appellatur, versus orientem si commode fieri potest, extruatur,
» sitque collocatum quasi in *puppi* navis ecclesiæ, » et joignons-y d'abord cette remarque de Valafrid Strabo (*de Rebus eccl.*, cap. IV) : « Non magnopere curabant illius tempori
» justi quam in partem orationis loca converteret, sed tamen usus frequentior et rationi
» vicinior habet in orientem *orantes* converti et pluralitatem maximam ecclesiarum eo
» tenore constitui? » puis enfin cette sorte de conclusion de Casilius : « Et quamvis in
» illarum (*basilicarum*) extructione nil esset præcise determinatum. »

Peut-être la disposition de l'autel principal, *altare majus*, a-t-elle été pour beaucoup dans la variation des principes ; car tel évêque constructeur, ils l'étaient tous alors, interprétant la tradition dans ce sens que la prière émanait du sacerdoce, et que les *orantes* devaient moins s'entendre des fidèles que du clergé, qui leur donnait l'impulsion, aura jugé convenable de tourner vers l'orient l'intérieur et non l'extérieur de l'hémicycle où il siégeait avec les prêtres, considérant l'autel où l'officiant célébrait alors les saints mystères *en face du* peuple, comme le point de départ des rayons d'orientation, dirigé dès lors vers le portique que regardait le prêtre en élevant au ciel l'hostie consacrée.

Peut-être aussi la *situation géographique* résout-elle seule ce problème. Pour Rome, par exemple, comme pour tout l'Occident, Jérusalem se trouvait incontestablement placée dans une direction tout orientale qui justifiait, à quelques égards, la prescription architectonique dont il s'agit ; mais il n'en était pas de même d'un grand nombre de villes de la partie orientale de l'empire, à commencer par Byzance, dont le gisement, relativement à celui de la Ville-Sainte, eût mis en flagrante contradiction les préceptes *adorabimus ubi steterunt pedes*, avec ceux de *Deus, creator lucis*, d'*antiquam patriam paradissium*, puisque *Tyr* notamment, dont la basilique est ici en cause, étant située sur le littoral de la mer Intérieure, au nord de Jérusalem, il eût fallu orienter son église vers le sud pour trouver la direction de la montagne des Oliviers ; ainsi de suite, selon les localités.

Ces aperçus expliqueront peut-être la latitude dont quelques évêques d'Orient crurent devoir user sur ces points et jusqu'au moment où l'introduction des *crucifix* dans les églises, circonstance dont nous traiterons plus loin, sembla fixer invariablement la ligne d'orientation, en ce que le Christ placé sur l'autel où le prêtre officiait dès lors, en tournant comme aujourd'hui le dos au peuple, devait toujours, comme au moment de sa mort, regarder le couchant. Dès lors aussi, les chefs et régulateurs de l'Église, dans leur pieuse sollicitude toujours croissante, voulant éviter qu'on imputât à superstition, à la tradition du culte du

» observés, même dans la fondation de nos églises du moyen âge).
» Le portail de l'église était également ouvert à l'orient par trois
» portes. Celle du milieu, plus large et plus haute que les deux
» autres, et dont les *battans étaient de cuivre*, avec des *liens de fer*
» ornés de *sculptures*, communiquait directement avec la nef ou
» principal corps de la basilique. Les autres portes conduisaient aux
» bas-côtés, au-dessus desquelles étaient des fenêtres fermées seu-
» lement de treillis en bois d'un travail délicat.

» La basilique, garnie de colonnes bien plus hautes que celles du
» pérystile, était bien éclairée et ornée de *matières les plus précieuses*
» et des ouvrages les plus remarquables (Eusèbe parle de peintures
» et de sculptures tirées des livres saints, dont tous les murs étaient
» couverts); de beaux compartimens de marbre en formaient le pa-
» vage; sa voûte (un soffite sans doute) était en cèdre provenant des
» montagnes du Liban, assez voisines de Tyr; au fond de l'édifice
» étaient placés des siéges élevés, disposés en demi-cercle, pour
» l'évêque et pour les prêtres, siéges qui enfermaient l'autel par der-
» rière, de telle sorte que l'évêque qui occupait le siége du milieu[1]

soleil, la direction constante de la prière vers l'orient, multiplièrent successivement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des églises, et principalement sur la ligne de l'orient, les images de relief ou de platte peinture, etc., afin de bien préciser l'objet de l'adoration. C'est ce que remarque d'ailleurs *Casilius* (p. 31), en citant une mosaïque représentant le Christ, saint Pierre et les Apôtres, exécutée en 1300 par « *Jottus*, florentinus, excellens pictor » (c'est de Giotto et de sa *navicella* ou pêche miraculeuse, encore subsistante, qu'il parle), qui fut placée *d'abord* sur la porte extérieure de la basilique de Saint-Pierre : « Adhoc ut illam » imaginem orientem versus positam orarent fideles et omnis evitaretur superstitio solem » adorandi. »

[1] Ce siége de l'évêque portait alors le nom de *cathedra* : « altarium cathedræ », est-il dit au chap. xxx du liv. VII de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe (*voir* aussi saint Augustin, Psalm. 126, et Epist. 203). La dénomination, passée du détail à l'ensemble, a désigné plus tard, non pas seulement la chaire de l'évêque, mais le *siége épiscopal* même auquel la cathédrale était inhérente. La philosophie de l'histoire pourrait voir dans la transformation du nom royal de basilique en celui de cathédrale, une conquête du sacerdoce sur l'autorité souveraine; mais nous nous bornerons à faire remarquer que cette conquête date de loin, puisqu'un capitulaire, donné à Aix-la-Chapelle en 789, cite le canon XXXVIII d'un concile africain, portant : « Ut non liceat episcopo principalem *cathedram* suæ parochiæ negligere, etc. » Aussi Du Cange explique-t-il ainsi pour cette époque le mot *cathedra* : « ipsa ædes seu ecclesia cathedralis. »

La dénomination de *cathedra*, pour s'être étendue aux édifices, n'en resta pas moins appliquée, pendant tout le moyen âge, aux stalles collectives et aux grandes chaires ou

» regardait le peuple *en face* et était *tourné à l'orient*. L'accès du » sanctuaire était fermé au peuple par une balustrade en treillis de » bois, ornée de *sculptures* délicates. Des *bancs* [1], rangés avec ordre,

chaires à usage civil, ainsi qu'en témoignent plusieurs inventaires *d'ostels* cités par Monteil, portant : « unam *cathedram* rotondam ex operagio Parisiensi, » et autres preuves que nous réservons pour notre chapitre XII.

L'hémicycle où se trouvaient placés les siéges du clergé substitués à ceux des juges et dans une disposition toute conforme, conserva longtemps le nom de tribune qu'il portait dans les basiliques païennes. « *Tribuna* dicitur, dit Du Cange, hemicyclus muralis qui in fine » presbyterii solet terminari, quasi *tribunal*, quia ibi tribunal sive pontificalis cathe- » dra collocabatur ut in templo S. Ceciliæ Transtiberinæ regionis ex lapide adhuc extat. » On le nommait aussi *presbyterium*, comme étant le lieu où se tenaient pendant l'office divin les *prêtres* dont les bancs flanquaient le siége exhaussé de l'évêque, quelquefois taillé en relief dans le mur même, comme on le fait encore en Grèce et en Russie, pays où beaucoup de traditions de la primitive Église sont restées pures, ou formant un monument distinct, comme les siéges de marbre qu'on voit encore à *San Pietro* in Vinculi, à *San Stephano* Rotonda, comme la chaire de St-Grégoire-le-Grand, etc., lesquels siéges, réduits à leur essence propre, ne brillaient pas alors de toute l'ornementation, coussins, tentures, dais, etc., que le luxe byzantin y ajouta, ainsi qu'on le remarque par les manuscrits, émaux, etc., de cette école. Mais il y avait encore deux autres tribunes, sortes de chaires carrées ou octogones en marbre, nommées *ambons :* « Quod *tribunal* quidam è patribus vocant, » dit toujours Du Cange, vulgo nos *tribune* », d'où les avocats prononçaient leurs plaidoyers devant les juges, dans les basiliques judiciaires : « Sedeant judices ingens utrumque » advocatio » (Pline, l. VI, ép. 33), et que les diacres, les lecteurs et les psalmistes occupèrent plus tard pour lire l'Évangile et les Saintes-Écritures, *super pulpitum.* La transformation des tribunaux-bazars des païens en églises chrétiennes n'entraîna donc aucun changement notable, puisque l'officiant prit la place du juge, les acolytes celle des assesseurs, tandis que les *lecteurs* se substituaient aux *orateurs* (comme il arrive aussi de notre temps), le clergé aux cliens, et les fidèles aux marchands chassés du temple. C'est une nouvelle démonstration de nos remarques sur la facilité, toute politique sans doute, que mit le nouveau culte, dès l'époque de son triomphe, à rapprocher ses usages de ceux du paganisme, pour abaisser la barrière qui le séparait encore d'innombrables populations que la douceur de la pente pouvait seule entraîner dans le giron de l'Église.

[1] On trouvait dans les premières églises d'autres siéges que ceux de l'hémicycle (*v.* les *subselliœ* ou *sedilia* dans l'Ichnographie de Spanheim, à la fin de ce chapitre). Saint Clément, cité par Casalius (p. 188), dit à ce sujet, après avoir parlé des prêtres et des diacres : « Laici in altera parte decore et quiete sedeant. » Le même écrivain remarque aussi qu'il y avait des places assises réservées aux empereurs, qui s'asseyaient après les clercs en dehors des *cancellos* ou barreaux servant à séparer le sacrarium de la nef. Eusèbe dit même (*Vie de Constantin*, l. IV, ch. XXXIII) que ce prince s'asseyait parmi le peuple pour entendre la parole de Dieu : « *intra populum resedisse* ad audiendum verbum Dei ; » ce qui forme une nouvelle contradiction avec ce que dit (l. IV, c. XXXIII, p. 542 de la *Vie de Constantin*) le même Eusèbe de ses *longs sermons* que son prince écoutait toujours debout

» occupaient le reste de l'espace. La basilique était séparée par une
» muraille extérieure [1] de tous les lieux profanes, dans son en-

dans son palais même, par respect pour les *choses saintes*, quelqu'instance que le prélat lui fît de s'asseoir (Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 292.)

Ce ne fut sans doute qu'après l'ère de tolérance religieuse de Constantin et de l'Église de son temps, trop redevable envers ce prince pour ne pas déférer à ses vues conciliatrices, et lorsqu'on vit surgir ce rigorisme chrétien et l'ascendant sacerdotal dont les règnes suivans offrent tant d'exemples, que l'ascétisme du clergé et même des fidèles repoussa l'usage de ces moyens de repos redevenus plus tard une nécessité, surtout en France, où le zèle religieux ne se soutient qu'à l'aide de siéges et de coussins inconnus dans les églises de Grèce, de Russie et même de Rome et de l'Espagne.

Qu'on se figure à quelles épreuves les prêtres, les ascètes de cette époque, et même les fidèles, se soumettaient en assistant debout ou prosternés aux multiples et interminables offices de jour et de nuit, qui remplissaient la vie d'un chrétien de ce temps; car, ainsi que l'observe Tillemont en citant saint Optat (*Hist. des Emp.*, t. IV, p. 292), « le peuple n'était jamais assis dans les églises où les fidèles se pla- » çaient distinctement, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre » (comme dans les basiliques judiciaires). Cependant, vers le VIII[e] siècle, selon Desmarettes, un sentiment de pitié leur vint quelque peu en aide. On toléra l'usage, dans le saint lieu, d'une sorte de crosse ou potence nommée reclinatoria (de *reclinis, couché, appuyé sur*) qui pouvait, jusqu'à un certain point, empêcher de succomber à la défaillance ces *contemplatifs* sur lesquels Dieu, selon l'expression mystique d'Hugues de Saint-Victor, se reposait du soin d'être honoré selon ses mérites : « *Reclinatoria* contemplativos designant, » in quibus Deus sine offensa requiescit » (Hugo, *in Speculo Ecclesiæ*, lib. I, cap. I); et encore les fidèles qui, bien que plus libres d'aller chercher ailleurs au besoin l'*appui* que l'Église leur refusait, en faisant également usage de cette béquille, étaient-ils tenus, ainsi que les prêtres, de la quitter aux passages particulièrement consacrés du saint sacrifice : « *Plebs*, » dit le même auteur (cap. VII), *cum cantatur Evangilium in missa, baculos hic deponit*, » *reclinatoria relinquit, caput detegit*, etc. » Nous avons dit plus haut, d'après le témoignage récent de M. Albert Le Noir, que ces réclinatoires étaient encore en usage dans les églises de Grèce, où on les voit suspendus comme stalles mobiles dans les sacristies. Il en est de même, selon M. Cyprien Robert, dans le *Sinaï* et le *Liban*.

A cette première et insuffisante concession de la pitié en succéda, environ quatre siècles plus tard, une autre d'où naquit la *miséricorde*, ou demi-siége relevé dans des stalles qui, tout en simulant de la part du clergé l'action respectueuse de rester debout, offrait néanmoins au corps un meilleur point d'appui que le réclinatoire. Ces miséricordes, dont le nom seul exprime le sentiment qui présida à leur invention, devinrent, à raison sans doute de leur destination et du rang *inférieur* qu'elles occupaient dans l'ornementation des églises, le point de mire des *imagiers* des XIV[e] et XV[e] siècles pour l'exercice de leur génie burlesque, ainsi que nous le montrerons au chap. XII.

[1] Cette séparation par une muraille extérieure des lieux sacrés des lieux profanes, nous reporte encore au temple de Salomon, érigé avec le concours d'un illustre artiste de cette même ville de *Tyr*, où nous retrouvons ici, quatorze siècles plus tard, un grand édifice religieux affecté à un autre culte, et présentant toutefois de nombreux rapports avec celui

» clave; mais en dehors du temple, il y avait diverses pièces affec-
» tées à l'instruction des cathécumènes; le baptistère [1], la diaconie,

auquel travailla Hiram. Ainsi se perdirent, se détruisirent, et se reproduisirent pour se détruire encore, ces grandes manifestations de la puissance humaine, créées, croyait-on sans doute, pour un avenir sans bornes, et bientôt confondues dans le néant par la colère céleste ou par le choc de nos passions politiques ou religieuses, grands enseignemens sans portée pour nos vues courtes.

1 Le baptême par immersion, auquel les fleuves et fontaines pourvoyaient seuls avant que le triomphe du christianisme permît de lui consacrer des édifices spéciaux, ne s'administrait, même dans la primitive Église, qu'après que les cathécumènes s'en étaient rendus dignes par des témoignages préalables de leurs dispositions à le recevoir, sorte d'initiation empruntée aux anciens cultes d'Orient, et qui tendait d'ailleurs à maintenir et même à relever la dignité du chrétien. Jusqu'au moment où cette grâce lui était octroyée, le cathécumène voyait le sanctuaire se fermer pour lui. Il errait habituellement dans l'atrium ou portique du temple : « area ante ædem, postibus et columnis cincta unde et peristylium » et impluvium dicebatur ; » lieu d'asile d'ailleurs et d'immunité aux yeux des lois.

L'aspirant à ces faveurs de l'Église, dont les papes et les évêques se réservèrent l'octroi jusqu'au XI[e] siècle, avait toutefois sa place marquée aux heures des saints offices dans la partie de la basilique nommée narthex ou vestibulum, division placée entre le *naoz* (templum) et le portique, et qu'on rencontre encore dans plusieurs de nos basiliques des XI[e] et XII[e] siècles, notamment à Vezelay, ainsi qu'on le verra par notre planche (4 de la 1[re] série de l'Album) représentant le lieu dit encore aujourd'hui Porche des *Cathécumènes.*

De cette exclusion de l'église proprement dite, du néophyte non encore purifié par les eaux du baptême résultait nécessairement l'établissement du baptistère dans un lieu spécial non consacré, tel que le vestibule, comme dans l'Ichnographie de Spanheim et de Voigt, ou l'atrium : « Locus, *dit Du Cange,* in cujus medio erat fons ubi baptisabantur cathecumeni. »

Tel devait être, comme premier exemple d'isolement, le baptistère de Latran, décrit par Ciampini (*de Sacr. Ædific.,* cap. II), et dont la forme ronde s'est conservée dans la plupart des édifices, même d'époques assez modernes, affectés à la même destination : « Florentiæ, *dit Du Cange* (ut et Pisis, Bononiæ, Parmæ, urbe veteri et alibi), in Italia » è regione maximi templi ecclesia est rotunda S. Joanni-Baptistæ sacra. » Notons que le baptistère de Florence, dont les portes sont si célèbres parmi les produits de l'art du XV[e] siècle, subsistait dès lors depuis neuf siècles.

On appelait aussi baptistère (*baptisterium*) la fontaine, comme celle de la catacombe de Saint-Pontien (d'Agincourt, *Archit.,* pl. LXIII, n° 3, et *peint.,* pl. X, n° 8), ou la cuve qui servait à l'administration du baptême, telle que « ce *labrum* ex lapide Ægyptio vulgo » *basalta,* magni pretii, in quo *noster Cæsar* baptisatus fuit », dit Ciampini, qui, tout en promettant de discuter ultérieurement ce point, promesse dont l'exécution a échappé à nos recherches, adopte ici la version de Nicéphore Calliste (chap. XXXV, p. 492, 493) sur le premier baptême de Constantin, et semble ne considérer que comme une purification complémentaire celui qu'il reçut avant de mourir dans le château impérial d'Aquyron, près de Nicodémie. Il est vrai que si Ciampini avait contre lui pour ce fait Eusèbe (ch. VI, p. 557, 558), saint Jérôme, et la plupart des historiens ecclésiastiques même, il pouvait du moins, comme le fait Nicéphore par ces mots : « satis ostendit baptisterium, » se

» la sacristie, la salle d'audience, etc., toutes pièces qui se commu-
» niquaient entre elles. [1] »

prévaloir de l'autorité de la légende inscrite sur la mosaïque du baptistère de Latran, qui explique ainsi le scène baptismale :

« Rex baptizatus et lepræ sordes lavatur. »

Ce qui ne prouve cependant pas positivement qu'il s'agisse de Constantin.

Nous avons déjà fait pressentir le parti qu'on peut tirer des remarques de Ciampini sur les *labra* (bassins à lèvres) pour expliquer l'existence dans tous les musées de l'Europe d'une énorme quantité de prétendus sarcophages à sujets païens, comme les sept ans placés par M. de Clarac sous les numéros 460, 472, 480, 490, 493, 494 et 723, de sa description savante, quoique sommaire, de notre musée des antiques, monumens que cet antiquaire rejette au moins au III[e] siècle, ce qui ne contribuerait pas peu à jeter des doutes sur la question de l'époque où l'inhumation des corps fut substituée à leur incinération. Raison de plus pour que les remarques de Ciampini nous paraissent décisives. Ce doit être en effet par un changement total d'affectation que ces sortes de cuves de luxe destinées aux ablutions si fréquentes des grands personnages de la Rome païenne ont servi de sarcophages aux héritiers de leurs biens, mais non pas de leurs habitudes, quoique Paciaudi établisse que l'usage des bains était encore très fréquent chez les premiers Chrétiens (*V. de Sacris christianorum Balneis*). Tout est dans ce peu de mots : « *labra in quibus lavabantur* et » quorum multa adhuc visuntur per urbem, pretiosiora ad sanctorum recondenda corpora. » Autrement, pour le français, *baignoires* passées à l'état de *sarcophages.*

Du Cange observe d'ailleurs que le mot *labrum,* d'où est venu le diminutif *labellum* (citerne), s'appliquait à la fois à une cuve pour les ablutions et à un sarcophage. Ces témoignages, ces doubles signification et affectation, résultent de ces mots d'Isodore (l. xx, ch. vi) : « eo quod in eo lavationem solitum est fieri infantum alveum, quod in ablutio- » nem fieri solitum sit », et surtout des passages suivans : « est in *porphyreticum* labrum » pulcherrimum et in usus hujusmodi aptissimum; nam et Maximianus Diocletiani » socius ita humatus est (S. Doctor, ep. xxxiv), et « Otho II Romam rediens eodem tem- » pore defunctus est, atque in labro *porphyretico* sepultus est in atrio ecclesiæ B. Petri » apostoli. » (*Chron.*, Casin, cap. ix.)

On voit que Constantin et sa famille ne se montrèrent pas seuls avides de ces sarcophages de porphyre qui, loin d'assurer, comme ces princes le croyaient sans doute, la longue surexistence de leurs dépouilles mortelles, en hâtèrent la dispersion et l'anéantissement, soit en excitant la convoitise de successeurs animés de la même ambition, soit en offrant à leur ingrate postérité les moyens de rendre ces cuves à leur destination première, comme le dit Ciampini (*de Sacr. Ædific.*, p. 12) : « alia (labra) in fontium usum » fuere conversa, ut in platea faranesiana ubi duo magna extant. »

On retrouve également ici dans la sépulture affectée à Othon II, mort à Rome en 983, et inhumé dans l'atrium de St-Pierre, une continuation de l'usage consacré pour Constantin et suivi par Pépin.

[1] La planche que nous joindrons à ce chapitre de notre texte offre ces diverses divisions, sur lesquelles on n'est pas entièrement d'accord, soit qu'elles fussent variables ou différentes d'une époque à l'autre, ou subordonnées, comme l'orientation, au gisement des basiliques d'Occident ou d'Orient.

En nous arrêtant à quelques types pris dans les cinquante-neuf grands édifices religieux élevés sous le règne de Constantin, et que Ciampini décrit en détail, avec de nombreuses citations de sources, nous ne pouvons encore donner qu'une idée bien imparfaite de l'ensemble des travaux entrepris et exécutés par ce prince et des inappréciables richesses [1] dont il dut pouvoir disposer pour seconder le zèle des populations dans la construction des églises d'Orient, qu'il dota en outre de trésors d'orfévrerie et de dons et encouragemens divers [2], au moins égaux à ceux dont il combla celles de Rome.

[1] Il est vrai qu'indépendamment des abondantes ressources que Constantin puisa dans les *donaria* des temples païens, il en trouva de très importantes dans les trésors des palais de Maxence et de Licinius; et qu'au lieu de suivre l'exemple de son père, qu'on surnomma *le pauvre*, parce qu'il laissait à ses amis le dépôt de ses richesses, ce fils *prodigue*, mais dans une juste mesure, sut faire un brillant emploi des siennes; ce qui n'empêcha pas son neveu de l'accuser « de n'avoir amassé de grands biens que pour les employer à » assouvir ses propres convoitises et à satisfaire celles de ses amis (*Césars*, traduction de » Spanheim, p. 268). » Ce langage est, il est vrai, en opposition directe avec l'éloge que le même Julien fait de la grandeur d'âme et de la libéralité de son oncle, dans sa première oraison sur Constantin, mais alors la passion ne l'aveuglait pas. Aussi récusons-nous ces derniers témoignages, pour nous en tenir, non aux éloges peut-être intéressés d'*Eusèbe* et de *Lactance*, non plus qu'aux traditions recueillies par *Socrate*, *Sozomène*, etc.; mais aux aveux que la force de la vérité arrache aux ennemis politiques et religieux de ce prince, tels que *Libanius* (orat. 3), *Praxagoras* (in Photius), *Aurelius Victor*, et même *Zosime*, qui, à travers mille reproches, rendent hommage à sa libéralité, peut-être abusive à quelques égards (Eusèbe, *Vit. Const.*, l. x, cap. LIV), et surtout au somptueux usage, constaté d'ailleurs par le Code Théodosien, que ce *banquier*, selon l'expression de *Julien*, fit de son immense crédit, sans l'épuiser ni le compromettre. Remarquons d'ailleurs que, loin de pourvoir à sa prodigalité par des surcroits de charges pour ses peuples, Constantin leur fit remise de la quatrième partie des tributs, ainsi que le prouve l'inscription « *Remisso ubi-* » *que tributo* », citée par *Spanheim* (*Césars*, p. 268.)

[2] *Nicéphore Calliste*, après avoir parlé (chap. XXVI, p. 588) de la dédicace de Constantinople, dont l'église était alors sous la direction d'*Alexandre*, dit (dans la traduction latine) : « Hic denuo illis epulo exceptis, alia dona obtulit : et literas ad provinciarum præ- » fectos dedit, ut in urbe quaque divino cultui addictis atque sacratis viduis virginibusque, » ad sanctiora divinorum templorum sacraria excubantibus, annonæ annuæ tribuerentur, » quæ ad libertatem splendidam magis quam ad usum necessarium pertinerent. » Et plus loin (p. 589), comme témoignage de l'utile concours de Constantin dans les constructions religieuses et dans les moyens d'enseignement : « Episcopis porro sane quam liberaliter » pecunias mittens, eos ad ecclesiarum ædificationes excitavit, sumptusque ad id abunde » præbuit. Libros itidem ecclesiasticos manibus propriis describere et concinnare jussit. » Le même écrivain reproduit au chapitre suivant la lettre du même prince à Eusèbe relative aux églises « *quæ supersint*, vel *restaurandarum*, vel *amplificandarum*, vel ubi hoc

Les quatorze églises et les palais de Byzance, créations tout impériales, auraient suffi pour épuiser les plus riches épargnes, d'après la description que font les écrivains contemporains de leurs parois, lambris et voûtes revêtus de l'*or le plus pur*, au point de motiver le superbe dédain et l'injurieuse apostrophe des panégyristes de Constantin appliqués aux travaux de ses devanciers : « Nunc auri luce » fulgentia indecoram majorum parcimoniam prodiderunt !

Ces louangeurs brevetés avaient cependant présente à l'esprit la recherche de somptuosité dont firent preuve Néron dans sa *maison d'or*, Domitien dans sa coupole du même métal, et Elagabale dans le sanctuaire tout oriental de sa pierre noire : ils ne pouvaient ignorer non plus qu'à leur époque même, les temples d'*Athènes*, d'*Ephèse*, d'*Olympie*, etc., brillaient encore, grâce surtout à leurs chefs-d'œuvre d'art, d'un éclat près duquel, pour des yeux exercés, la *dorure* de Constantin serait demeurée bien terne. Telle est cependant, et de nos jours encore, la fascination produite par ces pompeux rehaussemens, que leur seul aspect provoque l'acclamation publique mieux que ne ferait l'accomplissement des plus rigoureuses conditions de l'art, au point d'aveugler ceux-là même que la mission de traiter de cette marche de l'art, devrait tenir en éveil sur sa portée réelle.

Les panégyristes de Richelieu et de Louis XIV durent sans doute s'exprimer comme ceux de Constantin à l'apparition de ces brillans reflets de notre soleil du XVIIe siècle, qui, venant ranimer notre art prêt à s'éteindre, l'étouffèrent sous leur faste ; de même que les *Lemercier* [1], les *Mansard* et autres exploitateurs des rayons de cet

» necessitas postulaverit, recens *extruendarum* », et celles couronnant les copies à faire des textes de l'Écriture : « a notariis pulchre scribendi peritis, etc. »

[1] C'est à *Jacques Le Mercier*, l'architecte de la Sorbonne, du Palais-Cardinal (aujourd'hui *mi-partie* royal et plébéien), du grand château de Touraine de son Mécène Richelieu, et de notre église Saint-Roch, où se perpétuent de nos jours plus que jamais les traditions de son créateur, que l'on doit chez nous la première substitution tranchée de l'or à l'art bientôt *étouffé dans les embrassemens de ce rival*. Le luxe de dorures que Le Mercier déploya dans l'intérieur du Louvre, dont il fut aussi l'architecte, et surtout dans les appartemens d'Anne d'Autriche, peut être considéré comme la brillante aurore du sein de laquelle se leva l'astre rayonnant de Louis XIV. Prouvons cet aperçu par une citation de Sauval, contemporain et témoin de ces travaux :

« Marie de Médicis, dit-il d'abord (t. II, l. VII, p. 34), fit *dorer* pendant sa régence

astre, en substituant des ornemens d'une plastique grossière, mais richement recouverts d'une valeur pondérable et réelle, aux produits neutres de la sculpture proprement dite, de la ciselure sur fer, de la peinture sur verre, de l'émail sur cuivre ou tôle, etc., accusèrent nécessairement aussi l'indécente parcimonie des Bullant et des Delorme.

Mais à part les questions de style et de valeur intrinsèque donnant un prix commercial aux œuvres quelles qu'elles fussent, dans quel siècle, à quelles époques trouvera-t-on réunis dans une période aussi circonscrite que celle du règne de Constantin, de plus nombreux, de plus grands et surtout de plus utiles travaux, lorsqu'on les juge non seulement par leur effet immédiat pour la consolidation de l'édifice chrétien à peine sorti de terre, mais aussi par les liens qu'ils serrèrent entre les populations divisées de l'empire, en opérant sur les *faibles*, par le prestige de l'entraînement et par la presque similitude des pompes nouvelles avec les anciennes [1], l'effet de prosély-

» une chambre dans l'appartement des reines-mères, et n'oublia rien pour la rendre la » plus riche et la plus superbe de son temps. Elle fut ornée d'un lambris et d'un plafond; » on y employa *un peu d'or* et de peinture..... Chacun admira ce beau lieu comme le » dernier effort de la *propreté*, de la galanterie et de la magnificence; mais on n'est pas » longtemps demeuré dans cette erreur. Présentement nous avons des chambres bien plus » riches chez les particuliers même... » Puis il ajoute : « Anne d'Autriche a depuis bien » enchéri là-dessus..... La chambre des bains *que nous avons vu faire* est de la conduite » de *Jacques Le Mercier*; l'or *jusqu'ici* avait été employé à *Fontainebleau* et chez les » particuliers comme *par mépris* (mot répondant ici à celui de parcimonie); mais là il » a été répandu avec une espèce de *profusion*, etc., » profusion sur laquelle ont *enchéri* de nouveau les successeurs de Le Mercier, et surtout *Mansard*. On sait que les peintures d'ornement, et surtout les *dorures* exécutées à Versailles de 1664 à 1690, ont coûté, d'après le compte établi en 1701 par Mansard lui-même, l'énorme somme de 1,676,286 fr., que la variation du prix du marc d'argent, flottant pendant cet intervalle entre 26 et 29 livres, doublerait presque aujourd'hui.

Ne dût-il pas en être du règne de l'*âge d'or* sous Constantin comme chez nous de sa première phase, si bien constatée et toujours dominante au grand préjudice de nos artistes en toute autre matière? L'art brillait par lui-même sous Auguste et ses premiers successeurs, comme sous nos derniers princes de la branche des Valois; et la métamorphose qu'on lui fit subir en l'écrasant par cet éclat d'emprunt, n'accuse-t-elle pas plutôt l'impuissance des transformateurs que la *parcimonie* des créateurs?

[1] Sous le rapport monumental surtout, et quant à la richesse des objets consacrés au service des temples, car les pompes hiératiques ne se développèrent que plus tard, pour achever la séduction des tièdes, et surtout pour impressionner les Barbares étrangers à tout prestiges religieux et auxquels cette magie sacerdotale imposa plus que la force des armes,

tisme que l'exemple des vertus chrétiennes, le courage des martyrs et le lâche acharnement des persécuteurs, avaient produit sur les *forts ?*

C'est en l'envisageant sous ces aspects que la renovation de l'art sous Constantin nous paraît surtout remarquable, comme ayant été l'ancre de salut d'une civilisation prête à disparaître dans le gouffre d'une décadence sociale parvenue à son dernier terme, et comme constituant une ère spéciale, une souche neuve d'où l'art chrétien, puisqu'on peut lui donner désormais ce titre, a tiré ses longues ramifications restées presque vierges pendant plus de huit siècles, au milieu de vicissitudes de formes et de variations de goûts importées ou admises par les hordes barbares, et que nous retrouverons encore jusque dans nos provinces au moment où poindront notre architecture et nos arts nationaux.

Considérée de ce point de vue plutôt que de celui où l'on se place habituellement pour juger les œuvres de ces époques comparativement aux productions du siècle d'Auguste, ou même de celui des Antonins, l'histoire de la marche plus accélérée sans doute que glorieuse, imprimée à l'art par Constantin, dans l'intérêt *urgent* de ses vues politiques, offrirait la matière d'une belle étude dont nous ne voyons pas qu'on se soit occupé sous ce rapport d'ensemble. La vie du vrai fondateur de l'Église chrétienne par l'évêque de Césarée, de même que l'œuvre de Ciampini froidement encadrée édifice par édifice, quelque exacte et savante qu'elles soient, ne constituent que de précieux matériaux auxquels manque la mise en œuvre avec les autres parties d'art corrélatives, assemblage difficile sans doute, tant les traditions matérielles d'une authenticité incontestable, sous ce dernier rapport, sont rares, tant celles écrites sont passionnées ou incertaines; les écrivains contemporains de ce prince ayant, selon la leçon de tous les temps, des époques critiques surtout, gonflé démesurément ou rabaissé les gloires de ce prince, au gré de leurs passions, et les autres historiens de l'école byzantine, auxquels il appartint surtout de le montrer sur son plus grand théâtre, réduits par ces

comme le prouve l'effet produit sur *Attila* par la seule intervention directe du pape *saint Léon,* et le salut de notre ville de Troyes, préservée comme le fut Rome *de la fureur* du même Barbare, par l'apparition et par les saints cantiques de saint Loup et de ses diacres.

incohérences même, par les incendies de Byzance, par les dévastations des Barbares, etc., à procéder dans le vague, ayant souvent confondu jusqu'aux origines des traces monumentales qu'il consacrent.

Ce tableau, dont la place reste vide dans cette immense galerie consacrée à Constantin, où *Voigt* comptait déjà, en 1720, cent quatre-vingts ouvrages traitant des actions de ce prince (*Historia litteraria Const. M.*), exigerait une indépendance de pinceau, autrement dit une liberté d'opinion bien rare à notre époque même, où la question religieuse qui domine cette grande phase, quoique moins brûlante qu'aux périodes antérieures, reste toujours vivace dans le choc des principes de politique et d'ordre social qui s'y rattachent et qui, divisant encore le monde, réagissent jusque sur le sens intime de nos chefs d'école. Or, comment espérer d'obtenir sous ces influences un portrait historique d'une époque aussi incisive, dégagé des altérations que l'esprit de panégyrisme ou de dénigrement apporte à la vérité des tons par le mélange des teintes broyées sous les préventions du dogme ou de sa négation? Une *philosophie* éclairée pouvait seule faire ce départ de l'or pur de l'alliage qui le ternit, mais malheureusement encore, chez nous et depuis trop longtemps, l'*aspect philosophique* n'est autre que l'effet du prisme renversé.

Dans la mission plus modeste que nous impose le titre de notre chapitre III, il nous suffit de signaler les efforts tout *personnels* de Constantin (ses lettres en font foi), pour étouffer les germes du brillant polythéisme sous les pompes d'une religion mystique, et son adroite et courageuse résistance aux exigences, souvent trop impérieuses de ce dernier culte, pour assurer, par des moyens que la fin justifie, la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne menacés, mais préservés en général de toute atteinte sous son règne.

Ce prince, honoré comme saint à sa mort par les Chrétiens, qui lui devaient bien cette canonisation spontanée, reçut en même temps des païens les honneurs de l'apothéose; mais à quoi tint-il que bientôt après, ce double témoignage si positif de la douceur de son règne et de la haute habileté de ce réformateur religieux opérant sans secousse le plus grand bouleversement moral dont le monde ait été le théâtre, ne prévalut pas sur quelques rancunes isolées; et que le christianisme, déjà si radieux, quoiqu'à peine sorti de terre, n'y fût replongé

sous l'effort de nouvelles persécutions, en ne laissant peut-être à son grand fondateur, au conquérant et législateur de tant de royaumes, que les titres d'ambitieux, de brouillon, d'*usurier*[1], de *chef de cuisine*, de *coiffeuse*[2], tirés non des torts malheureusement trop

[1] « *Et toi*, dit Mercure à Constantin (*Banquet des Césars*, traduction du baron de Spanheim, in-4°, p. 268 et suivantes), *quelle chose as-tu jugée la plus belle de toutes?* A quoi il répondit : *d'*AMASSER *de grands biens, etc.* Sur quoi Silène riant à gorge déployée, etc. »

Comme le naturel ne change jamais, on ne peut concilier ce reproche d'*amasser* de grands biens, par des moyens sans doute illicites, avec les dégrèvemens de la Gaule (*Eumène, Panégyric.*, ap., scrip. fr. 1, 720) avec la remise de cinq années des tributs, excessifs, il est vrai, avec toutes ses lois contre la rapacité du fisc : « cessent jam nunc » rapaces officialium manus » (*Lex Constant.*, in Cod., Theod., lib. 1, tit. 7, leg. 1re). *Voir* d'ailleurs dans le même Code un grand nombre d'autres lois de ce prince, pour la répression des abus en matière de tributs (notamment lib. IX, tit. 1, leg. 4, lib. I, leg. 2, lib. XI, tit. 28, leg. 1 et 16).

[2] La suite de cette citation des Césars porte : « *Mais avec ce beau dessein, lui dit-il, de te faire banquier, comment est-ce que tu t'es oublié toi-même, en menant la vie d'un* AIDE DE CUISINE *et d'une* COIFFEUSE ? Ta chevelure et ton visage te donnaient *déjà assez à connaître.* »

A part la question des convenances outrageusement violées dans ce langage d'un neveu sur un oncle illustre, dont il exploitait, violemment même, le grand nom et les droits au trône, tout en en faisant litière, l'odieuse injustice et l'impudeur de l'épithète d'*aide de cuisine*, qui aurait fait de Constantin un nouvel Elagabale livré aux soins culinaires, au culte de son ventre, ont été victorieusement démontrées par Spanheim (page 269.) Ce savant s'est prévalu à cet égard, non seulement de ce que dit Eusèbe de l'extrême sobriété, de la tempérance fondée sur des principes d'hygiène et sur des considérations morales, dont Constantin, dans l'intimité duquel il vécut si longtemps, fit constamment preuve, mais aussi du témoignage des auteurs païens et de celui exprimé par Julien lui-même avant qu'il eût pris à tâche de saper par sa base l'édifice chrétien, en le montrant comme l'œuvre d'une rouerie purement politique, comme le sanctuaire des vices sous la forme de vertus. Ce n'est pas que la tempérance de Constantin, quelque rigoureuse qu'elle fût, pût approcher de la rude austérité que Julien s'était imposée par régime ou par calcul ; mais en pareille matière surtout, ce n'est pas par soi-même qu'il convient de juger autrui, car l'abstinence de tel serait excès pour tel autre.

L'apostrophe de *coiffeuse* paraît d'abord un non sens, qu'explique cependant ensuite le reproche de Julien sur la *chevelure* de Constantin, placé plus loin (pages 276 et 277) « auprès de la mollesse qui le revêt d'un habit de femme, à fleurs, et le conduit auprès » de la luxure. » Il paraît, en effet, et les médailles en font foi (*voir* celles données par Spanheim, page 271), que ce prince, à l'exemple de Dioclétien, subit par politique ou par entraînement l'influence des usages orientaux en adoptant, dans ses dernières années, un faste personnel bien contrastant sans doute avec *le manteau de philosophe de son neveu ;* mais qu'importent les formes extérieures plus ou moins recherchées d'un vieillard, soigneux sans doute avant tout, de complaire aux populations asiatiques qui l'environnaient ? Constantin en était-il moins ce soldat intrépide dont Julien lui-même célèbre les hauts faits

réels[1] qu'on pouvait lui imputer, mais du besoin d'avilir la majesté de son grand nom, et d'imposer même aux *souvenirs* des populations encore éblouies par son auréole de gloire? Triste exemple des hasards que courent les plus grands renoms!

Un complot de rhéteurs faillit faire avorter l'œuvre de génie, de soins et d'art, qui compte aujourd'hui plus de quinze siècles de

(*Césars*, p. 133); et les soins de sa parure empêchèrent-ils ce conquérant infatigable, ce législateur d'un empire aussi vaste que celui d'Auguste, dont il eut de plus à changer la religion et les mœurs, de poursuivre et d'achever cette œuvre immense, de fonder et de terminer une nouvelle capitale que Julien aussi reconnaît comme la digne rivale de Rome; en un mot, de préparer à son ingrat neveu cette immense succession impériale, objet de sa convoitise? Ce fut, parmi les derniers empereurs, Dioclétien qui, le premier, ceignit son front du diadème persan tant reproché à Caligula, et que rappelle le bandeau de pierreries des médailles de Constantin, gravées dans Spanheim, luxe étendu d'ailleurs jusqu'à la chaussure par ce prince et par ses successeurs. Quant à la *coiffure*, elle était factice et se composait de *chevelures rousses* que les rois barbares envoyaient en présent à l'empereur, selon Eusèbe, qui, parlant aussi de *vestes brodées d'or et à fleurs* que Constantin portait sous son manteau de pourpre, observe « que cet éclat, jugé nécessaire par ce prince comme » moyen d'imposer à ses nouveaux peuples, *n'affaiblissait pas la vigueur de son esprit.*» Voilà la réponse aux reproches de Julien, dont l'ignoble tenue, « les doigts toujours *tachés d'encre*, la barbe *garnie d'animaux incommodes,* » ainsi qu'il s'en fait gloire, offrirait, sous le rapport de l'exemple que doit donner un souverain, même dans l'observation des règles hygiéniques, plus de prise à une sage critique que la recherche de luxe de son oncle; quoiqu'il soit reconnu qu'ici, comme en tant d'autres cas,

« L'un et l'autre excès choque, et tout homme bien sage
» Doit faire de l'habit ainsi que du langage... »

La partialité de Julien à cet égard, son aversion même pour les moindres soins de toilette, se trouvent d'ailleurs prouvées par l'acharnement qu'il montra à son avénement contre les barbiers admis par Constance, outre mesure il est vrai, dans le palais impérial de Byzance.

[1] Constantin, dont le caractère naturellement emporté, cruel même, s'était manifesté de bonne heure par la vengeance qu'il exerça sur les rois francs livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves, et par le suicide auquel il contraignit Maximien son beau-père, eut à se reprocher, même comme prince chrétien, des torts qu'on pourrait, à la rigueur, qualifier de crimes. D'abord, sa sentence de mort contre son fils *Crispe*, qui, coupable ou non, ne devait être jugé que sur un fait *constaté :* mais la terrible expiation, prouvée selon Codin (p. 34) par un deuil et une abstinence de quarante jours, et par cette inscription mise par lui sur la statue d'or de sa victime : « *A mon fils condamné à tort*, » aurait dû désarmer le ciel même. Julien fut plus impitoyable; à moins qu'en accusant son oncle « d'*avoir répandu le sang de ses proches* » il n'entende parler que de sa femme Fausta, ou peut-être de son neveu Licinius, dont quelques écrivains lui imputent la mort. Outre ces deux meurtres, dont le dernier n'est rien moins que constant, les inductions qu'on pourrait tirer de passages d'Eusèbe et de saint Jérôme, étant très vagues, une distinction serait à faire. En faisant étouffer dans un bain chaud : «Extinxerat conjugem Faustam calore balnei,»

durée. Bien qu'ainsi que l'établit M. Michelet (*Hist. de Fr.*, t. I, p. 102), « l'avénement de Constantin et du christianisme fut une « ère de joie et d'espérance pour la Gaule surtout » où ce prince

(*Sidon. Appollinaris*, liv. v, ép. viii), sa femme surprise en adultère avec un esclave, dit Philostorge (liv. ii, c. 4), l'époux, doublement outragé de ce crime et de la cruelle erreur qu'il lui révélait, put croire à la fois laver son affront impérial et sacrifier aux mânes du nouvel Hippolyte; mais le massacre du fils de son ancien copartageant de l'empire, enveloppé, on ne sait pourquoi, dans la sentence inique qui atteignit Crispe, ne pourrait être que l'inspiration d'une froide et ombrageuse précaution qui ne nous paraît ni dans le caractère ni même dans les intérêts bien entendus de ce prince. On ne voit pas en effet que son trône, inébranlable de son vivant, ait jamais été sérieusement menacé, la seule rébellion mentionnée dans l'histoire de la deuxième partie de son règne étant l'émeute de l'île de Chypre, suscitée par un chef obscur, Calocerus, qui ne tarda pas à subir la peine qu'il avait encourue. Ce qu'on peut reprocher à plus juste titre à Constantin, ce sont les abus qui se commettaient en son nom et sous l'égide de son autorité, malgré le soin qu'il prenait d'en prévoir les cas et de les interdire par de nombreuses lois insérées sous son nom dans le Code Théodosien; mais par une faiblesse qui s'accorde souvent avec de hautes vues, il plaçait trop légèrement sa confiance ou déléguait son pouvoir sur des apparences souvent trompeuses, à des hypocrites indignes de ses bienfaits. Eusèbe lui-même attribue à cette facilité de caractère *la tache qu'imprima à une si belle vie* la protection temporaire que son prince accorda à l'arianisme et la proscription d'*Athanase*, faute grave sans doute d'après l'opinion que nous donnent les écrivains sacrés des hautes et solides vertus de ce dernier évêque, mais question toute d'orthodoxie en ce qui touche aux séductions qu'opéra sur Constantin ce schisme qui divisa si longtemps l'empire.

Voulant, comme témoignage de notre impartialité, placer quelques ombres dans notre esquisse des vertus et des vices d'un prince dont le crime dominant est, aux yeux de certains écrivains, d'avoir fait asseoir le christianisme avec lui sur le trône du monde, nous aurions pu nous dispenser de ces analyses de détail, en empruntant à *Sextus Aurelius Victor* (*de Cæsaribus Historia*, ses aperçus si tranchés sur le règne de Constantin : « Parfait » comédien, dans les dix premières années de son règne (*trachala decem annis præstan-* » *tissimus*); brigand dans les douze années suivantes (*duodecim sequentibus annis latro*); » et enfant prodigue dans les dix dernières années (*decem navissimus pupillus ob profu-* » *siones immodicas nominatus*); » mais cette trilogie, qui classe par périodes rondes les dispositions bien mobiles en ce cas, d'un tel prince, et confond sous une même teinte, sans distinction de nuances, les traits même entièrement analogues appartenant aux trois divisions, quoique reproduite comme *proverbiale* par cet écrivain, ne nous a jamais paru digne de la gravité de l'histoire. Préfet de Panonie sous Julien, qui lui érigea une statue d'airain pour récompense de son concours dès l'époque de la campagne de Sirmium, « ubi » victorem apud Sirmium visum, scriptorem historicum... et honoravit ænea statua » (*Ammien Marcellin*, l. xxi. c. 18), Aurelius Victor aura voulu se montrer digne de cette haute faveur, en résumant ainsi dans son histoire des Césars les gracieuses plaisanteries, plus explicitement exprimées, comme on l'a vu plus haut, dans la satire, d'ailleurs savante et spirituelle, publiée presque sous le même titre (*les Césars*) par son royal protecteur. C'est donc moins par ménagement pour Constantin que par respect pour la dignité

s'était fait connaître par des vertus, son règne, qui concéda pourtant et au-delà tout ce qu'on pouvait en attendre, ne put extirper tous les germes de sédition. Les sophistes, qui s'étaient maintenus par

et la vraisemblance historiques que nous ne nous arrêtons pas à ce classement *par époque* dont l'absurdité nous semble démontrée par cette seule remarque qu'on pourra faire, d'après nos exposés, que *les profusions immodérées* qu'on rejette au 3e acte, remplissent également le second, qui comporte la construction et la dotation par d'immenses richesses en orfèvrerie, etc., de toutes les basiliques et églises de Rome et d'Occident, et que les faits de brigandage, si brigandage il y a, les plus sensibles sans doute aux yeux des écrivains de l'école de Julien, la destruction de quelques temples païens souillés de nouveau par la persistance de pratiques superstitieuses, l'humiliation des faux dieux arrachés à la cella des temples de la Grèce et de l'Asie mineure, pour venir, chargés de liens comme des criminels, prendre rang seulement à titre de chefs-d'œuvre sur les places, dans les palais et dans les églises de Byzance, appartiennent presque tous au troisième période. « Constantinopolis dedicatur, pene omnium urbium nudidate, » dit saint Jérôme (*Chron.*, p. 181). Or la dédicace de Constantinople ne précéda que de sept ans la mort de son fondateur. (*Voir* aussi dans *Cedrenus, Hist. compend.*, p. 369) la description d'un buste d'Homère qui faisait partie de ces dépouilles, et *Thevenot* (l. I, c. 17), sur le pilier de l'hippodrome formé de trois serpens dont les têtes soutenaient le trépied d'or du temple de Delphes, monument mutilé par la hache d'armes de Mahomet II, qui avait d'autres moyens d'illustration. Resterait le premier période signalé seulement comme la scène sur laquelle Constantin fit preuve de son talent comme *grand et beau comédien;* mais pourquoi cette division exclusive, motivée sur sa conversion, puisqu'on ne peut nier que, sauf quelques témoignages de condescendance pour Arius, accordés à l'obséquiosité d'un protégé de sa sœur, il ne cessa pas de jouer habilement le même rôle, surtout pendant vingt-cinq ans (de 312 à 337), aux applaudissemens du monde entier?

Est-il besoin d'ajouter qu'Aurelius Victor, préfet de Rome longtemps après l'usurpation de Julien, « multo post urbi prefectum (*Ammien, ut supra*), » et qu'on retrouve consul avec Valentinien en 369, ayant vécu jusqu'à la fin du IVe siècle, n'aura sans doute pu assister qu'à la péripétie du grand drame constantinien; et que si ses souvenirs d'enfance, en lui retraçant les regrets universels laissés par la mort de ce grand *acteur*, n'ont pas mieux impressionné sa mémoire sur l'effet produit par le long exercice de son art, la faute en est sans doute aux sanglantes distractions qu'amena le partage de l'empire, au dégoût que put laisser à cet écrivain la poursuite, sous Constant et sous Constance, du système de leur père, et surtout au parti par lui pris dès lors de seconder l'usurpation de Julien, puis de justifier son apostasie par le dénigrement de la conduite et des principes de son oncle, afin de se montrer *conséquent ;* condition toute de vergogne, à laquelle tant de profondes convictions sont journellement sacrifiées chez nous?

Pour ne rien oublier d'important dans cette note toute d'incriminations, citons encore les inductions que l'on tire de ces deux vers que le consul *Ablave* fit placer secrètement, « clam, » aux portes du palais de Constantin :

« Saturni aurea secla quis requirat?
» Sunt hæc *Gemmæ*, sed *Neroniana.* »

qualification dont le rang de l'accusateur et sa participation aux affaires publiques accroî-

l'ascendant de leur savoir à la tête des écoles païennes de la Grèce et de l'Orient, moins blessés peut-être dans leurs sentimens religieux que dans leur influence littéraire, dont les Pères de l'Église et des lettres chrétiennes, les Grégoire, les Basile, etc., avaient saisi le sceptre, levèrent sous le faible Constance le masque que l'imposante quoique douce autorité de Constantin les avait contraints de garder. Impatiens d'un joug que le règne des eunuques leur offrait l'occasion de secouer sans crainte, ils unirent leurs forces contre le dogme chrétien qui n'avait pas encore jeté dans les populations de très profondes racines, et par d'éloquens appels à la religion des ancêtres, à la puissance résignée, mais inaltérable, des dieux de l'antiquité, dont un caprice politique n'avait pu prescrire les droits consacrés de temps immémorial, ni paralyser l'influence, ils tentèrent d'abord, mais vainement, auprès des populations restées païennes mais aussi demeurées inertes, l'essai direct de leurs attaques contre la mémoire de Constantin, pour arriver à déconsidérer son œuvre : vains efforts ! Mais un moyen leur restait : ne pouvant renverser ce colosse, même dans sa gloire posthume, ils le minèrent. Un neveu de Constantin, seul reste d'une horrible hécatombe, sombre, haineux, antipathique à tous les goûts d'art de ce prince, mais comme lui vaillant, actif et peut-être plus habile encore, et naturellement ennemi des royaux assassins de sa famille, leur parut suscité par la Providence pour arriver à leurs fins. Circonvenir Julien de toute part et l'arracher aux enseignemens chrétiens pour lui inculquer le goût des lettres païennes, fut leur premier soin, afin de préparer ce jeune prince par d'adroites suggestions, au rôle dont sa présomption ne s'effraya pas, *quoi qu'il dise*, et dont sa naissance, ses vertus, ses talens et son courage le rendaient d'ailleurs très digne; mais le triomphe temporaire de l'instrument des vengeances de ces apôtres du paganisme (*voir* notre

traient encore la gravité. Nous trouvons heureusement dans *Sidoine Apollinaire* (l. v, ep. VIII) que cette boutade concordait avec la circonstance bien triste, mais toute spéciale, de la mort de Fausta, que le consul avait peut-être d'ailleurs des motifs particuliers de regretter. Aussi la seule conséquence que nous tirerons, nous, dans notre préoccupation, de ce placard qui précéda de loin ceux dont parle Montaigne, et qui, attachés nuitamment à la porte de la chambre royale, décidèrent de funestes mesures, c'est que l'expression d'*âge d'or*, dont nous nous sommes servi plus haut pour qualifier le luxe de ces époques, serait encore trop *mesquine*, puisqu'un consul dont nous avons cité la riche demeure, devenue plus tard le palais de Placidie, se considérait comme vivant dans un siècle *de pierreries*.

chap. 1er, page 16) ne constata que mieux sur quelles solides bases Constantin aussi *avait bâti son église*, et quel effet produisit sur les populations en général le mépris déversé par le neveu sur la mémoire de son oncle ; car, lorsque répudiant la gloire de sa famille dans un intérêt plus personnel encore, Julien, parvenu à l'empire par des prodiges de valeur et d'activité, ne craignit pas d'ajouter l'apostasie [1] à l'usurpation, son exemple même n'entraîna que ceux déjà disposés à le suivre. Sans supputer ce qui eût pu advenir d'un résultat tout autre de la campagne de Perse, l'événement est venu prouver que, malgré ses connaissances en magie et ses pratiques d'incantation, l'illustre renégat n'avait pas le don de prescience, lorsqu'il comparait les germes religieux semés par Constantin sur le sol de l'empire « aux *plantes du jardin d'Adonis, qui se sèchent et se flétrissent* » dès qu'elles commencent à fleurir (*Césars*, p. 228, 229), » puisque leur développement, leur fécondité même, ne reçurent aucune altération des causes presque immédiates de dessication, résultant d'abord du partage de l'empire de Constantin échu plus tard à un successeur indigne, puis du règne même du présomptueux réformateur qui fit tout pour justifier son présage.

Nous n'avions heureusement pas à rechercher ici, par des appréciations historiques, qui l'emporte chez Constantin, du guerrier intrépide ou du monarque fastueux ; du conquérant et du guerrier qu'on vit, même dans ses dernières années, combattre et vaincre sur le Danube Ararie et ses Goths, ou du législateur de tant de provinces; du destructeur de quelques temples païens ou du modérateur des réactions chrétiennes ; du pieux pénitent de l'évêque orthodoxe de Césarée ou du prince entraîné par faiblesse dans les voies du schisme où s'égarèrent aussi des génies plus robustes en matière religieuse, Tertullien, Origène, saint Cyprien et tant d'autres, mais révoquant avant sa mort sa sentence d'exil contre le vénérable Athanase; du stoïcien, qui, maître de lui-même, ne se vengeait des insultes faites à ses statues qu'en observant gaîment que les pierres qu'on leur lançait ne lui avaient pas meurtri le visage, ou de César poursuivant

[1] Serait-ce dans cet acte réputé infâme chez toutes les nations, que le lecteur de l'église de Césarée aurait cru puiser le droit de *vouer* son oncle *aux démons vengeurs* pour *son impiété*? (*Césars de Spanheim*, p. 281.)

jusque dans les fers la vaillance des ennemis qu'il immole à sa rage et livrant aux bêtes leurs rois Ragaise et Ascarie, du gendre impitoyable de Maximien, du père si prompt à sacrifier son fils et de l'époux implacable, etc. [1]. Il nous suffisait d'abord d'établir, comme

[1] Dans notre insuffisance pour tracer sur l'histoire d'un pareil règne, même un tableau synoptique, qui d'ailleurs excéderait les dimensions de notre cadre, malgré l'élasticité à laquelle nous le soumettons, force nous est de renvoyer aux sources pour satisfaire la curiosité de ceux de nos lecteurs qui voudraient en savoir sur ce prince et sur son époque plus que nous ne pouvons leur en apprendre ici, ne voulant pas attaquer la question de *for intérieur* et des dispositions secrètes, ni même patentes de ce prince, pour ou contre le paganisme, trop habilement traitée dans l'ouvrage couronné assez récemment par notre premier corps savant (*l'Histoire de la destruction du paganisme en Occident*), pour que nous essayons d'argumenter à notre tour sur les solides argumentations de M. A. Beugnot. Aussi nous bornerons-nous à signaler les judicieuses remarques de cet écrivain sur le déisme de Constantin et sur son respect forcé pour la *religion de l'état*, dont il resta toujours le souverain pontife, comme dignes d'être méditées par les explorateurs de la vérité historique, qui devront consulter aussi, à ce sujet, les savantes recherches du baron de la Bastie sur le souverain pontificat (*Mémoire de l'Académie des inscriptions*, t. XV, p. 100 et suiv.), et pour les médailles *à tête voilée* de l'empereur chrétien ou considéré comme tel, resté souverain pontife païen, Mionnet (II, 63). Que si ces investigateurs déclinent comme témoignages historiques, à l'exemple de M. Beugnot, l'autorité trop partiale d'Eusèbe, témoin cependant de la plupart des actions qu'il décrit, mais témoin officieux toujours prêt à pallier, et dissimulant même les faits accusateurs ; s'ils gardent la même défiance des dispositions analogues des Pères de l'Eglise et des historiens et écrivains orthodoxes anciens et modernes, depuis le même Eusèbe, Lactance, Prudence, Orose, saint Jérôme, Philostorge, Theodoret, Théophanes, Socrate, Ruffin, Sozomène, Evâgre, Cedrenus, Zonare, Codin, Guillaume de Malmesbury, Du Cange, Tillemont, jusqu'à Le Beau, l'abbé Fleuri et Montesquieu lui-même ; qu'ils se bornent à étudier ces ouvrages remarquables à divers titres, comme documens à apprécier ; les moyens de contrôle, de contradiction même, ne leur failliront pas. D'une part voici venir les rhéteurs et toute leur école, Libanius et Julien en tête, escortés d'Eutrope, de Zosime, des deux Victor, etc., etc. ; et plus tard apparaîtra, surtout à dater du milieu du XVIe siècle, cette nuée de scoliastes plus ou moins habiles, vrais missionnaires de la réforme et qui, continuateurs, à ce titre, des sophistes des IVe et Ve siècles, heureux d'avoir à gloser sur leurs textes, s'abattent en bande impitoyable sur le corps du malheureux Constantin, comme principal instrument du triomphe de l'*infâme*. La France, l'Allemagne et l'Angleterre comptent un grand nombre de ces autopsies sur un sujet toujours vivant malgré l'effet du scalpel, et il faut reconnaître que parmi ces dissertations historico-religieuses avec ou sans réticence, comme le *christianisme non fondé sur preuves*, d'Henri *Dodwel* fils, les aperçus philosophiques de lord Bolingbrocke, *ce théologien frivole*, selon l'expression de Pope, il en est qui, bien qu'inspirées par le prince des Ténèbres, brillent d'un vif éclat : *tels sont les larges aperçus* de Gibbon, qui, sans s'arrêter à ce moyen d'appréciation, indiqué par l'abbé Fleuri (*Hist. Eccl.*, t. III, » p. 233) : « On ne se trompera pas sur Constantin, en croyant tout le mal qu'en dit Eusèbe et » tout le bien qu'en dit Zosime, » n'a pas hésité à faire dans son chap. XVIII (t. IV, p. 160

base de notre travail et contre tant d'opinions plus éclairées sans doute, mais moins dégagées peut-être de la prévention générale, sur

et suiv.) la part, toute pondération observée, des avantages, même des vertus de ce prince et celle de ses vices. L'écrivain protestant ne craint pas de démentir quelques-uns de ses chefs d'école en louant, outre les dons naturels de Constantin, « *sa haute taille, sa contenance » majestueuse, son maintien gracieux, sa force, son agilité,* longtemps conservées *par la » régularité de ses mœurs et par sa frugalité; le charme de sa conversation, la pro- » tection qu'il accordait aux sciences et aux arts, son activité infatigable dans les af- » faires, son intrépidité comme soldat, ses talens comme général, son amour de la » gloire,* etc. » Et si dans la contrepartie de son tableau, on voit l'historien anglais s'abandonner trop facilement peut-être aux insinuations d'Eutrope, d'Aurelius Victor et de Julien, c'est toujours sans s'écarter des bornes d'une sage critique, si ce n'est peut-être en ce qui tient au meurtre de Crispe, qui eût été, selon lui, l'effet d'une basse rivalité de gloire plutôt que le produit d'un accès d'indignation contre le séducteur de sa belle-mère, et au supplice du jeune Licinius, sur lequel Gibbon interprète le silence d'Eusèbe et autres contemporains en faveur de l'assertion d'Eutrope, compagnon d'armes de Julien, et peut-être récusable à ce titre, au moins dans des faits douteux de l'espèce. La studieuse Allemagne a également payé de magnifiques tributs et dans une juste mesure de doute et de critique, à la science historique et à l'archéologie de ces mêmes époques. L'œuvre du protestant *Frédéric Spanheim,* frère du savant commentateur des Césars, en offrirait seul un témoignage des plus marquans. Il serait difficile, en effet, de réunir plus de faits resserrés dans un texte concis et appuyé de citations, que n'en comporte l'ouvrage publié à la mort de ce savant, en 1701, sous le titre de : *Opera quatenus complectuntur geographiam, chronologiam et historiam Sacram et Ecclesiasticam.* La dernière partie surtout, l'Histoire Sacrée, pendant seize siècles, est un résumé des plus complets des grands incidens historiques; et par cela même que M. Weiss, si juste appréciateur des capacités scientifiques, tempère ses éloges sur l'érudition et sur la saine critique de cet écrivain (*Biographie universelle*) par ces mots : *lorsqu'il n'était pas entraîné par les préjugés de sa secte,* nous tenons à prouver, en analysant cet auteur dans la partie la plus délicate peut-être de son travail, qu'en Allemagne (la famille Spanheim était d'Amberg) comme en Angleterre et comme en France, où nous avons de nos jours même un grand et bel exemple de cette liberté d'opinions sous l'influence schismatique, il fut des esprits assez élevés pour rester fidèles, dans cette question, quelque dominante qu'elle soit, au culte de la vérité.

Spanheim, en attribuant avec beaucoup d'autres auteurs, et nous pourrions dire avec nous-même, s'il nous était donné d'aspirer à ce titre, la conversion de Constantin à *la raison politique* « ex politica ratione, » ajoute : « Sufficiat ergò salutarem fuisse christianæ » ecclesiæ eam conversionem, confirmatam sanè successu temporis, testatamque egregiis » documentis » (p. 822) : il n'hésite pas non plus à accuser Eutrope et Zosime de *suppositions* et de haine contre ce prince : « Supponunt odio Constantini » (p. 822). S'il n'admet pas de confiance le témoignage d'Eusèbe sur la double vision, celle de la croix lumineuse et du Christ, c'est du moins par un contrôle scientifique de droit étroit, de devoir rigoureux pour un historien, qu'il établit que le monogramme inscrit sur le Labarum n'était rien moins qu'un symbole purement chrétien révélé par cette circonstance même, puisqu'il existe sur les monnaies de Ptolémée Apion, roi d'Egypte et de la Cyrénaïque, mort près d'un siècle avant l'ère du Christ. Il cite d'ailleurs comme témoignage de la tolérance reli-

le beau, le pur, qui domine toujours dans ces questions, que ce règne si justement célèbre dans les annales de l'Église, ne fût pas aussi indi-

gieuse de Constantin et de la liberté de conscience, et de culte même dont on jouit longtemps sous son règne, l'édit qu'il publia depuis sa conversion, en 313, de concert avec Licinius : « Quo omnibus libera potestas facta est sequendi religionem quam quisque vellet, » seu colendi quod quisque diligeret (*V.* Lactance, c. XLVIII, et Eusèbe, l. x, c. v,), et la suppression, sans doute par des motifs de convenance religieuse, du *supplice de la croix*, et de l'usage d'en imprimer la marque sur le front : « Anno CCCXV, sustulit expressa lege » supplicium crucis et inscriptionem ejusdem in fronte. » (*Voir* dans *Mathæi Jacutii Syntagma*, p. XXXVI, XXXVII et XCV, des détails sur ce signe imprimé sur le front des esclaves comme marque d'*infamie*). On a donc conservé jusque sous Constantin l'usage contesté par les Pères latins, même quant aux Hébreux, dit dom Calmet, « de mettre un » thau ou une croix *supra frontes gementium, etc.*, » usage qui serait remonté à la tradition hébraïque consacrée par les versets 4 et 6 du chap. IX d'Ezéchiel, « et signa *thau* super » frontes, » pour soustraire au massacre ceux « super quam videritis *thau;* » mais quelque doute qu'on puisse raisonnablement émettre sur ce mode de procéder au dénombrement des fidèles et d'en marquer le troupeau, toujours est-il que l'art s'en empara pour le consacrer comme *il fit* de tant de légendes apocryphes. C'est ce que nous prouverons par des monumens des XI[e] et XII[e] siècles, notamment par la reproduction d'un vitrail de St-Denis, remontant à l'époque de Suger, et d'un pied de croix en émail byzantin existant au musée de St-Omer, où la marque du *thau* s'imprime à la fois sur un *front* humain avec cette devise : « *signati similis Aaron*, » et sur *celui* d'un édifice d'où sort la tête de l'agneau ruisselante de sang, et où le T du tympan fraîchement apposé par l'homme portant l'*écritoire* dont parle Ezéchiel, s'explique par cette légende de la symbolique chrétienne : « *Signum* » *thau mactatio agni.* » (*V.* pl. XI de la 8[e] série de l'Album, et pl. XIV de la 5[e] série.)

Rendant hommage aux efforts de ce prince pour réformer les mœurs du peuple Romain, Spanheim cite comme preuves incontestables, ses lois inscrites au Code Théodosien : « Varias » leges tulit Constantinus, quibus mores populi Romani et ad pietatem, humanitatem con» cordiam, pacemque revocaret; » celle pour la célébration du dimanche, etc.; ce qui prouve que cet *hypocrite*, chrétien ou non dans le cœur, cherchait du moins à propager les principes de cette religion et à pénétrer son public de l'esprit de *son rôle*. Il rappelle aussi ses mesures pour l'abolition, *au moins en Orient*, « saltem in Oriente, » du spectacle des gladiateurs, que nous retrouverons sous Constance et qu'il n'appartint qu'à Honorius de faire à peu près cesser en Occident, grand témoignage de résipiscence chez un prince qui s'était trop méchamment repu de ce spectacle à Trèves.

Sur les faits qui, plus encore que l'exil d'Athanase, *forment tache sur une si belle vie*, selon l'expression d'Eusèbe, la mort de Crispe, de Fausta et de Licinius, Spanheim incline naturellement plutôt pour la version des écrivains païens que pour les réticences des auteurs chrétiens. Il admet toutefois (p. 944) plus franchement que ne l'a fait Gibbon, que la sentence de Crispe, accusé du même crime que Joseph, « parem accusationi in castum Josephum intantatæ, » fut pour le malheureux père un sujet de remords, de deuil et de pénitence publique, prouvée par l'inscription de la statue de sa victime, « filius meus injuriâ læsus, » et que la mort violente du jeune Licinus s'expliquerait du moins par un soupçon de complot « Eodem ferè tempore sublatus violenta morte Licinius Cæsar *alii* que cum eo suspecti conspirationum

gne qu'on le dit, d'après les grandes et impitoyables autorités, d'occuper un rang quelconque dans celle des arts, ne fût-ce que par les

» habitarum cum Licinio ; » et traitant ex-professo la *question réservée* par Ciampini de l'époque où Constantin se soumit aux purifications du baptême, il qualifie sans hésitation de fables ce qu'on lit à cet égard dans *les actes de saint Silvestre* et chez beaucoup d'écrivains pour lesquels le *baptistère* de Latran et le *rex baptizatus*, etc., cités plus haut, forment des preuves sans réplique, en observant que ce retard, étendu d'ailleurs à ses fils et à ses autres successeurs immédiats, *Valens, Valentinien, Théodose*, etc., « serius baptizati, » tenait, non pas à l'ambition qu'on suppose à Constantin, d'imiter Jésus-Christ en puisant ce premier sacrement dans le *Jourdain*, mais bien à l'opinion de ce temps, où l'on considérait le baptême qui devait effacer toutes les souillures de la vie entière, comme ne pouvant être reçu *trop tard*, sentiment tout inverse de celui dominant de nos jours.

Pour terminer par ce qui nous intéresse spécialement, disons que toute justice est rendue dans ce bel ouvrage d'un écrivain dissident au zèle que le premier chef couronné de l'orthodoxie chrétienne, moins absorbé que ses successeurs par les préoccupations religieuses, déploya dans l'intérêt des lettres et des arts.

Pour les lettres, que Constantin cultivait lui-même avec fruit, comme le démontrent Tillemont (*Hist. des Emp.*, t. IV, art. xc), et les travaux historiques commandés à Spartien, à Lampride, à Capitolin, à Tatius-Cyrillus, etc. (art. xci), Spanheim proclame qu'une grande impulsion fut donnée par la création, due à ce prince, d'écoles « in quibus artes ac disciplinæ traderentur. Unde de studiis liberalibus, urbis Romæ » et Constantinopolis, de professoribus, doctoribus, magistris studiorum et constitutiones » Academicæ Constantini Magni et successorum. » Il reconnaît aussi qu'Eusèbe, sans doute par les ordres et des deniers de l'empereur, enrichit beaucoup la bibliothèque Césarienne (de Césarée), « a Pamphilo martyre primum collecta, ab Eusebio locupletata » (p. 837), et que ce fut Constantin qui jeta les fondemens de la bibliothèque de Constantinople, qui ne contenait cependant que 120 livres en parchemin, premier champ ouvert aux exercices de Théodore le calligraphe (d'Agincourt, t. IV, p. 42). On concevrait cette restriction du nombre des ouvrages, probablement tout chrétiens, sous Constantin, qui se serait alors montré plus sévère pour les livres que pour les statues, si l'on ne lisait dans Capitolin et dans *Isidore de Séville*, que la bibliothèque sans doute également *expurgata* dont saint Pamphile, martyrisé en 309, avait fait don à l'église de Césarée, comprenait déjà trente mille volumes, c'est-à-dire moitié du nombre que possédait soixante-dix ans plus tôt l'empereur de trente-six jours, Gordien jeune, qui d'ailleurs, malgré les détournemens causés par ses vingt-deux concubines, toutes mères de trois ou quatre enfans, faisait un noble usage personnel, comme aussi saint Pamphile, mais dans une autre direction, de ses richesses littéraires. Cette énorme disproportion ne pouvait cependant pas tenir comme celle que nous signalerons entre la librairie du Louvre sous Charles V, et nos trésors d'érudition des époques antérieures et postérieures, au règne intermédiaire de la barbarie, Constantin ayant régné presqu'en même temps que son beau-père Maximien, qui persécuta saint Pamphile.

Quant aux arts et surtout à la conservation de leurs monumens, Spanheim, tout en subordonnant ce point de vue aux autres, à l'exemple de tous les historiens, même de notre époque, en dit assez pour confirmer nos remarques sur le petit nombre de temples païens que Constantin détruisit, tels que ceux d'*Esculape* en Cilicie, et de Vénus sur le Liban (Sozomène, l. ii, c. v), où les Gentils continuèrent leurs pratiques superstitieuses malgré les

tentatives plus ou moins fructueuses de Constantin pour faire revivre la sculpture entièrement éteinte lors de son avènement au trône [1] :

ordres formels de l'empereur, et pour appuyer celles également faites plus haut sur la transformation longtemps poursuivie d'un grand nombre de temples païens en églises chrétiennes: « Sed vero converti templa, fana, delubra Gentilium plurima voluit Constantinus, prævia » lustratione seu expiatione *christiana*, symbolo crucis inibi collocato... — Tales conver» siones, ajoute-t-il, in ecclesias christianorum leguntur factæ postea, Gazæ, Alexandriæ » Antiochiæ, Heliopoli, Damasci, Romæ, etc., sub Constantino et filiis, sub Theodosio, » M. Arcadio, Honorio, Theodosio Jun. (p. 833) ; » mais ce qui rentre plus explicitement encore dans l'opinion que nous nous sommes faite et que nous cherchons à faire prévaloir ici, du goût personnel pour les monumens de notre fondateur de l'art chrétien, c'est cette première interprétation des causes qui préservèrent les temples païens en général de toute destruction sous ce prince : « Cur vero Gentilium proprie, non dirueret hæc templa Constantinus M. ra» tiones fuere : quia facerent ea ad *ornatum* ac splendorem urbium. »

Spanheim, peu consulté chez nous et à l'érudition duquel nous aurons recours comme moyen d'éclairer d'autres aperçus, même par le contraste d'opinions éclairées et consciencieuses, a renfermé d'ailleurs dans son article « *Reliquiæ paganismi*, p. 838, » de très curieux détails sur la consécration dans les habitudes et jusque dans la technique chrétienne, d'usages, de dénominations et même de locutions appartenant au culte païen, tels que : « *Ornatus templorum, consecrationes, festa, vota, donaria, imagines, peregrinationes,* » *etc., divi principes, pontifices maximi, altaria, sacerdotes, litaniæ, etc.*, voces phrasis » innumeræ, dit-il, quæ a sensu paganorum purgatæ inter christianos usu receptæ manse» runt. » Qu'on s'étonne donc qu'animés des dispositions aussi constrastantes avec l'horreur qu'éprouvaient les premiers chrétiens pour tout ce qui participait même de loin de l'idolâtrie, les architectes de Constantin aient formulé leurs basiliques sur le modèle des tribunaux de Vitruve, type auquel on nous ramène, au mépris de nos sublimes traditions vraiment chrétiennes; et qu'ainsi que nous l'avons fait pressentir, et comme nous le répèterons plus loin, les nouveaux artistes chargés d'orner à partir de cette époque les colombaires des Catacombes demeurés et pour longtemps encore les cimetières de la population patricienne surtout, n'aient éprouvé aucune répugnance à s'inspirer des décorations analogues, antérieures à la décadence complète de l'art, au point de provoquer les doutes que nous avons reproduits et exprimés pour notre compte, et de mettre en défaut, selon nous-même, la sagacité des maîtres de l'art dans leur contrôle par *style d'époques*.

[1] Les plus ardens défenseurs du système qui ferait remonter à Néron l'ornementation des Catacombes, et par suite, qui sait? l'art chrétien peut-être au Christ lui-même, ne contestent pas *sérieusement* à Constantin l'honneur d'avoir créé la statuaire chrétienne, car leurs *conséquences* démentent souvent leurs *prémisses*, ce qui n'est pas de bonne logique : ainsi, le dernier historien de l'art, très supérieur comme *critique* aux savans italiens dont il s'est rendu l'écho en ce point, notre d'Agincourt, classe bien dans les premiers siècles du christianisme, temps des Antonins et « époque sinon contemporaine, du moins postérieure de » peu de temps » (*Sculpture, décadence*, p. 31), divers sarcophages, notamment ceux reproduits par la planche V ; mais c'est comme ses devanciers, sans appuyer de témoignages positifs des suppositions qui s'évanouissent devant l'aveu d'autant moins récusable de M. Cyprien Robert, que ce professeur d'antiquités chrétiennes, tout en contestant l'autorité

c'est pourquoi notre irruption dans le domaine historique ne tient pas seulement ici à un de ces entraînemens de *conteur* auxquels nous n'avons déjà que trop cédé, mais au besoin d'entrer dans plusieurs

des antiquaires italiens, *étrangers*, dit-il aussi, *à toute critique*, se montre convaincu de la rétrospectivité des parties de l'art catacombaire, autres que la sculpture. On lit dans la 8e leçon de son cours d'histoire monumentale : « *Il est donc clair* que la sculpture avait été *proscrite par l'Église* durant les trois premiers siècles, et qu'à peine si la mosaïque et la » peinture conservèrent le droit d'enrichir les cryptes saintes d'hiéroglyphes et d'arabes- » ques rappelant plus ou moins *ceux du temple de Salomon;* » puis, dans sa 9e leçon, à propos des sarcophages du cimetière de Sainte-Agnès, principal lieu de sépulture de la cour, avant que les sépultures des grands s'effectuassent dans l'atrium des basiliques : « Les » huit sarcophages de marbre qu'on y a déterrés sont les plus authentiques témoins de la » *résurrection* de la *sculpture* par la *cour chrétienne*, contre les défenses des conciles » d'alors ; » et le même écrivain, qui dans sa *Philosophie de l'art* parle de l'exercice des arts dans les Catacombes pendant les trois premiers siècles, arrive ici à cette conclusion que nous nous garderons bien d'omettre : « C'est de cette tombe féconde (le cimetière de » *la cour chrétienne*) que *sont sortis* tous les élans d'amour de l'art *gothique*, toutes les » compositions *audacieuses* de l'art moderne ; » d'où nous concluons à notre tour, et d'accord cette fois avec le savant investigateur de cet art chrétien dont nous pouvons à peine montrer quelques surfaces, que cet art, considéré dans son ensemble, ne date réellement que de Constantin, et que c'est aux premiers germes implantés par ce prince que nous devons ses fruits les plus savoureux, notre grande architecture religieuse même, toute nationale qu'elle est, ainsi que nous nous efforcerons de le démontrer à notre chapitre IV.

Pour ne pas nous écarter ici de la leçon sur les sarcophages, *témoins* non seulement *les plus authentiques*, mais les seuls qui nous soient restés de l'état de la sculpture dans les vingt dernières années du règne de Constantin, car les statues de ce prince et de ses fils données par d'Agincourt (*Sculpt.*, t. III, p. 32, pl. III), manquent de caractère incontestable comme attribution et comme époque, il nous a paru à propos de soumettre à nos lecteurs une remarque que nous semble appuyer encore l'opinion que nous avons émise timidement, mais que nous n'abandonnons pas, comme on le verra plus loin. De tous ceux de ces monumens funéraires ou non, échappés à la destruction, au nombre d'environ 300, et que M. Cyprien Robert repartit ainsi : « 100 à Rome, dont 50 à 60 au Vatican ; » 150 dispersés en Italie et 40 en France, » il n'en est qu'un petit nombre, si nos préventions ne nous ont pas abusé dans l'étude presque toujours graphique que nous en avons faite, auxquels on puisse à la rigueur, en écartant les préventions d'autre nature de Bosio et de ses continuateurs, affecter l'origine que M. Raoul Rochette assigne aux autres travaux d'art des Catacombes, pratiqués librement sous le règne d'Alexandre-Sévère ; et encore faudrait-il, pour admettre l'attribution du IIIe siècle que donne, par exemple, M. de Clarac à plusieurs sarcophages de notre Musée des Antiques, résoudre diverses difficultés restées sans solution ; d'abord pour les cercueils païens, celle de l'époque où s'introduisit le nouveau mode de sépulture ; puis pour les mausolées chrétiens celle tirée par M. Cyprien Robert de la proscription de la sculpture par les conciles. Nous savons que cette dernière considération n'a pas arrêté les savans qui ont vu l'image de saint Hippolyte, contemporain d'Alexandre-Sévère, dans la statue d'évêque assis, trouvée près de Tivoli

phases de la vie privée du prince que nous considérons comme le vrai fondateur de l'*art chrétien*, pour apprécier le jeu des ressorts, soit politiques, soit personnels, grâce auxquels cet art, presque nul

en 1551, et qui orne l'entrée du Musée du Vatican ; mais de ce que cette tradition se fonde sur le curieux canon paschal, ou cycle de ce saint, inscrit des deux côtés du siége, il ne suit pas que cette exception, lors même qu'elle serait mieux constatée que par l'existence d'une statue qui a pu être élevée plus tard en l'honneur de ce membre d'une famille riche et puissante, ait pu s'étendre à beaucoup de monumens. Nous serions plutôt disposé à ranger, suivant notre indication des pages 52 et 53, parmi les *labra* celles de ces cuves dont les sculptures offrent des sujets païens ou indéterminés, et surtout des emblèmes hydrauliques, tels que les néréides, tritons, dauphins, panthères marines, etc., du nº 460 de notre Musée, et tels peut-être aussi que les bas-reliefs représentant le *passage de la mer Rouge*, dont parlent Aringhi (t. Ier, l. IV, c. XLVII, p. 397), et Sicler (*Almanach ans. Rom.*, t. II), sauf aux antiquaires à choisir, *ad libitum*, dans les trois premiers siècles, l'époque à laquelle *leur paraît* appartenir le travail. Dégageant ainsi ce premier thême de dissertation, nous ne verrions plus, sauf peut-être encore quelques exceptions justifiées par le caprice de riches chrétiens, dans les urnes où figurent des emblèmes funèbres ou des légendes du christianisme, que des mausolées *ad recondenda corpora*, selon l'expression de Ciampini, mausolées dont les plus anciens ne nous paraissent pas devoir remonter au-delà de l'époque où la passion d'art de Constantin et l'influence bien naturelle que ce prince exerça même sur les conciles, modifia leurs anathèmes ou en amortit l'effet.

C'est pour ne pas susciter un nouveau débat sur des opinions déjà bien controversées depuis Anastase le Bibliothécaire jusqu'à d'Agincourt (v. *Sculpture, décadence*, pag. 31 et 33), que nous excluons de notre classement, pour les placer dans une division spéciale, les urnes majestueuses en porphyre sculpté, affectées, dit-on, aux restes mortels de la mère de Constantin et de sainte Constance, *sa fille*, d'après l'opinion de plusieurs écrivains énergiquement contestée par Tillemont (*Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 624). Bien qu'il soit évident, en effet, que ces cuves, qu'on voit encore au Vatican recouvertes de leur pesant opercule en même matière, n'aient pu être destinées aux ablutions journalières, il nous paraît aussi plus que douteux, à raison surtout de leur substance orientale, origine qu'on peut assigner aussi à leur travail, du laps considérable de temps nécessaire pour les exécuter et du caractère de leur ornementation, courses de cavaliers et scènes de vendanges, que ces dernières demeures des deux saintes *aient été commandées, confectionnées* et transportées à Rome, soit en bloc, soit ouvrées, en vue de leur honorable affectation. Qui nous dit que ces récipiens, admirables à tous égards comme matière, comme volume et comme travail, sous le point de vue de la difficulté surtout, n'eurent pas primordialement, ainsi que ces vases évidés, sans but utile, qu'on rencontre dans nos Musées, une destination purement ornementale tout autre que celle qui leur fut donnée plus tard par le dépôt de substances putréfiables, en dépit du luxe de l'enveloppe, et que l'obscur séjour des cryptes, où cette matière riche mais sombre n'avait pas même comme le marbre l'avantage de briller jusque dans les ténèbres.

Notre point de départ pour la poursuite de notre démonstration de l'état de la sculpture au IVe siècle par les sarcophages, datera donc, comme on le verra plus loin, des mausolées de *Saturninus* et de *Musa* (Bottari, planche 38), de Probus et de Proba (id., pl. 16), d'où

avant le IV[e] siècle, parvint en peu d'années à une maturité précoce, lorsque, dépouillant ses allures judaïques et affranchi par l'autorité du prince des anathèmes des conciles, il put croître en toute liberté sous l'influence fécondante d'un Mécène à vues larges; circonstance qui, sous ce rapport du moins, donnerait au règne de Constantin le cachet de grande époque historique que beaucoup d'écrivains lui contestent.

Aussi nous efforcerons-nous d'être plus sobre en digressions biographiques dans la tâche qui nous reste à remplir pour suivre dans son parcours la marche d'abord rapide, mais bientôt après retrograde, de l'art, arrêté par les invasions et les importations barbares, et dépouillé par la *réaction* italienne du caractère grandiose et mystique dont il s'était impregné aux nouvelles écoles de Grèce et d'Orient, pour lesquelles, par un sentiment qu'on peut attribuer à la fois à l'instinct du goût primitif et à la rivalité, Rome se montra toujours des plus antipathiques. Cette floraison prestigieuse, sous l'influence du nouveau principe constitutif de la société, ne fut donc que temporaire et ne fit, pour ainsi dire, que jeter des germes pour une autre culture; car cet astre d'Orient ne s'était pas ainsi levé pour disparaître aussitôt et à jamais. Obscurci par d'épais nuages, il reparut pour briller jusqu'à nos jours même, non seulement dans les reflets de sa gloire, mais dans les traditions matérielles des travaux modernes russo-slaves [1], lorsqu'à la longue éclipse opérée par les

nous arriverons bientôt à celui de date certaine (359) élevé à la mémoire du préfet Junius Bassus, monument dont nous donnons la figure (planches II et III de la première série de l'Album); ce qui nous offrira les moyens de prouver, par la comparaison du travail de ces époques, avec celui que constatent les ignobles bas-reliefs de l'arc de Constantin, quels furent les résultats relativement bien remarquables des nobles efforts de ce prince pour enrayer dans la pente de décadence où il avait trouvé les arts.

[1] Nous avons fait remarquer plus haut, à propos des chaires d'évêque taillées en pleine muraille, comme les siéges sculptés dans le roc du vestibule de la catacombe de Sainte-Agnès, et relativement à l'usage des réclinatoires, à l'action de se tenir debout aux offices, etc., combien les traditions, pratiques et rites de la primitive Église s'étaient mieux conservés dans le culte *schismatique* grec que dans l'*orthodoxie* romaine : nous aurons également occasion de signaler à notre chapitre XIV les soins conservateurs des Russes, comme s'étant étendus jusqu'aux traditions matérielles et intellectuelles de l'art byzantin, continuées notamment dans les travaux de cuivre émaillé, au point d'opérer une illusion quelquefois *décevante :* car il nous est bien souvent arrivé d'arracher à regret ce bandeau à des amateurs novices qui se croyaient seuls et trop heureux possesseurs de petits diptyques ou triptyques

déchiremens de l'empire, et par l'influence iconoclaste, succédèrent ces grands types romains et byzantins, dont la trace et souvent même l'aspect se retrouvent dans nos localités les plus excentriques. Telle est en effet l'origine reculée à laquelle remontent à travers bien des vicissitudes et par de grands enjambemens de siècles et de distances, nos grands édifices de styles divers, de Provence (Saint-Trophime,

byzantins du XII[e] siècle, lorsqu'ils n'avaient recueilli, quelquefois à prix d'or, que les dépouilles mystiques des plus pauvres soldats du czar; tristes compensations de nos désastres de 1814! Qui ne sait en effet, à notre âge surtout, et pour l'avoir vu de ses yeux, que le cosaque surtout continue l'usage *tout moyen âge* des diptyques, missels graphiques, ou plutôt de ces chapelles portatives dont nous montrerons tant de types divers, et qu'on rencontrait dans les dépouilles des camps, témoin celle trouvée dans la tente de Charles-le-Téméraire, comme sur le prie-dieu mobile des saintes filles (*voir* celle donnée à sœur Perette d'Osbray, par ses frère et sœur, pl. IV du chap. XI). Chez le soldat russe cependant la forme et le poids du reliquaire sont réduits à une telle proportion de campagne que la chapelle vraiment portative n'occupe guère plus de place, dans la panse factice de son juste-au-corps, que n'en recouvre sur le même vêtement une des médailles qui le décorent. Or, ces monumens d'art, multipliés de manière à alimenter individuellement le zèle religieux de tant de pulks civilisés ou non, sont de fabrique moscovite moderne, et exécutés tellement en général dans la forme ascète quant aux figures, et dans le sentiment de dessin et d'expression des émaux byzantins sur cuivre du XII[e] siècle, que c'est presqu'à s'y méprendre.

Notre intention est de prouver cette curieuse conformité par une planche de ces diptyques modernes, où nous voudrions donner aussi l'idée des brillantes damasquines *tout orientales* de Toula et de Kalouga; mais les types que nous possédons ont paru trop secondaires à plusieurs amateurs moscovites, qui nous ont sommé de suspendre l'exécution de cette planche, en nous offrant communication d'objets analogues, mais plus remarquables, quoique de fabrique plus moderne encore.

Nous nous sommes soumis sans murmure à cette intimation qui nous a paru n'avoir rien de barbare, quoique venant de ces hommes du nord, assez adroits, il est vrai, pour masquer sans doute leurs vraies dispositions sous un brillant vernis d'éducation et d'urbanité que nous ne trouvons pas toujours chez d'autres visiteurs de nations plus civilisées, dit-on.

Peut-être la grande distance et le temps déjà vainement écoulé influeront-ils sur leurs souvenirs, que pourra peut-être aussi raviver cette note, consignée ici plutôt encore dans ce but que par forfanterie littéraire, et pour prouver que la portée de notre publication s'étend jusqu'aux confins du monde; ce qui cependant est plus vrai que nous n'aurions osé l'espérer. C'est un honneur dont, sans viser à la dédicace, nous reportons l'hommage au puissant autocrate lui-même, puisque sans aucune obsession préalable et sur la lecture *personnelle*, nous a-t-on dit, de notre prospectus transmis par voie de librairie, il nous a fait directement l'honneur de se faire inscrire des premiers, ainsi que sa famille, sur une liste que nous n'ouvrions qu'en tremblant, dans l'effroi que nous causent les déboires commerciaux qui forment la triste, mais indispensable contre-partie de notre tâche. De semblables encouragemens, accordés ainsi de confiance par le temps qui court, et multipliés, comme on peut le voir par nos listes imprimées à la fin de chaque volume, nous imposent de grands devoirs: le zèle et les sacrifices ne nous failliront pas; puissent nos forces y suffire!

Saint-Gilles, etc.), d'Auvergne (Notre-Dame-du-Port, du Puy, d'Autun), de Poitiers, de Cluny, de Noyon et mille autres : tels furent les grands enseignemens pratiques, qui pendant près de deux siècles préparèrent, d'accord avec l'inspiration arabe *puisée à la même source*, l'ère de gloire de notre architecture plus nationale encore, et dont la sève n'eût certes pas poussé dès l'abord ces tiges gigantesques survivant et pour longtemps encore à cinq siècles d'épreuves, sans la démonstration du possible obtenue par le jet sublime quoique moins audacieux de leurs aînées, et surtout sans la qualité et la vitalité de la souche commune, dont la filiation antique est maintenant prouvée par l'étude approfondie de ses racines. Nous disons *maintenant*, parce que c'est à notre époque qu'il appartint de reconnaître que nos chefs-d'œuvre nationaux n'étaient rien moins, comme le croyaient nos pères, que les produits *fantastiques* d'imaginations actives, hardies, habiles même, mais déréglées, procédant au hasard et sans les traditions d'art proprement dites, à la création de fantaisies artistiques. Les traditions du régime végétal tirées des *faisceaux* de colonnettes élancées, de la *feuillée* des chapiteaux, corniches, archivoltes, des *nervures* des revêtemens intérieurs, des entrelacs de *pampres*, *chardons*, etc., des *fleurons* des pinacles, de la brillante *floraison* des roses, des *lobes* des menaux, et principalement de la forme aiguë des voûtes et coupoles modelées selon M. de Châteaubriant lui-même, sur celle qu'accusent nos géants des *forêts* en unissant leurs faîtes inclinés par le poids des *branchages*, semblaient, dans la pensée des plus habiles écrivains sur l'art architectural, constituer tout le code du style où domine l'ogive; tandis que loin de là l'analyse physiologique, toute superfétation végétale à part, et la recherche, le compas et le crayon à la main, des règles qui constituèrent nos sublimes manifestations de l'art gothique, ont démontré la science élevée qui présida à ces conceptions neuves, quoique se rattachant par les anneaux intermédiaires aux traditions de l'antiquité; traditions sensibles même sur les tailloirs des chapiteaux grimaçant des XI[e] et XII[e] siècles, malgré l'amalgame gréco-oriental soumis à la refonte dans un système d'ensemble par le creuset de nos habiles maîtres-ès-œuvres, animés par le véhicule de l'exemple, et par celui que tire le génie du besoin de *faire mieux encore*.

Ces études tendraient donc à prouver que notre dernier art chrétien, élégante variation de son aîné, a dû de fait son existence et la splendeur dont il brilla surtout en France, aux dernières créations de Constantin, complétées par Justinien, de même qu'il trouve aujourd'hui sa tombe dans l'imitation burlesque et disproportionnée des premières basiliques élevées en toute hâte par ce premier prince sur un modèle païen, autant peut-être pour ne pas trop heurter l'opinion très dominante encore en Occident, et surtout à Rome [1], que pour pourvoir aux urgentes nécessités d'un culte exercé jusque-là dans des cryptes, et partant, étranger aux exigences de grandiose et de luxe devenues des besoins aux époques suivantes.

Au désir d'exposer, dès ce début de nos analyses monumentales, un système peut-être fort contestable, mais qui du moins est resté nôtre jusqu'ici, malgré toutes contradictions, se joignait celui non moins consciencieux de rendre un hommage spécial et désintéressé à la mémoire de Constantin, sous un rapport dont on ne s'est en général occupé que pour imputer à ce prince l'état de décadence manifesté par quelques échantillons des premières années de son règne, bien supérieur cependant selon nous, même sous l'aspect monumental, à celui de Dioclétien, malgré les grandes constructions de Rome, de Nicomédie, de Spalatro, de Milan : aussi, nous sommes-nous toujours étonné, qu'ayant égard aux progrès qui séparent ce règne des époques immédiatement antérieures, de toute la distance existant entre l'ordre et le cahos, les chefs et pères de l'Église, mieux inspirés il est vrai par la pensée religieuse que par le sentiment des arts, n'aient pas d'un commun accord honoré le siècle de Constantin, qui fut aussi le leur, en lui donnant le nom de ce prince incomplètement rémunéré par le surnom de *grand*, honneur qu'il appar-

[1] Rome resta près d'un siècle après la conversion de Constantin la citadelle du paganisme et l'espoir de tous les sectateurs de cette religion. Peut-on s'étonner de l'adoption d'une forme païenne pour l'exercice du culte chrétien, lorsqu'on voit par les inscriptions authentiques que nous a transmises Gruter (pages 47, n° 9 ; 100, n° 6 ; 450, n° 1), que longtemps après la construction des basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul, etc., des personnages marquans, des consuls même, élevaient des autels à Junon et à Hercule invincible ; que sous Constantin même, en 331, le sénat ordonna la restauration du temple de la Concorde, et que Paulinus le Jeune, préfet à cette époque, tint à honneur de figurer dans la dédicace qui se termine par ces mots : « *et cultu splendidiore restituerunt.* »

tenait d'autant plus à ces éloquens organes du christianisme de décerner à ce prince courageux, eu égard surtout à la constante opposition qu'il rencontra dans les grandes familles d'Occident, que, selon l'expression non entachée de fanatisme catholique de M. Guizot (*Essais sur l'histoire*, page 204, 205), « ce fut à l'éclat de son culte et » de ses solennités que l'Église dut une partie de sa puissance. »

Que si d'ailleurs, à part les intérêts de l'Église, l'effet de l'impulsion donnée aux arts par Constantin ne rappelle que trop l'accroissement de ténèbres qui suit l'apparition d'un météore lumineux, la faute en fut sans doute à ce prince lui-même, qui, d'après l'épreuve, presque personnelle, des suites du partage de l'empire par Dioclétien, avec un collègue, Maximien-Hercule, et deux Césars, Constance-Chlore et Maximien-Galère, devait être en garde contre les conséquences d'un nouveau morcellement. Son legs testamentaire, étendu à ses trois héritiers naturels et à deux collatéraux, ne transmit à chacun que des levains de discorde et des germes de défiances réciproques, et ouvrit une vaste lice où s'entre-déchirèrent, après l'horrible massacre des intrus, les prétendans à leurs dépouilles; conflagration accrue, pour l'Orient, par cet autre legs de la guerre de Perse, intentée par Sapor *au lion mourant* : mais, quoique ces sanglans débats, effroi des arts, dont la culture exige une atmosphère sans nuages, pussent offrir aussi des causes, ou du moins des prétextes aux excès religieux ou aux réactions païennes, dont Constantin n'avait suspendu l'effet, en Occident surtout, que par une politique de concession [1], telle fut la magie de son renom

[1] Constantin ne heurta de front le paganisme que là où les dispositions connues des populations ne pouvaient faire craindre de résistances sérieuses; aussi n'est-ce qu'en Orient, partie de l'empire que la translation du siége avait mise entièrement à sa dévotion, qu'il put impunément exercer quelques actes attentatoires à la majesté des faux dieux, tels que l'enlèvement des idoles païennes, par la seule intervention de deux commissaires dévoués, « qui faisaient fondre l'or et l'argent dont les plus riches statues étaient couvertes, » et laissaient *le reste* ainsi dénudé au peuple pour le faire rougir de sa superstition; » qui faisaient enchaîner comme des captifs les dieux de la Grèce, jadis si renommés, etc. » (Eusèbe, *Laud. Const.*, cap. VIII; *Confer. cum.*, Zozime, l. II, cap. XXXI; Socrat., *Ecclés. hist.*, l. I, cap. XVI; Sozom., lib. II, cap. V); tels aussi que la destruction des temples de Vénus à Aphaque (*sur le Liban*) et à Héliopolis en *Syrie*, et de celui d'Esculape à Æges, en *Cilicie*, édifices qui lui étaient signalés, dit Eusèbe, comme des écoles d'impudicité ou de superstition; mais il se garda bien, ainsi que l'observe, d'après Labastie (*Mém. de l'Académie des inscrip.*, t. XX, p. 93), M. A. Beugnot (t. I, p. 107), « de dépouiller les temples

et le reflet de son auréole, que chacun de ses fils, sans être personnellement animé de ce sentiment créateur qui venait de vivifier tout l'empire, put maintenir sans effort les institutions de ce grand prince, et concilier comme lui les principes conservateurs des monumens empestés d'idolâtrie avec la prohibition des pratiques abusives dont ils avaient été si longtemps le théâtre.

Quoique plus occupé, dès l'époque de sa prise de possession de l'Italie, de l'Illyrie et de l'Afrique, de disputer à ses frères l'héritage sanglant de Dalmace, dont le massacre, comme celui d'Annibalien et de leurs proches, fut le don de joyeux avènement des légitimes copartageans de l'empire, Constant, dans son règne de treize ans, n'eut à réprimer aucune infraction aux traditions laissées par son père sur l'un des principaux théâtres de sa gloire ; et cependant il enchérit beaucoup sur ses mesures, *sans effet*, pour la prohibition du culte des idoles, cause d'irritation pour les vaincus et prétexte dont les triomphateurs abusèrent plus tard, dans l'excès de leur zèle pour l'exécution des édits : « Ita, dit Spanheim (page 833), Cons- » tans Romæ *cessare fecit* omnem superstitionem, sacrificia aboleri, » aras et idola exscindi [1], etiam aram Victoriæ in curiâ urbis di-

» de Rome et ceux des autres villes de l'Occident d'une seule de leurs statues, quoique ces » temples en possédassent tant et de si grand prix. » Le sénat de Rome, sauvé des fureurs de Maxence par l'issue de la bataille du pont Mulvius, avait bien pu se livrer, même avec joie, à son libérateur, malgré l'étrangeté du nouvel étendard qu'il venait d'arborer, et après avoir honoré son triomphe par un arc improvisé et consacré par l'inscription qui était le fruit d'une inspiration divine : « *Instinctu Divinitatis*, » il dut trouver naturel qu'il payât sa dette au Dieu inspirateur par l'érection de nombreuses basiliques et par des largesses à leur sacerdoce; mais il n'eût peut-être pas dépendu de ce sénat lui-même de seconder des tentatives qui eussent dépassé cette mesure, tant étaient encore solides les liens d'habitude et de vergogne, sinon de ferveur païenne, qui rattachaient les grandes familles d'Occident au *culte des ancêtres*, principe qui, avec l'*esprit de famille*, formait, comme l'observe M. Beugnot, « les principales bases de la constitution politique des Romains. »

[1] La loi publiée au Code Théodosien, sous le nom des empereurs Constant et Constance (l. II, *de pag. sacrif. et templ.*), porte : « *Cesset superstitio, sacrificiorum aboleatur* » *insania*, etc. » Les fils de Constantin allèrent donc plus loin que leur père, qui se borna à sévir par trois ou quatre exemples contre quelques excès de superstition et d'impudicité, et qui, tout en s'emparant, pour pourvoir aux dépenses de sa nouvelle capitale, des revenus des autres temples païens qu'il n'attaqua pas autrement (Libanius, *orat. pro templ.*, p. 9 et 10; et *orat. Apol.*, XXVI, p. 591), disait aux Gentils, dans le discours qu'il prononça dans l'assemblée des saints : « Allez donc, impies, puisqu'il vous est permis et que vous le » pouvez impunément, allez égorger des victimes; célébrez ces fêtes et ces banquets

» rui, de quo questus diu posteà Symmachus (lib. x, *ep.* LIV); » nouvelle preuve de la tolérance admise à Rome sous Constantin et du caractère païen qu'eut, d'après les médailles mêmes, l'apothéose dont son ancienne capitale lui décerna les honneurs : « Atque » inter *divos* meruit referri, » dit expressément Eutrop., lib. x, cap. 8. Spanheim ajoute, toujours d'après les textes anciens : « Sed » templorum ædes non tantum intra muranos *non destrui*, sed et » quæ extra muros, seu portas civitatis, puta portam Collinam, » Viminalem, Capenam, etc.; aut in viis publicis, ut via Latina, » Triumphali et aliis, *intactas incorruptasque* consistere jussit : et » pari ratione noluerunt sacratissimi principes *sepulchra* Gentilium » *violari*, columnas evelli, lapides dejici, aut ad domos villasque, » ornatus ergo, transferri; quo facit lex I Constantis (*Cod. Théo-* » *dos.*), ne *sepulchra violentur* et aliæ ejusdem tenoris. »

Qu'on nous permette de nous prévaloir de ces détails si explicites, authentifiés par des lois et confirmés par des monumens qui portent leur date, pour compléter nos aperçus dans la question soulevée et débattue plus haut, et dont la solution serait que la véritable ère d'extension monumentale et de prospérité des Catacombes, déjà sans doute l'objet des soins de Constantin, pourrait bien dater du règne de Constant (337 à 350), si remarquable par la manifestation publique du respect pour les monumens antiques et de l'inviolabilité des tombes même *païennes*, dispositions inspirées ou plutôt prescrites à ce jeune prince par l'état flagrant de paganisme dans lequel il trouva le sénat, les consuls et la population de Rome [1]. A défaut de preuves posi-

» où vous faites semblant de remplir des devoirs de religion, quoiqu'en effet vous vous » y livriez à la débauche et à l'intempérance » (Const., *orat. ad ss. cœt.*, cap. XI); mais la preuve que la loi de Constant resta impuissante contre l'endurcissement des Romains, se tire de ce que dit Eutrope (*vit. Sophist.*, p. 153) d'Anatolius, préfet du prétoire, sous Constant, et qui, dans un voyage à Athènes, offrit des sacrifices aux faux dieux. Constance, qui alla plus loin encore que son frère, en punissant ce dernier crime de la peine capitale (lex VI, *de pag.*, *sacr. templ.*), fut-il, dit-on, mieux obéi que son frère; ce qui dut tenir à la souplesse relative de l'Orient ou au progrès de l'influence du christianisme à la date *douteuse* de ce dernier édit.

1 Il n'est que trop certain, malgré le silence des écrivains ecclésiastiques, intéressés à célébrer l'essor rapide du christianisme sur le sol même arrosé du sang de ses premiers et de ses plus généreux martyrs, que toute l'influence, toutes les illustrations monumentales et autres de Constantin pour sa première capitale, ne purent parvenir à en faire une *ville chré-*

tives, nous pourrons du moins échaffauder nos conjectures sur des probabilités incontestables, aucune phase historique ne se pliant mieux, selon nous, aux conditions de libre concours qui durent présider à l'achèvement des grands travaux de consolidation et même de construction de ces cryptes, comme à l'explication du système demi-païen, demi-chrétien, encore sensible dans leur décoration, après les altérations que des siècles de ferveur religieuse ont dû faire subir au premier de ces caractères. Rome, restée païenne, mais punie depuis dix ans, par l'abandon de Constantin, de l'opposition qu'avait soulevée surtout le refus de ce prince d'assister comme souverain pontife à la cérémonie religieuse des jeux Capitolins, ne pouvait que voir avec joie terminer son veuvage comme capitale; mais tout en accueillant son nouvel empereur qui n'arrivait pas comme son père avec l'autorité que donne la victoire (Constant n'avait que dix-sept ans quand il monta au trône), elle prit contre ses sentimens chrétiens les garanties résultant des lois

tienne, et qu'un siècle s'écoula avant que le siége du prince des Apôtres, la métropole de la chrétienté, donnât aux autres villes de l'empire l'exemple de la soumission au dogme révélé. Rien de plus naturel d'ailleurs, car indépendamment des traces encore fraîches de la lutte sanglante de persécuteurs à persécutés, le maintien des traditions antiques et du culte des ancêtres, en dépit même de l'intensité des convictions, touchait au point d'honneur comme aux intérêts nationaux. On conçoit les difficultés de cette transformation dans une ville jadis reine du monde et dont toutes les familles patriciennes tenaient par des liens de parenté, de reconnaissance, de devoir ou d'orgueil à des noms historiques, que le christianisme venait dépouiller de leur auréole de *vaine gloire* et rabaisser bien au-dessous de celui du dernier artisan qu'une aveugle exaltation inconnue au polythéisme avait livré à la sévérité des lois.

Ce dut être ce sentiment resté indomptable qui éloigna presque constamment d'abord, ensuite pour toujours, Constantin de la ville des Césars, depuis surtout que les égards qu'on conservait pour lui se changèrent en hostilité sur son refus d'assister comme *souverain pontife* à la cérémonie religieuse des *jeux capitolins*, « ce qui, dit Eusèbe (l. II, c. XXX), » attira sur lui la haine du sénat et du peuple; » car, quoi qu'en dise Godefroy, il paraît bien démontré par la dissertation de Labastie (*Mémoire de l'Académie des inscrip.*, t. XV, p. 100 et suiv.), basée sur les inscriptions et les médailles, que l'empereur chrétien était en même temps *souverain pontife* de la religion qu'il avait détrônée, office inhérent à celui du chef de l'état et qu'il dut accepter à son avénement, sans oser répudier plus tard ce titre indélébile dont il ne paraît pas que ses fils se soient parés, mais que Julien eut grand soin de reprendre, et que Gratien refusa, au grand scandale du sénat de Rome.

L'ouvrage de M. A. Beugnot (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*) confirme, et par des faits, cette opiniâtreté de Rome « qui, dit-il (t. I, p. 86), était devenue, » depuis la fondation de Constantinople, *le camp retranché des païens.* »

citées plus haut. C'était bien le moins pourtant qu'elle laissât le pieux successeur du grand empereur poursuivre l'œuvre, sans doute commencée, pour honorer, par un de ces monumens expiatoires qui surgissent toujours après les convulsions, la mémoire des premiers champions de la foi triomphante. Toutefois le sénat, entièrement païen, les consuls, fidèles au même culte, si l'on en juge par ce *Faustus Paulinus* qui dédia, en 325, un autel à Hercule l'Invincible, les pontifes, dans le droit desquels entrait tout ce qui concernait les tombeaux [1] et surtout les préfets, directeurs naturels des travaux qui, comme ceux des Catacombes, restées alors *cimetières* publics, intéressaient la sûreté et la salubrité de la ville [2],

[1] « Tout ce qui concernait les tombeaux et même leur réparation, dit Labastie (*Mém. de » l'Acad. des inscrip.*, t. XV, p. 112), faisait partie de l'ancien droit pontifical. Les pon- » tifes (et il s'agit ici des pontifes païens) décernaient des peines contre ceux qui en avaient » violé la sainteté. » De là ces formules si souvent répétées dans les inscriptions sépulchrales : « *Si quis hoc monumentum, vel sepulchrum vendere, vel donare, vel alienum corpus » inferre voluerit, dabit pœnæ nomine Areæ pontificum, ff., etc.* » Or, puisque les Catacombes offraient encore, lors de leur découverte au XVIe siècle, et malgré les mutilations des barbares et les destructions qu'on peut attribuer au zèle des imitateurs de Théodose, un grand nombre de monumens païens confondus avec des mausolées chrétiens, les uns et les autres des époques mêmes du règne de Constantin et de ses fils, il est évident que c'était au pontificat païen qu'était confié le soin et la police de ces tombes proprement dites, tandis que les travaux de consolidation des carrières, où se trouvaient pratiqués ces *cimetières* différens des sépulchres des grands hommes placés sur les voies publiques, et des *exquilies*, lieux consacrés à la fois à l'exécution des criminels et à l'enterrement des pauvres, rentraient dans l'attribution des *curateurs des voies*, sous l'autorité de préfets comme ceux dont nous avons fait pressentir les dispositions.

Le droit pontifical sur les tombeaux, sous le règne même de Constant, est d'ailleurs consacré par la loi ; car tout en imposant une lourde amende à ceux qui oseraient enlever le marbre ou les colonnes des tombeaux des *païens*, et aux propriétaires qui vendraient *à des faiseurs de chaux* les monumens construits sur leurs terres (législation qui depuis cinquante ans eût procuré d'abondantes ressources à notre épargne), il exempte de cette mesure les personnes pourvues d'une autorisation écrite des *pontifes :* « Qui vero libellis datis, a ponti- » ficibus impetrarunt, etc. »

[2] Ces travaux de longue haleine, à raison de l'immense développement que comporte seulement la partie *connue* des Catacombes, ne purent évidemment être exécutés qu'avec le concours d'une autorité spéciale. Dans une ville où les lois et réglemens publics, si précis en matière d'entretien et de conservation, avaient réparti entre quinze officiers marquans la police de la cité sous la direction du préfet, avaient préposé un inspecteur particulier pour veiller sur les statues, « gardien, dit Gibbon, de ces êtres inanimés, qui, d'après le calcul extra- » vagant d'un ancien écrivain, n'étaient guère inférieurs en nombre aux habitans de Rome, » et allaient jusqu'à charger des personages éminens, sous le nom de (*curatori viarum*

durent sans doute intervenir pour l'ajustement de cette nécropole, ou musée religieux des deux cultes; et si l'on considère que parmi les préfets de ces époques, on compte ce Paulinus jeune, qui, vers 332, tint à honneur de restaurer le temple de la Concorde (J. Gruter, page 100, n° 6), l'historien Sextus-Aurélius Victor, l'un des premiers complices de Julien dans son usurpation, et ce préfet du prétoire, Anatolius, que nous avons vu plus haut sacrifier aux faux dieux, on ne s'étonnera pas que de tels magistrats, bien plus puissans que le sacerdoce, réduit au gouvernement de ses basiliques, ayent voulu imprimer aux travaux qu'ils dirigeaient le sceau de leurs croyances personnelles. Quelques souvenirs mythologiques s'harmonisaient d'ailleurs avec les tombes païennes qui venaient, sous la sauve-garde de l'édit impérial, comme depuis lors aux Éliscamps d'Arles, se ranger côte à côte des sarcophages chrétiens, témoins la Vénus Marine du n° 48 de notre musée, l'Amour et Psyché, type

curandarum), de la surveillance de chaque voie publique (Pline le Jeune était curateur de la voie Emilienne), aurait-on pu négliger les garanties contre des éboulemens qui, dans cette capitale, ainsi que dans la nôtre, pouvaient occasionner des accidens funestes? Il eût fallu d'ailleurs que ces *fossores* chrétiens, sur lesquels on se serait reposé du soin de les prévenir, fussent à la fois architectes pour calculer les moyens de soutènement, maçons, tant pour pratiquer le cloisonage des niches affectées aux urnes dans un tuf pulvérulent ou du moins très friable, que pour la construction des courbes et voutes d'arrêtes des *cubicula* et de leurs colonnes d'appui, et la disposition et le ravalement des plafonds symétriques des colombaires, avant la superposition de la peinture, et aussi sculpteurs pour la taille de certains siéges en plein roc. L'exécution de ces divers travaux nécessairement précédés de plans et d'esquisses, n'exigeait-elle pas aussi sous ces voûtes ténébreuses d'autres moyens d'éclairage que ceux qu'auraient pu, à la rigueur peut-être, se procurer de malheureux proscrits sans communication avec le dehors, et placés aussi, quant aux ressources alimentaires indispensables pour leur séjour nécessairement prolongé, entre le glaive des bourreaux et le supplice de la faim, alternative bien propre à comprimer au moins toute inspiration d'art? Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'on puisse citer d'autre ville de l'empire que Rome, où cependant n'étaient pas confinés tous les Chrétiens, ni même tous leurs artistes, s'il en existait dans une secte pénétrée d'horreur pour l'idolâtrie, qui ait jamais possédé, outre les calices dont parle Tertullien, une seule manifestation de l'art chrétien analogue aux travaux des Catacombes, et appartenant évidemment aux temps antérieurs à Alexandre-Sévère, et même à Constantin; et cependant n'eût-il pas été bien naturel que ces artistes, dont le séjour dans les souterrains de Rome n'était qu'accidentel, eussent trouvé d'autres moyens de faire ailleurs preuve de leurs talens dans des compositions analogues à celles des catacombes, et dont les Origène, les Tertullien, et surtout les saint Jérôme et les saint Augustin qui parlent de tant de choses, se seraient sans doute occupés, témoins les traditions sur saint Luc, etc.?

de notre groupe si connu, existant sur la tombe trouvée dans la catacombe de Sainte-Hélène. (*Voy.* d'Agincourt, pl. IV), etc.

Les lois de Constant, qui vouaient indistinctement aux mêmes soins pieux, au même sentiment de vénération et de préservation toutes les cendres sans acception de culte, durent beaucoup contribuer à fixer l'intérêt sur ces cryptes, riches déjà sans doute de nombreux monumens [1], et peut-être même encore de ceux dont parle Suétone,

[1] En choisissant pour la construction de chacune de ses basiliques, le sol arrosé par le sang de tels ou tels martyrs illustres, ou dépositaires de leurs *reliques*, Constantin fonda *au moins* le système d'ensemble des Catacombes, sorte de cimetières spéciaux dont l'entrée était pratiquée dans la basilique même, comme l'est encore aujourd'hui, dans celle de Saint-Laurent, l'entrée de l'arénaire où se trouve le cimetière de Saint-Calixte, décoré, dit-on, sous Alexandre Sévère. « Sopra i cimeterii, dit Severani (page 95), del tempo di Cons- » tantino, per veneratione ai quei santi martiri che vi erano, si comminciarono a fabricar » chiese; dalle quali si scendeva a'detti cimeterii : come di quelle tutta via ne restano » alcune; e daltre (se bene di poche) se ne vede qualche vestigio : » mais, n'est-il pas démontré, par la confusion dans ces souterrains des emblèmes et inscriptions païennes et chrétiennes, que, malgré la glose du même écrivain sur le texte du chap. I[er] de son livre IV, intitulé : « De'cimeterii di Roma non mai contaminati ne usati da gentili, » il fut un temps où ces sépulcres ne furent pas exclusivement affectés à l'ensevelissement des Chrétiens, ni confiés principalement à l'autorité de leurs prêtres, en faveur desquels la magistrature si longtems païenne de Rome, ne se serait pas dessaisie de ses droits, non plus que de la responsabilité qu'ils entraînaient pour la garantie de la sûreté et de la salubrité publiques?

Les sépultures spéciales des patriciens, les cryptes du Vatican, tombeau des chrétiens de marque, et les arénaires consolidés, devaient constituer ce que les lois de Constant (du 25 juin 340 et de 349, Cod. Th., l. IX, p. 17; l. I et II), désignent sous le nom générique de *sépulchres*, d'édifices des manes, *ædificia manium*, tombes où païens et Chrétiens ont reposé pêle-mêle, malgré l'horreur que Severani suppose à ces derniers : « Di star doppo morte con » quelli che avevano fuggiti e abbominati in vita. » La présence dans les mêmes lieux de sarcophages appartenant aux deux religions offre, à cet égard, un argument contre lequel toutes les *suppositions* échouent.

Nous pourrions en tirer une autre, pour fixer l'époque de la solemnisation de ces cryptes, de cet aveu des partisans de la rétrospectivité de l'art des Catacombes : « Que les premiers » témoignages de l'exercice public du culte chrétien ne partent que de l'oratoire où le pape » saint Sylvestre fut relégué par la tyrannie de Maxence (M. Cyprien Robert), en montrant cette première action de grâces en souvenir des persécutions auxquelles venait d'échapper ce pape, dispensateur des largesses et des vues d'art de Constantin, comme lui ayant suggéré l'idée d'étendre cette sorte de consécration aux autres souterrains, au nombre de plus de quarante, que la tradition signalait comme ayant également servi de refuge ou de sépulchres aux confesseurs de la religion alors triomphante; car cet aperçu expliquerait seul la création du système presque uniforme de consolidation, de construction et d'ornementation de ces cimetières, où l'on remarque, comme dans le *temple-grotte* de Saint-Sylvestre, la trace de dispositions pour la célébration des saints mystères; mais c'est déjà trop discuter sur

en disant que la population incendiée de Rome se réfugia dans les tombeaux : *ad monumentum bustorum*, et il dut suffire aux Romains, dont la persistance dans le paganisme tenait plutôt à l'habitude et aux sentimens d'honneur qu'à la ferveur, que les sujets de décoration de ces sépulcres publics n'insultassent pas à la mémoire de leurs ancêtres en rappelant leur longue complicité dans les persécutions, et n'excitassent pas l'irritation par la reproduction des scènes de crucifiement ou de martyre qu'on voit, en effet, exclues de l'ornementation des Catacombes, circonstance favorable, ce nous semble, à notre système, mais que les antiquaires romains et leurs échos interprètent aussi dans le leur, comme témoignant de la sublime résignation et de l'abnégation de rancunes et de vengeances des victimes envers leurs bourreaux (M. A. F. Rio, *de la Poésie chrétienne*, p. 7).

La question d'art marcherait également ici d'accord avec l'aspect historique, en ce sens que les artistes romains, créés par l'impulsion due à Constantin, mais restés soumis à l'influence qui dominait la population de cette ville en général, n'ayant qu'à modifier,

des questions inépuisables. Résumons nos opinions sur la matière, tout en nous excusant de n'avoir pris, pour chercher à l'éclairer, que le flambeau de l'histoire dont nous avons épuisé toutes les lueurs, plutôt que celui de la critique qu'il ne dépendait pas de nous de faire briller dans ce dédale obscur, et si profondément fouillé d'ailleurs, ou que celui de la foi, dont notre mission d'investigateur des causes et des effets nous prescrivait d'user trop sobrement peut-être.

Occupation, mais des plus temporaires, de ces *arénaires*, depuis Néron si l'on veut, par la population chrétienne de Rome, soit pour échapper aux orages qui grondaient à l'improviste sur sa tête, ou pour sauver d'une sépulture ignominieuse des frères atteints par la foudre qu'ils avaient bravée : consécration peut-être aussi de quelques lieux spécialement vénérés, tels que le cimetière du pape saint Calyxte, *pendant le règne de tolérance* d'Alexandre Sévère ; mais dès-lors restriction de la durée de ces séjours accidentels dans des refuges éventés par cette illustration même ; et dans tous cas, absence de combinaisons d'art et de moyens de les exécuter dans ces sombres abris, jusqu'au moment où le triomphe de la croix inspira la noble pensée, imposa le pieux devoir d'élever aux martyrs de cette cause, et sur les lieux témoins de leurs angoisses, imprégnés de leur sang, ces monumens expiatoires; enfin, exécution simultanée, à dater de cette dernière époque, de ces constructions et décorations, dont les travaux longtemps poursuivis durent participer des variations et de la confusion des influences païenne et chrétienne, mariées dans les sépulchres, surtout par les lois et les mesures des fils de Constantin et de leurs premiers successeurs, comme par l'action qu'opposait, à Rome surtout, le pouvoir du sénat et des magistrats païens de cette ville, à l'autorité toute spirituelle encore des papes de ce temps, depuis la mort de saint Sylvestre et la translation du siège de Constantin.

sous un aspect moins païen, les traditions de l'art antérieur, subsistant notamment dans le sépulcre des Nasons, dont la voûte offre beaucoup d'analogie de composition, sinon de style, avec celles de plusieurs colombaires, ou à continuer peut-être des travaux comme ceux exécutés dans le cimetière du pape saint Calixte, sous le règne de tolérance d'Alexandre-Sevère, auraient pu remplir assez facilement leur tâche par des compositions mixtes et en empruntant quelques sujets à la poésie neutre de la Bible ou aux apologues universels, comme celui du *bon pasteur* qui couronne la plupart des colombaires.

Quant au *style*, grand cheval de bataille des antiquaires qui trouvent celui des plus faibles de ces peintures bien supérieur au caractère de complète décadence qu'*ils supposent* appartenir au règne de Constantin, sans s'arrêter, dans leurs préventions basées sur les sculptures de son *arc*, aux belles peintures de ses *thermes* (*v.* D'Agincourt, pl. IV); nous demanderons si, en l'absence d'analogies authentiques dans la même branche d'art, il ne devrait pas être permis d'en chercher dans ses sœurs? et si, par exemple, on peut nier, pour nous en tenir à des monumens encore *palpables* et de date certaine, qu'à l'époque où la sculpture romaine et chrétienne tirait du marbre le riche et élégant sarcophage à sujets *bibliques*, chrétiens et *symboliques* de *Junius Bassus* [1], monument postérieur de neuf années

[1] Tout en réservant pour le texte de notre chapitre V (*sculpture*) la description de ce mausolée que Bottari place le premier (pl. XV), dans la série des sarcophages chrétiens qu'il publie, nous devons dire que toutes les explications donnés sur l'inscription de la plinthe par Henri de Valois, Gruter, Severani, Aringhi, Bottari, etc., s'accordent à reconnaître que les mots *Eusebio et ypatio coss.* lui assignent la date de 359, et que Junius Bassus fut, comme préfet de Rome, le successeur d'Orfitus, qui fit en 357 les honneurs de cette ville à Constance, suivant ce passage d'Ammien : « Dum hæc ita aguntur Romæ, Artemius » curans vicariam præfecturam, pro *Basso* quoque agebat, qui recens promotus urbi præ- » fectus fatali decesserat sorte. » Un préfet chrétien aurait donc remplacé alors, sans doute, par l'influence de l'empereur, cet *Orfitus*, dont le paganisme est bien constaté non-seulement par les inscriptions qui le qualifient de *pontifex solis* et de *quindecim vir sacris faciundis* (Gruter, p. 438, n° 1), mais encore par le temple qu'il éleva à Apollon (*ibid*), et par la statue que lui décerna le sénat païen. Orfitus reprit sans doute ses fonctions à la mort de Constance, car on lui attribue l'érection d'une statue de Julien. Ce beau sarcophage, trouvé dans les cryptes du Vatican, offre par conséquent à la fois un témoignage de la libre pratique des divers cultes et de la protection que leur assurait la magistrature païenne de Rome, à cette époque, comme une constatation de l'état de l'art vers le temps où Constance honora cette ville d'une visite dont nous parlerons plus loin.

seulement à la mort de Constant; qu'alors que l'orfévrerie et la ciselure continuaient toujours à Rome, et sous la même influence, les erremens d'art des Hébreux, ainsi qu'en témoigne le beau pixis ou toilette de matrone à sujets mi-partie païens et chrétiens, monument du IV[e] siècle trouvé sur l'Esquilin en 1793, la peinture dont l'exercice, comme décors surtout, était certes bien plus facile [1], n'aurait pu composer et exécuter par exemple un sujet dans le genre de la scène d'Agape du *monumentum arcuatum* donné par Bottari (pl. CXXVII), et rangé par les antiquaires parmi les productions des époques antérieures, et dans le style païen, parce que deux bustes couronnés de lauriers y figurent avec le *bon pasteur* [2] et *Jonas*, comme si cet amalgame, qui nous semble même donner quelque crédit à notre hypothèse, ne se rencontrait pas dans beaucoup de monumens chrétiens, où l'on trouve, avec des légendes bibliques ou chrétiennes, des têtes de Méduse, comme celles sur lesquelles portent les quatre arcades de la voûte dans la catacombe des saints Simplicius et Servilianus, des *masques antiques*, des figures même évidemment païennes, telles qu'*Orphée* avec sa *tiare phrygienne* et sa *lyre dorique*, symbolisant le Sauveur, etc., inférieures comme *style* aux nymphes des thermes de Constantin.

Comme il s'agit ici d'une question de bonne foi dans laquelle notre controverse n'a pas pour objet de substituer un système à un autre, mais d'exposer les causes de nos doutes et les témoignages sur lesquels ils se fondent, nous en avons résumé l'expression, en com-

[1] D'autant plus facile que les artistes chargés, au IV[e] siècle, de décorer les voûtes des colombaires chrétiens pouvaient s'inspirer, comme ils le firent en effet, surtout pour les dispositions des travaux analogues de l'antiquité païenne, tels que ceux si connus du *sépulchre des Nasons*, que reproduisent exactement sous d'autres emblèmes, tels et tels plafonds des Catacombes, où, selon M. Cyprien Robert, *on ne trouve aucun tableau dont le style accuse l'époque d'*AVANT *Constantin;* ce qui étendant à la peinture la concession faite par le même savant pour les travaux de sculpture, réduirait par conséquent les travaux *d'art des trois premiers siècles* aux effets de la pioche des fossores.

[2] Quant au symbole figuré par le bon pasteur, il n'appartient pas exclusivement, comme l'a fait remarquer M. Raoul-Rochette, à l'inspiration chrétienne. Sa configuration même se retrouve dans le berger portant une chèvre et tenant un pedum du sepulcre des Nasons; mais l'histoire de Jonas englouti par le leviathan, puis rejeté intact, comme on le voit sur notre planche, grâce à l'intervention céleste, pour aller prophétiser la destruction de Ninive, ne peut avoir rien de commun avec les fables toujours grâcieuses du polythéisme.

prenant dans une même planche [1] qui paraîtra en même temps que ce texte, ces trois termes de comparaison que nous avons choisis entre beaucoup d'autres, laissant aux esprits sans prévention le soin de prononcer d'après la perception du coup d'œil souvent plus sûre que celle du raisonnement, prêt que nous sommes d'ailleurs à nous rendre à des démonstrations plus efficientes pour nous, que les opinions traditionnelles quelqu'imposantes qu'elles soient, de nos savans historiens et professeurs de l'art chrétien. Ce n'est pas cependant que nous ne puissions nous appuyer à quelques égards, même sur l'autorité de savans préoccupés de toute autre pensée que la nôtre, et livrés à des études bien plus approfondies sur ces mêmes époques; car, tandis que l'un d'eux, le dernier dont notre aréopage scientifique ait couronné les beaux travaux dans ces matières, dit affirmativement, lui, chez qui la qualité d'historien n'exclut pas l'appréciation de l'art : « *Le siècle de Constantin, illustré par les produits* » *intellectuels du génie chrétien, resta étranger aux inspirations qui*

[1] Voir la planche II de la première série de l'Album. Le nº 1 reproduit l'une des scènes d'agapes peintes dans les corridors de la catacombe dite des saints Marcellin et Pierre, celle où cinq personnages sont assis à une table dont la forme, le *croissant*, symbolisait, dit-on, la tradition antique des repas funéraires faits dans les tombeaux à chaque retour de la lune (mensæ lunares), d'où le nom d'*agape lunaire*. Nous avons choisi celle de ces scènes où les légendes écrites : *Agape, misce mi,* et *irene, da calda*, précisent mieux l'action et l'usage de mêler le vin avec l'eau chaude. Ce sera pour nous un moyen d'éclairer les détails que nous donnerons au chapitre XV, sur les festins des anciens, matière approfondie par Bottari, à l'occasion de cette agape même (t. II, p. 126). Le sarcophage de Junius Bassus, donné sous le nº 2, d'après les planches publiées par Severani, par Bottari et autres, tire sa date incontestable (359) de son inscription même, comme nous le prouverons au chapitre V. Exécuté en marbre dans un style qui, à la raideur et à la rondeur des formes près, rappelle plutôt la sagesse des compositions du siècle d'Auguste que le mouvement et la désinvolture des temps postérieurs, il est surtout remarquable comme monument chrétien d'une époque aussi rapprochée du triomphe de cette religion, par la bisarrerie de ses symboles mystiques sur l'agneau, sur le frappement du rocher, sur le baptême, etc., etc.

Enfin, les diverses pièces de la curieuse *antica argenteria* du milieu du IVe siècle, que nous plaçons sous le nº 3, offriront par le mélange de symboles païens, ou plutôt mythologiques, comme amours, nymphes, génies, scène de tritons, etc., aux caractères religieux, tels que le nom du Christ inscrit sur le pixis ou toilette de matrone chrétienne, la preuve que l'art chrétien lui-même admettait volontiers à cette époque cette confusion d'attributs qu'on trouve également dans les plafonds de certains colombaires des Catacombes, avec la disposition desquels le couvercle de cette toilette surtout offre quelques analogies de composition et même de style. D'Agincourt ayant cité ces trois types, la discussion aura du moins les mêmes bases.

» *font fleurir les beaux-arts*, l'architecture dont les règles, une fois » trouvées et établies, ne peuvent plus périr, sembla seule lutter » contre la corruption du goût. » (*Destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 275). Le non moins savant et artiste M. Cyprien Robert, dont nous avons cité l'expression *sur l'art des trois siècles des Catacombes*, nous fournit sur cette question même, dans la troisième leçon de son cours, une opinion résumée dans cette phrase qui pourrait, si nous nous entendions bien avec lui sur l'époque du point de départ, servir d'épigraphe à notre chapitre III : « *C'est des Catacombes romaines* » *que les arts modernes sont sortis, et ils* GERMAIENT *déjà, aurore* » *prophétique d'un monde nouveau, dans ces tombeaux-sanctuaires que* » *le reste du monde ignorait encore qu'un art chrétien dût jamais* » *exister;* » car nous ne contestons pas *le germe*, à quelque époque reculée qu'on le fasse remonter, si l'on se borne aux traces qu'a pu laisser l'exercice dans ces cryptes de quelques pratiques pieuses aux temps de persécution; c'est le développement antérieur au règne de Constantin qu'il nous est impossible d'admettre avec M. Cyprien Robert. Qu'il étende la concession citée plus haut, à propos de la sculpture, et nous serons d'autant plus heureux de proclamer avec lui, que *sorti des Catacombes*, son premier atelier, sous un prince qui dut avoir à cœur d'honorer les martyrs de la cause qu'il venait d'embrasser, l'art chrétien est en effet le *générateur* de la plupart *de nos arts modernes.*

Mais revenons à notre cycle historique pour suivre de notre mieux, de règne en règne, les conséquences de cet essor dans leurs phases diverses.

Constant, que nous avons laissé continuant le *système* religieux de son père, autant qu'il put dépendre de sa volonté de le faire prévaloir à Rome surtout, ne se montra pas toujours et en tous points également disposé à faire honneur à la mémoire de ce grand prince, si ce n'est en prodiguant aux églises des largesses où l'art, l'orfévrerie du moins, devait entrer pour quelque chose, puisqu'on doit entendre ainsi les *dons et offrandes* dont parle (*Ap.*, I, p. 678, 679) l'illustre saint Athanase, partie intéressée et sans doute aussi *prenante* dans ces pieuses générosités. Du reste on ne voit pas que dans ce règne tout de *conservation*, non plus que dans celui plus favorable cependant

aux arts, de Constance, aucun édifice *mémorable* soit venu signaler, autrement que nous le dirons en parlant de ce dernier prince, ce goût héréditaire chez les fils de Constantin, assez occupés peut-être de la consolidation et reconstruction de ceux élevés en si grande hâte par leur père. S'il en fût malheureusement de même des autres qualités, la valeur, l'activité, l'énergique volonté dont ces princes avaient eu sous les yeux de si grands exemples, c'est que des conditions pour arriver au trône dépend presque toujours la manière de l'occuper.

Le fils du modeste et austère Constance-Chlore, remis comme otage, dès l'enfance, entre les mains de Dioclétien, dont il conquit l'estime par ses hauts faits dans l'expédition d'*Achillée*, puis retenu par les artifices et par les jalouses méfiances de Galère, qui soumit sa prudence et son courage aux plus rudes épreuves, était, comme fut depuis Julien, grâce aux même leçons, mûr pour le trône lorsqu'il y parvint, tandis qu'élevés dans la pourpre, bercés par l'adulation, gorgés d'honneurs et de biens au-delà même de leurs désirs (*Liban.*, or. III, p. 110; *Julien*, or. I, p. 28), Constantin II et Constance, héritiers d'une puissance qu'ils n'avaient pas conquise, manquèrent de moyens ou dédaignèrent le soin de s'en montrer réellement dignes, et livrés sans défense à la merci des passions enhardies par leur inexpérience, succombèrent sans gloire dans la lutte de principes qui se partageaient encore le monde.

C'est ainsi que Constant fût contraint de recevoir la loi de ce même sénat dont son père avait combattu, sinon vaincu l'opiniâtreté païenne; qu'au lieu d'exercer son action sur ses peuples dans l'intérêt de la consolidation de l'œuvre si glorieusement poursuivie par la sagesse de son fondateur; chef d'un parti religieux, et brandissant contre son frère même l'étendart de l'orthodoxie, il faillit précipiter l'Occident sur l'Orient dans le seul intérêt de la foi de Nicée, pour la question du siége d'Athanase, et que, trompé dans le choix de ministres tels qu'Eugène (*Liban.*, or. III, p. 212), trahi par ses créatures les plus intimes, ce Marcellus, comte des largesses sacrées, et ce Magnence, que de l'état de captif il avait élevé au rang de capitaine de ses gardes; il perdit sa couronne au milieu d'une fête, et la vie, comme Gratien, par la défection de ses plus

affidés serviteurs [1] : grande leçon dont fut encore témoin cette Gaule déjà si souvent le théâtre d'usurpations sanglantes, et que le complot d'Autun vengea de la perte des sages lois de Constantin II, effacées par la basse rivalité de son frère [2].

C'est ainsi que Constance, quoique doué de vertus assez rares chez les princes nés sur le trône, l'activité, la chasteté, la sobriété, la générosité même, n'a laissé dans l'histoire qu'un renom sans valeur; pour s'être abandonné, dans la méfiance de ses forces, à la captation d'indignes favoris; pour s'être enlacé, dès la prise de possession d'une couronne incontestée, dans le lien de complicité de l'horrible et inutile massacre de sa propre race [3], et pour avoir vainement con-

1 Le peu de fonds que l'on peut faire sur l'histoire, même contemporaine, se prouve par le conflit d'opinions opposées sur ce prince, reproduites par Tillemont (*Hist. des Emp.*, t. IV, p. 358). Tandis que *saint Athanase*, par reconnaissance sans doute, s'attache, ainsi que *saint Optat*, à louer ses vertus, de premier ordre à leurs yeux, sa générosité pour l'église, son amour pour Jésus-Christ, sa fermeté contre les Ariens et les Donatistes, *Aurèle-Victor* l'accuse de violence, d'avarice, d'orgueil, par suite de sa déplorable victoire sur son frère; *Zosime*, de cruauté; *Eutrope*, d'une lâche faiblesse pour des ministres coupables; et *Zonare*, d'accord sur ce point avec Aurèle-Victor et Zosime, de goûts dépravés, à propos de captifs germains remarquables par leur beauté : « *libidine hujus modi arsisse, pro certo habetur*, » dit Victor. Seul de tous les rhéteurs de ce temps, Libanius, dans un discours qu'il prononça, il est vrai, avant la mort de ce prince, ce qui indiquerait peut-être qu'*il était* avec les sophistes aussi *des accommodemens*, a fait de Constant un empereur accompli, *actif, vigilant, infatigable, sobre, discret, ennemi du vin, du théâtre et des* femmes (ce qui ne constituerait pas une éloge dans la donnée ci-dessus); mais ce qu'ajoute Libanius, qu'*il ne prenait plaisir qu'à régler ses sujets*, est encore plus opposé au reproche que lui fait Eutrope (p. 588), « *d'avoir été peu agréable aux soldats et insupportable aux peuples.* » Il est reconnu cependant qu'il possédait des vertus guerrières qui le rendirent la terreur des Allemands, et dont la mémoire se trouve consacrée par la médaille donnée par *Spanheim*, et dont la légende *Bononiæ* a trait à sa descente en Angleterre *opérée* cette fois, en partant également du camp de Boulogne (en juin 343, Ammien., l. xx, p. 54).

2 Constantin II était né à Arles en 310, et avait puisé dans la Gaule, aux écoles déjà célèbres de Toulouse et de Narbonne, et dans les leçons de nos illustres compatriotes, tels que cet Æmilius Magnus Arborius, parent d'Ausone, que Constantin fit venir plus tard à Byzance, des sentimens qui lui inspirèrent la protection spéciale dont il couvrit notre patrie, lorsqu'elle lui échut en partage : mais l'utilité des établissemens qu'il y fonda ne prévalut pas sur l'irritation de Constant contre la mémoire de son frère, qui cependant avait expié par sa mort, à Aquilée, le tort de son imprudente attaque.

3 Plusieurs écrivains, dont Julien, décrivant cette boucherie de la race flavienne, l'imputent à Constance, sans que rien, si ce n'est sa présence sur le théâtre du carnage, vienne justifier cette atroce précaution. Quoique les droits des deux frères survivans de

sumé dans les tiraillemens de l'esprit de secte que domina son père, même en cédant, dit-on, à l'influence de sa sœur, pour la proscription d'Athanase [1], un temps et des efforts qui, mieux répartis, eus-

Constantin, *Jules Constans* et *Annibalien*, compris avec leurs fils et cinq neveux dans cet horrible massacre, fussent, du fait de leur mère, belle-fille de Maximien Hercule, plus directs même, comme l'observe Libanius, que ceux de l'empereur défunt, on ne voit pas qu'aucune velléité d'ambition de la part de ces princes ait pu éveiller les craintes d'une descendance proclamée au milieu des regrets de populations chrétiennes et des pompes des apothéoses païennes. On concevrait mieux encore cette combinaison toute *prétorienne* en l'attribuant, comme le fait Eutrope, par ces mots : *vi militum*, à l'effervescence d'une soldatesque mutinée renversant tout obstacle à l'avènement des fils de son glorieux général, qu'au calcul d'un jeune prince qui ne se montra jamais cruel, même envers Gallus, qu'il punit au contraire de son odieuse tyrannie, et dont le trône avait de plus solides bases que les cadavres de ses proches. M. Beugnot (t. Ier, p. 135) regarde cette vengeance comme une *réaction ourdie de longue main par les païens :* mais pourquoi dans ce cas épargner la tige en sacrifiant les branches? Nous ne voyons pas l'intérêt qu'auraient pu avoir les ennemis de la dynastie de Constantin à assurer la transmission pure et sans obstacle des traditions du proclamateur de la foi chrétienne, plutôt que de courir la chance de discordes et d'éventualités qui ne pouvaient en tous cas leur être plus défavorables que le gouvernement des trois jeunes princes chrétiens qui, nonobstant la remarque du savant historien, *ne pouvaient rassurer l'empire sur la ligne de conduite qu'ils suivraient, en livrant Ablave à la fureur des soldats*, puisque l'histoire impartiale leur assigne un rôle purement passif dans cet horrible complot.

[1] Après qu'aux longues persécutions dont l'évêque d'Alexandrie avait été l'objet sous Constantin eût succédé un rappel qui lui valut les honneurs d'une marche triomphale à travers les populations d'Orient, saint Athanase se trouva de nouveau en butte à des tribulations qui ne finirent qu'avec sa vie, et qui prouvent comment, en négligeant les intérêts généraux pour s'acharner à la personne d'un évêque, le christianisme, dès les premières années de son émancipation, préludait aux dissentions du bas-empire si favorables aux Barbares. Condamné d'abord par quatre-vingt-dix évêques ariens réunis à Antioche, sous la présidence d'Eusèbe de Nicomédie, Athanase fit appel à la juridiction orthodoxe, et obtint au concile de Rome, composé de cent évêques, une majorité *relative* de dix voix confirmée par le pape, et plus tard par le concile général de Sanique. Nouvel appel, nouveau triomphe, puis aussi nouvelles persécutions de la part des conciles ariens d'Arles et de Milan. Vint ensuite une sentence capitale, à laquelle le saint évêque, poursuivi jusqu'au pied des autels par cinq mille soldats, n'échappa qu'en s'enfonçant dans les profondeurs les plus inaccessibles des déserts de l'Afrique, d'où il a daté des écrits empreints d'une éloquence et d'une onction qui ne participent en rien de l'amertume des pensées qu'on pourrait lui supposer. Rappelé encore, puis exilé de nouveau, Athanase crut pouvoir se confier à la longanimité dont Julien faisait montre à son avénement à l'empire; mais sa haute renommée lui valut bientôt une nouvelle disgrace. Fuyant le sort que l'apostat réservait à ses dupes, il chercha de nouveau dans les déserts de la Thébaïde un refuge, dont le règne si court de Jovien ne le tira que pour le plonger vivant dans le sépulcre de son père, tant était implacable l'irritation d'un schisme qui criait, lui aussi,

sent garanti l'empire de la nouvelle tempête que lui suscita Julien; que, faute de conscience de sa force personnelle, à laquelle manquait seule l'expérience et l'étude des hommes, puisant ses règles de conduite dans les subtilités de conciles schismatiques établis presqu'en permanence sous son règne, et dans les suggestions de lâches ou perfides courtisans, tels que l'eunuque Eusèbe, le général Arbation, le préfet du prétoire Ruffin, il parvint, en concentrant la gloire du Labarum sur la bannière d'Arius, à s'aliéner jusqu'aux plus illustres champions de la foi, pour lesquels l'arianisme devenait la cause ennemie, division bien funeste en présence de l'ennemi commun; qu'à défaut de cet ascendant que la gloire ou l'audace donnent seuls sur l'esprit des soldats, les conseils de sa prudence, méconnus à la bataille de Singare contre Sapor, ne purent tempérer l'impétuosité de ses troupes qui changea sa victoire en défaite (*Ammien*, l. XVIII, p. 132; *Jul.*, p. 41); que lorsqu'une vision, l'apparition de son père, eût fixé son irrésolution sur l'insolente proposition de Magnence, lorsque, résolu de combattre plutôt que d'épouser la fille de l'assassin de son frère et de lui donner sa sœur, son éloquence, don de nature ou fruit de l'étude, lui eût préparé sa victoire de Murse, en ramenant des soldats égarés, en précipitant à ses pieds leur chef Vitranion, ce vieux lieutenant de son père, il déserta son propre étendard et dédaigna la gloire de cette journée en attendant son issue, dans une église de martyrs; et qu'au lieu de *profiter de sa victoire* et de la haute position qu'elle lui fît en lui rendant l'empire tel que l'avait possédé son père, on vit ce prince, entouré d'eunuques, s'éclipser lui-même dans l'obscurité de ses palais, ou s'égarant de plus en plus dans les dédales du schisme, courir de concile en concile pour résoudre une controverse, alors que bruissait de toute part l'orage prêt à fondre sur le grand édifice si péniblement élevé par le père et si rapidement écroulé entre les mains débiles d'un fils digne cependant, à quelques égards, d'un meilleur

à la persécution. Vingt années d'exil dans un épiscopat de quarante-six ans prouvent combien furent passionnées les luttes entre chrétiens, nées de triomphe du dogme, et combien cette anarchie religieuse dut être nuisible au développement intellectuel et au progrès de l'art chrétien jusque dans le V[e] siècle, les artistes aussi se trouvant alternativement placés entre les interdictions de tels conciles et les interprétations ou les tolérances de tels autres.

sort. Encore est-il à remarquer que ce ne fut pas des points où les nuages s'amoncelaient, la Perse, le Danube, le Rhin, que partit la foudre qui brisa le trône et faillit réduire en poussière l'édifice de gloire de Constantin; mais que l'explosion due à l'incurie de Constance et à ses procédés alternativement trop confians et trop impérieux, envers un vaillant compétiteur soustrait par lui-même, dit-on, à la sanglante catastrophe qui signala son avènement, trouva son foyer dans l'empire, son action dans ses principaux défenseurs, alors que Julien irrité, dit-il lui-même, de voir ses lauriers de Strasbourg décorer les fronts flétris des eunuques de la cour de Milan, répondit fièrement à l'ordre de son rappel :

« Je suis prêt à sortir avec toute ma bande,
» Si vous pouvez me mettre hors !....
» Ses enfans *n'étaient que trop forts.* »

Malgré les guerres et les préoccupations schismatiques qui se partagent le règne d'ailleurs assez incolore de Constance [1], ce prince ne se montra pas, ainsi que nous l'avons fait entendre, entièrement étranger aux beaux-arts, dont son père avait sans doute cherché à lui donner le goût en le nommant intendant des bâtimens de la basilique d'Antioche. Julien le loue (Or. 1, p. 74) d'avoir achevé l'enceinte de Constantinople et d'y avoir relevé plusieurs édifices; et le sénateur Byzantin, Themistius, parle (Or. 3, p. 47, 48; or. 4, p. 58, 397) de fontaines et de thermes construits par Constance et qui portaient son nom. On sait aussi que ce fut par ses soins et au milieu de ceux qu'exigeait sa première guerre de Perse que des honneurs funèbres, qui comportaient une grande manifestation des pompes de l'art [2], furent rendus à Constantin dans cette église des Saints-Apôtres,

[1] Deux guerres contre les Perses, les dispositions défensives contre les menaces de son frère, ses mesures contre Gallus, l'usurpation de Sylvain, la guerre contre Vétranion, contre Magnence, la conquête de l'empire d'Occident, les soins de garantir la Gaule des invasions des Germains jusqu'au moment où leur vainqueur tourna ses armes contre Constance, absorbèrent une grande partie du règne de ce dernier prince; les querelles de religion, les luttes de concile à concile prirent le reste.

[2] Ciampini (*de Sacris Ædificiis*, p. 169) cite à ce sujet le passage suivant de la *Chronique d'Alexandrie* : « Constantius, cum in Oriente versaretur cætera confestim venit » Constantipolim, quo cum venisset, patrem Constantinum, inclytum tanto comitatu, et ea » regii processus pompa extulit, ut id nemo pro dignitate possit assequi !... illustribus or- » namentis decoraverat, et concessarum annonarum demenso ditaverat, omnibus tanto

« *in qua omnes Christiani tumularentur imperatores;* » édifice tombant de vétusté au bout de vingt ans et qu'il reconstruisit [1]. Les historiens s'accordent en outre pour célébrer son enthousiasme à l'aspect des monumens de Rome, qu'il visita pour la première fois en 357. *Post Magnentii exitium*, etc., sentimens dont l'expression combla de joie cette capitale qu'il venait d'affranchir, comme avait fait son père, du joug d'un farouche tyran. L'impératrice Eusébie l'avait, selon Julien, précédé dans cette nouvelle capitale; et la réception qui lui fut faite [2] était d'un heureux présage pour celle que l'empereur chrétien devait attendre du sénat païen, quoiqu'il lui eut, dit-on, imposé pour condition l'enlèvement de la salle de ses assemblées du célèbre *autel de la Victoire* [3], déjà *sacrifié* sous Constant, mais remis en honneur sous Magnence.

» luctu funus prosecutis, ut *nullus ante illum* extiterit imperator, qui vivus, mortuusque » adeo *cultus fuerit*, et prædicatus. » Julien reconnaît aussi (Or., p. 29) que Constance, seul des enfans de Constantin présent à ses obsèques, lui fit élever le magnifique mausolée de porphyre cité par saint Chrysostome (*in.* 2, *Pauli ad Corinthii homelia*), par Du Cange (*de Constant.*, p. 109), et dont les bollandistes ont constaté l'existence, mais en état de vacuité, à l'époque assez récente de leur publication. Rome revendiqua, mais vainement, l'honneur de cette sépulture; circonstance qui, réunie aux témoignages d'Eusèbe (c. LXIX, p. 561), d'Aurélius Victor (p. 52), d'Eutrope (p. 518), sur le deuil public manifesté d'ailleurs dans cette ville par une apothéose, rend inexplicable pour nous cette remarque du savant M. Beugnot (t. I, c. IV, p. 117) : Constantin descendit dans la tombe accompagné *des imprécations des païens*, auxquels les Chrétiens se joignirent, etc.

[1] La dédicace de cette nouvelle église fut faite en 370. La ruine de l'ancienne était tellement imminente, qu'en 356, pendant l'absence de Constance, Macédonius, évêque de Constantinople, prit sur lui d'en enlever le mausolée de Constantin pour le transporter dans l'église de Saint-Acace, qui fut à ce sujet le théâtre d'un combat sanglant.

[2] Julien, saisissant cette occasion de rendre hommage à sa bienfaitrice, parle (Or. 3, p. 241, 241) de la pompe dont le sénat honora son entrée en se portant au devant d'elle. Il insiste, lui si contraire à ce luxe, sur la magnificence déployée en cette occurrence et sur les libéralités faites par l'impératrice aux chefs des tributs et aux centeniers. Il faut reconnaître aussi que cette prise de possession était une véritable conquête pour Rome et son sénat, privés de nouveau, depuis sept ans, du séjour de tout autre souverain que ce *Nepotien* qui y régna vingt-huit jours, en haine de Magnence, et dont la stupidité « *stolidum ingenium*, » dit Aurèle Victor, compromit gravement le repos de la ville; car on ne peut compter comme heureux pour cette capitale les courtes apparitions qu'y fit Magnence lui-même, qui se vengea des mépris que lui valurent, malgré son retour au paganisme, ses formes et son extraction barbare, en y levant un impôt de la moitié des fortunes avec autorisation aux esclaves de dénoncer (*Themistius*, or. 3, p. 43; Jul., or. 2, p. 106, 107).

[3] Le nom et le prestige de ce célèbre autel de la Victoire tenaient surtout aux traditions

Le luxe que Constance déploya dans son entrée triomphale, en paraissant sur un char *rayonnant d'or et de pierreries*, selon l'expres-

retracées par la statue qui le surmontait : c'était une figure de femme, *custos imperii virgo*, dit Claudien, conquise sur les Tarentins et qu'Auguste, après l'avoir ornée des dépouilles de Cléopâtre, avait placée dans la *curia Julia*, lorsqu'il fit reconstruire cette salle des séances du sénat, jusque-là nommée *Curia Hostilia*. Cette statue, au pied de laquelle chaque sénateur brûlait de l'encens avant de prendre siége, était considérée comme un palladium et surtout comme un préservatif contre l'infiltration dans le sénat des nouvelles doctrines religieuses. De là la lutte acharnée dont fut longtemps l'objet, quant à sa possession et à sa dépossession, ce marbre historique, écueil contre lequel vint enfin se briser l'arche de salut du paganisme. Constantin, qui mesura sans doute la portée des résistances qu'entraînerait la suppression de cet autel, et qui, dans sa sagesse, méditait depuis longtemps la translation de son siége pour régner sur des populations plus souples aux doctrines religieuses qu'il voulait faire prévaloir, se garda bien de commettre son autorité en intervenant à ce sujet près du sénat païen, qu'il punit bien autrement en l'abandonnant à lui-même; mais Constant, astreint par le partage de l'empire à résider à Rome et ne pouvant tolérer l'exemple public et donné de si haut de pratiques d'idolâtrie auxquelles sa présence au sénat semblait le faire participer, obtint le déplacement de cet autel et reconnut cette concession par des lois pour la conservation de tous les monumens païens. Magnence, moins scrupuleux en cette matière, autorisa la reprise de possession par le sénat qui dut ensuite accorder à Constant ce qu'il n'avait pas refusé à son frère. Mais de nouvelles phases d'admission et de répulsion attendaient encore cette idole, que Julien rendit à sa haute mission, que Valentinien maintint à ce poste, mais dont Gratien exigea impérieusement le sacrifice. Ce fut surtout alors que s'engagea entre saint Ambroise et Symmaque la lutte d'éloquence dont les pièces nous sont restées. Le litige devenait d'autant plus grave, qu'il ne s'agissait plus d'un acte de soumission ou de résistance, mais d'une question de principe. Une partie de l'auguste assemblée, composée alors de sénateurs chrétiens, avait chargé l'évêque de Milan de tonner contre le scandale auquel on voulait les soumettre, et le défenseur des droits de la *Vierge gardienne de l'empire* était le préfet de prétoire; fonction que Symmaque obtint en 384, et qui prouve ce que nous avons dit de la longue prolongation de l'influence païenne exercée par des magistrats nommés cependant par les empereurs chrétiens. Dans cet assaut remarquable de vues et de considérations politiques et religieuses, chaque parti s'adjugea naturellement la palme de l'éloquence, mais l'arbitre du conflit demeura inflexible. Ni Théodose, ni Valentinien II ne voulurent admettre la requête, malgré les instances itératives faites en 389 et 392, et l'idole exilée ne rompit son ban que sous *Eugène*, dont le règne de courte durée (deux ans et trois mois) fut sans doute le terme des perplexités de la vierge de Tarente affublée en Cléopâtre. Nul doute qu'elle ne soit tombée en éclat l'une des premières, sous le marteau des premiers iconoclastes chrétiens, dans la grande conflagration monumentale dont nous esquisserons le tableau. Constance se montra moins sévère pour d'autres *vierges* non moins célèbres, car il maintint les priviléges des vestales, qui subsistèrent jusqu'à la fin du règne de Théodose-le-Grand (Symmaque, l. x, ép. 54); nouvelle preuve du maintien des institutions païennes dans la capitale du monde chrétien. Le mot d'Ammien sur cette époque «*concluso Jani templo*» indiquerait qu'alors aussi cette autre tradition de Numa était restée en vigueur à Rome. Or, consultez les historiens ecclésiastiques ou les chronologies religieuses, et la Rome de ce temps ne vous apparaîtra que

sion de Lebeau [1], participait surtout du faste oriental de l'empereur de Byzance; mais cet éclat, plus propre à éclipser l'art qu'à témoigner d'une ferveur réelle pour son culte, cessa bientôt d'offusquer les Romains, trois fois heureux de voir leur nouveau prince placer les prestiges d'orient bien au-dessous de leur splendeur monumentale qu'il déclarait *franchement* ne pouvoir se flatter d'imiter : « omni itaque spe hujusmodi quidquam conandi depulsa », si ce n'était en fait des statues équestres : « Trajani equum solum locatum » in atrii medio, qui ipsum principem vehit, *imitari* se velle dicebat et posse » [2] ; et plus heureux encore de le voir marquer sa prédilection

rangée sous l'entière domination de saint Liberius, et partagée seulement en partisans d'Arius ou d'Athanase, s'entredéchirant bientôt après sous les bannières opposées du pape saint *Demasus* ou de l'anti-pape *Orsicin!!!*

1 Ammien-Marcellin, le meilleur guide que nous puissions suivre, son impartialité et ses principes païens excluant ici toute idée de panégyrisme, a fait (t. XVI, c. x) de ce voyage de Constance à Rome un tableau d'un brillant coloris, et qui donne une haute idée de ce qu'était encore trente ans après le délaissement de Constantin, l'ancienne capitale du monde, bientôt après, hélas ! en proie aux dévastations des Barbares, même de ceux sortis de son sein. Sans nous arrêter à la description de la richesse du cortège et de l'éclat des pierreries, et surtout des *armures à lames d'acier poli et luisant* qui précédèrent de si longtemps nos *harnois bardés* du XIVe siècle, donnons une idée de ce tableau sous l'aspect » monumental : « Deinde intra septem montium culmina, per activitates planitiem que po- » sita urbis membra collustrans et suburbana, quidquid erat primum, id eminere inter » alia cuncta sperabat : *Jovis Tarpeï delubra*, quantum terrenis divina præcellunt, *lavacra* » in modum provinciarum extructa, *amphitheatri* molem solidatam lapidis tiburtini com- » page, ad cujus summitatem ægre visis humana conscendit : *Pantheon* velut regionem » teretem speciosa celsitudine fornicatam, elatosque vertices scansili suggestu consulum et » priorum principum imitamenta portantes, et urbis templum, *forumque* pacis, et *Pompeï* » *theatrum*, et *Odæum* et *Stadium*, aliaque inter hæc decora urbis æternæ. Verum cum » ad *Trajani* forum venisset singularem sub omni cœlo structuram, ut opinamur, etiam » numinum assensione mirabilem hærebat attonitus, per giganteos contextus, circumferens » mentem, nec relatu effabiles, nec rursus mortalibus appetendos, etc. » A ce témoignage imposant, on peut ajouter encore ce que dit Symmaque (Manifeste adressé à Valentinien II), de l'ardeur que mit Constance à parcourir les régions de la ville sacrée, suivi par le sénat satisfait, à admirer en détail les temples et les statues des dieux, à lire les inscriptions, etc., tous soins en apparence plus bénévoles que politiques, et qui constituent une vraie mission archéologique.

2 Ce fut *à ce propos*, ajoute Ammien, qu'Hormisdas, frère aîné de Sapor, qu'un complot avait réduit à la dignité d'officier de Constance : « respondit, gestu gentili : ante impera- » tor stabulum tale condi jubeto si vales, equus quem fabricare disponis, ita late » succedat, ut iste quem videmus. » Il eût été en effet difficile à Constance, à défaut d'abord d'un Apollodore, de construire, pour le cheval dont il projetait l'exé-

pour Rome, en faisant diriger sur cette ville un monument destiné pour Byzance, l'obélisque dédié à Ramhsès [1], que Constantin avait fait conduire d'Héliopolis à Alexandrie, hommage qu'un sentiment de noble rivalité rendait doublement flatteur pour l'ancienne capitale de tout l'empire.

On doit donc reconnaître dans ce fils de Constantin au moins la prédisposition innée au noble goût dont son père laissa de si grandes traces, et n'attribuer l'absence de preuves de cette tradition héréditaire qu'à la honteuse dépendance dans laquelle Constance se plaça dès son avènement au trône, en s'entourant d'hommes avides qui

cution, une *écurie* comme le forum de Trajan, qui, indépendamment d'un temple, devenu une basilique au milieu de l'atrium de laquelle était la grande statue équestre de cet empereur, comprenait sa colonne et d'innombrables statues équestres ou pédestres, dont, dit Pausanias, une de César Auguste composée d'ambre très fine, et une de Nicomède, roi de Bithinie, travaillée en ivoire très blanc : mais la seule idée, exprimée par une volonté impériale, de faire exécuter une statue colossale comme celle qu'avaient sous les yeux Constance et sa cour, devant laquelle il témoignait ce dessein, n'implique-t-elle pas les moyens de réussir? et ne sommes-nous pas autorisé à relever cette circonstance historique, comme appuyant nos remarques sur les progrès que la statuaire et l'art de couler en bronze, perdus, pour ainsi dire, sous Dioclétien, durent aux encouragemens de Constantin? Constance d'ailleurs, pendant son séjour d'un mois à Rome, fit mieux que de projeter des statues; il en fit élever une d'airain à l'orateur et sénateur *Thémistius*, qualifié de *roi de l'éloquence*, par saint Grégoire de Naziance, et qui avait adressé à l'empereur, ne pouvant le lui apporter, le panégyrique composé à l'occasion de cette solemnité même; mais cet échange de moyens d'illustration n'a laissé de trace que dans les discours de Thémistius : les monumens de la pensée sont donc souvent plus durables que le bronze même.

[1] Cet obélisque fut dressé dans le cirque l'année suivante, 358, non sans beaucoup de peine, dit Ammien, qui décrit (l. XVII, ch. IV) la *forêt de hautes poutres,* dont l'épaisseur cachait le soleil et les efforts des quelques milliers d'hommes au moyen desquels on parvint à placer ce monolythe de cent quatorze pieds, qui resta *longtemps suspendu,* dans la cavité qu'on lui avait ménagée. Renversé par les Barbares, il fut trouvé au XVI[e] siècle enfoui à plus de quinze pieds de profondeur et brisé en trois fragmens. Sixte-Quint, ce grand redresseur d'obélisques, et à qui ceux de Caligula de cent sept pieds, et ceux du mausolée et du cirque d'Auguste, durent également leur résurrection, chargea Fontana, alors sous le coup d'une sentence de mort, de la restauration et de la reconstitution de l'obélisque de Constance, *rebaptisé Lateranense.* On sait que cette circonstance, où l'architecte avait été mis en demeure de racheter sa vie par le succès de son entreprise, donna lieu à une sublime inspiration qui, comme la pierre d'aimant indiquée aux gens de l'art par la femme d'un forgeron aveuglé par une parcelle de fer, prouve que l'exaltation peut produire quelquefois ce que cherchait vainement le froid calcul. Un cri : de l'eau! sorti, dit-on, de la bouche de la fiancée du malheureux Fontana, épouvanté de la distension de ses cordages, décida la réussite.

rapportaient tout à eux-mêmes, ou de ces êtres incomplets et dégradés[1], dont les vues flasques ne pouvaient suppléer au défaut d'énergie personnelle du prince sous le nom duquel ils régnaient.

1 Constance, en s'environnant d'eunuques et en relevant ces *êtres* de leur abjection par l'autorisation de tester (Code Théod., 6, t. XXII, p. 544), avait répudié l'exemple de son père, qui s'était bien gardé d'imiter en ce point l'adoption par Dioclétien du luxe et des habitudes d'Orient : aussi Lampride (*Vie d'Alexandre*, p. 137) loue-t-il « Constantin » d'avoir reconnu combien ces *pestes* causent de maux, et de les avoir réduits à l'habit » propre à leur condition et aux services dont on ne peut se passer dans le domestique. »

Leur emploi à ce dernier usage n'était déjà que trop abusif à Rome, si l'on en juge par le procédé de Plautien, ce favori de Septime-Sévère, et préfet du prétoire qui, pour monter à sa fille qu'il allait marier, une maison digne d'une reine d'Orient, « métamor» phosa en eunuques (Dion, l. LXXVI, p. 1271) cent Romains libres, dont plusieurs étaient » mariés et même pères de famille. » Déjà, par conséquent, les riches habitans de Rome, dont l'énergique population tirait encore du relief du mélange de ces êtres disgraciés, s'étaient fait un besoin de leurs services, depuis surtout leurs rapports avec l'Égypte ; car pour juger du mépris même attaché du temps d'Auguste au nom seul *spado* (d'un mot grec signifiant tordre, arracher), il suffit d'entendre Horace s'écrier :

» Et spadonibus
» Servire rugosis potest! »

En parlant de la lâcheté d'Antoine, esclave de Cléopâtre, dont il suivait à pied le char comme *Gymnarsiarque* ou intendant des exercices, et pour exprimer que le général romain obéissait même à ces eunuques ridés et flétris, dont Properce a dit :

» Et famulos inter fœmina trita suos. »

Cet état de dégradation civique n'empêcha pas que bientôt après quelques-uns de ces eunuques n'obtinssent pour compensation les faveurs de la fortune et les honneurs accordés par le prince, puisqu'on voit *Posides* honoré par Claude d'une des plus hautes récompenses accordées à la valeur, une pique sans fer (hasta pura), et gorgé de richesses qui le placèrent au rang de ces deux affranchis auxquels Suétone conseillait à l'empereur de s'*associer* pour combler le vide de son trésor : « Si a duobus libertis in consortium » reciperetur » (*in Claudio*, cap. XXVIII). Chez Posides du moins, les germes de passions non moins nobles que celle des armes restèrent également intacts ; car Juvénal cite les bâtimens élevés par cet eunuque comme surpassant en beauté le Capitole même.

« Ut spado vincebat Capitolis nostra posides. »
(*Satire XIV.*)

Il faut pourtant que ce moyen d'acheter la sécurité de quelques jaloux par le sacrifice d'une partie de la population ait paru un moment aux Romains peu digne d'un grand peuple, puisqu'on voit Domitien, si prodigue du sang et des larmes de ses sujets, abolir cette horrible pratique : « Castrari mares vetuit, » et réduire le prix des eunuques en esclavage : « spadonum qui residui apud mangones erant pretia moderatus est (Suet. in domit., cap. VII) ; mais ces sages édits, que Nerva s'empressa de confirmer, eurent, comme on l'a vu par l'exemple de Plautien, le sort de toutes le mesures repressives d'abus dont le maintien importe à l'intérêt, même aux plaisirs des grands ; et nul doute, qu'à cet

On ne peut douter non plus que Constance, qui pendant son séjour

égard le séjour en Orient de la cour de Dioclétien, et même de celle de Constantin, malgré les bornes que ce dernier empereur mit à l'influence de cette espèce d'hommes, n'en ait multiplié l'usage, au moins *sous les habits propres à leur condition*, d'après le tableau qu'Ammien-Marcellin trace du cortége d'un riche Romain se rendant à la campagne : « Une bande d'eunuques choisis forment l'arrière-garde, rangés par ordre d'âge depuis » les plus vieux jusqu'aux plus jeunes. Leur *nombre* et leur difformité font éprouver un » mouvement d'horreur et d'indignation, et les spectateurs maudissent la mémoire de » Sémiramis, qui inventa l'art cruel, etc. »

On en attribue en effet la déplorable invention à cette reine *d'Assyrie*, ce qui ne se concilierait pas avec l'époque (737 avant l'ère vulgaire), que l'Archer, d'après Hérodote, assigne au règne semi-fabuleux de cette princesse, et à peine même avec la version des historiens qui font de cette reine une contemporaine de Moïse, puisque les eunuques sont cités dans les écrits de ce législateur des Juifs, fort étranger sans doute aux usages de la cour d'Assyrie. On lit dans le cinquième livre du Deutéronome : « *L'eunuque* n'entrera pas dans l'assemblée du Seigneur (chap. XXIII, v. 1), et dans les livres de l'Ecclésiaste et de la Sagesse, antérieurs d'environ trois cents ans au règne de Sémiramis, selon l'Archer : « Celui qui viole la justice par un jugement injuste est, comme *l'eunuque*, etc. (Eccl., » c. XX, v. 2 et 8) : tel est celui qui voit les viandes de ses yeux et qui gémit, *sicut* » *spado complectens virginem* (Eccl. de Jésus, c. XXXI, v. 21), : heureux aussi l'*eunuque* » dont la main n'a pas connu l'impiété (Sagesse, c. III, v. 114). Remarquons à ce sujet que le précepte consacré par le Deutéronome est resté dans la discipline ecclésiastique où il fut de tout temps en vigueur ; témoin l'application qui, sur la révélation de l'évêque Démétrius, faillit en être faite au célèbre Origène, qui, suicide par exaltation religieuse, était repoussé du sacerdoce.

Quoi qu'il en soit de l'époque à laquelle remonterait cette violation des lois de nature et des motifs divers, comme on voit, qui pouvaient porter à cette extrémité, l'origine en appartient certainement à l'Orient où la tradition s'en perpétue encore. Tavernier parle de coupes réglées qui forment une branche de commerce très importantes pour certaines localités. A Golconde, par exemple, ce voyageur, pendant son séjour en 1667, compta vingt-deux mille eunuques de nouvelle création ; il note aussi que dans cette branche commerciale les bénéfices sont en raison inverse de la qualité et surtout de l'apparence qu'offre la marchandise. La difformité, le hideux de l'aspect et tout ce qui peut ajouter à l'horreur ou former obstacle à la séduction, est porté en ligne de compte et payé au poids de l'or.

On ne cite plus cependant dans ces innombrables victimes de la cupidité et des honteuses passions que l'amortissement des mêmes désirs chez leurs semblables tend à satisfaire, de ces génies transcendans qui, comme Origène, Eutrope, Narsès, Abeilard, se survivent à eux-mêmes et justifient cette opinion de Bayle empruntée de Xénophon (*Cyropedia*, t. VIII, p. 548) : que certains organes n'ont aucune conséquence au préjudice des » dons naturels de l'âme, et qu'il n'y a aucune liaison entre le courage et l'impudicité. » C'est qu'aussi sans doute les princes orientaux modernes n'ouvrent pas aux muets de leur sérail la lice d'intrigues et d'ambition où la faiblesse de Constance et d'Arcade laissa le chambellan Eusèbe et le premier ministre Eutrope se lancer avec plus d'audace que de talent, ni la carrière de gloire que la confiance de Justinien permit à Narsès de fournir.

Cette réapparition d'eunuques, tout puissans après Constance, prouve d'ailleurs que

à Rome[1], *conféra le sacerdoce aux païens distingués par leur naissance*, n'y ait maintenu l'exécution des lois de son frère sur l'inviolabilité des tombeaux chrétiens ou païens, lui qui, après la sanglante bataille de Murse, avait prescrit comme un devoir de panser les blessés et d'enterrer les morts, sans distinction de *culte* ni de *parti* (*Julien*, Or., 1, II, p. 69, 107); d'où nous conclurons que les cimetières confiés aux soins de ce même sacerdoce païen, mais avec libre entrée pour les tombes chrétiennes placées plus spécialement encore alors sous la protection de l'empereur, jouissaient, comme nous l'avons dit, de leur ère de prospérité, sous cette double garantie, lorsqu'ils reçurent, environ deux ans après la visite de Constance, le sarcophage de Junius Bassus, que nous avons choisi comme pivot de nos argumentations, et qui justifie, à quelques égards, mais non sous le rapport du style, la confiance de ce prince dans ses moyens de créer même des statues équestres comme celle de Trajan[2].

Cette confiance était fondée sans doute sur des travaux d'art antérieurs, tels que le mausolée de porphyre élevé à son père, la reconstruction de *Seleucie* (*Theophanis Chronolog.*, p. 31) et d'Antarade en Phénicie, à laquelle il donna le nom de Constancie (*Ferrarius*, éd. de Baudran, p. 45), travaux qui, en présence, pour ainsi dire, de ceux de Dioclétien et de Constantin devaient aussi comporter le concours des trois arts du dessin. Constance s'autorisait peut-être aussi

Julien, en en purgeant le palais et en faisant expier à Eusèbe ses mépris de la cour de Milan et ses menées pour lui fermer l'accès du trône, n'avait pas extirpé les germes de cette honteuse domination.

[1] La loi du 17 octobre 357 contre les gladiateurs de Rome qu'il rendit pendant son séjour dans cette ville, prouverait que sur ce point, comme sur tant d'autres, les prescriptions de Constantin n'étaient déjà plus en vigueur.

[2] L'usage, sinon la prospérité de la statuaire à Rome à cette époque, et même dès l'année 333, se trouve en outre constaté par diverses inscriptions données par Oderici, Gruter et Muratori, concernant des statues élevées à plusieurs préfets de Rome, qui réunissaient à ce titre ceux de *pontife* et même *d'augure*. Nous citerons seulement celles d'*Acontius optatus*, consul en 334 (Gruter, p. 463, n° 3), d'*Albinus Saturninus* (Muratori, p. 365, n° 1), de *turcius Apronianus Astérius*, qui fut préfet de Rome sous Julien, en 363 (statue élevée en 346, dit Tillemont, t. IV, p. 699), et encore celle que le sénat païen de Rome fit élever sous Constant à Proerese, sophiste chrétien, avec cette inscription : *Rome, la reine des villes, au roi de l'éloquence* (Eunape, ch. VIII, p. 122). La renommée de ce sophiste n'avait rien perdu sous Julien qui lui offrit, mais inutilement, de lever pour lui seul l'interdiction pour l'enseignement des lettres chrétiennes.

des arcs triomphaux que, selon Ammien (l. XXI, p. 202), *il se fit élever* en Pannonie et dans les Gaules, par ce sentiment de vanité puérile qui lui fit ceindre à Milan les lauriers que Julien cueillait à Strasbourg ; mais cette illusion dans ses ressources et les projets qu'elle put enfanter n'eurent aucune sanction réelle.

Le grand désastre de Nicomédie (358), dont tous les édifices, et notamment l'église que Constantin avait fait construire en 330, furent engloutis ou renversés par un tremblement de terre suivi d'un incendie qui dura cinquante jours [1], venait de mettre les dispositions exprimées à Rome par Constance à une forte épreuve, lorsqu'une autre *commotion* bien autrement grave en borna tout à coup l'essor. La couronne de ce prince ébranlée par la révolte de Paris, par la prise de Sirmium devenue la proie de l'aigle, que l'on croyait encore dans son aire de Lutèce, et par l'élan des populations des villes historiques de la Grèce, à l'appel fait à leurs glorieux souvenirs [1], tomba bientôt, et de plein droit alors, sur un jeune héros très digne de la porter, et même d'en relever l'éclat, mais sous un aspect tout autre et dans des conditions où *l'art chrétien* surtout eût perdu plus que son prestige.

Ce motif seul nous déciderait à passer rapidement sur un règne assez court et qui nous a tant occupé, comme moyen d'animation pour les ruines de notre palais, puisque l'art dont nous recherchons

[1] Nicomédie était, selon Libanius (*Or.* 8, p. 203), la cinquième ville de l'empire par son importance. Ses riches monumens, dus aux séjours successifs de Dioclétien et de Constantin, succombèrent dans cette double conflagration. Leur reconstruction ne put être que commencée sous Constance. On fixe à la même époque, très fertile en fléaux destructeurs, une conquête de l'art qui ne put offrir qu'un faible dédommagement pour de si grands désastres. Trois statues *d'argent massif*, vêtues en *barbares*, auraient été découvertes en Thrace. On concevra que nous nous abstenions de discuter sur un thème aussi vague, et surtout sur les inductions qu'on tira de cette découverte, comme preuve que la barrière qui séparait la barbarie de la civilisation allait être rompue.

[1] Le manifeste *ad senatum populumque Atheniensem*, que Julien lança d'Illyrie, premier pivot de ses opérations stratégiques, fut un coup de maître, en ce qu'il opéra sur des prédispositions, et décida le succès par l'entraînement qui suivit l'élan de populations plus intéressées que toutes autres à la régénération mythologique dont le langage du nouvel Auguste faisait briller l'aurore. Athènes, objet des prédilections de Julien et restée fidèle au paganisme constamment professé dans ses écoles, s'enorgueillissait d'ailleurs de la confiance de ce jeune prince et de l'hommage des nouveaux sentimens puisés par lui dans ce sanctuaire de l'idolâtrie.

les traces n'aura pu que languir sous un prince ennemi de la religion qui l'inspirait ; et nous profiterons de ce temps d'arrêt pour régler la nouvelle marche qu'il nous faût suivre, maintenant qu'affranchi du lourd tribut de recherches et d'hommages payé au fondateur de l'art chrétien, et même à ses fils, premiers continuateurs de son œuvre, nous devons mesurer l'espace qui nous reste à parcourir, embrasser son vaste horizon pour calculer nos haltes, et réserver l'intérêt de nos compagnons de voyage pour les stations d'*Oasis*, désormais assez rares dans le parcours du sol, alternativement bouleversé ou inculte, objet de nos investigations sur ce que nous appelons *le moyen âge*.

Bornons-nous donc à renvoyer pour Julien aux longs détails déjà donnés sur l'apparition de ce brillant météore (fils du Soleil, selon l'épithète qu'il se fait donner par Mercure (*Césars*, p. 283), qui traversa l'empire, semant ici l'effroi, là l'espoir, mais partout l'admiration pour sa grande trace *lumineuse*, sous d'autres rapports du moins que ceux du dogme et de l'art.

Assez d'autres plus habiles ont épuisé sur ce prince la louange extatique ou le blâme sans mesure ; assez n'ont vu dans ce renégat de la religion dont il avait même pratiqué les rites [1], qu'un monstre d'hypocrisie voué aux furies du paganisme, et préludant par des précautions tyranniques qui seules donnent la mesure de *sa philosophie* [2], et *au besoin*, par des massacres, aux combinaisons les plus sinistres, où d'autres ont admiré le prince vertueux, spirituel et vaillant, qui, honteux du joug imposé à l'empire, profita, pour le briser, des droits que l'*injustice* donne à l'*indépendance*, et rude pour

[1] Comme lecteur de l'église de Césarée, nous avons cité aussi la piété toute bénévole qu'il montra, alors qu'ayant déjà rompu avec Constance, il assistait à Vienne (Gaule) à l'office de l'Epiphanie, après avoir, peu de jours avant son abjuration, invoqué Jupiter.

[2] La loi de 362, qui interdit aux Chrétiens l'enseignement de la rhétorique et des belles-lettres (Ammien, l.re XXII, cap. 10 ; *Epist. de Jul.*), prouve à quelles restrictions les rhéteurs triomphans soumettaient déjà les généreuses concessions de son programme, de même que la frénésie du sacrificateur impitoyable, *cultus hominum superstitiosus*, disent les panégyristes, qui portait la passion des *tauroboles* au point de compromettre les approvisionnemens de l'empire, donnait la mesure de sa tolérance en fait de liberté religieuse. Et nous aussi nous avons vu nos sophistes à l'œuvre; nous avons pu juger l'effet de leur libéralisme en action, par l'oppressive et sanglante sanction donnée à leur légende de *liberté, égalité, humanité, justice*.

lui-même, mais juste envers tous, ne tendit qu'à relever le trône et l'autel de ses ancêtres de l'abjection où ils étaient tombés [1] ; assez enfin, envisageant cette grande figure avec le prisme de leurs passions, l'ont soumise au scapel religieux ou philosophique, pour que nous nous abstenions de nouvelles démonstrations, si ce n'est pour signaler l'éloignement que ce prince témoigna pour les arts par cela seul peut-être que Constantin les avait protégés. Il entrait en effet dans le rôle de Julien d'affecter du moins de prendre en tout le contre-pied de la marche de son oncle, pour justifier le mépris public qu'il en témoignait, et pour mieux miner ce qu'il voulait détruire, en cherchant jusque dans les profusions monumentales de Constantin la preuve des *convoitises* que ce *banquier* cherchait à *assouvir;* mais on peut croire qu'en ce qui touchait aux intérêts de sa vanité ou de sa gloire future, il en fut pour ce philosophe de ces dédains publics comme de ses railleries contre les *trophées* de Trajan, qu'il admettait dans ses propres médailles [2], lorsqu'ainsi que le remarque M. Beu-

[1] Jusques et compris le XVI[e] siècle, Julien n'apparaît dans l'histoire que sous l'aspect d'un demi-dieu, ou sous celui d'un suppôt de l'enfer, selon que l'on consulte Libanius, qui a dit lui-même *qu'on lui dressa des autels comme à Hercule*, *Ammien-Marcellin*, *Aurelius Victor*, *Zozime*, *etc.*, ou que l'on s'inspire des traditions également contemporaines des Bazile, des Grégoire de Naziance, et de tous les ecclésiastiques, qui naturellement ne pouvaient décliner les témoignages des saints condisciples de l'apostat. Plus tard, la critique historique a soumis à l'analyse ces jugemens trop absolus. Le père Petou, dans ses notes sur la traduction latine des œuvres écrites en grec de ce philosophe couronné, Spanheim, dans ses commentaires si profonds appuyés d'ailleurs de témoignages numismatiques bien précieux dans l'espèce, comme on le verra plus loin, ont ramené à la condition humaine ce prince que l'exaltation politico-philosophique de Voltaire et de ses disciples replace dans l'Olympe, d'où l'ont fait descendre les sages appréciations de l'abbé de La Bletterie, épurées par les discussions souvent contradictoires de Jondot et de Tirlet, et par les aperçus d'un biographe allemand moderne (Néunder). Aujourd'hui donc, et grâce aussi au concours de notre Châteaubriant, on peut enfin distinguer dans le mécanisme très compliqué de ce règne dont la marche fut si rapide, les ressorts que de hautes qualités firent mouvoir de ceux que l'ambition et d'autres faiblesses humaines mirent en jeu.

[2] La preuve sans réplique et contre laquelle échouent encore toutes les protestations de Julien et des profonds admirateurs de son humilité, résulte de la médaille donnée par Spanheim (p. 210, note 713 du *Commentaire des Césars*), et dans laquelle ce prince qui dit de Trajan, dans cette satyre « *qu'il se mit à étaler les trophées qu'il avait érigés de* » *la défaite des Gètes et des Parthes*, s'est fait représenter debout chargé d'un *trophée*, » et étendant sa main droite sur un captif prosterné devant lui, avec cette inscription : *virtus* » *exercitus Romanorum.* » Cet étalage valait bien l'autre.

gnot (p. 107), on lit dans Sozomènes (XXII-12), « que Julien se fit » représenter dans les tableaux impériaux destinés à orner les temples, » placé entre Mars et Mercure , et recevant des mains de Jupiter la » couronne et la pourpre, pour témoigner de ses justes prétentions » au courage militaire et à l'art de bien dire. »

Les statues et images de ce prince que plusieurs villes, dit Libanius (*Epist.* 674, p. 323), placèrent après sa mort parmi leurs idoles, et que lui érigèrent diverses cités d'Occident [1], semblent déjà for-

[1] Orfitus, préfet de Rome, lors du voyage de Constance, en 357, et qu'on retrouve, sous Julien, pourvu de nouveau de cette magistrature à peu près annuelle, ne fit sans doute élever une statue à ce dernier empereur (Gruter, 284-8), qu'avec la certitude préalable de ne pas trop blesser sa modestie; il donnait, d'ailleurs, dans la capitale de l'Occident un exemple que beaucoup d'autres villes s'empressèrent de suivre, et qui s'étendit aussi à l'Orient, d'après ce que dit Codin (*or.* c., p. 19) de diverses statues connues de ce prince et de ses enfans (illégitimes sans doute, puisqu'il n'eût d'Hélène qu'un garçon qui fut étouffé en naissant, et qu'il ne se remaria pas). Mais indépendamment du témoignage que nous citerons plus loin de la disposition de ce prince à se glorifier lui-même, et à faire un commerce d'échanges avec ses statues, qu'on nous permette de tirer induction pour la question que nous soulevons, de la surexistence dans la ville héritière des dépouilles de Lutèce d'une statue considérée, par Visconti lui-même, comme authentique et contemporaine du prince qui régna dans nos murs, circonstance d'une grande importance historique à nos yeux, soit comme produit de la statuaire au centre de notre France, et dans notre capitale même, à l'époque du règne de Julien et avant les travaux du même art, dont nous parlerons plus loin, si l'on admet que cette statue fut érigée par la ville même pour conserver au moins l'image de son bienfaiteur, soit comme témoignage d'un gracieux souvenir des heureux momens passés par cet empereur dans son palais de Lutèce, ou comme hommage commémoratif destiné à ce théâtre de son avènement au trône. Voici ce que dit M. le comte de Clarac (*Description des Antiques*, pag. 211, édit. de 1820), de cette statue de marbre trouvée par M. Denon chez un marbrier, et qui dès lors se trouvait déjà exclue du catalogue de notre Musée, *comme destinée à orner les Thermes dits de Julien :* « La ressemblance de la tête de Julien avec son portrait » constaté par les médailles, est frappante : il est habillé en manteau grec et porte sur sa » tête un diadème relevé par des pierreries et où le laurier se trouve entrelacé avec des » cordons. La barbe pointue de Julien lui avait fait donner le surnom de *Capella* (la » Chèvre. »

Mais, vont nous demander nos lecteurs déjà prédisposés par les détails de notre chapitre Ier, pages 131, à l'effet que produirait la réintégration de cette figure sous les voûtes mêmes qui servirent, il y a près de quinze siècles, d'abri à son modèle, qu'est devenu ce monument si curieux à tous égards pour notre capitale surtout, et qui empêche, depuis vingt ans, que le projet d'affectation si convenable signalé par M. de Clarac ne reçoive une solution qui semblait ne devoir dépendre que d'une condition déjà obtenue en 1820, le déblayement de la grande salle des Thermes? Qui s'oppose à ce que ce gouffre béant, si mutilé par ses restaurateurs, mais qui depuis lors eût pu engloutir tant de dépouilles

mer un faisceau de preuves de la pratique de l'art, à cette époque, dans toutes les provinces de l'empire, témoignage existant même

archéologiques de *notre Lutèce souterraine*, trouvées récemment encore dans les travaux de la rue Blanche, et dispersées faute d'un gîte commun, ne reçoive enfin la noble consécration *réservée* depuis trop longtemps aussi, et ne possède, au moins comme dédicace, la figure ainsi authentifiée de l'illustre *patron* dont la présence seule viendrait animer ses parois dénudées, par l'intérêt qui s'attache au concours d'arts contemporains et à des souvenirs vivifiés par des images? Si nous sommes bien renseigné, Julien, toujours exclus même des hommages que les visiteurs du Musée pourraient désirer de lui rendre, subit encore dans les limbes de notre Louvre la peine que la fausse honte dont il masquait sa soif de renommée, méritait sans doute qu'on lui infligeât; et confondu dans ce magasin d'antiques avec les torses et têtes de rechange, il y restera peut-être jusqu'au moment où le besoin de matière à mettre en œuvre viendra le remettre à la disposition d'un nouveau marbrier, pour, de l'état de bloc, devenir *dieu, table* ou *cuvette*. »

A ce propos, et puisque l'occasion s'offre de revenir sur ce sujet, rappelons la nécessité, l'urgence même, d'en finir avec ces attermoiemens sans cause réelle qui menacent de priver notre capitale de sa première dot monumentale, de son cadeau baptismal gallo-romain, bien plus complet encore qu'on ne l'imagine d'après ces vestiges apparens, et redisons *dans notre âme et conscience* comment ces traces, complétées et remises en lumière par des moyens peu coûteux devant lesquels n'ont pas reculé des villes du quatrième ordre, comme Arles, loin de nuire à l'effet d'ensemble, par le mélange des ruines au luxuriant aspect de nos embellissemens modernes, formeraient un tableau du plus vif intérêt, un enseignement-pratique fortuitement placé au centre même du quartier des études, de la chronologie historique et monumentale d'une capitale comme la nôtre, avantage qu'il ne dépendrait peut être d'aucune autre ville au monde de se procurer par les plus grands sacrifices.

Et nous aussi, à l'exemple de M. de Clarac, et sur les démonstrations du rapport fait en 1820, à l'Académie, par M. Raoul-Rochette, nous avons nourri longtemps l'espoir exprimé dans nos notices (p. 266 et 267), qui d'échos en échos parviendrait aux oreilles *qui doivent entendre*, l'appel fait il y a près d'un demi-siècle du haut de la tribune dite nationale, par une voix à grand retentissement (celle de l'évêque Grégoire). Dans l'entraînement de cette illusion, nous avons même été jusqu'à dresser une sorte de catalogue d'un Musée *sans monumens* dont la base même, dans son état de vacuité actuelle, nous paraissait devoir être la statue de Julien, quel que fût le budget auquel elle appartienne; les voies d'échange, comme pour les colosses du pont Louis XVI, où de largesses royales s'ouvrant incessamment pour des intérêts moindres. Sans être encore précisement atteints du sentiment qu'on éprouve *alors qu'on espère toujours*, marquons ici, comme un sujet de crainte, l'écoulement d'une nouvelle période d'attente, sans qu'aucun pas n'ait été fait vers le but auquel tendent tous les amis de nos antiquités nationales, sans qu'aucune sanction depuis l'acquisition, déjà faite alors, de la grande mâsure, ait été donnée aux vues implicitement comprises dans le rapport de M. de Boulay de la Meurthe, qui conquit l'unanimité sur une question repoussée par un précédent conseil. Mais puisque la persistance prouve la conviction, montrons la nôtre, en insistant encore ici sur le grand intérêt que compromet l'absence de toute décision ultérieure sur ce qu'on entend faire des ruines acquises et sur le parti à prendre ultérieurement pour arriver à mettre les autres parties

dans notre Musée, et qui dénoterait l'affection portée à ce prince,

non encore exhumées de l'enclave du palais romain à l'abri des caprices d'un propriétaire ou de la spéculation d'un entrepreneur d'alignement.

Si la seule existence d'une salle romaine qui nous reportait à notre enfance comme nation, présentait déjà aux savans dont Grégoire était l'organe un intérêt archéologique sur lequel nos troubles politiques sont venus jeter un voile, que serait-ce aujourd'hui que, grâce aux recherches de MM. Albert Le Noir et Jollois, on peut démontrer qu'indépendamment de cette vaste salle, plus curieuse peut-être *comme conservation* et par l'absence de soutènement par colonnes que celle, contemporaine, des bains de Dioclétien, où Michel-Ange enchâssa la charmante église de Notre-Dame-des-Anges, on peut encore suivre dans leurs sept grandes divisions ces *lavacra romains* importés tout d'une pièce jusqu'au centre de la Gaule, sans égard même aux modifications que devait entraîner, quant au *frigidarium* surtout, l'influence d'un climat septentrional? Quoi de plus miraculeux en effet que de retrouver ainsi, après quinze siècles, le berceau de ces premiers âges, presque intact dans ses principaux jalons, au foyer même d'où partit le rayonnement de la civilisation moderne, et de le retrouver dans des proportions grandioses et avec des conditions de somptuosité et de durée bien contrastantes avec nos œuvres de progrès auxquelles n'a rien moins que profité cette longue leçon expérimentale. Mais, ne manquera pas d'objecter le brûlant patriotisme de certains ennemis de ce genre de gloire, est-il digne d'un grand peuple de s'enorgueillir d'un monument qui ne rappelle que trop son asservissement et de s'honorer de l'empreinte de ses fers, comme si les nations les plus braves avaient pu se soustraire alors au joug des rois de la terre; comme si encore les épanchemens de Julien sur les vertus des habitans de Lutèce, ses éloges des Gaulois, prouvés par le soin qu'il prit de se remettre à leur garde jusqu'à la mort et au-delà, ne compensaient pas ce que l'idée de nos défaites, après dix ans de lutte contre le plus vaillant capitaine, peut avoir de sensible pour un cœur français. Ce qu'il faut voir dans ce grand jalon planté en regard d'un îlot par le caprice d'un César, c'est le générateur de toutes nos magnificences, la coque d'où sont sorties nos hautes destinées, le baliveau dont les racines ont produit cette forêt de palais, de temples, d'hôtels, de manoirs, de bouges tant de fois renouvelés et auxquels survit dans son aspect toujours grandiose, après l'épuisement de tant de styles, ce témoin malheureusement muet de notre histoire en action, cet abri de tant de générations éteintes. Or, pour rendre à ce berceau de tous nos arts et de notre nationalité même, non sa splendeur, mais l'intérêt que comporterait encore la juste appréciation de son importance à demi-cachée par les mâsures adjacentes qui recèlent, elles aussi, des salles romaines presque intactes, il suffirait d'un mot : *utilité publique*, d'un vote vraiment municipe, d'un de ces crédits si nombreux et qui ne *coûtent rien* en matière de simple voirie; et bientôt l'on verrait la population réputée frivole de cette capitale, si avare de son sol, se ranger avec respect autour de ce squelette fossile livré à nos études sur l'art antique comme à nos méditations historiques et philosophiques. A cet accomplissement tardif de la prophétie semi-séculaire de Grégoire : « *On dégagera les abords du palais des Thermes de Julien pour offrir aux regards du peuple ce monument antique*, le seul que Paris ait conservé; » *ce peuple*, moins insouciant peut-être de ces grands enseignemens que certains professeurs de l'art moderne, glorifierait, nous n'en doutons pas, l'administration, d'ailleurs si occupée de notre bien-être et de l'avenir de la cité, de l'honorer dans son germe et de ne pas dédaigner ses vieux titres de gloire, surtout lorsqu'aux fruits matériels qu'on recueillerait de ce déblaiement pour

au moins par certaines populations occidentales, bien que ses sym-

l'aération d'un quartier méphytique et en pourvoyant, par des combinaisons d'alignement, à l'élargissement de voies pratiquées pour des mules et encombrées aujourd'hui de vastes et nombreuses locomotives, viendrait se joindre la récolte intellectuelle qui ne pourrait alors manquer de se produire. Ici nous renvoyons à ce que nous avons dit dans nos notices (pag. 35 et suiv.), du beau projet de M. Albert Le Noir, digne fils du fondateur de ce beau musée vraiment français des Petits-Augustins, dont la destruction est devenue de jour en jour plus regrettable et le remplacement plus désirable. Nous pouvons renvoyer aussi à notre bref inventaire (t. I, p. 128 à 135) des riches épaves que le flot des siècles en se retirant a déposés sur notre sol et dont pourrait s'enrichir tout à coup le sanctuaire décrit par les constructions mêmes du vieux palais, où se concentrerait par échantillon un Paris *romain*, *Bas-Empire*, *Mérovingien* et *moyen âge*, offrant ainsi avec les témoignages originaux et en grande masse de l'appareil architectonique de ces divers temps, placés dans le même axe par un hasard qu'on ne peut trop apprécier, tout ce que les fouilles successives ont permis et permettront encore de recueillir en fait de monumens de la statuaire des divers âges, et d'objets concernant les traditions de l'histoire locale de la Cité, surtout sous le rapport des faits, des mœurs et usages; car c'est en quoi, selon-nous, le Musée parisien devrait différer de ceux royaux ou nationaux dont cette capitale est dépositaire. Admettre en principe qu'on n'y lutterait que sous le rapport de l'intérêt circonscrit aux produits ou objets intéressant la localité et non de recherche d'art et de luxe avec les grandes fondations, serait se ménager les moyens de compléter à peu de frais les séries chronologiques. Ainsi, pour les statues de Clovis, de Clotilde, de Childebert, d'Ultrogothe, etc., qui, comme celle de Julien, doivent nécessairement *réintégrer le domicile* principal, les figures du grand portail de Chartres offriraient des types et des moyens de reproduction par le moulage et la fonte de fer devenue usuelle et d'un effet monumental qui, pour la décoration extérieure surtout, entrerait bientôt en accord par sa patine avec l'aspect rugueux de l'appareil romain dans son état actuel, qu'il faudrait bien se garder de flétrir par des restaurations quelconques. Même procédé pour les bas-reliefs destinés surtout à masquer comme appliques, les turpitudes architecturales des piés-droits et cintres en pierre de taille, comme pour la reproduction en diverses matières des ustensiles, armes, etc., dont les originaux feraient défaut à une collection que ne manqueraient pas d'enrichir, ne fût-ce que par dispositions testamentaires, tous les possesseurs d'objets d'art de l'époque gallo-romaine ou du moyen-âge, procédant *regis ad exemplar*, car on ne peut douter que la munificence royale, éveillée sur ce point, n'attache même quelque prix à inaugurer la nouvelle fondation par l'intronisation de la statue de Julien, etc.

Le conseil municipal de la Seine, pour s'inspirer un peu tard de cette belle pensée, n'en acquerra pas moins de titres à la reconnaissance des amis, aujourd'hui nombreux et très fervens, des études historiques par les monumens; noble propagande dont l'effet se fait en ce moment sentir jusque dans les démembremens de notre *vieil empire*; car la Belgique, où le culte des souvenirs historiques est en si grand honneur, grâce à des écrivains comme M. le baron de Reffeinberg, en résume en ce moment l'expression parlante, dans sa vieille chapelle des Nassau, fondée en 1343. Que Paris songe seulement que déjà devancé par nos villes secondaires qui, comme Lyon, Dijon, Rouen, Orléans, Arles, Narbonne, Avignon, Lepuy, etc., etc, ont trouvé dans cette dépense une source d'intérêt et de prospérité municipale, chaque instant de retard peut influer sur les chances de succès et même substituer des impossibilités d'exécution aux facilités actuelles ! ! !

pathies fussent plus spécialement acquises à la Grèce et à certaines villes d'Orient, Constantinople, Tharse [1], etc., etc., peut-être aussi quelques-unes de ces figures votives auront-elles été le produit de *vœux personnels* [2], et d'autres le fruit des menées secrètes et des adroites suggestions de ce *Diogène* couronné, qui,

[1] L'Occident, premier et principal théâtre de la gloire de Julien, ne participa que très secondairement à ses souvenirs, du moment où la victoire et l'apostasie lui eurent ouvert les portes et l'accès du trône d'Orient. Les souvenirs de Byzance, sa patrie, et surtout ceux de la Grèce et de l'Asie-Mineure, où son ame si impressionnable s'était identifiée avec les grandes traditions qu'il tendait à faire revivre, prévalurent bientôt sur le bonheur tout contemplatif du citoyen de Lutèce, du *Gaulois* par occasion, sinon par politique ; et si l'éloge des mœurs pures de nos ancêtres vint se placer sous sa plume au milieu des pompes orientales, c'est que, pour châtier les habitans d'Antioche de la liberté grande qu'ils prenaient de chansonner la tenue de bouc et la barbe de chèvre de leur empereur, il fallait un tableau de vertus patriarchales qui, pris dans les *impressions de voyage* du satyrique, n'en faisait que mieux ressortir la peinture des désordres et de la dissolution des irrévérencieux contempteurs de l'ennemi du luxe, du théâtre et des arts. Cette susceptibilité qui, de son aveu même, lui avait fait rompre ses liens de dépendance comme simple César, le tint en méfiance envers l'Italie, quoique sa capitale, restée le sanctuaire du paganisme, semblât offrir un foyer convenable pour l'élaboration de son œuvre dissolvante, et pour extirper dans leurs racines les germes religieux semés par Constantin ; mais le sénat de Rome, fort d'une autorité qu'il avait su défendre contre ce prince même, avait osé blâmer publiquement Julien *d'oublier, en parlant de Constance, qu'il lui devait ce qu'il était* (Ammien, l. XXI, p. 190) ; et c'en fut assez pour faire ajourner à d'autres temps l'effet de son levier sur cette contrée demeurée presque étrangère à la nouvelle convulsion, et peut-être même pour expliquer comment, selon la remarque des historiens, ce sacrificateur infatigable ne se passa pas la fantaisie de *sacrifier au capitole*. Ce n'est pas, pour en revenir au sujet qui nous préoccupe toujours comme base de l'art chrétien, que son influence plus active même dans cette partie de son empire, ait pu rien changer à l'ordre que la magistrature romaine maintenait dans les sépultures par tacite réconduction des lois de Constant et de Constance, puisque Julien aussi, dans sa loi donnée à Antioche (Cod. Th., IX, XVII, 3, tit. *de Sepulcris violatis*), parlant de ceux qui commettaient le crime d'enlever les ornemens des tombes pour en décorer leurs salles ou leurs portiques, etc. : « Ornamenta quidem tricliniis aut porticibus auferunt de sepulcris, » menace des peines les plus sévères ceux qui manqueraient de respect aux dieux Manes : « Hoc fieri prohibemus » pœna Manium vindice cohibentes. »

[2] Plusieurs historiens, et l'abbé de La Bletterie aussi, dans ses notes sur les lettres de Julien (p. 422), pensent que c'était sa propre statue que cet empereur offrait aux Alexandrins en échange d'un obélisque, en leur disant (lettre XV) : « Comme votre ville ne » m'est pas moins chère que ma patrie, je vous permets aussi d'élever *la statue colossale* » *qui vient d'être faite :* ainsi, vous aurez monument pour monument, à la place d'une » pierre taillée en triangle, où sont gravés quelques caractères égyptiens, la *statue d'un* » *homme dont vous souhaitez d'avoir l'image.* » Quelle autre statue *d'homme* que la

selon Libanius lui-même (*Orat.* 12, p. 260), *faisait tout pour être loué*[1], et dont l'orgueil perce à travers la fausse modestie dont il prend trop de soin de s'envelopper, pour qu'on ne voie pas, dans son

sienne pouvait avoir été faite récemment, et de forme colossale surtout, sans une affectation préalablement déterminée?

Par la première phrase de cette même lettre, où Julien dit aux *prédécesseurs de Mehemet-Aly:* « J'apprends que vous avez un obélisque assez haut, *couché sur le rivage*, et » dont vous *paraissez ne faire aucun cas* », on voit que l'indifférence des Egyptiens en matière de monumens de leur histoire a peu varié depuis quinze siècles, et qu'elle surpasse encore la nôtre, que compense du moins, dans l'espèce même, notre convoitise pour les richesses d'autrui. Qui empêche de faire marcher de front l'accaparement des antiquités étrangères avec la conservation des nôtres, si ce n'est l'application qu'on peut faire de la remarque de Julien à chaque peuple, à propos de ses propres trésors en œuvres d'art dont on ne fait jamais *aucun cas* dans le pays même? témoin ce que nous avons établi plus haut à propos de la statue de Julien et des *thermes* dits de cet empereur.

Si nous pouvions admettre, sur la foi de Sozomènes (l. v, c. 20), la légende de la substitution par Julien de sa propre statue à celle que la reconnaissance de l'hémorrhoïsse de l'Évangile avait fait élever au Christ à Paneade, nous y trouverions en même temps qu'un très curieux témoignage de l'art chrétien, *dès sa naissance*, une nouvelle preuve de la morgue vaniteuse de Julien, portée même au plus haut degré; mais notre réserve nous dispense du moins de déplorer le sort de cette statue foudroyée, dit-on, comme l'idole de Dagon (Rois 5).

[1] Ce qui ne veut pas dire que Julien n'ait jamais rien fait *que de louable;* car quelque enthousiasme que montre Libanius pour un prince qui le combla de prévenances, quelque intérêt qu'il eût d'ailleurs à célébrer Julien *vivant*, pour aider à l'accomplissement de son œuvre méditée de concert, et *mort*, pour opposer ses vues conservatrices de la gloire monumentale et du culte des ancêtres aux violences impies et destructives de Théodose, le chef païen des sophistes d'Orient s'est bien moins prévalu des vertus immaculées de Julien dans un intérêt de reconnaissance et de conservation, que ne l'a fait le prince chrétien de nos rhéteurs du XVIII[e] siècle, dans un intérêt de parti et dans un but de destruction. « Julien, » selon Voltaire (*Dict. philosophique*), avait toutes les qualités de Trajan... toutes les vertus » de Caton, mais non pas son opiniâtreté et sa mauvaise humeur, et tout ce qu'on admire dans Jules César.... Il eut la continence de Scipion.... enfin, il fut en tout égal à Marc Aurèle, le premier des hommes »... *après Voltaire, sans doute.* Ce nouveau panégyriste qui, dans cette reprise en sous-œuvre de la tâche des anciens sophistes, tient pour vertus la révolte, l'apostasie, etc., ne voit même pas dans ce prince le *superstitiosus* de ses plus chauds admirateurs, ni le prohibiteur de l'enseignement des lettres, parce qu'il s'agissait *des lettres chrétiennes;* ce qui peut faire retourner contre notre grand écrivain philosophe l'argument dont il se sert ailleurs pour casser les arrêts de l'histoire: « On voit, dit-il, » dans Constantin un heureux ambitieux, qui se moque des dieux et des hommes. Il était » Chrétien, on le canonisa. Julien est sobre, chaste, désintéressé, clément, mais il n'etait » pas chrétien, on l'a longtemps regardé comme un *monstre* ».

N'est-ce donc pas un devoir de scruter plus à fond de semblables exagérations laudatives ou contemptives?

affectation même, à traiter par exemple *Auguste* de faiseur de *poupées, de dieux faits au tour, au moule, etc.* [1], ses regrets de ne pouvoir vivre au même titre aussi dans la mémoire des peuples.

Julien qui s'efforça, ainsi qu'en convient M. Beugnot (t. Ier, p. 207) « de rétablir en tous lieux *les signes extérieurs* qui rappe- » laient l'ancienne alliance de la religion nationale et de la consti- » tution, » n'aurait pu d'ailleurs, sans la prompte catastrophe qui restreignit les preuves de ses inconséquences, se dispenser d'imiter bien ou mal le grand faiseur de poupées, pour rendre aux nouveaux temples qu'il fit bâtir (*Eunape*, c. XXI, p. 149), le caractère que leur avait fait perdre la réaction chrétienne; car, certes le missionnaire de l'hellénisme, le demi-dieu vengeur des affronts de la Grèce, et si plein de ses traditions, l'*assesseur du roi soleil*, qui plaçait la tête d'Apollon sur ses médailles, autre sorte de poupées qu'il multiplia sous toutes les formes [2], n'aurait pas négligé de remeubler *ses sanctuaires* de Delphes, de Daphné, de Milet, de Ténédos, etc., appauvris par les commissaires de Constantin, de trésors d'art dont s'enorgueillissait Byzance [3]. Ce moyen eût été d'ailleurs d'un effet plus certain sur les populations que « le soin de *rouvrir la source prophé-*

[1] Césars de *Spanheim*, p. 248. Lactance emploie le même mot : *grandes puppas*, comme le remarque ce commentateur, pour désigner les simulacres et effigies des Dieux. Quant aux *poupées* remunératoires de services rendus à l'état ou au prince, Julien ne s'en fit pas faute. Son complice et historien Aurelius Victor en obtint une d'airain (Ammien, l. XXI, p. 190).

[2] Banduri a donné (II, 433) des médailles de Julien sur lesquelles se trouve la figure d'*Apollon*. M. Beugnot fait cependant observer (t. Ier, p. 207) que c'est en général la superstition égyptienne qui domine dans ses monnaies, où il est souvent représenté sous la figure de Sérapis, et *Hélène son épouse sous celle d'Isis*. Mais, à moins de supposer que ce fut à titre d'apothéose que Julien aurait métamorphosé la fille de Constantin, la sœur de trois princes chrétiens, et même d'une *sainte, dit-on*, en divinité égyptienne, la tradition historique se refuse à l'explication de Banduri (XI, 437), puisqu'on s'accorde à placer vers l'époque de l'expédition d'Illyrie, alors que Julien n'avait pas encore fait profession ouverte de paganisme, la mort d'Hélène, dont la jalouse Eusébie abrégea, dit-on, les jours par un breuvage qu'elle lui fit prendre à Rome en 357.

[3] La lettre de Julien aux Alexandrins, citée plus haut, en prouvant le prix que la ville de Constantin attachait aux monumens, et le soin que prenait le nouvel empereur de pourvoir à ce goût, ne permet pas de croire qu'il ait pu songer à restituer les dépouilles des temples grecs et asiatiques. Les premiers historiens byzantins s'accordent d'ailleurs sur ce point, que les statues célèbres furent détruites dans l'incendie du palais, au commencement du Ve siècle.

» *tique de Castalie comblée par Adrien* (Ammien, XXII, 12), et de ranimer les oracles de Dodone, de Delphes, de Délos, également muets depuis longtemps, et que l'issue de la campagne de Perse, entreprise sur la foi de leurs présages (Théodoret, l. 3, c. 16, p. 654) dut replonger dans le discrédit : mais ces pratiques, renouvelées des vieilles superstitions orientales et des livres sibyllins de Numa, offraient un moyen plus facile que la culture des arts, de reporter à leur ère de gloire des peuples que le prestige fallacieux ou non du plus riant avenir, payait d'avance, en monnaie économique, de tous leurs sacrifices ; et c'est ainsi que le prince qui avait poursuivi de sa satyre, et chassé les officiers *parasites* seulement, eunuques, barbiers, etc., du palais impérial, se fit gloire de l'encombrer d'hôtes plus dangereux, *magiciens*, *enchanteurs*, *devins*, *augures*, et de tout ce qui faisait commerce d'illusions et d'impostures. » (*Chrysos. in Gal.*, p. 676.)

Mais si les arts se ressentirent sous Julien de son antipathie pour tout ce qu'avait aimé son oncle, et d'une parcimonie philosophique qui le porta, par exemple, à réduire au poids de soixante-dix onces les couronnes d'or (*staterum*) que les villes étaient dans l'usage d'envoyer au prince, et qui pesaient quelquefois jusqu'à deux mille, (Liban., p. 305), les lettres du moins suivirent l'impulsion que Constance leur avait donnée, en créant la bibliothèque de Constantinople, dont Julien se fait gloire (*Ep.*, 58, p. 223, 224) d'avoir terminé les bâtimens.

Ecrivain distingué et poète dès son jeune âge, comme en avait jugé Constance, en lui offrant pour présent de noces, à Milan, une bibliothèque de choix (Jul., *or.*, 3, p. 230), Julien se distingua, même parmi les nombreux rhéteurs de son époque, par le choix de ses images, par la force de sa pensée, et surtout par l'âpreté incisive de son style satyrique, qualité dominante chez lui, et qui rend peut-être moins regrettable la perte cependant irréparable pour nous de son manuscrit de la guerre des Gaules. Justement fier de ses droits personnels à partager la gloire du fécond Libanius et de l'éloquent Themistius, et à balancer celle des Grégoire, des Basile, comment n'a-t-il pas senti, ce philosophe si réfléchi, si maître de lui-même, qu'interdire par un moyen qu'Ammien *aurait voulu voir enseveli dans l'oubli*, l'enseignement des lettres chrétiennes, c'était

à la fois reconnaître leur supériorité, et paraître, en excluant ses rivaux de la lice, se ménager les moyens d'obtenir des triomphes plus faciles ? Heureusement pour lui, ses titres antérieurs suffisent pour constituer à l'hôte de notre palais un beau renom littéraire, dont l'éclat serait bien plus vif sans doute, si sa rudesse platonicienne, et son soin de répudier les allures de Constantin, ne l'eussent pas contraint à séparer des lettres les arts, *leurs compagnons fidèles.*

Au surplus, pour défendre sur ce point Julien contre lui-même, dans l'intérêt de notre cause, prouvons que ses contemporains ne tinrent pas plus de compte que nous ne le faisons ici, de ses faux semblans de simplicité et de modestie ; et qu'en *honorant ce saint comme ils le connaissaient,* ils apprécièrent les justes motifs des dédains en matière d'art de ce philosophe, dont l'inconséquence *en toute matière* se révélait par sa mort même ; puisque c'était en cédant au besoin d'imiter le vainqueur de Darius que succombait avec son armée, le *sage* qui, déjà revêtu de la pourpre, écrivait à Thémistius [1] : *Pour moi, j'ose dire que le fils de Sophronisque a plus fait qu'Alexandre-le-Grand*, et plus loin........ *quel bien ont fait dans le monde les victoires d'Alexandre ?*

Tous les historiens s'accordent (Ammien, XXV, 10, Libanius *de Ulciscenda Nece;* Jul. 7; Socrate, III, 26) à célébrer le soin que prit Jovien, et par suite Valentinien, et Valens, de *faire décorer* le tombeau de Julien assez somptueusement pour satisfaire aux exigences de ses plus ardens admirateurs, tels que Libanius ; honneurs sacriléges auxquels le cardinal Baronius impute même la colère céleste qui mit un terme si court au règne de Jovien [1] ; et certes ce compagnon d'armes, témoin de la mort socratique et successeur du héros tombé dans les champs de la Mésopotamie, et dont le corps, rapporté à bras d'hommes, ne méritait, selon saint Grégoire de Naziance (t. I, p. 162), que les honneurs de la voirie, n'exécutait pas un legs testamentaire, en faisant ériger à Tarse, au disciple de

[1] Hominis alioqui ne cœspititià quidem sepultura digni (Baron. an 362, nº 1), cette interprétation d'un arrêt du ciel sur un prince comme Jovien, après l'écoulement de douze siècles, nous paraît au moins bien sévère.

Platon, un mausolée magnifique [1], avec cette inscription : « *Ici sont* » *les restes de Julien, qui succomba près du Tigre, à la fois grand* » *prince et guerrier courageux* » (Zosim. III, 34); mais certain de répondre aux vrais désirs de Julien en consacrant, fastueusement même, sa renommée posthume, il ne s'arrêtait pas aux démonstrations du néant de cette gloire, si fréquentes dans les écrits de ce philosophe.

On expliquerait, difficilement toutefois, ces soins pieux, cette recherche d'hommages funéraires pour un prince païen qui venait d'exhaler son ame en l'analysant, de la part d'un guerrier que Théodoret nous présente (l. IV, c. I, p. 660, 661) comme n'ayant accepté la pourpre qu'après s'être déclaré chrétien et avoir vu l'armée tout entière répondre à cet aveu par une acclamation semblable; mais ici comme sur tant d'autres points, les historiens étant loin d'être d'accord sur une manifestation cependant bien publique, le plus sage est de s'en tenir, ainsi que le fait M. Beugnot, aux témoignages désintéressés, comme celui d'Ammien, qui dit à ce sujet : « que » l'armée *dont il faisait partie* ne se remit en marche qu'après avoir » cherché dans les entrailles des victimes des présages pour le nouvel

[1] Tandis que les Chrétiens vouaient l'ame de Julien aux furies et son corps aux gémonies, et que Libanius, tout en applaudissant aux honneurs funèbres qu'on lui rendait (*De ulciscenda Jul. nece*, c. VII, p. 152), réclamait pour la Grèce les dépouilles mortelles de ce philosophe, Ammien, dans son enthousiasme de compagnon d'armes de cet empereur, exprimait un vœu dont retentit souvent notre *tribune aux harangues*, à l'occasion d'un guerrier plus célèbre encore, tombé également, par sa faute, sur la terre étrangère plus avare de son dépôt que ne l'eût été la rive du Cydnus, que Julien *choisit du moins* pour sa sépulture, peut-être encore en souvenir de ce conquérant (Quinte-Curce, l. III, c. 4), qu'il décrie dans ses épitres, mais qu'il célèbre dans ses *Césars*. C'était, selon Ammien (l. XXV, c. 10), dans la *ville éternelle*, au sein des monumens commémoratifs de la gloire de tous les héros de l'empire, que devait reposer cette cendre illustre, « Cujus suprema et cineres, » si qui tunc justa consuleret, non Cydnus videre deberet, quamvis gratissimus amnis et » liquidus (on n'en dit pas autant du ruisseau de Longwood), sed ad perpetuandam glo» riam recte factorum præterlambere Tiberis, intersecans urbem æternam, divorumque » veterum monumenta præstringens. » Cette circonstance historique offre un rapprochement de plus à ajouter aux analogies que nous avons déjà signalées entre ces deux capitaines, dont le séjour dans notre capitale, à près de quinze siècles de distance, a laissé de grandes traces historiques. Ce pourrait être aussi un argument pour obtenir, comme nous le demandons plus haut, que la statue du défenseur et du protecteur des Gaules fût, comme l'est du moins, celle de son illustre émule, livrée en lieu convenable aux méditations philosophiques sur le néant de la grandeur acquise aux dépens du repos du monde.

» Auguste [1]. » Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'alors les Chrétiens se montrassent aussi absolus, aussi exclusifs, que pendant les premiers siècles. L'armée surtout, composée d'élémens divers et de soldats attachés successivement à la fortune de Constance ou à celle de Julien, avait pour culte principal sa confiance en ses chefs, et ces chefs eux-mêmes, soumis à telle ou telle influence, ne portaient pas tous le scrupule jusqu'à se soustraire brutalement, comme fit Valentinien, en présence de Julien [2], aux pratiques païennes de pure forme; ainsi, de même que les artistes, cette autre milice indépendante, mariaient dans leurs compositions, comme nous l'avons vu, les configurations mythologiques aux symboles païens, les légions de Jovien marchaient avec leurs anciens noms de légions d'*Hercule*, de *Jupiter*, etc., sous le saint étendard révélé à Constantin par une vision céleste. Les historiens des deux écoles ont bien jugé cet état de choses; mais le constater eût été trahir les intérêts de la cause à laquelle chacun s'était voué, et pour les écrivains contemporains surtout, c'eût été signaler dans les masses une tiédeur religieuse que cette manifestation n'eût pu que propager : aussi ne doit-on pas s'étonner des contradictions flagrantes qu'offre ce qu'on appelle l'histoire, si diverse selon le point de vue de l'écrivain, que, dès que la religion ou la politique sont en jeu, une version sur les faits les plus patens en comporte presque toujours une entièrement opposée.

Ainsi, puisque nous nous occupons de Jovien, qui croire, de Socrate (l. III. ch. XXIV), de Théodoret (l. V, ch. XX), du moine Jean d'Antioche, etc., qui le dépeignent comme la terreur des païens, l'ange exterminateur précurseur de Théodose, car le même Jean va jusqu'à lui mettre la torche à la main pour brûler, dans sa ville même, et par ferveur religieuse, le temple qu'Adrien éleva à Trajan, et que Julien avait converti en une bibliothèque, ou du noble sénateur de Byzance, l'éloquent et courageux Thémistius, qui le loue si

[1] Hostiis pro Joviano extisque inspectis (Ammien, l. XXV, c. 6).

[2] Assistant, comme tribun des Scutaires, à un sacrifice que Julien allait offrir au temple de la Fortune, Valentinien s'irrita contre le prêtre qui avait, selon lui, *souillé* sa clamyde par l'eau lustrale au lieu de la purifier, et porta même la violence jusqu'à frapper cet officiant en présence de l'empereur (Sozom. VI, 6, et Théodoret, l. III, c. 15). *V.* la dissertation de Godefroy, p. 293.

dignement (or. x) de l'appui qu'il donnait aux lettres, appui dont on ne put guère juger l'effet dans un règne de sept mois, et qui faisant allusion à une loi qu'il rendit pour la liberté de conscience, conclut par ces mots : « *Ta loi nous procure l'avantage de vivre* » *entre nous, sans tumulte et discussion?* » (Thémist., orat. v, p. 68.)

De ce prompt retour à l'ordre, de l'assiette que prit immédiatement le trône chrétien après les ébranlemens qui l'avaient rendu trois fois vacant en moins de trois ans et demi, et de la complète harmonie qui régna bientôt entre les sectateurs des deux cultes mis aux prises par Julien, on doit conclure que l'image des *plantes du jardin d'Adonis*, que ce satyrique employait pour qualifier l'œuvre éphémère de son oncle, pouvait s'appliquer bien plus exactement à la sienne propre qui ne produisit aucuns fruits, faute de racines; car, bien que le paganisme fût toujours, et longtemps après encore, pratiqué, presqu'exclusivement même, sur divers points de l'empire, en Occident surtout, la manifestation religieuse n'était plus, pour certaines populations restées cependant fidèles aux habitudes de leurs ancêtres, qu'une question d'amour-propre, d'intérêt ou de point d'honneur, qu'une croyance sans conviction, qu'un fantôme auquel la crispation galvanique imprimée par Julien avait bien pu rendre le mouvement mais non la vie. Telle était principalement l'attitude du patriciat de Rome et le sentiment qui dicta la réponse empreinte d'indépendance et de dignité plutôt que de ferveur païenne, faite au message de Julien. Si l'on conçoit en effet que les héritiers des grands noms consacrés par les *Annales de la ville éternelle*, et vivifiées par les statues du forum de Trajan, ou dans les inscriptions des temples votifs, aient tardé, autant qu'il put dépendre d'eux de le faire, d'abaisser leurs faisceaux séculaires devant une humble croix arrosée du sang de leurs victimes, et de quitter leurs chaises curules d'où partaient des décrets révérés encore dans tout l'empire, pour venir se ranger sous la domination d'un évêque, il faut admettre aussi que ces nobles patriciens, quelque force d'argumentation qu'ils aient déployé plus tard pour revendiquer leur suprématie religieuse (*v.* Symmaque, l. x, ép. 54), ne comptaient plus sur des dieux qui n'avaient pu venger aucun de

leurs affronts [1]; et qu'en voyant s'éclaircir de jour en jour et sans compensation les rangs de leurs adeptes qu'aucuns principes vivifians, comme ceux du dogme chrétien, ne rattachaient à une autre vie, en jugeant, comme en témoignent les plaintes même de Julien, de l'insouciance générale pour les rites païens [2], ils ne prévissent le terme d'un prestige bien déchu depuis leur triomphe sur Constantin même : de là le froid accueil fait aux vaniteuses promesses de régénération d'un culte usé, et la prédisposition de ce sénat très puissant encore à seconder les vues conciliatrices de Valentinien.

Ce prince, sorti du sein de l'armée par le choix de ses compagnons d'armes dont le vote électoral ne pouvait être douteux, puisqu'ils l'avaient vu confesser la religion du Christ en présence de Julien,

1 Ces dispositions du sénat devaient dater, comme nous l'avons dit, de l'époque surtout où, après le long délaissement de Constantin, Rome s'estima trop heureuse de posséder un de ses fils, malgré les dissentimens religieux subsistant entre le prince et le sénat, dissentions dont une politique toute de conciliation, manifestée par les nominations alternatives de préfets païens et chrétiens, rendit les effets peu sensibles en même temps qu'elle favorisa la marche parallèle des arts *chrétien* et *païen*. Sans capituler sur un principe dont l'admission eût entraîné la flétrissure de toutes ses gloires, le désenchantement de toute sa poésie mythologique, et par suite l'abandon, la chute même de ces innombrables sanctuaires du paganisme qui firent encore l'admiration de Constance, le sénat de Rome se tint longtemps et bravement sur la brèche, concentrant tous ses désirs dans le soin de conserver ou de reconquérir son palladium. Il voyait d'un œil plus exercé et moins fasciné que celui de Julien, la portée d'une réaction religieuse contre l'énergique population chrétienne centuplée de moyens, sinon de nombre, par le triomphe de la croix, et désespérait avec raison, tout en la défendant, d'une cause dont les partisans ne purent être arrachés à leur langueur, même par la crise que lui suscita Théodose.

2 Les divers passages des lettres de Julien, où ce néophyte si zélé se plaint du petit nombre de païens qui sacrifient, de ceux qui le font *à regret* et sans même connaître les règles des sacrifices (Epit. IV et XLIX), de même que le récit naïf qu'il fait dans son Misopogon (p. 361), du dénuement dans lequel la ville d'Antioche laissa le temple de Daphné le jour de la solennité d'Apollon, « *qui n'eut qu'une oie apportée par le prêtre,* » forment sans doute les indices les plus positifs qu'on puisse recueillir du relâchement de la ferveur païenne *en Orient*, où nous avons vu déjà, sous le règne même de Constantin, les populations cédant à l'influence directe de cet empereur, porter l'insouciance pour l'ancien culte jusqu'à se laisser dépouiller, par quelques commissaires, de trésors d'art, qu'à part même le sentiment religieux, elles avaient le plus grand intérêt à conserver. Il n'en était sans doute pas entièrement de même pour l'Occident, et surtout dans la Gaule où les églises chrétiennes avaient de redoutables rivaux dans les temples païens qui y subsistèrent peut-être plus longtemps qu'ailleurs, malgré le zèle pieux de saint Martin et de sa milice de destruction. Toutefois, l'impulsion première venant du prince plutôt que du sénat, la ferveur païenne privée de l'appui spécial et des faveurs du trône tendait toujours à décroître.

s'abstint cependant, parvenu au trône, de toutes démonstrations politiques dans ce sens, bien que la sévérité habituelle et l'énergie dont il fit preuve à d'autres égards ne puissent faire imputer à faiblesse sa condescendance pour les païens, bien plus favorisés encore en Orient par son frère Valens, que l'arianisme aveuglait au point de lui faire préférer le paganisme à l'orthodoxie [1].

La neutralité [2] que Valentinien adopta pour règle de conduite fut telle, qu'il évita même de demander au sénat romain le sacrifice qu'en avaient obtenu les empereurs chrétiens ses prédécesseurs, et que le guerrier qui traitait de souillure, au mépris de ses jours, une ablution d'eau lustrale, se soumit à humer, au milieu du sénat, l'encens que *ses sujets* brûlaient aux pieds de leur idole (Symmaque, *ibid*, Saint-Amb., ép. 11, p. 195). Quoi de plus propre à justifier, sous ce règne encore, la réciprocité d'égards que nous supposons avoir existé dès l'époque même de Constantin, entre le clergé chrétien et le sacerdoce païen, procédant presque de concert, chacun dans l'intérêt de son culte, sous l'égide protectrice de princes habiles à concilier les devoirs pieux de leur *religion personnelle* avec les ménagemens que leur dictait la cohésion d'intérêts dépendant du libre exercice du culte national? Voltaire, si ombrageux en fait de despotisme autre que le sien, n'a-t-il pas dit de ces époques mêmes (*Philosophie*, chap. 33) : « Du temps de Valentinien, toutes les » sectes vécurent, au moins pendant quelques années, dans une » paix extrême, se bornant à s'anathématiser sans s'égorger, païens, » juifs, athanasiens, ariens, mardoniens, donatistes, cyprianistes, » manichéens, apollinaristes, tous furent étonnés de leur tranquil» lité. Valentinien apprit à tous ceux qui sont nés pour gouverner, » que si deux sectes déchirent un état, trente sectes tolérées lais» sent l'état en repos? »

A notre avis cette situation fut, depuis la bataille du pont

1 « Ce ne fut, dit Théodoret (liv. v, c. 21), que pour susciter des ennemis à l'église orthodoxe, que Valens autorisa la pratique de tous les rites païens dans l'empire que Valentinien lui avait laissé en partage. »

2 « Hoc moderamine principatus inclaruit, dit Ammien (l. xxx, c. 9), quod inter » religionum diversitates *medius stetit*, nec quemquam inquietavit, neque ut hoc cole» retur imperavit aut illud : nec interdictis minacibus subjectorum cervicem ad *id quod* » *ipse coluit inclinabat*, sed intemeratas reliquit has partes, ut reperit. »

Milvius jusqu'au triomphe où Théodose traîna, dit-on, des idoles à son char, l'état normal de la population romaine, moins accessible que d'autres à l'esprit de secte, comprimé qu'il eût été dans son essor par la haute prudence à ces époques, du pouvoir chrétien dont cette ville était le siége [1], et dans ses écarts portés aux excès dont parle Voltaire, *l'égorgement*, par l'intervention d'une autorité païenne étrangère à ces débats religieux. Pourquoi donc chercher ailleurs que dans ces garanties réciproques de sécurité, l'origine réelle des *travaux d'art* de ces Catacombes qui nous ont tant occupé, et l'influence paisible sous laquelle se développèrent naturellement les nouveaux germes semés par Constantin et dont on conteste la culture tout en jouissant de la saveur relative de leurs fruits, tout en s'émerveillant de l'abondance et du mérite, comme exécution surtout, des produits de la statuaire du IVe siècle, recueillis dans les Musées ou épars jusque dans nos provinces, et dont, quant à l'Italie, Bottari a publié de si beaux types extraits, des cryptes du Vatican et de la Voie Appienne (*v.* notamment les pl. XXII et XLI du t. Ier, et XLIX, LI, LXXXIV, LXXXVI, LXXXIX, etc. du tome II. *V.* aussi, pour le sarcophage de Vérone, décrit par Maffei, *Mus. Véron.*, p. 484, et pour celui cité comme ayant servi

[1] Sur environ soixante conciles tenus pendant le IVe siècle, dix seulement furent convoqués à Rome (Baronius); les chefs de l'église évitaient donc, autant que possible, toute occasion ou prétexte aux conflits religieux qui auraient pu naître de ces manifestations d'apparat dans la citadelle du paganisme, dans la crainte de mettre aux prises le culte toujours national avec celui que protégeait le prince : encore ces dix assemblées de prélats, depuis celle tenue en 313 contre les donatistes déjà condamnés par le pape Melchiades, n'eurent-elles en général pour objet que des réglemens disciplinaires, ou des mesures générales contre le schisme dont le triomphe ou la défaite n'importaient guère au sénat de Rome, peu familier sans doute avec les nuances qui séparaient, par exemple, un *arien* d'un *demi-arien*, etc. Les débats passionnés entre les *trente sectes* dont parle Voltaire et les crises auxquelles le paganisme ne put rester toujours étranger, furent suscités par de nombreux conciles provinciaux réunis sur toute la surface de l'empire, depuis Constantinople jusqu'à Cologne, souvent en dehors de l'autorité pontificale, et sous des bannières diverses, luttes qui durent retarder longtemps la chute complète du paganisme, par le spectacle qu'elles offraient aux non convertis de sectateurs d'un même culte s'entredéchirant pour quelques interprétations du dogme. Sous le règne de Constance, célèbre par la multiplicité de ces convocations, un seul concile fut tenu à Rome, en 352, longtemps, par conséquent, avant que ce prince honorât cette ville de sa visite; et il s'écoula ensuite 17 ans sans qu'aucun concile romain fût réuni.

de cercueil à Stilicon, *Mon. di S. Amb.*, tav. 14, p. 991; Buonaroti, *Vetri antichi*, p. 991, et sur l'ensemble de ces productions les savans aperçus de M. Raoul-Rochette [1]).

Nous répéterons à ce sujet qu'il y a, selon nous, erreur ou mauvaise foi à ne juger des travaux d'art exécutés en si grand nombre et

[1] Nous ne pourrions sans doute mieux appuyer le témoignage de la confusion, dans la sculpture des sarcophages Romains, des sujets puisés dans les religions païenne, juive ou chrétienne, confusion qui existe aussi, comme nous le ferons remarquer plus loin, dans les monumens analogues d'Arles et de Marseille, qu'en citant le savant résumé contenu dans le *Tableau des Catacombes*, de M. Raoul-Rochette (p. 192 à 221); mais indépendamment de ce qu'une note de trente pages excéderait la latitude que nous nous donnons trop souvent, de faire dominer le principal par l'accessoire, l'ouvrage par le commentaire, l'occasion s'offrira bientôt de parler des sarcophages à sujets *non religieux*, épars dans les musées et dans diverses localités. Il suffit donc ici, puisque nous nous retrouvons replongés dans les Catacombes, d'expliquer, d'après nos vues personnelles, pourquoi le nombre de ces derniers monumens qui y furent trouvés à la fin du XVIe siècle est très borné, comparé surtout à celui des nombreux sarcophages chrétiens appartenant même à la fin du règne de Théodose, comme celui de Probus, mort vers 394, recueillis dans les seules cryptes du Vatican, et dont plusieurs sont publiés par Bottari (pl. XV et suiv.). Lorsque les papes, affranchis de tous ménagemens envers le paganisme par les mesures du grand Théodose et de ses fils, régnèrent sans partage sur les Catacombes, ils durent expulser de ces lieux, principalement consacrés alors par eux, comme tombeaux des martyrs, et voués, à ce titre, à la vénération des fidèles, ainsi que nous l'apprennent saint Jérôme et Prudence, les monumens dont le caractère trop païen constituait une sorte de profanation; et ceux de ces sarcophages qui ne succombèrent pas dès-lors aux mesures de destruction dirigées surtout contre ce qui présentait le caractère d'idoles, recueillis par des personnages moins passionnés, pour leur servir de sépulture, à l'exemple de ce qu'avait fait Constantin pour sa mère et pour sainte Constance, sont venus après le paroxisme de cette fièvre de destruction, prendre place dans divers lieux, et même dans les églises, comme celle de l'*Aracœli*, qui, dit M. Raoul Rochette (p. 194), *renfermait tout un Musée de cette sorte de monumens appropriés à l'usage des sépultures chrétiennes. Ces sarcophages*, dit le même écrivain, *vus au XVIe siècle, et décrits par Fabricius, ont péri, pour la plupart, sous le pontificat de Clément VIII. D'autres restes pieux de l'antiquité profane ont été bannis par le zèle scientifique trop souvent ligué avec le préjugé religieux.*

Ainsi s'expliquerait alors, quant à la première expulsion surtout, l'existence sur plusieurs points, de divers sarcophages, comme celui représentant l'enlèvement de Proserpine, qui servit de cercueil à Charlemagne, et que nous avons vu à notre Musée des Petits-Augustins (no 428), celui où Vasari (*Vita di Nicola Pisano*, t. I, p. 17), trouve le sujet de la chasse du sanglier de Calydon, qu'on voit encore au Campo-Santo de Pise; ceux provenant de la Villa-Borghèse, catalogués dans notre Musée sous les nos 460, 472, 4[illegible]3, etc., et tant d'autres, indépendamment de ceux trouvés en France, et dont nous nous occuperons plus loin.

souvent d'une manière si remarquable pendant tout le IVe siècle, que d'après l'impression produite par les misérables raccords de l'arc de Constantin, témoignages sans doute de la dégradation complète de l'art, vers 315, mais non de son état quatre-vingts ans plus tard ; car, pour ne citer qu'une seule espèce de monumens de ces dernières époques, encore très nombreux en Italie et en France, il est évident que les seuls sarcophages chrétiens, quoique soumis à un type presque uniforme qui exclut l'inspiration et le mouvement, l'emportent autant, comme art, sur ces sculptures informes, que les chefs-d'œuvre de Phidias sur les productions grecques du Bas-Empire. De ce point de vue, d'ailleurs, les aperçus ne peuvent être complets : aussi rejette-t-on, dans *l'art antique* d'époque antérieure, tous les sarcophages à sujets païens, mythologiques ou gracieux, malgré certaines preuves contraires [1], pour n'avoir pas à discuter sur la possibilité de la *première renaissance* dont nous parlons, tranchant ainsi, sans autre examen, la question toujours douteuse, pour nous du moins, de l'époque où l'usage d'ensevelir les corps fut généralement substitué, sauf quelques exceptions, à celui de leur incinération. Dans notre système, au contraire, tout s'explique : le *fruit* prouve la *culture*. Constantin, en régénérant l'art par la pratique de grands travaux, aurait, en créant la sculpture chrétienne, ravivé la statuaire païenne, qui se serait plus spécialement exercée à Rome et dans les principales résidences des empereurs d'Occident, comme

[1] Le sarcophage de Flavius Memorius, existant à Marseille et provenant d'Arles, dont parle Millin (*Voy. dans le Midi de la France*, t. III, p. 151), nous semble offrir une de ces preuves, malgré le soin que prend cet antiquaire de rester conséquent à son système, en disant « que le *style du monument n'appartient pas au Bas-Empire*, et qu'il pense » qu'il a été fait à une époque plus reculée que celle où l'on y a déposé le corps de Me- » morius, mort vers le temps de Maximien ou de Constantin ; » comme si l'accord du sujet des bas-reliefs (combat de deux centaures contre un lion) avec les habitudes du *premier lancier de la garde de l'empereur*, ne suffisait pas pour constater que le mausolée fut fait *ad hoc*. Le reste de l'inscription où il est dit que Memorius fit pendant vingt-huit ans la guerre (*Milit*) parmi les *Joviens*, légion créée par Dioclétien, et qu'il mourut à soixante-quinze ans, après avoir occupé pendant plusieurs années d'autres positions dans l'empire, en reportant sa mort vers les règnes de Constantin ou de Constance, nous offrirait par conséquent un exemple, entre beaucoup d'autres, de l'exécution simultanée des sarcophages païens et chrétiens, et de la supériorité relative du premier art sur le dernier, ce qui devait tenir surtout à la plus libre allure des artistes, lors qu'inspirés par les compositions antiques restées sous leurs yeux, ils pouvaient se livrer à toute leur verve.

Arles, etc., sous les anciennes inspirations, au profit des derniers champions du paganisme ; car, du moment où leurs pères auraient, comme on le suppose, substitué le sarcophage à l'urne cinéraire, pouvaient-ils se dispenser de suivre cet exemple, *sinon de le donner?* Comment admettre en effet que lorsque les familles des Bassus, des Probus et de Proba, rejeton de l'illustre famille des Anices, et tant d'autres, consacraient la mémoire de ces grands personnages par de somptueux mausolées, celles des Ofitus, des Symmaque, etc., aient négligé de rivaliser dans ce genre de luxe funéraire, et se soient bornées à déposer les restes de ces grands hommes dans les colombaires de leurs sépulchres attitrés, sans aucune manifestation analogue, quoiqu'opposée à celle qui devait transmettre aux âges futurs le renom et la piété des magistrats chrétiens? Partant de cette donnée fertile en conséquences comme preuves de la régénération de l'art sous Constantin, puisque les sarcophages à sujets païens ou neutres accusent en général plus de liberté et de grâce d'exécution que les autres, on arriverait à conclure qu'un grand nombre de ces tombeaux à sujets puisés dans la mythologie ou dans les habitudes de la vie, tels que combats, chasses, etc., que sont venus occuper, à dater du triomphe du christianisme, au Ve siècle, et en dépit de leur ornementation profane, d'illustres chrétiens, des empereurs, des papes, des saints mêmes [1], pourraient être contem-

[1] « Sic profanis tumulis christiani non raro quasi propriis usi sunt, » dit Mabillon (*Voyage d'Italie*, § x, p. 81), à propos du sarcophage représentant un mariage romain où le cardinal Guglielmo Fieschi reposait encore en paix dans la basilique de St-Laurent, hors les murs, lors du dernier incendie. On sait que celui de l'abbaye de St-Victor de Marseille, qu'on assigna pour dernière demeure à St-Mauront, évêque de cette ville, représente un sujet guerrier et des centaures (Millin, *Voy. dans le Midi*, t. III, p. 158), que celui qui reçut St-Honorat, évêque d'Arles, était également à sujets profanes, etc. M. Raoul-Rochette entre à ce sujet dans de curieux détails. (*Tableau des Catacombes*, p. 198 et suivantes.)

Ces exemples d'une philosophie chrétienne qui se plaçait au-dessus des préventions tirées de l'incohérence de l'enseigne, sont peut-être encore plus remarquables dans les mausolées de Ste-Hélène et de Ste-Constance ; mais ici la matière (le porphyre), et la richesse du travail antique déterminèrent sans doute l'affectation. Quant au nouveau sarcophage trouvé dans les cryptes du Vatican au siècle dernier, sous Pie VI, et qui représente une *bacchanale* avec inscription chrétienne, il prouve, comme le Bacchus et les Amours de celui trouvé dans le cimetière de Ste-Agnès, et bien d'autres encore, que les antipathies religieuses n'allaient pas, bien qu'en dise *Séverani*, jusqu'à troubler le sommeil des morts de religions diverses, inhumés côte à côte.

porains des beaux sarcophages chrétiens décrits et publiés par Bottari, Maffei, Millin, Dagincourt, Raoul-Rochette, etc., et avoir servi de premier asile aux restes mortels des sénateurs et illustres romains qui, après avoir protégé la consolidation et la décoration de la Rome souterraine, n'auraient pas dédaigné d'y venir chercher un repos troublé par la réaction chrétienne. C'est, malheureusement pour nous peut-être, sur cette hypothèse, que de concessions en concessions (il est permis d'être généreux envers soi-même), nous sommes arrivé à puiser assez de confiance dans nos déductions pour soulever un doute sacrilége dans la question tranchée depuis longtemps par les professeurs de l'art, sur l'époque à laquelle appartiennent les deux beaux monumens romains de Reims : *le sarcophage de Jovin* et *l'arc* ou *porte de Mars.*

Pour mériter d'être absous, au moins par la *question de discernement*, de cet attentat à la confiance due aux maîtres, redisons bien franchement d'abord que nos aperçus dans ces matières n'ont à nos yeux même aucune importance réelle. Etranger aux premières règles de l'art, c'est en voyageur curieux que nous parcourons son domaine, en formulant nos remarques plutôt à titre d'impressions de voyages que comme points de doctrine.

Parvenu au règne de deux princes amis des lettres et des arts, *Valentinien Ier* et *Gratien* son fils [1], et conduit à leur suite dans une de nos villes, Reims, où deux beaux monumens de l'ère romaine existent encore, sans que rien dans l'histoire mette sur la trace de leur origine, nous fallait-il passer outre sur la seule étiquette qu'ils

[1] « Valentinien, dit Tillemont (t. V, art. VI, p. 12), avait beaucoup de mémoire, du » génie et de l'adresse pour les arts. Les encouragemens qu'il donna aux lettres sont d'ailleurs constatés par le Code de Théodose (l. XIII, t. III, et liv. XIV, t. IX). » Quant à Gratien, voici ce qu'en dit Le Beau sous ces deux rapports : « L'étude des belles- » lettres fleurissait alors dans la Gaule. Gratien chargea le Préfet d'établir dans les prin- » cipales cités des maîtres de rhétorique et de grammaires latine et grecque, et d'avoir » soin qu'on fît choix pour ces emplois des personnes les plus capables. Il leur assigna sur » les trésors des villes des appointemens considérables qu'il voulut régler lui-même » (t. IV, p. 374); et page 375 : Gratien ordonna aux magistrats de Rome d'entretenir » les ouvrages de leurs ancêtres; et afin qu'ils eussent la facilité d'en construire de nou- » veaux, sans dégrader les anciens, il abolit en faveur des sénateurs les droits imposés sur » le transport et l'entrée *des marbres*, qu'on tirait des carrières de Macédoine et d'Illyrie » (nécessairement pour *la statuaire*, puisque le sol d'Italie en procurait en abondance pour » les constructions.) »

portent dans nos itinéraires : *Siècle des Antonins ?* La bisarrerie de notre humeur en dispose autrement. Fort de notre faiblesse en fait d'études spéculatives, et malheureusement privé de ce don d'intuition qui porte la lumière jusque dans les ténèbres, et révèle à nos sphinx, sur le moindre indice, l'époque précise de chaque monument, nous trouvons dans notre abnégation de toutes prétentions doctorales, assez d'indépendance et d'audace pour hasarder l'hypothèse que ces deux beaux vestiges de l'art romain pouvaient se rattacher aux séjours prolongés de Valentinien et de Gratien dans cette ville même, et être le produit des grandes circonstances historiques auxquelles ce sujet nous reporte ; hypothèse qui formerait la plus belle déduction de nos prémisses, en montrant l'art renouvelé par Constantin, parvenu à ce degré de splendeur au moment même où les édits de Théodose et les irruptions des Barbares vinrent de nouveau dessécher cette belle floraison jusque dans ses racines.

Mais avant d'encourir, par cette supposition prise au sérieux, les sifflets des derniers élèves de notre école architecturale ou *sculpturale*, avant de nous vouer à cette *emprise* bien plus hasardeuse que notre chevauchée dans les Catacombes, le petit nombre de *tenans* disposés à s'égarer avec nous dans ces labyrinthes de la mort, s'accroissant ici dans une progression accablante, recueillons-nous un peu et supplions nos grands patrons de nous venir en aide.

Le laconisme, j'allais dire le silence, du premier de tous, de Winkelmann, ne nous présage rien de bon, à moins qu'on n'interprète, comme nous allons le faire, ce peu de mots jeté sur ces époques par l'historien de l'art, de toute la hauteur où l'avaient placé ses grands travaux sur l'art grec, etc. : « *Après le siècle de Constantin*, dit-il » (l. VI, chap. VIII, § 19), *l'histoire fait peu mention de l'art ;* il est à » présumer que comme l'on *commença vers ce temps-là à briser les* » *statues des dieux*, les ouvrages de l'art subirent le même sort en » Grèce. Ce fut pour empêcher un pareil désordre à Rome, qu'on » établit un inspecteur des statues, sous le titre de *centurio nitentium*. » Si, comme on peut le croire, Winkelmann entend parler, non du règne, mais *du siècle* de Constantin, et désigne par le brisement des statues, non les exploits des commissaires de ce prince, mais le déchaînement des moines sous Théodose, les monumens dont il s'agit appartenant, dans notre hypothèse même, à la période anté-

rieure, ne se trouveraient pas exclus du nombre de ceux du IVe siècle dont l'histoire peut *faire mention;* et ce qui prouve que cet écrivain admet, pour ce siècle même, cette marche progressive de l'art qui fait la base de toutes nos argumentations, c'est ce qu'il dit plus loin à propos des deux colonnes ornées de bas-reliefs existant encore au commencement du XVIIIe siècle à Constantinople, et élevées, *l'une à Constantin, l'autre à Arcadius; que cette dernière était bien supérieure comme art à celle de Constantin.* Remarquons en même temps que le savant commentateur de ce maître, *Carlo Fea*, loin de faire chorus avec les autres professeurs de l'art, et de prodiguer aux travaux d'art de la deuxième moitié du IVe siècle, les épithètes de *barbares*, d'œuvres de *complète* décadence, etc., se plaît à reconnaître que sous Julien et jusque sous Théodose, les artistes grecs poursuivaient avec zèle leurs études d'après le Jupiter Olympien et la Minerve de Phidias, ce qu'attestent Libanius (Orat. II et épist. 8; et Thémistius, orat. XXV et XXVII), par un témoignage spécial qui vient à l'appui de ce que dit le même orateur (Orat. XVIII, p. 223) des nombreux travaux d'art que Théodose fit exécuter à Constantinople, par compensation sans doute des mutilations opérées par ses ordres en Occident. Carlo Fea cite même, comme témoignage de la perfection que l'art atteignait encore à ces époques, dans ses pratiques les plus difficiles, la gravure sur pierres fines, « *le fameux* » *saphir du poids de 53 carats et d'un travail admirable*, représen- » tant, d'après ses inscriptions mêmes, *une chasse de l'empereur* » *Constance* à Césarée. » (*V.* Du Cange, *Numismat. des empereurs de Const.*) [1].

[1] Ce même commentateur, Carlo Fea, cite au livre VI (chap. IV, p. 322), plusieurs grandes autorités d'après lesquelles : « L'usage d'honorer les athlètes vainqueurs par des » statues, aurait duré jusques au temps des empereurs *Valentinien*, *Valens* et *Gratien*, » c'est-à-dire jusqu'environ l'an 370 de l'ère chrétienne, et il rappelle (note 3 de la » page 503), que Constance et Julien, qui était encore César, firent élever une statue à » Flavius Eugène, que Constance en fit aussi ériger une au recteur Victorin, comme on le » sait, par saint Jérôme et par saint Augustin; et qu'au temps de Constance, les Romains » *avaient la passion* de se faire ériger des statues de bronze et même de les dorer. » (*Ammien-Marcellin*, liv. XIV, c. VI).

Ces témoignages authenthiques, confirmés par les inscriptions données par Gruter et réunis à ceux que nous avons puisés dans d'autres sources, peuvent-ils, nous le demandons, laisser le moindre doute sur la nouvelle impulsion que les encouragemens de Cons-

Caylus, dont le travail assez eoneis sur les antiquités trouvées à Paris à diverses reprises, repose sur la diseussion d'autres textes, tels que eeux de Le Roi (Félibien, t. I[er]), de Bonamy (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV), de Moreau de Mautour (Félibien, t. III), de Sauval, etc., etc., peut être également eonsulté avee fruit dans eette question, en ee qu'il est à eroire que les monumens et fragmens d'un style élevé qu'il publie et déerit appartiennent au plus tard à la deuxième moitié du IV[e] sièele, ear la situation de Lutèee, avant la eonstruetion de son palais romain, ne eomportait pas de manifestations d'art eomme eelles résultant de divers objets enfouis dans notre sol par les eonvulsions politieo-religieuses, tels, par exemple, que la belle tête de Cybèle en bronze, d'environ 22 pouees y compris les tours qui la surmontent [1], exhumée vers 1675

tantin donnèrent à la sculpture surtout, réduite, à l'avénement de ce prince et même lors de la construction de sa nouvelle ville, à un état de dégradation qui explique les remarques de quelques écrivains sur *les têtes de rechange*, sur la barbarie de certaines restaurations, mais sans justifier l'application de ces remarques aux temps postérieurs, car il est bien démontré, rien que par le travail des sarcophages, à date certaine, que cette éclipse de l'art ne fut que temporaire? Peut on admettre aussi avec d'Agincourt que toutes ces statues, dorées ou non, fussent d'un mauvais travail, lorsque les artistes, chargés de satisfaire *la passion* des Romains, avaient sous les yeux de si beaux modèles près desquels leurs œuvres devaient souvent prendre place dans le forum de Trajan?

Ce qu'on lit dans Ammien, l. XXXI, et dans saint Basile, d'un *nouvel Hercule* (Arintheus, général sous Valens), *dont les peintres et les sculpteurs ne parvinrent jamais à bien reproduire les traits et les formes*, ne dépose sans doute pas du talent de ces artistes, mais on y trouve du moins la preuve de leur existence et presque le témoignage de la culture de l'art *d'après nature*, procédé qu'on abandonna bientôt après, en Orient surtout.

1 Sans doute on pourrait supposer que ces divers objets d'une bien faible importance, si on les compare aux moindres produits de nos fouilles méridionales, appartiendraient au haut empire, et auraient été apportés plus tard dans notre capitale. Il serait même possible à la rigueur, quant à la tête de Cybèle, par exemple, qu'elle eût disparu dans quelqu'éboulement du *séjour* que Charles V occupait vers le lieu où elle fut trouvée; mais où n'irait-on pas en procédant par ces sortes de conjectures? Ce qu'on a trouvé, ce qu'on trouve chaque jour sur les points de la Gaule les plus distans entre eux, prouve que la culture de l'art y fut générale jusqu'à l'époque où les invasions successives des Saxons, des Francs, etc., etc., vinrent ravager son sol et contraindre ses habitans à précipiter, comme nous l'avons reconnu au *vieil Evreux,* dans des puits très profonds, leurs objets d'art les plus précieux. Et puisqu'il est constaté que dès le règne d'Aurélien (270), les médailles de Tetricus fabriquées dans la Gaule étaient d'un travail plus remarquable que celles exécutées dans le même temps à Rome, ne peut-on pas en conclure que l'art importé chez nous dans les temps de sa prospérité s'y sera maintenu d'autant plus pur que les contrées où on le cultivait étaient

du quartier Saint-Eustache, et qui, après de longues discussions sur son attribution comme patrone de *Paris*, sous le nom supposé d'*Isis*, fut enfin proclamée divinité tutélaire de notre ville, où l'on adorait encore Cybèle au IVe siècle ; tels aussi surtout que les fragmens de bas-reliefs en marbre blanc trouvés en 1751 dans le sol de la rue Vivienne, et qui, dans l'opinion de Caylus, proviendraient de mutilations de symboles païens proscrits par Childebert en 554, sculptures dont surtout le n° 11 (de 17 pouces), et le n° 111 (de 12 pouces) de la planche CXIV, peuvent aller au moins de pair avec les bas-reliefs de l'arc de Reims.

Plastroné maintenant de citations de maîtres, nous entrons dans la lice pour y rompre une lance courtoise en l'honneur de Valentinien, notre conviction n'étant pas telle que nous devions combattre à outrance pour cette cause.

Lorsque cet empereur quitta, ainsi que nous l'avons dit (t. Ier, p. 29), son palais de Lutèce pour aller à la rencontre des Allemands, battus en même temps et à trois reprises dans les plaines de la Champagne, par son général de cavalerie Jovin, il se rendit à Reims, d'où sont datées diverses lois des 7 avril, 17 mai et 14 juin 366 (Cod. Th. chr., p. 77); ce qui constate déjà un séjour conséeutif de plus de deux mois, prolongé ou du moins renouvelé cette année même, car, dit Tillemont (t. V, p. 32), en citant d'autres lois du 8 octobre et du 17 novembre, « *il paraît qu'il passa l'hiver à Reims.* » Or, que pouvait faire de mieux un grand prince ami des arts, dans un séjour temporaire et après trois victoires, que d'y consacrer sa présence et la gloire de ses armes par un de ces monumens qui, à ces époques surtout, étaient une conséquence presqu'obligée de tout succès guerrier [1]? Si cette circonstance seule ne suffit pas pour

plus éloignées du grand foyer et des élémens de corruption qui décidèrent sa première chute? Nous n'avons pas vu en effet qu'aucun des nombreux fragmens de sculpture du IVe siècle recueillis à Toulouse, Narbonne, Nismes, etc., non plus que les moindres sarcophages de l'abbaye Saint-Victor, de Marseille, ou des éliscamps d'Arles, depuis la première époque assignée à ce genre de sépulture pour les païens, jusqu'à la nouvelle décadence précipitée par l'occupation des barbares, portent le caractère de renonciation à toute pratique d'art qu'on remarque dans les raccords de l'arc élevé à Rome pour Constantin, et encore, dit-on, dans ses premiers travaux de Byzance.

[1] Nous avons dit que Constance-Chlore, tout modeste et pauvre qu'il était, fit élever à Langres, à l'occasion d'une victoire qui, dit-on, coûta 60,000 hommes aux Germains, l'arc

justifier l'érection de cet arc ou *porte triomphale* (comme furent sans doute celles d'Arroux et de Saint-André, d'Autun, malgré les traces de la manœuvre de la herse qu'on y voit encore), cherchons-en d'autres : « Toutes les lois de l'année 367 jusqu'au 3 de juin, dit Til- » lemont (p. 37), sont datées de Reims (Cod. Theod. chr., p. 78, 79), » et une du 6 août l'est de Nemay, près de Reims, long séjour qui » paraît tenir à une grave maladie que Valentinien eut vers ce temps- » là, de laquelle il pensa mourir, et qui donnait déjà occasion de » former divers desseins pour l'empire. » (Ammien, l. xxvii, p. 342; Zos., l. iv, p. 762.) Or, cette maladie, et surtout le retour inespéré à la santé de princes chers à leurs peuples, constituaient encore de ces événemens qu'on célébrait chez les anciens Romains par l'érection d'un temple auquel la *neutralité* de Valentinien ne pouvait faire substituer une église qu'il devenait naturel de remplacer par un monument triomphal à la gloire de Rome, métropole de l'empire.

Viendrait ensuite, comme surcroît de présomptions en faveur de notre hypothèse, et des soins que Valentinien, dans son règne prolongé encore de huit années, et après lui Gratien, auraient pu donner à l'exécution de ce monument, la circonstance que ce dernier dut à cette maladie même d'être associé au trône de son père, dès cette époque (24 août 367), quoiqu'il ne fût âgé que de huit ans et

encore subsistant, et qui, bien que peu orné, ne participe en rien de ce temps de décadence. Nous avons cité aussi les remarques des historiens contemporains sur les arcs que Constance se fit élever dans les Gaules et en Pannonie pour des succès auxquels il était tout-à-fait étranger : on ne devrait donc pas s'étonner que Valentinien, qui avait concouru par ses manœuvres du moins, à ceux de Jovin, ait tenu à honneur et à orgueil de les célébrer dignement presque sur les lieux mêmes. Qu'étaient d'ailleurs ces arcs dont il reste de si remarquables spécimens, dans le midi de la France surtout, à Autun (les deux portes ou arcs), à Orange, à St-Chamas, à Cavaillon, à Carpentras, à Saint-Remy, etc, si ce n'est des monumens votifs du genre de celui de Reims? et quant à préciser leurs époques, comment y parvenir mieux que nous n'y arriverons nous-même pour celui qui nous occupe, lorsque certains antiquaires voient dans certains bas-reliefs, des chroniques du temps de Jules-César, les exploits de notre vieux Camulogène, là où M. Prosper Mérimée, si bon juge en toutes matières et expert en celle-ci, n'aperçoit que des travaux de décadence, et quant aux arcs que des monumens des triomphes de Marc-Aurèle sur les barbares (*notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 320 et suiv., 171 et 209)? A ce dernier titre, l'arc de Reims pourrait sans doute aussi passer pour un monument commémoratif de la bataille de Strasbourg, comme l'avaient pensé quelques écrivains que n'arrêtaient pas non plus les conditions du style; mais le vainqueur de *Chnodomaire* était Julien, qui ne peut être accusé de cette contravention à ses préceptes sur la vanité de ces démonstrations triomphales.

quelques mois, et que ce souvenir, réuni dans cette âme accessible aux sentimens les plus généreux (*v.* t. Ier, p. 33), à ceux des importantes victoires de Jovin qui sauvèrent la Gaule, du séjour, de la maladie et du retour à la santé de son père, suffiraient peut-être seuls pour expliquer la participation de Reims aux largesses monumentales dont on dit que Gratien combla la ville d'Amiens [1], par cela seul qu'elle fut *le théâtre* de sa proclamation [2].

Si cette dissertation, fondée seulement à quelques égards sur la

[1] Tillemont, t. V, p. 36, *Histoire d'Amiens*, par M. du Sevel, t. Ier, p. 40. Ce dernier historien cite (p. 18), parmi les monumens romains d'Amiens, une *porte aux jumeaux*, au-dessus de laquelle étaient, comme dans l'arc de Reims et comme dans beaucoup d'autres monumens, même sur des sarcophages d'époques avancées, les figures de *Remus* et *Romulus* allaités par une louve. Resterait à démontrer si cette reproduction du même sujet dans un monument analogue d'une ville qui ne s'enorgueillit pas cependant d'avoir Remus pour fondateur, appuyerait, comme accord d'ornementation, notre aperçu accidentel sur le concours de Gratien dans l'érection de l'arc de Reims, ou si plutôt elle ne viendrait pas former un témoignage assez imposant pour l'opinion qui reporte ce dernier monument au siècle d'Auguste, en ce qu'à Amiens comme à Reims ces arcs ou portes triomphales se trouvaient précisément placées sur un point de jonction de ces admirables voies dont Agrippa, gendre d'Auguste et gouverneur des Gaules, sillonna notre pays pour mieux le rattacher à la domination romaine par ce premier système de *routes stratégiques?* car cette circonstance expliquerait mieux que toute autre peut-être l'élévation presque simultanée de ces grands monumens voués uniquement à la gloire de Rome et sans les attributs spéciaux ou légendaires qu'on remarque dans les arcs postérieurs.

On voit que lorsqu'il s'agit d'éclaircir un point douteux dans les matières auxquelles nous consacrons nos recherches, nous sommes prêt à élargir la discussion au lieu de la restreindre au premier point de vue, au risque même de paraître déserter nos convictions : c'est qu'en effet nous cherchons bien moins à faire prévaloir un système quelconque qu'à provoquer l'attention du public et la sollicitude du pouvoir sur les vestiges de jour en jour plus rares de nos gloires monumentales. L'arc de Reims, placé au premier rang à ce titre, sortirait de notre domaine comme production antérieure au bas-empire ; nous avons cherché à l'y faire entrer par une discussion peut-être un peu sophistique, mais fondée pourtant, ce nous semble, sur quelques argumens assez spécieux qui peut-être atteindront le but vers lequel nous tendons principalement, celui d'engager sur les questions non résolues une polémique nouvelle qui, dans les idées positives et avec la dialectique serrée qui président aujourd'hui à toutes dissertations, ne peut manquer de mettre en lumière la *vérité* que nous aussi nous préférons à nos plus chères utopies.

[2] Ammien Marcellin reproduit, de sentiment sans doute, la double allocution faite à ce sujet par Valentinien aux troupes et à son fils, et peint en soldat l'effet de cette proclamation au bruit des fanfares et du choc des armes : «.... Gratianum declararunt *Augustum*, » classicorum amplissimo sono blandum fragorem miscentes armorum (lib. XXVII, c. VI). » Cassiodore et Jornandès, ainsi que le remarque M. du Sevel, disent formellement que le » jeune prince fut proclamé à Amiens : Ambianis imperator factus est. »

conviction où nous sommes que l'art, ravivé par Constantin, progressa jusqu'à sa nouvelle chute, était plus sérieuse, nous pourrions sans doute lui trouver encore d'autres alimens, ne fût-ce que dans le passage du *Dessein de l'histoire de Reims*, par Nicolas Bergier, où cet historiographe de Louis XIII, parlant (p. 464) *de la race des princes français et de Marcomire*, qui régna quinze ans, dit : « Ce » dernier fut vaincu et tué par *Valentinien*, empereur de Rome (père » ou fils, qu'importe?) après la mort duquel il fit promettre au reste » de l'armée française, fort affaiblie et harassée, que les Français » seraient de là en avant tributaires des Romains ; » car certes, la mort d'un roi *des Français*, tué par un empereur romain, constituerait seule pour ce dernier un titre triomphal ; mais nous préférons nous en tenir aux motifs ci-dessus, pour n'avoir pas ensuite à rechercher les causes de l'absence, dans les sculptures de l'arc, de trophées enlevés sur nos princes de la race *Troyenne*[1], qui, jointe à » la *Rémoise*[2], ont produit les plus grands princes et les plus anciens

[1] En disant (p. 466), comme preuve d'illustration de notre origine franke, que Mérovée estoit de la race de Priam, Bergier ne faisait que continuer la tradition généralement admise alors et depuis longtemps, sur la généalogie des rois Francs qu'on considérait comme issus de Francus, prince troyen, fugitif comme Énée, et qui transporta ses pénates des rives du Simoïs aux bords du Rhin. Bergier cite même un ancien *livre écrit à la main* de l'Abbaye de Saint-Thierry au Mont-d'Or lez Reims, où l'on lit : « Ex genere Priami fuit Meroueus, qui » genuit Cillericum. » Ce fut pendant plus d'un siècle et demi un texte continu de glose chez des écrivains renommés, à la tête desquels il faut placer *Trithême*, abbé de Spanheim, mort en 1516, auteur de la Chronique des Francs depuis Marcomir jusqu'à Pépin, et de l'origine de la nation des Francs, d'après Hunebauld. Jean Le Maire, qui écrivit sous Louis XII les illustrations des Gaules, a pris soin d'enchérir encore sur cette donnée poétique également admise par tous les historiographes du XVI[e] siècle, et comme on voit du commencement du XVII[e] siècle. L'art aussi s'est fait complice de ce *puff* historique : ainsi nous montrerons (pl. I[re] du chap. VIII) une admirable vignette couverte d'or provenant d'un manuscrit sur la guerre de Troie, représentant Priam sous le costume de Louis XII présidant à la construction d'Ilion, déjà parvenue par la richesse de son architecture *gothique* à lutter de magnificence avec nos plus belles cathédrales, et à briller de l'aspect que pouvait avoir alors, à certains égards, notre *capitale des comtes de Champagne*.

[2] Cette distinction de la race *Rémoise* de celle de Priam offre encore une particularité historique des plus curieuses. Flodoard, premier historien de Reims (au X[e] siècle), trouva tout naturel que cette ville ait été fondée par les soldats de *Remus, à telle enseigne* que ses fondateurs avaient pris soin de faire sculpter l'image de leur général au *berceau* dans un des cartouches de l'arc. Sur l'objection sans doute de quelques critiques du temps qui auront pu faire remarquer que cette même figure brillait également au fronton d'autres arcs appartenant à des villes qui, comme Amiens (Samarobriva), se bornaient à reconnaître pour fon-

» en noblesse qui ayent esté et qui soient encore aujourd'hui par le monde ».

En laissant l'arc pour ce qu'il est [1], et en faisant observer seule-

dateur un des capitaines d'Alexandre, selon Corrozet ou selon Sigebert, Antonin ou Marc-Aurèle, on découvrit que la métropole des Belges devait sans doute sa fondation au 23e roi des Gaules, *Remus*, qui « *à l'époque même de la guerre de Troie, fonda la cité capitale de » Durocortorum, et nomma Rémois, de son nom, tant le peuple d'icelle que tous ceux » de ses fins et limites*, désaccord qui s'explique par beaucoup d'exemples, tels que celui de *Lutetia*, dont les habitans s'appelaient Parisii.

Il faut croire cependant que cette dernière version, que Jean Lemaire appuie du témoignage de l'égyptien Manethon, n'avait pas encore entièrement prévalu au commencement du XVIIe siècle, à en juger par les soins que prend André Duchesne de combattre la tradition qui fait de notre Reims la sœur jumelle de Rome. *La critique* étant *un art* aussi, et les écrits de Duchesne appartenant encore au cercle que nous nous sommes décrit, on nous permettra de citer ici une partie de l'argumentation de cet historien : «Il y en a, dit-il (p. 366), » qui nous ont souvent répété en leurs escrits, et plusieurs mesme l'ont tenu véritable, que » la belle et antique cité de Reims a pris son nom de quelques fugitifs de Rome, lesquels » courans la terre et traversans les monts pour garantir leur vie et sauver leur liberté du » malheur qui avait serré Remus dans les coffres de la mort, vinrent planter leur pavillon » en ce quartier, y establirent leur demeure, et y dressans le plan d'une ville la nommèrent » Rome, du nom de Rémus, afin qu'elle servist à en relever la mémoire et empescher qu'elle » ne descendist avec son corps dans le tombeau. Mais de descouvrir combien foibles sont les » apparences de cette opinion, combien peu certaines les colomnes sur lesquelles ils asseurent » la vérité d'icelle, ce seroit vouloir advertir les plus clairvoyans qu'il est jour en plein midy, » puisque mesme tous les partisans de Romulus et de Remus n'estoient pas en assez grand » nombre pour peupler leur nouvelle Rome, et que d'ailleurs César, qui vivait plusieurs » centaines d'ans après, et lequel estoit vrayement grand en la science de cognoistre les » peuples comme aux expéditions militaires, quand il parle de ceux de Reims, appelle leur » principale ville *Durocortorum*, etc. »

[1] On conçoit que ne nous occupant que fortuitement et par une sorte de fanfaronnade archéologique, de ce monument romain que son caractère profane, mais non idolâtre, pourrait sans doute rattacher au système de neutralité de Valentinien, mais exclut positivement de l'art chrétien, nous nous abstenions d'en donner ici la description qui se trouve partout ; peut-être d'ailleurs en ferons-nous la matière d'une de nos planches, ce qui nous offrira l'occasion de revenir sur ce monument, le plus curieux, sans contredit, qui subsiste dans notre Gaule centrale. Jusque-là nous renvoyons avec confiance à ce qu'en dit en très bons termes, dans un article publié sous le titre de *Reims pittoresque*, M. Louis Paris, bibliothécaire de cette ville, l'un de ces jeunes érudits habiles et consciencieux mis en œuvre par le mouvement imprimé depuis quelques années aux études historiques, et qui, nouveaux bénédictins quant à la solidité des recherches seulement, s'occupent à dégager nos annales des superfétations monacales et quelquefois même monarchiques dont leurs savans devanciers les avaient encombrées, pour les rendre, par de nouveaux aperçus puisés dans les chartes, chroniques, etc., l'expression fidèle des faits généraux et privés de nos mœurs et autres rapports sociaux considérés sous toutes leurs faces.

ment que notre origine justifierait mieux que toute autre la préservation de ses attributs lors des *triomphes* des ennemis du nom

Cet écrivain, dont nous n'invoquons pas le témoignage à l'appui de notre supposition, puisqu'il vote pour le siècle d'Auguste, résume du moins très spirituellement le débat contradictoire soutenu depuis si longtemps et sans concession aucune, ainsi qu'il arrive journellement, en archéologie surtout, entre des savans à divers degrés, raisonnant, comme nous le faisons nous même, chacun dans l'intérêt de son système. Ainsi, lorsque les uns voient à n'en pas douter, dans le bas-relief de Remus et de Romulus et dans les douze tableaux de mois cités par Flodoard, et dont cinq restent enfouis, un tribut payé à Jules-César, descendant d'Énée, ainsi que les fondateurs de la ville éternelle, un hommage rendu au réformateur du calendrier, etc., d'autres s'emparent des cornes d'abondance, des corbeilles de fruits et de l'inscription *felicia tempora,* pour établir que ce n'a pu être qu'au siècle d'Auguste que la Gaule, tranquille sous son sceptre paternel, lui fit hommage de son bonheur, *otium cum dignitate;* comme si de pareils monumens triomphaux, étrangers aux idées religieuses qui présidèrent à l'érection de l'autel d'Ainai, pouvaient s'élever autrement que sous l'influence de passions actives!

Nous extrairons deux passages de l'article de M. Paris, l'un, celui où il dit : « ne pas » concevoir que *certains antiquaires* puissent rattacher ce monument au règne de Julien, » époque où l'art était en pleine décadence », afin de démontrer qu'en exposant notre système, qui ne retarderait ainsi la construction de l'arc que de quelques années, nous ne pouvons même prétendre au mérite de l'originalité, mais tout au plus à celui de la ténacité dans les idées que nous croyons pouvoir livrer à la discussion : l'autre passage, qui détournera sur autrui les traits qui nous menacent, en amortira peut-être le coup, en prouvant jusqu'où peut conduire la manie de l'interprétation. Voici, dit M. Paris, ce qu'on trouve au bas d'une gravure représentant l'arcade où *Léda* caresse un cygne à la lueur d'un flambeau tenu par un Amour, gravure publiée en 1678 par les soins du *docte* Rainssant, *garde des médailles de la galerie de Versailles* : « La ville de Reims est ici représentée » sous la figure de Léda, car on peut dire que, comme Léda était la mère de Castor et » Pollux qui présidaient aux lois, aux jugemens, ainsi la ville de Reims tenait à gloire » d'être mère des juges dont le conseil était composé, et que l'on cite depuis si longtemps » déjà pour leur mérite et leur intégrité; en effet, ce flambeau que tient l'Amour indique » sans doute que, pour bien pénétrer l'obscurité du droit, il ne faut manquer ni de lumières » ni d'affection pour l'équité. »

Quoi qu'il en puisse être de l'origine de cet arc, nous regrettons de ne pouvoir glorifier les Rémois de sa conservation miraculeuse, puisqu'après l'avoir laissé soumettre, au moyen âge, à l'avanie qu'on lui fit subir en y adossant le palais archiépiscopal, devenu une forteresse en certaines circonstances, on le transforma en catacombes en l'enfouissant sous les remparts en 1544, vers l'époque même où les fiers enfans de l'antique Narbonaise revêtaient leur capitale de ses habits de fêtes, en incrustant dans ses murailles les curieux débris de sa splendeur monumentale, pour recevoir dignement la visite du père des arts.

Nous avions vu ce monument il y a quelque trente ans, dans son état presque complet d'enfouissement : nous l'avons revu naguère à peu près dégagé, mais encore muré; espérons que l'administration de la métropole rémoise ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et que pour continuer à honorer César, si tant est qu'il soit pour quelque chose dans cette affaire, elle se pénétrera de sa maxime : *Nil actum reputans si quid superest agendum.*

romain, de la révolte des Bagaudes, etc.[1], nous allons nous efforcer de trouver dans le deuxième monument, le sarcophage de Jovin, qu'on fait remonter aussi à une époque bien antérieure à Valentinien, quelques points d'appui plus solides pour étayer notre frêle échafaudage, car notre audace nous effraie de plus en plus, en présence surtout de cet anathème assez récemment formulé par un savant explorateur du Bas-Empire et homologué par le corps illustre qui a couronné son bel ouvrage : « *Dans le IVe siècle* (et non à telle » époque dudit siècle), les arts, sortis de la bonne voie, languis- » saient abandonnés. Les Romains, toujours passionnés pour les » grands monumens, élevaient encore des basiliques, des thermes, » *des arcs de triomphe*; ils multipliaient à l'infini les statues, mais » ceux de ces ouvrages que *nous connaissons* nous *donnent la plus* » *pauvre idée* du talent de leurs auteurs : inhabiles à *créer*, hors » d'état *de copier*, étrangers aux premières règles de l'art, ils dé- » pouillaient un monument ancien de ces ornemens pour en parer » celui qu'ils construisaient » (M. Beugnot, t. Ier, p. 274). Déjà, peut-être, nous aurons pu prouver par notre sarcophage de 359, exemple entre mille, par le saphir de Constance, et par quelques citations tirées d'autorités spéciales moins prévenues que l'illustre lauréat, que le remploi des bas-reliefs de l'arc de Trajan, dans celui de Constantin, et les horribles raccords de ce dernier monument, ne constituaient pas tout l'art du IVe siècle, et que les artistes de la seconde moitié de cette période, considérés comme barbares, et de la fin de laquelle date le beau mausolée de Probus et de Proba[2], se

[1] A moins qu'on ne suppose que les hostilités se soient bornées aux attaques *personnelles* qui semblent prouvées par la complète mutilation de tous les bustes dont la silhouette seule peut offrir quelqu'aliment aux supputations conjecturales ; et encore, là où quelques déchiffreurs numismates voient Mars ou Apollon, César ou Auguste, qui m'empêcherait, moi, de *reconnaître* avec non moins de lucidité Valentinien, Gratien, Jovin et même Théodose, en admettant que le travail se soit poursuivi sous son généralat et avant ses édits de destruction qui ne durent pas atteindre ce monument militaire? les moines auraient craint de soulever de trop graves conflits.

[2] Ce sarcophage *bisomum* (ou à deux personnes), donné par Bottari (pl. XVI, XVII et XVIII), est orné sur toutes ses faces, ayant été exécuté pour être placé au centre du mausolée que Proba Faltonia, de la célèbre famille des Anices, fit élever à son époux Probus, *le plus illustre magistrat de son temps*, qu'elle vint y rejoindre plus tard, comme il arrive chez nous pour les *époux inséparables*.

Ce mausolée distinct, « *sepulcro a Guisa di tempietto di nobile forma,* » du genre de

montrèrent du moins *habiles à créer* des monumens en harmonie avec la pensée religieuse et mystique qui les inspirait ; voyons maintenant, par une digression qu'on nous pardonnera puisqu'il s'agit plus spécialement de l'*art chrétien*, si nous parviendrons à les montrer *en état de copier*, sous d'autres inspirations, les œuvres de leurs devanciers du Bas-Empire.

Nous avons dit plus haut que s'il nous était bien démontré que, selon l'opinion de Visconti, dont l'autorité peut sans doute équivaloir à des preuves, *dès le règne des Antonins* [1], l'usage, inusité jusqu'alors, des sarcophages eût prévalu sur celui des urnes cinéraires [2], nous nous rangerions volontiers au sentiment des antiquaires, en reportant au haut empire ceux de ces monumens à sujets profanes où la pensée et l'exécution participent le plus des traditions du beau temps de l'art ; mais en voyant *tous* les sarcophages *profanes* de quelqu'intérêt classés par les savans aux II[e] et III[e] siècles, nous nous sommes demandé par quelles circonstances il n'en subsisterait aucun, même de travail analogue à celui des beaux sarcophages chrétiens du IV[e] siècle, qui fut considéré comme ayant dû être exécuté pour des sépultures païennes de cette dernière période, lorsqu'il était démontré que pendant la plus grande partie de ce dernier siècle, les hautes fortunes, la magistrature, les grades militaires mêmes étaient demeurés, à Rome surtout, le partage des grandes familles restées

ceux que nous supposons que certains personnages païens avaient dû se faire élever *en même temps* dans l'intérieur de la ville, et qui contenaient sans doute quelques uns des plus beaux sarcophages à sujets profanes dont nous recherchons l'origine, fut découvert au XVI[e] siècle près de la basilique de Saint-Pierre (*v.* Baronius, t. IV, *ad. ann.* 395, et Gruter p. 450, n. 4 et 5), il devait dater de la fin du IV[e] siècle, puisque Probus vivait encore en 391 (*Vie de saint Ambroise*, p. 83 et suiv.), et était mort en 394 (Claudius, *C. Oly.*, p. 2).

1 Comment alors concilier l'adoption générale de cet usage dès ce temps, avec ce qu'écrit Diogène Laërce qui vivait sous Caracalla, longtemps après les Antonins : « *Ægyptii » quoque condientes sepeliunt, corpora Romani vero incendunt?* » (*de Vit. philosoph.*, lib. IX).

2 « Corpus non igne abolitus, *ut romanus mos est,* » dit Tacite en parlant de la sépulture de Poppée, dont le corps fut embaumé et mis dans un tombeau par une de ces exceptions consacrées même sous la république, mais sans application à l'espèce, et qui d'ailleurs ne paraissent pas avoir été assez fréquentes, même à des époques plus rapprochées (III[e] siècle), pour expliquer la transmission jusqu'à nos jours des nombreux sarcophages profanes qui survivent encore à tant de mutilations.

fidèles au culte des ancêtres, et qui, dans leur zèle pieux appliqué surtout, comme nous l'avons vu, au respect dû aux tombes, sans distinction de culte, n'avaient pu répudier les usages de leurs pères ; nous avons même nommé des préfets célèbres, très zélés pour les arts, tels qu'*Orfitus*, très désireux de renommée, tels que *Symmaque*, en nous étonnant ne ne pas trouver leurs sépultures consacrées par des monumens analogues à ceux qui témoignent des honneurs funéraires rendus à leurs collègues, Junius Bassus, Probus, etc., dont les mausolées n'ont pas, il est vrai, couru toutes les chances de destruction auxquelles les symboles païens ont été si longtemps en butte ; mais puisque nous en sommes réduit, quant à présent, à répondre nous-même aux questions que nous soulevons, examinons-les ici sous diverses faces.

La supposition la plus rigoureusement admissible dans le système de Visconti serait que les païens, en voyant le christianisme triomphant consacrer aussi la tradition juive de la sépulture des corps, l'auraient abandonnée après l'avoir adoptée depuis un siècle et demi, sinon pour revenir à l'incinération, du moins pour s'écarter des pratiques de leurs ennemis, en venant plus modestement et sans démonstration monumentale spéciale, occuper leurs places réservées dans les colombaires des sépulcres de famille ouverts le long des grandes voies, aux approches de Rome [1] ; mais indépendamment des idées plus mondaines qui durent porter ces illustres païens, grands constructeurs de temples, grands dresseurs de statues, à chercher à se survivre par des mausolées placés dans ces sépulcres ou dans la ville, et à ne pas le céder en manifestations funéraires aux sectateurs d'un culte bien plus humble que le leur, il semble qu'on peut puiser quelques inductions pour la poursuite au IV[e] siècle des habitudes des II[e] et III[e], dans les apostrophes de Julien contre les viola-

[1] Severani parle (p. 542) des vestiges encore subsistans de son temps de ces grands sépulcres, où de somptueux monumens renfermaient les *cendres* des grandes familles de Rome. Il cite ceux des voies *Aurelia, Ostiense, Appia, Latina, Laviana, Prestina, Tiburtina, Flaminia e altre;* et il ajoute : « e tal volta per le personne illustri e di qualita edifi- » vano detti monumenti cospicui, e mausolei dentro della citta medesima. » C'est à cet usage de mausolées séparés, placés dans la cité comme celui de Probus, que nous avons fait allusion plus haut, en supposant qu'au IV[e] siècle ils devaient contenir pour les païens illustres des *sarcophages* au lieu d'*urnes*.

teurs des tombes, *qui*, dit-il, *en font servir les marbres pour orner leurs péristyles ou leurs salons*, comme dans l'exemption d'impôts accordée par Gratien aux sénateurs pour le transport des marbres statuaires de la Grèce, principalement destinés sans doute aux sarcophages de famille, cette époque ne comportant guère d'autre travaux où l'emploi de marbres précieux devînt de rigueur. Aux témoignages qu'offrirait, pour appuyer cette dernière opinion, la présence dans les catacombes de Rome de beaucoup de sarcophages à sujets païens qui n'ont pu y être introduits, comme ceux de sainte Hélène, de Constance, etc., qu'à partir du IVe siècle, et qui échappèrent sans doute par hasard aux *expurgations* dont ces lieux saints devinrent l'objet, viendront se joindre ceux plus positifs encore résultant des dispositions de notre célèbre cimetière d'Arles, demeurées presque intactes jusqu'au XVIe siècle, et où l'on voyait encore, il y a trente-cinq ans [1], d'admirables sarcophages païens confondus avec des

1 Les tombes d'Arles étaient célèbres même en Italie dès le XIIIe siècle, comme le prouvent ces vers du IXe chant de l'*Enfer du Dante* :

Si come ad Arly, ove'l Rodano stagna

. . . .

Fanno i sepolcri tutto'l loco varo. . . . .

Le cimetière placé dans le voisinage de la ville et qui, transformé en promenade, a conservé son nom d'*Éliscamps* (Champs-Elysées) avec quelques traces de son ancienne destination, offrait une immense accumulation de ces monumens funéraires païens et chrétiens, où, nonobstant les inscriptions, une tradition locale ne voyait autrefois que les sépulcres alternés des soldats de *Charlemagne* (ce serait plutôt de Charles-Martel) et des Sarrasins tombés dans une sanglante bataille dont cette province recueille encore les fruits, la race arabe, dit-on, de ses chevaux demi-sauvages provenant, dit-on encore, de la liberté rendue à ceux, en grand nombre, de ces animaux dont les cavaliers avaient vidé l'arçon.

Voici, d'après le voyage de Millin (t. III, p. 513 et suiv.), l'état dans lequel il trouva ce champ de la mort il y a 35 ans : « La terre est jonchée de tombes antiques jetées pêle-mêle, » comme si le terrain avait éprouvé quelque catastrophe physique; on croirait que ce lieu » a été soulevé et retourné plusieurs fois par un tremblement de terre; mais ce bouleversement n'est dû qu'à l'avarice des hommes... La main sacrilége des spoliateurs a brisé les » couvercles d'un grand nombre de sarcophages, ou en a rompu les extrémités pour dérober les bijoux précieux qu'ils y croyaient renfermés... Ces tombes ont été jetées sans » ordre les unes sur les autres; cependant quelques unes sont d'une grandeur et d'un poids » si énorme, qu'on n'a pas tenté de les déplacer. Beaucoup de sarcophages ont été emportés » tout entiers pour être employés à des usages domestiques et contenir le vin, l'eau ou l'huile, » servir au blanchissage ou à la préparation du salpêtre, qui en a corrodé les ornemens. » Des amateurs des arts en ont retrouvé plusieurs dans les celliers, les cuisines ou les ateliers; » l'on en conserve à Lyon, à Aix, à Marseille, et il en reste encore un très grand nombre

mausolées, contemporains selon nous, couverts d'attributs chrétiens, confusion qui dut tenir à l'inhumation *simultanée* de personnages de religions diverses; car pour faire remonter au IIe ou au IIIe siècles

» que l'on voit hors de la terre où plusieurs sont sûrement enfouis. » Millin ajoute que, ainsi que nous l'avons dit tome I, Charles IX et Catherine de Médicis étant à Arles donnèrent plusieurs de ces mausolées au duc de Savoie et au prince de Lorraine, et que les plus beaux, embarqués avec huit colonnes de porphyre et dirigés sur Paris, furent submergés au pont Saint-Esprit, sans qu'on se soit depuis lors occupé de ce sauvetage. Plusieurs furent transportés en Italie par le cardinal Barberin avec autorisation de la ville d'Arles, dont le corps municipal en offrit treize en présent, en 1635, au marquis de Saint-Chamont, trois autres, dont sans doute celui représentant *la chasse de Méléagre*, mentionné plus loin, furent donnés en 1640 à Alphonse du Plessis, cardinal archevêque de Lyon, qui les plaça dans sa maison de campagne; enfin plusieurs personnages marquans, MM. de Peirèsc de Bon, le comte de Berton de Crillon, le marquis d'Aulay, le marquis de Caumont, M. le Bret, intendant de Provence, sont cités comme ayant concouru à cette spoliation, ainsi que le Préfet Charles Lacroix, qui du moins à enrichi le musée de Marseille du beau sarcophage de *Memorius*.

Si l'on ajoute à cette nomenclature de monumens funéraires plus ou moins remarquables, appartenant aux deux cultes païen et chrétien, ce qui en restait encore dans la ville d'Arles, tels que celui à têtes de taureau et de béliers qui servait de réservoir d'huile aux Dominicains, et qui fut placé dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, et tous ceux que donne Millin dans ses planches sur Arles, et qui existaient notamment dans l'église des Minimes, consacrée à saint Honorat (pl. LXIV et LXVII), et si l'on considère en même temps combien les autres villes de la Gaule méridionale, plus célèbres encore à ces époques qu'Arles, telles que Toulouse, Nîmes, Narbonne, Marseille même, sont loin d'offrir de semblables richesses en ce genre, on se demandera si ces *Éliscamps* n'étaient pas la nécropole générale de la Gaule, ou du moins de ses illustrations, l'espèce de *campo santo* où ses grands personnages tenaient à grand honneur de fixer leur dernier asile; car quels motifs purent empêcher les grands personnages païens ou chrétiens des autres provinces de se faire rendre ou de recevoir de leurs familles les mêmes honneurs dont la manifestation n'existe nulle part, au même degré surtout?

Pour se rendre compte de l'amalgame de ces monumens religieux et de leur assaut de magnificence dans cette dernière lice où l'orgueil des champions ait engagé la lutte, Millin dit (t. III, p. 516): « Que d'après les lettres D M (diis manibus), les formules des inscrip- » tions et les histoires représentées sur les sarcophages, tout *prouve* que ce cimetière a » d'abord été consacré par les païens, et qu'il a ensuite servi à recevoir des tombes chré- » tiennes, et qu'on croit y voir errer autour de soi les mânes des premiers habitans de la » colonie Arlésienne et les âmes des fondateurs du christianisme dans cette partie de la » Gaule; » mais c'est parce que cet antiquaire part toujours de la division absolue des travaux d'art de ces monumens, en *haut* et *bas* empire, ce qui l'entraîne à supposer, contre toute vraisemblance, d'une part, que les chrétiens, derniers venus à ce rendez-vous général, quoique libres au moins de s'y retrancher en phalanges homogènes, s'y seraient placés de manière à ce que leurs ossemens fussent presque confondus avec ceux de leurs bourreaux, et de l'autre que les illustres païens, si nombreux et si puissans encore au IVe siècle, à Arles même, auraient, à la honte de leurs principes si longtemps inflexibles, déserté le poste occupé

les mausolées païens restés *en évidence* dans cette nécropole en plein vent, tandis que ses premiers sarcophages chrétiens ne peuvent dater tout au plus que du milieu du IVe, il faudrait admettre que libres, après le triomphe du dogme, de choisir leur dernier gîte dans toute la circonférence de la ville, les chrétiens soient venus *bénévolement*, l'intérêt religieux des magistrats *païens* du IVe siècle ne pouvant tendre à les y contraindre, asseoir leur camp funéraire au milieu de celui de leurs ennemis, eux que Severani nous montre si éloignés, « di star dappo morte con quelli che avevano fuggiti et » abominati in vita, » et bien résolus de n'avoir jamais « luogo » commune con li gentili, » préventions qui disparaissent, ainsi que la difficulté soulevée dans le système des inhumations simultanées païennes et chrétiennes, sous un principe de tolérance réciproque [1].

Cette remarque, applicable sans doute à tous les cimetières publics des villes d'Italie et de Gaule, d'où sont sortis les beaux sarcophages existant au VIe siècle à Tours [2], et encore aujour-

par leurs ancêtres, puisqu'aucune des nombreuses tombes profanes désignées par Millin n'appartiendrait selon lui à cette dernière époque.

Comme *image poétique*, et l'évocation de Millin accuse un peu cette prétention, nous aimerions autant le spectacle de l'union simultanée des *mânes* et des *ames* au réservoir commun, après de longues et sanglantes discordes, ne fût-ce que comme preuve des concessions réciproques des opinions belligérantes, et comme témoignage de la tolérance relative des empereurs et du sacerdoce chrétien. Ce serait aussi une puissante démonstration à l'appui de notre système sur ce qui se pratiquait d'analogue au même siècle dans les catacombes de Rome.

[1] En se reportant aux égards et aux soins spéciaux du grand Constantin pour son séjour de prédilection dans la Gaule, au gouvernement paternel de Constantin II, pendant son règne sur nos provinces, et aux prescriptions de tolérance religieuse et de respect pour les tombes païennes ou chrétiennes, posées par les lois de Constant, on conçoit bien mieux encore l'accord tacite des deux religions et leur union dans les étreintes funéraires à Arles qu'à Rome.

[2] Grégoire de Tours (l. IV, § XII), par le récit du supplice renouvelé de Maxence infligé au prêtre Anastase *enseveli vivant sur un mort*, «super sepultum vivens sepelitur, » constate bien l'existence au VIe siècle, dans la basilique de Saint-Cassius à Tours, d'une *crypte* contenant un vaste *tombeau de marbre de Paros*, où se trouvaient encore au temps de l'historien les ossemens d'un grand personnage : « Crypta antiquissima abditissimaque ubi erat » sepulcrum magnum ex marmore pario in quo grandævi cujusdam hominis corpus posi- » tum videbatur. »

Nous citerons en outre comme appartenant à une localité voisine (Déols, près de

d'hui à Milan[1], à Vérone[2], à Marseille[3] et dans diverses autres

Châteauroux), le sarcophage dit de Saint-Ludre, également en marbre grec, sur lequel M. Pierquin de Gembloux a publié récemment une dissertation qui sera plus loin l'objet de quelques remarques ; la composition du bas-relief de ce monument, qui n'a sans doute aucun rapport avec celui dont parle l'historien des Francs, présente beaucoup d'analogie avec le cercueil de Jovin.

1 Voir monument. di S. Ambrog. (tar. 14, p. 99) pour le sarcophage chrétien de Milan, qui passe pour avoir servi de cercueil à *Stilicon*.

2 Voir Mus. Veron. (p. 484).

3 La France était encore au XVIe siècle couverte, dans certaines localités surtout, de monumens de ce genre que décrivit le docte Maffei (*Antiq. Gall.*, p. 25), lorsqu'un long voyage dans nos provinces lui offrit l'occasion de rendre toute justice à nos arts des diverses époques ; mais l'indifférence, les générosités mal entendues, et l'exploitation usuelle signalée par Millin en avaient déjà bien réduit le nombre lors de l'exploration archéologique de ce dernier antiquaire dans nos provinces du midi. On verra cependant qu'encore à cette dernière époque il en existait, ailleurs même qu'à Arles, d'assez beaux spécimens pour justifier nos conjectures sur l'affectation des sarcophages aux sépultures païennes et chrétiennes dans toutes les parties de la Gaule soumises, au IVe siècle, aux usages des Romains. Marseille surtout, dont l'origine grecque est si explicitement attestée par des traces de l'occupation hellénique, comme les tombeaux de *Télesphore* et de son épouse (Millin. pl. 1, no 10), et celui de *Glaucias*, trouvé en 1799 sous les débris de l'abbaye Saint-Victor (Millin, pl. LVII), possédait et possède encore de très beaux monumens de ce genre, différens par les attributs et par conséquent par le style, en apparence du moins.

Parmi ceux profanes, indépendamment des sarcophages de *Flavius Memorius*, dont nous avons prouvé plus haut (page 172) la consécration au IVe siècle à un officier de Constantin, on doit remarquer surtout celui représentant dix génies qui forgent une armure (Millin, pl. XXVI, fig. 4), comme n'offrant guère plus de difficultés d'exécution que les génies isolés ou anges des Tessères, celui des centaures trouvé dans l'abbaye Saint-Victor, qui servit de sépulture au IXe siècle à l'évêque Mauront, après avoir, d'après son inscription même, reçu le corps d'une jeune vierge «Julia Quintina» (ibid. pl. XXXVII no 3), celui de Titus Antoninus *provenant du cimetière* public de la ville, et où sont figurés le Sommeil et la Mort couchés et endormis dans un bocage (ibid., pl. LVIII, no 1), et celui formant le devant d'autel de la chapelle des fonts de l'église de *la Major*, où l'on voit un magistrat se livrant à l'étude (pl. LIX fig. 4).

Quant aux sarcophages chrétiens auxquels l'abbaye Saint-Victor offrait un refuge plus *convenable*, religieusement parlant, que le Musée où du moins leur conservation est sans doute à jamais préservée de toutes atteintes, il nous suffit de renvoyer aux descriptions et aux planches de Millin pour établir leur parfaite conformité avec plusieurs de ceux extraits des cryptes du Vatican et appartenant au IVe siècle, quoique selon l'antiquaire voyageur l'inscription d'un des plus importans, de 7 pieds de long, et représentant comme celui d'Aix dont nous parlerons plus loin, Jésus et les douze Apôtres, semble indiquer que la *noble Eugénie, issue d'un sang illustre*, n'y fut déposée que vers le VIIe ou même le VIIIe siècle.

Non-seulement leur exécution semble due au même ciseau qui façonna les blocs enfouis

localités plus ou moins importantes [1], est peut-être moins décisive

aux catacombes de Rome; mais l'identité des scènes bibliques et chrétiennes, le rapport des symboles accessoires, prouvent qu'une haute direction sacerdotale présidait à leur composition pour obvier aux écarts où l'imagination pouvait entraîner l'artiste, en lui laissant seulement le choix entre quatre ou cinq types consacrés. Ainsi à Marseille, à Aix, à Arles, comme à Rome, c'est toujours à l'appui du sujet principal, la cour céleste de Jésus ou les bustes d'époux flanqués de strigilles, le frappement du rocher, Daniel dans la fosse, l'entrée à Jérusalem, Jésus chez Pilate, etc., le poisson de Jonas, les agneaux et les colombes mystiques, et surtout cette grande image dont nous suivrons la trace jusqu'au XIIIe siècle d'après plusieurs objets de notre collection, des quatre fleuves du paradis terrestre sortant de l'inébranlable *rocher* de l'Église, estrade naturelle du Christ, et dont les ondes servent à désaltérer des cerfs pris quelquefois (selon Cassiodore, in psalm. XLI) comme symboles des fidèles.

La multiplication des pains (Saint-Mathieu, XIV, 19), la grappe de la terre promise (Nombres, XIII, 24), viennent aussi avec d'autres sujets occuper des frises où l'on distingue comme style ces anges ailés qui nous ont fourni plus haut la matière d'une remarque que nous appuierons ici de ce que dit surtout l'antiquaire du haut empire, Millin, de l'un de ces sarcophages, *qu'il est d'un bon artiste*, aveu d'où l'on conclura sans doute avec nous que l'existence de bons ouvrages contemporains deviendrait moins hypothétique.

[1] Aux détails ci-dessus que nous avons puisés dans Millin, pour partir d'un inventaire postérieur à notre grande conflagration révolutionnaire, nous pourrions en joindre de non moins curieux provenant d'autres sources ; mais de crainte de confusion, nous nous bornerons à poursuivre, en la syncopant, la nomenclature donnée par *ce voyageur*, d'après ses investigations personnelles faites en 1804 dans quelques provinces seulement, celles, il est vrai, que leur situation géographique plaçait en contact plus direct avec la métropole romaine. On jugera du reste par ce premier aperçu, toutes proportions gardées.

Ce conservateur du cabinet de médailles, qui n'était déjà plus l'historien si incomplet de nos antiquités nationales, minant par de véhémentes déclamations contre les repaires de la fainéantise et de la superstition les édifices déjà si menacés par l'esprit de parti, l'ignorance et la cupidité, se montre ici du moins digne de sa mission par les sentimens qu'il exprime, une cruelle expérience de quatorze années lui ayant prouvé sans doute que c'était un triste moyen de conservation pour les monumens que de les dépouiller de leur prestige.

En fait de monumens funéraires il nous montre :

A Sens : un tombeau gaulois, grossier bas-relief sans attribution authentique (t. Ier, p. 126 et pl. XI, no 1).

A Lyon : trois sarcophages ; l'un, transformé en auge, n'offrant pour toute décoration qu'une épée taurobolique ; un deuxième consacré à *la buanderie*, offrant sur trois de ses faces (disposition commune à ceux destinés à être placés le long des murs, comme aux *labra*, bassins ou baignoires à sujets profanes, que, de l'avis même de Ciampini, notre imagination seule a transformés en sarcophages) des sujets de chasse, le sanglier de Calydon, Méleagre en repos et une chasse au lion, ce qui établit quelque conformité avec celui de Jovin ; et le troisième représentant deux époux, des apôtres et des *agneaux se désaltérant à la source du Salut* (p. 525 et pl. XXVI). Millin remarque que ces deux derniers provenaient d'Arles, carrière monumentale qui, comme nous l'avons dit, a défrayé la France et l'Italie même de ces beaux témoignages de la pratique de nos arts sous les deux espèces, païenne et chrétienne.

encore que celle que nous allons tirer de certains détails des sarcophages chrétiens eux-mêmes, pour prouver que le *même artiste*, païen ou non, dégagé des entraves imposées par le mysticisme,

A Vienne : celui décoré seulement du monogramme du Christ entre deux colombes, où fut placée *Julia Fœdula*, baptisée par St-Martin, ce qui doit en reporter le travail à la fin du IVe siècle (t. II, p. 41).

A Aix : d'abord au Musée, deux fragmens; l'un à cannelures sinueuses, du genre nommé strigille, avec les Génies de la Mort et du Sommeil éteignant leur flambeau (p. 241 et 242); double motif pour l'antiquaire d'en reporter le travail au IIIe siècle, quoique la *forme des cannelures* dont il excipe ne nous paraisse pas différer de celle qu'on remarque sur certains sarcophages à sujets chrétiens; l'autre représentant l'accouchement de Leda (t. II, p. 243 et pl. xxxvii, no 1), où nous reconnaissons avec lui un travail *d'un beau style*, sans cependant admettre, par les motifs déjà donnés, que ce travail remonte évidemment au commencement du IIIe siècle, l'exécution exceptionnelle, dit-on, à Rome, de ces monumens, à une époque où nous avons vu qu'on y brûlait les corps, devant être bien plus rare encore alors dans la Gaule, où l'on aurait trouvé beaucoup de monumens analogues de cette époque encore si fertile en productions artistiques, surtout dans les villes impériales, comme *Trèves*, etc. Si cet usage eût été introduit dès le commencement du IIIe siècle. Leur existence comme leur rareté s'expliquerait bien mieux dans notre pensée par la nouvelle mais timide impulsion de la marche de l'art à la fin du IVe siècle, et par la division religieuse de cette époque. Dans le cas où ce bas-relief serait reconnu comme réellement *antique*, peut-être faudrait-il le considérer comme provenant d'un *labrum*.

Puis, dans l'église de St-Sauveur, le sarcophage chrétien considéré comme ayant servi à saint Mitre, mort au Ve siècle (pl. xxvii, no 2), et rappelant par sa disposition le Christ sur la montagne de l'Église, les Apôtres, etc., plusieurs de ceux extraits des cryptes du Vatican.

Puis encore, dans un jardin, un *beau* sarcophage chrétien (c'est Millin qui parle), *acquis à Arles* par le président Perussis, mort en 1570, pour lui servir de tombeau, et qui, par suite de la violation des sépultures dans des temps d'horrible mémoire, avait été transformé en auge (p. 353 et s., et pl. l). Les sculptures, la *Sortie d'Égypte* et le *Passage de la Mer Rouge*, presque entièrement conformes aux bas-reliefs provenant de la villa Mathei, donné par Bottari (t. III, pl. 194, p. 180), et, ainsi que le reconnaît Millin à un autre sarcophage existant encore à Arles, offrent un nouveau témoignage du génie d'*imitation*, du talent de *copier* qui, quoi qu'en dise M. Beugnot, devait former l'attribut distinctif des artistes du IVe siècle, et qui leur était imposé d'ailleurs, comme le remarque Millin (p. 357), et par le soin que prenaient les prêtres de veiller à ce que le sens des symboles et des allégories ne s'altérât pas : mais encore y avait-il création première. Elles peuvent prouver aussi l'influence du sujet sur le style; le travail de ces compositions *à mouvement*, quoique contemporain de celui des sujets *à niches*, paraissant évidemment supérieur.

A St-Maximin : théâtre de la légende apocryphe de la Madeleine de la Ste-Baume, quatre sarcophages, dont celui qui contient, dit-on, le corps de cette sainte, où l'on trouve, comme dans ceux du Vatican, le sacrifice d'Abraham, Daniel dans la fosse aux lions; celui dit de St-Maximin, orné, ainsi que celui de Saint-Sidoine, d'une crèche, sujets auxquels viennent se rattacher d'autres légendes chrétiennes : l'aveugle-né, l'hémorrhoïsse, la multiplication des pains, le reniement de saint Pierre, la résurrection du Lazare, etc., avec tessères

par *l'inflexibilité* du dogme et par les interdictions des conciles, pouvait s'élever au-dessus de lui-même, en procédant avec toute liberté, sous l'inspiration poétique de sculptures de haut style qu'il lui était loisible de *copier*, au point de rivaliser non de génie et de grâce, mais d'aspect, avec les compositions du Haut-Empire, et de dépister les *juges par le style*, qui avaient été conduits par ce mode d'appréciation à mettre un intervalle immense entre les produits du même ciseau.

Beaucoup de sarcophages chrétiens du IVe siècle, d'Italie et de France, et particulièrement ceux donnés par Bottari (pl. XXII, XLI, LXXXVI, etc., etc.), et par Millin (pl. XXVIII n° 4, XXXVII n° 2, LVIII n° 5, LIX n° 10 et LXV n° 3, etc.), comprennent dans leurs dispositions une frise supérieure, composée en général de sujets de petite proportion, divisés par des tablettes quadrilatères ou tessères destinées aux inscriptions, et que *supportent* de petites figures nues et ailées ou quelquefois revêtues d'une sorte de chlamyde ; ces frises sont souvent terminées par des têtes de plus forte dimension. Dans les sarcophages profanes auxquels ces dispositions sont communes, ces têtes sont des masques scéniques et les supports des tessères des génies auxquels le christianisme a substitué des anges [1] : or, ces anges, par cela seul que leur caractère aérien et quasi mythologique affranchissait l'artiste de la *raideur* que lui imposait le type religieux, forment dans quelques sarcophages chrétiens une disparate telle, qu'on serait souvent tenté d'en attribuer le travail à une autre main, comme l'a fait un de nos plus habiles archéologues, pour un de ces monumens où la *division* des parties rend l'erreur très concevable [2] ; d'où il suivrait, selon nous, que le caractère, en général

soutenues par ces anges ou génies ailés d'un dessin et d'une exécution si contrastante avec celle des autres figures ; enfin, celui de Sainte-Marcelle, dont les rudentures en spirale de chaque côté des deux figures, contredisent l'affectation (IIIe siècle) que Millin lui-même assigne ailleurs à ce caractère d'ornementation.

[1] Ainsi que l'observe M. Raoul Rochette, en disant dans son *Tableau des Catacombes* (p. 202) : « que les anges du christianisme ont été figurés sur les monumens absolument » *sous les mêmes traits* que les génies des sarcophages chrétiens. »

[2] M. Prosper Mérimée, dont le coup d'œil est si exercé et le tact si exquis, parlant dans le compte-rendu d'une de ses inspections archéologiques, de fragmens d'un de ces sarcophages représentant Jésus et ses apôtres, incrustés dans la façade de l'église Saint-

lourd et froid de la statuaire des sarcophages religieux, tiendrait beaucoup plus au frein que mettaient à l'émancipation de l'art chrétien, les prêtres, directeurs de ces travaux et soigneux de les concentrer dans les conditions du dogme et dans les prescriptions des conciles, qu'au défaut de talent et de verve des artistes de l'époque. Tout indique que ces artistes, dirigés par une autre influence moins étrangère aux grandes traditions d'art et de style élevé dont ils avaient tant d'admirables modèles sous les yeux, pouvaient, sans aucun doute, faire sortir de leur même ciseau des bas-reliefs comme ceux de tels ou tels sarcophages profanes d'Italie ou de France; et que si l'on reporte en général ces dernières productions aux siècles antérieurs, c'est plutôt en raison du contraste qu'offrent leurs sujets avec ceux des monumens chrétiens, que par une appréciation éclairée de la *différence des styles*. Cette pierre de touche, dont le maniement exige une capacité et une expérience bien rares, n'est le plus souvent qu'un moyen d'argumentation pédantesque dont abusent étrangement certains arbitres de notre goût, en posant entre les productions de l'art du Haut et du Bas-Empire, une barrière infranchissable, une démarcation tranchée qui n'admet aucune infiltration, aucune inspiration de l'art antérieur, aucune étude ultérieure sur ses produits : cependant, à part même les témoignages déjà cités de la rénovation de l'art sous Constantin, avec les altérations et modifications que comportait le triomphe du nouveau culte, sa floraison

Honorat (îles de Lérins), dit : « Le *petit génie nud*, avec proportion de rinceau et d'un style » *tout différend*, placé *au-dessus* de la composition principale, n'appartient pas à *un* » *tombeau* ni à *aucun monument chrétien* » (*Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, p. 266) ; et cependant, si nous ne commettons à notre tour une erreur, bien moins pardonnable alors, le *petit génie nud*, dont nous avons le dessin sous les yeux, doit bien appartenir audit sarcophage, car il n'offre qu'une répétition des anges ou génies, en si grand nombre, qu'on trouve, *avec proportion de rinceau*, dans les frises de beaucoup de sarcophages des IVe et Ve siècles. Citons seulement, pour préciser, les soutiens de la tessère du sarcophage, à sujets bibliques, donné par Bottari (pl. XLI). En voyant dans cette masse homogène ces gracieux accessoires d'un style *tout différend* de celui des compositions principales (la Babilonica Fornace, Daniel, Noë, etc.), on se convaincra que l'artiste qui savait, si à propos, placer la grâce où elle était de mise, tout en se conformant aux prescriptions de rigueur, quant au galbe raide et empesé des saints personnages livrés à leur componction religieuse, aurait pu, libre dans ses allures et livré à ses inspirations sur l'antique, exécuter telle ou telle composition que son style et son sujet font ranger parmi les travaux du Haut-Empire.

vivace encore, bien qu'étiolée sans doute, telle que nous allons la retrouver sous le grand Théodose, sous Théodorie et surtout sous Justinien, et telle qu'elle apparaîtra jusque dans les productions secondaires que nous décrivons, comme les ivoires du *flabellum de Tournus* [1], les miniatures du Vatican, etc., etc., n'accuse rien moins que la dessiccation des germes qu'il n'eût pas dépendu de ces princes de faire entièrement revivre, si Constantin, par ses grandes entreprises et par la nouvelle direction donnée à l'art, n'en eût ravivé le foyer presque éteint sous ses prédécesseurs.

Mais revenons d'abord au cercueil du général de cavalerie de Valentinien, pour en finir avec ces sarcophages qui nous ont déjà tant occupé, comme offrant les premiers, les plus abondans et les plus riches produits de *l'art chrétien.*

Jovin, selon la *Biographie universelle*, serait né à Reims. Élevé du rang simple de citoyen au grade de général de la cavalerie, il conserva, quoique chrétien, la confiance de Julien qu'il suivit en Perse. Privé de son commandement par Jovien, il le reconquit bientôt, en apaisant, par le seul ascendant de sa renommée, une révolte qui menaçait d'arracher la Gaule aux Romains, preuve incontestable des dangers auxquels l'ambition de Julien exposa *sa patrie d'adoption.* Resté dans la confiance de Valentinien, Jovin la justifia surtout par d'admirables faits d'armes qui vengèrent (366) la défaite de Cariet-

[1] On en jugera plus loin par nos remarques sur certains ivoires du Ve siècle et principalement sur les petits bas-reliefs représentant les églogues de Virgile, qui, selon l'opinion de M. Charles Le Normand, après avoir recouvert un manuscrit de ce poète, sont venus au XIIe siècle enclore la cocarde du flabellum que nous avons reproduit (pl. IVe du chap. XIVe et pl. XVII de la 9e série de l'*Album*), transformation que les moines de Tournus ont consacrée en parodiant quelques vers Virgiliens dans les légendes qui couvrent les zônes de l'éventail sacré. Winckelman, que ses hautes études sur l'art grec rend très sévère pour les œuvres de décadence, ne convient-il pas d'ailleurs qu'elle ne fut pas *absolue* comme le prétendent beaucoup d'autres écrivains? « Une certaine élégance dans le dessin, *formée sur le goût » antique*, dit-il (chap. VIIIe du livre VI), s'est maintenue chez les Grecs jusqu'au règne » de l'empereur Justin, comme le prouve le manuscrit grec peint en miniature par un » certain Cosma (moine qui écrivit sous Justinien vers 535). Parmi les figures, ajoute-t-il, » il y en a deux de femmes dansantes au pied du trône du roi David...., qui sont ren- » dues avec tant de légèreté qu'il y a tout lieu de croire qu'elles ont été copiées d'après » quelque peinture antique du bon temps dans la Grèce. » Or, qui empêchait qu'ailleurs aussi quelques artistes eussent conservé le *feu sacré* en l'appliquant au moins à des imitations?

ton, et arrachèrent la Gaule aux Allemands déjà parvenus jusque dans son centre. Après avoir été consul dans ce pays en 367 et avoir accompagné Valentinien dans son expédition d'Allemagne (368), il fut, dit Ammien (liv. XXVIII, p. 369), remplacé en 370 par Théodose.

Ce général, *plus illustre encore par sa piété que par ses exploits*, selon l'expression de Flodoard, le premier historien de Reims, s'adonnant, comme dit Tristan, à servir Dieu en vrai soldat chrétien, *après ces honneurs consommés*, avait fondé dans cette ville (Flodoard, lib. I, c. VI, p. 32 et 33), en l'honneur de saint Vital et de saint Agricola, martyrs sous Dioclétien, et dont ce dernier était *estimé d'avoir été un de ses ancêtres*, l'église de Saint-Agricola, que le testament de saint Remy (p. 89) désigne sous le nom de *Basilique Jovinienne*, transformée plus tard en église Saint-Nicaise, et qui selon toutes ces autorités fut le lieu de sa sépulture [1].

De cette fondation devenue de plus en plus célèbre dans ses divers renouvellemens [2], de cette basilique dont les dernières merveil-

[1] « Ecclesiæ Jovinianæ titulo beati Agricolæ, ubi ipse vir christianissimus Jovinus et » sanctus martyr Nicasius cum plurimis, etc., *requiescunt* » (testament de saint Rémy). Flodoard dit, en parlant de cette église : « Templo quondam a Jovino christianissimo, Romanæ » militiæ magistro, longe scilicet ante fundato, magnificeque decorato. » D'après divers historiens, Jovin aurait, en outre, fait bâtir à Reims un palais pour sa demeure, dans le voisinage de son église.

Tillemont, dans une de ses notes sur le règne de Valentinien Ier (t. V, p. 680 et 681), observe que les reliques de saint Agricole n'ont été trouvées à Boulogne (Bologne) par saint Ambroise qu'en 393, époque où Jovin, général de cavalerie dès 361, n'était sans doute plus en position de faire bâtir une église ; mais sa conclusion que le vocable de saint Agricola aurait été substitué au nom primitif de *basilique Jovienne*, n'influe en rien sur la tradition principale.

[2] Dans un de ses articles publiés sous le titre de *Reims pittoresque*, M. Louis Paris, que nous ne pourrons trop citer, a esquissé le tableau de la fondation, de la splendeur et de la chute de cette église.

Environ 57 ans après la mort de Jovin, inhumé dans le cimetière public situé hors la ville, près de son église de Saint-Agricola, l'évêque et apôtre de Reims, saint Nicaise, fut décapité par un Barbare, alors qu'à l'exemple de saint Léon et de saint Loup, revêtu de ses habits pontificaux, il fléchissait les genoux pour attendrir la horde sauvage qui menaçait son troupeau. Les services récens font oublier les autres : Nicaise, sanctifié par son dévouement, vit bientôt son tombeau placé près de celui de Jovin, l'objet des prières et des invocations publiques, et la basilique jovinienne ne tarda pas à passer dans le vocable de l'évêque martyr. L'édifice déjà sans doute renouvelé dans les premiers siècles, «ne présentait plus que de vastes » ruines, dit M. L. Paris, lorsque l'archevêque Gervais la rebâtit en 1056, et racheta du » comte Thibaut, moyennant 100 livres, le bénéfice du domaine qu'avait usurpé le fédé-

les architecturales dues au concours successif de Hues Libergier et de Robert de Coucy, ont succombé de nos jours sous l'atteinte du vandalisme spéculateur [1], un souvenir palpable subsiste

» ralisme féodal des grands vassaux.» (Tillemont parle, t. V, p. 34, d'une terre dans le Soissonnais provenant de Jovin et qui devait faire partie de ce domaine.) Après de nouvelles alternatives d'une splendeur due à la direction à la fois pieuse, laborieuse et savante des missionnaires du Mont-Cassin, et malgré de nouvelles épreuves, résultant d'usurpations féodales, « le travail, l'économie, l'ordre, offrirent les moyens de bâtir une nouvelle église. »

Ce fut le célèbre Hues Libergier de Reims qui, de 1229 à 1263, époque de sa mort, construisit le portail et les tours, les nefs et le chœur. Le non moins célèbre Robert de Coucy termina l'œuvre en 1297, par la construction du transept et de l'apside avec ses chapelles. L'insuffisance des ressources, après avoir souvent suspendu les travaux, décida Innocent IV à autoriser une quête remboursable en indulgences, moyen qui, ainsi que l'observe en termes plus convenables M. L. Paris, constituait du moins un impôt *libre et librement acquitté*, et qui, *fruit des croyances sincères d'une époque profondément religieuse, pouvait soutenir la comparaison avec les souscriptions volontaires de notre siècle avare et sans foi, dont les prétentieuses cotisations n'ont encore rien créé que d'éphémère.*

Nous ne suivrons pas plus loin ici les appréciations du mérite et de la *souplesse architecturale* de Saint-Nicaise. Elles appartiennent au texte de notre chapitre IV.

1 Quoiqu'abondamment pourvue de grands édifices religieux à sa charge, l'administration municipale de Reims, bien mieux inspirée que celle de Cluny (*v.* t. I, p.330), était parvenue, par d'énergiques protestations et par la démonstration du mérite d'art de son église Saint-Nicaise, à la soustraire au choc dont la menaçaient les violentes mesures de nos régénérateurs politiques et réformateurs religieux. Classé parmi les domaines de la *déesse Raison*, honoré du patronage semi-burlesque de l'*Être suprême*, ce chef-d'œuvre de combinaisons et de flexibilité architecturale avec son pilier tremblant, ses tours à mouvemens oscillatoires, *bravait l'effort de la tempête*, lorsque l'infâme Cupidité s'abattant sur la proie que lui léguait l'ouragan révolutionnaire, vint s'acharner au morcellement de ses épaves, spéculant sur les riches débris dédaignés par nos Aristides de 93 ; car cette justice, du moins, doit être rendue aux fous et aux bourreaux de cette époque, qu'à part les vils calculs de quelques *brise-scellés* de bas étage, l'avidité personnelle ne fut pas le mobile de leur fanatisme de subversion. C'est du règne dissolu des eunuques du Luxembourg que date l'exploitation comme carrière de nos plus majestueux édifices, leur retour à l'état de matières premières, sans égard à la valeur d'art et de main-d'œuvre, et les fatales combinaisons de la plus-value des détails sur la masse; c'est grâce à la capacité financière des complices ou copartageans de ces histrions politiques et à la sûreté de leur coup d'œil pour trouver dans un grand tout des quotiens de pierres cubes, de fer, de plomb, etc., que d'immenses bénéfices, sources d'un grand nombre de nos grandes fortunes actuelles, surgirent d'une atroce combinaison organisée sur tous les points de la France, avec l'assistance patente ou secrète des corps administratifs eux-mêmes : aussi cette triste époque, où disparut dans le gouffre ouvert par les successeurs de Law notre fortune publique dont le léger déficit, prétexte de nos troubles, s'était accru de tant de ressources consommées en pure perte, vit-elle se constituer sur de nouvelles bases ces fortunes privées dont l'origine dut exclure, pour

encore [1] dans le *coffre sépulcral* de son fondateur, aujourd'hui placé

longtemps du moins, la participation de l'art à l'emploi du produit des démolitions de nos palais, châteaux, églises ou monastères.

M. L. Paris, en nous prouvant par des actes authentiques toute la sollicitude de la municipalité de Reims, que l'on voit dans son écrit, comme ces mères tremblantes *à l'aspect du danger :*

.... *Pressere ad pectora natos ;*

et se refuser au sacrifice d'aucun de ses enfans, s'étonne, lui jeune encore, *du succès de l'odieuse trame par laquelle l'abominable Santerre parvint à se faire adjuger ce beau vaisseau quatre ans après l'époque dite de la terreur ;* mais ce succès lui fut commun avec d'innombrables émules que nous avons vus, nous, consommer la même œuvre de destruction sur tous les points de la France, républicains farouches d'abord, assouplis ensuite quelque peu par des succès de changeur au péron, d'agent *des privations* de toutes sortes imposées à nos armées, *quarum pars fui...;* et placés aujourd'hui, eux ou les leurs, d'autant plus haut à l'*échelle* sociale (à défaut d'une autre), que fut plus abondante la moisson des décombres qui servirent de piédestal à leur gloire maintenant si pure. Le tort en est surtout aux administrations départementales qui, dans la Marne comme partout ailleurs, étrangères au patriotisme de localité, accessibles aux influences les plus coupables ou les plus mesquines puisées dans des rivalités de cité à cité, ont laissé se démanteler toute notre vieille France, au profit de quelques-uns, au préjudice de tous, au lieu d'affecter les constructions monumentales hors d'usage par la dispersion de leurs hôtes, à des services publics, ou d'en assurer à la fois le revenu et la préservation par des emphytéoses, comme avait fait l'ordre de Cluny pour son manoir de Paris qui, sorti à la même époque et à vil prix du domaine public, également par le fait de l'administration départementale, n'a dû qu'à son excentricité et peut-être à l'indestructibilité de son *ossature* romaine, de continuer, du moins jusqu'à nos jours, à offrir, à peu près seul dans notre capitale, un curieux specimen des résidences de nos pères.

Substitué à Reims aux droits de l'ordre de Cluny dont dépendait autrefois cette église, le citoyen Santerre, en digne continuateur du trop célèbre bâtard de Lorraine, abbé de Saint-Nicaise, dont nous avons rappelé la légende (t. I, p. 287), sut bien, malgré tous les obstacles, et de concert avec un citoyen de Fienne, son *saint Barthélemy* (ibid.), faire triompher la devise que nous avons citée comme étant celle de ses pareils, membres de la confrérie infernale baptisée sous le nom de *Bande noire :*

Son bien premièrement,
Et puis le mal d'autrui.

Malgré l'inhibition contenue en son traité : *de démolir la ci-devant église avant la décision* à intervenir sur la *décision du Ministre de l'Intérieur*, le grand citoyen, placé sans doute par ses services au-dessus de l'action gouvernementale elle-même, s'empressa, comme le constatent des procès-verbaux d'inutile opposition, de dégarnir les *cindres* de l'église de leurs soutènemens, d'arracher les plombs de la couverture, le pavage, etc.; » en un mot, d'opérer de gaîté de cœur, comme on le fit longtemps, comme on le fait encore sur bien des points de la France, la substitution du culte des intérêts matériels à celui trop chimérique des traditions historiques et des perfections de l'art.

1 Un second souvenir de date plus récente consiste, comme nous le dirons au chap. IV,

dans la grande nef de la basilique métropolitaine de la même ville ; c'était le refuge naturel d'un monument qui consacre la première et l'une des plus grandes illustrations remoises; mais ce beau sarcophage de marbre, *authentifié* comme affection par sa provenance directe, fut toujours et restera longtemps encore matière à dissertations, car à l'anomalie qu'offre un sujet de *chasse au lion* sur la tombe d'un général *gaulois christianissimus*, et honoré comme tel dans la basilique élevée par sa piété, se joint la question de l'époque à laquelle doit remonter comme art l'exécution de ses belles sculptures. Dispensé par ce que nous avons dit des compositions non moins profanes qui revêtent les sarcophages de sainte Hélène et de sainte Constance, d'argumenter ici sur l'absence de tout symbole chrétien, venons d'abord à la scène graphique qui sans doute ne semble pas en rapport avec les habitudes qu'on peut supposer à un général gaulois du IV[e] siècle, puisqu'ainsi que le remarque Dom Chrysostôme (*orat.* 21), au sujet de la même victoire remportée par Adrien sur un lion, dès le temps de cet empereur, *ces animaux n'existaient plus dans » les forêts de la Gaule,* » qu'ils n'habitèrent probablement jamais, du moins depuis les époques auxquelles il est donné de remonter; mais comme à cet égard Dom Marlot (*Hist. de Reims*), Bergier (*Grands Chemins de l'empire*), et Tristan, dans ses *Commentaires historiques* (p. 405 et suiv., édit. de 1635), nous viennent utilement en aide, en établissant *sur ce fait de chasse* retracé sur d'autres monumens analogues [1], et à propos de ce même sarcophage, une argumentation suffisante à notre avis, nous nous bornerons à la reproduire dans une note [2], comme réponse à ceux qui s'étonnent de voir l'ornemen-

dans la pierre tumulaire d'Hues de Libergier, décrite par l'abbé Pluche, et qui fut miraculeusement sauvée dans ce chaos de destruction.

[1] Le sarcophage de Déols (Indre), dont nous allons parler, offre le même sujet de chasse au lion. Quant aux scènes ordinaires du même exercice, elles surabondent, comme nous l'avons dit, sur ces sortes de monumens. Bergier (*Grands Chemins de l'empire*, p. 270) en cite une à cinq personnages existant sur un sarcophage en marbre blanc *comme albâtre*, qu'on trouva de son temps dans le chœur de l'église de l'abbaye *Sainte-Geneviève* à Paris : ce qui confirmerait, selon nous, l'attribution originelle du coffre de Jovin, par ce témoignage que plus tard encore la basilique de Clovis admit des tombes nécessairement chrétiennes, couvertes d'attributs analogues à ceux du sarcophage de Reims.

[2] Dom Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise, en écrivant son ouvrage intitulé : *Metropolis Remensis Historia, a Flodoardo primum auctius digesta, etc.*, a naturellement suivi,

tation d'une tombe et de la tombe d'un chrétien, chargée d'attributs sans rapport avec les faits de son histoire ou l'espoir de sa vie future, comme si les nombreux exemples déjà cités n'établissaient pas incontestablement que, même pour de plus saints personnages, le faste

quant au sarcophage de Jovin, la tradition toute simple de l'auteur qu'il développait; mais Bergier, et surtout Tristan, ont joint au fait matériel de la consécration du coffre à la sépulture du fondateur de Saint-Nicaise, quelques discussions critiques que nous croyons devoir résumer en quelques lignes, d'après l'importance et la mise en évidence de ce curieux monument.

Bergier décrit d'abord ainsi le bas-relief principal de ce coffre de 8 pieds 4 pouces sur 4 pieds de large et de profondeur et *une des plus belles pièces de France pour sépulture antique :* « représente une chasse signalée autrefois faite par quelque empereur ou grand » seigneur romain que l'on voit à cheval, eslançant un javelot contre un grand lyon déjà » transpercé d'un autre javelot depuis la gorge jusques au costé senestre où le fer lui sort » d'entre deux costes. Autour de ce personnage sont plusieurs figures à cheval : deux des- » quelles semblent représenter Méléagre et Athalante; d'autant qu'ès tombeaux anciens la » chasse du sanglier calédonien étoit souvent figurée. Il y a plusieurs bêtes sauvages qui » gisent comme mortes sur le champ qui servent d'enrichissement à l'œuvre » (liv. II, p. 268).

Il nous expose ensuite l'opinion que lui a exprimée sur cette composition un savant Rémois nommé *Colin,* chanoine et trésorier de l'église métropolitaine, qui y voit « la chasse » tant renommée que l'empereur Hadrian fit en la Libye, voisine de l'Egypte, en laquelle » il tua de sa propre main un lyon terrible et espouvantable, etc. » Mais, ajoute-t-il : « comme il me prit envie de conférer plusieurs médailles d'Hadrian avec la figure que nous » prenions pour luy, nous trouvâmes qu'en toutes ses médailles il porte barbe et que ladite » figure n'en porte point ; cela nous arresta court pour l'heure. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, » la pièce en est si exquise et si bien élabourée que tous les peintres, sculpteurs et autres » gens curieux qui passent à Reims le voyant, n'en peuvent tirer les yeux et confessent » n'avoir rien vu de tel en toute la France. »

Tristan, qui cite Bergier son contemporain, aborde ce sujet plus franchement encore et *cherche,* dit-il, *à effacer les vestiges* de cette opinion (l'attribution d'*Hadrian*) qui *a prévalu jusqu'alors dans Reims.* Il cite avec une grande érudition diverses scènes de chasse au lion qui pourraient également personnifier ici Commode, Caracalla, Alexandre-Sévère, Constantin et même Valentinien Ier, ou Gratien, à qui Ausone adressa un distique sur ce sujet ; mais il appuie surtout sur ce que dit Ammien-Marcellin (liv. XXIII), qu'au moment où Julien allait livrer combat aux Perses, dans leur pays même, ses officiers tuèrent devant lui un *puissant lion*, en faisant observer que *Jovin* était un de ces officiers, et que ce fut sans doute la mémoire de ce fait qui aura dicté le sujet du sarcophage dont les autres épisodes de chasse pourraient, selon nous, rappeler la passion de ce général pour un exercice en grand honneur alors.

On voit que cette version qui n'est pas dénuée de sens confirmerait mieux que toute autre l'attribution de ce beau sarcophage à l'époque même de Jovin, pour *lequel il aurait été fait* et de son *vivant,* selon Tristan, qui observe d'ailleurs « qu'il n'est pas vraysemblable qu'un » si grand personnage eût voulu entailler son tombeau des faits mémorables d'un autre,

de la sépulture l'emporta souvent dans la pensée de ceux qui leur rendaient ces derniers devoirs sur le besoin de mettre les croyances du défunt en accord avec les revêtemens de sa tombe.

Sur la question d'époque, la difficulté, si nous ne la considérions, nous, comme à peu près tranchée par la conclusion de Tristan, pourrait s'accroître de la solution qu'on lui donne dans une brochure récemment publiée [1] à l'occasion d'un sarcophage presque entièrement semblable à celui de Jovin, existant encore à Déols (Indre), et connu sous le nom de tombeau de *saint Ludre*, fils de Léocade, préfet des Gaules, sous *Auguste* selon Bouchet (*Annales d'Aquitaine*), sous *Trajan-Dèce* selon Grégoire de Tours, et vers 252 selon M. Pierquin ; ce qui fixe bien positivement, comme on voit, la base de la dissertation.

Ce dernier archéologue, qui paraît s'être occupé des cimetières des anciens, pour justifier la qualification de *gallo-grec* qu'il donne à ce

» se parant des plumes d'autruy, lui qui estoit pour lors en réputation du plus grand capi-
» taine qu'eût l'empire romain. »

Malgré l'époque déjà reculée (commencement du XVIIe siècle) à laquelle remonte cette dissertation, nous ne sachions pas qu'il ait été depuis lors écrit rien de plus raisonnable sur cette question.

[1] Lettre à M. le préfet de l'Indre sur le tombeau de Déols, par M. Pierquin de Gembloux (Châteauroux, 1839). Selon cet écrivain, la conservation de ce monument dans la crypte de l'église Saint-Étienne de Déols serait peut-être due à une cause qui ne pourrait manquer d'amener plus tard sa destruction. Par un de ces préjugés religieux si communs dans nos provinces, et auxquels notre capitale même n'est pas toujours étrangère, la poudre, extraite avec un *instrument tranchant*, des sculptures de ce mausolée, est considérée comme un remède contre les maladies de l'enfance, et comme douée d'une vertu anti-convulsionnaire, d'un effet par conséquent opposé à celui que produisait le tombeau du diacre Pâris. M. Pierquin invoque avec raison l'autorité de M. le préfet pour faire cesser cet usage destructeur, dont les mausolées de nos cathédrales n'auront pas à souffrir, soustraits qu'ils sont, même à l'approche des visiteurs. Espérons qu'on rencontrera un milieu entre ces deux extrêmes.

L'auteur de cette dissertation pleine de faits, quoique sommaire, consacre aussi, comme article de foi archéologique : « que l'emploi des sarcophages, limité aux personnages
» éminens, se vulgarisa pour ainsi dire dès le règne des Antonins, à tel point que tous les
» personnages riches s'en firent élever, » ce qui rentre dans les aperçus généraux contestables ou non ; mais nous prendrons acte de ce qu'il dit (p. 19) : « que, *du IIIe au IVe siècle,*
» on représentait quelquefois sur ces monumens funèbres les travaux d'Hercule, » pour demander si l'exécution de ces emblèmes païens, quelque sens moral qu'on y attachât, n'emportait pas celle des sujets analogues qu'on trouve sur d'autres sarcophages que nous considérons comme des mêmes époques, mais qu'on reporte généralement au IIe ou IIIe siècle.

mausolée couvert de sculptures ; sujets de chasse, seulement sur une face et sur le couvercle, en attribue la confection (page 26) à une compagnie d'artistes commerçans constituée en Grèce pour l'exploitation des *pompes funèbres* de l'Italie et de la Gaule, et qui, par une de ces combinaisons dont nous aimions à faire honneur à notre industrie moderne, formulait à l'avance, pour les besoins variés des consommateurs, des emblèmes pour toutes les gloires défuntes, des expressions pour tous les regrets, en laissant aux destinataires, par la seule ébauche des bustes, par la vacuité des quadrilatères ou tessères, le soin de *personnifier* chaque monument.

Tout en convenant que cet aperçu pourrait expliquer la provenance du marbre *saccharoïde* ou de *Paros* [1], que Grégoire de Tours dit avoir rencontré aussi dans le sarcophage de saint Cassius, et en

[1] Sidoine Apollinaire a constaté au moins la rareté de ces marbres grecs en Gaule, en disant à Domitius dans la description de sa maison de campagne d'Avitacum (*Epist.* 11, l. XI) : « Jam, si marmora inquiras, non illic quidem *Paros*, Carystos, Proconissos, Phry-» ges, Numidæ, Spartiatæ rupium variatarum posuere crustas; » mais il prouve en même temps combien le marbre était déjà d'un usage commun en France au milieu du Ve siècle, par plusieurs passages, principalement dans l'inscription de l'église que Patiens venait de bâtir à Lyon (*Ep.* x), et dont nous parlerons plus en détail. Voici les vers sur les marbres employés :

« Distinctum vario nitore marmor.
....
» Huic est porticus applicata triplex
» Fulmentis Aquitanicis superba,
» Ad cujus specimen remotiora
» Claudunt atria porticus secundæ
» Et campum medium procul locatas
» Vestit saxea silva per columnas.

La construction de cette église, l'une des premières et des plus riches manifestations *de l'art chrétien* en France, prouverait donc contre l'opinion trop absolue qui, encore au VIe siècle, ne voit dans nos édifices chrétiens que des monumens en bois.

Sidoine parle aussi (*Ep.* XII, l. III) de l'application du marbre aux monumens funéraires, de manière à contredire au moins pour le Ve siècle ce que dit M. Pierquin, et ce que nous aurions supposé nous-mêmes de l'usage des sarcophages pour les personnages *éminens*, même de la Gaule, en racontant comment il fut témoin de la profanation de la tombe de son aïeul, le préfet Apollinaris, qui avait gouverné les Gaules : «La terre que l'on jette » sur les morts s'étant affaissée, dit-il, les fossoyeurs crurent la place vacante et la souil-» laient avec la bêche funéraire : « corporum bajuli rostris funeribus impiare. » Sidoine demanda que la terre se relevât pour former un tertre d'un *marbre poli :* « quam lævigata » pagina tegat, » pour laquelle il composa une inscription, ce qui fait partir au moins de

même temps peut-être la multiplicité relative de ces monumens sur des points de débarquement comme Marseille et Arles, où Constantin fit transporter un obélisque et où les morts illustres de la Gaule seraient sans doute venus chercher leurs sépultures, pour épargner de nouveaux frais de transport, nous nous permettrons une remarque puisée dans la description même du sarcophage *gallo-grec* de Déols, à propos duquel l'auteur dit (page 22) : « *faire remonter la date de ce monument » à Auguste*, ou *le faire descendre jusqu'au Bas-Empire, serait s'exposer également à un démenti le plus formel donné par l'archéologie;* ce » qui place invariablement son thême de dissertation au IIe ou IIIe » siècle. » Or, que nous apprend l'auteur de cette description? Au » milieu du bas-relief, dit-il (pages 7 et 8), se trouve le personnage » capital du drame, *celui auquel* fut probablement *élevé* ce magnifi- » que sarcophage... sa tête est coiffée d'un réseau, sa tunique » est serrée par une ceinture, la cuisse et la jambe sont recouvertes » par la *braie* gauloise à pied, la *bracca* de Strabon, les *braias* des » Languedociens et les *bragues* des Normands...; ailleurs (p. 6 et 9), » ce sont des *clients*, autrement dits compagnons de chasse du séna- » teur Léocadius, propriétaire de la villa située dans le *pagus Deo- » lensis* (page 16), vêtus d'une saye descendant à peu près jusqu'au » tiers inférieur des cuisses, ayant les épaules couvertes d'une *péle- » rine* servant probablement de *capuchon, telle que les portent* encore » les paysannes, et souvent encore les paysans de quelques parties » du Berry, etc. »

Qu'on dise maintenant que les Grecs avaient, dès ce temps même, abandonné l'usage de peindre ou de sculpter sur nature, ou du moins d'après des modèles qu'on prenait sans doute soin de leur transmettre des diverses provinces de la Gaule, comme font aujourd'hui nos illustres modistes pour leurs correspondans, lorsqu'on voit les successeurs de Phidias porter le scrupule de la couleur locale jusqu'à reproduire exactement sur leurs marbres élabourés au fond de l'Attique, les *braias* des *Languedociens*, les *bragues* des *Normands*, sans doute pour le cas où le coffre eût trouvé placement dans l'une

cette époque l'usage de nos pierres tumulaires chrétiennes, Apollinaris ayant été, dit Sidoine, « le premier de sa famille qui ait purifié son front par la croix, ses membres » par l'eau du baptême, en abandonnant un culte sacrilége. »

de ces provinces, et, chose plus remarquable encore, s'inspirer par intuition de la pélerine des *paysannes du Berry*, comme par prévision de la destination finale de leur chef-d'œuvre [1] !

[1] Si cette opinion, que nous avons déjà rencontrée, comportait un sérieux examen, on aurait à se demander comment Pausanias, qui écrivait encore vers la fin du IIe siècle, et qui, dans son *Voyage en Grèce*, a pris à tâche de décrire ce beau pays, principalement sous le rapport des productions de l'art, aurait gardé le silence sur cette exploitation commerciale, et même sur les sarcophages dont il ne fait mention aucune, quoiqu'il eût été conduit à traiter de cet usage funéraire, s'il eût existé alors, en parlant des tombeaux qui, comme ceux de *Mausole* et d'*Hélène*, consistaient en monumens dans lesquels on entrait par des portes de marbre, mausolées bien plus somptueux que celui d'*Epytus* vanté par Homère, et où Pausanias ne vit qu'un petit tertre environné d'une balustrade de pins (*Voyage de l'Arcadie*, l. VIII); aussi penserions-nous qu'en Grèce comme en Italie, on n'employa guère, peut-être à quelques exceptions près, comme en fait d'inhumations quelquefois tolérées dans les villes, les sarcophages sculptés ou non qu'au IVe siècle, lorsque la pratique égyptienne et hébraïque de la sépulture des corps eût prévalu dans l'empire sur l'usage presque général de l'incinération. Ce n'est du moins que de cette époque que cet usage nous paraît bien constaté pour l'Orient par l'empressement que mettaient les riches habitans de Byzance à se faire inhumer dans les églises, d'où les chassa la loi de Théodose du 30 juin 381 (*Cod. Théod.* 9, t. XVII, l. XVI, p. 147), portant que tous les corps qui étaient *hors de terre* dans des *urnes* ou dans des tombeaux, même ceux placés dans les églises des apôtres et des martyrs, seraient transportés hors de Constantinople. L'exception en faveur des princes se prouve par la mesure postérieure à cette loi, qui admit dans le tombeau des empereurs, le 21 février 382, le corps de Valentinien Ier, mort en 375.

Si ces fabriques de sarcophages *à toutes tailles* eussent été en activité en Grèce au IIe siècle, Winckelman, qui suit avec tant de soin la marche des arts tombés en *décadence sous Commode pour ne reparaître que plusieurs siècles après* (l. VI, c. VII, § 48), n'aurait pas manqué de signaler cette curieuse particularité, et de nous montrer l'art grec, jadis dominateur, *et dont Adrien avait créé la dernière école*, réduit presqu'aussitôt à exécuter des tombes de pacotille pour des peuples et pour des usages inconnus alors dans le pays où M. de Gembloux place les ateliers de cette fabrication.

Il est à remarquer d'ailleurs que Winckelmann, si versé dans tout ce qui se rapportait à l'art, n'a pas cru devoir soulever la question de l'antiquité de l'usage des sarcophages et de leur classement par époque, selon les styles; il ne s'en est occupé que pour contester, mais seulement par une considération tirée de l'âge du principal personnage, l'attribution à Alexandre-Sévère et à Julia-Mammea, sa mère, de la grande urne du Capitole, où l'on voit deux figures de grandeur naturelle (ch. VIII, § 6), et pour exprimer une pensée qui se rapproche beaucoup de celle de Ciampini et qui tend à réduire de beaucoup le nombre des prétendus sarcophages du Haut-Empire. Parlant des *urnes de porphyre qui ont la forme allongée des anciennes baignoires*, et dont six, qu'il croit provenir des spoliations opérées à Rome, en 663, par Constant II, servent encore de tombeaux aux rois normands dans la cathédrale de Palerme et dans l'église de Montréal, il dit (l. VI, c. VIII, § 23) : « *Pour moi, je crois toujours que ces urnes servaient de* » *cuves dans les thermes magnifiques des Romains.* »

C'est cependant en s'appuyant sur le prétendu sarcophage d'Alexandre-Sévère,

Système pour système, nous préférons le nôtre qui nous montre l'art renouvelé par Constantin, assez prospère sous ses successeurs pour consacrer à l'un de leurs généraux les plus illustres un monument funèbre digne de lui, sans déplacer un préoccupant, violation de sépulture qu'aucun de ces princes ne se fût permise, tant les lois étaient sévères sur ce point, et sans mettre à contribution le génie grec, très peu porté, même à ces époques, à des relations internationales avec nous autres *barbares*. Appuyons d'ailleurs nos longues déductions sur cette matière, d'une dernière démonstration puisée dans la découverte assez récente d'un monument de haut style dont nous nous sommes déjà occupé.

Nous avons parlé (t. Ier, p. 130) des beaux fragmens trouvés à Paris en 1829, lors des fouilles pratiquées à l'extrémité de la rue Saint-Landri, pour asseoir la culée du pont dit d'Arcole, en citant les considérations qui nous montrent dans ces sculptures employées comme à Sens [1], à titre de simples matériaux, dans une muraille

comme sur la statue de saint Hyppolite, qu'on fait remonter au moins à la première moitié du IIIe siècle tous les travaux d'art, et principalement de l'art chrétien de quelque mérite, opinion trop absolue sans doute, mais fondée à quelques égards; car Winckelman reconnaît (§ 10) : « que sous le règne de ce prince, *on vit fleurir de nouveau les » arts, dont la véritable époque de décadence* totale doit être fixée *avant Constantin*, » au temps des grands troubles excités par les trente tyrans qui s'élevèrent tout à tour, » sous Galien, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle »; seulement, nous demandons comment, après cette *décadence totale opérée avant Constantin*, ont pu se produire ces beaux travaux dont le même historien de l'art fait l'éloge, comme appartenant au règne de Théodose, si ce n'est grâce à une nouvelle impulsion donnée, selon nous, par Constantin lui-même, première renaissance dont les fruits sont sensibles, au moins, jusque sous Justinien.

[1] Nous ne devons laisser passer aucune occasion, même incidente, sans rappeler à l'intérêt public les curieuses murailles d'enceinte de la ville de Sens, où dorment, depuis tant de siècles, ainsi que nous l'avons indiqué il y a six ans dans nos *Notices* (pag. 206 et suiv.), des trésors d'art, comme les gryphons, vases, etc., provenant évidemment de la frise d'un temple que le hasard nous a permis de voir surgir d'un trouée pratiquée pour la communication des habitations *intra muros* avec la promenade du rempart. Puisqu'après les innombrables assises de larges pierres de taille, avec traces de crampons et fragmens d'inscriptions qui ceignent toute la ville et forment le lambris du mur romain de petit appareil, il y a lieu de penser que la construction de l'ensemble remonte à l'époque de l'exécution des édits de Théodose et de ses successeurs pour la destruction des temples, époque presque concordante avec celle où les invasions des Barbares décidèrent, pour des villes comme Sens, Paris, etc., etc., la construction de murailles défensives, composées en partie de débris de monumens sacrifiés au triomphe du christianisme, ou, comme

défensive de Lutèce, qui n'existait pas sous Julien, les débris d'un monument triomphal érigé par Maxime à l'occasion de la défaite de Gratien sous Paris, et détruit par Valentinien II, après la juste punition de l'assassin de son père. Ce que nous ajoutions : que l'étude de ces sculptures, que nous n'avions fait qu'entrevoir, *lors de leur découverte*, pourrait peut-être éclairer l'origine de l'arc de Reims, dont nous ne pensions pas alors avoir à nous occuper, trouvant ici son application, du moins quant à la question de l'état de l'art à cette époque, il devenait d'obligation pour nous d'aller, par une nouvelle visite, confirmer ou détruire notre première impression; c'est ce que nous avons fait [1] sans avoir rien à changer à l'opinion émise. Quoique corrodées et dépourvues, comme fragmens souvent sans continuité, de ce qui constitue le charme principal d'une œuvre d'art, ces sculptures, surtout dans le travail de la frise et des statues enchaînées, ne nous paraissent pas d'un style inférieur à certaines parties de l'arc de Reims, et si l'on tient compte du degré supérieur de talent qu'exige l'exécution d'un grand travail monumental, on conviendra sans doute avec nous que le ciseau dont les productions en pierre friable sont encore si remarquables, réduites à l'état où les a mis leur enfouissement durant quinze siècles, et leurs mutilations, pouvait sans contredit produire, en proportion exiguë et dans

l'arc de Maxime, à des réactions politiques, on doit pouvoir compter sur de nouvelles découvertes. Il importerait d'autant plus aujourd'hui de veiller à ce qu'aucune de ces sculptures, journellement extraites de cette mine monumentale, ne disparût, comme ont fait presque toutes leurs aînées, par un remploi dans d'autres travaux après nouvelle retaille; qu'enfin, un sanctuaire contemporain va s'ouvrir pour recueillir ces précieux fragmens, que les bateaux de l'Yonne pourraient conduire sans encombre à notre palais des Thermes. Ainsi, grâce au conseil municipal de Paris et au zèle soutenu de son rapporteur, M. Boullay de la Meurthe, se réalisera l'espoir que nous avions conçu.

[1] Ces fragmens, remarquables à tant de titres et dont la place doit être encore plus spécialement réservée au Musée des Thermes, dépôt naturel de tout ce qui concerne l'histoire de la cité dans ses premiers âges, sont encore malheureusement placés de telle sorte dans le vestibule obscur d'un atelier de menuiserie (rue de la Vieille-Monnaie, nº 4), qu'il a fallu que nos souvenirs nous aidassent à retrouver ces formes cachées en partie par la superposition de ces masses ou masquées par des flocons de poussière. Dans quelle ville du monde une découverte aussi curieuse pour l'histoire locale comme pour celle de l'art, resterait-elle dix ans ainsi reléguée, à la merci des mutilations et livrée au caprice d'*amateurs* étrangers, qui pourront mettre l'enchère à ces débris, ne fût-ce que pour nous jouer pièce ?

une matière plus convenable (le marbre), un sarcophage comme celui de Jovin.

Ce qui prouve encore pour nous cette sorte de prospérité méconnue des arts à cette époque, c'est la résistance qu'ils opposèrent aux épreuves qu'ils eurent à subir. L'élève d'Ausone qui les protégeait, leur porta les premiers coups [1]. En cédant moins à ses goûts qu'aux suggestions du grand saint Ambroise qu'il regardait comme son père [2], Gratien, par l'itérative proscription de la statue de la Victoire, par la confiscation, au profit de l'épargne, des revenus destinés à entretenir les sacrifices, par la suppression des priviléges des vestales [3], et par le refus de la robe pontificale, irrita le sénat et le peuple de Rome et rompit l'accord, tacite du moins, grâce auquel la culture des arts, sous la double influence chrétienne et païenne, pouvait prospérer encore ; et sa fin, déplorable à tous égards, triste salaire d'une si noble conduite, précipita leur nouvelle décadence, en Gaule surtout ; car, à peine Maxime, triomphateur par défection, souverain par l'assassinat, eut-il le temps de se glorifier de ses titres par le monument dont nous possédons les restes, que l'orage suscité par son usurpation éclata de telle sorte, qu'on peut dater de ce moment le délaissement, chez nous, des pratiques d'art, bientôt inconciliables d'ailleurs avec les destructions iconoclastes de saint Martin et de ses moines, et plus tard avec les fureurs exterminatrices de nos terribles hôtes.

Observons toutefois que, bien que dans notre pensée même il n'y ait pas lieu de comparer cette nouvelle décadence, après une sorte de splendeur méconnue, à celle où l'art tomba tout à coup de *toute sa hauteur* sous le règne des Antonins, selon la comparaison

[1] Le jeune prince qui, selon l'expression d'Ausone (*Ép.* I, p. 56), *dès qu'il quittait les armes pour combattre les Goths, les Huns, les Sarmates, prenait la plume pour faire des vers*, que nous avons montré fidèle au culte des arts et que la passion du noble exercice de la chasse conduisit à sa perte, ne portait certes pas, *en lui*, le caractère d'un réformateur religieux.

[2] On peut voir par le livre de saint Ambroise (*de fide*) jusqu'où allaient le *respect*, la *piété*, l'*humilité* même, selon les expressions de Tillemont (t. V, p. 158), que Gratien portait à saint Ambroise, son directeur de conscience.

[3] En 381. — Voir d'ailleurs le *Code théodosien* 10, t. XVI, l. xx, p. 290, et saint Ambroise, *Ep.* xI, p. 193 et *Ep.* xII, p. 200.

qu'en fait Winckelman (l. VI, c. VII, § 535) : « à la lumière d'une lampe, laquelle, à l'instant de s'éteindre faute d'alimens, jette une clarté vive et disparaît soudain », ici aussi, *les artistes qui s'étaient formés* sous la nouvelle influence, *vivant encore*, quelques travaux purent se poursuivre, même en Gaule [1], mais surtout en Italie [2] et en Orient [3] : toutefois la conflagration qu'entraîna l'usurpation de Maxime, les dispositions hostiles prises et maintenues cinq années par Théodose à la nouvelle de l'assassinat de son bienfaiteur [4], et la lutte sanglante où le vainqueur des Goths, vengeur de Gratien, put enfin immoler le bourreau aux mânes de sa victime [5], ne purent qu'ajouter aux causes de décadence déjà tirées de l'irritation causée par les manifestations chrétiennes de Gratien, sur lesquelles en-

1 Parmi les nombreux sarcophages chrétiens d'Arles, de Marseille, etc., plusieurs appartenaient évidemment au Ve et même au VIe siècle, et nous verrons d'ailleurs par les grands travaux de Toulouse, de Narbonne, de Lyon, de Clermont, etc., que la tradition des œuvres d'art reprit en France tout son éclat, sous l'influence chrétienne, après l'éclypse temporaire due à l'interposition de nuées de Barbares.

2 Nous avons dit que dans l'opinion de M. Eméric-David, ce savant dont la perte récente rend plus libre encore l'expression de notre confiance dans son haut savoir, les travaux des Catacombes, les peintures surtout, ne dateraient même que des premiers temps du Ve siècle, les *plus anciennes* et les *meilleurs* de ces peintures, dit-il, celles du cimetière de Sainte-Priscille, où l'on voit la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux, n'ayant pu être exécutées qu'après le concile d'Ephèse de 431 (*Discours sur la peinture*, p. 96), ce qui appuierait encore l'opinion de la marche itérative de l'art avant sa nouvelle chute, et prouverait une continuité de travaux applicables également à la sculpture, ainsi que le remarque cet écrivain (p. 92) à propos du sarcophage d'Olybrius, fils de Probus, mort en 395, et qui, ayant survécu à son père, ne dut occuper son mausolée qu'au Ve siècle. Si nous différons d'avis, quant à ce point de départ, nous aimons du moins, comme nous le prouverons encore ailleurs, à nous rencontrer en route et à cheminer de concert avec ce digne historien de nos arts nationaux.

3 Ce que nous dirons plus loin des travaux de Théodose expliquera la direction des arts vers l'Orient à partir de la fin du IVe siècle.

4 La culture des arts perce même à travers ces combinaisons de la politique, car on lit dans Zosime (l. IV, p. 761) que lorsque Théodose se résolut à reconnaître Maxime sous la condition que Valentinien II règnerait sur l'Italie, l'Illyrie occidentale et l'Afrique, un envoyé de l'empereur d'Orient, Cynegius, fut chargé d'exposer à Alexandrie les *images* de l'usurpateur des Gaules.

5 Après une double défaite de ses troupes à *Seisseg* en Pannonie et à Pettau, Maxime, victime à son tour de la défection, expira à Aquilée de la même mort et le même jour, à cinq années de distance de l'assassinat de Gratien, décapité à Lyon, le 25 juillet 383 (*voir* Tillemont, t. V, p. 295 et 724).

chérit encore Théodose, devenu pour ainsi-dire le chef de tout l'empire par la faiblesse et l'indécision de Valentinien II[1].

Ce n'est en effet qu'à Théodose qu'il appartint réellement d'assurer, par l'indépendance de sa position et par la force de son caractère, le triomphe d'une religion qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait su faire prévaloir, tout en la professant; encore ce prince légua-t-il à ses fils des germes tenaces à extirper.

Du moment où ce général, appelé par la noble confiance de Gratien à porter un sceptre qu'il avait d'abord refusé franchement (*Pacatus*, p. 253, 254), quoique *prédestiné*, dit-on[2], à la mission qu'il sut si bien remplir, eut puisé dans les eaux du baptême[3] l'énergique vo-

[1] Théodose, dit Orose (l. VII, c. XXXV, p. 120), était, depuis la mort de Gratien, le véritable empereur d'Occident. Valentinien II, dans son inexpérience (et sans doute aussi par les conseils de saint Ambroise qui redoutait l'influence arienne de Justine), *ne faisait rien sans consulter l'empereur d'Orient.*

[2] Selon Victor-le-Jeune, cité par Tillemont (t. V, p. 191), « la mère et le père de ce prince » auraient reçu *en songe* l'ordre de lui donner le nom de *Théodose*, pour marquer que » Dieu leur accordait ce fils par une faveur particulière, selon la signification grecque de » ce nom »; mais l'historien des empereurs remarque avec raison que son père (quoique Espagnol) portait le même nom de THÉODOSE, sous lequel il est, en effet, connu dans l'histoire, par ses victoires sous Valentinien Ier, et par le sort que lui firent subir les machinations du préfet Maximin en 376. Cette injustice, dont Gratien *abusé* s'était rendu complice, valut au fils l'éclatante réparation que les instances de l'empereur le décidèrent à accepter.

[3] Une maladie que fit Théodose à Thessalonique, en 380, fut pour ce prince l'occasion de recourir au baptême, qu'on ne recherchait, *en général*, dans les premiers siècles, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, que comme moyen d'effacer toutes les fautes d'une vie prête à s'éteindre, au lieu de s'en prémunir comme d'un cordial propre à-la-fois à laver les souillures originelles et à soutenir les forces et le courage du pélerin. A propos de l'oubli, de la part des parens de Théodose, de cette sanction d'un contrat que le ciel aurait formé dès l'enfance de ce prince, ce qui déposerait encore contre le système de prédestination, Tillemont remarque que, malgré ce retard, Théodose fut le premier empereur chrétien d'Orient qui régna pourvu de la consécration baptismale. « Constantin et Constance, dit-il (p. 197), ne reçurent le baptême que dans les derniers » jours de leur vie; Julien renonça au sien, Jovien n'eut presque pas le temps de paraître » ni chrétien, ni empereur; Valentinien se retira aussitôt en Occident, et Valens ne fut » baptisé que pour entrer dans la communion et les intérêts des hérétiques. » On voit aussi que Valentinien II, quoique né d'un prince chrétien et ayant régné comme tel, mourut sans être baptisé, ce qui n'empêche pas saint Ambroise, dans son oraison funèbre (*Sermo de diversis*, l. II, p. 113) de lui promettre la vie éternelle comme *ayant demandé et s'étant disposé à recevoir ce sacrement du salut.* Théodose (*Amb.*, épit. 57,

lonté de faire dominer dans l'empire le christianisme *orthodoxe*, ses vues se portèrent à la fois sur la compression des sectes dissidentes [1] et sur la destruction de l'idolâtrie [2] ; mais l'exemple de Constantin ne fut pas perdu pour lui, et tout en maintenant, d'une main bien plus ferme, l'exécution de ses édits contre les pratiques païennes, et tout en offrant, dit-on, aux peuples le spectacle de l'impuissance de ces dieux de marbre ou de bronze qui se laissaient traîner ignominieusement à la suite du char triomphal d'un prince chrétien [3], il prit soin de choisir parmi ces idoles les chefs-d'œuvre des arts pour en orner

p. 321) avait mis cette condition à la translation à Constantinople de ses restes, que saint Ambroise fit ensevelir à Milan, près de ceux de Gratien, dans un *tombeau de porphyre* qu'il tenait tout prêt, dit-il. Celui qui reçut Théodose était aussi de cette matière (Du Cange, *de C.*, l. IV, p. 109).

1 Par une loi du 28 février 380 (*C. de Th.*, 16, t. 1er, l. II, p. 4, 5), Théodose déclara criminels et sacriléges, et comme tels passibles des peines de la justice de Dieu et de l'autorité impériale, tous ceux de ses sujets qui, par mépris ou même par ignorance, violeraient la foi orthodoxe, dite alors de *Nicée*.

2 On voit que, dès 384, cet empereur s'occupa de moyens sérieux de détruire à jamais l'idolâtrie dans ses états, car, si l'on en croit Zosime (l. IV, p. 76), en même temps qu'il chargea Cynegius du soin de proclamer Maxime à Alexandrie, *en faisant exposer ses images*, il donna à ce préfet d'Orient, intendant des largesses, la mission de préparer en Egypte les violences contre l'idolâtrie qui, selon Tillemont (p. 733), n'éclatèrent qu'en 387, ou peut-être même en 391.

Le discours *pour les temples* que, selon le même écrivain, Libanius aurait composé dès 384, ne pouvait donc relater les grandes dévastations dont nous allons signaler les principaux faits ; mais il prouve, du moins par le tableau que fait l'orateur des excès auxquels se portaient déjà les chrétiens soutenus par quelques officiers du prince, et des fatales conséquences de ces mesures, que le signal de l'anéantissement du paganisme par la destruction de tout ce qui pouvait lui servir de refuge ou alimenter son espoir, était déjà parti du trône.

3 Cette fanfaronnade, mentionnée par Prudence (*in Symmach.*, l. 1er, p. 545) et par Zosime (l. IV, p. 283), nous a toujours semblé peu digne du caractère du grand Théodose, tel du moins que l'histoire nous le peint; et quoique Gibbon ne fasse pas difficulté d'admettre aussi (t. VII, p. 16), « que ce *prince traîna publiquement les dieux de l'antiquité attachés aux roues de son char* », nous trouverions dans le silence sur ce fait notable, de *Symmaque*, de saint *Ambroise* et même de *Pacatus* dans le panégyrique qu'il prononça à l'occasion de l'entrée triomphale du 13 juin 389, à laquelle seule pourrait se rapporter cette démonstration, motifs suffisans d'en douter. Remarquons d'ailleurs que Prudence, pour qui cette scène *faisait image*, n'est venu à Rome que longtemps après ce triomphe, et pouvait, en le décrivant ainsi, user de son privilége de poète, et que Zosime, écrivain postérieur encore, a pu prendre au sérieux le récit de Prudence, comme moyen de discréditer, aux yeux des païens pour lesquels il écrivait, le plus grand ennemi de

sa capitale, qu'il dota en même temps de notables embellissemens dus aux artistes *vivans* qu'il encourageait de son mieux [1].

l'idolâtrie. Les plus sages historiens reconnaissaient au contraire que, lorsque Théodose vint à Rome, après avoir puni Eugène, il ne fit pas même fermer les temples dont il se borna à confisquer les revenus. Quelle sorte de statues aurait pu, dans tous cas, figurer dans cette scène? Pour que l'effet répondît à l'attente, il eût fallu que la flétrissure portât sur des divinités de quelque importance; mais alors leur seule pesanteur, eu égard à la matière, le marbre ou le bronze, eût formé obstacle au triomphe lui-même. Peut-on admettre aussi que ce prince, au lieu d'user comme ses prédécesseurs des ménagemens qu'exigeait l'état religieux de la ville qui lui décernait un triomphe, y ait procédé tout autrement que dans sa capitale d'Orient, ainsi qu'en témoigne Winckelman, en disant (l. VI, chap. VIII, § 24) : « que tous les ouvrages sauvés de la destruction en Grèce, etc., » furent transportés, par ordre de Théodose, à Constantinople pour embellir cette » capitale. »

[1] Le complément de la citation ci-dessus prouvera les soins continus qu'apporta Théodose à l'ornement de Constantinople, où l'on voit, par les dates de ses lois, qu'il résida presque constamment. Winckelman ajoute qu'indépendamment des débris du ravage de la Grèce par Alaric et de ce qui avait échappé à la cupidité des Romains, *l'Italie même fut dépouillée par Théodose au profit de sa capitale d'une infinité de monumens;* et ce qui prouve que ce prince n'était pas homme à traîner des chefs-d'œuvre dans la fange, c'est ce que dit Cedrenus (*compend. hist.*, p. 322) des statues célèbres dont il orna cette ville, et parmi lesquelles cet écrivain cite le Jupiter-Olympien de Phidias, que Constantin avait laissé dans son temple, où les artistes, comme nous l'avons dit, allaient encore l'étudier sous Julien, figure d'or et d'ivoire, et qui, bien qu'assise, portait avec sa base cinquante-six pieds et demi de hauteur; la Vénus de Gnide de Praxitele, la figure de l'Occasion, la Junon de Samos de Lysippe, etc., détails auxquels Carlo Fea ajoute que de tous les empereurs Grecs, Théodose-le-Grand est celui qui montra le plus de considération pour les arts du dessin. Themistius raconte (*Orat.* XVIII, p. 223) que le grand nombre d'édifices, et les ouvrages de l'art dont il les embellit, avaient attiré à Constantinople toutes sortes d'artistes. Or, le langage de Themistius, préfet de cette ville, ne doit pas être entaché ici de panégyrisme. Nous trouvons d'ailleurs dans la Chronique d'Alexandrie et dans les écrits des *nouveaux Grecs*, Codin, Cedrenus, comme dans les résumés de Du Cange, des témoignages épars dont la réunion forme un faisceau de preuves. Ainsi Du Cange constate, par une inscription (*de C.*, l. I, p. 52), qu'après la mort de Maxime, Théodose fit couvrir d'or la porte de Constantinople consacrée aux entrées solennelles, porte ornée de plusieurs statues, *dont celle de ce prince.*

La Chronique d'Alexandrie (p. 708) fixe à l'année 393 la dédicace d'une nouvelle place, sous le nom de Théodose, sur laquelle on dressa, le 1er août de l'année suivante, une colonne torse surmontée de la statue de ce prince. La colonne, sur laquelle étaient sculptées les victoires du prince sur les Goths, était creuse, et l'on montait par un degré intérieur jusqu'à la statue qui était d'argent, selon Du Cange (p. 76 et 77), et qui fut renversée par un tremblement de terre du temps de Zenon. Quant à la colonne, elle subsistait encore au XIIIe siècle.

Sur ce qu'observe Winckelmann : « qu'il est vraisemblable que tous ces ouvrages de l'art

Son règne offre en effet des témoignages plus nombreux peut-être encore que ceux de ses prédécesseurs immédiats de la culture de la statuaire surtout, en Orient [1]. Qu'on en juge seulement par ce qui

» furent *détruits* à la prise de Constantinople, sous Baudouin, au commencement de ce » même siècle, époque où l'on fondit les statues en bronze pour en frapper de la monnaie, » Fea prend soin de disculper les soldats de la Croix, au moins de la destruction *gratuite* des statues de marbre, en objectant que le récit du moine Cedrenus, qui écrivait vers le Ve siècle, se divise en deux parties, l'une constatant l'existence des statues de Constantin et de sa mère et des deux statues équestres de Trajan et d'Adrien (qui devaient appartenir à la décoration de la ville et ont bien pu subir la métamorphose monétaire si commune même de nos jours), et l'autre concernant les antiques pour lesquels l'écrivain emploie *l'imparfait,* comme pour indiquer la place qu'elles occupaient, et où les incendies du Ve siècle ont dû les atteindre. Nous disons *les incendies,* parce que Fea, après avoir parlé, dans sa note 2 du § 17 (p. 500), de l'incendie du *Palais* qui eut lieu au temps d'Arcadius, d'Honorius et de saint Jean-Chrysostôme, en 404, et détruisit toutes les statues placées par Constantin dans le *palais du Sénat*, distingue ici celles que Théodose avaient rassemblées dans le palais *Lausiacus,* qui brûla l'an 475, sous l'empire de *Basilisque.* Fea remarque d'ailleurs que Zonare (*Annal.*, l. XIV, p. 52 et 519) s'accorde sur cette destruction avec Cedrenus.

Théodose, à l'imitation de Constantin, étendit ses soins aux édifices chrétiens. On voit, par Codin (*Or. C.*, p. 61), par Du Cange (*de C.*, l. IV, p. 114), qu'il construisit, à Constantinople seulement, l'église des saints Manuel, Sebel et Ismaël, martyrisés, dit-on, sous Julien, celle de Saint-Marc et celle des Saints-Notaires.

[1] On en rencontre bien aussi des preuves en Occident et surtout à Rome, où, entre autres exemples, on voit le sénat élever une statue à la mémoire du père de l'empereur, le comte Théodose, pour s'acquitter, dit-on, envers le fils, de l'envoi de chevaux et d'éléphans destinés aux spectacles et aux divertissemens du peuple (Symmach., *Ep.* XXII, p. 420 et 403), procédé d'une délicatesse excessive. On remarque aussi l'échange réciproque qui eut lieu au même temps entre les vestales qui, bien que dépouillées par Gratien de leurs priviléges, mais non sans doute des ressources qu'ils leur procuraient, érigèrent la première statue qui fut élevée au célèbre Prétextat, et la veuve de ce grand homme qui, pour en témoigner sa reconnaissance, en érigea une, à son tour, à la doyenne de ces vestales. « Cœliæ concordiæ, » virgini vestali maximæ..... tum quod hæc prior ejus viro..... statuam collocarat » (Gruter, p. 310, n° 1; Baronius, 382, 550-51).

Beaucoup d'autres statues *ad vivum* furent, en outre, élevées, enlevées, puis rétablies toujours aux acclamations du peuple (*Symmach.*, l. I, épit. XL, p. 31) et érigées de nouveau (Gruter, p. 486, 3 et p. 1102) après la mort de ce célèbre païen de qui il ne dépendit pas d'en obtenir également des chrétiens, disposé qu'il était, dit saint Jérôme (*Ép.* LXI, chap. III, p. 165), à se convertir à la foi, *pourvu qu'on le fît pape.* Cette raillerie, ainsi authentifiée et qui témoigne du bon accord existant entre le pape Damase et le préfet de Rome, en même temps qu'elle prouve que les fonctions longtemps si pénibles de l'épiscopat étaient devenues enviables, nous semble appuyer ce que nous avons dit de la tiédeur des chefs du paganisme pour le culte même qu'ils desservaient, car Prétextat était *augure*, *pontife de Vesta* et *du Soleil*, et *chef*, dit Tillemont (t. V, p. 241),

fut détruit et rétabli à Antioche, lors de la révolte de 387, suscitée par la levée d'un impôt. Libanius, présent à ces scènes, et à qui Tillemont a emprunté ce récit que nous reproduisons à notre tour, nous dit (*Orat.* l. I, XXII, p. 75, 526, 527) : « que les séditieux déchargèrent » leur fureur sur divers tableaux des empereurs qu'ils brisèrent à » coups de pierre, et que mettant des cordes aux statues de *Théo-* » *dose*, d'*Arcadius*, d'*Honorius*, de l'*impératrice Flaccile* et *du comte* » *Théodose*, sans épargner ni les vivans ni les morts, ils les jetèrent » par terre, les brisèrent, et les traînèrent dans la ville. » Il ajoute d'ailleurs (*Or.* XV, p. 408) : qu'on fit ces injures à un grand nombre » de statues [2] ».

A l'exécution nécessairement récente de ces monumens si nombreux pour une seule ville, vint par le fait de la révolte se joindre leur reproduction ; une des conditions du pardon de Théodose, après la terrible perplexité sous le poids de laquelle il laissa longtemps les habitans coupables ou non de la ville séditieuse, ayant été l'entier et immédiat rétablissement de ces statues dont on pourrait croire que la restitution aurait précédé le pardon même, d'après le beau discours que Théodoret (l. V, c. X, p. 731, 732, 836 et 837), et saint Chry-

de toute la piété des païens, pouvoir correspondant à celui de l'évêque de Rome, ce qui le plaçait en position de permuter : elle expliquerait aussi l'attitude respective des deux religions opposées, mais non hostiles, et la tolérance réciproque qui dut présider à la décoration des Catacombes sous une influence mixte ; car ce mot seul, dont doute, je ne sais pourquoi, M. Beugnot, prouve de quels sentimens de tolérance devait être animé, pour ces démonstrations du christianisme, un personnage illustre, qui, après avoir été proconsul d'Acaïe, sous Julien, en 362, préfet de Rome sous Valentinien Ier, en 367 et 368, deux fois préfet d'Italie et d'Illyrie (Gruter, p. 1102, 2), honoré sept fois par le sénat de missions pour l'empereur, était désigné pour le consulat quand la mort l'atteignit.

Prétextat était d'ailleurs un magistrat très distingué à tous égards, comme le prouvent les lettres de Symmaque (l. I, ép. 38, 49, etc.) et ce que raconte saint Jérôme lui-même (ép. 24, p. 156, 61, chap. III, p. 165) du deuil public dont il fut témoin, lorsqu'une mort imprévue enleva ce *sacrilegus homo* à l'amour du peuple qui, chose étrange, quitta les divertissemens du théâtre pour se livrer à une douleur réelle.

[1] Ce grand nombre de statues, et surtout cette collection de statues modernes dans une ville importante, il est vrai, puisque Valens l'avait habitée et que Théodose s'y était fait bâtir un palais, emporte l'idée d'une décoration analogue pour toutes les autres villes de même ordre assez nombreuses alors en Orient, ce qui multiplierait à l'infini les productions de la statuaire de cette époque.

Libanius dit d'ailleurs dans l'éloge d'*Hellebique*, l'un des négociateurs du pardon d'Antioche, que le peuple de cette ville lui dressa *beaucoup de statues* (*Lib.*, ép. 23, p. 5336).

sostôme (p. 194) prêtent à saint Macedone, car on sait que ce solitaire, couvert de haillons, mais fier de sa mission céleste, ne craignit pas d'arrêter en chemin Hellebique et Cesaire, les commissaires chargés des vengeances de Théodose, pour leur dire : « Mandez à l'empereur » que pour être roi, il ne cesse pas d'être homme ; qu'il considère » autant sa nature que son rang.... que s'il est jaloux de ses images, » qui n'étaient que des figures inanimées de son corps, qu'il prenne » garde à ne pas irriter Dieu en outrageant par des actions cruelles » et barbares ceux qui sont les images vivantes et animées de sa na- » ture divine : et est-il juste d'immoler des hommes pour venger de » l'airain et *de la bronze?* Après tout, *il nous a été bien aisé de ré-* » *tablir ses statues*, et *on lui en fera bien d'autres s'il veut*; mais il lui » sera impossible, tout empereur qu'il est, de rétablir seulement un » cheveu de ceux qu'il aura fait mourir. »

Cette éloquente remontrance frappa les commissaires et l'empereur, à qui ils la rendirent, et contribua sans doute à désarmer ses foudres prêtes à éclater sur la malheureuse Antioche, qui recueillit du moins de nobles fruits de cette grande leçon, puisque, selon saint Chrysostôme (*Homélie* IV, p. 57), la terreur imprimée par cette faute et par ses conséquences probables fut telle, « *que les personnes déré-* » *glées devinrent sages, les insolens modestes et doux, les tièdes fer-* » *vens, et ceux qui passaient les journées entières dans les théâtres,* » *les vinrent passer dans l'église, dont ils n'approchaient pas aupara-* » *vant* (*Tillemont*, t. V, p. 267). » Loin de notre pensée toute provocation au désordre, mais un tel résultat pourrait peut-être faire désirer une semblable épreuve, dût-il nous en coûter quelques statues.

A ces démonstrations de l'état prospère des arts sous Théodose [1],

[1] Il nous en coûte de nous poser ainsi en pleine divergence sur cette question avec les écrivains les plus estimables des divers temps, et c'est ce qui explique le soin que nous mettons à recueillir et à reproduire ici tous les élémens de notre conviction personnelle. Aussi nous estimons-nous heureux de pouvoir opposer de hautes inductions comme celles que nous puisons dans *Winckelman* et *Fea*, à des sentences aussi absolues que celles que nous avons extraites plus haut du dernier ouvrage de M. Beugnot, et à des opinions aussi tranchées que l'est, par exemple, celle de Le Beau qui, parlant (t. V, p. 500) de l'état des arts sous Théodose, dit expressément : « Pour ce qui regarde les arts, dont le dessin fait le fon- » dement, on peut juger de l'état auquel ils étaient réduits à la fin du IV[e] siècle, par les » médailles qui nous en restent et par les morceaux de sculpture et d'architecture dont il

force nous est d'opposer le tableau d'une désolation dont ce prince donna le premier signal, et de retracer succinctement l'effet déplorable de dévastations organisées, et qui, en même temps qu'elles anéantirent d'admirables monumens presque impérissables, concoururent à éteindre, en Occident surtout, le sentiment des arts et le goût de travaux où les populations ne virent plus que matières à décombres.

Dès qu'il eut accepté la couronne, dont le poids l'avait d'abord effrayé, Théodose, né chrétien, et à qui une haute capacité et une

» subsiste encore quelques débris; on y voit la même décadence que dans les lettres. » Il est vrai que dans ces matières, et nous l'avouons franchement, même en ce qui nous touche, chacun apporte dans cet arbitrage son tribut de préventions, de principes d'école, etc., et peut, *sans faillir à l'honneur*, se montrer de bonne foi, injuste et même absurde comme nous semble l'être Millin, lorsqu'il traite nos cathédrales gothiques d'œuvres barbares, et comme le sont également à nos yeux tant d'écrivains d'ailleurs très recommandables, contemporains de Le Beau, tels que Piganiol, lorsqu'il nous dit que les sculptures de l'auteur du tombeau de Louis XII, qui existaient dans notre chapelle, étaient fort bien dessinées *pour le temps* (lui qui écrivait sous Louis XV et s'occupait de décrire nos monumens), et tel aussi que ce bon chanoine Morand qui, parlant dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle*, des admirables émaux exécutés par Léonard Limousin, d'après les dessins de Raphaël et de Jules Romain (*voir* nos planches v du chap. IX et XIV de la 7e série de l'*Album*), observe franchement que « si *le dessin* n'en est pas d'une » correction parfaite et tel qu'on *pourrait le désirer aujourd'hui* (1789), le coloris, » en revanche, a tout ce que l'on peut voir de plus beau et de plus vif en ce genre de » travail. »

Mais *à propos de la Sainte-Chapelle*, comme eût dit certain conteur qui, pressé de donner cours à une anecdote touchant la gent chevaline, se ménageait une transition naturelle en s'écriant : *n'entends-je pas un bruit de chevaux?* n'avons-nous pas, dans une des pièces les plus remarquables du trésor que renfermait encore de nos jours cet admirable *reliquaire*, un témoignage positif tout autre que les quelques médailles informes dont parle Le Beau, de la culture à ces époques d'un art bien autrement ardu que la statuaire, monument dont l'exécution, comme celle du camée de Constance, que cite Winckelman, suffirait pour prouver que l'art qui s'exerçait avec succès dans de semblables travaux n'était rien moins qu'un art éteint, et pouvait encore faire espérer de beaux produits dans ses procédés relativement bien plus faciles.

Cette pièce est le buste *en agate onyx* de trois pouces 9 lignes de haut sur cinq pouces de circonférence, de Valentinien III, *authentifié* par la croix gravée sur sa poitrine et par la ressemblance avec les médailles (Banduri, *Numism.*, t. II, p. 503), bijou d'une grande importance comme matière et comme travail, et qui, grâce à l'ajustement de bon goût qu'y avait ajouté l'art de l'orfèvrerie, servait d'ornement les jours de grandes fêtes, au *bâton cantoral*, autrement dit, de pomme de bâton de chantre, comme celle en corne de Nerval, sculpture du XIVe siècle, que nous possédons (*voy.* pl. XX de la 10e série de l'*Album*).

expérience précoce recueillie dans les hautes relations de son service à la suite de son père, avait permis de sonder la plaie de l'Etat, prépara les moyens de mettre un terme à une anomalie depuis trop longtemps subsistante, l'existence de deux cultes rivaux, celui des empereurs et celui de l'empire, cause incessante de désaccord entre le prince et ses premiers magistrats. Ses lois du 2 mai 381 et du 20 mars 383 (*Cod. Th.*, liv. XVI, t. VII, l. I et II), qui privent l'apostat des droits de tester et d'hériter, opposaient déjà une forte barrière au scandale de la versatilité religieuse et frappaient d'anathème l'exemple et la mémoire de Julien, alors même que ses panégyristes Libanius, Aurelius-Victor, etc., restaient les organes du paganisme; et celle du 25 mai 385 (l. XVI, t. X, l. VII), en menaçant de mort quiconque chercherait l'avenir dans des entrailles de victimes ou par des conjurations magiques contre lesquelles les prédécesseurs de Théodose avaient déjà porté des lois sévères, sapait dans leurs bases les pratiques des païens dont les temples n'étaient plus que des cassolettes à encens. Encore fallait-il atteindre ces temples mêmes et surtout leurs idoles, pour extirper des germes toujours prêts à se reproduire : telle fut sa constante pensée manifestée au besoin par des mesures violentes en Orient, pays presque entièrement à la dévotion du prince, et en Occident, où la résistance était plus à craindre, par d'habiles manœuvres qui n'atteignirent qu'imparfaitement le but et laissèrent à l'arbitraire d'agens secondaires et au zèle pieux d'ardens apôtres du christianisme, comme saint Martin, les soins de cette extirpation, restée longtemps incomplète, tant les racines du paganisme, longtemps vivaces, même après la mort de ce prince, étaient profondes en Occident (*voir* le chap. IX du livre VIII du bel ouvrage de M. Beugnot, sur le paganisme).

Selon Tillemont (*Hist. des Emp.*, art. XLVIII), la résolution de Théodose de *ruiner le paganisme* à Rome, se serait manifestée dans cette ville même, en 389, lors du séjour de trois mois qu'il y fit avec Valentinien II, après la défaite de Maxime; et c'eût été, après avoir, comme fit Constance en 357, payé un noble tribut d'hommages aux monumens de cette ville, après avoir entendu de la bouche de son panégyriste, l'orateur gaulois *Pacatus Drepanius*, « l'éloge des images » païennes qui décoraient les temples et les places publiques, que » l'ivoire, la toile, le marbre et l'airain faisaient revivre, et qui

» augmentaient le prix des pierres précieuses, » qu'il aurait médité la destruction de ces chefs-d'œuvre, et qu'il serait parvenu à ses fins, du moins *quant à la ruine du paganisme*, par la seule voie des remontrances et des exhortations, comme l'affirme Prudence (*in Symm.*, l. I, p. 218-220); mais ici encore, l'affirmation principale du poète sacré se trouve contredite par ce fait que cinq ans plus tard, sous Eugène, la statue de la Victoire fut de nouveau replacée, à la grande satisfaction du sénat surtout, dont Théodose harangua les mandataires de manière à leur prouver l'irritation qu'il éprouvait de cette recrudescence [1]. Quant aux moyens employés par Théodose, qui, selon Tillemont, n'*aurait usé d'aucune violence*, on les conçoit du reste d'après leur résultat négatif, car, certes, si l'empereur, dans cette première occurrence, eût, comme le pense Gibbon, traîné des idoles à son char triomphal, il est à croire qu'une fois la glace rompue, l'une des premières victimes eût été la *vierge gardienne de l'empire*, dont le règne eût dès lors pris fin. Il resterait cependant à

[1] Rien ne prouve mieux aussi l'intensité du paroxysme d'idolâtrie de cet empereur, par la grâce d'Arbogaste, que le soin qu'il prit, lors de l'attaque de Théodose, de placer des statues d'or de Jupiter, armées de foudres (*Sozomène* p. 740), dans les défilés des Alpes : plaisant moyen d'en défendre les approches ! et cependant ce grammairien, *garde-sac* (*magistrum striniorum*), dont l'assassin de Valentinien II avait fait un empereur purement honoraire, était chrétien ; mais pour lutter contre Théodose, il lui fallait un appui, et le moyen qu'il crut le plus propre à lui concilier le sénat de Rome, fut de procéder par des démonstrations de paganisme : c'est ainsi qu'il accorda le rétablissement de l'autel de la Victoire, qu'il avait d'abord refusé (Amb., ép. XV, p. 210), qu'il remit en honneur les sacrifices, immolations et autres pratiques augurales (Rufin, l. II, cap. XXXIII, p. 191), qui offrirent à Flavien, préfet de cette époque, expert dans cet art, la garantie certaine du triomphe d'Eugène, qui, cependant bientôt après, quoique combattant sous l'étendard d'*Hercule*, paya de sa tête son usurpation et sa confiance dans les augures. A la nouvelle de sa défaite, le sénat de Rome députa près de Théodose qui se trouvait au pied des Alpes, sans doute vers Aquilée, théâtre de sa victoire, pour obtenir le maintien de concessions que ce prince, au contraire, révoqua durement ; ce qui prouve l'erreur de Tillemont lorsqu'il nous montre ce sénat entièrement converti dès le premier voyage de cet empereur à Rome (389). Cette députation et ses résultats constatés par Claudien (*de consulatu Olybrii*, p. 3, 4) témoigneraient aussi contre l'opinion de Zosime (l. IV, V, p. 779, 814), qui fait venir de nouveau Théodose à Rome, en 394, après cette victoire qui ne précéda sa mort que de cinq mois, et nous le montre alors humiliant les païens en traînant leurs dieux dans la fange, quand tout dépose de la dignité que ce prince conserva, tout en poursuivant son œuvre d'anéantissement du paganisme dans Rome même où le christianisme commençait à jeter de profondes semences par l'appui de grandes familles Patriciennes, les Anniens, les Probes, les Annices, les Gracques, etc.

concilier avec cette modération dont Théodose aurait fait preuve [1], ce que dit saint Augustin (*Sermon* CV, c. X, p. 457) : que tous les simulacres (sans doute les idoles) existant dans Rome avaient été renversés avant la prise de cette ville et même avant la guerre de Radagaise, ce qui ne laisserait guère, depuis le dernier voyage de Théodose en Occident, qu'un intervalle de six ou sept ans, pendant lequel on ne voit pas surgir de nouveaux sujets de crise religieuse, à moins que Stilicon, ce légataire absolu du pouvoir et du vouloir de Théodose, n'ait, dans un moment de colère, traité ces simulacres comme il fit des livres sibyllins et des lames d'or des portes du Capitole, dispositions dans lesquelles le secondait si bien sa femme, Serène, nièce de Théodose, et qu'on nous montre enlevant un collier de prix à une statue de Cybèle, pour s'en parer [2]; mais ce qui

[1] Selon quelques historiens, cette modération n'aurait été que dans les formes, car Gibbon parle (t. VII, p. 23), d'après Zosime, Théodoret, Idace, etc., de la mission qu'il donna aux comtes *Jovius* et *Gaudentius*, officiers distingués de l'empire d'Occident, d'exécuter sur ce point ce dont Gynegius était chargé pour l'Orient : « de fermer les temples, » de s'emparer des instrumens de l'idolâtrie et de les détruire, d'abolir les priviléges des » prêtres et de confisquer les terres consacrées au profit de l'empereur, de l'Église catholi- » que ou de l'armée »; mais au lieu, continue l'historien, « de laisser subsister ces chefs- » d'œuvre de l'architecture grecque, comme autant de trophées de la victoire du chris- » tianisme, les réformateurs chrétiens extirpèrent sans ménagement les ruines de la » superstition. » Il faut remarquer cependant que tous les exemples cités ensuite par Gibbon s'appliquent à l'Orient. « Les temples de l'empire romain, dit-il, étaient déserts ou abat- » tus, mais la superstition des païens tâchait encore d'éluder les lois sévères de Théodose, » en déguisant leurs assemblées religieuses sous l'apparence de fêtes champêtres qu'Hono- » rius toléra pendant neuf ans »; ce qui prouve les ménagemens dont usèrent Théodose et son fils.

[2] Dès 393, selon Zosime (l. v, p. 814, c. XXXVIII), et du vivant même de Théodose, Stilicon, alors général, se trouvant à Rome, avait fait arracher, pour en faire son profit, les lames d'or dont étaient couvertes les portes du Capitole, tandis que Serène, sa femme, dépouillait impudemment les idoles de leurs joyaux les plus précieux. Quant aux livres sibyllins, ces pages révérées, en honneur depuis Tarquin, quoique renouvelées sous Sylla, ces *fatalia pignora regni*, comme les nomme *Rutilius Numatianus* (*Itinerarium*, 11, 41, 59), leur destruction qui impliquait une audace encore plus grande, ne paraît remonter qu'à 398, époque où Stilicon, régent de l'empire, exerçait un pouvoir sans bornes. C'est un point sur lequel M. Beugnot (t. II, p. 10) tombe d'accord avec Wernsdorff, qui cite (VIII *excursus*) une loi de ladite année qu'on ne trouve cependant pas dans le Code où tant d'autres ont été omises. Cette époque concordant avec celle que *saint Prosper*, *Tiro-Prosper*, *Idace*, et même *saint Augustin*, assignent à la ruine des temples dans l'Occident, on pourrait, quoique l'histoire reste muette sur ce point, et en s'appuyant sur ce que nous venons de dire, comme sur la toute-puissance d'un régent qui triomphait dans le même char que son

demeure constant, en admettant même que les principaux *simulacres* publiquement exposés aient été sacrifiés aux exigences des Chrétiens, c'est qu'un grand nombre de temples, et des plus vénérés [1], restèrent debout longtemps encore après le règne de Théodose, qui usa des plus grands ménagemens, ainsi qu'en conviennent ses ennemis mêmes, pour assurer le triomphe définitif de la croix dans la capitale de l'empire d'Occident.

Il n'en fut pas de même pour l'Orient, où Théodose, selon l'expression de M. Beugnot : « renversant des barrières que personne » ne défendait plus, et qui jamais ne devaient être relevées, même » pour un temps », n'eut qu'un ordre à donner pour voir tomber en poudre les chefs-d'œuvre d'architecture avec leurs idoles déjà réduites de nombre par les prélèvemens de Constantin et par les siens propres; les seules résistances qu'opposèrent quelques populations, comme celles d'Alexandrie [2], d'Apamée, d'Aulone, etc., tenant

pupille, réduit *au soin d'élever des volailles* (Procope, *de Bello Gothico*, l. I, c. II), admettre qu'un caprice de Stilicon aurait précipité la chute des *simulacres* dont parle saint Augustin. Il eût suffi d'un conseil de saint Ambroise, mort il est vrai en 397.

Cette guerre aux œuvres d'art n'en excluait pas la production sous d'autres espèces. On en juge, non seulement par ce que dit Claudien (1er consul. Stilich., IV, 88, 94) de la richesse, des bijoux, armes et effets mobiliers, couverts de perles, de diamans, d'émeraudes, que Stilicon partagea entre les deux fils de Théodose, mais aussi par les statues qui furent décernées (Gruter, t. VI, p. 391, no 51, p. 449, no 9; Winckelman, l. VI, l. VIII, § 18) aux mêmes Stilicon et Claudien, et à Petrone-Maxime, dans le forum de Trajan, affecté par Alexandre-Sévère (Braschi, *de trib. Stat.*, cap. X, p. 90 et seq.) à cette exposition permanente bouleversée par les Barbares et remise en honneur même sous leurs rois. Winckelman cite (§ 19) la découverte assez récente de la base de la statue de Stilicon (Marlian, *topog. Rom.*, lib. XI, c. X, p. 29), et Monfaucon a reproduit et décrit un diptyque consulaire en ivoire provenant de cet illustre *successeur* de Théodose, curieux monument que la France possède encore, et qui fait aujourd'hui partie de la collection du savant M. Baudot, de Dijon, qui, nous l'espérons du moins, nous permettra d'en donner une nouvelle planche, pour bien constater l'état comparatif de la sculpture en ivoire à cette époque.

[1] Le Capitole lui-même, ce grand sanctuaire du paganisme, était encore intact en 404 (Claudien, *de VI consul. Honorii*, 8, 44, 45 et 375), et quoique dépouillé plus tard par *Genseric* de ses ornemens précieux et de la moitié des lames de bronze doré qui le couvraient (Procope, *de bello Vandal*, lib. I, c. V; oper., t. I, p. 189), il subsistait encore même au IXe siècle, selon Carlo-Fea (note 1re sur le § 20 du chap. VIII, l. VI, de Winckelman); d'autres temples, tels que le Panthéon d'Agrippa, n'ont-ils pas d'ailleurs porté jusqu'à nos jours la tradition complète de ces édifices?

[2] Les historiens diffèrent sur l'époque de la destruction du temple de Sérapis à Alexandrie, qui, selon Socrate et Sozomène, aurait été démantelé dès 389, et alors même que

plus à des intérêts privés qu'à la ferveur religieuse depuis longtemps éteinte, même dans les contrées excentriques de l'Asie, où Théodose *planta l'étendard chrétien.*

Théodose opérait, dit-on, à Rome la conversion du sénat, par les seuls moyens de persuasion; ce qui démontrerait à n'en pas douter la double politique que ce prince aurait fait marcher de front; mais d'autres écrivains reportent, avec plus de vraisemblance, selon nous, cette expédition à 391.

Selon Macrobe (*Saturnal.*, l. I, c. xx, p. 253), la statue qui donnait son nom au temple, importée en Egypte de la côte du Pont par le premier des Ptolémées, et placée sur le trône même d'Osiris, mari d'Isis et monarque céleste de l'Egypte, était de telle dimension que ses bras touchaient aux murs du temple, monument cependant d'un grande étendue, puisque Théodoret (p. 375) le considère comme le plus grand temple existant à cette époque, et qu'Ammien (l. XXII, c. XVI) le place immédiatement après le Capitole, en le peuplant de statues qui semblaient vivantes, « simulacra spirantia. » L'art égyptien avait épuisé dans la construction de ce temple et dans les combinaisons favorables au prestige de cette idole, toutes les ressources du génie sacerdotal. Placé sur un tertre nommé de Racotis, élevé de main d'homme (*Rufin,* p. 187), et auquel on parvenait par cent degrés, le temple reposait sur une suite continue de voûtes où se trouvaient pratiquées des issues secrètes et de sombres réduits pour les initiations; flanqué de cours et de constructions pour des gardiens et des initiés, et pour la célèbre bibliothèque dite d'Alexandrie, il s'élevait majestueux au milieu d'un portique à quatre rangs de galerie. Il était construit en marbre et soutenu par de riches colonnes : ses murs étaient revêtus intérieurement de lames d'*or*, d'*argent* et de *cuivre* superposées, de manière sans doute à varier la décoration, selon l'importance des solennités. Quant à la statue, elle était placée à l'occident, mais de telle sorte qu'au moyen d'une combinaison basée sur le cours du soleil, à tel jour, à telle heure, la lumière de cet astre venait se refléter sur la bouche du dieu, et produisait instantanément sur le peuple, convoqué à heure fixe, une illusion qui faisait crier au prodige. L'aimant jouait, en outre, selon Rufin (p. 188) et Prosper (*de promissionibus*, lib. III, c. XXXVIII, p. 150), un grand rôle dans ce mécanisme théâtral en faisant mouvoir, et tenant en suspension, un simulacre du soleil d'un fer très délié, et même un char de fer avec ses chevaux, effet miraculeux *pour nous-mêmes*, à plus forte raison pour un peuple fort étranger sans doute à la vertu magnétique de ce moteur : aussi l'Égypte entière, dit Tiro-Prosper, considérait-elle ce temple que n'avait pas atteint jusque-là les prohibitions des empereurs, *comme la colonne qui soutenait encore l'édifice ébranlé de l'idolâtrie?*

D'après les historiens, la ruine de ce temple qui n'aurait pu, dans tous cas, échapper à l'explosion générale, fut déterminée par une sédition que provoqua le zèle intempestif de l'évêque Théophile qui, trouvant dans le déblaiement d'un ancien temple de Bacchus affecté à une nouvelle église, les instrumens *ridicules* et *infâmes*, dit Sozomène (p. 723), des superstitions secrètes de la religion égyptienne, les fit promener dérisoirement par la ville. Les païens se montrèrent plus sensibles encore à cette insulte personnelle qu'à la profanation : prenant pour chef un philosophe nommé Olympe (Lardner, t. IV, p. 441) et faisant du temple escarpé de Sérapis un camp retranché d'où ils dirigeaient des sorties sur la ville, ils engagèrent des luttes meurtrières et exercèrent contre leurs prisonniers d'horribles représailles auxquelles le préfet Evagre et Romain, général de la milice, s'efforcèrent vainement

Il n'en fut pas de même non plus dans la Gaule, où l'idolâtrie, quoique importée, selon l'expression de saint Jérôme : *Gallia mons-*

de mettre un terme. Théodose, informé de ces graves désordres, ordonna la destruction de tous les temples païens de la ville et confia le soin d'exécuter son rescrit à l'évêque Théophile que saint Jérôme et saint Chrysostôme peignent sous des couleurs bien différentes, dont Gibbon se garde bien de fondre les nuances pour arriver au vrai, puisqu'il en fait *un homme audacieux et pervers, ennemi perpétuel de la paix et de la vertu, toujours affamé d'or, altéré de sang*. Cet évêque, qui avait sollicité lui-même cette mission (Socrate, l. v, c. xvi, p. 274), l'exécuta, sans nouvelle résistance de la part des païens consternés et aux acclamations de la population chrétienne, lorsque surtout au sentiment de terreur involontaire qu'excitait pour eux-mêmes l'idée d'attaquer de front une idole consacrée depuis tant de siècles par la vénération de leurs pères, succéda l'assurance que donne aux faibles un triomphe sans dangers. Au premier coup de cognée qu'un soldat excité par Théophile asséna impunément sur la joue de la statue, composée de lames de métal pour les *reflets*, on put juger de la résignation de l'idole dont la charpente ligneuse tomba bientôt en éclats et vint, en se consumant dans des feux allumés sur divers points de la ville, ajouter encore à la sécurité de ses profanateurs. Ce qu'on dut regretter surtout ici, c'est que Théophile, en faisant un monceau de ruines (Eunape, c. iv, p. 60, 63) de ce temple dont les fondations seules servirent à asseoir deux édifices chrétiens, une *église* et un *martyre*, dit Rufin (l. ii, c. xxvii, p. 190), n'ait pas au moins sauvé du pillage auquel se livra une population déchaînée, la riche bibliothèque d'Alexandrie qui devait contenir au moins alors les 200,000 volumes de la collection de Pergame offerte à Cléopâtre par Marc-Antoine, en remplacement de celle des Ptolémées brûlée dans l'expédition de César contre Alexandrie (*v. Mém. de l'Acad. des inscrip.*, t. IX, p. 347-416), et qui vingt ans après, selon Orose (l. vi, c. xv, p. 421) ne présentait que des cases vides : ce qui nous offrira l'occasion de rechercher ailleurs en quoi devait consister la prétendue immolation littéraire consommée ou consumée quelques siècles plus tard par Omar.

Fier de ce premier succès, Théophile étendit d'abord cette dévastation à tous les temples et à toutes les statues de la ville de *Sérapis*, car le nom du dieu du Pont avait alors remplacé celui du fondateur de cette cité, puis à celles bien nombreuses aussi de la ville voisine de Canope, où il plaça les solitaires qu'il avait appelés à son aide de divers points de l'Égypte, pour consommer son œuvre de destruction, ce qui fournit également à Eunape le sujet de sorties véhémentes contre ces hommes *vêtus de noir*, dont le pouvoir *dès lors* ne connaissait aucun frein ; mais cet évêque s'attacha surtout en homme habile à ruiner la superstition dans sa base, en démontrant au peuple, comme la possession de l'appareil fantasmagorique lui en offrait le moyen, par quels procédés fallacieux, statues creuses pour les oracles, etc., on avait si longtemps abusé de sa crédulité, et ce qu'était une religion qu'alimentaient des sacrifices humains ou des infamies dont on trouva les preuves dans les arcanes des temples. Cet évêque qui fit fondre toutes les statues transformables, fut à cette occasion accusé de s'être gorgé d'or comme de sang (Eunape, c. iv, p. 64), et même d'avoir conservé comme souvenir de ses exploits et comme témoignage des déplorables superstitions qui les justifiaient la statue d'un singe que les Égyptiens adoraient comme un dieu.

Profitant de la terreur qu'imprimait aux païens d'Orient la destruction du *Capitole égyptien* et de tous les temples d'Alexandrie et de Canope, mesure justifiée à quelques

tra non habuit, fut cependant plus tenace encore que dans Rome même, qui lui avait fourni ses dieux. C'est ce qu'observe savamment M. Beugnot (t. I, p, 291), contrairement à l'opinion d'ailleurs si raisonnée de M. Michelet (t. I, p. 115), en attribuant cette persistance dans les voies païennes à l'entraînement des Gaulois vers tous les genres de superstition, comme le constate ce mot de César : « Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus (*De*

égards par de sanglans désordres, Théodose étendit sa rigueur contre les institutions du paganisme aux diverses provinces de cet empire ; ainsi, quoique la loi dont parle Théodoret (l. v, c. xx, p. 732) pour la démolition générale du temple des idoles, ne se trouve pas dans le Code, ce que dit saint Augustin (*Civ.*, l. v, c. xxvi, p. 64) et ce que rapporte la chronique d'Alexandrie (p. 704), prouvent assez que la mesure fut générale, puisque le temple principal de Damas et celui très célèbre d'Héliopolis en Phénicie furent transformés en églises sous son règne, non sans quelque résistance pour ce dernier temple comme pour celui de Jupiter situé à Apamée, en Syrie, et que nous venons de citer. Ce dernier temple, dit Théodoret (p. 734), construit en pierres de grande dimension liées entre elles avec du fer et du plomb, était d'une structure tellement solide, que les agens chargés de l'exécution des ordres de Théodose, le préfet et le comte d'Orient, accompagnés de deux tribuns et de soldats, craignaient d'échouer à la tâche, et que le saint directeur de cette triste expédition, l'évêque Marcel, était sur le point d'y renoncer, lorsqu'une inspiration diabolique, certains historiens disent *céleste*, vint ranimer leur courage. Après une prière de l'évêque, un homme se présenta qui offrit, moyennant le salaire de deux ouvriers, d'exécuter ce qu'on jugeait impossible, et le marché conclu, l'habile démolisseur s'occupa de miner le temple placé sur une hauteur et environné de galeries soutenues par de hautes colonnes *de 16 coudées de tour* et *d'une pierre si dure, que le fer pouvait à peine l'entamer*, en calculant son œuvre de destruction de manière à ce qu'il suffisait d'étayer les fondations de trois de ces colonnes avec un bois inflammable (l'olivier) auquel il mettrait le feu pour opérer le démantèlement de tout l'édifice. Il est vrai qu'un noir démon, en éteignant le feu chaque fois qu'on l'allumait, faillit faire avorter cette épouvantable combinaison ; mais à ce moyen surnaturel, l'évêque dut en opposer de semblables, et ici, comme au moment du triomphe au milieu des airs de Simon le Magicien, force fut au suppôt de l'enfer de céder à l'ascendant du ciel : car non seulement l'eau bénite que consacra l'évêque et dont il chargea son diacre nommé *Équice* d'enduire soigneusement les étais du temple, dut mettre en fuite le démon rebelle, mais, chose étrange ! elle activa le feu de telle sorte qu'en un moment l'incinération des étais entraîna la chute des trois colonnes suivies bientôt de douze autres et d'une grande partie du temple dont la destruction miraculeuse fut pour le peuple accouru au bruit épouvantable de sa chute, une occasion de reconnaître et de proclamer la puissance de Dieu. Marcel, que ce succès encouragea sans doute, fut moins heureux dans sa campagne contre le temple d'Aulone, voisin de celui d'Apamée : car tandis que les soldats et *gladiateurs* dont cette fois il jugea l'intervention utile, donnaient l'assaut à l'édifice, l'évêque resté prudemment hors de la portée du trait, périt, brûlé à son tour dans une sortie des assiégés (Sozomène, p. 726).

» *bello Gallico*, VI, 16); » mais quoiqu'ils n'eussent cédé qu'en petit nombre aux efforts apostoliques des saints évêques, qui leur prêchèrent la foi dès le III[e] siècle [1], tributaires de l'empire, épuisés dans leurs essais d'indépendance par l'insuccès des luttes de Florus et de Sacrovir, d'Albinus, de Posthume et de Tétricus, et réduits, ainsi que l'Italie le fut longtemps, à subir le double choc également funeste de leurs assaillans et de leurs défenseurs, les Gaulois, soumis mais non séduits, durent rester témoins impassibles des atteintes portées à leur culte. L'impunité des excès de saint Martin [2] et de

[1] Quoiqu'on fasse remonter au règne de *Décius* la mission de saint Denis, l'apôtre qui, selon l'expression de Sauval dans son discours à M. de Launay (t. I[er], p. 12) : « *planta » le premier la foi dans Paris et l'arrosa de son sang*, *après avoir travaillé trente » ans à la conversion des idolâtres* », on ne voit pas que cet apostolat ait porté fruit pour notre capitale jusqu'à l'époque où Clovis s'en fit le Constantin, et érigea sa basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul (depuis Sainte-Geneviève). Cependant si l'on ne consultait que les historiens religieux, tels que Sulpice-Sévère, Grégoire de Tours (*de Glor. Marty.*), dès le règne de Marc-Aurèle (177), et surtout sous Septime-Sévère et sous Aurélien, la Gaule aurait compté par milliers ses martyrs de la foi, puisqu'on porte à 18,000 ceux qui périrent avec saint Irénée, en 202 ; mais ces traditions si controversées sortent de notre discussion.

[2] Voici ce que dit M. Michelet (*Histoire de France*, t. I[er], p. 116) de cet *ardent missionnaire*, *qui devint comme un Dieu pour le peuple :* « L'Espagnol Maxime, qui » avait conquis la Gaule avec une armée de Bretons, ne crut pouvoir s'affermir qu'en ap- » pelant saint Martin auprès de lui. L'impératrice le servit à table; dans sa vénération » idolâtrique pour le saint homme, elle allait jusqu'à ramasser et manger ses miettes. » Ailleurs, on voit des vierges, dont il avait visité le monastère, baiser et lécher la place » où il avait posé ses mains; sa route était partout marquée par des miracles. » Dans sa note de la page 472 du même volume, le même historien a rapporté presque entièrement, d'après Sulpice-Sévère, la légende de saint Martin comme ayant servi de type à une foule d'autres. Nous en extrayons ce qui peut expliquer l'énergie qu'il montra lors de sa mission dans la Gaule :

« Engagé de bonne heure, par suite d'un édit impérial, dans le serment militaire, comme fils de vétéran, il allia dès lors l'énergie guerrière avec les sentimens pieux dont il fit preuve en coupant son manteau, à la porte d'Amiens, pour en revêtir un pauvre. Soldat sous Julien, il répondit, lorsqu'on lui offrit le *donativum :* « Jusqu'ici je t'ai servi, César, permets-moi de servir Dieu », offrant d'ailleurs de venir le lendemain, sans armes, se placer au premier rang, et de pénétrer sans crainte dans les rangs ennemis, qui, ce jour même, se livrèrent à la discrétion de Julien. »

Il se retira ensuite près de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qu'il quitta pour de lointains voyages, où l'esprit de Dieu et sa grande force d'âme l'accompagnèrent toujours au milieu des plus grandes traverses. Saint Hilaire, près de qui il revint, étant mort *sans avoir reçu le baptême*, saint Martin le ressuscita pour quelques années encore.

Martin habitait le *monastère* qu'il *s'était bâti* à Locogiacum, près de Poitiers, quand

ses moines impliquait à leurs yeux au moins l'assentiment du prince [1], et paralysait leur résistance matérielle, mais sans agir sur leurs convictions, restées longtemps encore inébranlables : autrement ces excès, quelque louable qu'ait pu être le sentiment qui les inspirait, eussent été de nature à provoquer de sanglantes réactions,

on jeta les yeux sur lui pour le siége épiscopal de Tours. Arraché par ruse à sa retraite, il vit confondre les menées de son adversaire *Défensor*, lorsqu'en l'absence du lecteur, un des assistans tomba fortuitement sur le psaume : « Ex ore infantium et lactantium perfe- » cisti laudem, ut *destruas inimicum et Defensorem.* » Comment un saint prélat, ainsi marqué du doigt de Dieu, n'aurait-il pas impunément porté le fer et la flamme dans les temples, lorsque surtout chacun de ces hauts faits était l'occasion d'un miracle? Ainsi, lorsqu'il voulut, on ne sait trop pourquoi, abattre un pin voisin *d'un temple très antique* qu'il venait de détruire, les païens, qui tenaient sans doute plus à leur arbre qu'à leur temple, lui ayant imposé la condition d'en recevoir le choc, garotté, ce qui ne prouvait pas une grande confiance dans sa parole, il changea par un signe de croix la direction de la chute, alors que l'arbre avait *déjà craqué :* ainsi, trouvant dans un de nos villages (*Leprosum*, le Loroux) la même résistance que les païens d'Aulone opposèrent à l'évêque d'Apamée, il invoqua par la pénitence et la prière le secours céleste qui ne lui fit pas défaut; deux anges portant la lance et le bouclier, ayant dissipé les païens ameutés et prêté main-forte au saint évêque, qui put se livrer à loisir à la mise en poussière des autels et des idoles, à la grande stupéfaction des assistans, qui se convertirent pour la plupart. A Autun, un paysan, qui menaçait du soc de sa charrue le saint occupé à abattre une idole, vit tout à coup son arme tomber et disparaître; à Amboise, « dans cette vieille forteresse, » habitée maintenant par des moines, dit Sulpice-Sévère, disciple et historien du saint » missionnaire, Martin avait ordonné à Marcel, prêtre, de détruire une idole construite à » grands frais, et une tour massive en pierres de taille polies, laquelle se terminait en cône » très élevé et dont la grandeur majestueuse entretenait la superstition.» Sur l'objection de Marcel que la population ne suffirait pas à cette tâche, une tempête provoquée par les prières du saint fit raison du temple et de l'idole; à Tours enfin, pour *renverser une immense colonne au haut de laquelle était placée une statue*, le ciel fit tomber dessus une *colonne semblable*, dont la force d'impulsion, accrue par le carré des distances, mit en poudre la masse rebelle aux efforts humains.

Qu'on juge de ce que le succès et l'impunité de ces premiers exemples durent produire de pieuses destructions dans les autres provinces de notre Gaule, où cependant Childebert trouvait encore à détruire au VIe siècle! et qu'on ne s'étonne pas de n'y rencontrer qu'un si petit nombre de ces sarcophages païens qui, cachés dans des cryptes ou confondus avec d'autres, comme à Arles, dans des champs de repos et protégés par l'autorité civile, aient pu échapper à la frénésie religieuse de semblables missionnaires, dont la constitution ou congrégation, de plus en plus menaçante pour le paganisme, date de cette époque.

[1] M. Beugnot établit (t. Ier, p. 303) que : « Martin agissait d'après l'inspiration de son zèle » et de son courage, et à ses risques et périls, sans y être autorisé par aucune loi » ; mais est-il présumable qu'il eût ainsi ravagé plusieurs provinces, sans être au moins assuré de l'inertie des magistrats?

n'eût été l'effet des miracles qui, selon Sulpice-Sévère, signalaient chaque expédition du saint évêque et conquéraient par le prestige des peuplades sourdes aux démonstrations. Sans ce concours de motifs et de moyens, comment supposer qu'en pleine civilisation, en temps de paix et après une trève de près d'un siècle entre les deux religions contendantes, un peuple brave, fier et constant dans ses croyances, ait souffert que quelques moines renversassent impunément ses autels et ses temples, et que promenant leurs fureurs, la torche et le fer à la main, dans nos plus riches provinces, ils fissent revivre après trois siècles, par une guerre à outrance aux monumens des arts, les souvenirs exécrés de Chrocus et de ses bandes, sans que rien justifiât autrement cette mission céleste dont excipait sans doute aussi le roi des Vandales ?

Ce déchirant spectacle de la dévastation de nos monumens par ceux-là même dont la mission évangélique et les tendances éclairées devaient nous tracer plus tard les voies de la civilisation, serait bien plus déplorable encore sans la triste pensée de ce qui ne pouvait manquer d'advenir quelques années plus tard à ces monumens mêmes, lors de l'irruption spontanée de cette myriade de Barbares qui, s'abattant en vautours sur notre patrie, n'auraient pas plus épargné les édifices de leur culte même, que ne le fit le roi goth que nous allons voir ravageant la Grèce et confondant dans sa rage les monumens chrétiens avec ceux affectés au culte de Cérès et de Proserpine, qu'on adorait encore à Athènes (*Philostorge*, l. xii, c. ii, p. 160; *Eunap.*, c. v, p. 74, 75). Aussi peut-on dater de ce conflit de destruction la suspension partout ailleurs qu'à Rome et à Byzance des pratiques d'art, dont la reprise dans nos provinces est due, chose étrange ! à l'une de ces nations barbares, celle même si tristement célèbre par la subversion de tous les monumens de la Grèce.

Il semblait qu'un noir génie eût conjuré vers ces temps l'anéantissement simultané des traces de la civilisation sur tous les points de l'empire, car, avant l'époque même qu'on assigne à la mort de saint Martin (fin du IV[e] siècle), Alaric, le chef de ces Goths vaincus par Théodose, hôtes dangereux, mais appelés en aide pour combattre Eugène, puisant dans ses services comme maître de la milice romaine et dans son concours aux succès de l'empire, le secret de sa

force, avait, à l'instigation de Rufin [1], rompu l'accord et ravagé la Grèce [2]. Un sentiment religieux, l'arianisme, animait aussi ce chef bien moins barbare encore que ceux auxquels il fraya le chemin, et les temples inimitables de l'Attique, avec leurs riches dépouilles, chefs-d'œuvre du genre humain, succombaient sous les préventions d'un schisme fervent [3] mais brutal, alors même que l'orthodoxie battait en brèche ailleurs tant d'autres célèbres monumens. Le moyen pour les œuvres des arts d'échapper à tant de ravages, et pour les artistes les plus habiles et les plus ardens, de poursuivre leurs paisibles travaux, au milieu de la conflagration générale dont l'invasion de la Grèce ne fut que l'avant-coureur?

Qu'on se rende compte de l'état où l'Italie se trouva bientôt après, par les conséquences de la faute si grave que commit Stilicon en laissant échapper Alaric qu'il tenait dans ses serres, lorsque, bientôt maître de l'Epire et roi d'Illyrie, par une concession forcée d'Honorius, ce Barbare, insatiable d'honneurs, de gloire et de butin, se fit proclamer roi des Visigoths pour venir à la tête de ses bandes avides fondre sur les plus belles provinces de cette contrée; lors qu'après le pillage d'Aquilée et des villes intermédiaires, vaincu à Placentia, il osa marcher sur Rome et mettre à rançon, malgré sa défaite, la ville des Césars, dont il lui suffit cette fois de reconnaître

1 La rivalité de Rufin, tuteur d'Arcadius, et de Stilicon qui se prétendait chargé par Théodose de la haute direction des intérêts des deux empires, engendra toutes ces calamités; Rufin, dans le but de retenir en Occident Stilicon qu'il savait prêt à se rendre à Constantinople pour y faire reconnaître son pouvoir, après avoir pris lui-même des garanties pour le repos de l'Occident, ayant, à force d'or, décidé le roi des Goths à fondre sur la Grèce, comme moyen de diversion.

2 Il eût été temps encore de sauver la Grèce, lorsque Stilicon, arrivé en toute hâte à la tête d'une armée formidable, rencontra les Goths dans les plaines de Thessalie; mais un ordre d'Arcadius, dicté par Rufin et que Stilicon n'osa pas enfreindre, ces contrées dépendant de l'empire d'Orient, paralysa cette expédition qui, renouvelée plus tard (en 396) n'eut pas tout le succès qu'on devait en attendre. Stilicon, trop confiant dans la défaite des Goths qu'il tenait enfermés dans les forêts de l'Arcadie, leur laissa, pour s'occuper de débauches et de fêtes, un répit que l'habile Alaric sut mettre à profit pour se retirer en Grèce.

3 On peut juger de la ferveur de ces Barbares pour le culte qu'ils avaient nouvellement embrassé, par le peu de soin qu'ils prirent même de se défendre lorsque Stilicon les surprit près de *Placentia*, le 6 avril 402, célébrant la solennité de Pâques. La crainte de commettre un sacrilége leur coûta leur infanterie.

les abords, qu'il sut franchir plus tard et de manière à laisser d'ineffaçables traces de sa prise de possession.

Qu'on se pénètre surtout de la perplexité générale à laquelle fut dès ce moment, et pour longtemps, en proie ce beau pays sillonné dans tous les sens par des hordes dévastatrices, et dont la ruine complète ne put être que retardée par les énergiques efforts de Stilicon, cet héritier, sinon de *tout* le pouvoir et des vertus de Théodose, du moins de son activité et de ses talens militaires; car à peine ce général, placé entre les pratiques hostiles de Rufin et d'Eutrope, et celles plus redoutables encore et surtout plus directes du Maure Gildon, qui voulait séparer l'Afrique de l'empire d'Honorius, eut-il terminé ses deux campagnes de Grèce contre les Goths et repoussé en Rhétie une invasion des Germains, qu'il lui fallut accourir à Milan (402) pour disputer à Alaric l'Italie déjà envahie, mais sauvée cette fois par la victoire de Placentia, et que deux ans après les mêmes plaines de la Lombardie (Pavie) furent arrosées par sa valeur du sang des deux cent mille Barbares venus des bords de la Baltique sous les ordres de Radagaise; mais vains efforts! l'ambition qui perdit ce soldat intrépide, seul digne sans doute alors du double fardeau qu'il convoitait [1], amena les désastres qui pesèrent si cruellement et si longtemps sur la métropole des arts. Alaric, à qui il avait suffi de montrer cette riche proie à ses troupes pour les enflammer du besoin de s'en saisir, n'eut bientôt qu'à choisir parmi les innombrables aspirans à cette conquête. Le massacre,

[1] L'histoire suppose à Stilicon le projet d'asseoir, sur le trône d'Orient, son fils Euchérius, fiancé à Placide, fille de Théodose et de Galla. C'était, dit-on, dans ce but qu'il aurait engagé Alaric à se joindre à lui pour réunir l'Illyrie orientale à l'empire d'Occident, afin de susciter une division qu'il aurait mise à profit pour s'emparer des deux trônes; et c'eût été par suite de ces engagemens avec le roi barbare qu'il aurait obtenu du sénat de Rome, qu'au lieu de braver les menaces d'Alaric, qui s'était avancé jusqu'aux frontières de l'Italie, on lui donnât quatre mille livres pesant d'or. Ces menées secrètes, que nous révèlent les historiens du temps (Zosime, l. v, et Sozomène, l. IX, c. IV), causèrent sa perte. Stilicon fut trahi par une de ses créatures, Olympe, qui, dans l'espoir d'hériter de sa puissance, provoqua un soulèvement, et fit massacrer à Pavie tous les partisans de ce général si ferme sur un champ de bataille, mais qui, abandonné à lui-même, montra, comme il arrive souvent aux hommes de guerre, une irrésolution qui lui aliéna jusqu'aux chefs barbares dévoués à ses projets. L'homme illustre, à qui l'Italie avait dû deux fois son salut, fut mis à mort, le 23 août 408, comme traître au prince et à la patrie.

comme réponse aux menaces du roi goth, des familles barbares établies en Italie, détermina la crise et en doubla l'intensité en portant les troupes auxiliaires des Romains à faire cause commune avec leurs ennemis; aussi l'Italie fut-elle bientôt inondée de nouveaux assaillans avides de vengeance et de pillage. Plus de Stilicon pour conjurer l'orage qui grondait autour du palais de Ravenne, où gisait consterné le faible Honorius, défendu par des lagunes, tandis que ses peuples cherchaient un refuge dans les flancs des Alpes. Rome, où tendait ce débordement, fut bientôt atteinte et ses trésors réalisables prodigués à deux reprises [1], sans opposer une digue à ce torrent destructeur. Il fallut que le roi des Goths, qui avait pris plaisir à avilir le diadême des Césars, en le plaçant sur le front d'Attale, à qui bientôt il arracha le sceptre en présence des Goths et des Romains, fît (28 août 410) acte de possession de la ville éternelle où ses drapeaux flottèrent trois jours. Ce fut alors, dans une calamité que saint Augustin (*Cité de Dieu*) regarde comme une juste punition des crimes et des erreurs dont cette ville fut longtemps le théâtre, qu'à travers la désolation produite par l'incendie, les massacres, le pillage, les angoisses de la faim [2], au milieu du deuil des arts, de la

[1] La première fois, et après avoir répondu aux députés de Rome, qui le menaçaient du désespoir de l'immense population de cette ville : « Plus l'herbe est serrée et plus la faux » mord », Alaric stipula pour prix de sa clémence : « 5,000 *liv. pesant d'or*, et 30,000 » *liv. d'argent*, 4,000 *robes de soie*, 3,000 *pièces de drap écarlate et* 3,000 *liv. de poi-* » *vre* » ; prenant texte ensuite des difficultés que lui opposaient les ministres d'Honorius, il revint devant Rome qui se racheta des flammes par des nouveaux sacrifices qu'elle consomma, lors d'une troisième attaque, en se livrant à la discrétion du vainqueur.

Il est à croire que ces robes de soie, dont les Barbares stipulaient la remise, n'avaient rien de commun avec celles dont parlent quelques historiens de ce temps, lesquelles contenaient jusqu'à 600 figures tissées ou peintes, non plus qu'avec celle dont le panégyriste même de Stilicon, le poète Clodien, revêt son héroïne (*de Raptu Proserpinæ*, l. II, vers. 42, *et seq.*).

[2] « Rome, dit saint Jérôme (*Ep.*, l. XVI, p. 121), périt par la faim avant de périr par » l'épée ; des mères même firent rentrer dans leur sein ce qui en était sorti peu de temps » auparavant. » Cette famine fut causée par les mesures prises par Héraclien, qui commandait en Afrique, et qui s'opposa au départ des blés pour affamer les Goths, sans égard aux besoins des peuples d'Italie. « Non seulement on pillait, dit Idace, mais on tuait, on massacrait partout, dedans et dehors la ville. » L'incendie fut presque général, selon les historiens ; car à l'embrasement causé par la rage des Barbares, de palais tels que celui de Salluste (Procope, *de Bello Vandalico*, l. I, ch. II, p. 180 ; Philostorge, p. 534), et même de quelques églises (saint Jérôme, *Ep.* XII, p. 100), se joignit la foudre, qui, comme

mutilation des chefs-d'œuvre de la Grèce et des belles et innombrables productions des siècles d'Auguste et d'Adrien, *l'art chrétien* du moins obtint un signalé triomphe ; Alaric, encore dominé par sa ferveur de néophyte, ayant prescrit avec l'autorité que lui donnait son rang et son audace, de respecter les églises chrétiennes (saint Augustin, *Cité de Dieu*, l. I, c. I, p. 5) où bon nombre d'habitans trouvèrent à la fois un asile et un refuge pour les richesses transportables [1]. « Au milieu des scènes du plus effréné brigandage, dit M. Michaud » dans son article *Alaric* de la *Biographie universelle*, on dut voir » avec surprise des Barbares marchant en procession et dans l'atti- » tude du respect, reporter sur les autels de saint Pierre les tré- » sors enlevés dans le sanctuaire » ; et à cet égard l'accord de tous les écrivains contemporains ou à peu près, saint Augustin, saint Jérôme, Orose, Idace, Sozomène, etc., ne peut laisser aucun doute sur une retenue qui tient du prodige au milieu de l'entraînement d'un sac de trois jours dans le pillage depuis si longtemps convoité par tant de peuplades barbares unies dans ce seul but, d'une riche capitale dont l'abaissement à tous égards entrait aussi dans les vues du vainqueur [2] ; et ce qui doit encore accroître la surprise, c'est que dans ces âmes rebelles aux sentimens humains et neuves aux impressions du dogme, les nuances entre la foi de Nicée et l'hérésie d'Arius dominante dans les contrées d'Orient, où s'opéra leur conversion, s'effacèrent devant le caractère sacré et cependant tout

pour prouver la participation du ciel à cette punition, aurait, selon Orose (l. II, ch. XIX, p. 164), détruit les plus riches bâtimens et bouleversé notamment le beau musée statuaire du forum de Trajan : « ces vaines statues qu'une misérable superstition avait inventées pour » contrefaire des hommes ou des dieux. » Sans examiner ici jusqu'à quel point il fut donné à ce champ de statues de refleurir de nouveau, nous constaterons que l'usage d'honorer les grands hommes, les écrivains païens surtout, par cet hommage, survécut à ce désastre, car le poète Méraubaudes, panégyriste d'Ætius, vit, en 435, sa statue dressée sur le même forum de Trajan, veuf alors de tant de chefs-d'œuvre. Nous en citerons encore ailleurs d'autres preuves.

1 Les ennemis même du nom chrétien trouvèrent leur salut, dit saint Augustin, dans les églises des martyrs et dans les basiliques des apôtres, où échouaient la soif du pillage et la rage des meurtriers.

2 C'est ce qu'exprime Tillemont, en disant d'Attale, ce préfet qu'Alaric imposa à Rome comme empereur, et dont ensuite il brisa publiquement les insignes : « que le roi » goth en fit pour ainsi dire son jouet, à *la honte de l'empire* et de tout ce que la va- » nité humaine a de plus grand. »

orthodoxe que portaient les basiliques des apôtres et des martyrs, et les plus riches produits de l'art chrétien, tels que vases pour le service ou la décoration des autels [1], etc., dispositions qui justifient ce titre d'un chapitre de Tillemont : *Triomphe de Jésus-Christ dans le saccagement de Rome* (*Hist. des Emp.*, t. V, art. XLII).

Après qu'effrayé de ses succès, l'exterminateur de Rome l'eut quittée sans retour, appelé qu'il fut bientôt après à aller rendre compte de sa terrible mission [2], il semblerait qu'un long intervalle aurait dû s'écouler avant que cette capitale pût jouir de quelques

[1] Orose (p. 222), d'accord avec saint Augustin, cite le trait d'une *vierge consacrée à Dieu*, mais déjà âgée, qui, sur la demande que lui fit honnêtement (*honnesté*) un chef de Goths, de l'or et de l'argent qu'elle possédait, lui montra des vases magnifiques en lui disant : « Ils appartiennent à l'apôtre saint Pierre; prenez-les, si vous l'osez » ; ce qu'ayant appris Alaric, il ordonna que ces vases furent reportés avec pompe à la basilique de l'apôtre; la maison de cette vierge étant éloignée de l'église, ce fut, dit Tillemont (t. V. p. 595), « un admirable spectacle de voir passer, à la vue de tout le monde, tous ces vases d'or et » d'argent, portés chacun sur la tête par autant de différentes personnes, et les Goths, » l'épée nue à la main, escorter non seulement les richesses de Jésus-Christ, mais encore » beaucoup de chrétiens qui, sur le bruit de cet événement, sortaient des lieux où ils » étaient cachés et se joignaient à cette pompe pour sauver leur vie. »

Ce respect pour les monumens chrétiens de la part des Barbares, qui épuisèrent leur rage de destruction sur ceux du paganisme, et dont l'avidité, par sa déception même, ne dut pas respecter les tombes qu'ils durent fouiller, ne contribuerait-il pas, pour Rome, comme pour les autres provinces de l'empire, à expliquer le nombre relativement plus considérable de sarcophages chrétiens qui ont résisté à ces assauts, tandis que ceux empreints des symboles païens subissaient le sort des monumens de la Grèce ?

[2] L'année même du sac de Rome, selon la chronique d'Idace, Alaric, en marche pour la Sicile, autre proie digne de sa convoitise, et s'occupant, chemin faisant, de ravager quelques provinces, fut atteint par la mort dans les champs de l'Abruzze (près de Cosenza, Calabre Citérieure). Ce coup du ciel, dont le monde civilisé ressentit la faveur et célébra publiquement l'influence, porta la consternation et le désordre dans l'armée des Barbares qui, chargés du fruit de ses rapines, se remit, pour les sauver, à la conduite d'Ataulphe, beau-frère d'Alaric. C'est ce même roi de Visigoths que nous verrons plus tard époux de la sœur de Théodose, tenant à grands frais sa cour de Narbonne avec le fruit des rançons et des pillages de la Grèce et de l'Italie. Rome, disent Zosime (l. VI, p. 830), et Orose (p. 233), avait livré Placidie, avant même la prise de cette ville, comme ôtage et comme gage d'union entre les deux peuples. Cette princesse suivit donc, avec d'autres captifs illustres, la fortune des Barbares, sur lesquels elle régna plus tard. Pour soustraire le corps de leur général aux représailles dont il n'eût pas manqué d'être l'objet, les Goths, dit Jornandès (c. XXX, p. 654), l'ensevelirent dans le lit d'une rivière, qu'ils avaient détournée à cet effet et à laquelle ils rendirent ensuite son libre cours, en prenant soin d'ensevelir en même temps leur secret par le massacre des fossoyeurs.

lueurs de prospérité, et cependant nous allons y voir, peu d'années après cette subversion, les arts de nouveau en pratique, en honneur même, mais plus spécialement cette fois sous l'influence chrétienne, dont nous rechercherons particulièrement les traces dans ce chapitre : mais aussi les désordres qui suivront seront tels qu'ils forceront à *rendre hommage à la modération d'Alaric.*

La désolation des provinces hâta la reconstruction de la capitale, où l'usage de distribuer des vivres au peuple [1] amena les populations privées de toutes ressources par les dévastations des Barbares ; et ce flot nouveau remplaça bientôt numériquement et au-delà les vides produits dans Rome par la guerre, la famine et la fuite. On conçoit les changemens que cette grande convulsion dut apporter à l'organisation sociale de cette ville, aux démarcations des castes et à l'influence aristocratique amoindrie à tous égards par l'émigration ; les familles patriciennes qui, désertant le sol en grand nombre, avaient cherché un refuge jusqu'en Asie [2], perdant par ce fait seul et même

[1] On lit dans la *Bibliothèque de Photius* (c. LXXX, p. 188) que, d'après une lettre du préfet Albin à l'empereur, dès l'année 414, quatre ans après le sac de Rome, la population était accrue au point que les distributions *habituelles* ne pouvaient plus suffire. Le préfet parle même d'un accroissement de quatorze mille personnes en un seul jour. Quel concours devaient offrir, sinon pour des travaux d'art, du moins pour la réparation des principaux ravages de l'incendie, ces bras nécessairement inoccupés, ces malheureux avides d'un salaire qui vint ajouter aux faibles ressources des distributions publiques ! aussi *Orose* assure-t-il (l. VII, c. LX, p. 223) que, peu de temps après l'incendie, ses traces étaient à peine visibles, si ce n'est dans les grands édifices.

[2] Tous les rivages de l'Orient, de l'Égypte et de l'Afrique, dit saint Jérôme (*in Ezechiel*, pr. III, p. 400), furent couverts, même un an après la retraite d'Alaric, de citoyens romains élevés dans l'opulence et réduits par le besoin à la servitude. Ce grand homme qui habitait alors Bethléem où il s'occupait du commentaire qui nous fournit cette citation, parle, dans sa lettre à *Eustochius* (t. III, p. 746), des interruptions que lui causait le soin de pratiquer les préceptes de l'Écriture, au lieu de se livrer à son étude, en secourant des personnes de la plus haute naissance, « *nobiles quondam,* » qui, chassées de Rome par l'*effroi*, mendiaient pour vivre. En des temps de triste mémoire, nous *avons vu aussi* des exemples presque semblables, l'éclipse spontanée de nos splendeurs princières mêmes, la brusque transformation de nos châtelains hospitaliers en pélerins nomades, aux soins de l'étranger, des atours de nos riches et brillantes duchesses en vêtemens de servage ; mais c'était le produit d'un sentiment plus noble, le point d'honneur et l'espoir justifiable ou non d'arracher la patrie au joug de ses tyrans, en s'associant au sort de ses protecteurs naturels.

Saint Augustin et saint Jérôme s'étonnent d'ailleurs de l'entêtement de ces fugitifs

à leur retour, tout droit de haute participation à la direction des nouveaux intérêts de la cité : mais ce qu'on concevra bien mieux encore, c'est l'habileté du sacerdoce chrétien à profiter de ces divisions pour affermir sa puissance. Tout à cet égard lui venait en aide, talent, courage, dignité, prestige; car l'Église, dirigée vers ce temps par des prélats comme les Augustin, les Jérôme, les Chrysostôme, etc., loin de manquer à sa mission de dévouement, l'avait remplie de manière même à désarmer, comme nous l'avons dit, la fureur des Barbares, résultat d'un grand effet sans doute pour la nouvelle population de Rome, affranchie d'ailleurs par l'humiliation qu'elle venait de subir, de la morgue patriotique sur laquelle s'était jusque-là fondée la résistance du sénat : et ce sénat lui-même, gardien si vigilant de l'antique gloire de Rome, ne venait-il pas de la flétrir à jamais, en s'associant aux barbares pour obtenir un empereur *païen*; car le baptême arien de cet Attale qui rendit une suprématie temporaire au culte des ancêtres, ne fut qu'une lâche concession de plus aux caprices d'Alaric.

Cette grande calamité, le premier sac de Rome, serait donc la véritable époque de la dislocation de l'ancienne société romaine et de l'entière abolition du sacerdoce et du pontificat païens [1], auxquels

païens, en général, et qui, bien que redevables pour la plupart de la vie qui leur restait du moins, aux asiles que les églises leur offrirent, blasphémaient le Christ et son culte, et attribuaient à l'abolition de l'idolâtrie tous les maux qui pesaient sur eux. Si le malheur rend injuste, le tableau de ses misères doit porter à l'indulgence ; aussi ces saints évêques, loin de tonner contre l'ingratitude de ces hommes, leur prodiguaient-ils à la fois secours, exhortations et consolations de toutes sortes.

[1] Dès l'année 408, une loi des calendes de décembre (*Cod. théod.*, l. XVI, t. X, l. XIX) avait, à titre d'édit général, aboli les *annones* des temples, sortes de *crédits* accessoires encore subsistans, après la suppression, par Gratien et Théodose, de leurs principaux revenus ; et ce qui semblerait prouver, contre l'opinion de M. Beugnot, que saint Augustin était fondé à dire que les *simulacres* avaient été renversés à Rome, même avant l'invasion de Radagaise, en 405, ce sont les termes suivans de la même loi : « *Simulacra*, si *quæ* etiam *nunc* in templis fanisque *consistunt* et quæ alieni ritu vel » acceperint, vel accipiunt paganorum, suis sedibus *evellantur.* » Rome, sans doute, pouvait, comme le dit et le démontre même le savant historien de la destruction du paganisme, être encore alors et plus tard aussi, remplie d'idoles placées hors de l'atteinte des édits dans des ædicules (sorte d'oratoires privés), mais la locution dubitative, *s'il en subsiste encore*, employée par la loi de 408 et répétée ailleurs, ne semble pas moins établir qu'une prohibition, quant aux principaux simulacres placés dans les édifices publics, avait

survécut; affranchie de toutes entraves, l'organisation chrétienne fortifiée même de son ascendant sur les Barbares et des titres qu'elle conquit dans de si rudes épreuves, à la gratitude des païens mêmes [1]. Tous les liens de retenue ou de déférence de la cour envers le patriciat et de l'évêque de Rome à l'égard des successeurs des *Prétextat* et *des Symmaques*, demeurèrent brisés depuis lors; et ce ne fut qu'à une politique de conciliation, ou à cette considération dominante que les talens administratifs étaient restés le patrimoine de quelques familles païennes, qu'on dut de voir, plusieurs années encore, les intérêts de la cité confiés, pour la réparation de ses désastres, à des magistrats d'un culte différent [2] de celui de l'empereur qui recevait, alors, à défaut d'autres titres, celui de restaurateur de Rome: *quondam desolata, sed nunc gloriosior* [3]; témoignage important pour nous du prompt retour de cette capitale à la prospérité sous l'influence de l'art chrétien, qui dès lors y régnait presque sans partage.

On peut contester sans doute, par des dénombremens plus ou moins exacts, et même par des témoignages opposés à l'opinion de saint Augustin, comme est celui de Salvien, qui dit (*de gubernat.*, t. IV, § 14, p. 87) *major fere Romani homines portio*, que dès lors, et plus tard encore, le nombre des Chrétiens l'emporta en Occident

déjà été portée. Quant aux temples eux-mêmes, cette même loi les voue au *service public*: « ad usum publicum *vendicentur* », disposition fort sage, mais déjà tardive, comme nous l'avons vu, et qui, si elle ne nous eût pas conservé à nous-mêmes des monumens que n'auraient sans doute pas épargnés la fureur des Barbares, aurait du moins rendu plus purs et plus exempts de blâme les efforts de nos saints propagateurs de la foi, en leur interdisant de procéder comme ils firent, par voie de destruction.

1 Voir ci-dessus, p. 231 et 232, ce que disent saint Augustin et saint Jérôme de l'asile que les païens trouvèrent dans les églises.

2 M. Beugnot cite (t. II, p. 127 et 128) plusieurs patriciens, *amis de l'ancien culte*, auxquels leur capacité valut d'être placés à la tête de l'administration de Rome, jusqu'en 429.

3 (Labbe, *descrip. urbis Romæ*, p. 128.) C'est à bon droit que M. Beugnot, en citant (p. 133 *et seq.*) cette description qu'il considère comme postérieure au sac de Rome, s'étonne qu'elle contienne, dans les 14 régions que comportait la division territoriale de cette ville, un assez grand nombre de temples encore conservés à l'ancien culte dès lors presque entièrement éteint. Rien de moins positif, en effet, comme document historique, que les notices géographiques où les vestiges sont souvent comptés comme monumens. Que d'exemples nous pourrions en citer dans les descriptions les plus récentes de notre pays même!

sur celui des sectateurs de l'ancien culte; mais ce qui demeure constant, c'est le triomphe définitif de l'Eglise à cette époque, après une lutte d'efforts et d'habileté réciproques, soutenue pendant près d'un siècle; de même qu'on ne saurait sans injustice refuser de rendre hommage au zèle ardent mais réfléchi, à la constance et à la haute capacité que mirent les chefs de la chrétienté à profiter d'une victoire si chèrement achetée. Le pouvoir une fois conquis, il était peut-être même de bonne prévoyance de ne pas brusquer les conversions qui s'opèrent d'elles-mêmes quand les doctrines opposées manquent d'aliment. La division des rangs, l'isolement des chefs produisant toujours la défection [1], le talent consistait, comme nous l'avons dit, à la rendre moins honteuse et à la justifier en quelque sorte, par la presque assimilation des pratiques religieuses des deux cultes; et ce fut à ce but si complètement atteint, malgré les cruelles diversions produites par les désastres ultérieurs, que concourut puissamment l'art chrétien, mis dès lors en possession d'exercer cette magique influence [2].

Ces fatales diversions au milieu desquelles le clergé chrétien poursuivit sa noble tâche se produisirent presqu'à la fois sur tous les points de l'empire. En Gaule, et peu de temps après que Radagaise, à la tête de deux cent mille brigands, eut promené la terreur des bords de la Baltique aux rives du Pô, alors même qu'Alaric et ses Goths ravageaient l'Italie que ne défendait plus le bras de Théodose, et que cessa de protéger plus tard l'épée de Stilicon, brisée par l'ambition de ses compétiteurs ou complices, un premier déborde-

1 Dès que les païens d'Occident eurent perdu le point d'appui qu'ils trouvaient dans le sénat et dans leur sacerdoce central, leur zèle dut toujours tendre à décroître. Ce fut surtout alors que les chefs de l'église chrétienne, pour fixer leur indécision, introduisirent habilement dans nos rites religieux des pompes que les Tertullien, les saint Cyprien et autres eussent anathématisé comme païennes, mais dont l'effet prestigieux, même sur les Barbares, concourut puissamment, comme l'observe M. Guizot, à généraliser notre religion et à fonder sa suprématie toujours croissante.

2 Sous le règne même d'Honorius, l'art chrétien était en grand honneur, si l'on en juge par ce que dit Théodoret des robes des sénateurs de cette religion, où se trouvait représentée toute la vie de Jésus-Christ en plus de 600 figures, et comme nous le prouverons plus loin en citant quelques unes des nombreuses mosaïques prodiguées sous ce prince dans la décoration des églises.

ment de Vandales, d'Alains et de Suèves [1] (406), bientôt gonflé d'affluens plus terribles encore, Saxons, Burgondes, Quades, Sar-

[1] Ces premiers assaillans, provoqués à cette invasion, selon saint Jérôme (ép. XIII, p. 93) par Stilicon, qui les avait si souvent vaincus, mais qui, cette fois, aurait eu recours à cette diversion dans des vues d'usurpation, eurent d'abord à combattre les Francs avant de passer le Rhin (Orose, c. LX, p. 223). Ils commencèrent par dévaster la première Germanie, dont Mayence était la capitale; gagnant ensuite la Gaule-Belgique, puis l'Aquitaine, ils étendirent à toutes nos provinces des ravages qui ne purent que confirmer l'horreur attachée depuis Chrocus au seul nom de Vandale. Quel affreux complément aux pieuses destructions des moines de saint Martin, victimes à leur tour de la fureur de ces hordes! car ici l'art chrétien n'eut pas de privilége : « *Dieu permit,* dit Prosper, auteur contempo- » rain, dans son poème *sur la Providence* (p. 519), *qu'on laissât consumer ses tem-* » *ples par le feu*, qu'on profanât les *vaisseaux sacrés*, et les solitaires mêmes occupés à » louer Dieu dans leurs grottes, dans leurs cavernes, n'ont pas éprouvé un meilleur sort » que les plus criminels d'entre les hommes. Les prêtres furent enchaînés, déchirés à coups » de fouet et condamnés au feu, etc., etc. ». Saint Jérôme cite d'ailleurs Mayence, Worms, » Reims, Amiens, Arras, Terouene, Tournay, Spire, Strasbourg, l'Aquitaine, la Gascogne, la Lyonaise, la Narbonaise, comme ayant été également ravagés : il n'en excepte que *Toulouse*, sauvée par son évêque *Exupère.*

Arles, dont ces Barbares n'auraient sans doute pas respecté les riches tombes, dut sans doute sa préservation à la résidence qu'y établit l'usurpateur Constantin III, venu d'Angleterre, vers cette époque (407), pour disputer la Gaule à ses préoccupans (Zosime, l. V, p. 807, 825; Orose, l. VII, c. XL, p. 223), remède pire *sans doute que le mal même, en ce qu'il dut ajouter à leur irritation et doubler*, par le nombre et surtout par les chocs, la somme de calamité qui pesait alors sur notre malheureuse patrie. Arles resta au pouvoir de Constantin jusqu'en 411. Ce fut alors, qu'assiégé par Constance, général romain, après une défense de quatre mois, il se dépouilla des insignes impériaux et se fit ordonner prêtre, espérant, sur la parole du vainqueur, conserver pour lui et son fils une vie qu'Honorius fit trancher à Mantoue. Zosime ajoute (l. XIX, c. XV, p. 816), que Constance se déclara protecteur de cette ville, ce que nous remarquons, toujours pour expliquer la surexistence de ses éliscamps, lorsque sans doute tant d'autres champs funéraires de même nature étaient bouleversés par les Barbares. A ce sujet, et pour mieux justifier encore la continuation dans cette ville, au moins jusqu'après la première moitié du Ve siècle, des habitudes de sépultures romaines, citons ce que dit Sidoine Apollinaire de l'état monumental de cette cité restée longtemps, comme siége du préfet des Gaules, capitale de ce qui restait aux Romains dans ce pays : *privilegium locum,* selon son expression dans sa lettre *domino papæ Leontio,* qui en était évêque (lib. V, ep. III). Plus heureuse que Rome, Arles avait alors même conservé les colonnes et les *statues* qui décoraient son forum; car le même écrivain parlant (ep. XI, l. I) à son cher Montius de la haine que Pœonius, préfet et sénateur, avait excitée contre lui, et de l'accueil qu'il reçut dans cette ville où ses ennemis pensaient qu'il n'oserait paraître, dit : « qu'étant allé se promener, selon son habitude, sur la place publi- » que, *in forum ex more descendo*, les uns se jetaient à ses pieds avec des respects ex- » cessifs; les autres, pour ne pas le saluer, fuyaient derrière les statues, se cachaient » derrière les colonnes : *alii ne salutarunt, fugere post statuas, occulti post columnas.* » Ces colonnes et statues, ornemens obligés du forum (Vitruve, *de Arch.*, V, 1), étant natu-

mates, Gépides, Hérules, Allemands, Gêtes, etc. [1], vint comme un torrent dévastateur porter la désolation et la mort du Rhin aux Pyrénées, des Alpes à la mer du Nord, pénétrant dans les localités les plus excentriques, dans les refuges les plus escarpés [2], comme

rellement exposées au premier choc en cas de violentes dévastations, leur conservation à Arles à cette époque, bien postérieure aux grands bouleversemens des prédécesseurs des Sarrasins, nous semble appuyer nos remarques sur la préservation exceptionnelle du cimetière monumental de cette ville, que respectèrent aussi, sans doute par un sentiment *religieux*, ces derniers dévastateurs, auxquels la *tradition locale* en attribuerait même *la fondation*.

1 La même influence qui, si l'imputation de saint Jérôme est fondée, devrait rendre à jamais le nom de Stilicon en horreur dans notre Gaule, porta ces autres nuées de Barbares à venir grossir l'orage qui couvrait notre pays de sang et de ruines. Accourues, pour lui porter les derniers coups, au commencement de 409 (saint Jérôme), ces peuplades sans foyers s'implantèrent à jamais dans notre sol, où leurs excès, de même que ceux commis par les Goths à Rome, furent attribués à une juste punition de Dieu, qui devait bien aimer la Gaule pour la *châtier* aussi durement. Citons un témoignage contemporain de ces désordres et de cette heureuse manière d'envisager les plus grands malheurs comme des actes de justice divine : « Trèves, la ville la plus opulente des Gaules, dit Salvien (l. VI), a » été prise de force quatre fois : *pugnata est quater*. Ses malheurs continuels n'ont fait » qu'accroître ses crimes.... ; l'ivrognerie y dominait à tel point que les premiers de la » cité ne purent se résoudre à quitter les festins, quand l'ennemi pénétrait déjà dans ses » murs....; on pressentait l'esclavage et on ne le craignait pas : aussi les citoyens étaient-ils » *sans terreur* et *la ville sans défense*, alors que les Barbares *étaient déjà campés* » *presqu'à la vue de tout le monde...* ». Nous pourrions remarquer encore ici, comme nouveau rapprochement historique, que quelque chose d'à peu près semblable s'est vu de nos jours et de ceux même de notre jeune génération, mais sans que l'on ait eu à lui assigner les mêmes causes ni à en redouter les mêmes effets...., effets terribles d'après ce qu'ajoute Salvien : « J'ai vu, dit-il, dans la ville ruinée trois fois par des saccagemens successifs, *ter continuatis eversionibus*, et qui n'était qu'un vaste tombeau, les cadavres » des deux sexes épars çà et là, nus, en lambeaux, déchirés par les oiseaux et les chiens..., » la mort s'exhalait de la mort...., et ensuite quelques nobles qui avaient survécu à la » ruine de leur patrie demandaient à l'empereur les spectacles du cirque, comme dernier » remède à ces calamités. » Ici l'analogie recommence, à l'*empereur près*.

C'est sans doute de ces dispositions, peut-être trop sévèrement interprétées par l'indignation religieuse des écrivains chrétiens, que M. Michelet a conclu (t. I, p. 109) : « *que* » *le peuple de la Gaule n'implorait plus, au commencement du Ve siècle, que la* » *mort, tout au moins la mort de l'empire et l'invasion des Barbares* », vœu téméraire qui ne fut que trop exaucé !

2 « Depuis dix ans, dit l'auteur du poème sur la Providence, Prosper, qui fut lui-même con» duit en captivité, ainsi que son évêque, après l'incendie de la ville qu'il habitait, les Goths, » les Vandales font de nous une horrible boucherie ; les châteaux bâtis sur les rochers, les » bourgades situées sur les plus hautes montagnes, les villes environnées de rivières, n'ont » pu garantir leurs habitans de la fureur de ces Barbares (p. 519, 520). » C'est par des

pour confondre dans une ruine générale, et par un sentiment d'odieuse rivalité, tous les élémens de prospérité conquis dans les leçons de nos vainqueurs. Mais ici du moins, l'astre de la France permit que ceux de ces Barbares dont l'irruption première servit d'exemple et de véhicule à tous ces désordres, fussent aussi les premiers à en préparer la réparation. Ataulphe, beau-frère et successeur d'Alaric, que nous avons laissé dans les champs de la Calabre, traînant à sa suite les dépouilles de Rome et la fille de Théodose, dont les charmes avaient influé, dit-on, sur le salut de cette capitale, voulant, disait-il, faire sentir à Honorius le prix de l'alliance qu'il dédaignait pour la conservation de la Gaule envahie de toutes parts, s'était emparé de nos plus belles provinces, et tour à tour ennemi ou complice des nombreux usurpateurs de cette période si riche en ambitions déçues, les Constantin [1], Constant, Maxime, Jovinus, Sébastien, tous revêtus de la pourpre par l'appui des Barbares [2], il s'était résolu à sacrifier ces deux derniers alliés à la

témoignages semblables qu'on arrive à concevoir comment tant de villes de notre Gaule, signalées même comme d'une assez grande importance dans les anciens itinéraires, ont entièrement disparu de notre sol, sans laisser d'autres traces que celles que le soc de la charrue ou les *nuances de la végétation* MURALE, sont venus nous révéler plus tard en nous plaçant sur la voie de découvertes souterraines comme celles journellement faites sur tant de points de la France. Parmi ces explorations, plusieurs ont démontré à la fois l'état prospère de l'art à cette époque dans des localités intérieures de la Gaule et la soudaineté de l'interruption de son culte. Rappelons seulement ce que nous avons dit (t. I, p. 134) des charmantes figures de bronze existant aujourd'hui au *musée* d'Evreux et que nous avons *pour ainsi dire* vu extraire d'un puits très profond dans l'ancienne ville de *Mediolanum Aulercorum* (*vieil Evreux*), depuis longtemps *rase campagne en pleine culture*. On s'en promet bien d'autres du curage toujours ajourné du célèbre puits de Polignac (Haute-Loire).

Quoi de plus naturel de la part des Gaulois frappés, comme de la foudre, par l'irruption de ces hordes, que la précipitation dans les entrailles de la terre de leurs objets les plus précieux, qu'ils arrachaient du moins à la rapacité de leurs bourreaux.

[1] Constantin voulant racheter son usurpation par des services, avait offert à Honorius l'appui de son armée contre les Goths. Bientôt, entraîné par un autre plan de conquête, il pénétra en Italie et parvint jusqu'à Véronne; mais à la nouvelle de la mort d'Allobie, son complice, dit-on, dans ses projets d'usurpation de tout l'empire, il revint en toute hâte à Arles, où l'armée d'Honorius vint ensuite l'assiéger.

[2] Gibbon observe (ch. XXXI), que « dans la courte révolution de cinq ans, sept usur- » pateurs furent terrassés par la fortune d'un prince également incapable d'agir et de » commander ». Il y comprend *Héraclien* qui, parti d'Afrique en 413, jeta l'ancre à l'embouchure du Tibre avec *une flotte qui surpassait celle de Xercès et d'Alexandre*

possession de l'Aquitaine, où grâce au long contact de la civilisation et aux immenses ressources tirées de la spoliation de la Grèce et de l'Italie, ce prince, devenu moins barbare, fonda pour lui et les siens une dynastie durable et d'un grand intérêt historique. Son mariage avec Placidie, célébré à Narbonne, forme déjà un immense contraste avec ce qu'on peut supposer des mœurs et habitudes des autres chefs des hordes envahissantes ; et si l'on ne peut douter que la présence et le concours direct de son esclave devenue son épouse ne fussent pour beaucoup dans ces nobles manifestations, c'est un hommage de plus à rendre à ce prince barbare, que de le montrer docile aux conseils ou aux leçons de la beauté, les fruits de la civilisation étant trop savoureux pour qu'on doive chercher à en analyser le germe : ainsi, sous le rapport des arts, de celui surtout qui nous occupe ici, nous nous plairons à rendre cette justice au successeur d'Alaric, ce *premier fléau de la Grèce et de Rome*, qu'il fut le premier de cette tige sauvage, sur lequel opéra, comme depuis sur Théodoric et sur les farouches rois des Francs et des Burgondes, etc., *la greffe* de la civilisation ; de même qu'en voyant dans notre première basilique toulousaine (*la Daurade*) l'édifice religieux générateur de tous ceux qui constituent notre principale gloire monumentale, nous absolvons de grand cœur, de sa résistance aux volontés de son frère, Placidie, à qui nous devons, dit-on, ce monument primordial [1] de notre art

(3200 bâtimens), et qui, bientôt après, disparut avec un seul vaisseau pour aller se faire trancher la tête à Carthage; et *Attale* qui, abandonné par le roi des Goths, fut pris en mer, ignominieusement exposé à Rome, théâtre de sa puissance et de ses premiers affronts, puis proscrit dans l'île de Lipari, après avoir subi la mutilation de deux doigts.

[1] L'église de la *Daurade*, de la ville de Toulouse, dont la cathédrale est du Ve siècle (*Mémoire d'un Voyage dans le Midi*, p. 457), est la *plus ancienne qui soit dans cette ville*, disent les bénédictins Martenne et Durand (*Voyage littéraire*, t. Ier, 2e partie, p. 47), ce qui lui assignerait bien l'époque du règne temporaire de Placidie (commencement du Ve siècle); mais une autre considération vient appuyer cette tradition, consacrée par dom Vaisette, Chabannet, Lafaille, etc., qui flottent seulement entre Placidie et Théodoric II. Le *sanctuaire*, disent les mêmes voyageurs littéraires, *est* (ou plutôt était » en 1717) *incrusté depuis le bas jusqu'à la voûte d'un ouvrage à la mosaïque : c'est » l'unique que nous ayons vu en cette manière.* » Viennent ensuite quelques détails très honorables pour les bénédictins sur le refus qu'ils firent de céder au désir *d'un homme de piété et riche en même temps, qui s'offrit d'y faire un autel somptueux qui eût entraîné la destruction de cette mosaïque*, dont il ne reste malheureusement plus aucune trace aujourd'hui. Or, on sait que ce fut surtout par l'exécution des revêtemens en mo-

chrétien modelé sur les types grandioses de l'Orient et de l'Italie, qu'avait successivement habités cette princesse, monument qui pré-

saïque qu'ont été et que sont encore célèbres les édifices religieux élevés par cette princesse. Ciampini a reproduit (t. Ier, p. 224, 227, pl. LV, LVI, VII) plusieurs de ces belles mosaïques auxquelles Muratori a consacré également de curieuses pages (*Spicil. Raven. Hist. script. Rer. Ital.*, l. I, part. II, p. 567, 570). On peut d'ailleurs en juger encore aujourd'hui par ce qui en subsiste dans la belle église de Saint-Jean-l'Évangéliste de Ravenne, notamment par le fragment découvert depuis la mort de Ciampini, et représentant le vœu de Placidie qui, assaillie par une tempête, au retour de Constantinople, recourut à l'apôtre saint Jean, et sauvée du péril, acquitta sa dette au retour par l'érection de cette église. Si l'on nous eût du moins conservé le dessin des sujets de cette mosaïque de Toulouse qui, par l'éclat de ses couleurs, contribua sans doute à faire donner à cette église le surnom de Sancta-Maria-*Deaurata* (par corruption la Daurade), toute incertitude cesserait par le contrôle du style, et nous aurions sans doute une preuve de plus à citer de la prospérité de l'art dans la Gaule même à cette époque si voisine de celle où nous avons cherché nos derniers exemples; car cette belle production, à la conservation de laquelle les pères bénédictins sacrifièrent la possession d'un autel somptueux, participait sans doute de celles analogues, et postérieures de plus de vingt ans, de Ravenne, dont Ciampini dit : « Hujus ædificii tholus » *pulcherrimo* atque scitissimo opere musivo ornatur..... Post has figuras sequuntur aliæ » eodem musivo opere *pereleganter* elaboratæ, extantque in parietis summitate, retro » Gallæ Placidiæ sarcophagum ». D'Agincourt, fort sévère comme la plupart des historiens de l'art italien, pour les œuvres appartenant aux *temps de décadence*, a dépouillé cette rigidité en donnant (pl. XVI, no 6) et en décrivant (p. 16 de son *Histoire de la peinture*) une autre mosaïque représentant le triomphe du Christ, exécutée par les soins de la même princesse sur le grand arc de la basilique de Saint-Paul, hors les murs, à Rome. Observons seulement, quant au parallèle que fait cet écrivain des mosaïques de Sainte-Marie-Majeure appartenant au Ve siècle avec des compositions analogues, comme sujets et mouvemens, tirées de la colonne Trajanne, qu'on ne peut y puiser aucune conclusion pour l'étude de la marche de l'art; la sculpture, œuvre de génie, et la mosaïque, travail tout matériel, où l'effet gît surtout dans l'éclat des couleurs, ne comportant pas plus d'analogie qu'il n'en existe entre *Josué* et *Trajan*. D'ailleurs, l'inspiration de l'antique qui domine encore dans le travail (commencement de décadence cependant) de la célèbre colonne était, comme nous l'avons dit et prouvé pour les sarcophages chrétiens, soigneusement écartée de tous les monumens de cette religion.

La disposition du dessin des voûtes des églises de Ravenne (saint Jean-l'Évangéliste, saint Nazaire et saint Celse), que l'art du mosaïste avait ainsi revêtues, surtout la figure de la pl. LV de Ciampini, rappelle tellement des plafonds de certaines catacombes, qu'on trouverait dans ce rapprochement un argument à ajouter encore à ceux sur lesquels nous fondons nos aperçus sur l'époque assez rapprochée de la construction des colombaires et de leur décoration par un procédé plus facile, la peinture. *Voir* aussi (pl. LVII) le segment de cercle qui surmonte le tombeau de Valentinien III, et où Jésus-Christ, environné de brebis, rappelle si bien les *bons pasteurs* des catacombes.

Sans doute, si les traditions légendaires pouvaient prévaloir sur les données historiques et archéologiques, il s'en faudrait de beaucoup que la *Daurade* de Toulouse pût

céda d'ailleurs ceux analogues que consacrent encore dans ces contrées même, les goûts d'art et la piété fastueuse de la fille de Théodose [1].

prétendre au premier rang que nous lui assignons, comme époque, parmi nos grands édifices chrétiens, puisque, pour ne citer qu'un exemple, selon la version adoptée par Guesnay, dans sa *Massilia christiana,* et par Ruffi, dans son histoire de Marseille, la cathédrale de cette ville, la *Major*, devrait sa fondation à *saint Lazare*, qui, chassé de Jérusalem, après la *glorieuse péripétie* du grand drame chrétien, avec ses sœurs, sainte Marthe et sainte Madeleine, saint Joseph d'Arimathie et plusieurs autres disciples de Jésus-Christ, naviguant à l'aventure sur un vaisseau sans moteurs, serait tombé, avec sa sainte colonie, au milieu de celle des Phocéens et y aurait inauguré la foi, alors de date toute récente, tandis que ses compagnons de gloire et de péril fondaient, pour leur part, les églises d'Aix, de Tarascon, et que sainte Marie Madeleine consommait son austère pénitence dans la grotte de la Sainte-Baume, voisine de l'église de Saint-Maximin, où furent trouvés, en décembre 1279, ses restes *authentifiés* par procès-verbal et solennellement translatsé, sous Louis XIV, d'une urne de plomb dans une urne de porphyre ; mais en admettant même ces grandes traditions sur lesquelles Millin s'est étendu (*Voyage dans le Midi de la France*, t. III, p. 119 et suiv., et 194 et suiv.), de même que celles qui font de saint Trophime, fondateur de la belle église d'Arles, un disciple de saint Paul, il manquerait toujours à ces anciens *édifices*, pour lutter d'antiquité avec celui de Toulouse, la consécration de la *mosaïque* chrétienne et gallo-romaine, dont Martenne et Durand ne trouvèrent ailleurs aucune autre trace.

1 Pendant le long règne *impérial* qui suivit le début si orageux de l'existence *royale* de cette princesse, elle fonda un grand nombre de monumens chrétiens. Sa guerre à outrance aux Juifs, aux Manichéens, aux Astrologues (*Code Théod.*, t. VI, p. 94, 95), et surtout les soins qu'elle prit de rétablir les priviléges de l'Église, ajoutèrent encore à ses titres de gloire aux yeux de certains écrivains, tandis que d'autres, moins sensibles à ses bienfaits, couvraient son nom d'opprobre et chargeaient sa mémoire, non seulement des fautes politiques qui livrèrent l'Afrique aux Vandales et privèrent l'empire d'*Ætius*, son seul soutien, mais encore de l'imputation d'un commerce incestueux avec Honorius et d'une condescendance, fruit d'un atroce calcul, pour les honteuses passions de son propre fils Valentinien III. Quant à nous, notre enthousiasme pour ses travaux d'art et l'éclat de ces mosaïques ne nous aveuglent pas au point de méconnaître ce qui, dans cette princesse, balance et au-delà les mérites que ses panégyristes intéressés lui concèdent. On ne peut nier que le premier exercice de son influence n'ait été un acte de cruauté et d'ingratitude. Sérène, sa cousine, l'épouse de Stilicon, eût-elle été coupable d'intelligences avec Alaric, Placidie, à qui elle avait servi de mère, n'aurait pas dû la livrer aux vengeances du sénat ; et certes rien ne dépose moins en sa faveur que son expulsion d'Italie avec ses deux enfans, par une mesure concertée entre l'empereur et ce même sénat dévoué alors à la famille de ses princes. Ce fut pour le malheur de l'Occident que la mort d'Honorius et la défaite de l'usurpateur Jean lui en ouvrirent les portes, puisque ses fautes précipitèren la chute de cet empire. Morte à Rome, en 450, elle fut inhumée à Ravenne, près de son frère et de son second époux, Constance, dans l'église des saints Nazaire et Celse, qu'elle avait fait construire. Son tombeau, décrit par Mabillon (*Iter Italicum,* p. 39 et 40), y subsiste encore, mais il est dépouillé de ses riches accessoires en matières précieuses.

En consacrant à ce noble usage les prodigalités fabuleuses dont Ataulphe la combla [1], sans doute pour reconnaître les sacrifices qu'elle lui faisait en cédant à son amour plutôt qu'aux ordres de rappel de Valentinien, et en préférant en digne héritière du rang et des sentimens de César, le trône d'un roi Goth au poste secondaire qu'elle eût occupé dans Rome, Placidie annoblissait, du moins par l'emploi, des trésors tirés d'une source impure et qui devaient lui

[1] On trouve dans Gibbon le résumé succinct de ces somptuosités à l'occasion du mariage célébré dans la maison d'Ingenuus, l'un des plus illustres citoyens de Narbonne, ou de l'anniversaire de cette solennité, si, comme le dit Jornandès, Placidie avait déjà consenti à serrer ces nœuds avant de quitter l'Italie : « La princesse, vêtue *comme une im-* » *pératrice*, s'assit sur un trône, et le roi des Goths, habillé, dans cette cérémonie, à *la* » *romaine*, se plaça à côté d'elle sur un siége moins élevé. Les dons qu'il devait pré- » senter à son épouse, selon l'usage des Barbares, étaient composés des plus magnifiques » dépouilles du pays de Placidie. Cinquante jeunes hommes de la plus belle figure et vêtus » de robes de soie (sans doute de celles exigées par Alaric) portaient un bassin dans cha- » que main : l'un était rempli de pièces d'or et l'autre de diamans d'une valeur inestima- » ble. Attale, si longtemps le jouet de la fortune et des Goths, conduisait le chœur des » musiciens. » Ataulphe, en rendant la pourpre à ce fantôme, avait voulu sans doute effrayer Honorius ou du moins se ménager la ressource de lui faire, à l'occasion, le sacrifice d'un rival.

Les historiens où Gibbon a puisé le récit de ces prodigalités, de cette pompe nuptiale et de ce premier exemple d'une alliance bien humiliante pour Rome, s'accordent à reconnaître que ces solennités, qui tendaient à adoucir la fierté du conquérant, furent d'un très bon effet dans la Gaule, et contribuèrent ainsi à cimenter la fondation d'un royaume qui dura près d'un siècle (88 ans). Ce royaume, surgi tout à coup, laissa dans nos provinces, les seconde et troisième Aquitaine, des témoignages que nous aurons soin de recueillir de l'exercice d'une civilisation éclairée, et même de la culture des arts par un peuple qui venait de désoler la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Gaule même, et qui, tout en entassant ruines sur ruines, semblait cependant se complaire dans la possession de certains fruits de ses rapines, comme on en peut juger par les trésors d'orfévrerie que Clovis trouva encore à Toulouse en 508, et dont il fit de nombreux présens à la basilique de Saint-Martin (Grégoire de Tours, l. II, ch. XXXVII), et encore par ceux dont Childebert s'empara à Narbonne, en 531, lors de son expédition pour arracher sa sœur aux mauvais traitemens d'Amalric (60 calices, 15 patènes, 20 boîtes pour les saintes écritures « *evangeliarum capsas*, » le tout d'or massif enrichi de pierres d'un grand prix, qu'il fit distribuer aux églises et aux basiliques des saints (Grég. de T., l. III, ch. X). Encore l'historien des Francs ne mentionne-t-il ces objets que comme *oubliés* par Amalric : « Ei in mentem venit, multitudinem se prætiosorum la- » pidum a suo thesauro reliquisse; » ils étaient donc indépendans de ceux nécessairement plus précieux encore que les Goths *n'oublièrent* pas d'emporter en Espagne, et parmi lesquels on cite le célèbre *missorium*, plat d'or massif incrusté de diamans, du poids de 500 livres, don d'Ætius à Thorismond, et qui, promis à Dagobert pour prix du concours de ses armes, aurait été racheté pour deux cent mille pièces d'or que ce dernier prince employa à la

rappeler l'humiliation de sa patrie : elle suivait aussi la voie tracée par son père, en cimentant le triomphe de la croix et en y ralliant les Barbares mêmes par le prestige religieux : mais son séjour en Gaule fut de trop courte durée pour y produire tout ce qu'il semblait promettre. Ataulphe cédant, dit-on [1], aux instances de cette princesse, qui l'avait rendu père, s'étant dirigé sur l'Espagne [2], y fut tué (à Barcelonne), en 415, alors que, selon Orose (l. VII, c. XLIII, p. 224), il s'était voué tout entier à la consolidation, ou plutôt à la reconstruction de l'empire romain, mission dont son deuxième successeur, Vallia, entrevit aussi la gloire. Placidie, réduite alors à un nouvel esclavage sans compensations, abandonna les Gaules sans retour, au moment même où sa haute influence aurait pu leur devenir plus favorable encore, l'ascendant des armes de Constance, la défaite des Barbares d'Espagne et l'exil d'Attale ayant enfin rendu quelque repos à l'empire.

Ce repos fut mis à profit pour cicatriser les plaies de Rome déjà presque rendue à son ancienne splendeur en 416, s'il faut, comme on le pense, reporter à cette année les vers suivans de Rutilius Numatianus :

« Erige crinales lauros, seniumque sacrati
» Verticis in virides, Roma, recinge comas » ;

et si l'on doit aussi s'en rapporter aux *images* d'un poète et d'un

fondation de l'église de Saint-Denis (Fredegarii scolastici chron., c. LXXIII, p. 441; Fredeg. fragment. 3, p. 463; gesta regis Dagoberti, c. XXIX, p. 587).

On cite aussi comme faisant partie de ce trésor soustrait à Childebert, la table *d'une seule émeraude*, entourée de trois rangs de perles, soutenue par 65 pieds d'or massif, incrustée de diamans, et estimée d'une valeur de cinq cent mille pièces d'or, trouvée dans le trésor des rois Goths par les Arabes, lorsqu'ils s'emparèrent de l'Espagne (Elmacin, hist. Sarracina, l. 1, p. 85, etc.). *Voir* sur ces divers objets notre chapitre XVII, *Orfévrerie*.

Pense-t-on que la conservation pendant longues années d'objets de cette importance et de valeur réalisable, soit le fait d'un peuple resté barbare et étranger au sentiment des arts?

[1] D'autres écrivains disent qu'Ataulphe se dirigea vers l'Espagne pour échapper aux attaques de Constance, général romain, qu'Honorius donna plus tard pour époux à sa veuve.

[2] L'Espagne, où les traces de l'invasion des Barbares sous Galien étaient depuis longtemps effacées, avait conservé tous ses élémens de prospérité. Le commerce, les sciences et les arts étaient en grand honneur dans ce pays excentrique, lorsque Constantin III y porta la perturbation, tout en cherchant à le garantir de l'attaque des Barbares. Ses troupes placées dans les défilés des Pyrénées s'unirent aux Vandales, Suèves, Alains, etc., pour faire leur proie de cette riche contrée, où les Romains furent complètement défaits en 422 (*voy.* Salvien, l. VII, p. 165).

poète toulousain ; mais ce qui est moins contestable, comme preuve de la participation de la Gaule à ce repos, c'est la paisible réunion à Arles, en 418, par ordre d'Honorius, de l'assemblée des sept provinces, et comme témoignage de la reprise, à Rome, des anciennes habitudes d'art, l'érection dans le forum de Trajan, en 421 (Gruter, p. 449, 7), de la statue de Pétrone Maxime, alors préfet de cette ville, plus tard empereur [1], et l'envoi à Constantinople des images de Constance, qu'Honorius avait associé à l'empire, et de Placidie devenue son épouse et alors décorée du titre d'Auguste, images que Théodose II refusa de recevoir, ne voulant pas admettre un simple général pour collègue, ni reconnaître dans sa propre tante le caractère impérial souillé par son mariage avec le roi des Goths.

A en juger par les soins que se donna Honorius pour apaiser le schisme existant entre Eulale et le *pape* [2] Boniface, qui fut enfin reconnu pour le légitime et très digne évêque de Rome (Tillemont, t. V, p. 642), par les ordres du même prince, pour effacer jusqu'aux dernières traces de la superstition [3], et par l'extension du droit d'asile dans les églises dont l'exercice sous les Goths avait sauvé ce qui restait de Rome [4], extension fondée sur le désir de *tempérer la justice par l'humanité*, on ne peut douter qu'alors le christianisme

1 On retrouve encore en 435 cet usage qui se continua au moins jusqu'au complet anéantissement de la splendeur de la ville des Césars sous Ricimer.

2 Le nom de pape ne fut donné comme titre absolu au chef de l'Église qu'en 1073 ; jusque-là on l'employait, comme fait Sidoine-Apollinaire dans ses lettres à l'évêque d'Arles et autres, en parlant à un évêque, dans sa signification réelle de *père*.

3 Photius parle (c. LXXX, p. 181) d'une statue enchantée, sorte de palladium de la Sicile, qu'Honorius fit détruire, et Prosper (*de Provident.*, l. III, c. XXXVIII, p. 151), de la démolition, sous le même règne, d'un temple célèbre de Carthage nommé *la Céleste*, qui était déjà transformé en église, mais qu'une superstition populaire désignait comme réservé à servir de nouveau de sanctuaire au paganisme.

4 Ce droit qu'Arcadius avait aboli en Orient, en 396, à la sollicitation d'Eutrope, irrité de voir le sanctuaire lui dérober des victimes, avait été de nouveau consacré pour l'Occident par une loi d'Honorius du 23 mars 414 (cod. J. I, t. XII, l. II, p. 107). Une constitution donnée à Ravenne le 21 novembre 418, l'étendit encore par l'octroi d'un parcours de 50 pas autour de l'enceinte de l'église, ce qui, à raison des énormes constructions de l'atrium, des portiques et autres dépendances de chaque basilique, laissait un espace assez étendu, comme sauvegarde, à ces hôtes accidentels des églises. Nous suivrons l'effet de la même législation dans le moyen âge, et nous y puiserons quelques curieux épisodes.

qui, selon l'expression de M. Guizot, n'était plus seulement une religion, mais *une église*[1], ne fût devenu à Rome ce que nous appellerions la religion de l'état, et que par conséquent l'art chrétien ne fût le seul qui reçût pour les travaux publics les encouragemens du prince et des magistrats; mais la splendeur de son règne à cette époque, prouvée par l'achèvement de la basilique de St-Paul et par les beaux travaux que nous avons cités en parlant des églises construites à Ravenne par Placidie, ne fit que briller et s'éteindre, et l'on vit, comme après Constantin, l'impéritie des fils et successeurs d'un grand homme démanteler l'édifice de sa gloire et en précipiter la chute dont les débris couvriront bientôt tout l'empire.

Tandis qu'Honorius subissait en Occident toutes les amertumes d'un règne de trente ans signalé par tant de désastres, Arcadius, son frère, nourri cependant des premiers enseignemens de sa mère, sainte Flaxille, qu'il perdit à l'âge de huit ans (385), et formé par les leçons d'un père qui l'avait déjà proclamé Auguste, ne justifiait que trop aussi nos remarques sur les princes élevés dans la pourpre. Aussi frêle de corps que flasque d'âme, le disciple de Thémistius, l'élève de saint Arsène n'est resté célèbre dans l'histoire que par son habileté dans l'art *d'écrire*[2] qu'il pratiquait sans cesse (Zosime, p. 780); et quoique selon Zonare (p. 52) il eût, dès l'âge de treize ans, élevé une statue d'argent à son père, on ne voit pas que ce noble penchant ait fructifié chez ce prince, assez du moins[3] pour laisser sous ce

[1] « A la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, » dit ce grand écrivain (*Cours d'Histoire moderne*, p. 22) « le christianisme n'était plus une croyance individuelle; » c'était une institution; il s'était constitué, il avait son gouvernement, un corps du clergé, » une hiérarchie déterminée pour les différentes fonctions du clergé, des revenus, des » moyens d'action indépendans, les points de ralliement qui peuvent convenir à une » grande société, des conciles provinciaux, nationaux, généraux, l'habitude de traiter en » commun les affaires de la société; en un mot, à cette époque, le christianisme n'était » pas seulement une religion, c'était une *église*. »

Or, on conçoit que cette *église* ait eu dès lors aussi son art spécial, ses règles fixes pour sa culture, et qu'il ait été surtout interdit aux artistes dont elle était devenue la providence matérielle, depuis la destruction de l'aristocratie païenne, de s'inspirer dans leurs œuvres des combinaisons toutes sensuelles de polythéisme.

[2] Ce fut sans doute à ses leçons que son fils, Théodose II, dut d'exceller dans l'art de reproduire les livres de dévotion et de mériter le surnom de *Calligraphe*, bien glorieux pour un empereur, en temps de trouble surtout.

[3] Grâce surtout à l'impératrice Eudoxie et à la vanité de Rufin et d'Eutrope, les arts

rapport une trace lumineuse qui puisse absorber quelques unes des taches imprimées à son règne par sa soumission servile aux volontés du gascon Rufin [1] et par son abaissement au-dessous de l'eunuque

restèrent encore en honneur en Orient sous le règne d'Arcadius, qui fit bâtir, la neuvième année de son règne, la ville d'Arcadiople en Thrace (Théophane, p. 66). Leur état prospère se déduirait même, non-seulement des remarques de Winckelman (§ 19, c. VIII, l. VI) sur la colonne élevée en l'honneur de ce prince, et dont *Gentil-Bellin*, mandé à Constantinople par Mahomet II, dessina les bas-reliefs remarquables, mais encore des deux premières planches données par Bandurius (*Imp. orient.*, t. II, p. 508), où l'on voit deux édifices de thermes dits d'*Arcadius* et d'*Eudoxie*, couverts dans leurs entrecolonnemens de statues grecques placées dans des niches. Quant à la colonne décrite par Gilly (l. IV, c. VII, p. 300), et que surmontait la statue d'Arcadius dans le quartier appelé *Xérolophe*, on ne fait remonter son érection qu'à 421, ce qui étendrait ces mêmes usages de colonnes votives au règne de Théodose II.

1 Pour qui voudrait procéder par voie épigrammatique, l'occasion serait belle de rechercher dans le portrait de ce ministre, né dans un de nos villages de *Gascogne*, et parvenu d'un rang obscur à celui de dominateur de l'Orient, le type de tant d'illustrations successives parties du même point, et de montrer jusqu'où remonte la fécondité, déjà traditionnelle alors, de ce sol privilégié, de cette pépinière à grands hommes dont l'exploitation, plus circonscrite sans doute aujourd'hui, pourvoit du moins si abondamment à tous les besoins de la France, en fait de capacités universelles.

Elusa (ou Eause), où Rufin vit le jour, quoiqu'alors métropole de la Novempopulanie, offrait, comme on le remarque encore aujourd'hui, des villes même les plus importantes de cette province, un théâtre trop étroit à l'ambition de ce génie ardent à se produire, et qui, doué d'une perception vive, d'une élocution facile (Philostorge, l. IX, c. III, *Dissert. de Godefroy*, p. 440), tourna les yeux vers l'Orient pour y chercher une carrière digne de lui. Les Aquitaines faisant alors partie de l'Espagne, il *dut* se prévaloir près du grand Théodose du titre de compatriote et capta sa confiance par des succès au *barreau*, premier acheminement *dès lors* aux plus hauts emplois de la politique. Grand maître du palais en 390, consul en 392, il vit encore sa carrière s'agrandir par la mort de son bienfaiteur près duquel il exerçait déja, dit-on, une funeste influence, surtout lors du massacre de Thessalonique ; ce grand prince, dit Suidas, ne le jugeant que par l'activité qu'il apportait à son service, et imputant sans doute aux écarts d'un zèle trop ardent ce que l'histoire nous montre n'avoir été que le produit d'une fatale outrecuidance. Quelle proie pour ce fanfaron avide et cruel qu'un empire à gouverner sous le nom d'un prince aussi faible qu'Arcadius ! Aussi Zosime nous donne-t-il à la fois (l. IV, p. 272 et 273) une preuve des sentimens qu'inspiraient ses mesures aux officiers mêmes de l'empire, et de sa toute-puissance, en lui imputant la mort d'un général (Promotus) qui, irrité de sa tyrannie, s'était oublié jusqu'à le frapper au milieu du conseil.

Quoique pour ajouter à la confiance de Théodose, Rufin eût arboré publiquement l'étendard chrétien, en construisant à Calcédoine et près de son palais, une église où il reçut le baptême en 394, les écrivains de cette religion, saint Jérôme, Orose, saint Ambroise, Philostorge, etc., ne s'accordent pas moins avec le païen Claudien, panégyriste de Stilicon et par conséquent ennemi juré de Rufin, pour accuser son avarice et sa cruauté

Eutrope [1], ce prince poursuivit l'exécution des édits de son père sur la destruction des temples; mais l'ordre qu'il donna (*Code Théod.* III, t. XIV, l. III, p. 187) d'en affecter les matériaux à la réparation

bien prouvées d'ailleurs, ne fût-ce que par la prise de possession de l'héritage sanglant du préfet d'Orient Tatien, condamné par une commission qu'il présidait; mais le plus grave de tous ses crimes fut sans doute l'horrible mesure par laquelle il ouvrit l'Orient aux Huns et la Grèce à Alaric pour poser une barrière entre lui et Stilicon, et aussi, dit-on, pour déjouer les projets d'Eutrope, déjà triomphant par le choix qu'Arcadius avait fait d'Eudoxie, à l'exclusion de la fille de Rufin. Le ciel ne permit pas du moins que cet ambitieux recueillît le fruit de ce calcul atroce, une conspiration intérieure et le glaive de Gaïnas, officier de l'empire, l'ayant fait tomber mort aux pieds d'Arcadius, au moment même où il pressait ce prince de l'accepter pour collègue (Claudien in Ruf., pag. 29).

Si nos longues et sanglantes discordes ne nous avaient montré à quoi tiennent les excès du peuple, nous citerions comme témoignage de la haine qu'on portait à Rufin, ce que racontent les historiens, que sa tête portée *sur une pique* et sa main droite furent promenées dans Constantinople, comme dernier souvenir des tributs réclamés par ce *tyran avaricieux*.

Dans une semblable vie, nous ne compterons pour rien quelques tributs payés aux arts, d'autant qu'ils durent être toujours les fruits de l'orgueil ou du calcul, comme l'édifice somptueux que Rufin fit ériger à Antioche, pour apaiser, dit Zosime (p. 781), la population de cette ville, irritée de la sentence inique portée par ce tyran lui-même contre le préfet d'Orient.

1 Sorti des rangs les plus obscurs et voué dès son enfance aux bas emplois que lui réservait sa condition d'esclave mutilé, Eutrope offre un de ces témoignages que nous avons déjà cités, pour établir, avec Bayle, que de grandes facultés psycologiques peuvent surnager dans le naufrage de certaines autres plus matérielles. Il lui suffit de parvenir, de grade en grade, à celui d'eunuque du palais, pour se trouver en mesure de lutter victorieusement contre Rufin, qui voulait, comme fit Stilicon, placer sa fille sur le trône, projet déjoué, grâce aux menées d'Eutrope, par le choix que fit Arcadius de sa protégée Eudoxie, si célèbre par les traces qu'elle laissa, dans l'Orient, de sa piété et de son humeur altière. Ce succès, qui valut à Eutrope le titre de grand chambellan (Suidas, p. 1099), lui acquit bientôt après la survivance de la pleine autorité de Rufin, transmission funeste qui fit presque regretter le règne de ce ministre infâme et traître à l'empire. L'humiliation du peuple ajoutait encore à son désespoir, comme la bassesse du tyran rendait ses crimes plus odieux. Claudien nous peint (*in Eutrop.*, l. I, p. 99), l'effet que firent les menaces de ce ministre sur les Goths, devenus plus fiers par l'idée de l'extrémité à laquelle se trouvait réduit un empire qui prenait un eunuque pour général, et le sentiment d'indignation de la capitale à l'aspect du triomphe sans cause de cet être disgracié; et le même écrivain (*de Stilic.*, p. 130), nous fait un énergique tableau d'un autre triomphe obtenu par ce misérable, lorsqu'il obtint que le sénat de Constantinople déclarât *ennemi public* le brave et infatigable Stilicon; mais Eutrope, comme Rufin, vit sa fortune se briser alors qu'elle brillait du plus grand éclat. Pourvu (en 399) du titre de patrice et de père de l'empereur avec les honneurs du consulat pour l'année suivante, la foudre des vengeances célestes et publiques éclata sur sa tête au moment même où

des chemins, ponts et *murailles* [1], prouverait seul combien on fut sobre d'exploitations monumentales sous son règne, ces grands travaux nécessitant l'ouverture de carrières dont les *défects* auraient suffi à ces réparations urgentes.

Si l'on en croit Zosime (l. v, p. 799), Arcadius ne profita guère des leçons itératives que lui offrirent la conduite et le châtiment des deux *vrais ennemis publics*, dont sa faiblesse l'avait rendu compliee; car à la mort d'Eutrope le despotisme et le brigandage n'auraient pour ainsi dire fait que changer de sexe : Eudoxie [2], qui dominait

l'on promenait ses images dans l'Orient. En butte à ce même Gainas, auquel il devait la succession de Rufin, abandonné par Eudoxie que, dans son fol orgueil, il avait menacée d'expulser du trône qu'elle lui devait sans doute, mais que son ascendant sur son époux suffisait pour lui conserver, il vit tout à coup son étoile pâlir et s'éteindre pour Arcadius, qui trouva dans cette occurrence une de ces velléités d'énergie dont les âmes les plus faibles éprouvent quelquefois l'accès. Un mot de l'empereur dépouilla Eutrope du prestige dont l'environnaient ses honneurs. Trahi par ses créatures mêmes et en horreur au peuple si docile aux impressions de la disgrâce, le ministre dont la soif de vengeance avait aboli l'asile de l'église, fut réduit à y chercher un refuge où le maintint quelque temps le dévoûment de saint Chrysostôme, qui paya de sa liberté le succès de ses efforts en faveur de l'ennemi d'une femme puissante. Quittant plus tard son exil pour fuir dans l'île de Chypre, Eutrope y subit la peine de ses crimes, et sa déplorable fin a fourni à Tillemont, historien habituellement si grave, le concetti suivant que nous citons comme exemple des écarts dont les meilleurs esprits ne se garantissent pas toujours : « Après avoir eu peur » des *verges* dont on fouette les esclaves, Eutrope, dit-il, avait eu l'ambition de faire » porter devant lui *celles* qui accompagnent les consuls, et il éprouva le tranchant de la » hache que *ces verges* environnent. »

On trouve dans le Code Théodosien (t. II, liv. XVII, p. 312), la loi qui prescrit d'enlever les images et les statues d'Eutrope des lieux où elles étaient exposées. C'est avec l'indication de la construction d'un palais à son usage et d'une église y attenante, la seule trace que nous ayons trouvée de la culture des arts sous son influence, toute puissante pour le mal, mais stérile d'ailleurs. Remarquons au surplus qu'à sa mort il s'était écoulé à peine cinq années depuis celle de Théodose, ce qui, joint aux graves dangers que Rufin attira sur l'empire, expliquerait pourquoi ces deux puissans ministres auraient négligé de se créer quelques titres de gloire, en consacrant à ce noble emploi quelques uns des produits de leurs extorsions.

[1] Ces prescriptions législatives pour l'emploi des matériaux des temples païens s'appliquèrent sans doute également à l'Occident, ainsi que le témoignent spécialement les curieux murs d'enceinte de la ville de Sens, déjà cités comme le plus riche spécimen que nous connaissions de cette transformation d'un somptueux édifice en œuvre de maçonnerie.

[2] Eudoxie était fille de Banton, général romain, mais Franc de naissance, que Gratien envoya à Théodose, en 380, pour combattre les Goths, et que Valentinien II fit consul en 385; mais si l'origine française de cette impératrice recommandable à *quelques ti-*

le prince de tout l'ascendant qu'une femme habile, énergique et passionnée (ibid., p. 800, 802) exerce sur un être faible lié à son sort par d'indissolubles nœuds, présidait, disent encore Zosime (p. 800) et Pallade (*Dial. de vit. Chrysost.*, p. 35), un conseil de mégères [1] où se débattaient les intérêts de l'empire et surtout ceux puisés dans les confiscations qu'ordonnaient à leur profit ces matrones trop bien servies à cet égard par les délations des eunuques que l'exemple et l'influence d'Eutrope avaient replacés sur la ligne politique qu'ils occupaient sous Constance.

Cependant le redoutable Gainas, arbitre pour ainsi dire du sort de l'empire, comme instrument successif de la mort de Rufin et d'Eutrope, montrait aussi que l'ambition personnelle avait été son seul véhicule, en s'alliant avec le Goth Eribigilde pour menacer la capitale et pour arracher au prince les plus lâches concessions, l'exil des plus fermes appuis du trône [2], et une sorte de rançon plus fatale encore à l'art chrétien que ne fut le premier sac de Rome, la basilique des saints apôtres ayant été dépouillée, pour y pourvoir, de ces trésors d'orfèvrerie sacrée (Tillemont, t. V, p. 461 et 783) que vers cette époque Alaric lui-même faisait replacer avec pompe dans le sanctuaire; encore ce riche butin ne put-il assouvir la cupidité de Gainas, qui médita plus tard le pillage de la ville sauvée par le désespoir de ses habitans.

Au milieu de ces déchiremens intérieurs et de ces menaces du dehors qui étendaient à la capitale de l'empire d'Orient les désastres dont Rome tomba presqu'en même temps victime, l'ambitieuse

tres nous imposait trop de réserve, l'inflexible histoire serait là pour blâmer les écarts de notre patriotisme.

[1] Pallade nomme surtout trois veuves très riches : *Marsa* (veuve de ce général Promotus, sur lequel Rufin vengea une offense personnelle); *Castricie*, veuve de Saturnin, et *Eugraphie*, comme ayant usé d'une influence bien funeste à l'empire et surtout au christianisme, lors de la persécution suscitée à saint Chrysostôme, coupable à leurs yeux, comme à ceux de l'ancienne créature Eutrope, d'avoir embrassé la cause du malheur et plaidé pour leur ennemi.

[2] Ce fut encore, grâce à l'éloquente intervention de saint Chrysostôme (Crysost., t. V, Hom. LXXII, p. 805), que les plus fidèles serviteurs du prince, les sénateurs *Aurélien*, *Saturnin* et *Jean*, que Gainas et son allié avaient exigé qu'on leur livrât, pour démanteler plus facilement l'édifice dont ils étaient l'appui, durent de voir la mort qui les menaçait convertie en exil.

Eudoxie, fière du titre d'Auguste arraché par ses importunités, faisait promener ses *statues* dans les provinces, pour les livrer à la vénération des peuples, usage consacré par les empereurs seulement [1], et dont Honorius blâma hautement à cette occasion même, l'extension insolite (Baronius, 404, 575). Désireuse aussi de signaler dans tout l'empire le surcroît de puissance qu'elle tirait de la naissance d'un fils (Théodose II), elle voulut que ce fût de son berceau [2] que partît l'ordre, jusque-là suspendu, de brûler les huit temples païens de Gaza et celui plus célèbre encore de Marnas, sur les débris duquel elle fit élever, comme complément de son vœu (Bolland, 26 février, p. 651, 652), une église qui porta son nom et dont elle fit les frais et *fournit les dessins* et *les marbres* (ibid., p. 53, 75, 84) [3]. En nous attachant à ce fait et à ce qu'assurent les historiens que cette église était la plus grande de cette époque, nous voyons avec plaisir l'œuvre d'une compatriote dans une des manifestations les plus signalées de *l'art chrétien*, dans un édifice qui sans doute servit de type aux basiliques de Placidie comme à celles dont un autre Edoxie, (Athénaïs, femme de Théodose II et bru de l'impératrice), dota Jérusalem, ce berceau du christianisme rendu par cette princesse à l'éclat religieux qu'il dut d'abord aux fondations de sainte Hélène [4].

1 Ces statues ambulantes étaient indépendantes de celles affectées à la décoration des places et édifices, lesquelles, sans doute depuis surtout la profanation d'Antioche, étaient considérées comme tellement inviolables qu'il fallût qu'une loi du 27 juin 406 (*Code Théodos.*, XV, t. I, liv. XLIV, p. 317), autorisât leur déplacement temporaire, en cas de réparation des lieux ou monumens qu'elles ornaient.

2 Eudoxie usa à ce sujet d'une jonglerie peu digne de la gravité de la mesure et de la sainteté du but. N'ayant pu jusque-là obtenir pour la destruction de ces temples l'ordre de l'empereur qu'arrêtaient de hautes considérations politiques, mais pressée de correspondre aux vues de saint Porphyre qui, dans son zèle pieux, avait promis à l'impératrice qu'un *fils*, gage précieux de l'affermissement de son pouvoir, serait le prix de cette condescendance aux volontés du ciel, elle fit un vœu qu'elle trouva moyen d'exécuter en disposant la scène baptismale de telle sorte qu'à la sortie de l'église, cet évêque de Gaza ayant présenté sa requête au jeune prince âgé de sept jours, l'officier qui portait l'enfant, gagné par les conjurés, fit mouvoir sa tête en signe d'assentiment, et annonça hautement que *Sa Majesté faisait droit à la demande*, décision que le faible Honorius, présent à la solennité, n'osa pas démentir.

3 On attribue à la même princesse la construction d'un palais et de thermes qui portaient son nom (Du Cange, *de Cons.*, l. II, p. 93 et 142). Elle eut son tombeau de porphyre dans l'église des Saints-Apôtres (*idem*, l. IV, p. 110).

4 Si, comme on peut le croire, la fureur des juifs et des païens, autorisés par l'exem-

Nous nous gardons bien, comme on l'a vu, d'étendre cette revendication de nationalité à tous les actes de cette princesse, mais nous ferons remarquer que l'un de ceux que les écrivains chrétiens lui imputent plus spécialement à crime, la persécution et l'exil de saint Chrysostôme, prit sa source dans une autre pensée d'art. Eudoxie avait fait placer sa statue d'argent, sur une colonne de porphyre, à la porte du sénat et dans le voisinage de la basilique que desservait le saint patriarche : le scandale qu'occasionnait la célébration des jeux profanes dont cette statue était l'occasion, irrita l'évêque, qui les interdit et paya par l'exil cette itérative offense aux volontés absolues de cette impérieuse princesse, dont la mort presqu'immédiate fut considérée comme une juste punition de l'atteinte portée à l'indépendance de l'Église et au caractère d'inviolabilité d'un de ses plus dignes chefs.

Une terrible calamité vint ensuite (en 406) compléter l'assimilation d'infortune de la ville de Constantin avec l'ancienne capitale des Césars ; car tandis qu'Alaric et ses Goths préludaient par des ravages étendus de la Grèce à l'Ombrie, au pillage et à l'incendie de Rome, le palais impérial de Byzance, riche dépositaire de ces trésors d'art de la Grèce auxquels Constantin avait ouvert ce refuge, s'écroulait embrâsé, détruisant dans sa chute jusqu'aux moindres vestiges de ces chefs-d'œuvre peu appréciés sans doute sous un prince comme Arcadius et sous l'influence bigote de sa cour : c'est du moins ce que doit faire supposer le silence gardé sur les détails de ce désastre par les écrivains contemporains [1], qui se bornent à cons-

ple et par le manifeste de Julien, s'était exercée sur les édifices chrétiens élevés par sainte Hélène dans la ville sainte, de préférence même à tous autres, on pourrait peut-être faire remonter à cette Eudoxie ce qui reste encore à Bethléem en fait de constructions religieuses des premiers siècles, signalées par M. de Châteaubriant dans son Itinéraire.

[1] Nous avons déjà dit que Zosime place cet incendie du palais impérial en 404, deux ans avant l'époque que lui assigne la chronique d'Alexandrie, et que ce palais n'avait rien de commun avec celui dit *Lausiacus*, où, par une sage prévoyance devenue malheureusement inutile plus tard, le grand Théodose avait placé les idoles célèbres *comme art*, qu'à l'exemple de Constantin, il s'était borné à soustraire aux hommages des païens en les dépouillant du prestige qu'elles tiraient des localités affectées à leur culte. De toutes les statues du palais impérial, dit Carlo-Féa, deux seules furent épargnées comme se trouvant placées en dehors des constructions : c'était le Jupiter de Dodone et la Minerve de Linde, faite par Dipoene et Scillis, qu'on voyait encore au XI[e] siècle à Constantinople (Note sur Winckelman, l. VI, c. VIII, § 24).

tater l'événement (*Chronique d'Alexandrie*, p. 714), sans insister autrement sur l'immensité de la perte, et sans que rien indique que des efforts qui auraient pu porter encore quelques fruits, aient été tentés pour la réparer. On voit seulement par diverses lois de cette époque (*Code Théod. chr.*, p. 149, 150 et 15, t. I, l. 45, p. 318), que l'édifice incendié dut être reconstruit, avec quelques précautions propres à le garantir d'une nouvelle ruine aussi complète, telle que l'isolement de chaque bâtiment à la distance de 15 pieds, la substitution d'escaliers de pierre à ceux en bois, etc.

Qu'importait dès lors la perte de quelques statues au prix de l'*invention* de quelques *reliques*, monumens qui vinrent, à cette époque, substituer leur intérêt purement spéculatif à celui que trouvaient les anciennes populations dans la possession d'un nouveau chef-d'œuvre d'art? Pense-t-on, par exemple, que la découverte des plus riches trésors de la sculpture antique eût produit alors en Orient la millième partie de l'effet qu'y excita la translation des restes du prophète Samuel [1] qu'Arcadius fit venir de Palestine, et

On explique bien le silence des écrivains chrétiens par la préoccupation religieuse qui les dominait. Voudrait-on, par exemple, que saint Jérôme, alors retiré à Bethléem, ou saint Chysostôme, encore en exil, et dont l'influence avait privé Damas et la Phénicie de temples et d'idoles (Théodoret, l. v, c. xxix, p. 742), s'appitoyassent sur la perte des muses de l'Hélicon, etc.?.. Ces illustres champions de la foi, tout en s'occupant des événemens contemporains, comme fait saint Jérôme en parlant des ravages de la Grèce (let. 60 à Héliodore, oper., t. I, col. 343, num. 16), en peignant le *Capitole délaissé ainsi qu'un lieu sale :* «squalet Capitolium» (contr. Jovian, lib. ii, oper. t. II, col. 384), ne voyaient dans ces grandes transformations que l'accomplissement des décrets du ciel, sans s'occuper des intérêts secondaires que ces catastrophes pouvaient froisser : loin de là, la mission de ces saints évêques d'Orient, entièrement occupés, comme saint Ambroise et saint Augustin, à ouvrir de nouvelles voies à la pensée humaine, s'accomplissait d'autant mieux par l'anéantissement de ces vils intérêts matériels en honneur chez les païens; et c'eût été déchoir à leurs propres yeux que de paraître attacher quelque prix à des configurations vouées aux foudres de l'Église. La seule leçon qu'ils purent tirer de ces désordres fut celle qu'Orose et Salvien puisèrent dans les calamités de l'Italie et de la Gaule, présentées dans tous leurs écrits comme un juste châtiment de la colère céleste. C'était, en effet, un exemple fait pour opérer sur l'imagination des peuples, dans les dispositions où les plaçaient les circonstances de l'époque, que la destruction fortuite et spontanée du palais d'un empereur chrétien, rempli de simulacres des faux dieux; mais là devaient se borner leurs supputations sur un pareil désastre assimilé sans doute à l'action prétendue de la foudre sur les statues païennes du forum de Trajan.

1 Vers le même temps, les corps de saint André, de saint Luc et de saint Thimothée, dit saint Jérôme (t. II, p. 122), furent transférés avec une pompe analogue dans l'église des Saints-Apôtres.

dont saint Jérôme (*in vig.*, c. II, p. 122) nous peint le somptueux cortége, en nous montrant les populations tout entières volant, ivres de joie, et de manière à ne former qu'une suite continue pendant tout le trajet, à la rencontre et à la suite des évêques qui portaient les *cendres* du prophète enfermées dans *l'or* et *la soie* (*v.* aussi la *Chronique d'Alexandrie*, p. 714), et l'empereur, les préfets et tout le sénat allant se placer à la tête de cette marche *processionnelle* pour son entrée à Constantinople ? Aussi présenterons-nous cette pompeuse solennité comme constituant une des phases les plus remarquables de l'art chrétien, en ce que le culte des reliques déjà pratiqué dans les cryptes romaines, et en Orient, dans les églises substituées aux temples de Sérapis, de Canope, etc. [1], prit alors seulement ce caractère public qu'il a conservé presque jusqu'à nos jours, et qui forma le principal aliment de l'art spécial dont nous traitons ici.

L'Occident, la Gaule même, ne tardèrent pas à participer à ces joies publiques, à ces solennités *nouvelles* [2]. Le clergé chrétien,

[1] C'est à propos des martyrs honorés à Canope, que l'écrivain païen Eunape, parlant dans la vie du philosophe Ædesius (chap. IV, p. 65), des traces de plaies qu'offraient les corps de ces saints (*leurs images*, selon Tillemont, t. V, p. 758), se livre à une véhémente indignation qui prouve la fureur du paganisme expirant et témoigne, par les qualifications de *doctrine nouvelle*, que le culte *public* des reliques remonte à peine à Théodose. Voici cette boutade impie telle que l'a translatée dans notre langue le traducteur de Gibbon : « Les moines sont les auteurs de la *nouvelle doctrine* qui a substitué les plus » misérables esclaves aux divinités conçues par l'imagination. Les têtes salées et marinées » de ces malfaiteurs qui ont été punis de leurs crimes par une mort ignominieuse, leurs » corps où l'on voit encore les traces des fouets et des tortures ordonnées par les magistrats; » tels sont les dieux que la terre produit de nos jours, tels sont les martyrs, les suprêmes » arbitres des prières et des vœux que nous adressons à la divinité et dont on respecte *au-* » *jourd'hui* les tombes comme des objets consacrés à la vénération des peuples. »

On pourrait peut-être aussi tirer induction de ce témoignage pour éclairer la grande question sur l'époque assez tardive, selon nous, de la décoration des catacombes. Eunape, en sa qualité d'historien (il avait écrit une histoire qui a servi de base à celle de Zosime), ne pouvait ignorer les usages des divers peuples; et contemporain de Théodose et de ses fils, aurait-il attendu l'exemple des moines de Canope dont le temple ne fut renversé qu'en 389, pour citer comme une doctrine nouvelle le *culte des martyrs*, si ce culte eût été pratiqué depuis très longtemps, même dans les catacombes de Rome? Remarquons d'ailleurs que les expressions de saint Jérôme sur les souvenirs d'enfance que lui rappelaient ces cryptes, et que l'extase de Prudence, venu d'Espagne vers 407, pour vénérer et célébrer ces mêmes tombes, sembleraient prouver qu'il s'agissait de l'exploitation d'une mine nouvellement ouverte.

[2] On lit dans la Chronologie du jésuite Gauthier (p. 381) : « L'année 439, fut envoyé à

affranchi de tous ménagemens pour le culte rival, ne se fit pas scrupule de s'enrichir de ses dépouilles, pour fixer par le prestige des pompes religieuses l'incertitude des populations encore flottantes qu'eût effrayées peut-être une transition trop brusque des brillantes cerémonies du polythéisme aux rites simples et sévères du christianisme primitif dont Pline fait à Trajan une peinture toute patriarchale. Né de ces circonstances et de ces besoins, notre faste religieux, père de l'art chrétien, constitua dès lors, selon l'expression de certains écrivains, une sorte d'*idolâtrie* : « Vertitis idolos in martyros, etc. », et opéra des prodiges de séduction dont les apôtres de la réforme lui firent un crime onze siècles plus tard. Voici ce que dit à ce sujet un des écrivains les plus marquans de cette religion : « Si,
» au commencement du Ve siècle, Tertullien ou Lactance fussent
» sortis du sein des morts pour assister à la fête d'un saint ou d'un
» martyr, ils auraient contemplé avec autant de surprise que d'in-
» dignation le spectacle profane qui avait succédé au culte pur et
» simple d'une congrégation chrétienne. Dès que les portes de
» l'église se seraient ouvertes, leur odorat aurait été offensé par le
» parfum de l'encens et des fleurs, et ils auraient sans doute re-
» gardé comme sacrilége la clarté inutile et ridicule que les lampes
» et les cierges répandaient en plein midi. On ne pouvait plus
» arriver à la balustrade de l'autel qu'à travers une foule prosternée
» et composée en grande partie d'étrangers et de pélerins, qui ac-
» couraient la veille des fêtes...., qui imprimaient dévotement
» des baisers sur les murs et sur le pavé de l'église, qui adressaient
» leurs prières ferventes, quel que fût le service divin, aux os, au
» sang ou aux cendres du saint couvert d'un voile de soie, etc., etc.,
» (Gibbon, chap. XXVIII, t. VII, p. 71.) »

A propos de cette esquisse tracée par un crayon schismatique et

» *Besançon* le saint suaire de nostre Seigneur, par l'empereur Théodose II, désireux d'accomplir le vœu de son oncle et prédécesseur Honorius, plein de zèle envers l'église et cité dudit Besançon, lors gouvernée par Galla, cousine du mesme empereur, envoyé, dy-je, ensemble avec le *bras* de saint Estienne et autres reliques, au devant desquels thrésors l'archevesque Celidonius et la princesse Galla allerent en procession, où se trouverent plusieurs évesques miraculeusement advertis et furent veus divers miracles, comme depuis beaucoup d'autres s'en sont suivis (*Manusc. veter. Eccles. Vesont.*). » *Voy.* Baronius, ann. 439.

qui aurait présenté un contraste bien autre encore si Gibbon eût fait apparaître les premiers pères de l'Eglise quelques siècles plus tard, alors que la sculpture et la peinture multipliaient sur toutes les parois des églises les images de ces nouvelles *idoles*, nous nous permettons d'observer que le savant historien fait partir à tort du Ve siècle certaines habitudes de luxe telles que les lampes, candélabres, etc., dont nous avons prouvé que Constantin dota largement ses basiliques, et que l'indignation et surtout la surprise de *Lactance* ne sont rien moins que supposables, ce chrétien, quelque rigide qu'il fût, ayant dû, comme précepteur de Crispus, fils de Constantin, avoir l'avant-goût de ces magnificences; mais il ne demeure pas moins constant que l'art chrétien, borné jusqu'au Ve siècle à la construction de quelques basiliques, à l'alimentation de leurs trésors d'orfévrerie et à la décoration des sarcophages et des cryptes funéraires, fit alors un pas immense, et se produisit sous un aspect bien plus pompeux encore. De la consécration publique et solennelle du culte des reliques, qui, par suite de la recherche des corps saints et des restes présumés [1] des martyrs, fut l'occasion de cérémonies fréquentes, naquit d'abord le besoin de multiplier les églises pour le dépôt spécial de ces dépouilles vénérées, comme fit Jovin à Reims pour celles de *saint Agricola*, puis l'occasion de varier l'ornementation des nouvelles basiliques dès lors étincelantes d'or et de soie, et revêtues jusqu'à surcharge de ces brillantes configurations en mosaïque, dont fournissaient les sujets les légendes *apocryphes* [2]

[1] On cite à ce sujet beaucoup d'erreurs involontaires, d'hommages immérités. Sulpice Sévère parle même du soin que prit saint Martin de Tours de détromper le peuple d'une de nos provinces en lui prouvant que le prétendu saint dont il honorait la tombe n'avait été qu'un fieffé larron.

[2] Un recueil périodique, *l'Université Catholique*, a publié récemment, sous le titre général de *Cycle des Apocryphes*, plusieurs articles qui jettent un grand jour sur la nature et la provenance de ces premières épopées du christianisme, qui firent, à diverses reprises, la matière de savantes dissertations. Sans faire invasion ici dans ce riche domaine que nous aurons maintes occasions d'exploiter plus tard lors de la description de nos planches, donnons, si c'est possible, en peu de mots, l'idée de ce qu'on doit entendre par le mot de *légendes apocryphes*, appliqué aux poèmes qui défraient depuis quatorze siècles, en matière religieuse, la plupart des inspirations de nos artistes.

M. Douhaire, qui résume dans son *Cycle* tout ce qui a trait à ces sortes de *rapsodes* distingue avec raison, dans les traditions légendaires des premiers siècles, la *poésie populaire chrétienne* de celles qu'il nomme *sacerdotale* et *monastique*. L'imagination populaire

ou non, qui surgissaient en même temps de toutes parts sur la vie du Christ, de la Vierge, des saints, et même comme on le voit dans le *vœu de Placidie* à Ravenne, les épisodes de la vie des fondateurs de ces nouveaux temples chrétiens.

perce en effet bien plus que le calcul sacerdotal dans ces compositions de premier jet, empreintes d'une couleur locale qu'on ne *surappose* pas et où le merveilleux se confond avec la tradition pure, et les écarts les plus fantastiques avec la peinture naïve des mœurs de ces époques de foi aveugle.

Il était dans la nature toute mystique du christianisme comme dans les habitudes des populations où se développèrent si rapidement ses premiers germes, qu'une poésie spéciale se formât en même temps que cette religion sublime par sa simplicité même et d'un effet moins prestigieux peut-être par les prodiges qu'elle opérait que par la rapidité de son action sur des peuples prédisposés à cette influence poétique, par les rêveries mythologiques dont ils avaient été bercés.

Quoi de plus naturel qu'en propageant leurs propres impressions, les témoins ou contemporains des scènes *inexplicables* dont l'Orient venait d'être le théâtre, les aient enrichies de suppositions épisodiques, d'ornemens fabuleux propres à justifier leurs propres conversions, et que ces récits, transmis de bouche en bouche, contés au foyer domestique, récités dans les marches, répétés sous les tentes, aient fini par former les élémens traditionnels du grand poème chrétien que les chefs de cette religion évitèrent de purger de ses fictions pour ne pas en amoindrir l'*effet* aux yeux des néophytes et dans la crainte sans doute d'*enlever la couleur avec la tache?* Leurs soins paraissent en effet s'être bornés à rejeter de ces traditions les erreurs dangereuses que les hérésiarques des premiers siècles y avaient mêlées à dessein, dans l'intérêt de leurs systèmes et des fausses doctrines qu'ils professaient déjà; et c'est réduites à leur expression poétique et purifiées seulement du venin schismatique, que nous ont été transmises les quatorze légendes principales à la découverte et à la discussion desquelles Fabricius et Thilo ont consacré tant de soins.

Ainsi ont survécu jusqu'à nos jours, sous le nom générique d'*Évangiles* et sous celui plus spécial, de crainte de confusion, de *Légendes apocryphes*, ces chants précieux, expression incontestable de traditions primordiales souvent fictives, mais d'autant plus propices alors aux inspirations littéraires et graphiques de l'art chrétien; car pour les poètes et les artistes, les narrations de ces légendes applicables à l'histoire sacrée et spécialement à la vie des personnages évangéliques ont presque toujours prévalu à raison de leur charme poétique, sur les récits des apôtres, ainsi que nous le démontrerons par l'explication de diverses planches et notamment pour *le sujet de la mort de la Vierge*, dont nous donnons plusieurs compositions des XIe et XIIe siècles, d'après des bas-reliefs d'ivoire et des miniatures (*v.* pl. XVI de la 2e série, et pl. XIV de la 8e série de l'Album), et dans lesquelles on verra, comme dans l'évangile de ce nom : « *Les anges élancés dans les airs conduisant l'âme* » (enmaillotée) *de Marie aux pieds du trône de son Fils*, » présent cependant à cette scène. Nous montrerons aussi par le rapport de plusieurs de ces fictions avec celles que l'archevêque de Gênes, Jacques de Voragine, admet dans le curieux compendium auquel son éclatant succès valut le titre de *Légende d'or* (pour nous, *dorée*), combien ces traditions fantastiques étaient encore en honneur au XIIIe siècle, époque à partir de laquelle l'ouvrage de Voragine, qui résuma les contes populaires applicables à la vie de tous les saints

A cet égard, sans trop anticiper sur ce qui nous reste à dire de l'état de l'Orient après la mort d'Arcadius, et de l'agonie de l'empire d'Occident, préparée sous le règne de Valentinien III, par l'apparition d'*Attila*, et précipitée par celles de Genseric et de *Ricimer*, ajoutons, puisque l'occasion s'en offre, quelques détails à ceux donnés plus haut, sur les mosaïques de Ravenne et de Rome, pour bien établir quel fut l'essor nouveau que prit l'art chrétien, dès les premières années du Ve siècle, sur les principaux théâtres de nos recherches, l'Orient, l'Italie où se concentraient pour ainsi dire alors l'empire d'Occident et la Gaule, qui, presque émancipée de la domination romaine, organisait son indépendance au milieu des déchiremens produits par la convoitise et le culte de vingt nations barbares.

Cet essor fut le fruit d'un concours général auquel les chefs proprement dits de l'Église, les *évêques de Rome*, si influens sous ce rapport depuis le milieu du IXe siècle, ne participèrent guère que pour leur circonscription diocésaine ; et encore dans Rome même leur autorité fut-elle jusqu'à cette époque à peu près réduite aux moyens de triompher de l'arianisme, et de soutenir une lutte courageuse contre les principes et les dévastations iconoclastes, tous leurs efforts pour exercer une puissance temporelle ayant très longtemps échoué contre les rivalités et les conflits de pouvoir des préfets de l'empereur, des rois goths, des exarques, et même d'un sénat dont le pouvoir, pâle reflet de l'omnipotence patricienne, suf-

du calendrier et aux solennités de l'Église, devint l'encyclopédie légendaire, le véritable manuel où puisèrent sans scrupule, sous la garantie du saint archevêque, tous les imagiers, enlumineurs, verriers, etc., des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Assez d'occasions s'offriront pour nous de prouver par la mise en action du texte même de ces légendes, combien l'on tint peu de compte de l'improbation dont les frappèrent des prélats austères, tels que Grégoire de Tours, qui dans son ouvrage *de gloria martyrum*, prend le soin d'avertir *qu'il écartera les récits romanesques*, pour que nous insistions ici sur le crédit dont jouirent trop longtemps leurs récits les plus fabuleux. Bornons-nous, pour bien préciser, à l'appui de nos remarques ci-dessus, l'époque à partir de laquelle elles commencèrent à exercer en Occident leur influence sur nos arts, à citer ce passage de la première leçon de M. Douhaire : « De la Judée, leur source première et leur foyer commun, » elles se répandent dans la Syrie, dans l'Arabie, dans tout l'Orient. De la langue hébraï- » que, elles passent dans la langue de l'Asie. La Grèce commence à les connaître. *Elles » apparaissent dans l'Occident avec le Ve siècle ;* ces fables y causent d'abord quelques » scandales, mais finissent par dompter toutes les répugnances. »

fisait à la tâche de paralyser le zèle artistique de ces successeurs du grand *Silvestre*, devenus impuissans, malgré le triomphe de l'Eglise, à continuer ou à reproduire, après deux siècles, l'action de ce pontife sur la marche de l'art chrétien.

C'est à des femmes, il faut le reconnaître, qu'appartient principalement la gloire de cette nouvelle impulsion, faible compensation, il est vrai, des effroyables calamités que leur pouvoir sans bornes sous des princes comme les fils et petits-fils de Théodose, attira sur tout l'empire.

Nous avons déjà parlé incidemment des grands encouragemens que l'art religieux dut à notre française Eudoxie, la première impératrice de ce nom, qui, en construisant, en 411, la belle et vaste église de Gaza sur les ruines du temple de Marnas, détruit contre la volonté de son époux, entendit sans doute faire acte de suprématie conjugale [1], ou plutôt expier des torts comme ceux qui firent à son sujet sortir le nom *de Jésabel* de la *bouche d'or*, principal organe alors de l'église d'Orient : nous avons cité aussi quelques-uns des travaux analogues dus à sa belle-sœur *Galla Placidia*, et même ceux par lesquels on suppose que, vers l'époque même de la construction de l'église de Gaza, elle préluda dans notre pays même, en élevant la Daurade de Toulouse, aux belles constructions religieuses de Ravenne, autres monumens expiatoires sans doute des fautes qui lui valurent son expulsion de Rome, et dont l'importance et l'éclat semblent prouver que cette princesse pourvoyait en même temps aux moyens de racheter ses torts ultérieurs. D'autres princesses encore firent vers les mêmes temps briller également leur nom dans les fastes de l'Eglise : à leur tête vient se placer l'épouse de Théodose II, *Athenaïs*, baptisée en 421 sous le nom d'*Elia Eudoxia*, que lui fit prendre Pulchérie, sœur de cet empereur ; et ce fut surtout dans les saints lieux que cette princesse exerça la noble passion des arts et des lettres qui la dominait sans motifs d'expiation, car, même l'exil de vingt ans qu'elle subit à Jérusalem [2], ne lui fut in-

[1] Selon Codin, Arcadius, entraîné sans doute par cet exemple, aurait construit à Constantinople une église Saint-Jean, que six mille bourgeois, nommés les *Arcadiens*, étaient chargés d'entretenir (*orig. Const.*, p. 40).

[2] Lors d'un premier voyage que cette princesse fit en Terre-Sainte, vers 438, pour acquitter un vœu et pour offrir au Calvaire une *croix d'or enrichie de pierreries*, elle

fligé, dit-on, que par une jalousie conjugale que ne justifiait pas l'innocence de ses relations littéraires avec Paulin. Cette impératrice, dit Tillemont (t. VI, p. 81), en citant Socrate et Cedrenus, *fit aux églises de Jérusalem et des environs de plus grands biens que personne n'avait jamais fait depuis Hélène, mère de Constantin*; et ce témoignage s'appuie en outre de ce que disent *Evagre* (l. I, c. XXI, XXII) et *Bollandus* (20 janvier, p. 317) de la fondation due à ses pieuses

reçut en échange de l'évêque *Juvénal*, la *main droite de saint Etienne*. On a vu plus haut qu'un bras du même saint fut envoyé l'année suivante à l'église de Besançon.

Ce fut dans ce voyage qu'elle fit à la sollicitude de sainte Mélanie, nièce du préfet de Rome Volusien, qui, retirée alors à Jérusalem, y bâtissait aussi des églises, qu'Athenaïs-Eudoxie s'étant arrêtée à Antioche, y obtint un grand succès par la harangue publique qu'elle prononça en présence du peuple et du sénat. La Chronique d'Alexandrie (p. 732) nous la peint *assise sur un trône d'or* enrichi de pierreries, et dit qu'on lui éleva *une statue* de bronze qu'on plaça dans le musée, et *une couverte d'or* qui fut mise dans la salle du sénat.

Gibbon parle (chap. XXXII) d'un mémoire sur la Palestine, où les dons faits par cette princesse sont évalués à 20,488 livres pesant d'or, environ dix-neuf millions.

La passion alors dominante des reliques trouva son compte à ces relations, car indépendamment de la *main* de saint Etienne que Pulchérie, dit Théophane (p. 74), alla recevoir à Calcédoine, sur un avis donné par simple révélation, qu'elle déposa dans le palais et fit ensuite placer dans *la magnifique église de Saint-Etienne* qu'elle construisit, Eudoxie, dit Nicéphore-Caliste, enrichit sa capitale d'une abondante moisson de trésors religieux, tels que du *lait de la Vierge*, sa *quenouille* et les *langes dont elle emmalliota l'Enfant-Dieu*, richesses auxquelles Baronius (en 439, § 4 et 7), ajoute deux chaînes de saint Pierre, dont elle envoya l'une à Rome, à sa fille, femme de Valentinien III. C'est également aux saintes explorations de cette princesse que tant de collections sont redevables du célèbre type *primitif* de peinture chrétienne, connu sous le nom de *Vierge de Saint-Luc*, et dont nous avons déjà recherché la véritable origine, image qu'Eudoxie envoya également à Pulchérie, ainsi qu'en fait foi ce passage latinisé de l'histoire ecclésiastique écrite par Nicéphore-Caliste (l. XIV, c. II, p. 440) : « Templum in quo divinam » illius imaginem, quam *Lucas* apostolus *in tabula depictam* reliquit, et sacram colum, et » servatoris ipsius fascias, perinde atque thesaurum, quam ad eum Eudocia Augusta, quum » Hierosolyma profecta est, misit, servandas curavit. »

La conséquence la plus positive que nous puissions tirer de tous ces détails, c'est qu'ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, le culte et par conséquent la recherche des reliques ne doivent en effet remonter qu'au V[e] siècle, puisque les prédécesseurs de Théodose II, non moins religieux que ce prince, auraient eu les mêmes moyens d'extraire de Jérusalem ces précieux vestiges du grand cataclysme chrétien, s'ils y eussent attaché le même prix que l'Église y mit depuis lors et jusqu'à l'époque où ses chefs délaissèrent ces richesses pour se livrer en personne et dans une direction contraire à l'exhumation des divinités du paganisme.

libéralités, de grand nombre de monastères, de *laures* [1], d'églises, telles que celle de Saint-Etienne, près de Jérusalem, où elle s'éleva un magnifique tombeau (*Chronique d'Alexandrie*, p. 732), et de divers hôpitaux pour les pauvres [2] et les vieillards.

Par une noble rivalité, tandis qu'*Athenaïs*, sur son trône, comme loin de sa capitale, faisait briller ces magnificences chrétiennes, *Pulchérie*, sœur aînée de l'empereur et sa tutrice dès l'âge de quinze ans (*Sozomènes*, t. VII, c. 1, p. 799), s'occupait, comme nous l'avons dit, à propos de l'église Saint-Etienne, de construire les châsses pour les reliques que l'impératrice arrachait à leur gangue naturelle pour en enrichir la ville de Constantin, trop récente pour vivre à cet égard sur son propre fonds, ainsi que faisait Rome, siège des longues persécutions qui avaient comblé ses cryptes d'alimens pour ce culte *nouveau ;* et par un heureux contraste avec la vie privée des deux premières princesses que nous avons montrées exploitant l'art chrétien par résipiscence, Pulchérie, non contente d'exercer son frère et pupille dans la culture des sciences et des lettres [3], unie à la

1 On appelait *laures*, les couvens où la vie monachale ne se pratiquait pas en commun.

2 Par ses pieuses largesses, non moins sans doute que par son parfum de vertus et de science et par sa résignation à souffrir d'injustes persécutions, cette impératrice obtint une presque béatification de la part des écrivains chrétiens contemporains, tels que saint Jean le Silentiaire. Selon Cassiodore, qui, comme ministre d'un prince arien, ne pouvait, quoique continuateur de saint Augustin dans ses commentaires sur les psaumes, s'arrêter à la considération que cette princesse s'était laissé entraîner quelque temps dans l'hérésie, *c'était la plus religieuse de toutes les femmes* (ps. 50, p. 174). Les sympathies de ce savant étaient naturellement acquises d'ailleurs à une princesse dont la renommée littéraire repose sur des titres tels qu'un poème sur une victoire remportée par les Romains sur les Perses (Socrate, l. VII, ch. XXI, p. 360), une traduction en vers hexamètres de Koetateuque ou livres de Moïse (Photius, ch. CLXXXV, 413, 416), un poème sur le martyre de saint Cyprien, et même, selon Zonare (t. III. p. 375), une *Vie de Jésus-Christ* connue sous le nom de *Centon d'Homère*, sorte de pastiche imprimé dans la bibliothèque des Pères, sous le titre d'*Homerici Centones*, et qui, s'il appartient, ce dont on doute, à cette époque, aurait ouvert la voie aux phénomènes ou monstruosités littéraires dont les siècles suivans se montrèrent si prodigues.

3 « La science de Théodose II, dit Tillemont (t. VI, p. 23), allait jusqu'à des choses plus » curieuses que nécessaires à un prince, comme de connaître la nature des pierreries, des » plantes et des remèdes de la médecine; enfin, il était fort instruit dans toutes sortes » de sciences, très savant dans l'*astronomie*, fort habile dans le *manége*, etc. Il avait » aussi une prodigieuse facilité à apprendre les ouvrages de *main*, comme de *peindre* et » de *travailler en relief* (Cedrenus, an. 1, p. 335), et plusieurs autres semblables; il semble

pratique des habitudes et des vertus chrétiennes, dont elle donna pour son compte de beaux exemples, rivalisait de gloire monumentale avec Athenaïs [1], et voulut comme elle laisser à sa mort tous ses biens

» particulièrement qu'il eut très bien appris à écrire, puisqu'on lui a donné le surnom de » calligraphe (*Joelis Chronographia*, p. 70). » Ce fut sans doute à tous ces titres que, selon la Chronique d'Alexandrie (p. 718), le patrice Aurélien, préfet du prétoire, fit élever et placer dans le sénat, en 415, la statue en or de ce prince.

Quoi qu'il en soit, on ne doit pas douter qu'un prince aussi pieux, doué de telles dispositions, n'ait secondé de son mieux l'essor de l'art auquel ses principes comme ses goûts devaient l'attacher étroitement, et que sous un empereur qui savait *peindre* et *travailler en relief*, les peintres et les sculpteurs n'aient joui d'une protection toute spéciale, qui contribua sans doute beaucoup à créer, pour cet art, l'influence orientale si longtemps dominante, même dans nos provinces, ainsi que le démontrent d'innombrables témoignages que nous révèle chaque jour l'étude de nos monumens de tous ordres, dans les localités même les plus infimes et les plus excentriques.

Quant au surnom de *calligraphe*, il est à remarquer qu'il fut donné en même temps aux deux princes qui occupaient les trônes d'*Orient* et d'*Occident*, lorsqu'à la mort d'Honorius, en 423, *Jean* Secrétaire, qui se nommait lui-même *princeps scribarum*, usurpa son trône, où il ne siégea qu'environ un an et demi. Peut-être est-ce par une cruelle allusion à ce moyen de parvenir ou pour punition de sa double usurpation de titres, que, lorsqu'il fut surpris dans Ravenne et conduit à Aquilée, on lui *coupa la main* dans le cirque avant de lui faire subir une promenade ignominieuse sur un âne (Philostorge, p. 538; Procope, *de bello Vand.*, l. I, ch. III, p. 183). Socrate, p. 363, et Tiro-Prosper conviennent d'ailleurs qu'il n'avait d'autre titre à faire valoir que celui de chef des secrétaires (d'*état* sans doute).

[1] Cette époque est surtout remarquable comme offrant les premiers témoignages authentiques d'un culte depuis lors en grand honneur, celui rendu à la Vierge qui, honorée jusque-là comme *mère du Christ*, était loin d'occuper dans la hiérarchie divine le rang de suprématie que lui assigna le concile d'Éphèse de 431, en fixant sa forme hiératique comme *mère de Dieu* par la condamnation de la doctrine opposée soutenue par le prêtre Anastase, et par Nestorius, patriarche de Constantinople, encore en 428 (l'auteur, dit-on, de l'Évangile *apocryphe* de *l'enfance*).

De ce fait, nous tirerons deux conséquences : l'une déjà indiquée par Eméric-David, et qui ne ferait dater les nombreuses figurations de la Vierge et de l'Enfant-Jésus trouvées dans les Catacombes (*voir* notamment Bottari, t. III, Tavol. CLII, CLIII, CLXXXI), que de temps postérieurs à ce concile d'Éphèse, opinion contestée mais cependant fort digne d'examen, non seulement pour la question d'iconographie chrétienne, mais par les inductions qu'on peut en tirer pour l'époque de divers autres travaux d'art de ces cryptes, en s'appuyant d'ailleurs sur le témoignage de saint Augustin, qui a écrit formellement (*de Trinitate*, l. VIII, ch. VIII) : « qu'il n'existait pas de portrait de la Vierge, *neque enim novimus* » *faciem Virginis Mariæ* », lui qui connaissait les Catacombes et qui, mort en 430, ne dut être pour rien dans la décision du concile, et ignora sans doute, à raison de son grand âge et de son séjour en Afrique, la découverte récente d'Eudoxie; l'autre, que nous présentons peut être pour la première fois, attribuerait à Pulchérie l'honneur bien digne

aux pauvres. On sait d'ailleurs que s'immolant aux intérêts de l'empire à la mort de son frère (456), elle avait pris soin de concilier le choix d'un époux [1] avec le vœu de virginité, qu'elle et ses sœurs Arcadie et Marine, quoique douées de tous les dons de la nature, avaient publiquement contracté dans la cathédrale de Constantinople [2].

d'elle d'avoir fait prévaloir le culte de l'être pur qu'elle se proposa pour modèle par son vœu virginal, comme en épousant Marcien, disposition due sans doute à ce qu'une heureuse circonstance venait de lui procurer l'image authentique de la *mère de Dieu.*

Remarquons en effet que, selon la supposition de Tillemont (t. VI, p. 80), qu'étaie encore cette considération, que les cadeaux d'Eudoxie à Pulchérie durent dater d'une époque où l'union de ces deux princesses n'était pas encore troublée par quelques rivalités de pouvoir, etc., le premier voyage d'Eudoxie à Jérusalem et l'envoi des reliques cité par Nicéphore-Caliste, comprenant le tableau de saint Luc, devaient remonter à cette même année 428, pendant laquelle le patriarche de Constantinople, Nestorius, y prêchait contre le mystère de l'incarnation; et que la possession de ce tableau dut contribuer à exalter l'ardeur que Pulchérie montra, tant pour la convocation de ce concile, que pour en célébrer l'issue, en faisant élever plusieurs basiliques à la *mère de Dieu*, entre autres celles de Blaquerne et de Chalcoprate, et celle d'Hodège, où elle plaça l'image de saint Luc, basiliques indépendantes encore de diverses autres, parmi lesquelles on cite comme une merveille de l'art celle de Saint-Laurent qu'elle construisit dans son palais de Constantinople, tandis que s'élevait aussi l'église d'Emèse en Phénicie, pour recueillir le chef de saint Jean-Baptiste trouvé dans une caverne. Un autre passage de Tillemont nous semble aussi confirmer l'hommage que nous rendons à Pulchérie. Cet écrivain observe (t. VI, p. 618) : « qu'on ne trouve » point dans des auteurs *assurés* aucune *église de la Vierge* avant l'an 43, 431, hors la » cathédrale d'Ephèse » (précisément le lieu où fut réuni le concile convoqué par les soins de cette princesse qui, peut-être, avait anticipé sur la décision du saint aréopage).

Qu'on nous pardonne si nous tranchons ainsi une difficulté qui divise encore les savans, et surtout les liturgistes orthodoxes et schismatiques; mais comme il s'agit aussi d'une question d'art et du point de départ d'un culte qui défraie à lui seul la plupart des grandes somptuosités monumentales qui rentrent dans notre domaine, nous avons cru pouvoir émettre notre opinion, spécieuse du moins, et que ne contredit pas le rigoureux contrôle par dates.

1 Pour éviter les convulsions qu'un changement de dynastie pouvait opérer dans l'empire, Pulchérie *se dévoua* au pouvoir après s'être vouée à la solitude, et elle choisit pour le revêtir de la pourpre, en lui donnant sa main, le vertueux Marcien, sénateur estimé, qui se montra général habile, en lui imposant pour condition de ne rien réclamer au-delà du titre et des honneurs dont elle le revêtait.

2 Du Cange, dans ses *Familles Byzantines*, a tracé (p. 70) le tableau de cette solennité. En présence du peuple et du clergé, les trois sœurs d'Arcadius offrirent publiquement des tablettes d'or enrichies de diamans, sur lesquelles était inscrit leur vœu de virginité. Le palais qu'elles habitaient fut bientôt après converti en une sorte de monastère de femmes, sans communication avec l'autre sexe.

Si la troisième Eudoxie, femme de Valentinien III, de même que sa fille, la quatrième princesse du même nom, se sont tenues loin de la voie tracée par leur mère et leur tante, la faute en fut sans doute aux troubles d'Occident, et aux suites fatales qu'eut le meurtre du vaillant Aetius, frappé lâchement, à la suggestion de Petrone Maxime, par l'épée même du prince dont il avait sauvé l'empire ; la vengeance que tira ensuite ce même Maxime d'une offense personnelle [1], et les terribles conséquences de l'aveu qu'il en fit à la veuve de Valentinien, après l'avoir contrainte à partager la couche de l'assassin de son époux, ayant conduit à Rome le farouche Genséric, et placé ces deux princesses à la merci du roi des Vandales. On peut d'autant mieux croire que la transmission héréditaire des exemples laissés par Athenaïs et Pulchérie ne céda qu'à ces tristes circonstances, qu'on voit Eudoxie (quatrième du nom), sitôt qu'elle eut brisé les pénibles liens qui l'unissaient depuis seize ans à Hunerie, fils du terrrible agent de la vengeance de sa mère, accourir à Jérusalem, au tombeau de son aïeul, pour y vouer ses derniers jours à la visite des saints lieux, et Placidie, sa jeune sœur et sa complice d'esclavage, devenue à son tour impératrice d'Orient par son mariage avec Olybrius, fonder à Constantinople l'église de Sainte-Euphémie (*Chronique d'Alexandrie*, p. 742).

Cet abandon fait aux femmes, dès les premières années du V[e] siècle, du soin de diriger le mouvement religieux que jusque-là, à part l'exemple de sainte Hélène, créatrice de cette impulsion même, les empereurs seuls imprimaient ou modéraient à leur gré, d'après leurs inspirations personnelles ou les combinaisons de leur politique, prouve assez que dès lors aucune résistance païenne n'était plus à redouter, et que si les erreurs du schisme divisaient encore les Chrétiens, leur culte du moins dominait dans l'empire, où, selon l'image symbolique employée par l'Église en ces temps même,

[1] Valentinien, pour satisfaire sa lubricité, ayant fait un coupable usage de la bague qu'il avait demandée à Maxime comme gage d'une forte perte faite au jeu, la femme de ce dernier croyant se rendre aux ordres de son époux, tomba dans le piége tendu par l'empereur. L'irritation de la victime fut d'autant plus vive, qu'elle supposait Maxime complice du guet-apens : de là ses reproches et la vengeance de l'époux outragé, vengeance dont la contre-partie livra Rome à Genseric, et l'impératrice elle-même, qui l'avait appelé en aide, à la brutalité de ce Barbare.

les sources sorties de son rocher pour désaltérer quelques fidèles, grossies par de nombreux affluens, étaient passées de l'état de simple ruisseau à l'importance d'un fleuve, qui, creusant désormais son lit, sans trop d'efforts, dans les ravins desséchés du polythéisme, devait fertiliser le monde par ses eaux salutaires [1].

La part de *l'art chrétien* fut belle, comme nous l'avons dit et prouvé, dans cette marche progressive de la foi, dans l'accomplissement de cette œuvre de régénération du monde sous la bannière de la croix, poursuivie depuis quatre siècles, au milieu de tant d'obstacles, scellée d'ailleurs par tant de sang, cimentée par tant de sublimes dévoûmens de tous genres, et qui, par les sources nouvelles qu'en firent jaillir l'éloquence et les lettres, retrempa le génie humain étouffé sous les prescriptions du panégyrisme, ou égaré dans les sinuosités du sophisme et de la scolastique, triste phase qui malheureusement ne tarda pas à se reproduire sous la nouvelle influence. Mais ce concours de l'art fut sans doute rendu longtemps moins efficace par les nouveaux orages qui vinrent gronder sur notre belle patrie, lorsqu'à peine remise des assauts de la barbarie elle tomba en proie à ce *fléau de Dieu*, dont le nom seul portait en tous lieux l'épouvante, et dut terrifier jusqu'aux artistes qu'il chargea de reproduire ses traits [2]; car, bien que l'art chrétien ait reçu d'Attila le tribut peut-être le plus éclatant de tous ceux qui lui furent rendus, puisque l'éclat de ses pompes suspendit, à diverses reprises [3], des foudres toujours menaçantes, on doit croire que les

1 Pour étendre *cette image* avec un coloris plus suave, nous citerons ici un passage du bel ouvrage de M. Charles Magnin sur les origines du théâtre moderne. En traitant dans son introduction (p. 64) des lois de spontanéité, de tradition et d'analogie, qui régissent notre matière même, il dit : « Le polythéisme s'est tellement prolongé dans le christianisme, » l'*ancien courant*, avant de se perdre et de se confondre dans le nouveau *fleuve*, s'est » si longtemps conservé distinct, qu'il est bien difficile de suivre et d'étudier l'idée nou- » velle, sans tenir compte de cet antécédent dont elle charrie encore aujourd'hui l'écume. »

2 On sait qu'au rapport de Suidas, Attila voyant dans le palais de Milan un tableau qui représentait des princes barbares déposant des tributs aux pieds de l'empereur d'Occident, fit changer la scène, sans altérer *sa disposition*, en se faisant placer sur le trône et en substituant des empereurs romains aux princes tributaires.

3 La déférence que montra le roi des Huns, chef, dit-on, de 700,000 guerriers et *d'une troupe de rois* (Jornandès, chap. XXXVIII, p. 666, 667), pour l'intervention du pape Léon, ne fut pas le seul témoignage que donna ce Barbare, étranger d'ailleurs à tout sentiment miséricordieux comme à toute crainte, de sa fascination par le prestige religieux du chris-

dévastations inséparables des marches et eontre-marches du roi des Huns, à travers nos provinees, eontribuèrent seules alors, par les sentimens pieux qu'éveille le désespoir, à serrer les rangs des fidèles aerus de tous les païens indéeis que dut frapper, eomme il advint à Rome lors du sae d'Alarie, le respeet d'un tel Barbare pour les solennités ehrétiennes.

Un mot sur eette terrible apparition :

Les suecès du roi barbare qui, le premier, fit tomber le prestige de l'inviolabilité de Rome et vit le peuple-roi implorer sa elémenee et lui prodiguer ses tributs, dut lui eréer des imitateurs, à des époques surtout où les sources, alors taries, de la prospérité publique, renouvelées par un long repos, promettaient une itérative et abondante moisson de butin. Ajoutons que, d'après de pieux éerivains, cette reerudeseenee des rigueurs du eiel eontre Rome, l'Italie et la Gaule, était d'autant plus inévitable que les populations qui se montrèrent, en général, moins résignées aux premières épreuves que saint Augustin, Orose, Salvien, ete., s'étaient bornées à reconstituer de leur mieux leur état soeial au point d'éveiller de nouvelles eonvoitises, sans témoigner, par des amendemens religieux, qu'elles eussent bien eompris la haute portée de la leçon : mais iei la eolère eéleste, en suseitant les Huns pour la eompléter, se montra plus rigoureuse eneore que lors du premier ehâtiment; ear c'en était fait cette fois de la soeiété tout entière si, eomme on pouvait le eraindre, le nouveau ehef de sept eent mille Barbares [1], avides de

tianisme, et sans doute aussi par la haute vénération dont le caractère de ses chefs était alors empreint, comme par le courageux dévoûment dont ils faisaient preuve en bravant seuls et sans défense la fureur de ce lion indomptable. La ville de Troyes dut son salut à la mission évangélique que son évêque, saint Loup, s'offrit de remplir en se présentant avec son clergé au camp du chef barbare qui, dans sa retraite, après la bataille de Châlons, voulut que ce saint évêque l'accompagnât jusqu'au Rhin (Surius, 29 jul., p. 348, § 4); autant en dit-on de saint Nicaise de Reims, qui périt toutefois victime de la barbarie d'un soldat. L'admirable scène de l'entrevue de saint Léon et de ce Barbare, sur les bords du Mincio, décrite par Jornandès (p. 673) et par la chronique de Tyro Prosper, nous fournit ailleurs l'occasion de faire remarquer combien le génie d'artistes comme Raphaël a pu encore ajouter à l'idée que nous donne l'histoire, de la condescendance, et si l'on veut, du respect que montra pour notre culte un guerrier qui consulta les *aruspices* avant la bataille de Châlons (ou de Mauriac), et dont les cruautés valurent à tant de chrétiens la couronne du martyre (Tillemont, t. VI, p. 158).

[1] Qu'on joigne à cette puissance numérique l'autorité morale que tirait l'indomptable

sang et de rapines, eût rallié les premiers occupans pour ne former qu'une proie commune de Rome, de l'empire, de la civilisation même; et si le concours, intéressé sans doute, des Goths, qui les premiers avaient ébranlé cet édifice social, ne l'avait raffermi dans ses bases.

Quelles traces auraient pu rester en effet, même des temps écoulés et de leurs monumens historiques de toute nature, si Théodoric Ier, cédant à son instinct de barbare, eût fait pacte avec Attila au lieu de se ranger sous les drapeaux de Rome et de léguer à ses deux vaillans fils, en tombant sous leurs yeux aux plaines catalauniques, la leçon de leurs vrais intérêts déjà pressentie par Ataulphe et Vallia [1].

Les mœurs de la Scythie, l'existence mécanique et matérielle de

chef de ces agglomérations hétérogènes, de ce qu'il nommait ses droits divins, constatés par la découverte de l'épée de Mars, qu'un pâtre trouva en terre! Attila, quoique la qualité, innée sans doute, de *maître de l'univers*, dont il se prévalait, dût exclure toute ambition, ne se prémunit pas moins contre toute prétention à partage, par l'assassinat de son frère Bléda; et l'on put juger en effet par la rapidité de ses marches et contremarches, à travers tous les obstacles, qu'il usa du monde comme de son domaine: mais heureusement pour ce monde même, qu'après avoir, sur l'appel de Genséric, dépeuplé la Scythie et la Germanie, pour inonder nos provinces, ce torrent dévastateur trouva bientôt après, dans l'armée confédérée d'Aetius et de Théodoric, une puissante digue qui le refoula des rives de la Loire vers sa direction primitive, la Champagne, où, brisé dans sa course, il disparut, mais pour recommencer bientôt après ses ravages, gonflé de nouveaux affluens.

[1] L'histoire, cependant, assigne un motif moins noble, celui de la vengeance, au concours que Théodoric prêta dans cette circonstance au dernier et à l'un des plus grands capitaines dont Rome ait pu s'honorer, au vaillant Aetius, longtemps son ennemi, son vainqueur même, devant Arles comme devant Narbonne. L'atroce traitement (la mutilation du visage) que le fils du roi des Vandales fit subir à sa femme, fille de Théodoric, sous prétexte de complot, aurait à juste titre allumé la fureur du roi des Visigoths; et Genséric, pour détourner le châtiment terrible qui ne pouvait pas manquer de l'atteindre, ayant désigné la Gaule à l'oisiveté du roi des Huns, comme une proie digne de ce vautour, Théodoric, menacé dans ses propres états, aurait du moins tenté d'assouvir sa vengeances sur l'allié de son gendre. Après s'être signalé dans la défense d'Orléans, ce prince succomba glorieusement dans la grande bataille de Champagne: et ce qui prouve que même après ce gage de dévoûment aux Romains, Aetius n'avait encore qu'une foi douteuse dans la sincérité de la coopération des Goths, c'est l'empressement qu'il mit à s'en séparer en éveillant habilement, pour les décider à regagner Toulouse, la sollicitude et les soupçons réciproques des deux frères, dont l'un, Thorismond, venait d'être proclamé sur le champ de bataille où tomba leur père.

peuplades nomades qui, quoique parties de points si divers, la Scandinavie et les confins de la Chine, étaient toutes restées au premier degré de l'échelle sociale [1], se seraient substituées à la vie civile ennoblie par la culture des sciences et des lettres; les traditions d'art éteintes dans les cendres, comme l'eût été de nouveau, sans doute, même le sentiment religieux, dans le sang des chrétiens, après l'effet du premier prestige [2], se seraient bornées à la somptuosité de

[1] Encore existait-il entre ces divers peuples quelques différences, qu'on peut apprécier par l'étude de leurs prédispositions natives, de l'influence du climat qui les vit naître, et de leur constitution morale, plus ou moins impressionable au contact de la civilisation. Les Goths, par exemple, race vierge du nord, vaincus par Claude, par Aurélien, par Théodose, puis appelés en aide par ce dernier prince, puisèrent dans ces dernières relations, avec le secret de leur force, des moyens d'émulation qui les placèrent plus tard au-dessus de leurs maîtres (*voir* plus loin l'exemple de Théodoric, roi des Ostrogoths.) Si les Germains, les Saxons, les Vandales, etc., chassés également par la misère des rives du Rhin, de l'Elbe ou du Danube, ou refoulés par d'autres peuples plus misérables encore vers nos contrées plus riches, sur notre climat plus hospitalier, ne surent pas s'y maintenir, et succombèrent pour la plupart dans les luttes acharnées de conquérans à conquérans, c'est, d'abord, qu'il n'y avait pas place pour tous, et qu'à nombre égal, inférieur même, l'expérience et l'habileté des Goths, les habitudes moins barbares et les ressources industrielles des Burgondes, durent prévaloir sur des bandits errans sans direction fixe; de même que l'opportunité de la dernière attaque des Franks, et *la politique religieuse* de Clovis, contribuèrent plus que la force de ses armes à asseoir la domination exclusive de sa tribu sur un sol vainement convoité par tant de peuples plus nombreux et non moins vaillans. Quant aux Huns, race vagabonde qui promenait indistinctement ses ravages, sans autre but que celui de la destruction, des extrémités de l'Asie aux dernières limites de l'Europe, bien que fidèles à leurs alliances, ils n'excitaient aucune sympathie réelle dans leur condition de nomades; aussi leur destinée semblait-elle écrite tout entière dans la haute portée du nom donné par l'histoire à leur chef: *fléau de Dieu;* puissance suscitée pour punir, mais qui s'éteignit d'elle-même comme la foudre quand le bras vengeur eut frappé. Que resta-t-il en effet de cette nation superbe et presque toujours victorieuse, depuis la mort d'Attila?

[2] Nous venons de citer (page 263, note 3) quelques exemples de la déférence d'Attila pour le caractère imposant et pour le dévoûment sublime de nos évêques; mais ce n'est pas a dire que l'effet imprévu produit sur ce Barbare par la magie de nos pompes religieuses eût été de longue durée; et ce qui prouverait le contraire, c'est le plan de guerre d'extermination qu'il méditait en Pannonie, pour la conquête d'Honoria, et en dépit des menaces des saints apôtres, quand l'atteignit la mort, qui, préparée ou non, sauva du moins cette fois peut-être les deux empires.

Loin d'induire de ce que ce chacal, prêt à saisir sa proie, l'abandonna pour l'*ombre* (si l'on peut appeler ainsi le douaire au lieu de la fiancée), que son âme de fer ait été amollie par le prestige religieux, on pourrait conclure au contraire d'un retour à ses premiers desseins, que sa fureur alors n'eût plus connu de bornes.

La légende, *apocryphe* sans doute et d'autant plus inspiratrice, de l'intervention person-

huttes comme le palais d'Attila[1]; et l'influence morale, l'attrait de toutes les gloires jusque-là préservées du naufrage, devenant sans action sur des sauvages engourdis dans la déglutition de leur proie et tout entiers à leurs appétits charnels, le monde civilisé, déjà déshonoré par la faiblesse de ses maîtres[2], n'eût bientôt présenté que le plus

nelle de saint Pierre et de saint Paul, n'aura pas moins doté l'art chrétien de nombreux chefs-d'œuvre, à la tête desquels il faut placer l'admirable tableau du Vatican et le bas-relief de l'Algarde, si bien encadré entre deux colonnes de granit noir oriental, sous l'autel de Léon-le-Grand, dans la basilique de Saint-Pierre.

[1] Ce dut être par pure fanfaronnade qu'Attila, dont la puissance s'accrut beaucoup de la faiblesse de Théodose II et de Valentinien III, somma ces deux empereurs *en même temps* de lui préparer un palais à *Byzance* et à *Ravenne*, puisque, destructeur de cinq cents villes florissantes, dont soixante-dix dans une seule campagne, le roi des Huns, libre de disposer des plus somptueux édifices, tenait sa cour dans une sorte de barraque ornée des dépouilles de ses victimes, et remarquable surtout par l'affectation d'une simplicité formant contraste avec le luxe insultant du produit de ses rapines. C'est ce que prouve le récit de Priscus, historien de Byzance, sur l'ambassade où il suivit Maximin.

Un village de Pannonie, situé, dit-on, à peu de distance du célèbre vignoble de Tokai, et qui ne contenait qu'un édifice en pierre, des thermes élevés par Onégésius, favori du roi barbare, était sa capitale, ou plutôt le repaire de ce haut potentat, relégué, lui, dans une maison de bois assez spacieuse cependant, selon Priscus (page 49 à 70), pour contenir ses nombreuses femmes, ses favoris, ses esclaves et ses gardes.

Maximin, dit l'historien, « *admira cette architecture étrange, la qualité et le travail des bois tournés ou ciselés, la hauteur des colonnes et le goût des distributions.* » Priscus, parlant de l'accueil que fit *Cerca*, la reine du moment, aux présens que lui envoyait Théodose, peint le mélange bizarre de recherche et de grossièreté qu'on remarquait dans l'accoutrement et dans l'ameublement de ces Barbares, dont les harnais, les armes et jusqu'aux chaussures, étaient couvertes, par superposition sans doute, de plaques d'or incrustées de pierres précieuses; dont les tables de bois pliaient sous le poids de ces vases d'or ou d'argent qu'on retrouva plus tard dans la forteresse de Kasan (*voir* notre chap. XVII, *Orfèvrerie*). Au milieu de cette bigarrure grotesque, l'arbitre du sort du monde se distinguait par la simplicité de ses vêtemens. Il n'avait pour trône qu'un siége de bois, et des ustensiles de même matière sur sa table et sur son buffet d'apparat; réservant sans doute tout son luxe personnel pour la dernière manifestation qui fit placer son corps dans trois cercueils, dont un *d'argent* et l'autre *d'or*, honneur bien propre à rendre cette sépulture moins inviolable, si, par une précaution renouvelée des obsèques d'Alaric, on n'eût égorgé sur la fosse même ceux qui l'avaient creusée.

[2] Théodose II, en s'abaissant, comme firent aussi Valentinien et le sénat de Rome, jusqu'à traiter par ambassade avec cet exterminateur des empires, donna la mesure d'une faiblesse, trop constatée d'ailleurs par la perte de trois batailles; aussi les exigences du Barbare s'accrurent-elles en raison des satisfactions qu'il obtint. Le tribut annuel de l'empereur d'Orient, fixé d'abord à 350 livres d'or, fut bientôt après élevé au double, puis

hideux spectacle. On aurait vu ces guerriers unis pour la conquête, divisés par le butin, s'entr'égorger en vue des jouissances brutales que l'or procure, et les peuples trembler sous un joug de fer sans cesse renouvelé ; les héros de ces races n'ayant que leur vouloir pour loi et que leur glaive pour code, et prompts à conquérir, étant inhabiles à conserver : de même que la confusion des allures sauvages avec les habitudes sociales aurait offert dans la constitution morale de cette société sans frein, l'anomalie qu'on remarquait déjà dans les formes de ces conquérans ; l'éclat de l'or et des pierreries, fruits du pillage, sur de grossiers vêtemens (*voir* le récit de Priscus sur l'ambassade de Maximin), et l'alliage de la brutalité indépendante avec le sot orgueil des distinctions sociales ; témoin cet *Attila* lui-même qui, parodiste burlesque des souverains qu'il humiliait, bouleversa le monde pour la possession d'une princesse [1] et

porté plus tard à 2,100 livres, avec stipulation expresse d'un paiement immédiat de 6,000 livres du même métal ; et comme il y allait ici plus que de la gloire de l'empire, les plus riches citoyens de Byzance sacrifièrent jusqu'aux joyaux de leurs femmes pour éviter le sort que leur eût réservé l'irritation d'Attila. Ainsi disparurent des palais de cette capitale, pour aller surcharger les tables d'un garde-meuble rustique, ces vases d'or massif du poids de 40 livres, dont parle saint Chrysostôme, et tant d'autres objets de métal précieux, y compris sans doute les tables d'argent massif, en forme de fer à cheval, que, selon le même écrivain, deux hommes pouvaient à peine porter.

[1] Le rôle politique des femmes à cette époque ne le cède guère à leur influence sur la direction religieuse et sur la marche de l'art chrétien. L'exemple de Placidie, heureuse épouse d'Ataulphe, qu'elle regretta, dit-on, même sur le trône d'Occident, où elle s'assit plus tard avec Constance, donna sans doute à penser à sa fille Honoria, renommée par sa beauté, et qui, reléguée à Constantinople pour avoir déjà dépouillé la majesté dont la revêtait son titre d'*Auguste*, en faveur du chambellan Eugène, avisa, comme moyen d'échapper à cette triste réclusion, de se fiancer au roi des Huns par l'envoi d'une bague. Attila, fier de cette distinction dont ses dehors repoussans laissaient tout l'honneur à sa gloire, se prévalut de cette *alliance* comme d'un droit incontestable à la main de la sœur de Valentinien ; et sur le refus itératif de ce prince, procédant par sommations armées, il préluda, selon ses formes diplomatiques, à une attaque directe sur Ravenne et sur Rome par la subversion du Vicentin, désastre affreux, mais où les arts trouvèrent une compensation dans la fondation de Venise, dont les lagunes servirent de refuge aux populations de la Vénétie et même d'Aquilée, de Padoue, de Vérone et autres, poursuivies à outrance par le fer et la flamme. Maître de toute la Lombardie, où son orgueil s'exaltait par ces nouveaux succès vengeurs de son échec dans les Gaules, et qui, joints à la terreur imprimée jadis à Byzance, justifiaient déjà la substitution de personnes, qu'il fit exécuter dans le tableau du palais de Milan, Attila marchait sur Rome alors sans défense, quand l'humble ambassade dont nous avons parlé vint désarmer sa fureur. Céda-t-il à l'un de ces mouvemens généreux aux-

mourut dans les bras d'une courtisane [1]; et ce *Genséric*, cruel exécuteur du legs de vengeance du roi des Huns, dont il avait guidé les premiers pas, et qui comprit dans les dépouilles de la capitale, que traîtreusement il avait mise à sac, les princesses du sang royal pour pratiquer des alliances de familles [2].

quels il ne fut pas toujours étranger, ou plutôt, comme on le suppose, l'exemple d'Annibal, dont le climat et les délices de l'Italie désorganisèrent l'armée, lui servit-il de leçon, et la survenance d'Aetius, accourant au secours de Rome, de *memento* sur les chances qu'il courrait en luttant de nouveau contre ce grand capitaine? C'est ce qu'il importe peu de rechercher ici : Rome fut *miraculeusement* sauvée; voilà le point capital.

Honoria, mariée comme on peut l'être après avoir déshonoré son nom et compromis son rang, finit sa vie dans un cloître, sans que les tristes souvenirs attachés aux prétextes qu'elle donna à un prince barbare d'intervenir dans les affaires de l'empire, servissent de leçons, comme nous allons voir, à sa cousine Eudoxie.

1 Ce ne fut qu'après l'issue de cette dernière campagne, et lorsque désireux de laver son affront des Gaules, le roi des Huns y eut encore ajouté par une nouvelle tentative que fit surtout avorter le courage du goth Thorismond, aidé des Franks et des Alains, qu'Attila fut atteint par la mort, selon la menace des apôtres, alors qu'il préparait une campagne d'extermination pour venger toutes ses déceptions. Comme un autre Holopherne, il fut trouvé sans vie dans sa tente par les généraux qui venaient prendre ses ordres; et si, comme le pensent quelques historiens, la belle Ildico, qui partageait sa couche, ne fut pas une autre Judith, sa présence prouve du moins que le prince barbare se consolait dans la débauche des rigueurs de son hymen impérial.

2 On a vu ci-dessus (page 262) qu'Eudoxie, passée des bras de Valentinien dans ceux de Maxime, apprenant que son nouveau lit conjugal était taché du sang de son premier époux, ne consulta que sa juste fureur, et, à défaut sans doute d'autre moyen de vengeance, invoqua le *secours* de Genséric et de ses Vandales. Ces *médiateurs* sataniques accoururent à l'évocation.

« . . . . Et par des jeux *de prince*
» Firent plus de dégâts en une heure de temps
» Que n'en auraient fait en cent ans
» Tous les *bandits* de la province. »

Le sac de Rome pendant quatorze jours, y compris les quatorze nuits (455), fut le prix auquel Genséric arbitra sa généreuse protection et la justice faite de Maxime; et pour que la malheureuse impératrice, si indignement trompée à tous égards, n'eût pas à pleurer sur les ruines de sa capitale, cette imprudente provocatrice d'un tel désordre, après avoir été dépouillée la première de ses bijoux, alors qu'elle accourait au-devant de son libérateur, fut conduite avec ses deux filles sur le sol africain, où un séjour de sept ans lui donna, ainsi qu'à l'une de ses filles, Placidie, déjà fiancée à Olybrius qu'elle épousa depuis, le temps d'expier sa faute par des larmes de sang. Pour surcroît d'injures, Genséric contraignit l'autre fille, Eudoxie, à épouser son fils Hunéric, dont les sévices finirent par briser cette alliance monstrueuse : Eudoxie, après avoir traîné onze ans sa chaîne, étant

Or, si l'on juge de ce point de vue la marche de cette trombe dévastatrice, que de grâces ne doit-on pas rendre à ceux surtout qui, placés dans sa sphère d'activité de manière à pouvoir en rendre les ravages irrémédiables, se dévouèrent au contraire pour en amortir l'effet; et c'est principalement à ce titre qu'en secondant par leur valeur les habiles dispositions d'Aetius, qui mit un terme assez court aux ravages de ce fléau destructeur, et en précipitant sa chute, comme le fit Thorismond par une nouvelle défaite (*Jornandès*, p. 674, 675), les princes goths, alors *nos compatriotes*, conquirent de nou-

parvenue à rompre ce joug pour se réfugier à Jérusalem, près du tombeau de son aïeule.

Plus inflexible qu'Attila, Genséric se montra sourd aux supplications du même pape Léon qui avait conjuré la rage du roi des Huns, et aveugle au déploiement de toutes les pompes de *l'art* chrétien. Ce Barbare, comprenant que l'atrocité de sa conduite pouvait faire surgir des vengeances, se hâta d'entasser sur ses vaisseaux toutes les dépouilles transportables, y compris même la célèbre coupole d'airain doré, exécutée à si grands frais par Domitien, et qui sombra dans le trajet d'Afrique, sur un vaisseau chargé d'ailleurs de nombreuses et riches statues. Le butin des Vandales dut être immense, car les historiens s'accordent à déplorer la perte, en cette circonstance, de tous les ornemens du palais impérial, meubles, garderobe, vaisselle d'or et d'argent d'une valeur de plusieurs millions de talens, dépouilles dont quelques parties furent encore retrouvées à Carthage au VIe siècle, et rapportées à Justinien par Bélisaire.

A supposer que, dans ce sac, les asiles religieux n'aient pas été respectés, comme tout porte à le faire croire, bien que l'histoire se taise, comment l'évêque de Rome put-il soustraire à la rapacité des Vandales les six vases d'argent chacun du poids de cent livres, et provenant de la munificence de Constantin, qu'il fit fondre après le départ de ces terribles hôtes, pour pourvoir aux besoins urgens de son troupeau? Il faut aussi que la spoliation de tous les monumens en valeurs réalisables surtout, n'ait pas été aussi complète qu'on la représente, puisque, quelques années plus tard (472), il en restait encore assez pour tenter la cupidité des soldats du suève Ricimer, cet empereur de fait sous quatre règnes divers;

« Qui fit des *souverains* et n'a pas voulu l'être. »

et que, même en accordant à ce général avec Sidoine *des qualités qu'auraient enviées les plus grands héros de Rome*, on ne saurait admettre, par le fait seul du pillage auquel il livra Rome, qu'il ait fait preuve sous des règnes aussi pâles que ceux qu'il dirigea, de la noble passion des arts qui animait, par exemple, Adrien ou Trajan. Or, que resterait-il pour expliquer l'existence sous Théodoric (an 493), de *ces peuples de statues*, de *ces troupeaux de chevaux de bronze* dont parle Cassiodore? les règnes plus éphémères et plus déplorables encore des *Nepos*, des Léon II et des Augustule : car celui d'*Odoacre*, bien que de quelque durée (près de 17 ans), et déjà remarquable comme contraste avec ceux des derniers empereurs, par les vertus et les talens que fit briller ce premier roi barbare, suffit à peine à ses soins et à ses sacrifices pour discipliner les hordes rangées sous son sceptre, et à ses efforts pour défendre contre Théodoric le trône qu'il avait conquis sur Augustule.

veaux droits aux hommages que nous nous plaisons à leur rendre, et consolidèrent l'œuvre de civilisation à laquelles ces *ex-Barbares* apportaient depuis longtemps tous leurs soins; aussi nous empressons-nous de reconnaître, doive notre susceptibilité patriotique en souffrir, que c'est principalement à ce peuple, dont le nom seul est resté une injure, qu'appartient l'honneur d'avoir ravivé le goût et la culture des arts en Occident. Les témoignages à cet égard ne nous manqueront pas [1]; prouvons ici, en attendant, que les princes goths trouvèrent sous ce rapport de dignes émules dans nos évêques.

[1] Commençons par établir ici, en réservant nos démonstrations pour les pages suivantes, que la défaveur imprimée aux noms de *Goth*, de *Gothique*, ne peut être rien moins que l'expression fidèle des souvenirs que cette nation conquérante, mais paisible après la conquête, a pu laisser dans les contrées qu'elle occupa longtemps : c'est, comme nous l'avons déjà dit et comme nous aurons encore mainte occasion de le redire, avec preuves tirées d'écrivains non suspects de partialité, une sorte de vengeance exercée par les Italiens contre leurs premiers vainqueurs, injustice qui prend sa source dans un sentiment honorable, l'orgueil national, mais qu'il n'importe pas moins de redresser l'histoire à la main, en prouvant d'abord l'existence de cette haine implacable, par ce que dit Voltaire que : « *pour » ruiner Gustave Adolphe, près de la cour de Rome, on le représentait comme un » descendant d'Alaric;* et que Charles XII, dans son irritation contre la même cour, » revendiquait *la gloire des Goths ses ancêtres.* »

Si la seule différence entre la conduite des troupes encore barbares d'Alaric, fondant, avides de rapines, sur une proie comme l'Italie, et celle des Germains de Radagaire, des Vandales de Genséric et des Huns d'Attila dans le même pays, prouve déjà en faveur des Goths, que sera-ce si l'on compare la mise immédiate en pratique, en Gaule et en Italie, par ces derniers, des principes civilisateurs, avec l'attitude féroce gardée si longtemps par les autres peuples, les Franks compris, mais les Burgondes exceptés? *ces derniers qui s'établirent à l'ouest du Jura et qui étaient* presque tous gens de métier, ouvriers en *charpente et en menuiserie, ayant peut-être encore plus de douceur que les Goths* (M. Michelet, t. Ier, p. 180, et p. 496 et suivantes pour ses savans aperçus sur les Cagots, Agots, etc.).

A peine assis sur notre sol, c'est par de pompeuses fêtes (voir ci-dessus, page 241) que les Goths préludent à la réparation des désastres commis par leurs complices d'invasion, de même que nous montrerons, en Italie, Théodoric II interdisant par ses lois aux riches Romains mêmes le démantèlement de leurs plus beaux édifices.

Qu'on ne s'étonne donc pas et qu'on se garde surtout d'imputer à nos prédilections *gothiques* ou soi-disant telles, le soin que nous prendrons dans tout le cours de cet ouvrage, de combattre les injustes préventions qui pèsent encore sur cette nation *non encore éteinte*, et de lui rendre, sous le rapport des arts surtout, la justice qui lui est due, comme l'ont déjà fait incidemment à d'autres égards nos premiers historiens modernes, MM. Michelet (t. Ier, p. 172 et 179) et Augustin Thierry (lettre VI sur l'*Histoire de France*), en convenant, d'après Paul Orose (t. VII, chap. LXIII) : « que les dispositions des Goths ne » furent rien moins qu'hostiles pour la Gaule, et qu'après la première brutalité de l'invasion, les Goths se rangèrent, simples et dociles, sous la discipline des vaincus. »

En Gaule, comme en Orient et sur divers points de l'empire, ces saints pasteurs, choisis par leur troupeau, et presque tous gens de fortune et de distinction, quoique privés de la direction qu'ils reçurent plus tard des successeurs de saint Pierre [1], firent assaut de largesses et de zèle religieux, avec les célèbres fondatrices de basiliques, monastères ; et c'est surtout à nos évêques, voués aussi par

D'Agincourt aussi, dépouillant sur cette question ses préventions italiennes, dit expressément : « Lors de l'occupation d'une partie de l'Italie par les Goths et les Ostrogoths, ces » peuples ne pouvant plus être considérés comme barbares, n'ont pas, *comme on l'a dit*, » déterminé la décadence des arts. »

Nous venons d'alléguer que la nation des Goths ou plutôt des Visigoths (Goths occidentaux), n'était pas *encore éteinte.* Elle vit en effet, mais par bandes éparses, par troupes vagabondes, dans ces mêmes provinces de notre Midi que ses ancêtres conquirent, gouvernèrent, embellirent et préservèrent de l'atteinte d'autres Barbares ; et moins heureux que les enfans d'Israël qui, tout en conservant chez nous leurs liens sociaux et leurs types primitifs, ont su pourvoir *largement* à leur existence indépendante, malgré les *extorsions* dont ils furent si longtemps l'objet, les malheureux *Ca-Goths,* parias dans leur propre royaume, sous le nom de *Bohémiens*, de *Gitanos*, y traînent la plus déplorable existence, en proie à la misère, en butte aux populations qu'ils effraient par leur aspect même et surtout par le renom qui s'attache à leur science supposée de l'avenir, triste ressource qui n'est pas plus de ce siècle que l'incurie administrative, pour l'application à ces malheureux nomades des principes de notre organisation sociale, sur l'égalité des droits et des charges, principes auxquels des réglemens d'ordre public, fermement exécutés, finiraient par les soumettre. Ainsi s'acquitterait, en partie du moins, la dette de la France envers leurs péres.

La malédiction publique, qui pesait autrefois sur ces *chiens de Goths* (Caas-Goths) nommés aussi *Capots* et *Gezialins* (pour lépreux), car ils étaient réputés *ladres* et *infects*, se justifiait du moins, dans les idées religieuses du temps, par les miasmes d'Arianisme qu'exhalaient, disait-on, les descendans d'Alaric et de Théodoric, et dont la contagion physique même était tellement redoutée, qu'on vit les états de Navarre, pays dont la *coutume* interdisait à ces malheureux tout contact avec les fidèles, même dans les églises, solliciter de leur duc, en 1460, que défense fût faite aux Cagots de marcher *pieds nuds,* sous peine de les avoir percés, et qu'ils fussent tenus de porter sur leurs habits la patte d'un animal immonde qui, comme la croix rouge des juifs, eût signalé de loin à la répulsion générale ces réprouvés de ce monde dont l'affirmation ne pesait dans la balance de la justice que le dixième d'un témoignage ordinaire ; mais sur quel fond baser aujourd'hui le mépris, sinon la proscription de ces infortunés, qui, froissés sans doute dans les relations nécessitées par le métier de charpentier qu'ils exerçaient généralement, comme les Gabaonites, à titre de punition, sont presque tous livrés au vagabondage ?

[1] Nous avons dit plus haut, qu'alors même que les chefs spirituels de l'Eglise n'eurent plus à lutter à Rome contre une administration païenne, leur puissance temporelle resta très longtemps bornée, et ne put s'exercer que par des exemples isolés et dans leur circonscription épiscopale : c'est ce que firent *Célestin Ier*, *Sixte III*, *saint Hilaire* et *Simplicius*,

leur illustration même aux devoirs de l'épiscopat dont les populations leur imposaient le fardeau, et de plus stimulés peut-être par l'exemple des rois goths ariens, et d'accord avec eux du moins sur ce point, qu'on doit d'avoir vu luire dans nos provinces, vers le milieu du V[e] siècle, une belle aurore monumentale, présage du degré de splendeur qu'atteindrait plus tard l'art français appliqué aux besoins comme aux pompes du culte triomphant.

Quelques démonstrations nous semblent essentielles pour bien nous fixer sur la nature et l'importance des germes, à peine existans aujourd'hui à l'état de substructions, de nos grandes cathédrales du moyen âge, comme pour prouver que les abondans produits des forêts de la Gaule n'ont pas seuls, comme l'ont avancé quelques auteurs, défrayé la grande architecture chrétienne et monumentale de ces siècles reculés.

En écartant, faute de preuves suffisantes, l'origine *placidienne* de la Daurade de Toulouse, la basilique de Lyon, construite sous les Burgondes, par l'évêque Patiens [1], nous semble devoir

en décorant avec magnificence les églises de Sainte-Sabine, de Saint-Paul, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Jean de Latran, de Saint-André, etc.; encore est-il à remarquer que ces *décorations*, consistant principalement en mosaïques (décrites par Ciampini), ne constituaient que de menus travaux comparés à ceux qu'à la même époque certains évêques provinciaux faisaient exécuter à leurs frais sur divers points de l'empire.

[1] Saint Patiens, à qui Sidoine donne, comme à saint Remi, évêque de Reims, à saint Loup, évêque de Troye, etc., etc., le titre de *papa* (père), qui ne devint qu'en 1073, sous Grégoire VII, la qualification exclusive du souverain pontife, occupa le siége de Lyon vers le milieu du V[e] siècle. Si la lettre x du livre II[e] de l'œuvre de Sidoine est classée à son ordre chronologique, ce qu'il y dit de l'église que Patiens venait de construire : « Ecclesia *nuper* exstructa Lugduni est,» daterait, comme saint Vincent, à peu près de 558.

Dans une autre lettre (XII du livre VI), Sidoine cite d'immenses et innombrables largesses du même prélat, qui distribua dans les Gaules désolées le blé qu'il achetait de ses propres deniers, et nourrit gratuitement les populations d'Arles, de Riez, d'Orange, de Viviers, d'Avignon, de Valence, de Trois-Châteaux, etc.; il entre à cet égard dans des détails qui donnent la plus haute idée des ressources *personnelles* dont disposaient certains évêques de ce temps, même dans la Gaule, qui comptait parmi ses prélats de ce rang des petits-fils d'empereurs, tels qu'Avitus et Apollinaris, évêques de Vienne et de Valence. Aussi nos populations se ressentirent-elles du luxe vraiment royal que déployaient ces évêques dans leur charité comme dans leurs travaux d'art religieux, ainsi qu'avait fait à Milan saint Ambroise, également de noble race, et dont la grande fortune reçut un pareil emploi.

« Tes mains, dit Sidoine à Patiens (lettre XII du livre VI), préviennent par leurs aumô-
» nes celui que ses pieds n'ont pu porter jusqu'à toi. Je ne parle pas des dépenses que tu

être l'un des premiers et sans doute aussi le principal édifice de ce genre, dont la description nécessairement exempte d'enflure, d'après le caractère de son historien, présente des détails architec-

» fais chaque jour pour les malheureux, de ton abstinence que vante le roi en venant à » tes dîners (*ut constat indesinenter regem præsentem prandia tua*), des présens que » tu fais à ton église, d'ornemens qui font douter si les travaux *anciens* que tu *répares*, » l'emportent sur ceux que *tu fais exécuter*, des *nombreuses basiliques* dont tu as jeté » les fondemens, ni des richesses dont tu les dotes (*omitto per te plurimis basilicarum » fundamenta consurgere, ornamenta duplicari*), etc. » Sidoine ajoute : « La plupart » de ces choses te sont *peut-être communes avec tes collègues* (*ut horum aliqua tamen cum » reliquis forsan communicanda, collegis* »), ce qui généralise notre remarque. En effet, depuis le IVe siècle, l'archevêque qui, selon l'institut de saint Grégoire, apôtre d'Arménie, *faisait partie de la famille royale*, soit qu'il lui appartînt ou non, devait se conduire en prince, et traitait presque de pair avec les rois que nous verrons dans tout le cours du moyen âge et encore au-delà, requérir l'hospitalité des évêques et surtout des abbayes où ils se rencontraient avec ces prélats. C'est ce que nous permettra d'établir avec preuves le dépouillement que nous avons fait par dates et par localités des ordonnances de nos rois. A ces époques, c'était un moyen de relever encore le sacerdoce aux yeux du peuple.

L'indépendance des évêques de toute autre autorité que celle des conciles jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, est d'ailleurs un fait constant et qui se corrobore par les débats contradictoires de plusieurs pères de l'Eglise, tels que saint Ambroire, saint Chrysostôme, etc., contre saint Augustin, saint Jérome et autres, sur le sens qu'on *devait* attacher à ces paroles du Christ : « *Tu es Petrus et super hanc petram, etc.*; mais, ainsi » que l'observe M. Michelet (t. Ier, p. 112), à mesure qu'on avance dans le Ve siècle, on » voit peu à peu tomber l'opposition, les papes et leurs partisans élèvent plus haut la voix » jusqu'au moment où Léon-le-Grand prit le titre de chef de l'Eglise universelle. »

Pour bien se fixer sur ce qu'étaient les évêques de la Gaule, même après le milieu du Ve siècle, nous renverrons au *Cours d'Histoire moderne* de M. Guizot, qui peint à larges traits la vie que menaient *saint Hilaire, saint Loup* et Sidoine lui-même comme évêque de Clermont, et nous montre ce dernier, d'après sa lettre à Eriphius, menant de front une pratique religieuse, une partie de paume et l'exercice de son esprit poétique sur des *Nugæ*; mais si l'on veut juger de l'influence que donnait à ces évêques leur mission de diriger et presque de gouverner les populations même indépendantes de celles ressortissant à leur épiscopat, il faut lire les deux lettres (xxv du liv. IV et IX du liv. VII) où Sidoine raconte à Domnulus et à Perpétuus la manière dont s'y prirent Patiens, évêque de Lyon, et Euphrenius, évêque d'Autun, pour empêcher que l'*élection populaire* d'un évêque de Châlons ne leur donnât pour collègue un homme qui n'avait d'autre mérite que l'*antiquité de sa race* et des richesses qui lui permettaient d'*acheter des suffrages*, de *séduire par sa cuisine*, *etc.* (prétention que nos *Hustings* ne rappellent souvent que trop), et les soins que se donna Sidoine lui-même, lors de la vacance de l'évêché de Bourges, pour déjouer les séditions et les brigues contraires à l'élection de son candidat Simplicius.

On trouvera, en outre, dans l'ouvrage cité plus haut de M. Guizot (t. Ier, 112), l'exemple antérieur de saint Ambroise qui, venu à Milan, comme gouverneur de cette ville, et

toniques formant autorité dans cette discussion ; aussi les vers bien connus, et déjà cités plus haut, par fragmens, de Sidoine Apollinaire, réclament-ils encore ici une place sous d'autres rapports :

. . . .
» Intus lux micat, atque Bracteatum
» Sol sic sollicitatur ad lacunar,
» Fulvo ut concolor erret in metallo.
» Distinctum vario nitore marmor,
» Percurrit cameram, solum, fenestras,
» Ac sub versicoloribus figuris
» Vernans herbida crusta sapphiratos
» Flectit per prasinum vitrum lapillos ;
» Huic est porticus applicata triplex
» Fulmentis Aquitanicis superba,
» Ad cujus specimen remotiora
» Claudunt atria porticus secundæ,
» Et campum medium procul locatas
» Vestit *saxea* silva per columnas.

(Lib. II, epist. X.)

Or, que trouve-t-on dans nos plus riches sanctuaires des âges plus rapprochés, qui ne se rencontre dans la description de cette église du milieu du V[e] siècle ? S'il faut, comme nous l'établirons ailleurs (*v.* chap. VII, *Peintures sur verre*), interpréter au lieu de prendre à la lettre ce qu'on y dit des *figures de diverses couleurs*, des

s'étant, en cette qualité, rendu à l'église pour faire cesser le tumulte que causait l'élection d'un évêque, séduisit tellement le peuple par son air et par ses paroles, qu'à ces mots sortis, dit-on, de la bouche d'un enfant : *Il faut nommer Ambroise*, l'élection lui fut décernée d'une commune voix. Le rang d'évêque était donc alors bien supérieur à celui de gouverneur de ville, pour qu'Ambroise n'ait pas hésité à renoncer à sa première mission.

Ce fut par une contrainte d'autre sorte que l'empereur Avitus, notre compatriote et beau-père de Sidoine Apollinaire, se vit, après de brillans hauts faits et un règne assez pâle de quatorze mois, consacré de force évêque de Plaisance, à la suggestion de Ricimer qui l'avait fait déposer. Là ne s'arrêta pas, malheureusement pour lui, cette bizarre transformation *d'empereur en évêque ;* d'évêque, il devint... proscrit et fugitif, et mourut à Brioude en regagnant en toute hâte ses montagnes d'Auvergne. Le panégyrique de ce prince éphémère que son gendre, à peine alors âgé de 25 ans (456), avait prononcé à Rome et qu'on trouve dans ses œuvres, avait valu à Sidoine l'honneur de figurer en bronze dans le forum de Trajan : nouvelle preuve de la poursuite de ces démonstrations d'art, dans les plus déplorables circonstances, après les ravages d'Attila et presqu'au milieu des décombres laissés par Genséric, dont *le sac* ne précéda que de soixante-quinze jours la proclamation d'Avitus.

vitraux verdoyans, pour ne pas reculer de six siècles l'origine réelle de nos verrières à sujets peints, ne reste-t-il pas encore assez de preuves de la recherche du luxe de cet édifice, dans le tableau que Sidoine nous offre des *marbres qui le revêtaient du pavé à la voûte*, *de ses divers portiques soutenus de belles colonnes de marbre d'Aquitaine*, *de ses lambris dorés et de leurs reflets métalliques*, et surtout, quant à la question des matériaux employés alors, *de la forêt de colonnes de pierres qui environnaient la grande nef*, disposition qui semble exclure le bois, du moins comme matière principale affectée au soutènement des sofites et faîtages? et l'on viendrait, en présence de pareils témoignages, d'autant plus remarquables qu'ils s'appliquent à la Gaule, plus spécialement bouleversée par les Barbares, et encore tremblante du retentissement des pas d'Attila, nier, comme on le fait, que l'art subsistât à ces époques, et que ses mandataires, s'il en existait, hors d'état de créer, fussent même capables de copier! Mais, poursuivons; et avant d'appuyer le récit de Sidoine par des citations tirées d'autorités non moins incontestables, Grégoire de Tours, Fortunat, etc., passons de la constatation de cette première magnificence architecturale à quelques remarques spéciales sur l'état, à cette époque, de diverses autres branches de l'art chrétien.

Pour la sculpture, nous croyons avoir établi par nos longues argumentations sur les sarcophages et sur les statues, arcs votifs, etc., que, si ses produits comme art étaient loin de la perfection qu'ils atteignirent aux deux premiers siècles, sa culture du moins, loin d'être délaissée, s'étendit même par son application aux monumens funéraires des plus simples particuliers, et que c'est peut-être moins à l'absence de génie et de talent des artistes qu'aux cercles mystiques qui leur étaient tracés et au caractère religieux qu'on requérait de leurs œuvres, qu'on doit, en général, l'absence du style et la raideur de leurs compositions, dont un grand nombre appartenait au Ve siècle. La culture de la peinture, dont le temps a encore moins respecté les traces, à moins qu'on n'y comprenne les mosaïques où le concours de cet art est nécessaire comme premier moyen d'élaboration, ne peut être mise en doute à n'en juger même que par le talent, dans ce genre, qu'on prête à l'empereur d'Orient, par le tableau *commandé* par Attila, et par ce que dit Sidoine des *figures de diverses couleurs* qui ornaient la basilique de

Lyon, et de la simplicité exceptionnelle dont il fit preuve en se bornant à faire peindre en blanc sa maison de campagne et surtout le bain (lib. I, let. II), au lieu de la décorer de *peintures obscènes*, qui, *tout en faisant admirer l'art, déshonorent l'artiste* [1] : elle se prouverait aussi, non seulement par beaucoup d'autres textes contemporains, tels que la mention faite par saint Paulin (ep. XXXII, *ad Sever.*) de la décoration peinte des églises de ce temps, et par Ruricius, premier évêque de Limoges, de la lutte qu'il soutenait avec la magnifique *Ceraunia*, en chargeant l'un et l'autre des peintres d'orner les temples du Seigneur (Ruricius, *magnifi. Ceraunia*, lib. II, ep. XIV, etc.), mais aussi par l'exécution de plusieurs plafonds des Catacombes que les partisans même de la décoration rétrospective de ces cryptes ne font remonter qu'au milieu du Ve siècle [2]; de même que dans l'opinion commune qui date des mêmes époques de curieux manuscrits des bibliothèques du Vatican et de Vienne, on trouverait un surcroît de preuves de la pratique de cet art et de la fertilité des idées qui présidaient à la composition des sujets, notamment dans les cinquante miniatures du Virgile (d'Agincourt, pl. XX à XXVI), et dans les quatre-vingt-huit qui décorent le manuscrit grec de la Genèse, données par Bartoli et par d'Agincourt (pl. XIX et peinture); mais il suffit que des doutes graves se soient élevés sur l'époque réelle à laquelle ces miniatures appartiennent, pour que nous hésitions à nous en prévaloir dans notre système. Il ne nous appartiendrait à aucun égard de nous prononcer sur cette

[1] « Non hic per nudam pictorum corporum pulchritudinem turpis prostat historia, quæ » sicut ornat artem, sic devenustat artificem. »

[2] Indépendamment des *inductions* qu'on peut raisonnablement tirer, *selon nous du moins*, de notre petit exposé sur l'époque de la consécration par les canons de l'Église du culte de la Vierge comme *mère de Dieu*, pour ne voir dans les images de la Vierge et de l'Enfant-Jésus trouvées dans les Catacombes, et qui n'auraient pu échapper à la vue pénétrante de saint Augustin, que des produits d'art postérieurs à 431, on trouvera dans le savant discours historique sur la peinture, d'Eméric-David (p. 99 et suiv.), des détails qui ne nous paraissent laisser aucun doute sur la poursuite, pendant les Ve et VIe siècles, de la décoration des Catacombes, *depuis longtemps le lieu ordinaire de la sépulture des papes*, et particulièrement sur l'exécution due à Jean Ier, pape en 523, « d'une partie des peintures qui subsistent dans les catacombes de Sainte-Priscille, et qu'ont publiées Bosio, » p. 515 à 529, et Aringhi, l. IV, t. II, p. 269 à 283 : *renovavit cœmeterium Priscillæ* » (Anast., *in Joan*, 1.) »

question, quand Mabillon et Bellori nous laissent, pour ainsi dire, le choix pour le Virgile du Vatican, entre les IIe, IVe ou Ve siècles, et lorsque Montfaucon déclare franchement qu'à son avis on ne peut assigner de date certaine aux manuscrits antérieurs au VIIe siècle.

Mais ce qui prouve encore que la peinture était alors en grand usage, c'est le concours qu'elle prêtait nécessairement, comme dans les mosaïques, à l'art du tissage des étoffes, porté, nous l'avons dit, à un tel degré de recherche et d'art qu'une seule robe de soie représentait, en 600 figures, toute la vie de Jésus-Christ, les noces de Cana, la résurrection de Lazare et tous les autres miracles [1], combinaisons dont nos arts, dans leur état de prospérité actuelle, auraient sans doute quelque peine à se tirer.

Une autre sorte de travail, compris dans les arts du dessin, et que nous avons montré en constant exercice depuis Constantin, l'orfèvrerie, poursuivait aussi ses succès, ainsi qu'en font foi les nomenclatures données par Anastase le Bibliothécaire des dons de ce genre faits dans le Ve siècle aux églises tellement pourvues alors sous ce rapport qu'un saint évêque racheta 7,000 captifs avec le produit de ses vases d'or et d'argent [2], les richesses de cette nature, dont les rois goths remplissaient leur trésor, telles que *le missorium*

[1] Eméric-David, *Discours historique sur la peinture*, p. 83. Ce savant cite à ce sujet saint Asterius (homil. *de div.*, et Laz. ed. Rub., p. 3 et 4); Ausone (Grat. Art., proconsul, § 53), ainsi que Théodoret, qui décrit (*de Provid.*, orat. IV, t. IV, p. 361) les diverses opérations de cet art de tisser dont on retrouve les traces sur les vêtemens des figures sculptées de ce temps (*voir* le diptyque de Sextus Anicius donné par Gori (t. II, p. 238, § 18, tab VII); Claudien s'attache aussi à décrire cet art à propos de la robe de Proserpine (*Rapt. Proserp.*, lib. II, vers 42 et seq.). On voit d'ailleurs que ce goût dura longtemps, et s'étendit à d'autres usages, puisque les rideaux d'autel que l'évêque saint Maximien donna à son église de Saint-Étienne, au temps de Bélisaire, représentaient aussi tous les miracles de Jésus-Christ en sujets si bien exécutés que les figures paraissaient vivantes : « *in carne omnes vivæ sunt.* »

[2] A n'en juger même que par les actes de munificence exercés en faveur des églises de Rome par le pape Symmaque, qui occupa la chaire de saint Pierre de 498 à 514, on voit que les largesses papales, quoique restreintes *à la circonscription diocésaine*, participaient encore, deux siècles après saint Sylvestre, de la généreuse impulsion donnée par ce premier pontife *apparent* de la chrétienté, largesses qui, même à supposer que Constantin y ait pourvu, tiendraient presque du prodige, puisqu'elles se résolvent, d'après les nomenclatures données par Anastase le Bibliothécaire, dans son *Liber pontificalis*, en plus de 1,800 livres d'or, plus de 19,000 en argent et de 7,000 en bronze, indépendamment des immenses constructions d'édifices religieux, fondés par le même pape, tant à Rome

cité plus haut comme un présent d'Aetius, celles qui durent remplacer les spoliations d'Attila, conservées par ses successeurs et trouvées, sous Charlemagne, dans leur retraite en Pannonie, et enfin tous les produits de cet art que Clovis accumula et que Chil-

qu'à Naples, à Capoue, à Ostie, à Albano, etc., et qui prenaient part à ces présens mobiliers.

Les successeurs de saint Sylvestre suivirent son exemple lorsque les temps se montrèrent propices, comme on le voit par l'autel d'argent très pur, pesant 300 livres, qu'offrit Sixte III, pape de 432 à 440, à l'église Sainte-Marie-Majeure qu'il refit, et par l'image d'*or*, enrichie de pierres précieuses, sans doute de la Vierge récemment proclamée *mère de Dieu*, que Valentinien fit exécuter à la sollicitation du même pape. Mais ce fut surtout à la fin du V[e] siècle et au commencement du VI[e] que ces riches tributs de la papauté reprirent un essor qui se poursuivit sans interruption jusqu'au milieu du IX[e] siècle, ainsi qu'en fait foi le *Liber pontificalis*.

Les dons de Symmaque, que nous pouvons à la rigueur encadrer dans le V[e] siècle, furent, d'après le registre tenu par Anastase, répartis entre douze églises qu'il construisit ou restaura, et consistèrent principalement en 42 *arcus* d'argent (autels ou ornemens en forme d'arc) pesant 963 livres, en 21 *canthara* d'argent (vases pour le vin du saint-sacrifice) pesant 330 livres, en deux *ciboria* du même métal pesant 240 livres, sans doute avec tous leurs accessoires, tels que potences, chaînes, etc., pour la suspension et la manœuvre du vase sacré, en trois *confessiones* également en argent pour placer les reliques des martyrs sous l'autel, en une croix d'or du poids de 10 livres, en *images* du même métal pesant 120 livres, et en quatre *oratoria* (sorte de petits autels d'argent) pesant 100 livres. Ce pape fonda en outre deux palais épiscopaux, trois hôpitaux, un matroneum (édifice pour les femmes), un cimetière, plusieurs bains, etc.

La chronologie de Gauthier place (p. 391) sous le même pontificat l'hommage fait à la basilique de Saint-Pierre, par *Clovis*, d'une couronne très précieusement enrichie de perles et pierreries dont l'empereur Anastase avait fait don à notre roi; et l'auteur s'écrie à ce sujet : « *Beau argument pour faire voir aux François que les fondemens de notre » royaume très chrétien ont été cimentés de l'honneur et révérence dus au saint-siége » apostolique.* » On verra dans la suite de notre ouvrage que ce ciment primitif n'est pas toujours resté intact; mais cet accord du plus grand de nos premiers rois francks avec l'évêque de Rome, et cet hommage à l'église primitive de Saint-Pierre par le fondateur de notre première basilique des apôtres (Pierre et Paul), n'a rien qui doive surprendre, puisqu'ainsi qu'on l'a remarqué, Clovis, en sortant des fonts baptismaux, se trouvait dans le monde chrétien le seul souverain catholique, par l'effet des erreurs auxquelles s'était laissé entraîner l'empereur Anastase, et de l'arianisme des rois d'Italie, d'Afrique, d'Espagne et des Gaules, et lorsqu'on voit d'ailleurs que le successeur de Symmaque, élu l'année même de la mort de Clovis (514), *Hormisda*, était *Champenois*, et probablement appuyé de la haute autorité de saint Remi; et que quelques années après (en 536), un autre Champenois, Sylvère, fils d'Hormisda (*mais par mariage légitime avant la prêtrise*, a bien soin d'ajouter Gauthier), occupa également, par une sorte de transmission assez remarquable de père en fils, le siége de saint Pierre, d'où Bélisaire l'arracha par ordre de l'*hérétique* Théodora.

debert et Sigebert firent exécuter (*voy.* t. I[er], p. 39). Il suffirait d'ailleurs, pour consacrer l'abus même de la culture de ces deux branches d'art, au moins dans l'Orient, de ce mot de saint Chrysostôme (in Joan, *homil.* LXIX, *alias* LVIII, chap. III, t. VIII, p. 411): « *Toute notre admiration est aujourd'hui réservée pour les orfèvres et* » *pour les tisserands.* »

Pour revenir aux sources de prospérité où la Gaule naguère si déchirée puisait les moyens de revivre si promptement de ses cendres et de jeter sous l'influence de l'art chrétien un éclat, si non plus vif, du moins plus personnel que sous la domination romaine, il faudrait, à l'hommage rendu au roi des Burgondes pour sa confiance et ses relations intimes avec l'évêque de Lyon, prouvées, par le récit de Sidoine, joindre celui que mérite à d'autres égards le prince goth Théodoric II, dont le même écrivain nous peint la cour (liv. I[er], let. II) sous des couleurs qui sont loin de faire supposer qu'il s'agisse d'un roi barbare; mais les détails si précis et d'ailleurs si connus, donnés à ce sujet par notre poète-évêque auvergnat, nous dispensent de nous arrêter à ce prince autrement que par une note[1]

[1] Quoique parvenu au trône (en 453) par un crime, l'assassinat de son frère Thorismond qui, luttant avec lui de vaillance dans la bataille contre Attila, avait reçu des troupes par acclamation le sceptre tombé des mains de leur père dans le même combat, Théodoric II se montra plus grand roi que n'aurait dû le faire supposer ce début fratricide. Le goût des lettres, puisé dans ses rapports avec Avitus, qu'il concourut à faire nommer empereur à la mort de Maxime, adoucit sans doute le caractère de ce Barbare, dont la générosité alla jusqu'à soutenir les Romains, maîtres encore de l'Espagne, contre l'usurpation de son propre beau-frère Ricarius, roi des Suèves. Ce dut être à Toulouse, ou peut-être à Narbonne, que Théodoric finit par obtenir de l'empereur Sévère, que Sidoine-Apollinaire lui fit la célèbre visite dont il rend compte à son cher Agricola. Au portrait qu'il fait des perfections physiques de ce prince, il joint un pompeux éloge de ses mœurs, auxquelles *l'envie même qui assiége les trônes ne pourrait refuser de rendre hommage* : « ut laudibus eorum nihil ne regni quidem defraudet invidia » ; mais ce qu'il nous importe surtout de constater ici dans le but de nos démonstrations, c'est le luxe modéré et de bon goût qui régnait à cette cour, dont les repas surtout, dit Sidoine, réunissaient *l'élégance des Grecs, l'abondance des Gaulois, la célérité des Italiens, la pompe d'une fête publique, les soins délicats d'une table privée et l'ordre qui sied à la demeure d'un roi*, accord harmonieux qui dénoterait seul une civilisation avancée, le sentiment naturel portant les possesseurs à titre nouveau, comme Ataulphe, à l'étalage et à la prodigalité (*voir*, pour la comparaison de cette cour avec celles des rois franks vers les mêmes époques, Dubos, t. I, p, 403).

Si les services rendus aux arts par ce roi des Visigoths sont moins constatés que ceux

pour arriver plus tôt à nos fondations monumentales et plus *françaises* encore du commencement du VI[e] siècle.

de l'autre Théodoric, roi d'Italie, que nous pouvons préciser, grâce aux formules de son grand ministre Cassiodore, il est à croire du moins que le prince dont Sidoine, chrétien fervent, trace un si séduisant portrait, et dont il peint la tiédeur schismatique en disant que ses pratiques religieuses semblaient plutôt tenir de l'habitude que du zèle, « *pro consuetudine potiusquam pro religione reverentiam* », n'aura pas voulu, quoique arien, demeurer en reste avec le roi des Burgondes, et que, sous son règne aussi l'art chrétien aura produit de somptueux monumens, tels que la cathédrale de Toulouse, qu'on s'accorde à faire remonter au V[e] siècle.

Observons d'ailleurs que l'arianisme et l'orthodoxie, divisés seulement dans l'interprétation du dogme, faisaient usage pour leurs solennités d'églises presque analogues, et qu'au temps de Théodoric II, la démarcation toujours tranchée des deux religions ne comportait plus, en *Gaule* surtout, les haines réciproques et les persécutions que ce schisme avait excitées dans l'empire depuis les dernières années de Constantin, et dont on ne retrouve l'explosion accidentelle que sous l'influence des passions italiennes ou orientales. Ainsi les mêmes écrivains qui parlant de deux princes également ariens, Théodoric II et Théodoric-le-Grand, célèbrent le premier à raison des présens qu'il envoya comme roi d'Espagne au saint-siége (*voir* lettre de saint Grégoire-le-Grand, l. VII, p. 126), traitent-ils l'autre de nouvel Hérode (Baron., an 526, n[os] 5 et 6), pour sa conduite envers le pape Jean I[er].

On cite même, d'après le même saint Grégoire (l. III, dial. c., 2), ce trait qui semblerait faire participer les animaux de ce temps aux influences intellectuelles, et peut-être même aux préventions antischismatiques : le cheval qu'*avait monté* le pape Jean pour se rendre à Constantinople, revenu à son ancien service, méconnut la voix et la main de sa maîtresse, sans doute *Arienne*, et manifesta par des ruades et en se cabrant, son refus de toute autre monture que celle dont

« L'*animal*, glorieux d'une charge si belle,
» N'eût voulu pour beaucoup *se trouver* soulagé. »

Voici, à propos d'arianisme, comment le jésuite Gauthier dans sa *Chronologie* (p. 385, 3[e] colonne), explique l'essence de ce grand germe de dissidence religieuse sorti de la souche chrétienne au moment même où se manifestait toute la vigueur de sa sève, et comment il dépeint, sous l'an 353, les premiers jets qu'il poussa dans notre France, où se desséchèrent plutôt que partout ailleurs ses rejetons qu'on ne vit guère poindre sérieusement sous d'autres espèces, que vers le premier tiers du XVI[e] siècle.

« L'arianisme qui fait le Fils inférieur à Dieu le Père, et le Saint-Esprit moindre que » le Père et le Fils, *naissant en France*, ainsi qu'un évêque célébrait la messe (pour » action de grâce de ce que sa cité avait été divinement préservée du siége des Huns), vit » tomber comme de la voûte de l'église sur l'autel trois gouttes égales plus claires que le » cristal découlant ensemble et se joignant en forme d'une très belle pierre précieuse, » laquelle étant placée au milieu d'une croix d'or garnie de pierreries, voilà que toutes » les autres pierres précieuses tombèrent ; et estant mise à part, elle donnoit la santé aux » malades et augmentoit la dévotion à ceux qui honoroient l'image de la saincte croix.

Nous avons vu, par la description de la basilique de Prudens, que bien avant la domination des rois franks dans la Gaule centrale, l'art chrétien se trouvait richement implanté dans notre sol, où il poussa dès lors de si profondes racines, qu'à part le fruit des *leçons* de Théodoric et les somptuosités de Justinien, nous pourrions désormais nous affranchir du soin de chercher ailleurs qu'en France ses plus beaux types. Cet éclat précoce dans un pays encore soumis en partie à l'influence des patriciens de Rome, dont le zèle religieux ne correspondait pas, en général, à celui des empereurs [1], et son développement rapide et continu, chez nous surtout, au milieu de déplorables convulsions qui ébranlèrent moins les siéges épiscopaux que les trônes, tint principalement à l'auréole de talens et de vertus dont brillait alors l'épiscopat, et à l'autorité que ces pasteurs tiraient, comme nous l'avons dit, des libres suffrages de leur troupeau, souvent même de leurs premiers refus d'assumer le fardeau de la mission qu'on leur imposait [2]. Ces nobles apôtres du christianisme, véritables *Pères* de notre Église, sortant pour la plupart du monastère de *Lerins*, ce mont Cassin français,

» parce qu'elle se montroit claire aux purifiez et dévots, et obscure aux immondes. » (Sigib., an 453.)

[1] Parmi les preuves qui ne nous manqueraient pas au besoin, de l'autorité du clergé dès ces époques et du peu de ferveur des officiers de l'empire, nous citerons ce fait : saint Hilaire, évêque d'Arles, prêchant dans la basilique Constantine, aperçut parmi ses auditeurs le *préfet des Gaules* qu'il considérait comme indigne d'entendre la parole de Dieu, et l'apostropha si vivement dans ce sens, que le préfet confus se retira sans que la solennité ait été autrement troublée.

[2] De même qu'il fallut, comme nous l'avons dit, employer la ruse et la violence pour asseoir saint Martin sur son siége de Tours ; de même que saint Germain, retiré à Auxerre pour y mener une vie seigneuriale, après avoir brillé dans la carrière des armes, n'en devint évêque que par une sorte de *guet-apens*, saint Amator l'ayant enfermé dans l'église et lui ayant coupé les cheveux, devant son clergé, en le désignant à sa succession, plusieurs autres illustres prélats de ce temps n'occupèrent leurs siéges qu'en cédant pour ainsi dire à la violence. Saint Loup, célèbre au barreau, séminaire de ce temps d'apostolat, fut presque contraint par des députés de Troyes d'accepter la direction de leur église ; saint Maxime, évêque de Riez, refusa deux fois, mais vainement, les honneurs de l'épiscopat, effrayé sans doute des charges qui y étaient inhérentes; Hincmar ne dit-il pas à propos de la contrainte exercée envers *saint Remi*, pour lui faire accepter à 22 ans le siége pontifical de Reims : « *Raptus potius quam electus* » ; et saint Hilaire lui-même, que nous montrons si absolu dans l'exercice de ses hautes fonctions, à la nouvelle qu'on le désignait pour succéder à saint Honorat, ne courut-il pas en toute hâte s'enfermer dans le monastère de Lérins, d'où les instances et presque les violences du préfet Cassius purent seules l'arracher.

dont la fondation est antérieure de plus d'un siècle à celle de Saint-Benoît [1], étaient à la fois versés dans les lettres sacrées, comme dans la littérature classique [2], et pénétrés en général du besoin de

[1] Ce fut dans les premières années du Ve siècle qu'Honorat, issu d'une famille romaine qui donna des consuls à l'empire, s'unit avec saint Caprais, pour fonder ce monastère qui transforma un repaire de bêtes venimeuses, comme étaient, comme sont redevenues les îles de Lérins, en un sanctuaire de piété vivifié dès lors par l'affluence des plus illustres Gaulois accourant de toutes parts pour puiser dans le recueillement de cette Thébaïde et dans les exemples et les leçons de saint Honorat qui la dirigea trente ans, les moyens d'édifier et de régénérer la Gaule, comme firent saint Euchère, saint Théodore et tant d'autres. Celle des deux îles où se trouvait le monastère prit le nom de saint Honorat. Le vieux foyer de nos enseignemens religieux, modèle trop méconnu plus tard des plus nobles habitudes de la vie cénobitique, ravagé à diverses reprises par les Sarrasins et plusieurs fois renouvelé, a subsisté sous la règle de saint Benoit, continuatrice des traditions laborieuses de saint Honorat, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque où le désordre introduit dans cette pépinière de saints nécessita une réforme que le décret de l'Assemblée nationale rendit bientôt complète. M. Prosper Mérimée, qui a visité en 1834 les restes de ce monastère devenu une sorte de château fort, nous les peint (*Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, p. 262 et suivantes) comme un mélange de matériaux hétérogènes portant le cachet varié des siècles écoulés depuis sa construction, mais dont plusieurs, tels que le devant du sarcophage dont nous avons parlé plus haut (p. 193 et 194), divers fûts de colonnes avec inscriptions, plusieurs fragmens évidemment antiques et les débris d'une espèce de baptistère, paraissent dater de l'époque gallo-romaine et doivent rappeler cette fondation mémorable pour nous à tant de titres, et cependant presqu'ignorée en France, où cet oubli de nos propres traditions est péché d'habitude, quand tous nos yeux se tournent vers les souvenirs de même nature laissés par l'illustre imitateur de saint Honorat et de saint Caprais. Combien de nos pieux pèlerins courent chercher au loin, au désert de Subiaco, aux pentes du mont Cassin, les traces du saint dont la parole fixait les populations près de lui, les sentiers où deux anges l'attendaient pour le guider d'une résidence à l'autre, le seuil de celle où *Totila*, confondu par son épreuve, s'inclina dans sa pompe aux pieds de l'humble ermite, qui jamais ne songèrent à rendre un tel hommage au grand foyer d'où sortit, plus d'un siècle avant saint Benoît, le rayonnement des plus grandes illustrations chrétiennes de la Gaule?

[2] Sans parler de saint Paulin, évêque de Nole, né à Bordeaux, qu'Ausone avait initié aux secrets de l'éloquence et de la poésie, mais qui n'exerça guère ces heureux dons qu'en Espagne et en Italie, et sans rechercher dans la Bibliothèque des Pères des titres à joindre aux éloges que fait Grégoire de Tours (l. II, chap. XIII) des nombreux prélats des Gaules, « *sanctitatis ac fidei religionisque custodes*, » et aux preuves que cet évêque historien donne de sa vaste érudition en citant Virgile, Salluste, Pline, Aulugelle, etc.; il suffirait de parcourir quelques-uns des écrits laissés par plusieurs élèves de saint Honorat pour s'assurer que la culture des lettres était en honneur dans ce monastère, de même qu'on reconnaît par les nombreuses citations de Sidoine Apollinaire et par ses poésies de divers genres que l'étude des grands modèles de la littérature profane, proscrite plus tard par saint Grégoire-le-Grand, et jusqu'à la pratique des simples jeux de l'esprit, se conciliaient alors avec l'exercice des pieuses et sévères élucubrations de l'épiscopat.

rehausser encore la majesté du culte chrétien par les pompes monumentales, d'un si grand effet sur les populations indécises et même sur les Barbares; aussi le premier soin d'évêques comme saint Hilaire, saint Loup, saint Maxime, saint Euchère, saint Théodore, etc., fut-il d'assurer à la fois leur ascendant moral par la pratique de hautes vertus comme par les exemples d'une vie ascétique, et le triomphe matériel du nouveau culte sur l'ancien, en substituant des basiliques aux temples, démolis ou dénudés par leur prédécesseur saint Martin, et souvent même en employant des moyens que l'art désavoue, tels que le démantèlement de curieux édifices étrangers à la lutte religieuse, comme fit saint Hilaire, qu'on nous montre construisant des églises avec les marbres de l'amphithéâtre d'Arles.

On ne peut douter non plus, d'après l'accord existant entre les vers de Sidoine sur l'église de Lyon, et les nombreuses autorités citées par Eméric-David (*Disc. hist.*, p. 73 et suiv.), et surtout les faits mentionnés par saint Paulin, « *dont plusieurs se rapportent à la France,* » (épist. XXXII, *ad Sever.*, n° 2; id. de S. Felice, nat., carmen X, vers. 10 et seq.; vers. 171 et seq., etc.), que, « dès lors se » soit établi l'usage, suivi dans la plus grande partie de l'Europe » jusqu'au onzième siècle, de revêtir entièrement l'intérieur des » églises de peintures ou de mosaïques dont les murs, les voûtes et » le sol même étaient ornés, les Pères voulant que de quelque côté » que les fidèles portassent les yeux, ils fussent touchés par des » images pieuses [1], ou du moins disposés au recueillement par l'ac» cord des couleurs et par les effets mystérieux de la lumière; » or, ces soins dispendieux, cette recherche du luxe religieux de l'Orient importé surtout par Placidie, et dont le dernier vestige n'a disparu pour nous qu'à la fin du siècle dernier, par la chute du revêtement en mosaïque de la Daurade de Toulouse, prouvent suffisamment, ce nous semble, par l'harmonie nécessairement établie entre cette dé-

[1] Les traditions sur l'art de ces époques sont nécessairement fort rares, raison de plus pour n'en négliger aucune; aussi extrairons-nous de la Chronologie de Gaultier (p. 385) cette anecdote qui prouverait à-la-fois l'exercice de l'art et la confusion, exceptionnelle sans doute alors, mais si commune au XVIe siècle, du sacré et du profane: « Un certain » peignant nostre Sauveur à la forme de Jupiter eut, l'an 467, la main séchée, mais » confessant son péché fut guéri par Gennadius, patriarche de Constantinople. » (*Genab. Hilario ex abbate Vesper.* Sigib.).

coration intérieure et les principes de la construction en général, à quel degré de splendeur était déjà parvenu chez nous l'art chrétien, lorsque la constitution de notre monarchie et l'impulsion chrétienne reçue et donnée par Clovis, vinrent généraliser cet essor et en étendre l'effet de la circonférence au centre de la Gaule.

Quelques mots d'introduction nous semblent ici nécessaires :

Du débordement de populations barbares qui vinrent, de points si divers, sous tant de noms, et cependant comme d'un commun accord, s'entrechoquer, s'entr'égorger dans notre Gaule, après l'avoir soumise aux plus cruelles épreuves, trois peuples seulement, les Visigoths, les Burgondes et les Franks, surnageaient vers la fin du Ve siècle, en présence de la confédération gallo-romaine campée entre la Loire et la Somme, comme pour faire face à tous ses ennemis. Les plus redoutables, tant par leur caractère belliqueux et demeuré sauvage lorsque les Visigoths et les Burgondes marchaient à grands pas, comme on l'a vu, dans les voies de la civilisation, qu'à raison de la pente naturelle pour nous du torrent des invasions, étaient sans contredit les tribus des Franks et des Allemands, surtout celle des Franks-Saliens[1], qu'une occupation momentanée de nos belles provinces centrales tenait en éveil et en convoitise sur les chances de reprise de possession. Cette tribu obéissait alors à Clovis, dont le père, Childéric, aurait, selon d'anciens historiens, établi le siége de son royaume à Paris, dès l'année 456 (Baron., an 456, n° 6),

[1] Cette tribu avait été soumise par Julien en 358. Antérieurement et quoiqu'occupant, dit-on, depuis 207, la Toxandrie, la Campine d'aujourd'hui, elle n'apparaît guère dans l'histoire que confondue parmi les Franks qui envahirent la Gaule sous Gallien et dont Constance-Chlore avait admis une colonie dans nos provinces, ce qui put donner à ce peuple l'avant-goût du bonheur attaché à la possession de ce pays et irriter d'autant plus ses désirs de conquête, alimentés d'ailleurs depuis l'an 406, par *la part* qu'ils prirent au *grand festin* des Barbares, après s'être vainement opposés à la grande invasion des Burgondes, Suèves et Vandales, qu'ils regardaient avec raison comme de dangereux compétiteurs pour la proie qu'ils convoitaient. Rangés sans doute par le même sentiment de rivalité avec l'armée romaine contre Attila, ils avaient aussi prouvé, en prenant pour chef, depuis la défaite de Clodion, le comte Ægydius, grand-maître de la milice des Gaules et qui embrassa le parti de l'empereur Majorien, leur disposition à confondre leurs intérêts avec ceux des Romains, près desquels ils combattirent à Lyon, sur la Loire, etc. ; mais le retour de Childéric, que ses débauches avaient fait déposer, les plaça dans l'état d'hostilité où nous avons trouvé Clovis.

pour le reporter ensuite, en cédant aux armes romaines, à Tournai, où du moins sa résidence est bien constatée par sa tombe [1].

Soit ambition, soif de gloire, ou désir de replacer ses étendards où flottèrent ceux de ses pères, et d'atteindre le but qu'ils avaient à peine entrevu, cette *terre promise*, ce climat si fertile et si doux pour des hommes du Nord, Clovis, par un élan et dans des formes *chevaleresques* [2], défia noblement le dernier représentant de la grandeur romaine dans les Gaules, le fils de cet Ægidius (comte Gilles), qui

[1] Le tombeau de Childéric, découvert à Tournai en 1653, à sept pieds sous terre, est venu fixer invariablement ce point longtemps douteux de notre histoire ; le nom de ce prince, « *Childerici regis*, » étant écrit en lettres romaines autour de la figure de ce roi gravée en creux sur une bague d'or. C'était un beau point de départ pour une histoire de la monarchie française ; aussi Montfaucon s'est-il emparé de cette riche découverte pour appuyer ses diverses conjectures, souvent opposées à celles de l'ouvrage publié à Anvers, dès 1655, par Jean-Jacques Chifflet, premier médecin de l'archiduc Léopold, sous le titre de : « *Anastasis Childerici primi, etc.*, sive Thesaurus sepulcralis Tornaci, nerviorum effossus, etc.» C'est surtout contre l'opinion de Chifflet, sur les abeilles d'or trouvées dans ce tombeau au nombre de 300, avec un grand nombre d'autres objets, pommes d'épée, fers de hache et fer à cheval, tablettes ou objet présumé tel, sorte de bracelet, globe de cristal », etc., que Montfaucon s'élève, ne pouvant admettre, dit-il, d'après la forme très prononcée de ces ornemens qu'il juge symboliques ou appartenant à un caparaçon de cheval, qu'on les ait prises pour des fleurs de lis et que de là soit venue la floraison si longtemps vivace de cet emblème de notre monarchie. Nous reviendrons sur ce sujet, remarquons seulement *après* M. de Châteaubriand (*Etudes historiq.*, t. III, p. 212), qu'il faut reconnaître en examinant ces objets dont les plus curieux existent à *notre* Bibliothèque royale, d'après le don fait à Louis XIV par l'archiduc Léopold : « *qu'il n'y a rien dans tout cela de trop barbare*, » et que l'exécution de ces nombreux bijoux en or, d'un beau travail, sacrifiés dans une tombe, et surtout la gravure de la tête du roi représenté armé de sa haste, etc., confirme nos remarques sur le travail d'orfévrerie et sur la culture des arts à ces époques reculées, même chez un peuple encore considéré comme barbare, et dans des provinces où le propagandisme de l'art italien semble n'avoir pu pénétrer que dans les temps de l'occupation romaine, à laquelle il paraîtrait aussi n'avoir pas dû survivre dans ces époques de malheur.

[2] C'est ainsi que M. Walkenaër, dans son article *Clovis* de la Biographie universelle, qualifie le défi de Clovis à Syagrius à qui il donne, par erreur, *le célèbre Aetius*, au lieu du comte Ægidius, pour père, et qu'il gratifie en outre d'une *grandeur d'âme* que l'abandon de son armée et sa fuite précipitée de Soissons à Toulouse ne nous semblent guère démontrer. Déjà l'abbé Dubos, dont l'opinion corrobore nos hypothèses en ce qu'il ne voit dans l'attaque de Clovis qu'une vengeance contre Syagrius et non une lutte de peuple à peuple, avait fait remarquer, en s'appuyant sur Grégoire de Tours (lib. II, chap. XXVII), que Clovis en avait agi, comme on fit au XIVe siècle, en *demandant journée* à son adversaire (*Hist. crit. de la mon.*, t. II, p. 19).

avait occupé huit ans le trône de Childéric [1], premier motif sans doute de la provocation de son fils, qui tenait en outre à honneur de venger les affronts subis par sa tribu, alors que l'épée du vaillant Aetius, teinte du sang du fils de Clodion, avait contraint les Franks-Saliens à fuir des remparts de Soissons à ceux de Cambrai [2]. La lutte fut courte, mais sanglante : *l'armée* des anciens maîtres du monde ne put soutenir le choc de *cinq mille Barbares* (en 486), et Syagrius, en Romain dégénéré, au lieu d'ennoblir sa défaite par une mort glorieuse, courut chercher à la cour de Toulouse un asile que le fils du grand Euric ne lui accorda que pour se jouer bientôt après des droits toujours sacrés du malheur, en livrant le vaincu à la férocité du vainqueur. Clovis profita de la trahison, mais la fit plus tard expier à Alaric dans les plaines de *Voclade* [3].

Cependant l'énergique chef de la tribu victorieuse, loin de s'enivrer de succès favorisés, *dit-on*, par la population et surtout par le clergé de nos provinces [4]; loin de suivre aveuglément, comme les

1 Voir sur cette circonstance historique, contredite par quelques historiens, le mémoire sur l'origine des Français, par Freret.

2 Sidoine a tracé dans le panégyrique de Majorien un tableau bien piquant de cette défaite de *Cloio*-le-Frank, dont l'armée, surprise alors qu'elle célébrait l'hymen d'un jeune couple à la *blonde chevelure*, s'enfuit en emportant sur des chariots les brillans apprêts du festin :

.... Plaustris rutilare videres
Barbarici vaga festa tori, conjectaque passim
Fercula, captivasque dapes, cirroque madente
Ferre coronatos redolentia serta lebetas.
. . . .

3 Le nom de *Vouille*, village *près* de Poitiers, était consacré dans nos annales comme théâtre de ce combat d'où dépendit le sort de nos plus belles provinces; mais l'abbé Le Bœuf, par de savantes démonstrations, a fait prévaloir celui de *Voclade* ou de *Vouglé*, plus conforme, en effet, au texte de Grégoire de Tours : « In campo *Vogladense*, » *decimo* ab urbe Pictava *miliario* » (l. II, chap. XXXVII).

4 On a peut-être cependant tiré des conséquences un peu larges de ce que dit Grégoire de Tours (l. II, chap. XXXVII) : qu'un grand nombre des habitans des Gaules désiraient *alors* avec ardeur d'être soumis à la domination des Franks : « multi jam *tunc* ex Galliis » habere Francos dominos summo desiderio cupiebant », en généralisant la portée de cette remarque et en appliquant, même au temps des premières hostilités de Clovis, ce qui, chez notre grand historien, ne se rapporte qu'à l'époque (508) où ce prince, chrétien depuis 496, ouvrit sa campagne contre les *Visigoths Ariens*, après son entrevue avec Alaric, dans une île près d'Amboise (chap. XXXV). Ainsi, bien que cette observation, faite

autres Barbares, les voies où devaient l'entraîner ses premiers penchans et ses habitudes sauvages, voulut, par un instinct exploité sans doute par d'habiles conseillers, renouveler pour la Gaule ce que Constantin avait fait pour l'empire. Libre de tous engagemens religieux, autres que ceux imposés à son peuple par la routine [1], il

par le président Hénault, sans distinction d'époque : « *que les évêques, en haine de » l'arianisme, avaient favorisé Clovis dans ses conquêtes* », se trouve confirmée par divers passages de la belle histoire de France, par M. Michelet, tels que ceux-ci : « La » domination des Franks était d'autant plus désirée, que personne peut-être ne se rendait » compte de ce qu'ils étaient (t. Ier, p. 192) », (ce qui donnerait bien à ces dispositions une date antérieure à la conquête), l'Église fit la fortune des Franks..... (p. 195), « l'invasion des Franks, si ardemment souhaitée par les évêques....., etc. » Nous hésitons encore à croire que les premiers succès du prince païen aient été secondés par les intelligences de notre épiscopat chrétien ; et nous reportons cette connivence de Clovis avec nos évêques aux époques de ses luttes avec Goudebaud et Alaric, luttes dont le but, le triomphe de l'orthodoxie dans toute la Gaule et l'affranchissement des populations chrétiennes et du clergé des provinces occupées par les rois Ariens, créa nécessairement à Clovis de nombreux partisans dans les rangs même de ses ennemis. Ce qui nous fixe d'ailleurs à ce point de vue, c'est la considération du long intervalle qui s'écoula entre la victoire de Soissons et le baptême de Reims, dont Grégoire de Tours lui-même impute la préparation aux suggestions de Clotilde, mariée seulement alors depuis trois ans, et la décision au danger couru par Clovis dans une bataille (l. II, chap. XXX), ce qui semble exclure, pendant ce temps du moins, l'influence directe des évêques, saint Remi n'ayant été appelé en *secret* qu'après que la grâce eut opéré sur le fier Sycambre et pour en régler l'effet : « Tunc regina accersiri *clam* sanctum Remigium..... jubet, deprecans ut regi verbum » salutis insinuaret » : autrement, il faudrait convenir qu'il y aurait eu imprévoyance d'une part ou mauvaise foi de l'autre dans la stipulation comme dans l'exécution des conditions nécessairement mises au concours des évêques, et presque déception pour ces illustres prélats, qui durent attendre dix ans l'heure où la lumière d'en haut luirait enfin pour ce Barbare, dont les allures féroces offraient peu de prise aux reproches d'infraction à ses engagemens. Le *rex ergo prior*..... de Grégoire de Tours, laisse d'ailleurs à Clovis tout le mérite de l'initiative.

Quant à ce qu'ajoute Hénault : « que *la reconnaissance de Clovis fut la* SOURCE *de » l'autorité que les évêques ont conservée si longtemps* en France, » quoiqu'on ne puisse contester que la puissance de ces prélats n'ait pu s'accroître encore de l'appui qu'ils tiraient du seul prince chrétien qui régnât alors, il semble que l'influence qu'ils puisaient, comme nous l'avons vu, depuis près d'un siècle, dans leur position élevée à tous égards, dans le choix libre et dans la vénération de leurs ouailles, suffisaient pour ajouter de plus en plus, dans ces temps de prosélytisme, à l'éclat d'une auréole restée pure et resplendissante au milieu des plus sombres tempêtes.

[1] Quoiqu'on ait trouvé dans la tombe de Childéric des croix qui, dans l'opinion de Chifflet, pouvaient provenir de dons faits par sainte Geneviève que, selon Bollandus, ce prince tenait en grande vénération, il est difficile de ne pas se ranger à l'opinion de Mont-

lui en coûta peu sans doute de céder aux instances de Clotilde comme aux suggestions des puissans arbitres et éloquens organes des populations chrétiennes qu'il avait rangés sous ses lois; et lorsque ses combinaisons politiques, cimentées par des alliances royales, son mariage avec la nièce du roi des Burgondes et celui de sa sœur *Alboflède* avec Théodoric, roi d'Italie, eurent affermi son pouvoir, entrevoyant sans doute que la bannière du christianisme, si noblement portée par ses évêques, rallierait à sa cause la population religieuse des royaumes dont il méditait la conquête, il se fit brusquement baptiser et sacrer à la fois [1], « *rex ergo prior poposcit*

faucon, qui ne voit ici dans ce symbole religieux qu'une forme accidentelle qu'on trouve également dans des monumens égyptiens, antérieurs de cinq cents ans à la passion du Christ. La conversion tardive de Clovis prouverait seule d'ailleurs le paganisme de sa famille, paganisme sans ferveur, si l'on en juge par l'absence dans le tombeau de son père de simulacres consacrés dans la religion des Gentils. Quelques pièces, telles que l'*escarbot*, une *tête de bœuf d'or* et ces croix mêmes, etc., rappelleraient plutôt le culte égyptien; mais quels rapports pouvaient exister entre la théogonie des Ptolémées et celle de ces hommes du Nord, à moins toutefois d'admettre la tradition si brillamment exploitée, surtout aux XV[e] et XVI[e] siècles, comme nous l'avons dit plus haut, de l'origine troyenne de ce peuple, et de faire remonter sa constitution sur le Rhin à la prise d'Ilion, selon cette opinion de saint Jérôme dans Frédégaire : « de Francorum vero regibus, beatus Hieronymus, qui » jam olim fuerant, scripsit quos prius.... Priamum habuisse regem..... cum Troja cape- » retur..... Europam media ex ipsis pars cum francione eorum rege ingressa fuit..... cum » uxoribus et liberis Rhoni ripam occuparunt, etc. », auquel cas ces exilés, passant par l'Egypte pour de la gagner le Rhin, auraient sans doute pu troquer leurs dieux pénates, infidèles à leur mission, contre quelques symboles de la religion d'Isis.

[1] Le baptême de Clovis, événement le plus important et le plus décisif, par ses conséquences, de tous ceux mentionnés dans nos premières annales monarchiques, devenues depuis lors moins obscures, dut nécessairement, comme celui de Constantin, être consacré par l'art contemporain; mais où trouver aujourd'hui des monumens authentiques de la statuaire mérovingienne, quand les solides murailles des basiliques de ce temps ne subsistent guère elles-même qu'en très petit nombre et souvent à l'état de substructions? Dans ce dénuement, nous citerons, comme produit de l'art graphique, sinon de ce temps même, du moins d'une époque assez rapprochée, une curieuse feuille de dyptique d'ivoire que possède M. le docteur Rigollot d'Amiens, et dont ce savant a fait, en 1832, la matière d'une modeste publication. Ce *demi*-dyptique, qui nous paraît appartenir à l'école romaine dégénérée, comme notre sistre ou custode d'ivoire de Bar-sur-Aube, qui figure dans la pl. XI de la 5[e] série de l'*Album*, représente à la fois le baptême de Clovis et la scène bien clairement tracée de deux miracles dus à l'intervention de saint Remy : la résurrection d'une jeune fille dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Tours, mentionnée par Grégoire de Tours, par Fortunat et par Hincmar, et la descente du ciel de l'huile exorcisée et du saint chrême pour le baptême d'un malade, fait miraculeux, rapporté en ces

se a pontifice baptizari, » et arbora bientôt après contre l'*arianisme* un nouveau labarum qu'appuya la vigueur de sa francisque, dont

termes par Hincmar : « *Surgens ab oratione..... ampullas..... sacri chrismatis plenas* » *invenit.* »

Quant au baptême royal, auquel assiste Clotilde, qu'on reconnaît à sa couronne et à son voile, l'action se borne au fait même de l'immersion. Le roi est plongé dans la cuve qui occupe le centre du baptistère, édifice encore alors séparé de l'église. Au-dessus de sa tête, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, tient suspendu au bec l'*ampulla*, dont la forme est celle d'un petit pot avec anse à bascule ; près du roi se trouvent deux évêques nimbés, vêtus d'une tunique et d'une chasuble seulement (le pallium ayant été porté pour la première fois en Occident par saint Césaire, évêque d'Arles en 514), et sans aucun des accessoires, tels que *crosse* ou *mitre*, qui ne furent en usage que quatre siècles plus tard : l'un des évêques, sans doute saint Remi, pose la main *droite sur la tête du roi*, comme pour ajouter par l'expression du geste au sens de ces paroles : « *mitis depone colla, Sicamber, etc...* » son autre main porte un livre ; le second évêque tient tout préparés les linges destinés à essuyer le prince. Trois prêtres seulement, dont un portant un livre, assistent à cette solennité. Il y a sans doute loin de là à la pompe retracée par Grégoire de Tours, qui nous montre (l. II, chap. XXXI) des cierges odoriférans, brillant de toute part dans le *baptistère*, à tel point que les *assistans* se crurent transportés au milieu du Paradis : « mi» cant flagrantes odore cerei..... talem ibi gratiam *adstantibus* Deus tribuit, ut æstimarent » se Paradisi odoribus conlocari » ; mais cette simplicité de composition est commune à beaucoup d'autres diptyques *consulaires* et religieux du VI[e] siècle, d'un style et d'un travail analogues comme celui-ci, à l'exécution de certains sarcophages d'Arles ; peut-être, en effet, cette feuille d'ivoire sculpté est-elle *au moins* la reproduction du sujet d'un des diptyques que Clovis, dans sa toute puissance, ne dut pas négliger de distribuer, selon l'usage, lors de son avènement au consulat, lorsque nous voyons par le diptyque de Boëce, consul en même temps que Clovis, jusqu'où un simple ministre de Théodoric porta la recherche en cette matière (*voir* à ce sujet notre chap. XIII), et notre planche du diptyque de Stilicon (chap. XI, pl. 1[re] de l'*Atlas*).

Nous savons que malgré le texte si précis de Grégoire de Tours (l. II, chap. XXXIII) et nonobstant la savante dissertation de l'abbé Dubos (l. IV, chap. XVIII), de grandes autorités, MM. Guizot et Sismondi, réduisent la faveur d'Anastase aux *honneurs consulaires*; mais, dans ce cas même, ces *honneurs* devaient comprendre la distribution des diptyques, et le prince que Grégoire de Tours nous montre revêtant, dans la basilique de Saint-Martin, la *robe de pourpre* et le *manteau d'écarlate* (la clamyde), puis, montant à cheval pour distribuer, *manu propria*, de l'or et de l'argent au peuple à cette occasion pour laquelle : « *ab ea die tanquam consul et Augustus est appellatus* », aura certes joui complètement des prérogatives que lui donnait ce nouveau titre. Un témoignage de Millin nous semblerait d'ailleurs de nature à confirmer l'imputation à la rivalité de Théodoric de l'oubli du nom de Clovis dans les fastes consulaires d'Occident qu'on tenait à Ravenne et à prouver que les magistrats de la Gaule ou autres provinces auxquels les empereurs accordaient ce titre, avaient conservé au VI[e] siècle l'usage de distribuer des diptyques comme présens : c'est la feuille d'ivoire trouvée à Autun par cet archéologue, dans son voyage du Midi et qu'il a publiée (t. 1[er], pag. 339 et pl. XIX) avec les légendes ci-après : Flavius, Pe-

Gondebaud reçut le premier choc, et qui, quelques années plus tard, valut au nouveau Constantin la possession de l'Aquitaine comme celle des trésors d'Alaric, transportés à Paris, et sans doute dans *notre palais* même (*voir* tome Ier, page 38).

C'était bien le moins que cet ardent néophyte d'une religion qu'il méconnut si longtemps, même sur le trône, que *ce fils aîné de l'Église*, titre que lui valut son orthodoxie, et qu'il transmit à tous ses successeurs, signalât son zèle pieux en fondant, à l'exemple de son modèle et à l'aide d'un nouveau *Silvestre*, selon l'expression de Grégoire de Tours sur saint Remi, sa *basilique des Saints-Apôtres*, dont un jet de francisque, en présence de son armée, détermina le gisement; sorte de vœu de croisade, d'un grand effet, sans doute, sur des Barbares nouvellement purifiés, et dont les Visigoths étaient devenus dès lors les ennemis à divers titres.

Nous n'essaierons pas même, faute de traditions certaines, de supputer ici sous quelle influence d'art s'éleva dans nos murs, probablement le *premier*[1] de tous nos grands édifices chrétiens, le

trus, Sabbatus, Justinianus, *vir illustris*, mais dont on chercherait aussi vainement le nom dans les mêmes fastes, attribution à laquelle est jointe cette gracieuse dédicace :

MUNERA PARVA QUIDEM PRETIO, SED HONORIBUS ALMA.

Ce que Millin traduit ainsi : *Les petits présens sont doux non par leur valeur, mais par le prix qu'on y attache.*

En tous cas, si l'ivoire de M. Rigollot offre déjà, au moins comme ouvrage contemporain ou à peu près, la preuve, bien autrement constatée encore par divers passages de Grégoire de Tours, d'une pratique d'art assez difficile, le récit du même historien sur la solennité qu'il rappelle ajouterait beaucoup encore à ces témoignages, en nous montrant les rues de Reims ombragées par des toiles *peintes*, et ses églises ornées de tentures : « Telis *depictis* adumbrantur plateæ, ecclesia cortinis albentibus adornantur », circonstance qui, sans faire remonter aussi haut l'usage habituel de ce luxe et surtout les curieuses *toiles peintes* de l'Hôtel-Dieu (du XVe siècle), prouverait avec quel soin la tradition primitive du sacre de Clovis s'est conservée dans cette métropole. Les détails que nous donnons plus loin, notamment sur les peintures exécutées près de Clermont, sous les ordres et sous les yeux de la femme de l'évêque saint Namatius, viendront expliquer ce que l'on doit entendre ici par *toiles peintes* et *tentures*.

[1] La première cathédrale de Paris, celle où l'on doit croire que Julien lui-même et ses pieux successeurs célébraient les solennités du christianisme, celle où l'humble bergère de Nanterre obtenait du Très-Haut, par ses ferventes prières, qu'il dirigeât sur tout autre point la marche foudroyante du fléau de Dieu, fut, selon Du Breul, l'église de Saint-Denis, dite du *Pas* : « ab ejus *passione* non a pastu aut passu, ut quidam putarunt », édifice d'étroite proportion et sans doute de style rustique, élevé de bonne heure sur le

temple que Clovis fit construire de concert avec Clotilde, et où l'un et l'autre trouvèrent leur sépulture : « *Sepultus in basilica Sanctorum Apostolorum quam cum Chrotechilde regina ipse construxerat* » (Grég. Tur., lib. II, cap. XLIII), lorsque des documens non moins positifs que les récits de Sidoine viennent constater que quelques années plus tard la nouvelle capitale des Franks ne le cédait en rien, sous ce rapport, à celle des Burgondes, dont le royaume vint se fondre en 532 dans l'empire du fils de Clovis; et lorsqu'on peut tenir pour certain, d'après de grands témoignages contemporains, le concours d'arts qu'employa le troisième fils de Clovis (le second qu'il ait eu de son mariage avec Clotilde), pour élever à Paris pendant son règne (de 511 à 558), des édifices religieux dignes au moins de rivaliser avec ceux élevés depuis longtemps par saint Patiens,

lieu même du martyre de l'apôtre des Gaules : aussi ne tenons-nous pas compte de cette église *comme monument* dans le classement des grands temples religieux, qui, à partir de la *résidence* de Clovis à Paris, en 508, se multiplièrent rapidement dans cette principale capitale des rois Franks. Le projet d'élever une basilique aux saints apôtres ayant été conçu par Clovis, avant même qu'il n'établît son siége dans cette ville, et alors que, passant ses troupes en revue pour son expédition contre Alaric, il voua cet édifice, en présence de Clotilde, au Dieu dont il attendait la victoire, il est constant que cette église, où il fut enterré ainsi que Clotilde qui le termina : « *sepultus in basilica Sanctorum Aposto-* » *rum quam cum Chrotechilde regina ipse construxerat* », précéda de quelques années l'érection de la nouvelle cathédrale par Childebert, et la fondation, par le même prince, en 522, de l'église de Saint-Vincent, destinée, comme les basiliques d'Eudoxie, de Pulchérie, etc., comme le fût plus tard la Sainte-Chapelle, à encadrer dignement une précieuse relique, la tunique de saint Vincent, trophée principal de l'expédition du roi contre les Visigoths d'Espagne.

Les traditions nous manquent pour déterminer le style et les dispositions de cette basilique des Saints-Apôtres qu'une versatilité toujours blâmable, en fait de fondations, rangea plus tard sous le patronage de sainte Geneviève, de même que saint Germain supplanta *saint Vincent*; mais si l'on considère que Clotilde, qui ne mourut qu'en 543, quinze ans seulement avant Childebert, continua ses soins pieux et sa direction royale à cette église, dont un passage de Grégoire de Tours lui attribue même toute la construction (l. IV, chap. V), on ne peut douter que l'édifice ne participât de la somptuosité et de l'éclat des basiliques de Childebert, dont les travaux se poursuivaient presque concurremment, et sur lesquelles les constatations ne manquent pas, non plus, comme on le verra plus loin, que sur d'autres somptueux édifices chrétiens, élevés dans le même temps sur divers points de la France. Ce qui demeure seulement constaté pour cette première basilique, qui fut brûlée par les Normands en 857, c'est sa décoration intérieure et extérieure en *mosaïques* (*voy. Recueil des historiens de France*, t. VII, p. 72, note D). Bornons-nous donc ici à renvoyer aux descriptions suivantes pour offrir le moyen de juger par assimilation.

comme avec les églises que fondait, vers le même temps, l'évêque *Perpétue* à Tours (Grég. Tur., lib. II, cap. XIV)[1], le prêtre Euphronius à Autun, saint Numatius à Clermont, sa femme hors des murs

[1] On doit considérer la première basilique de Saint-Martin de Tours comme contemporaine de celle de Lyon, puisque sa fondation, déterminée par l'affluence des fidèles au tombeau de saint Martin, déjà célèbre par de nombreux prodiges, remonte au cinquième successeur de ce saint, qui la construisait vers 460, à la place d'une chapelle *indignam talibus miraculis.*

Ses proportions relatives que nous donne l'historien, 160 *pieds de long*, 60 *de large et* 45 *pieds de hauteur jusqu'à la voûte*, devaient être à peu près, sauf réduction à une échelle de plus de moitié, celles de notre basilique actuelle de Notre-Dame de Paris, *longue de* 390 *pieds, large de* 144 *et haute de* 104. Quant à ses dispositions également décrites, *de visu*, par Grégoire, les voici : « *trente-deux fenêtres dans la partie qui entoure l'autel, vingt dans la nef et quarante-une colonnes; et dans tout l'édifice cinquante-deux fenêtres et cent vingts colonnes; huit portes, dont trois autour de l'autel et cinq dans la nef.* » Une répartition de jours et de colonnes aussi insolite et contraire au type de la basilique constantinienne a donné lieu à de nombreuses dissertations et à diverses suppositions dont une seule nous paraît pouvoir expliquer la disproportion, en sens inverse de l'usage habituel, des fenêtres et des colonnes de l'*altarium* (ou chœur) et de celles de la nef (ou capse); on la doit à la haute sagacité de M. Charles Le Normant, qui, dans une note annexe du tome Ier de la belle édition de Grégoire de Tours de la société de l'histoire de France, après avoir fait remarquer que dans *une basilique ordinaire le chœur ou l'abside, comparativement peu développé, n'avait pu recevoir qu'un petit nombre de colonnes*, et que, dans l'époque mérovingienne, on s'est souvent écarté des plans de saint Sylvestre, pour n'y revenir rigoureusement qu'au XIe siècle, établit, en s'appuyant sur la disposition de l'église du Saint-Sépulcre, que la nef de l'église Saint-Martin était subordonnée au chœur construit sur un plan circulaire pareil à celui des premiers baptistères, ce qui pourvoyait au besoin qu'éprouvaient les nombreux pélerins d'approcher du tombeau du saint placé au centre de l'*altarium.* Un plan avec coupe, dû à l'habileté de M. Albert Le Noir, sont venus en outre, selon l'expression de M. Le Normant, *donner un corps à sa conjecture*; d'où il suivrait que comme importation en France du style oriental adopté par Constantin pour sa *basilique des Saints-Apôtres*, etc., la croix grecque, la coupole centrale, etc., l'église de Saint-Martin de Tours formerait un specimen bien antérieur aux églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Cesaire d'Arles.

Grégoire de Tours, qui rebâtit cette église qu'il avait vue dans son état primitif : « *quæ* » *usque hodie permanet* », mais qui fut brûlée avant son épiscopat de 574, cite, à son sujet, une circonstance qui dépose en faveur de notre question d'art, même pour une époque antérieure à la construction dont il s'agit : « comme la voûte de la première chapelle, » dit-il, était d'un travail élégant, « *eleganti opere fuerat fabricata* », l'évêque jugea que » cet ouvrage ne devait point périr, et il construisit en l'honneur des bienheureux apôtres » Pierre et Paul une autre basilique, dans laquelle il fixa cette voûte. » Voit-on, même de nos jours, beaucoup d'exemples de ces soins conservateurs?

de cette ville (*ibid.*, chap. XV, XVI et XVII)[1], et plus tard Grégoire de Tours lui-même, pour réparer les désastres de l'incendie de sa basilique métropolitaine.

[1] Indépendamment de diverses autres églises construites par Perpétue, Grégoire de Tours cite (chap. XV, XVI et XVII), comme ouvrages contemporains, la basilique d'Autun, bâtie par le prêtre Euphronius, celui qui envoya le *marbre* qui recouvrait le tombeau de saint Martin, ainsi que les églises élevées dans Clermont et près de cette ville, par saint Namatius et par *sa femme*. « L'église de Namatius est, dit-il, la plus ancienne de celles qu'on voit dans l'intérieur de la ville, ce qui prouve que la construction en était antérieure à 472, première année de l'épiscopat de Sidoine. Il nous dépeint d'ailleurs cet édifice comme rentrant à peu près dans les proportions, et sans doute aussi dans les dispositions de celle de Saint-Martin, ce qu'il dit de *son abside de forme ronde : « in ante absidem rotundam » habens* », ne devant pas s'appliquer à l'hémicycle habituel des basiliques constantiniennes. Tout l'édifice, ajoute-t-il, est disposé en *forme de croix : « totum ædificium in » modum crucis habetur expositum* », ce qui se concilierait avec l'altarium circulaire, au moyen des *ailes* d'une élégante structure dont il parle. Ici le marbre seul est mentionné comme revêtant les parois intérieures : « *parietes ad altarium, opere sarsurio, » ex multo marmorum genere exornatas habet* » ; mais dans l'église de Saint-Étienne, bâtie hors des murs de Clermont, c'est de peintures qu'il s'agit, comme dans plusieurs autres passages et principalement dans celui où Grégoire parle (l. X, chap. XIX) des travaux qu'il fit exécuter, lors de la reconstruction des basiliques de saint Perpétuus : « Je les fis *peindre* et décorer par nos *artistes* avec tout l'éclat qu'elles avaient antérieu- » rement (quas in illo nitore *vel pingi*, vel exornari, ut *prius fuerant*, *artificum* nos- » trorum opere, imperavi) », et encore dans ce passage du chap. XXII du liv. II, où Grégoire, après avoir montré Eberulf qui, menacé, en 584, de la vengeance de Gontran, avait fixé sa demeure dans la sacristie même de la basilique de Saint-Martin de Tours, par crainte du roi, contre qui le sanctuaire était alors un asyle inviolable, parle de jeunes filles qui, entrées avec des serviteurs d'Eberulf, vinrent *admirer les peintures des murailles et examiner curieusement les ornemens du saint tombeau :* « suspi- » ciebant picturas parietum, rimabanturque ornamenta beati sepulcri..... »

Pour revenir à l'église de Saint-Étienne, près de Clermont, le saint évêque raconte de sa fondatrice, la femme de son collègue Namatius, que, voulant orner son église de peintures et tenant sur ses genoux un livre où elle lisait l'histoire des *temps passés* (ce qui prouve qu'il s'agissait bien de peintures historiques), pour indiquer aux peintres ce qu'ils devaient représenter sur les murs : « *pictoribus indicans quæ in parietibus pingere deberent* », elle fut prise pour une mendiante et devint, sous ce rapport, l'objet d'une aumône de pain qu'elle accepta comme don du pauvre, et dont elle employa jusqu'au dernier morceau pour la bénédiction de ses repas. »

On ne s'étonnera pas de ce concours d'efforts conjugaux dans une sainte mission ressortissant à l'épiscopat, si l'on se reporte à ce que nous avons dit plus haut de la manière de procéder dans le choix des évêques mariés ou non. Sidoine Apollinaire lui-même conserva sa femme plusieurs années après qu'il fut monté sur le siége de Clermont. Mais alors, aux relations mondaines succédait bien souvent un assaut d'actes pieux et de saintes fondations, pour la participation des deux sexes à la grâce d'en haut. C'est ainsi que sainte

Fortunat [1], cet étranger naturalisé par sa participation à nos

Scholastique, suivant l'exemple de son frère, consacra ses grands biens à fonder un couvent de femmes dans le voisinage du mont Cassin. On trouve d'ailleurs souvent dans la vie des pères de Grégoire de Tours, à propos de vocations ecclésiastiques déterminées par une cause quelconque : « *relinquam sponsam* », ou son équivalent.

1 L'occasion devant s'offrir pour nous et à plusieurs reprises, de parler de cet évêque de Poitiers, l'une des célébrités du VIe siècle, nous croyons devoir faire usage ici, à titre de prolégomène, d'une note manuscrite qui nous a été communiquée par M. le président de Grégori, comme redressement d'erreurs sur ce prélat, consacrées même dans la Biographie universelle, où l'on semblait cependant avoir pris à tâche de distinguer Fortunat le poète, né, dit-on, dans le Trévisan, d'un autre évêque du même nom, né à Verceil, et qui vint également s'établir et mourir en France vers le même temps.

Selon M. de Grégori, qui s'est voué à la revendication de cette illustration *vercellaise*, ce serait au contraire l'évêque de Poitiers, le poète auteur du *Vexilla regis* et de tant d'autres productions, l'ami de saint Germain et de Grégoire de Tours, l'instituteur du roi Sigebert, le messager galant de sa mère, la reine Radegonde, qu'il canonisa presque de son vivant dans ses vers, « ad sanctam Radegundam», etc., et sans doute le secrétaire de cette recluse dans sa correspondance en vers avec l'empereur Justin (*voy.* notre chap. XIV), qui aurait vu le jour à *Verceil*, et non pas à *Dualabile*, comme le dit Paul Diacre.

Venantius, dit-il, était son nom de famille, celui de Fortunatus n'ayant été pris par lui qu'à l'occasion du résultat qu'il obtint, pour la guérison d'une ophtalmie, de sa visite au tombeau de saint Martin, objet de son voyage en France, selon Baronius : quant à ses prénoms *Honorius*, *Clementianus*, ils lui auraient été donnés pour constater, dit l'historien piémontais, Rafaelli, qu'il n'appartenait pas aux *familles gothiques*, établies alors en grand nombre en Lombardie, ce qui offrirait un témoignage reculé de la rancune et de l'antipathie que soulève encore aujourd'hui, pour les Italiens, le nom seul de *Goth*, de *Gothique*. Selon M. de Grégori, les mots *Ausonia natus* qu'on lisait à Poitiers sur le tombeau de cet évêque, auraient causé l'erreur des historiens et biographes, qui ne comprirent pas sans doute qu'une petite ville du Piémont pût dignement représenter la grande Grèce, sans considérer que le nom poétique de la patrie des Ausones s'étendit plus tard à toute l'Italie.

Quoi qu'il en soit, voici les preuves qu'administre ailleurs ce savant, de l'état civil rectifié de son illustre compatriote, évêque de Poitiers en 565, mais selon Bellarmin en 570.

Les registres très anciens du chapitre de la métropolitaine à Verceil, constatant l'inscription parmi les saints évêque de cette ville, de *Venantius*, dont l'office et fête sont célébrés le 18 juin.

Le témoignage des historiens vercellais Bellini et Mella, et des chanoines Modena et Le Malacarne, qui ont inscrit *Venanzio Fortunato* parmi les saints et les littérateurs que cette ville s'honore de compter comme siens, et ceux non moins imposans du savant Orico, bibliothécaire de l'Ambrosiane, à Milan, de Mgr. Ferrero, de François Ranzo, des historiens Dellachiesa, Rocotti, Cratigia, Alberti, de Ferrarius, des Bollandistes, du moine Gono et autres, dont la constatation est bien mieux établie dans un ouvrage de M. de Grégori (*Hist. de la littérature et des arts du Vercellais*, t. Ier).

Ce genre de recherches et de controverses sortant de notre cadre déjà si large, nous ne

gloires, et *Grégoire de Tours* [1], prélats dont les vertus, le savoir et la haute influence justifient bien encore, sous les fils de Clovis,

l'abordons ici que comme exemple du soin religieux qu'on prend partout ailleurs d'assurer et de revendiquer au besoin la propriété tout intellectuelle des hommes célèbres même par des productions exotiques, tandis qu'un voile épais couvre encore chez nous le berceau de tant d'illustrations de tous genres, dont les ombres flottent errantes dans les limbes du moyen âge, et même de temps bien plus rapprochés, comme ceux qui virent naître les Fouquet, les Juste, les Goujon, les François Briot et tant d'autres artistes français connus seulement par leurs chefs-d'œuvre.

[1] Le vague, en fait de constatations d'origines inconnues, dont la révélation offrirait souvent à nos plus obscures provinces de justes sujets d'orgueil, est plus commun pour les artistes que pour les écrivains qui, pour la plupart, en usant du moyen de la publicité qui constituait leur art, ont consacré ou du moins laissé poindre des indications dont les biographes se sont emparés. Ici, et pour le premier comme le plus grand de nos historiens, l'obscurité n'était pas à craindre, sa haute naissance, sa célébrité précoce, ses vertus, ses talens et l'éclat de l'épiscopat dont il fut investi dès l'âge de trente-quatre ans, ayant fixé sur lui les yeux et l'admiration de ses contemporains, sentiment que leur postérité a confirmé et confirme de jour en jour davantage.

D'étroites relations durent exister, ne fût-ce qu'à raison des sympathies littéraires entre Grégoire, évêque de la capitale de Sigebert, comme roi d'Austrasie, et Fortunat, l'instituteur de ce prince, ainsi que semble l'indiquer le chant de Fortunat « ad cives Turonicos de » Gregorio episcopo Turonensi, » commençant par ce vers:

« Plaudite, felices populi, nova vota tenentes,
« Præsulis adventu reddite vota Deo.... » (Lib. v).

On sait aussi que c'est l'évêque de Tours qui, en l'absence de celui de Poitiers, rendit les derniers devoirs à sainte Radegonde, protectrice de Fortunat, morte en 587 : « *fui-* » *que et ego præsens ad eam sepeliendam* », dit-il (l. ix, chap. ii) ; mais ne se méprend-on pas lorsque, pour contester à Fortunat le titre d'évêque, on s'autorise de ce que Grégoire de Tours ne lui donne que celui de prêtre. Si nous ne nous trompons, cette assertion ne peut reposer que sur deux passages : l'un (*de gloria Confessorum*, chap. xv) où il est dit : « Haud procul a basilica beati Martini, *Venantius abbas* requiescit..... » ; et l'autre (tiré de la *Vie des Pères*, chap. xvi, où il parle du même Venantius de *Bourges*. Dans ce cas, il y aurait nécessairement confusion, puisque notre Fortunat, mort, d'après les biographes, vers 609, et selon M. de Grégori, en 606, ne pouvait *reposer* non loin de la basilique Saint-Martin où ailleurs, du vivant de Grégoire de Tours, mort en 595.

Quoi qu'il en soit, ces deux écrivains contemporains nous ont laissé, l'un en vers et l'autre en prose, ainsi que Sidoine dans ces deux formes de langages, les documens les plus curieux et les plus authentiques sur notre histoire et sur les mœurs, habitudes et travaux d'art de ces époques reculées. Plût à Dieu qu'ils eussent trouvé de dignes continuateurs!

Quant à leur mérite relatif, Grégoire de Tours se place hors ligne par l'importance et l'intérêt soutenu de ses annales, seul flambeau qui soit venu jeter quelque lumière sur les premiers âges de notre monarchie; vient ensuite Sidoine dont les poésies, comme le remarque l'abbé Dubos (*Discours préliminaire*, p. 28), sont bien supérieures *pour l'invention et pour le style* à celles de l'évêque de Poitiers.

tout ce que nous disions des évêques de la Gaule, nous ont laissé sur ces fondations des documens trop curieux pour que nous ne leur réservions pas quelque place dans nos aperçus sur les arts anciens, ne fût-ce que pour établir un parallèle entre le récit de Sidoine donné plus haut, par extrait, sur la cathédrale de Lyon, et celui de Fortunat sur la magnificence analogue de la *première Notre-Dame* [1] de Paris, commencée longtemps après celle de Patiens (en 522, selon

[1] Du Breul cite comme preuve de la dédicace à la Vierge de cette première cathédrale (la deuxième, si l'on part de la *chapelle* Saint-Denis), le passage suivant d'Aimoin (*de Gestis Francorum*, l. III, chap. LXVII) : « Interea Fredegondis regina marito viduata, ad » basilicam parisiacæ urbis in *honorem sanctæ Mariæ dicatam, etc.* » ; remarque à laquelle on peut ajouter celles de Félibien qui, dans le titre du don fait par Childebert à saint Germain, l'an 47 de son règne, « d'un petit lieu nommé *La Celle*, en Provence, pour » l'entretien du luminaire religieux, dit : L'église de cet évêque (qui était nécessairement » la cathédrale) porte le nom de la *Vierge*. » Le commissaire la Marre (t. Ier, p. 154) rectifie ce passage, mais sous ce double rapport seulement, d'abord qu'il se serait agi du village de *Lacelle*, en Brie, où Childebert, tombé malade, aurait été guéri par saint Germain, erreur que démontre la donation de ce dernier domaine à l'abbaye Saint-Vincent, par l'abbé Vuandremar, l'an 697 (*voy.* dom Bouillart, p. 15), puisque le titre du don fait à l'*église de Paris* remonterait à l'année 531, époque bien antérieure à l'expédition d'Espagne, qui donna lieu à la construction de la basilique de Sainte-Croix ; d'où il suivrait que déjà sous Childebert, à plus forte raison sous Clotaire son fils, il y avait à Paris une église autre que la basilique de Saint-Vincent, laquelle, suivant les inductions tirées des vers de Fortunat, « *ad clerum Parisiacum* » (lib. 11), aurait été commencée par Clovis et terminée par Childebert (Félibien et Lobineau, t. Ier, p. 26). Près d'un siècle s'étant alors écoulé depuis la décision du concile d'Ephèse, le culte de Pulchérie avait pu, depuis longtemps, pénétrer dans la Gaule, comme en témoigne d'ailleurs cette remarque de Dubos (t. II, l. IV, p. 79), que le baptistère où Clovis inclina son front sous l'huile sainte était dédié à *la Vierge : divæ Mariæ.*

Dulaure, en opposant à ces témoignages la simple assertion que notre première cathédrale fut dédiée à saint Étienne, et que ce n'aurait été que comme *annexe* qu'on y aurait joint une autre église qualifiée, dans le testament d'Erminetrude, d'environ 700, de *basilica dominæ Mariæ*, ne s'appuie sur aucun texte précis qui détruise ceux cités plus haut : la dédicace à saint Étienne est d'autant moins probable qu'on voit par plusieurs ouvrages contemporains que le vocable du même saint figurait parmi ceux en très grand nombre, dont Childebert dota sa basilique de Saint-Vincent : « in honore sancti Vincentii » martyris.... seu et sanctæ crucis vel sancti Stephani (*Vie de saint Germain*, par Fortunat) », et à propos des dons faits à cette même église, par saint Germain, qui la dédia le jour de la mort de Childebert : « alodum contulit ad luminaria ecclesiæ Sanctæ » Crucis sanctique Stephani, etc. (*Cod. Irminon*). » En tous cas, l'église *annexe* n'aurait pas beaucoup tardé à absorber le vocable de la cathédrale primitive, d'après ce vers d'Abbon :

« Urbs in honore micat *Celsæ* sacrata Mariæ. »

Du Breul), mais qui ne dut guère jeter son éclat que beaucoup plus tard, si l'on en juge par l'époque que l'on doit assigner aux vers de Fortunat, vers empreints d'une admiration qui semble inspirée par une création nouvelle : aussi serait-il sage de ne pas rejeter absolument l'opinion [1] contraire à celles de Du Breul, de Félibien (t. Ier, p. 26, et plusieurs autres), que le chant de Fortunat intitulé : *De Ecclesia Parisiaca* (lib. 2, c. XI, apud Duchesne, t. Ier, p. 465 et 466), s'appliquait plutôt à la basilique de Saint-Vincent qu'à la cathédrale de Childebert, s'il en éleva réellement une [2] ; mais comme il s'agit pour nous, moins d'une ventilation des travaux de ce prince que de l'examen de leur portée, quel qu'ait été l'édifice où ils brillèrent, bornons-nous à remarquer que le *Parisien, religieux de Saint-Germain-des-Prés*, et ses successeurs, dom Félibien et dom Lobineau, auraient eu plus d'intérêt à revendiquer ces vers pour leur monastère, par esprit d'*ordre*, qu'à les appliquer à la cathédrale [3], et livrons-les ensuite à l'appréciation de nos lecteurs :

« Si *Salmoniaci* memoretur machina templi,
» Arte licet par sit, pulchrior ista fide.
» Nam quæcumque illic veteris velamine legis
» Clausa fuêre priùs, hic reserata patent.
» Floruit illa quidem vario intertexta metallo,
» Clarius hæc Christi sanguine tincta nitet.
» Illa aurum, lapides ornarunt cedrina ligna,
» Huic venerabilior de cruce fulget honor.
» Constitit illa vetus ruituro structa talento,
» Hæc pretio mundi stat solidata domus,
» Splendida *marmoreis* attollitur aura *columnis*,
» Et quia pura manet, gratia major inest.

[1] Une note du *Recueil des historiens de France* (t. III, p. 437) porte, à propos des vers de Fortunat, considérés comme concernant l'église saint Vincent : « quos versus ipse » Fortunatus inscribit de ecclesia Parisiaca, quo nomine primariam seu matricam ecclesiam » plerique designatam volunt, ut notat Mabillonius. »

[2] Le doute que nous soulevons ici, sans l'approfondir autrement, tient à la remarque que nous ferons plus loin sur la dissidence d'opinion des Bénédictins touchant l'attribution des vers de Fortunat à *l'église parisienne*, débat dans lequel Dulaure s'est abstenu d'intervenir, en ne faisant même aucune mention de ces vers, si curieux cependant à divers titres pour un historien de Paris.

[3] Il en était de même de tous les Bénédictins qui auraient pu se glorifier de l'éclat poétique que la description de Fortunat aurait ajouté aux détails donnés par le moine *Gislemar* sur l'un des premiers foyers de leur ordre en France. L'opinion de Valois, que le nom de basilique, donné à l'église Sainte-Croix, ne s'appliquait chez nous au VIe siècle qu'aux

» Prima capit radios *vitreis* oculata *fenestris*,
» Artificisque manus clausit in arce diem.
» Cursibus *auroræ vaga lux* laquearia complet,
» Atque suis radiis et *sine sole micat.*
» Hæc prius egregio rex Childebertus amore
» Dona suo populo non moritura dedit.
» Totus in affectu divini cultus adherens
» Ecclesiæ juges amplificavit opes
» Melchisedech noster meritò rex atque sacerdos,
» Complevit laicus religionis opus.
» Publica jura regens, et celsa palatia servans,
» Unica pontificum gloria, norma fuit.
» Hinc abiens, illìc meritorum vivit honore,
» Hìc quoque gestorum laude perennis erit.

Nous aurons à revenir encore sur cette description, comme sur celle de Sidoine, à notre chapitre VII, pour expliquer, s'il se peut, en quoi pouvait consister alors l'effet de ces vitraux reproduisant la lumière de l'aurore, et qui brillaient sans soleil; de même que nous suivrons plus tard les autres phases de transformation de cette église, dont l'éclat primitif, quelque vif qu'il pût être, s'est éteint dans la splendeur des œuvres successives de nos rois, de Robert à saint Louis, mais sans qu'on puisse toutefois répéter sérieusement, avec Du Breul, « que le fils d'Hugues Capet, voulant

églises de moines (Mabillon, *œuvres posthumes*, t. II, p. 356, 337), pourrait faire considérer les moines de Saint-Vincent comme déjà soumis à la règle de saint Benoît, qui s'était retiré au mont Cassin en 529. Qu'on observe d'ailleurs que si cette opinion de Valois, admise par plusieurs de ses illustres rivaux en matière d'investigations historiques, était reconnue incontestable, le *titre seul*, donné par Fortunat à son chant : *de Ecclesia Parasiaca*, résoudrait la difficulté, puisque ce poète, qui nomme à diverses reprises dans la vie de saint Germain (chap. XLII), la fondation entièrement nouvelle de Childebert : *basilica Sanctæ Crucis*, notamment dans ce passage : « cum Parisius ad *basilicam* Sanctæ Cru- » cis vir Dei procederet (*act. ord. S.S. Bened.*, t. I, p. 940) », aurait prouvé par sa seule désignation d'*église parisienne*, qu'il entendait parler d'un édifice indépendant de tout monastère, comme était nécessairement la cathédrale. Nous devons dire cependant qu'on trouve au volume III (p. 245) des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, une dissertation où l'on établit que l'abbé de Vertot, après un examen attentif des vers de Fortunat, comparés à la prose de Gislemar, *s'est assuré* que l'un et l'autre auteur parlaient de la même église; seulement, cette dissertation se termine par une remarque qui nous semble en renverser l'économie, car si la donation de Childebert, faite à l'église construite dans l'*isle de Paris*, qualifie, comme on le dit, cette église de : *Mater ecclesia Parisiaca*, la conformité de ce nom, avec celui porté en tête du chant de Fortunat, suffirait pour prouver que ce poète n'a pas eu d'autre édifice en vue.

» faire rebastir l'église Nostre-Dame tout de neuf, fit faire le *dessin* » *tel que l'on void à présent.* » (*Voir* notre chap. 4, texte de la pl. II de la 7[e] série de l'Album.)

Les traditions, même en considérant le tableau de Fortunat comme peint d'après notre cathédrale, sont bien plus explicites pour la *basilique* de Saint-Vincent et Sainte-Croix, monument presque contemporain, et des plus curieux pour notre histoire de l'art, comme offrant, d'après sa description, le premier exemple bien constaté de l'introduction en France du style grec déjà en honneur depuis longtemps en Italie, nommément dans la basilique des saints Nazaire et Celse et qu'on appliquait vers le même temps à notre basilique de saint Césaire d'Arles, et encore, dit-on, à celle que Lunébodès élevait alors à Toulouse sur le lieu du martyre de saint Saturnin, quoique selon Fortunat (l. II, carm. IX) elle fût l'œuvre d'un *Barbare* « barbarica prole », sans intervention de la *gent* romaine « Romana gente »; mais malheureusement notre vieux saint Vincent n'accuse plus aujourd'hui son type natal que par un caractère commun à toutes les œuvres de ce temps, la base de la tour à laquelle s'appuie le porche malheureusement dénudé par les iconoclastes de 1793, dont la rage n'eût été qu'à demi-satisfaite s'ils n'eussent confondu, dans leur fureur de destruction, la curieuse série des huit statues mérovingiennes [1] du portail de Saint-Germain-des-Prés,

[1] Nos antiquaires des XVII[e] et XVIII[e] siècles se sont beaucoup occupés de ces statues monumentales, dont les analogues existaient au portail de plusieurs de nos églises, à Notre-Dame de Paris, façade du Sud, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Denis (au vieux cloître de l'abbaye), à l'église Sainte-Marie-de-Nesle (Aube), etc., etc., et dont la série complète et intacte a, grâce à Sergent, survécu sur le portail principal de la cathédrale de Chartres, au traité passé par le conseil de cette commune avec le digne citoyen qui, moyennant 100 livres en assignats, se chargeait de purger ce sanctuaire de la superstition de toute sa statuaire monacale. Double bénéfice sans doute! Mais à des argumentations signalées seulement comme empreintes d'hérésie historique, succéda bientôt un grand schisme, l'expression d'un système, suffisant toujours pour en faire naître un autre tout opposé. Reste encore, à vrai dire, à savoir qui eut raison des Bénédictins qui, animés sans doute de ce sentiment auquel nous avons dit qu'ils n'avaient pas cédé quant aux vers de Fortunat, tenaient à honneur de voir dans ces statues la figuration authentique et faite presque *ad vivum* de nos premiers rois de la première race, ou de l'écrivain anonyme qui, le premier, leva (*Mercure* de mai 1723) l'étendard du doute sur cette attribution, drapeau sous lequel sont venus se ranger depuis lors bien d'autres contradicteurs de Mabillon, de Ruinart, de Montfaucon, de Jacques Bouillart, etc. Résu-

avec la majestueuse chronologie royale, de Childebert à Philippe-Auguste, placée par Maurice de Sully au fronton de notre cathédrale, comme hommage pour la participation de tous ces princes à cette œuvre d'art et de piété.

mons d'abord ce débat aussi succinctement, mais aussi nettement qu'il nous sera donné de le faire, sauf à remettre la cause que nous regrettons bien de ne pouvoir éclairer, comme pour beaucoup d'autres objets analogues, par un appel à la sagacité de nos lecteurs au moyen de l'exacte reproduction de la matière en litige ; mais la gravure de ces statues, telle qu'elle existe dans le Grégoire de Tours, édité par Ruinart, et dans la *monarchie de Montfaucon* (pl. VII), offre, comme toutes les reproductions du XVIIIe siècle, une telle oblitération du caractère réel des types, une telle absence du style propre à chaque objet dans les têtes surtout, qu'ici notre moyen, loin d'élucider la discussion, ne pourrait que lui donner une direction très vicieuse.

Mabillon avait reconnu dans ces figures incontestablement du VIe siècle (*Annales Bénéd.*, t. Ier, p. 169) Clovis et Clotilde, Childebert et Ulthogothe, flanqués par Clotaire, Clodomir, Chilpéric et saint Germain, point de vue que Ruinart se contenta de modifier, sous un rapport de peu d'importance, en substituant à saint Germain, saint Remi dont, en effet, la place était naturellement assignée auprès de la porte de l'église et à côté de Clovis, qu'il y fit entrer. Une transformation plus difficile, mais à laquelle se prêtait bien la longue tunique portée alors par les deux sexes et la physionomie juvénile de deux de ces figures, tendait à expulser Ultrogothe pour faire place à Thierry, quatrième fis de notre premier prince chrétien, qui jouissait ainsi du plaisir de se trouver au sein de sa famille, accrue seulement du saint évêque qui lui ouvrit la route du ciel. Cette dernière opinion, partagée par Montfaucon, même sans égard à l'absence, dans le portail de Saint-Germain, du pied d'oie de *Clotilde* (ou reine *Pédauque*), symbole de prudence, dit-on, qu'on trouve presque partout ailleurs, devint aussi celle de l'abbé Dubos, qui ajouta aux démonstrations des Bénédictins quelques témoignages spéciaux qui constataient expressément, selon lui, la présence de Clovis, tels que les souliers à *lune :* « lunati calcei », caractéristiques de la dignité de *consul romain*, ces chaussures n'étant en usage alors dans l'empire que chez les personnages du plus haut rang, ce qu'ignoraient sans doute nos imagiers du XIe siècle, à moins qu'ils n'eussent procédé, d'après des documens contemporains de ces pièces, dont l'identité se trouvait ailleurs consacrée par les noms de *Clodomirus*, de Chlo..vs, encore lisibles sur deux phylactères.

L'anonyme du Mercure ne voit, lui, dans cette galerie en plein vent, qu'un monument Carlovingien, où Childebert, Ultrogothe, Clotaire et saint Germain, auraient été admis par déférence pour leur qualité de fondateurs et de *dédicateur*, tandis que l'expression vraie du monument aurait été l'hommage rendu à Pépin, à Bertrade, à Charlemagne et à Carloman, comme bienfaiteurs de cette église, dont saint Germain ne devint le patron qu'en 754, époque de la translation de son corps, à laquelle Pépin assista avec Charles son fils aîné, à telle enseigne qu'il donna à l'église, à cette occasion, le domaine de Palaiseau avec ses dépendances, etc.

Viennent ensuite quelques escarmouches sur les attributs des personnages, sur la question si controversée alors des fleurs de lis et des couronnes pour lesquelles *la partie de Clovis* renvoie à la tombe de Frédegonde, que nous citerons plus loin, et dont *la*

Roi de Paris après la mort de son père, qui, non content d'assurer la transmission en main ferme de son *sceptre francisque*, par la consécration de la *loi des Saliens*, avait, selon l'usage barbare ou plutôt peut-être encore à l'imitation de Constantin, partagé son empire entre ses fils, Childebert Ier, que nous avons montré (t. Ier, p. 40 et suiv.), s'occupant de soins champêtres dans le palais dont nous habitons les ruines, fut sans doute plus accessible encore que son père au sentiment religieux, qui dès lors domina toutes nos populations au point qu'on pourrait imputer à son excès, qu'on nous passe cette expression presque sacrilége, ou plutôt à sa concentration dans des vues trop étroites, le temps d'arrêt de notre civilisation et de nos arts, y compris l'art chrétien, de Dagobert à Charlemagne, d'abord.

Aux édits de Childebert contre l'idolâtrie, toujours vivace sur quelques points de son royaume [1], nous joindrons comme preuve plus

partie de Pépin conteste l'authenticité, sur les *nimbes* (ou gloire céleste) si gratuitement concédés au moins à cinq des huit figures, et qu'on n'accordait, en général, d'ailleurs qu'aux défunts, à quoi l'avocat-défenseur objecte que l'auréole de Trajan, dans les bas-reliefs de son arc, devenu celui de Constantin (*voy. Antiq. expl.*, t. II, p. 184, l. cccxxv, et xxx, t. IV, p. 67), et ceux des empereurs Valentinien II, Justin, Maurice, Phocas, etc., forment des précédens. Il retorque d'ailleurs l'argument du contradicteur contre lui-même, en ce qu'à supposer que ce portail n'eût été exécuté qu'en 754, pour célébrer la translation du corps de saint Germain, il n'y eût pas eu plus de raison pour coiffer d'un nimbe Pépin et consorts, alors vivans, que pour affubler la femme et les fils de Clovis au VIe siècle de ce symbole dont nous devons dire, en quittant un instant notre mission de simple rapporteur, que l'application aux figures des rois non canonisés accuserait au contraire une antiquité d'autant plus reculée, cet usage ayant été prohibé au VIIIe siècle.

Profitons de cette même suspension du cours de notre rapport pour nous étonner de ce que la mitre à angles pointus de l'évêque saint Remi ou saint Germain, peu importe ici, n'a pas été comprise dans cette controverse, lorsque les grands écrivains liturgistes, le cardinal Bona, Claude de Ver, Huges Menard, Thiers, etc., contestent l'existence de cette coiffure épiscopale avant la fin du Xe siècle, ce que semblerait en effet prouver l'absence de cet insigne dans les innombrables figures d'évêques du *menologium græcorum*; puis, rentrant dans notre rôle d'avocat-général d'une cause du VIe ou du VIIIe siècle, plaidée au XVIIIe, sous le rapport historique seulement, et sans que la question d'art proprement dite ait été le moins du monde engagée, remettons à donner à notre chap. V les conclusions tant soit peu *judaïques* du XIXe siècle, et gardons-nous en attendant, après avoir posé l'argument de ce grand syllogisme archéologique des Bénédictins, d'émettre notre opinion même sur les *prémisses*, ce qui pourrait nous enchaîner pour les *conséquences*.

[1] Childebert, dit M. Beugnot (t. II, p. 324), combattit l'idolâtrie avec zèle : c'est sous

positive encore de son excès de zèle pieux, non-seulement la destruction de sa vaisselle d'or [1], donnée à saint Germain, mais surtout le choix que ce prince guerrier fit pour principal trophée de son expédition d'Espagne, de l'*étole* ou *tunique* [2] de saint Vincent, relique

son règne qu'elle succomba à Paris. Suit la citation de loi de 554 : « de abolendis idolatriæ » reliquiis » (*Recueil de Baluze*, 1, 5), portant des peines sévères contre quiconque n'aura pas, après un premier avis, fait disparaître les simulacres et les idoles dédiés au démon, ou aura empêché les prêtres de les détruire ; d'où il suit que ce ne serait pas sans quelque vraisemblance qu'on impute à ces mesures l'enfouissement des marbres et bronzes antiques *déjà* trouvés à peu près intacts sur notre sol parisien, tels que la tête de Cybèle du quartier Saint-Eustache, les bas-reliefs de la rue Vivienne, etc., etc.

1 Fortunat, dans la *Vie de saint Germain*, cite, chap. XIII, ce trait de Childebert: sur la remarque de l'évêque, qu'il n'avait pu distribuer que moitié des six mille sols d'or que le roi lui avait envoyés pour les pauvres, Childebert fit rompre sa vaisselle d'or et d'argent, et en remit les fragmens au saint évêque en lui disant : *donnez toujours*. N'est-ce pas là une charité superfétatoire, un sacrifice de valeur d'art, que la gravité des besoins aurait pu seule expliquer et justifier? Quelque louable que nous paraisse cette abnégation de luxe personnel au profit des pauvres qu'on pouvait soulager autrement, nous lui préférons, dans nos goûts et comme manifestation vraiment royale, l'orgueil qui porta Chilpéric à faire fabriquer des chefs-d'œuvre d'orfévrerie pour exalter l'honneur des Franks.

2 Malgré les exemples qu'on trouve dans les *Annales religieuses des Ve et VIe siècles*, de nombreuses fondations d'édifices déterminées par l'envoi, de souverain à souverain et de prélat à prélat, de tels ou tels fragmens de la dépouille mortelle des apôtres, martyrs, confesseurs ou saints à titre quelconque, sorte d'exploitation à laquelle les Catacombes pourvurent jusqu'à l'abus, jusqu'à la contrebande même, dans les temps postérieurs, il demeure constant, d'après ce qu'on lit dans les historiens du *corporal* de saint Pierre, que la reine Brunehauld donna à cette basilique, que les papes avaient trouvé le moyen d'éviter ce morcellement scandaleux de corps révérés, et de concilier même la satisfaction à des exigences souveraines avec la haute convenance de la conservation des plus précieuses reliques. C'est ainsi que Grégoire-le-Grand, vivement sollicité par cette reine pour l'octroi d'une parcelle des corps des apôtres Pierre et Paul (*voir* sa correspondance avec ce pape, *apud* Duchesne (t. I, p. 893), s'en tira fort habilement par l'envoi de linges sanctifiés au moyen de leur contact avec les corps de ces saints de premier ordre, d'où leur fut donné le nom de *corporal*. Ces sortes de reliques, auxquelles la reine Brunehauld parvint à joindre, dit-on, un petit doigt de saint Pierre, ne satisfaisaient souvent qu'à demi les personnes avides de provenances réelles, comme le prouve ce passage d'une lettre du même pape Grégoire, sur la manière dont le pape Léon confondait certains sceptiques en perçant un de ces corporaux dont il sortit du sang : « Unde contigit » ut beatæ recordationis Leonis papæ temporibus... dum quidem Græci de talibus reliquiis » dubitarent, prædictus pontifex hoc ipsum brandeum allatis forcipibus incidit, et ex ipsa » incisione sanguis effluxerit » (ep. III, *ad Constantiam Augustam*, lib. III). On y voit que, plus avare de ces saints débris que de richesses positives, comme le prouvent ses dons

moins importante sans doute que les débris sacrés, mais primordiaux, et les saints ossemens pour lesquels s'étaient déjà élevés tant d'édifices religieux, mais qui n'en devint pas moins la pierre fondamentale d'une de nos premières et de nos plus célèbres basiliques. Le témoignage le moins suspect de la splendeur religieuse qu'il fit briller dans notre capitale, se tire du récit fait par un moine

à la reine Théodelinde relatés dans le *papyrus de Monza*, ce pape refusa durement, même à l'impératrice Constance, femme de Maurice, un des membres de l'apôtre saint Paul que cette princesse demandait à acquérir, pour en faire la *base* de la fondation d'une basilique qu'elle élevait dans sa capitale; car à cette époque, toute consécration d'édifice religieux reposait sur une relique : c'est ce qui explique la découverte faite dans les fondations de l'église de Sainte-Croix de Poitiers du reliquaire que nous possédons (croix grecque émaillée disposée pour contenir un fragment de la vraie croix, envoyé par l'empereur Justin à sainte Radegonde).

Le *brandeum, brandium* ou *brandea,* noms que portaient ces sortes de reliques, est défini par Du Cange : « Velum, palla serica, vel lintea qua divorum reliquiæ, vel corpora » involvi a christianis solebant. » Et plus loin : « Panni particulæ aut vericæ quæ vene» randis divorum lipsanis applicatæ, ex ipso contactu, tanquam divorum ipsorum reli» quiæ christianis dispertiebantur. » Nous retrouverons le même usage consacré dans tout le cours du moyen âge, où souvent ces étoffes, après avoir été exposées dans *les confessions* en Orient ou à Rome, parvenaient en France tout encadrées dans de riches reliquaires : et peut-être même pouvons-nous montrer dans un de nos plus curieux tableaux (pl. Ire du ch. VI), l'un des moyens de multiplier à l'infini ces reliques par simple contact, si le tube qui communique du bassin placé au centre de l'autel à l'ombilic du saint était destiné, comme le pensent quelques liturgistes, à faire entrer ces linges dans les entrailles sacrées. Puisque les reines de ce temps se contentaient de ces sortes de contre-épreuves, on ne peut s'étonner qu'à défaut de reliques de saint Vincent, et surtout après avoir vu par ses yeux en quelle vénération était la tunique de ce saint à Tolède (ou à Sarragosse), dont les habitans, menacés d'un siége horrible, arborèrent cet étendard comme palladium, Childebert ait laissé fléchir sa juste irritation contre Almaric, par l'idée de la possession de cette dépouille vestimentale à l'usage *personnel* du saint; d'autant qu'à cette conquête inappréciable, il put, au témoignage des historiens, joindre quelques objets de valeur intrinsèque : « Ex Toletana urbe, qua eodem Almaricus sedem habebat, asportavit » crucem auream pretiosis gemmis redimitam *necnon ex opere Salomonis,* ut fertur » (ce qui accuserait, mais trop tardivement, l'oubli que nous avons pu commettre en négligeant de placer les *croix gemmées* parmi les objets d'art confectionnés *par Salomon*, ou même par son habile artisan en toutes matières, Hiram); plus : « Triginta calices (in » vita S. Chlotildis, n° 9, legitur sexaginta), quindecim patenas, viginti quoque Evange» liarum capsas, quæ omnia, ut *vera princeps* Christo omnino devotus, maluit Ecclesiæ » distribuere potiusquam retinere in proprios usus (ex vita S. Droctovei, abb. basilicæ » S. Vincentii, in sub urbio Parisinco, auctore Gislemaro monacho qui vixit seculo IX, » inter acta SS. ord, S. Bened., secul. I, p. 252). »

du IXe siècle, du nom de Gislemar, d'après *les actes* de saint Doctrovée, premier abbé de Saint-Vincent :

« Vir venerande, sacer, meritis et honore colende, »

dit de lui Fortunat (l. IX, carmen XI), et qui, mort, dit-on, en 577, put voir tout le développement de cette belle fondation, assez avancée dès 558, pour pouvoir être *dédiée* par saint Germain le jour même de la mort de Childebert.

Dans ce récit, que son étendue nous force de rejeter dans une note [1], *ce ne sont* que merveilles de la voûte au pavé formé de petites

[1] Cette citation formera la continuation de celle ci-dessus : « Gratia igitur vivificæ Cru- » cis ecclesiam sanctissimi martyris ubi ipsum cum aliis pretiosissimis ornamentis dele- » gavit, *in modum crucis* ædificare disposuit. Cujus basilicæ opus mirificum describere » nobis videtur superfluum », ce qui n'empêche pas l'abbé d'ajouter : « Qualiter scilicet » distincta fenestris, quibus prætiosissimis *marmorum* fulta columnis, quare modo cris- » pante camera compta *aureis* laqueariis ; nec non parietes, ut Christi decebat aulam, quo » decore *nitebant pictura aurei coloris*, fulto inferius pulchro emblemate pavimenti. » Tectum verò ipsius basilicæ adprimè deaurato cupro (alius Cyprio) ære, repercussum solis » jubare, sic flammigero rutilabat fulgore, quatenus intuentium aciem reverberaret » nimia claritudine. Unde præ nimio decore non immerito olim ipsa domus per metapho- » ram *inaurati Germani aula vocabatur* vulgi ore. »

Ces somptueuses décorations prirent d'ailleurs du relief de leur accord avec les riches présens en orfévrerie que Childebert fit à son église et qu'accrurent des dons successifs, depuis ceux de saint Germain, restés jusqu'à nos troubles dans le trésor de l'abbaye (*Histoire de l'abb. Saint-Germain-des-Prés*, p. 8), jusqu'aux produits du talent de saint Éloi (*voy. sa Vie*, par saint Ouen); de même qu'on peut juger par la tombe de Frédégonde, existant encore à Saint-Denis, et que nous comprenons dans notre planche de monumens Mérovingiens (pl. XIV de la 5e série de l'Album), sorte de scagliola en fragmens de pierres de couleurs unies par des filets de cuivre, qu'on chercha sans doute à harmoniser les pierres tombales avec le pavage de rapport dont parle Gislemar.

On comptait dans cette basilique dédiée à une douzaine de saints quatre autels, un à chaque point cardinal, ce qui semble contraire au système généralement adopté dans les basiliques et encore en usage dans le rite grec et même dans le rite latin de saint Ambroise, et devait détruire, en certains cas, les calculs d'orientation. Si, comme le dit dom Bouillart (p. 4), commencée en 556, elle fut terminée en 558, la rapidité d'exécution de toutes ces merveilles ajouterait encore à la surprise que cause leur enfantement sous une influence encore presque barbare ; mais on se demanderait en même temps comment Childebert, qui mourut le jour de sa dédicace, put jouir de l'avantage résultant de la communication immédiate de son palais (aujourd'hui le nôtre) avec cette église, selon ces vers si précis, où Fortunat, traitant des jardins d'Ultrogothe (l. VI, chap. VIII), dit du *Roi pieux* :

« Hinc iter ejus erat, cum limina sancta petebat
» Quæ modo pro meritis incolit ille magis ?
» Antea nam vicibus loca sancta terebat amatus,
» Nunc tamen *assidue* templa beata tenet. »

pièces de rapport, et mobiles, comme l'indique le mot *emblemate*, appliquable en général aux ornemens qu'on ajoutait à volonté aux vases de riche matière. C'est comme dans la basilique de Patiens, une grande recherche de colonnes de marbre précieux, luxe auquel vint se joindre, comme dans celles de Saint-Martin de Tours, et de Saint-Étienne, près de Clermont, de riches peintures, ici rehaussées d'or, et avec une telle surcharge, comme dans la Daurade de Toulouse, comme dans les basiliques orientales, que les yeux ne pouvaient en soutenir l'éclat, et que l'édifice prit plus tard le nom de Saint-Germain-le-Doré (Gislemar dit le *palais doré* de Germain).

Après avoir cité avec quelques détails les principaux types de cette sorte de magnificence mérovingienne, comme preuve du peu d'altération que la conquête des Franks produisit dans l'aspect général de la Gaule, restée encore si longtemps romaine[1], et comme témoignage du rapide essor de nos arts nationaux, comprimés seulement par le joug des invasions du Ve siècle, est-il besoin d'agrandir le cercle de nos investigations, pour mieux démontrer encore que, grâce à l'ascendant religieux conquis par le clergé sur des Barbares indomptables par tous autres moyens, le triomphe de l'art, déjà cultivé dès lors dans les monastères, accéléra partout l'étroite fusion des deux peuples? Devons-nous prouver, par des faits analogues à ceux reproduits, que la première manifestation de Clovis en faveur de l'art chrétien fit écho dans toute la France, et que,

Conclusion : Dans l'histoire de ces temps et surtout dans les faits qui n'intéressaient pas à un haut degré des annalistes contemporains comme Grégoire de Tours, tout est resté, chaos, ténèbres, confusion, quelques soins qu'aient pu prendre nos infatigables Bénédictins pour colliger, comparer et épurer les textes : pensée amère sans doute, mais où nous, chétif compilateur, nous puisons du moins l'espoir de quelqu'indulgence pour les erreurs inévitables dans un travail comme le nôtre.

1 Ne suffirait-il pas pour le démontrer de ce passage, où Grégoire de Tours nous peint Chilpéric qui, menacé par Gontran et par son neveu Childebert d'une guerre à outrance, ne s'y prépare qu'en construisant des cirques à Soissons et à Paris et en y donnant des spectacles au peuple (l. v, chap. xviii). Les cirques, les théâtres romains restèrent d'ailleurs pour nos populations l'*aliment* nécessaire, même sous les premiers rois franks, comme l'indiquent les restaurations faites par Childebert aux arènes de Nîmes, et comme le prouve le curieux travail que M. Charles Magnin, si ardent et si habile dans la poursuite de son œuvre sur nos origines théâtrales, vient d'insérer dans l'Annuaire de 1840, publié par la société de l'histoire de France.

tandis que Patiens ouvrait la carrière; que Perpétue, Numatius, etc., rivalisaient de luxe monumental avec Clotilde [1], Childebert [2] et Clotaire [3]; luttaient de zèle pieux et d'ardeur pour colliger des reliques

[1] Si le puissant concours de Clotilde à l'érection de la basilique des Saints-Apôtres, ce premier anneau de la grande chaîne qui rattache, *sur le même sol*, l'œuvre monumentale de notre premier roi chrétien à celle de notre dernier roi martyr, ne suffisait pas pour classer parmi les grandes fondatrices cette princesse dont le dévouement religieux fixa les destinées de la France, le renom que conserva si longtemps la célèbre abbaye de Chelles viendrait encore justifier ce beau titre, non que les historiens nous offrent à cet égard tous les renseignemens désirables, puisqu'ils se bornent à constater que cette sainte reine avait, selon l'expression de dom Martenne, *assemblé à Chelles une communauté de vierges qui s'étaient consacrées à Dieu par des vœux monastiques*, et qu'en accordant à sainte Batilde, femme de Clovis II, l'honneur d'avoir fondé cette abbaye, ils semblent en déshériter la femme ou la veuve de Clovis Ier; mais le fait seul de la réunion de la première communauté implique une fondation à laquelle une reine comme Clotilde dut donner tout l'éclat que les temps comportaient. En déposant au couvent de Chelles le fardeau d'une couronne qu'elle porta si dignement comme régente, pendant la minorité de ses trois fils, sainte Batilde acquit, sans l'usurper, le droit d'être considérée comme fondatrice d'une communauté qu'elle combla de biens; mais l'honneur de la création primitive n'en reste pas moins à son auguste aïeule. Il appartint peut-être plus à cette abbaye qu'à tout autre de servir de refuge aux princesses de sang royal, parmi lesquelles on compte Gisèle, sœur de Charlemagne, Hégilvide, mère de l'impératrice Judith, etc.

Le calice, dit de saint Éloi, qu'on supposait avoir été donné par sainte Batilde à cette basilique, qui possédait le chef du même saint, y existait encore au XVIIIe siècle, mais sa patène d'or avait été fondue depuis longtemps et transformée en châsse pour les reliques de la fondatrice. Serait-ce qu'on aurait attaché quelqu'intention pieuse ou mystique à l'emploi pour la confection de ce reliquaire d'un métal forgé par le saint?

[2] Ce ne fut pas seulement à Paris que Childebert signala, par de grandes constructions, son zèle pieux dont il ne pouvait sans doute trop multiplier les gages pour racheter sa participation au meurtre de ses neveux. Grégoire de Tours *cite* entr'autre une basilique votive qu'il éleva, à *Selles* en Berri, à son retour de sa campagne d'Espagne de 531 : « Vovit ut si cum Dominus cum sua gratia de itinere illo reduceret, in honore Dei basi- » licam in eo loco ædificaret..... Quod postea adimplevit (*de Gl. conf.*, chap. LXXXII). » Clovis avait débuté par une sorte de vœu à peu près semblable, et nous verrons, lorsque l'occasion s'offrira de remonter à l'origine de nos pieuses fondations, quelles furent aussi pour la plupart le fruit d'engagemens conditionnels pris avec le ciel.

[3] A Clotaire Ier appartient la gloire d'avoir fondé deux de nos plus célèbres abbayes, Saint-Médard de Soissons et Saint-Ouen de Rouen, cette dernière avec le concours de l'évêque Flavius. La construction de l'église de Saint-Médard, commencée par ce prince, fut terminée par son fils Sigebert, qui dota richement cette fondation vraiment royale (Grég. de Tours, l. IV, chap. XIX). Mais, malgré le grand intérêt historique qui s'attache à ces deux monastères dont nous aurons à nous occuper (pl. III et IV de la 9e série de l'Album), cette gloire ne peut être mise en balance avec les torts graves, les crimes,

destinées à leurs saintes fondations, avec Radegonde [1] et Brunehauld [2];

même de ce prince, l'assassinat des enfans de son frère Chlodomir, l'expulsion *du palais* de la veuve et des deux filles de son autre frère Childebert, sa conduite, qui força sa propre femme, sainte Radegonde, à fuir loin de la cour, et la férocité dont il usa pour punir la rébellion de son fils *Chramne* qu'il fit étrangler et brûler dans une cabane avec sa femme et ses filles (Grég. de Tours, l. IV, chap. XX). Grâce cependant à la miséricorde divine, que ce prince implora bientôt après (*ibidem*, l. XXI), et qui sans doute ne lui fit pas faute, nous aimons à ne voir dans Clotaire qu'un des premiers et des plus grands fécondateurs des germes de l'art chrétien, appliqué même à la restauration immédiate de ses édifices incendiés, notamment à la basilique de saint Martin de Tours, qu'avait brûlée le beau-père de son fils, désastre que ce roi se hâta de réparer, en rendant à sa beauté première cette basilique qui fut couverte en étain : *ordinante Chlothachario rege, stanno cooperta est, et in illa, ut prius fuerat, elegantia reparata* (*ibidem*, chap. XX.

1 Fille de Berthaire, roi des Thuringiens, Radegonde passa, vers 529, de l'esclavage où l'avait réduite la dévastation et la conquête par Théodoric et Clotaire des états de ses pères, dans la couche de ce dernier prince : *Chlothacharius vero rediens, Radegundem... secum captivam abduxit, sibique eam in matrimonium sociavit* (Grég. Tur., lib. III, cap. VII). Ce qu'ajoute l'historien que « plus tard Clotaire fit tuer méchamment, *injustè*, le frère de sa femme par des brigands, *per homines iniquos*, » joint au massacre qu'avait fait son époux des sujets de son père, au point que leurs cadavres comblant le lit du fleuve de l'Unstrut, servirent de pont aux Franks, ne dut pas rendre bien intimes les relations de ce couple royal; aussi, Radegonde se voua-t-elle au Seigneur, et, prenant l'habit religieux, elle se bâtit, à Poitiers, *infra Pictavorum urbem construxit*..... un monastère célèbre de son temps même.

Telle est la simple narration à laquelle l'auteur de la *Vie de saint Junien* (*apud* Duchesne, t. I, p. 542) ajoute : « Erat quippe elegantissima speciosa nimis et venusta aspectu, » labiis gratiosa ». Ce qui ne l'empêcha pas de préférer aux plaisirs de la cour l'exercice rigide, nuit et jour, des devoirs religieux; aussi le roi disait-il plaisamment : « Non se » *reginam* conjugem, sed *monacham* habere. » Grégoire de Tours donne ailleurs (l. IX, ch. XLII), la lettre testamentaire envoyée par cette princesse aux évêques de son temps, et dans laquelle elle leur parle de ce monastère de filles qu'elle a établi et fondé, avec l'autorisa- » tion et le secours du *très excellent* seigneur le roi Clotaire, en le dotant de tous les » biens qu'elle avait reçus de la munificence royale », et exprime la volonté « que son » corps soit enseveli dans la basilique qu'elle a *commencé* à élever en l'honneur de *Sainte* » *Marie, mère du Seigneur*, en ajoutant : si quelqu'un voulait ou agissait autrement » que par l'intervention de la croix du Christ, *obtinente cruce Christi*, et de la bien- » heureuse *Marie*, il encourre la vengeance divine ». Le même historien parle en outre, à diverses autres reprises, du même monastère, notamment à propos d'une pieuse recluse qui s'y fit *murer* et qui y vivait toujours occupée de prières et de lectures; et encore (l. IX, ch. XL), à l'occasion de l'envoi de clercs en Orient pour y chercher du bois de *la croix du Seigneur* : « pro dominicæ crucis ligno », et des reliques des saints apôtres, etc., qu'ils rapportèrent, particularité qui se trouve être d'un grand intérêt pour l'authentification d'une de nos reliques, la croix grecque, émail du VIe siècle, trouvée

de générosité pour les peuples, de largesses pour les monastères,

dans les fondations d'une partie de ce même monastère, etc., dont le point central, lentille cabochon en cristal de roche, était évidemment destiné à recevoir un objet vénéré et à le livrer sans profanation à un contact miraculeux pour les fidèles dont une maladie quelconque requerrait l'application de ce saint topique (*voir* à ce sujet, comme pour les détails sur la fondation de sainte Radegonde et sur ses rapports, au moins littéraires, avec Fortunat, évêque de Poitiers, le texte de notre chap. XIV sur la pl. XII de la 4e série de l'*Album.*)

1 La reine Brunehauld, dont nous avons montré la passion pour les reliques, et qui, pour avoir trop cédé à celle de la vengeance, eut, comme son beau-père, tant d'expiations à leur demander, fut particulièrement célèbre par de grandes entreprises monumentales, et même par d'immenses travaux d'utilité publique (chaussées, levées, etc.), auxquels son nom reste encore attaché dans celles de nos provinces qui faisaient partie de ses royaumes d'Austrasie et de Bourgogne (*voir* surtout pour la route de Cambrai à la mer, en passant par Arras, Terouenne, etc., encore nommée chaussée de Brunehauld, l'*Histoire des grands chemins de l'Empire*, par Bergier, l. I, p. 100 et 101); mais l'art chrétien lui fut aussi grandement redevable, au témoignage même des écrivains contemporains, comme le prouve ce qu'en dit Sigebert : « Quæ, quamvis ita esset insolens, tamen » Dei ecclesias honorabat, plura etiam sanctorum cœnobia fundavit, et ædificia admi» randi operis construxit ». Aimoin précise bien mieux encore les grands travaux d'art dus à cette reine, que Grégoire de Tours nous avait déjà montrée (l. IX, ch. XXVIII) faisant fabriquer, pour un présent fait au roi d'Espagne, un *bouclier d'or* et *de pierres précieuses* d'une grandeur extraordinaire : « Ex auro ac gemmis miræ magnitudinis », ainsi que deux patères de bois, vulgairement nommés bassin, *bactrinum*, ornés également d'or et de pierreries.

Après avoir décrit les atroces supplices que fit subir à cette reine, si diversement jugée par l'histoire, le fils de cette odieuse Frédégonde, que Brunehault n'imita que trop, par entraînement réactionnaire, l'auteur de l'ouvrage *Historiæ Francorum* la ceint, comme on va voir, au moins d'une auréole de gloire monumentale : « Nec tamen ex toto ita » vecors extitit, quin Dei ac sanctorum ejus memorias, a prædecessoribus structas, » venerabiliter excoleret, ipsaque novas fabricando devotè multiplicaret. Nam in sub» urbano *Laudunensi* basilicam in honore sancti construxit Vincentii : et apud Augus» todunum aliam sancto dedicari jussit Martino, uso necessariis ad hoc opus ministeriis » venerabilis viri Siagrii, prædictæ urbis episcopi. Multis quidem et aliis in locis sub no» mine sancti Martini magnificas fundavit ecclesias : illum sibi præ cæteris adjutorem fore » confidens, et confidendo exposcens. Ædificia sanè ab ipsa constructa *usque in hoc* » *tempus durantia*, ostenduntur tam innumera, ut incredibile videatur ab *una mu*» *liere*, et in Austria tantum modo et Burgundia regnante, tanta in tam diversis Franciæ » partibus fieri potuisse. »

On voit par cet exemple, comme par ceux de Clotilde et de Radegonde, que la France eût, au VIe siècle, ses *Placidie*, ses *Eudoxie* et ses *Pulchérie* : malheureusement, il n'en est pas des édifices de ces princesses comme de ceux de Ravenne; ceux de Brunehauld subsistaient du temps d'Aimoin; mais on en trouverait sans doute à peine aujourd'hui les substructions, même à Autun, ce sol conservateur de nos antiquités d'époques bien anté-

avec le sage Gontran [1], fondateur de Saint-Marcel de Challon ; de somptuosité comme de luxe ornemental surtout, avec le prince *aux trônes d'or*, dont l'écho des tombes de Saint-Denis a consacré et répète encore le nom, Dagobert [2] ; d'autres saints évêques animés du

rieures ; car M. Mérimée, dans son voyage de 1835, annonce la *destruction alors récente* des derniers vestiges de l'abbaye Saint-Martin, pour la restauration de laquelle Millin dit : « Qu'encore en 1788, à la veille de la terrible secousse, si fatale surtout aux édifices religieux, le clergé, procédant comme le *barbarin* Paul II, arrachait les assises de l'amphithéâtre romain ; de même que M. Vitet déclare dans son rapport au ministre (de 1831, p. 7) que les parties les plus anciennes de l'église Saint-Martin, de Laon, dont on attribuait la fondation à cette princesse, étaient évidemment du XII[e] siècle.

[1] « Guntramnus, cum jam annos XXIII Burgundiæ regnum bonitate plenus feliciter rege-
» ret, et cum sacerdotibus utique ut sacerdos se ostenderet, et cum leudis esset aptissimus,
» eleemosinam pauperibus *largiter* tribuens, tanta prosperitate regnum tenuit, ut omnes
» etiam vicinæ gentes ad plenitudinem de ipso laudes canerent. Anno igitur XXIV regni sui,
» divino amore tactus, ecclesiam beati Marcelli, ubi ipse preciosus requiescit in corpore,
» quæ in suburbano quidem Cabillonense, sed tamen in Sequano est territorio, *mirifice* et
» solerter *ædificare* jussit : ibique monachas congregans monasterium condidit, ipsamque
» ecclesiam rebus plurimis ditavit.... (Fredeg., *schol. chron.*, apud Duch., t. I[er], p. 745).

Grégoire de Tours parlait déjà de Gontran comme d'un prince occupé de grands travaux : « Dans le banquet qu'il nous donna, dit-il (l. IX, c. XX), après la lecture du projet de traité » avec son neveu Childebert (an 588), banquet où la bonne chère fut unie à la gaieté, le » roi parla sans cesse de Dieu, de construction d'églises, de *ædificatione ecclesarium*, de » secours à donner aux pauvres etc., ce qu'ajoute Grégoire (c. XXI) et que confirment » Paul-Diacre (*hist. des Lombards* l. IV, c. 35) et Aimoin (l. III, c. 3), des miracles attribués » à ce roi et de sa réputation de sainteté, accroît encore l'intérêt qui dut s'attacher à ses » royales fondations. »

Puisque nous recherchons les traces du luxe de ces premiers temps, que quelques écrivains nous peignent comme entièrement barbares, citons aussi ce passage où Grégoire de Tours (l. VIII, c. 3) après nous avoir montré ce roi des Franks venant comme celui des Burgondes s'asseoir à la table des évêques, raconte comment les recevant à son tour, il leur fit voir une somptueuse argenterie et leur dit : C'est celle de Mummol (*voy.* les chap. 35 et 38 du l. VII » pour les trésors de ce préfet) ; la faveur divine l'a mise en mon pouvoir. J'ai fait briser » quinze bassins comme ce grand que voilà, ne réservant que celui-ci et un autre *de cent* » *soixante livres* (un manuscrit porte même : *ducentarum septuaginta librarum*), et » qu'ai-je besoin d'en garder davantage pour *mon usage quotidien ?* « *ad opus quotidianum.* » » Je n'ai malheureusement pas d'autre fils (pour neveu et héritier d'affection) que Chil- » debert, qui a bien assez des trésors que lui a laissés son père, et des richesses trouvées à » Avignon, que je lui envoyai et qui avaient appartenu à ce misérable Mummol. Le sur- » plus devra être consacré aux besoins des pauvres et des églises. »

[2] Notre grande et belle basilique de Saint-Denis, sur laquelle s'exerce aujourd'hui avec plus ou moins de succès l'art *tout moderne* de la restitution des anciens travaux dans le sentiment qui présida à leur confection, occuperait, selon l'opinion contredite par Du

même esprit, les Agricole, les Ferréol, les Injurieux, les Eufrone,

Breul, Tillemont, Launay, etc., la place où reposaient les corps de ce martyr et de ses compagnons, car au tombeau qui leur aurait été consacré par la matrone qui, bien que païenne, avait, comme il advint souvent à Rome, soustrait ces restes sacrés à une sépulture ignomineuse, succéda bientôt une église élevée, *dit-on* encore, par les soins de sainte Geneviève. Cette église était déjà en grand honneur au VIe siècle, puisque Chilperic et Frédégonde y ensevelirent leur plus jeune fils du nom de Dagobert (*voy.* les vers de Fortunat, l. IX, carm. 4 et 5), qu'ils perdirent lors de la contagion qui envahit toute la Gaule; l'autre fils du nom de Chlodobert, mort en même temps, fut porté à Saint-Médard de Soissons (Grég. de Tours, l. V, chap. XXXV). Toutefois, sans s'arrêter ici à la dissidence du dernier historien de cette abbaye avec le moine anonyme qui suppose deux églises de Saint-Denis dans la même localité, et la translation par Dagobert des reliques du saint de l'église de Saint-Denis de Lestrée à celle devenue le tombeau de Dagobert, il faut reconnaître que ce n'est réellement que de ce dernier prince, fils de Clotaire II et né vers 600, que date le renom et la splendeur toujours croissans depuis lors de cette célèbre basilique; mais par cette date même, ces travaux se trouvent déjà assez antérieurs à ceux de Charlemagne, pour que nous puissions en comprendre les magnificences parmi les grands témoignages de la culture de l'art en France dans la première période qui nous occupe ici. Il nous importe d'autant plus de les joindre ici à ceux déjà cités, qu'ils l'emportent encore sur ces derniers, d'après l'expression des mêmes historiens, tels que Frédegaire qui dit, au chap. 79 de sa *chronique*, en parlant de Dagobert : « Sepultus est in » ecclesia sancti Dionysii, quam ipse prius condigne ex auro et gemmis et multis pre- » tiosissimis speciebus ornaverat, et condigne in circuitu fabricare præceperat patroci- » nium ipsius pretiosum expetens », en ajoutant : « Tantæ opes ab eodem, et villæ e » possessiones multæ per plurima loca, ibi sunt conlatæ, ut miraretur a plurimis. »

Le moine anonyme de saint Denis, dit au même sujet (*gesta Dagoberti I*, apud Duchesne, t. Ier, p. 578), après avoir parlé du tombeau orné *d'or pur* et de *pierreries les plus pures*, dont Dagobert couvrit les restes translatés de Denis, de Rustique et d'Eleuthère : « Et quamvis ecclesiam, quam *ipse a fundamine construxerat*, intrinse- » cus miro decore fabricaverit, foris quoque de super absidiam illam, infra quam vene- » randa martyrum corpora tumulaverat, ut plenius devoti animi expleret desiderium, » ex argento purissimo mirifice cooperuit. » En ajoutant à ces généralités, comme nous le ferons dans une note suivante, ce que dit le même historien d'accord avec saint Ouen, auteur de la Vie de saint Éloi, des chefs-d'œuvre d'orfévrerie que ce saint évêque exécuta lui-même pour cette basilique, on ne peut s'étonner que l'aspect de semblables merveilles ait fait à tort ou à raison considérer Dagobert comme le véritable créateur du prestige qui s'attacha depuis son règne à cette illustre fondation, prestige que nous suivrons de phase en phase jusques et compris les dispositions qu'on témoigne aujourd'hui pour en renouveler l'éclat. Si l'on en croyait les chroniques de saint Denis, Dagobert aurait même porté la prédilection pour cette basilique à un tel point que, pour mieux l'orner, il en aurait dépouillé de non moins célèbres, telles que celles de Saint-Hilaire de Poitiers, dont le baptistère de porphyre et les célèbres portes de bronze auraient été déplacées dans ce but incomplètement atteint, l'une de ces portes *s'étant perdue en route ;* mais heureusemen pour la mémoire de ce prince, un de nos savans antiquaires, M. Nicias Gaillard, est venu

les Syagrius [1], et tant d'autres, jusqu'au célèbre *évêque* artiste saint

tardivement il est vrai, l'absoudre de cet excès de zèle (*voir* sa dissertation au *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest* du 1er mai au 1er août 1836).

Ce qui devait beaucoup ajouter à l'effet des immenses richesses que cette basilique dut aux travaux dirigés par saint Éloi, comme nous le dirons plus loin, c'est, selon la remarque d'Eméric-David (*Disc. hist.*, p. 112), les tentures tissues d'or et enrichies de perles, magnificence qui l'emportait de beaucoup sur les *toiles peintes* de Reims, et qui devint, à partir surtout de cette époque, une des principales branches d'exploitation de l'art chrétien, non seulement pour le revêtement des murailles, mais surtout pour les rideaux transversaux multipliés à tel point dans certaines basiliques d'Orient, qu'ils servaient souvent à séparer le bème (sanctuaire) du choros (chœur), le choros du naos (nef) et le naos du narthex ou narthé (porche des cathécumènes), qui souvent n'était lui-même fermé à l'occident que par un rideau. Voici les autorités, en ce qui concerne la basilique de saint Denis : « *Nam et per totam ecclesiam auro textas vestes, margaritarum varietatibus multipliciter exornatas, in parietibus et columnis atque arcubus suspendi devotissime* » *jussit* (Gest. Dagob., cap. xx, apud D. Bouquet; *Recueil des historiens des Gaules*, » t. II, p. 585) », détails que confirme Trithème par ces mots : « *Ipsosque parietes* » *intrinsecus tapetibus, margaritis et unionibus decentissime intextis, pulcherrime* » *decoravit* (*op. hist.*, part. I, in compend. lib. prim.; Annal., p. 50). »

[1] Agricole, évêque de Châlons-sur-Saône, de famille *sénatoriale*, dit Grégoire de Tours (l. v, c. XLVI), « éleva dans cette ville un grand nombre d'édifices, bâtit des maisons et » construisit une église soutenue par des colonnes et ornée de marbres de diverses cou- » leurs et de peintures en mosaïque (*variavit marmore, musivo depinxit*); toutes dis- » positions qui excluaient le bois comme élément principal de construction. » L'historien parle, en outre, au chapitre suivant, de Delmace, évêque de Rhodez, qui bâtit une église, comme firent presque tous les prélats de ce temps, où la France, purgée de schisme, brilla surtout par l'unité chrétienne ; mais, ajoute-il, « comme il détruisit sans cesse les cons- » tructions pour rendre son édifice plus beau, il le laissa inachevé. »

La basilique de Saint-Martin de Brives ayant été consumée par un incendie, au point que l'autel et les colonnes qui étaient formées de plusieurs sortes de marbres artistement adaptés, « de diversis marmorum generibus aptatæ, » furent calcinés par l'action du feu; l'évêque Ferréol la répara, « tanquam si nihil mali pertulerit » (*Grég. Tur.*, l. VII, c. x).

Injuriosus était évêque de Tours, lorsque la reine Clotilde mourut dans cette ville. C'est à ses soins, dit Grégoire, l'un de ses successeurs (l. x, c. xv), qu'on dut l'achèvement de l'église de Notre-Dame de cette ville (*Sanctæ Mariæ* infra muros urbis), nouvelle preuve de l'usage où l'on était dès le VIe siècle, de consacrer à la Vierge les cathédrales des villes les plus importantes. Du temps de cet évêque, fut bâtie en outre la basilique de Saint-Germain.

C'est à Euphrone, qui occupa le même siége plus tard, qu'appartint le soin que remplit aussi l'évêque Ferreol, de reconstruire une basilique incendiée, et ce soin fut d'autant plus grand, qu'il s'agissait de la basilique Saint-Martin, mère de toutes les autres, et que la ville et toutes ses églises étaient tombées victimes du même fléau ; mais, avec le secours de Clotaire, il accomplit sa tâche et construisit en outre la basilique de Saint-Vincent et plusieurs églises.

L'évêque d'Autun Syagrius, souvent mentionné dans Grégoire de Tours comme appelé

Eloi [1], en consacrant leur fortune et leurs soins personnels, à fonder ou à reconstruire leurs cathédrales, conquéraient par d'immenses travaux dont l'échelle ne put que s'étendre lors de leur renouvelle-

dans le conseil des rois de son temps et comme participant aux continuels traités formés de l'oncle au neveu, etc., sous le lien religieux que la vengeance et l'ambition ne tardaient pas à rompre, fut, ainsi qu'on l'a vu dans la note sur Brunehauld, l'exécuteur intelligent des pensées d'art, de piété et de charité que cette reine alliait à la valeur guerrière, et aussi, dit-on, à l'énergie du crime : c'est ce que prouve d'ailleurs, quant aux pieuses fondations, la lettre XXXVII de Grégoire-le-Grand, donnée par Duchesne (t. Ier, p. 912), et dont le sommaire est : de Xenodochio, quod in Augustodunensi civitate a Siagrio et Brunichilda constructum est. »

Syagrius fut d'ailleurs l'objet d'un témoignage d'intérêt spécial de la part de ce grand pape, qui lui envoya le *pallium*, ornement que les évêques d'Autun ont toujours conservé.

[1] L'art français est trop redevable au saint évêque de Noyon, pour que nous négligions de payer à ce prélat artiste un large tribut de reconnaissance nationale. Comment douter, en effet, d'après ce que nous allons dire de ses travaux et d'après les témoignages que nous donnerons plus loin de l'état florissant des fabriques de Limoges, même dans les ténèbres du moyen âge (*voir*, entre les preuves que nous prodiguerons, la coupe ou calice daté de la planche 3 du chap. XIV de l'Atlas) et jusque bien après les beaux jours de la renaissance (*voir* toutes nos planches reproductives d'émaux), que l'exemple d'abord et plus tard l'influence de ce Limousin, ministre de Dagobert, n'ait assuré à notre patrie cette supériorité dans certaines branches des arts du dessin, telles que les émaux, les vitraux peints, etc., que constate si explicitement l'ouvrage du XIe siècle de Théophile qui, en sa qualité de *prêtre lombard*, eût nécessairement, à mérite égal, laissé la palme à l'Italie?

Dès son début dans la carrière que lui ouvrit son père : « cum videret ejus filii ingenium, » dit saint Ouen, Éloi, placé près du préfet de la monnaie de Limoges, ville voisine de Cadillat, son lieu de naissance, se distingua par de beaux ouvrages d'orfévrerie dont l'exécution se rattachait sans doute, comme on peut le concevoir, aux procédés monétaires de ce temps. L'orfévrerie était d'ailleurs, pour ainsi dire, l'art national des Franks, ainsi que nous l'avons démontré par plusieurs citations et que le prouverait seul le mot déjà cité de Chilpéric qui, montrant à Grégoire de Tours un *grand missorium* (ou *mensorium*, comme destiné à être placé sur table), *composé d'or et de pierres précieuses, du poids de* 50 *livres, et fabriqué par son ordre*, lui dit « Je l'ai fait pour donner de l'éclat à la nation des Franks, » et j'en ferai bien d'autres, si Dieu me conserve la vie (l. VI, c. II).»

Les premiers succès d'Éloi dans cet art lui en préparèrent bien d'autres et de tous genres, sous des princes chez lesquels la passion des reliques et des grandes manifestations religieuses ne le cédait pas au goût personnel pour l'*orfévrerie monumentale*. Parvenu au rang de trésorier de Clotaire II, par la faveur de celui-là même auquel il succéda, Éloi saisit l'occasion qui s'offrit de mériter les bonnes grâces de ce prince en exécutant pour lui un siége d'or et de pierreries, singulier début pour un évêque : « volebat enim rex, dit saint » Ouen, sellam urbane auro gemmisque fabricare. Sed non inveniebatur in ejus palatio, » qui hujus modi opus sicut mente conceperat posset opere perficere. » Éloi fit mieux encore, car selon son légendaire, de l'or qu'on lui livra pour ce siége, il en fit deux, chacun desquels était d'un poids égal à la matière confiée à sa mise en œuvre, matière qui, dès

ment, la haute suprématie que la France eut dès lors et conserve encore aujourd'hui, malgré ses pertes, dans la culture de l'art chrétien? Nous ne pensons pas qu'on attende de notre dévouement, que

lors, devait avoir perdu sa qualité typique, « ex auro puro, ou même purissimo. » Poursuivant ses travaux : « fabricabat in usum regis ustensilia quam plurima ex auro et gemmis,» Éloi conquit aussi par les mêmes moyens la confiance et même l'affection de Dagobert et s'en montra réellement digne par l'éclat qu'il jeta sur le régne de ce prince.

Quoiqu'on ne puisse accuser, même d'exagération, le tableau que nous a laissé saint Ouen, des merveilles d'art de son collègue qui occupa le siége de Noyon le jour même où son biographe s'asseyait sur celui de Rouen, ces sortes de titres de *gloire* n'étant que *vanités* aux yeux du saint historien au prix des hautes vertus épiscopales du prélat dont il écrit la vie, nous croyons devoir l'authentifier encore par le récit préalable de ce que dit, des travaux de saint Denis, le moine anonyme qui, bien qu'ayant écrit plus d'un siècle après saint Ouen, put encore sans doute peindre d'après nature, à certains égards du moins; car on sait que, dès le règne de Clovis II, les lames d'argent de la toiture de l'église ou des mausolées servirent à appaiser la faim du peuple.

Nous citerons ensuite divers autres produits du marteau de saint Éloi, épars dans les grandes basiliques et dont quelques-uns, comme le calice de la reine Batilde en *or émaillé*, que Martenne et Durand virent, en 1724, à l'abbaye de Chelles, échappés aux calculs d'une cupidité plus aveugle que celle de nos jours, qui ne dépouille nos sanctuaires que pour enrichir à grand prix nos collections, n'avaient survécu aux chances de fusion, produites par les guerres de religion ou par des calamités comme celles qui forcèrent Charles VI à mettre sa couronne en gage, que pour s'abîmer, après un retour à la valeur nominale, dans le gouffre de notre banqueroute nationale, encore creusé par ses immenses remblais. Le nombre en est si grand et leur importance tellement hors de proportion avec ce que peut produire le travail le plus soutenu d'une vie d'artiste, qu'il ne nous paraît pas douteux que ces grands travaux, s'exerçant en commun, ne constituassent dès lors une des plus riches branches de notre art chrétien, en pleine floraison.

Voici d'abord le texte même de l'anonyme de Saint-Denis sur la participation de saint Éloi aux travaux de la basilique de Dagobert :

« Crucem etiam magnam, quæ *retro altare aureum* poneretur, ex auro puro et pre» ciosissimis gemmis insigni opere ac munitissima artis subtilitate fabricari jussit (Dago» bertus), quam beatus *Eligius*, eo quod illo tempore *summus aurifex* ipse in regno » haberetur, cum et alia, quæ ad ipsius basilicæ ornatum pertinebant, strenuè præpa» raret, *eleganti subtilitatis ingenio*, sanctitate opitulante *mirificè* exornavit. Nempe » moderniores aurifices asseverare solent, quòd ad præsens vix aliquis sit relictus, qui » quamvis peritissimus in aliis extet operibus, hujuscemodi tamen gemmarii et inclu» soris subtilitate valeat per multa annorum curricula, eo quod de usu recesserit, ad » liquidum experientiam consequi. Nam et per totam ecclesiam auro textas vestes, mar» garitarum varietatibus multipliciter exornatas, in parietibus et columnis atque arcu» bus suspendi devotissimè jussit : quatenus aliarum ecclesiarum ornamentis præcellere » videretur, et omnimodis incomparabili nitore vernans, omni terrena pulchritudine » compta, atque inæstimabili decore irradiata splendesceret (*Gesta Dagoberti I*, c. xx, » apud Duchesne, t. I, p. 578). » Ainsi, trouveront leur emploi, de la part de Dago-

tant d'autres soins réclament, ces nomenclatures nécessairement arides et uniformes, et sauf à revenir, dans l'examen de nos planches, sur les édifices dont la base plonge dans ces époques ténébreuses,

bert, maître alors de toute la France, les trésors de Mummol, les richesses, dont, selon Gontran, son neveu, était si abondamment pourvu (*voy.* la note sur Gontran) et le prix de la rançon du célèbre bassin d'or et de pierreries (*missorium*), donné par Aetius au roi des Goths, et dont Dagobert, à la suggestion sans doute de l'illustre *orfèvre*, avait obtenu *l'extradition* de la part de Sisenand, roi d'Espagne, pour prix d'un concours armé, mais qui, par l'effet d'un obstacle réel ou supposé, son enlèvement en route par les Gohs, fut remplacé par un don de deux cent mille sous d'or. L'anonyme de Saint-Denis dit à ce sujet : « Cumque a Sisenando *missorius* ille legatariis fuisset traditus, a Gothis per » viam tollitur, nec eum exinde abstrahere permiserunt. Postea vero discurrentes legati » ducenta millia solidorum missorii ipsius pretium rex a Sisenando accepit. Fertur enim » quod ipsum argentum ad opus fabricæ ecclesiæ sancti Dionysii martyris cum aliis pluri- » bus ornamentis, Dagobertus rex devotissime obtulerit (chap. XXX, *ibid.*, p. 581). »

Éloi ne se borna pas à des travaux d'art de pure ornementation. Non content d'avoir doté sa patrie d'une exploitation qui l'a laissée hors de toute rivalité pendant onze siècles dans une partie d'art (les émaux), dont le monopole ne tint qu'à la perfection désespérante des œuvres *limousines*, il y fonda, ainsi que dans plusieurs autres lieux, des monastères et des églises, comme en témoigne ce passage des *fragmenta de regum, etc.* (apud Duchesne, p. 567, A) : « Eligius..... apud Limovinensem urbem monas- » terium nobile super fluvium Vincennam, Solemniacum nomine exstruxit.... et alia » multa iisdem locis cœnobia. Sed et Parisius puellarum monasterium, quod regio munere » acceperat, ædificat. Cui Christi Virginem *Auream* præfecit » ; et, en outre, ce fragment de la vie d'Éloi par saint Ouen : « Cuncto opere monasterii peracto, atque omnibus » ædificiis ancillarum Dei expletis, ædificavit postremò basilicam in honore sancti Apos- » toli.... cujus tecta sublimia *operuit plumbo* cum elegantia.... Ædificavit etiam, im- » mòque renovavit basilicam in honore sancti Martialis (apud Duchesne, t. I, p. 630), » et plus loin (p. 632) ; extruxit quoque in oppido Noviomensi ancillarum Christi monas- » terium.... »

Venons maintenant au résumé que fait saint Ouen des travaux de saint Éloi. Pour ceux de la basilique Saint-Denis, nous renverrons au texte du moine, en faisant seulement remarquer que le biographe contemporain ajoute encore aux œuvres de l'artiste en métal divers travaux étrangers même à son talent principal, et qui porteraient à croire que, dès lors, nos orfèvres se montrèrent, comme on les vit, à Florence surtout, neuf siècles plus tard, artistes universels, puisqu'Éloi couvrit, dit saint Ouen, son mausolée de saint Denis d'un toit de *marbre* d'un travail admirable orné d'or et de pierreries avec un magnifique fronton en forme de crête, disposition tout architecturale à laquelle devaient si bien se marier l'autel et le trône d'or, l'ambon (lectiolum) revêtus d'argent, la rampe et l'autel extérieur du même métal, ainsi que les *ostia* et les poma *aurea atque gemmata*, tous objets compris dans les *donaria* de ces temps, sans qu'on puisse positivement déterminer leur affection vraie.

Les productions secondaires de cet habile artiste sont ainsi énumérées par saint Ouen : « Inter alia bonorum opera insignia, multas sanctorum ex auro, argento atque gemmis

comme Notre-Dame-du-Port, Saint-Médard, Saint-Ouen, etc., nous quittons l'art français de cette première période, pour jeter un coup d'œil rapide sur les travaux contemporains de Théodoric et de Justinien.

En même temps que notre art *français* dardait ses premières lueurs sous l'influence chrétienne, alors même que Clovis préparait par sa grande fondation religieuse [1] le concours monumental dont nous

» fabricavit thecas sive tumbas (sans doute des espèces de sarcophages ou grandes châs-
» ses en métal relevé), puta Germani Parisiensis episcopi, Severini abbatis Agaunensis,
» Piatonis presbyteri et martyris, Quintini, Luciani Bellovacensis apostoli, Genovefæ,
» Columbæ, Maximiani, Juliani, multorumque aliorum. Sed præcipue beati Martini
» apud Turonos, Dagoberto rege impensas præbente, miro opificio ex auro et gemmis
» thecam confecit. Sancti quoque Briccii fecit tumbam, itemque aliam, in qua corpus
» beati Martini antea jacuerat eleganter composuit. »

Dans le même temps, saint Ouen, cet évêque de Rouen dont le nom seul rappelle ce que l'âge viril et l'agonie de notre art gothique produisirent peut-être de plus parfait, jouissant comme saint Éloi de l'intimité de Dagobert, dont *il gardait le sceau*, concourait aussi par ses conseils, comme par son exemple (*voir* sa Vie, apud Duchesne, t. Ier, p. 635 et suiv.), à ces innombrables manifestations de l'art chrétien que nos rapides analyses ne peuvent présenter que sur une face, tandis qu'elles s'étendaient à toute la France; car tout démontre que nos provinces étaient couvertes dès lors de grandes basiliques, dont nos premiers historiens ont négligé de consacrer la fondation ou ne l'ont fait qu'accessoirement. C'est ce que démontre incidemment ce passage de la vie de ce dernier évêque, à propos de la sépulture que saint Ouen *s'était préparée* dans l'église des apôtres où son nom a prévalu : « Illa » vero basilica, in qua sancta ejus membra quiescant, miro opere, quadris lapidibus, » *gotthica manu*, a primo Clothario Francorum rege olim nobiliter constructa fuit, etc. » Puis, qu'on vienne s'étonner que cette coopération, bien constatée comme on voit, des ouvriers *Goths*, population essentiellement vouée, ainsi que les Burgondes, à des travaux de construction, ait abusé si longtemps jusqu'à nos professeurs de l'art, à plus forte raison ses détracteurs, au point de leur montrer, par exemple, dans cette même basilique brillante encore aujourd'hui, mais depuis quatre siècles seulement, de l'éclat prestigieux des combinaisons ogivales, l'empreinte si différente des premiers travaux, *gotthica manu!*

[1] La basilique des Saints-Apôtres ne fut pas la seule fondation religieuse de Clovis; indépendamment des constatations effacées par le temps et que semblent revéler le don d'un *domaine* à l'église de Reims, de grandes largesses à la basilique de Saint-Martin de Tours, etc., on a retrouvé dans la charte de fondation par ce prince, de l'abbaye *de Mici* (Dubos, t. II, p. 240), la trace d'un exemple si bien suivi par nos rois.

Mais là ne se bornèrent pas encore sans doute les entreprises monumentales de ce prince même; en citant (t. I, p. 117 et suivantes) quelques uns des cent soixante domaines qu'on accorde à nos rois de la première race et plusieurs palais où leur résidence prolongée se trouve bien constatée, nous avons suffisamment prouvé que l'architecture civile fut également l'objet de leurs soins; et pouvait-il en être autrement, lorsque ces fiers conquérans avaient sous leurs yeux de magnifiques constructions, comme celle du Palais romain

venons d'esquisser le tableau, et que les *Gaulois-Romains*, ressaisissant par les arts ce qu'ils avaient perdu par les armes, soumettaient leurs vainqueurs au joug de la civilisation, l'Italie, ce premier berceau des arts d'Occident [1], florissait de nouveau, après de longues et sanglantes convulsions, grâce également aux vues larges et éclairées d'un prince barbare. Théodoric, de la race des Amales, souche royale chez les Goths, ayant été remis à ce titre comme ôtage, par Valamer à l'empereur Léon, dès l'âge de huit ans, avait dû sans doute à un séjour de dix ans à la cour de Constantinople et à de fréquentes excursions dans la Grèce, patrie des arts et des lettres, les dispositions qu'il montra pour en raviver la culture en Italie, dès que sa lutte contre Odoacre lui eût conquis le trône du premier roi barbare de cette contrée, en 493. A l'exemple de notre Clovis, dont il épousa la sœur *Alboflède* [2] cette année même, qui fut aussi celle du mariage de ce dernier prince avec Clotilde, Théodoric

de Paris, élevées et occupées par des princes au-dessous desquels ils n'auraient pas voulu se placer, héritiers qu'ils étaient, par la victoire, de leur puissance dans les Gaules, et lorsque les ressources ne pouvaient leur manquer pour déployer ce luxe, nos premiers rois franks, possesseurs chez nous des mêmes domaines dont avaient joui les empereurs (Dubos, *monarchie française*, l. VI, chap. XIV), ayant vu successivement s'accroître leurs trésors du produit des dépouilles des Visigoths, des Burgondes, même des Vandales et de tant d'autres spoliateurs de l'univers dont la tontine du glaive vint les constituer héritiers. Mais là où les chroniqueurs religieux surabondent, les peintres de la vie civile font défaut; et l'abbé Dubos lui-même, investigateur si profond des mœurs et usages de ces premiers règnes, a vainement compulsé toutes les chroniques contemporaines, depuis celles de Prosper, d'Idace, de Marius, évêque d'Avranches, jusqu'aux détails des ouvrages sur les Goths, de Cassiodore et de Procope, qui se rattachent à quelques égards à l'histoire des Franks, sans pouvoir nous laisser sur la vie intérieure de nos premiers monarques des notions plus précises que celles qu'on rencontre incidemment dans Grégoire de Tours et dans Fortunat, ni aucune indication archéologique sur leurs palais, depuis celui de *Cala* (Chelles) bâti par Clotilde, jusqu'à ceux de Bigargium (Garges), de Clippiacum (Clichy), de Romiliacum (Reuilly-lez-Paris), de Spinogilum (Épinai), que les historiens nous montrent successivement occupés par Dagobert, qui possédait nécessairement aussi plusieurs autres résidences royales, telles que Compiègne, Corbeil, Neuilly, Essonne, Braine, Andelot, Nogent, etc., qu'avaient habité ses prédécesseurs et où l'on retrouve encore même des rois de la seconde race.

1 Il va sans dire que nous ne tenons pas compte ici du grand règne de l'art sous les Etrusques, qui ne nous a guère, pour ainsi dire, été revelé que par des exhumations.

2 C'est ainsi que plusieurs historiens, et même M. Walkenaër, dans son article Clovis de la Biographie universelle, nomment la femme de Théodoric : mais ce doit être par erreur. Cette reine des Ostrogoths se nommait *Audéfelde*. Celle de ses sœurs dont le nom *Alboflèdé*, composé de deux mots latin et germanique signifiant *blanc ruisseau*, a fait

s'était hâté d'affermir son pouvoir en contractant des alliances de famille, non plus comme Ataulphe, Attila et Genséric, avec la maison impériale, mais avec les rois barbares, ses copartageans de l'empire. Sa sœur, ses deux filles et sa nièce furent placées sur les trônes des Vandales, des Visigoths, des Burgondes et des Thuringiens; et cette politique habile, à laquelle il se montra fidèle jusqu'à combattre son beau-frère Clovis pour venger la mort de son gendre Alaric [1], lui valut dès l'abord de pouvoir rendre à l'Italie, à la Lombardie surtout, sa population agricole, fugitive ou esclave dans les Gaules par suite des derniers déchiremens [2].

apparaître pour la première fois une *reine blanche* dans notre histoire, s'était fait baptiser avec son frère et mourut peu de temps après. « Albofledis qua non post multum » tempus migravit ad dominum (Grég. Tur., l. II, c. XXXI). » En se demandant quel peuple gouvernait cette Alboflède citée comme *reine blanche* dans les trois oraisons qui se chantent à l'anniversaire de Clovis (Dubos, l. V, t. II, p. 257), on ne peut admettre que cette *apparition* si reculée ait eu la moindre influence sur la tradition qui nous montre un fantôme royal planant, sous le nom de *Reine Blanche,* sur tout notre moyen âge, et dotant de son nom tant de manoirs de diverses époques antérieures et postérieures aux règnes de Louis VIII et de Louis IX : aussi doit-on s'en tenir pour faire évanouir ce sylphe à l'explication déjà donnée : l'usage du *deuil en blanc* pour nos reines veuves, et l'habitude qu'avait le *populaire* de les désigner alors par le surnom de *Reines blanches*, même depuis qu'Anne de Bretagne eut fait prévaloir une couleur plus sombre.

[1] Dubos, en citant Cassiodore (Fast.), fait remarquer l'exagération de l'historien de Théodoric qui dit : « qu'en 508, par conséquent après la mort d'Alaric, ce prince fit passer dans les Gaules, que l'invasion des Franks avait mises en confusion, une armée qui » battit ses ennemis et le rendit maître du pays. » Il résulte, en effet, des documens qu'il analyse (t. II, p. 205 et suivantes), que les succès de l'armée d'Italie se bornèrent à la levée du siége d'Arles, que les Franks et les Bourguignons tenaient étroitement serrée, et à l'occupation d'Avignon et de quelques villes, sur la possession desquelles Clovis et Théodoric s'entendirent par leur traité de 510. Les auteurs de la vie de saint Césaire, en parlant de la destruction qui eut lieu pendant ce siége de divers édifices et notamment du monastère que ce saint évêque, alors enfermé dans Arles, avait fait bâtir pour servir de retraite à sa sœur et à plusieurs autres vierges, imputent ce fait aux *Barbares*, ce qui prêterait à l'équivoque, puisqu'il s'agit d'une guerre entre les Ostrogoths, les Visigoths, les Franks et les Bourguignons, et que ce monastère, placé hors de la ville, comme on le voit par ce qui reste de cette fondation, pût succomber également sous les coups des assaillans, comme sous ceux de l'armée de Théodoric ; mais dans le langage des écrivains ecclésiastiques, la barbarie se déduisant plutôt de la nuance religieuse que des sentimens et de la conduite, il faut croire que le reproche s'adresse aux soldats du roi des Ostrogoths qui n'auraient pas alors mis à profit les leçons de leur maître.

[2] Plus de six mille des principaux émigrans rentrèrent en peu de temps dans leur patrie : « In un Giorno solo, dit Muratori (*Annali d'Italia,* t. III, p. 268), dalla sola » citta di Lione ne partirono quatrocento. »

Le choix que fit Théodoric de sages et habiles ministres ou conseillers, tels que Cassiodore, portion de l'héritage d'Odoacre, Symmaque, Boëce, Albin, pour seconder ses grands desseins, témoigne assez de leur pureté et de leur étendue. Pourquoi faut-il qu'une irritation purement religieuse, excitée par le zèle, peut-être trop ardent, de l'empereur Justin, soit venue réveiller l'instinct du prince barbare, au point de le porter à se priver violemment du concours de tels hommes? A part cette tache, le meurtre politique d'Odoacre et *la tenacité dans l'Arianisme*, tout décèle en Théodoric un monarque digne à tous égards de la mission régénératrice que rendait bien urgente l'état de l'Italie, lors de la conquête qu'il en fit. Jugeons-en seulement sous le rapport des arts.

Il est prouvé, par un édit de Majorien [1], que dès le règne de ce prince (457) le nombre et l'importance des grands édifices publics de Rome ne se trouvant plus en rapport avec les besoins ni même avec les goûts de la population de cette ville, ses habitans, trop souvent victimes des calamités que l'éclat de leur ville attirait sur leur tête, avaient pris cette splendeur en dédain, et que c'était, pour ainsi dire, à qui s'empresserait d'en effacer les traces. Déjà les palais, les cirques, les amphithéâtres, les temples même, que la crainte d'un *soulèvement populaire* avait fait épargner sous Théodose et ses fils, s'écroulaient pièce à pièce et se trouvaient livrés, comme carrières, à l'exploitation presque libre d'un peuple devenu, comme de nos jours, moins jaloux des souvenirs de sa grandeur passée que des avantages présens qu'offraient des matériaux tous transportés et élaborés pour des appropriations usuelles : triste exemple de la décrépitude à laquelle les nations sont soumises comme les hommes; et singulier contraste avec l'émulation qui commençait alors à régner dans la Gaule, parmi nos évêques (*voir* ce que dit Sidoine de la basilique de Lyon), pour consacrer à grands frais de belles illustrations architecturales, soumises plus tard à leur tour aux mêmes épreuves, comme le furent de nos jours surtout, et récemment en-

[1] « Antiquarum ædium dissipatur speciosa constructio ; et ut aliquid reparetur magna » diruuntur. Hinc jam occasio nascitur, ut etiam unusquisque privatum ædificium cons- » truens, per gratiam judicum... præsumere de publicis locis necessaria et transferre non » dubitet (*Novell. Majorian*, tit. VI, p. 35).

core sous nos yeux, tant de riches monumens livrés à l'exploitation publique !

Malheureusement le temps d'arrêt que vinrent imposer à ce démentèlement facultatif les prescriptions de Majorien fut de trop courte durée ; la perfidie de Ricimer ayant réduit à trois ans le règne de ce digne prince, l'espoir de Rome désolée ; et ses successeurs, Sévère II et Anthème, nouveaux jouets des combinaisons du Suève, qui fit si souvent vaquer le trône impérial, n'ayant sans doute même pas songé, non plus que les faibles héritiers de leur pouvoir, à contrarier des habitudes dont les magistrats de la Rome de ce temps, bien différens des Prétextat et des Symmaque, se montraient les compliees intéressés.

Si quelqu'un, dans ces tristes temps, eût pu se montrer digne de continuer ces sages prescriptions, c'eût été bien plutôt Odoaere : « *Homo bonæ voluntatis,* » dit Valois, et dont des talens et des vertus illustrèrent, comme nous l'avons dit, le règne cependant *barbare;* mais lorsqu'on voit ce prince, qui, le premier, dépouilla par une sorte de modestie la couronne d'Italie de ses insignes impériaux, abandonner aux magistrats de Rome jusqu'au soin de lever les impôts, on ne peut supposer que celui que payaient les démolisseurs comme *droit de carrière* ait cessé de figurer dans le budget de cette époque ; et ce qui confirme cet aperçu, c'est le soin que prit Théodoric de faire revivre l'édit de Majorien par des mesures plus explicites encore, restées en vigueur au moins pendant son long règne ; la modération de ce prince, dans l'exercice d'un pouvoir incontesté quoiqu'usurpé sur un usurpateur, il est vrai, et l'appui continu de cent mille vaillans guerriers, toujours *prêts à combattre*, ayant donné une haute et constante autorité à tous ses actes.

Ce que Cassiodore nous apprend de l'effet que produisit sur Théodoric la visite qu'il fit à Rome la septième année de son règne, et des fruits que recueillit cette ancienne capitale des empereurs, du séjour de six mois que voulut bien y faire le roi goth, est tellement circonstancié et d'un si grand intérêt pour nos démonstrations, qu'on nous permettra de nous arrêter quelques instans à ce document incontestable, émané sinon du roi, du moins d'un autre lui-même, dans la direction de ces matières surtout.

L'accueil fait à Théodoric, « come s'egli fosse stato un impera-

» dore », dit Muratori, et l'extase de ce prince à la vue des monumens de Rome, rappellent d'abord si bien le voyage de Constance, qu'on croirait relire Ammien-Marcellin, bien qu'un intervalle de près d'un siècle et demi, formant une ère de dévastations continues, depuis les mesures de Gratien et de Théodose jusqu'au pillage de Ricimer, ait dû dénaturer l'aspect de la Rome des Césars, déjà défigurée sous Constance. L'admiration exprimée par le roi goth à la vue du Capitole, du Forum de Trajan avec sa magnifique colonne, et surtout du majestueux Colysée [1], semblerait prouver aussi que l'altération de ces monumens, quoique dès lors irremédiables pour plusieurs, n'était cependant pas telle qu'il n'y eût intérêt à en borner le cours. Aussi voit-on comment, après avoir fait aux Romains, dans le but de la restauration de leurs édifices, un appel à l'*amour de la patrie, qui devait leur être aussi naturel que l'était aux oiseaux, aux bêtes fauves et aux poissons l'instinct qui les dirige vers leurs nids ou vers leurs retraites ombragées ou liquides* » (*Variarum*, l. I, § 21) [2]; il

[1] L'aspect du Colysée, encore aujourd'hui si *majestueux*, et dont l'abbé Barthélemy évaluait les ouvrages en brique et en maçonnerie seulement à vingt millions de notre monnaie (*Mém. de l'Acad. des inscrip.*, t. XXVIII, p. 585, 586), frappa tellement Théodoric, que, loin de se vanter comme Constance, à propos de la statue équestre de Trajan, *de pouvoir en faire une semblable*, il s'écria : « qu'on n'avait pu construire un pa- » reil monument qu'en tarissant un fleuve d'or.» On conçoit d'ailleurs, d'après la nature, l'adhérence et le volume des matériaux de cet édifice, que tant de siècles n'aient pas suffi à sa destruction, malgré la tolérance, l'incitation peut-être des magistrats. C'est ainsi qu'au centre de l'exploitation des assises et moellons de nos vieilles églises de Saint-Jean-de-Latran, du collége de Cluny, de Saint-Cosme et Saint-Damien, etc., on pourrait presque sans inconvénient permettre à nos démolisseurs brevetés de s'attaquer aux ruines de notre Palais romain, certain qu'on pourrait être qu'en les voyant à l'œuvre sur cet appareil agathifié, chacun dirait avec double raison : « *C'est le serpent qui mord la lime.* »

Voici en quels termes Cassiodore parle de quelques autres édifices dans la formule concernant leur remise à la surveillance d'un préposé spécial (l. VII, chap. VI) : « Trajani fo- » rum vel sub assiduitate videre miraculum est... Capitolia celsa conscendere, hoc est, » humana ingenia superata vidisse. »

[2] « Aves ipsæ per aera vagantes, proprios nidos amant; erralites feræ ad cubilia » dumosa festinant; voluptuosi pisces campos liquidos transeuntes, cavernas suas studiosa » indagatione perquirunt.... etc. » Cet appel poétique à l'amour du sol natal, de la part d'un prince qui ne pouvait se citer comme animé du sentiment qu'il exaltait aux rives du Tibre, né qu'il était sur les bords du Danube, n'en constitue pas moins un curieux specimen des *ordonnances de police* de ce temps : d'ailleurs, ainsi que l'observe à ce sujet même Muratori (*Annali d'Italia*, t. III, p. 269), « Non è il paèse, ma il cuore, che fa » gli eroi? »

établit (§ 25) que la conservation des monumens importe non moins, en certains cas, que leur construction, à la gloire des peuples [1]; et tout en contribuant, par de fortes subventions, « dugento libre annue » d'oro, daricavarsi dal dazio del vino (Muratori, *Annali d'Italia*, t. III, p. 280), à préserver de toute atteinte les riches débris de la magnificence de cette Rome où l'on trouvait encore, après tant de désastres, *un peuple de statues* et *des troupeaux* de chevaux de bronze, il institue « un *curateur* de cette cité, chargé d'assurer la préservation » de toutes ces merveilles et d'y veiller sans cesse, la dégradation des » monumens de la gloire de nos aïeux *devant être un sujet de deuil pour* » *le public.* » Théodoric ajoute, dans le même rescrit : « Que, bien » que le respect plus que la surveillance dût être la sauve-garde des » monumens et de la beauté de Rome, *la cupidité ne connaissant pas* » *de frein*, il charge l'officier qu'il institue de rechercher et de traduire à son tribunal quiconque porterait une main déshonnête sur » les biens particuliers ou sur les objets d'art livrés à la confiance » publique, et de leur faire subir la juste rigueur de lois [2]. »

1 Dans ce rescrit adressé à Sabinianus, *vir sublimis*, et intitulé : *de Conservatione Ædificiorum, quia major in conservandis rebus, quam in muniendis est cautela adhibenda*, Théodoric affecte annuellement à l'entretien de certains édifices anciens vingt-cinq mille briques (tegularum). Quatre cents marcs d'or et le produit de certains impôts furent en outre attribués à ces soins conservateurs prescrits, avec une recherche de détails qu'on ne peut trop admirer, telle que la recommandation (l. VII, § 6) d'enlever les *arbres nuisibles*, qui attaquaient les ruines des édifices : « Noxias arbores qui inferunt » fabricarum ruinas », et beaucoup d'autres précautions dont celle-ci donne la mesure. La dernière disposition du même paragraphe confirme d'ailleurs ce que nous avons dit de la tolérance, et même de la cupidité, des préposés à ces soins conservateurs : « Agat ergo » peritia fidesque tua ut et constructio fabricæ illibata permaneat et aquæ distributio » (il s'agissait de la répartition des eaux *claudiennes* pour quatorze aqueducs) nulla se » custodum vænalitate subducat ». (*Voir* d'ailleurs sur cette matière, *Variarum*, l. II, § 34, *quod pecunia convertatur in reparatione ædificiorum;* l. IV, § 30, *conceditur facultas de novo ædificandi;* l. VII, § 15, *de fabriciis et architectis.*)

2 La formule 13 du l. VII : *de Curatore civitatis ejusque officio*, adressée, dit-on, à Symmaque, résume tellement à elle seule avec l'état de Rome à cette époque, l'expression franche des sentimens de Théodoric; elle précise si bien les mesures de conservation prescrites par un barbare aux descendans des héros qui vainquirent et dépouillèrent le monde pour orner leur capitale, aux petits-fils, aux fils même peut-être de ceux qui, sous un autre Symmaque, luttèrent si longtemps pour défendre une seule statue, que nous la citerons presque *in extenso*, pour en finir de cette manière : « Si causis domibus ac muni- » tis insidiari solet nequissimum votum, quantò magis in Romana civitate videtur illici,

Ce qui prouve mieux encore que ce respect religieux pour les anciens monumens n'était pas chez Théodoric l'effet d'une préoccupation archéologique ou le fruit d'une combinaison politique, tendant à relever de l'abjection où l'avaient laissé tomber ses derniers empereurs, la capitale des anciens maîtres du monde, devenue *chef-lieu de préfecture* du royaume d'un prince goth, ce sont les efforts de ce *barbare* pour imprimer aux monumens qu'il créa ou restaura le cachet de noblesse et de grandeur dont les anciens édifices de Rome lui offraient de si beaux modèles.

Son Palais de *Vérone*, quartier-général où ce prince venait se

» qui in plateis pretiosum reperit, quod possit auferri? Nam quidam *populus copiosissi-* » *mus statuarum, greges etiam* abundantissimi equorum, tali sunt cautela servandi, » quali et cura videntur affixi. Ubi si esset humanis rebus ulla consideratio, Romanam » pulchritudinem non vigiliæ, sed sola deberet reverentia custodire. Quid dicamus mar- » mora metallis et arte pretiosa? Quæ si vacet eripere, rara manus est, quæ possit a tali- » bus abstinere. Ubi sunt exposita, quæ facere potuerunt *divitiæ generales* et *labor* » *mundi?* Quem inter ista deceat esse negligentem? Quis in causa tali patitur esse venalis » quando gravissimum damnum potest fieri in pulchritudine singulari? Quare per indic- » tionem illam *comitivæ Romanæ*, cum privilegiis et justis commodis suis tibi *concedimus* » *dignitatem*. Ut fideli studio, magnoque nisu, quæras improbas manus, et insidiantes » aut privatorum fortunis, aut mœnibus ad tuum facias venire judicium, et rei veritate » discussa congruam subeant de legibus ultionem. Quia juste tales persequitur *publicus* » *dolor, qui decorem veterum fœdant* detruncatione membrorum, etc. » On ne s'est pas montré aussi sensible chez nous à la mutilation organisée sur tous les points du royaume, de nos chefs-d'œuvre du vieil art national, sous le règne, cependant tout *romain*, de nos Brutus de ruelles, de nos Gracchus de carrefours, grands provocateurs eux-mêmes, et à d'autres titres encore, de cette *douleur publique*, qu'un roi *goth* invoque pour de simples profanations monumentales.

On s'accorde, en outre, à reconnaître que Théodoric donna des soins aux édifices plus modernes, et même, malgré son arianisme, à la basilique de Saint-Pierre, foyer de l'orthodoxie; c'est du moins ce que constate un témoignage plus positif encore que ceux de Paul Diacre, de Baronius, de Ciampini, celui d'une tuile tirée de la couverture du vieil édifice détruit en 1606, et sur laquelle on lisait : « Regnante Theodorico... domino nostro, » felix Roma ». Muratori, citant d'ailleurs à ce sujet la vie de notre compatriote champenois le pape *Hormisda*, par Anastase le Bibliothécaire, ajoute au don de deux candélabres d'argent, pesant soixante-dix livres, dont nous parlons ailleurs, le soin que prit Théodoric d'orner une travée de la basilique du Vatican d'une décoration d'argent pesant *mille quarante livres*, exemple sur lequel enchérit Justinien, en consacrant quarante mille livres du même métal au revêtement du chœur de Sainte-Sophie; et l'annaliste de l'Italie observe malignement, quant à ces dons d'un prince arien : « Que Théodoric connaissait le moyen de se faire des amis même de ses adversaires en religion : « Non ignorava le maniere di cattivarsi l'animo de'cattolici » (*Ann. d'It.*, t. III, pag. 335.)

porter au moindre bruissement d'invasion, ne nous est malheureusement connu que par sa forme reproduite sur une pièce de monnaie et par les recherches du savant Maffeï, étendues aux édifices dont Théodoric dota *Pavie*, *Naples*, *Terracine*, *Spolette*, et beaucoup d'autres villes [1]; et nous ne pouvons juger que par échantillon de son palais de Ravenne, que Charlemagne transporta, comme nous le dirons, à Aix-la-Chapelle, et dont le gisement primitif reste encore constaté par une muraille, huit colonnes de marbre et une belle cuve de porphyre; mais heureusement des monumens moins mutilés, de la même ville de Ravenne, l'église de *Saint-Apollinaire di Dentro*, autrefois Saint-Martin, celle de *Saint-Théodore*, le *baptistère* octangulaire[2], et même le *mausolée* de ce prince, formant aujourd'hui l'*église de Sainte-Marie-de-la-Rotonde* [3], viennent encore nous dé-

[1] *Verona illustrata*, partie 1re, p. 230, 231, 232, 236, 308, etc. — D'Agincourt fait à cette occasion une remarque qui n'a d'intérêt que par sa date, aujourd'hui que cette question a force de chose jugée : il observe (explication de sa pl. XVII, *Architecture*) que ce qui reste encore des édifices construits par ce prince *goth*, à Terracine et à Ravenne, suffirait pour démontrer que la dénomination de *gothique* donnée à notre architecture nationale des XIIe, XIIIe, XIVe, et XVe siècles, ne repose sur aucune tradition; les monumens de Théodoric participant en tous points du système romain de la décadence (sous Constantin et ses successeurs), sans qu'on y voie même poindre l'arc aigu, principal caractère de cette grande architecture soi-disant *gothique*, que les Goths ont reçue de nous, témoin la cathédrale d'Upsal.

[2] Le même d'Agincourt, qu'il faut surtout consulter pour les monumens de l'Italie, qu'il put interroger à loisir pendant son long séjour dans cette nouvelle patrie où le retinrent sa grande tâche et l'horreur de notre vandalisme, dit expressément que ces deux édifices sont entièrement semblables à ceux contruits à Rome au IVe siècle. Point d'entablement, arcs reposant à nu et portant un grand mur, comme dans la basilique de Saint-Paul; d'ailleurs, détails d'ornement irrégulier et grossiers d'exécution (comparativement sans doute à la recherche du travail des temps antérieurs).

Un voyageur instruit, et en général fort exact, M. Vallery, nous peint (l. XII, ch. II, t. II, p. 386) Saint-Apollinaire comme encore *tout resplendissant de sa magnificence et de son histoire avec ses vingt-quatre colonnes de marbre grec, tirées de Constantinople, et qui divisent l'église en trois nefs, et sa belle mosaïque offrant la vue de Ravenne à cette époque.* N'ayant rien trouvé de relatif à cette curieuse peinture dans Ciampini qui s'arrête, dans notre édition du moins, pour la description des mosaïques à celles exécutées par ordre de Ricimer, nous n'en traiterons pas autrement ici; mais nous renvoyons à ce que nous disons plus loin de l'emploi de cet art sous Théodoric, pour confirmer la supposition de M. Vallery.

[3] Ce lourd édifice du IVe siècle existe encore près de Ravenne. Quelques antiquaires n'y voient qu'une salle de bains : mais on lui accorde plus généralement la destination de

montrer, ainsi que le feraient sans doute d'autres édifices cités par *Muratori*, mais dont il ne reste que des traces *écrites* [1], combien Théodoric eut à cœur de lutter de grandiose et même de style avec les grands édifices de Constantin et de Placidie [2]. Quels témoignages ne trouve-t-on pas aussi, dans ses admirables formules, de la dureté du goût de ce barbare et du sentiment d'*harmonie* qu'il exigeait, *avant tout*, dans les restaurations, même de sa demeure personnelle, en dépit sans

mausolée, justifiée par une sorte de rapport de son architecture avec celle des Égyptiens, comme avec sa disposition des môles d'Auguste et d'Adrien. Sa voûte, d'une seule pierre de 34 pieds de diamètre et du poids *primitif* de 280 milliers, réduit, selon Soufflot, à environ 940 milliers, sans doute par des exploitations ultérieures, offre un témoignage non moins remarquable que ceux qu'on rencontre dans certains *monumens* celtiques et égyptiens, de l'emploi, sous les rois goths, des puissances mécaniques nécessaires pour élever et ajuster à 40 pieds de terre un tel *opercule*. Les deux cimaises du grand fronton de notre Louvre, dont la pose mit le charpentier *Ponce-Cliquin* en si grand renom auprès de nos savans même (Sauval, t. II, p. 61), étaient bien loin d'égaler cette effroyable masse; leur longueur de 50 à 54 pieds, et leur largeur de 8 pieds sur une épaisseur de 18 pouces, ne constituant, eu égard surtout à la différence de poids existant entre le granit de l'Istrie et la pierre de Meudon, qu'un fardeau relativement très léger. L'épreuve récemment faite avec succès par notre moderne *Fontana* rendrait moins miraculeux aujourd'hui pour nous ce résultat des forces motrices.

[1] In tanto il re Theodcrico, godendo e facendo godere a i suoi populi i frutti di una invidiabil pace, attenderva a fare delle suntuose fabbriche, e a ristaurare le mura della città. » Racconta l'Anonimo Valesiano, ch' egli perfezionò in Ravenna il *palazzo* regale, tuttochè non arrivasse a dedicarlo, come si costumava allora con gran solennità. Fece ancora » de i portici intorno al palazzo. Abbiamo parimente dall' autore della vita di santo Ilaro » (*saint Hilaire*, in actis sanctorum ad diem 5 mai) fondatore del monistero della Galeata » alle radici dell' Apennino nella Romagna... che Theoderico fabbrico un palazzo in que, » contorni presso il fiume bedente... In Verona fece fabricar le terme, o sia il bagno, et un » magnifico palazzo e un portico continuato da una porta della città fino al medesimo palazzo. Fece anche rifare l'acquedotto... in Ticino o sia in *Pavia*, fabbrico un palazzo, le » terme l'anfiteatro, ed altre mura. Simili benefizi comparti ad altre città. Attese del pari a » far fiorire la mercatoria e il commercio... Tale era l'esattezza e buona regola del suo governo, che si potea tenere alla campagna oro ed argento colla stessa sicurezza che fra le » mura della città (*Annali d'Italia*, t. III, p. 322, 323). »

[2] La surexistence dans la même ville des basiliques de Placidie citées plus haut, et de celles de Saint-Apollinaire et de Saint-Théodore élevées par Théodoric, à près d'un demi-siècle de distance, offre des moyens de comparaison qui confirment pleinement la remarque de d'Agincourt sur l'adoption pure et simple par le roi goth du système à la fois romain et byzantin, alors en honneur dans les arts. Ce prince, bien capable de créer, ne voulut rien changer aux mœurs et usages du pays qu'il avait soumis, et adopta même les lois, la langue pour les contrats civils, et jusqu'à l'habillement des Romains.

doute de certaines convenances intérieures qu'il sacrifiait à l'aspect de l'ensemble ; et combien nos architectes mosaïstes, depuis ceux de notre Louvre, de trois ou quatre styles tout divers, sans coordonnation, de nos basiliques, mi-partie gothiques et grecques, comme notre Saint-Gervais, etc., jusqu'à ceux qui, de nos jours, offrent parfois, dans un seul monument, le spécimen d'un cours complet de leur art, auraient eu à profiter de leçons vraiment *gothiques* ainsi *formulées* : « Faites en sorte (mandait-il à l'architecte chargé de » l'entretien du palais impérial qu'avait habité Honorius et ses suc- » cesseurs) de laisser aux nouveaux travaux le caractère et l'éclat » qu'avaient les anciens (*nitorem pristinum*), et que vos restaura- » tions soient conformes aux constructions premières (*et nova* » *simile antiquitate producas*) ; car de même qu'il convient de vêtir un » beau corps de couleurs simples (*uno colore*), l'éclat de mon palais » doit se répandre harmonieusement sur toutes ses parties (*varia-* » *rum*, l. VII, § 5, *formula curæ palatii*). » Mais ce goût exquis, cette sorte de simplicité dans le luxe qui rappelle ce que Sidoine nous dit de la cour d'un autre roi goth, n'excluait pas la magnificence et l'emploi de tous les moyens d'art alors en usage, tels que la *sculpture en marbre*, la *fonte de l'airain*, la décoration des voûtes en *plastique* ou en *mosaïque*, comme le prouve la même formule [1] où, lisant dans l'avenir, ainsi qu'il jugeait si bien du passé, ce prince offre à son architecte les louanges de la postérité, comme véhicule : « *Unde te debeat posteritate admirante laudare*, » *mission honorable, but glorieux!* ajoute Théodoric, dans la soif de gloire future qui se manifeste dans toutes ses œuvres.

Pour nous, qui n'avons pas à tenir compte ici de la persistance de Théodoric dans les voies ariennes, non plus que des torts graves de

[1] « Quicquid enim aut instructor parietum, aut *sculptor marmorum*, aut *æris fusor*, » aut *camerum* rotator, aut *gypsoplastes*, aut *musivarius* ignorat, te prudenter inter- » rogat : *et tam magnus ille fabrilis exercitus* ad tuum recurrit judicium, ne possit » aliquid habere confusum. » On trouve en outre dans l'épît. v. du liv. Ier, ce passage applicable à la mosaïque : « discolora crusta, marmorum gratiosissima picturarum varie- » tate texantur. » Quelles plus grandes preuves pourrait-on d'ailleurs avoir du nouvel essor que prit cet art sous Théodoric, que les travaux exécutés dans les Catacombes par ce pape, Jean Ier, qu'il contraignit à faire *à cheval* le voyage de Constantinople, travaux poursuivis surtout dans les cryptes de Saint-Marcellin et de Sainte-Priscille, par d'autres papes, tels que Félix IV, Jean III, etc.

ses dernières années, triste solution commune à tant de grands princes qui, vieillis sur le trône, abandonnent les rênes qu'ils croient toujours tenir, à des conseillers trop souvent perfides, de notre point de vue surtout, aucun monarque de ces temps de malheur ne nous paraît plus digne de la haute mission qu'ouvrit à ce Goth son épée et l'assentiment de Zenon : politique franche et neuve (*voir* l'opinion de Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXX, c. XII); vues législatives des plus larges, car son Code, pour être moins connu que les Pandectes, est cependant resté fort célèbre; valeur inoffensive, mais toujours prête à venger une insulte ou à repousser une attaque; désintéressement et maintien d'une discipline rigide [1]; modération dans le succès et dévouement entier au soin de cicatriser pour son peuple les plaies saignantes depuis si longtemps, lors de son avènement : voilà certes des vertus vraiment royales, auxquelles vint se joindre la noble ambition de replacer les Romains, quant aux arts et aux *lettres* [2], sur la ligne dont les avaient écartés les violentes irruptions de ses pères.

Le luxe, les spectacles ou jeux guerriers [3], et tous les plaisirs,

[1] On cite de l'observation de cette règle par ses soldats, cette circonstance peut-être sans exemple : qu'après la bataille de Margus, gagnée sur Anastase, ses troupes n'ayant pas reçu de lui le signal du pillage, s'abstinrent de toucher aux riches dépouilles des vaincus (Jornandès, c. 58, p. 699). Ne voua-t-il pas d'ailleurs lui-même, dans une de ses formules (l. III, § 43), au mépris public, les rois qui ne voient dans une expédition guerrière que l'occasion d'acquérir du butin?

[2] Et cependant, si l'on en croit Procope, ce prince législateur, environné de ministres dont le choix seul prouvait la passion éclairée des sciences, des lettres et des arts, en aurait été réduit, même pour signer son nom en 5 lettres seulement, THEOD., à faire usage d'un sigillum d'or, sorte de griffe employée, dit-on, à la même époque par l'empereur Justin, dont l'ignorance du moins n'était pas démentie par ses actes. Ainsi s'ouvrait l'ère ténébreuse du moyen âge, où les plus grands héros le cédaient aux derniers clercs en fait de pratique littéraire.

[3] Il fit renaître, comme pâture pour le peuple, les jeux du cirque et du théâtre (*voir* Cassiodore, *Variar.*, c. I, § 20, 27, 30, 31 et 32, et surtout le § 51 du liv. III, commençant par ces mots : *Quantum histrionibus rara constantia...*); mais il s'efforça, disent les historiens, de substituer aux combats sanglans des gladiateurs *des simulacres d'actions guerrières*, qui, tout en exerçant ses troupes presque toujours inoccupées, son royaume souvent menacé n'ayant jamais été envahi, formaient un aliment pour la curiosité publique. On attribue à ces jeux militaires l'origine des exercices chevaleresques, tels que *pas d'armes*, *tournois*, etc.

même ceux de la table [1], entrèrent aussi dans les moyens exceptionnels employés par Théodoric pour régénérer une nation jadis également célèbre par ce genre de faste, mais que de dures privations avaient rendue presqu'étrangère à ces raffinemens de la civilisation, ce prince pensant, comme il le dit (l. I, ép. XX à Albin), que le bonheur des temps se prouve par la joie du peuple : « *præsertim cum » beatitudo sit temporum lætitia populorum.* » Il n'y eut pas jusqu'aux arts mécaniques qui, fixant sa sollicitude, devinrent une distraction personnelle pour ses ministres, ainsi qu'on le voit par sa lettre à Boëce (l. I, ép. XLV), où, après avoir conclu d'une savante dissertation sur ces matières que la mécanique *fait aujourd'hui chanter les muets, vivre les insensibles, mouvoir les immobiles*, il charge ce patrice, *trois fois consul*, d'exécuter *promptement* l'horloge demandée par Gondebaud, en lui montrant, comme à son architecte, la perspective de l'honneur qui en rejaillirait sur lui : « *ut te notum in illa parte mundi facias ubi aliter pervenire non » poteras.* »

On le voit, en effet, dirigé sans doute par le juste sentiment d'orgueil que lui donnait la supériorité de sa nation dans les arts d'agrément comme dans les procédés mécaniques, en répandre les témoignages jusque dans les cours des rois de la Gaule. Ici c'est un guitariste qu'il envoie à son beau-frère Clovis, qui le lui avait demandé avec instance, « *magnis precibus* » [2]; là c'est le clepsydre

[1] La formule IX du livre VI contient à cet égard des détails auxquels nous renvoyons. Nous en citerons seulement ce passage, où, après avoir à peu près répété à l'officier qu'il instituait pour ce service ce qu'il disait à Boëce pour son clepsydre, et à son architecte pour ses travaux, qu'attendait la postérité : « Quid enim magis cupias, quam si te linguas nobilium laudare cognoscas? » (témoignage du grand prix que Théodoric devait attacher lui-même aux éloges), il ajoute : « Incitet te ad bonorum desiderium, sæpissimè quod videris : » quia in his quæ feceris, judex et testis ero. Nam etsi epulas sollicita ordinatione disponas, » non solùm nostro palatio clarus, sed et gentibus necesse est reddaris eximius. Legati, » penè ex tota orbis parte venientes, cum nostris cœperint interesse conviviis, admirantur » copiosè repertum, quod in patria sua norunt esse rarissimum. Stupent etiam abundan- » tiam unius mensæ, tantas servientium turbas posse satiare.... » Il termine en disant : « Meritò, ut qui es judex tanti apparatus et epularum, delinitus cibis tibi animus conce- » datur. »

[2] Dans sa lettre à Boëce (*Variarum*, l. II, ép. XL) touchant la mission du musicien Acharède, que Clovis lui avait demandé, d'après *la grande réputation de ses festins*, où ce *citharœdus* se faisait sans doute entendre : « Convivii nostri fama pellectus. » Théodoric

dont nous venons de parler : « (*horologium quod aquis sub modulo » fluentibus temperatur, et quod solis immensi comprehensa illumina- » tione distinguitur*) », qu'il expédie à son gendre le roi des Burgondes, également sur sa demande expresse [1], en y joignant des aperçus philosophiques dignes de servir de légende à nos gnomons [2].

entre sur la musique dans des détails qui auraient lieu de surprendre de la part de ce prince, si l'on ne devait peut-être considérer surtout cette épître comme un assaut d'érudition et d'aperçus philosophiques et techniques, entre son savant secrétaire et le non moins docte patrice Boëce, qui avait fait une étude spéciale de cet art, ainsi que le prouvent quelques traités compris dans ses œuvres, et les compositions musicales dont il fit hommage à Clotaire, après la mort de Clovis : aussi, par l'épître à Clovis dont Théodoric chargea sans doute le musicien même (*ibid.*, ép. XLI), ce prince s'abstient-il, de peur de n'être pas compris, de toute dissertation sur cette matière, et se borne-t-il à vanter les talens variés de son missionnaire musical : « Citharædum etiam, arte sua doctum, pariter destinavimus expetitum, qui ore ma- » nibusque, consona voce cantando, gloriam vestræ potestatis oblectat. » Ce qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, assigne une haute antiquité à l'usage encore consacré d'emprunter à l'Italie les moyens de charmer les oreilles de nos rois ; aussi nous garderons-nous bien de comprendre l'*art musical* dans les quelques revendications que nous ferons valoir contre la prétention de ce grand peuple à nous avoir fait ce que nous fumes, dans tous les arts *sans exception.*

Les soins que se donna, au milieu de tant de soins et d'infirmités accablantes, l'illustre auteur de l'*Antiphonaire*, saint Grégoire-le-Grand, presque contemporain de Cassiodore, pour former *une académie de chantres* (scholam cantorum), et pour régler le code d'harmonie religieuse connu sous le nom de *chant grégorien*, et qui prévaudra toujours sur les plus belles inspirations de nos *maîtres de chapelle*, suffiraient d'ailleurs pour constater cette suprématie musicale.

1 C'est encore à Boëce, dont les études sur Euclide, Ptolémée, Nicomaque, Archimède, etc., et les travaux sur les mathématiques et la mécanique, sont également bien constatés par la lettre même du prince (*voir* d'ailleurs *de Sev. Boetii Arithmetica*, etc.), que Théodoric s'adresse, pour répondre aux désirs de son gendre ; et l'on peut croire également, d'après la profondeur relative des aperçus exprimés (l. I, § 45) sur la mécanique céleste, sur les diverses manières d'étudier la marche du soleil et de jalonner son cours par l'ombre faible qu'il projette, « per umbram exiguam, » ou de suppléer à cette ressource temporaire par la division des parties de la nuit, « noctes in partes dividens », au moyen de savantes combinaisons mécaniques, qu'il s'agit encore ici plutôt d'une dissertation entre Cassiodore, qu'on sait avoir été très versé dans l'astronomie, et Boëce, particulièrement expert dans les arts mécaniques, que d'une formule instructive adressée par le roi à son maître en ces matières.

2 La conclusion toute philosophique de la lettre qui accompagnait l'envoi fait du clepsydre de Boëce à Gondebaud, *qui posséderait enfin dans sa province ce qu'il avait vu autrefois à Rome*, est : que, sans la division du temps qui permet à chacun de distinguer l'espace des jours par ses actions, « distinguat spatia diei actibus suis, » tout est confusion dans la vie de l'homme, qui, semblable aux bêtes, ne peut calculer les heures que par le

Mais après même que ce règne si noblement poursuivi pendant plus de trente ans *se fut éteint*, *en* 526, au milieu des excès et des remords éveillés chez Théodoric, par l'affreux sacrifice des plus fidèles appuis de son trône [1], si le flambeau des arts ne jeta plus en Italie que

retour périodique des appels de l'estomac: « belluarum quippe ritus est, ex ventris esurie horas sentire. »

Il paraît que la *Burgondie*, qui, selon Théodoric, devait trouver dans cet envoi matière à louer les découvertes des anciens, « antiquorum inventa laudare », ne fut rien moins qu'émerveillée de cette machine, où ses peuples ne virent qu'une invention satanique, ne pouvant s'expliquer comment l'eau renfermée dans une boîte d'étain, et entraînée par sa propre pesanteur, arrivait à tourner d'elle-même de manière à décrire le cours des astres; ce qui donna lieu de la part de Boëce à une correspondance explicative, où les Barbares trouvèrent non-seulement le moyen de diviser le temps, mais encore celui de l'employer chrétiennement, les savantes et lucides démonstrations de ce ministre ayant suffi, dit-on, pour faire pénétrer chez ce peuple les lumières de l'Évangile.

La nature de ce clepsydre, sur lequel nous reviendrons en parlant du nôtre à notre chap. XVI, se trouve d'ailleurs bien déterminée par ces mots de l'épître XLV: « facit aquas ex imo surgentes, præcipites cadere. »

[1] Rien dans la conduite antérieure de Théodoric ne devait faire pressentir son extrême susceptibilité sur la question religieuse, car, lors de son entrée à Rome en 500, il avait porté ses premiers hommages à la basilique de Saint-Pierre, qu'il dota, comme nous l'avons dit, de divers présens, notamment, selon Anastase, de deux *cereostrata* d'argent du poids de 140 marcs; et l'on citait comme un noble témoignage de condescendance pour la religion de son peuple adoptif, sa conduite envers S. Césaire, évêque d'Arles, et les secours qu'il fournit à des évêques d'Afrique, exilés par les Vandales; mais la fierté du monarque tout-puissant fut cruellement blessée, surtout par la nouvelle des sévices exercés par Justin contre ses frères *en Arius*, que l'empereur avait chassés de leurs églises, exclus de tous les emplois, et présentés comme traîtres à sa personne. L'insuccès de la démarche qu'il força le pape Jean Ier de faire à ce sujet à Constantinople, accrut encore son irritation, d'autant plus vive, que ses peuples d'Italie, presque tous catholiques, semblaient disposés à prendre parti contre leur prince dans ce conflit religieux. C'est dans ces tristes circonstances, qui valurent au pape, accusé de connivence avec l'empereur, la captivité où il mourut, que Boëce, en butte aux attaques des ennemis qu'il s'était faits par la rigidité de ses principes, se vit accusé de complot, et subit à Pavie, dans les plus cruelles tortures, sans doute avec le tort d'être resté fidèle à sa foi, le crime d'avoir encouru par son inflexibilité de principes, la haine des nouveaux conseillers du vieux roi, habiles à rejeter sur son ancien ami leurs odieuses manœuvres, pour affamer l'empire dans un intérêt de cupidité; sentence inique, bientôt suivie de celle de Symmaque, coupable d'avoir proclamé hautement l'innocence de son gendre. On conçoit que, par un retour sur lui-même, le noble Théodoric, qui survécut à peine à l'exécution de ces arrêts, se soit repenti de ce double meurtre, sans pourtant qu'on puisse admettre, avec Procope (*Goth.*, l. I, c. XIII), qu'à moins d'aliénation mentale, il ait pu, dans un paroxisme de remords, prendre la hure d'un poisson cuit pour la tête menaçante du malheureux Symmaque.

On conserve à Monza un monument qui consacre cette tache de la vie de Théodoric: c'est

de pâles lueurs [1], celui des lettres vint bientôt y briller de clartés plus durables, grâce au savant ministre nourri des exemples de ce prince et digne d'hériter de sa mission régénératrice, et grâce aussi

un dyptique d'ivoire, où Boëce, qui fit en prison son livre de la *Consolation de la philosophie*, est représenté, et consolé en outre dans sa captivité par une femme tenant une lyre à dix cordes, symbolisant, selon toute apparence, la poésie (d'autres y voient sa première femme, la *sicilienne Elpis*).

Quoique Boëce, trois fois consul, dignité que son père exerça également, ait eu maintes occasions d'émettre des dyptiques, dont nous parlerons au chap. XI, celui-ci, dont le sujet date de l'époque de sa mort, n'est certainement pas de ce nombre. C'est au roi des Lombards, Luitprand, qu'il appartint de rendre à ce grand homme des honneurs funéraires dignes de lui, par l'érection d'un mausolée. Othon III lui paya également son tribut.

1 A la mort de Théodoric, la perturbation religieuse soulevée par Justin, jointe à l'irritation excitée par la cupidité des vrais assassins de Boëce, dont l'atroce supplice fit recueillir et honorer plus tard les restes comme dépouilles de martyr, rendaient le sceptre trop lourd pour la main débile d'un enfant de huit ans, même avec le prestige que pouvait ajouter à son règne le concours de sa mère Amalasonte, fille du grand Théodoric; aussi ne peut-on s'étonner du rapide écroulement de l'édifice de gloire et de sécurité, relevé pour l'Italie par les soins soutenus de son premier roi goth. Qu'on juge, quant aux arts, combien promptement les admirables formules de ce prince perdirent toute leur autorité, même pour la seule préservation des débris de l'antiquité, d'après les imputations de vandalisme dont fut l'objet saint Grégoire-le-Grand, proclamé pape en 590, après avoir été préfet de Rome dès le règne de Justin, contemporain de Théodoric. Et encore est-il à remarquer qu'à cette dernière époque, Rome, déjà rangée depuis longtemps sous l'autorité des exarques, par les victoires successives de Belisaire et de Narsès, avait subi à deux reprises, en 547 et 549, de la part du goth Totila, un pillage aussi brutal que ceux d'Alaric et de Genséric, ce qui dut suspendre violemment l'action conservatrice des *comitivæ patrimonii, privatorum* et même *domesticorum*, instituées par Théodoric, et faire précéder de nouvelles détériorations celles reprochées à Grégoire-le-Grand. Quant à ces dernières, premier thème de *griefs contre cet illustre prince de l'Eglise pour tous les réformistes*, Gibbon à leur tête, pour chercher la vérité dans des faits controversés, consultons l'un des plus énergiques adversaire du papisme, Bayle, qu'on n'accusera pas de prévention pour saint Grégoire, quoiqu'il reconnaisse « *que, tout bien compté*, il mérita le surnom de *Grand.* » Après avoir dit dans son *texte* : « qu'il n'est pas bien *certain* que ce pape ait fait détruire les » beaux monumens de l'ancienne magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux » qui venaient à Rome ne fissent plus d'attention aux arcs-de-triomphe, etc., qu'aux » choses saintes (t. II, p. 598), il observe (note 4) que cette accusation fut, en effet, portée contre lui, mais qu'elle fut énergiquement combattue par Platine, qui la rejette » comme une calomnie (Platina, *in Gregorio I*); mais il reconnaît en même temps que le » successeur de saint Grégoire, Sabinien, fut poussé à faire brûler les livres de son prédécesseur par quelques habitans de Rome, qui accusaient Grégoire *d'avoir mutilé ou* » *renversé les statues des anciens Romains.* » Ce qui, tout en laissant l'accusation incertaine, ne constate pas moins l'existence du fait et démontrerait l'oubli, dès ce temps,

sans doute à celle plus religieuse encore que se donna vers le même temps le célèbre fondateur du Montcassin [1].

des sages prescriptions de Théodoric. L'historien Platina, bibliothécaire du Vatican au XVe siècle, et qui, à ce titre, put sans doute faire usage de documens originaux, attribue cette profanation des débris de la statuaire antique encore subsistans sous Grégoire Ier, aux *touristes de l'époque*, qui, comme les nôtres, et par une frénésie dont nous avons tant à nous plaindre pour notre compte, procédant à la fois en adorateurs d'images et en iconoclastes, se complaisaient à mutiler les monumens pour en *extraire quelques souvenirs de voyage*. Comment, remarque d'ailleurs l'un des biographes de saint Grégoire (*Biographie universelle*, t. XVIII, p. 386), imputer à ce pape ce système de destruction, lorsqu'on le voit au contraire reprimander l'évêque de Marseille, Serenus, d'avoir laissé briser les images *dans son église* (ce qui ne prouverait rien), et « recommander à ses mis- » sionnaires en Angleterre (Mellitus et autres, l. IX, ép. LXXI) de ne point démolir les tem- » ples païens et de se contenter de les purifier », argument bien autrement victorieux dans l'espèce. Nous parlerons aussi plus loin des encouragemens *personnels* que ce pontife donna à la peinture.

[1] Jusqu'au Ve siècle, les monastères institués, soit en Orient, comme ceux d'Égypte, de Palestine et celui fondé au Mont-Colizim par saint Antoine, sous Constantin (*voy.* saint Jérôme, t. I, p. 248, 249), soit en Occident, et notamment dans la Gaule, par saint Martin, près de Poitiers et de Tours, étaient plutôt, comme l'a remarqué M. Guizot, « consacrés » *à la contemplation religieuse qu'à l'enseignement* », et ceux fondés dans les premières années de ce même siècle (saint Faustin, à Nîmes, saint Victor, à Marseille, Lérins, îles de ce nom, saint Claude, Grigny, etc.), ouverts, selon l'expression du même écrivain, comme *refuges contre la dissolution de la société civile*, commencèrent à *allumer un foyer de développement intellectuel*, dont nous avons signalé l'ardeur et le rayonnement en parlant des enseignemens religieux puisés au monastère de Lérins par la plupart de nos grands évêques ; mais, malgré le rapide développement de ces fondations qui offraient, par exemple, à Pachôme, le moyen de réunir à la solennité de Pâques 50,0000 religieux ou religieuses soumis à la même règle, ce ne fut qu'au VIe siècle qu'il appartint à ces foyers purement contemplatifs jusqu'alors, de conserver et d'alimenter le feu sacré des sciences, des lettres et des arts, comme en témoigne ce passage du bel ouvrage de M. Michelet (t. I, p. 112) : « L'ordre de saint Benoît donna au monde ancien, usé par l'esclavage, le pre- » mier exemple du *travail accompli* par des *mains libres*, et cette grande innovation du » travail libre et volontaire est devenue la base de l'existence moderne. »

Si nous considérons d'ailleurs combien, en ce qui tient aux matières qui nous occupent, furent savoureux et abondans pour nous, pendant plus de douze siècles, les fruits de ces premiers germes déposés dans les monastères du Montcassin et de Viviers, et ce que produisit ce premier principe de la règle bénédictine : « l'oisiveté est ennemie de l'âme » ; nous ne pouvons trop nous hâter de payer un premier tribut d'hommage à son illustre créateur.

Né en 480, près de Spolette, dans un rang élevé que rehaussait encore l'éclat d'une grande fortune, Benoît, qui se trouvait placé de bonne heure au milieu des séductions de Rome, n'en recueillit, après de solides études, qu'un dégoût précoce et une vocation d'anachorète. On le vit se retirer, dès l'âge de 17 ans, dans les profondeurs du désert de

Cassiodore, plus habile et plus souple que ses illustres rivaux dans la faveur de Théodoric, avait pressenti la tempête et s'était garanti par une retraite opportune du sort de Boëce et de son beau-père. Après avoir consacré, mais sans fruit, ses talens et son zèle à la cause de la fille et du petit-fils de son maître, et même de Théodat et de Vitigès, successeurs d'Athalaric, jugeant ses efforts inutiles et le sort des rois goths des plus précaires, il chercha dans l'obscurité le repos, dont cinquante années de services publics lui faisaient d'ailleurs un besoin; mais le repos d'un tel homme est encore le travail, et ce travail fut de longue durée, puisque vingt-deux ans après la retraite de Cassiodore, qu'on présume dater de 540, son existence est encore constatée par ses ouvrages mêmes.

Retiré dans sa patrie (il était né à Squillace), et mettant à profit une nombreuse et savante bibliothèque que ses goûts et son immense fortune lui avaient fourni les moyens de réunir pendant le long exercice de ses hautes fonctions, il créa dans son monastère de Viviers, dont la règle différait peu, sous certains rapports, de celle alors récente de saint Benoît, le premier atelier littéraire dont l'histoire

Subbiaco, où il mena longtemps la vie la plus rigoureuse et la plus exemplaire; mais le parfum de son éloquence et de ses vertus, qui peupla bientôt ce désert, lui ayant, par contre, suscité des ennemis, il transporta, en 529, dit-on, sa colonie religieuse au Montcassin, où l'attendaient de plus grands succès encore, exempts, du moins cette fois, des tribulations de l'envie. Là, et d'accord avec sa sœur jumelle, sainte Scolastique, qui fonda en même temps un monastère de femmes à peu de distance de celui de son frère, il se livra tout entier à la mise en pratique de son Code monastique, monument des plus saintes inspirations et des plus hautes prévisions, comme le prouve son application à la plupart des autres ordres et *son éternelle* durée, puisqu'il est encore aujourd'hui, malgré le discrédit de ces institutions, le guide de tous ceux que rallie, comme à *Solesmes*, le besoin de la vie cénobitique. Le témoignage que rend Voltaire lui-même, en disant sur la fondation de saint Benoît : « Le peu de connaissances qui restaient chez les Barbares fut perpétué dans les » cloîtres ; les Bénédictins transcrivaient quelques livres ; peu à peu il sortit des cloîtres » quelques nouvelles inventions utiles, etc. », nous dispense de nous appesantir ici sur la portée de cette grande inspiration devant laquelle s'inclinèrent, en présence même du fondateur, des personnages hostiles comme *Totila*, roi des Goths, et quelques années plus tard, de dignes appréciateurs des services que ce grand homme avait rendus à l'humanité, tels que saint Grégoire-le-Grand. Nous aurons de nombreuses occasions de suivre, surtout à notre chapitre VIII, le développement successif de cette noble pensée, et de montrer que si, comme on l'a dit, les moines se sont quelquefois montrés dépositaires ignorans des manuscrits qu'ils possédaient, cette possession même démontre le soin qu'apportèrent les fondateurs de ces monastères à les enrichir de ces trésors.

fasse mention ; et ce fut du fond de la Calabre que, par un travail soutenu, dont il donnait lui-même l'exemple, tant de précieux manuscrits échappèrent à la destruction qui les menaçait, par des copies qui, récopiées plus tard, ont empêché le riche legs de l'antiquité savante de se prescrire [1], et ont conservé pour les exploitateurs de

[1] Et malgré ces soins, multipliés dès lors dans tous les monastères de la chrétienté, combien de richesses scientifiques et littéraires sont restées perdues à jamais? Les produits si incomplets du déroulement des papyrus incinérés d'Herculanum et de Pompéi en offrent des preuves que corrobore la découverte due, pour ainsi dire au hasard, parmi des *résidus sacrifiés*, d'un grand nombre de monumens du plus haut intérêt, enfouis, depuis plusieurs siècles, dans la poussière des archives monastiques, comme le sont encore aujourd'hui dans nos archives municipales tant de précieux documens de notre histoire, attendant que l'heure ait sonnée d'une expurgation par la vente au poids de ces *paperasses illisibles*. Que seraient devenues, par exemple, les inappréciables richesses de ce genre *rencontrées* au commencement du XV[e] siècle dans une sorte de cachot, à la fois humide et pulvérulent du monastère de Saint-Gall, sans la circonstance toute fortuite qui attacha un savant plein d'ardeur à la mission du pape Jean XXIII au concile de Constance, et sans l'heureuse pensée qu'eut ce bienfaiteur des lettres, le Pogge (Poggio Bracciolini), de retourner en Suisse en 1416, sans doute pour compléter ses premières explorations accidentelles; sans les découvertes analogues de Pétrarque, de Boccace, etc., qui prouvent à quoi tint la mise en lumière ; ou l'anéantissement de vingt ouvrages classiques (tels que douze des comédies de Plaute), Lucrèce, Ammien-Marcellin, Quintilien, etc., etc. (*voir* notre ch. VIII)? Et pour nous en tenir en ce moment aux causes de destruction produites par les préventions religieuses dans le siècle même où, par une heureuse compensation, s'organisaient des moyens de transmettre à la postérité les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, que de pertes durent précéder, accompagner ou suivre la destruction des manuscrits de Tite-Live, ordonnée, dit-on, par le pape saint Grégoire-le-Grand?

Puisque nous reproduisons cette grave inculpation, il est juste de la discuter.

Le concile tenu en 494 (sous saint Gelase) ayant mis à l'*index* les « reprobatæ lectiones », on doit penser qu'avant même que saint Grégoire ceignît la tiare (en 590), certaines œuvres *profanes*, dont il pouvait exister des exemplaires *uniques* dans la bibliothèque Palatine, brûlée cependant sous Auguste et sous Néron, mais reformée sans doute, même depuis que, reconstituée sous Domitien, elle fut incendiée de nouveau sous Commode, devaient avoir disparu à jamais par l'influence des papes ; mais il semble qu'on ne saurait admettre légèrement qu'un historien grave comme Tite-Live ait été compris dans un *auto-da-fé* motivé sur ce prétexte; que la grande autorité de cet écrivain, quant aux prodiges opérés par les divinités de Rome, le rendait favorable à la cause du paganisme ; car alors le saint-père, qualifié, à juste titre, de *doctor sapientissimus*, aurait trop avidemment épousé la cause de *Caligula*, qui n'aimait pas le verbeux Tite-Live, contre le sage Auguste qui protégea la personne et encouragea le talent de cet historien.

Bayle a également soulevé cette question, mais sans la résoudre autrement que par l'exposé des considérations favorables ou contraires à l'accusation portée, pour la première fois, par un savant écrivain et ecclésiastique anglais du XII[e] siècle, Jean de Salisbury,

l'art des Guttemberg et des Manuce des textes qui feront à jamais la gloire et les délices de l'esprit humain. A l'art calligraphique qui s'exerçait pour la première fois en commun, de manière à préparer

ami du pape Adrien IV, et que, sous ce rapport, on ne peut souçonner de partialité ou de mensonge, lorsqu'il dit : *ut traditur majoribus*, en parlant de la destruction de tout ce qui, dans les bibliothèques confiées à la surveillance de ce pape, traitait de sciences mondaines : « *quæcumque tenebat Apollo.* »

Loin de nous l'intention de peser sur ce côté de la balance ; mais, après avoir reconnu plus haut, qu'encore à la fin du Ve siècle, nos évêques des Gaules cités dans Sidoine, et ce poète, prélat lui-même, cultivaient les lettres profanes en même temps que les lettres sacrées, nous devons convenir qu'il n'en était plus de même, surtout en Italie, à la fin du siècle suivant. Les habitudes sacerdotales avaient changé par la susceptibilité de certains papes, à la tête desquels on ne peut se dispenser de placer Grégoire-le-Grand lui-même, d'après la lettre qu'il écrivit à Didier, *notre évêque de Vienne*, qui s'abandonnait, comme ses prédécesseurs, à ses doubles inspirations littéraires.

Dans cette lettre, le pape reproche à l'évêque, « *comme chose indigne et détestable*, de » chanter des vers et de s'amuser à ces bagatelles de lettres humaines et de sciences » mondaines et séculières » (*voir* le père Maimbourg, *Histoire de Grégoire I*, p. 263, 264).

Or, un blâme parti de si haut et la publicité qu'il dut recevoir, puisque la lettre nous a été conservée, ne durent-ils pas suffire pour décider cet évêque, autre correspondant de la reine Brunehauld, qui porta la sévérité envers lui jusqu'à le faire assassiner, et même tous les autres membres du clergé qui conciliaient, comme Didier, la culture de la littérature profane avec les études sacrées, a répudier les *reprobatæ lectiones* étendues par ce pape à toutes les *lettres humaines* dans la vue de rejeter sur les livres saints l'intérêt qu'on portait aux livres profanes : « Quo divinæ paginæ gratior esset locus et major auctoritas et diligentia studiosior » ; et devrait-on s'étonner qu'un semblable anathème, opérant sur toute la chrétienté et sur nos princes mêmes, toujours prêts alors à abaisser leur couronne devant la tiare, ait fait livrer aux flammes d'anciens auteurs qui n'avaient pas, comme aujourd'hui, les moyens de renaître de leurs cendres ?

En tous cas, si l'art et la littérature antiques ne trouvèrent pas grâce aux yeux de Grégoire-le-Grand, il n'en fut pas de même de la peinture telle qu'elle se pratiquait à son époque, car le diacre Jean parle de science certaine et pour les avoir vus (l. IV, ch. 83, 84), de portraits de ce pape et de ses père et mère, cités d'ailleurs par ce pontife lui-même (*Regist. epist.*, l. XI ; *epist.*, 13 et 54, *ibid.* ; t. II, col. 1100 et 1140), lesquels étaient réunis dans un tableau de famille, que Grégoire donna au monastère de Saint-André, fondé par lui sur le mont Cœlius, et qu'on y voyait encore trois siècles plus tard (*voir* la gravure de ce tableau donnée par Baronius, *Annales*, an 604 ; et ce qu'en dit Angelo Rocca, *S. Greg. opera*, t. IV, p. 312, 326 ; *S. Greg. ejusdem parentum imaginem*).

Le *graduel* de ce pape, beau manuscrit de pourpre à lettres d'or et d'argent, qu'il donna à la reine lombarde Théodelinde, et que l'on voit encore dans la cathédrale de Monza, offre un autre beau témoignage de la pratique de l'art chrétien sous son pontificat, et l'on voit au même lieu par le célèbre papyrus présentant l'état des reliques offertes par ce pontife à la même reine, qu'il étendit la culture de cet art à plusieurs de ses branches. Point de

les immenses services rendus aux lettres par les *écritoires* [1] de nos grands monastères, Cassiodore unit la culture de l'art graphique appliqué à ces manuscrits même : c'est du moins ce qu'observe d'Agincourt, en nous montrant le grand ministre de tant de rois exerçant, comme firent depuis certains rois eux-mêmes, tels que René d'Anjou, l'art du dessin et de *l'enluminure* si cultivé plus tard dans les cloîtres, et s'exerçant avec talent, sous le double rapport des ornemens et des figures, selon l'opinion de *Béda* qui vit ces curieux manuscrits : « *Nihil figuris illis perfectius, nihil accuratius.* » On conçoit, en effet, que l'homme du monde ait eu cette supériorité d'art sur le saint ermite du Montcassin, dont les travaux analogues, à supposer que ses moines se soient occupés, dès ces premiers temps, de reproductions calligraphiques, durent ne comprendre que les textes sacrés, sans invasion dans l'art du dessin, étude trop mondaine pour une règle aussi rigide et suivie alors dans toute la ferveur qu'exigeait la présence du saint fondateur.

Nous ne devons pas nous appesantir autrement ici sur ces premiers essais de la calligraphie ornementale, auxquels un cadre spécial est ouvert à notre chap. VIII, de même que nous en réservons d'autres à l'examen plus approfondi de chaque branche d'art, dont nous ne traitons qu'incidemment dans ces prolégomènes sur l'art chrétien ; notons seulement combien il fut heureux pour cet art même, comme pour le ravivement ultérieur des *lettres humaines*, que ces précieux germes, si bien fécondés par les traditions monastiques de l'Occident surtout, aient été déposés au fond de l'Italie, à l'abri des tempêtes politiques, dans un sanctuaire conservateur, au moment même où la conquête de Justinien, *beaucoup plus fatale que celle des Goths, interrompit pour un temps les vieilles traditions qui ne se renouèrent ensuite que lentement et péniblement* (M. Rio, *Poésies chrétiennes*, p. 20).

doute non plus que dans les sept monastères que cet illustre pape fonda de ses deniers, six en Sicile et un à Rome (Saint-André), il n'ait manifesté sa puissance par de grands travaux d'art de diverse nature, comme en comportaient dès lors ces fondations, ne fût-ce que pour ne pas placer les créations du chef de l'église au-dessous de celles de nos rois, et notamment de notre célèbre monastère de Saint-Médard de Soissons, auquel saint Grégoire donna des chartes.

[1] On nommait *écritoires* dans les monastères la partie des divers ateliers destinée au travail des moines, où les lettrés s'occupaient d'art calligraphique et d'enluminure.

En puisant cette citation dans le savant ouvrage où M. Rio, traitant spécialement *de la poésie* et *de la forme de l'art*, juge par comparaison les saintes et naïves légendes des Catacombes et les allégories tourmentées de l'école grecque (p. 17 et 18), nous n'entendons nullement en faire la même application, ni placer Justinien comme *chef d'école*, en opposition avec Théodoric : notre tâche de démonstrateur des manifestations diverses de l'art chrétien est déjà trop longue et trop ardue pour que nous y ajoutions, surtout ici, par des argumentations sur la différence et sur le mérite relatif des compositions et des styles. Si nous faisons notre profit de la phrase *toute rédigée* de M. Rio, c'est qu'elle s'applique également à notre point de vue, en ce sens fort naturel d'ailleurs, que, bien que délégué d'un prince ami des arts et qui leur consacra de somptueux trophées, et malgré la présence à Rome de Procope, historien de ces magnificences et alors secrétaire de Bélisaire, ce général ne put que porter le désordre dans cette ville occupée de haute lutte après la prise de Naples et le massacre de Théodat, fortifiée en toute hâte et sans doute aux dépens des monumens antiques, pour subir le siége de plus d'un an du roi goth Vitigès, puis livrée à deux reprises aux barbares réactions de Totila ; et lorsque surtout la disposition et le bannissement du pape Silvère, par les intrigues d'Antonina, prouve que l'accord si nécessaire des deux influences auxquelles était confiée la conservation des monumens, fut loin de régner alors dans cette ville où le goth Théodoric, au contraire, fit de la restauration de ses édifices une question de gloire personnelle. La dernière expédition de l'eunuque Narsès, en 552 [1], ne put qu'ajouter encore

[1] L'exemple de cet habile général, favori de Justinien, vient confirmer l'opinion de Bayle, déjà citée plus haut, touchant le peu d'influence des privations physiques sur les qualités de l'âme; car ce fut par un parfait accord de tous les mérites qui constituent le grand homme, que Narsès, dépourvu des avantages extérieurs qui suffisent souvent seuls pour frayer le chemin de la fortune, parvint du rang le plus infime au sommet de sa roue. Il est vrai que les méfiances de Justinien envers Bélisaire et la basse jalousie des courtisans, qu'irritaient les hauts faits de ce grand général, servirent beaucoup à l'avancement de Narbès, qui put juger plus tard aussi combien est transitoire la faveur des princes et des peuples, lorsqu'en butte aux plaintes des Italiens qu'il gouvernait comme exarque, il tomba dans la disgrace du neveu de Justinien, et fut payé de ses services par les insultes de l'impératrice Sophie. Retiré à Naples pour mieux jouir de la vengeance que lui préparaient les succès des Lombards, il eut la satisfaction du moins de voir la ville

aux malheurs de cette capitale, qui subissait sa cinquième occupation militaire dans l'espace de seize ans, calamités qu'accroissait encore l'hostilité des partis et les vengeances des vaincus [1], sans qu'une haute interposition pût venir, comme sous Théodoric, cicatriser toutes ces plaies, la translation du siége de l'empire d'Occident à Constantinople, laissant Rome et l'Italie entière passée définitivement, en 555, sous l'autorité de Justinien, à la merci d'agens secondaires passionnés ou sans vigueur.

Qu'on ne s'étonne donc pas que Gibbon ait pu dire en traitant de ces époques : « *Rome était redevenue barbare* (chap. XL, § 3), » tandis que « *Justinien donnait des lois à soixante-quatre provinces et » à neuf cent trente-cinq villes;* » car c'en fut fait dès lors pour cette ville du sentiment des arts qui distingue la civilisation de la barbarie; l'Occident vit s'éteindre ce foyer longtemps si lumineux; et si l'ancienne métropole du monde fut bientôt, sous ce rapport, au-dessous des moindres villes des rois Lombards [2], combien ne

des Césars implorer son salut de l'eunuque qui jadis avait forcé ses portes et qu'elle avait repoussé de son sein.

[1] Théias, dernier roi des Ostrogoths, et successeur de Totila, avait fait égorger trois jeunes patriciens que ses peuples détenaient comme ôtages; et ces Barbares, revenus à leur instinct primitif par le sentiment de leur faiblesse et du déclin de leur puissance, firent subir le même sort, en Campanie, aux sénateurs qui, sur la foi de la victoire de Narsès, se hâtaient de regagner leurs siéges, brisés depuis lors (*voir* Procope, l. III, ch. XXVI; l. IV, ch. XXIV).

[2] Nous ne partirons pas de ce renvoi pour engager sur l'architecture lombarde une polémique qui trouvera mieux sa place plus loin et surtout à notre chap. IV, l'art chez les Lombards n'étant encore évidemment, à l'époque dont nous traitons en ce moment (fin du VIe siècle), qu'une grossière dérivation des traditions antérieures peu propre à justifier l'importance qu'attachent au style mixte de cette école certains historiens de l'architecture, même le dernier de tous, sans doute, M. Hope, artiste anglais et fort instruit, qui voit (*Histoire de l'Architecture*, 1839) dans les constructions fort peu authentiques de la reine Théodelinde et de ses successeurs, la base de tout notre système architectural du moyen âge, déjà cependant si bien fondé vers cette époque, comme nous croyons l'avoir démontré. Toute dissertation à cet égard serait prématurée : seulement, puisqu'à propos de l'art chrétien nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur tout ce qui concourut à son illustration, nous ne pouvons nous dispenser d'appeler un moment l'attention sur la naissance d'une de ses périodes, sinon les plus brillantes, du moins les plus fécondes, si, comme on le prétend, c'est de cette souche que partirent les ramifications homogènes qui ombragèrent, jusqu'au milieu du XIIe siècle, tous les fidèles de l'*église latine*.

Ainsi réduite, la question à poser ici serait des plus simples : admettons-nous que les

le céda-t-elle pas à la capitale de l'*empire d'Orient*, *où s'élaboraient*,

rois lombards, dont le règne de deux siècles serait à peine connu dans l'histoire, sans le soin que prit leur compatriote, Paul Diacre, de tenir registre de quelques-uns de leurs faits et gestes, et surtout de leurs lois, puissent être placés, comme protecteurs des arts, au niveau, au-dessus même de Théodoric, qu'ils remplacèrent quarante-quatre ans plus tard; et que leur influence sur les arts d'Occident puisse être mise en parallèle avec le patronage qu'exercèrent sur l'Orient les grands encouragemens de Justinien, presque contemporains de l'invasion des Lombards? Non, mille fois non; car d'abord dans les débris à peu près authentiques de monumens qui leur sont attribués, tels que la rotonde du vieux dôme de Brescia, la crypte de San-Fermo à Vérone, les fonts baptismaux de l'église de Saint-Étienne à Bologne, etc., il n'est rien qui dénote un caractère spécial d'art, et surtout une habileté qui ait pu prévaloir sur les pratiques depuis longtemps en honneur dans leur pays même, qui, bien qu'on en dise, n'était rien moins qu'un sol vierge sous ce rapport, puisque Milan, séjour de la cour de Constance, de Valentinien II, etc., et métropole de Saint-Ambroise, de même que Vérone et Pavie où, à part même les somptuosités intermédiaires, Théodoric venait de construire des palais, des portiques, des thermes, des amphithéâtres, devaient offrir encore de grands modèles que n'ont surpassé, si l'on en juge par ce qui reste à Ravenne des travaux de ce dernier prince, aucun des édifices d'Italie bien postérieurs, même aux règnes de Luitprand et de Didier.

On suppose, il est vrai, que ce peuple, dont l'esprit spéculateur domine notre moyen âge, et dont l'habileté *industrielle* demeure encore proverbiale, favorisé par le repos dont il jouit sous quelques-uns de ses princes, et par des lois déjà municipes, put exploiter paisiblement les arts *utiles* au profit ou aux dépens des nations circonvoisines, alors que le reste de l'Italie gémissait sous le joug des exarques, et que la France, déchirée d'abord par les rivalités de Frédégonde et de Brunehauld, en proie d'ailleurs aux Sarrasins, tombait plus tard accablée sous le sceptre ignominieux de ses rois fainéans; et l'on cite comme moyen de succès dans cette exploitation des besoins religieux de ces époques l'appui que les papes, intéressés à ménager de dangereux voisins, prêtaient à leurs associations maçonniques, formées dans le but de ne rendre la science de l'architecture accessible qu'à certains adeptes: comme si dans un pays déjà couvert, comme l'Italie et la France, d'admirables édifices élevés par la libre pratique de cet art, il eût été loisible d'en interdire l'exercice et d'en faire un secret, quand les exemples et les leçons de Théodoric, de Childebert, etc., étaient encore vivans, et que les cinq cents architectes qui répondirent au premier appel de Justinien formaient de nombreux disciples, que le schisme d'Orient rejeta sur nos contrées, à l'époque même de la splendeur première de l'architecture lombarde, sous Luitprand, contemporain de Léon l'Isaurien. Conservons donc ces traditions incontestables d'initiation des secrets de l'art, par la *franc-maçonnerie*, pour une époque plus rapprochée, et surtout pour l'ère dite *gothique*, où l'art d'équilibrer des masses aériennes devint une véritable science *occulte* même pour nos habiles successeurs des maîtres-ès-œuvres de ces temps moins versés peut-être dans la stéréotomie que les derniers compagnons des Montreau et des Libergier: et, sauf à nous occuper plus loin des grands et beaux travaux des architectes lombards des IXe, X^e^ et XIIe siècles, et de la qualification convenable à ce style cosmopolite, contentons-nous d'indiquer ici en quelques mots comment ces nouveaux Barbares prirent possession d'une forte partie de la succession de Théodoric.

Lorsqu'en 568, Alboin, à la tête d'une foule de Barbares, Gépides, Bulgares, etc.,

des merveilles monumentales jusqu'alors inconnues, auxquelles ne purent suffire les immenses trésors accumulés par la parcimonie

pénétra dans la partie de l'Italie où il fonda le royaume dit des *Lombards*, de l'aspect qu'offrait la longue barbe de conquérans scandinaves : « Cœpisse tunc ab ea veluti longi- » tudine barbæ, *Longobarbos* appellari » (Tristan Calchi, historiographe de Milan), Pavie seule lui opposa une résistance dont la durée, trois ans, le détermina sans doute à choisir une place aussi préservatrice pour sa capitale. Cette ville, déjà célèbre, conserva ce titre sous les vingt successeurs d'Alboin, jusqu'à l'époque (774) où Charlemagne, répondant à l'appel du pape Adrien Ier, le délivra de ces fâcheux voisins, en envoyant leur dernier roi, Didier, faire pénitence dans notre monastère de Corbie, près d'Amiens. Cette fois, le siége de Pavie ne dura que six mois, et peut-être est-ce aux désordres qui le suivirent comme aux nouvelles épreuves de ce genre que subit cette ville fortifiée, qu'on peut imputer l'absence dans la capitale des Lombards des traces de leur art, car si nous rappelons nos souvenirs, déja anciens, ce n'est qu'à la faveur d'un badigeon historique qu'on peut faire passer pour Lombards *primitifs* des monumens comme l'église Saint-Michel de Pavie (donné par d'Agincourt, pl. XXXIV, nos 6 à 15), et qu'un écrivain moderne, M. San-Quintino, ne fait remonter qu'au IXe siècle (*della antiqua durante la dominazione Longobardo*); de même qu'il est évident que le majestueux débris de la ville aux *cent tours*, connu sous le nom de *tour de Boëce*, est de construction assez récente; mais d'autres témoignages épars, surtout dans le Bergamasque, attestent, comme nous venons de le dire, que quelques-uns des princes et princesses de cette monarchie ne dédaignèrent pas de marcher sur les traces de Théodoric, en mettant à profit les ateliers d'art formés par ce prince, et que l'abandon de ces pratiques par ses successeurs mirent à la disposition de leur voisins mieux assis sur leur sol. La reine Théodelinde, *di nazione francese* (Muratori, *Annali d'Italia*, t. III, p. 588), et nommée *la Clotilde d'Italie*, comme ayant converti son premier époux à la foi, et ayant inspiré assez d'amour et de respect à ses peuples pour qu'à la mort d'Autharis ils lui décernassent le choix d'un successeur, est particulièrement citée comme l'un des grands appuis de l'*art chrétien*. Sa cathédrale de Monza, reconstruite en 1350 par Matteo di Campione, en conserve encore de magnifiques specimens dans le graduel à lettres d'or et d'argent du pape Grégoire-le-Grand, correspondant *de cette reine*, comme le prouvent les quatre lettres venues jusqu'à nous, et aussi dans le célèbre papyrus présentant l'état des reliques dont le saint pontife lui fit hommage, souvenirs auxquels se joint la *coupe de saphir* de cette reine couronnée, son flabellum (ou éventail), son peigne, etc., et diverses peintures représentant des traits puisés dans l'histoire de son peuple (v. Paul Diacre, *De gesta Longob.*, l. VI, ch. XXIII; Tiraboschi, *Storia della, litt. italiana*, t. III, l. II, cap. VI, § 3; Frisi, *Mem. di Monza.*, Var. loc.; voir aussi ce que dit Muratori, *Annali d'Italia*, t. IV, p. 8, de cette basilique et de son trésor); mais un monument plus curieux encore, dont cette cathédrale *a conservé le dépôt*, consiste en *cette couronne de fer*, que tant de grands souverains, jusqu'à Charles-Quint, se sont fait gloire d'aller ceindre, et qui, restée sans emploi depuis trois siècles, fut de nouveau *essayée* de nos jours; monument plus précieux, quoique moins riche que la couronne d'or offerte par Théodelinde à Agilulphe, et qui avait également survécu jusqu'à ces derniers temps; mais transportée comme trophée de guerre sur notre sol moins conservateur, son éclat fit sa perte : avisée sur les rayons de notre cabinet des médailles, etc., par les fins connaisseurs, qui y firent une si désastreuse visite en 1804, elle passa bientôt dans le creuset d'un recéleur; et là, où sa compagne

d'Anastase ? [1] Ce déplacement d'une splendeur qui semble, comme celle du soleil, dont l'art devint surtout ici l'image, ne pouvoir luire à la fois sur deux points opposés, mérite bien une digression spéciale.

Justinien, qu'un heureux hasard vint arracher aux champs que cultivait son père pour le constituer héritier du pouvoir dont un

plus grossière eût assurément bravé toute atteinte de la part de ces archéologues matérialistes, *la couronne d'or y périt.*

Le goût des arts et le zèle religieux de Théodelinde s'exercèrent d'ailleurs à l'exemple de ce qu'avaient fait les filles de Théodose, non-seulement en reconstruisant et en dotant les églises détruites pour la plupart lors de son avènement, en fondant, en 612, le monastère de Bobbio, de concert avec saint Colomban, grand propagateur de ces sortes de fondations dans notre France, qui lui dut principalement le monastère de Luxeuil, mais encore en élevant, avec la célèbre cathédrale de Monza, son palais de la même ville, sur les débris duquel vint se enter celui de Frédéric Barberousse, devenu débris à son tour ; ce qui détruit tous moyens de juger de son importance et de son aspect primitif.

On conçoit toutefois, malgré l'absence de preuves positives, que, dès cette première époque, l'intervention de l'orient dans les affaires d'Italie ayant déjà modifié le style antique proprement dit, dont les architectes de Théodoric avaient, comme on l'a vu, mission de s'inspirer l'art, privé de direction et perdant son unité, ait subi les altérations de plus en plus sensibles, surtout au VIIIe siècle, dans les constructions de Luitprand, citées par Maffeï, et que l'architecture ait, par un monstrueux accouplement, enfanté ce style lourd épuré plus tard, qu'on qualifie de *troisième degré de décadence*, et dont on trouve des traces dans toute la chrétienté, mais avec des caractères bien tranchés, puisqu'il brille dans telles localités par une nudité complète, lorsque dans d'autres, à voir la surcharge de ses ornemens, têtes chimériques, etc., on pourrait croire en effet que les sculpteurs de ces époques se seraient complu à braver de loin les édits de Léon l'Isaurien et de ses successeurs, en accumulant, sous la protection divine et sous celle des princes d'Occident, les images alors proscrites par la cour d'Orient ; mais on ne reste pas moins dans le vague le plus absolu sur le vrai caractère des travaux qui succédèrent immédiatement à ceux de Théodoric, à moins qu'on ne classe comme certains ventilateurs, dans ces *créations* lombardes, l'église de Saint-Nazaire et Saint-Celse de Véronne, et surtout ses grottes, sortes de catacombes où des peintures de ce temps viendraient assigner le point de départ de la grande école vénitienne.

[1] Tout en soulageant ses peuples des plus durs impôts, en supprimant le chrysargire, impôt quinquennal levé sur la misère, et tellement lourd pour le peuple, qu'on vit, dit Zosime (l. XI, ch. XXXVIII), des pères prostituer leurs filles pour l'acquitter, ce qui le fit nommer *or de douleur*, Anastase, prédécesseur de Justin, parvint, selon Procope (*Anecdotes*, ch. 19), à amasser, pendant son règne de vingt-sept ans, quarante mille marcs d'or (environ 325 millions) restés intacts sous son successeur. Quelle mine à exploiter pour un héritier prodigue ! et cependant, bien qu'accrue de tous les fruits de la conquête de l'Afrique et de l'Italie, ne suffit-elle pas a défrayer les magnificences de Justinien, qui laissa d'énormes dettes.

autre caprice de la fortune avait investi son oncle Justin, s'était, par de fortes études, alliées à certaines habitudes mondaines et à des mœurs d'anachorète, ménagé les moyens d'occuper dignement ce rang élevé, qu'il obtint même par anticipation, l'influence du sénat et du peuple, captés par ses immenses largesses [1], ayant décidé Justin à lui céder le trône et même à y asseoir près de lui Théodora, comédienne de bas étage et perdue de débauche. On peut croire que Justinien dut beaucoup à l'exemple récent et aux nobles inspirations de Théodoric, lorsqu'on le voit, comme le prince goth, abandonner les erremens de ses prédécesseurs pour s'occuper de fonder son renom, dès son avènement au trône, sur les solides bases de la législation et des arts; et dès la seconde année de son règne, au milieu des graves dissensions intestines et extérieures produites par les factions du cirque [2] et par la guerre de Perse, publier son Code im-

[1] En même temps que Justinien, créé d'abord *nobilissime* par Justin, puis fait consul en 521, s'attachait à faire ressortir par son instruction, et surtout, comme Anastase, par des discussions théologiques fort goûtées alors par le peuple, le grand contraste existant entre sa science et l'ignorance de l'empereur, il puisait largement dans les trésors du cher oncle des moyens plus efficaces encore de faire désirer son règne. On cite comme *digne des fêtes de l'ancienne Rome*, celle qu'il donna pendant son consulat, et où 288,000 pièces d'or furent distribuées au peuple. Ces combinaisons réussirent, puisque le sénat décida Justin à céder le trône à son neveu, en 527, et que l'oncle débonnaire n'étant plus retenu par les justes obstacles que l'impératrice Euphémie apportait à l'union de Justinien avec une vile prostituée, consentit même à reconnaître Théodora pour sa nièce et pour souveraine de l'empire d'Orient.

[2] Depuis longtemps les jeux de l'hippodrôme étaient, à Constantinople, la cause de graves désordres; les diverses fractions de la population, qui vouaient leur intérêt à tels ou tels conducteurs de chars, selon la livrée qu'ils revêtaient, portant l'enthousiasme pour leurs succès ou le dépit de leurs défaites jusqu'à l'exaspération. Déjà en 498, l'empereur Anastase, quoique âgé de soixante-huit ans, pour avoir pris parti pour les *rouges*, avait vu son trône ébranlé, et l'eût perdu peut-être s'il n'eût consenti à donner satisfaction publique aux *verts*. Sous Justin et Justinien, les couleurs changèrent, en partie du moins, puisque l'histoire nous apprend que ce dernier, avant de monter au trône, avait ouvertement pris couleur pour les *bleus;* mais l'irritation des factions ne fit que croître, quelque soin qu'ait pris Justinien, empereur, de sévir par une loi contre tous les excès, sans acception de couleur. Les verts, certains de ses dispositions secrètes, dont les bleus ne s'autorisaient que trop, s'en vengèrent en insultant Théodora, et cet affront public, d'autant mieux senti qu'il était mérité, fut le germe de la terrible conflagration de 532, dont nous allons parler. Les mêmes jeux, les mêmes prédilections pour telle ou telle couleur, avaient failli également occasionner à Rome, sous Théodoric (en 509), de graves désordres, que la fermeté et l'impartialité de ce prince surent réprimer à temps; *principiis obsta*. Écoutons

mortel [1], complété pendant les fureurs dévastatrices du Nika [2] et surgissant dans toute sa hauteur alors que s'élevait par les soins du même prince la basilique *non moins durable* qui sert aussi de pié-

Muratori : « Accade che facendosi i Giuochi circensi, *importuno* console e *Teoderico* o sia » *Teodoro* patrizio, favorendo la fazione *veneta*, aveano con gente armata fatto degl' insulti » alla fazione *prasina*, che loro avea dette publicament delle ingiurie... assaliti con insi» die, ed uno d' essi rimasto ucciso. Dispiacque forte a Teodorico il fatto; ed affinche im» parassero i potenti a rispettar gl' inferiori diede ordine che i delinquenti comparissero » in Giudizio » (*Annali d'Italia*, t. III, p. 308).

[1] Dès la deuxième année du règne de Justinien, 529, fut publié le Code qui porte chez nous-mêmes, et qui transmettra le nom de ce prince à nos arrière-neveux ; mais ce ne fut qu'en 534 qu'il reçut tous ses développemens.

[2] Ce mot d'*ordre* ou de *ralliement*, dont le sens littéral est *triomphe* ou victoire, est resté consacré dans l'histoire comme la personnification de la grande catastrophe des trois journées qui, en 532, couvrit Constantinople de sang et de cendres. Quoique les acteurs de ces terribles scènes fussent rangés sous les étendards *verts* et *bleus*, dont nous avons parlé, divisions toutes formées pour le combat, il est à croire qu'ainsi que l'indiquent plusieurs historiens (*voy.* Baronius, an 501, nos 4, 5 et 6), d'autres passions que la prédilection pour certains cochers, excitèrent ces luttes acharnées dont l'explosion se produisit tout à coup par le massacre et l'incendie.

Le tableau que Gibbon a tracé (ch. XL, t. IX, p. 333 et suiv.) de ces journées de deuil, qu'il porte à cinq, en y comprenant sans doute l'intervalle écoulé avant le rétablissement complet de l'ordre, est plus poétique et plus animé que celui peint sur nature par les écrivains contemporains ; aussi, pour l'exactitude historique, préférons-nous emprunter nos citations à notre *narrateur* Lebeau, qui nous renvoie à des sources telles que Procope (*Pers.*, t. I, ch. XXIV, XXV ; et *Anecdot.*, ch. XII, XVIII, XX, XXI, XXIX), la Chronique d'Alexandrie, Théophanes, Evagre, Zonare, etc., etc.

Après avoir décrit (l. XLI, t. IX, p. 137) les préventions existant contre trois *ministres* qui se partageaient la faveur du prince, Jean de Cappadoce, préfet du prétoire, Tribonien, questeur (l'auteur du Code et du Digeste), et Calipodius, chambellan et capitaine des gardes, les premiers symptômes de révolte qui éclatèrent au cirque, et aussi les premiers essais de répression sur sept des principaux chefs que la populace voulut venger en brûlant le palais du préfet (le 13 janvier 532), il ajoute : « *les trois jours suivans* se passèrent » dans les mêmes horreurs. Tout retentissait de cris, de blasphèmes, d'injures outra» geantes contre l'empereur et ses ministres. On brûlait, on pillait, on massacrait, ceux » qu'on croyait attachés a la cour, et on traînait leurs cadavres à travers la ville pour » les aller jeter dans la..... etc. L'empereur crut apaiser la sédition en éloignant les ob» jets de la haine publique . ; mais cette condescendance, loin de calmer les séditieux, ne » fit que les rendre plus fiers et plus insolens. » Et plus loin : « Bélisaire, à la tête des » troupes, se fit jour au travers de la multitude mutinée et en tua un grand nombre, sans » épargner les femmes qui, du haut des toits, lançaient sur les soldats des pierres, des » tuiles et tout ce qui leur tombait sous la main. »

L'histoire des peuples n'est, on le sait, ainsi que la vie de l'homme, qu'une relation continue de faits souvent analogues se produisant sous des faces diverses, avec des *consé-*

destal à ce prince. Et cependant à quoi tint-il que ces admirables bases restassent à jamais enfouies et que ce règne, si célèbre par son éclat monumental comme par la conquête de l'Afrique et de l'Italie, par les luttes glorieuses contre la Perse, dues à l'héroïsme de généraux tels que les Bélisaire, les Narsès, n'avortât, dans les convulsions d'un mouvement populaire, sans but apparent, mais dont les affreux désordres ne prouvaient que trop ce qu'on devait attendre du triomphe *exclusif* d'une des deux factions contendantes [1]? Une femme, et quelle femme [2]! assura seule par son sang-froid et son

quences variables, selon les *prémisses* et les *incidences :* aussi, loin de voiler l'allusion, qui nous paraît s'offrir ici d'elle-même, à certains égards du moins, remarquons au contraire comme enseignemens historiques les rapports de détails même entre deux grandes perturbations séparées par douze siècles et opérées chez des peuples de mœurs si diverses. Quant aux résultats si opposés, il ne nous appartient pas d'en scruter les causes; il faudrait peser les hauts faits ou les torts réciproques, distribuer l'éloge ou le blâme, ce qui n'entre pas plus dans notre mission que le contrôle des desseins de la Providence.

[1] Quoique la nuance bleue ou verte eût servi de prétexte au soulèvement, il fut, à vrai dire, dirigé comme d'un commun accord par les deux factions contre le prince et sa cour; car on voit que ce ne fut qu'après la lutte, que le chambellan Narsès amena, à force d'argent, *une partie des bleus* à crier : *vive Justinien! tandis que d'autres criaient : vive Hypace!* (Lebeau, p. 151); mais ce qui sauva surtout l'empereur, qui déjà *avait fait porter dans un vaisseau tout ce qu'il avait d'argent et songeait à s'enfuir à Héraclée* (p. 144), ce fut l'irrésolution de ce même Hypace, retenu par sa femme alors qu'on l'attendait pour le proclamer sur les degrés de la statue de Constantin, et *la détermination qu'il prit*, sur le conseil du chef Origène, d'aller, en attendant le départ annoncé de l'empereur, s'enfermer avec les séditieux dans le cirque où bientôt, cernés par Bélisaire, ils payèrent de leur vie leurs succès temporaires. — Trente mille, dit-on, périrent dans cette journée subséquente, qui n'a pas d'analogue dans notre histoire, l'assaut de Rambouillet n'ayant pas coûté de sang.

[2] Si le grand caractère dont Théodora fit preuve, en cette circonstance surtout, n'a pas désarmé sur son compte l'impitoyable histoire, c'est que la somme de ses vices, de ses scandales, de ses crimes mêmes l'emporte tellement sur ces preuves de courage comme sur ses velléités d'encouragement religieux et d'actes de bienfaisance, qu'on ne saurait en user avec elle, même comme fit Procope qui, bien que participant aux faveurs de Justinien, n'a loué Théodora dans son histoire que sous réserve de ses anecdotes où elle apparaît dans toute son infamie, soit que saltimbanque abjecte, elle prodigue au peuple sur lequel elle régna, ses bouffonneries et ses faveurs étendues ensuite à toute l'Égypte où ses exemples et leçons de prostitution exigèrent la répression des magistrats, soit qu'impératrice, elle assiste aux tortures infligées à ses victimes (*Anecd.*, c. XVII), etc., jusqu'au moment où les ravages d'un affreux cancer : « *canceris plaga toto corpore per-* » *fusa* (Victor, *in chron.*) » vinrent confondre toutes ces souillures et présenter la hideuse image d'une expiation vivante.

Fille d'un cornac et d'une prostituée, loin de cacher cette basse origine dans les replis

courage, l'accomplissement de ces hautes destinées; et ce fut à cette citation d'un ancien, assez étrange dans une telle bouche : « *Le trône* » *est un glorieux sépulcre*, » qu'on dut de voir un prince, prêt à fuir

de la majesté impériale, Théodora parut au contraire en tirer gloire, en portant sur le trône, sinon toute sa lubricité première, éteinte peut-être dans les excès du jeune âge, du moins l'endurcissement et la cruauté qu'elle tenait sans doute de son père Acacius, surnommé le *maître aux ours*, comme chargé de l'entretien des bêtes féroces, à une époque où les criminels leur servaient encore de pâture, cet horrible usage n'ayant été aboli que par Anastase peu d'années avant le règne de Justinien.

Qui peut, hélas! mieux prouver qu'un pareil choix, pour partager le trône d'un prince comme Justinien, le déplorable empire qu'exerce sur nous la beauté dépouillée même de ses plus séduisans prestiges, la pudeur et la vertu? Et s'il était besoin d'ajouter ici d'autres exemples simultanés des faiblesses d'un grand homme, qui nous les offrirait plus complets que Bélisaire, associant également son sort à la fille d'une comédienne prostituée et d'un cocher du cirque, à cette Antonina qui puisa, dans les grandeurs mêmes où l'élevèrent les signalés services de son époux, les moyens de forfaire plus scandaleusement et surtout plus impunément aux lois de l'humanité et de l'honneur conjugal, en immolant les plus illustres victimes à ses rancunes, comme en enchérissant encore sur la dépravation de mœurs de l'impératrice son amie et sa digne complice, que l'histoire nous montre faisant arracher, par ses eunuques, le moine Théodose à la captivité qu'il n'avait que trop encourue pour le livrer à la frénésie d'Antonina, dans le palais impérial même où il paya de sa vie ses lubriques excès.

Ce n'est pas que Théodora n'ai cherché, selon l'exemple légué par d'autres princesses, à se racheter par des hommages pieux, par la construction d'églises, etc., mais son esprit remuant et peut-être la haute portée de ses vues pour empêcher Justinien de trop s'abandonner aux exigences des papes, brouilla ses affaires avec l'Église. Son intervention dans les décisions d'un concile et l'exil du pape Silvère, qu'elle obtint de Bélisaire, de concert avec Antonina, lui valurent de la part de son successeur Vigile, quelque peu complice de cette mesure, un anathème qui ne fit que renouveler les foudres déjà lancées contre elle par le pape Agapet, censures qui, dans l'opinion des écrivains protestans, expliqueraient mieux encore que tous les crimes de cette impératrice, le déchaînement général contre sa mémoire. Ce qu'on ne peut toutefois lui ravir, c'est l'honneur d'avoir attaché son nom à de nombreux actes de bienfaisance et surtout à la fondation, toute spéciale, comme fruit de ses *méditations personnelles*, du refuge où cinq cents femmes passaient des turpitudes de la débauche aux habitudes de la vie claustrale, dans un palais ouvert à cet effet sur la côte asiatique du Bosphore. Justinien, dont les amers regrets prouvèrent l'heureux aveuglement toujours persistant, fit placer la statue de Théodora sur une colonne de porphyre (Procope, *de Ædificiis*, l. I, chap. II), au milieu de la ville qui, depuis longtemps sans doute, avait oublié l'impure comédienne, pour ne se rappeler que le sublime élan auquel Constantinople devait alors toute sa splendeur.

Voici comment le traducteur de Gibbon reproduit cette allocution faite devant le conseil tenu de nuit le 18 janvier, en présence de Bélisaire : « Quand il ne resterait d'autre expé-» dient que la fuite, je dédaignerais encore de fuir. Nous sommes tous condamnés à mort; » mais ceux qui portent une couronne ne doivent jamais survivre à la perte de leur dignité

la révolte au lieu de la combattre, triompher de ses fureurs passagères et poursuivre, trente-quatre ans encore, le plus paisible et le plus glorieux règne [1]. Il est vrai que l'embarras, l'effroi même des chefs de la révolte, étourdis du succès d'une lutte plus passionnée que politique, que l'irrésolution d'Hypatius, neveu d'Anastase et chef d'une autre branche, et son hésitation à se montrer au parti qui l'avait proclamé, secondèrent merveilleusement l'inspiration de Théodora, en ce que Bélisaire, présent au conseil où Justinien fut ramené à une détermination plus digne de son rang, put l'appuyer par le concours de ses vétérans si dévoués au trône ; service immense trop tôt oublié [2]. La leçon fut terrible, mais du moins sans appel,

» et de leur empire. Je prie le ciel qu'on ne me voie pas un seul jour sans mon diadême et » sans la pourpre : que la lumière du jour cesse pour moi lorsqu'on cessera de me saluer » du nom de reine. César, si vous voulez prendre la fuite, vous possédez des trésors, voilà » la mer et vous avez des vaisseaux ; mais craignez que l'amour de la vie ne vous expose » à un exil misérable et à une mort ignominieuse; pour moi, j'adopte cette maxime de » l'antiquité : *que le trône est un glorieux sépulcre.* » Qu'une circonstance quelconque eût tenu cette énergique princesse éloignée de ce conseil, ou que Bélisaire, qu'une première disgrâce retenait heureusement à Constantinople, eût été déjà parti pour la conquête de l'Afrique, qu'il soumit quelques mois plus tard, que serait-il advenu?

[1] Justinien régna jusqu'en 565 ; et Théodora, qui ne mourut que la 24e année de son règne, put jouir des fruits de sa harangue. Quoiqu'une guerre continuelle avec les Perses, les Vandales et les Goths, que Justinien dirigea de son palais avec l'habileté qu'il mit à tracer et à suivre l'exécution des plans de ses édifices, ait signalé ce long règne, le repos ultérieur de l'empire ne fut pas autrement troublé, grâce aux succès également soutenus de capitaines tels que Germain, Bélisaire, Narsès, etc., et au dévouement des troupes privées cependant même des premières ressources matérielles, les prodigalités de Justinien ayant bientôt transformé l'abondance de son trésor en pénurie extrême.

[2] On n'en est plus à s'apitoyer avec Marmontel, habile exploitateur d'une *légende apocryphe* du XIIe siècle, sur le triste sort du vainqueur des Perses, du conquérant de l'Afrique et de l'Italie, privé de la lumière par une atroce vengeance, et réduit, après avoir sauvé la couronne et peut-être la vie à un prince possesseur d'une réserve de plus de 300 millions, à tendre son casque comme un aveugle de carrefour pour invoquer l'obole du passant; mais, pour avoir été dénaturée par nos littérateurs et artistes, *de glace aux vérités, de feu pour le mensonge,* l'ingratitude de Justinien, moins pittoresque sans doute, n'est pas moins trop réelle : la noble vengeance que tira Bélisaire, en sauvant le trône, de la première disgrâce qui l'avait ramené si bien à point à Constantinople, ne put le garantir, dès ses premiers succès en Afrique, d'injurieux soupçons auxquels il répondit encore en se présentant devant son maître avec Gélimer et ses trésors, comprenant une partie du butin emporté de Rome par Genseric. Cette fois, du moins, un pompeux triomphe, le premier dont la ville de Constantin ait été le théâtre, et la représentation en mosaïque, dans le palais

les Bleus même, honteux de leur triomphe, effrayés de l'abîme où les précipitait leur rage [1], s'étant ralliés franchement à la cause de Justinien, et le commun désastre, produit par l'incendie de la capitale [2], ayant calmé l'irritation et confondu les haines réciproques

impérial, des hauts faits du conquérant de l'Afrique, vinrent confondre la calomnie; ce qui n'empêcha pas que de nouvelles méfiances ne vinssent s'attaquer à une gloire si pure. Vainement il s'était montré sujet incorruptible en refusant la couronne que lui offraient les Goths, il lui fallut subir la honte d'un nouveau rappel, auquel il obéit non moins dignement, en conduisant aux pieds du trône Vitigès et sa famille, qu'il avait faits prisonniers dans Ravenne. Ces injustices du prince, suscitées par des intrigues de cour auxquelles Narsès ne fut pas étranger, n'altérèrent en rien le dévouement de Bélisaire, qu'on voit encore, en 541 et 543, repoussant les attaques des rois de Perse, sauvant Rome des menaces de destruction de Totila, et préservant l'empire d'une irruption de Bulgares. Mais sa grande âme dut d'autant plus souffrir, lorsqu'après une telle série de services, se trouvant impliqué dans une conjuration, et privé sur ce seul soupçon, de ses biens, honneurs et titres, il se vit réduit à la nécessité de se justifier pour les reconquérir. Les seuls reproches fondés qu'encourut Bélisaire dans la belle carrière qu'il termina l'année même de la mort de Justinien, portent sur sa trop grande condescendance aux volontés de l'avide et cruelle Antonina, dont il fut, comme époux, indignement traité, et sur sa déférence sans réserve pour Théodora, deux griefs qui s'enchaînent, les liens de complicité de débauches et de crimes qui unissaient ces femmes entraînant avec la soumission de l'époux celle non moins absolue du sujet.

[1] Lebeau dit à ce sujet (p. 151) : « Ceux qui criaient *vive Justinien*, comme ceux qui » criaient *vive Hypace*, furent bientôt confondus ensemble par un sanglant carnage; Béli- » saire et les autres fondent sur eux, on les perce de traits, on les charge à grands coups » d'épée. Tout fuit, on se presse, on s'écrase; les portes (du cirque), trop étroites pour » donner passage à tant de fuyards à la fois, laissent aux soldats le temps de les massa- » crer.... Hypace, glacé de frayeur, ne trouvant pas assez de forces pour prendre la fuite, » fut précipité du trône qu'il occupait au milieu de l'arène par deux neveux de Justinien. » Le lendemain il fut étranglé, ainsi que son frère Pompée.

Si nous recherchions les allusions au lieu de les fuir, à moins que, selon une expression triviale, elles *ne crèvent les yeux*, nous trouverions peut-être un rapprochement historique non moins curieux et plus exact en *définitive*, entre cette solution et celle qu'un autre Bélisaire obtint de nos jours aussi sur une grande population en émoi, et malgré les dispositions contraires des masses. Le canon de Saint-Roch, qui retentit encore à nos oreilles, rappellerait assez l'assaut du Cirque; et s'il ne s'agit point alors de raffermir une couronne, mais bien les feutres empanachés de nos directeurs, cet acte de vigueur fraya du moins la route au nouveau Bélisaire, pour devenir un autre Justinien, lorsqu'il eut fait la part du lion avec les gouvernans sauvés par sa mitraille.

[2] Le feu, mis le premier jour par les séditieux à la maison du préfet du prétoire, et ensuite au palais de la Magnaure, propagé par la violence du vent, commença le désastre; mais, selon les historiens, les soldats de leur côté en accrurent l'intensité, en jetant des tisons enflammés dans les maisons où s'étaient barricadés les assaillans, pour les contraindre à quitter ces retranchemens, d'où partaient tant de coups mortels qu'ils ne pouvaient

dans le besoin d'une commune réparation [1]. Aussi, et c'est ce qui témoigne bien du prompt retour à l'ordre, vit-on l'empereur, raffermi par une telle épreuve, ouvrir quarante jours après sa grande carrière monumentale.

C'était, pour un prince très libéral et curieux des pompes humaines, pour l'époux reconnaissant et soumis de la fastueuse Théodora, une occasion d'employer l'épargne d'Anastase à faire renaître de ses cendres une capitale dont la fondation se rattachait au triomphe du christianisme, que Justinien pratiquait avec une rigueur qui tenait de l'exaltation. Quelle gloire encore viendrait attacher à son nom la certitude d'imprimer à ses nouveaux édifices le caractère de perfection que devaient leur donner ses études personnelles dans l'art architectural, et le concours de savans et d'artistes tels que les Anthemius de Tralles, les Isidore de Milet, et autres habiles collaborateurs *exercés*, dit Gibbon, *dans la théorie et la pratique des actes qui dépendent des mathématiques et de la mécanique*, mais dont les vastes talens s'humiliaient néanmoins devant les *lumières subites* et *la céleste inspiration* du prince [2] (*voir* Procope, *de Sacris Ædificiis*, l. I, chap. I, II; l. II, chap. III). Ses premiers soins furent et durent être pour l'église dédiée par Constantin à l'éternelle Sagesse [3] et qui, subissant pour la seconde fois, en peu de temps, l'épreuve de ce fléau destruc-

venger. Voici l'état donné par Lebeau des principaux édifices transformés en ruines fumantes : « L'*église de Sainte-Sophie*, l'*Augustéon*, la salle du Sénat, le prétoire, plu- » sieurs portiques, le vestibule du palais nommé Chalcé, parce qu'il était couvert d'airain » doré, deux autres palais, le dépôt des archives et des registres publics, les bains de » Zeuxippe, *plusieurs églises*, plusieurs hôpitaux dont les malades furent en même temps » dévorés par les flammes, etc. »

[1] Le peuple, dit encore Lebeau (p. 155), étonné lui-même des excès auxquels il s'était porté, restait presqu'immobile, comme un furieux épuisé par un violent accès.

[2] C'est ce que dit expressément Procope, et ce qui complète l'assimilation de Justinien à Salomon, qui construisait aussi sous la direction du Seigneur, sans cependant que des anges vinssent lui communiquer les plans de chaque partie de son édifice.

[3] De là le nom de *Sainte-Sophie* : « Ædem illam, dit Procope, appellant Bizantii *Sophiam*, vocabulum supremo numini convenientissimum nacti. » La première église dédiée par Constantin, en 360 (Ciampini, *de Sacris Ædificiis*, ch. XXVII), avait été brûlée quelque temps après l'exil de saint Jean-Chrysostôme : « Hanc eamdem ecclesiam, » anno 404, in eodem chronico (Alexandrino) conflagrasse narratur. » Sa reconstruction fut due alors à Théodose-le-Jeune.

teur, revivrait plus spacieuse et plus pompeuse que jamais, et viendrait désormais défier les siècles de l'atteindre[1].

[1] Si les siècles ont respecté l'édifice, les Musulmans se sont, dit-on, montrés moins scrupuleux sur son ornementation, ainsi qu'en témoigne ce passage de la notice de Thomas Smith, citée par Ciampini (*de Sacris Ædificiis*, ch. XXVII) : « Laquearium concamera» tiones olim ornarunt curiosæ figuræ, opere musivo, quod è concinno tessellarum, cal» culorumque ordine componitur, factæ hodie deformatæ, Turcis ex innato imaginum » odio, quo in ipsas debacchari solent, illarum oculos cruentibus, vultumque deturpan» tibus... »

Jusqu'à nos jours et à défaut d'une constatation bien positive de l'état actuel de ces décorations intérieures, dont la rigidité musulmane interdit l'accès, on pouvait du moins se créer une idée de leur richesse et de leur aspect en visitant l'église de Saint-Marc de Venise presque modelée, mais dans un système progressif, sur la basilique de Justinien, et d'ailleurs enrichie par des importations dues aux croisades, de nombreux monumens provenant des premières églises de Byzance, et ainsi échappés à la hache d'armes de Mahomet II, qui, nouveau Philippe-le-Bel, quoique animé d'un sentiment contraire, aurait pris possession de la basilique de Justinien, en s'y précipitant à cheval et tout armé; mais il appartenait à notre époque de lever cet interdit. C'est du moins ce qu'on doit induire des détails si précis que nous a donnés M. Ch. Texier (*Revue Française*, mars 1839) sur cet édifice dans son état actuel. A la fois artiste et lettré, cet ardent explorateur des trésors d'art que possède encore l'Orient, n'aura pas du moins vainement *pénétré ce sanctuaire impénétrable;* car le curieux tableau qu'il nous fait de *Sainte-Sophie convertie en mosquée* vient enfin fixer l'opinion sur l'aspect qu'offre encore le grand édifice de Justinien, après douze siècles de splendeur continue sous diverses invocations.

Les mosaïques ont en effet disparu, mais peut-être seulement sous la croûte formée par les *lait de chaux* superposés dont les Turcs couvrent leurs murailles, *à tout le moins une fois* tous les deux ans, sorte de purification malheureusement admise aussi dans *notre culte*, mais qui du moins, appliquée aux mosaïques, et dans l'avenir que prépare le *hatti-schérif* civilisateur, réserve peut-être certaines jouissances archéologiques à nos arrière-neveux.

Les seules parties de mosaïque restées en évidence sont les cubes de verre doré *dont l'éclat n'est point terni après tant de siècles*, qui forment le revêtement intérieur de la grande coupole, et dont par conséquent *Paul-le-Silentiaire* pourrait encore dire aujourd'hui : « Les mosaïques mêlées d'or jettent un si vif éclat, les rayons dorés qu'elles ré» fléchissent sont si brillans, qu'on a de la peine à y attacher les regards : la vue en est » fatiguée »; mais ce qui offusqua davantage celle des musulmans, ce fut sans doute la figure colossale de *Dieu le Père* qui s'enlevait sur cette vaste *auréole*, et que remplace aujourd'hui un verset du Coran écrit en lettres monstres pour le coup, *leur longueur* étant de trente-sept pieds, suivant Eswlia, dont les supputations éveillent en nous quelque méfiance, surtout lorsqu'il donne cent quatre-vingt-cinq pieds de diamètre au croissant qui couronne extérieurement cette même coupole, espèce de *girouette* (aujourd'hui principalement) pour la dorure de laquelle Amurat II aurait dépensé 50 mille ducats.

D'après ce que nous revèle le violateur des arcanes de Mahomet, il faut croire que ce prophète et ses imans ne se montrèrent pas plus sévères que Salomon pour l'exclusion

Dix mille ouvriers, sous les ordres d'Anthemius, mort à la tâche, mais bientôt remplacé par Isidore de Milet, et sous la surveillance personnelle et incessante de l'empereur, consacrèrent en six années ce grand monument de l'art chrétien, qui proclame encore aujourd'hui sa gloire au milieu de ses plus ardens profanateurs [1]; et tel fut le juste sentiment d'orgueil qu'éprouva le prince du succès de son œuvre, que lors de la somptueuse dédicace (27 décembre 537) il couronna son *hosanna* par ces mots : « *O! Salomon, je t'ai vaincu!* [2] » Le

des chérubins, puisque les archanges Gabriel, Michel, Raphaël et Israël sont restés à leur poste, en dépit aussi des iconoclastes des VIIIe et IXe siècles.

Ce voyageur constate aussi qu'il en est de même des deux colonnades de marbre vert provenant du temple d'Éphèse, ainsi que des colonnes de porphyre rouge que la matrone *Marina* donna à Justinien, lesquelles supportent toujours les petits hémisphères dont la forme et la multiplicité ont sans doute beaucoup influé sur la propagation de ce type dans l'architecture mauresque.

[1] Longue serait la nomenclature des historiens et écrivains à divers titres qui se sont occupés des miracles d'art de cette basilique ; mais Procope est celui de tous dont les aperçus offrent le plus de garantie comme exactitude. Agathias a bien continué Procope, mais son seul titre de poète doit tenir en méfiance sur la vérité des tons, et il en serait de même du poème de Paul-le-Silentiaire, sans les excellens commentaires qu'y a joints notre savant Du Cange, si versé dans l'histoire bizantine. On peut en outre consulter Codin (*de Strut. temp.*, etc.); Evagre (l. IV, ch. XXX); Anast. (*hist.*, p. 62); Cedrenus (p. 371-374); Petr. Gyl. (le Pierre Gilles dont nous parlons dans une note suivante, *Topog.*, *Const.*, l. II, ch. III, IV, XVII), etc., etc.

Rien ne dut jamais égaler la profusion que, selon les historiens les plus véridiques, Justinien déploya lors de cette dédicace, signalée comme celle des temples du paganisme par un immense hécatombe où vinrent s'engloutir, au profit du peuple, déjà pourvu de trente mille quintaux de grains, mille bœufs, mille porcs, six mille moutons, six cents cerfs, vingt mille poules et poulets ; mais ce qui distingue principalement ces largesses publiques des joies auxquelles la population de notre capitale fut aussi longtemps conviée en certains jours de liesse, c'est, indépendamment de la poursuite de ces fêtes et festins pendant quatorze jours, le spectacle que dut offrir, comme inauguration d'un temple, une populace se ruant, s'égorgeant sur son pavé pour s'arracher les trois quintaux d'or que Justinien y fit répandre.

[2] Quant à supposer avec certains chroniqueurs que Justinien aurait donné un corps à cette pensée, *en faisant représenter Salomon dans une contenance triste et humiliée, regardant avec jalousie le nouvel édifice*, on ne le pourrait, à moins de violation des lois de l'optique et de la perspective, qu'en admettant qu'une statue ait en même temps été consacrée au fils de David sur la place même où le nouveau *temple du Seigneur* brillait d'un vif éclat; ce sur quoi l'histoire se tait, heureusement pour Justinien, car cette fanfaronnade mesquine l'eût accusé plus encore de petitesse, d'esprit du moins, que le soin qu'il prit de consacrer lui-même sa puissance et sa gloire par sa statue colossale, tenant

comble de ce succès fut surtout d'avoir lancé dans l'espace, à trente toises du sol, une coupole de 115 pieds de diamètre [1], type des toitures dès lors généralement admises dans les constructions orientales et encore en grand usage, surtout dans l'architecture mauresque, musulmane, etc. L'édifice, précédé d'un atrium ou portique au milieu duquel était une fontaine pour les ablutions préalables, accusait la forme d'une croix grecque avec prolongement de 25 à 30 pieds vers le narthex, pour laisser cette division en dehors de celle du temple proprement dit. Ses dimensions comportaient environ 250 pieds de longueur sur 228 de largeur, et 142 pieds de hauteur. Du reste, ses dispositions architectoniques intérieures différaient peu, d'après les divers récits, quelquefois contradictoires sur certains points, de celles des basiliques de Constantin : on y voyait aussi le long des trois côtés de la nef une galerie supérieure, le *gynæconitès* ou *triforium* latin, destinée aux femmes exclusivement. Tous s'accordent aussi sur le luxe des marbres, porphyres, etc., employés au revêtement et au pavage [2], sur la richesse des colonnes dont les chapitaux

de la main gauche le globe surmonté d'une croix (premier exemple de ce symbole si commun depuis lors), et dirigeant de l'autre main un geste menaçant vers l'empire des Perses. Cette statue de bronze surmontait une colonne dans la place de l'Augustéon, et sa durée fut longue, comme celle de tous les grands travaux de ce prince, puisque Pierre Gilles, mort en 1555, ce naturaliste, contemporain de Rabelais (*voir* dans *Pantagruel*, ses profondes recherches sur l'urine des poissons), raconte qu'étant à Constantinople, il vit transporter cette statue des jardins du sérail à l'arsenal pour y être fondue ; ainsi se réalisa sans doute le geste *menaçant* de Justinien; sa statue, devenue foudre de guerre, ayant pu servir dans la campagne contre la Perse, que Soliman II entreprit, en 1548, campagne où le même Pierre Gilles, réduit aux derniers expédiens par son ardeur aventureuse pour la science, servit en *qualité de soldat*.

1 Dès 558, l'écroulement d'une partie de dôme ébranlé par des tremblemens de terre produisit de grands *sinistres*, qui se renouvelèrent encore plus tard, d'autant plus facilement sans doute que Justinien avait surhaussé la nouvelle coupole de vingt pieds, en réduisant le rayon de sa courbe. Dans cette dernière circonstance, l'échafaudage, construit sous Basile Burgaroctène, coûta seul, dit-on, mille livres d'or.

2 Telle était la recherche qu'on apportait, dès ce temps et même antérieurement, comme nous l'avons prouvé pour la basilique de Childebert, dans cette partie secondaire de l'ornementation des églises, qu'au moyen de zones alternées de marbre de Proconnèse et de marbre vert, on figura, dans le pavage même de Sainte-Sophie, le cours *des quatre fleuves sortant du paradis terrestre et se dirigeant vers la mer*, image symbolique souvent étendue aux sources jaillissant du rocher de l'Église pour désaltérer les fidèles, et qu'on retrouve encore dans un de nos curieux monumens du XIIe siècle (*voir* pl. XXV de la 9e série de l'*Album*).

étaient de bronze doré ou argenté, sur l'éclat des mosaïques, détruites ou du moins masquées, sinon par les iconoclastes du VIII[e] siècle, du moins par leurs dignes continuateurs, les Musulmans; sur la somptuosité du sanctuaire où Justinien aurait employé 40 mille livres pesant d'argent, et surtout de l'autel, étincelant d'or et de pierreries, que soutenaient six piliers d'or massif, et dont la table, produit de la fusion des plus précieux métaux avec amalgame de pierres précieuses, aurait été détruite par l'écroulement d'une partie du dôme, en 538, circonstance qui prouverait qu'ici l'autel aurait été, comme le tombeau de saint Martin dans la basilique de Tours, et comme celui du Christ dans l'église du Saint-Sépulcre, placé au centre de l'édifice, sous la grande coupole (*voir* la Dissertation de M. Charles Lenormant, à la fin du 1[er] volume de Grégoire de Tours, édition de la Société de l'Histoire de France).

La dimension du baptistère, placé, selon l'usage, à l'occident, était telle qu'on y tint plusieurs conciles. Quant aux matériaux employés à cette grande construction, en laissant à la chimie moderne à s'assurer si, comme le dit Codin, c'est à l'emploi de l'orge bouilli dans l'eau, pour la liaison du ciment et au mélange d'écorces d'ormes hachées avec la chaux et la brique pilée, qu'on doit l'indestructibilité de ces murailles, bornons-nous à faire remarquer que la sage prévoyance de Justinien lui fit exclure l'usage du bois ailleurs que dans les neuf portes qui furent brulées au IX[e] siècle, sous Michel Rangabè (ou Curopalate), dans un incendie, dont le dommage ainsi borné justifia bien la sage précaution du fondateur. Michel les remplaça par des portes de bronze, dont l'une consacre encore cette restauration du commencement du IX[e] siècle par ces mots, *Michaël vainqueur* [1].

[1] La seule porte de bronze qui subsiste, celle du sud, est couverte, dit M. Texier, de magnifiques ciselures. Les panneaux portent des inscriptions en lettres d'argent incrustées dans le bronze. Les ornemens n'ont été sans doute respectés par les Turcs que parce qu'ils ne consistent qu'en méandres et feuilles de vignes. Quelques figures d'hommes ou d'animaux auront seules décidé du sort des huit autres portes remplacées par des *huis* d'un travail assez grossier. On doit d'autant plus s'étonner que Justinien n'ait pas imprimé ce grand cachet de luxe et de durée à sa basilique, que l'usage des portes de bronze ou au moins recouvertes de métal, encore en honneur de nos jours, comme vont bientôt le prouver celles du temple de la Madeleine, dues *à notre florentin* Triquet, était consacré depuis longtemps et toujours suivi au commencement du VII[e] siècle; ce que prouvent, d'une part, les « *ex œre valvœ è templo Salomonis transvectœ* » de la basilique vaticane

On peut déjà juger par la somptuosité de cette œuvre qui vint assigner à l'école byzantine, grâce au concours des Grecs, un caractère organique tout spécial, que Justinien, dont le goût architectural

(Ciampini, *de Sacris Ædif.*, c. IV, § 130), et, comme témoignage presque contemporain de la fondation de Sainte-Sophie, les *portes d'argent* pesant 975 livres, dont le pape Honoré Ier, mort en 638, orna la basilique de Saint-Pierre : « Investivit regias januas in ingressu eccle- » siæ, majores, quæ appellantur medianæ ex argento, etc., » recherche de luxe *toujours fatale.* En effet, le haut emploi de cette matière tenta bientôt les Sarrasins, comme les lames d'or du Capitole avaient séduit, dit-on, Stilicon et Serena. C'est ce que nous apprend Anastase dans la Vie de Léon IV : « Portas quas destruxerat Saracena progenies, argen- » toque nudaverat erexit, multisque argenteis tabulis lucifluis, salutiferisque *histoiriis* » *sculptis* decoravit et in *meliorem speciem*, quam pridem fuerant, reparavit »; et il en fut de même des *pretiosæ valvæ*, restituées par Léon IV, et qui, dit Ciampini (*Vetera Monim.*, c. V), périrent également sans qu'on puisse dire quand et comment, et que remplacent encore aujourd'hui les belles portes de bronze exécutées sous le pape Eugène IV, mort en 1447, et que le même écrivain décrit et publie (*ibid.*, pl. XIX). Ce sort, malheureusement inhérent à tout emploi de matières précieuses, atteignit aussi les portes d'argent dont le pape Hilaire avait, au IVe siècle, orné les oratoires des deux saint Jean du baptistère de Latran, remplacées par celles que fit fondre le pape Honoré III, mort en 1227 (*Vet. Monimenta*, c. XXVI), et qui subsistent encore.

Encore est-il remarquable que ces bronzes mêmes aient surmonté depuis plusieurs siècles les chances de retour à la valeur intrinsèque, lorsqu'on voit dans cette même capitale de la chrétienté et aux époques d'exaltation pour les arts, déplomber les verrières du Vatican, détruire par conséquent les chefs-d'œuvre de nos *Claude* et *Guillaume de Marseille*, pour alimenter de projectiles les frères d'armes du fanfaron *Cellini.*

Il faut qu'au XIe siècle les procédés de grande fusion fussent moins pratiqués à Rome qu'à Constantinople, puisque c'est dans cette dernière ville, où Michel Rangabé avait fait exécuter les portes de Sainte-Sophie, que *furent fondues celles de la basilique de Saint-Paul hors les murs*, « filamentis argentis repletæ », qui appartiennent à l'année 1070, et non au IVe siècle, comme l'établit l'architecte anglais, M. *Hope* (*Hist. de l'Arch.*, p. 269). Ici cependant il ne peut y avoir matière à doute, puisqu'au chiffre de *millesimo septuagesimo ab incarnatione* se joignent, dans l'inscription, les noms d'Ildebrand, ancien moine de Cluny, d'un pape Alexandre et du consul Pantaléon, et surtout le caractère des cinquante-quatre médaillons où nous signalerons de grandes analogies avec les compositions des trente-deux vignettes du curieux manuscrit byzantin de M. le docteur Commarmont que nous publions (pl. XII à XVII de la huitième série de l'Album); et c'est cette analogie qui nous a décidé à composer une de nos planches (pl. XVII de la deuxième série de l'Album) de fragmens extraits de ces portes et de celles du baptistère de Pise, appartenant au XIIe siècle, et dont Cicognara, contrairement à l'opinion de Ciampini, attribue l'exécution au même artiste pisan *Bonanno*, dont le nom se trouvait avec la date de 1180 sur une autre porte du même monument, détruite dans l'incendie de 1596.

Nous regrettons que notre cadre, déjà si vaste cependant, ne puisse admettre un grand nombre de planches de ces monumens toujours curieux par leur aspect synoptique ; car les types ne nous manqueraient pas, même en Allemagne, où la basilique d'Aix-la-Chapelle

n'avait pas attendu cette occasion pour se produire [1], voulut faire participer cet art au faste de l'Orient, en même temps qu'il s'en

avait des portes d'airain, *ex ære solido cancellis et januis adornavit* (Eginhard), où la cathédrale de Mayence, bâtie vers l'an mil, conserve ses portes battantes de bronze, et en Russie où ce luxe s'est infiltré, comme toutes les parties de l'art byzantin, et brille notamment à la basilique du XII[e] siècle de Nowogorod, l'une de ces *Sainte-Sophie* aux cinq coupoles si communes dans cet empire comme en Grèce; mais c'est surtout en Italie qu'ils abondent; car, indépendamment des diverses portes de Rome, et notamment de celles de Saint-Jean-de-Latran, exécutées en 1193, par les frères *Uberti*, de Plaisance, Venise y montre avec orgueil, à l'extérieur de sa basilique, l'œuvre de 1300 de son « *Aurifex Venetus Magister Bertuccius* »; Florence, la porte intérieure de Santa-Maria del Fiore, couverte des bas-reliefs de ce Lucca dalla Robbia, dont d'autres œuvres, à la fois plus fragiles et plus transportables, ont popularisé la gloire, rayonnante aujourd'hui dans toutes nos grandes collections; Lorette, ses trois portes de bronze qui suffiraient pour illustrer l'école del *Lombardo;* Vérone, ses curieuses portes de San-Zeno en plaques de tôle repoussées; et Pise, avec les anciennes *valves*, citées plus haut, l'assortiment complet que possède sa basilique d'œuvres analogues de plusieurs grands artistes, à la tête desquels se placent notre illustre *Jean de Douai*, rebaptisé *de Bologne*, et son habile élève Francheville (Francavilla), *de Cambray*, l'auteur des statues accessoires et bas-reliefs de l'ancien monument d'Henri IV, au Pont-Neuf.

Nous trouverions même au besoin des types analogues dans les huit bas-reliefs en bronze d'*André Riccio*, enlevés au mausolée des *Torriani*, à Vérone, pour venir s'ajuster comme porte de la salle des Cariatides de notre musée de sculpture, au-dessous de la célèbre tribune de Jean Goujon; mais le soin qu'a mis M. de Clarac à les décrire (t. I[er], p. 467 et suiv.) et à les publier (pl. 47 à 50 de son savant ouvrage sur le Louvre), rendrait ici surtout notre entreprise trop téméraire.

Attachant cependant quelque prix à donner une idée de la richesse et de la variété de ces grandes compositions dans leurs divers styles, et pensant que notre but ne serait pas atteint si nous n'offrions au moins un *specimen* de l'application à cet usage des plus marquantes sublimités de l'art, nous avons mis en présence, dans la planche XVIII[e] de la deuxième série de l'Album, le ciseau d'André de Pise et celui de Ghiberti, ne doutant pas que ceux qui, votant avec *Michel-Ange*, adjugeront le prix à l'œuvre *degno del paradiso*, fruit d'un concours où les vaincus se nommaient *Donatello*, *Brunelleschi*, *Jacopo della Quercia*, etc., ne réservent aussi des palmes au grand sculpteur pisan du XIV[e] siècle, postérieur cependant, de près d'un siècle, à l'habile imagier auquel nous devons les huit médaillons en pierre de la porte méridionale de *notre Notre-Dame*, donnés aussi (pl. XXIX et XXX de la cinquième série).

Une conséquence de ces démonstrations chronologiques était la reproduction d'une de ces portes exécutées sous l'influence de l'art encore pur, mais touchant à son déclin; c'est ce qu'offrira l'ensemble de la porte de bronze de la sacristie de Saint-Marc de Venise (pl. XIX de la même série), due à Jacopo Sansovino, contemporain de notre Jean Goujon, dont les portes de Saint-Maclou, publiées également (pl. XVIII et XIX de la série de l'Album), nous offriront l'occasion d'établir quelques parallèles entre les deux écoles *rivales* d'Italie et de France, au XVI[e] siècle.

[1] Avant de parvenir au trône dont il se ménageait l'accès par des pratiques habiles et

constituait personnellement le régénérateur en y attachant sous d'autres formes les grandes conditions d'unité et d'harmonie qui distinguaient les temples de la Grèce, conditions perpétuées dans ce style, avec des modifications plus ou moins heureuses, au moins jusqu'à l'avènement des merveilles bien plus éclatantes encore du XIII[e] siècle. A défaut du concours qu'il eût trouvé quelque siècles plus tôt dans le ciseau depuis longtemps émoussé des compatriotes d'Anthémius, de Tralles en Lydie, et d'Isidore (de Milet), il voulut du moins couvrir d'un manteau d'or l'indigence des autres arts du dessin. C'est ainsi qu'en agit également notre Louis XIV, lorsqu'après l'épuisement des simples, mais d'autant plus réelles qualités de nos arts dits de renaissance, sculptures en bois, émaux sur tôle, fers ouvrés, peintures sur verre, etc., ce grand-prêtre du soleil étouffa les derniers germes de cette culture de l'art pour l'art, sous un riche enduit suffisant pour dicter l'admiration de l'époque et qui n'eût d'ailleurs admis un éclat parallèle que pour en amortir l'effet.

Il faut croire que Justinien aussi, contraint par l'oubli des grands enseignemens de la Grèce à briller plutôt qu'à plaire, rencontra les sympathies de son peuple dans cette substitution de la valeur pondérable au mérite d'art, si l'on en juge du moins par les supputations de Procope, basées sur ce premier tarif, et par l'extase de Paul-le-Silentaire, qui célèbre avant tout, comme on vient de le voir, *l'effet solaire* de la coupole de Sainte-Sophie, et qui, plaçant même la *fatigue des yeux* au-dessus de leur satisfaction, semblerait borner les titres du créateur de ces merveilles à l'art d'éblouir, but en effet de tant de vulgaires efforts mieux goûtés bien souvent que les fruits des plus savantes études ; mais la postérité s'est montrée plus juste envers ce prince que ses *imprudens amis*, en reconnaissant qu'il ne put dé-

par la manifestation de goûts contrastans avec les habitudes rien moins que séduisantes de son oncle, Justinien suivant, par anticipation, l'exemple de tous les grands monarques soutiens du christianisme, avait élevé à Constantinople une basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui faisait partie du palais d'Hormisdas. Or, la conformité constatée par Procope de cette basilique, depuis longtemps détruite, avec l'église de Saint-Serge et Saint-Bacchus encore existante, mais sous l'*invocation de Mahomet*, vient prouver que dès lors ce prince opérait selon ses vues personnelles, et sans s'asservir aux traditions antérieures, puisque l'analogie complète de ce dernier édifice avec l'église grecque de Saint-Vital-de-Ravenne, dédiée au milieu du VI[e] siècle par l'archevêque Maximien, est bien notoire.

pendre de lui de faire revivre des branches d'art desséchées, même avant l'extinction du polythéisme, et auxquelles les ravages des Barbares, les prescriptions des conciles et l'interdiction de l'usage des modèles auraient d'ailleurs porté les derniers coups ; et de préférer par conséquent la forme à la matière [1]. Elle lui sait d'autant plus de gré de son appel au génie de la Grèce dans une science artistique encore vivace de son temps, que ses grands travaux ont doté l'architecture, le premier de tous les arts, du type générateur des nouvelles magnificences chrétiennes [2], même de celles élevées sous une inspiration plus admirable encore, mais par l'effet de combinaisons dont le succès de la basilique Justinienne dut donner l'éveil aux artistes arabes comme aux architectes d'Occident [3].

[1] L'une et l'autre marchent cependant assez bien ensemble dans le médaillon d'or de Justinien appartenant au cabinet du roi, et que du Bosc a décrit dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (t. XXVI, p. 523). Winckelmann cite d'ailleurs (l. vi, c. viii, § 21) les deux figures en mosaïque de Justinien et de Theodora qu'on voit à Ravenne, comme pouvant donner une idée des statues équestres de ce couple impérial qu'on voyait à Constantinople. Il parle aussi (§ 20) des mutilations exercées à Rome, sous le règne de ce prince, lors du siége de cette ville par Vitigès, et cite le *faune endormi* du palais Barberin, comme devant être une des statues précipitées sur les Goths du haut du *Moles-Hadriani.*

[2] Le grandiose que Justinien avait imprimé à ses œuvres en créant ce second et sublime degré de l'art byzantin (ou plutôt neo-byzantin), ne put soustraire ce style à de nouvelles altérations, lorsqu'après les luttes iconoclastes, le culte chrétien reprit en Orient, au IXe siècle, un nouvel essor. Soit que l'échelle des monumens de Justinien devînt hors de proportion avec les ressources d'art de cette dernière époque, ou que le triomphe du culte des images eût donné l'idée de compenser, dans la construction de nouvelles églises, la réduction des proportions relatives de celles du VIe siècle, par une plus grande recherche de détail, ce fut alors que surgirent ces décorations en frises, archivoltes, colonnettes, etc., qui se produiront (à notre ch. iv) dans les planches de nos édifices dits byzantins ; car ce système passa tout d'une pièce d'Orient en Occident, non sans laisser sur un point intermédiaire, Venise, son type le plus complet et le plus élégant sans doute, grâce à la richesse des matières souvent travaillées par les artistes grecs, que les relations maritimes et le voisinage des belles carrières permit d'employer pour ce surcroît d'ornementation.

[3] Le rôle de Mahomet, né en 570, suivit de près le règne de Justinien, mort en 565. Or, les Arabes, idolâtres jusqu'au moment où leur prophète les rangea sous la règle de l'*islamisme* (action de s'abandonner à dieu), ne purent rien faire de mieux en se constituant une religion qui comportait des localités spéciales réservées pour la prière, que de s'inspirer des créations artistiques de Justinien, fort célèbres dans tout l'Orient, comme en témoigne leur imitation par Khosrou (ou Chosroës II), dont nous parlerons plus loin, et dont *Mahomet prophétisa du moins la chute.* En inspirant, pour leurs mosquées, des données principales

A ce chef-d'œuvre qui servit de type à tant d'autres [1], ne se bornèrent pas d'ailleurs les travaux exécutés par Justinien sous la nouvelle influence grecque, bien autrement élégante que le style byzantin pur et primitif de Constantin [2]. Sans aborder les prodigieuses no-

de l'architecture Justinienne, les dômes, les coupoles, etc., les Arabes y joignirent des formes capricieuses et élancées empruntées à l'architecture orientale, parmi lesquelles dut figurer l'ogive depuis longtemps en usage en Egypte, en Syrie, en Afrique, etc., et dont les caractères si précis subsistent encore même dans les ruines de la mosquée d'Amrou, du VIIe siècle, près du Caire, que M. de Châteaubriand cite dans son *Itinéraire* (t. II, p. 378, et t. III, p. 93) comme *étant évidemment l'original de la cathédrale de* Cordoue, en concluant (t. II, p. 381) par cet aperçu archéologique où l'autorité du grand écrivain, contestable peut-être en ces matières spéciales, tire au moins quelque force de l'esprit d'observation du voyageur, et pour nous de son accord avec les convictions puisées dans nos études comparatives : « L'architecture orientale se *glissa* dans l'architecture grecque, *par le voi-* » *sinage* des lieux... Toute architecture est sortie d'Egypte, même l'architecture *gothique*.»

Quoi de plus naturel en effet que l'importation de ce germe dans les provinces d'Occident lors de la conquête partielle qu'en firent les Sarrasins, qu'on trouve même chargés, comme prisonniers, de constructions où leur art put s'exercer; et que la fécondation ultérieure du même principe, qu'entr'autres constatations d'Agincourt nous montre implanté au IXe siècle dans les arcs de soutènement du monastère de Subbiaco, avec cette déduction *rationnelle* : « Curvetur ut fortior, » de telle sorte que l'arc aigu qu'on voit poindre isolé d'abord surtout dans nos édifices du XIIe siècle, étudié plus tard dans son effet d'ensemble, lors des relations si naturelles et si fréquentes qui s'établirent aux XIe et XIIe siècles, entre nos Normands de Sicile, gouvernés par les Robert Guiscard et les Roger, et les populations arabes indépendantes, voisines de leur royaume, ait, par son caractère élégant et solide, inspiré à quelque artiste de génie l'idée, confirmée chez d'autres par l'exploration des croisades, d'en marier les combinaisons avec les hardiesses de l'architecture Justinienne, pour créer un nouvel art hors de toute comparaison. C'est un thême que nous chercherons à développer dans notre chap. IV, en réponse aux questions académiques *sur la naissance de l'ogive,* considérée alors comme une forme improvisée qui se serait révélée tout à coup, et non comme principe organique de tout un système.

[1] Les *Sainte-Sophie* se multiplièrent dès lors dans tout l'Orient, et plus tard en Russie, comme nous l'avons dit en parlant de celles de Nowogorod et de Kiew, et le vocable de la la Sainte-Sagesse, équivalant à ce qu'est pour la plupart de nos cathédrales celui de Notre-Dame, demeure encore consacré chez les Grecs modernes, comme en témoigne l'église de ce nom toujours florissante à Salonique, et dans laquelle notre habile et ardent explorateur d'antiquités chrétiennes, M. Didron, vient récemment de reconnaître tous les caractères architectoniques de la cathédrale de Justinien.

[2] Déjà sans doute la forme en croix à branches égales, les çoupoles et même les mosaïques dorées, établirent, comme nous l'avons dit, une différence notable entre les édifices religieux créés de plein jet par Constantin sur les rives du Bosphore, et les pastiches de basiliques à toitures en charpente, soutenues par des colonnes antiques agencées sans calcul d'effet et de proportion, que l'empressement d'offrir un abri au nouveau culte força ce réformateur

menclatures des six livres de Procope [1], il suffit de citer celui où cet écrivain parle des vingt-cinq églises de la seule ville de Constantinople, que Justinien construisit et orna dans un système analogue, avec profusion de métaux précieux, de riches matières et de mosaïques [2], ou qu'il ramena à ses formes architecturales de prédilection, comme il fit pour la basilique *des Saints-Apôtres*, dont le dôme vint bientôt rivaliser d'élégance et de hardiesse avec celui de Sainte-Sophie. Notons aussi que cette ère de gloire pour l'art chrétien, principal objet des soins du pieux Justinien, n'exclut pas d'autres travaux utiles et somptueux, tels que ceux exécutés au palais impérial pour réparer les désastres du *Nika*, notamment le vestibule ou salle d'airain avec ses colonnes, pavages et revêtemens de marbre *vert-émeraude*, couronnés par un *dôme* spacieux dont les mosaïques retraçaient les exploits récens de Bélisaire, etc., etc.; et constatons bien, avant de clore nos aperçus sur les prestiges sitôt oubliés, profanés même [3], quoique si durables à d'autres égards, de ce long et grand

religieux d'ériger en toute hâte à Rome et dans certaines provinces; mais la description seule des premières basiliques byzantines, et le soin que prit Justinien d'en changer les dispositions architectoniques, ne peuvent laisser de doute sur les améliorations dues au génie comme aux efforts de ce dernier prince.

[1] La Mésopotamie et la Syrie, l'Arménie et l'Euxin, l'Europe, à l'exclusion de l'Italie non encore soumise définitivement à l'empire, l'Asie-Mineure et la Palestine, l'Égypte et l'Afrique, participèrent si abondamment aux largesses monumentales de ce prince, que Procope a pu trouver dans chacune de ces divisions la matière d'un de ses livres *des Édifices*.

[2] C'était *surtout* pour son éclat durable sous ce rapport *auré*, qu'on appréciait alors la mosaïque, comme le prouve le revêtement assez nu d'ailleurs de la coupole de Sainte-Sophie; aussi donnait-on au mosaïste de ce temps le nom de doreur : *Aurifex tribunam ipsam musivis ornabat auratis; cæteris jam depictis*.... etc. (Spicil., *hist. Rav.* apud Muratori; Scrib., *rer. ital.*, t. I, part. II, p. 546). Eméric-David ajoute à cette remarque que le terme même de *dorer* commençait à être confondu avec celui de *peindre*, tandis que dans les siècles précédens on exprimait l'effet que devait produire la peinture sur une surface, en disant qu'on la faisait *jouer*, qu'on la brillantait (Prudent. Peristheph, hymne XI, vers. 129, 130; hymne XII, vers. 148; St-Paulin de S. Fel. nat. carmen IX, vers. 580, 581, « *Camera musiva illusa,* » etc.

[3] La vieillesse de Justinien, mort à quatre-vingt-trois ans, en butte aux orthodoxes pour s'être fourvoyé dans les voies théologiques, avait déjà, comme celle de Théodoric, jeté de tristes ombres sur les splendeurs de sa vie d'artiste; et son neveu et successeur Justin II, qui débuta par désavouer cette dernière phase de la vie de ce grand prince, fut loin de continuer les autres, malgré ses brillantes promesses. Une grande faiblesse d'esprit, des habitudes de débauche et la maladie grave qui décida Justin à s'associer son gendre, ajou-

règne, qu'en même temps que, sous le raport architectural surtout, le réveil spontané des arts de la Grèce, si dévastée depuis un siècle et demi, offre un exemple de ce qu'on peut attendre de certains terroirs restés fertiles même sans culture, cette apparition subite, à l'évocation d'un nouvel Adrien, de grands artistes qui ne font jamais défaut aux grands princes, constitue l'une des plus remarqua-

tèrent aux embarras suscités par les profusions de Justinien, par la perte de l'Italie due à la disgrâce de Narsès, par les incursions des avares, par les ravages de l'Afrique et par les conquêtes des Perses, fatal contraste avec l'aspect glorieux qu'offrait sur tous ces points l'empire d'Orient quelques années plus tôt. Les guerres continues qu'eut à soutenir Maurice, empereur de 582 à 602, l'avarice de ce prince, la sédition dont, moins heureux que Justinien, il ne put triompher, sa fuite, sa mort déplorable et celle de ses six fils et de ses trois filles, par les précautions sanguinaires du centurion Phocas, dont le règne ne présenta qu'un enchaînement de crimes, malgré ses faux semblans de piété (*voir* la lettre que lui écrivit Grégoire-le-Grand), influèrent à tel point sur la prospérité de l'empire et sur l'état si florissant naguère de l'art chrétien à Byzance, que lorsqu'Héraclius, maître du trône qu'il conquit en en précipitant ce dernier tyran (en 610), voulut, douze ans plus tard, tenter du moins de succomber avec gloire dans une lutte désespérée contre les Perses, maîtres de la Palestine et profanateurs des saints lieux, la pénurie accrue par d'horribles fléaux, la peste, la famine, les tremblemens de terre, devint grave à ce point que le pieux successeur de Justinien fut réduit à *dépouiller les églises* pour tenter de reconquérir le symbole de notre salut tombé aux mains des adorateurs du soleil (Baronius, an 620, n. 3). Voici d'ailleurs le tableau que Nicéphore Calliste nous a laissé de l'état des affaires ecclésiastiques sous Phocas : « Res ecclesiasticæ sub hujus imperii administratione haud quæquam rebus novis expetitæ » sunt, rebus profanis in Oriente simul et Occidente ærumnarum calamitatibus omni ex » parte turbatis atque confusis (cap. 56); » et cependant, malgré le succès miraculeux qui couronna les efforts d'Héraclius, lorsque, vainqueur de Chosroës, et vengeant la destruction de l'église du Saint-Sépulchre par celle du Pyrée, où brûlait *le feu perpétuel* des Perses, il obtint de Siroës le signe révéré dont toute la chrétienté déplorait la perte, et qu'il porta en triomphe dans sa capitale, le deuil de la Byzance de Justinien fut à peine interrompu. Si l'on se rend compte ensuite des nouveaux malheurs qui signalèrent la fin du règne d'Héraclius, prince alors si différent de lui-même, des dangers toujours croissans pour l'empire chrétien, surgis du déploiement du nouvel étendart de l'islamisme, rival du Labarum, et dès lors plus menaçant que jamais, dans la ferveur des premiers sectateurs du fatalisme; si l'on se reporte aux divisions de l'église sous les successeurs d'Héraclius, trop tôt encore suivies du schisme sanglant des iconoclastes, soulevé par Léon l'Isaurien, empereur en 717, et soutenu avec raffinement de barbarie par son fils Constantin Capronyme, mort en 775, on arrive à reconnaître que jusqu'au règne de Michel Rangabé (811), que nous venons de voir consacrant son admiration pour l'édifice de Justinien en le dotant de portes des bronze, à peine si la mémoire de ce prince put, dans un intervalle d'un siècle et demi, recevoir du peuple même qu'il plaça si haut dans l'histoire, une partie des hommages qu'on rend unanimement aujourd'hui aux gloires de son règne, comme aux œuvres sublimes de son génie créateur.

bles périodes de l'histoire de cet art, moins peut-être encore par son éclat trop tôt terni dans les calamités sorties des sources mêmes qui le produisirent, la détresse publique, conséquence de ces prodigalités, que par l'influence qu'exerça cette grande et savante impulsion sur l'avenir monumental du monde entier [1], qu'on en juge par le reflet que jeta cette splendeur, peu de temps même après sa plus vive intensité, jusque sur des peuples étrangers au sentiment religieux dans lequel Justinien en concentra surtout le foyer.

L'autorité de ces grands exemples ne tarda pas en effet à se ma-

[1] Nous ne pouvons trop répéter que, sous le point de vue où nous devons nous placer comme chroniqueur de l'art chrétien, Justinien, quelque faiblesse d'esprit que puissent lui faire supposer sa passion pour Théodora, et les tristes subtilités théologiques auxquelles il voua ses vieux jours, domina son époque comme fondateur des monumens les plus durables peut-être de tous ceux élevés par le génie de l'homme, *son Code* et *sa basilique*; d'autres, il est vrai, l'avaient précédé dans cette double carrière; mais que sont les essais de législation des Romains et des Goths près des grands monumens, fruits, il est vrai, de compilations souvent trop exclusives, mais enfin érigés en code législatif sous les titres d'*Institutes*, de *Digeste*, de *Novelles*, et qui, résumés sous le nom de *Pandectes* et retrouvés, dit-on, après cinq cents ans (au pillage d'Amalfi), vinrent former la base de nos codes occidentaux? Quels rapports existent aussi entre les emprunts faits à l'art païen par les constructeurs latins *pour abriter sous des hangards* le nouveau culte sorti de terre et pressé de se produire au grand jour, et même entre les tentatives incomplètes des premiers architectes byzantins qui désertèrent sur les rives du Bosphore les traditions classiques de Rome pour les erremens orientaux, comme avait fait Dioclétien à Nicomédie et à Spalatro, et les créations architecturales de Justinien, qui vinrent rehausser encore la sublimité du christianisme par la pompe de sanctuaires vraiment appropriés à ses rites, contraste que la seule comparaison des anciennes basiliques de Rome avec l'église Saint-Marc de Venise suffit pour rendre sensible? Et que sera-ce donc si l'on tient compte, ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir, de tout ce que l'art chrétien dut à cette idée-mère, au génie oseur de Justinien, lorsque ses pensées d'art, mêlées aux inspirations qu'y puisèrent les Arabes, et qu'ils nous rendirent élaborées par leur goût fantastique, vinrent créer notre grand art national du XIIIe siècle, de manière à justifier de la part du dernier de nos maîtres ès-œuvres cette nouvelle exclamation : *O Justinien, je t'ai vaincu!*

A part même cette origine contestée, mais selon nous incontestable, d'après les témoignages que nous en produirons au chap. IV, ne serait-ce pas déjà beaucoup pour nous de devoir à cette première impulsion greco-byzantine et réellement artistique du VIe siècle, ramenée plus tard à notre portée par d'élégantes variations, des églises comme celles d'Arles, de Saint-Gilles, de Poitiers, etc.; des cloîtres comme ceux d'Aix, d'Arles, de Moissac, etc.; et la haute portée de l'inspiration de Justinien ne se trouve-t-elle pas proclamée même dans le *nouvel orient* par le soin qu'ont pris les Osmanlis, depuis la conquête de Byzance et malgré leur horreur pour les provenances chrétiennes, d'adopter Sainte-Sophie pour type de toutes leurs mosquées? Puissant effet de la magie de l'art, qui conserve à Jésus les temples de Jupiter, à Mahomet ceux de Jésus!

nifester sous un aspect peut-être plus somptueux encore dans un royaume limitrophe, la Perse, depuis longtemps rivale de l'empire d'Orient, alors même que les désastres produits dans ce dernier empire par l'épuisement de ses ressources n'accusaient que trop les graves conséquences d'une telle dérivation de la fortune publique hors de proportion avec ses affluens; mais les leçons toujours perdues pour les hommes et pour les peuples sont bien plus vaines encore pour les princes qu'aveugle constamment leur auréole de gloire et de puissance. Une vive passion, moins noble sans doute, mais plus impérieuse encore peut-être que celle où Justinien puisa ses inspirations architectoniques, dominait son imitateur; et ce que la religion fit à Byzance et dans l'empire chrétien, l'amour, dit-on, le reproduisit sous des formes diverses, plus variées sans doute comme plus suaves à certains égards, à Dastaberg, à Ctésiphon et dans tous les vastes domaines du potentat dont le soleil était l'idole et est resté l'emblême.

Khosrou II (le Chosroës des Grecs), petit-fils et deuxième successeur du grand prince qui balança la gloire de Bélisaire, et qui, doté d'ailleurs par ses peuples du beau surnom de Juste [1], put laisser à ses enfans d'autres titres de vaine gloire, fut l'enchanteur qui parvint, à l'aide de son général *Ferhad*, à couvrir ce pays de féeries de monumens somptueux toujours cités dans les traditions poétiques des habitans des montagnes de la Médie, du Kirman-Schab et du mont Bisoutoun, quoique la complète destruction de ces merveilles date de douze siècles; Héraclius, dans sa campagne d'extermination de 627, ayant anéanti surtout les rians palais de l'Amour que le *Tigre* baignait de ses ondes, et détruit jusqu'à la source qui pouvait reproduire ces enchantemens, en s'emparant des immenses trésors que contenait la résidence royale de Dastaberg; mais les ravages du

[1] Khosrou (Chosroës Ier) est nommé dans l'histoire de Perse *Nouschirvan* al Adel (Nouschirvan *le Juste*). C'est sous son règne que naquit Mahomet et qu'apparaissent pour la première fois dans l'histoire les *Turks*, qui, pour se créer un art, ce que comporte, nous l'avons dit, toute nouvelle constitution religieuse, durent naturellement s'inspirer, dans un contact immédiat, des inspirations contemporaines, de Justinien et de Chosroës, en les variant, nomades qu'ils étaient, sous des influences puisées à d'autres sources, de manière à créer un nouveau type qui pût fournir à son tour de brillantes inspirations à nos écoles du moyen âge.

fer et de la flamme ont leurs bornes, dans les contrées surtout où la poésie des souvenirs est un culte; aussi d'éloquentes ruines viennent-elles encore, dans cette dernière ville même, consacrer par ce nom de *Kers-Schirin* (Khosrou-Schirin [1]) la magie de ces palais,

« *Dont* l'amour ordonna la superbe structure, »

[1] *Schirin,* selon quelques écrivains persans dont l'opinion est admise dans la Biographie universelle, n'aurait été dans le commencement du règne de Khosrou II qu'une de ces beautés presque fantastiques, comme on en trouve beaucoup dans les légendes de notre moyen âge, dont l'empire sur Khosrou II et même aussi, dit-on, sur son lieutenant Ferhad, fut d'aurant plus absolu et prolongé qu'aucune possession ne put de longtemps y mettre terme. Tel n'est pas l'avis de d'Herbelot qui, dans sa Bibliothèque orientale, établit que le nom de *Schirin,* qui signifie doux, n'est que la transformation en langue persane du nom grec *d'Irène* que portait la fille de l'empereur Maurice, qu'*épousa* Khosrou, femme aussi spirituelle que jolie, si l'on en juge par cette répartie, pour calmer les regrets qu'exprimait son époux de ce que sa royauté ne fût pas éternelle : « *Si elle durait toujours, elle ne serait pas venue jusqu'à nous.* »

L'hypothèse de d'Herbelot, justifiée sous quelques rapports par la désignation même de ce palais où le roi de Perse n'aurait pas accolé un nom adultérin au sien, laissant à notre Henri II l'impudeur de faire élever par sa femme des palais aux devises de sa maîtresse, concorderait mieux sans doute que celle uniquement fondée sur une surexcitation amoureuse, sur un besoin de distraction, avec les données historiques qui nous montrent Khosrou en parfaite harmonie avec l'empereur, recevant de lui les moyens de reconquérir son trône sur Béhéram, retiré à Constantinople, après la bataille de Neharvan, séjournant dix-huit mois parmi les Grecs et puisant sans doute dans l'espect encore si neuf des magnificences de Justinien l'émulation de gloire monumentale dont le prestige environne encore la mémoire du dernier chef *illustre* de la dynastie des Sassanides, comme il trouva, ainsi que nous le dirons plus loin, dans son amour sans espoir alors pour la belle Schirin, le véhicule qui vint enfanter ces prestiges.

Leur prestige monumental serait grand, en effet, s'il fallait admettre, par exemple, avec les *historiens* persans, « que le *trône* de ce prince était un grand palais d'une hauteur pro-
» digieuse et d'une étendue si vaste qu'il était soutenu par quarante mille colonnes *d'ar-*
» *gent* toutes rangées en *divers ordres d'architecture;* que sa *voûte*, bien supérieure
» par conséquent à la célèbre coupole de Justinien, était enrichie de mille globes d'or, les-
» quels avaient tous leurs *mouvemens différens* et représentaient les planètes et les diver-
» ses constellations du zodiaque (*voir la Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, page 997);
» que les murailles étaient parées de *trente mille* housses en *broderie* tendues en divers
» compartimens » (ibid); car s'il était constant qu'une telle profusion de richesses, qu'une telle manifestation de luxe dans diverses branches d'art, aient pu se produire au commencement du VIIe siècle, même dans une contrée privilégiée de l'Orient, il n'y aurait plus qu'à s'étonner de la nouvelle éclipse qui suivit cette splendeur miraculeuse, la voûte céleste ou zodiaque aux mille globes d'or mobiles qui laisse si loin les plafonds d'ivoire mouvans du palais de Néron, «quæ perpetuus diebus ac noctibus vice mundi circum ageretur» (Sueton., c. XXXI), et qui rend si mesquine les combinaisons mécaniques et hydrauliques de Boëce,

et prouver qu'avant de subir le sort que lui prédit Mahomet [1], Khosrou sut, à l'exemple de Justinien, dont les lauriers artistiques trou-

réduisant de beaucoup aussi l'importance attachée au présent d'horlogerie fait à Charlemagne, en 807, près de deux siècles après le règne de Khosrou par le kalife Haroun-Al-Rechid ; et les quarante mille colonnes *d'argent, les trente mille housses brodées* dans un seul des nombreux palais élevés par ce roi de Perse, ne pouvant même que faire prendre en pitié ce que nous avons dit du luxe analogue en orfèvrerie, broderie, etc., que déployait en même temps à Saint-Denis notre Dagobert, contemporain de Khosrou II.

En remettant à parler plus loin des trésors inépuisables qui alimentaient cette pompe fabuleuse, montrons, d'après les mêmes historiens et surtout d'après la chronographie de Théophanes (page 268), qu'une grande harmonie régnait entre le luxe monumental et ornemental de ce prince et la recherche de ses moyens de pourvoir à ses besoins personnels et de se créer des plaisirs propres à le distraire *des rigueurs de Schirin*. Son sérail contenait « trois mille filles de *condition libre* et douze mille esclaves du même sexe, choisies » parmi les plus belles de son empire ; heureuses femmes ! et ses écuries renfermaient six » mille chevaux ou mules, *destinés pour sa personne* » : heureux chevaux pour le coup ! sauf toutefois les deux seuls dont l'histoire ait conservé les noms : *Schebdin* et *Barid*, qui, tous deux incomparables, l'un pour sa vitesse, l'autre pour sa beauté, devaient avoir à ces titres un service plus laborieux qui soulageait encore d'autant celui de leurs *otieux* camarades : quant au service accessoire de ses bagages, « douze mille chevaux de grande » taille, six mille de taille moyenne, neuf cent soixante éléphans, etc., y suffisaient, » dit-on.

A qui fait consister le bonheur dans l'abondance, même dans la superfétation, viendra sans doute aussi cette pensée de Khosrou : qu'*il est fâcheux qu'une telle royauté ne dure pas toujours ;* mais pourquoi, dans ces dispositions, provoquer pour ainsi dire la foudre, comme le fit ce prince, en repoussant l'alliance de Mahomet et en se montrant sourd aux supplications d'Héraclius?

[1] Lorsque Mahomet, dont l'armée, dès lors si redoutable, ne s'élevait cependant guère, qu'à 1,400 hommes, envoya notifier sa mission divine à Khosrou pour l'engager à embrasser l'islamisme, ce prince, déjà vaincu par Héraclius, mais resté grand dans le malheur, déchira la lettre du nouveau prophète, comme il avait fait de celle que lui écrivit Phocas à son avènement à l'empire, comme il refusa la paix que lui offrit Héraclius après la prise de Dastaberg. Ce fut à ce propos que Mahomet s'écria, dit-on : *Malheureux roi ! ainsi Dieu déchirera ton royaume ;* prophétie dont la fortune adverse rendait alors l'accomplissement immanquable, à moins que ce prince n'eût invoqué l'appui des Arabes au lieu de le repousser.

De même, lorsqu'Héraclius, qui avait vainement imploré sa merci, le tint presqu'à la sienne, par des pratiques qui privèrent Khosrou du secours de son général Schaharbarz, retenu, sur de faux avis, au siége de Chalcédoine, puis transformé en ennemi par de perfides communications, si le roi de Perse eût accepté la paix que lui offrit l'empereur, son règne et celui de la divine Schirin se serait du moins prolongé au-delà du terme qu'y mît son fils aîné, le féroce Kobad Schirounieb (Siroès), en faisant massacrer son père ainsi que tous les enfans qu'il avait de Schirin, princesse que l'amour conjugal, dans sa sublimité, porta à se donner la mort sur le tombeau de son époux, plutôt que d'accepter le trône que lui offrait l'usurpateur parricide.

blaient sans doute son sommeil, faire un grand et généreux emploi de l'épargne de ses prédécesseurs [1] : toutefois, comme il ne peut s'agir ici de l'art chrétien auquel cependant ne resta pas entièrement étranger [2] le violateur du Saint-Sépulcre, si promptement châtié par Héraclius du refus des humbles explorations auxquelles le dénuement de l'empire avait contraint ce dernier prince à s'abaisser [3], lais-

[1] Les trésors accumulés par les rois de Perse étaient au nombre de cent. Dans la description que nous avons reproduite, par extrait, du palais au 40,000 colonnes d'argent, il est dit que sous ce palais même, il y avait des voûtes séparées où l'on gardait « d'immenses » richesses en or, argent, pierreries et *drogues* précieuses. On parle aussi d'or ployable et » maniable, *sans le secours du feu*, auquel on donnait telle forme et telle figure qu'on vou- » lait », sans doute *avec le secours du marteau*, car autrement l'orfèvrerie et la bijouterie de ce temps n'eussent sans doute pas compté parmi les arts difficiles. L'un de ces trésors portait le nom de Badaverd (apporté par le vent), comme ayant été détourné de sa destination pour un port de l'empire d'Orient, par une tempête qui força le navire qui le portait à se réfugier en Perse.

[2] Quoique Khosrou se soit montré l'ennemi du culte chrétien, lors surtout de la *conquête* de la Syrie et des ravages exercés en Palestine et dans les saints lieux en 614, et que son mépris des offres de Mahomet prouve qu'il resta fidèle à la religion du feu *éternel*, même après qu'Héraclius en eût éteint les dernières flammes en Tauride, il y a traces de deux églises chrétiennes, l'une dédiée à la Vierge, l'autre à saint Sergius, que ce prince idolâtre aurait fait bâtir dans la ville de Mioferckin, sans doute par égard pour la population grecque de cette ville, rendue plus tard par lui avec celle de Dara à l'empereur Maurice, qu'il appelait *son père*, à raison, disent les historiens, des services qu'il en avait reçus, et peut-être aussi, selon l'opinion de d'Herbelot, *comme ayant épousé sa fille*. Observons cependant que cette alliance monstrueuse, religieusement parlant, n'est guère présumable, d'après les bons rapports existans entre saint Grégoire-le-Grand et Maurice, qu'on nous montre encore couvrant les autels d'encens et d'offrandes à l'approche de Phocas, à moins que les incertitudes, les contradictions mêmes des historiens sur l'individualité de la belle Schirin ne s'expliquent en ce sens : que Khosrou se serait épris de cette beauté lors de son séjour à Byzance, que les obstacles qu'opposait sa religion auraient longtemps irrité son amour et engendré les merveilles que cette disposition seule semble pouvoir produire; et qu'à la mort de Maurice, en 602, vingt-six ans avant celle de Khosrou, Schirin, touchée de tant de marques d'amour et voyant ses frères et sœurs massacrés par Phocas, aurait sacrifié ses scrupules religieux au bonheur de régner, et serait venue se ranger sous l'aile protectrice du proclamateur de ses charmes. Cette supposition s'appuierait d'ailleurs de la remarque déjà faite : que Khosrou, qui s'était réfugié fort jeune à Constantinople, avait des enfans d'un mariage antérieur à celui qu'il contracta avec Schirin, notamment le monstre qui lui ravit le sceptre et la vie.

[3] L'acharnement qu'Héraclius montra pour détruire tous les lieux de plaisance où résidait Khosrou, s'explique par le droit de la guerre, par les traces d'idolâtrie dont chacun de ces séjours devait être empreint, et surtout par la réaction exercée contre les désordres des Perses qui, maîtres des lieux consacrés par les premiers mystères de la religion dont ce

sons à nos voyageurs, trop souvent soumis, comme les historiens, poètes et conteurs de ces régions excentriques, aux influences du culte du soleil, le soin de rechercher et de nous démontrer, d'après l'examen de ces vestiges, dans quel style architectonique Khosrou immortalisa son nom et celui de la belle Schirin ; et quittant l'Orient que nous avons montré pour longtemps stationnaire, revenons aux arts d'Occident et voyons ce que produisit sur eux d'abord l'abandon de l'Italie, la circonscription de l'influence byzantine dans l'exarchat de Ravenne, et surtout la conflagration produite par l'invasion Lombarde, trois ans après la mort de Justinien, et alors que la France, partagée entre les quatre fils de Clotaire et en butte par leurs rivalités, comme par les passions désordonnées de Bunehauld et de Frédegonde, aux déchiremens dont Gregoire de Tours nous a laissé le sombre tableau, ne pouvait exercer sur cette noble culture qu'un patronage isolé, circonscrit dans quelques localités et dépendant surtout du zèle et des ressources de ses évêques [1], moyens dont l'intensité toujours croissante de nos troubles [2], ne tarda même pas à tarir presque complétement la source, sauf en ce qui touchait à quelques besoins religieux croissans à raison même des calamités de ces époques.

prince se constituait l'apôtre et le défenseur, avaient massacré les moines et les vierges, détruit les églises et incendié jusqu'au saint sépulcre, que Charlemagne put faire reconstruire, grâce à ses relations cordiales avec le kalife alors tout puissant en Orient.

[1] Les évêques de France des VIe et VIIe siècles se montrèrent par leurs éminentes vertus, comme par leur dévouement aux intérêts spirituels et *matériels* de l'Eglise, les émules de leurs illustres prédécesseurs. C'est ce que constate en peu de mots Orderic Vital dans son *Histoire ecclésiastique*: « Temporibus horum regum, » dit-il (lib. 1), en parlant du règne de Dagobert et de ses fils et petit-fils, « i Francia viri sancti virtutibus et signis cla- » ruerunt, *Romanus* et *Audoenus*, *Ansbertus* et *Eligius*, *Ebrulfus* et *Launomarus*, » *Maurus* et *Colombanus*, *Philibertus* et *Guandregisilus* et alii plures fide et prædicatione pollentes, sanctitate et prodigiis coruscantes. » En remarquant avec M. Auguste Leprevost, le savant éditeur de cet historien, que six de ces illustres personnages *appartiennent à la Normandie*, on ne s'étonnera pas du rang élevé que cette province occupa de bonne heure et conserva jusqu'à nos jours dans nos fastes religieux et dans nos annales monumentales.

[2] Triste époque en effet pour tous les arts comme pour tous les rapports sociaux, que celle surtout où Théodoric, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi de Metz ou d'Austrasie, « *ben che fratelli, si mangiavano il cuore l'un l'altro* », selon l'expression de Muratori, dont le pinceau, quoiqu'étranger, peint si bien le misérable état de la France de ce temps, « *piéna » di violenze, d'ingiustizie* e di guerre civili » (*Annali*, t. IV, p. 27).

Ici viendrait naturellement s'engager, dans des aperçus sur *l'art chrétien*, la grande question depuis longtemps pendante et que nous avons pressentie plus haut, de l'influence que l'occupation Lombarde put exercer sur ces arts, après toutefois qu'à la terreur imprimée jusque dans Rome même, par les ravages de ces nouveaux Barbares, eût succédé une occupation plus paisible [1], sous le sceptre de leur reine bien-aimée Théodelinde, ramenée par saint Grégoire-le-Grand dans le giron de l'Église, question depuis longtemps dédaignée par l'archéologie monumentale et que nous nous abstiendrions peut-être d'agiter de nouveau, si la publication toute récente de l'ouvrage anglais, d'ailleurs fort remarquable, que nous avons cité, n'en ravivait la vitalité et ne nous imposait pour ainsi dire la mission de combattre, comme champion attitré *des arts du moyen âge*, une proposition hérésiarque qui tendrait à doter du monopole de ces arts dans toute la chrétienté d'Occident, un petit peuple passé, longtemps après nos premières splendeurs, de l'état de pure barbarie à une sorte de nationalité éteinte presqu'à l'expiration du IIe siècle de son ère.

Ici et malgré nos efforts pour restreindre l'emploi du langage technique dans les cadres spéciaux que nous lui ouvrons aux chapitres suivans, nous ne saurions nous dispenser de quelques excursions dans le domaine de la science, tout indigne que nous sommes d'aborder ce sanctuaire; mais où puiser les argumentations que ce débat réclame? qu'importe d'ailleurs le langage lorsque l'on s'adresse à des sourds? et tel est, on le sait, la constante disposition des aveugles soutiens de tout système d'école.

Ainsi, c'est vainement que nos derniers et savans anatomistes de l'art architectural, MM. Auguste Leprevost, de Gerville, de Caumont, etc. [2], remontant à ses sources, exploitant ses traditions his-

[1] Car nous ne pensons pas qu'on cherche à faire remonter les encouragemens donnés à l'art par ces Barbares aux époques où ils parcoururent l'Italie pendant sept années, dévastant les églises, massacrant les prêtres : « Spoliatis ecclesiis, sacerdotibus interfectis (Grég. Tur., l. IV, c. XLI), ni leur influence sur nos arts aux temps où ils purent puiser l'avant-goût des leurs, en envahissant nos provinces, Arles, Marseille, Avignon, Valence, Grenoble, où ils trouvèrent le terme de leurs exploits (ibid., c. XLV). Le règne de Théodelinde fut d'ailleurs précédé de dix années d'anarchie.

[2] Le dernier théâtre de la conversion des Barbares qui désolèrent nos provinces au IXe siècle, en un peuple civilisé qui dota cette France, ravagée par ses fureurs, d'admirables

toriques, analysant son organisme, étudiant ses caractères esthétiques, éclectiques, etc., auront si bien démontré l'absurdité de certaines qualifications données à certaines écoles, comme l'injustice des anathèmes lancés sur notre grand art, des sommités rivales où se placèrent les savans *résurrectionistes* de l'art antique, les Brunelleschi, les Alberti, etc, et leurs continuateurs, mais seulement en fait de préventions *anti-gothiques*, anathèmes répétés en écho par nos pères qui, déserteurs de nos intérêts nationaux, se soumirent humblement à la sentence *dont est appel*, sans même se bien rendre compte de la nature des griefs sur lesquels elle porte [1]; ainsi, c'est

monumens encore debout, qui plaça l'Angleterre au beau rang qu'elle occupe dans l'échelle des nations, et qui, maître du royaume de Naples presqu'entier et de toute la Sicile, implanta surtout dans ce dernier pays un art nouveau toujours brillant du plus vif éclat, malgré le voisinage des grands débris de l'art antique, la Normandie, étant demeurée depuis le XIe siècle, et sans acception même de la nationalité de ses occupans, le plus important foyer monumental de la France, si l'on tient compte surtout du rayonnement de l'art gothique, parti, comme nous le pensons, de son centre, il n'est pas étonnant que le culte éclairé de l'art architectural y soit resté plus en honneur que dans toute autre province; aussi non-seulement les ravages de notre fièvre de vandalisme y sont-ils moins sensibles que partout ailleurs; mais il est à remarquer que c'est du sein même de son paroxisme que surgirent les modestes et savans émules des *Horace Walpole*, des *Bentham*, des *King*, des *Milner*, des *Brilton*, etc., noms auxquels notre patriotisme regrette de ne pouvoir guère opposer que celui de notre abbé Le Bœuf, et pour une époque plus récente celui d'Alexandre *Le Noir*. Aux temps de recrudescence, où les *sujets* échappés à la première atteinte, tels que *Saint-Nicaise* de Reims, l'*abbaye de Cluny*, celle de *Saint-Bertin*, et tant d'autres, s'écroulaient honteusement sous la froide atteinte de la cupidité, la Normandie n'offrit que peu de ces exemples, le zèle éclairé de ses archéologues ayant calmé l'accès au lieu de l'irriter, comme ne fit que trop Millin dans ses antiquités nationales, et la démonstration de la valeur comme art des édifices menacés, atteints même, ayant éveillé, mais quelquefois un peu tard, comme à Jumièges, l'intérêt *même* de leurs *possesseurs*. Ce n'est pas ici le lieu de rendre compte de tous les services rendus sous ce rapport par les Auguste Leprevost, les de Gerville, les Hyacinthe Langlois, les Deville, les Pothier, et tant d'autres ardens et savans exploitateurs de la mine normande; mais un nom, parmi ceux des chefs de cette sainte œuvre, qui vient se placer de lui-même dans cette discussion, est celui de M. de Caumont qui jeune encore et plein d'ardeur, s'est voué tout entier à l'étude de l'archéologie monumentale et qui, depuis dix années, procédant, soit par des cours publics à grand retentissement, soit par des publications consciencieuses, fruits d'études directes alimentées par les voyages, est parvenu à organiser cette science, par une *classification méthodique de nos monumens nationaux*.

[1] Prouvons qu'encore à la fin du siècle dernier, nos sommités de la science ne s'accordaient même pas entre elles sur ce qu'on devait entendre par architecture gothique, désignation impropre sans doute dans son application au caractère ogival, mais sur laquelle

vainement que nos professeurs *neustriens*, loin de revendiquer pour une époque intermédiaire le titre d'architecture *normande*, si bien consacré cependant par les monumens de Caen et par leurs rejetons anglais, ont préféré confondre dans la dénomination commune et toute rationnelle de *roman* (ou romain dégéneré), par analogie avec nos diverses provenances civilisatrices en fait de lois, de mœurs, de langage[1], tout ce qui constitue l'art *occidental*, de l'œuvre romaine pure

il importait cependant de bien se fixer dans des ouvrage *ex-professo*. L'*Encyclopédie des sciences, arts, etc.*, contient, dans son édition de 1778, un article du célèbre Sulzer, auteur de la *Théorie générale des beaux-arts*, dans lequel on lit : « La nouvelle manière de bâtir, » que l'on nomme *gothique*, subsista jusqu'à ce que *Charlemagne* entreprit de rétablir » l'ancienne. Alors la France s'y appliqua avec quelques succès, encouragée par Hugues- » Capet qui avait beaucoup de goût pour cette science. Robert, son fils, qui lui succèda, » eut les mêmes inclinations, de sorte que, par degrés, l'achitecture, en changeant de face, » donna dans un excès opposé en devenant *trop légère*. Les architectes de ce temps-là » faisaient consister les beautés de leur achitecture dans une délicatesse et une profusion » d'ornemens, jusqu'alors inconnus, excès dans lequel ils tombèrent sans doute par *oppo-* » *sition à la gothique* qui les avait *précédés*, ou par le goût qu'ils reçurent *des Arabes* et » *des Maures* qui apportèrent ce genre en France des pays méridionaux, comme les Van- » dales et les Goths avaient apporté des pays du nord le goût *pesant* et *gothique*.

Il est évident que Sulzer qui assigna l'un des premiers sans doute la provenance arabe au système ogival, opinion à laquelle nous tendons à nous ranger, malgré toutes les controverses, est encore ici dans le *rationnel*, en qualifiant de *gothiques* les constructions *quadris lapidibus* que le biographe de Saint-Ouen désigne comme étant de *manu gothica;* mais comment Millin, qui présente son *Dictionnaire des beaux-arts* comme inspiré de l'ouvrage également alphabétique de Sulzer, est-il venu, sans préparation aucune, bouleverser tout ce système, en classant, parmi les édifices gothiques, les *cathédrales de l'Europe* des XIIIe, XIVe et XVe siècles, lesquelles, dit-il, « ne présentent que de » lourdes façades chargées d'une multitude innombrable de figures *indécentes* et *ridicules* » (comme si les besoins religieux de ces temps, auxquels on pourvoyait en offrant aux regards d'un peuple, et même des grands, alors illétrés, des sujets puisés dans les légendes consacrées, n'expliquaient pas ces compositions quelquefois sublimes quoique souvent burlesques); et en parlant surtout, de peur qu'on s'y méprenne, « des trois portes hautes » et étroites qui servent souvent de base à des tours d'une élévation et d'une grosseur » *effrayantes*, du nombre prodigieux d'arcs-boutans découpés en mille façons différentes, » de voûtes légèrement appuyées sur le fronton des colonnes, d'intérieurs où le jour ne » pénètre *plus* qu'à travers des découpures sans nombre (les méneaux des XIVe et XVe » siècles), etc., etc. » Qu'on s'étonne, d'après ce désaccord entre *nos maîtres*, de voir la génération artistique actuelle divisée par les mots *lombard* ou *roman* !

[1] Pour l'Italie, la corruption de la langue latine s'opèra sous les rois lombards, selon cette remarque de Muratori : « Qualche ragione c'è di stimare principalmente sotto i re » longobardi il languagio latino, gia molto prima decaduto in bocca de' populi, pin sen-

à l'invasion du *byzantin* et à l'avènement du *gothique*, et ce d'accord avec les défenseurs naturels du *système-lombard*, les académies mêmes, conservatrices nées des gloires de cet ancien royaume [1]; voici qu'un homme d'art, étranger, comme Anglais, aux susceptibilités nationales que cette question soulève, vient la trancher de nouveau dans le système qui rendrait l'Europe tributaire des Lombards, sous le rapport architectural, comme elle ne le fut que trop et trop longtemps de leur industrie de *comptoir* et d'usure [2]; d'où suivrait qu'en ren-

» sibilmente si corompesse e mutasse, talmente che comminciasse un' apparenza di *nuova* » lingua. »

Sans argumenter ici avec nos savans sur l'origne de notre langue romane, composée, disent-ils, du celtique et du latin, et parlée par le peuple dès l'époque de l'invasion des Franks (*Mém. de l'Académie des Inscrip.*, t. XVII et XXVI), on pourrait supposer, en l'absence de tous monumens antérieurs au traité passé en 842 entre Louis de Germanie et son frère Charles-le-Chauve, que ce fut surtout vers la fin du VIIIe siècle que la corruption du latin, déjà complète en Italie, gagna nos provinces, lors des fréquentes communications établies entre les deux peuples réunis sous un même sceptre, celui de Charlemagne passé aux mains de ses fils. Si la distinction faite dans la vie de saint Adelard (Bollandistes, 2 janvier), entre les langues *romane*, *teutonique* et *latine*, en usage au IXe siècle, ne suffisait pas pour fonder cette conjecture, il semble que le texte même du serment prêté par les seigneurs français sujets de Charles-le-Chauve, l'appuierait, par le rapport des mots romans avec l'expression latine, sans mélange de celtique, comme on en peut juger par cette première phrase : « *Pro Deu amur et pro christian poblo et nostro commun sal vament...* » qui n'est que la reproduction corrompue de la phrase latine : *pro Dei amore et pro christiano populo et nostro communi salvamento...* »

Et puisque le mot *roman* (romanus) précise si bien cette origine, pourquoi ne pas l'appliquer par extension à toutes les provenances analogues et surtout au style architectural dont Charlemagne emprunta, non-seulement les formes, mais les matériaux mêmes aux édifices antiques de la Basse-Italie ?

1 Ce n'est pas que la Lombardie, et surtout le pays de *Venise*, qu'elle comprenait, et dont l'école est restée renommée entre toutes, n'ait payé un large tribut aux arts; mais c'est surtout à partir du XVe siècle, ainsi que le démontre Cicognara (liv. IV, chap. VI t. IV, p. 325 et suiv.), vers cette époque où, dit-il, « quei tanti *Lombardi* di cognome » realmente diedero un carattere loro proprio alle opere che produssero in *Italia*, etc. ». Pour les temps antérieurs, ce grand revendicateur de la suprématie italienne se tait; et ce silence *eloquent* dans l'espèce s'appuie de la réponse négative à cette demande : *existe-t-il un style lombard?* faite par l'académie de Brescia, la seule ville peut-être où l'on trouve dans une lourde rotonde en pierre, dite le *dôme*, un édifice présentant les caractères d'antiquité et de style qui puissent le faire raisonnablement attribuer aux rois lombards (*voir Bibliotheca italiana*, 1829. — Gennaio).

2 Ce qui peut avoir contribué à faire remonter jusqu'aux premiers Lombards l'idée d'*associations maçonniques* bien constatées pour toute l'Europe, mais seulement à partir du XIIIe siècle, c'est la constatation non moins positive d'autres liens d'intérêt existans pour

dant également aux *Goths* leurs fondations monumentales, des quatre styles sous lesquels l'art chrétien naquit, grandit, grandit encore,

parer à toute autre concurrence, entre les divers traficans de cette nation qui, pendant toute la seconde période du moyen âge, importaient particulièrement en France les produits du Levant comme courtiers des Vénitiens, des Pisans, des Amalfitains et des Génois, pour lesquels seuls s'ouvraient alors ces grands débouchés commerciaux.

De ces trafics lucratifs, en valeurs fixes ou par échange, naquit pour les Lombards un commerce moins chanceux encore, l'usure ou prêt sur garantie, aux époques si fréquentes de nos perplexités financières, surtout lorsque les juifs, à la fois les sangsues et les nourriciers de la France par les rançons qu'on en tirait, bannis et rappelés par les mêmes rois Philippe-Auguste, saint Louis, etc., cherchaient, par une grande réserve, à se soustraire à la seule avanie qui leur fût sensible, celle résultant des édits de 1220-1234 (*voir ordonnance du Louvre*, t. I, p. 53, 54), qui affranchissaient presque leurs débiteurs. Moins en butte aux antipathies populaires de ces temps de préoccupations religieuses, les Lombards, sortes de juifs chrétiens, purent fonder sur nos embarras, comme sur nos ressources, un immense crédit qui résista même à des mesures comme celles que prit, en 1322, *Charles-le-Bel*, ce sévère justicier, en s'emparant de leurs biens, ce qu'Hénault qualifie substantiellement : « *Recherche des financiers presque tous Lombards et Italiens.* »

L'active intervention de ce peuple dans nos affaires commerciales reste d'ailleurs démontrée par le nom que conserve une des rues de notre vieux Paris, vouée plus spécialement encore que toute autre au trafic de détail ; de même que sa haute intelligence pour les combinaisons à la fois d'usure et de bienfaisance ont survécu dans l'institution de nos monts-de-piété, originaires de Lombardie. D'autres pays, bien plus avides encore de ces hauts enseignemens, en recueillirent plus de fruits que la France. C'est ainsi qu'en Hollande, le nom de *place Lombarde*, que porte la place du change d'Amsterdam, vient confirmer ces traditions d'union par le lien commercial des peuples les plus distans par leur position géographique comme par leurs mœurs et usages.

Ce que nous dirons, au chap. IV, des corporations d'ouvriers en général, et spécialement de la *franc-maçonnerie* architecturale, nous dispense de suivre ici M. Hope sur le terrain où il se place en parlant, mais sans citation aucune (p. 202 et suiv.), de la vente par les rois lombards, par les seigneurs, par les municipalités, du droit de former des corporations jouissant du privilége exclusif d'exercer et d'exploiter une industrie spéciale ; du mystère que firent ces corporations de leur métier ou *cabale*, moyen de succès bien puissant en effet pour des travaux livrés depuis si longtemps à la libre pratique des artistes d'Occident, et lorsque dans la seule époque qui ne soit pas, comme nous le démontrerons, entièrement destructive de cette hypothèse, le règne de *Luitprand*, contemporain de Léon l'Isaurien, les artistes d'Orient, disciples des disciples des cinq cents architectes qu'on avait vu surgir au premier appel de Justinien, fuyant leur patrie désolée par les fureurs iconoclastes, accouraient de toute part et trouvaient, avec l'appui des papes dont leur fuite seule prouvait qu'ils embrassaient la cause, à exercer leur art, sans avoir à se soumettre, par l'affiliation aux prétendues loges lombardes, à une sorte de dépendance qu'eût repoussée le juste sentiment de leur supériorité relative. Pour ce qui est de la grande confrérie, lombarde ou non, que M. Hope nous montre (p. 206) s'organisant, lorsque *le marché se déplaça et passa au nord de l'Europe*, pour y exercer son monopole sur la chrétienté toute entière « avec des pouvoirs accordés par les papes, dont les Lombards étaient les *vassaux spi-*

puis manifesta toutes ses pompes, le romain, le *lombard*, le byzantin et le *gothique*, deux seraient des tributs payés à la civilisation par des nations scandinaves, système que repousse à la fois l'analyse historique, l'étude de la marche progressive de l'art dans ses diverses zônes et le sentiment instinctif exprimé par ces mots de M. de Châteaubriand : « Rien n'est venu du Nord hors le fer et la dévasta- » tion (*Itinéraire*, t. II, p. 381); « prouvons-le du moins quant à la question lombarde, le débat du gothique étant depuis longtemps vidé, et au risque de revenir en quelques points sur des détails de la longue note des pages 338 et suivantes.

Sans contester qu'une louable activité, qu'un zèle éclairé même, se soient assez promptement manifestés chez ces nouveaux Barbares implantés de haute lutte et de plein jet au centre de l'Italie, essayons du moins de démontrer que leurs enseignemens d'art qu'on place au niveau, au-dessus même de ceux de Théodoric [1], ne purent être que les fruits dégénérés des leçons de ce prince; et que *leur art* propre, s'il exista pour eux un art spécial, ne put consister qu'en une architecture mixte parodiée sur des types existans dans la Lombardie même, récemment illustrée par les monumens du roi goth et séjour antérieur de la cour de Constance, de Valentinien II, trône de l'épiscopat du grand et magnifique saint Ambroise, ou dans la Basse-Italie, que les Lombards occupèrent, ou même encore dans la France, grâce aux étroites relations qui subsistèrent longtemps entre ce peuple et le nôtre; montrons que cet art incomplet, produit à la fois du besoin religieux et de l'impuissance de mieux faire, et propagé en même temps de proche en proche sur tous les points de l'Europe, sous les mêmes conditions, dont une, l'absence des grands calculs et du concours du génie, expliquerait seule cette propagation, ne put, dans tous les cas, prendre un essor remarquable qu'après l'extinction de la race des rois lombards; et démontrons, si

» *rituels* », c'est encore une illusion que la critique historique vient détruire, surtout pour des époques bien antérieures à 1290, date citée par cet écrivain comme étant celle de la formation d'une corporation de peintres vénitiens vers cette même époque; plus tard la question change d'aspect, l'art architectural étant redevenu une science hérissée de difficultés restées mystérieuses même pour nos plus grands praticiens des époques ultérieures.

[1] Ce qui ne serait pas les relever bien haut, si l'on s'en tenait à ce que dit d'Agincourt des travaux du prince goth : *qu'ils attestent l'oubli des règles.*

possible, que le mouvement trop tôt borné par les irruptions de 900 et par l'approche de l'*an mil*, imprimé aux arts d'Occident vers la fin du VIII[e] siècle, loin d'être le fruit de la culture éclairée des rois lombards, appartient tout entier à notre grand prince de cette époque; que l'effet général produit à la fois par les monumens d'Aix-la-Chapelle et autres villes, comme par la reconstruction du Saint-Sépulcre brûlé par Chosroës, ne put dépendre que d'une haute pensée suivie d'action telle que l'eut Charlemagne lorsque, butinant sur toute l'Italie soumise à son pouvoir ou à son influence, pour s'illustrer aussi par les arts, il transportait de Ravenne en Germanie les matériaux tout élaborés de ses temples, à l'aide peut-être des sujets des princes lombards qu'il avait précipités du trône, mais sans que le concours de talens des maîtres de Côme, etc. [1], pût prévaloir alors sur les abondantes et riches ressources que lui offraient les migrations artistiques de l'Orient.

Tel n'est pas le point de vue où se place M. Hope, qui, dans sa publication récente (*Histoire de l'architecture*, 1839), consacrant plus de la cinquième partie de cet ouvrage à glorifier l'architecture lombarde, dit notamment (p. 204) : « Quand les embellissemens que » les villes de Lombardie devaient déjà à Théodoric furent encore » *surpassés* par les *travaux des rois et des reines de ce royaume*, em-» pressés de signaler leur zèle pour leur nouvelle foi en couvrant » leur empire d'églises et de monastères, *on peut supposer* que parmi » les arts cultivés et *perfectionnés* par les *Lombards*, l'art de bâtir

[1] S'il n'est pas même bien prouvé que la désignation de *Magistri Comacini*, dont parle Muratori, s'applique aux constructeurs de la ville de Côme, on conviendra en outre que la réputation même bien constatée de ces briquetiers ne toucherait en rien la question d'art. L'éclaircissement de ce point ne nous semble au surplus d'aucun intérêt, puisqu'il ne peut s'agir ici de nier la pratique continue de l'art architectural chez les Lombards, mais seulement la haute influence de leur style et de leurs travaux dans les splendeurs de l'art chrétien du VII[e] au XII[e] siècle, époque où l'on doit reconnaître qu'affranchi des luttes sanglantes produites entre le pape Grégoire et l'empereur Henri IV, par la querelle de l'*investiture des bénéfices*, ce peuple fit un pas dans l'art architectural, mais en allant puiser ses inspirations dans le Nord, par suite sans doute des communications fréquentes établies entre l'Italie et l'Allemagne depuis que Conrad II s'était fait couronner roi d'Italie. Qu'on remarque cependant que de plus beaux et de récens exemples s'offraient dès lors à leur imitation, notamment dans les basiliques de Caen, surtout celle de Saint-Étienne, où son fondateur *Guillaume* venait de trouver sa sépulture.

» tint un rang éminent. Son importance fut d'autant plus grande » que les architectes de ce pays n'avaient plus *sous la main* les an- » ciens édifices que Rome présentait en si grande abondance et dans » lesquels ils auraient pu trouver des matériaux tout travaillés. Ils » ne devaient donc compter que sur leur talent, et en même temps » ils étaient libres de suivre leurs propres idées; » et plus loin (pag. 223 et suiv.) : « La Lombardie est la patrie des associations » *franc-maçoniques*. Elle fut *la première* qui, après la chute de » l'empire romain, enrichit l'architecture d'un système complet et » bien coordonné. Bientôt ce système domina partout où l'Église » latine étendit son influence, des bords de la Baltique à ceux de la » Méditerranée, etc.; » de telle sorte que les rois lombards, déjà si supérieurs à *Théodoric*, selon l'écrivain anglais, auraient en outre surpassé dans leurs édifices, sans qu'il y paraisse, les plus beaux monumens de Justinien et nommément Sainte-Sophie, dont l'érection, *postérieure à la chute de l'empire romain, est antérieure à l'invasion lombarde*, déterminée, dit-on, par la vengeance de Narsès, disgracié par Justin!...

Ce démenti formel, donné à tous nos aperçus artistiques, nous force de recourir à l'histoire pour contrôler la valeur de ce système, par la position relative des princes de la dynastie lombarde et pour opposer, s'il se peut, des témoignages à des théories.

Lorsque Théodelinde, convertie par saint Grégoire-le-Grand, éleva les premiers monumens chrétiens de l'époque lombarde, telle que la cathédrale de Monza, bâtie en 595, *dans la forme d'une croix grecque*, dit M. Hope (lui-même)[1], par conséquent dans un *style*

[1] *Pacciaudi*, dans ses recherches sur le culte de saint Jean-Baptiste, *élu* protecteur de la nation lombarde, selon l'expression de Muratori, donne sur les églises vouées à ce patron sous les rois lombards, les seuls détails qu'il ait pu extraire de Paul Diacre; nous y renvoyons (*Dissert. prima*, cap. 2 et 3, p. 15 et seq.). Disons seulement qu'il résulterait de ses recherches, qu'indépendamment de la basilique de Monza (Modoetiæ basilica), élevée en 602 par Agilulphe et Théodelinde, ce savant investigateur des antiquités chrétiennes a trouvé la trace d'autres édifices voués au même saint précurseur par divers princes et princesses de la même nation, à Turin par Agilulphe, à Oulx en Piémont (Ulciencis ecclesiæ), à Terracine, par Gundiberte, fille de Théodelinde, et en divers lieux, par Rhotaris, par Grimoalde, etc.

Muratori, parlant (*Annali d'Italia*, t. IV, p. 8) des fondations de Théodelinde à Monza, remarque avec Paul Diacre (l. IV, c. XXII) que c'était également un lieu de *prédilection*

d'imitation, et entre autres édifices, le célèbre baptistère de Florence, qu'on lui attribue, et où le fragment d'inscription en l'honneur

pour Théodoric, d'où il suivrait que le palais de cette ville, qu'on attribue à cette reine, pouvait exister déjà, et d'assez bon goût pour que l'art lombard, de ce temps surtout, n'eût rien à y reprendre. Le même écrivain s'étend d'ailleurs sur les dons de saint Grégoire-le-Grand, encore conservés à Monza (cosa troppo rara e quasi miracolosa); il cite Morigia (t. XII, *Rer. Italic.*) et Fidelis *(de Prærogativ. Modoetiæ)*, et parle du catalogue original écrit en papyrus égyptien, *in papyro Egiziaeo*, vulgairement nommé écorce d'arbre, qu'il a lui-même publié (Muratorius, part. II, *Anecdot. latin.*). Il traite aussi des trois couronnes qui se conservaient encore de son temps dans le trésor de Monza, et dont la figure existe dans un ouvrage qu'il rappelle (Blancus, t. I, *Rerum Italicar.*, p. 460); la première *de fer*, avec laquelle on était dans l'usage de *couronner les empereurs comme rois d'Italie*, et dont on croyait le cercle fabriqué avec un clou de *la vraie croix*, opinion que Muratori a combattue dans son traité *della corona ferrea*, en prouvant qu'à l'époque à laquelle cette couronne remonte, on n'appréciait pas encore cette espèce de rareté « rarita »; la seconde *d'or*, appelée couronne de Théodelinde, ornée d'émeraudes et pesant : « oncia 14 e denari 19 » (denier, poids d'environ 6 grains), de laquelle pendait une croix d'or enrichie de pierreries pesant « oncia 15 et denari 7 »; et la troisième, nommée couronne d'Agilulphe, du poids de 21 onces et 12 *deniers*, avec croix d'or également *gemmata*, de 24 onces 14 deniers, et de plus enrichie de l'inscription suivante :

AGILUF. GRAT. DI. VIR. GLOR. REX. TOTIUS. ITAL. OFFERET. SCO. IOHANNI. BAPTISTÆ. IN ECLA. MODICIA.

Selon Pacciaudi, qui donne également la description de cette dernière couronne, elle aurait été en outre « figuris Apostolorum ornata », ce qui ajouterait à sa valeur d'art comme à nos regrets, si c'est précisément ce bijou rien moins que barbare que les larrons de 1804 soumirent à l'opération de la coupelle. Le même Muratori, qui, en sa double qualité de savant historien des faits et de l'art, sur tout ce qui concerne sa patrie, authentifie toutes les traditions qu'il admet, traite en même temps d'autres détails que nous mentionnons également ici pour y recourir à nos chapitres de l'*orfévrerie*, de la peinture, des monumens, des costumes, etc., tels que la peinture dans cette cathédrale des hauts-faits des Lombards, et de la forme et de l'aspect de leurs vêtemens (*voir* p. 10, et Paul Diacre, l. IV. c. XXIII).

Pacciaudi donne en outre (p. 52 et 53) deux inscriptions de baptistère, l'une desquelles portant la date de 617, prouverait bien qu'il s'agit de constructions exécutées depuis l'arrivée de saint Colomban, expert en cette matière. Il parle aussi (p. 266 et 267) d'un livre existant dans cette même basilique, et qui, malgré sa désignation contraire à celle donnée plus haut (p. 340), et que nous avons puisée ailleurs, n'est peut-être qu'un seul et même ouvrage, ce qui nous décide à ajouter ce détail pour compléter l'analyse des objets *miraculeusement* conservés à Monza. « Evangelium librum integumentis auro, gemmis» que perornatum, majoribus, neque inelegantibus litteris, sed plebeia latinitate insculpta » hæc epigraphe :

IN MODICIA QUAM IPSA FVND.
DE DONIS DI. OFFERIT THEODELENDA
REG. PROPE PAL. SVVM IN BASELICA
GLORIOSISSEMA SCO. IOHANNI BAPT.

de *Lucius Vérus*, et des débris hétérogènes de colonnes et de chapiteaux antiques, prouveraient, contre l'opinion de l'écrivain anglais, que cette reine avait également *sous la main des matériaux tout travaillés;* elle ne fit que suivre de bien loin les exemples de notre reine Brunehauld sa contemporaine, qui, en couvrant la Bourgogne et l'Austrasie d'édifices religieux, ne faisait elle-même que continuer l'œuvre de Clovis et de Clotilde, de Childebert, de Clotaire, de Radegonde, et de tous nos premiers évêques; de même qu'en construisant des monastères dans ses états, Théodelinde imitait encore nos royaux exemples [1], comme celui du pape saint Grégoire, qui en fonda sept;

[1] Il existait en France des monastères avant même que saint Martin y manifestât sa mission dévastatrice des temples païens et constitutive d'édifices chrétiens, comme en font foi ses églises de Candes, de Langeois, d'Amboise, de Sonnai, de Tournon, de Chisseau, et sa grande fondation monacale de Marmoutiers, « majus monasterium » (Gr.T., l. x, c. iv), puisque ce saint évêque, lorsqu'il fut appelé au siége de Tours, était moine du couvent de *Locociacum* (Ligugé), près de Poitiers, lieu devenu par cela même célèbre, et que Grégoire de Tours alla visiter à ce titre (*de Gl. martyr.*, cap. xxx); survint ensuite saint Honorat, dont le monastère de Lérins, source des enseignemens religieux de la Gaule, date à peu près de l'époque de la mort de saint Martin, au commencement du V[e] siècle, puis un très grand nombre d'autres fondateurs royaux, épiscopaux et même séculiers, depuis le roi Clovis, dont la charte, donnée au monastère de Mici (Miciacum), près d'Orléans, est citée par l'abbé Dubos (*Mon.*, f. t. II, p. 240), jusqu'au citoyen Licinius, qui fonda le monastère d'Angers (Andegavense) sous le même prince (G. T., l. x, c. xxvi). Citons comme preuves à l'appui de nos démonstrations sur les basiliques du même temps, quelques unes des mentions de monastères, *incidemment* faites par Grégoire de Tours, mort en 593, vers le temps où son homonyme, saint Grégoire-le-Grand, élu pape en 590, créateur de sept fondations de cette nature, s'occupait de donner des chartes pour la constitution de notre monastère de Saint-Médard de Soissons, et des priviléges pour la fondation de celui de Saint-Martin d'Autun (lettre 35 de Saint-Grégoire à Brunehauld), et avant même que saint Colomban n'eût mis la dernière main à ses grandes fondations claustrales de Luxeul et autres.

Sans chercher à expliquer le silence de l'historien des Francs sur les fondations monacales dès lors attachées sans doute au service religieux des grandes basiliques royales de *Saint-Remi*, de Reims, des *Saints-Apôtres* et de *Saint-Vincent*, de Paris, nous en trouverons assez d'autres pour prouver que la France l'emportait dès lors de beaucoup par le nombre et l'importance de ces établissemens affectés aux études ecclésiastiques : « ut ibi » sacerdotali erudiretur regula », sur les autres royaumes d'Occident.

Lyon seul comptait dès ce temps deux monastères, l'un d'*hommes*, « apud insulam Barbaram » (l'île Barbe), où Grégoire de Tours nous montre Maxime, disciple de saint Martin, (*Glor.*, conf., c. xxii), et l'autre de *vierges*, d'où le comte Eulalius enleva une jeune fille qu'il épousa pour remplacer sa femme, séduite par son neveu (*Hist.*, f. l. x, c. viii).

et cédait à l'impulsion de saint Colomban, qui, fuyant la haine de Brunehauld, vint en 612 se réfugier près de l'épouse d'Agilulphe, et

Autun possédait au moins, dès lors et avant les fondations de Brunehauld, celui où Chrodielde laissa Constantine, fille de Burgolin (IX, 40).

Poitiers, la fondation encore célèbre de la femme de Clotaire, sainte Radegonde, et *Tours*, indépendamment de son *Marmoutiers*, le *Monasterium basilicæ Sancti-Martini propinquum*, mentionné dans la Vie des Pères (c. XVI, 1), et ceux de Malliacum (Mailli-Laillier), *Gl.*, conf., c. XXI, de Senoch (*Vit. Pat.*, XV, 1).

Clermont (ou du moins son diocèse), celui où l'évêque Urbicus fit pénitence d'une infraction à la règle de ce temps, qui, en admettant le mariage dans l'épiscopat, en interdisait les douceurs (I, XXXIX et XIXXI); et celui de *Menat*, où vécurent saint Calais, Avitus, etc. (v. 12, et *Vit. Pat.*, XII, 3).

Angoulême, celui où Eparchius fit venir le corps d'un criminel qu'il arracha aux bourreaux par esprit de charité et qu'il rendit à la vie (VI, 18).

Arles, un monastère de femmes, sorte de pénitencier où Gontran plaça Theudechilde, femme de Charibert (IV, 25).

Nogent, celui qu'avait fondé Clodoald, fils de Clodomir, pour vouer à Dieu une vie soustraite à la férocité de ses oncles (III, 18).

Chinon, celui construit vers 463, transformé depuis en collégiale (*Gl.*, conf., c. XXII).

Bourges ou ses environs, ceux de Tausiriaci, de Pontiniacum, d'Onia (*V. Pat.* XVIII, 1).

Bazas, celui où l'évêque Félix confina une jeune fille (H., f. VI, 16).

Enfin, pour abréger, ceux de *Loches* (*Vit. Pat.*, XVIII), d'*Agaunense* (Saint-Maurice en Valais), construit par Sigismond, fils de Gondebaud (III, 5); de *Cournon*, où Palladius fut enseveli sous Sigebert; d'*Aninsule*, dans le Maine (V, 14), de *Colombiers*, près Montluçon, bâti par saint Patrocle (*Vit. Pat.*, IX, 3), de *Melite*, en Auvergne, où se retira le reclus *Caluppe* (V, 9, et *Vit. Pat.*, XI, 1); de *Vindiacense* (*Vit. Pat.*, XII, 3) et de *Randan* (IV, 32, 33), dans la même contrée; d'*Oyan*, Franche-Comté (*Vit. Pat.*, I, 2), de *Senevière* (*Vit. Pat.*, XVIII, 1), de *Pauliacense*, près de Toulouse (*Gl.*, *Martyr.*, XLVIII), de *Moutier Saint-Jean* (*Gl.*, conf., 87), etc., etc.

Comparons maintenant, avec les témoignages que nous pourrons recueillir de l'état de la Lombardie vers les mêmes époques, cette situation de l'art et de l'exercice chrétien en France avant la fin du VI[e] siècle, et au moment même où ce luxe religieux allait prendre le plus grand essor par la continuation de l'œuvre de Sigebert, par les pieuses inspirations dues à saint Colomban, et par les savantes constructions de saint Éloi, comme on en peut juger par cet extrait de la vie de saint Eustase, abbé de Luxeul : « Porro Abelenis et cæteri » Galliarum episcopi post ad roboranda Columbani instituta adspirant : et *multi* jam » amore beati Columbani et ejus regulæ, *monasteria construunt*, fratres adunant, greges » Christi congregant. Inter quos fuit illustris *vir Eligius*.... Is vero apud Lemovinensem » urbem monasterium nobile.... Solemniacum nomine, exstruxit et alia multa iisdem locis » cœnobia. Sed et Parisius puellarum monasterium, quod regio munere acceperat, ædificat. » Cui Christi virginem *auream* præfecit. In Bituricensi vero urbe puellarum monasterium » beati Columbani regulam Bertuara nobilis genere et religione femina construxit. In sub- » urbio Bituricensi.... Babolenus monasteria.... extruxit : primùm in insula.... aliud » Gandia cum nomine... tertium Christi virginum... item aliud Christi virginum juxta » Nivernense oppidum sub eadem regula (sancti Columbani) construxit. » (apud Duchesne,

fonda à peu de distance de sa capitale sa célèbre retraite de *Bobio*, si tôt convertie en ville, par l'affluence des disciples de ce saint

t. I, p. 567). Saint Ouen, qui fonda aussi plusieurs asiles pieux, notamment celui de *Resbais*, en Brie, où se retira saint Filibert avant de fonder *Jumièges*, complète cette description, en ce qui tient aux travaux de saint Éloi, en disant que le monastère de femmes qu'il construisit à Paris, en contenait trois cents, ce qui nécessitait un édifice spacieux, et en ajoutant aux titres artistiques dont nous avons parlé, la construction d'une basilique vouée à saint Paul, et de celle de saint Martial, à Limoges : « quo utique urbani stabilita, plombo ejus cooperant tecta.... »

Ajoutons de notre côté, pour preuve de cet *essor* de l'art bien antérieur à l'influence lombarde, ce que dit le même écrivain du monastère de Sollempniacum (Solognac) : « Est » autem congregatio etiam *nunc* magna, diversis gratiarum floribus ornata. Habentur ibi » et *artifices plurimi diversis artibus periti*...., » en observant que ce personnel *artiste*, joint à ce que le saint biographe dit plus haut des « volumina sacrarum scriptu» rarum quam plurima », constate bien que, dès cette époque reculée, la culture des arts et des lettres sacrées s'unissait, dans nos monastères de France, aux pieux recueillemens de la vie cénobitique.

Peut-on en dire autant des monastères d'Italie, de Lombardie surtout, même à des époques postérieures ? C'est ce que nous allons nous efforcer de rechercher.

Il n'est pas hors de propos de bien établir d'abord à l'appui de nos remarques contre la prétention que M. Hope suppose aux Lombards et que ceux-ci même repoussent, de nous avoir doté de notre style religieux, à partir du VIIe siècle, que le premier monastère que l'Italie ait peut-être possédé y fût fondé, et au centre même de la Lombardie, par notre *grand saint Martin*, comme le prouve ce passage de Grégoire de Tours (l. 1, c. 43), dans lequel, racontant le débat qui s'établit à Candes au lit de mort de ce saint, entre les habitans de Poitiers et ceux de Tours, pour la possession de ses reliques, il fait dire à ceux de Tours : « *Si vous revendiquez le corps de ce saint en vertu des privilèges monasti-* » *ques, sachez que son premier monastère fut dans la ville de Milan* » ; ce que confirme » Sulpice Sevère, c. 4, et cet autre passage du livre x (c. 21), de Grégoire de Tours : « Ob amorem Dei, apud urbem Mediolanensem Italiæ *primo monasterium instituit*. »

Or, ce monastère français de Milan qui doit dater du milieu du IVe siècle, puisque saint Martin vint rejoindre saint Hilaire à Poitiers vers 360, paraît être resté longtemps seul en Italie, où le monachisme dut naître vers ce temps, selon l'expression de Muratori dans ses Annales (t. III, p. 9), sous l'année 403. « *Monachi, appena nati nel secolo prece-* » *dente* » ; mais il paraît que, tandis que nos solitaires de Lerins fuyaient le monde pour se livrer à des études sérieuses et pour se préparer à des enseignemens pieux, les moines d'Italie, comme un grand nombre de ceux d'Orient, n'avaient de cette austérité que les dehors, *furva tunica pullati ;* et, plus occupés de leurs propres besoins que du service de Dieu, ce qu'indiquait le nom de *Sarabaiti* qu'on leur donnait, ils erraient par les villes et les campagnes, *a guisa di mosche*, selon l'expression pittoresque de Muratori qui, dans sa 65e dissertation (*Antichita*, etc.), *suppose* cependant que dès le IVe, et surtout au Ve siècle, il existait quelques monastères indépendamment de celui de Milan, notamment à Rome, à Ravenne, à Nola, mais sans en rapporter d'autres preuves que quelques citations de saint Augustin, de saint Jérôme et de Baronius. A cet égard, le silence que cet

homme. Ce fut donc la France qui fournit à la Lombardie les traditions monumentales appropriées à ces refuges de la piété, devenus

historien garde sur ces premiers monastères dans ses Annales, et qu'il explique par ces mots : « Dico con dispiacere che non abbiamo un filo securo per ben distinguere i tempi » dell'imperio de i Longobardi in Italia, » prouve évidemment pour nous qu'à l'avènement de la dynastie lombarde, il ne devait y avoir en Italie que le monastère de Milan, s'il existait encore, et ceux assez récens de Viviers, de Subiaco et du Montcassin, tandis que la France était, comme nous venons de le voir, couverte d'édifices de ce genre.

Cette pénurie relative explique la création presque simultanée de sept monastères par saint Grégoire-le-Grand et l'empressement de Théodelinde à mettre à profit l'expérience en cette matière de saint Colomban, dont les cloîtres lombards durent nécessairement participer du style à peu près typique de ceux par lui construits en France et notamment à Luxeul ; nouvelle preuve que l'art lombard de ce temps se enta plus tôt sur le nôtre que ce dernier sur des combinaisons auxquelles on ne peut supposer aucun caractère spécial, aucune inspiration artistique de la part de Barbares exploitant dans des intérêts tout matériels leurs progrès dans la civilisation.

Le premier monastère italien postérieur à ceux de saint Benoît et de Bobbio, dont Muratori cite la date comme certaine (*Antichita*, t. III, p. 312), est celui de *San Fridiano*, construit par un majordome de ce roi lombard, Cunibert, mort en 700, qui fonda pour son compte à Pavie celui de Santa-Maria-Teodata, dont nous parlons ailleurs, en expiation de sa faiblesse pour une belle Romaine aux longs cheveux, dont la reine lui avait imprudemment vanté les charmes secrets, exemple de tant de fondations de ce genre: *pro peccatorum suorum remissione*; mais il est plus que douteux que même ce monastère royal du roi lombard, non plus que tous ceux que nous pourrions citer comme appartenant à ces temps, aient approché de la somptuosité déployée soixante ans plus tôt dans les fondations de l'orfèvre ministre du roi de France, alors même que plusieurs rois ou princes lombards en firent leur séjour de prédilection, comme par exemple Anselme, duc de Frioul, fondateur des monastères de *Fanano* et de *Nanantola*, près de Modène, qui, retiré dans ce dernier asile, le gouverna saintement pendant cinquante années, jusqu'en 803, et comme fit avec moins d'abnégation des idées mondaines, le successeur de Luitprand, Ratchis, en cherchant le repos et trouvant les regrets dans les cloîtres du Montcassin, où l'avait précédé de trois ans notre Carloman, fils de Pépin, qui, quelques années plus tard aussi, quitta cette retraite pour revenir en France comme envoyé d'Astolphe : tant il est rare de trouver de franches renonciations au fardeau des grandeurs, quelque dégoût qu'on en témoigne, et de rencontrer des princes que d'amères déceptions ne poursuivent pas dans l'obscurité qu'ils invoquent, comme il advint à Charles-Quint, après sa fastueuse abdication de Louvain ! Encore ne devrions-nous pas faire entrer dans notre controverse les dernières fondations monastiques des rois lombards ; celle du monastère de Nonantola, par exemple, à laquelle Anselme « *diede l'essere circa l'anno* 752, » ne précédant que de vingt ans la chute de la dynastie lombarde et l'époque où nos rois Charlemagne et Louis-le-Pieux se trouvèrent, par l'autorité de la victoire, constitués les régulateurs de toutes les combinaisons prétendues personnelles à cette nation.

En effet, le savant annaliste de l'Italie, qui prouve la portée de ses vues d'ensemble, par ce qu'il dit, sous des époques plus rapprochées, des innombrables monastères de cette

bientôt chez nous en outre des prisons d'état ou pénitenciers royaux, comme ne le prouvent que trop la claustration de Thierry, dans l'abbaye de Saint-Denis, celle d'Ebroin et de Saint-Léger dans le monastère de *Luxeuil*, « où *ces deux grands débris se* désolaient *entre eux*[1]; » la réclusion du dernier roi lombard, *Didier*, sous les cloîtres

contrée, hésite sur toutes les dates antérieures à ce dernier temps. Parlant (*Antichita*, t. III, p. 418) des monastères impériaux ou royaux qui *ne manquèrent pas en Italie*, mais *dont la France abonde*, comme le prouvent, dit-il, Mabillon, Baluze, Du Cange, il n'en voit de traces que dans une loi d'Astolphe, et plus clairement même dans la 36e loi de Pépin, comme roi d'Italie ; de même que cherchant (*Annali*, t. IV, p. 167, 205 et 335) l'origine des monastères *di Farfa*, *di San-Vincenzo di Volturno*, *di Santa-Giulia di Brescia*, etc., il procède toujours par doute pour n'arriver qu'à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle, en tranchant d'ailleurs notre question par ces mots : « Fioriva in questi » tempi la disciplina monastica nella Francia, nell'Inghilterra, e nell'Irlanda. Servirono » quegli esempii a rinovarla in Italia. »

Après de telles démonstrations, pourrait-il rester quelques doutes non-seulement sur l'antériorité de nos grandes fondations monastiques, mais sur leur suprématie relative, surtout au temps où l'on va nous montrer, si nous laissons faire, nos abbés de Clugni, de Saint-Benigne, de Vezelay, de Saint-Denys, de Tournus et de tant d'autres monastères dont les admirables édifices du Xe au XIIe siècle, sont reproduits dans nos planches, subissant l'influence des francs-maçons lombards ? et cette *majeure* une fois admise, n'est-il pas bien plus naturel de voir les créateurs de notre grand style *roman* progressif dans ces illustres émules du grand évêque de Noyon, chefs d'ateliers en activité constante, comme nous l'avons vu par ce que dit saint Ouen des artistes habiles dont regorgeait au VIIIe siècle le monastère de Solognac, que dans les obscurs briquetiers de *Côme ?* C'est ce que nous essaierons de prouver au chap. IV, en montrant les évêques, les abbés et les clercs formant les plans, dirigeant l'œuvre et construisant à l'envi, dans leur intérêt commun, églises et monastères, des fondations aux voûtes, dans des combinaisons plus hiératiques qu'artistiques, jusqu'au moment où l'essor de l'art architectural et ses emprunts à des styles exotiques en firent le patrimoine d'artistes formés par des inspirations moins mystiques et par des études plus spéciales.

[1] Saint Colomban, venu d'Irlande en France avec douze religieux, à l'époque des sanglans conflits qui divisaient les cours d'Austrasie et de Bourgogne, après y avoir exercé avec un grand succès sa mission d'enseignemens pieux, bien nécessaires *dans ces temps de désordre*, et avoir reçu le plus honorable accueil à la cour de Sigebert, s'était retiré dans les Vosges, où l'affluence de ses disciples fut bientôt telle, qu'en 590, il quitta son ermitage situé dans une ruine : « in qua castrum erat olim dirutum, » pour fonder à quelque distance (huit milles) un monastère au lieu où se trouvait un autre château : « quod » olim munitissimum fuisset, » témoignage incident de l'ancienne splendeur de la France avant l'occupation des Francks, et qu'accroît encore ce qu'ajoute le moine Jonas (apud Surium, t. IV), qu'il y avait déjà dans ce lieu des thermes d'une construction remarquable : « ubi etiam thermæ, sive aquæ calidæ eximio opere extructæ » et de nombreuses statues païennes : « multæ illic statuæ lapideæ erant, quas cultu miserabili ritugue pro-

de *Corbie*[1]; l'humide cachot qu'on montre comme ayant servi de prison

« phano pagani quondam colucrant. » La preuve de l'entier délaissement dès lors de ces lieux jadis célèbres, résulte du dénombrement suivant de leurs habitans à cette époque : « Ut nunc solæ illic feræ belluæ, ursi, bubali, lupi, frequenter videbantur. »

Tel était alors Luxeul, encore célèbre aujourd'hui par ses bains renouvelés des Romains, mais plus fameux dans le moyen âge par la grande fondation monastique de saint Colomban, qui ne put jouir toute sa vie de son œuvre et des succès de sa nouvelle règle, sur laquelle prévalut plus tard celle de saint Benoît, l'audace qu'il avait eue de reprocher à Thierry ses déréglemens ayant allumé la fureur de son aïeule Brunehauld, au point qu'après avoir subi de longues persécutions, craignant que son séjour près de Genève ne le garantît pas de la vengeance encourue, saint Colomban se vit forcé de chercher un refuge auprès de la pieuse reine des Lombards, Théodelinde.

Privé de son fondateur, le monastère de Luxeul n'en prospéra pas moins sous la direction de saint Eustase et de ses continuateurs, et son illustration devint telle, que ses abbés ne reconnaissaient autrefois au-dessus d'eux, et comme souverains, que les *empereurs*, ce qui n'empêcha pas les ducs de Bourgogne de disposer à leur gré de ce monastère *privilégié.*

Peu de temps après sa fondation, cette abbaye, déjà célèbre comme école de la noblesse de France, devint la retraite imposée au trop fameux maire du palais, Ebroin, lorsqu'après avoir contraint l'illustre Bathilde à quitter le rang où elle brillait d'un si pur éclat pour s'ensevelir dans son *monastère de Chelles*, et avoir imposé à la France à la mort de Clothaire III (668) Thierry, son second frère, en butte à la malédiction publique, il fut rasé et confiné dans le monastère de Luxeul, tandis que le souverain de son choix était relégué dans l'abbaye de Saint-Denis. Ce fut là qu'Ebroin goûta le plaisir, sans doute bien doux pour une âme comme la sienne, d'avoir pour compagnon de captivité le ministre chéri de sainte Bathilde, cet évêque d'Autun, Leodogarius (saint Léger), auteur de sa disgrâce, et qui, victime à son tour d'un excès de franchise envers son souverain Childéric, fut précipité en 673 des sommités du pouvoir dans le cloître de Luxeul.

Ecoutons sur cette rencontre imprévue le biographe de saint Léger : « In illis igitur diebus adhuc exul in Luxovio residebet Ebroinus, monachali habitu tonsoratus, simulatam gerens concordiam, quasi dum uterque unam, sed disparem exilii accepissent sententiam, ducerent vitam, etc. »; mais bientôt cette fausse concorde parut sous son véritable jour. Rendus l'un et l'autre à la liberté par la mort de Childeric et par la proclamation de Thierry, Ebroin ne trouvant de chances de fortune que dans la supposition d'un faux roi, prit à tâche d'exercer ses vengeances sur son compagnon d'infortune : « Caput revelavit venenosum, quasi » vipera restaurans venena sua, » dit le même historien. Saint Léger, assiégé dans Autun par Ebroin, eut les yeux crevés par ordre de ce tigre, en attendant le martyre qu'il subit plus tard.

[1] La fondation successive en 657 et en 662 des célèbres abbayes de Corbie et de Chelles par notre reine sainte Bathilde, suffirait pour placer l'impulsion religieuse et monumentale de la France de ces époques bien au-dessus de tout ce qui se pratiquait alors dans tout l'Occident : et cependant ces deux *fondations royales*, qui ne forment même qu'une partie de ce que l'art chrétien dut à sainte Bathilde, ne faisaient qu'ajouter un tribut pieux parti du trône, à tous ceux que prodiguaient à l'envi princes, seigneurs, évêques, etc., depuis

au fils de Charlemagne, dans le monastère somptueux et tout royal

même qu'au temps de saint Colomban on avait vu fonder sur un seul point de la France de nombreux monastères comme ceux de Luxeul, de Saint-Dié, de Senone, d'Estival, de Bon-Moutier, de Moyen-Moutier, etc., etc.

Sainte Bathilde, cette pieuse et grande reine, mit ses soins personnels à la fondation du monastère de Corbie : « suo opere fundo tenus struxit, » dit l'auteur de sa vie, « ac devotum gregem monachorum inibi esse constituit. »

Theodefroy, moine de Luxeul, en fut le premier abbé. Ainsi, dès ce temps, les principaux monastères servaient de pépinières pour les autres, comme il advint aussi de celui de Corbie qui fournit, vers 815, la colonie religieuse qui alla fonder le monastère de la Nouvelle-Corbie : « Nova Corbaiâ in Saxonia. » Il faut lire dans Duchesne (t. II, p. 344 et suiv.) : Le curieux récit des difficultés qu'eurent à surmonter les moines colonisateurs, tant pour trouver enfin un terrain convenable que pour des travaux qui semblent impliquer leur collaboration personnelle, comme nous la retrouverons, quoique moins fréquemment, même dans la période gothique où Joinville nous montre « les moines de *Cistiaux* portant les pierres et le mortier, et le benoît roi (saint Louis) prenant la civière et la portant charchée de pierres et alait devant. »

Corbie fut placé en premier ordre dans la constitution de 817, par laquelle Louis-le-Pieux classa dans trois catégories les grands monastères de France, savoir : ceux, au nombre de quatorze, qui devaient à l'empire des dons et de la milice : « quæ dona et militiam facere debent, » classe dans laquelle on trouve aussi le monastère de Sainte-Marie de Soissons; mais non pas Saint-Médard, Saint-Marcel, Saint-Denys, etc., exclus sans doute comme monastères royaux, du rang des tributaires; ceux, au nombre de seize, qui n'étaient tenus qu'à des dons, sans milice, et ceux au nombre de cinquante-quatre, qui n'étaient tenus ni à dons, ni à milice, mais à prières « *orationes* » pour la santé « salutem » de l'empereur et de ses enfans et pour le salut « *stabilitate* » de l'empire (apud Duchesne, t. II, p. 323, 324). Qu'on nous cite pour l'Italie, soumise également vers ce même temps à notre roi Louis-le-Pieux, quelque chose qui approche de cette superfétation monastique et de ce luxe de notre art chrétien, qui, loin d'avoir à implorer le concours des artistes Cisalpins alors dépouillés du prestige de leur nationalité, s'était mis en mesure, par une suite de succès continus, de pourvoir aux besoins analogues des nations du Nord, comme le prouvent l'expédition de la Nouvelle-Corbie, partie de notre centre, source peut-être des emprunts faits plus tard à l'architecture du Nord par les Lombards pour leurs premiers édifices marquans (au XIe siècle). Cette magnificence se constate d'ailleurs par ces mots du récit de la colonisation saxonne, par un auteur ancien : « qualem cætera quoque *sublimia* monasteria per *Franciam* habebant. » Il fallait en effet que ces monastères principaux, tels que celui de Corbie, dont l'ancienne importance peut se déduire de l'aspect presque semblable à celui des tours Notre-Dame de Paris, qu'offre encore aujourd'hui cette partie de son église, continssent dès lors de vastes aménagemens, puisque la reine lombarde, Ansa, y résida avec Didier, depuis 773, et que ces royaux époux, bien que détrônés par leur gendre Charlemagne, qui avait, il est vrai, répudié leur fille épousée en 770, durent, comme souverains et comme alliés de l'empereur, avoir dans ce monastère un établissement convenable dont ne profita guère le malheureux Didier qui y consuma ses jours « in vigiliis et orationibus et jejuniis, et multis bonis operibus. »

de *Saint-Médard* de Soissons [1], et la sépulture vivante sous un capuchon de moine des derniers rejetons de la race de Clovis, dans les monastères de Sithiu (Saint-Bertin) et de Fontenelle (Saint-Vandrille); d'où l'on devra conclure que, même pour l'Occident et *depuis la chute*

[1] Comme œuvres de Clotaire Ier, mort en 544, et de Sigebert, son fils, la basilique et le royal monastère de Soissons forment l'un de principaux témoignages de l'antériorité de nos magnificences monacales sur les premiers essais des rois lombards, et viennent, d'accord avec d'autres exemples déjà cités, prouver en même temps la marche parallèle de l'art architectural français et des travaux presque contemporains de Théodoric et de Justinien. La constatation de l'importance de ces constructions devant ajouter du poids à cette remarque, nous emprunterons à cette occasion quelques citations à la grande collection de Duchesne, ce que Grégoire de Tours dit en plusieurs lieux de cette basilique (l. IV, ch. XIX-XXI, V, ch. III; XI, IX, etc.), ne pouvant équivaloir ici à l'appréciation de l'édifice sous le rapport de l'art.

Dans un abrégé de la vie de saint Médard attribué au prêtre Fortunat (non pas l'évêque de Poitiers), on lit sur Sigebert les détails suivans : Quatinus qui templi ejus (nempe » sancti Medardi) spatia devotus extendens, ad excelsa fastigii tegmina somptuoso de» core perduxit, eodem intercedente servato culmine regis diadematis, prætendentur » sceptra regia potestatis; etc., » et dans une autre vie du même saint donnée par *Surius* (*apud* Duchesne, t. I, p. 547), à l'occasion de la mort de Clotaire : « Morte » præventus, postmodum vero in ecclesia eadem; quam jam ædificare cœperat, ante sci» licet sancti Medardi altare, honorifice est sepultus. Expensas vero, quas huic prepara» verat operi, secundum quod David, rex filio suo Salomoni (toujours Salomon en jeu!)... » a Sigebertus verò, patre sepulto... quod a patre in hoc susceperat negotii largiflue » prosecutus est. *Admirabili* enim *diversi generis lapidum* constructione, secundum » quod a patre suo susceperat, ecclesiam illam *decoravit auro et argento*, ac necessariis » in officio ecclesiastico ornamentorum varietatibus abundanter exornavit..... Eleganter » verò ecclesia composita undecumque potuit elegantiores ibi sacri ordinis ordinavit per» sonas..... ».

De ces splendeurs bien accrues dans les périodes suivantes du moyen âge, de cet immense monastère aux sept églises, le premier, le plus important sans doute de nos *monastères* royaux, bien consacré à ce titre par les chartes de saint Grégoire-le-Grand, il ne reste rien, rien qu'une sorte de crypte allongée dont la voûte, formée d'arcs tiers-point, dément la tradition qui nous y montre la prison du fils de Charlemagne; mais en l'absence de tous vestiges, nous avons saisi avec empressement l'occasion d'en reproduire l'aspect d'*ensemble*, d'après un plan authentique existant dans la bibliothèque de Soissons (*voir* pl. 3 de la 9e série de l'*Album*).

En rapprochant cette planche de celles 2e et 9e de la même série, où nous donnons l'aspect actuel des *ruines* d'une autre abbaye de la même ville (Saint-Jean-des-Vignes, façade à jour et cloître avec plan), débris majestueux dont l'équilibre toujours menaçant présage la chute prochaine, si l'on n'y avise, et en tenant compte des églises encore subsistantes et de celles détruites, parmi lesquelles plusieurs également abbatiales, telles que la célèbre Sainte-Marie mentionnée dans la constitution de Louis-le-Pieux (*apud* Duch., t. II, p. 323), on concevra peut-être ce qu'étaient nos villes du moyen âge et par suite

de l'empire romain, l'art chrétien n'avait pas attendu, pour formuler des édifices remarquables, qu'il plût à des maçons lombards d'en poser les nouvelles bases et de l'exploiter sous le sceau du secret.

A la mort de Théodelinde, qui conserva le pouvoir jusqu'en 625, soit avec Agilulphe qu'elle avait choisi pour époux, soit au nom de son fils Adoalde, bientôt réduit à partager son royaume avec Arioalde, prince *arien*, l'art chrétien ne put jeter aucun éclat, non plus que les soi-disant confédérations maçonniques, auxquelles eût manqué l'appui du pape; et il en fut nécessairement de même des règnes suivans, même de celui de Rotharis, prince législateur et libéral, qui soumit son code à l'assemblée de la nation, mais dont l'arianisme excluait également toute participation aux splendeurs de l'art chrétien. Le règne de ce dernier prince, 630-646, correspond d'ailleurs à celui de notre Dagobert, et nous ne voyons pas qu'aucun écrivain du temps, ni saint Ouen, le biographe de saint Éloi, ni Fridégode, biographe de saint Ouen, qui nous parle des travaux *gothica manu*, fassent mention aucune du concours des Lombards dans les travaux de Saint-Denis, etc., ni de l'enrôlement dans leur confrérie maçonnique de saint Éloi, qui se montra cependant habile architecte par le monument de marbre dont nous avons parlé, comme par la construction de divers monastères, surtout de son abbaye de Solognac, peuplée, comme l'a remarqué saint Ouen, d'artistes que l'évêque-ministre avait pourvus d'une éducation libé-

notre France monumentale de ce temps, qu'on pourra aussi juger par échantillon dans notre vue d'ensemble de Rouen au XV[e] siècle (pl. 7 de la 4[e] série de l'*Album*).

Quoique nous n'ayons trouvé aucune trace graphique ou écrite de la disposition *primitive* du monastère de Saint-Médard, il n'est pas douteux pour nous qu'il n'eût dès lors son cloître, promenoir couvert désigné comme terme générique dans les écrits du VIII[e] siècle du vénérable Bede (*hist.*, l. III, ch. III), et sous le nom de *claustra monasterii* dans les Capitulaires de Charlemagne (l. V, ch. CXLVIII); car ces *portiques dégénérés*, selon l'expression de M. de Châteaubriand, énonciative de leur haute origine et qui accusaient toujours la forme carrée : « Quadratam speciem structura domestica præfert, etc., » étaient inhérens, comme nous le prouverons ailleurs, à toute fondation monastique dont les dispositions générales ne varièrent, du IV[e] siècle à nos jours, que dans leur style principal et dans la partie d'ornementation. C'est ce que prouve la comparaison des cloîtres du IV[e] siècle de Saint-Laurent et de Sainte-Sabine, de Rome, avec ceux de Saint-Jean-de-Latran et avec tous les cloîtres de divers styles, roman, bizantin, gothique, renaissance, dont nous donnerons quelques specimen dans nos planches.

rale, propre à confondre la spéculation lombarde fondée sur l'initiation et le mystère.

Rodoalde, fils de Rotharis, fut également arien, et ce n'est guère que dans le règne de huit ans d'Aribert (651-659) qu'on retrouve un prince catholique sur le trône des Lombards, ramenés eux-mêmes alors en général dans les voies de l'orthodoxie, selon cette remarque de Muratori : « Era Ariberto buon cattolico, e però da che i Longobardi non ebbero difficultà ad eleggerlo per loro regnante, par » ben credibile che la major parte d'essi avesse oramai abbracciata la » religione cattolica (*Annali*, t. IV, p. 109). » Muratori constate ailleurs, par une inscription, que ce prince construisit l'église du Saint-Sauveur hors la porte occidentale de Pavie.

Par conséquent, pas d'associations artistiques lombardes présumables, en l'honneur surtout de l'art chrétien, jusqu'au milieu du VII[e] siècle.

Viennent ensuite les règnes orageux de Godebert et Bertarit, et l'usurpation de Grimoalde, dont la durée, signalée par l'expédition de Clotaire III, par la défaite de nos troupes près d'Asti, et par un nouveau sac de Rome, exercé sous le masque hypocrite d'une visite gracieuse, par l'empereur Constant II [1], ne se prête guère non plus à ces élans et communications artistiques.

[1] Cette lâche violation des lois de l'hospitalité porte un caractère plus atroce ou du moins plus ignoble que les ravages exercés à main armée par la sauvage cupidité des Goths et des Vandales.

Le fils d'Héraclius II, le père de Constantin Pogonat, l'empereur grec Constant II, qui, placé sur le trône à l'âge de douze ans, se crut tout permis, s'était déjà signalé par ses inconséquences, lorsque, persécuteur acharné du pape Martin et de son clergé, il exerça sa munificence envers son successeur Vitalien, en lui envoyant, dit *Orderic Vital* « evangelia aurea, gemmis albis miræ magnitudinis in circuitu ornata. »

Réduit plus tard, après la perte d'une bataille navale contre les Sarrasins, et par l'horreur dont l'avait couvert aux yeux de son peuple l'assassinat de son frère Théodose (en 659), à chercher où placer le siége de son empire, il débarqua en Italie et lutta sans succès contre Grimoalde, roi des Lombards, commettant ainsi tout à la fois l'honneur des armes impériales vis-à-vis des Barbares du Nord et contre ceux de l'Orient. Ce fut dans cette expédition qu'ayant, sans doute pour prix de ses largesses, réclamé l'hospitalité du pape Vitalien, ce larron couronné, accueilli dans Rome (en juillet 663) avec tous les honneurs que lui valut son rang, en sortit le douzième jour, emportant avec lui tout ce que sa rapacité put saisir. Winckelman exprime l'opinion (l. VI, c. VIII, § 23) que les quatre grandes urnes de porphyre placées dans la cathédrale de Palerme, ainsi que celles de l'abbaye de

Mais le fils d'Aribert, Bertharit, que l'usurpation de Grimoalde avait forcé de se retirer en France, ayant reconquis son royaume en 671, consacra, comme action de grâce, sa gratitude envers le Ciel en fondant à Pavie un monastère de vierges. La tradition n'établit pas que, malgré sa piété célébrée par Paul-Diacre, la contagion d'exemples alors si multipliés au lieu où il subit son exil, ait plus amplement opéré sur ce prince qui avait pu voir cependant notre reine sainte Bathilde ajouter encore à nos nombreux monastères royaux, notamment la reconstitution de celui de Chelles déjà fondé par Clotilde, etc., la construction de celui de Corbie où vint, un siècle plus tard, se dessécher sous la bure le dernier rejeton royal de la souche Lombarde.

Le bon roi Cunibert, qui régna dix ans en partage avec son père Bertharit, et onze années pour son compte, et dont la mort vint clore le VII siècle, paraît avoir enchéri quelque peu sur ces essais monumentaux, sans pourtant que dans cet élan il ait dépassé le but que posait alors la piété votive ou d'expiation, plutôt que l'amour de l'art. Paul-Diacre et Muratori (t. IV, p. 197) ne citent du moins que deux monastères relevant de ses œuvres ; l'un *voué à St-Georges* à l'occasion d'une victoire, l'autre érigé à Pavie sous le nom de *Santa Maria Téodata*, comme pour expier par une honte publique un doux péché de concupiscence. Mais à quoi songeait aussi la reine Ermelinde, dépositaire des secrets du bain (public sans doute encore alors), d'aller les révéler à son époux et d'exalter les charmes de cette

Montréale sont le fruit de cette dévastation ; et Muratori (*Annali*, t. IV, p. 128) constate que la spoliation comprit *tous les bronzes qui ornaient Rome*, même « le *tegole* di bronzo » onde era coperta la chiesa di Santa-Maria a i martiri », le Panthéon, consacré comme église en 610 par Boniface, ce qui donna en outre à ce vol le caractère d'une odieuse profanation, inexplicable de la part d'un prince qui avait assisté à tous les offices, et même offert au pape un pallium *tissu d'or et de soie*.

La Sicile, où Constant II transporta ce honteux butin, dont une mort assez prompte (l'assassinat dans un bain en 668) l'empêcha de profiter, ayant été envahie par les Sarrasins dès 669, il est à croire que les bronzes antiques enlevés à Rome subirent immédiatement le sort du colosse de Rhodes, ce chef-d'œuvre du sculpteur grec Charès, vendu deux ans avant cette époque par les Sarrasins à un marchand juif, qui chargea neuf cents chameaux du métal de cette figure de soixante-dix coudées, brisée depuis longtemps, un tremblement de terre ayant fait prompte justice de cette manifestation de l'orgueil humain.

Téodata jeune Romaine *intonsa*, et dont les blonds cheveux « che si » arrivavano fin quasi a i piedi, » formaient, dit la Légende, la plus énivrante parure ? Que le nouveau David ait succombé, on le conçoit bien mieux que le choix de la nouvelle Betsabée sa complice comme abbesse [1] d'un monastère de vierges ; et c'est cependant ce que nous retrouverons dans tout le moyen âge et même au delà. En tous cas, le soin que prend Paul-Diacre (l. V, c. XXVII) de s'occuper de pareilles fondations monumentales, prouverait seul la rareté des autres.

La disparition rapide, dans la même année, des rois Luithpert et Ragunbert nous dispense de toute analyse de leurs règnes, de même qu'il serait sans doute superflu de chercher des manifestations d'art dans celui, de douze années cependant, mais semé de troubles, d'Aribert II, prince qui prenait à tâche de revêtir aux yeux des ambassadeurs et des étrangers les livrées de la misère, « affinchè non concepissero grande-idea del paese, e non venisse lor voglia d'insinuar » la conquista d'Italia a i loro padroni : » mais après qu'*Ansprand*, tuteur de Luithpert, fut venu de Bavière mettre un terme à l'usurpation de cet Aribert si sobre de démonstrations de luxe, mais qui pourtant, vaincu sur les rives du Tésin, fut noyé dans ce fleuve par le poids de l'or qu'il emportait en France, une aurore nouvelle brilla sur ce pays déchiré jusque-là par des factions intestines, lors surtout qu'au règne de trois mois [2] du vengeur de la dynastie de Cunibert, opérant en même temps pour fonder la sienne, vint succéder celui de son fils Liutprand dont Aribert avait épargné les jours.

L'éclat de cette aurore si près de son couchant fut d'autant plus vif pour la nation Lombarde, que le règne de 31 ans de Liutprand fut une ère de douleur pour le reste du monde, et pour les arts surtout une époque de subversion totale ; car tandis que les ardens

[1] Voir dans Muratori (*Annali*, t. IV, p. 198 et 199) les inscriptions commémoratives de la fondation de ce monastère, et les remarques de cet écrivain sur le sens du mot *quæ Turoni*, qui signifierait que l'église était semblable à la basilique de Saint-Martin de Tours ; ce qui prouverait que, loin de nous enrichir de leurs formes architectoniques, les Lombards empruntaient les nôtres.

[2] Un pouvoir de si courte durée à la suite d'un exil de neuf ans rendrait inexplicable la construction attribuée à Ansprand, par l'inscription citée par Muratori (p. 223) de l'église de Saint-Adrien, où ce prince fut placé dans un sépulcre (*in un avello*), à moins qu'il n'ait fondé cet édifice sous le règne de Cunibert, dont il fut le ministre et l'ami.

disciples de ce Mahomet que nous avons vu poindre sur un sol si distant du nôtre, pénétrant dans le cœur de nos plus riches provinces y renouvelaient les excès de Chrocus [1], les princes chrétiens d'Orient

[1] La subversion de l'Occident par Attila, par suite de l'horrible traitement exercé par *Genséric* sur la fille de *Théodoric*, le sac de Rome, terrible conséquence de l'injure faite à *Eudoxie*, et la longue captivité de cette princesse et de ses filles sous les dures lois de leur *vengeur*, et sur le sol même qu'occupait le *comte Julien*, gouverneur de Ceuta, furent des leçons perdues pour cet officier, comme le sont toujours pour nous les enseignemens du passé, lorsque la passion nous aveugle. Au lieu de tirer une vengeance directe et personnelle de l'injure faite à sa fille *Florinde* par le roi goth *Rodéric*, ce fut en trahissant sa patrie, en livrant à l'ennemi la place que sa vaillante épée protégeait depuis deux ans et pouvait encore défendre, en précipitant les Sarrasins sur l'Espagne (en 711), de concert avec les fils de Vitiza; et en combattant à Xérès, sous le croissant de Mahomet, pour mieux assurer le succès de son horrible trame, que Julien voulut réparer l'insulte faite à l'honneur de sa fille, comme s'il eût été besoin pour laver un pareil affront, du sang de tant de peuples innocens de l'attentat de Rodéric! Ces nouvelles hordes, plus aventureuses encore que ne l'avaient été les Barbares (les Goths), victimes à leur tour de cette invasion, trouvant trop circonscrite pour leur plan de conquête universelle, une presqu'île dont des héros comme *Pélage* leur disputaient pied à pied le sol, rompirent la digue des Pyrénées, grâce, dit Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*, à des intelligences avec *Eudo* (Eude) « roy de Gascogne, envieux de la prospérité de Charles-Martel », et inondèrent la France, en 715. Débouchant par l'Aquitaine, les Sarrasins pénétrèrent jus-« qu'au centre du royaume : « passant, dit le même annaliste, par Bourdeaulx, Xainctes, » Poictiers jusqu'à Tours, en quoy faisant, feirent plusieurs *insolences*, et mesmement » bruslèrent partie de l'église Saint-Hilaire. » Plusieurs années se passèrent nécessairement avant la répression de ces *insolences*, puisque ce ne fut qu'en 732, dix-sept ans après l'irruption, que le valeureux Charles-Martel, libre enfin à quelques égards des autres embarras suscités à la France par la révolte des seigneurs de Neustrie et de Bourgogne et par les armemens faits par les Saxons, les Bavarois et les Frisons pour secouer leur joug de tributaires, put enfin opposer un premier obstacle à leurs progrès. A l'exemple d'Héraclius, il dépouilla les églises pour subvenir aux besoins de la guerre; et quoique le même succès ait couronné ses efforts, loin de lui tenir compte de ce moyen de salut, le clergé, qui traita Clovis II d'insensé pour avoir affecté les lames d'argent du tombeau de saint Denis à calmer les angoisses d'une famine, infligea *pour l'exemple* la damnation éternelle à Charles-Martel : mais, grâce à ces ressources, les champs situés entre Poitiers et Tours, déjà célèbres par la bataille de Voclade, et tristement fameux plus tard par la captivité du roi Jean, virent tomber *Abdérame*, invincible jusque-là, et avec lui 365,000 Sarrasins, selon Paul-Diacre, qui réduit la perte des chrétiens à 1,500 hommes (l. VI, ch. XXVI). Bouchet en tue 380,000 sur 400,000, et fait massacrer le reste par Eudo comme moyen de rentrer en grâce près de Charles-Martel. Liutprand ne coopéra en rien à ce premier succès. Ce ne fut qu'en 739, et après que, recrutés de nombreux auxiliaires, les Arabes, sous le commandement de leur roi Mauronte, eurent envahi la Provence, qu'ils constituèrent en royaume, que Charles-Martel invoqua l'aide du roi lombard : « Stimò bene in questa congiuntura di chiamare in aiuto il re Liutprando..... Tra per la

bouleversaient leur empire pour une question d'images, répudiant ainsi, par de honteuses mutilations d'objets d'art et par la proscrip-

» stretta amicizia, ch'égli saggiamente mantenne sempre colla nazione Franca, e perche » non gli piacea d'avere per confinanti al suo regno quegl'infideli, sempre ansanti die- » tro a nuove conquiste, montò senza dimora a cavallo, et con tutta la sua armata mar- » ciò in soccorso dell' amico principe. » Malgré les succès de cette campagne, les Sarrasins, rejetés de la Provençe en Languedoc, et restés maîtres de Narbonne, n'évacuèrent notre territoire qu'en 752, en cédant aux armes de Pépin : « Expulsisque de tota Gothia ho- » minibus illis christianos de servitio Sarracenorum liberavit » (*Annales Metenses, apud Duch.*, t. III, p. 275).

On conçoit à quels désordres ces peuplades fanatiques, étrangères à nos mœurs, à nos croyances, durent se porter pendant un séjour de trente-sept ans dans des provinces riches encore de monumens antiques, dont les solides constructions furent converties par elles en bastionages pour la défense, comme on le remarque encore dans les arènes de Nîmes, et le sort d'édifices religieux d'un culte ennemi du leur, et partant en butte à tous les assauts que subirent les églises et les monastères : « Ibique ecclesiis Dei igne concrematis, « plurimisque christianis interfectis, usque ad Pictavam urbem profecti sunt. Basilicaque » Sancti Hilarii concremata, ad Beatissimi Martini ecclesiam subvertendam summo co- » namine proficisci contendunt, etc., etc. (*Annales Metenses*, *apud Duchesne*, t. III, p. 270).

On peut à bon droit s'étonner qu'après une semblable occupation d'hôtes plus iconoclastes encore que les schismatiques de Byzance, il subsiste aujourd'hui dans nos provinces du Midi, soumises depuis lors à tant d'autres épreuves, d'aussi nombreux vestiges de la splendeur antique, et l'on doit convenir aussi que cette longue résidence des Sarrasins sur nos terres explique les traditions erronées telles que celles du nom de *Mahom* (Mahomet) donné encore aujourd'hui aux médailles romaines par nos paysans d'Alise, comme par ceux du vieil Evreux, pays si distans l'un de l'autre (*voir* t. I, p. 194), et même la consécration, par des actes, de l'origine sarrasine donnée à des monumens évidemment romains, tels que les murs de Grenoble nommés dans les anciens titres *muri Saracenorum*, les restes de l'abbaye de *Saint-Mart*, près de Clermont (Auvergne), désignés par un titre de 1201 sous le nom de *chasals* (ou bâtimens) *sarrazines*, etc., etc.

Il est toutefois consolant de penser qu'il en fut, dans les siècles suivans surtout, des Sarrasins comme des *Goths*, comme des *Burgondes*, comme des *Franks*, et même comme des *Lombards*, et qu'après ce premier jet de violences dévastatrices, ce peuple arabe que son respect constant pour la mémoire de Salomon, son accord avec le peuple juif, et les missions de Néron en Arabie, à la recherche de philosophes magiciens, présentent comme n'étant jamais resté étranger aux notions civilisatrices, fut le premier, le seul même, qui dans l'éclipse presque générale que subit la culture des sciences et des arts, en conserva le feu sacré, en ralluma le foyer, même assez promptement, si l'on en juge par les relations d'Haroun-al-Raschid avec Charlemagne, de manière à nous rendre plus tard avec usure les enseignemens puisés aux écoles alors éteintes de la Grèce, en ce qui tient surtout à la philosophie, à la médecine, et même à notre avis, à l'art architectural, comme encore aux procédés calligraphiques, ainsi que le démontrent les manuscrits d'Aquitaine, que nous citerons au chapitre VIII.

Nous trouverons aussi l'occasion de parler des *académies de philosophie* du *Caire* et

tion souvent sanglante des artistes, les plus beaux titres de gloire de leurs peuples, de Périclès à Justinien [1] : raison de plus pour rendre

d'*Alexandrie*, qui tendraient presque à se reproduire aujourd'hui, plutôt sans doute que celles de *Tunis*, de *Tripoli*, et de *Maroc*, qui furent cependant aussi très florissantes, de même que celles de *Bassora*, de *Consab*, de *Bagdad*, de *Sigilsmèse*, etc. Profitant en outre de la matière de notre chap. XXVII pour offrir une esquisse rapide des progrès que l'astronomie, tant soit peu mêlée toutefois d'astrologie judiciaire, dut aux descendans de ces nomades, qui si longtemps purent, comme nos bergers, pratiquer cette science par routine et par instinct, avant d'en approfondir les arcanes, nous chercherons l'occasion de parler des grands services rendus par ce peuple à l'humanité, en expiation sans doute de tant de désastres, par ses savantes recherches dans l'art de guérir ou du moins de traiter les infirmités inhérentes à notre constitution humaine; mais, par contre aussi nous aurons encore à retracer les dévastations exercées par le même peuple sur d'autres points du globe, notamment en Italie, et surtout dans le royaume de Naples.

[1] Si l'on en croyait les écrivains ecclésiastiques presque contemporains, tels que Theophanes, Nicéphore-Calliste et autres, la célèbre scission qui s'opéra à partir de l'année 726 entre les églises grecque et latine, à l'occasion du culte des images, division si funeste à l'art et dont nous suivrons les phases à nos chapitres VI et VIII, aurait été présagée, mais pour l'Orient seulement, dont elle ébranla l'empire en le privant d'ailleurs d'un reste d'influence sur l'Italie, par des phénomènes précurseurs tels que l'ébullition bruyante de la mer, l'explosion d'un volcan sous-marin qui couvrit de lave enflammée les côtes de l'Asie Mineure et de la Macédoine, etc.; car les préventions augurales des païens survécurent longtemps à ce culte, et l'Orient, si fertile alors surtout en accidens surnaturels, voyait dans chaque catastrophe un avis ou un châtiment de la colère céleste, disposition à laquelle l'Occident participait aussi, d'après ce que nous disent les historiens de Charlemagne, des signes célestes qui présagèrent sa mort, des terreurs de l'*astronome* Louis-le-Débonnaire, etc.

On attribue généralement cette dissidence si funeste pour l'art chrétien à l'influence qu'exerça sur l'esprit d'ailleurs sauvage et borné de l'empereur Léon-l'Isaurien, un misérable renégat nommé *Beser* qui, après avoir pratiqué le culte de Mahomet, prohibitif des signes extérieurs, s'introduisit à la cour de Constantinople et procéda dans le but de modifier ainsi le dogme religieux, de concert avec un évêque phrygien *ignorant* et *débauché*, comme le sont tous les novateurs aux yeux des historiens de la cause opposée. Léon, que sa basse naissance, les préjugés dont il était imbu et sa confiance dans les Sarrasins qui l'avaient aidé à parvenir au trône, rendaient peu propre à dominer cette question théologique, se prêta facilement, on le conçoit, à l'interprétation qui voyait dans ces terribles signes du courroux du ciel, l'irritation produite par le culte des images interdit par la loi de Moïse, comme par celle de Mahomet, et condamné d'ailleurs par les premiers pères de l'église chrétienne, Tertullien et autres, dont les textes faisaient nécessairement partie des enseignemens religieux de ce temps. De là l'édit qui prohiba comme idolâtrie, la vénération et même la possession de configurations humaines qui détournaient sur la créature l'expansion de sentimens religieux dus au seul Créateur. Les peuples, le clergé et les moines d'Orient même, voyant dans cet édit la négation de la doctrine du pouvoir d'intercession des saints près de Dieu, s'en émurent et protestèrent de telle sorte que les violences

hommage au noble contraste *qu'offrit alors la sagesse de Liutprand*, formé, comme Constantin, comme Théodose, à cette école du malheur qui fait les grands princes et dont la politique élevée, les sym-

dont usa Léon pour que force demeurât à son édit impérial, seraient presque justifiées, si cette mesure eût été dictée par une conviction profonde et non, comme tout le démontrait, par une influence subversive; mais ce fut en Occident surtout que cet édit souleva les plus violentes tempêtes heureusement sans naufrages, les populations irritées de l'attentat de l'empereur étant à l'abri de ses atteintes. L'église de Rome, surtout dont nous avons vu les pratiques reposer essentiellement depuis trois siècles sur cette *doctrine d'intercession*, sur l'hommage pompeux rendu aux saints, aux martyrs dont les moindres restes, dont les émanations mêmes étaient devenus l'objet de la convoitise des princes de la terre, la monnaie que les papes échangeaient contre les plus riches tributs, la base de toutes les grandes fondations monumentales, se souleva, mais dignement, à l'idée seule de ce que l'empereur attendait de son concours. Les sages argumens de Grégoire II, dans ses deux lettres si remarquables publiées par Baronius, n'eurent pas plus de succès près de Léon que les représentations de Germain, patriarche de Constantinople, et les écrits de l'illustre saint Jean-Damascène : loin de là; les résistances et les révoltes qu'excitèrent sur tous les points de l'empire, les moyens employés pour les vaincre, accrurent la fureur de Léon, qui chercha, mais vainement, à les atteindre dans leurs racines en provoquant l'assassinat de Grégoire II, puis en soulevant contre le saint siège cinq villes de la Pentapole, tentatives qui, partant de l'exarchat de Ravenne, causèrent dans la basse Italie une irritation que le roi Liutprand sut mettre à profit, comme on le verra plus loin.

Ce ne sera qu'aux chapitres suivans que nous aurons à tracer le tableau déchirant, pour l'ami des arts surtout, des excès iconoclastes dont Léon donna le signal en livrant aux flammes la bibliothèque publique de Constantinople, et celui des actes de violence et de férocité qui portèrent la désolation dans tous les sanctuaires des arts au point d'anéantir l'art lui-même, comme en témoigne l'imperfection des médailles de ce briseur d'images qui vit un an avant sa mort (en 740) le ciel se prononcer bien plus énergiquement contre ses fureurs qu'il ne l'avait fait par *l'avis préalable* du volcan sous-marin ; des convulsions terrestres à effets dévastateurs, ayant semé l'épouvante et propagé la terreur, des murs de Byzance aux extrémités de l'Egypte. Ce qu'il nous importe de constater ici, à raison de la participation de l'art chrétien aux dissidences des églises Grecque et Latine, c'est la gravité de ces désaccords et même leur scandale si contraire à la dignité du culte. Le pape Grégoire III ne recevant aucune satisfaction sur de nouvelles remontrances, convoqua, en 732, dans la basilique du Vatican, un concile de 93 évêques italiens, qui fulmina l'excommunication contre quiconque déplacerait, profanerait ou détruirait les images. Cette mesure, si contraire aux prescriptions impériales, vint renouveler l'étrange spectacle de ces conciles du IVe siècle, qui tour à tour anathématisaient ou préconisaient le grand évêque d'Alexandrie, Athanase; car le fils de Léon, ce Constantin Copronyme, dont nous aurons aussi à peindre la rage héréditaire, fit décréter vingt-deux ans plus tard, dans un concile de trois cent trente-huit évêques grecs, la destruction de toutes les images du Christ, de la Vierge et des saints; nouvelle source de persécutions acharnées qui dépeuplèrent les monastères et les ateliers d'Orient au profit des contrées restées fidèles à la doctrine d'intercession, jusqu'au moment du moins où le concile de 350 évêques convoqués en 787, à

pathies constantes pour notre belle France [1], et les gouts artistiques mêmes, prouvés du moins par le *refuge* qu'il offrit à Pavie à la statue *d'Antonin-le-Pieux*, [2] tinrent peut-être aux épreuves du long exil qu'il subit en Bavière, pays limitrophe alors et en constante affinité avec le royaume des Franks.

Ce serait donc à notre avis sur ce long règne, que *la mort* ne put interrompre [3] et sur ce règne seulement, que viendrait se concentrer et que se présenterait sous le point de vue le plus favorable, la question de l'influence des rois Lombards sur nos arts d'Occident, Liutprand seul ayant étendu leur puissance, jusque-là circonscrite, au point

Nicée en Bithynie, par l'impératrice Irène, d'accord avec le pape Adrien Ier, vint démentir en tous points l'œuvre du *conciliabule* et rendre en faveur des images une sentence dont Charlemagne appela, mais sous certains rapports seulement, au concile de Francfort de 793; ce qui n'empêche pas ces hautes solutions de rester toujours infaillibles.

[1] Nous avons déjà vu ce que dit Muratori de l'étroite *amitié* que Liutprand maintint toujours et sagement avec la France. Il semblerait même qu'à l'attachement politique dont le masque n'est pas toujours sincère, se seraient jointes des affections vraies, d'après ce que disent les historiens, même les nôtres, tels que Dutillet (*Recueil des rois*, etc., t. I, pag. 40), « que Pépin jeune fut envoyé par son père à Liutprand, lequel lui coupa *un peu* » *de ses cheveux* en signe qu'il le tenait pour son fils, selon la coutume des Lombards, » qui était *en même temps* celle d'autres peuples et même des princes de la maison impériale, puisqu'on lit dans *l'Art de vérifier les dates* (p. 423), que *Constantin Pogonat*, mort en 685, « envoya à Rome, du temps du pape Benoit II, pour lui faire honneur ou à St-Pierre, » les cheveux de ses deux fils Justinien et Héraclius, et que c'était une espèce d'adoption » usitée dans ce temps, celui qui recevait les cheveux d'un jeune homme étant regardé » comme son père. »

[2] Profitant de son séjour à Ravenne où l'entraîna, comme nous le dirons plus bas, le désir de profiter de la désunion du pape et de l'exarque, Liutprand comprit parmi les richesses dont il se nantit pour couvrir les frais de son déplacement volontaire « la bella » statua di bronzo di un imperadore a cavallo, stimato Antonino Pio, la qual tuttavia serve » d'ornamento alla lor Piazza (dei Pavesi), etc., e da lor chiamata *il Regisole* (Muratori, t. IV, p. 253). »

[3] En 735, les Lombards croyant que Liutprand avait succombé à une grave maladie, se hâtèrent de proclamer son neveu Ildebrand, que ce roi, de retour à la vie, se décida, par prudence, à prendre pour collègue, non sans trouver que ses sujets s'étaient bien promptement résignés à sa perte, « se l'ebbe a male, » dit Muratori. Ildebrand, qui ne survécut que six mois à son oncle, justifia sur le trône le triste présage tiré de ce qu'un *coucou* était venu s'abattre sur la haste qu'on avait présentée à ce prince, selon l'usage, et qu'il tenait, lors de sa proclamation ; nouvelle preuve de l'emprunt par les rois barbares des combinaisons augurales, comme des mœurs et usages en général des Romains, dont ils avaient la prétention de continuer l'empire.

de promener impunément sa bannière sur le sol réservé et jusque-là respecté, qui rattacha près de deux siècles l'Italie à l'empire Grec, enclave dont l'occupation par Astolphe précipita bientôt après la chute du royaume Lombard ; et ce prince ayant d'ailleurs fait jouir son peuple d'une *enviable* paix sous l'autorité des lois les plus sages[1], malgré les chances de perturbation résultant de son gisement géographique entre la France et Rome, malgré l'invasion sarrasine dont il préserva ses états en allant combattre sur le foyer d'autrui, et le schisme iconoclaste dont il laissa les soins aux papes, tout chrétien zélé qu'il était[2] ; mais cette prospérité relative, suffisante sans doute à la gloire personnelle et locale de ce prince, put-elle défrayer d'autres états? et le modérateur des conflits étrangers, l'arbitre des nations circonvoisines, se vit-il en mesure d'exercer la même action sur leurs arts, à des époques où les ressources manquaient partout, en France, comme à Rome[3] ; en un mot, Liutprand put-il, nou-

1 « Godeva in fatti sotto quei re un invidiabit pace il loro popolo ed era con vigore » amministrata la giustizia al contrario del imperio Romano in Oriente... (*Annali*, t. IV, p. 234). Muratori, qui paraît avoir fait une étude spéciale des lois lombardes, nous montre Liutprand complétant à diverses reprises le Code de ses prédécesseurs et donnant, dans une seule année (724), 102 lois nouvelles, « che esigeva il besogno de'popoli. » Parmi ces dernières lois, il y en avait contre les *devins* et les *enchanteurs* et contre les pratiques païennes, bien que la nation lombarde fût dès lors ralliée presque généralement sous l'étendart de l'orthodoxie.

2 « Era fin ora (728) stato solamente spettatore di quelle brutte scene d'Italia... Il re » Liutprando ; ma vedendo crescere il fuoco, e co tanto irritati e si mal dispositi gli animi » de'sudditi imperiali contra del loro sovrano, volle eavar profeto da questa disunione... » però uscito in eompagna con suo esereito si spinse contra le terre dell'esarcato...» Il prit Ravenne, d'où il emporta, selon Anastase, d'immenses richesses et sans nul doute la statue équestre d'Antonin-le-Pieux, citée plus haut. Ce fut une belle occasion, sans doute, pour les artistes Lombards qui purent suivre cette expédition, d'étudier les constructions byzantines encore debout aujourd'hui dans Ravenne, et qui certes devaient y être alors en plus grand nombre et dans un meilleur état de conservation, pour composer l'amalgame latin et grec qui constitue, selon M. Hope, l'architecture des Lombards ; car ils avaient en même temps le choix en fait d'édifices romains, maîtres qu'ils étaient de Spolète, de Bénévent et de toute la circonscription de l'ancienne capitale du monde, réduite à la possession d'une étroite banlieue, si l'on en juge par les déductions historiques sur les séjours, marches et contremarches des Lombards à ces époques.

3 De longtemps on ne put réparer les ravages que les Sarrasins exercèrent en France, surtout sur les fondations religieuses, le grand luxe de l'époque. Il fallut toute la puissance de Charlemagne et la sécurité dont jouit la France sous son règne, pour que la plupart des

veau Théodoric, tracer un sillon fertile dans le champ de la culture des arts presque toujours ouvert aux grands princes? nous ne le pensons pas.

grands monastères compris dans la constitution de 817 de Louis-le-Pieux, citée plus haut, pussent se reconstituer. A ce sujet, il est à remarquer que ceux des provinces plus spécialement dévastées par les Sarrasins : en *Aquitaine*, 13; en *Septimanie* (gaule narbonnaise), 14; dans le Tolosan, 4; et dans la Gascogne (Wasconia), 5; n'y sont portés que pour des *redevances en prières*, tandis que tant d'autres, quoique moins importans, mais sortis saufs de cette cruelle épreuve, étaient tenus de fournir *en outre* à l'empereur des dons ou des milices, et souvent l'un et l'autre.

La situation des papes était devenue bien plus critique encore. Citons-en une preuve qui démontrera la pénurie du trésor pontifical et l'absence de tout concours, de la part même des maçons lombards, dans les travaux les plus urgens de cette capitale du monde chrétien dont on nous montre les souverains si favorables aux *artistes* de cette nation. A l'avènement de Grégoire II, ce pape, qui soutint si vaillamment le premier assaut de Léon-l'Isaurien contre les saintes images, voulant préserver Rome d'un coup de main, de la part même peut-être de ses amis les Lombards qui s'étaient *impatronisés* dans la Toscane et dans tous les pays environnant la ville sainte, ordonna, dit Muratori (*Annali*, t. IV, p. 229) : « che si ristaurassero le mura di quell'augusta città, e se ne commincio in fatti » la fabricca della porta di san Lorenzo, ma non si prosegui poi per cagione di vari im» pedimenti che sopravennero. » Or, à quels travaux d'art auraient pu se livrer des pontifes empêchés par des causes qu'on devine, même de garantir la sûreté de leur capitale par la restauration de ses murs d'enceinte? Aussi, dans les nomenclatures des fondations et dons des papes, dressées par Anastase, ne trouve-t-on rien entre le pontificat d'Honoré Ier (625), contemporain du roi lombard Adoalde, fils d'Agilulphe et de Théodelinde, et celui d'Adrien Ier, qui, affranchi du contact de ces chers voisins et doté de l'exarchat par l'épée de Charlemagne, reprit avec plus de somptuosité que jamais, comme nous le dirons plus loin, le cours des nouvelles *largesses sacrées*. Quant à celles d'Honoré Ier, rassuré sur son voisinage par les pieux sentimens de Théodelinde, reine de fait sous le nom de son fils, elles ne consistent, en fait de monumens, qu'en un moulin, un aqueduc et un cimetière; mais en fait de dons mobiliers aux églises de Saint-Pierre, de Sainte-Agnès, de Saint-Apollinaire, des Quatre-Saints-Couronnés, de Saint-Séverin, de Saint-Pancrace, de Sainte-Lucie, de Saint-Adrien et de Saint-Ciriaque, elles comprennent trois *candélabres* et trois gabotheæ (sortes de lampes suspendues sur l'autel), pesant ensemble neuf livres d'or, et divers *arcus*, cerostrata, confessiones, ciboria, regiæ (lampes en couronnes), sepulchra (espèces de châsses) et tabulæ (tableaux en broderie exécutés à l'aiguille), le tout pesant environ deux mille livres d'argent, à quoi *il convient d'ajouter* les portes d'argent de la basilique de Saint-Pierre, citées plus haut (*voy.* p. 353, note.)

Les ressources *intellectuelles* dont pouvaient disposer les souverains pontifes de ce temps ne répondent que trop à leur pénurie financière, si l'on en juge par une lettre citée par Muratori, sous l'année 679, par laquelle le pape Agaton s'excuse près de l'empereur Constantin Pagonat de lui envoyer certains légats pour un prochain concile. Ce sont, dit-il, les seuls qu'il ait pu trouver eu égard à « *il diffetto di questi tempi* e la qualita di una » provincia servile. » La Rome de Cicéron, d'Horace, de Virgile, de Tacite, etc., man-

Sans doute, la prospérité exceptionnelle du royaume de Liutprand au milieu des calamités, générales partout ailleurs, la haute piété de ce prince, manifestée dès le premier tiers de son règne par la recherche et la translation des restes de saint Augustin [1], ses goûts de construction, prouvés par la création d'une ville [2] (*Citta-Nuova*, à 4 milles de Modène) et par un assez grand nombre d'autres fondations [3], le sentiment d'art et de supériorité intellectuelle dont il fit preuve en dotant, à ces époques, sa capitale de la statue équestre d'un prince païen, et ses bonnes relations avec les papes qui vinrent l'implorer jusque dans son palais de Pavie [4], offriraient sous ce règne,

quait alors d'écoles et de maîtres pour les premières études littéraires : « perche mancante » di scuole e di maestri (ibid) », pouvait-on donc espérer d'y trouver des *Vitruve?*

[1] Muratori, après avoir établi que la date de la translation du sacré corps de saint Augustin de Sardaigne à Pavie est douteuse, mais que le fait est certain, dit (*Annali*, t. IV, p. 242) que vers 522, Liutprand, informé que les Sarrasins, maîtres de la Sardaigne, mettaient à sac tout le pays et souillaient toutes les églises, dont l'une conservait le dépôt de ces saints ossemens, envoya des délégués chargés d'arracher à force de présens ce précieux dépôt aux infidèles. « Cosi fu fatto, dit-il, e portate le sacre ossa à Pavia, furono » coll' onore dovuto a si gran santo collocate nella basilica di San-Pietro *in cœlo aureo*, dove » tuttavia riposano. » Voici donc encore une église, la même sans doute, qui, selon Paul-Diacre (lib. VII, c. LVIII), fut fondée par Liutprand sous le nom de *Cœlum aureum*, qui devait constituer une imitation de nos églises bien antérieures de *Sancta-Maria deaurata* de Toulouse, de *Saint-Germain le Doré* de Paris, *de Saint-Martin au ciel d'or*, etc.

[2] C'est encore Muratori qui nous apprend, d'après une inscription qu'il cite (*ibid.*, p. 269), que, pour remédier aux dangers qui menaçaient les voyageurs sur une partie inhabitée du territoire de Modène, où passait la route royale de Lombardie (l'ancienne voie Emilienne ou Claudienne), Liutprand transforma ce repaire de brigands en une ville neuve qui prit ce nom : « *Citta-Nuova* », fondation citée dans le testament de Charlemagne, mais que la rivalité des Modenois ne tarda pas à détruire.

[3] Indépendamment de l'église de *Saint-Pierre au ciel d'or*, si remarquable, que les Florentins, dit-on, en firent construire une presque semblable, on cite une église de Saint-Anastase que Liutprand éleva près de sa maison de plaisance d'Olonna, et qu'il décora de mosaïques (*voir*, indépendamment de Paul-Diacre, Grutter, p. MCLXVIII, nos 8, 9 et 10), et l'on rapporte également aux dernières années de son règne (739) la fondation par Abbone du célèbre monastère de la Novalese, au pied du Mont-Cenis; mais il y a loin de ces travaux partiels à l'impulsion générale étendue à tout l'Occident, que suppose le système que nous combattons.

[4] Les rapports de soumission pieuse et d'arbitrage politique de Liutprand avec les papes se trouvent bien constatés par les deux récits suivans :

Anastase raconte qu'en 729, au moment où ce prince se rendait à Rome pour faire valoir

pour le système de M. Hope, des conditions qu'on chercherait vainement dans tous les autres, même dans ceux assez courts du *moine Ratchis*[1] et d'*Astolphe*, qu'on voit en butte à la fois à l'empereur, au

ses droits sur les duchés de Spolète et de Bénévent, et pour châtier l'exarque Eutichius, Grégoire II, ne doutant pas qu'un appel à la piété de Liutprand ne fît taire son ambition, sortit intrépidement de la ville pour aller à sa rencontre au champ de Néron, et que, dans une courte entrevue, l'évêque de Rome parvint à changer les dispositions du roi lombard, qui embrassa ses genoux, renonça à toute hostilité, et suivant le saint père dans la basilique du Vatican, y déposa comme don aux tombeaux des apôtres, son *manteau royal*, ses *bracelets*, sa *cuirasse*, son *poignard*, son *épée dorée*, sa *couronne d'or*, et sa *croix d'argent*.

Plus tard, en 742, le pape Zacharie, animé de la même confiance dans son autorité spirituelle et dans les dispositions du roi des Lombards, et désireux, comme ses prédécesseurs, de maintenir le repos des états circonvoisins, et de conserver le contrepoids impérial dans l'exarchat, dont les évêques de Rome n'osaient pas encore ambitionner la possession, alla trouver Liutprand à *Narni* (à seize lieues de Rome), et en obtint la restitution de quatre villes, que les Lombards occupaient depuis deux ans, et la garantie de la possession par l'Église *du patrimoine de saint Pierre*, bien circonscrit alors. L'année suivante, à l'occasion des préparatifs de guerre que faisait Liutprand contre l'exarchat, le même pape se rendit à Pavie, y célébra la messe dans la basilique de *Saint-Pierre au ciel d'or*, dîna avec le roi, et en reçut un très bon accueil, sans toutefois avoir été, dit l'historien, complètement heureux dans sa mission politique, qui ne précéda que d'un an la mort du roi lombard.

[1] Après avoir donné de grandes preuves d'intrépidité et de vaillance personnelle comme duc de Frioul, en abattant de sa *masse d'armes, faute de temps pour saisir sa lance*, un chef d'Esclavons rebelles, Ratchis, élu roi par les Lombards à la mort de Liutprand, quitta volontairement son trône au moment même où il s'efforçait d'en consolider et d'en agrandir la base. Ayant des sujets de plainte contre les villes italiennes dépendantes encore de l'empire, il courut, à la tête de son armée, mettre le siége devant Pérouse; mais le pape Zacharie, inspiré de l'exemple de saint Léon, vint l'y trouver, escorté de saints et notables personnages, et parvint, non seulement à désarmer sa vengeance, mais à le décider à suivre l'exemple récent de Carloman, qui avait abandonné les grandeurs pour s'enfermer dans un cloître. Le triomphe de l'éloquence de Zacharie fut complet, car, tandis que Ratchis allait rejoindre Carloman dans le monastère du Mont-Cassin, ravagé en 583 par les Lombards, et restauré en 718 par Grégoire II, sa femme Tasia et sa fille Rotrude, imitant sainte Scholastique, fondaient dans le voisinage, à Piombaruola, un monastère de vierges où elles consacrèrent leur vie à Dieu; mais il faut que Ratchis ait moins écouté sa vocation réelle que l'exaltation du moment, puisqu'en 756, à la mort de son frère Astolphe, il sortit de son convent, et vint, en *habit monastique*, revendiquer à la tête d'une armée ses droits au trône, exemple que suivit plus tard notre duc d'Aquitaine Hunald, qui, retiré alors depuis 745 dans un monastère de l'île de Ré, sortit de son cloître au bout de vingt-trois ans, et reprit son épouse et ses états, que Charlemagne le força de quitter pour toujours. L'intervention du pape Étienne III en faveur de Didier, dont la soumission semblait offrir plus de garantie au saint-siége que l'effervescence guerrière de Ratchis, mit

pape et à notre roi Pépin[1], et à plus forte raison dans celui du malheureux *Didier*, détrôné par Charlemagne; mais le silence que Warnefrid (Paul-Diacre), né sous Liutprand, habitué de la cour de Ratchis

heureusement un terme aux menaces de « l'ambizioso monacho », qui, dit Muratori, « se » ne torno confuso al suo monistero. »

[1] Astolphe, d'abord duc de Frioul, puis roi des Lombards par l'abdication de son frère Ratchis, ne lui cédait pas en valeur guerrière, comme le prouvent les prouesses de ces deux preux lors de l'expédition de Liutprand sur le duché de Spolète (*Annali*, l. IV, p. 281); aussi l'Arioste a-t-il fait choix d'Astolphe pour l'un des héros de son poème. Quoique moins accessible que Ratchis aux séductions pontificales, Astolphe, pour fuir ce piège, ne consultant que son ambition, se hâta d'enlever à l'empire grec son exarchat, d'occuper les villes de la Pentapole et d'étendre ses conquêtes jusqu'à l'Istrie. Paraissant céder ensuite aux instances et surtout aux présens de la cour de Rome, il conclut avec le pape Étienne III une trève de quarante ans, qu'il rompit au bout de quatre mois, refusant d'ailleurs d'entrer dans aucune composition, même avec la cour de Constantinople, et menaçant en outre *de passer le peuple romain* au fil de l'épée, si l'on cherchait à s'opposer à ses vues. Étienne ayant vainement renouvelé la démarche personnelle qui avait réussi à Zacharie auprès de Liutprand, en allant à Pavie s'efforcer, d'accord avec l'ambassadeur de France, de fléchir Astolphe par ses larmes et ses prières, se dirigea vers la France. Se sachant poursuivi, il pressa tellement le pas de sa cavalcade papale, « si *frettolosamente* « *cavalco* colla sua brigata », qu'il arriva sans encombre aux frontières de France. Tel fut le but de ce voyage pontifical, dont nous avons parlé (t. Ier, p. 50 et 51) en montrant Pépin faisant les honneurs de son palais de Carisiacus sur l'Oise, à ce pape venu en France, *adjutorium et solatium quærendo;* puis se faisant couronner par lui à Saint-Denis, quoiqu'il l'eût été déjà à Soissons par saint Boniface; mais l'usurpation du maire du palais sur le moine de Saint-Bertin ne pouvait être trop cimentée : c'était bien le moins d'ailleurs qu'en pareille occurrence l'évêque de Rome laissât de côté ses scrupules, et fit comme ses successeurs Adrien Ier et Léon III, acte d'une condescendance que nous avons vu se reproduire de nos jours dans des circonstances presqu'analogues. Étienne d'ailleurs en recueillit le fruit, puisque, malgré l'inutilité des sommations faites à Astolphe par Pépin, et de l'intervention de Carloman, frère de ce dernier, qui précisément à cette époque rompit son vœu pour retourner en France, et après que Pépin, répondant aux menaces d'Astolphe par le siége de Pavie, eut obtenu la promesse formelle, non suivie d'effet, de la restitution de l'exarchat, ce pape, insulté de nouveau jusque dans sa capitale, fut bientôt après, non seulement tiré de l'inquiétude que lui donnait l'occupation de Ravenne par les Lombards, mais mis en possession pour le compte de l'Église, et par suite d'une nouvelle intervention armée de Pépin, de toutes les villes de l'exarchat et de la Pentapole, généreusement octroyés par Pépin, à qui elles n'appartenaient pas, et dont les clefs furent solennellement offertes en hommage sur l'autel de Saint-Pierre. Ce moyen de mettre les Lombards à la raison une fois trouvé, on ne s'étonnera pas qu'au premier sujet de plainte qu'Adrien Ier eut contre Didier Ier, Charlemagne soit accouru, et enchérissant encore sur la libéralité de son père, se soit fait la part du lion, du reste des états des princes lombards, l'Église dotée par les largesses de Pépin, au-delà même de ce qu'elle osait espérer, n'y ayant rien à prétendre. La mort d'Astolphe, renversé par son

et chancelier de Didier, garde dans son ouvrage si plein de faits (*de Gestis Longobardorum*) qu'il a conduit *lui-même*, jusqu'à la mort de Liutprand, sur les titres spéciaux qu'aurait donnés à ce dernier prince sa passion pour les arts, ainsi que les *monumens* qu'elle aurait produits, ne permet pas de s'étendre au-delà des appréciations de cet historien, qui, témoin des grands efforts de Charlemagne pour reconstituer l'art en Occident, n'eût pas manqué sans doute de revendiquer pour ses princes, à la mémoire desquels il se montra si fidèle, l'honneur d'avoir fourni de beaux types à leur conquérant. Or, si l'on joint à cette considération dominante celles déduites plus haut de l'absence totale de traces de beaux édifices appartenant incontestablement à la domination des premiers rois lombards, de la situation prospère de nos arts français, même avant leur installation sur un sol couvert des monumens de Théodoric et autres, et de la constatation des emprunts faits par nos rois à nos formes et traditions architectoniques, sous Agilulphe (Bobio, construit par saint Colomban, d'après ses monastères français), sous Cunibert (imitation de la basilique Saint-Martin de Tours), et même sous Liutprand (Saint-Pierre, *au ciel d'or*), et si l'on tient compte surtout de ce que, sous le seul prince qui, ainsi que nous l'avons démontré, ait pu se trouver en mesure de donner cette belle impulsion, aucun grand débouché ne put être ouvert à ses prétendus missionnaires de l'art, la France, dévastée par les Sarrasins et réduite à dépouiller ses églises pour les combattre, luttant péniblement d'ailleurs contre

cheval dans une chasse au sanglier, hâta peut-être cette péripétie par la division qu'elle mit entre les prétendans au trône de ce prince, qui, *audax, ferox,* l'eût sans doute mieux défendu que ne le fit son successeur, dont l'armée, frappée d'une terreur panique, laissa pénétrer l'ennemi jusqu'à la capitale, où Didier s'enferma huit mois, sans tenter autrement la chance des combats, abandonnant ainsi avec une pieuse résignation, pour entrer dans un monastère, un rang que le moine paladin Ratchis eût également mieux soutenu; mais telles n'étaient pas les vues politiques des papes. Ce n'est pas qu'Astolphe n'ait mêlé des gages de piété aux amertumes dont il abreuva le pape, car c'est sous son règne que fut fondé notamment le célèbre monastère de Nonantola par son cousin Anselme, à qui il donna le terrain convenable. Les enlèvemens de *corps saints* qu'il fit aux environs de Rome lors du siége de cette ville, auraient eu également, dit-on, pour objet, d'enrichir d'autres fondations, et surtout les moines, qu'il aimait beaucoup « *sed valde dilexit monachos, et in* » *eorum est mortuus manibus* »; mais de tels soins ne suffisent pas pour constituer le titre de protecteur et de propagateur des arts, dont aucun roi lombard ne nous paraît réellement digne.

ses tributaires rebelles, la *Bavière*, la *Frise*, la *Saxonie*, etc., contrées alors en voie de progrès, et où se produisirent, mais plus tard, de grands monumens, et les papes en hostilité avec l'empereur, ne trouvant même pas dans leurs ressources les moyens de mettre à profit les talens des artistes grecs exilés pour leur cause; on arrive à conclure que c'est sans preuves et même sans vraisemblance qu'on fait honneur aux *rois lombards* de la création d'un style architectural quelconque.

Mais, ne manquera-t-on pas de nous dire, qu'allez-vous élever sur les ruines de ce système, assez enraciné dans les convictions artistiques pour qu'il se reproduise encore aujourd'hui sous la plume d'un habile architecte, qui déclare avoir consacré vingt années de voyages et d'études à fonder l'*édifice didactique* qu'il élève? Quelle origine doit-on assigner au style grandiose, d'abord purement occidental, puis mêlé de goût et de *fioritures* orientales, qui vient s'interposer entre l'œuvre romaine primitive et de décadence et la création gothique, de manière à prouver par d'innombrables monumens encore debout et de caractère analogue, du nord au sud et de l'est à l'ouest de l'Europe, qu'une grande pensée d'art, des plans et des vues analogues, présidèrent à l'érection de ces édifices religieux, qui viennent, en partage avec l'architecture justinienne (byzantine), combler cette immense lacune? Ici notre rôle change, car si les preuves abondent pour miner le système lombard, elles manquent entièrement pour lui en substituer un autre, ce qui nous impose plus de réserve dans la critique, toujours plus facile, on le sait, que la création, même d'un *système*.

Que les partisans des opinions tranchées, ceux qui, par exemple, nous ont reproché de n'avoir pas dit toute notre pensée sur l'époque à laquelle remontent seulement les décorations des Catacombes, veuillent bien se contenter encore ici de généralités et de faits historiques, dont ils tireront eux-mêmes telles ou telles déductions, selon que nos aperçus, émis avec la circonspection que nous dicte notre ignorance *pratique*, leur paraîtront plus ou moins concluans.

L'architecture carlovingienne, telle qu'elle nous apparaît dans ses quelques débris authentiques, comme dans les restes des constructions *pastiches* du *Munster* d'Aix-la-Chapelle, ne présentant pas encore, quant à l'art chrétien, le degré d'intérêt et le caractère

grandiose dont nous venons de parler, et qui brille surtout dans nos édifices des XI[e] et XII[e] siècles, nous pourrions sans doute syncoper nos analyses chronologiques pour arriver plus tôt à cette belle floraison du style *roman*, si remarquable surtout lors que sa fusion avec le byzantin produisit ce beau *synchronisme monumental*, dont la France possède encore, et dont nous montrerons tant d'admirables restes; mais dans la conviction où nous sommes que ses germes, fécondés plus tard par l'art grec, comme le prouve l'analogie de formes et de détails de nos monumens de tous genres, à partir du XI[e] siècle, avec tout ce qu'on trouve encore en Orient, furent d'abord implantés sur notre sol par l'un de nos plus grands princes, la reconnaissance et la nationalité nous font un devoir d'en étudier la première culture : les essais de civilisation de Charlemagne méritent bien d'ailleurs l'épreuve analytique à laquelle nous avons soumis tant d'autres règnes moins remarquables à tous égards, ce que nous pouvons faire ici sans rentrer dans les détails donnés sur ce prince à notre chapitre premier, la question qui nous occupait alors, celle de son séjour à Paris [1] et de sa présence dans notre Palais, se trouvant complètement dégagée.

1 Sans revenir à la charge en fait de témoignages contraires à l'assertion de Dulaure, nous en joindrons un emprunté à Montfaucon (*Mon. franc.*, t. I[er], p. 277), ou plutôt à Suger qui, par sa position élevée, pouvait bien avoir, au XII[e] siècle, sur le séjour de Charlemagne à Paris, des notions effacées au XIX[e]. Dans un des médaillons en verre peint de l'abside de la basilique de saint Denis, on voyait Charlemagne sur un trône attenant à une sorte de fortification, tenant le sceptre, portant sa couronne fermée et recevant trois ambassadeurs. La légende portait : « *Nancii* (pour *nuncii*) *Constantini ad Carolum* » *Parisius*; » ce que Montfaucon traduit ainsi : « les ambassadeurs de Constantin à Charles » qui *était à Paris*, » en ajoutant, il est vrai, que, « *Charlemagne ne reçut jamais à* » *Paris des ambassadeurs de Constantin*; » mais Montfaucon pensait sans doute à l'ambassade dont parle le moine de Saint-Gall sous l'année 798 : « reversus est in *Aquis-Grani* » palatium, ibi legationem à Constantinopoli suscepit. » Tandis qu'il s'agirait, selon nous, de celle qu'Irène dut envoyer en 781 pour demander à Charlemagne la main de sa fille Rotrude pour son fils (Constantin VI), âgé de dix ans ; circonstance constatée comme fait, sinon par ses détails, et qui concorderait avec nos supputations sur l'époque du séjour de Charlemagne à Paris, avant que sa nouvelle dignité impériale, l'attitude des nations du nord, les révoltes itératives des Saxons et celle de Tassillon, duc de Bavière, l'eussent décidé à fonder une capitale plus rapprochée de ces foyers de sédition et qu'il n'habita qu'en 788, comme nous l'établirons plus loin ; qu'on remarque d'ailleurs que ce prince, à l'imitation de ce que fit son père pour le pape Étienne, promenait les étrangers de palais

Lorsque le fils aîné de Pépin parvint au trône à l'âge de vingt-six ans (septembre 768) par la mort de son père, ce jeune prince, dont la France et l'Allemagne se disputaient la naissance, nourrissait déjà le levain d'ambition qui le rendit l'arbitre des destins de ces deux peuples, si l'on en juge par son empressement à saisir les doubles rènes que la mort de son frère Carloman [1] légua bientôt à des mains trop débiles [2]; et c'est la même passion sans doute qui rompit, sans motif sérieux « sine aliquo crimine », le lien qui,

en palais, et qu'il célébra les fêtes de Noël de cette même année 781, dans celui de Chiersi-sur-Oise, à peu de distance de Paris.

Nous pourrions bien encore trouver d'autres témoignages de ce fait, le séjour de Charlemagne à Paris, notamment dans ce que dit le moine de Saint-Gall (*de ecclesia curanda Caroli M.*, chap. XI) de la célébration par ce prince des fêtes de la nativité et de l'apparition du Sauveur, à *Paris* et à Tours, dans cette mention des *Annales Francorum*, sous l'année 800, après la mort de Liutgarde à Tours; *inde per Aurelianos et* Parisios *regressus*, dans cet autre passage de la vie de *Louis-le-Pieux* par l'historien *Astronome*, qui dit, parlant de Charlemagne sous l'année 779: et *Lutecias* quà alio nomine *Parisias* vocatur *se recepit* (il se retira, ce qui suppose un *séjour*.) (Apud Duch., t. II, p. 288); même dans ce que dit Dubouchet (*Annales d'Aquitaine*, f° XLI): « après cette dure et » griesve guerre, le roy Charlemagne s'en alla à Paris, » etc., etc., mais ce serait éterniser une discusion déjà trop longue sans doute.

1 L'apôtre, bien méconnu sans doute à quelques égards, des fauteurs de nos dissensions et de la subversion de notre vieil édifice social, Voltaire, dans sa vertueuse indignation contre tout pouvoir illégitime, prend acte de cette substitution léonine, répréhensible sans doute, pour insinuer quelle fut préparée par un crime: « Charlemagne, dit-il, usurpa la moitié de la France sur son frère Carloman, qui mourut trop subitement pour ne pas laisser des soupçons d'une mort violente. Il usurpa l'héritage de ses neveux et la subsistance de leur mère, etc. » (*Annales de l'Empire*).

La plupart des historiens réfléchis qui se sont le plus occupés de ce règne, Bossuet, Montesquieu, Mably, Anquetil, Gaillard, Hegewisch, Gibbon, n'ont pas été si loin. Ils ne peuvent nier le fait d'usurpation, mais en faisant la part de l'ambition du frère survivant, quelques uns remarquent que les usages du Nord, dans pareille occurrence, autorisaient Charles à saisir le pouvoir avec l'assentiment de la nation, qu'il paraît en effet avoir consultée, d'après ce que dit Eginhard: « *consensu omnium* Francorum rex constituitur » (apud Duch., t. II. p. 95); ce qui le plaçait dans la position où se trouva plus tard le comte Eudes vis-à-vis du jeune *Charles-le-Simple*. Quant aux papes, leur assentiment lui était acquis d'avance par la conduite de Pépin. Les services ultérieurs que Charles leur rendit les paya largement de leur complicité d'abord tacite, puis des plus manifestes.

2 Gilberge, veuve de Carloman, se réfugia avec ses deux enfans en bas-âge près de Didier, roi des Lombards, dont Charles avait déjà répudié la fille, ce qui dut ajouter encore à l'irritation réciproque de ces deux princes et doit avoir contribué à la terrible collision qui leur assigna des destinées si diverses.

l'unissant à la fille du roi lombard *Didier*, eût pu former obstacle à la conquête de l'Italie ; mais puisque ce sentiment s'annoblit quelquefois par la conscience d'une supériorité incontestable, comme par les vues élevées qui l'inspirent, Charles, plus que tout autre prince, mérita que l'histoire ne se montrât pas trop sévère sur ses moyens de conquérir, de son vivant même, le beau surnom de *grand* [1].

Son ardeur à courir s'inspirer des grandeurs de Rome, dès que ses armes et la *panique* des troupes de Didier lui eurent ouvert les portes de l'Italie, laissant à son armée le soin de réduire Pavie, où ce dernier roi lombard déposa sa couronne sans combat [2], et com-

[1] Nous suivons ici la tradition *vulgaire*, sans chercher à discuter l'opinion exprimée par M. Michelet, et dont nous parlerons ailleurs, sur la véritable étymologie du nom de notre *Charlemagne* ou *Challemaines*, comme le nomment les chroniqueurs du moyen âge.

[2] Pour tout ce qui tient dans ce règne, comme dans tous autres, à l'histoire d'Italie, ce sera dans les historiens de cette nation que nous chercherons nos témoignages. Ici *Muratori* peint à grands traits cette courte campagne, après avoir parlé des pourparlers qui eurent lieu entre des envoyés du roi des Lombards et le pape Adrien, pour la restitution de villes que le premier détenait, et du mode de parlementer de Didier, qui vint menacer Rome avec son armée, accompagné d'ailleurs de la veuve et des fils de Carloman, violence à laquelle le pape opposa un courage et une prudence dignes d'un général consommé, dans l'attente, il est vrai, du secours qu'il avait demandé par mer à Charlemagne.

Notre roi essaya, mais vainement, un nouvel *aboccamento*, et alla jusqu'à offrir 14,000 sous d'or d'indemnité à Didier, qui, saisi d'un *esprit de vertige et d'erreur*, courut à sa perte : « E tutto ricusando, » dit l'historien, « incautamente si andava fab» bricando la sua rovina. »

Plus de solution possible dès lors que celle des armes, qu'on le remarque à la gloire de Charlemagne, à qui des intelligences opposées aux Lombards facilitèrent, dit-on, le trajet des Alpes et l'entrée de l'Italie, mais moins sans doute que la lâcheté du fils de Didier : « All' improviso s'intese che Adelgiso figliuolo di Desiderio, e tutti i Longobardi, colti » da un panico terrore, aveano presa la fuga, abbandonate le tende a l'equipaggio, senza » che alcuno gl'inseguisse.... Certo è bensi, che senza battaglia, senza contrasto calò il » re Carlo in Piemonte col suo fiorito esercito, e tal timore incusse nel re Desiderio, che » altro scampo non ebbe, che di retirarsi e chiudersi nella forte citta di Pavia, come » appunto avea fatto il re Astolfo, ma con esito differente da quello », puisque Didier se rendit à merci après huit mois de blocus.

Le fils de Didier se retira à Vérone, où il fit du moins une assez belle défense, grâce à l'ex-duc d'Aquitaine, le moine Hunald, qui l'y avait rejoint, et qui, dans sa valeureuse exaltation contre le prince aux fers duquel il venait de se soustraire, voulut prolonger le siége, et se fit lapider par les habitans. Ainsi tomba le dernier prince de la race méro-

binant son excursion de manière à assister aux solennités du samedi-saint et de Pâques (Anastase), célébrées pompeusement dès lors dans la métropole de la chrétienté, présageait déjà tout ce que l'art chrétien dut à la noble passion de ce prince, qui, séduit par l'accueil d'Adrien [1] et par l'éclat que ses propres bienfaits ajoutèrent à l'auréole pontificale [2], conçut dès lors sans doute la grande pensée de la régénération des arts et des lettres d'Occident, mission qui, plus

vingienne, en même temps que le dernier roi lombard s'abîmait dans les austérités du cloître. Adelgise se retira à Constantinople, et succomba plus tard dans une tentative pour rentrer dans ses états.

Rien ne peint mieux la triste agonie du dernier roi lombard que ses terreurs à l'approche de l'armée de Charlemagne, si pittoresquement exprimées par le moine de Saint-Gall (apud Duchesne, t. II, p. 132), lorsqu'il nous montre Didier placé sur une des tours de Pavie avec le transfuge *Ogger*, et lui demandant à chaque mouvement de troupes : « *Est-ne* « *Carolus in tanto exercitu*? » puis, stupéfait à l'apparition du prince et de son cortége, s'écriant : « *Descendamus et abscundamur in* terrâ à facie furoris adversarii tam » immanis. »

1 Cet accueil fut un véritable triomphe, d'après ce qu'on lit dans Anastase (*vie d'Adrien*). Le sénat et tous les *patriciens* de l'époque se portèrent à la rencontre du prince, à 30 milles de Rome, enseignes déployées, et rencontrèrent à un mille toute la milice et la jeunesse des *écoles* (il y en avait donc alors), portant des palmes d'olivier, et témoignant leur joie par des chants et des acclamations ; à l'entrée de la ville, les croix et insignes religieux qu'on était dans l'usage d'arborer dans les entrées des exarques ou autres délégués de l'empereur, étant venus se joindre au cortége, Charles mit pied à terre et s'achemina avec tous ses officiers vers la basilique Vaticane, où l'attendait le pape à la tête de son clergé. Il baisa un à un, en les montant, les degrés qui menaient au temple, et se précipita ensuite dans les bras d'Adrien. Les trois fêtes pascales se passèrent en solennités pompeuses. « *Venuto poi il mercordi*, » dit Muratori, comme pour prouver *qu'il n'y a pas de bonnes fêtes sans lendemain*, « fece istanza il Papa al re Carlo, perche confermasse le » donazioni fatte dal re Pippino suo padre alla chiesa Romana : al che puntualmente con- » discese, e il diploma di questa conferma fu posto sopra l'altare di san Pietro. »

2 Les historiens diffèrent d'avis sur l'étendue de la donation qui eût rappelé le *contrat des chasseurs*, si Didier, sur ces entrefaites, eût trouvé le moyen de rompre sa clôture et le courage de reprendre l'offensive ; mais ce qui demeure constant, par résultat, c'est qu'avec le projet déjà arrêté de succéder à Didier en ceignant la couronne de fer par dessus celle des Franks, Charles en usa largement avec le saint-siége, sans cependant qu'il lui ait concédé, comme on l'a dit, indépendamment de l'exarchat, *Parme*, *Reggio*, *Mantoue*, *la Corse*, *l'Istrie*, *la province de Venise* et les duchés de *Spolète* et de *Bénévent*, car dans ce cas, retombant dans le rôle dont nous parlons plus haut, il eût cédé plus qu'il ne pouvait livrer, n'ayant pu parvenir lui-même à posséder Venise, non plus que le duché de Bénévent, qu'Arigise, gendre de Didier, convertit en une *principauté*, qui fut l'asile des savans, des lettrés et des artistes de l'époque.

encore que l'éclat de ses hauts faits, imprime à sa mémoire le sceau de l'immortalité; mais ce point de vue n'est en général qu'accessoire dans les récits de nos annalistes et historiens, contemporains ou non, qui, étrangers ou insensibles pour la plupart au vain prestige de gloire monumentale, se montrent plus soigneux de célébrer le triomphe de la piété de ce prince dans sa condescendance aux vues des papes, peut-être même dans le massacre des Saxons, que de rechercher le but civilisateur que se proposait toujours sa grande âme, alors même que, brillant à la fois comme l'éclair et frappant souvent comme la foudre aux points les plus distans de son immense empire, il trouvait dans la terreur de ses armes les moyens de ranger, et surtout de contenir sous son sceptre protecteur tant de peuples divers, de mœurs encore barbares, et dont il confondit les antipathies dans un commun intérêt de progrès social. Ce sera donc surtout dans les écrivains des pays conquis par ce prince, et surtout dans Anastase, Muratori, etc., que nous chercherons des témoignages exempts du moins de toutes préventions *nationales*.

Voyons d'abord, pour lier son règne, comme roi des Lombards, à celui des princes qu'il détrôna, combien la justice que rend Muratori à *Carlo Magno vincitor* vient appuyer nos remarques sur la stérilité des efforts de la dynastie lombarde proprement dite.

Ce changement, dit l'historien, non moins versé dans l'histoire de l'art que dans les questions politiques ou religieuses, *tourna même au grand avantage de l'Italie.* « Cambio, che tornò anche in sommo
» vantaggio dell' Italia, perchè quantunque i sudditi de i re Longo-
» bardi godessero interna quiete e felicita e fossero governati con
» buone leggi ed esatta giustizia : pur provarono di poi anche
» *miglior* trattamento sotto di Carlo magno, monarca che in altezza
» di mente, possanza, et dirittura di Giudizio superò tutti i re
» Franchi e Longobardi (*Annali d'Italia*, t. IV, p. 362-363). »

A cet éloge désintéressé et d'autant plus flatteur pour notre prince, que le savant étranger qui l'exprime avait sous les yeux, indépendamment de nos annales, tous les documens littéraires de l'Italie, où le règne de Charlemagne et de ses fils a laissé de brillantes traces, joignons sans plus attendre, pour ne pas perdre de vue la question d'art, et pour prouver la culture par le fruit et le contraste qu'offrit, à cet égard, l'état de Rome sous les domination

lombarde et franque, le témoignage d'Anastase-le-Bibliothécaire sur les largesses d'Adrien Ier et de Léon III.

Depuis un siècle et demi, les malheurs de l'Italie et l'influence même des rois lombards avaient au moins détourné la source des encouragemens et des prodigalités religieuses dont le saint-siége s'était montré, depuis Constantin, le continuel dispensateur, les dernières munificences papales remontant à Honoré Ier (625). Charlemagne paraît, et tout change; car ces sources vivifiantes de l'art chrétien, jaillirent plus abondantes que jamais sous Adrien Ier [1],

[1] De la situation où l'auteur de la vie d'Adrien Ier, Anastase-le-Bibliothécaire, nous montre ce pontife faisant rentrer précipitamment dans Rome toutes les richesses transportables des églises situées hors les murs, telles que Saint-Pierre, Saint-Paul, etc., à l'approche de Didier, et faisant barricader par de gros ferremens les portes de la basilique Vaticane, à celle où Charlemagne plaça ce pape par la donation dont nous avons parlé, et par la sécurité qui vint en garantir l'effet, l'intervalle est immense; aussi le changement qui s'opéra dès lors dans les manifestations du saint-siége fut-il des plus rapides et des plus remarquables, et vint-il prouver de nouveau, comme les édifices créés par l'impulsion magique de Justinien, que l'art ne fait jamais défaut, même aux temps du plus grand sommeil de ses splendeurs, à qui peut et veut franchement en réveiller l'éclat, et qu'en tous temps, en tous pays, c'est moins à l'insuffisance ou à l'incapacité des artistes qu'on doit s'en prendre de l'absence de ces lueurs ou des aberrations du goût, qu'à la rareté de patronages à la fois puissans et éclairés qui sachent les mettre en œuvre et leur imprimer une grande direction.

Le premier soin d'Adrien fut de pourvoir à la sûreté de sa capitale, ce que n'avait pas pu faire Grégoire II, en l'entourant de fortes murailles, avec des tours pour la défense. S'occupant ensuite de travaux utiles, il fit reconstruire les aqueducs servant à l'écoulement des eaux *Sabatina*, *Claudia*, *Virgo*, et consacra divers cimetières, sans doute indépendans des anciennes catacombes, alors en pleine exploration, comme le prouve notamment la lettre d'Adrien à Charlemagne, mentionnant les *peintures* dont le pape saint Célestin (du Ve siècle) fit orner sa sépulture (*Epist. ad Carol. Mag. in act. concil.*, éd. de Paris, t. IV, col. 812), et comme en témoigne le grand biographe de la papauté, en parlant des travaux divers, « *multas fabricas, cubicula clara*, etc. », que la plupart de ces pontifes firent exécuter dans ces grottes. Quant à ses créations ou restaurations vraiment monumentales, indépendantes même de la fondation de divers monastères où les conditions de l'exercice de l'art proprement dit n'étaient sans doute pas de rigueur, elles s'étendirent à plus de cinquante églises, dont plusieurs, de construction antérieure, telles que Saint-Paul, Saint-Laurent in Damaso, furent ornées de somptueux portiques : mais ce qui passa tout ce qu'on pouvait supposer dans une époque si voisine d'une ère de détresse, c'est la multiplicité et l'importance de ses dons en objets d'or et d'argent à l'usage des autels, en vêtemens tissus d'or et de pierres précieuses, avec sujets de figures brodées et autres objets qui entraînaient la participation de toutes les branches d'art, depuis si longtemps en souffrance dans les états romains et à une époque où l'intervalle

dès que la puissante épée de notre prince eût affranchi ce pontife de sa condition précaire et dépendante, et doté le saint-siége de revenus autres que le modeste héritage du premier évêque de Rome.

écoulé depuis les proscriptions de Léon-l'Isaurien et de son fils, et le défaut d'exercice de l'art dans les familles d'artistes grecs réfugiés, privaient sans doute les papes de ce secours. Qu'on en juge par une analyse rapide et sans doute incomplète, mais qui, du moins, donnera la mesure de la marche de l'art en faisant apparaître quelques désignations autres que celles décrites sur les temps antérieurs : vingt-un *arcus* d'argent pesant 268 livres, un *aspectus altaris* (devant d'autel) d'argent pesant 136 livres, douze *calices* d'or pesant 9 livres, vingt-un *cancelli* (grilles) du même métal pesant 56 livres, cinquante-trois *canistra* (lampes en forme de corbeilles) pesant 36 livres d'or et 236 livres d'argent, dix *cantharæ* (chandeliers) d'argent pesant 100 livres et un *cerostrata* 12 livres, deux *ciboria* d'argent pesant 195 livres, un *confessio* d'or (coffre, dit Du Cange) « sub majori altare » positus, quo sanctorum reliquiæ ac corpora reconduntur », pesant 338 livres ; trente-cinq *delphini* (lampe à plusieurs mèches) pesant 8 livres d'or et 284 livres d'argent, trois *galathea* (lampes suspendues devant l'autel) pesant 10 livres d'or, diverses *historiæ depictæ*, etc. (sujets d'histoire exécutés avec des lames d'or) pesant 615 livres de ce métal, treize *imagines* « ex laminis deauratis argenteis investita » pesant 255 livres d'or et 105 d'argent, *laminæ* d'or pesant 105 livres, deux *laudunæ* (vases sacrés) en argent pesant 8 livres, une *patena* pesant 11 livres, un *pavimentum* d'argent du poids de 150 livres, objet dont on conçoit difficilement l'usage, mieux encore cependant que celui décrit dans un roman de la guerre de Troyes :

« En une chambre à or ovrée,
» Et de cristal pavamentée. »

rugæ (petites balustrades d'appui revêtues de métal) pesant 234 livres d'argent, deux *tabulæ* (tableaux brodés à l'aiguille) pesant 15 livres du même métal, *diversa* (divers objets) pesant 232 livres d'or et 671 d'argent, *pharum majus in modum crucis* (grand lustre en forme de croix), *regulares*, tringles horizontales pour la suspension des lampes et sans doute aussi des rideaux d'autel, etc., etc.

Léon III, qui trouva les grandes brèches réparées, et put ainsi puiser plus largement dans les *voies et moyens* d'un budget plus florissant encore par l'extinction *du passif* arriéré, ajouta beaucoup au déploiement des magnificences de son prédécesseur. Si l'on ne compte guère que vingt-six églises construites ou restaurées sous son pontificat, moins long de deux années que celui d'Adrien, mais troublé par le guet-à-pens qui le força de se réfugier à Aix-la-Chapelle, les yeux et la langue saufs, quoi qu'on dise, on remarque un grand surcroît de luxe dans les autres édifices auxquels il attacha son nom, tels que le *triclinium* (ici salle de festins) du palais de Latran et de Saint-Pierre, un *presbytère* (partie de l'abside de la basilique où s'asseyaient les prêtres) exécuté en marbre, plusieurs *baptistères*, dont un avec des colonnes de porphyre, plusieurs *portiques*, dont celui en marbre du palais de Latran, un palais épiscopal à Albane, des monastères, des hôpitaux, des bains, des naumachies, etc.; en un mot, des édifices d'une telle recherche et d'une telle importance, qu'ils impliquent une incroyable prospérité de l'art, toujours poursuivi alors à Rome, selon les traditions antiques ou de décadence, mais cependant avec une

alors même que le savant bibliothécaire du Vatican, auteur presque contemporain de la vie de ce pape, n'aurait pas pris le soin de faire hommage à Charlemagne de ce triomphe de l'art chrétien si longtemps comprimé, et florissant miraculeusement tout-à-coup dans ses branches si diverses, l'enchaînement des faits historiques viendrait réparer cet oubli. La reconnaissance consacre le bienfait; et certes, les honneurs presque divins rendus à notre prince dans ses fréquens voyages à Rome, l'asile que Léon III, poursuivi par des assassins, vint chercher près de lui [1], la surprise impériale que sa gratitude lui

profusion de moyens et de ressources au-dessous de laquelle ne dut pas se tenir l'empereur d'Occident, témoin de ces belles créations. Léon enchérit aussi sur les dons en orfévrerie, tissage, etc., valeur pondérable ou d'art de son prédécesseur, puisque ceux qu'il nous a été permis de relever dans les nomenclatures d'Anastase, d'un poids inférieur, quant à l'or, qui ne s'élève qu'à 1075 livres, offrent un total plus que décuple quant à l'argent (24744 livres). On y remarque, entre autres objets, dix *ciboria* (sorte de baldaquin pour tenir le ciboire suspendu sur l'autel) pesant ensemble 8518 livres d'argent, cent dix-sept *coronæ* (lampes en forme de couronnes) pesant 55 livres d'or et 1827 d'argent, quinze *croix* d'or du poids de 121 livres, quarante-deux *imagines* pesant 254 livres d'or, 1091 d'argent, cent-trente *calices* du poids de 284 livres d'or et de 910 d'argent, des *aquæ maniles* (vases pour l'eau à laver les mains), des *communicales* (vases pour *distribuer* la communion), des *januæ regiæ* (portes royales), dont le poids, 127 livres, semble n'indiquer qu'un revêtement; des *lectoria* (pupître), des *mensa* (tables d'autel), des *scuta* (bassins), des *sicla argentea* (espèces de seaux), des *thuribula* (encensoirs), etc., etc., richesses qui s'accrurent beaucoup de la part que Charlemagne fit au pape Léon dans la répartition du trésor d'orfévrerie des Huns, trouvé dans leur *Ring*, en 799.

Parmi les autres œuvres d'art de ce pape, consistant en *fresques, mosaïques, peintures, tapisseries*, etc., on distingue des paremens d'autels tissés d'or et couverts de pierres précieuses, représentant la nativité de saint Simon et la Passion, quinze voiles ou rideaux d'autels appelés *sigillata*, à cause des figures dont ils étaient ornés, et onze *devant d'autels*, tous représentant divers sujets de sainteté décrits par Anastase, qui put vivre sous Léon III, puisqu'il assista, déjà âgé sans doute, au concile de Constantinople, de 869, où *Photius* fut condamné, et qui, dans tous les cas, se trouvait, par le poste qu'il occupait au Vatican, à même de juger de la nature et de l'importance de tous ces travaux, encore dans tout leur éclat (*voir*, pour l'ensemble, la table des matières du *Liber Pontificalis*, édition de Rome, in-4°, et les savantes dissertations de Muratori, *Script. rer. Ital.*, vol. III).

Rien de mieux constaté, par conséquent, que l'état florissant de ces divers arts dès les premières années du IXe siècle, et que l'honneur qui en revient à notre prince pour avoir fait éclore sous sa puissante égide ces germes depuis longtemps éteints, ce que nous prenons soin de noter ici, comme réponse aux aveugles détracteurs du moyen âge, sans considération de lieux et d'époques.

[1] Déjà, et même depuis longtemps, la France et la cour de nos rois étaient le refuge des

ménagea [1], en un mot, l'harmonie constante qui régna sous ce règne entre deux pouvoirs si souvent rivaux, suffiraient pour démontrer

papes en temps d'affliction. Étienne III était venu y chercher aide et protection contre Astolphe, et avait reconnu cette hospitalité en couronnant Pépin et en le déclarant patrice des Romains, concession dont le paya largement la libéralité toute *gratuite* de ce prince; Adrien, plus hardi, tout en faisant tête à l'orage, avait, « cùm insolentiam Desiderii regis » et Longobardorum ferre non posset (Eginhard, *apud Duch.*, t. II, p. 238), » obtenu de Charles un secours non moins efficace et plus *efficient :* il était donc naturel que Léon III, victime d'un complot ourdi par un sacristain, neveu de son prédécesseur, effrayé d'ailleurs du peu d'appui qu'il trouvait dans la population de Rome qui s'enfuit à toute hâte lors de l'attaque violente dirigée contre ce pape au milieu d'une procession, « tutto il populo, che » interveniva senzo armi alla processione, se ne fuggi in fretta », profitat de l'erreur de ses assassins, qui croyaient lui avoir crevé les yeux et arraché la langue, pour venir porter lui-même sa plainte à Charlemagne, alors à Paderborn, à la tête de son armée: et tel était déjà l'ascendant du renom et l'étendue des moyens politiques de notre prince, qu'après un accueil militaire et une série de fêtes, il put conseiller à Léon de reprendre sans crainte le chemin de ses états, où il fut reçu en triomphateur, grâce peut-être à son escorte, composée de deux archevêques, de quatre évêques et de trois comtes, délégués par le vaillant et redoutable roi des Franks.

1 *Un bon office en vaut un autre.* Léon, *miraculeusement* rendu à la lumière du jour, à l'usage de la parole, et qui plus est à l'exercice de son pontificat qu'il sut si bien illustrer, saisit avec empressement l'occasion qui s'offrit *d'elle-même*, l'année suivante, d'acquitter sa dette et celle de l'Église envers le *roi Charles*, et, profitant d'un moment où ce prince, venu à Rome dans un moment de loisir, « giacchè si godeva la pace in tutta la monarchia » franzese », méditait, absorbé dans la prière, sur le néant des grandeurs d'ici-bas, et au moment où il se disposait à partir, « nel mentre che volea partirsi », il lui *imposa* la couronne impériale, en entonnant par trois fois, avec tout le clergé et le peuple, la solennelle acclamation : « *Vive et triomphe Charles, l'auguste, le grand, l'empereur pacificateur des Romains!* »

Quel que put être le sentiment qui domina, lors de cette surprise, dans l'âme élevée de Charlemagne, bien digne à tous égards de cet insigne honneur, *il la prit en homme de courage,* et l'histoire ne dit pas qu'il ait cherché à s'y soustraire. Son secrétaire seul affirme, sans doute d'après quelque boutade confidentielle dictée par la satiété ou par la surcharge des honneurs, que, s'il *eût prévu* ce qui l'attendait dans l'église, il *n'y serait pas entré :* « Quo tempore, et imperatoris et augusti nomen accepit : quod primo in tantum aversatus » est, ut affirmaret, se eo die quamvis præcipua festivitas esset (le jour de Noël) ecclesiam » non intraturum fuisse, si consilium pontificis præscire potuisset (*Vit. Karol. M.*, apud Duch., t. II, p. 103). »

Léon III voulut en outre consacrer d'une manière durable la présence à Rome de l'empereur d'Occident en faisant placer son image près de la sienne propre, dans une mosaïque que l'on voit encore dans l'église de Sainte-Suzanne (Ciampini, *de Musiv.*, p. 11, c. XXIII, Léon y tient une église et Charles son épée), et dans une composition existant également dans le triclinium de Saint-Jean-de-Latran, où ces deux arbitres du monde sont placés humblement aux genoux de saint Pierre avec leurs noms : SCSSIMUS. D. LEO PP. ET DN.

l'actif et puissant concours de l'empereur d'Occident dans cette nouvelle résurrection de l'art.

Non content toutefois de rendre à l'Italie son ancienne splendeur, Charlemagne, en rallumant ce foyer, eut en vue d'en former un centre de rayonnement pour tout son empire, et d'acquérir le droit d'y puiser comme il fit, à diverses reprises, des *monumens*, des lettrés, des artistes aussi sans doute, et jusqu'à des chantres [1]; heureux de

CARVLO REGI, avec cette inscription : BEATE PETRE DONA VITAM LEONI PP. ET VICTORIAM CARVLV DONA (inscription bien contemporaine, et qui semblerait, ainsi que tous les textes des *annalistes*, prouver, contre l'opinion de M. Michelet, que ce prince s'appelait *Charles*, et non pas Carloman comme son frère). Ces curieuses mosaïques, qui ont été la matière de savans commentaires de la part de l'*Alamanni*, du P. *Pagi*, de *Mabillon* et autres, sont données (pl. XXII) dans la *Monarchie française* de Montfaucon, qui y a joint d'autres configurations présumées contemporaines de ce prince, et notamment le dessin de statues provenant, dit-on, de son tombeau, mais qui sont loin d'accuser le caractère qu'on trouve dans les figures des mosaïques de Rome, que nous nous proposons d'étudier et de faire dessiner avec soin lors de notre prochain voyage en Italie, et même dans les miniatures tirées des manuscrits du IXe siècle, dont nous parlerons plus loin et à notre chapitre VIII. Charlemagne, à genoux, tient d'une main, dans chacune des deux statues, une église à *deux tours* que Montfaucon dit être l'une et l'autre la *basilique d'Aix-la-Chapelle;* mais il est évident que les deux églises diffèrent de forme. Dans une de ces statues, la couronne du prince est ouverte, dans l'autre elle est fermée, ce qui pourrait indiquer sans doute les diverses époques de fondation *royale* ou *impériale* de chaque église; mais c'est surtout par le costume (dans l'une, une sorte de houppelande à gros boutons et la tête barbue) qu'elles diffèrent entièrement des tableaux de Rome, où Charles est représenté tel que nous le peignent ses biographes, avec des moustaches, un manteau attaché à la romaine et des chaussures composées d'espèces de lanières enroulées ou croisées : « longissimæ corrigiæ in crucis modum » (Mon. S. Gall), sorte de chaussure qu'on trouve également dans le portrait de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, publié par Martenne et Durand (*Voyage littéraire de* 1726, p. 136), comme placé en tête du psautier à *lettres d'or* donné par ce prince à l'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes.

Il est vrai qu'Eginhard a bien soin de nous dire que, dans les occasions solennelles, ce prince dépouillait sa simplicité habituelle pour se montrer dans tout son éclat, comme il fit à Rome dans la circonstance même décrite plus haut, lorsque, cédant aux instances de Léon III, il prit le costume de Patrice, bien plus convenable que l'habit des Franks au rôle qu'on lui réservait : « In festivitatibus veste *auro texta* et calceamentis *gemmatis*, et » fibula aurea sagum astringente, diademate quoque ex *auro* et *gemmis* ornatus incedebat. » Aliis autem diebus habitus ejus parum a communi ac plebeio discrepabat (apud Duch., t. II, p. 102). » Nous parlerons plus loin de son costume de chasse, une peau de loutre ou de mouton, qui ne coûtait qu'*un sol*, si opposé aux soieries de ses courtisans, détails d'un intérêt bien secondaire sans doute, mais toutefois très utiles aux artistes, auxquels nous voudrions épargner des recherches.

[1] On verra dans les notes suivantes, sur la fondation de son académie, sur ses construc-

mettre à profit sa haute influence sur cette terre longtemps dominatrice, mais réduite à ne former dans sa couronne impériale qu'un joyau qu'il détacha comme apanage de ses fils, pour y réveiller le sentiment de la grandeur passée, et pour l'unir, par les liens de la civilisation et des arts, au sol vierge qu'il défrichait, comme centre nouveau de l'empire du monde, choix bizarre sans doute, mais qu'explique, comme le remarque M. Guizot (*Essais sur l'histoire de France*, p. 76), le désir « *d'arrêter l'invasion des Barbares en* » *Occident, en se plaçant sur leurs frontières, et d'empêcher la Ger-* » *manie de rester le théâtre des continuelles fluctuations de peuplades* » *errantes.* »

Qui pourrait douter en effet que tel n'ait pas été souvent le but de ses excursions si fréquentes dans cette ancienne patrie des arts, lorsqu'on le voit, animé du sentiment que portèrent plus tard à un excès préjudiciable à nos intérêts nationaux, nos rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, s'occuper avec tant de soins des moyens d'acclimater sous un ciel rigoureux les semences exotiques de la Grèce et de l'Italie, transporter tout d'une pièce, à si longues distances, jusqu'aux fragiles mosaïques du palais impérial de Ravenne [1],

tions d'Aix-la-Chapelle, etc., le parti qu'il sut tirer de ses voyages, pour arriver sans doute par ce concours de soins à justifier cette remarque de Mabillon : « *C'est aux belles-lettres qu'on doit le bon goût qui perfectionne les beaux-arts.* » Mais ce que nous pouvons signaler exceptionnellement ici, comme se rattachant à l'art chrétien par une puissante action sur la majesté de ses pompes, c'est l'importance qu'il mit à compléter l'œuvre de saint Grégoire-le-Grand, ou du moins à importer en France le chant romain, dont il avait fait une étude personnelle : « Legendi et psallandi disciplinam diligentissime emendavit, erat » enim utriusque admodum eruditus (Eginhard, c. XXVI). » « Mox petiit dominus rex » Carolus ab Adriano papa cantores, qui Franciam corrigerent de cantu. Ut ille dedit ei » Theodorum et benedicitum Romanæ Ecclesiæ doctissimos cantores, etc. (Monach., Egolism., c. VIII) »; nouvelle preuve du grand secours que l'Italie prêta de tout temps à nos arts, en fait de chant et de musique surtout. Les écoles de chant que Charlemagne fonda, l'une à Soissons, l'autre à Metz, propagèrent bientôt cette instruction, à laquelle dut prendre part le secrétaire même de ce prince, d'après le sens de son nom grec d'académicien *kalliopius* (belle voix).

[1] Il semble résulter des nombreux élémens authentiques constitutifs de l'histoire de Charlemagne, recueillis par Duchesne dans son *Historiæ Francorum scriptores,* que ce n'est qu'en 788, la vingtième année de son règne, que Charlemagne habita pour la première fois le palais d'Aix-la-Chapelle. D'une part, *Eginhard* et le *poëte saxon,* si soigneux

ce siége du pouvoir du grand Théodoric, souvenir qui contribua peut-être plus que tout autre au choix de notre prince, et lorsque tout témoigne de la sollicitude qu'il mit, même dès les premières années de son règne, à mériter ce nouvel éloge de Muratori : « Fra » le doti mirabili di quel gran monarca si contava l'amor delle » lettere e la premura di piantar le e propagar le per tutti i suoi » regni [1] »; car c'est par l'appréciation personnelle qu'il fit dans ses

de marquer ses temps d'arrêt aux fêtes de Noël et de Pâques, s'accordent sur cette date, et ce que dit le poète, sous cette année, semble impliquer une première jouissance :

« Et rediens in Aquis Grani, quam *condidit ipse*
» *Aulam magnificam*, sibimet gratissima festa,
» Natalis Domiui sanctum quoque Pascha peregit. »

Et d'autre part, on voit encore ce prince dater ses actes de 783, de son palais de Thionville : « Actum Theodone villa, palatio nostro, anno domini Sancti-Christi septingesimo » octogesimo tertio (*Élémens de paléographie*, de M. Natalis de Vailly, t. Ier, p. 271). »

Muratori, de son côté (*Annali*, t. IV, p. 386), ne place que sous l'année 784 la lettre de ce prince portée au pape Adrien par le duc Arvino, et contenant les *instances* de Charlemagne : « Per aver tutti i Musaici e Marmi del palazzo di Ravenna, esistenti non meno ne' » *pavimenti*, che nelle pareti », demande qui ne comportait pas de refus, car le pape, doté de toute cette province et de plusieurs autres par la générosité de notre prince, eût eu mauvaise grâce à ne pas satisfaire son désir d'en posséder un échantillon; aussi l'historien ajoute-t-il : « Adriano protesta, che ben volontieri tutto gli concede in ricompensa de i gran » vantaggi da esso ré procacciati alla chiesa Romana. »

Ainsi se forma, nécessairement à grands frais et avec non moins de recherche, de soins et d'art que n'en eût exigés une création de plein jet, la *capitale de la nouvelle Rome*, soumise à son tour aux humiliations que lui fit subir de nos jours un nouvel empereur d'Occident, en démentelant, pour en faire trophée, ses colonnes de marbres précieux qui, réclamées lorsque les vicissitudes de la guerre vinrent changer en tribut le butin du vainqueur, gisaient encore naguère dans la poussière, sans qu'on parût même songer à les replacer au rang qu'elles occupaient dans la coupole carlovingienne; et ce qui prouve que l'inspiration et l'imitation ne présidèrent pas seules à cette fondation, royale d'abord et plus tard impériale, c'est le caractère élégant et tout spécial que le récit des historiens, tel que nous le reproduirons plus loin, accorde au palais de Charlemagne et à la basilique qu'il y joignit, édifices liés entre eux au moyen d'un beau portique, comme ceux que construisaient vers le même temps à Rome les papes Adrien et Léon III, et nommément ce dernier, qui joignit le palais et la basilique de Latran par un portique en marbre, preuve bien positive du soin que prit Charlemagne de suivre les erremens de l'architecture romaine, plutôt que les traditions du style byzantin ou grec, qu'on rencontre pourtant, comme nous le remarquerons, dans la partie architecturale des miniatures des manuscrits de son temps.

[1] L'écrivain ajoute : « Premura tanto piu Riguardevole, perché allora l'Italia si tro- » vava involta in una somma ignoranza, fuorchè Roma dove *sempre* furono in credito le

voyages de mérites qu'il eût sans doute ignorés, sans ces rencontres fortuites, qu'il put, non seulement enrichir notre art chrétien de maîtres *in arte cantilenæ* et *in arte organandi* [1], mais, à l'exemple de

» sacre lettere », ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit lui-même plus haut de la pénu» rie des légats et des *écoles manquantes* sous Grégoire II.

Le tableau que fait ailleurs ce savant historien de l'état, à cette époque, des belles-lettres et des beaux-arts, qui avaient pour tout refuge la petite cour d'Arigise, duc de Bénévent, ne peut d'ailleurs qu'ajouter à la gloire qu'eut Charlemagne d'en allumer le flambleau sous un ciel moins propice : « La scienza et le belle arti crano in un miserabile stato ; » Peggio anche stava la Francia, se non che il nobilissimo genio di quel monarea vi tirò » dalla Scozia et Irlanda alcuni monachi letterati, e spezialmente il celebre Alcuino che » introdusse e dilatò felicemente per tutta la Francia lo studio delle lettere ».

Ces moines lettrés sont les bénédictins écossais, dont parle le moine Saint-Gall (*de Ecclesiastica Cura*, ch. I), qui, dans leur langage naïf adopté depuis par nos charlatans de toutes robes, avaient coutume de crier, « clamare solebant : *Si quelqu'un est désireux » de science, qu'il vienne, nous l'en pourvoirons gratis* : si quis sapientiæ cupidus est, » veniat ad nos, et accipiat eam. Non venalis est apud nos. » Mandés et interrogés par Charlemagne que leurs réponses comblèrent de joie, « ingenti gaudio repletus », l'un, *Clément*, resta en France avec mission de former école pour l'instruction des *nobles et des plébéiens*, « pueros nobilissimos, mediocres et infimos », et l'autre fut envoyé en Italie pour créer un foyer d'enseignement au monastère de Saint-Augustin, *juxta Ticinensem urbem* (Pavie). Mais ce qui est surtout remarquable, c'est, comme l'observe Muratori lui-même, la date reculée de cette dernière mission (774), qui *commença* à faire revivre la littérature dans la capitale de ces rois lombards, qui n'en prenaient sans doute pas plus de souci que des arts : « E cosi in Pavia coll' aiuto di questo valente maestro *commicio* à *risorgere* la » litteratura ».

[1] Après avoir parlé de la supériorité relative des maîtres romains, et même de ceux de l'école de Metz, *in arte cantilenæ*, sur ceux des autres écoles des Gaules, le moine de Saint-Gall ajoute ici : « Similiter erudierunt Romani cantores supra dicti cantores » Francorum, *in arte organandi* » (*Vit.*, *K.*, l. III, p. 75) ; ailleurs (*in Ecclesiastica Cura Carol. M.*, apud Duch., p. 114) : « Jussit procedere peritissimos cantandi ma» gistros cum omnibus musicis in *organis;* » et ailleurs encore (*de rebus bellicis Car. M.*, p. 125 : « Et præcipuè illud *musicorum organum* quod doliis ex aere conflatis folli» busque taurinis per fistulas æreas mirè perflantibus ; rugitu quidem tonitrui boatum, » garrulitatem verò lyræ vel cymbali dulcedine coæquabat », ce qui décrit même, avec une sorte d'harmonie imitative, l'instrument encore en usage dans nos églises, et ne peut s'entendre, quant aux *cantores Francorum*, que de l'art de faire usage de l'*orgue*, que M. d'Ortigue, dans son cours de musique religieuse, considère comme l'*expression*, le *symbole* et la *personnification du chant grégorien*, et comme devant avoir la même *origine* et la même *destination*.

Cette première apparition d'un des principaux élémens du prestige qu'exerce encore aujourd'hui l'art chrétien dans les solennités religieuses, nous imposait quelques recherches. D'après le témoignage d'Eginhard, dans ses *Annales de gestis Ludovici Pii* (apud Duch., t. II, p. 270), ce serait sous ce dernier règne et en 826 seulement, que le comte

ce que pratiquait alors à Bénévent le duc Arigise, combler de ses largesses même les savans étrangers qu'il ne s'attacha pas, comme ce

Baldéric aurait amené de Venise un prêtre nommé Georges, qui se disait capable d'exécuter un orgue : « Venit cum Balderico presbyter quidam de Venetia, nomine Georgius, » qui se organum posse facere asserebat » ; et l'historien ajoute : « Quem imperator » Aquasgrani cum Thaufalco sacellario misit, et ut ei omnia ad id instrumentum efficien- » dum necessaria præberentur imperavit. » Ce qui a causé l'erreur de plusieurs chroniqueurs, tels que l'auteur de la *Mère des Hystoires* (page 77 v°, 6e âge), et notamment de Sébastien Rouillard, qui dit, dans son ouvrage intitulé *le Grand Aulmosnier de France*, en citant Aimoin, qui n'a pu qu'emprunter le témoignage d'Eginhard, que l'orgue ne fut connu en France que sous Louis-le-Débonnaire, erreur dans laquelle n'est pas tombé le savant Muratori qui, dans sa 24e dissertation (*Antichita italiane*, p. 287 et suiv.), établit seulement que les orgues antérieurs, cités par saint Isidore, par Cassiodore, par Fortunat (carm. x, *ad Clerum Parisiacum*, etc.), pourraient n'avoir été que de petites *fistules* ou *seringues* (ou plutôt *syringues*, flûtes de Pan), dont on jouait avec la bouche « sonate colla bocca », opinion que contredit la description que fait en vers l'empereur Julien dans son *Misopogon*, d'un de ces instrumens à *tuyaux* et à *touches*, et surtout la désignation de l'instrument envoyé par Nicéphore, si explicite dans la citation ci-dessus qui est précédée de ces mots : « adduxerunt etiam iidem missi omne genus orga- » norum, sed et variorum rerum secum, quæ ab opificibus sagacissimi Caroli, quasi dissi- » mulanter adspecta, accuratissimè sunt in opus conversa ». Pour nous d'ailleurs les témoignages du moine de Saint-Gall s'appuient encore de ce qu'on lit dans les *Annales Franciæ breves*, sous l'année 757 : « *Venit organa in Franciam* »; et dans d'autres *Annales Francorum*, sous la même année bien précisée par ces mots : « In eodem anno moritur Stephanus papa et nativitas Gislanæ, ipso *venit organa in Franciam* », ce qui se trouve en outre confirmé par divers autres passages, et notamment par celui des Annales de Pépin, par Eginhard, sous la même année 757 : « Constantinus imperator, Pepino regi multa » misit munera inter quæ et *organa*, quæ ad eum in compendio villa pervenerunt, etc. » (apud Duch., t. II, p. 4*b*. 8*a*, 12*c*, 26*a* et 235*b* ; *voir* d'ailleurs Montfaucon, *Mon. F.*, t. I, p. 198) ; d'où il suit que les orgues sont d'origine grecque, comme le prouve incontestablement le reproche que Zonare adresse à l'empereur Michel, « d'en avoir fait fondre d'excellentes pour battre monnaie », et surtout la description de Julien ; et que, s'ils furent introduits en Italie et en France vers le milieu du VIIIe siècle, ce ne fut que beaucoup plus tard que Venise, l'entrepôt naturel de toutes les provenances orientales, même en style architectural, nous procura, par la mission d'un de ses facteurs, le moyen de les multiplier en assez grand nombre pour qu'ils devinssent l'ornement des principales églises d'Occident, ce qui, selon Genebrand (in Eugène II), ne date que du pontificat de ce pape (824 à 827).

Il ne paraît pas cependant, d'après ce que nous avons pu recueillir dans les vieilles chroniques, qu'il ait été fait dans les églises secondaires, monastères, etc., avant le Xe siècle, un usage habituel de cet instrument, bien différent alors de ce qu'il est devenu au XVe, par l'invention du *jeu de pédales* dû, en 1470, à un Allemand nommé Bernhard, et même avant les perfectionnemens qu'apportèrent depuis le XIe siècle d'habiles facteurs de *cette nation, au regabeldum* ou jeu *d'anches de régale* qu'on *touchait à coups de poings pour donner le ton*, et qui, dit M. d'Ortigue, « exista simultanément avec l'orgue

Paulin, qu'il trouva dans le Frioul et nomma patriarche d'Aquilée[1]; et meubler son académie nomade d'hommes de lettres la plupart étrangers, comme ce *Petrus Pisanus Diaconus Senex*, qui, selon Eginhard, fut son maître de grammaire; ce Théodulphe, écrivain célèbre, qu'il ramena d'Italie et qu'il pourvut de l'abbaye de Fleury et de l'évêché d'Orléans (Mabillon, *Annal. Benedict.*), et d'autres plus illustres encore, tels qu'*Alchuin*[2], qu'il trouva, dit-on, à Parme,

» *tétraphonique* jusqu'au XV[e] siècle, époque de l'introduction des jeux de chromone, de » hautbois et de basse, auxquels on ne tarda pas à ajouter la trompette, la voix humaine », et même celle au naturel des *pourceaux*, comme le prouve la citation suivante tirée des *Annales d'Aquitaine*, par Jean Bouchet, né en 1476, sous Louis XI, dont il raconte le trait suivant : « Le roy qui aimoit fort une parole procédant d'un soudain esprit, aimoit » aussi les gens lesquels ne trouvoient rien impossible à faire, et quelque jour commanda » à l'abbé de Baigne, homme de grant esprit et inventeur de choses nouvelles, quant à » instrumens musicaux, qu'il luy fist quelque harmonye de pourceaux, pensant qu'on ne » le saurait jamais faire. L'abbé ne sesbayt, mais lui demanda de l'argent pour ce faire, » lequel luy fut incontinent délivré..... Grande quantité de pourceaux de divers ages il » assembla soubs une tente ou pavillon couvert de velours, au-devant duquel il y avait » une table de boys toute painte avec certain nombre de marches; il fict un instrument » organique qu'ainsi qu'il touchoit les dites marches avec petits aiguillons qui touchoient » les pourceaux, les faisoient crier en tel ordre et consonnance, que le roy et ceulx qui » estoient avec luy y prindrent plaisir (édit. goth., f° 148).

Il fallait, qu'avant même tous ces perfectionnemens, l'orgue eût déjà beaucoup de charmes, d'après l'éloge qu'en font divers écrivains, notamment le moine Wolston, qui célébra en vers celui qu'Elphégus, évêque de Vinchester, fit construire au X[e] siècle, et l'évêque Boldaric, du XII[e] siècle, qui, parlant sans doute d'un instrument détruit, le décrit tel que nous le voyons encore : « Il y avait dans cette église, dit-il, un objet qui me » fit beaucoup de plaisir, parce qu'il avait été fait pour la gloire de Dieu : c'était un » instrument de musique composé de tuyaux de métal qui, mis en jeu par des soufflets » de forge, produisait une suave mélodie. »

[1] Sans doute, le Frioul, dont plusieurs ducs parvinrent au trône des Lombards, et qui fut célèbre, même avant cette époque, comme patrie et comme foyer des études historiques de *Paul-Diacre*, jouissait encore alors exceptionnellement, comme de duché de Bénévent, de la culture des lettres. C'est du moins ce qu'on peut induire de cette exclamation de Muratori : « Fortunato puo dirsi in quanti tempi ancora il friuli, perche quivi fioriva » *Paolino* maestro di grammatica il quale fatto ricorso in quest'anno al re Carlo, ottenne » in dono Alcuni beni, gia confiscati »... et fut plus tard nommé, par l'intervention de notre prince, *patriarche d'Aquilée*, qualité en laquelle il siégea au synode tenu à Francfort en 794, à l'occasion de l'hérésie *d'Elipand* et de *Félix*, contre laquelle il écrivit trois livres : « Luculento sermone ».

[2] L'Anglais Alchuin, auquel nous avons déjà consacré des notes (t. I, p. 59), avait, dans sa jeunesse, voyagé et sans doute séjourné en Italie, puisque dans son épître xv à Charlemagne, il dit avoir connu autrefois à Pavie ce *Pierre Pisan*, diacre, qui fut le maître

heureuse rencontre! puisque c'est à ce régénérateur de nos lettres qu'on doit aussi (*voir* notre chapitre VIII) l'état relativement prospère sous ce règne de nos arts graphiques, démontré par tant de

de grammaire de ce prince : « qui in palatio vestro grammaticam docens claruit ». Élève du vénerable Bède et de l'archevêque d'Yorck *Elbert*, dont il fut le bibliothécaire avant d'être nommé abbé de Cantorbéry, ce fut dans un autre voyage qu'il fit en Italie pour recevoir le pallium accordé à son archevêque, qu'Alchuin, qui n'était plus dans sa jeunesse, puisqu'il mourut en 804, assez âgé pour avoir déjà senti le besoin du repos, fit rencontre de Charlemagne. Ce prince, qu'un pareil choix suffirait pour relever de toutes imputations d'ignorance, employa les moyens dont disposent les princes pour s'attacher ce savant Anglais, en l'arrachant à son sol natal, ainsi que l'exprime modestement Alchuin (Albinus), dans son épître VI : « Me etiam *infimum*, ejusdem sanctæ sapientiæ vernaculum, de » *ultimis Britanniæ finibus*, adsciscere curastis. »

Jamais reconnaissance ne fut à la fois mieux prouvée et plus expansive, si l'on en juge non seulement par les fructueux efforts d'Alchuin pour seconder les vues de son nouveau prince, mais par l'expression même de cette noble gratitude dans toutes ses lettres où abondent des formules telles que celles-ci : « *Domine dulcissime, mi David; domine* » *dilectissime... tu prosperitas regni, tu salus populi, tu decus ecclesiæ*, etc., etc. ; » et cet autre encore qui prouve la durée de ses sentimens : « *In te tota infirmitatis senec-* » *tutisque meæ consolatio.* »

Si le manuscrit cité dans notre première note comme existant encore dans la bibliothèque Valliscellana de Rome, avec un alphabet majuscule de la main d'Alchuin, date réellement comme l'indique Baronius, et sans doute d'après lui d'Agincourt, de l'année 778, époque présumée de la mort du franciscain Ambroise Autpert, auquel on l'attribue, il faudrait faire remonter au premier voyage de Charlemagne en Italie (773) la rencontre qu'il fit du savant Anglais, et cette conquête intellectuelle non moins précieuse que celle du royaume de Didier, puisqu'il y trouva pour son compte les moyens de former et de présider sa savante académie, grâce aux leçons de rhétorique, de dialectique et d'astronomie qu'Alchuin lui donna, et pour ses peuples l'innappréciable avantage d'une direction éclairée dans les études publiques très variées dès lors, ce savant étant à la fois familier avec les auteurs sacrés et les poètes profanes, comme le prouvent ses fréquentes citations de *Virgile*, d'*Horace*, et même de *l'Art d'aimer*, *d'Ovide*. *Voir* son épître VIII *ad Rigbodum*, et l'épître XXV *ad Homerum* (Angilbert), où, à propos des reliques qu'il le priait de lui *acquérir* à Rome, il lui dit :

« Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras. »

Ces plaisanteries de bon goût, jointes aux dénominations académiques, adoptées par l'association littéraire, qui constituait la cour d'affection de Charlemagne, composée cependant en grande partie de saints évêques, prouvent que le goût des belles-lettres, si commun chez nos prélats du Ve siècle, avait de nouveau prévalu dans le clergé français, nonobstant les sévères interdictions de saint Grégoire-le-Grand, qui comprenait les illustres poètes parmi les *reprobatæ lectiones*. En effet, si Charlemagne dut le surnom de *David* à sa haute qualité de roi pieux, et peut-être aussi à sa science *in arte cantilenæ*, prouvée par l'apologue qu'il proposa à ses chantres *sur la source et le ruisseau* (*v. Moine de Saint-Gall*,

témoignages dont plusieurs ont survécu à tant de chances de destruction, et forment à Rome même l'ornement des bibliothèques publiques [1], et qu'il n'est pas douteux que ce moine anglais, si richement récompensé d'ailleurs par notre prince, n'ait été le *Richelieu* de notre *première académie française*, le premier *grand-maître*

apud Duch., t. II, p. 75); si son parent Adelard, abbé de Corbie, reçut, pour son éloquence sans doute, le surnom plus ortodoxe encore d'*Augustin;* si Alchuin se contenta de celui assez insignifiant d'*Albinus*, emprunté peut-être à un philosophe platonicien contemporain d'Antonin-le-Pieux, ceux des autres agrégés participaient tous d'inspirations puisées dans l'étude des lettres grecques, tel que celui bien ambitieux d'*Homère*, dont assuma le fardeau l'époux secret de Berthe, fille de l'empereur, cet Angilbert dont nous publierons le manuscrit tiré du *cœnobium centulense* (Saint-Riquier), où il finit saintement ses jours; celui non moins fameux de *Pindare*, que portait le Visigoth Théodulfe, abbé de Saint-Benoît (Fleury), évêque d'Orléans, et qui du moins justifia ce titre à quelques égards par la composition d'hymnes restées dans notre lithurgie; et celui tout pastoral de *Damœtas*, assigné, on ne sait pourquoi, à l'archevêque de Mayence, *Riculfe*, etc. etc.; mais sans qu'on voie que Warnefrid (Paul-Diacre), qui séjourna longtemps à la cour de Charlemagne, vers l'époque même de cette splendeur académique, avant de se retirer au Mont-Cassin pour y gémir, à loisir, sur le sort de ses rois lombards, ait été pourvu d'aucun surnom, lorsque, dans la disette d'historiens à cette époque, ceux d'Hérodote ou de Polybe semblaient si bien convenir au premier et au plus grand annaliste du moyen âge.

Alchuin fut comblé, comme nous l'avons dit ailleurs, des libéralités de Charlemagne; mais malgré les accusations de l'évêque espagnol Elipand dont il concourut à condamner le schisme dans le synode de 794, on lui doit cette justice, qu'il refusa de prendre d'autres titres que celui d'*archidiaconus insulæ Britanniæ,* sans doute pour faire rejaillir sur sa patrie, qu'il alla visiter, mais temporairement en 793, l'éclat dont il faisait briller la nôtre, voulant d'ailleurs, comme il le dit lui-même, rester *humilis levita*.

Le moine de Saint-Gall dit expressément (*de Eccles. Cura.*, lib. 1, apud. Duch., t. II, p. 108): que Charlemagne donna à Alchuin l'importante abbaye de Saint-Martin de Tours, pour qu'il pût s'y reposer pendant l'absence du prince, « *et ad se confluentes docere de-* » *beret,* » et il ajoute: « *cujus in tantum doctrina fructificavit, ut moderni Galli sive* » *Franci antiquis Romanis vel Atheniensibus æquarentur.* » Il avait dit quelques lignes plus haut de ce savant anglais: « *qui erat in omni latitudine scripturarum, supra cæ-* » *teros modernorum temporum exercitatus, etc.* »

[1] Le goût de Charlemagne pour les livres se trouve bien constaté par ce que dit Eginhard de ses dispositions testamentaires: « *de libris* quorum *magnam* in bibliotheca » sua *copiam congregavit*, statuit ut ab iis qui eos habere vellent, justo pretio fuissent » redempti, pretiumque in pauperes erogatum »; ce qui explique en même temps la division, et par suite *l'adirement* d'un grand nombre des précieux manuscrits à enluminure de cette époque dus aux soins et souvent aux travaux personnels des savans *académiciens* Alchuin, Théodulfe et autres.

Il est d'ailleurs constaté qu'Alchuin s'occupait spécialement, à l'exemple de Cassiodore, de calligraphie et d'enluminure: « *libros propria manu scribebat,* » ainsi que le remar-

de notre université, le créateur ou du moins l'organisateur de nos premiers ateliers d'enluminures, exploitation dans laquelle l'art

que Baluze, en ajoutant : « Testis codex bibliorum quem in Valliscellana bibliotheca » extare Baronius ait, ad annum 778, ubi inter varia carmina leguntur :

« Pro me, quisque legas versus, orare memento,
» Alchuin dicor ego...................... »

(C'est le manuscrit dont nous avons déjà parlé.)

Et encore ailleurs : « Testis etiam auctor annalium *Anianensium* his verbis : *dedit » idem serenissimus rex Augustus Anianensis Cœnobio quatuor Evangeliorum librum, » qui* TEXTUS DICITUR, *cujus postes sunt mirabili schemate compositi; ut unum electri » aureolum conformet peripitasma, alterum* vero EBURIS *cœlatum distinguat* INCONISMA. *» Quam librum ejusdem regis magister et didascolus* PROPRIA MANU *descripsit Alchui- » nus qui est Albinus qui artium liberalium apprimè fuit peritus : cujus libri* MULTI » REPERIUNTUR..... *Fecit et hunc Evangeliorum librum, non cordis dictante proprio » sensu, sed* CORPORIS PROPRIA SCRIBENTE MANU » (*Capitularia Regum Francorum*, t. II, col. 1161, édit. de Dechiniac).

On sait aussi qu'un autre membre de la même Académie, Théodulfe ou Pindare, évêque d'Orléans, se livrait aux mêmes occupations, à telles enseignes, qu'ainsi que le rapporte M. Didron dans un article sur les manuscrits à miniatures publié dans la *Revue Française* (janvier 1839), « comprenant la valeur des miniatures, parce qu'il *en peignait lui- » même;* il prenait soin de placer entre chacune d'elles de la fine étoffe de laine ou de » soie, ou de la gaze transparente. »

Si Charles-le-Grand, si soigneux de répartir en legs jusqu'à ses moindres valeurs mobiliaires, n'eût pas laissé à son successeur (5e du nom) la noble idée de concentrer, pour les transmettre de règne en règne, les trésors royaux de bibliographie si prodigieusement accrus, depuis la constitution, au nombre de 909 volumes, dans la tour de la librairie du Louvre, de la bibliothèque royale, qui ne consistait qu'en 10 volumes sous le roi Jean (*voir* le manuscrit de 1373, de Gilles Mallet, bibl. royal, et les Dissertations de Boivin, Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. I, II et V), peut-être posséderions-nous de très nombreux témoignages de ce luxe calligraphique dont on ne trouve de traces authentiques que sur fin du VIIIe siècle ; mais il en restait encore avant nos derniers troubles, et il en reste même encore assez et d'assez beaux vestiges pour qu'on puisse, en jugeant de l'*inconnu* par le *connu*, concevoir combien cette grande impulsion, dont la gloire *appartient à Charlemagne et l'honneur direct à Alchuin*, avait produit de fruits hâtifs pour nos arts du moyen âge ; mais ces beaux travaux, poursuivis avec succès jusque sous Charles-le-Chauve, furent malheureusement à la fois suspendus pour longtemps par l'invasion des Normands et atteints même dans leurs plus riches produits par la ruine et les dévastations, à diverses reprises, des monastères et chartriers d'églises, qui les recelaient presque tous; car les *Homère* et les *Pindare* de ce temps ne s'occupaient guère que de *Bibles* et d'*Évangiles.*

Qu'on nous permette, à raison de l'importance de ce point de départ et de l'action que dut exercer sur les autres branches de l'art chrétien la riche floraison de celle-ci, d'anticiper sur notre chapitre VIII, en donnant ici l'analyse succincte de quelques-unes de nos recherches sur les manuscrits à miniatures existans ou présumés tels, indépendamment de ceux à peu près contemporains que nous signalerons incidemment en passant en revue, dans une note, les trésors des abbayes *bénédictines* seulement, sous *Louis-le-Pieux.*

A leur tête, ou du moins en concurrence avec plusieurs autres dont nous parlerons plus

français se plaça dès lors et se maintint de tout temps en première ligne, comme le prouvent les nombreux *specimen* que nous donnons dans nos planches.

loin, viendraient se placer ceux que l'on conserve religieusement à Rome, l'un, déjà cité, dans le couvent des pères de l'Oratoire de Sancta Maria in Valliscellana, décrit et publié, dans diverses parties du moins, par Baronius, Mabillon, Bianchini, Baluze, etc.; et l'autre appartenant au monastère de Saint-Paul et qui fut *miraculeusement* préservé du dernier incendie de la basilique de ce nom par l'heureuse idée qu'on avait eue peu de temps auparavant, de le placer dans la bibliothèque des bénédictins de Saint-Calixte, *pour le soustraire à l'humidité*. On ne peut voir sans doute dans aucun de ces deux manuscrits d'apocalypse ou de bibles le *psautier* offert, en 772, à Adrien Ier par Charlemagne, dont parle Muratori, qu'on conserve, dit-on, dans la bibliothèque impériale de Vienne, et qui porte les noms du calligraphe frank, Dagulfe, comme celui de la Valliscellana, provenant, dit-on, de l'abbaye de Saint-Denis, porterait celui d'*Ambroise Autpert*; mais on ne peut mettre en doute leur provenance carolingienne, surtout quant à celui de la Valliscellana, d'après l'hémistiche cité plus haut, « Alchuin dicor ego.... ». Cependant, un grand conflit *paléographique* s'étant élevé il y a quelques années (1829) sur ce dernier manuscrit même, à l'occasion d'une question de prééminence tranchée par M. de Speyr-Passavant de Bâle, en faveur d'une autre bible non moins curieuse qu'il *possédait* et qu'il nommait *Bible d'Alchuin*, nous interviendrons, *un peu tard* sans doute, dans ce débat, pour rectifier quelques erreurs qui nous semblent être échappées au zèle, quelquefois exhubérant, que donne la propriété, et surtout la spéculation. Deux grandes tâches personnelles pendant un intervalle de temps insuffisant même pour une seule, s'excluent l'une ou l'autre: or, M. Passavant, qui présentait sa bible comme *écrite par Alchuin de* 778 *à* 780, *et ayant été offerte par lui à Charlemagne le jour de son couronnement à Rome, l'an* 801, devait essayer de confondre la tradition qui attribuait la même origine à celle de la Valliscellana écrite par Alchuin, qui l'aurait fait remettre à Charlemagne par Nathanaël, le jour même de son sacre, le 25 décembre 800 (ou premier jour de l'an 801, car les années partaient alors de Noël), puisqu'il est évident que ce savant, déjà âgé alors de soixante-six ans, n'a pu exécuter à deux reprises un autographe d'aussi longue haleine, comme nous le prouverons plus loin; mais les argumens employés ne nous semblent pas tous également victorieux. Par exemple, sur ce que *Juvenianus*, sous-diacre, qu'on voit dans la miniature de la bible de Rome, offrant le manuscrit à saint Laurent, dit, dans les épigrammes qui l'accompagnent:

« *Tot* Carolus *rex* qui *scribere* jussit eum; »

tandis que l'inscription de M. Passavant porte:

« *Is* Carolus qui *jam scribere* jussit eum. »

L'avocat de sa propre cause dit (p. 16 de son chaleureux plaidoyer): « Alchuin ne pou» vait nommer Charlemagne ni *rex* ni *imperator*, puisqu'il achevait ce document » l'an 800. » *Imperator*, soit; mais quant au titre de roi, il y avait alors vingt-six ans qu'il était porté par ce prince qui fut sacré à *Saint-Denis*, du vivant de son père, le 28 juillet 754 (nouvelle preuve de son séjour à Paris), qui, sacré de nouveau, ou plutôt inauguré à Noyon, le 9 octobre 768, après la mort de Pépin, fut proclamé roi d'Italie,

Loin cependant que ce grand prince, en transplantant ainsi des provenances exotiques, artistiques et littéraires, s'en soit remis

en 774. D'ailleurs ce titre de *rex*, pris par Charlemagne dans tous les actes antérieurs à 801, ne prouverait-il pas mieux que le mot *is* la date antérieure à 800 que constate M. Passavant, en insinuant que la bible de Rome ne remonte qu'à Charles-le-Chauve, qui ne fut en effet *roi* que de 840 à 875, mais à qui furent dédiés d'autres manuscrits qui diffèrent de celui que Baronius lui-même qualifie de *labor Alchuini* (*Annales*, ad. an. 778.)

Les motifs de M. Passavant, pour rejeter sur le même règne de Charles-le-Chauve le manuscrit de saint Paul, qui faisait également obstacle à son argumentation, en tant qu'on l'attribuait également à Alchuin, et qu'il passait pour un don de Charlemagne à ce monastère, nous semblent encore moins soutenables. « Ce qui paraît décisif, dit-il, p. 35, c'est » que le *portrait* dont *ce Code* est orné et qui offre une tête sans barbe, et avec des » moustaches, est celui de Charles-le-Chauve, et ne *peut être celui de Charlemagne*, » dont nous voyons sur tous les portraits le menton et les joues enveloppés d'une *barbe* » *longue et touffue* »; objection que détruisent les portraits authentiques et contemporains exécutés en mosaïque au triclinium de Saint-Jean et dans l'église de Sainte-Suzanne, avec les noms de *Léon* et de *Charles* (nécessairement Charlemagne), portrait où ce dernier prince est représenté *sans barbe* et *avec des moustaches;* mais quoi qu'il en puisse être de la question autographique, fort secondaire à nos yeux, nous regrettons toujours l'inutilité des efforts de M. Passavant et l'impuissance du concours de tous les savans qui s'empressèrent d'authentifier comme époque, par leur témoignage, son admirable manuscrit, pour le conserver à la France, auquel il appartenait originairement, ayant été donné par l'empereur Lothaire Ier à l'abbaye de Prum (diocèse de Trèves), où ce prince se fit moine et mourut en 856. Ici nous voulons bien admettre avec M. Passavant que ce manuscrit fut apporté à Grandis-Vallis (Moutier-Grandval, près de Bâle), par des bénédictins de Prum, qui quittèrent ce dernier monastère lorsque l'archevêque de Trèves s'en appropria les revenus, en 1576; mais non que ledit monastère ait été *dissous* à cette dernière époque, puisque les bénédictins Martenne et Durand, qui le visitèrent en 1724, parlent (*Voyage littéraire*, p. 274) de nombreux objets précieux qu'ils y virent, et notamment de textes d'Évangiles en lettres d'or unciales, dont l'un portait la date de 852.

Nos regrets sont d'autant plus vifs que, nous aussi, nous avons vu et admiré ce beau monument carolingien, de 449 feuillets de 19 pouces sur 14, couverts de lettres d'or et d'initiales, etc., trésor que semblait nous léguer comme épave la tempête de 1793, ce manuscrit vendu à vil prix, pendant l'occupation française de la Suisse, avec tout le mobilier des *ci-devant moines* de Moutier-Grandval, ayant été livré à nos enchères, malheureusement insuffisantes, et n'ayant trouvé placement qu'en Angleterre, encore au moyen d'un encan public, où, nous a-t-on dit, il fut porté, il y a environ quatre ans, à un prix fort accessible (1,500 liv. ster.). La couverture d'or et d'argent massifs, comme on la voit représentée dans la quatrième et dernière miniature, avec les évangélistes et le donateur recevant leurs inspirations, avait été remplacée dès le Xe siècle par des ais en bois ornés de bossettes en cuivre doré où se trouve la croix, l'agneau et les quatre évangélistes. Les autres miniatures offrent, dans le caractère du temps, barbare à certains égards, mais non dépourvu d'une certaine énergie, la *création* dans ses diverses phases, jusqu'à l'expulsion du paradis terrestre, l'*hommage du livre tendu par une main sortant de la nue*, offert par un homme à longue barbe, où M. Passavant voyait *Alchuin*, malgré le nom de

à elles seules, comme firent nos rois de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, du soin exclusif d'illustrer son règne,

Moïse inscrit en lettres d'or sur sa tête, à un prince également barbu, ceint d'une couronne à trois fleurons, tenant à la main le bâton royal surmonté d'une fleur de lys, et de l'autre une étole d'or à franges, soit *Charlemagne*, si l'on veut, en présence d'un autre prince jeune dont le nom, *Josué*, se traduisait par *Louis-le-Débonnaire*, et la troisième, placée en tête du Nouveau Testament, représentant le Christ, les quatre évangélistes et les quatre grands prophètes, dont *David* couvert d'un manteau ponceau, ainsi que les autres figures royales seulement, par allusion sans doute à la pourpre des anciens. Les encadremens architecturaux, surtout dans la division des *canons*, accusent le style oriental ou *roman fleuri*, sans doute d'une exécution plus facile en peinture que dans l'érection des monumens de cette époque, ce qui prouve du moins qu'il n'était pas inconnu aux artistes de ce temps.

Pour calmer nos regrets désormais superflus, car l'*avare Albion ne lâche pas sa proie*, disons deux mots des monumens analogues et non moins authentiques dont la jouissance nous est pour longtemps assurée.

L'un est le manuscrit dit *heures de Charlemagne, évangélistaire* que la bibliothèque particulière du roi (au Louvre) possède, depuis qu'arraché par la convulsion révolutionnaire à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, il fut offert, en 1811, par le conseil municipal de cette ville, au nouvel empereur d'Occident, sans doute à titre de legs impérial. Ce monument, plus heureux que la bible que M. Passavant dut faire restaurer dans toutes ses parties, n'a perdu que sa boîte : « *petit coffre d'argent doré sur lequel,* » dit Catel, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, *sont* RELEVÉS *les mystères* » *de la passion de notre Sauveur*, » objet bien regrettable, surtout si cette orfévrerie *relevée* datait de l'époque du manuscrit.

Tant d'écrivains instruits ont disserté sur cette bible, que l'obligeance de M. Barbier, sous-bibliothécaire, nous a permis d'examiner à loisir, qu'il nous messierait *d'argumenter* à son sujet après MM. Catel (*Hist. des comtes de Tolose*, 1623, in-fol.) ; Castichon (*Décade philosophique*, n° 47, t. VI, p. 274-281); Dumège (*Monumens religieux, etc.*, Paris, 1814, in-8°, fig. v, p. 366-378 ; l'abbé Jamme (Dissertation mentionnée dans les Mémoires de l'Académie de Toulouse, t. I, 2e pièce, p. 111-115); de Puymaurin ; le savant Gabriel Peignot, inspecteur de l'Académie de Dijon ; et M. Barbier lui-même, dont les recherches ont été publiées dans le texte du beau *Voyage pittoresque* de MM. Nodier, Taylor et de Cailleux; nous n'en parlerons donc ici que sous le rapport de l'art qui nous occupe, remettant à traiter, si l'occasion s'en offre, à notre chapitre VIII de la controverse élevée relativement à sa date de 780, consacrée cependant dans la dernière publication diplomatique des comités historiques (*Élémens de paléographie*, t. II, p. 294 et suiv.) Disons toujours qu'il faudrait la reculer de cinquante ans, si le bénédictin Godelscalc, spécialement désigné comme auteur du livre, est le même qui fut anathématisé, en 848, dégradé du sacerdoce, fouetté publiquement en présence de Charles-le-Chauve, et enfermé jusqu'à sa mort (868) dans le monastère de Haut-Villiers, qui possédait aussi un manuscrit du IXe siècle, appartenant aujourd'hui à la ville d'Épernay, et dont nous parlerons au même chapitre. Le manuscrit de Saint-Sernin est écrit sur vélin pourpre, en caractères d'or, sauf les titres des fêtes qui sont en argent : « *argentique* » *figurator splendore micante,* » ce qu'on a bien fait d'indiquer dans un des quarante-

tout prouve au contraire qu'il ne les admit que comme germes à greffer sur la nationalité franque, comme qui dirait sur le *sauvageon*

huit vers qui terminent l'ouvrage, car l'oxide a triomphé de cette recherche de luxe. Il en est de même, dit-on, du manuscrit connu sous le titre de *Codex argenteus*, qu'on fait remonter au VI[e] siècle, et que possède la bibliothèque de l'université d'Upsal ; mais cet effet n'est pas général, car nous avons vu récemment encore, à la Bibliothèque de l'Arsenal, un missel manuscrit provenant de Worms et authentifié de la main de Mabillon comme appartenant au IX[e] siècle, où les ornemens d'argent sont restés presqu'intacts : ce qui n'empêche pas qu'on ne doive, dans cette *illustration* aujourd'hui remise en vogue, préférer l'emploi de l'or, dont l'usage devint très commun aux VIII[e], IX[e] et X[e] siècles (voir *Curiosités bibliographiques*, par M. G. Peignot, p. 32, 33). Les miniatures de la bible de Saint-Sernin, assez bien conservées, ne consistent que dans la représentation des quatre évangélistes et de Jésus-Christ, et d'une sorte d'autel environné d'oiseaux et d'animaux divers ; mais ses lettres initiales sont des plus remarquables par leur dimension et la recherche de leurs ornemens en couleur rehaussés d'or.

Nous passerons d'autant plus rapidement encore ici sur l'analyse d'un autre manuscrit carolingien, sur vélin pourpre et à lettres d'or, que possède et conserve avec soin la bibliothèque d'Abbeville, que nous publierons les quatre vignettes (évangélistes) qui décorent ce précieux volume, provenant de l'abbaye de *Centule* (Saint-Riquier), où se retira l'époux, légitime ou non, de Berthe, fille de Charlemagne, le célèbre Angilbert, l'*Homère* de son académie, que son prince visita si souvent dans cette retraite, et à qui, selon la tradition admise par Martenne et Durand (4[e] *Voyage littéraire*, t. II, p. 175), il aurait donné cet évangéliaire en 793, par conséquent avant la date de 801 attribuée aux manuscrits cités plus haut. Nos relations avec M. L. C. de Belleval, qui a déjà publié, en archéologue instruit et zélé, une notice sur plusieurs monumens de sa ville, nous permettront sans doute de scruter cette tradition ; mais nous regretterons de ne pouvoir joindre à notre publication l'ancienne couverture composée de plaques d'argent, ornées d'or et de pierres précieuses, d'après ce qu'en disait Hariulfe, moine de la fin du IX[e] siècle : « Evangelium auro scriptum cum tabulis argenteis auro et lapidibus pretiosis mirificè » paratum (Chron. d'Hariulfe, *Spicileg-Dachery*, t. II), » luxe de reliure bien éloigné toutefois de celui d'autres manuscrits de la même époque.

Tel était surtout celui que Martenne et Durand trouvèrent, en 1724, dans l'abbaye des Saint-Maximin de Trèves, la plus ancienne de l'Allemagne, où se retira, pour y finir ses jours, Ada, fille de Pépin et sœur de Charlemagne. Ce vrai monument d'art, présent de cette princesse, dont les dévastateurs ne respectèrent pas la tombe, qui était placée au milieu du chœur avec cette inscription : « Ada, ancilla Christi, Soror Caroli Magni, » consistait en *un grand texte des Évangiles écrit en lettres d'or*, qui, disent les savans bénédictins, *faisait plaisir à voir*, et dont l'hommage direct au saint monastère était exposé par les six vers suivans :

« Hic liber est vitæ, paradisi et quatuor amnes,
» Clara salutiferi pandens miracula Christi,
» Quæ pius ob nostram voluit fecisse salutem ;
» Quem devota Deo jussit prescribere mater,
» Ada, ancilla Dei, *pulchris*que *ornare metallis*,
» Pro qua, *quisque legas versus*, *orare memento.* »

du Nord; car, pour nous borner à un fait monumental, ce qu'il fallut d'art et de frais pour élever, même avec les membres architecturaux

On voit que cette dernière *formule* se rapporte à celle citée plus haut comme extraite de la bible de la *Valiscellana*, dont on conteste cependant la date de 800 par le motif même qui devait le faire admettre, l'emploi du mot *rex;* on trouve d'ailleurs la même *imploration* consacrée sur plusieurs monumens de cette époque, et notamment dans cette inscription que Théodulfe, abbé de Fleury (saint Benoît), et évêque d'Orléans, fit placer au-dessus de la porte de l'église de *Germigny-des-Prés*, encore debout aujourd'hui :

« Hæc in honore Dei Theodulphus templa sacravi,
» Quæ dum *quisquis Adis ora, memento mei.* »

Ce qui ajoutait, en outre, à ce don une valeur inappréciable, c'était *la couverture* dont les bénédictins ont donné le dessin (p. 290). Au milieu d'un *nombre infini de pierres précieuses* se voyait une grande *agathe* d'environ 5 pouces de large sur 4 de hauteur, représentant cinq personnages, *Ada*, l'empereur, ses trois fils, placés à une sorte de tribune devant laquelle sont deux aigles, le tout d'un assez beau travail, autant qu'on peut en juger par la gravure; ce qui confondrait toutes les idées qu'on peut se faire de l'art de cette époque, qui nous a légué si peu de monumens sculptés en matières tendres, si la prospérité de la *glyptique, sculpture en miniature* sur matière presque inattaquable, ne se trouvait démontrée non seulement par ce grand camée, mais encore par plusieurs autres, tels que ceux que les mêmes bénédictins trouvèrent employés dans une riche croix au monastère de Prum cité plus haut, et dont l'un représentait l'*empereur Lothaire* (*Voy. litt.* de 1724, p. 273). C'est ainsi qu'au milieu de la décadence des arts du bas-empire, se produisaient aussi en matières dures et précieuses des monumens tels que la chasse de Constance gravée *sur saphir et d'un travail admirable*, dont nous avons parlé (t. II, p. 176), et le buste dit de Valentinien III, qui servait d'ornement au *bâton cantoral* de la Sainte-Chapelle de Paris, si richement dotée en richesses de ce genre, par son grand camaïeu antique (*la famille des Césars*, selon la savante interprétation de M. Ch. Le Normand); mais là du moins, le luxe inné et les constantes pratiques de l'Orient, infusées dans l'art romain de nos quatre premiers siècles, expliquent mieux ces travaux interminables que les goûts supposés barbares de nos premiers rois franks.

Voici comment s'exprime Mabillon sur ce manuscrit d'Ada, sous l'année 810 (*Annales Bened.*, t. II, p. 365) : « Codex evangeliorum membraneus, evangelistarum præscriptis » iconibus et aurea notarum *litura*, operimento per quam eleganti, quod gemma, variis » emblematis, atque parergis nitet, affabre factis.... » Nous n'avons pu découvrir le sort ultérieur de ce curieux monument. Le même savant parle aussi de divers autres manuscrits de cette même époque, et notamment (p. 305) de divers travaux de ce genre exécutés par Alchuin pour Charlemagne, et d'un *codex* existant dans la bibliothèque de Chartres : « *quem constat ab Albino eruditissimo viro, lima rectitudinis esse politum atque emen-* » *datum.* »

Pour ne pas transformer une simple note en un traité complet sur les manuscrits carolingiens, hâtons-nous d'en désigner seulement quelques autres dont l'existence, constatée il y a environ un siècle, principalement par la revue archéologique des bénédictins Martenne et Durand, est aujourd'hui problématique, pour certains du moins, qui, soumis, dans nos jours de deuil, aux épreuves subies par la bible de *Prüm* de M. de Passavant, comme

et les parties ornementales importés de Rome et de Ravenne, le palais d'Aix-la-Chapelle, tel que nous le dépeignent ses familiers et

par l'évangélistaire de *Saint-Sernin*, ne les ont pas sans doute si heureusement surmontées.

Ces savans religieux signalent :

A *Poitiers*, archives de la cathédrale, un texte d'Évangiles daté de 818 (quatre ans seulement après la mort de Charlemagne), donné par l'évêque Sigebrand (*voy.* litt. de 1717, p. 8).

A *Bourges*, dont le trésor de la cathédrale possédait encore alors le célèbre diptyque *consulaire* dit le livre d'ivoire, où se trouvaient écrits les noms des archevêques, et qu'on plaçait sur l'autel pendant le saint-sacrifice pour guider l'officiant dans ses prières, ils trouvèrent dans la bibliothèque le livre d'*Alchuin* adressé au comte Guy, et dans le chartrier de la Sainte-Chapelle converti en un poulailler auquel il ne manquait que des portes comme nos beaux volets de triptyque (sacre de Louis XII), affectés *récemment* à cet usage (*voir* notre chap. VII), un psautier latin avec version anglaise (caractères anglo-saxons), d'une haute antiquité, déjà souillé par les déjections des habitués du lieu. Le vandalisme, religieux même ne date donc pas de notre époque (*ibid.*, p. 27 et 29).

Au monastère de *Sauvigny*, *l'une des quatre grandes filles de Cluny*, plusieurs manuscrits d'Alchuin, indépendamment d'une grande bible qui fut portée au concile de Bâle, et dont on a offert plus de 2,000 livres (*ibid.* p. 46).

A *Autun*, deux textes des Évangiles écrits en lettres unciales, d'environ mille ans (en 1717), par conséquent du commencement du VIII[e] siècle), l'un écrit par un certain *Gondoinus*, à la demande du moine *Freculfe*, l'an 3[e] du roi Pépin, en 754 (*ibid.*, p. 151).

A *Carcassonne*, un ouvrage manuscrit d'Alchuin (*ibid.*, t. II, p. 51).

A *Saint-Benoît-sur-Loire*, dont fut onzième abbé (de 800 à 810) l'académicien *Théodulfe*, et dont les trésors littéraires et autres furent pillés, comme nous le prouverons plus loin, plutôt par la cupidité que par le fanatisme des protestans, nos bénédictins trouvèrent encore, parmi plusieurs anciens manuscrits soustraits à la rapacité d'un amateur, un ancien *sacramentaire* d'environ 900 ans (en 1717), c'est-à-dire du VIII[e] au IX[e] siècle (*ibidem*, p. 67).

A *Reims*. Bibliothèque de la cathédrale, un texte des Evangiles écrit sur du vélin pourpré, et une bible de l'archevêque Hincmar (*ibid.*, p. 79). Ces religieux font en outre mention d'un monument non moins ancien qu'ils virent sur pied dans l'église de Saint-Remy de la même ville, et que nous nous efforcerons de restituer dans nos planches, d'après les beaux fragmens conservés à la bibliothèque de Reims : « *Il y a*, disent-ils, *devant l'autel, à l'entrée du sanctuaire, un candélabre de cuivre d'une hauteur prodigieuse et d'un travail encore plus* GRAND ; » et ils ajoutent : « *C'est de ce candélabre dont veut parler saint Bernard, dans son apologie, lorsque, reprenant la magnificence des églises*, il dit : NON CANDELABRA, SED ARBORES ! » Les bénédictins, amis des arts, profitent en outre de cette occasion pour signaler l'antipathie pour l'*art chrétien* du fondateur d'un ordre rival du leur, en citant, à propos du chœur *admirable* de la même église, *pavé à la mosaïque*, ce mot de l'abbé de Clairvaux : « *On n'y peut cracher, qu'on n'y crache sur le visage d'un ange ou d'un saint.* »

autres témoins oculaires de sa splendeur longtemps stationnaire, aurait suffi dans les plus belles époques à l'illustration d'un grand

On doit d'autant plus s'étonner, d'après ces digressions sur saint Remy, qu'ils ne fassent aucune mention du *liber sacramentorum Godelgandi*, dont parle Mabillon (*Annales Bened.*, t, II, p. 328), et dont il reproduit même une miniature, le portrait de *Godelgand*, en indiquant le nom du calligraphe et du peintre, *scriptor et pictor* (Lantberthus), et en lui assignant pour date, d'après l'inscription, la 31e année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire l'an 800.

A *Verdun*. Archives du chapitre seulement; l'évêque ayant refusé aux révérends pères de leur montrer celles de sa cathédrale, où se trouvait sans doute un admirable sacramentaire de saint Grégoire, couvert de plaques d'ivoire sculpté, dont nous parlerons sur le Xe siècle, d'après la note pleine d'intérêt que nous avons reçue du bibliothécaire de cette ville, plus *communicatif* et sans doute plus lettré que l'évêque de 1717, l'exploration de la partie accessible fit découvrir aux savans voyageurs deux beaux textes des Evangiles: l'un écrit en lettres majuscules au commencement du IXe siècle, dont tous les commencemens des Évangiles étaient écrits en lettres d'or, sur du vélin pourpré; or, le silence que garde sur ces deux monumens carolingiens le bibliothécaire de la ville n'indiquerait que trop qu'ils auraient subi le sort du sacramentaire du Xe siècle, qu'il présume avoir été « *offert en holocauste à la déesse de* 1793, *dont l'office commençait toujours par la* » *combustion des parchemins de la superstition et de la féodalité.* » C'est à propos d'un reliquaire de la cathédrale de Verdun contenant, disait-on, du *lait de la Vierge*, que ces religieux nous expliquent la multiplicité des saintes traditions analogues, en convenant, « d'après l'opinion d'un chanoine, homme habile et savant, que c'était du *lait de vache béni*, en *l'honneur de la Vierge, par le pape Eugène III* (*ibid.* p. 93).»

A *Saint-Médard de Soissons*: « ancien texte des Évangiles écrit en lettres d'or onciales, » en deux colonnes, présent de Louis-le-Débonnaire au monastère qui devait lui servir de » prison. » Ce monument était couvert, disent les religieux voyageurs, « d'un très beau » filagramme de vermeil doré que l'abbé Ingran fit exécuter en 1169 » (*Voyage de* 724, p. 17-18).

A *Laon*. Bibliothèque de la cathédrale, entre autres manuscrits anciens et curieux, celui d'Alchuin, de la *procession du Saint-Esprit*, dédié à Charlemagne (*ibid.*, p. 43).

A *Arras*. Abbaye de Saint-Wast, *très beau* texte des Évangiles écrit en lettres d'or, et grande bible présumée avoir été donnée au monastère par Charles-le-Chauve (*ibid.*, p. 63).

A l'abbaye de *Marchienne*. Divers ouvrages d'Alchuin.

A l'abbaye de *Saint-Hubert* (Ardennes). *Très beau texte des Evangiles, orné de pierres précieuses*, donné avec un calice d'or, par l'empereur Louis-le-Débonnaire, à l'occasion de la translation des reliques de Saint-Hubert (en 825), et *très beau psautier* en lettres d'or, présent de l'empereur Lothaire, son fils, dont le portrait en pied, placé en tête de ce manuscrit, rappelle, comme costume et ajustement, ceux de Charlemagne et de Charles-le-Chauve. Il est assis sur un siège sans dossier ni accoudoir, à têtes d'animaux saillantes, revêtu d'une chlamyde brodée, le front ceint d'une couronne *ouverte*, et tenant en main un long bâton, selon ce que dit *Théganus*, de Louis-le-Pieux: « Chlamydem auro » textam et coronam auream auro fulgentem in capita gestans et *baculum aureum in*

architecte, et dépasse de beaucoup non-seulement la portée du génie dont put jamais faire preuve le plus célèbre *briquetier* lombard,

» *manu tenens...* » (chap. IV). La deuxième miniature représentant le roi *David* semble, surtout par les vers qui l'accompagnent, faire allusion à la passion de Charlemagne pour la musique (*ibid.*, p. 135, 136 et 137). La belle crosse complète en cuivre repoussé et doré que nous avons donnée (pl. XXVII de la 10e série de l'*Album*), provient de cette célèbre abbaye.

Enfin, selon un autre bénédictin, Du Breuil, à l'abbaye de Saint-Denis, le manuscrit donné en 783 par la reine Hildegarde, œuvre toute récente, si on la comparait au psautier de *Monsieur* Saint-Germain, rapporté de Tolède en 542, selon le même religieux (*voir* notre t. I, p. 60).

Ces investigations, bornées ici au règne de Charlemagne, et que nous pourrions beaucoup étendre, suffiront sans doute, surtout d'après le développement qu'elles recevront dans nos textes sur les édifices religieux et sur les manuscrits (chap. VIII), pour témoigner de la prospérité que les arts réunis de la calligraphie et de l'enluminure durent à ce prince et à ses illustres académiciens fondateurs de l'école palatine, prospérité que rend d'autant plus remarquable la rareté des productions analogues, antérieures et contemporaines de la Grèce et de l'Italie, malgré l'inviolabilité des grands centres de conservation, tels que la bibliothèque vaticane fondée dès l'an 741 par le pape Zacharie, au milieu des embarras que lui suscitait l'ambition des Lombards, et celles d'Allemagne, de Vienne surtout, où le culte héréditaire de tout ce qui consacrait la gloire des empereurs d'Occident, est resté constamment en honneur. Combien cependant nous aurions pu ajouter à ces témoignages, sans toutes les causes de destruction produites par l'incurie des conservateurs, ou par des fléaux tels que l'incendie, auxquels peu d'abbayes échappèrent; celle de *Saint-Wast* seule en subit six dans le moyen âge, et même si les voyages littéraires des curieux et savans explorateurs de nos archives religieuses eussent précédé au lieu de suivre d'environ un demi-siècle l'explosion schismatique qui leur porta une si funeste atteinte, plus bornée cependant en matière de manuscrits qu'en fait de mutilations de statues, la spéculation, la passion même de l'étude ou de l'art chez quelques réformés influens, ayant tempéré leur fanatisme de telle sorte que, livrant à la brutalité iconoclaste de leurs soldats les tympans des portaux et l'ornementation stationnaire des églises, ces chefs, mieux avisés pour les livres, qu'*on ne pouvait condamner sans les lire*, en ajournaient l'auto-da-fé après mûr examen, et n'opéraient souvent que par déplacement! C'est ainsi, pour n'en citer que deux exemples, qu'on vit en 1562 les trésors bibliographiques des célèbres monastères de Cluny (où se trouvait encore en 1789, selon M. Lorrain, p. 329, une *Vie de Charlemagne par Alchuin,* ouvrage nécessairement incomplet, le héros ayant survécu huit ans à son biographe), de Tournus, etc., etc., aller meubler les bibliothèques des *penseurs* de Genève, et que les richesses de ce genre qu'avait accumulées pendant neuf siècles, dans l'abbaye de Fleuri (Saint-Benoît-sur-Loire), le zèle de ses religieux excité par des exemples comme ceux de l'abbé *Théodulfe,* déjà cité, qui y fonda des écoles gratuites, quittèrent ce sanctuaire pour une dispersion qui explique peut-être la présence à Vienne et à Rome de certains manuscrits dus aux encouragemens de l'auteur du *Vexilla regis prodeunt,* ou peut-être même à ses talens graphiques, auxquels on attribue un précieux manuscrit à images appartenant à monseigneur l'archevêque actuel de Lyon (M. de Bonald). Un avo-

mais aussi l'étendue des ressources du plus grand prince de ce royaume improvisé, fort seulement de la faiblesse de ses voisins.

Écoutons d'abord Eginhard sur la basilique de la nouvelle capi-

cat d'Orléans, bailli de Saint-Benoît, nommé Pierre Daniel, et assez lettré, comme en témoignent ses commentaires sur Virgile, pour apprécier les trésors littéraires de l'abbaye que dirigeait alors, depuis 1551, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, fils du célèbre amiral, et comme son père, *grand fauteur* de l'hérésie, selon l'expression des bénédictins (*voy.* de 1717, t. I, p. 65), *s'empara de la bibliothèque à la faveur de l'abbé*, dont le monastère était en même temps saccagé par les soldats du prince de Condé, alors maître d'Orléans. « *Daniel*, ajoutent les voyageurs, *en fit son plaisir pendant sa » vie*, » qui sans doute ne put suffire à dépouiller des ouvrages, fruit du concours des scribes, que Baronius et d'autres écrivains élèvent à 5,000 pour cette seule abbaye, et « *par ce moyen donna au public quelques anciens ouvrages qui n'avaient pas encore » vu le jour ;* » ce qui prouve que ces bibliothèques conventuelles n'étaient pas entièrement dépourvues d'intérêt, même pour les protestans de cette époque moins aveugles que nos *schismatiques* de 1793 et de 1831, qui ne trouvèrent rien de mieux que l'épreuve du feu ou de l'eau pour épurer nos bibliothèques religieuses. Après la mort de Daniel, *ses* manuscrits, partagés entre deux héritiers, seraient venus, après des chances diverses et de longs voyages, se rejoindre au Vatican, si l'on doit admettre que la partie vendue à Frédéric III, prince palatin, placée à Heydelberg, et conquise, en 1622, par le duc de Bavière, ait été livrée comme don au pape Grégoire XIV, sans prélèvement des manuscrits qui intéressaient l'empire, comme ceux dont nous traitons ici, ce qui serait bien plus concevable pour la portion acquise par la reine Christine de Suède, et *qu'elle légua* (d'autres écrivains disent vendit) au pape Alexandre VIII, sans doute à titre d'expiation de sa participation, par recel, au pillage de notre abbaye, qui dût se trouver fort honorée d'une telle réparation.

Maintenant, et même en s'arrêtant aux nombreux manuscrits de bibles de ce temps dont nous avons signalé les traces, on ne peut que s'étonner du nombre fort remarquable, pour une époque de création, des habiles calligraphes qui participèrent à leur exécution, lorsqu'on voit par l'inscription d'*une bible* de 1097 trouvée, par les mêmes bénédictins, dans le monastère impérial de *Stavelo*, que deux moines (*Goderan* et *Erneston*) y consacrèrent *quatre années :* « Codices hi ambo quia continuatim et tamen morosius scripti » sunt per annos ferme IV. In omni sua procuratione, hoc est scriptura, *illuminatione,* » ligatura uno eodemque anno perfecti sunt ambo ; » remarque qui suffirait pour établir qu'Alchuin, livré à tant de soins divers, s'occupant de travaux bien autrement *littéraires*, et d'ailleurs âgé et infirme, comme il le dit lui-même, à l'époque assignée à ses reproductions calligraphiques (vers 800), loin d'avoir exécuté les diverses bibles qui se disputent son autographie, a tout au plus créé les modèles et écrit les dédicaces des *Codes* volumineux que Baronius nomme *labor Alchuini,* et M. Passavant *bible écrite par Alchuin, de l'an* 778 *à* 800, c'est-à-dire dans un espace de temps qui formait à peine le quart de celui consacré à une reproduction analogue par des moines exempts de toutes distractions, et qui apportaient une grande activité à ce travail, dans l'heureuse conviction que chaque mot qu'ils écrivaient pour cette œuvre pieuse pouvait leur obtenir la rémission d'un péché. *Voir,* Voyage littéraire de 1724, page 64, les vers du manuscrit du IX[e] siècle

tale de Charlemagne: « Plurimæ pulchritudinis basilicam Aquis » Grani exstruxit, auroque et argento et luminaribus, atque in ære » solido cancellis et januis adornavit, ad cujus structuram et mar- » mora aliunde *habere non posset, a Roma et Ravenna* [1], devehenda

(saint Augustin, sur les psaumes), dans lesquels le moine Rodulfe, copiste de cet ouvrage, se demandant quel sera son salaire, se répond immédiatement :

« Jam modo nosces.
» Cum librum scribo, vedastus ab æthere summo,
» Respicit è cœlis quot aretur pagina sulcis,
» Quot folium punctis hinc laceratur acutis,
» Tuncque favens operi nostro, nostroque labori,
» Grammata quot sulci, quot sunt quot denique puncti,
» Inquit, in hoc libro, tot crimina jam tibi dono. »

1 Le pape Adrien, tout ami des arts qu'il était, pouvait d'autant moins se refuser à la demande, tant soit peu entachée de vandalisme, que Charlemagne lui fit en 784, qu'il se trouvait lui-même obligé de recourir à l'empereur, afin d'en obtenir de *longues poutres* et de *l'étain*, pour restaurer le *toit* de la basilique de Saint-Pierre, tombant de vétusté : « ut sicut antiquitus fuerit, ita valeat renovari » (*voir* les lettres 61 et 66 du Code Carolin ; et Muratori, *Annali*, t. IV, p. 391). L'historien Eginhard, peu soucieux comme ses prédécesseurs et successeurs d'Occident, de consacrer la gloire d'un maçon, se borne à dire que le nom de l'architecte de la basilique d'Aix-la-Chapelle était écrit en lettres rouges entre l'arc inférieur et l'arc supérieur de l'intérieur de l'édifice (du dôme sans doute) : « Quis auctor esset ejusdem templi, epigramma synopide scriptum..... cujus in extremo versu legebatur Karolus princeps. » Il ne lui en aurait pas beaucoup coûté de consigner dans ses Annales ce nom qui, par sa seule désinence, éclairerait beaucoup peut-être la question d'art qui nous occupe, comme le fait celui de *Maître Robert*, pour la construction du monastère de *la Grasse*, par le même prince (voir plus loin, sous Louis-le-Pieux, l'Extrait du *Philomena*).

Charlemagne ne se borna pas à mettre à contribution pour son usage personnel les *marbres* et les *colonnes* de Rome, car on lit dans Mabillon (*Annales Bened.*, t. II, p. 307) : que son gendre Angilbert, que ses missions comme chargé des présens provenant des dépouilles des Huns, avaient mis d'ailleurs en bonnes relations avec le saint-siége, put, grâce au roi, recourir au même moyen pour orner, en 798, son monastère de *Centule*, depuis Saint-Riquier : « Interea Centulensis monasterii novam fabricam urgebat Angilbertus, » impensas operi suppeditante Carolo, tanta cum magnificentia, ùt artificem industriam » longè superaret ejus liberalitas et ante deficeret quis quid operaretur, quam modo » operarius remuneraretur. Quin etiam magnificus princeps peritissimas *ligni* et lapidis, » *vitri* et *marmoris artifices direxisse* traditur eidem Angilberto : qui regia potestate » usus, Centulense monasterium omni splendore et ornatu illustrare cupiens, vehiculis » submissis, *ex urbe Roma marmora et columnas* devehi curavit, missisque varias in » partes *nuntiis*, etiam *ex Oriente* plurimorum sanctorum reliquias impetravit » (*voir* la suite pour la description de cette triple basilique et de son riche mobilier, témoignage qui, réuni à tant d'autres, ne peut faire douter du concours général de tous les arts dans les grandes fondations de cette époque).

» curavit... Sacrorum vasorum ex auro et argento, vestimentorum-» que sacerdotalium tantum in ea procuravit, etc. » (*Vit. K. M. apud* Duch., t. II, p. 102.)

Maintenant voici ce que le moine de Saint-Gall dit de la manière de procéder sous ce prince, en fait de constructions, et de l'application qu'on en fit à l'immense palais d'Aix-la-Chapelle, qu'un élégant portique joignait à la basilique (*porticus quam inter basilicam et regiam operosa mole construxerat*) : « Si vero essent ecclesiæ ad jus » regium proprie pertinentes, laquearibus, vel muralibus ordinandæ » picturis, id à vicinis episcopis aut abbatibus curabatur. Quod si » novæ fuissent instituendæ, omnes episcopi, duces et comites, » abbates etiam, vel cuicumque regalibus ecclesiis præsidentes cum » universis qui publica consecuti sunt negotia, a *fundamentis* usque » ad *culmen* instantissimo labore perduxerunt. Sicut *adhuc* probat » non solum *basilica divina*, sed et *humana* apud *Aquis Grani*, et » mansiones omnium cujusdam dignitatis hominum, quæ ita circa » palatium *peritissimi* Caroli Romæ *ejus dispositione constructæ sunt* » (ce qui, joint à la citation de la note ci-dessous, semblerait établir que Charlemagne aurait été ici son propre architecte. L'annaliste ajoute, comme disposition spéciale : « Ut ipse per cancellos solarii » sui *cuncta* posset videre quæcumque ab intrantibus vel exeuntibus » quasi latenter fuerunt; » combinaison très favorable sans doute pour un chef d'exploitation industrielle, mais aussi difficile à concilier avec l'immensité d'un palais tel qu'on nous dépeint celui de Charlemagne [1], qu'avec les idées que nous pouvons nous faire des

[1] D'après la description des annalistes, ce palais comprenait dans une enceinte immense des logemens pour tout le service de la cour, pour tous les voyageurs nationaux et étrangers de marque, pour tout le haut clergé, et en outre de vastes salles de réunion pour les assemblées générales de toute nature. Charlemagne lui avait donné le nom de Latran : « a cui diede il nome di *Laterano*, » dit Muratori, ce qui seul indiquerait le style de son architecture romaine d'imitation, et dût contribuer à faire qualifier la ville nouvelle de *seconde Rome,* comme on le voit, notamment par les vers suivans extraits du poème trouvé en manuscrit au monastère de Saint-Gall, et que Canisius, son éditeur, contredit à cet égard par Basnage, attribue à Alchuin :

« Ubi *Roma secunda*
» Flore novo ingenii magna consurgit ad alta
» Mole, tholis muro præcelsis sidera tangens,
» Stat pius arce procul Carolus, *loca singula signans*,
» Altaque *disponens* venturæ mænia Romæ. »

Ce qui nous montre bien Charlemagne procédant, comme Justinien, à la distribution

soins autrement graves de la royauté et même de l'exercice de cette surveillance personnelle chez un prince maître de la moitié du monde et sans cesse occupé à parcourir son vaste domaine.

A cette recherche de luxe pour la construction et la décoration de la résidence de ce prince, à laquelle étaient joints des thermes assez spacieux pour que cent personnes conviées pussent s'y livrer avec lui à son exercice de prédilection, la natation (Eginh., *Vit. C. M.*, ch. XXII), ne se bornèrent pas ses grands travaux d'art, d'après ce qu'on lit dans le même historien : « Opera tamen plurima » ad regni decorem et commoditatem pertinentia diversis in locis » inchoavit quædam etiam consummavit. Inter quæ præcipua non » immerito videri possunt, basilica sancti Dei Genitricis Aquis Grani » opere mirabili constructa (c'est celle dont nous parlons plus haut) ; » et pons apud Maguntiacum in Hreno, quingentorum passuum in- » cohavit et palatia operis egregii, unum haud longe a Maguntiaco, » juxta villam cui nomen est *Ingelheim* : alterum *Noviomagi super* » *Wahalem fluvium* (sans doute *Nimègue-sur-le-Rhin*); præcipue » tamen ædes sacras ubicumque in toto regno suo *vetustate collapsas* » comperit pontificibus et patribus ad quorum curam pertinebant, » ut restaurarentur imperavit. » On ne peut donc s'étonner de ne rencontrer chez nous que de rares fragmens de monumens mérovingiens, puisque, dès la fin du VIII[e] siècle, ces édifices tombaient de vétusté.

En rejetant dans une note quelques détails concernant les monumens secondaires fondés par ce prince [1], et d'autres que le clergé

des travaux, et en surveillant lui-même l'exécution (*voir* d'ailleurs les textes que nous donnons sur la construction d'un oratoire dans son camp devant Pavie, et sur les travaux de l'église de *la Grasse*.)

[1] Nous ne plaçons au rang des édifices secondaires le palais qu'il construisit à Rome pour son usage, que parce qu'il n'en reste que le témoignage de Muratori, qui dit, sous l'année 800 (*Annali*, t. IV, p. 443), que Charlemagne passa l'hiver de cette année à Rome : « Dove sappiamo, ch'egli fece fabbricare un *magnifico palazzo* per la sua persona, » en ajoutant : « Ed anche fece de' richi presenti alla chiesa di San-Pietro, e all' altre di » Roma ; » mais pour peu que ce palais, élevé par un si puissant prince dans la métropole des arts, aux yeux d'un peuple fier de ses grands monumens, et qui retrouvait en lui un de ses *Césars* « (Nunc ipsum promissum hominis Cæsari faciat, » dit-il lui-même dans un de ses Capitulaires), ait participé, comme on pourrait au moins le supposer, des grandes divisions architectoniques du palais ducal de Spolette, construit vers la même

de son vaste empire fit fonder grâce à ses largesses [1], nous ne voulons pas négliger de continuer son parallèle avec Justinien, en démon-

époque, il l'eût emporté même sur le *Latran* d'Aix-la-Chapelle et eût rivalisé de recherche et de luxe avec les palais si vantés des anciens Romains, dont les habitudes, en fait de bains, d'exercices gymnastiques, d'hyppodromes, etc., se reproduisent dans le nouveau palais de Spolette. Qu'on en juge par l'extrait de cette citation de Mabillon (*Annal. Bened.*, ad an 814) : « In primo *pro aulium*, id est locus ante aulam ; in secundo *salutatorium*, » id est locus salutandi officio deputatus, juxta majorem domum constitutus ; in tertio » *consistorium*, id est domus in palatio magna et ampla, ubi lites et causæ audiebantur et » discutiebantur, dictum consistorium a consistendo, quia ibi, ut quælibet audirent, e » terminarent negotia, judices vel officiales consistere debent ; in quarto *trichorum*, id » est domus conviviis deputata, in qua sunt tres ordines mensarum, et dictum est tri- » chorum a tribus choris, id est tribus ordinibus commessantium ; in quinto *zetæ* » *hyemales*, id est cameræ hiberno tempori competentes ; in sexto *zetæ æstivitates*, id » est cameræ æstivo tempori competentes ; in septimo *epicaustorium* et *triclinia accubi-* » *tanea*, id est domus in qua incensum et aromata in igne ponebantur, ut magnates » odore vario reficerentur, in eadem domo tripertito ordine confidentes ; in octavo *thermæ*, » id est balnearum locus calidarum ; in nono *gymnasium*, id est locus disputationibus, » et diversis excitationum generibus deputatus ; in decimo *coquina*, id est domus, ubi » pulmenta et cibaria coquuntur ; in undecimo *columbum*, id est ubi aquæ influunt ; in » *duodecimo* hippodromum, id est locus cursui equorum in palatio deputatus. »

[1] D'autres palais encore, tels que celui d'Ingelheim, *ab ipso constructo*, dit Mabillon (*Annal. Bened.*, t. II, p. 201), furent construits par Charlemagne, surtout dans les villes du nord qu'il habita comme centre stratégique de ses campagnes contre les Saxons, avant de songer à construire sa seconde Rome ; mais à défaut de constatations positives, bornons-nous aux fondations incontestables dues à ses soins ou à son influence.

Citons d'abord le palais que construisit à Saint-Denis le Lombard Farduhe, venu en France avec Didier, mais bientôt rallié à la cause de Charlemagne par la mort de son prince, puisqu'il démasqua les complots de la reine Fastrade, et reçut le titre d'abbé de Saint-Denis comme récompense, *ob meritum fidei servatæ*, construction indiquée par les vers suivans :

« Inter quæ sancti Dionysi, rector ut Aulæ
» Fieret, indulsit pacificus Carolus,
. . . .
» Hanc tibi, precursor Domini, Fardulfus opimam
» Condidit ornatam divinis cultibus aulam. »

(*Apud* Duch., t. II, p. 645 ; et *Annal. Bened.*, t. II, p. 284, 285.)

Puis, parmi les innombrables fondations religieuses dont le prince s'occupa, comme le reconnaissent les historiens cités plus haut dans leurs termes génériques, d'abord ceux dont il reste quelques traces : par exemple, le monastère de Lorsch, près de Heidelberg, dont, selon M. Schweighauser, le porche encore debout serait, après le dôme d'Aix-la-Chapelle, le monument le plus authentique du règne de ce prince, opinion qu'a partagée M. de Caumont en citant ce porche comme exemple, dans la 5e partie de son *Cours d'Architecture monumentale* : c'est ce qu'admet aussi M. Pothier dans le texte descriptif si

trant ici quelle activité et quelle ardeur personnelle il apportait à a

savamment élaboré des planches de l'ouvrage de Willemin, qui comprennent ce dessin; l'église encore subsistante de Germigny-des-Prés (entre Saint-Benoît et Château-Neuf-sur-Loire), qu'aurait fait construire Théodulfe, évêque d'Orléans, où se tint un concile le 14 janvier 843, et qui, selon M. Marchand (*Souvenirs historiques sur saint Benoît*, p. 16), conserve encore *la mosaïque de verre qui décorait le haut du sanctuaire.* Ce doit être l'église dont parle ainsi Mabillon (*Annales Bened.*, t. II, p. 195) : « Theo- » dulfus episcopus Aurelianensis in villa suæ parochiæ Germiniaco basilicam instar ejus, » quæ *aquis* exstructa erat, ædificavit, apposito distico, quod *Letaldus* monachus » refert; » L'abbaye de Charroux (Vienne) « *dont il ne reste*, dit M. P. Merimée « (*Voyage dans l'Ouest*, p. 400), que *quelques pans de muraille tombant en ruine*, » et *une coupole surmontée d'une tour conservée par une espèce de miracle*, en dépit » des *efforts de quelques habitans du bourg qui en réclament la démolition;* » et encore ces curieux débris n'appartiennent-ils pas, dans l'opinion de notre savant inspecteur, à la fondation primitive de Charlemagne mentionnée dans une inscription de XIII[e] siècle, et bien constatée d'ailleurs par les chartes insérées dans la Gallia-Christiana, par la date précise (785) que donne Mabillon (*Annales Bened.*, t. II, p. 253 et 316), et par le poème du même évêque d'Orléans sur cette abbaye, qu'il nomme *Carrof*, et dont il énumère toutes les richesses : « Fulvo argento gemmisque exornat, et auro [affluit et » libris, vestibus atque sacris], énumération à laquelle, ajoute encore Mabillon (p. 316), à propos de la répartition des reliques rapportées par le moine expédié en Orient près le patriarche de Jérusalem, etc., etc. Dans le récit fait du prétendu voyage de Charlemagne en Terre-Sainte, qui, dans l'opinion de certains écrivains, ne laissait que le numéro deux à la croisade de 1096, Petrus Comestor enrichit surtout cette abbaye d'une relique certainement *unique dans son espèce*, et que cependant, selon Thiers (*Traité des Superstitions*), six églises prétendaient posséder. Voici le texte de Comestor : « Quod angelus attulit » preputium domini Karolo dum oraret in templo; et quod Karolus illud attulerat Aquis » Grani, seu post a Carolo calvo delatum est inde et positum est apud abbatiam Sancti » Salvatoris de *Carofio*, quæ sita est in Aquitania; »

L'église de Coustoages (Languedoc), où M. Merimée a encore trouvé en 1835 le type de l'architecture religieuse des VIII[e] et IX[e] siècles tel qu'il l'avait déjà rencontré à Villeneuve, près Maguelone, et qu'il résume ainsi : « *appareil régulier, moyen, de pierres* » *taillées, soubassement au bas des murs, porte latérale donnant entrée dans un* » *porche qui précède la nef, façade dépourvue d'ornemens* » (cependant la façade de l'abbaye royale de Châteaudun, dessinée par Lancelot et décrite dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. XVI, p. 263) comme fondation de Charlemagne, était couverte de statues, ce qui engage un débat que nous viderons au chap. IV), tour *unique, carrée*, placée vers l'extrémité du chœur (cependant encore, chacune des deux églises que Charlemagne tient en main dans les statues données par Montfaucon, t. I, p. 276, pl. XXIII), est flanquée de *deux tours rondes ou à pans*, placées au portail; *style d'ornementation imité de l'antique et mêlé à des détails du roman primitif, tels que les dents de scie, les chevrons*, etc. Convenons toujours ici que l'archéologue moderne nous semble, dans cette appréciation, avoir un immense avantage sur les académiciens du VIII[e] siècle :

Enfin l'église abbatiale de Saint-Denis, dont les travaux carolingiens, pour avoir dis-

direction de ces travaux : « Cum strenuissimus imperator Carolus,

paru dans la reprise en sous-œuvre de Suger, bouleversée elle-même à beaucoup d'égards dans la combinaison ogivale, comme le furent ceux d'Angilbert à Saint-Riquier et tant d'autres, n'en sont pas moins constatés : « Dum vero basilicam sanctorum martyrum », dit Mabillon, *Annales Bened.*, t. II, p. 236, en parlant de la reconstruction de la basilique de Saint-Denis, sous l'abbé Fulrad, en 780). « *Directa* priore, quæ a Pippino rege cœpta, *angustius* a Carolo rege absoluta est, opifices architectarentur. » C'est cet agrandissement cité plus haut, dont le principal objet était d'introduire sans déplacement dans le saint édifice le corps de Pépin, qui, à l'exemple de Constantin, s'était reconnu indigne d'y pénétrer, travail dont la longue poursuite de la part d'un prince que nous avons montré dirigeant lui-même ses travaux d'affection, confondrait seule la négation de Dulaure quant au séjour de Charlemagne à Paris, vers ces époques antérieures de neuf ans à sa résidence fixe à Aix-la-Chapelle.

Nos recherches sur beaucoup d'autres grands édifices religieux non moins célèbres encore aujourd'hui, mais dont il n'est pas temps encore de sonder les profondeurs, viendront, dans la revue monumentale de notre chapitre IV, nous révéler d'autres collaborations de ce prince, que nous montrerons, par exemple, à propos des fondations de Saint-Filibert, telles que *Jumièges*, etc., faisant reconstruire le monastère de Noirmoutiers, détruit par les Sarrasins en 732, etc. En attendant, les constructions et restitutions citées dans la note suivante, réunies aux détails que nous donnerons plus loin sur les travaux analogues du règne de son fils (Louis-le-Pieux), quoique ne constituant guère que la vingtième partie des œuvres architecturales entreprises et mises à fin, dit-on, sous ces deux règnes, suffiront sans doute pour donner l'idée d'une impulsion monumentale plus prodigieuse encore peut-être, numériquement parlant, que celle imprimée en Orient par Justinien.

Tout en laissant à des investigateurs plus instruits et plus patiens le soin de compléter ces recherches, ne fût-ce qu'en les bornant aux mille églises dédiées à la Vierge, que Charlemagne construisit, dit-on, dans la seule Aquitaine, ce qui, comme on le verra plus loin, ne bornerait pas même à ce nombre ses fondations dans cette province, nous croyons devoir extraire du résultat de nos fouilles dans ce riche terrain même, quelques détails qui, par l'intérêt général qu'ils comportent, pouvant tendre à éclairer la marche de l'art chrétien, trouvent ici naturellement leur cadre.

Ainsi, ce qu'on lit dans les *Annales des Bénédictins* (t. II, p. 232) des *rudes* travaux de construction entrepris par l'échanson de Pépin et de Charlemagne, *saint Benoît*, dit *d'Aniane*, qui, échappé à un grand danger, se retira, en 774, dans le monastère de Saint-Seine, puis en Aquitaine en 780, dans un riche manoir de famille, qu'il convertit en monastère ; puis, plus tard dans le monastère d'*Inde*, près d'Aix-la-Chapelle, que Louis-le-Débonnaire fit construire pour conserver près de lui ce saint restaurateur de la discipline monastique en France, nous semble un curieux specimen de la vie et des habitudes conventuelles à ces époques, déjà distantes de celles où nous avons montré saint Martin, saint Honorat, Cassiodore, saint Benoît, saint Colomban, saint Éloi et autres illustres fondateurs, faisant marcher de front, dans les asiles religieux, les pratiques pieuses avec la culture des lettres et des arts.

Mabillon, parlant du premier monastère que le fils d'Aigulfe, comte de Maguelone (le

» dit le moine de Saint-Gall (*de Cura Eccles.*, apud Duch., t. II,

nouveau saint Benoît), construisit en 780 sur les bords de l'Aniane, dit : « Non ornatis » parietibus rubentibusve tegulis, aut *pictis* laquearibus, sed stramine vilique materia » omnia constabant ; » ce qui prouve qu'alors et longtemps après encore, à l'exemple et selon les préceptes de ce saint homme, à qui Louis-le-Débonnaire confia l'inspection de toutes les abbayes de son empire, c'était à ces abeilles qu'appartenait le soin de construire leurs ruches. Mabillon, qui cite d'ailleurs notamment (t. II, p. 302) d'autres constructions dues à un abbé *cum monachis suis*, ajoute, en parlant de ce saint Benoît d'Aniane : « Ipse vero laborantibus fratribus non raro simul laborabat, nec humile coquinæ refu- » giebat officium, *libris* nihilominus *scribendis* insistens. Quin etiam lignamina, defectu » boum, propriis humeris sæpe cum discipulis gestabat. Concurrentibus undique novæ » vitæ candidatis, et illius disciplinæ ac magisterio certatim, se subjicere postulantibus, » *fabrica monasterii cito perficitur,* augeturque locus rebus ac possessionibus, quas illi » ex propriis conferebant. » Et, après avoir dit que les moines confectionnaient jusqu'aux vases sacrés, de bois d'abord, puis de verre, et enfin d'étain, mais toujours à l'exclusion de l'argent; qu'ils ne portaient aucun vêtement de soie (planetam seu casulam), le savant bénédictin ajoute : « Ad hæc ejus exemplo excitati in eadem regione, immo et circumquaque » viri religiosi, *monasteria construere*, congregare monachos, etc. Hinc Aniana evasit » cunctorum cœnobiorum caput, non solum quæ in Gothiæ partibus constructa, verum » etiam illorum quæ in aliis regionibus ea tempestate ædificata ac de thesauris illius locu- » pletata fuere. Ex eorum numero censentur *Gellonense*, *Indense*, *Bellacella*, *Nova-* » *cella*, et alia. » Ce qui constitua un nouveau chef d'ordre avec de nombreuses dépendances, où les règles primitives de saint Benoît et de saint Colomban se compliquèrent, comme accroissement d'austérité, des institutions de saint Pacôme et de saint Bazile. Mabillon cite en outre divers autres monastères construits par le digne homonyme du grand fondateur de la règle bénédictine, tels que ceux dits *Citonensis* et *Caunensis,* à trois lieues l'un de l'autre dans le voisinage de Narbonne, pays où l'on en trouve un grand nombre d'autres fondés dès le même temps, tels que celui de Beatæ Mariæ de *Orbione* (*ibid.*, p. 227), *Saint-Polycarpe,* ad rivum grandem in finis Septimaniæ ; celui de Saint-Jean-Baptiste de *Castro Malasti in valle secura*, nommé plus tard du Mont-des-Oliviers ; celui de *Brantosme* (locus autem quo basilica fundata est Brantosimis dicitur, *ibid.,* p. 202); celui de Lombez (Lumberiense in territorio Tolosano cum ecclesia Beatæ Mariæ), construit en 793 (*ib.*, p. 285) avec plusieurs églises en dépendant; celui dit *Nobiliacensis apud Pictones*, de la même date (*ibid.,* p. 234); ceux de Saint-Savin, près de Poitiers, et de Massay, près de Bourges, *novo opere,* et que saint Benoît d'Amiens pourvut, en 801, de moines, de vêtemens sacrés et de livres (*ibid.*, p. 332); celui de Saint-André, in agro Helenense (*ibid.*, p. 339); ceux de *Crudatense* et de *Duserense*, sur le Rhône (*ibid.*, p. 340) ; celui de *Val Gellon*, fondé également en Septimanie, en 804, par le comte Guillaume, qui se fit moine plus tard (*ibid.*, p. 344 et 350); celui de *Saint-Guillem du désert*, fondé par le même ou par son père, duc de Toulouse, dont l'église, reconstruite au XIe siècle, contient encore de précieux vestiges d'art *découverts* récemment par M. R. Thomassy; celui de *Paunac,* près de *Limeil,* et celui de Saint-Martial de Limoges, fondés dans la même année; celui de *Conques* (Conchense), dans le Rouergue, entre Figeac et Rhodez, ravagé par les Sarrasins, réparé par Pépin, reconstitué en 812 par Charlemagne et son fils Louis : « *Reliquiis-que ditatum tradunt,* » dit Mabillon (t. II, p. 374), tradition bien constante, car, grâce

» p. 119), aliquam requiem habere potuit, non otio torpere, sed

sans doute à son gisement excentrique, cette localité est peut-être aujourd'hui la seule qui possède *un trésor* du moyen âge, dans toute l'étendue du mot, c'est-à-dire de riches et saints objets d'art remontant à cette reconstitution, précieux débris qu'un patriotisme bien louable garantit de toute migration; celui de Figeac, de date également plus ancienne que celle de sa restauration en 812, et le monastère de Marcillac, près de Cahors, dont les ruines longtemps menaçantes devront sans doute leur raffermissement à une pensée généreuse et fertile, pour l'avenir du moins; un savant ecclésiastique, M. l'abbé *Caneto*, ayant choisi ce sanctuaire abandonné comme but des excursions archéologiques des élèves du séminaire *d'Auch*, distant de plus de dix lieues, comme amphithéâtre de démonstration de cette science *nouvelle*, que notre jeune clergé semble enfin prendre à cœur, désormais convaincu par la démonstration du mérite, si longtemps méconnu, de nos gloires monumentales du moyen âge, que c'est à lui qu'appartient, comme réparation des longues erreurs de ses devanciers, d'assurer la conservation de ce qui nous en reste, par des soins religieux et *éclairés;* celui de *Sainte-Marie de Regula, de Limoges* (*ibid.*, p. 376); celui de Baux (Baulès), érigé en 812, *cum consilio et adjutorio domini nostri et gloriosissimi Caroli pissimi Augusti* (p. 377); ceux élevés encore en Septimanie par *Dadila*, sous les noms de *Sainte-Marie* et de *Saint-Sauveur* (*ibid.*, p. 379); tous ceux que Mabillon signale (p. 373 et 374) comme ayant été dans le même pays l'objet de soins, de fondation ou de restauration de la part de Charlemagne ou de Louis, comme roi d'Aquitaine; de Saint-Filibert, in insula *hero seu herio* apud Pictones; de *Sainte-Radegonde* apud Pictavos, de Saint-Maixent, de *Solemniacum* (celui de Saint-Éloi) in Lemovicinibus; de *Moisiacum* (Moissac) apud Cadurcos; de *Dasera* seu *Dusera* in territorio Arausico apud Rhodanum; ceux de Saint-Laurent, de Valada, de Davera et de Deteura, etc., etc.; et pour ne nous arrêter qu'à un petit nombre fondés à la même époque, dans quelques autres parties de la France actuelle, moins richement pourvue que la Germanie, dont l'exploration, sous ce rapport, nous mènerait trop loin, ceux de *Cormery-sur-Indre*, fondé en 780 par Ithier (*ibid.*, p. 279); de Mici, en Gatinais, fondé par Clovis, rebâti par Théodulphe (*ibid.*, p. 311); ceux de l'île Barbe, de Saint-Georges et de Saint-Pierre de Lyon (*ibid.*, p. 312, 313); les deux monastères de filles fondés à Sens en 799 (*ibid.*, p. 317); le monastère de *Chelles*, reconstruit en 800 par la sœur ou la fille de Charlemagne (p. 322); l'abbaye de Saint-Sauveur à Vatan (p. 323), la fondation en 802 de l'abbaye d'Ambournay, à huit lieues de Lyon (p. 338); l'hôpital de Douze-Fontaines, construit par Alchuin (*ibid.*, p. 343); celui de *Saint-Faron*, près de Meaux, où Mabillon nous montre, dans un monument graphique (p. 351), le riche mausolée du guerrier *Otgerius*, gisant près d'un moine et environné de sa famille, des princes de son temps, du Christ, etc., monument qui, du moins dans sa reproduction, n'accuse pas l'époque à laquelle on le fait remonter; la basilique de Saint-Illidius, construite en Auvergne, par l'évêque Bernowinus (*ibid.*, p. 372); les monastères de *Sanctæ-Mariæ* et *Sancti-Petri de Ferrariis* (Ferrières) in pago Senonensi antiquitus Bethléem dicitur, de *Menate* et de *Magni Locus*, apud *Arvernos* (*ibid.*, p. 373), etc., etc.; celui de *Saint-Laurent* in pago *Narbonensi* ad *Nigellam* fluviolum (sur la Nielle) (*ibid.*, p. 234); celui de Beatæ-Mariæ de *Crassa* (Lagrasse), à trois lieues de ce dernier, nouvelle constatation du grand rapprochement de ces fondations dans la Septimanie, comme en témoignent des lettres de Théodulfe (l. II, c. VI). Nous aurons plus loin occasion de revenir sur les soins personnels que donnait Charlemagne à

» divinis servitiis voluit insudare : adeo ut in genitali solo basilicam

ces fondations, en citant ce que dit l'auteur de la narration, apocryphe il est vrai, intitulée *Philomena,* de la présence de ce prince à ce dernier monastère, qu'il s'occupait de *faire construire*, lorsqu'il reçut, par un courrier, l'avis que seize rois marchaient contre lui. *Virgo genetrix Dei,* se serait-il alors écrié en employant une formule de lytanie consacrée bien plus tard, *sic hodie nobis auxiliatrix* (Philomena, *de constructione monasterii Crassensis*); et l'on nous saura sans doute gré d'extraire du même ouvrage un document d'un caractère plus authentique, en ce qu'il s'agit de cette construction même, de ses colonnes de marbre et, en général, de descriptions *techniques* qui ne pouvaient tirer aucun intérêt de *l'invention*, à ces époques surtout, et qui concordent d'ailleurs avec ce que nous allons dire.

Au lieu de suivre cette aride nomenclature, que nous pourrions étendre à la Germanie et à l'Italie, objets des mêmes soins religieux, revenons à la figure principale, qui domine les institutions monastiques de ce temps : « Saint Benoît d'Aniane, dit Mabillon (sous l'année » 782, p. 244) qui antea Beatæ Mariæ ac monasterium *rudi opere condiderat,* aliam in » in honorem Salvatoris *prægrandem*, ex *præcepto Caroli* regis adjurantibus ipsum » ducibus et comitibus, cœpit construere; sed et *claustra* NOVO OPERE (qu'on re- » marque ce mot), alia cum *columnis marmoreis* quam plurimis in porticu positis » (voici donc les cloîtres et portiques à colonnes de marbre bien constatés, et les riches matières substituées aux vils matériaux que le même fondateur employait deux ans plus tôt!) « nec jam stramine domos, sed tegulis cooperuit » (et les tuiles qui remplacent le chaume); mais ce qui forme surtout contraste entre la première fondation et cette dernière, qu'il n'aurait pas conduite si promptement à fin, disent les annales, *sans le concours de ses trois cents disciples, animés du plus beau zèle :* « nisi Benedictus parem, immo » majorem spiritualis discipulorum ædificii curam et sollicitudinem habuisset, » c'est la richesse des reliques et ornemens intérieurs dont la description fera juger que plus de trente ans avant la mort de Charlemagne, la France possédait déjà des objets d'art de travail byzantin dont auraient pu s'inspirer, dans quelques-uns de leurs nombreux travaux, les architectes de ce prince, et que dans le même temps où Adrien reprenait l'usage longtemps suspendu à Rome, de doter les églises de riches objets d'orfévrerie, cette noble tradition se continuait, nous le prouverons plus loin, pour l'Angleterre et sans doute aussi pour la France, où de graves circonstances, heureusement temporaires, comme la famine, sous Clovis II, l'invasion sarrasine, sous Charles-Martel, purent seules lui porter quelque atteinte. Parmi les *reliquii patrum*, qu'on exposait aux jours fériés sur les autels, dont un, le *maître* (major), dédié à la Sainte Trinité collective, en comprenait trois, voués aux trois personnes dont elle se compose : « erat particula veræ cru- » cis, reposita in *arca aurea, quæ fuerat imperatoris Constantinopolitani*; item alia » auro inclusa, asservari solita in *scutella argentea Caroli Magni*, cum una spina de » corona Christi domini, auro pariter inclusa, » indépendamment de trois autres autels dédiés à saint Michel-Archange, à saint Pierre, à saint Paul et à saint Étienne, il y en avait deux consacrés, l'un à saint Martin, *gemma præsulum,* l'autre à saint Benoît, *cunctorum pater monachorum,* et deux oratoires voués, l'un à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Saturnin; le mobilier sacré répondait à la dignité de l'église.

Dans la grande basilique, « Septem *candelabra* visebantur, mira arte fabricata, ex » quorum stipite hastilia, sphærulæ et lilia, calami, ac scyphi in nucis modum, ad instar

» *antiquis romanorum operibus* (voilà bien le style *romain* ou *roman*

» illius Salomoniaci (par conséquent dans le goût oriental) procedebant. Ante altare septem » dependebant *lampades*, inestimabili itidem fusæ labore ; totidemque in choro *lampades* » argenteæ in modum coronæ, quæ insertis in se circulis cyathos in gyrum recipiebant » (l'huile se versait nécessairement dans ces coupes). In præcipuis solemnitatibus accendi » solitæ, quibus accensis, veluti in die, ita in nocte tota refulgebat ecclesia (ce qui est » difficile d'admettre avec ce moyen si simple); denique pretiosas vestes ecclesiasticas, calices » argenteos prægrandes, offertoria argentea fieri curavit.... Monachorum vero habitacula » tantæ amplitudinis erant, ut mille amplius homines capere possent, etc., etc. »

Pour établir que ce luxe d'ornementation religieuse qui cessa longtemps de se produire pour l'Italie, où il prit naissance, par le fait de la longue oppression des derniers rois goths et des Lombards, était alors passé dans d'autres contrées de l'Occident, il suffit d'opposer au silence d'Anastase-le-Bibliothécaire sur les munificences papales immédiatement antérieures à Adrien Ier, à Léon III, et reprises à quelques égards par Nicolas Ier (858), ce qu'on lit dans *Williams Malmsbury* de la chapelle d'*Ina*, et les dons qu'Albert (ou Ælbert), *episcopus Eboracensis*, évêque de l'église d'Angleterre, dont Alchuin était diacre, fit à sa basilique en 766, sous le règne de notre roi Pépin et de Didier, roi des Lombards. Ce prélat, très humble dans sa vie privée, « viliora æque vitans ac vestibus » forma et qualitas, » se montra, dit Mabillon, « in solis ecclesiarum ornamentis ma- » gnificus. Crucem ex puro argento maximam super altare ecclesiæ suæ, majorem ex » auro item purissimo ampullam ad fundendum in sacrum calicem vinum; et farum seu » candelabrum cum novenis ordinibus, qui tria vasa singuli haberent, *fabricari* cu- » ravit; idem majorem aram quam rex *Edvinus* recens ablutus erexerat, in honorem » sancti Pauli sacravit. Quin etiam novam miræ structuræ ac magnitudinis basilicam » inchoasse ac perfecisse dicitur, columnis suffultam, laquearibus, porticibus, exedris- » que multis, arisque *triginta* ornatam; cujus *fabricam* discipulis suis, *Eanbaldo* » et *Alchuino* commisit; quorum alteri pastoralis dignitatis curam resignavit; alteri » *librorum* gazas, ipsi super omnia carissimas, commendavit, id est Eboracensis ec- » clesiæ bibliothecam a se magna ex parte collectam, in qua sacrorum librorum codi- » ces, sanctorum patrum scripta omnia, ac liberalium artium auctores continebantur, » testante anonymo poeta qui de hac partitione Eanbaldo et Alchuino facta ita canit :

« His divisit opes diversis sortibus ; illi
» Ecclesiæ regimen, thesauros, rura, talenta :
» Hinc *Sophiæ* specimen, studium, sedemque, librosque,
» Undeque quos clarus collegerat ante magister,
» Egregias condens uno sub culmine gazas. »

(*Ann. Bened.*, t. II, p. 197.)

A ces curieux détails, qui nous font connaître la source où puisa ses talens si divers cet Alchuin, dont la France s'honore aussi comme de l'une de ses gloires, nous ajouterons, en témoignage de la noble rivalité qui régnait vers le même temps entre la France et l'Angleterre, où nous verrons bientôt ces largesses se poursuivre dans la dotation de l'abbaye de *Croyland*, que longtemps avant les incitations artistiques de Charlemagne, près du roi *Offa* (Hume, *Hist. de la maison de Plantagenet*, t. Ier, p. 64), on avait vu *Biscops*, abbé de *Wiremouth*, garnir l'intérieur des trois églises de son monastère de tableaux acquis en Italie (*Vénér. Bede.*, *hist. abb. Wiremut*, lib. 1, p. 28, 30 et 36),

» posé comme modèle), præstantiorem fabricare *propria disposi-*

manifestations sur lesquelles enchérit encore *Alfred-le-Grand*, le Charlemagne de l'Angleterre, en encourageant la culture de toutes les branches d'art depuis la construction des plus somptueux palais, jusqu'à l'exécution des manuscrits et de leurs brillantes miniatures, dites *Saxonnes*, dont nous parlerons à notre chap. VIII (Asserius de Alfred, *reb. gest. in Angl. Norman. a veter scriptor.*, p. 13–20). Voir, pour la France, les *Annales bénédictines* (t. II, p. 151, 166 et 267) sur les dons que *Widon* laïc, abbé de Fontenelle (depuis, saint Vandrille), mort en 767 et institué en 753, par conséquent avant l'époque où florissait l'évêque Albert, fit à la basilique de son monastère et au roi d'abord, lorsqu'à la nouvelle de la vacance, en 753, « cum plurimis auri, argentique do- » nariis, in palatium festinans, datis Pippino regi, ejusque ministris muneribus, abba- » tiam mercatus est » (preuve de la vénalité de ces charges mêmes); puis, lorsque peu de temps après, son église de Saint-Pierre ayant été brûlée, cet abbé : « adjuvante rege » majori elegantia instauravit sublimiorique fabrica decoravit »; puis, l'énumération de ses divers dons (p. 267): « capsam evangeliorum, auro, argento, gemmisque decora- » tam; item calicem argenteum unum, urceos Alexandrinos cum aqua manilibus » duos; cornu fabricatum unum, pulvellos sericos sub evangelium ponendos tres, pal- » las corporalium quinque, turribula argentea duo, hanapes argenteos deauratos duos, » dalmaticam unam, casulas sericas quinque, tabulas fabricatas ante altaria octo, pallia » tria, antiphonarium Turonense unum, libellum de miraculis beati Andreæ apostoli » unum; » détails auxquels nous joignons, pour montrer ce qu'une seule de nos abbayes avait reçu de richesses en ce genre de deux de ses abbés, vers le milieu du VIIIe siècle, ce que Mabillon dit (p. 166) des présens analogues de l'abbé Wandon, mort en 756, mais que la cécité avait forcé à la retraite : « Reliquit ecclesiæ Sancti-Petri offertorium argen- » teum cum patena, capsam auro decoratam diversaque ornamenta; *bibliothecæ* autem » *codicum* non modicam copiam ex quibus quædam tantum chronographus Fontanellensis » recenset. »

Observons aussi, quant à ces alimens pour l'étude, qu'ils rentrent dans les vues que se proposa plus tard, mais avec plus de fruit sans doute, l'évêque anglais, et qu'ils furent également l'objet de la sollicitude de notre saint Benoît d'Aniane, dont les manifestations d'art rappelées plus haut, et qui datent à peu près de l'époque de l'installation d'Alcuin en France, furent accompagnées de moyens de pourvoir aux études littéraires, comme on le voit par ce passage des *Annales* de la même année 782 (p. 244) : « Denique *librorum* » *multitudinem congregavit*, ut eorum lectione et usu discipuli sui erudirentur. Nec » tantum monachis informandis dabat operam, sed etiam clericis, quos in suo cœnobio » susceptos alebat, similiter erudiendos instituendosque tum per se, tum per magistros, » quos monachis pariter et clericis præficiebat. » Et l'on veut qu'au milieu d'un tel concours d'efforts pour l'instruction de son peuple, le prince qui survécut trente-deux ans à ces exemples, et qu'un puissant intérêt devait porter à les suivre, n'ait pu, malgré son ardeur pour l'étude, parvenir *à signer son nom!!*

Les arts qu'il protégea incontestablement, s'il ne lui fut pas donné de les cultiver personnellement, tirent une grande perte par la mort de son fils Pépin, qui s'était déjà montré digne de succéder à son père dans cette belle mission. C'est à lui qu'on doit la construction de la belle basilique de *San-Zeno*, de Vérone, qui se trouve précisément être une de celles que le savant M. Hope décrit et publie (pl. VI) comme étant *toute lombarde*, ce qui ne

» *tione* molitus, in brevi compotem se voti sui gauderet. Ad cujus » fabricam de omnibus *cismarinis*[1] regionibus *magistros* et *opifices* » omnium id genus artium advocavit; et l'annaliste ajoute que » parmi ces artistes, il y en avait de très habiles pour les travaux » de l'*airain* et du *verre*, et surtout pour la fonte des cloches[2]. »

peut s'entendre du style créé ou employé par les rois de la dynastie éteinte avec Didier, puisque ce serait démentir à la fois le Véronais *Maffei* (*Histor. diplom.*, face 330) et l'exact Muratori, qui dit, en parlant de Pépin : « Fu sepellito nella basilica di San-Zeno » ch' egli stesso avea fatta magnificamente riedificare insieme con quel insigne monis- » tero » (*Annali*, t. IV, p. 474). Nous ne pensons pas, à plus forte raison, que M. Hope veuille parler du cloître de ce monastère, qui fut reconstruit en 1123 par l'abbé Gaudio.

Quant aux largesses faites aux églises par Charlemagne, seulement en mobiliers précieux, il faudrait un autre *Anastase* pour en supputer le nombre, le poids et l'immense valeur. Bornons-nous donc à dire que ce fut entre ce prince et les évêques un assaut général de générosité, et pour ne citer qu'un fait de l'académicien *Damœtas*, Riculfe, évêque de Francfort, remarquons que, trouvant en 794 l'église de Saint-Amand, où fut enterrée *Fastrade*, délaissée, et le tombeau du saint négligé, il lui en fit un d'or, d'argent et de pierres précieuses, couvrit les autels de vases d'or et d'argent, etc., etc. (*Annales Benedict.*, t. II, p. 292). La sollicitude de ce prince pour la décoration en *peintures murales* ou autres, de tous les édifices religieux, selon l'usage dès lors presque général, est d'ailleurs bien constatée par ses Capitulaires : « In tectis, in maceriis, sive in parietibus, sive in » pavimentis, nec non in picturâ, » (Capit. 807, apud Baluz., t. Ier. col. 460), comme par ce que dit le moine de Saint-Gall (*de Eccles. Cur.*, cap. XXVII), « et *laquearibus* vel » *muralibus* ordinandæ picturis. »

1 La ligne d'horizon prise d'Aix-la-Chapelle, quant aux provinces *cismarines* (situées en-deça de la mer), embrasse une grande étendue de pays, qui comprend nécessairement la Lombardie; mais par cela même que l'écrivain contemporain généralise, il repousse le système exclusif d'affiliations lombardes pour tous ces travaux, que voudrait faire prévaloir M. Hope.

Selon toute apparence, Charlemagne aura fait pour ses travaux d'Aix-la-Chapelle ce qu'on a vu Suger renouveler pour ceux de Saint-Denis, un appel à toutes les capacités artistiques, à quelque pays qu'elles appartinssent; au lieu de n'admettre, comme le suppose M. Hope, que des ouvriers lombards, *accrédités par les diplômes et les bulles du pape*, et jouissant seuls, *comme Hiram, le délégué de Dieu*, du privilége d'exercer leur art dans tout l'Occident.

2 Nous réservons pour notre chapitre VII (peinture sur verre) les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer pour remonter à l'origine et suivre les phases successives de l'art de la verrerie et vitrerie, cultivé en France longtemps avant Charlemagne; ce qui pourrait assigner une provenance nationale, comme art, à la tradition rappelée dans ce passage d'un mémoire de l'Académie des inscriptions (t. IX, p. 191) : « On garde dans le trésor » de l'abbaye de Châteaudun, fondée, dit-on, par Charlemagne, un verre de neuf pouces » de haut et de cinq de diamètre, avec des compartimens d'émail séparés par des filets » d'or, qui portait, de temps immémorial, le nom de verre de Charlemagne, » si l'écrivain

De ces détails que nous avons cru devoir citer littéralement dans notre texte même, à raison de leur importance dans la question qui

» n'ajoutait : « Il contient des caractères arabes, d'où l'on concluait qu'il aurait fait partie » des présens d'Aaron-al-Reschid. » Disons seulement, quant à la vitrerie des églises, qu'elle en était encore à Rome même au point où nous l'avons laissée sous Childebert. « Fenestras de absidâ ex vitro diversis coloribus conclusit, « dit Anastase de Léon III, ce qui ne peut s'entendre que de verres *teints.*

Si, comme nous l'avons dit et prouvé (page 411, note 1), c'est à l'Orient que nous devons nos orgues, qui, décrits par l'empereur Julien au IVe siècle, ne paraissent avoir été connus en France et en Italie que vers la fin du VIIIe; par contre, *l'autre voix de l'église,* instrument bien plus retentissant encore, et principal véhicule employé par *l'art chrétien* pour provoquer la présence à la manifestation de ses pompes, est resté presqu'aussi longtemps spécial à l'Occident et inconnu à l'Orient, si l'on en croit ce que disent les chroniqueurs : que les premières cloches dont on fit usage à Constantinople furent envoyées, en 872, à l'empereur Basile par les Vénitiens, ces avides proxénètes, que leur situation intermédiaire, leurs moyens de communication maritime et leur avarice, constituèrent de tout temps, et encore sous saint Louis, comme on l'a vu pour les orgues et comme on le verra pour les saintes reliques, les courtiers attitrés des deux empires.

On ne conçoit guère cependant que les cloches mentionnées dans toutes nos premières règles monastiques d'Occident, de *Saint-Benoît,* de *Saint-Césaire,* de *Saint-Isidore de Séville,* etc., aient autant tardé à donner aux moines d'Orient le signal de la prière; et le doute s'accroît de l'origine même qu'assignent à cet usage quelques-uns des savans explorateurs de nos traditions liturgiques, le cardinal *Pierre Damien, Duranti, Guillaume Durand*, le président *de Selve, Roccha,* etc.; puisqu'à supposer avec eux que l'idée s'en soit tirée de la prescription de Dieu à Moïse : « *Faites-vous deux trompettes d'argent* » *battu au marteau, afin que vous puissiez vous en servir pour assembler le peuple,* » (*Nombres*, chap. x, § 2), ou des *douze sonnettes* qu'on place au bas de la robe du grand-prêtre du temple de Salomon (légende *apocryphe* sur le mariage de Joseph et de Marie), c'était à l'*Orient* qu'en appartenaient naturellement les prémices.

Au lieu de nous égarer ici dans un dédale d'hypothèses à propos de l'art de fondre les cloches, introduit en Italie par saint *Paulin* de Nole (de Campanis commentarius ab angelo Roccha ; cap. de Campanis ad officia divina pulsandis), prouvons, par un récit fantastique qui complète la citation du moine de Saint-Gall, conteur s'il en fût, que sous Charlemagne, comme sous Dagobert, comme sous saint Louis, etc., ce fut plutôt dans les cloîtres que dans les affiliations nomades que se trouvaient les artistes habiles qui, pour être voués au service du ciel, ne se montraient pas toujours détachés des intérêts terrestres.

Son camarade de couvent, le moine Tancho, dit-il, enhardi par les éloges que lui valut, de la part de l'empereur, le succès d'une fonte de ce genre, se fit fort de fondre une autre cloche près de laquelle celle-ci serait muette, pourvu qu'on lui livrât beaucoup de cuivre et au moins cent livres d'argent, au lieu d'étain pour épurer ce cuivre : « Tum *liberalissimus* » *regum,* cui licet divitiæ affluerent, ipse tamen cor illis non apponeret, facile jussit omnia » quæ petebantur exhibere. » Mais le misérable moine, séduit par l'appât du métal précieux dont il crut pouvoir impunément dissimuler le détournement, y substitua de l'étain, et en telle abondance, que lors de l'épreuve de la cloche, très belle d'ailleurs, elle ne rendit

nous occupe, comme des textes nombreux que nous citerons plus loin, sur les travaux du règne de ce prince et de celui de son fils, presque toujours exécutés *novo opere*, il résulterait, pour nous du moins, que Charlemagne aurait, comme patron de l'art d'occident, plus de titres que les rois lombards ses prédécesseurs, à voir figurer son nom dans la terminologie technique qui doit qualifier le style de son époque, puisqu'une telle impulsion, dans une voie de progrès, dut nécessairement concourir à créer les types primordiaux de nos grandes basiliques *romanes*, *latines* [1], *lombardes* même si l'on veut;

aucun son; et, comme l'auteur de la fraude s'efforçait lui-même de s'étourdir en saisissant la corde, le battant de la cloche se détacha et le transperça de telle sorte, qu'il s'enfonça en terre avec les intestins du moine, « præstantissimus in ære magister. »

Les recherches de l'art s'étendaient encore alors à d'autres travaux, comme le prouve ce que nous avons dit des manuscrits et de leurs couvertures en camées, et en outre la mention, dans les annales de Metz, de *deux portes d'ivoire admirablement sculptées*, « duas portas eburneas, mirifico opere sculptas, » qu'apporta à Charlemagne, entre autres dons, *Fortunatus*, patriarche de *Grado*, qui, pris en flagrant délit de conspiration contre le doge de Venise, et pour éviter le sort de son prédécesseur, précipité du haut d'une tour, à raison d'un fait semblable, se réfugia près de Charlemagne, qui, sans doute par *échange*, lui accorda, dit Mabillon, l'abbaye de *Moyen-Moutier*, en Berry. Nous retrouverons sous *Louis-le-Pieux* de nombreuses constatations pour ce travail de l'ivoire appliqué en France même à tous les objets du culte.

[1] Dans les instructions données aux correspondans de notre comité historique des arts et monumens, travail élaboré dans des vues didactiques étrangères à tout système, loin d'admettre les subtiles divisions de M. Hope, on classe l'architecture chrétienne née sous Constantin, et sur laquelle l'*antiquité* exerça d'abord une grande influence, en deux grandes catégories.

« Cet art, est-il dit (p. 88 et 89), se divisa bientôt en deux rameaux bien distincts : le » premier, qu'on peut appeler style *latin*, fut adopté par l'église latine, se développa » grandement dans Rome et se répandit dans le nord de l'Italie, dans les provinces Illy- » riennes, l'Allemagne, les Gaules et l'Espagne, enfin dans tout l'empire d'Occident. » Basé sur les principes sages de la construction antique, il fut *adopté* par les Goths, les » Vandales, les *Lombards*, dans toutes les provinces soumises par ces peuples barbares. » L'imitation presque servile des détails de l'architecture romaine caractérise cette première » période. L'autre style primitif, formé de même d'*élémens romains* (et sans doute aussi » d'élémens grecs, générateurs des élémens romains), et transplanté à Constantinople, y » prit sous le ciel de l'Orient une physionomie particulière, qui lui valut le nom d'archi- » tecture byzantine. Introduit en France par des relations fréquentes avec Byzance, ce style, » riche en inventions nouvelles, ne fut chez nous qu'une importation.

» Après la dévastation dont la France fut le théâtre pendant les VIIIe et IXe siècles, on » dut songer à réparer les pertes causées par la guerre. Les basiliques latines étaient incen- » diées, mais on n'avait pas oublié leurs dispositions premières, consacrées par les usages

mais, nous l'avons dit, l'architecture *carologiène* n'offre pas encore un caractère assez distinct du type romain de décadence, ni assez remarquable comme proportions, pour justifier l'application de cette qualification *patronymique* à des édifices qui bien que produits, mais produits tardifs de ces premiers germes trop tôt comprimés par l'irruption presque générale des hommes du Nord, n'apparurent tels qu'on les trouve encore en quelques lieux, sur l'horizon monumental actuel, que deux siècles plus tard; en effet, ce ne fut qu'après *l'an mil* que ces *hôtes* barbares, convertis au culte des arts, comme le furent tour à tour les *Goths*, les *Burgondes*, les *Franks*, les *Lombards*, expièrent le tort de l'avortement qu'ils purent s'imputer de ces premières semences, en les fécondant même par l'union du *byzantin*, ce qui constitue un amalgamme difficile à qualifier. A cet égard la désignation de *romane*, à tel ou tel degré, pourvoit à

» et favorables aux cérémonies : on reproduisit donc le plan *latin*. Quant aux chapiteaux,
» aux entablemens transmis par l'antiquité à l'architecture latine, ils avaient disparu pour
» la plupart; dans *les provinces méridionales*, de nombreux monumens païens servirent
» encore de modèles, mais partout ailleurs il fallut créer ou s'inspirer de formes étrangères.
» C'est alors que les chapiteaux cubiques créés en Orient, les moulures profondément
» dessinées à l'instar des Grecs, vinrent se lier aux dispositions latines pour former un style
» mixte nommé architecture *romane*. »

Sauf ce dernier aperçu, qui exclurait de la circonscription romane l'architecture du *VIe jusqu'au Xe siècle inclusivement*, consacrée sous le titre de *première époque* par M. de Caumont, et qui laisserait les travaux occidentaux de cette période sous la dénomination générique d'architecture *latine*, cette grande division nous semble la seule rationnelle. Notre sentiment intime se refuse cependant à admettre qu'à raison des relations déjà fréquentes, sous Charlemagne, entre l'Orient et l'Occident, comme celles résultant de la mission du prêtre Zacharie, qui rapporta en 800 de Jérusalem les *clefs du Saint-Sépulcre* et un étendart (*Montfaucon*, t. I, p. 225), le style byzantin qui brille dans certaines *illustrations* des manuscrits occidentaux de cette époque, n'ait pu également se produire, par de rares exceptions sans doute, dans quelques-uns des innombrables travaux de tous genres exécutés sous ce prince, et n'ait pu préluder par des essais comme ceux que signalerait, pour des époques peut-être postérieures, la construction *byzantine* des chapelles dites de *Sainte-Sophie*, dans le monastère de Saint-Médard de Soissons et dans celui de Stavelo (*Voyage littéraire* de 1724, p. 17 et 151), au développement en France de ce riche germe oriental, lors de la grande rénovation presque simultanée de l'art monumental du XIe siècle, après l'ajournement indéfini des terreurs de l'an mil. En tous cas, et quoi qu'il en puisse être, nous reconnaissons que la désignation d'architecture *Carlovingienne* ne conviendrait pas mieux aux travaux de ces époques que celles de lombarde, de saxonne, de normande, dont l'inconvénient est de spécialiser une culture *générale* dans toute l'Église latine.

tout, en ce qu'elle spécifie d'abord l'origine réelle tirée du *plein-cintre* romain et de divers caractères architectoniques, la décadence, puis, dans l'ordre progressif des degrés, la marche successive de cet art, même dans sa fusion avec le type *justinien* et jusqu'à l'éclypse qu'il subit pendant trois siècles par l'élégante interposition de l'ogive, pour reparaître, au XV[e] siècle, dans la forme épurée de l'art et des combinaisons antiques, bientôt abâtardies par les variations du goût et transformées de nos jours en un *pèle-mêle*, sans accentuation aucune.

Malgré cette sorte de conclusion, nous ne sortirons pas du règne si imposant de notre grand empereur, sans y chercher encore d'autres preuves de sa supériorité intellectuelle et sans signaler d'abord en lui ce goût de faste *royal*, générateur des magnificences *nationales*, qui, uni à la plus grande simplicité de mœurs privées, distingue les grands et bons princes, heureux de séparer leur rôle politique de leur vie de famille, comme se montra saint Louis, si pompeux dans les solennités d'apparat [1], mais dont le manteau royal couvrait même alors le cilice habituel.

Qui mieux que Charlemagne donna ce bel exemple d'une royale prodigalité conciliée avec une économie rigoureuse qui explique sans doute la disposition de son palais d'Aix-la-Chapelle, quant à la combinaison d'optique qui faisait du moins croire à tous les siens qu'un argus attentif veillait à leurs moindres actions? quand les Capitulaires de ce prince, qui porta les premières lois somptuaires, font foi de ses soins minutieux pour régler l'administration de ses biens et jusqu'aux « *produits des œufs de sa basse-cour et des herbes inutiles de ses jardins,* » les largesses dont il combla tous ceux qui l'entouraient, Alchuin à leur tête, la répartition entre ses officiers et toutes les églises de son empire, comme réparation tardive des désastres d'Attila, des riches dépouilles des anciens Huns, dont l'expédition contre Chagan le rendit maître [2], et par-dessus tout

[1] *Voir* dans Joinville le récit de la *grande court* que saint Louis tint à Saumur en Anjou, en 1241 : « *la mieux arée que je visse oncques.* »

[2] Les historiens placent vers l'année 795 ou 796 l'expédition que Charlemagne dirigea, sous le commandement du duc *Enric;* d'autres disent sous le commandement de son fils Pépin, contre les Abars (ou Avars), descendans des Huns, encore constitués comme peuple dans le cœur de la Pannonie, où nous avons vu Attila trôner dans son palais de bois

les générosités posthumes de ses legs testamentaires [1], viennent, par contre, mettre en grand relief sa libéralité bien entendue qui faisait

entouré des riches dépouilles de ses victimes. Il paraît que, par un sentiment dont on ne se rend pas compte, de la part de cette population restée barbare et par conséquent étrangère aux séductions du luxe ornemental, la plupart de ces trophées de leurs ancêtres, au lieu d'être ramenés, par la transformation en espèces, à la seule valeur appréciable comme usuelle, étaient demeurés intacts, puisque les troupes impériales trouvèrent dans la forteresse de Rinch, qu'elles forcèrent, *tous les trésors que leurs anciens rois avaient réunis depuis plusieurs siècles*, dit l'auteur des *Annales françaises* (*apud* Duch., t. II, p. 39); le moine de Saint-Gall (*ibid.*, p. 123), dit : « Ad has ergo munitiones per » ducentos, et eò amplius annos, qualescumque omnium occidentalium divitias congre- » gantes, cùm et *Gothi* et *Vandali* quietem mortalium perturbarent, orbem occiduum » pene vacuum dimiserunt. » Ces trésors, consistant principalement en pièces d'orfèvrerie, ayant été apportées à Aix-la-Chapelle, Charlemagne en préleva une forte partie, comme tribut de piété à l'église des Apôtres : « Magnam inde partem Romam ad limina Aposto- » lorum misit per Angilbertum dilectum abbatem suum, » puis répartit le reste entre ses fidèles *serviteurs*, *clercs* ou *laïcs;* et, est-il dit ailleurs (p. 123) : « Per episcopia vel » monasteria liberalissima divisione distribuit. » On lit dans la *Vie de Charlemagne* par le moine d'Angoulesme (*ibid.*, p. 78), « qu'en échange de ces trésors périssables, les Avars » reçurent le baptême l'année suivante. »

Cette campagne fut très profitable au royaume des Francs, comme le remarque Eginhard : « Neque ullum bellum contra Francios exortum humana potest memoria recordari, » quo illi magis delati et opibus aucti sint. »

[1] Le testament que fit Charlemagne, trois ans avant sa mort, et que donne Eginhard dans la vie de ce prince (*apud* Duch., t. II, p. 105 et 106), constitue à lui seul le plus curieux de tous les témoignages que nous puissions citer de l'*état des arts* divers, sauf l'architecture assez explorée plus haut, dans cette partie du *moyen âge ;* car il est présumable, d'après les tristes épreuves auxquelles la France fut soumise sous les prédécesseurs de ce prince, telles que la famine publique qui força Clovis II à risquer l'anathème du clergé en dépouillant le tombeau de Saint-Denis de ses lames d'argent, la guerre des Sarrasins qui contraignit Charles-Martel à recourir aux trésors des églises, qu'on épuisa d'abord toutes les ressources de ce genre que pouvaient offrir le *garde-meuble* de ces rois, dont l'usage d'ailleurs, d'après l'exemple de Charlemagne, était sans doute de répartir leurs trésors en libéralités posthumes. Ici notre grand prince ordonna qu'on fit non-seulement de larges aumônes, « *de thesauris suis atque pecunia, quæ in illa die* (le jour de sa mort) *in* » *camera ejus inventa est.* » Mais après avoir divisé en trois parties tous les objets mobiliers, tant en or qu'en argent, pierres précieuses et ornemens royaux : « *omnem suppel-* » *lectilem atque substantiam suam tàm in auro quàm in argento*, *gemmisque et or-* » *natu regio;* » il subdivisa deux de ces trois parties en vingt-une autres, et ne réserva d'entière que la troisième pour l'usage dont nous parlerons. Ces vingt-une parts comprenant les deux tiers de sa fortune mobilière furent affectées aux vingt-une églises métropolitaines suivantes, dont nous citerons les noms pour marquer la division religieuse de son empire : Rome, Ravenne, Milan, Aquilée (Forum Julii), Grado (dans le Frioul vénitien), Cologne, Mayence, Juvavum (sans doute Strasbourg, que Grater a considéré comme

tourner au profit de tous les produits de l'*épargne* personnelle du prince et les tributs conquis par ses armes. De même aussi l'exces-

l'ancienne Juvavia de l'itinéraire d'Antonin, ce qui contribuerait peut-être à résoudre ce doute), Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Darantasia, ou Moustier en Tarentaise (Savoie), Evreux, Bordeaux, Tours, et Bourges; du tiers réservé, il ordonna qu'après sa mort on ferait quatre parts, l'une desquelles accroîtrait le lot des vingt-une métropoles; la deuxième reviendrait à ses fils, filles, neveux et petits-enfans; la troisième aux pauvres, selon l'usage chrétien, et la quatrième serait répartie à titre de gratification ou d'aumônes aux serviteurs et familiers de son palais; et il voulut qu'à ce tiers réservé qui comprenait, comme les deux autres, des objets d'art et d'argent, on ajoutât tous les objets en airain, en fer et autres métaux, les vases, ustensiles avec les armes, vêtemens et tous objets mobiliers à divers usages, d'une valeur élevée ou vile, tels que couvertures et ornemens de lits (cortinæ, stragula), tapis ou tapisseries (tapetia), lits (fulcra), cuirs (coria), bagages divers (sagmata), et tout ce qui sera dans la chambre ou dans le vestiaire, à distribuer en aumônes. Il laissa à sa chapelle, pour rester entier et sans division, tant ce qu'il fit faire que ce qui provenait, en fait d'objets religieux sans doute, de son héritage paternel; et c'est ici qu'il permet que les livres, vases ou autres ornemens qui concernaient évidemment (*constaret liquido*) cette chapelle, et qui ne s'y trouvaient pas placés, pourraient être acquis à juste estimation par qui en voudrait, de même de sa bibliothèque, pour le prix de ces ventes amiables être distribué aux pauvres. Voici pour l'inventaire sommaire; mais ce qui précise bien mieux l'importance et la valeur d'art de quelques uns de ces legs, c'est ce qu'ajoute Eginhard de trois tables d'argent et d'une en or, dont il disposa ainsi; une table d'argent de forme quadrangulaire *contenant la description* de la ville de Constantinople, fut envoyée à Rome avec d'autres présens, à titre d'hommage à la basilique des Saints-Apôtres; une autre de forme ronde, remarquable par la configuration de la ville de Rome, fut léguée à l'évêque de Ravenne pour son église. Quant à la troisième table d'argent, d'une dimension, d'un poids considérable et d'un travail très beau « operis pulchritudine, » laquelle se composait de trois cercles réunis, sans doute pour figurer les trois parties du monde alors connus, et présentait la description par une figuration *fine* et *réduite* « subtili ac minuta figuratione » du monde entier; elle resta, ainsi que la table d'or, pour accroître les legs destinés à être répartis en aumônes. »

On ignore malheureusement le sort ultérieur que n'auront pas manqué de subir ces quatre monumens, dont un seul, la table d'argent envoyée à Ravenne, se trouve mentionnée, comme *mensam argenteam absque ligno* (sans bois), dans la *Vie des évêques de Ravenne*, par Agnello (p. 1, t. II, *Rerum Ital.*), avec cette mention : « habentem infra se *ana-* » *gliphte totam Romam;* » mais sans qu'on puisse suivre sa destinée au-delà du IXe siècle, comme l'exprime Muratori en disant : « Perchè mai non son giunte fino a di nostri si » riguardevole tavole ? » Sans argumenter sur leur travail, analogue sans doute à celui de l'*autel* de la basilique *Ambroisienne*, on peut le supposer français, d'après la destination donnée à deux de ces tables par Charlemagne, qui n'aurait pas rendu à l'Italie ce qu'il en avait reçu, et qui ne comprit pas dans ses largesses testamentaires l'Orient, le seul pays avec Rome où de semblables travaux aient pu être exécutés, mais dans des temps meilleurs que la période du règne de ce prince. Quant à l'hypothèse étendue à d'autres objets

sive simplicité de ses vêtemens habituels [1] ne faisait que mieux ressortir sa grandeur personnelle et la pompe dont il l'environnait, lorsque l'éclat de sa toute-puissance impériale devait rejaillir sur ses peuples, soit en imposant par la majesté des dehors un sentiment d'infériorité et de crainte salutaire aux ennemis de son trône, et aux princes rebelles qui venaient implorer sa merci, ou en imprimant, par exemple, aux yeux des ambassadeurs d'Orient [2], le sceau de la seule grandeur qu'il leur fût donné de comprendre.

précieux, qu'on suppose avoir fait partie des présens *du roi de Perse*, le choix des sujets *configurés* dispense de s'y arrêter.

[1] Quoi de plus simple que ses vêtemens habituels, d'après la description si précise qu'en fait Eginhard (*Vit., K. M., apud* Duch., t. II, p. 102) : une chemise de *lin*, une tunique *bordée* de soie ; les pieds, les jambes et les genoux enveloppés de bandelettes, comme on les voit sur les mosaïques de Rome ; en hiver, une peau de loutre pour garantir ses épaules et sa poitrine, et par dessus une *saie* ou manteau vénitien ; mais aussi le baudrier et la poignée de son épée, instrumens de sa puissance, étaient couverts d'or ou d'argent, et quelquefois même de pierreries, mais seulement en certaines occasions : « Non nisi » præcipuis festivitatibus, vel si quando exterarum gentium legati adessent ». On trouve d'ailleurs un autre témoignage de cette grande simplicité dans ce tour d'espiègle joué à ses courtisans qu'il ajourna au lendemain avec le même costume (habit de soie avec bandes de pelleterie), dont ils s'étaient revêtus dans une chasse où la pluie les contraignit de s'approcher du feu qui crispa leurs vêtemens et leurs fourrures : « o *stolidissimi mortalium !* » leur dit-il, quod pellicium modo pretiosius et utilius est, istud ne meum *non solido* compa- » ratum, an illa vestra non solum libris, sed multis coempta talentis. » Or, cette simplicité se retrouve aussi dans saint Louis, dont Joinville dit : Oncques en la voye d'outre- » mer, là où je fuz, je n'i vi cottes brodées ne le roy ne les autres ; » et encore dans ce que raconte le même historien du *tençon* qu'il eut à Corbeil avec maistre Robert de Cerbonne (Robert Sorbon), « sur ce que lui Joinville, qui se vestait de *vert* et de *vair*, estait » plus noblement vestu que li roy. »

[2] On a déjà vu dans la note antécédente la distinction qu'établit Eginhard entre l'épée que portait habituellement Charlemagne et celle dont il s'armait aux jours de fête ou de réception d'ambassadeur ; et certes, son costume de chasse, une peau de mouton d'un sol, différait aussi beaucoup de son habillement de guerre qui, d'après la description du moine de Saint-Gall (*de rebus bellicis*, t. II, *apud* Duch., p. 132), ferait remonter à la fin du VIII[e] siècle *l'armure de fer* de toute pièce qu'on ne retrouve cependant dans aucun témoignage graphique de ces temps, et qui n'est constatée que pour des temps bien postérieurs. « *Tunc*, dit le transfuge Ogger au tremblant roi des Lombards Didier qui, monté » avec lui sur une tour de Pavie, attendait le coup de grâce qu'allait lui donner l'arrivée » de Charlemagne à la tête de son armée, *visus est ipse ferreus Carolus, ferrea galea cris-* » *tatus, ferreis manicis armillatus, ferreo thorace, ferreum pectus humerosque plato-* » *nicos tutatus, hasta ferrea... coxarum exteriora quæ propter faciliorem ascensum in* » *aliis solent lorica nudari in eo ferreis ambiebantur bracteolis* (feuilles de fer et non » de la maille) *de ocreis..... Solebant ferreæ semper esse usui. In clypeo, nihil appa-*

C'est ce même prince dont le sépulcre, par un bizarre usage fort ancien chez les Franks, comme le prouve la tombe de Tournai, fut

» *ruit nisi ferrum. Caballus quoque illius animo et colore ferrum retinebat... Ferrum* » *campos et plateos replebat; solis radii reverberabantur acie ferri; frigido ferro* » *honor a frigidiori deferebatur populo. Splendissimum ferrum horror expalluit cloa-* » *carum. O ferrum! heu ferrum! clamor confusus insanuit civium.* » Cette description de *l'homme bardé*, tel qu'il nous apparaît à partir du XIVe siècle, est si explicite, qu'on pourrait en vérité supposer que Charlemagne surtout, à raison de sa constitution *herculéenne*, aurait pu adopter pour lui et pour ses plus vigoureux soldats cette carapace d'acier abandonnée plus tard à raison de ses inconvéniens, puis reprise pour ses avantages; mais, nous le répétons, aucun témoignage graphique n'offre de solution sur ce point.

Le même contraste existait quant au costume : « *In festivitatibus,* dit l'historien, *veste* » *auro* et calceamentis *gemmatis et fibula aurea sagum astringente, diademate quoque* » *ex auro et gemmis ornatus, incedebat.* » Nous avons dit aussi qu'il revêtit, sur les instances de Léon, l'habit de *patrice,* afin de se trouver tout prêt pour le rôle d'empereur que lui ménageait ce pape, qui avait déjà reconnu de lui-même la suprématie de Charlemagne sur Rome, en lui envoyant, lors de sa promotion au pontificat, les clés de la confession de Saint-Pierre et un étendart. La réception toute militaire qu'il fit à ce même pape, lorsqu'il vint à Paderborn implorer son appui contre ses assassins, donne également une haute idée du genre de luxe dans lequel Charlemagne se complaisait; mais ce qui prouve surtout de quelle pompe il s'environnait au besoin, c'est la réception faite à Seltz aux ambassadeurs de Nicéphore, envoyés pour calmer le ressentiment de Charlemagne à raison de l'insulte faite aux délégués chargés de négocier son hymen avec Irène. Introduits dans le palais, ils marchèrent de surprise en surprise. Dans la première salle, éblouis par l'éclat des habits et des armes des guerriers placés près d'une sorte de trône, ils allaient se prosterner, lorsqu'ils aperçurent que leurs hommages ne se seraient adressés qu'au *comte de l'Étable :* « comes stabuli, » autrement le *connétable;* même surprise dans la deuxième salle, où ils faillirent embrasser les genoux du comte du palais « comes palatii; » dans la troisième et dans la quatrième, où ils rencontrèrent, environnés du même appareil de luxe, le grand-maître d'hôtel « magister mensæ regiæ, » et le grand chambellan, jusqu'à ce qu'enfin, informés de leurs erreurs successives par un moyen assez étrange, *de petits soufflets* (*ordinaires* sans doute) « *cumque et inde colaphis propellerentur,* » ils arrivèrent à la salle du trône où le prince, dans toute sa splendeur, « radians sicut sol in » ortu suo, gemmis et auro conspicuus, » leur accorda un généreux pardon, au nom de l'ambassadeur même qu'ils avaient insulté, l'évêque Hello, présent à la leçon (*Monach.* Saint-Gall, t. II; *de rebus bell., apud* Duch., t. II, p. 124).

L'étonnement des envoyés de Perse à la vue des magnificences de la cour de Charlemagne est peint avec les mêmes détails (p. 125) par le même chroniqueur. Quant à celui que produisit sur nos ancêtres les présens du calife Haroun, on peut en juger par cette description du moine d'Angoulême qui, après avoir parlé (p. 81) de l'éléphant, qui ne pouvait traverser les Alpes couvertes de neige, hiverna à Verceil, énumère ainsi (p. 83) les divers dons d'un grand intérêt ici pour la constatation de l'état des arts en Orient au commencement du IXe siècle, comme pour prouver quels objets importans, quoique non

comblé par des trésors en tous genres [1] qui, ainsi que nous l'apprend Raoul de Presle, d'après une tradition contemporaine, n'avait pas de *capuce* de rechange et restait tête nue, tandis qu'on faisait sécher

spécialement désignés, comprenaient les legs généraux du testament de Charlemagne : un très grand pavillon et des tentes formant vestibule en soie de diverses couleurs, ainsi que les cordes, travail d'une grande magnificence (c'est un genre de présent assez commun encore entre prince au XIIIe siècle); des étoffes et vêtemens de soie très précieux, des parfums, des aromates, des onguens, etc., deux candélabres de cuivre d'une hauteur prodigieuse, « miræ magnitudinis et proceritatis » (*peut-être* celui de Reims, signalé par saint Bernard, et dont le travail est tout oriental, comme on le verra par notre pl. XIII de la 9e série de *l'Album*, provenait-il de cette source), et surtout une horloge, dont la complication qui ne peut faire doute, d'après la description si précise du moine contemporain, accuse à la fois les progrès faits dans ce mécanisme depuis l'emploi des essais de Boëce, et le peu de soin qu'on prit en France de cultiver cet art utile dont nous avons montré l'un des premiers specimen nationaux dans l'horloge placée vers 1340 dans l'abbaye de Cluny (*voir* t. I, p. 335-336). Les douze heures tournaient par le moyen de l'eau, et à chaque révolution, un nombre relatif de balles d'airain tombant sur le timbre, formaient sonnerie pour les heures. Alors douze cavaliers, sortant par autant de fenêtres pratiquées autour du cadran, ouvraient et refermaient rapidement ces issues, etc.

[1] Mabillon, dans son discours sur les anciennes sculptures de nos rois (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II), résumant (p. 698 et 699) ce que les historiens contemporains ont écrit sur le tombeau de Charlemagne, dit : « Son corps fut embaumé et mis » sous une voûte, assis sur un *siège d'or*, revestu des habits impériaux, et au-dessous » d'un cilice qu'il portoit ordinairement (conformité de plus avec saint Louis), ayant à son » costé une épée dont le pommeau et la garniture du fourreau étoient d'or, et une bourse » de pélerin qu'il avoit coutume de porter lorsqu'il alloit à Rome. Il tenoit en ses mains » le livre des Évangiles écrit en lettres d'or (manuscrit à ajouter à notre nomenclature); sa » teste estoit ornée d'une chaîne d'or en forme de diadême dans laquelle estoit enchâssée » une portion de la vraie croix (ce qu'on remarque aussi dans la partie de sa couronne » actuellement à Vienne, où domine une croix semblable à celle de notre collection, tirée » des fondations du monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers (*voir* pl. XV de la 10e série » de *l'Album*), et son visage estoit couvert d'un suaire. Son sceptre et son bouclier, » qui estoient tout d'or et avoient été bénis par le pape Léon III, furent suspendus de» vant luy. On ferma ensuite, et on scella même son sépulcre, après l'avoir rempli de » beaucoup de richesses « thesauris multis » et de toute sorte de parfums, et l'on érigea » au-dessus une arcade dorée avec l'inscription rapportée par Eginhard (*apud* Duch., » t. II, p. 104). » Mais ces précautions contre la violation d'une telle sépulture ne firent sans doute qu'irriter des désirs que les empereurs d'Allemagne, ses successeurs, ne satisfirent que trop, à en juger par le peu qui reste de ces magnificences dans le trésor de la ville créée par ce grand homme. Il y avait loin de ce luxe funéraire à la simplicité de la sépulture de son père, qui prescrivit, par humilité, qu'on l'enterrât en dehors de la porte de la basilique de Saint-Denis, la face tournée vers la terre : « eum præ humilitate » ante limina Diony Sianæ basilicæ humari voluisse » (*Annal. Bened.*, t. II, p. 199). Charlemagne, sans enfreindre la prescription de son père, sans troubler ses cendres,

celui que la pluie avait mis hors d'usage ; ne voyant pas, disait-il, qu'il fallût deux coiffures pour une seule tête : « *Ignorabam solo* » *capiti duo necessaria fore velamina*, » argument qu'il négligea d'appliquer aux *couronnes*, qu'il ne dédaigna pas d'accumuler sur cette même tête par l'expulsion de *Didier*, de Tassillon [1], d'Hu-

employa une sorte de *compelle intrare*, en construisant un nouveau portique plus avancé. L'intention formelle de ce prince était alors de choisir sa dernière demeure près de son père dans la basilique de Saint-Denis: « in qua ipse consepeliri cupiebat » (*Annal. Bened.*, t. II, p. 202) ; mais il n'avait pas encore créé le lieu qu'il voulut illustrer, même par sa tobe.

[1] Après des refus itératifs de renouveler les sermens qu'il avait prêtés comme vassal, à Pépin, roi des Franks, le duc de Bavière, Tassilon II, cédant, en 781, à l'intervention papale, s'était lié de nouveau à Worms par des promesses qu'il n'exécuta pas, ce qui attira sur lui les foudres spirituelles d'Adrien, et celles plus efficaces résultant de la marche de deux armées commandées l'une par Charlemagne, l'autre par son fils Pépin, roi d'Italie. Quoique maintenu à la tête de ses états, moyennant un nouveau serment de soumission et de vasselage en 787, Tassilon, trop docile à l'influence de sa femme Liutberge, fille du roi Lombard Didier, reprit son rôle de rebelle, traita avec les Avars et fût bientôt après (en 788), surpris en état flagrant et avoué par lui, de conspiration : « gli » ebbe *misericordia* il re, dit Muratori, qui ne partage pas l'opinion de nos historiens sur la férocité de Charlemagne, « ma deposto del ducato si elesse di terminare i suoi » giorni con *Theodore* suo figliolo in *un* monistero, dove professò vita monastica, e » attese a far penitenza de' suoi peccati. »

Ce monastère, dont le choix lui fut sans doute prescrit, puisqu'il en avait fondé plusieurs dans ses états (*Annal. Bened.*, t. II, p. 225), était notre célèbre abbaye de Jumièges, constituée dès 654, avec l'assentiment de Clovis II et de sainte Bathilde, par saint Philibert, monument restitué dans nos planches (pl. Ire de la 3e série de *l'Album*) et dont on voit encore sur les rives de la basse Seine de majestueux débris, restes d'une splendeur de près de douze siècles, éteinte de nos jours. Le séjour et la mort de ces deux princes bavarois dans ce grand monastère expliquent seuls la légende apocryphe des *énervés*, que les moines auraient inventée pour ajouter par la fable à l'intérêt de leurs traditions monastiques, sans se douter qu'un jour viendrait où d'impitoyables scrutateurs démontreraient que Clovis II, mort en 660, à l'âge de vingt-deux ans, en laissant trois fils qui ont régné, n'a pu en avoir deux autres qui aient mérité par leur *rebellion* qu'on les livrât privés de leurs forces musculaires, aux flots assez dociles pour les conduire, sans guide et sans encombre, juste à l'abbaye qui s'élevait alors sous le patronage de Clovis et de Bathilde, selon la légende et ces vers de Ronsard, dans le quatrième chant de sa *Franciade :*

« Tous meshaignez les doit jetter en Seine,
» Sans guide iront où le fleuve les mène... »

Le texte de Mabillon est précis en parlant de *Tassillon :* « Quem in monasterio Gemeticensi cum Theodone filio decessisse verisimillimum est, ambosque ibidem sepultos in » basilica *Sancti Petri* (où les moines montraient les tombeaux des énervés couverts par » leurs soins de fleurs de lys et emblèmes royaux, église spéciale dont il existe encore des

nald, etc., etc.; ce qui ne détruit pas notre remarque sur cette sévère économie, sur cette rigueur envers soi-même qu'on retrouve aussi dans saint Louis, qui, selon le même écrivain, mettait à ses habits d'hiver *des peaux de lapins* au lieu de *vairs* : « *cuniculorum* pel- » lieulis pro *variis* utebatur, » et qui précomptait lui-même au fournisseur de la reine le prix mal à propos réclamé d'une fourrure transportée d'une robe sur une autre : « Pro forratura nihil com- » putasse quod ex alia legisset veste, adjecta causa. »

Sans doute, pour qui surtout ne s'est pas bien rendu compte des mœurs simples de nos anciens rois et des habitudes domestiques longtemps conservées dans leurs cours, au milieu même souvent du plus grand appareil de magnificence, ces menus soins peuvent paraître indignes de la majesté royale qu'on se figure reléguée dans un sanctuaire inaccessible aux vulgaires soucis et dominant de haut toutes les exigences de la vie matérielle et privée, au point même de tenir quelquefois à honneur, comme certains de nos preux, de rester étrangers aux distinctions littéraires et de n'en faire preuve qu'avec le pommeau de leur épée; mais tel ne fut pas Charlemagne, quoique Voltaire lui ait refusé jusqu'au talent *de signer son nom*.

Pour que nous nous décidions, surtout d'après l'exposé ci-dessus des services rendus aux belles-lettres par ce prince, à ajouter à l'interprétation que nous avons donnée (t. I, p, 58, note 1) du « *ten-* » *tabat* et *scribere* » d'Éginhard, comme exprimant la difficulté que Charlemagne éprouvait à tracer des lettres *ornées, dessinées, enluminées*, opinion que nous avons vue avec un grand plaisir partagée par M. Laurentie, dans un fragment sur Charlemagne, qui donne une haute idée de ce qu'on doit attendre de l'*Histoire de France*, dont

» parties de construction primitive), ubi regiorum principum hactenus tumuli visuntur, » locum dedisse *fabulæ*, quæ de filiis Chlodovei secundi ob crimen læsæ majestatis » enervatis, eoque retrusis circumfertur. Ita quod semel falso creditum est, veri vicem » obtinuit » (*Annal. Bened.*, t. II, p. 292).

Belleforest, dans son Histoire des neuf Roys Charles (p. 31 et 32), établit fort bien, quoique à sa manière, comment Luitporte, fille de Didier, « *instiguait* son époux Tas- » sille à la défense du nom lombard contre la tyrannie française; comment Tassille avait » reçu *Vindocinde*, prince saxon; comment les *Hongres*, comme voisins et alliés du » Bavare, promirent secours à Tassille; » en un mot, comment la claustration du duc de Bavière et de son fils fut un acte de clémence et non pas de rigueur, du prince dont Tassilon avait épuisé la longanimité.

s'occupe cet habile et profond écrivain, il a fallu que nous nous soyons assuré que M. Michelet, dont l'autorité sera toujours d'un grand poids à nos yeux, s'était rallié, sinon à l'avis absolu de Voltaire et de Dulaure, mais comme Gibbon (chap. XLIX) au sens littéral du mot du secrétaire de Charlemagne, en disant (*Hist. de France*, t. I, p. 332): « Charlemagne apprenait à écrire, *chose fort rare alors*; » tandis que la pratique par ce prince de l'art d'*écrire*, que certes il dut *apprendre*, serait incontestable d'après les preuves ci-dessus [1], et que

[1] Commençons par montrer l'historien sur le texte duquel on s'appuie, en flagrante contradiction avec lui-même, dans le sens qu'on donne à sa remarque, lorsqu'il dit dans un autre passage de la vie du même prince (*apud* Duch., t. II, p. 103) : « Item barbara et antiquissima *carmina* quibus veterum regum actus ac bella canebantur *scripsit*, memoriæque mandavit », circonstance que Sainte-Palaye, très bon arbitre en telle matière, prend entièrement *à la lettre*, en disant de Charlemagne (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XV, p. 584) : « *Il avait écrit lui-même* ces poèmes barbares, etc. ».

Demandons-nous ensuite si, à supposer que son intelligence, si docile à d'autres études sérieuses bien autrement difficiles que l'*action d'écrire*, à laquelle dut l'exercer son premier maître de grammaire, et au plus tard Alchuin *le calligraphe*, attaché à la direction de ses études personnelles dès 775, se soit montré définitivement rebelle à cet exercice de vingt ans, malgré la bonne volonté dont on convient qu'il faisait preuve, sa pudeur impériale eût bravé le mépris de tout son peuple, qui certes n'aurait pu ignorer cette impuissance, au point de se prévaloir du double talent de poète et d'écrivain dans son élégie en trente-huit vers, sorte d'épitaphe sur la mort d'Adrien, où il dit en si bons termes et si expressément :

« Post patrem lacrymans Carolus hæc carmina *scripsi*,
» Tu mihi dulcis amor, te modo plango pater?.... »

(*Concil.*, t. VIII, p. 520.)

ou même, à supposer encore que ces vers ne soient pas de lui, si leur auteur, pour lequel l'incapacité calligraphique du prince ne pouvait être un secret, eût employé cette locution qui suffisait pour révéler la fraude?

Si, auteur de la dédicace en vers du psautier qu'il envoya à son ami Adrien (*apud scrip. rer. Franc.*, t. V, p. 402), Charlemagne n'eût pas préféré garder l'anonyme plutôt que de mettre en évidence, par l'emploi d'une main tierce, l'impossibilité physique d'ajouter, dans ce don amical, l'intérêt autographique à l'expression du souvenir? si, privé d'une telle faculté, il eût consenti à organiser et à présider, sous un nom littéraire, une académie composée des hommes les plus savans de son royaume, et s'il se fût soumis à rester le seul qui, selon l'expression de Muratori, *n'eût pas la plume en main :* » Perche per attenzione di Carlo Magno essendosi ne' suoi regni rimesso in quache vigore » lo studio delle lettere, non mancavano vescovi di molta Doctrina in questi tempi, che « sapeano *tener la penna in mano?* » Voir d'ailleurs, au moins pour bien se convaincre des efforts de ce prince « *ad instauranda universo regno litterarum studia* », selon l'ex-

ce que dit Éginhard « des tablettes que Charlemagne avait habitude de placer sous son chevet afin de pouvoir, dans ses momens de loisir, s'exercer la main à tracer des *lettres; travail qui ne réussit guère, parce qu'il l'avait commencé trop tard*, » au lieu de s'appliquer à la simple conformation de l'écriture courante, difficulté qu'un tel zèle n'eût pas tardé à surmonter chez un prince assez bien organisé pour apprendre diverses sciences bien autrement difficiles et pour parler toutes les langues de son empire, et même un peu le grec [1], doit s'entendre, nous ne cesserons de le répéter, des essais que *David* pût vouloir faire, trop tardivement peut-être, dans l'art calligra-

pression de Mabillon, la longue lettre qu'il écrivit dans ce but à tous les évêques et abbés lettrés, que ce savant a transcrite dans ses *Annales bénédictines* (t. II, p. 260), et dont la date (787), antérieure de vingt-sept ans à la mort de Charlemagne, prouverait seule qu'en recommandant l'exercice des études, même dans l'art d'écrire, « *in scribendo prudentia* », ce prince eut tout le temps de se mettre en mesure de *prêcher l'exemple*.

[1] « Nec patrio tantum sermone, sed et peregrinis linguis ediscendis operam impendit. » In quibus latinam ita didicit, ut æquè illa ac *patria* lingua (la langue tudesque qu'il » chercha vainement à faire prévaloir dans les actes), orare sit solitus, græcam vero me- » lius intelligere quam pronunciare poterat » (Eginh., *Vit. K. M.*, *apud* Duch., t. II, p. 102). L'historien dit d'ailleurs plus haut : « Erat eloquentia copiosus et exuberans, » poteratque quidquid vellet apertissime exprimere ».

Comment douter d'ailleurs qu'il ait eu non-seulement des sentimens élevés, mais un esprit cultivé, lorsque le poète saxon le glorifie d'avoir substitué les *belles-lettres* aux *chants barbares* qui célébraient le triomphe des anciens rois :

« Nec non quæ veterum depromunt prælia regum
» Barbara mandavit carmina litterulis. »

(*Annal.*, l. v.)

Et lorsque le moine de Saint-Gall nous peint (*apud* Duch., p. 108) sa vive sollicitude pour élever la culture des lettres en France au rang qu'elle occupait dans la Grèce et dans Rome : il donna, dit-il, à Alchuin l'abbaye de Saint-Martin, près de Tours, pour qu'il pût s'y reposer en son absence et y poursuivre son enseignement, qui produisit de tels fruits, *que les Francs égalèrent bientôt les Athéniens et les anciens Romains* (voyez ci-dessus page 415).

La remarque de Duclos, qui fait honneur à ce prince (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, t. XVII, p. 171 et suiv.), du soin qu'il prit « d'appeler à sa cour les savans de toutes les » nations, tout ce qu'il y avait de connu par l'esprit et le savoir, et d'exiger que chaque » académicien, à commencer par lui-même, adoptât un nom particulier, afin d'introduire » cette *égalité* d'où naît la *liberté*, même celle de penser », n'entraîne-t-elle pas d'ailleurs l'idée d'une sorte d'*égalité* de talens entre les divers associés, condition sans laquelle le prince, dépouillé de son prestige social, eût été, même à ses propres yeux, indigne des hommages dont l'accablaient ses doctes confrères (*voir* les lettres d'Alchuin).

phique, tel qu'il s'exerçait alors par ses confrères académieiens, *Albinus*, *Pindare*, etc., e'est-à-dire en *lettres majuscules ornées*, eomme eelles de tous les manuserits de ee temps et notamment eomme l'alphabet de la bible de la Valliscellana, qualifié de *labor Alchuini*, travail d'*artiste* auquel on eonçoit qu'une main non exercée dès le jeune âge ait pu diffieilement se plier.

Il serait plus diffieile sans doute d'absoudre entièrement ee prinec d'imputations plus graves, par exemple, des reproehes d'ambition, d'usurpation, de cruauté, de libertinage dont l'aeeablent les éerivains de parti, Voltaire, toujours à leur tête; et cependant nous essaierons d'opposer des témoignages atténuatifs de quelque valeur à ees dénigremens émanés de notre nationalité française, toujours moins indulgente pour nos princes que l'histoire même des peuples qu'ils soumirent; ce qu'on remarque non-seulement dans l'espèee, du savant et impartial Muratori, mais aussi pour nos rois Louis XII et François Ier, des grands historiens eontemporains, tel que Guicciardin, malgré les préventions dont on l'accusa.

Nous avons déjà répondu aux deux premiers griefs du ehampion de la modestie et de la modération, du fanatique de légitimité, par la déelaration formelle d'Eginhard, que Charlemagne ne se substitua aux droits de ses neveux, après la mort de son frère Carloman, que du eonsentement unanime de la nation et par eette remarque de l'historien allemand *Hegewisch*, qu'en eas de minorité eette substitution était presque de droit ehez les peuples du Nord, désireux avant tout d'avoir un prince guerrier à leur tête. Venons maintenant aux autres : dans ses Annales de l'empire, Voltaire, après avoir qualifié la eruauté de Charlemagne envers les Saxons d'*action de brigand*, termine son *panégyrique* en disant : « *On connaît ses bâtards, sa bigamie, ses divorces, ses concubines; on sait qu'il fit as-*
» *sassiner des milliers de Saxons, et l'on en fait un saint!*.... Inde
» iræ [1]. »

[1] Les dénigremens de Voltaire ont trouvé quelques échos chez des historiens moins aveuglés cependant que ce grand écrivain par des préventions d'écoles dont il se constitua le chef, tel que Gaillard, qui a consacré quatre volumes à cette grande étude historique, et qui juge avec la même sévérité ses mœurs (t. II, p. 317, 369), sa cruauté envers les Saxons (p. 241, 247), et reproche à ses lois « de *n'indiquer aucun système*, de n'être » qu'une suite d'édits minutieux publiés selon les besoins du moment, pour la correction

Certes, et nous l'avons dit, le meurtre à froid d'un guerrier vaincu ferait vouer à l'opprobre le plus grand des héros : mais encore convient-il, pour bien juger le fait, malheureusement trop historique, de l'immolation des cinq mille Saxons sur le champ de

» des abus, la réforme des mœurs », comme s'il était donné à tous les princes de créer un *système* complet et coordonné de législation applicable à tant de peuples divers réunis tout à coup sous un seul sceptre, et naturellement désireux de rester sous l'empire des lois, des usages, des *privilèges* surtout que certains d'entre eux avaient conquis au prix de leur sang ; comme si de sages mesures pour la *suppression des abus*, pour la *réforme des mœurs*, n'impliquaient pas déjà une véritable mission civilisatrice de la part d'un prince qu'on désigne comme un type de barbarie, d'ignorance et d'immoralité. Gibbon aussi, tout en lui reprochant, avec d'autres historiens, tels que Schmidt (*Histoire des Allemands*, t. II, p. 45, 49), les désordres et la tyrannie de son règne, et notamment de *n'avoir jamais combattu à forces égales*, *d'avoir accablé avec des armées supérieures en nombre des nations sauvages et dégénérées, qui ne pouvaient se réunir pour leur sûreté commune*, accusation à laquelle la conquête du royaume lombard donne un démenti formel, lui impute à faute, quelques pages plus loin (t. XIII, ch. XLIX), de n'avoir pas assez étendu ses conquêtes sur les Grecs et les Sarrasins, et *d'avoir réveillé la valeur endormie des Scandinaves* par l'asservissement de la Germanie, sans tenir compte des faits historiques qui démontrent dans quelles dispositions se montrèrent envers lui, dès son avènement, Tassillon II, duc de Bavière, les Avars de Pannonie, ses complices, et les Saxons surtout, qui mettaient à profit ses moindres absences pour envahir ses états, d'où naissait pour ce prince la nécessité de les soumettre à tout prix, quoi qu'il pût arriver ensuite. Mabli, quoique appartenant à quelques égards à la même école, rend plus de justice à ce prince dont « les *vues embrassaient également l'avenir et le présent*, et *qui ne » voulant pas* faire le bonheur de ses contemporains aux dépens de la génération qui lui « succéderait, apprit aux Français à *obéir aux lois*, en *les rendant eux-mêmes leurs » propres législateurs* : » mais c'est à Montesquieu qu'appartient surtout l'honneur de porter sur ce prince, avec une profondeur de vues exercée sur de plus grands sujets encore, un jugement qu'aucune passion n'entache : « L'empire se maintint, dit-il, par la » grandeur du chef : le prince était grand, l'homme l'était davantage. Les rois, ses enfans, » furent ses premiers sujets, les instrumens de son pouvoir et les modèles de l'obéissance. » Il fit d'admirables règlemens ; il fit plus, il es fit exécuter » (*voir* ce beau panégyrique arraché par la force de la conviction à l'auteur des *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, dans son *Esprit des Lois*, chap. XVIII du liv. XXXI). Joignons à ce passage éloquent par sa simplicité, mais à titre de contraste, ce que dit Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, de la constitution des douze pairs : « *pour assister avec luy en ses haulx et grans affaires*, *et connoître de ces crimes » que pourroient faire les premiers du sang de France*, ordonne douze personnages, » à l'exemple des douze apôtres de N.-S. Jésus-Christ, pensant qu'une chose publique ne » pourroit être mieux gouvernée, puisque N.-S. Jésus-Christ avoit tel nombre choisy, et » voulut qu'ils fussent appelés *pers de France*, c'est-à-dire pareils au roy en administration de justice et discipline militaire, sans toutefois rien diminuer de la supériorité, » dont il y eut six d'églises, et six laiz, etc. »

bataille de Verden, de se reporter à l'époque encore à demi-barbare où l'énergique population de la Saxe, guidée par l'intrépide Witikind, le Pélage du Nord, forma pendant quinze ans presque le seul obstacle aux triomphes complets de Charlemagne et au repos de son empire; et si, prenant les annalistes pour guides, on remarque à combien de reprises ce peuple, profitant toujours de l'éloignement de Charlemagne pour envahir ses états, implora sa clémence et l'*obtint*, après les sanglantes leçons qu'il en reçut en 772, 774, 776, 779; comment une partie de ces sauvages guerriers, les Angriens surtout, après avoir abjuré le paganisme comme condition de cette clémence, revint à ses *idoles* [1], crime irrémissible

[1] Il y aurait eu, si l'on admet une révélation historique toute moderne, plus de patriotisme que de fanatisme païen dans le culte auquel les Saxons s'abandonnaient et revinrent à plusieurs reprises après le *baptême de sang* que leurs révoltes itératives forcèrent Charlemagne de leur faire subir, et auquel grand nombre d'entre eux échappèrent en portant chez le roi danois Godefroy une rancune qui n'excita que trop de sympathies et produisit plus tard de si grands désastres. En lisant à plusieurs reprises dans les *Annales Francorum*, que Charlemagne, arrivé en 772 à Ermensul, en avait *détruit le temple*, et enlevé tout *l'or* et tout *l'argent* qui s'y trouvaient : « Ermensul usque pervenit et ipsum » fanum destruxit et aurum vel argentum, quod ibi reperit, abstulit, » les anciens historiens avaient assez naturellement conclu qu'il s'agissait de la part de ce propagateur de la foi, de la destruction d'un temple à idoles; mais de modernes bénédictins ont changé tout cela. « *On est honteux de voir,* dit M. Sevelinges (Biographie universelle), *un écri-* » *vain tel que Gaillard, réduit, par l'ignorance de la langue tudesque, à chercher* » *quelle divinité grecque ou romaine représentait cette idole. L'étymologie même de* » *ce nom d'Irminsul*, quelque dénaturé qu'il ait été par les *Français, lui eût révélé que* » *cette idole prétendue n'était qu'un monument érigé à la mémoire du célèbre* HERMANN, » *vainqueur de Varus, transformé en Arminius par les Romains :* HERMAN-SOEULE (d'où *Irminsul*), c'est-à-dire *colonne d'Hermann.* Il est donc convenu, jusqu'à nouvelle contradiction tirée d'autres racines, que le *fanum* détruit par Charlemagne, ainsi sans doute que l'or et l'argent qu'il y trouva, ne consistaient qu'en une *colonne* que Charlemagne fit enterrer, et qu'exhuma son fils Louis pour la placer dans l'église d'Hildesheim, où même se célèbre encore tous les ans la destruction de la prétendue idole des Saxons. Mais ce serait ici surtout qu'à notre avis, *on devrait être honteux de voir* les bons et loyaux Allemands, trompés par des textes formels, mais non sans doute par leur ignorance de la langue tudesque, célébrer annuellement, depuis plus de dix siècles, comme *fête nationale,* la mutilation du monument de leur premier, de leur plus grand héros.

Nous pourrions ajouter que Charlemagne s'attacha beaucoup plus à détruire les temples des Saxons qu'à renverser leurs monumens patriotiques, qui devaient avoir quelqu'intérêt pour lui-même, puisqu'il appartenait, comme né en Bavière, à la nation (les Germains) dont Arminius était le héros. Ses intentions à cet égard sont exprimées dans plusieurs Capitulaires, et entr'autres dans celui de 780, où il donna pour motif principal de la ma-

surtout aux yeux de Rome, où l'empereur chrétien puisait aveuglément ses directions religieuses, et de quelle soif de vengeance Charles et son armée devaient être animés contre ces relaps, lors du massacre de Verden, hécatombe expiatoire de la défaite de Sinthal, on se montrera peut-être moins prompt à crier à la *férocité* d'un prince dont l'historien fort impartial, quoique comblé de ses faveurs et réputé son gendre, ne craint pas de dire à ses contemporains soumis : « Que nul ne saurait *lui reprocher un acte d'injuste* » *rigueur.* »

Les mœurs de Charlemagne étaient loin aussi d'être inattaquables, à ne s'arrêter même qu'à la dure répudiation sans motif apparent de la fille de Didier, qu'il n'avait épousée, dit-on, que sur les instances de sa mère Bertrade, *divorce* précédé, dit Hainault, de celui d'Himithrude, et qu'expliquerait sans doute mieux, comme nous l'avons dit, la pensée dès lors conçue de s'emparer du trône

gnificence des églises qu'il faisait construire en Saxe, la nécessité de faire oublier à ce peuple l'éclat de son ancien culte, *ut honorem habeant majorem et excellentiorem quàm fana idolorum* (Capit. de part. Sax., *apud* Baluz., c. I, col. 251). En retrouvant ici l'expression formelle de cette considération qui influa beaucoup, dès le IVe siècle, sur les splendeurs de l'art chrétien jusque-là si modeste, on s'explique les immenses efforts de ce prince, plus politique que religieux, pour captiver ses peuples par l'effet des pompes hiératiques : aussi remarquerons-nous, avec Emérie-David (*Discours hist.*, p. 132), avec quel empressement « on construisit à cette époque en Provence, d'où les Sarrasins venaient d'être chassés, les cathédrales d'*Avignon*, de *Sisteron*, de *Digne*, d'*Embrun* et » notamment celle de *Vence* appelée *Sainte-Marie la Daurade*, à cause de ses *mosaïques*, » et les *ordres* et la *fermeté* de ce prince pour la réparation et la décoration des églises » mentionnées dans la lettre de Hette, archevêque de Trèves, à Frottaire, évêque de » Toul (Dormay, hist. de Soissons, t. I, p. 214). » Il donnait d'ailleurs lui-même l'exemple de l'activité et de la magnificence qu'il prescrivait aux évêques, comme en témoigne le curieux récit du moine de Saint-Gall, sur la construction *improvisée* d'un oratoire complet et *couvert entièrement de peintures*, dans *son camp devant Pavie*, circonstance qui donne quelque poids au tableau que nous offrirons plus loin, d'après le *Philomena*, de la construction par ses soins du monastère *de la Grasse pendant le siége de Carcassonne* : comme la ville de Pavie tendait à capituler « dixit *artificiosissimus* » *Carolus* ad suos : faciamus hodie aliquid memorabile, ne diem istum otiosi transegisse » vituperemur. *Acceleremus* efficere unum *oratoriolum*.....Et hac voce emissa, alii, » aliò discurrentes, calcem et lapides, alii verò ligna vel alia pigmenta congregantes, ar- » tificibus semper eum comitantibus, attulerunt. Qui à quarta diei hora ante duodeci- » mam talem basilicam muris et tectis, *laquearibus* et *picturis*, auxiliante tironum manu » militumque construxerunt, ut nulli adhuc eam cernenti, nisi per annum integrum po- » tuisse fieri credatur. (De rebus bellicis Carol. M., *apud* Duch., t. XI, p. 132-133).

du roi lombard, que la résipiscence supposée par Baronius (*ad an.* 771), puisqu'on ne peut admettre de scrupule fondé sur l'existence de sa première femme, la mère de Pépin et de Rothais, de la part d'un prince qui fut toujours en état flagrant de concubinage. Toutefois, il n'épousa *Fastrade* qu'à la mort d'Hildegarde, arrivée en 783, et *Lutgarde*, qui mourut en 800, que lorsqu'il eût perdu en 794, cette Fastrade, dont l'humeur hautaine et les complots contre la vie même de son époux, semblaient devoir le préserver d'une rechute. Ce fut surtout lorsqu'il resta veuf, à cinquante-sept ans, qu'il chercha ostensiblement hors de l'hymen les coupables distractions qu'on lui reprocherait moins durement peut-être si, même en écartant l'excuse de Montesquieu [1], l'on se pénétrait des habitudes alors généralement admises et qu'on retrouve encore plusieurs siècles plus tard, comme nous le prouve l'historien de Naples, *Giannone*, à l'occasion des nombreux écarts de même nature que se permit le pieux roi de Sicile, *Roger* [2].

Resterait *l'accusation de sainteté* dont nous venons d'absoudre personnellement Charlemagne, prince très pieux sans doute [3], mais

[1] « Il fut peut-être trop sensible aux plaisirs des femmes, dit cet écrivain; mais un » prince qui gouverna toujours par lui-même et qui passa sa vie dans les travaux, peut » mériter plus d'excuses. »

[2] Après avoir dit de ce prince (l. XI, ch. VII de son *Histoire générale du royaume de Naples*) : « Lascio bensi dalle *quattro concubine*, che ebbe in vari tempi, Alcuni » figliuoli » il ajoute. « Nè dove sembrar strano, se questo principe *cotanto religioso*, » avesse anche tenute nel suo palazzo le concubine : non era in *questi tempi* il concu- » binato un nome cotanto vergognoso, *come oggi si sente* » ; puis dissertant sur le concubinat appelé chez les Romains *semimatrimonio*, sur la permission accordée aux prêtres par le premier concile de Tolède d'avoir une femme ou une concubine, sur la tolérance des conciles ultérieurs sur ce dernier point, même après que l'église latine eût refusé d'admettre, comme l'église grecque, le mariage de ses prêtres, etc., etc., il termine par cette remarque applicable à la plupart des jugemens historiques de l'école philosophique qui, retranchée dans ses aperçus de convention, dans *ses appréciations* morales ou soi-disant telles, ramène tout, sans égard aux distances, aux points de vue *à effet*, qu'elle s'est créés : « Cosi il tempo muta le cose e fa che quel, che prima era onesto, renda si poi biasimevole, » e vergognoso. »

[3] « Charlemagne, dit Muratori (*Annali*, t. IV, p. 416), principe impareggiabile che » quantum que fosse occupato da tanti pensieri politici non lasciava d'aver l'occhio attento » alla difese della religione... » Le grand rôle qu'il joua comme protecteur du christianisme se déduit d'ailleurs d'innombrables faits, indépendans même des largesses testamentaires et autres dont il combla les églises, de ses soins personnels pour rehausser l'éclat

trop irrégulier dans ses mœurs pour mériter l'apothéose chrétienne qui ne lui fut décernée que vers 1166 par l'*anti-pape* Pascal III, dont le décret admis avec le sentiment de vénération générale qui s'attachait à la mémoire de notre grand prince, ne reçut aucune sanction formelle de la part de l'Église proprement dite, qui s'abstint seulement alors *de fermer ses portes* à son protecteur. Aussi Louis XI, fort indépendant pour son compte, malgré ses démonstrations extérieures, prit-il sur lui de fixer au 28 janvier la célébration en France de la fête religieuse du grand empereur, solennité qui, pour n'être pas autrement consacrée par l'homologation canonique, n'en reste pas moins la plus impatiemment attendue et la mieux chômée de la part de la génération scolaire. Ce n'est donc pas dans sa vie ascétique ni dans ses miracles que notre *saint Charlemagne* a puisé ses titres légendaires, mais dans l'influence que son arrière successeur, *Frédéric Barberousse*, alors excommunié par Alexandre III, qui s'était retiré en France, put exercer sur l'anti-pape Pascal III[1], ou dans celle du concile d'évêques *allemands* qui avait confirmé l'élection *anti-papale*; et pour la France, dans le relief qu'ajoutait à la gloire du fondateur de nos enseignemens publics, ce titre, qui donnait un patron tout spécial à notre université[2]. Toutefois, dépouillé même de cette sainte auréole, Charlemagne n'en reste pas moins le plus grand prince au moins du moyen âge, pour avoir fait surgir du cataclysme politique et religieux, qui n'eût pas manqué d'éteindre dès lors en Occident les dernières lueurs de la

du culte, par ses grandes et nombreuses constructions religieuses, par leur riche ornementation en tout genre, par ses écoles de chant, etc.

L'hommage que Léon III, à son avènement au *pontificat*, fit à Charlemagne *des clés de la confession de saint Pierre*, le constitua, pour ainsi dire, le premier gardien de ce précieux dépôt, de même que l'envoi par Haroun *des clés du saint-sépulcre* rapportées par le *missionnaire* de Charlemagne, Zacharie, constate que sa réputation de piété était célèbre, même en Orient, sans qu'il ait eu besoin d'y faire le pèlerinage de Jérusalem, que les saines critiques, comme celles de Robert Gaguin, de l'abbé Le Bœuf, etc., rangent avec raison parmi les histoires fabuleuses sortant, par cela même, de notre domaine tout historique (voir *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, p. 136 à 153).

1 L'auteur d'un *Examen critique des trois histoires fabuleuses dont Charlemagne est le sujet*, se sert, même en parlant de cette canonisation, de ce mot : *requise par l'empereur Frédéric Ier* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, p. 142).

2 Voir ce que nous avons dit à ce sujet (t. I, p. 121 et suiv.).

civilisation, un immense [1] et glorieux empire fondé sur les solides bases des lois, des lettres et des arts; pour avoir, en même temps, garanti des tempêtes, de son vivant du moins, et pendant son long règne (environ 45 ans), la paisible culture de ces fruits devenus nouveaux, pour l'Italie même, en posant d'une main, par son expédition d'Espagne et de Sardaigne, la digue qui contint l'irruption sarrasine toujours imminente, tandis que de son bras de fer il s'efforçait d'extirper du Nord [2] et même des retraites presqu'inaccessibles des descendans d'Attila, les germes de conflagration qui menaçaient déjà d'anéantir son œuvre; mais, vains efforts : le ciel n'avait permis que ce grand méteore répandît tant d'éclat que pour rendre plus sensibles les nouvelles ténèbres auxquelles il condamna le monde; et ce qu'avait pressenti le créateur de ce grand édifice, en contemplant le flot qui devait l'engloutir [3], ne devint que trop

[1] Cet empire, dont d'Anville a donné la carte, s'étendait du *duché de Bénévent*, qui resta indépendant sous le règne de Charlemagne, à la rivière d'*Eyder*, qui sépare l'Allemagne du Danemarck, coin de terre d'où sortirent les hordes barbares, sans doute recrutées en chemin, qui désolèrent bientôt après ce vaste empire, et précipitèrent la chute de la dynastie de son fondateur, après deux cent trente-six ans de durée pour toute *sa race*. L'historien allemand Hegewisch calcule que cet empire embrassait 15 degrés du sud au nord, et 22 du levant au couchant.

[2] Quelques conflits s'étaient élevés entre Charlemagne et Godefroy, roi des Danois, sur des hostilités commises par ce barbare contre les Abotrites, alliés de notre prince, qui chargea son fils Charles de venir à leur aide en 809, à la tête d'une armée; mais, moins heureux que son père dont aucune défaite, si ce n'est l'échec d'arrière-garde de Roncevaux, ne nuança la gloire, même dans ses trente-trois campagnes de Germanie, Charles fut forcé à la retraite, ce qui accrut beaucoup l'orgueil et la jactance de Godefroy : « *Cùm* » *ei multum de jactantia et superbia regis Danorum nunciarentur* », dit Eginhard (*de gestis Caroli Magni*), à propos de la ville que Charlemagne fit élever de l'autre côté de l'Elbe pour garantir ses états. Quoique le renom du grand empereur toujours victorieux fût une barrière plus forte que toutes les forteresses, Godefroy n'essaya pas moins le sort de nouveaux combats, et déjà il était parvenu, par une descente de vingt mille hommes, à mettre à rançon les habitans de la Frise, lorsque la mort qui l'atteignit (un assassinat, dit-on) délivra Charlemagne, en 811, de ce redoutable ennemi; mais en laissant aux peuples du Nord un sentiment de leurs forces, qu'ils n'exploitèrent que trop activement.

[3] Le pressentiment qu'eût Charlemagne de la tempête qui menaçait d'anéantir son œuvre est bien explicitement exprimé dans le passage où le moine de Saint-Gall nous montre ce prince dans une ville maritime de la Gaule Narbonnaise, examinant, de la chambre où il dînait, l'horizon maritime couvert de vaisseaux qu'on disait chargés de marchandises; à quoi il répondit : « Istæ naves non confertæ mercimoniis, sed *hostibus*

tôt une réalité, par la faute de l'architecte qui, malgré l'exemple de Constantin, et ne pouvant également trouver un grand point d'appui dans un autre *Atlas*, si rare à rencontrer sur les degrés du trône, avait de son vivant réparti le fardeau entre ses trois fils[1], exemple que dut suivre son successeur, en se reposant aussi du soin de soutenir son globe sur trois étais trop faibles pour une telle surcharge. « L'*état* du pays, comme le remarque M. Guizot (*Essais sur l'histoire de France*, p. 78 et 79), *se refusait d'ailleurs à l'entreprise qu'avait tentée Charlemagne de se faire souverain d'un grand peuple et d'un grand empire* »; la communauté d'*idées, de relations, d'intérêts commerciaux qui ont dû servir de lien et d'aliment* à cette vaste société, ne pouvant exister surtout à cette époque, où l'unité des grands états *put être momentanément l'œuvre de la force ou le fruit de l'ascendant d'un homme supérieur, qui ne sont pas des*

» fœtæ sunt acerrimis »; puis se levant de table pour aller à la fenêtre, il prononça, en versant des larmes cette triste prédiction : « *Scitis, ô fideles mei, quid tantopere plo-* » *raverim? Non hoc*, ait, *timeo, quod isti nugis mihi aliquid nocere prævaleant : sed* » *nimium contristor, quod me vivente nisi sunt littus istud attingere;* et maximo » dolore torqueor, quia prævideo, quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjec- » tis. » Déjà, et depuis longtemps même, ce prince avait pu juger du sort que ces Normands *Dani-Pagani* réservaient à ses riches fondations par les ravages qu'ils exercèrent en 793 dans le monastère de l'île de Landisfarne, aujourd'hui Holy-Island, sur la côte du Northumberland, désastre que déplore Alchuin (*Annal. B.*, t. II, p. 287).

[1] La perte presque successive qu'il fit de Pépin, roi d'Italie, et de Charles, roi de la France Orientale, les seuls de ses trois fils que de hautes qualités personnelles pouvaient rendre dignes du fardeau de l'empire, en fit retomber la charge sur Louis, que son père s'était associé en 813. Jusque-là quel inconvénient pouvait avoir ce partage que blâment plusieurs historiens, puisque des fils si dociles, comme le remarque Montesquieu, ne gouvernaient que sous l'autorité du père? et plus tard la réunion des trois couronnes sur une seule tête, trop faible pour les porter dignement, n'est-elle pas venue prouver que ce n'est pas dans la concentration des pouvoirs que gît la force et par suite la garantie de durée des empires? M. Guizot, dans les vues si élevées qui dominent tous ces conflits historiques, a constaté, à la gloire de Charlemagne, un fait qui confond toutes ces hypothèses, en disant : « Cet immense empire ne devait pas survivre à la main puissante qui l'avait fondé; mais » une grande œuvre n'en demeura pas moins accomplie; l'invasion des barbares en » Occident fut arrêtée; la Germanie elle-même cessa d'être le théâtre des continuelles » fluctuations de peuplades errantes; les états qui s'y formèrent par le démembrement de » l'héritage de Charlemagne se consolidèrent par degrés et devinrent la digue qui mit un » terme à cette inondation d'hommes que l'empire subissait depuis quatre siècles; les » peuples et les gouvernemens se fixèrent, et l'ordre social moderne commença à se déve- » lopper. »

puissances à qui appartiennent la durée. Mais avant l'écroulement de la masse, par suite des capitulations de Charles-le-Chauve, qui aima mieux payer que combattre, et en attendant que nous décrivions l'ignominie jetée sur ce trône par l'ambition parricide des petits-fils du grand empereur, et la déplorable querelle vidée entre trois frères aux champs de Fontenai (en 842), où des torrens de sang versé pour arriver à un simple partage, inspirèrent aux nobles la résolution de s'affranchir, en cas semblable, de la dépendance du monarque, et cimentèrent ainsi la constitution féodale, contre laquelle luttèrent, mais vainement, tant de successeurs de Charlemagne, il nous reste à signaler plusieurs faits artistiques ou importans qui se produisirent sur divers points, afin de compléter nos aperçus sur la marche de l'art chrétien, prêt à s'engloutir de nouveau dans l'abîme ouvert par les débordemens du Nord, pour ne revivre qu'après l'expiration de la période *déca-séculaire* assignée par l'Apocalypse à la durée du monde, prophétie que les calamités de ces dernières époques durent, à *titre de signes précurseurs* [1], faire pénétrer dans toutes les croyances.

[1] Ce que nous avons dit de la foi de l'Orient dans les présages tirés des évènemens surnaturels était entièrement applicable à l'Occident où, malgré les défenses expresses contenues au Capitulaire 7 : « *prohibere paganas* observationes... aut *auguria*, etc. », la catastrophe redoutée de la mort de Charlemagne fut annoncée pour ses historiens eux-mêmes, par des signes célestes : « Per tres continuos vitæque termino proximos annos, et » solis et lunæ creberrima defectio, ac in sole macula quædam atri coloris septem dierum » spatio visa » (Eginh., *apud* Duch., t. II, p. 104), et même par des calamités purement accidentelles, qui semblèrent faire participer, même les monumens, à ces manifestations augurales : « Porticus, quam inter basilicam (Aquis Grani), et regiam operosa mole cons- » truxerat, die ascensionis Domini subita ruina usque ad fundamenta conlapsa ». L'incendie même du célèbre pont du Rhin, qui avait coûté dix ans de travaux, fut considéré comme un sinistre augure, ainsi que le globe lumineux que Charlemagne vit traverser l'atmosphère : « per serenum aera transcurrere », dans sa dernière expédition contre Godefroy, une chute de cheval que l'empereur fit, et même l'étincelle fulminante qui vint frapper la *pomme d'or* qui décorait le toit de la basilique d'Aix-la-Chapelle : « *Malum » aureum, quo tecti culmen erat ornatum* », circonstances que les lois mieux connues de l'électricité eussent empêché de ranger parmi les prodiges, et qui dépouilla cette toiture d'un ornement qu'on ne trouve pas en effet sur les églises, que l'empereur tient à la main dans les statues provenant de son tombeau. Rien de plus concevable par conséquent que la perplexité de ces populations environ deux siècles plus tard, lorsque échéait le terme assigné à la durée du globe. Aussi raconte-t-on qu'un corps d'armée commandé par l'empereur Othon, et surpris alors dans sa marche par une éclipse de soleil, fut tellement

L'un de ces écrivains profonds et consciencieux qui, délaissant les sentiers de la routine monastique ou philosophique, volent à la découverte de nouveaux aperçus et font chaque jour jaillir de vives lumières de l'appréciation mieux entendue de notre passé, M. Michelet, imprime un grand blâme historique (t. I, p. 351 et suiv.) au *rève d'unité de Charlemagne qui, comme Dioclétien, fut obligé de partager ses états pour les défendre*, et qui, par la mort de ses deux fils aînés, *laissa ce faible et immense empire aux mains pacifiques d'un saint* sous lequel *s'opéra le déchirement et le divorce des parties hétérogènes dont se composait l'empire*, et qui *souffraient toutes d'être ensemble* : car, ajoute l'historien, *le mal, c'était la solidarité d'une guerre immense qui faisait ressentir sur la Loire les revers de l'Ostrasie*; comme si la division des états obviait toujours à ces contre-coups; comme si la solidarité de la guerre n'était pas bien compensée par la *solidarité de la paix*, par les garanties qu'offre au repos de ses peuples un prince à la fois législateur et guerrier, lorsque loin de plier, comme fit plus tard Charles-le-Gros, sous le fardeau de sa puissance, il le porte aisément dans l'intérêt de tous; peut-on admettre en effet que les parties constitutives du vaste empire de Charlemagne, quelqu'hétérogènes qu'elles fussent, *souffrirent toutes d'être ensemble*, lorsqu'on voit Muratori glorifier à tant de reprises le règne de ce prince et de ses successeurs *Carolins* comme ayant ouvert pour l'Italie une ère de prospérité jusqu'alors inconnue et auquel le *divorce* opéré sous

frappé de stupéfaction, que les soldats se débandèrent pour aller chercher un *refuge;* on ne dit pas où.

On lit dans les *Annales Bénédictines* (t. II, p. 172), que les deux éclipses de soleil qui eurent lieu en 810, parurent à Charlemagne lui-même constituer un fait assez axtraordinaire, pour qu'il consultât sur leur cause Dungal, abbé de Saint-Denis, instruit sans doute autant qu'on pouvait l'être alors en telle matière, mais qui, dans sa réponse, se borne à renvoyer le prince à ce qu'avaient écrit sur ce concours des astres, prévu d'avance, les anciens philosophes païens, et même l'évêque de Constantinople. Cette circonstance pourrait faire douter du fruit que Charlemagne aurait recueilli des leçons d'astronomie que lui donna Alchuin; de même que nous verrons bientôt combien peu profitèrent à son fils et successeur, *Louis-le-Débonnaire*, les enseignemens et les entretiens de son historien *Astronome*, très disposé lui-même à partager les terreurs de son prince et à voir des signes précurseurs spéciaux à tel ou tel évènement fortuit ou local, dans des phénomènes généraux, tels que les éclipses, dont sa *prescience* eût dû lui démontrer que la manifestation inévitable était indépendante de la fluctuation des intérêts mondains.

Charles-le-Gros vint seul mettre un terme en préparant à ce pays livré à toute son indépendanee « *un secolo di ferro* (decimo dell'era » christiana) : *mercè del buon governo deg l'imperadori Carolini*, dit » cet éerivain sous l'année 888, *avea la Lombardia coll'altre vicine » provincie Goduta per piu di cento anni un'invidiabil pace; ma eccoti » entrar in essa la discordia e la guerra; crescere da lì innanzi l'igno- » ranza e la barbarie; e quelche e peggio, introdursi ne' popoli, ed an- » che ne gli ecclesiastici una sfrenata corruzion di costumi, in guisa » che troveremo andando innanzi un secolo di ferro, e divenuti questi » paesi un'emporio di calamità e di vizi* » (*Annali*, t. V, p. 180). On verra plus loin qu'il en fut de même de la France et de l'Allemagne lors que le joug de l'unité cessa de peser sur ees provinces ; et ces leçons expérimentales sont à nos yeux de plus de poids que les théories libérales, très nobles sans doute, mais entièrement inapplicables à des époques où, par exemple, les évêques, ees grands régulateurs de l'impulsion religieuse, étaient en outre *les premiers citoyens*, selon l'expression de l'abbé Dubos, et joignant souvent le prestige de la valeur guerrière à l'influenee saeerdotale [1], devenaient à tous ces

[1] Nous avons déjà cité de nombreux exemples des démonstrations guerrières du clergé aux diverses époques du moyen âge, où cet usage était blâmé par Grégoire de Tours (l. IV, c. XLIII), à l'occasion de deux frères, évêques l'un etl'autre, qui, laissant la croix céleste pour le casque et la cuirasse, tuèrent plusieurs ennemis de leurs propres mains : « Qui non cruce cœlesti muniti, sed galea aut lorica sæculari armati.... multos manibus » interfecisse referuntur. » En attendant que nous prouvions par d'autres faits nombreux que ces habitudes résistèrent à ces blâmes comme aux interdictions de Charlemagne, nous citerons sur l'époque même où nous sommes parvenus un trait concernant le grand saint Benoît d'Aniane, à qui Louis-le-Pieux délégua le soin d'étendre à la constitution monastique l'unité qu'il aurait voulu, mais vainement, maintenir dans toutes les institutions de la monarchie. Lorsqu'en 824 l'empereur préparait une campagne contre les rebelles de la Bretagne, les évêques, les abbés et tous les ecclésiastiques ayant des vassaux, se trouvèrent, selon l'usage, obligés d'intervenir en armes : le moine Ernold Nigelle raconte à ce sujet que le saint abbé d'Aniane *parut dans les rangs*, mais sous des dehors si burlesques, que le roi d'Aquitaine, Pépin, ne put s'empêcher de rire et de renvoyer le prêtre à ses études.

« Pippin has aspiciens, risit, miratur et infit :
» Cede armis, frater, litteram amato magis. »

Tel n'était pas sans doute l'évêque Gosslin, dont la valeur seconda si bien celle de notre comte Eudes dans la défense de Paris contre les Normands, non plus que son neveu Ebolus, cet intrépide abbé, dont Abbon célèbre les hauts faits. Muratori cite (*Annali*, t. IV, p. 226) ce trait d'un évêque de Turin, Ammulus, qui, selon la chronique de la

titres les appuis ou les dispensateurs de trônes [1]. Mais venons aux époques qui suivirent la mort de Charlemagne.

Quoiqu'éteint, ce grand fanal [2] projeta longtemps encore ses

Novalise, ne craignit pas, pour se venger des habitans de cette ville, d'en faire détruire les fortifications, que la chronique décrit ainsi : « Fuerat hæc siquidem civitas condensis- » simis turribus bene redimita et arcus in circuitus per totum deambulatorios, cum po- » pugnacuis desuper atque ante muralibus. » On peut juger par ces détails du système de ces fortifications, dont nous avons parlé dans notre note sur l'architecture civile (t. Ier, p. 352 et s.), système qui se multiplia surtout en Italie vers la fin du IXe siècle, à l'occasion des troubles et luttes entre *Guido* et *Béranger*, vieux amis que l'ambition divisa. L'annaliste dit en effet, sous l'année 892 : « *Conmineiarono* a fortificar la loro citta e castella, » perche per la pace si lungamente conservata in queste contrade sotto gl' imperadori « Carolini i piu viveano alla spartana. »

Une autre preuve de ce nouvel usage qui se multiplia jusqu'à l'abus, et de l'intervention des évêques dans les choses d'ici-bas et dans un ministère si différent de celui qui leur appartient aujourd'hui, se tire de la construction, vers la même époque, des fortifications de Modène dues à l'évêque *Leodoino*, et dont l'inscription donnée par Muratori (*Antiquitat. Italic.*, dissert. I), portait :

His tumulum portis et erectis aggere vallis,
Firmavit, positis circum latitantibus armis,
Non contra *dominos* (le roi Guido et l'empereur Lambert) erectus corda serenos,
Sed cives proprios cupiens defendere tectos.

[1] En Italie, ce fut presque toujours à l'influence des évêques que les compétiteurs à la royauté durent leur élection, lorsque, mettant à profit l'affaiblissement du prestige carolingien, ce peuple reprit, sous ce rapport, l'usage des libertés lombardes ; et tout prouve qu'à cette prérogative près, l'ascendant théocratique n'était pas moindre alors en France et et en Allemagne. Ce furent les évêques qui, par des motifs que nous chercherons à expliquer plus loin, et forts de la faiblesse du fils de Charlemagne, lui imposèrent une pénitence publique dégradante pour le trône, et qui ne put qu'accroître l'audace de ses enfans déjà rebelles ; c'est au moine Gombault que le même prince dut d'être réintégré dans ses droits par la diète de Nimègue de 831, après le premier attentat à sa liberté. Vely nous montre Hincmar, évêque de Laon, neveu de l'archevêque de Reims, abusant de son autorité épiscopale au point d'excommunier son roi, Charles-le-Chauve ; et l'on sait que ce fut l'influence de Gautier, archevêque de Sens, qui, dans l'assemblée de Compiègne de 888, déplaça au profit d'Eudes, comte de Paris, la couronne de Charles-le-Simple, qui la reçut plus tard d'une autre assemblée d'évêques, sorte d'usurpation qui explique celle que Voltaire reproche à Charlemagne.

[2] Muratori proclame (*Annali*, t. IV, p. 487, 488) le deuil public que causa la mort d'un prince qu'il place au-dessus des *Auguste*, des *Trajan* et des *Marc-Aurèle*, sous ce rapport du moins : « *Che gli imperadori eroi del paganismo ch'egli supero* », avaient hérité d'un empire florissant, tandis que Charlemagne trouva dans ses Franks, comme dans toutes les nations qu'il soumit : *non poca Barbarie, una somma ignoranza ed infiniti disordini* »; ce qui ajoutait beaucoup au mérite qu'il eut « *di rimettere in buon stato lo studio* » *delle lettere ch'egli medesimo con gran fatica procaccio a se stesso, dappoiche com-*

lueurs, comme l'astre des astres, en se couchant, dore de ses reflets le corps opaque engagé dans sa voie lumineuse. Si son fils survivant, que M. Michelet nomme le *saint Louis* du IXe siècle [1], ne brilla personnellement que par sa piété et par sa sainte résignation aux poignantes épreuves qu'il eut à subir pendant son règne de la part de fils dénaturés, tel était du moins l'éclat et la vigueur constitutive de l'œuvre de Charlemagne, qu'elle se fût ternie bien plus tard et eût résisté longtemps encore aux effets du morcellement et aux assauts de rivalité des copartageans, si les mêmes évêques qui concoururent si puissamment à la fonder en secondant les efforts du maître, devenus maîtres à leur tour, sous un prince faible, n'eussent pris à tâche de se venger des mesures que sa piété s'efforçait d'opposer au relâchement de leurs mœurs et usages [2].

» *mincio a regnar* », assertion d'un très grand poids de la part d'un historien aussi familier que l'était *Muratori* avec tous les écrivains italiens, français et tudesques, contemporains de ce prince.

[1] Il devait en être de la ressemblance que trouve M. Michelet (t. Ier, notes des pages 353 et 354) entre Louis Ier et Louis IX, comme de ces rapports extérieurs de formes et d'allures, et même de ces affinités organiques qu'on rencontre souvent entre personnes vouées aux mêmes habitudes, animées des mêmes sentimens; mais comme rois, selon nous, la distance qui les sépare est immense. De beaux dehors, une *gracieuse* affabilité, la réserve, portée par exemple au point de s'interdire le rire aux éclats, une commune horreur de la débauche, même des baladins, constituent bien une conformité remarquable à quelques égards; mais *le beau côté* par lequel on regrette, en lisant l'histoire, que le saint Louis du IXe siècle n'ait pas ressemblé à celui du XIIIe, c'est l'énergie de caractère, le sentiment de la dignité royale qui donnaient tant d'éclat à ces humbles vertus, en maintenant l'accord si remarquable dans la famille de ce dernier prince, et la tranquillité du royaume également menacée par une ligue de seigneurs, que déjoua la politique habile et énergique de Blanche de Castille, et dont son fils rompit les dernières trames, malgré l'appui d'Henri III, dans les champs de *Taillebourg* et de *Saintes*.

Louis *le Débonnaire*, dont le *surnom* seul, comme le remarquait Henri III, impliquait *quelque chose de sot*, en ouvrant malgré sa rigide piété un concours de *beautés* plutôt que de vertus pour trouver une nouvelle épouse, s'attira d'ailleurs tous les maux que lui eût sans doute épargnés le choix d'une *Marguerite* de *Provence*, dont la sagesse au-dessus de tout soupçon n'eût pas eu besoin d'être purifiée par les *épreuves du feu* ou par des gages de bataille; et l'ascendant que ce mari trop débonnaire, ici surtout, laissa prendre à la belle Judith pour le partage et la dotation hors part du royaume d'Aquitaine au profit de son fils Charles, contraste trop avec la conduite de saint Louis refusant pour son frère, en 1239, la couronne impériale que lui offrait le pape Grégoire IX, pour que nous cherchions à étendre ici ce parallèle.

[2] C'est précisément aux efforts de ce prince pour relever la religion et réformer les abus

Nommé et installé roi d'Aquitaine dès l'âge de trois ans, Louis n'avait que trop prouvé dans le long exercice de ce pouvoir, de 781 à 814, que les plus hautes vertus ne peuvent suppléer sur le trône le sentiment de force et de dignité toujours nécessaire, à raison des devoirs que la couronne impose. Déjà sa clémence envers Chorson, duc de Toulouse, absous par son prince direct et condamné par une sentence capitale de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, son incurie dans l'administration de ses finances dévorées par des favoris, avaient signalé la faiblesse de ce prince tout entier à la fondation ou à l'organisation de ses monastères [1]; et ce ne dut pas être un des moin-

que la tolérance de son père pour ses compagnons d'études avait laissé s'introduire dans les mœurs du haut clergé, qu'on attribue l'hostilité tour à tour secrète et patente des évêques aux suggestions desquels serait due la déplorable division qui signala le règne de ce prince depuis l'époque 817, où il associa Lothaire à l'empire, jusqu'à la mort qui l'atteignit sur les bords du Rhin en 840, alors qu'il marchait contre son fils, Louis de Bavière, spoliateur de ses domaines. En effet, la remarque de Thégan, sur l'indignation qu'éprouvèrent les deux frères de Lothaire, de cette association : « *ab hoc cœteri filii indignati sunt*, » coïnciderait bien avec l'époque des réformes ecclésiastiques prescrites par l'empereur en 816 et 817, selon ce que nous apprend avec détail l'historien Astronome. Après avoir parlé de la réunion des monastères sous le commun niveau de la règle bénédictine : « Considerans et etiam idem piissimus » imperator, non debere Christi ministros obnoxios esse humanæ servituti : sed et multo- » rum avaritiam abuti ministerio ecclesiastico ad proprium quæstum, statuit, etc... Quo » ejus vita in sancta doctrina et operatione clarius eniteret, qui in pomparum sublimitate » constitutus imitando Christum humilitate, altius eminebat, » le biographe de ce prince ajoute immédiatement : « Denique tunc cæperunt deponi ab episcopis et cleris cingula » balteis aureis et gemmatis cultris onerata, exquisitæque vestes, sed et calcaria talos one- » rantia relinqui (*apud* Duch., t. II, p. 298). »

Si ces réformes n'eussent tendu qu'à dépouiller le clergé de ses *ceintures* et *baudriers d'or*, de ses *éperons* dont le *poids et la richesse embarrassait sa marche*, de ses *glaives ornés de pierres précieuses*, etc., on se refuserait à penser qu'un tel sacrifice ait pu dicter la sentence, si dégradante pour le trône, que le prince, vêtu d'un cilice, subit en 822, dans l'assemblée d'Altigny, et surtout que, non contens de cette humiliation, les évêques aient porté la vengeance jusqu'à se rendre instigateurs et complices des vœux parricides des trois fils de l'empereur; mais la portée de ces mesures était sans doute plus haute, et dès lors on conçoit ce qu'une grave atteinte à l'autorité cléricale, fière de sa toute-puissance sous un grand prince, put exciter de fiel contre son faible successeur.

[1] Voici, d'après le biographe cité plus haut, quelques uns des monastères auxquels Louis, comme roi d'Aquitaine, consacrait ses soins vers 811, et dont plusieurs figurent déjà dans notre précédente nomenclature et dans la série bénédictine que nous donnerons plus loin pour les travaux de Louis comme empereur : « Et quidem multa, ut dictum est, » ab eo sunt in ejus ditione reparata, imo a fondamentis ædificata monasteria, sed præ- » cipue hæc : monasterium Sanctæ-Mariæ, et Sancti-Petri de *Ferrariis*, quod antiquitus

dres soucis de la vieillesse de Charlemagne, une des moindres causes de ces larmes que nous lui avons vu répondre en Aquitaine même, à la vue des barques normandes, que la nécessité de résigner son empire à un tel prince, d'ailleurs brave, libéral et lettré.

Au moment, et dès la prise de possession de l'empire jusqu'au supplice du malheureux Bernard et de ses adhérens, dans le complot d'émancipation de l'Italie, Louis sembla se montrer sous un aspect tout autre; mais il dépassa le but dès le premier pas et ses rigueurs envers ses sœurs [1] comme son inflexibilité pour son

» *Bethleem* vocabatur, in cujus curia pater ejus Pipinus occidit leonem..., *Sancti-Eiliberti*, *Sancti-Florentii*, *Caroffi*, *Concas*, *Sancti-Maxentii*, *Menatæ*, *Magni Loci*, » *Musciacum*, *Sancti-Savini*, *Masciacum*, *Novitiacum*, *Sancti-Theofradi*, *Sancti-Pascentii*, *Dosora*, *Solemniacum* (celui de Saint-Eloi), puellare *Sanctæ-Mariæ*, *Sanctæ-Radegundis*, de *vera*, de *utera* in pago Tolosano, *valada* in Septimania, *Anianæ*, *Galunæ*, » *Sancti-Laurentii*, *Sanctæ-Mariæ*, quod dicitur in *Rubinc*, *Caunas*, et cætera plurima : » quibus veluti quibusdam Lychnis totum decoratur Aquitaniæ regnum. » Et l'historien ajoute : « Hoc ejus exemplum non modo episcopi multi, sed et laici quam plurimi » æmulati collapsa restaurabant, et nova monasteria certabant instituere (*ibid.*, p. 293, » 294). »

La constitution de 817, qui répartit entre quatre-vingt-quatre monastères désignés (*ibid.*, p. 323) l'honneur d'offrir à l'empire *dons* et *milice*, *dons sans milice* ou seulement *prières* sans *dons ni milice*, ne mentionnant qu'un très petit nombre de ceux compris dans cette seule série d'*Aquitaine*, la conséquence serait que ceux mentionnés dans le même acte comme appartenant à d'autres provinces, ne forment également qu'une faible partie de ceux existant alors dans ces autres contrées de l'empire : dès lors quelle immense population monastique, quelle impulsion donnée aux travaux dont nous avons prouvé que s'occupait la milice de saint Benoît d'Aniane, et par suite quelle pâture pour les Barbares qui vinrent quelques années plus tard ruiner jusque dans leurs fondations un grand nombre de ces saints ateliers et en piller les richesses transportables!

[1] Plus rigoureux pour ses sœurs que Charlemagne ne s'était montré pour ses filles qui, fruits pour la plupart du concubinage dont nous avons parlé, menaient joyeuse vie à l'exemple de leurs mères, Louis ne voulut résider dans le palais de son père « *in contubernio paterno*, » qu'après l'avoir purgé de ces souillures, « *palatio excludi judicavit* (hist. *Astron.*, chap. XXIII) ; » mais, *quanquam natura mitissimum*, au lieu de se borner à cette expulsion, il livra aux bourreaux les complices de leurs désordres. On leur creva les yeux, supplice très usité alors, *luminum amissio... ne quod reviviscerct scandalum.*

Aucun prétexte de confiscation n'entra dans cette vengeance, car lorsque le nouvel empereur vint, dit Eginhard, siéger à Aix-la-Chapelle, « *sine ulla contradictione*, » après s'être fait montrer tous les trésors en or, argent, pierres précieuses et riche mobilier qui constituaient la part de famille, « *dedit sororibus suis partem earum legalem* ; » il donna ce qui restait *pro anima patris* et en envoya une grande partie à Rome, au pape Léon : » *Nihil sibi reservans præter unam mensam argenteam quæ triformis est in medio*

neveu [1], le châtiment infligé à d'anciens amis de son père, tels que *Théodulfe* [2], accusaient plutôt sa faiblesse que la conscience d'un

» *quasi tres clypei in unum conjuncti* » (ce qui confirme l'opinion que ces trois boucliers réunis formaient une sorte de mappemonde) : « *Ipsam sibi retinuit ob amorem patris et* » *tamen eam alio pretio redemit quod pro patre tradidit* (*apud* Duch., t. II. p. 277). »

Les traditions historiques sur les filles de Charlemagne sont assez confuses; et il n'est pas jusqu'à Mabillon qui ne mette en doute, par exemple, si *Giselle*, abbesse de Chelles, était sœur ou fille de ce prince, ou si deux princesses du même nom, parentes à ces divers degrés, n'eurent pas successivement la direction de cette abbaye, très voisine de *Paris*, ainsi que celles d'*Argenteuil* et de *Farmoutiers* en Brie, confiées également à *Théodrade* et à *Hiltrude*, filles de Charlemagne, à qui la concentration d'une partie de sa famille vers ce point dut fournir l'occasion de fréquens séjours dans notre capitale, que paraissent d'ailleurs, comme nous l'avons dit, avoir habité deux autres de ses filles, correspondantes d'Alchuin, et qui le priaient de leur envoyer de Tours, « ubi *tunc degebat Albinus*, » certains commentaires attendus avec impatience « *ad Parisiacum civitatem.* »

Il faut donc exclure des princesses contre lesquelles sévit la rigueur fraternelle de Louis-le-Pieux, d'abord Rotrude, la fiancée de Constantin Porphyrogenete, morte en 810; sans doute aussi les trois saintes abbesses, puis l'*herculéenne* Emma, femme, *dit-on*, du secrétaire-chancelier de Charlemagne; puis encore Berthe, la douce compagne, légitime ou non, de l'*abbé de Saint-Riquier*, qui, selon Mabillon (*Ann. Bened.*, t. II, p. 280), se serait retirée, dès 791, avec Angilbert, dans le monastère de Centule, « *cum marito* » *Centulam se recepit*; » ce qui réduirait nécessairement à un assez petit nombre celles de ces princesses entachées d'infamie, « *ob sinistram formam palatio exire compulsæ*, » poursuivies par la violence peu charitable du saint empereur, leur frère.

1 L'italie, si longtemps reine du monde, entrevit sans doute dans l'avènement à l'empire d'un prince faible comme Louis, l'occasion de secouer enfin sa dépendance : c'est du moins le motif qu'on assigne par exemple à la complicité dans la révolte de Bernard, de l'évêque d'Orléans, Théodulfe, goth d'origine, mais Italien (d'autres disent Espagnol) de naissance, et aux menées d'Adalhard et de Wala, conseillers du jeune prince. Il dut être facile d'ailleurs de démontrer à Bernard qu'en qualité de fils d'un frère aîné de Louis, il pouvait s'affranchir de la domination de son oncle; mais son soulèvement qu'avait précédé une première soumission « et fidelitatem ei cum juramento promisit » (Thegan. c. 12) fut intempestif. Le prestige de la volonté de Charlemagne et de la force de ses armes durait encore, et la crainte d'un châtiment qu'il n'évita pas, détermina Bernard à déposer les armes. Condamné à mort, d'après ses aveux mêmes, il eût été grâcié par Louis, mais Hermangarde. femme de Lothaire, qui convoitait, dit-on, pour son fils, le royaume d'Italie, obtint du moins qu'on lui crevât les yeux, « luminibus tantum jussit orbari, » supplice auquel il succomba, tandis que les trois évêques français, promoteurs de la révolte, méditaient dans l'exil les moyens de faire expier à l'empereur par une confession honteuse, et par une pénitence publique, ses actes de rigueur : *tutti contra signi della sua debolezza*, comme le remarque Muratori.

2 Théodulfe, déjà cité comme académicien, comme poète, comme constructeur de *Germini* et restaurateur du monastère de *Mici*, fondé par Clovis, et à qui Muratori donne pour mobile dans ce complot *l'amour de la patrie*, « sedutto forse d'all amore verso l'Italia,

droit qu'il n'eût sans doute pas osé exercer envers des ennemis plus redoutables.

Telle était cependant la forte contexture de cette *unité rêvée par Charlemagne*, que, bien que d'autres complots, très indépendans de la trame italienne, menaçassent en même temps de troubler le repos du monde [1], l'ombre seule de ce prince en planant sur son œuvre

» sua patria, » fut retenu prisonnier à Angers, tandis que les autres évêques expiaient l'insuccès de leur projet dans les monastères de Noirmoutier et de Corbie. Théodulfe, qui avait perdu par le fait de sa condamnation l'abbaye de Saint-Florent, etc., obtint, vers 821, sa liberté et sa réintégration dans tous ses biens et honneurs. *Le Mirouer historial* raconte ainsi (feuillet 76) la circonstance à laquelle il aurait dû sa grâce : « *Advint que le jour » du dimanche des palmes, qui vulgairement est appelé Pasques flories, vint audit lieu » d'Angiers ledit Loys empereur;* et comme environ la maison en laquelle estait détenu » icelluy évesque, la procession passat ce jour silence faicte, présent ledict empereur, icelluy » Théodulphe par la fenestre de la dicte maison chanta ses très beaulx vers par luy faits, » que depuis à ce jour ont esté toujours chantés en France, desquels le commencement » est tel : *Gloria, laus et honor*; c'est à entendre : Gloire, louange, et honneur soit à » toy, roy Jésus-Christ rédempteur, auquel les enfants en son advènement en Jérusalem, » avant sa passion, feirent cest honneur qui lui dirent ce mot ébraïque *osanna*, qui, selon » l'interprétation de sainct Hiérosme, vault autant à dire comme ; *obsecro salus*, et est à » entendre par le piteux *osanna, nous te prions, saulve-nous ;* par lesquels vers le débon- » naire empereur Loys fut amolly, et incontinent commanda que ledit évesque fût mis hors » des liens en quoy il estait lors détenu, le reprint en sa première grâce ; mais en retour- » nant à Orléans il fut fait mourir par venin. » Cette mort immédiate contredirait la tradition, qui nous montre un don fait en action de grâce de la délivrance de Théodulfe, dans le *manuscrit à miniatures* envoyé par ce prélat à *Notre-Dame-du-Puy* en Velay.

Ce manuscrit, conservé dans cet évêché, et que possède, dit-on, monseigneur l'archevêque de Lyon, contient *l'Ancien Testament*, la *chronographie de saint* Isidore et autres pièces. Une partie est écrite sur vélin blanc, en lettres noires, rouges, ou d'or, l'autre sur vélin pourpre, en lettres d'or et d'argent, avec ornemens de *style byzantin.*

[1] L'Orient, les Sarrasins mêmes semblaient n'attendre que le signal de la mort de ce grand modérateur politique et religieux pour se livrer à de nouveaux excès, selon cette remarque de Muratori (*Annali*, t. IV, p. 492), sur la dévastation de Jérusalem en 814 : « pel rispetto che portavano a si potente e temuto monarcha, taequero fin chè egli visse; » maudita la sua morta infuriano contra de, christiani ivi abitanti. » Rien ne servit donc à son successeur de posséder *les clés du Saint-Sépulcre*. De son côté, l'empereur grec *Léon l'Arménien*, en faisant abattre dès la même année 814, les images reproduites sous Irène, et sous Michel Rangabé, à qui l'on doit, comme nous l'avons dit, les portes de bronze de Sainte-Sophie, assurait à son usurpation récente l'appui des iconoclastes et préludait aux nouveaux désordres qu'amena ce schisme orageux et fatal aux artistes que l'empereur Théophile chassa en masse de ses états en 832 ; et ces nouvelles atteintes réagissant sur l'Occident, y suscitèrent aussi quelques troubles, *Claude Clément*, évêque de Turin, ayant attaqué de front le culte et même l'usage des images.

pouvait pourvoir à tout, aux tentatives des Danois, comme à celles des Sarrasins, aux mouvemens des Basques comme à la révolte des Bretons , si la discorde n'était venue chez nous comme en Grèce, sous le *masque de beauté*, miner et détruire cet édifice de gloire.

Immédiatement après la mort (818) de l'impératrice Ermangarde, qui du moins n'eut pas le spectacle des horribles excès de ses fils, le saint empereur résolut de serrer de nouveaux liens, soit que selon son historien (l'Astronome) « *timebatur a multis, ne regni gubernacula vellet* » *relinquere*,» ou que plutôt il ait cédé, nouveau David, à l'aiguillon charnel, ce qu'indiquerait mieux le soin qu'il prit d'assembler pour son choix toutes les beautés de son empire: « undecumque adductas procerum filias *inspiciens* (Astron., c. 80); mais ce choix, où le prince prouva plutôt son *goût* « pulchra nimis » (*Annal. Metens.*) que sa *raison*, en le faisant tomber sur une *Sappho loquax* (Valfridi versus), lui, prince si modeste, ne tarda pas à soulever de violentes tempêtes, signes précurseurs de celles qui bouleversèrent plus tard l'Italie sous le nom mis en relief par cet hymen [1].

Nous n'avons pas à rechercher si la belle Judith encourut ou non par son inconduite ou par la légèreté de ses rapports avec Bernard, duc de Septimanie, les imputations alléguées comme prétextes des indignes traitemens dont elle fut l'objet et que ne partagea que trop son royal époux, bien plus digne en ce cas de pitié que de haine, les historiens sérieux ne s'étant pas prononcés sur ces faits relevés seulement dans la chronique scandaleuse de quelques moines [2]; mais ce qu'on peut du moins juger, comme impliquant à la fois l'am-

[1] Accepit filiam *Velfi* ducis, qui erat de nobilissima stirpe Bavarorum (Thegan., c. 26); et Muratori observe à sujet (*Annali*, t. IV, p. 511) que ce *Welf*, qui n'était pas duc, mais noble comte et dont le nom équivalait à *Guelf* dans le langage des vieux Italiens « i quali » voltavano l'w tedesco in Gv, come costa in assaissimi altri nomi, « fut celui qui *propagea* » *en Germanie l'insigne famille des princes Guelfes dont l'alliance avec la maison* » *d'Este engendra la funeste faction des Guelfes, fameux compétiteurs des Gibelins.* »

[2] Le moine Paschase Ratbert, dans la vie de Wala, l'un des chefs du complot Italien, formule contre Judith (lib. II, c. 7) l'accusation directe d'un commerce criminel avec le comte de Barcelonne, plus maître à la cour que le roi lui-même, et ne craint pas de donner ce *sujet* pour père à l'héritier du trône (à Charles-le-Chauve), ce qui fait dire à Muratori que cet écrivain aurait eu quelque peine à prouver son imputation assez mal placée d'ailleurs sous une plume monastique. Le jugement de Dieu et l'épreuve du *feu qui purifie* tout auraient dû d'ailleurs effacer jusqu'aux traces de cette médisance.

bition de cette princesse et la faiblesse de son époux, dispositions si fatales à la France, c'est le soin funeste qu'elle prit, malgré la leçon de 830, d'irriter encore la jalouse cupidité de ses beaux-fils, en attribuant en 838 à Charles, déjà pourvu par un premier partage, le trône d'Aquitaine, vacant par la mort de Pépin.

Déjà ce premier partage, juste concession aux droits héréditaires et à la sollicitude maternelle[1], avait allumé les premiers brandons de discordes dont les sombres lueurs, précédées d'un sinistre crépuscule [2], comme toutes les catastrophes de ces temps, éclairèrent

[1] La survenance d'un fils du second lit (Charles-le-Chauve, né en 823) ouvrait naturellement un nouveau droit dans le partage anticipé de l'empire entre ses trois frères : mais le moyen d'amener des princes déjà jaloux du partage de Lothaire et Lothaire lui-même, le plus ambitieux de tous, à se dénantir, pour constituer une dot au nouveau venu, que d'autres pouvaient suivre encore ? Aussi la proposition qui en fut faite, lorsque Charles eut atteint sa septième année, souleva-t-elle immédiatement l'opposition qui coûta plus aux copartageans que les justes concessions qu'ils eussent dû faire. — Belleforest, dans son style naïf, nous peint ainsi les quatre compétiteurs : Nos *Atrides* du IXe siècle, de même que Clotaire et Childebert furent ceux du VIe, en traitant leurs neveux comme le fils de Thyeste; mais sans qu'ici le soleil ait reculé d'horreur pour n'être pas témoin de ces horribles faits. « De » quatre enfans que ce bon prince (Louis) avoit, les deux lui furent ingrats et rebelles : le » tiers comme neutre : mais le quatrième, nommé Charles, *demeura en l'office de bon* » *enfant*, tant pour être nourri en France et cour de son père, en son bas âge, que aussi » ressentant l'heur et félicité du nom, lequel il avoit commun avec son ayeul Charles- » le-Grand. » (*Histoire des neuf rois Charles*, pag. 84.)

[2] Ce que nous avons dit de l'effet tout païen produit sur les populations chrétiennes par les phénomènes physiques qui semblèrent présager à l'Orient les fureurs iconoclastes, et à l'Occident la mort de Charlemagne, devient trop remarquable sous son fils, et d'un effet trop réel pour ce prince lui-même, malgré sa piété et sa science astronomique, pour que nous négligions d'en tenir note, et de montrer qu'en effet sous ce règne, et à chacune de ses phases marquantes, les élémens et tous les fléaux destructeurs semblèrent *se conjurer* pour porter de sanglans pronostics, tels que nous en verrons encore se reproduire plus de trois siècles plus tard, lorsqu'une éclipse de soleil de trois heures présagea, selon les chroniqueurs, la mort, en 1085, de Robert Guiscard et du pape Grégoire VII, voire même, disent-ils, celle de Guillaume-le-Conquérant, qui leur survécut deux ans.

Dès 815 : «Qui inter cætera, dit Eginhard (*de Gestis Lod. I.*), terræ motum gravissimum » per continuos V dies ibi contigisse retulerunt; quo et ipsius ædificia urbis complura » cecidisse, et aliarum civitatum populos ruinis oppressos esse testati sunt. Sed et in Gallia » Santonis civitas Aquitaniæ dicitur tremuisse. Rhenus fluvius, Alpinis imbribus auctus » ultra solitum exundavit. » (*Apud* Duch., t. II, p, 260.)

En 817 : « Luna defecit et cometes in signo Sagittarii apparuit » (p. 261). On lit aussi dans le biographe Astronome : « que cette même année, au moment où l'empereur quittait » la basilique d'Aix-la-Chapelle pour se rendre dans son palais, le portique de bois par

le complot parricide du *Champ du Mensonge*; et ne s'éteignirent même pas dans les flots de sang français versé dans *celui de Fontenai.*

» lequel il devait passer s'écroula sous les pieds de sa suite. » (*Apud* Duch., t. XI, p. 298.)

En 818, après l'exécution de la sentence contre Bernard : « eclypsis solis contigit » (p. 262).

En 820, époque des premières attaques des Normands, après le mariage de Louis avec Judith (819) : « Propter juges pluvias et aerem humore nimio resolutum magna incom- » moda contigerunt. Nam et hominum et boum pestilentia tam immaniter longe lateque » grassata est, ut vix ulla pars totius regni Francorum ab hac peste immunis et intacta » posset inveniri. Frumenta quoque et legumina imbrium assiduitate corrupta, vel colligi » non poterant, vel collecta computrescebant, etc. » (p. 264).

En 821 : « Hyems in tantum prolixa successit et aspera, ut non solum minores rivi ac » mediocres fluvii, verum ipsi maximi amnes, Rhenus videlicet, ac famosissimi Danubius, » Albisque ac Sequana, cæteraque per Galliam atque Germaniam Oceanum potentia flumina » adeo solida glacie stringerentur, ut xxx vel eo amplius diebus plaustra huc atque illuc » comeantia velut pontibus vincta sustinerent, etc. » (p. 265).

En 823, à l'époque même de la naissance, si fatale à la France, de Charles-le-Chauve : « In Aquensi palatio terræ motus..., xxiii villæ cœlesti igne concrematæ : et fulgura sereno » atque interdiu de cœlo cadentia : et in multis regionibus fruges grandinis vastatione » delatæ : atque in quibusdam locis simul cum ipsa grandine veri *lapides*, iique ingenti » ponderis decidere visi. Domus quoque de cœlo tactæ, hominesque ac cætera animalia » passim fulminum ictu... secuta est ingens pestilentia atque hominum mortalitas, etc. » (p. 267). Et l'historien Astronome ajoute aux détails d'Éginhard, que ces prodiges ou signes apparens affectaient l'esprit de l'empereur : *Quædam prodigiosa signa apparentia animum imperatoris sollicitabant*, et que ce prince ordonna des jeûnes, des prières, des aumônes pour apaiser la divinité, convaincu qu'il était que ces calamités présageaient de grands malheurs (ibid., p. 303).

En 829, peu de temps avant la révolte des trois frères : « Aquis-Grani terræ motus noctu » factus, ventusque tam vehemens coortus est, ut non solum humiliores domus, verum » etiam ipsam sanctæ Dei genitricis basilicam, quem *capellam* vocant, tegulis plombeis » tectam, ex parte non modica denudaret » (p. 272). Ce qui constate bien que dès lors le plomb servait de toiture aux grands édifices religieux.

En 837, une comète qui parut dans le signe de la Vierge émut de nouveau la sollicitude de l'empereur, dont les remarques *scientifiques* et les craintes sont exposées dans le récit du biographe Astronome, qui traite ce sujet *ex professo* (ibid., p. 315), et dit expressément que Louis vit dans ce signe *mutationem regni mortemque principis ;* à quoi l'astronome en titre répond par ces paroles du prophète : « *A signis cœli ne timueritis quæ pavent* » *gentes.* »

En 838 : Sævus cometæ ignis in signo Scorpionis apparuit... cujus minacem vultum non multo post excessus Pipini est subsecutus, dit (ibid., p. 316) l'historien Astronome, qui prouve ainsi sa foi personnelle dans ces sortes de présages.

Enfin, en 840, peu de jours avant la mort de Louis : « Deliquium solis contigit, tertia » die letaniæ majoris, insolito modo in tantum enim lucis recessu tenebræ prævaluerunt, » ut nihil à noctis veritate differre videretur, » au point que les étoiles brillaient, etc., phé-

Ici s'offre à nos yeux le tableau le plus déshonorant peut-être, pour nos annales, de tous ceux, en grand nombre, dont l'ambition et la cupidité ont fourni le sujet; tableau qui, réduit aux proportions *du genre*, aux conditions de la vie privée, et même dégagé de ses plus affreux épisodes, la révolte armée contre l'autorité d'un bon père et sa claustration forcée, a soulevé maintes fois sur la scène l'horreur publique contre des enfans ingrats.

Pourvus à l'avance, par la générosité paternelle, de leur part héréditaire, *Lothaire*, *Louis* et *Pépin* souffraient impatiemment l'idée du moindre partage, malgré l'incontestable droit du nouvel héritier; et formaient, dans ce but de résistance, une faction dans l'empire, faction *inique*, dit l'historien Astronome, où *les grands entraînèrent les petits* et qui se recruta, comme il arrive toujours, *de tous les gens avides de changemens et de proie, comme les chiens et les oiseaux carnassiers, gens dont le mal d'autrui constitue le bonheur* [1].

Vainement ces fils dénaturés n'avaient recueilli que la honte du premier soulèvement de 830, opéré par les suggestions, mais pendant l'absence de ces chefs [2] accourus au premier appel de la révolte dont

nomène que n'avait sans doute pas prévu le savant Astronome, puisqu'il en tire cette déduction qu'autrement il eût dû pressentir : « Portendebatur enim per hoc maximum illud lumen » mortalium, quod in domo Dei supra candelabrum positum omnibus lucebat, piissimæ » recordationis imperatorem dico, maturrimè rebus humanis subtrahendum, mundumque » ejus decessu in tenebris tribulationum relinquendum » (ibid., p. 318).

Et cependant ce fut au milieu de ces sombres présages, communs du moins à une grande partie de l'Occident, que s'y fondèrent deux florissans royaumes : l'un, celui de Navarre (resté *nominal*, du moins jusqu'à nos jours), par le choix d'*Inigo*, premier occupant d'un trône où monta *Charles-Quint;* l'autre, bien autrement prospère et durable, par la réunion que fit (en 827) Egbert, roi de Wessex, de ce débris de l'*Eptarchie* avec les autres provinces de la Grande-Bretagne pour constituer le *royaume d'Angleterre*.

[1] « Nam primum inter se primores fœdere quodam conjurant, deinde minores sibi » aggregant, quorum pars mutationis semper cupida, more canum aviumque rapacium, » qua alienum detrimentum suum quærunt fieri supletionis augmentum. » (*Ap.* Duch., t. II, p. 307.)

Saisissant l'occasion d'un mouvement de troupes vers la Bretagne et l'occurrence d'une sorte de mécontentement produit par les fatigues de leur marche, dans une saison rigoureuse, les chefs militaires du complot, au lieu de tendre au but, firent refluer une forte partie de l'armée vers *Paris*, ville importante dès lors, comme nous l'avons dit, centre d'action dans toutes les convulsions de cette partie de l'empire, et résidence au moins accidentelle des princes de cette époque, comme on peut le conclure de ce que dit l'historien Astronome, dans l'année 834 (*ibid.*, p. 312), qu'après que Lothaire fut venu, *supplex ad*

Paris était le foyer principal; vainement la diète de Nimègue, en rétablissant Louis et en rompant les vœux imposés dans le monastère de Poitiers [1] à Judith, purifiée d'ailleurs par sa double épreuve du gage de bataille et du feu [2], avait prouvé que le concours des *états*

patrem, Louis, quittant Blois, « Aurelianis usque pervenit, cum filio Ludovico, ibique » tam filio quam aliis reditu ad propria indulto *Parisius* ipse venit; » ce qui n'indique pas un simple passage et placerait un nouvel et sans doute avant-dernier hôte royal dans notre palais, bientôt après dévasté par les Normands. Ces mots d'Abbon, contemporain de Charles-le-Chauve, dans son poème sur le siège de Paris : « *Ut regina micans omnes* » *super urbes*, » suffiraient d'ailleurs pour assigner à Paris le rang qu'il occupait *dès lors* et que quelques modernes lui dénient, malgré les inductions à tirer de ce que disent les auteurs contemporains (Thégan et Ermold Nigell) des visites faites à diverses reprises par Louis-le-Débonnaire en 814, 818, à l'église de Saint-Etienne (alors cathédrale), et à celles de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève de cette ville, et malgré les diplômes de ce prince pour le monastère de Saint-Germain-l'Auxerrois (voir *Nouvelles Annales de Paris*, par Toussaint-Duplessis, p. 132, 133, 134).

Pépin accourut le premier à l'appel de ses complices et fit conduire Judith, à qui Louis, retiré à Compiègne, avait assigné pour refuge le monastère de Laon, dans celui de sainte Radegonde de Poitiers, où elle fut contrainte de prendre l'habit religieux.

Louis ayant été assez heureux pour *gagner du temps :* « de attonsio porro sua impe- » rator tempus deliberandi poposcit, » ses partisans, près desquels il fit agir, déjouèrent le complot en provoquant et obtenant la réintégration de leur malheureux prince.

[1] Il nous paraît assez remarquable que, par des circonstances sans doute fortuites, les deux grandes fondations de Clotaire et de sa femme Radegonde aient servi de lieu de séquestration à Louis-le-Pieux et à Judith, et que *Lothaire* soit allé mourir au monastère de Prüm, qu'il avait assigné pour prison, en 833, à son frère *Charles-le-Chauve.*

[2] Ce dut être plutôt dans l'intérêt de la dignité royale que par une jalouse méfiance, qu'un prince du caractère de Louis soumit l'épouse de son choix, qui exerçait sur lui un souverain empire, aux épreuves toujours chanceuses du jugement de Dieu et *du feu.* Heureusement, pour tous deux peut-être, qu'aucun adversaire ne releva le gage de bataille lancé par le champion de la princesse, pour laquelle l'épreuve du feu, plus redoutable peut-être qu'elle ne le parut à Cunégonde, femme de saint Henri, ne fut peut-être pas non plus des plus rigoureuses, *le fer chaud béni* employé pour cet usage étant confié à certaines congrégations religieuses plus en sympathie sans doute avec l'impératrice qu'avec ses accusateurs.

Ces modes, très hasardeux, de distinguer la vérité de l'erreur et *d'administrer la justice,* inspiration de la foi et de *l'ignorance chrétienne,* comme l'observe Muratori dans sa dissertation (*de antich. Diss.*, 38), naquirent avec le *moyen âge* et vécurent toute sa durée, puisqu'on les retrouve encore au XVe siècle, comme nous allons en administrer la preuve. C'est donc ici l'occasion de présenter un aperçu d'ensemble sur leurs *genres*, *espèces* et *variétés.* Le *jurement,* auquel Judith fut soumise, paraît avoir été la première *épreuve* en usage : celle-ci du moins ne pouvait blesser que la conscience. Muratori cite à cet égard un fait mentionné par saint Augustin, sous l'année 404 : le jurement, « *sacramentum* », se

n'était pas acquis à l'usurpation subreptice de fils trop tôt comblés

prononçait devant les tombeaux ou reliques des saints ; et il y avait même des localités spéciales, telles que le sépulcre de saint Félix à Nola, qu'on considérait comme particulièrement redoutables *au parjure*. On laissait à Dieu, juge de nos actions, effroi du pécheur, vengeur de l'innocence, le soin de le révéler par quelque prodige, et dans ce cas la punition suivait. Pour surcroît de garantie, les lois lombardes exigèrent, en cas de prévention, une sorte de conjuration entre l'accusé et des témoins nommés *sacramentaires*, qui se rendaient solidaires de son innocence, d'où vint la locution de cette époque : « Jurer par quatre » mains, par cinq mains, etc. » On jura ensuite sur *les Saints Évangiles*, purgation canonique restée en vigueur *presque* jusqu'à nos jours, et qui, comme les autres *juremens*, était précédée de l'administration du saint-viatique.

Mais, dans le doute que laissait à certains esprits l'effet de ces purgations si douces, la *justice civile*, considérée alors comme autorité *vulgaire*, en créa d'autres moins faciles à braver, auxquelles s'applique surtout le nom générique de *jugement de Dieu*. Telles étaient les épreuves de *l'eau froide*, du *pain et du fromage bénis*, de *l'eau chaude*, du *fer rouge*, de *la croix*, du *passage par le feu* et du *duel*.

L'épreuve de *l'eau froide*, non celle transformée plus tard en torture par le même moyen, mais l'immersion en plein fleuve, *judicium aquæ frigidæ*, était pratiquée au VIe siècle, comme le prouve ce que dit Grégoire de Tours (*de Gl. Martyr.*) de deux femmes accusées d'adultère, et dont l'une fut déclarée innocente comme ayant surnagé, on ne dit pas dans quel sens. Dans la loi lombarde de Lothaire Ier, c'était au contraire l'accusé que l'eau refusait d'engloutir qui était considéré comme coupable, contradiction qui supposait au souverain juge *deux poids et deux mesures*, dont la dernière eût compromis la vie de l'innocent, si, comme on en juge par une citation de *D. Martenne*, l'immersion ne se fût faite *à la corde* et de manière à ne pas lancer le plongeur, coupable ou non, dans une impénitence finale. « *Conligatos* fune in aquam fuisse demissos, ne si innoxios aqua reciperet, ii periclitarentur. » (Hincmar, in opusculo XXXIX, de judicio aquæ frigidæ.) Il resterait alors à concevoir comment on pouvait trouver des coupables, puisqu'il suffisait pour s'absoudre de s'abandonner au courant. Une conclusion différente pourrait cependant se tirer notamment de cette citation de Mabillon, sous l'année 1030 (*Ann. Bened.*, t. IV, p. 335) : « *Tulerunt sibi de plateis unum parvulum; quem resticulâ vincientes, pro-* » *jecerunt in stagnulum*, probaturi an mergeretur ; quod suæ *causæ præjudicium* esset : » at ubi eum viderunt in aquam non preceptum, mox *etiam manus dederunt.* »

Le *judicium panis* est encore plus inexplicable pour nous, qui ne pouvons concevoir, d'après la consommation quotidienne de pain béni chez des gens rien moins que dignes souvent de ce saint aliment, qu'il existât des estomacs assez rebelles à cette nourriture pour risquer un châtiment public plutôt qu'une indigestion.

L'épreuve de l'eau bouillante, « *judicium aquæ ferventis*, » qui consistait à laisser sa main pendant un temps donné dans ce liquide en ébullition, et qu'on voit appliquer dès le VIe siècle (Grégoire de Tours, *de Gl. Martyr.*, l. I, ch. LXXXI), était bien autrement cruelle et devait peu différer de celle du fer rouge béni, « *judicium ferri candentis*, » dont triompha Judith. Ce dernier supplice, auquel une main de fer semblerait seule pouvoir résister, à moins d'intervention céleste, avait lui-même une grande analogie avec celui des *vomeres candentes* (socs de charrue rouges), sur lesquels l'accusé devait marcher pieds

des bontés de leur père; il fallut que ces princes ambitieux

nus, épreuve fréquemment employée sous Charlemagne et en Italie d'après une loi de Pépin, de 781, citée par Mabillon (*Annales Bened.*, t. II, p. 240), portant : « Si crimen » negaverit *ad novem vomeres ignitos*, ad explorandum Dei judicium accedat »; dans les » temps postérieurs, cette épreuve fut dénommée *loi des moines*. » (Voir *Annales Benedict.*, t. IV, p. 519.)

C'était surtout un moyen de purification personnelle prescrit aux grandes dames dont la chasteté était mise en doute, et qui ne pouvaient se mesurer en champ clos avec leurs accusateurs. Heureuses celles qui, légères comme la Camille de Virgile, pouvaient poursuivre leur route (ferret iter) sur ces *rail-vays* incandescens, sans en conserver de traces ! C'est ce qui arriva à la sainte impératrice Cunégonde, qui, voyant sa chasteté mise en doute : « Stupentibus et flentibus universis qui adereant *vomeres candentes* nudo vestigio » calcavit, et sine adustionis molestia, secura pertransiit. » C'est ainsi que se justifia également, dans le même siècle (1033), la reine d'Angleterre Emma, pour prouver son innocence à son fils Édouard : « Regina innocentiam suam ferri candentis examine pro- » bavit, et novem ignitos vomeres, super pavimentum ecclesiæ positos, deposito peplo, » rejecta chlamyde, succinta a duobus episcopis, nudis pedibus, episcopis eam deducen- » tibus, *illæsa perambulavit*. Rex incautam suspicionem, virgarum flagellis, à matre et » ab episcopis sibi inflictis, expiavit ». Quant au moine de Jumièges *Rolbert*, auteur de » l'accusation suggérée par *Godwin*, gendre du grand *Canut*, il repassa en France et vint » ensevelir sa honte, sinon ses remords, dans son monastère. » (*Ann. Bened.*, t. IV, p. 359.)

Une autre épreuve, plus fatigante que douloureuse, et qu'on trouve souvent en pratique, même avant le règne de Charlemagne, comme en témoigne l'application qu'en fait aux querelles de ménage le canon XVII du synode *Vermeriensis* : « Si qua mulier se reclamaverit, » quod vir suus nunquam cum ea mansisset, exeant inde ad crucem, et si verum fuerit » separentur, » était le *judicium crucis*, sorte d'exercice gymnastique que Du Cange, après de longues suppositions, définit ainsi : « Qui crucis judicium subibant, expansis in crucis » formam brachiis, ad crucem revera stetisse certo ac definito tempore, et donec reci- » tatur, vel evangelium, vel oratio dominica, etc., qui si immobiles permanerent innocui, » si vero divino quodam judicio caderent, aut crimen fateri ultro cogerentur rei habe- » bantur; » d'où il suivrait que l'organisation et l'état de santé des plaideurs devait être d'un certain poids dans là balance de cette justice.

Mais c'est surtout dans l'épreuve du *passage par le feu*, « *transire per ignem* », que l'absolution du prévenu devait dépendre de son agilité ou des moyens physiques employés, dit-on, par nos saltimbaques incombustibles. Sans constater l'origine orientale que Muratori assigne à cette épreuve, nous ne pouvons admettre avec ce savant (ibid., p. 403), « che di questo non si trovò vestigio prima delle mille », lorsque nous voyons, dès le milieu du IX[e] siècle, le moine *Gotteschalk* que nous avons cité (p. 419) comme auteur *présumé* de la *Bible de Saint-Sernin*, demander à prouver sa doctrine schismatique en passant par quatre tonneaux d'eau bouillante, d'huile, de poix, et en *traversant un grand feu* (*Hist. de Fr.* de M. Michelet, t. I[er], p. 389, note 1). Quoi qu'il en soit de l'origine de ce moyen d'éclairer la justice, il s'acclimata parfaitement en France, car nous aurons, comme pour les duels judiciaires, à citer de continuels exemples de cette effroyable expérience, qui fut, jusqu'à la fin du XV[e] siècle, l'objet même des ardentes convoitises de

et pervers tentassent de nouvelles chances dans un complot mieux

certains exaltés ; témoin l'assaut de ce genre donné à Florence en 1498, entre frère *François de Pouille*, défenseur de l'infaillibilité papale, et les *ardens* soutiens de la doctrine de *Savonarolla*, frères Dominique et Silvestre, bientôt réduits par un fanatisme trop vivace longtemps encore, en France même, à subir ce supplice avec leur illustre maître, sans autre échappatoire que le jet de leurs cendres dans l'Arno.

Pour prouver enfin que ces épreuves diverses s'appliquaient indistinctement à tous les cas litigieux, nous citerons ce que dit Montfaucon (*Monarch. Fr.*, t. 1, p. 273) des trente hommes envoyés, en 876, à Charles-le-Chauve par son neveu Louis, et dont dix subirent le témoignage *de l'eau froide*, dix celui *de l'eau bouillante*, et dix celui *du fer chaud*, pour prouver que leur prince n'avait pas manqué à la foi des traités. Malgré le succès des épreuves, Charles se borna à accorder une surséance d'armes, à l'échéance de laquelle sa mauvaise foi fut punie par la défaite d'*Andernac*.

Le *duel judiciaire* (duellum seu monomachiam) fut la plus solennelle, la plus fréquente et la plus durable de toutes ces épreuves. Muratori, qui fait une juste distinction entre les combats corps à corps, si communs dans l'antiquité même, et ces sortes de *jugemens de Dieu*, où la pureté de conscience et l'intervention céleste devaient assurer le triomphe de la faiblesse sur la force, de l'inhabileté sur l'adresse, fait remonter la consécration en France de cet usage, déjà introduit chez les Barbares, à une loi de Gondebaut, roi de Bourgogne, prince *arien et mort tel*, qui occupa une partie de la Gaule en 509 ; loi portant (titre 35) que si quelqu'un refusait le serment exigé, « adversarium suum veritatis » fiducia armis dixerit posse convinci, pugnandi licentia non negetur ; » mais, pour être entachée d'arianisme et de barbarie, cette loi n'entra pas moins pendant près de dix siècles dans les Codes de nos princes les plus chrétiens, à dater même du règne du pieux *Gontran*, à qui Gontran-Boson, accusé d'un crime, répond : « Si quelqu'un, mon égal, m'en accuse » en secret, qu'il se présente.... ô très pieux roi, remets l'affaire au jugement de Dieu, » afin qu'il décide, en nous voyant combattre en champ clos (tu, o rex piissimè, ponens hoc » in Dei judicio, ut ille *discernat* cum nos in unius campi planitie viderit dimicare). » (Grég. Tur., l. VII, ch. XIV.)

On voit en effet tous nos rois, jusqu'au XVe siècle, même dans l'établissement des franchises communales qu'il dépendait d'eux de maintenir ou de restreindre, imposer le combat comme moyen judiciaire en matière criminelle ou civile. Louis-le-Jeune fut le seul qui prit sur lui de l'interdire pour *les procès au-dessous de cinq sols ;* et ce qui prouve que cet usage tenait à des habitudes de localité difficiles à extirper, et que nos plus grands rois craignaient de heurter, c'est qu'on voit Charles V (le Sage) confirmer en 1370 les dispositions des priviléges de *Tournai*, qui, par exception, interdisaient le duel, et approuver deux ans plus tard les coutumes de la ville de *Clermont d'Arbonne*, qui prescrivaient sous certaines peines le duel judiciaire en cas de litige.

Dans l'époque dont nous nous occupons ici, on trouve un grand exemple de ces sanglantes solennités, qui se reproduiront dans tout le cours de notre exploration du moyen âge. C'est Ermold Nigell, l'un des historiens de Louis-le-Pieux, qui en a tracé le tableau reproduit par Muratori (*Rer. Ital.*, t. II, part. II), en nous montrant *Bera*, comte de Barcelonne, aux prises avec *Sanilone*, qui l'avait accusé de félonie et de perfidie envers le roi. Le combat livré en 820, à Aix-la-Chapelle, eut lieu à cheval, selon l'usage des Goths, nation à laquelle

ourdi et dont le nom seul du *Champ du Mensonge* [1] consacre à jamais les honteux accords ; et que de nouvelles violences vinssent (en 833)

appartenaient les deux combattans, et en présence de toute la cour et de l'empereur lui-même, qui s'était d'abord refusé à l'autoriser autrement qu'à pied, *more Francorum*. Le cercueil destiné à la victime faisait partie, suivant un usage consacré, des ornemens de la fête ; mais il resta sans emploi, l'empereur ayant sauvé la vie au comte, qui fut blessé et ne perdit que son honneur. *Malheur aux vaincus !*

Ce combat eut lieu à la lance et à l'épée ; mais les rois franks de la seconde race, avares du sang de leurs sujets, substituèrent à ces armes meurtrières, comme le prouve Muratori en citant des lois de Louis-le-Pieux et de Lothaire Ier, *le bâton et le bouclier*, moyens ignobles encore en usage en 1036, comme on le voit pour ce démêlé entre le vicomte *Haimeric* et l'abbé *Théodoric* sur le prix d'un cheval de *cent sous* : « Paratus aut calidi ferri judicio, » secundum legem monachorum, per suum hominem probare, aut scuto et baculo secun- » dum legem sæcularium, defendere » (*Ann. Bened.*, t. IV, p. 379). Bientôt après cette époque il fut fait justice de ces *ignominieux combats* par la chevalerie, qui ne fut pour rien, quoi qu'on ait dit, dans l'établissement de ces usages, bien antérieurs à son existence, mais qui les *annoblit* en les rendant plus périlleux. C'est ce que nous démontrerons dans la suite de nos aperçus sur les duels judiciaires, auxquels les passions des hommes et leurs fureurs homicides substituèrent, aux XVIe et XVIIe siècles, les duels d'apparat, par jactance ou point d'honneur, sortes d'escrimes par *quadrilles*, auxquelles participaient activement, comme dans le *serment par quatre mains*, de nobles fanfarons encore plus *désintéressés* dans les querelles que les *champions gagés* du moyen âge.

[1] « Post Pascha (830) audivit (Ludovicus Pius) quod iterum filii sui ad eum venire » voluissent non pacifice, qui congregavit exercitum, et perrexit obviam eis usque in » campum magnum qui est inter Argentarium (Strasbourg) et Basileam (Basle), qui usque » hodie nominatur *Campus Mendacii*, eo quod ibi plurimorum fidelitas extincta est. » Filii autem ejus perrexerunt ei obviam cum Gregorio romano pontifice (qui n'avait pu » résister aux instances de Lothaire, mais qui, éclairé sur le rôle qu'on lui faisait jouer, » s'en retourna honteux à Rome) et quicquid postulabant nihil erat eis pater consen- » tiens. » (Thegan., *ibid.*, p. 282.)

Après ce concert de violences mêlées à des démonstrations hypocrites et *mensongères* peut-être même de la part de l'empereur, lorsqu'il s'écria qu'il ne souffrirait pas que personne mourût pour lui : « Nolo ut ullus propter me vitam aut membra dimittat », et suivies d'un nouveau partage de l'empire, Pépin se retira en Aquitaine et Louis en Bavière. Lothaire, chargé cette fois du rôle de geôlier, confina Judith à *Tortone* (Lombardie), son fils Charles au monastère de Prüm, et conduisit lui-même l'empereur Louis à Soissons, dans le monastère de Saint-Médard, où deux ans auparavant ce prince était venu avec Judith « nudis cum conjuge pedibus » visiter et couvrir de dons les reliques de saint Sébastien, dont les nombreux miracles ne s'étendirent malheusement pas jusqu'à l'affranchissement de ce pieux pélerin. Loin de là, bientôt Ebbon, évêque de Reims, âme damnée de Lothaire, quoique frère de lait et comblé des bienfaits de son père, vint brutalement arracher l'épée royale des flancs du malheureux captif « *abstulerunt de femore suo,* » et le revêtir d'un cilice. Une nouvelle confession publique lui fut imposée et c'en était fait de sa couronne, si quelques seigneurs influens, prenant en pitié cette grandeur déchue,

signaler l'inutile effet de la clémence royale et du pardon paternel de Louis[1]. Heureusement, le remords et la discorde, toujours prêts à

n'eussent déserté la cause de Lothaire, pour celle des rois d'Aquitaine et de Bavière, revenus à de meilleurs sentimens, et pratiqué un mouvement populaire, grâce auquel Louis fut solennellement rétabli dans la basilique de Saint-Denis.

La *détention* que ce prince subit au monastère de Saint-Médard, soit dans le *cachot ogival* qu'on nous montre aujourd'hui, soit partout ailleurs « sanctæ Trinitatis vicinum *carceris* oratorium, etc. (*ex codice miracularum S. Sebast.*, *apud.* Duch., t. II, p. 337), nous offre l'occasion d'une remarque sur l'existence, dès cette époque, dans la fondation de Clotaire, d'une chapelle *dédiée à sainte Sophie* qui, selon toute apparence, devait être, ainsi que d'autres placées sous ce vocable tout spécial, construite en imitation de la basilique de Justinien, ce qui dénoterait l'introduction en France, au moins par exception et en germe, dès le IXe siècle, du style byzantin, qui y poussa plus tard de si beaux rejetons, infusion dont on ne peut s'étonner en se reportant aux communications incessantes avec l'Orient, telles que l'envoi à Louis par l'empereur Michel des œuvres de saint Denis l'Aréopagiste, apportées par *Constantin*, économe de l'église de Constantinople. Ne lit-on pas d'ailleurs dans le *Miroir historial* (fo 77 vo), que Charles-le-Chauve, trouvant sans doute quelque similitude entre l'*Oise* et le *Bosphore*, « avait pensé de faire la ville de » Compiègne à la semblance de la *cité de Constantinople*, et de son nom l'appela la cité » de Charles. » Voici ce que dit de cette chapelle le moine de Saint-Médard (contemporain), auteur du livre de la translation des reliques de saint Sébastien, rapportées de Rome en 826 par Hilduin, abbé de Saint-Denis, et placées dans le monastère de Soissons, en célébrant la grande piété de Louis, lors du pélerinage qu'il fit à cette église en 828 : « Quod cum sæpius monasterium inviserct (Ludovicus) tanta devotioni pristinæ postmo- » dum incrementa adjecit ut quadam die ad *Sanctæ-Sophiæ* Capellanæ quæ palatio *inhæ-* » *rebat* oraturus procederet, ad limen substiterit, eamque a foris intuitus, optativum » illud Davidis, quo in construendo domini tabernaculo anhelabat baculo florentis auri » innixus decantaverit dicens : *hæc requies mea in seculum seculi*, *hic habitabo quia* » ELEGI *eam*, » *choix* que Lothaire ne respecta que trop.

La générosité de ce prince constatée par ce que dit Thegan, à propos de son couronnement par le pape Etienne, qu'ayant reçu du saint pontife, lors de son onction, une *couronne d'or d'une grande beauté et ornée de pierres précieuses* que le pape avait apportée, l'empereur reconnut ce don, renouvelé de celui fait à Clovis, par des présens d'une *valeur triple* : « *sicut semper solebat agere, magis dare quam accipere* » (*ibid.*, p. 278), s'exerça surtout à l'occasion d'une messe qu'il fit chanter alors (en 828) sur l'autel de Saint-Sébastien : « Cum ad evangelium ventum est, calicem aureum cum patena patris sui » magni Karoli monogramate insignita manibus propriis inter legendum ponderis ingentis » tenuit, et cum oblatione sacranda eidem dicavit ». L'historien place aussi parmi ces dons : « textum sacrorum evangeliorum aureis caracteribus exaratum, laminisque metalli » ejusdem absque admixtione cujusque materiei inclusum, thymiamateriumque XL et » VIII syclorum ejusdem speciei, et vastam olei amphoram ad luminaria concinnanda » mente promptissima obtulit » (*ibid.*, p. 334, 335).

[1] La sentence capitale portée dans la diète d'Aix-la-Chapelle contre les conjurés de 830, parmi lesquels figuraient *Hilduin*, abbé de Saint-Denis, *Hélisachar*, abbé de Centule,

surgir dans le conseil des méchans, sauvèrent encore cette fois l'empire [1]; et les royaux époux, quittant de nouveau le monastère pour le trône, purent, quoiqu'abreuvés de nouvelles amertumes, y trouver du moins *un glorieux sépulcre.*

Le règne de Louis comme empereur ne fut, sous le rapport des soins donnés à la fondation de nouveaux monastères [2], à la reconsti-

Wala, abbé de Vieille-Corbie, *Jesse*, évêque d'Amiens, etc., fut commuée par Louis en un exil qui permit à ces prélats de se retirer en Italie, près de Lothaire, pour mieux concerter leur revanche.

1 Louis, roi de Bavière, fut le premier qu'atteignit le remords. Irrité de la persistance de Lothaire qui siégait impudemment sur le trône d'Aix-la-Chapelle, il se ligua avec Pépin. Lothaire arma pour faire tête à l'orage; mais, arrivé à *Paris* « *Parisiorum* » *urbem* petiit, ubi obviam sibi fore cunctos fideles præcepit, etc., » il laissa à son père la liberté de se rendre à Saint-Denis et se retira de sa personne à Vienne, puis en Italie, accompagné des évêques, ses adhérens, que l'état de récidive devait rendre circonspects et qui moururent obscurément dans l'exil.

Mais l'histoire nous montre en même temps une contre-ligue d'autres évêques opérant dans l'intérêt de Louis et tant soit peu aussi dans le leur : « At vero ii qui cum imperatore » remanserant, eum ad recipiendas imperatorias *infulas* » (*ibid.*, p. 311), ce qui, pour le dire en passant, ferait remonter au moins au IXe siècle, quoi qu'en disent plusieurs savans, l'usage de la *mître* épiscopale, comme l'indiquerait aussi la supposition de Muratori (*Annali*, t. IV, p. 509) sur la mître d'Anselme, archevêque de Milan, vers la même époque, trouvée en 1638 dans la basilique Ambroisienne.

Louis voulut être purifié par les mains de ces évêques fidèles, des souillures imprimées à l'oint du Seigneur par la brutalité d'Ebbon, « per manus episcoporum armis accin» gi consensit, « et la restauration se fit dans la basilique de Saint-Denis aux grandes acclamations de ce même peuple qui avait sans doute applaudi à la déchéance : « *in qua re tanta exultatio populi excrevit, ut etiam ipsa elementa viderentur* injuriam patienti » compati et relevato congratulari. » En effet, les historiens ajoutent qu'à partir de cette *absolution*, les élémens déchaînés, comme nous l'avons dit plus haut, reprirent leur allure normale et qu'un ciel longtemps serein fit oublier les longues angoisses de la tempête, « ut » mox et venti sævientes mitescerent, et cœli facies in antiquam, et multo tempore » invisam serenitatem rediret. » (Astronome, *ibid.*, p. 311.)

2 A ce que nous avons dit des innombrables monastères fondés sous le patronage de Louis-le-Pieux, comme roi d'Aquitaine, ou à titre de successeur de Charlemagne et de continuateur de ses œuvres monumentales, nous ajouterons, puisqu'il s'agit d'une époque toute spéciale pour ces fondations et d'une splendeur monastique, prête à s'éteindre, quelques recherches prises çà et là dans les *Annales bénédictines.*

Sous l'année 814, époque de l'avènement de Louis comme empereur, diverses fondations et donations, notamment celle faite au monastère de Saint-Antyme (t. II, p. 383) et les dispositions prises par ce prince pour s'assurer le concours de saint Benoît d'Aniane, qu'il enleva d'abord à son abbaye d'Aquitaine, pour lui donner en Alsace *Maurum Monasterium*, lieu encore trop distant du palais d'Aix-la-Chapelle, *ubi residere solebat imperator.*

tution des anciens, et surtout à la réforme ou à la coordination des règles, que la continuation de son gouvernement comme roi d'Aqui-

Aussi fonda-t-il pour lui, à plus grande proximité, *perfectis ex regia munificentia ædificiis,* le monastère de Saint-Corneil (p. 385).

En 815, *monasterium in Cellis,* dédié par Heistulfe, évêque de Mayence, deux monastères en Germanie (p. 389), et diverses constructions au monastère de Vienne (p. 392 et 393).

En 816, les restaurations et constructions qu'il ordonna à l'occasion de son couronnement, surtout la reconstruction de la basilique de *Saint-Remi* de Reims par les soins de l'évêque Ebbon, son ingrat et cruel frère de lait, qui y employa dix années (p. 393, 394); la restauration du *monasterium Fossatense* (Saint-Maur-les-Fossés), près de Paris et sur la Marne, et celui d'*Anisola* (Carilefi), *a fundamentis renovaverat, auxeratque et nobiliter ornaverat* (p. 394); la basilique de *Saint-Vincent de Volturne,* voisine du Mont-Cassin, *a Ludovico Augusto fertur obtinuisse* (p. 396); le renouvellement de l'abbaye de *Figeac* (p. 399).

En 817, *monasterium Soricinium,* près de Toulouse, et *monasterium Sancti-Stephani,* de *Manso-Asili,* dont la *constitution* lui est attribuée (p. 410); transformation en monastère de la *Cellam Andaginensem vetustate pœne collapsam* (p. 411); construction par l'évêque de Vienne du *monasterium Romanense,* reconstruction et reformation par Louis du célèbre monastère de *Luxeul,* à la tête duquel il plaça *Ansegise,* « virum dignissimum », abbé de Fontenelle, qui « *ecclesiam* amplificat, ejusque *parietes pictura* » exornat : cætera instaurat ædificia, toti denique monasterio novam formam reddit »; mêmes soins pour le monastère de Saint-Bénigne de Dijon, « *non meliori in statu* res » erat (p. 412). » A ce témoignage de l'emploi de la peinture dans la décoration des églises dans les premières années du IXe siècle, nous joindrons ce que dit Mabillon (p. 413 et 414) de la restauration du monastère de *Sainte-Agnès* de Rome : « Cum *pictura* seu imagine » Sancti Benedicti et aliorum », et surtout cette description : « Ciborium altaris sustinent » quatuor ex jaspide columnæ quantivis pretii.... Super altare majus absidi et ciborio sub» jectum, stat præclara statua martyris, cujus caput et brachia ex ære deaurato, cætera » ex alabastro, *franciosini* sculptoris opus. » Voilà nos sculpteurs français déjà en honneur à *Rome* même.

En 818, la restauration de la basilique de *Saint-Martin* de Tours (p. 420 et 421).

En 819, la fondation de *Deas monasterium* ex *fluvio Bedonia* (la Bologne); de *Bellacella,* in *pago Albiensi,* et celle du monastère *Marsupi,* in *agro Virdunensi,* transporté de Châtillon sur les rives de la Meuse par l'abbé Smaragdus, « *quod in eum montem ope*» *rosa et difficilis esset aquarum; aliarumque rerum necessarium devectio* » (p. 421 et 422), ce qui vient à l'appui de nos remarques sur la recherche des moines dans le choix des localités; la reconstruction du monastère *Sancti-Bavonis in Gaudensi,* détruit par un incendie; celui de *Michlenstat,* donné en toute propriété par Louis à Eginhard, « assentiente *Imma* conjuge », sorte d'authentification du mariage contesté de ce secrétaire de Charlemagne avec une fille de ce prince; la construction et la dédicace de la basilique en forme de croix de Fulde (diocèse de Mayence), avec ses dix autels, son apside centrale éclairée par le haut, « *recipiendo lumini a sommo* », et des *vers explicatifs* par Raban; plus la construction, au même lieu, d'une petite église souterraine ou chapelle funéraire, « *rotundo*

taine; et peut-être, si l'on classe comme on peut le faire ces deux règnes sous une même époque, arriverait-on par des recherches à

opere, » ayant une colonne de pierre au milieu pour soutenir les arcs, et dans le haut huit colonnes soutenant la voûte, fermée *par une seule pierre,* sans doute comme dans le mausolée de Théodoric (p. 424). Dans la même année 819, furent construits le monastère bénédictin de *Saint-Zacharie,* à Venise, « *magnifice exstructum* opibus ac privilegiis » affatim locupletatum »; celui de *Saint-Servuli,* dans la même contrée, et celui de Saint-Étienne de Ravenne (p. 425 et 426).

En 820, la construction du monastère de Saint-Emmeram, près de Ratisbonne (p. 428).

En 821, c'est ici surtout qu'à propos de la mort de saint Benoît d'Aniane, devenu abbé d'Inde, pour faciliter encore ses rapports avec l'empereur, Mabillon cite des textes qui appuient ce que nous avons dit des nombreuses constructions de cet abbé, *ex novo opere,* depuis que, retiré du monastère de Saint-Seine, il construisit celui d'Aniane : « Manu » *propria primitus; postmodum vero cum ipsis fratribus, monasterium ex novo opere* » *construxit,* in quo non longo *post tempore trecentos sub suo regimine monachos ha-* » *buit* »; ce qui dénote une grande fondation. Vient ensuite la nomenclature des douze monastères confiés par Louis à ce restaurateur de la règle bénédictine : « *Anianum, Gal-* » *lonem, Casam-Novam, Insulam-Barbaram, Menatem, Sanctum-Savinum, Sanctum-* » *Maximinum, Masciacum, Cormariacum, Cellam-Novam,* in Tolosano, *Monasterium-* » *Maurum,* in Alsalz, et *Indam* ex jussu imperatoris ob illius ac discipulorum ejus usum » ædificatam, et *de fiscis regalibus ditatam* » (p. 431). Puis arrive la construction des monastères de *Saint-Tibère* et de *Caunas* (p. 433), puis (p. 435) la mention des présens faits par l'empereur Michel à *Pierre,* abbé de Nonantola, qui avait été envoyé en mission à Constantinople : « *Capsam Evangelii totam auream et pretiosis ornatam lapidibus nec* » *et calicem prægrandem cum patena, utrumque auro et lapillis decoratum* » (p. 435), objets que nous notons pour expliquer la fusion, dès ce temps, du style byzantin avec celui d'Occident, dans l'orfèvrerie religieuse dont nous donnons de nombreux specimen dans nos planches.

En 822, l'achèvement du monastère de la *Nouvelle-Corbie* (p. 437), commencé depuis sept ans, et dont nous parlons longuement ailleurs; la fondation d'un monastère de vierges à *Herford,* de l'abbaye de *Visbech,* de deux autres monastères de vierges et d'un d'hommes fondé par *Wigbert,* fils de *Witichind* (p. 440); celle de la *Cella Mauriaci,* en Auvergne (p. 446 , et celle du monasterium Beatæ Mariæ *de Aquilari* (p. 446 et 447).

En 823, la construction par Hilduin, abbé de Saint-Denis, et qui administrait alors l'abbaye de Saint-Médard de Soissons; de la nouvelle basilique de ce monastère, sous la protection de Berthe, fille de Charlemagne et femme d'Angilbert, abbé de Centule, avec cette mention : « *In choro basilicæ Sancti-Medardi suspensa fuit.... argentea corona* » *ingentis ponderis ac magnitudinis, candelabris ac sanctorum imaginibus circum-* » *cincta, quam idem Hilduinus abbas* CONFLARI *curaverat* » (p. 449); d'où l'on doit conclure que l'art de la fonte, et comme on le verra plus loin la culture de l'art chrétien en général, étaient en honneur en France à cette époque. Mabillon dit que cette couronne demeura dans cette basilique jusqu'au XVIe siècle, et qu'elle fut enlevée en 1644 par les soldats de Charles-Quint, malgré l'état de paix dont jouissait la France; la mention des dons faits par Ansegise, tant au monastère de *Fontenelle* (Saint-Vandrille), qu'il recons-

établir que, sous le premier rapport, Louis fut réellement le principal rénovateur de l'art en France, car c'est dans ce royaume, que

titua, qu'à celui de *Luxeul* : « *Calicem aureum, duas hinc inde ansulas habentem,* » Fontanellæ dedit cum lectionario in *membranis purpureis scripto,* et quatuor evangeliis » ejusdem generis formæ quæ *litteris aureis* scribi jussit.... magnam itidem librorum » eidem monasterio dedit.... præclarum dormitorium construi jussit (208 pieds sur 27 et » 64 de hauteur), refectorium etiam fabricavit cum adjuncto cellario, *variisque picturis* » *decorari fecit a Madalulfo, egregio pictore Cameracensi* » (la consécration du nom de cet habile artiste de Cambrai semble donner de l'importance à ces diverses peintures et à l'école de ce temps). « Præterea majorem, quam vocant domum ædificari præcepit » cum camera et *caminata* (nous verrons ailleurs que Hallam, dans son *Histoire du moyen âge,* t. IV, p. 226, nie qu'on ait connu l'usage des *cheminées* avant le règne d'Élisabeth d'Angleterre). « Denique in medio porticus *domum chartarum* constituit ; *domum* » vero *librorum* (p. 453) » (voici la constatation de l'existence des *chartriers* et *librairies* placées, comme à Cluny, dans le portique du monastère); puis la construction du monastère dit *Frawenmunster* et de plusieurs *ædicules* (p. 454).

En 824, fondations et construction de *Glanafoliense apud Andecavos monasterium* (p. 457); constatation de l'existence du monastère d'*Argenteuil*, dont était abbesse *Théodrade*, fille de Charlemagne.

En 825, accroissement et décoration de la basilique de *Carilefi,* par Albin, abbé d'Aninsule; premier germe de l'abbaye de *Cluny,* dans un permutation confirmée par l'empereur (p. 641), et construction en ce lieu de deux églises, l'une dédiée à saint Pierre, l'autre à la Vierge Marie; description du monastère de *Montserrat.. : Elegans basilica nova veteri adjecta* (p. 464). Cette description, où l'on compare les tourelles de l'abbaye à des tuyaux d'orgue, « *organorum musicorum tubi,* » donne une haute idée de l'aspect pittoresque surtout, de ce monastère des Pyrénées.

En 826, construction du monastère de *Saint-Aniane* en Septimanie (p. 465) ; translation du monastère de *Swarzachium* en un nouveau monastère (p. 469) ; description de la nouvelle basilique de *Saint-Médard* de Soissons, élevée par Hilduin.

.... Ingens templum cui surgit et ara
Antiquosque nitent æquantia culmina fastus (p. 470).

(Voir, chap. IV, notre texte sur Saint-Médard à l'appui de la pl. 3 de la IXe série de l'Album); Reconstruction du monastère de *Beze* (Besuense), en Bourgogne, démoli depuis 80 ans (p. 471), etc.

En 827, description du *Codex evangeliorum*, exécuté sous l'épiscopat d'Ebbon, évêque de Reims, pour le monastère de Hautvillers, près d'Épernay : « *Per Placidum magistrum litteris aureis exarari curavit :*

....
Hunc auro interius Christi decoravit amicus,
Atque ebore exterius pulchrè decompsit opimus.

Un manuscrit de même provenance est resté la propriété de la ville d'Épernay, faute d'enchérisseurs sur une première mise à prix, cependant bien modique ; mais il manque à celui-ci la robe d'ivoire dont la mention confirme ce que nous dirons à la note suivante, des travaux en cette matière du règne de Louis-le-Débonnaire ; fondation du monastère de *Salin*-

Louis occupa dès l'an 778, et par l'appui de ce prince, que saint

gestat, où l'on plaça les châsses contenant les reliques des saints Marcellin et Pierre dans l'apside de la basilique et comme *c'était alors l'usage en France:* « Superposito ligneo » culmine (*ciborium* seu *fredam* appellabant) lenteis ac sericis palliis contexerunt. » Judith, à l'exemple de ce que fit Charlemagne au tombeau des Apôtres, offrit en hommage à ces tombes sa *ceinture d'or et de pierreries* (p. 476, 477) ; et détails relatifs aux quatre palais du roi d'Aquitaine, *Doe, Ebreuil, Casseneuil* et *Jogousac,* dans lesquels s'exerça sans doute l'art de construire de ces époques (p. 478).

En 828, construction du *monasterium Stradense* sur l'Indre, *in loco jucundo et amœnó,* comme la plupart des localités choisies avec tant de soins pour l'assiette des monastères; de celui de *Saint-Cyprien,* près de Poitiers, renversé bientôt après par les Normands; *restitution* de celui de *Saint-Eparch*, près d'Angoulême ; conversion en monastère, par Pépin, *sur les instances de son père,* de la maison royale d'*Angeriacum* (ou *Angeliacum*), « *locus solo et cœlo jucundissimus* » (p. 479) ; détails sur le pélerinage de Louis et de Judith à Saint-Médard de Soissons, sur les présens faits à cette occasion et cités plus haut, et citation de deux manuscrits existant encore à l'époque où Mabillon écrivait ; l'un *Textum Evangeliorum, aureis characteribus in membranis purpureis exaratum laminisque ejusdem metalli coopertum,* faisant partie de ces dons ; et l'autre, œuvres de saint Fulgent, existant dans la bibliothèque de *Saint-Corneil* de Compiègne, et provenant du même monastère de Saint-Médard (p. 480) ; reconstruction et réformation de l'abbaye de *Saint-Bénigne de Dijon*, d'après l'ordre donné par l'empereur à cinq de ses vassaux qui tiraient *des bénéfices de cette église, que le prince leur enjoint de restaurer et de recouvrir s'ils veulent avoir ses bonnes grâces*; constatation du privilège donné par le même prince, à l'abbé *de Malasti* ou *de Montolive*, « qui hoc monasterium *novo opere* exstruxisse memoratur » (p. 482), ce qui doit bien s'entendre d'un travail différent de ceux exécutés antérieurement et non *d'une nouvelle construction;* autre reconstruction du *Mauri-Monasterium*, en Alsace, par suite d'un incendie.

829 : à partir de cette année, date de l'édit de Worms, qui vint, avec l'assentiment de Lothaire, bientôt repentant, assigner une portion dotale dans l'empire à Charles-le-Chauve, âgé de six ans ; époque aussi de la *suprême autorité,* dans le palais, de ce duc de Septimanie que l'empereur « *camerarium constituit, tanquam in* SUPPLEMENTUM *ac præsidium* » *sumens*», sans doute ici avec l'assentiment de l'impératrice, les vœux de fondation, travaux de construction et autres élémens de prospérité de l'art chrétien décroissent tellement, que Mabillon, si abondant dans sa spécialité pour les autres périodes, ne cite rien de ce genre qui soit applicable à cette année même.

En 830, malgré l'effet temporaire, il est vrai, de la première tempête qui détruisit la sécurité de l'empire et menaça le trône de Louis ébranlé par ses propres fils, on trouve la construction du célèbre monastère d'*Hirsaugiense* par Erlafrid (p. 494), celle d'une nouvelle basilique dans le monastère de *Saint-Gall : quare templum veterem demolitus,* construction calculée de telle sorte, qu'en supposant l'écroulement de l'édifice, les parties qui supportaient les *corps saints* devaient rester intactes (p. 495) ; la translation des reliques de saint Junien dans la nouvelle basilique de *Nobiliacum*, construite par l'abbé Godolen dans le diocèse de Poitiers (p. 496) ; une autre translation dans une basilique *nouvelle* du corps de *sainte Glodesinde,* de race Mérovingienne, trouvé *integrum et incorruptum* après un long séjour dans la tombe (p. 497).

Benoît d'Aniane, retiré en 780 dans son domaine de famille (en Lan-

En 831, l'ébranlement causé par la première révolte des fils de Louis et l'exil des évêques et abbés illustres, tels que *Hilduin, Helisachar, Wala*, etc., qui y participèrent, durent nécessairement influer sur l'impulsion donnée à l'art chrétien, et déjà ralenti par le pressentiment de ces troubles ; cependant on signale quelques fondations bénédictines appartenant à ce temps, telles que le monastère de *Redon*, (Bretagne, p. 506), la basilique construite par l'abbé *d'Hersfelden,* à l'occasion de la translation du corps de saint *Wigbert*, « *more per Gallias ac Germaniam usitato, auro, argento cæterisque metallis exornatum* (p. 508), ce qui devait entraîner, à raison de la multiplicité de ces reliques, sans cesse importées de Rome, etc. , une immense consommation de ces métaux précieux ; divers édifices religieux à Lodi, etc. Le texte de Mabillon nous fournit d'ailleurs sur cette année deux remarques importantes : l'une, qui confirmerait notre opinion et celle de M. Thomassy, sur une sorte de *rénovation de l'art*, chrétien surtout, à ces époques, est le diplôme de Pépin et de Louis-le-Pieux pour l'abbaye de Cormarico (ou *Cormery*, Touraine), où l'on lit : « Frigidus abbas Ludovico Augusto exposuit, se habitacula » fratrum Cormarinensi monasterii, melius et honestius reformasse, cum antea *non* » *secundum* id, quod *regula sancti Benedicti præcipit*, constructæ essent ; et ad » decorem et ornamentum ejusdem monasterii *ecclesiam* NOVO OPERE inibi extrui curasse » (p. 508), ce qui indique bien expressément de nouvelles dispositions architectoniques plus scrupuleusement soumises au symbolisme religieux. L'autre concerne l'autel existant encore aujourd'hui dans la basilique Ambroisienne de Milan , et que fit exécuter Gaudentius, alors préfet de cette basilique, curieux monument dont nous donnerons la description *de visu*, et, si possible, la configuration graphique, tant comme jalon de l'art d'orfévrerie, que comme pièce de comparaison avec l'hôtel d'or de Basle, reproduit pl. XII de la 10e série de l'Album, et dont Mabillon aurait pu dire aussi : *Pars ejus anterior tota est aurea. Omnia gemmis lapillisque pretiosis intermicant* (p. 510) ; aussi l'académie de Milan, qui put récemment apprécier synoptiquement ces deux beaux types analogues de l'art chrétien des IXe et XIe siècle, a-t-elle, dans un acte que nous avons sous les yeux, évalué à 120,000 fr. le prix de cet autel offert par saint Henri à la ville de Basle, et qui maintenant cherche un maître, M. le colonel *Theubet* qui le possède étant disposé à s'en défaire.

En 832, malgré la grande fermentation, présage plus certain que les éclipses, de la nouvelle explosion qui menaça le trône de la part de ses appuis naturels, on trouve un diplôme de Louis pour l'abbé de *Ders* « qui ipsum monasterium *novo opere* excitaverat » et a *canonico ordine* ad monasticum reformaverat (p. 510); » un autre diplôme sur le monastère de Saint-Denis, où se lisent ces mots : « Cella est illis de *novo* fondata » (p. 514), et la mention de la dédicace par l'abbé de Saint-Maur-les-Fossés de la nouvelle basilique « *quæ ipse construxerat* » (p. 515).

Sous l'année 833, que selon l'expression de Mabillon on *peut marquer d'une pierre noire* « nigro notandum lapillo », les annales ne signalent, relativement, qu'un petit nombre de fondations autres que la construction, antérieure, par *Gisele*, abbesse de *Chelles*, d'une nouvelle basilique où furent transportés, en cette année 833, le corps de sainte Bathilde (p. 518); elles citent la translation par Aldric, dans un nouveau monastère construit dans un lieu nommé *Vareilles*, du couvent de *Saint-Remi* de Sens, « *ubi mo-* » *nachi, propter inopiam et importunitatem loci, regulam sancti Benedicti observare*

guedoc, sur les bords du ruisseau d'Aniane), commença les travaux

» *non poterant* » (p. 523); puis la reconstruction du couvent de Saint-Maixent, dont les bâtimens écroulés « collapsa ædificia » ne pouvaient être remis en état, à défaut de bois pour refaire les toitures « *ob defectum lignorum ad sarta tecta restauranda* », ce à quoi Pépin pourvut par l'autorisation de percevoir *nonas* et *decimas;* et de prendre du bois dans les forêts royales « ex silvis regiis », et la construction du monastère de *Saint-Jean de Pinna* « apud Aragones », par conséquent, hors de France (p. 525). La captivité de Louis fut donc un sujet de deuil, même pour l'art chrétien.

L'année 834 participa aussi, malgré la restauration à Saint-Denis du prisonnier de Saint-Médard, de la violente commotion imprimée par le complot parricide auquel concourut, comme exécuteur, jusqu'au prélat comblé des dons et nourri du même lait que le malheureux prince : ici commence d'ailleurs la dévastation des monastères, par la subversion de celui dit *Herense* (île de Noirmoutiers), ravagé par les Normands (p. 527).

L'année 835 vit se terminer *monasterium Alaonense in Vasconia* et sa basilique (p. 530), et dédier la nouvelle basilique du *monastère de Saint-Gall, bâtie par les moines sous la direction de leur abbé* « construendæ basilicæ Sancti-Gallensis monachi et ipsi » operam suam strenuè impenderant, Gozberto abbate instigante, *Winihardo monacho architecto* », comme le prouve l'inscription suivante, qui suffirait seule pour confondre tout le système d'influence Lombarde et d'associations maçonniques de ce temps, que nous avons combattu plus haut, et dont on peut remarquer qu'il n'existe aucune trace dans les innombrables détails que nous puisons, sans rien exclure, aux sources historiques de toute nature:

« Justitiæ Gozbertus heres fratris Wiuihardi,
» Artibus eximiis, fasces portantibus omnes
» Pauperibus monachis lapidum, calcisque et arenæ,
» Ut quondam Largus fecitque Sicinnius almus,
» Hanc struxit ecclesiam (p. 532). »

Nous nous réservons de rappeler dans la description de celle de nos planches (pl. III de la 9e série de l'*Album*) où figurera la disposition générale de l'abbaye de Saint-Médard, d'après le curieux dessin conservé à la bibliothèque de Soissons, les détails que donne Mabillon sur ce célèbre monastère de Saint-Gall que Gozbert reconstruisit entièrement, « *stupenda amplitudine et magnificentia a fundamentis* », détails authentifiés par *l'ichnographica delineatio* existant encore au XVIIIe siècle dans ce monastère même. On pourra juger ainsi, par l'ensemble de ces détails, de ce qu'étaient nos grands monastères, à partir du IXe siècle. Dans la même année 835, l'abbesse du monastère de *Sainte-Julie* de Brescia, Amalberge, suivit l'exemple de Gozbert et reconstruisit la fondation de Didier, ce qui explique le nom de *novum* donné depuis lors à ce *cœnobium* (p. 534).

En 836, on voit l'évêque de Trèves opérer la translation d'un corps saint dans un monastère situé au confluent de la Moselle, « *quod ipse ibidem a fundamento struxerat* » (p. 538), l'évêque de Tulle rétablir le monastère de *Saint-Aper* (p. 539), Aldric, évêque de Sens, dédier, peu avant sa mort, le monastère *Sancti-Florenti ad Armentionem fluvium* (p. 540). On y voit aussi la translation dans le monastère de Saint-Alban des reliques de saint Sévère, de sainte Vincent, sa femme, et de saint Innocent, leur fils, reliques qu'un clerc, nommé *Félix*, reçu comme pélerin dans le monastère de Saint-Sever, près de Ravenne, avait dérobées : « *ossa clam sustulit et cum sociis iniit fugam* », et que

d'art qui semblent constituer cette *réformation* dont le caractère,

l'évêque de Mayence, *Otgar*, qui s'en empara en chemin, comme si la sainteté de l'objet purifiait le vol, plaça sur des espèces de petits lits *construits en forme de parasols* « constructis superne lectulis umbellarum instar, quos auro et argento decoravit ». Dans cette même année où les plaies de l'empire tendaient à se cicatriser, grâce à l'inépuisable clémence de Louis, où l'on s'éloignait « *turbatissimis illis temporibus quibus adversus* » *Ludovicum parentem impia arma filii movebant* », s'élevèrent avec l'aurore d'un temps meilleur, le monastère d'*Eifflicæ* (Munster Eiffel), dans le diocèse de Cologne (p. 545); deux monastères sous le nom de *Salvatoris* : l'un d'hommes, l'autre de vierges, construits par Aldric, sur la Sarthe, à l'un desquels, celui d'hommes, était jointe une grande basilique où se trouvaient *quatorze autels* : « tanta vero fuit in exstruendis monasterii ædificiis » diligentia, ut totum opus quod duos aut tres annos exigebat, intra *quinque* non integros » *menses* perfectum sit » (indication précieuse pour nous, comme témoignage de l'habileté des directeurs de ces travaux et de l'activité résultant du concours monastique dans ces grandes constructions). Mabillon, d'après Baluze, entre d'ailleurs dans beaucoup de détails sur les dons affectés par un nommé *Salahardus*, au bien-être des moines et à la magnificence du monastère, tels que : « calicem aureum cum patena, simul et *codicem* » *evangeliorum mirifice conscriptum* IN SIGNUM INVESTITURÆ » (p. 547). Le même Aldric construisit, en outre, le monastère de *Talipiaci* (Telochè), sur le Rhône, et rétablit celui de Saint-Vincent, couvrit sa basilique, l'orna et éleva le cloître avec les autres édifices *dans la partie du nord*. Ce fut alors que le corps de saint Filibert, resté au monastère de *Here*, et soustrait à la profanation des Normands, fut, avant de venir fonder notre célèbre abbaye de Tournus, transféré à la basilique de *Déas* (Deense), qui, devenue trop étroite à raison de la foule des fidèles qui s'y précipitaient, fut augmentée par l'abbé *Hilbold*, et accrue de trois apsides par la suppression du transepts « *cum* » *transversa cruce disjecta* », surcroît d'espace, œuvre insuffisante, si l'on en juge par le soin que prit l'abbé d'interdire aux femmes l'entrée dans cette église à d'autres jours qu'à la fête de saint Filibert (p. 348). Ce qu'on remarque surtout dans cette année, et, en général, dans cette période, c'est le nombre infini de translations de corps saints ou reliques provenant, en général, des catacombes de Rome, sorte d'exploitation très favorable à l'art chrétien en ce que ces saints ossemens quittaient l'obscurité des cryptes pour venir briller sur des autels spéciaux, d'un éclat, rehaussé, ainsi qu'on l'a vu pour ceux de saint Sébastien, etc., par l'emploi des plus riches matières et par l'hommage des dons précieux dont ils étaient l'objet. En même temps aussi, la solennité de ces translations, la pompe de leurs cortèges, alimentaient la source de ces dons, et la ferveur religieuse, comme on en peut juger par le récit de la marche triomphale des reliques de saint Vit, transportées de l'abbaye de Saint-Denys à celle de *Corbie-Neuve* (en Saxe), au milieu de populations ivres de joie « *incredibili plausu et honore* », selon l'itinéraire tracé par Mabillon (p. 545 et 546).

Avec l'année 837 commencèrent les tristes présages qui portèrent l'effroi jusque dans l'âme du pieux empereur, tout astronome qu'il était. La « *stella* CRINITA in signo Virginis » produisit plus d'expiations et de restitutions, comme celles que Pépin, ro d'Aquitaine, fit à l'abbaye de Jumièges (p. 549), que de nouvelles fondations monumentales dont l'éclipse semblait peut-être menacer la durée. Les seules mentionnées pour cette époque sont : le monastère de *Saint-Romain* (ou Romans), que Bernard, prélat de

selon l'opinion encore inédite d'un jeune savant, M. Raymond Tho-

Vienne, rentré en grâce, reconstruisit près de l'Isère, dont l'ancienne abbaye du même nom était trop éloignée, « *quod locum condendo monasterio visum ei est opportunum* (p. 522): celui dit *Dervense*, construit par le prêtre *Adremar* (p. 556), et le *parvum tugurium* seu *monasteriolum* de Lucerne (p. 559); car on ne peut considérer que comme complémentaires les travaux qui terminèrent le monastère *Hirsaugiense* dans le diocèse de Spire : « Ecclesia pro tempore elegans, absque columnarum substitutione fabricata, » ligneo superius tabulatu cooperta et quatuor dumtaxat instructa altaribus. Claustri » structura veterum exemplo simplex et ampla, ligneo pariter tabulatu contecta, etc. (p. 556 et 557).

En 838, lorsque la mort de Pépin, roi d'Aquitaine, presqu'immédiate à l'apparition de *la comète*, devint, par un nouveau partage entre Charles et Lothaire, un gage ou plutôt une prime de réconciliation de ce dernier prince avec son père, de nouveaux germes de discorde surgirent de l'exclusion de Louis, roi de Bavière, resté en dehors de ces stipulations. Triste exemple donné de haut, de ces luttes entre complices unis pour le pillage, divisés pour le partage du butin ! Cependant le pieux empereur poursuivait ses saints travaux comme en témoigne la fondation de deux nouveaux monastères à *Worms* (p. 562) et de celui de *Lindaw* (Lindaviense), dont Mabillon cite les *picturæ veteres atque diploma Ludovicianum* (p. 564) ; mais en temps que s'élevaient ces nouveaux sanctuaires, d'autres tombaient victimes de la rage de leurs abbés mêmes ; car c'est en 838 qu'*Élias*, qui avait *acheté chèrement de l'autorité royale le droit* de régir l'église de Chartres, après avoir occupé *militairement* l'abbaye de Saint-Pierre (*Saint-Père* d'aujourd'hui), malgré l'opposition des moines qui redoutaient sa tyrannie, en pilla le trésor, en emporta les ornemens, les vases sacrés, d'or et d'argent, et s'appropria les terres de ce couvent qu'il rendit désert, en même temps qu'il en détruisait un autre *eleganter constructum*, dans un lieu voisin de cette ville, « *in monte Leugarum* (p. 568) ». On trouve déjà, sous l'année 837, l'exemple d'une semblable spoliation par les moines mêmes du monastère d'Aninsule (Carilofi), qui s'enfuirent en emportant tout le riche mobilier « *quod monachi... expoliassent ornamentis ecclesiasticis, tam in thesauro, quamque in vasis seu vestimentis,* » *necnon et libris* (p. 552). »

Sur 839, un diplôme donné par Louis-le-Pieux, en son palais de Châlons-sur-Saône, en septembre de cette année, constate la fondation en l'honneur de sa mère, Hildegarde, du monastère de *Campidona*, « divina ordinante Providentia » ; et cette fondation, unie à la restitution du monastère de *Sithiu*, dont la basilique fut confiée à la garde des moines de *Saint-Bertin*, qui lui donnèrent ce nouveau nom, clot pour ainsi dire *la période monumentale* du règne du Débonnaire, atteint bientôt après (840) par l'arrêt qu'il avait lu dans les astres.

Ici se clot aussi notre analyse, hors de proportion sans doute avec celles que nous donnerons sur les règnes suivans; mais il s'agissait pour nous de bien constater, par des citations authentiques, l'influence qu'exerça cette grande impulsion imprimée par Louis, dans une direction *nouvelle*, sur les grandes fondations et constructions religieuses des siècles suivans dont nous rejeterons la *description* sur notre chapitre IV, comme moyen de mieux préciser l'accord de l'analyse écrite avec la configuration graphique que nous donnons d'un grand nombre de grands édifices demeurés au moins dans les souvenirs de la génération actuelle.

massy, serait « *une forte empreinte sacerdotale et hiératique qui soumit* » *toutes les œuvres d'art*[1] *à certains types invariables et dès lors cons-*

[1] Aux témoignages qui viennent *incidemment*, dans la note précédente, prouver la marche parallèle à cette époque de tous les arts, autres même que l'architecture, ajoutons-en de plus explicites encore, en commençant par les ouvrages en métaux précieux, l'orfévrerie, que nous avons montrée toujours florissante en France et dont les travaux s'y poursuivaient avec succès, comme l'indique le grand nombre de calices, croix, patènes, etc., d'or et d'argent, dont les princes et les seigneurs de ce temps, dignes continuateurs des traditions papales, meublaient les trésors des églises et des monastères, tels que celui de Centule (Saint-Riquier), si riche, à en juger par les détails suivans de son inventaire fait en 831, lors de l'exil de l'abbé Hélisachar, inventaire qui s'étendait il est vrai *aux trois principales églises* existant dès lors dans ce monastère : « In quibus enumerantur » FLABELLUM *argenteum, ad muscas a sacrificio abigendas* », précieuse tradition que nous aurons soin de rappeler dans la description de nos deux planches (t. IV du chap. XIV de l'*Atlas* et X-XVII de la 9e série de l'*Album*), qui reproduisent en entier le *flabellum* de Tournus; « *circuli ad cygna pendentes* (lampes soutenues par des cygnes), ex ære, ar- » gento, aurichalco; canna argentea (*fistula qua sanguis Christi ab communicantibus* » *hauriebatur* (ad communionem scilicet); *baculus auro, argento et crystallo* ornatus » haud dubie pastoralis » sortes de crosses de ce temps, sans doute de la nature du *thau* que nous donnons pl. XVIII de la 10e série de l'*Album*; (les crosses à volutes succédèrent, comme nous le dirons, au bâton pastoral recourbé); « *hrocci serici et lanei* (nom ger- » manique du vêtement suprême, dit Du Cange); *roccus pectoralis, wanti castanei* (au- » tres vêtemens et gants) auro parati quæ omnia abbatis ornamentum erant; capellum » auro paratum, etc. (Spicileg. d'Acherii, t. IV, p. 480 et 519). »

On sait que l'orfévrerie était en même temps cultivée avec succès chez les autres peuples d'Occident, comme en fait foi, pour l'Italie, le magnifique *Pallio d'oro* déjà cité et qui nous fournira plus loin la matière d'une note expresse, en attendant sa description à l'appui de nos planches, monument conservé dans la basilique Ambroisienne de Milan et publié par Puricello (Ambros., *Basil.*, p. 102) et par Ferrario (*monumenti sacri e profani di Milano*), chef-d'œuvre de l'art de cette époque, dont les bas-reliefs d'argent, au nombre de douze sur une seule face, avec les sujets de côté, représentant un hommage du préfet Gaudentius à saint Ambroise, constituent un travail d'orfévrerie des plus précieux, et comme en témoigne aussi ce qu'on lit dans Maffei (*Verona illustrata*, part. II, p. 32, 33) sur ce *Pacifique* archidiacre de Véronne, né en 778 et mort 846, qui « *fonda et re-* » *nouvela sept églises principales.* E supero ogn'altro nelle perizia di tutte quell'arti, » che in *metalli* o *marmi*, o legni s'adoprano », ce qui prouve cette épitaphe donnée par le même écrivain (*in præfat. ad complex.*, Cassiodor.) :

« Quidquid auro vel argento et metallis cæteris,
» Quidquid lignis ex diversis et marmore candido,
» Nullus unquam sit peritus in tantis operibus
» Horologium nocturum nullus ante viderat.
» Et invenit argumentum et primum fundaverat. »

Quant à l'Angleterre, nous citerons les dons faits en 833, à l'abbaye de *Croyland* (Cruland), par le roi *Witlasius:* « *Calicem aureum, crucem auream, tabulam capellæ*

» *titutifs du symbolisme chrétien disparu des Gaules au milieu de* » *l'anarchie Mérovingienne.* » En attendant que M. Thomassy, qui a publié d'excellentes dissertations sur ces matières, entre autres une

» propriæ, laminis aureis deauratam, *scyphum* deauratum, quem *crucibolum* suum » solitus erat vocare, ad usum præsidentis in refectorio (*Ann. Bened.*, t. II, p. 524, 525), » dons qui s'accrurent beaucoup sans doute même jusqu'à l'époque (fin du XIe siècle) où l'abbé Ingulfe, familier de Guillaume-le-Conquérant, fit la pompeuse description des trésors de cette abbaye, dont la reconstruction au XIIe siècle nous fournira de très curieux détails sur la participation pécuniaire, *manuelle* même, de la féodalité alors *constituée*, aux grandes fondations religieuses de cette époque.

Pour le tissage des étoffes à figures, dont nous avons également constaté l'antique usage, même dans l'art chrétien, on en trouve de nouveaux témoignages pour cette époque du IXe siècle, dans le don que fit ce même *rex Merciorum* des objets suivans : « *Chlamydem* coccineam, quâ in sua coronatione indutus fuerat, *ad capam sive casulam faciendam* » (voici la *chlamyde* romaine, en usage encore à cette époque, métamorphosée en châsuble); « tum in ecclesiæ ornamentum velum suum aureum, *quo insuitur excidium Trojæ*, in suo anniversario parietibus suspendendum; » bizarre trophée sans doute pour une église chrétienne, mais en même temps témoignage précieux de l'art de ces époques, comme de la tradition consacrée d'ailleurs, comme nous l'avons dit, par Flodoard, qui assignait une origine troyenne à la plupart des premières familles qui régnèrent en Occident.

La peinture, même *murale*, de ce temps est également constatée par quelques traditions que nous avons reproduites plus haut; pour les travaux de ce genre exécutés dans les monastères de Fontenelle et de Luxeul, souvent avec mention du nom d'artistes français, indications auxquelles nous en pourrions ajouter beaucoup d'autres que nous réservons pour les descriptions de nos planches.

Mais c'est surtout par ce qu'on peut induire de notre note sur les manuscrits carolingiens (p. 416 et suiv.) et de notre analyse générale des travaux exécutés sous Louis-le-Débonnaire, qu'on reconnaît l'union intime de la peinture avec la calligraphie, principal exercice des moines de ce temps, que leurs abbés chargèrent de la confection de tous les livres religieux en général, comme on en peut juger par cet extrait de l'inventaire cité plus haut de l'abbaye de Saint-Riquier : « In his *Fulgentii libri quatuordecim, qui per singulos libros unam* » *litteram detrahit*, recens ab Hommæo vulgati, quos magno Fulgentio prorsus indignos » existimo; *expositio Pelagii super tredecim epistolas Pauli*, Ambrosio pridem, sed » perperam adscripta; Dictys et Dares Phrygius; ex libris sacrarii, *missales Gelasiani*, » aliique, in summa *codices* omnes numero *ducenti quinquaginta sex : ex quibus omnes* » *codices librorum claustralium* de divinitate, hoc est de rebus divinis ac spiritualibus, » sunt *centum nonaginta quinque*; cæteris de libris *grammaticorum*, historicorum alio- » rumque antiquorum. »

Ce qu'il nous importe surtout de constater ici pour éclairer les nombreux témoignages graphiques qu'on trouvera dans nos planches, comme pour préparer nos aperçus sur les diptyques, etc., c'est l'état prospère, à cette époque, d'un art difficile et qui exigeait l'union du dessin à la pratique manuelle, aujourd'hui même encore assez rare, la *sculpture en ivoire*, dont nous avons déjà cité de beaux travaux occidentaux, exécutés même sous

eourte et intéressante notice sur une abbaye de *St-Guillem* du désert (en Languedoc), fondée par *Guillaume*, due de Toulouse, parent de Charlemagne (*Mémoires de la société des antiquaires de France*, l. XIV, p. 222), eomplète, par les textes *inédits* qu'il annonee, eet aperçu basé comme les nôtres sur les mots *constructum novo opere*, employés pour la plupart de ces travaux, ce qui nous prête assistance contre les prétentions Lombardes, montrons par quelques exemples, que la partieipation personnelle des prinees et du haut clergé aux grandes construetions religieuses et même au ehoix de leur emplacement, est un fait arehéologique acquis à la seience, et que ee haut et puissant eoncours qui place *l'art chrétien* au-dessus du *métier* des maçons Lombards ou autres, n'attendit pas, pour se produire, les XI[e] et XII[e] sièeles, où ses preuves surabondent.

M. Louis de Maslatrie, jeune et infatigable érudit, dont la eollaboration *par recherches* nous est heureusement aequise, nous a communiqué sur la fondation du monastère de *La Grasse*, en Languedoe (Crassensis-Carcassonensis), construit par Charlemagne,

Charlemagne et sous son fils, dans le revêtement du manuscrit de *Haut-Villiers*. Iei, *Pacciaudi* va nous venir en aide.

Ce savant, dans sa dissertation VI (chap. V, p. 232), traitant, à l'oecasion d'un triptyque gree d'ivoire du trésor du pape Benoît XIV, de l'usage de eette matière dans les objets affeetés au saint ministère des autels, *croix*, *calices*, *patènes*, *candélabres*, *images* suspendues sur l'autel, ete., eite plusieurs partieularités dont nous extrayons ee qui suit :

Saint Everard, eomte, fondateur, en 837, de l'abbaye *Cisoniense* (diocèse de Tournai), légua à ses fils, savoir, à l'aîné, *Unoch*: « *tabulas eburneas*, auro paratas ; » et au plus jeune, Béranger : « de paramento eapellæ suæ, ealicem eburneum. »

L'inventaire de Saint-Riquier, dont nous avons extrait plus haut ce qui eoncernait les objets d'orfévrerie, mentionne aussi : « *capsam reliquiarum eburneam*, offertorium (pate- » nam) eburneam, *tabulas eburneas* in argento paratas, ete., » objets également mentionnés dans le testament de saint Riculfe (*testamentum Riculfi*, Ep. *Helensis*).

Paceiaudi, qui divise ees *tables* ou diptyques en *litteratas* et en *figuratas*, explique ainsi (p. 228) l'usage de ces dernières : «Diptyca figurata eas dieo *tabulas* vel argenteas, » vel *eburneas*, vel ligneas, quibus vericulo, sealpro aut penicillo sanctorum imagines » indueebantur. Quadruplex fuit istorum usus; alia enim erant diptyca, quæ ad altaris » ornamentum mensæ divinæ imponebantur; alia quæ Evangeliorum codices eontegebant; » alia quæ inter mysteria populo præbebantur oseulanda; alia denique, quæ Christiani » homines sibi effingi eurabant, privatisque in ædibus caussa pietatis habebant, etc. » Ayant à revenir pour les siècles suivans sur le eonstant emploi de eette belle matière, nous devions chereher, pour son travail français, un autre point de départ que les *portes* venues d'Italie et qui furent offertes en hommage à Charlemagne.

probablement vers le même temps que celui de *Brantôme*, « ineunte » Ludovici Augusti principatu (Mabillon, *Annal. Bened.*, t. II, p. 202) », un curieux document extrait du *Philomena* et dont nous rejetons le texte original dans une note [1], pour en reproduire ici

[1] Le *Philomena*, l'un des trois ouvrages *apocryphes* concernant Charlemagne, sur lesquels porte la dissertation de l'*abbé Le Bœuf*, mentionnée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (t. XXI, p. 136 et suiv.), traite spécialement des siéges de Narbonne et de Carcassonne. Dans l'opinion de ce savant, le *Philomena* n'aurait été composé que « vers le milieu du XIII[e] siècle, par un religieux de l'*abbaye de la Grasse* » (Crassensis ou Sanctæ-Gratæ), dans l'intention d'augmenter le lustre et d'autoriser les » prétentions de son monastère en lui donnant Charlemagne pour fondateur. » Cependant d'autres opinions reportent au XII[e] siècle cette *composition*, dont l'original (la version qu'on nous communique) aurait été d'abord *gascon* (*ibid.*, p. 148), et dont la traduction latine seulement daterait du règne de saint Louis. Sans entrer ici dans aucune discussion sur ce point, observons d'abord que ce monastère de la Grasse doit dater au moins de ce temps, puisqu'on voit son abbé (Geila) obtenir la *confirmation* de ses statuts de Charles-le-Chauve, occupé à son tour du *siége de Toulouse*, en 844 (*Annal. Bened.*, t. II, p. 605); remarquons ensuite que rien ne serait moins étrange que la participation, même directe, à la fondation d'un monastère dans les loisirs que lui laissait un siége, d'un prince que les écrivains contemporains nous montrent créant d'*inspiration* un oratoire de pierre et *garni de peintures* dans son camp devant Pavie (*apud* Duch., t. II, p. 132), et dirigeant lui-même la construction de sa basilique d'Aix-la-Chapelle, et tant d'autres; ajoutons que le religieux du XII[e] ou du XIII[e] siècle auquel on attribue cette légende, tout en la revêtant d'une forme romanesque et d'accessoires où l'invention se révèle par des anachronismes, dût nécessairement en puiser les détails purement techniques qu'on n'a pas intérêt de créer, dans les chroniques de son couvent, à peine d'être contredit par ses coreligieux sur ces données *positives* constatées par l'édifice même dont le degré d'ancienneté devait être assez sensible aux XII[e] et XIII[e] siècles, pour qu'on ne pût substituer impunément une tradition à une autre. En tout cas, ce roman, quelle qu'en soit la date, évidemment très éloignée de nous, n'offre, dans cette partie du moins, rien qui vienne contredire les documens contemporains de Charlemagne et de ses fils, tels, par exemple, que ceux mentionnés dans le tome II des *Annales Bénédictines*, notamment sur la construction, en 785, de la basilique du monastère de Salzbourg par l'évêque *Virgilius* : « *ab ipsomet extructa* » (p. 256), sur les travaux de tous genres exécutés en 794 par l'évêque de Francfort, Riculfe, à l'église de Saint-Alban (p. 292), sur la fondation et la construction, en 796, du monastère de Saint-Étienne, au diocèse de Gironne, « *quod Bonitus abbas cum monachis suis contruxit* (p. 302), etc.; rien enfin qui ne s'accorde avec ce que nous avons dit de la collaboration personnelle de grand saint Benoît d'Aniane et de tous les travaux monastiques de la nouvelle Corbie, des nouvelles constructions de Saint-Gall, le *solemniacum* du IX[e] siècle, etc., etc.

Voici le texte primitif de cette légende : MS. *fonds Baluze*, n° 10,307, f° 9, 10.

« L'arssevesque Turpi dix a Karles : Seynher, ara convenra que hedefiquetz lo monestier, » que quatre forns avens de caus e pro peyra ajustado, mays que nos cove que anem alhs

le sens principal. L'archevêque Turpin dit à Charlemagne : « Seigneur, » maintenant conviendra que édifiez le monastère, que quatre fours » avons de chaux et assez de pierre préparée, de plus qu'il nous » convient que nous allions aux *marbres* [1] pour les colonnes faire ; » et le seigneur N'Aymes de Bavière mesura trente brasses pour le » front de la chapelle.... Or, Charles appela *Robert* qui était » *maître de l'œuvre* (voici un nom d'architecte bien français et rien » moins que lombard, un témoignage contre le système des associa-

» marmes ad obs de las corondas à fayr..... Elh seynor N'Aymes de Bavieyria mesurec xxx » brassas ad obs delh front de la capela.....

« E Karles apelec Robert maestre que era de la obra e dix li : vet que tey donatz M. ho- » mes e ccc bestias ad acabar la obra et aportar so que y sera mestiers e piquas, e palas, » ed autres feramens trops, et VII. M. parelhs de *gans* e pro vianda a iij meses.

» E l'arssevesque Turpi dix a Robert : maestre, vos avetz a far xx pilars de marmes, et » as a far lo fondament delh cor e fayr xiii fenestras et i trauc redon alh cor delhs sey- » nhors e x arx alh cor, v de quada part, E pueys fay ne xiii per tota l'autra glieysa e y » gardat que totz los capitols sian caus, quar metrem hi relequias per talh que a quest » loc sia gardatz de tota tempestat e de tot lam per la voluntat de Dieu.

» E Robert dix a l'arssevesque : Seynher, quans quapitols farem ad obs d'autars? E l'apos- » toli : Robert iij ni faytz tan solament per l'astrechyessa del loc ; mays las fenestras hon » serana l'autar de Nostra Dona, sian grandas e sobs casquna vos laysxatz i trauc per » on pusqua intrar una copa plena de relequias ; e a quell trauc pusquatz clauser ab una » peyra que jesqua defora en maniera de clau ; et aqusquna de las autras fenestras tu » layssxa un trauc e delivra la obra et metetz hi covinenmment xx pilars. »

[1] L'emploi des *marbres* qu'on retrouve en France dans des édifices postérieurs, mais qui sont rarement cités depuis les travaux de *Prudens* et de *saint Éloi*, suffirait presque pour authentifier cette partie de la légende, en ce que Charlemagne, qui fit son cours d'instruction monumentale à Rome et dans les belles contrées de l'Italie, se montra plus curieux encore que ses prédécesseurs de ces riches matières qu'il fit, comme on l'a vu, transporter à grands frais dans les lieux où elles manquaient, et en y joignant même des matériaux tout élaborés, tels que chapiteaux, etc., comme on en trouve encore dans ce qui reste aujourd'hui de ses travaux à Aix-la-Chapelle, et même dans le portique de l'abbaye de Lorsch (Laureshemium), près de Worms, publié par M. de Caumont (*Cours d'Antiquités monumentales*, v^e^ partie) ; et pl. II de l'ouvrage de Wilmin.

L'exploitation, dès cette époque, des marbres *pyrénéens*, présentée, il y a quelques années, comme une découverte, offre d'ailleurs une particularité curieuse pour l'appréciation de nos ressources trop inconnues en fait de richesses de notre sol en ce genre, comme le prouvent les carrières de marbre penthélique que M. Héricart de Thury a retrouvées dans le voisinage de Decise (Nivernois), carrières longtemps exploitées sans doute par les Romains eux-mêmes, et d'où sont nécessairement sortis nos sarcophages en marbre saccharoïde, tels que celui de Déols, dont M. Pierquin de Gembloux place l'exécution en *fabrique* dans la Grèce (*voir* plus haut, p. 201).

» tions maçonniques, à cette époque du moins, et une constatation
» très ancienne du titre de *maître de l'œuvre* que nous retrouverons
» dans tout le moyen âge), et lui dit : voilà que je t'ai donné *mille*
» *hommes* et *trois cents bêtes* pour achever l'œuvre et y apporter ce
» qui y sera besoin, et piques, et pelles, et autres ferremens, et sept
» mille paires de (nous ignorons la signification que peut avoir ici
» le mot *gant*), et assez de nourriture pour trois mois.

» Et l'archevêque Turpin dit à *Robert* : *Maître*, vous avez à faire
» vingt pilliers de *marbre*, et tu as à faire le fondement du chœur
» et faire *treize* fenêtres et un trou rond au chœur des seigneurs et dix
» arceaux au chœur, cinq de chaque côté, et puis fais-en *treize* pour
» toute l'autre église ; et aies soin que tous les chapiteaux soient
» creux, car nous y mettrons reliques, pour que ce lieu soit préservé
» de tout malheur et de toute affliction, par la volonté de Dieu.

» Et Robert dit à l'archevêque : Seigneur, *combien* de chapiteaux
» ou *couronnemens* ferons-nous pour autels ? (ce qui prouve que les
» évêques étaient les principaux régulateurs des dispositions, les
» architectes en chef) et l'archevêque : Robert, trois fais-y en tant
» seulement, parce que le lieu est étroit ; de plus, que les fenêtres qui
» seront à l'hôtel de Notre-Dame soient grandes ; et sous chacune
» vous laisserez un trou pour qu'on puisse y entrer un vase plein de
» reliques ; et ce trou puissiez fermer avec une pierre qui sorte
» en dehors en manière de clé (de voûte) ; et à chacune des autres
» fenêtres tu laisseras un trou ; et achève l'œuvre et mets-y con-
» venablement vingt pilliers. »

Veut-on d'ailleurs se rendre compte des soins préalables d'investigations de toute nature qui expliquent le gisement presque toujours admirable des anciens monastères, que leurs titres constitutifs désignent même souvent, ainsi qu'on l'a vu, comme situés *in loco jucundo, jucundissimo*, et se démontrer que les seules *associations maçonniques* de cette époque étaient les congrégations monastiques elles-mêmes dirigées par l'évêque ou par l'abbé et procédant avant les travaux, pendant leur durée et après leur exécution, à des solennités mystiques de leur ressort exclusif, et qui expliquent le rang secondaire du *maître de l'œuvre*, sorte de *piqueur* des laïcs auxiliaires? qu'on lise les détails donnés par Duchesne (*de constructione monasterii novæ Corbeiæ, in Saxonia, qua cum imperio ac voluntate Ludov. Pii, imp.*,

facta est (t. II, p. 344 et 509). On y verra que le choix bien soigneusement étudié du lieu, était encore subordonné aux épreuves de l'expérience[1], et l'on s'expliquera ainsi la prise de possession des plus beaux sites, des domaines les plus productifs par les fondations monastiques qui, surtout pendant dix siècles, constituèrent presque seules la population intellectuelle et *laborieuse*, quoi qu'on dise, de l'Occident, sous le rapport du moins de la culture des lettres et des arts.

Loin donc d'imputer à l'excessive piété du *Débonnaire* les ténèbres qui, bientôt après son règne, enveloppèrent l'Occident, on doit, selon nous, rendre à ce prince cette justice, qu'après une ère de prodiges et de *création* comme celle de Charlemagne, et dans la situation du monde, l'entier et sincère dévouement de Louis aux intérêts religieux semblait le meilleur moyen de compléter l'affranchissement intellectuel et la rénovation de l'art. L'extension et la belle direction qu'il donna de lui-même, dès son jeune âge, et plus tard avec l'aide de saint Benoît d'Aniane, à la vie cénobitique et aux travaux de tous genres qu'elle comportait, soit ceux littéraires, prou-

[1] Dès le commencement du règne de Louis-le-Pieux, Adalhard, abbé de Corbie, parent du roi, voulant, comme nous l'avons dit, faire fleurir la religion chez les Saxons devenus très dociles à la parole de Dieu, convoqua les moines de cette nation qu'il avait dans son monastère, et leur demanda : « *Si possit illa in patria inveniri locus ubi » monachorum monasterium construi* RATIONABILITER *posset.* » A quoi Théodrad, l'un d'eux, répondit : « *Esse locum, ubi et utraque parte fons vivus emanat* et *multum » aptus ad hoc opus ;* » les premières tentatives n'eurent pas de suite. En 815, on commença dans un lieu nommé *Hecho* les travaux de construction qui se poursuivirent pendant plus de six ans, mais sans résultat utile, « *nam locus ita aridus erat, ut nec victum » nec vestimentum ibidem invenire possent* » ; aussi l'abbé Adalbert s'occupa-t-il de transporter son monastère dans un lieu plus favorable : « *sed ubi vel qualiter invenire nequibat* ». Dans cette incertitude, il divisa, pour les recherches, ses moines en trois détachemens, à la tête de chacun desquels il plaça un prieur. Adalhard, qui avait repris la direction de l'abbaye, se rendit avec son frère Wala sur le lieu propice, situé sur le bord du fleuve Visera (le Véser), que ses moines avaient trouvé... : « *invenerunt locum quia » erat optimus et habitationi monachorum congruus.* Alors (en 822), « *circumspecto ex » omni parte et undique circuientes*, prostrati in orationem decantaverunt psalmos *ad » hoc officium pertinentes,* et postquam compleverunt letaniam et orationem, *jactaverunt » lineam* et *infixerunt* (les moines et les moines seulement) *paxillos,* et cœperunt mensurare, *prius quidem templum*, inde habitationes fratrum..... Sed primum petierunt » episcopum, ut veniret, et sanctificaret locum, vexillumque Sanctæ Crucis in loco altaris » poneret..... et eadem die cœperunt qui aderant ædificia erigere. »

vés par l'accroissement des bibliothèques conventuelles, et ceux d'art constatés par d'innombrables traditions, devaient, ainsi que les réformes, peut-être trop osées pour sa force, qu'il tenta d'introduire dans les usages et les mœurs du haut clergé, tendre à ce noble but; reculé de plusieurs siècles par la lutte fratricide qui vint, digne complément des attentats parricides, jeter partout l'épouvante et le deuil et priver de ses plus valeureux soutiens un empire dès lors en proie à tous les déchiremens. Reconnaissons en même temps que si la faiblesse de ce prince, plus que *débonnaire*, ne lui permit pas de conserver, pure de toute atteinte, la couronne que lui avait léguée son père, et que vint trop tôt remplacer celle du martyre; ses fautes du moins ne tinrent qu'à son extrême bonté et au désir d'assurer le repos de ses peuples, qui jouirent en effet sous son règne de tous les développemens de la grande pensée de Charlemagne sur la culture des lettres et des arts.

Quelques aperçus positifs appuyés sur des textes contemporains en diront plus à cet égard qu'une longue phraséologie.

On a pu juger par les détails prodigués dans nos notes sur les innombrables fondations religieuses des quarante premières années du IXe siècle, quel fut alors en France le concours général du prince, des évêques, des seigneurs, des abbés et des moines pour ouvrir à la piété des asiles consacrés en même temps aux lettres et aux arts, que la plupart des saints fondateurs ou directeurs de ces monastères confondaient dans un même amour; et l'on a déjà sans doute déploré avec nous que des distractions politiques, telles que l'imprudent essai d'affranchissement de l'Italie par un petit-fils de Charlemagne, aient impliqué la participation au complot de plusieurs de ces abbés les plus illustres, tels que Théodulfe, Wala [1], Helisa-

[1] Nous avons assez fait connaître Théodulfe, sous le rapport surtout de la science, des lettres et des arts qu'il cultivait lui-même et qu'il fit fleurir dans son abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, restée veuve de lui pendant la captivité qu'il subit à Angers, et qu'il ne revit que pour y mourir. *Wala*, petit-fils de Charles-Martel, quoique tout puissant auprès de Charlemagne, avait choisi la vie claustrale, et se trouvait à Corbie avec son frère Adalhard, abbé de ce monastère en 809, lors de la première expédition monastique en Saxe, pour la construction d'une nouvelle Corbie. Cette mission, qu'il mit à bonne fin plus tard, en 822, de concert avec son frère Adalhard, revenu de son exil, prouverait seule la confiance qu'il inspirait déjà aux moines d'un monastère où, dès ce temps, dit Mabillon, « florebant studia litterarum, Paschasio Radberto præceptore ». On doit croire

char [1], l'héritier et le continuateur des magnificences du gendre de Charlemagne, Hilduin [2], le célèbre abbé de trois de nos principaux

que ce monastère fut régi par Wala pendant le séjour de cinq années qu'Adalhard fit en Italie, car il signa comme abbé le testament de Charlemagne, et alla au même titre au-devant de Louis-le-Pieux, auquel il était suspect, *à raison de sa grande autorité près de l'empereur défunt* « ob idque Ludovico suspectus ». Mais le Débonnaire passa bientôt de la méfiance à un abandon sans réserve, lorsqu'ayant relégué, sur de simples soupçons, en 814, Adalhard dans le monastère de l'île *d'Hère* (Noirmoutiers), il confia à Wala non-seulement la direction du monastère de Corbie, mais, vers 822, le soin d'accompagner en Italie son fils Lothaire, et de lui servir de guide dans l'administration de ce royaume « ob institutionem et dispositionem regni ». Wala répondit mal à cette haute confiance, si l'on en juge du moins par la conduite de son élève et par la participation active du maître aux funestes complots de 830 et de 833, dont l'issue relégua ce moine ambitieux dans le monastère de Bobbio, où l'on doit croire qu'il fit pénitence publique des malheurs qu'il attira sur cette France sauvée par son aïeul, puisqu'on lit dans les *Actes* des bénédictins (sect. IV, p. 458), qu'il se proclamait hautement un homme de troubles et de discorde : « *virum rixæ, virum discordiæ se progenitum ingemuerit* ».

[1] *Helisachar*, après avoir dirigé avec distinction un grand nombre de monastères, avait, en 822, obtenu celui de Centule (Saint-Riquier), si célèbre par les grands travaux d'art d'Angilbert, par les trésors de tous genres que son inventaire nous révèle, et par ce qu'on lit dans les *Acta Sanctorum Bened.* (sect. IV, p. 104), que cette abbaye possédait, outre la ville de ce nom, treize autres villes, trente villages, un très grand nombre de métairies, et que les seules offrandes annuelles au tombeau de Saint-Riquier lui constituaient un *revenu* d'environ deux millions, ce qui formait à l'*abbé*, que M. de Châteaubriand compare à un *patrice romain* (*Étud. hist.*, t. III, p. 271 et suiv.), une admirable principauté. Ayant, quoique chancelier, abandonné dans le moment critique la cause de l'empereur, Helisachar fut envoyé en exil et excepté, avec Wala, des mesures de clémence dont l'âme du Débonnaire se montra si prodigue. Ce fut même pendant cet exil, qui dût porter atteinte à la marche des travaux de ce grand monastère, qu'on s'occupa de l'inventaire général, « tam in thesauro ecclesiæ quem in bonis forensibus, » dont nous avons cité quelques *cotes*. *Voir* d'ailleurs, pour les richesses en tous genres dont regorgeait ce couvent, en sculptures, mosaïques, autels, en bas-reliefs, argent, tentures, la *Vie de saint Angilbert* (*apud* Duch. et Mab., *Act. SS. ord. Bened.*, t. V, p. 109 ad 127).

[2] Peu de prélats de ce temps sont plus célèbres, à tous égards, que *Hilduin*, archichapelain et abbé de Saint-Denis, où il établit la réforme religieuse, et de plus, abbé du monastère de Saint-Germain-des-Prés, qu'il combla de ses biens personnels (*voy.* sa donation, *Annales Bened.*, t. II, p. 486 et 487), et de Saint-Médard de Soissons, qu'il dota notamment des reliques de saint Sébastien, qu'il avait été chercher à Rome, et dont il construisit, en 823, la nouvelle basilique : et ce qui prouve en faveur de ce prélat, c'est la remarque de Mabillon, que ce cumul d'abbayes, *contraire aux règles canoniques*, mais qui n'en est pas moins très commun dès cette époque même, ne tenait aucunement à la cupidité, mais bien à la sympathie des moines qui réclamaient tous la direction de cet illustre abbé. L'exil, que lui valut sa présence « *cum eo comitatu et apparatu* » à l'assemblée de Noyon d'octobre 830, eut donc un triple retentissement dans les monas-

monastères, Ebbon, archevêque de Reims [1], dont l'ingratitude et l'ambition causèrent la perte, Abon, Jesse et beaucoup d'autres, arrachés à la direction de ces pieuses et savantes études dont la poursuite, sous l'impulsion donnée par eux-mêmes, eût nécessairement produit des fruits plus savoureux et plus hâtifs. On concevra bien mieux encore ici l'effet de ces fâcheuses mutations qui rompaient l'unité dans l'enseignement, en voyant à quel point elles furent multipliées par l'ombrageuse défiance des *frères ennemis*. Le rang qu'occupaient alors la plupart des hauts prélats dans la hiérarchie sociale leur interdisant, pour ainsi dire, de rester étrangers à ces luttes, ils durent en subir les chances plutôt contraires que favorables, si l'on en juge par le petit nombre *relatif* des grandes influences religieuses de cette époque qui, suivant l'exemple de Raban,

tères confiés aux soins éclairés de ce savant écrivain et artiste, ainsi qu'en témoignent son *Areopagitica*, plaidoyer pour la naturalisation française de *l'évêque d'Athènes*, mais surtout sa célèbre basilique. Heureusement son exil fut de courte durée, l'empereur, au souvenir des grands services rendus par *Hilduin*, l'ayant rappelé, dès 831, à la tête des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain, en exceptant seulement celle de Saint-Médard, remise en d'autres mains, et la dignité d'archichapelain dont *Fulcon* avait été investi ; ce qui n'empêcha pas Hilduin de retomber, à la mort de Louis, dans le parti de Lothaire.

D'autres prélats encore, non moins utiles sans doute à la direction des études monastiques, et plusieurs évêques de France, notamment ceux d'*Amiens* et de *Troyes*, après avoir été compris dans la sentence de mort de la diète de Nimègue, puis graciés par le Débonnaire « cunctis dejudicatis ad mortem, vitam concedit » (*Hist. Astron.*, c. XLVI), se trouvèrent, surtout après la récidive de 833, obligés d'abandonner la direction des travaux monastiques pour aller mourir sur le sol étranger, causes de pertubation bien contraires sans doute à la marche des études de tous genres, mais qu'auraient surmontées les tendances générales de l'époque, si cette noble impulsion même n'eût été bientôt confondue dans des soins plus urgens et plus graves résultant du misérable état des affaires de la France.

[1] Fils de la nourrice et compagnon d'études de Louis-le-Pieux, Ebbon, redevable aux bontés de ce prince de l'évêché de Reims et de hautes missions, méconnut, comme on l'a vu plus haut, ces signalés services jusqu'à se livrer tout entier à Lothaire, dans la seule expectative de la riche abbaye de *Saint-Waast;* ce qui fit dire à *Tégan,* irrité de cette ingratitude envers son bienfaiteur : « *Vestivit te purpura et pallio, et tu eum induisti* » *cilicio!* » Sa déposition méritée entraîna la suspension des beaux travaux qu'il avait entrepris à Reims, et qu'Hincmar termina comme nous l'avons dit ailleurs (Flodoard, *Hist. Eccl.*, *Rem.* t. III, c. v.). De cuisans remords exprimés par une pénitence publique témoignèrent d'abord du repentir de cet ambitieux, qui mourut toutefois dans l'impénitence finale.

abbé de Fulde[1], et de Loup, abbé de Ferrières[2], demeurèrent fidèles à leur prince.

[1] Dans tous les *compendium* de cette époque, se trouve cité à chaque page le nom de *Rabanus*, abbé du monastère de Fulde, évêque de Mayence, l'un des élèves de cette école de Tours fondée par Alchuin, *pour charmer ses loisirs pendant l'absence du grand monarque*, et l'un des disciples *les plus distingués de ce savant Anglais*, qui lui donna le surnom de *Maurum* et l'adopta pour élève, ainsi que le reconnaît Rabanus dans ses ouvrages, et notamment, observe Mabillon, dans ses vers, « *de sancta cruce præfixo*, » ubi eum pro se beato Martino ita supplicantem inducit :

« Sancte Dei præsul, meritis in secula vivens, etc. ».
(*Annal. Bened.*, t. II, p. 335.)

Devenu *maître* à son tour, Raban ouvrit, notamment à Fulde, des écoles « *causa discendi artes liberales*, » d'où sortirent de saints et savans littérateurs tels que *Loup*, l'un des successeurs d'Alchuin, comme abbé de *Ferrières*, l'écrivain le plus poli du IX[e] siècle, qui lui écrit *ad Rabanum præceptorem* (*apud* Duch., t. II, p. 753). Dans ses leçons, Raban put, en mettant à profit les enseignemens d'Alchuin, étendre en effet ses préceptes à plusieurs arts, car il était à la fois poète et peintre, ou du moins ami de ce dernier art, comme son prédécesseur OEgil, abbé de Fulde, qui fit orner de peintures l'apside de son église par un de ses moines, Bruun, surnommé *Candidus*, dont le portrait, œuvre d'un de ses coreligieux, se trouve gravé dans les antiquités de Fulde (p. 170). Raban ne voulut pas demeurer en reste et fit peindre l'église de Rathesthoph, « quam picturis decenter » ornavit (*apud* Duch. et Mabill., t. VI, p. 16). De toutes parts d'ailleurs, selon un usage qu'on trouve également sous Charlemagne, dont le palais et le temple d'Inghelheim étaient couverts de belles peintures « pictura insigni » (*Ermold Migell.*, poème *de Gest. Lud. Pii*, lib. IV), on voyait sur les murs peints des églises, des inscriptions en vers dont un grand nombre furent l'œuvre de cet abbé, le plus laborieux et le plus savant écrivain de son siècle, comme le prouvent les quarante-quatre ouvrages publiés sous son nom dans l'édition *incomplète* de ses œuvres, donnée à Cologne en 1627, ouvrages dont un *Traité des louanges de la croix* présente cette particularité, presque *niaise* à nos yeux, d'offrir en 35 vers de 35 lettres et formant des acrostiches tétragones, les configurations mystiques de la croix. Des contrariétés suscitées par Ratgard, qui lui reprochait de détourner sur les *études* le temps consacré à la *prière*, ajoutèrent à son instruction, en lui offrant des loisirs dont il profita pour visiter les lieux saints.

[2] Les œuvres de son élève Loup, abbé de Ferrières, réunies par Baluze et bien analysées dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. V, p. 255-272), principalement ses lettres, au nombre de 130, adressées à d'éminens personnages, suffiraient pour prouver que la littérature de cette époque tendait dès lors, comme les arts, à un perfectionnement pratique dont la marche fut longtemps suspendue, à partir surtout du X[e] siècle, par les crises, d'autant plus déplorables alors, que produisirent l'ambition et la cupidité des fils du Débonnaire, excitées par les passions des évêques ; car on trouve les germes de ces discordes dans les réglemens de ce prince sur la restitution aux églises des biens usurpés, sur les éperons d'or, sur le luxe personnel du clergé et sur la discipline ecclésiastique. Il est vrai qu'une autorité aussi imposante que celle de Charlemagne eût pu seule toucher impunément *peut-être* à l'encensoir qui brisait alors les trônes faibles, surtout entre des mains comme celles de

Telle était cependant la force d'organisation de ces associations studieuses, la puissance de l'ordre dans l'enseignement de ces ateliers monastiques, que, malgré les fréquentes perturbations, nécessairement nuisibles à la perfection des études, on y trouva, longtemps encore après les grands désastres, des traditions d'études littéraires et d'art qui peuvent faire augurer ce qu'ont eût dû attendre des travaux des moines du IXe siècle continués sous une direction paisible et soutenue.

Citons seulement ici l'un des monastères *types*, celui de Saint-Gall, comme placé au centre des fluctuations politiques de cette époque, et comme reproduisant pour l'ère carolingienne l'idée que Saint-Ouen nous donne du monastère de *Sologuac*, véritable pépinière d'artistes, sous saint Éloy.

L'un des principaux historiens de Charlemagne, le moine de Saint-Gall, qui illustre ce titre même, par le piquant de ses récits, nous a déjà montré quelles ressources d'art on trouvait dans son couvent sous ce prince, en nous citant la spéculation dont fut victime le moine *Tancho* : « *Opifex in omni opere æris et vitri cunctis excellen-* » *tior;* » et nous avons vu plus haut (p. 484), sous l'année 835, l'abbé Gozbert inaugurer dans ce monastère la nouvelle basilique de 200 pieds de long sur 80 de large, commencée en 828, et qu'il construisit en sept ans, à l'aide du moine *Winihard*, architecte, et avec la collaboration de tous les autres frères; ce qui fit dire à un écrivain contemporain, *Ermenric*, moine d'un monastère voisin (*Augiense*): « *Où trouver ailleurs que dans le monastère de Saint-Gall des serviteurs* » *de Dieu excellant dans tous les arts....?*

« *Il serait difficile de rencontrer autant d'hommes industrieux et* » *savans dans l'art de construire les édifices en toutes matières. Voyez,* » *si vous en doutez, la basilique et le cloître.* » *Winihard* est, selon lui, un nouveau Dédale, et *Iseuric* (sans doute celui qui travailla les métaux, le bois, etc.) un second *Béséléel.* Il parle ensuite d'un *autel d'or*[1] que donna Amalgérus, *in divino cultu religiosus*, etc., etc.

factieux de sang royal, tels qu'Adalhard, Wala, appuyés de fougueux émules que créèrent bientôt de pareils points d'appui, dans l'ordre, alors si puissant, des évêques et des hauts prélats.

[1] Encore un *autel d'or* : on ignore en quoi consistait et ce qu'est devenu celui-ci; mais tout doit porter à penser qu'exécuté pour un tel monastère, peuplé d'ailleurs d'artistes

Or, quelques années plus tard, en 837, Gozbert, atteint d'une maladie grave, désigna pour son successeur Bernwic, appelé également par les vœux des moines. Ce doyen qui « *non minori laude*

habiles dont un mérita qu'on l'assimilât à *Béséléel, l'envoyé de Dieu*, ce monument d'art en riche matière ne pouvait être inférieur à celui de la basilique Ambroisienne de Milan, travaillé précisément vers le même temps : « Noviter mirifice ædificavit, » dit dans son diplôme du 1er mars 835 l'archevêque Angilbert II, en le confiant aux soins de l'abbé *Gaudentius* et de ses successeurs : « In tutela et omni custodia Gaudentii abbatis et in ejus ditione » perenniter suisque successoribus permaneat sine fine (diplôme donné par Puricelli, » *Mon. Amb.*, no 44). » Ces successeurs se montrèrent bien dignes d'un tel dépôt, puisqu'après plus de dix siècles, et malgré les innombrables causes de destruction plus fréquentes, comme fluctuations guerrières, pour la Lombardie que pour les autres contrées, il existe encore dans le même lieu et brillant de tout l'éclat tiré de son riche amalgame, lames d'or et d'argent, et nombreuses pierreries, évalué vers 1580, à 280,000 florins d'or, à un florin par livre (*il Corio, dell'Historie Milanese, parte* I).

Cette considération et la rareté des types incontestables de l'art de cette époque nous ayant décidé à publier (pl. XVIII de la 9e série de l'*Album*), après l'avoir étudié sur place, comme l'un des types les plus ramarquables de l'art chrétien, dans une époque peu connue, ce magnifique monument d'orfévrerie et d'incrustation, bien qu'il figure déjà dans les ouvrages spéciaux de *Puricelli* et du docteur Julio *Ferrario*, nous ne voulons pas terminer nos aperçus généraux sur *l'art chrétien* sans citer cet autel comme témoignage de ce que nous disons plus haut sur la prospérité de l'art au IXe siècle, non seulement en Lombardie, mais dans toute la France, bien plus prospère alors, comme chef-lieu de l'empire et foyer des grandes réunions de Noyon, de Compiègne, de Saint-Denis, etc., que ses dépendances cisalpines et autres. Ce qu'on remarquera sans doute avec nous, par la mise en parallèle dans nos planches de cet autel votif du IXe siècle, authentifié par les Diplômes, par le nom d'Angilbert, relaté dans les vers incrustés et dans le médaillon de donation, comme par le nom de l'artiste *Wolvinius, magister phaber,* avec le magnifique autel d'or *de Basle*, du XIe siècle (pl. XXIe de la même série), consacré aussi à l'occasion d'un fait miraculeux, et que nous avons pu, grâce à l'obligeance du colonel Theubet, faire dessiner de manière à reproduire ses moindres caractères, c'est l'opposition bien tranchée du style de ces deux époques et la marche pour ainsi dire rétrograde qu'a suivie l'art en abandonnant les inspirations latines pour les types byzantins, et la désinvolture pour la raideur. Aussi s'est-on bien gardé, dans l'exécution de l'autel de Saint-Henri, de multiplier les bas-reliefs comme sur les diverses faces de celui de l'Ambroisienne, et s'est-on borné, comme nous le démontrerons plus complètement à nos chap. XIV et XVII, à formuler dans quelques grandes figures le caractère grec des images acheïropoïètes infusé dans l'art en France, à la suite du bouleversement opéré au Xe siècle, dans tous nos erremens traditionnels.

En recueillant nos souvenirs, déjà de vieille date, sur l'effet de l'ensemble et des détails de ce grand et magnifique monument de la splendeur de l'art chrétien en pleine floraison, chef-d'œuvre de goût comme ajustement, d'érudition par le choix des sujets, et d'un grand intérêt archéologique par la consécration authentique de beaucoup d'anciens usages, nous nous sommes toujours étonné de l'obscurité relative à laquelle il semblait voué quoique constituant presque seul un spécimen complet et presqu'intact (sauf une restauration que

» *abbatiam administraturus esset*, » fut nommé ; mais le roi (Louis de Germanie), indigné de ce qu'il avait pris parti pour son frère « *cum Lothario adhæsisset*, » le révoqua sans pitié, et le remplaça

nous indiquerons) de cette magnificence célébrée par Anastase, qu'on est malheureusement réduit à croire sur parole en l'absence des riches tributs de la piété des papes de ces époques, tributs si minutieusement décrits et *pesés* par l'historien, tels que l'image de saint Pierre, en or très pur, avec grandes et belles pierres précieuses, pesant dix-neuf livres trois onces, exécutée pour Léon III, en même temps que le *ciborium* de la basilique Constantinienne, en argent très pur, pesant 1227 liv.; les quatre tables de Charlemagne, etc. Aussi, ne nous sommes nous jamais expliqué comment, ayant ouvert dans ses écrits un cadre où les travaux de ce genre avaient une place assignée (*Antichita Italiana*, dissert. XXIV, delle arti de l'italia dopo la declinazione dell'emperio romano, t. I, p. 281 et suiv.), le docte Muratori a négligé de parler de cet autel alors même qu'il décrivait la curieuse mosaïque (de 836) du chœur de la basilique Ambroisienne, création du même Angilbert, et que nous donnerons aussi dans nos planches. C'eût été cependant pour le savant italien la démonstration qu'il exprimait le regret de ne pas rencontrer, en disant (p. 296 de la même dissertation): » La preziosita del metallo fece guerra a questi lavori, ne si lascio pervenire a posteri. » Quel objet eût pu mieux que les quatre revêtemens verticaux de cet autel en relief de métal, avec pierreries, perles, etc., d'un travail exquis, fournir à ce savant une solution sur la nature de ces beaux travaux, tels que les tables de Charlemagne, dont l'exécution devait avoir quelqu'analogie avec ces plaques, et lui prouver, qu'ainsi qu'il le pressentait, les produits d'art de ce temps pouvaient, quoi qu'on en ait dit, ne pas participer d'un *gusto barbarico*, et qu'on pouvait y trouver « di che *ammirare l'industria di quegli* » *artefici?* » A cet égard, nos planches en diront plus même que les descriptions détaillées que nous y joindrons.

Castellione (*Antiquitates Mediolanenses*), Mabillon (*Diarium italicum*, c. II), *Lanzi* et le comte *de Cicognara*, n'ont pas commis le même oubli que Muratori ; et leur témoignage, qui est d'un grand poids quant à l'appréciation du beau style de cet ouvrage, ne peut que confirmer l'opinion que nous émettons sur l'état florissant des arts, de l'*orfévrerie surtout*, au IX[e] siècle, par suite de l'appui prêté aux papes par Charlemagne et des encouragemens directs de ce dernier prince et de son fils. Aussi, loin d'envier la gloire que peut à juste titre tirer la Lombardie de son *Wolvinius*, qu'il fût Italien ou non, non plus que celle qu'ont pu faire rejaillir sur Vérone les travaux de son archidiacre *Pacifique*, nous ne tendons qu'à démontrer par une sorte de *statistique conventuelle* que cette prospérité de l'art, malheureusement trop transitoire, était générale alors dans la France comme dans l'Italie, soumise depuis plus de soixante ans à la domination des Franks ; et que s'il ne nous est pas donné d'en administrer d'aussi belles preuves, au chef-lieu de l'empire, que celle qu'offre encore la basilique Ambroisienne, la faute en est sans doute moins aux causes *générales* de destruction, communes à l'Italie comme à la France, qu'aux désastres des guerres religieuses plus spéciales à notre pays et plus fatales que toutes autres aux monumens sacrés en riches matières, et peut-être aussi, à d'autres égards, à ce que les préposés à la conservation de ce qui nous restait de ces riches débris de l'*art chrétien*, se sont montrés plus dociles aux sommations de nos *brise-scellés* que le digne gardien de l'Ambroisienne, M. Gabrio Nava, dont la résistance légale aux menaces et aux violences des délégués de

par le moine *Engelbert*, auquel un nouveau caprice de même genre, « *forte quod Lotharii studiosior videretur* », fit bientôt après substituer Grimald, archichapelain.

Tous ces changemens devaient d'autant plus altérer l'accord monastique, et nuire surtout à la marche des travaux d'art, que, privés de leur droit d'élection, les moines le revendiquèrent hautement, ce qui suppose une sorte de sédition ; et qu'après l'avoir obtenu du roi par l'intervention généreuse de Grimald, ils élurent pour abbé le moine *Harmot*, « *vir cum genere tum scientia et moribus insignis* »; mais au lieu de s'offenser de cette éviction, et d'exciter une collision fatale aux intérêts du monastère, Grimald présenta au roi l'abbé nouvellement élu, se bornant à demander pour lui-même un local particulier, où il s'efforça de compléter l'œuvre de Gozbert, tant pour la discipline que pour la régularité des édifices. Bientôt l'accord se rétablit, et Grimald, assuré de la bienveillance et du concours des moines, construisit de nouvelles et amples maisons abbatiales, que les moines de l'abbaye voisine (Augiense) ornèrent de *peintures* : « *ad hæc amplissimas Grimaldo exstruxit abbatiales ædes,* » *quas Augienses monachi picturis exornarunt.* » (*Annales Bened.*, t. II, p. 584).

Pour qu'on recueillît tous les fruits qu'on avait droit d'attendre de semblables dispositions, non seulement communes à la plupart de nos grands monastères, comme nous l'avons prouvé en parlant surtout des travaux de saint Benoît d'Aniane, de ceux d'Ansegise, abbé des trois monastères, de Fontenelle, de Luxeul et de Saint-

notre Directoire Exécutif, *assistés même de la garde polaque*, ont assuré la conservation de ce chef-d'œuvre (*voir* Ferrario, p. 127 et 128, *pro memoria al presidente del directorio esecutivo ; e narratio di un nuovo attentato all'pallio d'oro*).

Les artistes de Saint-Gall cultivaient également avec grand succès la *calligraphie* et la *peinture des manuscrits*. On cite surtout deux moines de ce temps même ; *Sintramne* et *Modestus*, non moins célèbres dans cet art qu'Éribert, calligraphe renommé, sous le même règne de Louis-le-Débonnaire, auquel se rattachent d'innombrables travaux d'art qui tendaient à se reproduire dans sa descendance ; car sa fille, la duchesse Giselle, moins distraite sans doute que ses frères du soin de cultiver l'art chrétien, fit exécuter de belles peintures qu'on voit encore dans une petite église d'Aquilée (p. 46, *de l'Antichita d'Aquileia*), par *Bertoli*, qui donne la gravure de ces compositions représentant *Jésus sur la croix, la Vierge, saint Georges, la donatrice et diverses allégories.*

Germain-de-Flaix [1], etc., etc., mais en outre étendues avec tous leurs développemens à l'Italie [2], qui recevait alors l'impulsion de

[1] Nous avons parlé du peintre français Madalulfe, chanoine de Cambray, qui fut chargé par Ansegise d'orner de peintures les édifices de ses monastères, les plafonds de leurs églises « dormitorium nobilissimis picturis, in maceria et in lequeari... universamque » basilicam variis picturis decorari jussit ». (Voir pour l'ensemble de ces travaux, la vie de ce saint, Dachery et Mabill., t. V, p. 634 et 636, et la *Chronique de Fontenelle*, chap. xxvii, *Spicilége* de Dachery, t. II, p. 280, 281.) Les habitudes de modestie et de simplicité firent souvent exclure les peintures des dortoirs et même des réfectoires, comme on le voit dans la *Vie de saint Benoît d'Aniane* (*apud.* Dachery et Mabill., t. IV, p. 193), et pour les dortoirs, dans ce que dit Mabillon (*Annales Bened.*, t. II, p. 145) de la rigoureuse observation de cette règle d'austérité dans le monastère du Mont-Cassin : « in dor- » mitorio nihil pictum aut variatum »; cependant, vers la même époque, Pascal Ier, mort en mai 824, faisait peindre des portraits de saints dans le dortoir du couvent de Sainte-Agnès (*Annales Bened.*, t. II, p. 443).

Il est vrai que le choix du sujet des peintures, d'où pouvait dépendre tel ou tel inconvénient, n'était pas encore laissé au libre arbitre des artistes, *entièrement dirigés par les pères* et par les *antiques traditions*, comme l'avait consacré, selon la remarque d'*Emérie-David*, le deuxième concile de Nicée, en disant (act. vi, t. IV, col. 360, act. concil., éd. 1714) : « *L'artiste n'invente rien, sa main ne fait qu'exécuter : il est notoire » que l'invention et la composition des tableaux appartiennent aux pères qui les con- » sacrent ; à proprement parler ce sont eux qui les font.* »

Voici le texte applicable aussi à la sculpture : « Non est imaginum structura pictorum » inventio, sed ecclesiæ catholicæ legislatio et traditio..... Atqui consilium et traditio ista » non est pictoris; ejus enim sola ars est, verùm ordinatio et dispositio *patrum sancto- » rum*, etc. »

Qu'on remarque bien cette sentence *canonique* en vigueur depuis le IVe siècle, et qui a régi *l'art chrétien* jusqu'à son émancipation.

[2] La Lombardie même, ce grand foyer de l'exploitation architecturale d'Occident, selon *le système Hope*, nous offrira dans une de nos planches (pl. xix de la ixe série de l'*Album*), une preuve irrécusable du concours des moines à ces belles constructions ; car nous ne pensons pas que l'architecte anglais voie des *maçons de Côme* dans ces hommes *vêtus de noir*, à grandes robes et manches pendantes, placés dans un des tympans de la tribune de la basilique Ambroisienne, en action d'offrir au saint patron de cette église le modèle de cet élégant *ciborium*, contemporain aussi de l'autel d'or cité ci-dessus, que cette *volta* recouvre au moins par sa reconstruction, car on peut croire que les quatre colonnes de porphyre dont la base est restée enfouie, soutenaient une autre voûte peut-être aussi ancienne que la basilique même, dont le sol aurait été exhaussé du Ve au IXe siècle.

Castellione, écrivain du commencement du XVIIe siècle, a donné dans ses *Antiquités Milanaises* (*Thesaurus antiquitatum, etc., Italiæ Alpibus vicinæ*, t. III, p. 487, 488 et 489), des détails qui nous semblent, d'accord avec le caractère d'art, démontrer en effet la *contemporanéité* de l'autel et de la tribune. Nous les discuterons dans l'explication de nos planches, ainsi que les opinions de Puricelli et du docteur Ferrario, tant sur ces deux monumens que sur la mosaïque du chœur que Puricelli (*Ambr. basil.*, fo 133) attribue

France, plutôt que de l'imprimer à l'Angleterre[1], où le pouvoir concentré n'abandonnait pas les traditions des princes de l'Heptarchie et

au moine *Gaudentius*; sans nous prononcer toutefois sur la tradition qui assigne pour origine à toutes ces magnificences la profanation que commit Angilbert en extirpant de la mâchoire de saint Ambroise une dent qui, bien que montée en bague, alla se replacer d'elle-même dans sa sainte alvéole.

Anastase-le-Bibliothécaire, qui écrivait ses *Vies des papes* vers ces époques mêmes, donne sur leurs travaux d'art des détails analogues à ceux tirés de nos annales, et l'on lit également dans Léon d'Ostie que l'abbé du Mont-Cassin (Potto), construisant un temple en l'honneur de saint Michel, le fit orner dans tout son contour de belles peintures et de vers comme ceux que *Rabanus* composait pour nos basiliques « *camque (ecclesiam)* » *et picturis insignibus et carminibus in gyro decoravit* » (*Chron. Cas.*, l. I, c. X, *apud* Muratori, *Script. rer. ital.*, t. IV, p. 275).

[1] Nous avons parlé incidemment (p. 435), des magnificences anglaises qui vinrent aux VIIe et VIIIe siècles offrir, de concert avec la piété de nos rois, un asile à l'*art chrétien* exilé de Rome par l'oppression lombarde. Donnons-en une idée puisée dans les historiens anglais, en nous bornant à la chapelle de *Glastenbury*, que fit élever le pieux roi *Ina*, roi des Saxons occidentaux et reconnu plus tard monarque général de ce peuple. Cette chapelle, dit Guillaume de Malmesbury (*Antiq. Glast.*), était en or et en argent, avec des ornemens et vases en même matière. On employa à sa construction 2680 livres d'argent; à la fabrication de l'autel, 264 livres d'or; au calice et à la patène, 10 livres d'or; à l'encensoir, 10 livres 2 mancis (petits poids de 14 grains) de même métal; aux chandeliers, 12 livres et demie d'argent; à la couverture d'évangiles, 20 livres 40 mancis d'or; aux vaisseaux destinés à contenir l'eau et autres vases employés à l'autel, 17 livres d'or; au vase servant à laver les mains, à celui qui contenait l'eau bénite, 20 livres d'argent; aux statues de Jésus-Christ, de la Vierge et des douze apôtres, 175 livres d'argent et 38 livres d'or. La couverture de l'autel, ainsi que les vêtemens sacrés des prêtres, étaient tissus d'or et richement ornés de pierres précieuses, emplois qui, réunis, comprenaient plus de 365 livres d'or et 2897 livres d'argent.

On doit d'autant plus remarquer le luxe d'un prince du Nord et encore à demi-barbare, qu'il contrastait alors avec les dévastations iconoclastes contemporaines de Léon-l'Isaurien, et avec la pénurie de Rome où Grégoire II, qu'*Ina* vint visiter en 726, après vingt-sept ans d'un règne glorieux, manquait de ressources et de bras pour réparer les murs de la ville. Aussi le prince saxon concourut-il de ses deniers à l'illustration de la ville sainte en y construisant une belle église et le collége anglais longtemps célèbre. Dégoûté des splendeurs de ce monde, comme tant de princes de ces époques, *Ina* se confina dans un cloître et y finit ses jours sous l'habit monastique, ce qui suffit sans doute pour lui mériter le surnom de saint que lui donne le vénérable Bede. Sa femme Etelburge imita cet exemple et prit le voile.

Ce que nous avons dit plus haut (page 435) des abbayes de Wiremouth et de Croyland, et des leçons *pratiques* où Alchuin puisa les enseignemens qu'il importa en France et que sa haute influence y féconda, prouve la suite donnée par les rois saxons aux nobles inspirations d'*Ina*, et nous en trouvons de nouvelles preuves pour l'époque dont nous traitons ici, dans les dispositions d'Ethelwolph, fils et successeur du premier roi de toute l'Angle-

même à l'Orient, où les fureurs iconoclastes n'avaient pas éteint les pratiques d'art [1]; il aurait au moins fallu que les trois fils survi-

terre (Egbert). Ce prince, monté sur le trône en 837, vint en France en 852, accompagné de son fils Alfred qui régna en 871, avec le surnom mérité de *grand*, et poursuivit son voyage jusqu'à Rome, où il se signala par de grandes libéralités, indépendantes même des soins de restauration du collége anglais fondé par *Ina* et de l'extension du *romescot* ou *denier de saint Pierre*, tribut créé par *Offa* et que toute l'Angleterre paya au Saint-Siége jusqu'au schisme d'Henri VIII.

Les liens qu'Ethelwolph serra avec Charles-le-Chauve, dont il épousa la fille Judith, durent contribuer à rendre l'exercice des arts commun aux deux nations, et sans doute aussi à ouvrir un refuge en Angleterre à ceux de nos artistes qui, paralysés par l'action dévastatrice des Normands, purent aller concourir aux magnificences par lesquelles *Alfred-le-Grand* illustra son règne.

1 Quelques circonstances bien constatées suffiront pour démontrer combien l'art était encore vivace en Orient, malgré toutes les tribulations qu'il eut à subir de la part de Léon-l'Isaurien, de son fils et de quelques autres princes impitoyables sur la question *des images*, qui n'impliqua pas, il est vrai, les autres branches connexes de la peinture et de la mosaïque *de pure décoration*, restées en usage même dans les palais de ces princes et dans les églises. (Cedrenus, *Compend. hist.*, p. 518, 540).

A peine le concile de Nicée avait-il consacré de nouveau le culte des images, que le portrait des 318 évêques dont il se composait vint orner la cathédrale de cette ville (*Hodæporicon S. Willebalbi;* apud Canisium, lect. antiq., t. II, part. 1, p. 114), et quoique le système iconoclaste eût prévalu de nouveau sous Léon-l'Arménien, en 819, et même sous son successeur *Michel Balbus*, qui, passé pour ainsi dire de l'échafaud sur le trône, tenta, mais vainement, en 824, d'amener à ses vues Louis-le-Débonnaire, « *ad pacem componendam*, » sed revera ad bellum sacris imaginibus conciendum » (*Annal. Benedict.*, t. II, p. 456); et bien que ce n'ait été que par une fraude pieuse que, mettant à profit, en 842, une grave maladie d'un autre *Michel*, le fils de Théophile, les moines aient obtenu comme concession le rétablissement de leur culte de prédilection, l'empereur *Basile-le-Macédonien*, lorsqu'il voulut plus tard, vers 867, « *racheter par la richesse de ses monumens l'hérésie* » *et les cruautés de ses prédécesseurs* » (Eméric-David, *Disc. hist.*, p. 147), trouva tous les arts prêts à lui venir en aide. « *Aucun empereur d'Orient*, ajoute le même écrivain, » si l'on excepte Constantin et Justinien, n'avait construit autant d'édifices : le jaspe, l'albâtre, le porphyre, y éclataient de toutes parts; les murs, les plafonds, les soubassemens, les pavés, les portiques extérieurs, étaient couverts de peintures, et plus souvent » de mosaïques où l'on voyait représentés, tantôt des fleurs, des paons, des aigles et d'autres » animaux; tantôt de plus nobles sujets : l'empereur, sa famille, ses généraux, les batailles » qu'il avait gagnées, les villes qu'il avait conquises. Le luxe, disent les historiens de ce » prince, et notamment Constantin Porphyrogénète, avait fait de tels progrès, que la » peinture, la sculpture et la mosaïque même ne suffisaient plus : les murs et les pavés d'un » oratoire que Basile dédia au Sauveur furent entièrement revêtus de plaques d'argent » enrichies d'or et de pierreries (ce qui se rapproche beaucoup de l'autel de Milan); les » bases des colonnes étaient en argent, les chapiteaux et les architraves en or; on voyait » en divers endroits l'image de Jésus-Christ peinte *en émail* sur le métal, » tradition im-

vans de Louis tombassent d'accord sur le partage de la succession, si longtemps convoitée de leur père, au lieu de rompre le faisceau d'union, déjà bien faible contre les démonstrations du dehors, et de se susciter de nouvelles et sanglantes querelles, où l'extinction en masse de l'élite des champions de l'empire en ouvrit le paisible accès à tous les assaillans; il aurait fallu surtout que Charles-le-Chauve, cause, involontaire sans doute, des premières dissensions si fatales à la France, se montrât au moins digne d'assumer le fardeau de l'empire de son aïeul qui finit par lui écheoir, en sachant combattre, vaincre ou mourir en prince, au lieu d'exciter la convoitise des brigands du Nord par de honteux tributs lâchement payés; mais telle ne put se montrer la descendance du premier empereur d'Occident, dégénérée tout-à-coup comme celle de Constantin, dont le conflit meurtrier, de Constantin à Constant, et même ceux armés de Constant à Constance, ne se reproduisent que trop dans les haines et les combats des fils de Louis-le-Pieux, avec ce surcroît de gravité qu'ici les héritiers directs furent les Barbares, sans qu'un autre Julien soit venu sauver à nos princes la honte du résultat immédiat de leurs discordes.

Les champs de Fontenay furent, dans ce sens surtout, comme aussi dans l'acception positive, quoi qu'en disent de grands historiens modernes, le vrai *tombeau* de l'empire de Charlemagne et de la monarchie proprement dite : ce choc, triste solution de débats dont

portante pour nous en ce qu'elle assigne une époque précise aux *émaux byzantins* si souvent reproduits dans notre fabrique de *Limoges*.

C'est aussi à l'Orient et à cette dernière époque même qu'appartient sans doute le plus grand prodige qu'ait jamais opéré la peinture, *la conversion de tout un peuple barbare* cédant spontanément aux impressions produites par le tableau des châtimens et des récompenses célestes, qu'un peintre romain, *Methodius*, appelé à Nicopolis, traça sur les murs du palais de *Bogoris*, roi des Bulgares. Ce prince trouva d'ailleurs dans la foi nouvelle, qu'avaient aussi concouru à lui inculquer les leçons et l'exemple des vertus de l'impératrice Théodora et de sa sœur, la force et les moyens de confondre une rébellion armée, et l'occasion d'un hommage au dieu des combats, dont nous avons déjà cité des exemples et que nous retrouverons dans notre moyen âge, jusque sous Philippe-le-Bel. Bogoris, disent les *Annales Bertiniennes*, envoya à l'autel de Saint-Pierre les armes mêmes par lesquelles il triompha dans cette dernière lutte. Si l'on admet avec Dandul (*in Chronic.*, t. XII, *rer. ital.*), qu'avec l'aide de saint Cyrille, apôtre de Salonique, la Moravie et les pays limitrophes, jusqu'à la Russie, suivirent alors l'exemple des Bulgares, ce miraculeux effet de la peinture n'en prendra que plus d'importance.

le scandale épouvantait depuis douze ans le monde, et qui ne suivit que de quelques mois le généreux pardon accordé par Louis mourant à ses indignes fils [1], ayant vu, dans un effroyable pêle-mêle, tomber sans gloire, malgré tant de prouesses, presque toute la noblesse militante de l'empire [2], et l'effroi que les familles survivantes

[1] « *Omnia quæ in me peccavit illi remitto,* » dit-il en parlant de Louis de Germanie, qui lui avait donné le dernier assaut; « *vestrum autem erit illum monere,* ut si ego illi totiens » perperam gesta indulsi, ille tamen, sui non obliviscatur, qui canos paternos deducit cum » dolore ad mortem et in talibus communis patris Dei præcepta minasque contempsit (*Astronom.*, apud Duch., t. II, p. 319).

Quant à ses deux autres fils, il les traita en père qui n'aurait jamais eu à s'en plaindre. A l'exemple de son père, dit le même historien, il partagea vivant ce qu'on appelait « *rem » familiarem,* quæ constabat in ornamentis regalibus, scilicet coronis et armis, variis libris, » sacerdotalibusque vestibus ». Il fit la part de l'église et des pauvres, et donna à Lothaire sa couronne et son sceptre, sous les conditions, bientôt enfreintes, dont nous avons parlé.

[2] Lothaire eut à s'imputer toutes les conséquences de cette effroyable lutte, car ses frères, quoiqu'en mesure de combattre, épuisèrent d'abord tous les moyens de conciliation. La plus fatale de ces conséquences fut l'anéantissement des forces militantes que la France aurait eu à opposer à ses agresseurs du dehors, comme l'expriment les Annales de Metz : « *In qua pugna ita Francorum vires attenuatæ sunt... ut nec ad tuendos proprios fines » in posterum sufficerent.* »

L'historien Nitard, dans ses livres II et III (*apud* Duch., t. II, p. 370), décrit et juge bien ce funeste fait d'armes, dont Hincmar, nommé archevêque de Reims en 845, et par conséquent *témoin irrécusable*, déplore ainsi l'importance et les suites dans ses lettres à Louis II (*ibid.*, p. 476) : « Undè mala multa et maxima increverunt in terra, » usque dum inter carne propinquos et Christianos tantum malum et tam grande periculum » in *Fontanido* devenit, quantum inter Christianos non accidit ex eo tempore quo primum » Carolus cum Ranganfredo in Vinciaco pugnavit : sed non pro illa occisione, quæ facta » fuit in Fontanido, pax in regno provenit, sed tamdiu inter Christianum populum, et carne » propinquos mansit, donec vellent nollent, et seniores et regni primores in tres partes » regnum diviserunt, et per sacramenta ipsam divisionem stabilem esse debere confirma» verunt. »

Cette journée, si fatale à la France, fut donnée dans le comté d'Auxerre; les historiens portent le nombre des morts jusqu'à cent mille, ce qui dépasserait la moyenne donnée par Agnello, contemporain, qui élève la perte des vaincus (Lothaire et Pépin), dont l'armée était bien plus nombreuse que celle de Charles et de Louis, à quarante mille hommes. Nous savons qu'en prenant ainsi à la lettre les historiens et annalistes contemporains, nous nous écartons des données, sans doute plus positives, de la nouvelle école historique, qui déclare « *qu'un pareil massacre, difficile à croire en tout temps, l'est surtout à cette époque » d'amollissement et d'influence ecclésiastique,* et que les hommes de ce temps, ne pou» vant expliquer par des causes politiques la dépopulation de l'Occident et l'affaiblissement » de l'esprit militaire, trouvèrent plus facile et plus poétique à la fois de supposer qu'en une » seule bataille tous les vaillans avaient péri; il n'était resté que les lâches » (M. Michelet, t. I, p. 372 et 373). Mais à part même notre répugnance pour interpréter l'histoire et pour

conçurent d'une telle perte les ayant décidées à rompre les liens de soumission à leur prince, et à constituer cette féodalité si fatale au régime monarchique, et dont les inextricables racines créèrent encore, sept siècles plus tard, de grands embarras au trône. Accourus des points les plus distans de l'empire, sous des bannières fratricides, les fils des paladins du grand empereur vinrent mourir obscurément sur un coin de notre sol, et de la main de leurs frères d'armes, pour un vil intérêt de partage ou d'usurpation, renouvelant ainsi la lutte à jamais odieuse des enfans de Jocaste, moins le véhicule poétique de la fatalité remplacé ici par les plus bas calculs; et cependant l'attrait de cet horrible débat fut tel qu'il n'y eut pas jusqu'à l'archevêque de Ravenne, Georges, qui voulut y prendre part, sous le faux semblant d'entremise officieuse et pacifique, selon son rôle avoué, mais au fond comme usant de ce prétexte pour secouer l'autorité papale qui lui pesait outre mesure. Mal lui en prit d'avoir, pour ainsi dire, contraint le pape à l'adjoindre aux trois légats chargés d'une mission de paix, que la fureur de Lothaire rendit vaine, et d'être intervenu gracieusement et pompeusement au milieu du déchaînement des furies; car les trésors de son église, portés par trois cents cavaliers et destinés à servir de subsides à Lothaire dont il espérait obtenir, par contre, son indépendance de l'autorité papale, n'arrivèrent que pour accroître le butin des vainqueurs [1].

soumettre *ses faits* à des appréciations générales, philosophiques ou spéculatives, nous ne pouvons nous dispenser de voir ici, dans les expressions formelles de la lettre d'Hincmar au fils de Charles-le-Chauve, contemporains s'il en fût de ce *massacre*, la réfutation la plus complète de l'aperçu de notre savant historien.

[1] « Andò, dit Muratori (*Annal.*, t. V, p. 2 et 3), colla maledizione apostolica, perchè ben » conosceva, il pontefice che vano e torbido cervello fosse un tale prelato. Andò, dissi, » con tre cento cavalli, seco portando gran copia d'oro e d'argento, con avere saccheggiato » il resto del tesoro della sua chiesa, ed asportate corone, calici, e patene d'oro, e vasi » d'argento e d'oro e tolte le gemme dalle croci : tutto per far de i regali... » Retenu par Lothaire, qui ne lui permit pas de traiter avec ses frères « doppo la rotta dell' esercito » Lothariano, l'ambizioso archivescovo Giorgio fu preso dai i vincitori soldati, spogliato » del piviale di cui era vestito, etc... tutto il suo tesoro resto in preda a i soldati... », il eût été lui-même envoyé en exil sans l'intervention de l'impératrice-mère Judith. Toutefois, son élégante escorte fut contrainte de regagner l'Italie à pied, en demandant l'aumône. Ce surcroît d'objets d'arts de fabrique italienne ne dut pas ajouter beaucoup à la richesse de nos trésors religieux, si l'on en juge par le sort immédiat que subit dans les guerres ce genre de butin si facilement réalisable.

La défaite de Lothaire, quoique bien plus heureuse, dit-on, pour la France que ne l'eût été le triomphe de ce prince sans foi, mais par cela même plus propre peut-être que son compétiteur Charles à lutter de force ou de ruse contre des barbares, devint bientôt une cause de désastre pour les arts; Lothaire, qui s'était retiré sur Aix-la-Chapelle pour tenter de reprendre l'offensive, à l'aide des Saxons qu'il séduisit en les autorisant à retourner à leurs idoles, et avec l'appui d'Eriold, roi de Danemarck, qui n'avait pas attendu cette permission pour apostasier, ayant mis à profit son séjour dans la ville de Charlemagne pour piller les trésors de ses palais et de ses basiliques, déplorable spoliation qui, commune dès lors à beaucoup de somptueux édifices de France et d'Italie, commence la nouvelle phase de décadence de l'art chrétien, par la destruction de ses richesses monumentales devenues la proie ou le salaire des nouveaux barbares, les Normands [1], et de leurs avides auxiliaires dans l'assaut général de l'Occident, les Sarrasins [2].

[1] Les Normands se hâtèrent de mettre à profit les discordes des trois frères. Selon la Chronique de Fontenelle (*apud* Duch., t. II, p. 387), dès le mois de mai 841, ils brûlèrent la ville de Rouen; au mois de juin, ils détruisirent par les flammes le monastère de Jumiéges « *Gemmeticum monasterium igne cremarunt* » et forcèrent celui de Fontenelle *à se racheter*, sacrifice auquel s'associèrent volontairement les moines de Saint-Denis, en venant généreusement payer la rançon de soixante-huit captifs, « rapinis, ferro ignique » bacchantes monachos populumque cædibus vel captivitate deleverunt et *omnia* templa » et loca flumini Sequanæ adhærentia depopulati sunt, et multis acceptis pecuniis recesse- » runt » (*Chronic. de gestis Normanorum*, 841, apud Duch., t. II, 524); leurs ravages s'étendirent même à l'Aquitaine, comme le dit la Chronique de Fontenelle, sous l'année 844, du port de *Quentawick*. On conçoit quelle atteinte ce premier début même de l'invasion imprévue des hommes du Nord dut porter aux trésors de ces riches abbayes. Mais ces désastres n'offrirent que l'avant-goût d'actes plus généraux et plus terribles encore, car la paix de Verdun ne reconstitua pas le faisceau, mais consacra seulement une nouvelle division de la monarchie française, qui, selon la remarque de Muratori, « unita faceva » paura a tutti, divisa, apri il campo a i *Normanni*, *Saraceni ed ungheri* » *et infligea aux Chrétiens d'Occident une Iliade de maux*. Le torrent déborda de toutes parts: l'Aquitaine, que nous venons de montrer couverte de riches monastères à peine distans de trois lieues l'un de l'autre, fut inondée de ces Barbares, qui y commirent toutes sortes d'excès, s'emparèrent de Nantes, y massacrèrent l'évêque et ses clercs, etc.: « Urbem Nan- » netum agressi, interfectis episcopo et multos clericorum et laicorum, sexusque promis- » cui, depredata civitate, inferioris Aquitaniæ partes adoriuntur » (*ibid.*, 843).

[2] Dans le même temps, la guerre acharnée que se faisaient *Radelgise*, prince de Bénévent, et *Siconolfe*, prince de Salerne, offrait aux Sarrasins, déjà maîtres de la Calabre, de

A ces tristes préludes, toujours accompagnés d'avertissemens

Tarente et de Bari, les mêmes chances de butin ; ces rusés Barbares, auxiliaires de l'une ou de l'autre cause, selon qu'ils y trouvaient leur compte, se faisant payer chèrement leur concours, toujours aux dépens des églises. Ainsi, Radelgise ayant, en 842, dit Muratori, » *spogliata la cathédrale* di Benevento di buona parte del suo tesoro per ingagiare e pa- » gare i Saraceni del suo partito, » Siconolfe se prévalut de ce *scélérat* exemple, et ayant tiré *par force* une grande quantité d'or de sa propre cathédrale (de Salerne), « se ne servè » per impegnare alla difesa de suoi stati il commandante Saraceno di Taranto, chiamato » Apollafar ». L'année suivante, Siconolfe, grâce à ses cupides auxiliaires, venus d'Espagne cette fois, ayant remporté un avantage marqué sur son ennemi, au lieu historique dit *les Fourches Caudines*, fit *honneur* à ses engagemens en s'emparant, dit Léon d'Ostie *(Leo Marsicanus, Chron. Casin.*, lib. I, t. XXV), de l'inappréciable trésor du monastère du Mont-Cassin, pillage qu'il renouvela à plusieurs reprises; il préleva à titre d'emprunt, lors de sa première visite, tant en calices, patènes, couronnes, croix et vases anciens, cent trente-huit livres d'or *très pur*, qu'il s'engagea à restituer par dix mille sous d'or sicilien ; la deuxième, trois cent soixante-cinq livres d'argent et quatorze mille sous d'or, qu'il négligea de consacrer à la restitution promise ; la troisième, la valeur de cinq cents livres d'argent en vases; la quatrième, quatorze mille sous mazati ; et la cinquième, sept mille autres sous, toujours sans s'occuper de réaliser ses promesses *(ibid.*, ch. XXVI). Mabillon remarque *(Ann. Bened.*, t. II, p. 602), qu'il n'épargna même pas, dans son pillage sacrilége, les couronnes d'or que son père *Sico* avait offertes à saint Benoît. Il en fut ensuite de l'Italie comme de la France, des Sarrasins comme des Normands, la possession de l'or en irrita la soif. En 846, les Sarrasins, voyant les deux princes, émules de gloire et de brigandage, réduits, selon l'énergique expression de Muratori, *à se ronger les entrailles*, « *andar si rodendo tra loro le viscere* », voulurent opérer pour leur compte personnel, et, partant d'Afrique ou du cap Misène, remontèrent le Tibre et parvinrent sous les murs de Rome. La résistance qu'on leur opposa borna leurs dévastations aux dehors de la ville sacrée ; mais ces dehors comprenaient alors, comme nous l'avons dit, parmi de nombreux édifices dignes d'assouvir leur rage, les célèbres basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dont la spoliation fut une effroyable calamité pour l'art chrétien et pour les malheureuses victimes des Barbares déçus de l'espoir d'occuper Rome : « *Romam supervenerunt*, » dit *Jean Diacre*, *ecclesia Apostolorum*, *et cuncta*, *quæ extrinsecus repererunt*, » *lugenda pernicie et horribili captivitate diripuerunt.* »

Ici Lothaire subit à son tour les conséquences de l'épuisement de ses ressources guerrières dans les champs de Fontenay. Les secours armés qu'il envoya à son fils Louis II, roi d'Italie, ne purent même tirer vengeance de cette audacieuse agression et d'une immense spoliation que les Sarrasins, dans leur retraite sur Gaëte, étaient en outre sur le point d'étendre aux débris survivant aux *emprunts* faits par Siconolfe au trésor du Mont-Cassin, lorsque le fleuve (le Garigliano), qui les séparait de cette proie, se gonflant par *l'effet d'un orage* concédé aux prières des moines, les contraignit à passer outre et à se contenter pour cette fois de l'ombre. Ce prodige se reproduisit vers le même temps à une grande distance, lorsqu'en 842, un débordement subit de la Seine, vis-à-vis Saint-Denis, vint opposer son *humide barrière* à l'attaque de Lothaire contre l'armée de Charles-le-Chauve séparé de ses alliés : mais ici l'effet fut d'autant plus remarquable qu'il se produisit sans cause évidente, et après deux mois de sécheresse.

célestes [1], succéda bientôt le deuil, et qui plus est la honte de toute la France, réduite à laisser pénétrer sans obstacle dans son sein des hordes sauvages, dont les dévastations excentriques ne signalaient que trop déjà le sort réservé à tout le royaume. Cette fois (en 845), Charles-le-Chauve, relégué dans le monastère *fortifié* [2] de Saint-Denis, put voir de ce lieu même les nefs des hommes du Nord voguer paisiblement « *supra centum navibus Sequanam ingressi* » vers sa capitale ouverte à leur convoitise, et dégarnie seulement en toute hâte de pieuses dépouilles [3], que ces païens ne recherchaient guère alors : mais le comble de l'humiliation pour ce prince et pour

[1] Sous 842, l'auteur des *Annales de Fontenelle* compte plusieurs phénomènes de ce genre : « *Stella cometa, acies* in cœlo, in modum albi coloris nigri et rubei sive viridis, » *claritas summa*, *lunæ defectio*, *terræ motus* validus, *mugitum*, etc. ; et sur 843 : » Iterum *terræ motus* magnus, » répété à diverses reprises et à de grands intervalles de temps.

[2] « *Sive* (disent les *Annales bénédictines*) *is locus tum præsidio munitior erat, sive* » *istic tutiorem patrocinio sanctorum,* quam ullo alio præsidio se futurum confidebat. »

[3] Les moines songèrent d'abord à sauver leurs *corps saints*, trésors les plus précieux à tous égards, puisqu'à part même les sentimens religieux, on a vu plus haut qu'une de ces reliques produisait en offrande jusqu'à deux millions de revenus annuels au monastère de Saint-Riquier. Les plus vénérées de ces reliques étaient celles de *sainte Geneviève* et de *saint Germain.*

Herbert, abbé du monastère de Sainte-Geneviève « *primus sancti Petri* », en enleva le corps de cette sainte, qui avait dédaigné cette fois de détourner la marche du nouveau *fléau de Dieu* ; il conduisit la châsse à Athis (ad Athagium), laissant à la *discrétion* des Normands la basilique, *ornée en dedans comme au dehors de belles peintures et mosaïques* (Etienne, abbé de Tournai, *Recueil des historiens de France*, t. III, p. 72, note D). Les flammes détruisirent cette fondation de Clovis.

Le corps de saint Germain fut conduit à *Combe-la-Ville* (in villam Bregii, Cumbas vocabulo), mais l'influence de son séjour dans la basilique de Childebert résista même à la translation, car l'incendie respecta le lieu consacré au saint, selon ce que dit Aimoin : « Cellæ sancti Germani, quæ prope *Caroli Vennam* sita est, binas ecclesias ab igne, quem » Nortmani subjecerunt, intactas fuisse. » Remarquons, à propos de cette *pêcherie de Charles,* mentionnée dans un diplôme de 816 (*Annal. Benedict.*, t. II, p. 399) sous ce nom de *Piscaria* et de *Karoli Vennam,* que Mabillon traduit par celui de *Challe-Vanne,* que cette simple désignation pourrait offrir un nouveau témoignage du séjour de Charlemagne à Paris et dans notre palais même, dont l'enclos confinait alors avec le domaine de Saint-Germain-des-Prés. Peut-on supposer en effet que ce *vivier* où le grand empereur, grand amateur aussi de tous les exercices, pouvait venir prendre le plaisir de la pêche, comme il prenait si activement ailleurs ceux de la chasse, de la natation, etc., ait reçu, comme de nos jours, ce baptême royal à titre purement honorifique?

les débris de la noblesse française tristement groupée près de lui, fut la mission des envoyés de Ragenaire venant toucher le prix d'une rançon que n'avait même pas annoblie le sort des combats et la gloire d'une défense quelconque : « Rex ægre tandem acquievit, » septem millibus librarum Ragenario duci, aliisque principibus » numeratis qui ad Sancti Dionysii monasterium profecti *regem sa-* » *lutant* polliciti se nunquam redituros; idque sacramento sed pro » more gentis haud sincero confirmat. Ita illi ex urbe præda onusti » discedunt (*Annales Bened.*, t. II, p. 613)[1].

Ces brigands, gorgés sur la foi de leurs sermens, ne tardèrent pas en effet à se montrer parjures. Dès l'année suivante, ils envahirent la Frise, « provincias *et ecclesias vastaverunt* » (*ibid.*, an 846). En 848, ils brûlèrent et dépeuplèrent Bordeaux et plusieurs villes d'Aquitaine; en 850, ils reportèrent leurs dévastations aux champs de la Frise et chez les Bataves, où ils brûlèrent plusieurs monastères; en 853, ayant quitté la Seine, ils occupèrent la Loire, s'emparèrent de *Nantes* et du monastère de *Saint-Florent*; puis, remontant jusqu'à *Tours*, ils brûlèrent cette ville, notamment le monastère du bienheureux Saint-Martin, dont le corps fut transporté à Orléans; puis ils terminèrent cette campagne en brûlant *Angers* et *Bordeaux;* en 855, laissant leurs vaisseaux sur la Loire, ils se dirigèrent sur Poitiers, mais ils trouvèrent du moins quelque résistance chez les Aquitains, tandis qu'une autre horde, après s'être emparé d'Orléans et l'avoir détruit, gagnait la Seine et dévastait les villes

[1] Ce qui démontrerait que l'église de Saint-Germain fut réellement respectée par les flammes, c'est la rentrée triomphante de la châsse dans son sanctuaire même, *immédiatement* « *post discessum* Barbarorum, occurrente cum frequenti clero ac populo ad » *fluvium Biberis* » (le fleuve de la Bièvre). Cet itinéraire fut à peu près celui que les moines firent suivre à leurs reliques lors des autres invasions. Seulement, sur l'avis que quelques détachemens de Barbares suivaient cette direction, ils s'enfonçaient dans les forêts circonvoisines : c'est ainsi que nos villages avoisinant la forêt de *Sénars* furent particulièrement célèbres à ces époques pour avoir servi de refuges aux dépouilles vénérées des grands patrons de la capitale. On voit cependant que le ciel irrité prit quelquefois, quoique tardivement, le soin de venger les outrages de la France, d'après ce que dit la Chronique, à l'occasion du pillage et de l'incendie du célèbre monastère de Sithiu (Saint-Bertin) : « Cum a quodam monasterio nomine Sithiu direpto, incensoque oneratis navibus repeterent; ita divino judicio vel tenebris cæcati, vel insania sunt perculsi, ut vix perpauci » evaderent, qui Dei omnipotentis iram cæteris nunciarent. »

et les campagnes situées sur les deux rives de ce fleuve : enfin, pour couronner cette première série continue de calamités, que nous verrons se reproduire avec un surcroît d'intensité, résultat d'une combinaison infernale, produit d'un concert de destruction entre les Normands et les Sarrasins, les Normands, méconnaissant plus positivement encore les sermens faits à Charles-le-Chauve, envahirent Paris, en 857, et le livrèrent aux flammes. Là, succombèrent les basiliques de *Saint-Pierre*, de *Sainte-Geneviève* et toutes les autres, à l'exception de celles de Saint-Étienne, de Saint-Vincent, de Saint-Germain et de Saint-Denis-de-la-Châtre, qui se rachetèrent par de fortes sommes ; ce qui n'empêcha pas les Barbares de prendre pour ôtages et de conduire en Saxe, Louis, alors abbé de Saint-Denis, et son frère Gosslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, dont la rançon, tirée des trésors de plusieurs monastères, fut fixée à une somme qui excéderait les revenus de certains royaumes [1].

[1] Cette rançon fut immense, mais on est loin de tomber d'accord sur sa valeur réelle. L'annaliste de l'abbaye de Saint-Faron, cité par Mabillon (*Annal. Bened.*, t. III, p. 160), dit : « Tantum auri atque argenti expensa pro Ludovici redemptione, ut non modo universæ regni Ecclesiæ, sed etiam ipsa Roma, suis se ornamentis, opibusque spoliatam » sentiret. Certe ex parte Sancti Dionysii datæ sunt ex *auro sexcenta octoginta quinque* » *libræ, ex argento tria millia ducentæ quinquagenta* ; præter vassallos, eorum uxores » ac liberos. » Les éditeurs des historiens de France ont supputé (t. VII, p. 73) que ces matières pouvaient s'élever à environ 1,500,000 fr. de notre monnaie, ce qu'admet aussi M. Michelet ; mais Dulaure, aux yeux de qui sans doute un royal abbé ne pouvait se racheter à trop haut prix, porte (t. Ier, p. 311) le prix de cette rançon à 10 millions. Celle d'un autre Louis, notre grand roi, fut bien moins élevée ; les Sarrazins se montrèrent plus généreux que les Normands : « Le Roy dit et promist aux amiraus qu'il paieroit » volontieres les 500 mille livres pour la delivrance de sa gent, et *Damiette* pour la déli- » vrance de son cors ; car il n'estoit pas tel, qu'il se dust desraimbre (racheter) à deniers » (toujours de la dignité, même dans le malheur !) Quant le soudanc oye ce, il dit : Par » ma foy, larges est le Frans quant il n'a pas bargigné sur si grant somme de deniers ; » or, li alés dire, fist le soudanc, que je li donne cent mile livres pour la rançon paier. » La liberté que le roi Jean recouvra en 1360, par le traité de Brétigny, après quatre années de prison, coûta à la France trois millions d'écus d'or, indépendamment des stipulations territoriales et autres, et de l'espèce de vasselage qui pesa lourdement plus tard sur notre patrie, par suite de l'omission due à l'habileté anglaise et à la loyale incurie du roi Jean, dans la ratification de ce traité, de son art. 12, contenant les renonciations respectives d'Édouard à la couronne de France, et de notre prince à la souveraineté des provinces par lui cédées.

Quant à François Ier, son escapade chevaleresque de Pavie, chèrement payée par le traité que Charles-Quint fut obligé de sceller lui-même, sur le refus de son chancelier,

Et cependant tandis que ces bandits, avides de pillage, promenaient ainsi impunément leurs fureurs dans nos plus belles provinces, s'acharnant surtout aux monastères, dont les dépouilles offraient alors à la cupidité l'aliment le plus réel, le culte des arts, de *l'art chrétien surtout*, jetait encore quelqu'éclat, en France même. Charles-le-Chauve avait fait vœu de réparer tous ces ravages, et même de rendre aux églises leur ancienne prospérité (voir *Annales Bened.*, t. II, p. 604; et pour la situation des monastères à cette époque, la lettre 32e de *Loup*, abbé de Ferrières, à Louis, abbé, *apud* Duch., t. II, p. 748); mais l'entreprise était au-dessus de ses forces, d'après les calamités qui se joignirent à ce fléau dévastateur, telles que des inondations où l'on vit se joindre de nouveau la Seine, la Loire et la Meuse, une invasion de loups affamés, etc., et surtout à raison des assauts que recevait la puissance de ce prince, des révoltes partielles d'abord des Aquitains qu'il traita moins dédaigneusement que les Normands, en portant de sa personne le siége devant Toulouse contre Bernard, en 844 [1], et contre Pépin, en 850; puis des Bre-

honteux de ses clauses onéreuses, fit sortir de l'épargne publique et privée *deux millions d'écus d'or au soleil*, non compris les 40 mille écus de *tare* ou écus à faux poids, que Duprat voulut glisser dans ce solde, mais qu'il fut contraint d'échanger contre d'autres de bon aloi.

On voit que nos abbés du IXe siècle valaient au moins nos rois des XIIIe, XIVe et XVIe.

[1] Ce que nous savons de la manière dont Charles-le-Chauve occupa ses *loisirs* lorsqu'il assiégea Toulouse pour la première fois, en 844, vient appuyer la légende que nous donnons sur la construction du monastère de *la Grasse* par Charlemagne, pendant le siège de Carcassonne, en prouvant que ces princes religieux cherchaient, surtout dans ces circonstances, à se rendre le ciel favorable par l'accomplissement de pieux devoirs : « Obsi- » dionis tempore Carolus versabatur in suburbano monasterio Sancti Saturnini » (c'est là où l'on suppose qu'il donna à ce monastère le manuscrit dit de saint Sernin, existant aujourd'hui dans la bibliothèque particulière du roi), « ubi varia præcepta edidit. In primis » regiæ defensionis litteras cum libera eligendi abbatis facultate obtinuit religiosus vir » Dommulus, abbas ex monasterio Sancti Petri, quod ipse in pago Bisuldunensi cum » Ramponis Marchionis consensu *propriis manibus extruxerat* » (encore un monastère construit à cette époque avancée par *les propres mains des moines*); « consimile privile- » gium Sunifredo abbati..... Geila abbas monasterii *Sanctæ Gratæ* » (ce monastère de la Grasse existait donc bien certainement en 844)... « parem confirmationem idem impe- » tratum a Berario archiepiscopo, pro monasterio Sancti Pauli... ibidem privilegium » impertitum *Recesindo* abbati monasterii Sanctæ Mariæ apud Arulas, etc., etc.; » tous diplômes ainsi datés : « *Actum in monasterio Sancti Saturnini dum obsideretur* » *Tolosa.* »

tons, dont le duc, *Nomenoë*, le força à la retraite et conquit son indépendance. Ces embarras s'accrurent, en 857, de la rébellion des autres provinces irritées de son impuissance à les préserver des atteintes des Normands; ce qui força le malheureux Charles à se retirer en Bourgogne, tandis que son frère Louis, roi de Germanie, cédant sans nul effort aux vœux des révoltés, se repaissait des anciens projets de Lothaire récemment mort sous le froc [1], et régnait

[1] Depuis que le sort des armes avait trompé son espoir et confondu ses projets ambitieux, Lothaire, trahi par les élémens même, puisqu'un gonflement subit de la Seine, après deux mois de sécheresse, l'empêcha de prendre l'année suivante devant Saint-Denis une glorieuse revanche, vit tout-à-coup pâlir son astre et fléchir son renom de talens et de valeur déjà compromis par l'insulte gratuite faite à Rome par les Sarrazins. Réduit à se réconcilier avec ses frères, en 847, il s'associa en 849 ou 850 son fils Louis II, roi d'Italie, et fit proclamer empereur ce prince que Muratori nous montre, sous cette éminente qualité, faisant en 858 *office de valet* du pape, en tenant la bride du cheval de Nicolas I[er] « a guisa di un valetto » (*Annali,* t. V, p. 50). Le découragement toujours croissant de Lothaire fut tel que lorsqu'en 851 les Normands, avec une flotte de deux cent cinquante-deux vaisseaux, débouchant par la Frise, ruinèrent les principales dépendances de son empire, Gand, Trèves, Cologne, et jusqu'à Aix-la-Chapelle dont ils brûlèrent le palais (*Chron. de Nort., apud* Duch., t. II, p. 525. *Chron. Fontanell.*, Mabillon, *Annal.*, *etc.*). Ce fougueux promoteur de guerres intestines, au lieu de se mettre en campagne pour défendre ses peuples et ses foyers, s'en tint, comme devant Rome, au rôle passif que Charles-le-Chauve choisit devant Paris. Les plaisirs de la chasse et une violente passion pour deux *concubines* qu'il s'attacha ouvertement après la mort récente de l'impératrice Hermangarde, épuisaient les restes de la dévorante activité de ce prince, dont la turbulence inquiète détruisit l'œuvre de son aïeul, lorsque atteint d'une maladie grave dont il put pressentir l'issue, il eut à peine le temps de convoquer ses barons pour le partage de ses états entre ses trois fils, et d'aller essayer d'engourdir ses remords dans les austérités du cloître. Retiré dans le même monastère de Prum (diocèse de Trèves) où il avait confiné Charles-le-Chauve enfant, il ne fit, pour ainsi dire, qu'y paraître et mourir après une résidence de six jours (le 28 septembre 855). Non contens de l'illustration qu'ajoutaient à leur maison ce séjour et cette mort constatés par le tombeau de marbre noir placé au milieu du chœur de leur église et par la riche croix contenant deux agates de grand prix, dont l'une représentait l'empereur Lothaire (*Voyage littéraire de* 1724, p. 273), les moines, dit Muratori, placèrent Lothaire au rang des saints « solamente perchè incalzato dalla vicina morte, per qualche giorno portò » le divise di monacho. »

Ce savant italien, que nous consultons également ici parce qu'il s'agit encore d'un de *ses* princes, lui reproche surtout d'avoir introduit et répandu en Italie l'abus, déjà existant en France, de donner les monastères, tant d'hommes que de femmes, en *commande* (o sia in *governo*, dit-il ailleurs) aux évêques et autres ecclésiastiques, aux impératrices et aux princesses royales, et même aux *séculiers de cour et de guerre,* abus qui s'accrut démesurément les années suivantes *« piu forza avendo i cativi, che i buoni esempj nel cuor*

en maître dans les autres parties du royaume, que son imprévoyance l'empêcha de conserver. Mais ce que ne pouvait faire le prince, plus occupé d'ailleurs de réglementer les couvens que de les construire, les évêques, les abbés y pourvoyaient avec leurs ressources locales, et grâce à la générosité des fidèles : ainsi l'on vit *Hincmar*, parent de Bernard II, comte de Toulouse, dès que sa nomination par le

» *guasto de gli nomini* » (*Annali*, t. V, p. 45). La France a bien d'autres reproches à faire à ce prince, dont nous donnerons le portrait d'après la peinture du Psautier *écrit en lettres d'or*, que Martenne et Durand virent en 1724 dans l'abbaye de Saint-Hubert (Ardennes). On y remarquera (pl. x de la 8e série de l'*Album*) que le costume ne diffère pas de ceux des configurations authentiques de Charlemagne que nous plaçons en regard; que sa couronne, quoique *impériale*, était *ouverte*, et que son sceptre ne consistait que dans un long bâton à pomme simple.

On doit peu s'étonner que Lothaire, dont la vie est empreinte de crimes et de désordres, ait, *au moment de la perdre*, consacré ses derniers momens à la religion et préféré pour sépulture un cloître à son trône. Imbu, dès l'enfance, des principes de son père, et vivant plus tard même dans l'intimité d'évêques et d'abbés tels que Adalhard, Wala, etc., qui, pour être rebelles à l'autorité légitime, ne brillaient pas moins par une éclatante piété, il conciliait très bien l'essor de ses fougueuses passions avec les exigences religieuses de l'époque, et son nom se rattache à la fondation d'un grand nombre de monastères, en Italie surtout, et de plusieurs hôpitaux placés toujours à proximité des monastères, pour *les voyageurs et pèlerins*, *les hôtelleries* étant très rares alors, comme le remarque Muratori.

Parmi ces fondations *impériales*, nous citerons comme rappelant un glorieux souvenir de notre histoire moderne, celle du monastère de *Marengo*, qu'il créa en 825 dans le lieu même où il tenait *sa cour royale* (Muratori, *Annali d'It.*, t. IV, p. 523, et *Antichita*, dissert. XXXVII); car dans ces plaines célèbres dans nos annales et où nous ne vîmes guère, à l'époque même de cette illustration, que des champs sans limites et quelques mûriers sillonnés par la foudre des combats, existait alors une forêt et une résidence royale. C'est ce que prouveront d'ailleurs les deux citations suivantes : en 898, le jeune et vaillant empereur Lambert, le *Mars* de l'époque, selon l'historien Liutprand, fut informé de la révolte d'Ildebrand, puissant comte, et d'Aldebert II, duc et marquis de Toscane, tandis qu'il se livrait à son plaisir favori *dans la forêt de Marengo* « mentre godeva il divertimento suo favorito *nella foresta di Marengo* (Muratori, *Annali*, t. V, p. 227, d'après Liutprand, *Hist.* I, c. 10); et ce qui prouve que le lieu était déjà inspirateur pour la valeur guerrière, c'est le coup de tête de cet empereur qui décida la journée par une belle *charge*. Sans attendre la réunion de son armée, il se précipita en toute hâte avec cent cavaliers sur l'armée des révoltés qu'il *trouva endormie* pour avoir *vuidé* tout le jour de nombreux tonneaux « *per aver votate nel giorno innanzi botti* », et la mit dans la plus complète déroute : mais ce jeune prince ne triompha que pour succomber cette année même et dans son séjour de prédilection (Marengo), à une chute de cheval, d'autres disent à la vengeance du fils de *Mainfroi*, comte de Milan, qu'il avait fait décapiter. Voici la version de Liutprand (l. 1, c. 12) : « Ajunt sane, hunc regem, dum in luco *Marinco* venaretur (est

concert unanime du peuple et du clergé, l'eût investi, en 845 (l'année même de l'occupation de Paris par les Normands), de l'évêché de Reims, vacant depuis dix ans par la déposition d'Ebbon, s'efforcer de mettre un terme à la *désolation* qui régnait dans ce diocèse peuplé cependant de prélats et de prêtres illustres, dont Mabillon a consacré les noms et les titres (*Annales Bened.*, t. III, p. 616). Flodoard, dans son *Histoire ecclésiastique de Reims* (l. III. ch. V), nous montre avec quelle ardeur cet illustre prélat, dont nous opposons plus haut le témoignage historique aux supputations du savant M. Michelet, s'occupa, malgré les graves distractions de sa polémique religieuse avec Godelscale et autres, de reprendre les travaux laissés inachevés. Il semble avoir pris à tâche de faire refleurir dans l'ornementation de sa basilique les arts refoulés par l'invasion sur les points restés intacts: peintures, vitraux, tapisseries, et jusqu'au pavage en mosaïque, « sur » lequel on ne pouvait marcher, dit saint Bernard, sans atteindre la » figure d'un ange ou d'un saint, » tout, ainsi que l'accroissement prodigieux que reçut *la bibliothèque de Saint-Remi*, fut l'ouvrage de ce prélat et l'œuvre de ces temps de malheurs; et lorsqu'après trente-sept années d'épiscopat, atteint à son tour par l'irruption normande, il se retira à Épernay, où il finit saintement ses jours près du corps de saint Remi, qu'il avait du moins soustrait à la profanation, les arts, plus en deuil que jamais par le progrès de la décomposition sociale, lui payèrent, dans sa cathédrale même, un tribut dont fait foi le curieux bas-relief donné par Montfaucon (*Mon. fr.*, t. I, pl. XVIII), monument du plus grand intérêt, si son authenticité, comme œuvre contemporaine, était incontestable, puis qu'il résoudrait plusieurs difficultés liturgiques sur les *mitres* et les crosses du IXe siècle, et même sur la forme des églises, telles que celle que tient *Charles-le-Chauve*. En plaçant près de ce specimen de la statuaire de cette

» enim ibidem miræ magnitudinis et amœnitatis lucus, adeo venationibus aptus), et sicut » moris est, apros effreni consectaretur equo, cecidesse, collumque fregisse. » C'est ainsi qu'était mort aussi le vaillant Astolphe, roi des Lombards, et qu'un grand nombre de princes payèrent de leur vie ce délassement royal.

Muratori dit expressément d'ailleurs (*loc. cit.*, p. 231), en parlant du bois de Marengo, dans le territoire duquel fut construit la ville d'Alexandrie : « dura tutta via un *castello* in » quelle parti, che porta il nome di Marengo mentavato da *Leandro Alberti* et del *Ma-* » *gino.* » De ce lieu, nous, nous ne connaissons que les *plaines*

époque que nous donnons (pl. XIV de la 5[e] série de *l'Album*) les témoignages plus irrécusables encore de la peinture des manuscrits du même temps qu'offrent *l'hommage des chanoines de Tours*, de la Bible dite de Charles-le-Chauve, et les deux portraits de Lothaire (pl. X de la 8[e] série), notre but est de donner une idée complète de l'état de nos arts vers cette époque de nouvelle décadence, si l'on compare ces produits, par exemple, à l'autel de l'Ambroisienne. En tous cas, on pourra se convaincre, par l'accord du costume dans ces productions diverses, que non seulement nos princes, mais leurs officiers même, conservaient alors, comme habit d'*apparat* et comme vêtement *militaire*, le costume *greco-romain*, que nous retrouverons encore dans des miniatures du XI[e] siècle.

D'autres exemples s'en produiraient encore, et sans y appliquer des recherches aussi étendues que sur le règne de Louis-le-Pieux, nous citerons la cathédrale d'Auxerre, dont l'évêque Heribald (ou Heribold), exilé en 833 comme partisan de Lothaire, puis rentré en grâce près de Charles-le-Chauve, en 841, continuait les traditions de son prédécesseur Angelelme, qui, entre autres dons à l'église du Sauveur, offrit « *tabulam argenteam*, cum *signo sonorissimo*, seu campana (*Annal. Bened.*, t. II, p. 323), et enrichit sa cathédrale et l'église de Sainte-Marie, disent les historiens d'Auxerre (Labbe, *hist. episc., Autiss.*, cap. 35 et 36, — Le Bœuf, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, t. I, part. 1, p. 173, 178), de tout ce que les arts de cette époque pouvaient ajouter à l'éclat des travaux *d'Angelelme*.

C'est aussi à ces époques de perturbation générale qu'on attribue la *restauration* par Charles-le-Chauve de la *vieille église* de Saint-Bénigne de Dijon [1], que les Annales bénédictines nous présentent comme ayant été « *resecta et reformata* en 828, en la distinguant de la nouvelle qui, d'après ce qu'on lit (t. IV, p. 139), n'aurait été *inchoata* qu'en 1001. Dans la question agitée sur *l'origine des vitraux peints* par le savant *Eméric-David* (*discours historique sur la peinture*, p. 151),

[1] On lit à ce sujet dans la *Gallia Christiana*, que « Bertilo (vingtième abbé de Saint-» Bénigne) tempore Caroli Calvi et Isaac episcopi Lingonensis, instauratorum hujus cœnobii » circa A. C. 870, inter sepulchra sanctorum tumulari meruit, ut est in chron. Beni-» gniano, ubi Carolus Calvus dicitur *princeps erga cultum ecclesiæ studiosissimus et* » *ædificator ecclesiarum Dei* », titre qu'il mérita en effet, mais seulement dans les répits que lui laissèrent les tribulations de son règne.

on rattache même à cette *restauration* du IX[e] siècle, l'exécution d'un *très ancien vitrail* représentant le martyre de sainte Paschasie, qu'un chroniqueur de Saint-Bénigne, qui vivait en 1052, disait exister dans ce monastère et provenir de cette vieille église ; mais ne compliquons pas nos généralités par des discussions spéciales qui trouveront place dans leur cadre.

Ce que nos recherches nous permettent de constater sur la continuation du règne de Charles-le-Chauve, c'est que ce prince, porté vers l'amour des lettres que lui inspira sa mère, et dont les encouragemens, dans cette matière, s'étendirent même, comme ceux de Charlemagne, jusqu'aux savans étrangers, tels que l'irlandais Jean Scot, dirigea bien plus cette culture sur les questions de mysticisme religieux, la prédestination, l'eucharistie, le libre arbitre, la rédemption, etc., que vers les enseignemens libéraux dont les écoles du palais avaient été saisies, même sous son aïcul ; que, doué aussi des principes religieux de son père, il ne l'imita que dans ses faiblesses, enchérissant même sur sa condescendance pour sa femme, jusqu'à faire présider un *concile* par *Richilde* [1], et qu'il le surpassa dans ses accès de cruelle sévérité [2], mais sans chercher à imprimer

[1] Sœur de Bozon, qui fut depuis roi d'Arles, Richilde eut d'abord l'art de passer du concubinage dans le lit conjugal en 780. Son ascendant, qu'alimenta la survivance successive de quatre fils morts en bas âge, devint tel, qu'elle parvint à siéger dans l'assemblée *des évêques*, qui constituait alors à elle seule *le pouvoir* proprement dit, les nobles, retirés dans leurs domaines depuis le pacte qui suivit la journée de Fontenai, ne s'occupant que d'organiser leur indépendance féodale, but d'efforts essayés, mais contrariés depuis deux siècles.

[2] Il faudrait en revenir à *la fatalité*, renouvelée des Grecs, et que nous avons écartée plus haut dans l'assimilation de ces faits historiques avec ceux de la race des Atrides, si l'on admettait avec *Odo Ariberti* (dont la chronique a été publiée par Baluze) que Charles-le-Chauve, qui, craignant sans doute de trouver un autre Lothaire dans son fils Carloman, pris en récidive de rébellion flagrante, lui fit crever les yeux en l'enfermant dans l'abbaye de Corbie, aurait en outre, nouvel *Oreste*, égorgé de sa main son *père... putatif* du moins, ce Bernard, duc de Septimanie, qu'il venait d'assiéger dans Toulouse en 844, pour le punir de sa conduite plus que douteuse dans la campagne de *Fontenai*, et de son attachement à Pépin II. Selon le chroniqueur, malgré la paix *signée avec le sang de Jésus-Christ*, Charles, à qui Bernard vint se présenter dans le monastère de Saint-Sernin, lui aurait, pour tout accueil, plongé un poignard dans le cœur en s'écriant : *Malheur à toi qui as osé souiller le lit de mon père et de mon seigneur !* Il est vrai que le lien de considération directe envers sa mère venait de se briser par la mort de Judith (en 843); mais il en restait encore assez d'autres. Aussi la décapitation de Bernard, par suite d'une sentence de la diète tenue en Aquitaine, nous paraît-elle un fait plus probable.

une direction utile aux travaux auxquels il attacha son nom ; que, tourmenté à son tour de désirs ambitieux, de soif d'ostentation, malgré les funestes exemples de ces déplorables passions chez ses frères et même chez son fils Carloman, trop fidèle imitateur de ses oncles, plutôt que de veiller à l'intégrité de son royaume déchiré par les Barbares, morcellé par son frère, il allait à l'étranger étaler un vain luxe et des prétentions à un titre qui ne lui échut que trop tôt, comme prix de la course [1], puisqu'à peine investi, en 875, de l'autorité qu'il convoitait depuis longtemps, il sentit tout le poids de cette nouvelle couronne et son insuffisance pour la porter. Sa fuite en toute hâte du théâtre même de son exploitation impériale, à la seule nouvelle de l'approche de son neveu Carloman, dénote en effet une faiblesse impardonnable dans un prince d'ailleurs brave, dit-on, et surtout vaniteux, et explique mieux que l'*accoustrement superbe de Charles II* [2] le complot dont son médecin juif aurait été l'exécuteur, en profitant d'un séjour dans un lieu écarté des Alpes pour ne pas rendre à la France un prince qui venait de se montrer incapable de la défendre contre tant d'ennemis ; en un mot, que ce prince, hors d'état de maintenir et de féconder par des soins bien entendus l'impulsion donnée aux arts et aux lettres par ses deux prédécesseurs, ne put qu'assister à leur agonie, prolongée par la vitalité de la constitution monastique ; et que, malgré quelques lueurs subséquentes produites par cette vitalité même, c'est à vrai dire de la fin du règne de Charles-le-Chauve que date pour la France l'extinction des

[1] « Quanta potuit velocitate Romam profectus est », disent les Annales de Fulde, confirmées sur ce point par d'autres traditions historiques. Ce fut donc moins à son droit qu'à l'avance qu'il prit sur ses compétiteurs, les fils de son frère aîné, Louis-le-Germanique, qu'il dut le glorieux titre d'empereur, bien déchu dès lors de l'éclat qu'il avait reçu de son grand-père, comme en témoigne cette expression de Muratori en parlant de cet empressement même de Charles-le-Chauve : « Che si mise in assalto per venire a prendere questa *pingue eredità.* »

[2] Dans son *Histoire des neuf rois Charles* (p. 101), Belleforest impute pour ainsi dire à la raideur et au costume de Charles-le-Chauve les malheurs qui pesèrent sur son règne : » *Et tout ainsi,* dit-il, *que ses prédécesseurs et anciens rois de la courtoise France* » *s'estoient montrez gracieux et communicables, cestuy-cy se montra intraictable et* » *orgueilleux, non seulement à l'*ACCOSTER, *ains encore à l'*ACCOUSTREMENT, *car il allait* » *vestu à la* DALMATIQUE, *portait une couronne ou thiare persianne de soye sur la* » *teste, etc. Aussi gaigna Charles la male grâce de ses sujets pour cette insolence.* »

grands fanaux allumés sous Charlemagne et dont son imitateur Alfred-le-Grand raviva l'éclat pour l'Angleterre vers cette époque même ; et qu'on peut faire remonter à 875 le point de départ de l'ère ténébreuse classée[1] communément, et par Muratori lui-même, sous la dénomination du *siècle de fer* (Xe siècle), et qui pesa de tout son poids sur quelques contrées d'Occident seulement, la sagesse des empereurs d'Orient les ayant longtemps garanties de nouvelles secousses[2].

[1] La remarque suivante, faite par cet écrivain à l'occasion de la mort de l'empereur Louis II, en 875, prouve qu'il n'entend pas non plus faire partir le siècle de fer de la révolution centenaire, et que cette funeste période s'agrandit pour l'Italie, comme pour la France, d'une triste et longue anticipation : « E questo mancar di successori abili all' » imperio cominciò a turbar la pace....; anzi cominciò quì la Rovina dell'Italia, che restò » priva del sovrano abitante in essa e così potente, che teneva in freno la prepotenza e » l'ambizione de gl'inferiori..... (*Annali d'Ital.*, t. V, p. 111). »

[2] Nous avons dit qu'au milieu même de leurs persécutions *iconoclastes*, les empereurs d'Orient, du IXe siècle surtout, poursuivirent l'exploitation en grand d'un luxe auquel tous les arts durent prêter leur concours : citons-en une preuve dans ce que fit *Théophile*, fils de Michel-le-Bègue et père d'un autre Michel, collègue de Basile Ier, dont nous reparlerons plus loin.

Ce prince, qui mourut en 842, l'année même où le sang versé à Fontenai éteignait pour longtemps les splendeurs de la France, et « que l'histoire aurait moins maltraité, dit Le « Beau (liv. LXIX, t. XIV, p. 508), s'il n'eût été *iconoclaste*, ou si des iconoclastes avaient « écrit sa vie », quoiqu'accusé d'avoir *chassé d'Orient tous les peintres*, en cédant aux suggestions fanatiques du magicien Jean Lécanomante, son ancien précepteur, n'en conquit pas moins de grands titres au renom de protecteur des lettres, par l'appui qu'il donna au philosophe Léon, et des arts, d'après ce que disent les historiens orthodoxes eux-mêmes (Leo. *gramm.*, Cedren., etc.) du luxe que lui fit déployer l'influence de ce briseur d'images. Au retour d'une ambassade chez les Ismaëlites, où il avait porté le faste jusqu'à se faire voler à dessein, par pure fanfaronnade de libéralité, dans le palais du calife, un des deux bassins d'or enrichis de pierreries que Théophile lui avait remis avec 400 livres d'or, Jean Lécanomente ayant apporté à son prince « le plan d'un superbe palais que les califes » avaient fait construire à Bagdad, ville qui le disputait alors à Constantinople en grandeur » monumentale, Théophile en fit bâtir une sur le même modèle ; il l'accompagna de jardins » et de cinq églises, dont l'une fut une des plus grandes et des plus magnifiques de Constantinople. Elle était surmontée de trois coupoles ; la voûte, *entièrement dorée*, portait » sur des colonnes de *marbre d'Italie;* les murs étaient incrustés de marbres divers. Vis-» à-vis s'élevait un portique nommé le *sigma*, à cause de sa forme ; il était soutenu de » quinze colonnes de marbre de Phrygie. Ces deux édifices avaient des souterrains de même » forme que la partie supérieure (comme plusieurs de nos anciennes cathédrales, entr'autres » *Chartres*). La place devant le *sigma* était ornée d'une fontaine dont le vaste bassin était » revêtu *de lames d'argent* sur les bords (luxe périssable s'il en fut). L'empereur qui, » dans les premiers temps, faisait remplir le bassin de fruits de la saison, qu'on abandonnait au pillage du peuple, prenait le plaisir de ce spectacle sur un trône brillant d'or

Rien ne démontre mieux l'influence qu'exercent le caractère personnel et la conduite du prince sur la culture des sciences, des arts et des lettres dans sa nation, et en général sur tout ce qui tend à

» et de pierreries.... Il avait des palais pour toutes les saisons, où les plus beaux marbres, » le porphyre, les *peintures*, les ouvrages de *marqueterie*, l'or, l'argent, les pierreries, » étaient prodigués. Il était passionné pour les bijoux précieux, tant par le travail que par » la matière. Les écrivains de ce temps-là vantent beaucoup un arbre d'or sur lequel des » oiseaux de même métal faisaient entendre un ramage artificiel, et deux lions d'or, de » grandeur naturelle, dont les rugissemens imitaient ceux des véritables lions » (*Le Beau*, c. LXIX, t. XIV, p. 456 et suiv.); ce qui n'empêcha pas ce prince fastueux d'amasser d'immenses richesses, puisque, selon Cedrenus (p. 544) et Zonaras (t. II, l. XVI, p. 157), sa veuve *Théodora*, avant de s'enfermer dans un cloître pour y gémir sur les désordres et la dépravation de son fils Michel, publia l'état des économies léguées à ce fils ingrat, lesquelles s'élevaient à 218 mille marcs d'or et à 600 mille marcs d'argent.

Le parti que tira de ces économies ou de toutes autres ressources Basile I[er], dit le Macédonien, d'abord *mendiant*, lorsqu'associé au trône de ce Michel, en 866, *pour, comme écuyer, avoir réussi à dresser un cheval*, il s'en trouva seul maître l'année suivante, est assez bien constaté par la citation extraite (p. 504) du discours historique d'Éméric-David, et confirmé par les narrations authentiques du petit-fils de Basile, Constantin Porphyrogénète, pour que nous n'ayons pas à y revenir ici; mais ce qu'il nous importe d'établir, c'est l'espèce de repos dont jouit l'Orient pendant plus d'un siècle, grâce au soin que mit Basile à consolider sa brillante dynastie, commencée dix ans avant la mort de Charles-le-Chauve, et au moment même où celle de Charlemagne se précipitait à grands pas vers sa chute.

Quoique complice, à quelques égards, de la grande scission religieuse connue sous le nom de *schisme* des Grecs, question de *pure préséance* entre les églises de *Rome* et de *Constantinople*, déjà tranchée sous Théodose, mais reproduite avec acharnement par *Photius*, patriarche de Constantinople, Basile I[er], dont nous avons signalé plus haut les grands et riches monumens d'art chrétien, n'en resta pas moins fidèle à ses propres erremens en cette matière, lorsqu'à la mort de saint Ignace, en 878, il eut la faiblesse de rappeler au patriarchat le sophiste qu'il avait fait déposer en 868 par le concile auquel assista notre célèbre pourvoyeur de traditions sur l'*art chrétien*, Anastase-le-Bibliothécaire, et il ne légua, sous ce rapport, à ses enfans que de grands et nobles exemples.

Son fils, son collègue et son successeur (de 886 à 911), *Léon VI*, dit le *sage*, le *savant*, ou le *philosophe*, dernier titre tiré, dit-on, de sa valeur relative comparée à celle de son collègue Alexandre, et qu'aurait pu lui mériter aussi les quatre mariages qu'il subit, prouva du moins, en révoquant *Photius*, et par ses travaux législatifs (les *basiliques*) et littéraires (ses cent treize *novelles*, ses *epitomes*, sa *tactique*, etc.), qu'il chercha, malgré les malheurs de son règne de ving-cinq ans, plutôt à consolider qu'à détruire l'œuvre de gloire de son père; et son petit-fils *Constantin Porphyrogénète*, en s'attachant à décrire les magnificences d'art produites par la noble passion de son aïeul, et même en s'occupant de les accroître par un travail manuel *dont il tira ressource* pendant les vingt-cinq premières années de son règne de cinquante ans, témoigna plus vivement encore qu'il en sentait tout le prix.

Un témoignage plus explicite encore de l'éclat continu dont resplendissait, vers le milieu

alimenter ces sources vivifiantes, à la fois la cause et la preuve de la prospérité publique, que le contraste qu'offrent à cet égard, à partir des dernières années du règne de Charles-le-Chauve, les divers états

du Xe siècle, la capitale de l'empire d'Orient et la cour de ce dernier prince, résulte de ce récit de l'historien *Liutprand*, qui y séjourna en 948, à titre d'ambassadeur, et qui dit, en parlant du palais de l'empereur (*Hist.*, l. v, c. ix) : « Non pulchritudine solum, verum » etiam fortitudine omnibus quas unquam videram munitionibus præstat »; lui, qui habitait la belle Italie! Il est vrai qu'alors le studieux Constantin, longtemps annihilé par l'ascendant de ses trois collègues, jouissait de toute son indépendance sous l'autorité de sa mère *Hélène*.

Les curieux récits de Liutprand, élevé tout-à-coup du rang de secrétaire du roi d'Italie *Bérenger* à la dignité d'ambassadeur, par cela seul, dit-il, qu'il parlait grec, nous offrent en même temps le tableau du contraste existant alors entre la parcimonie des souverains d'Italie et les procédés d'autres princes. Soit oubli, soit avarice, Bérenger n'avait chargé Liutprand d'aucun présent pour l'empereur d'Orient; mais, informé des *cadeaux* qu'avaient offerts, en pareille occurrence, les ambassadeurs d'Othon et du roi maure qui régnait sur l'Espagne, Liutprand ne voulut pas se présenter les mains vides, et il pourvut de sa bourse aux présens diplomatiques. Sa libéralité n'aurait été, il est vrai, rien moins que ruineuse, si l'on devait juger de l'importance de ces présens par ce que raconte le même historien (lib. iii, cap. v) de l'ambassade de même nature confiée à son père en 926, et dans laquelle le présent diplomatique offert à *Romain-le-Capène*, collègue de Constantin, consistait en *deux chiens* d'une race sans doute inconnue en Orient, lesquels, lors de leur *présentation*, furent tellement effrayés de l'étrangeté du costume impérial, qu'ils se ruèrent sur le prince et lui auraient fait un mauvais parti sans l'intervention de *Martin bâton*, qui rétablit le calme et la dignité dans *l'audience solennelle*.

Sans doute les manifestations d'art furent moins splendides en Orient, à partir de 959, terme du long règne de Constantin Porphyrogénète, pendant lequel s'était opéré le prodige de la conversion des Bulgares par la peinture, l'intervalle qui s'écoula d'abord jusqu'à l'année 976, où régnèrent seuls ses petits-fils Basile II et Constantin, ayant été rempli par les assauts continuels que livrèrent aux Sarrasins, aux Russes, etc., d'intrépides guerriers *tuteurs et collègues* de princes mineurs, et dont l'un, *Nicéphore Phocas*, en butte aux haines populaires pour avoir accru les impôts, fut réduit à transformer son palais en une forteresse, qui ne le garantit pas d'un complot intérieur, et de l'atteinte du poignard dirigé par sa coupable épouse Théophanos. En Orient, du moins, ce ne fut pas, comme en Occident, faute d'aliment, que le feu sacré s'éteignit, car les dépouilles ennemies conquises par *Nicéphore Phocas* et *Zimisques* auraient suffi pour raviver cette splendeur; mais l'avarice de Basile II y mit un terme, et fit peser sur l'Orient aussi un *siècle de fer*, que les historiens datent des dernières années du règne de ce prince, mort à soixante-dix ans, en 1025, précisément à l'époque où surgissait de toutes parts en *France*, en *Italie*, en *Germanie*, cette grande et nouvelle impulsion monumentale, dont le caractère byzantin, commun aux édifices comme à toutes les autres œuvres d'art (*voir* notre planche de l'autel d'or de Saint-Henri, de 1022), s'expliquerait peut-être par la nouvelle migration des artistes grecs quittant leurs ateliers, fermés par l'inconcevable avarice de Basile II.

Nous citerons comme preuves de l'abondance des ressources dont ces derniers princes

de l'Occident, la France, l'Italie, la Germanie d'une part ; de l'autre l'Angleterre, où nous ferons plus loin une courte excursion, et l'Espagne [1].

pouvaient disposer, d'abord les trois cents sacs d'or et d'argent trouvés dans Alep par *Nicéphore Phocas,* qui s'empara en outre des croix d'or enrichies de pierreries des églises d'Asie et se borna à faire incruster dans les murs de Constantinople, comme monument triomphal, les portes des villes de *Mapsueste* et de *Tarse,* enlevées aux Sarrasins ; puis les trois cents myriades d'or et d'argent que *Zimisques,* s'il ne put s'emparer des *trésors vierges d'Ecbatane* (Léon-le-Diacre, *apud Pagi*, t. IV, p. 34), parvint du moins à réunir par d'autres voies, comme trophée de son triomphe, où figura en outre une grande quantité d'*aromates* et d'*étoffes de soie,* conquête dont Constantin Porphyrogénète réduit de beaucoup l'importance en nous montrant (*in Vit. Basil.*, c. LXXIV et seq.) une femme du Péloponèse, Damilis, offrant à Basile Ier, son fils adoptif, six cents pièces de soie brodées et de toile, avec un tapis de laine représentant une *queue de paon* d'une dimension suffisante pour couvrir tout le pavé d'une église nouvellement construite. Mais ce qui constate bien mieux encore la mise en réserve de toutes ces richesses, produits aussi des surcroîts d'impôts que Basile II, sourd à toutes les plaintes, ne cessait de lever sur ses peuples, c'est ce qu'on lit dans Zonare (t. II, l. XVII, p. 225), « *que ce prince solda et rémunéra ses troupes victorieuses, sans rien détacher d'un trésor de 400 mille marcs d'or, enfouis dans les souterrains de son palais.* »

C'est ainsi qu'une passion honteuse, née d'un excès de prévoyance, peut tarir les sources de prospérité des états, alors même que les moyens de les vivifier surabondent.

[1] Dans le temps où déclinait rapidement l'astre de la dynastie de Charlemagne, souche de nouveaux *rois fainéans ;* quand l'Italie, déjà ceinte comme la France d'un voile funèbre bientôt transformé en linceul, pourvoyait, éplorée, à la cupidité de nombreux assaillans, depuis les prétendans aux diverses branches de la succession de Louis II et de Charles-le-Gros, qui préparèrent, par leurs discordes, l'attribution aux rois de Germanie du titre d'empereur, si bien porté jusqu'à la fin du Xe siècle par les trois *Othon*, jusqu'aux indomptables Sarrasins, tour-à-tour auxiliaires ou émules de dévastation des princes secondaires acharnés à la perte de ce beau pays pour l'honneur de leurs titres de *Ducs de Salerne, de Bénévent, etc. ;* au moment même où pointait sur l'horizon britannique et dans le ciel d'Orient, jusque-là si chargé de tempêtes, l'aurore d'une ère nouvelle, favorable aux lettres et aux arts, par l'avènement presqu'immédiat de Bazile Ier au trône de Constantinople, et par celui, plus tardif de quelques années, d'Alfred-le-Grand à la couronne d'Angleterre, l'Espagne aussi recevait la loi d'un grand prince, onzième descendant de ce *Pélage*, qui, resté par sa vaillance le seul obstacle à l'entière conquête des Maures, y jeta les racines d'une monarchie qui finit par confondre leur orgueil.

Alfonse III, fils et petit-fils de deux princes renommés par leur valeur et leur piété, et dont l'un surtout, *Ramire* Ier, fonda plusieurs églises, succédant en 866 à son père Ordogno Ier, comme roi d'Oviédo (plus tard royaume de *Léon* et des Asturies), conquit, comme Alfred, à divers titres, le beau surnom de Grand. Atteint par les factions dès son début sur le trône, qu'il dut céder d'abord à l'usurpateur Froila, bientôt renversé, ce n'est que par une lutte continuelle contre les prétentions des seigneurs et par de mémorables victoires sur les Maures qu'il parvint à s'y affermir, en accroissant même son royaume

Nos annales continentales de ces époques ne nous montrent pour la France et la Germanie, à côté de l'abaissement de l'Italie déploré par Muratori, que des déchiremens intérieurs favorables aux atta-

d'une partie du Portugal et de la Vieille-Castille. Plus de trente campagnes semblaient devoir lui garantir enfin la paisible jouissance de ses états, lorsque l'ambition, la discorde, vint souffler ses poisons sur la descendance de *Pélage*, comme elle l'avait fait pour celle de Charlemagne. Ici aussi l'on vit trois fils en révolte armée contre leur père, et de plus une épouse dirigeant cet infâme complot. L'aîné, don Garcie, qui le premier leva l'étendard de la révolte en 907, sous le prétexte déjà trouvé et toujours spécieux du *bien public*, fut bientôt vaincu et fait prisonnier par son père, qui le relégua dans une forteresse ; et cette sévérité, plus douce cependant que le supplice infligé par notre *Débonnaire* à son neveu *Bernard*, par *Charles-le-Chauve* à son fils *Carloman*, suffit pour allumer la fureur de la reine, déjà complice sans doute de ce premier attentat. En décidant ses deux autres fils à servir d'instrumens à sa vengeance, elle eut bientôt trouvé dans l'appui des seigneurs une force capable de renverser Alfonse du trône, pour y faire monter don Garcie. Alfonse pardonna et finit en héros, puisque quelques mois avant sa mort, en 912, il demanda à combattre encore les Sarrasins comme lieutenant de son fils, et remporta sur eux la plus éclatante victoire.

Mais ces luttes acharnées, ces conflits d'ambition, ne ressemblaient en rien aux excès du même genre qui bouleversèrent l'Italie et la France. Là, des princes énergiques, tenus en haleine par le voisinage des Maures, n'aspiraient au trône que pour le défendre de leur épée, comme firent les fils même d'Alfonse, don Garcie et Ordogno II, et ses petits-fils, Ramire II, Ramire III et Bermude, dont le règne, qui nous mène jusqu'à la clôture du Xe siècle, nous montre un vaillant prince arrachant la victoire à Mahomet Almançor, maître de tous ses états, de sa capitale même, rasée de fond en comble, tandis que les complots de la race si tôt dégénérée de Charlemagne ne tendaient qu'à assouvir une ambition fastueuse, et à laisser éteindre le génie national dans la torpeur et le dégoût, comme firent l'assistance paisible de Lothaire à l'occupation de la campagne de Rome par les Sarrasins, la fuite de Charles-le-Chauve à l'approche de Carloman, et les honteuses capitulations de ce prince, de Charles-le-Gros et de Charles-le-Simple avec les Normands.

Ces secousses intérieures n'altéraient pas d'ailleurs en Espagne la marche progressive de la civilisation, car Alfonse-le-Grand, tout guerrier farouche qu'il était, protégea les savans et *écrivit*, dit-on, *lui-même une chronique qui finit à la mort d'Ordogno, son père,* et remonte à Wamba, vers la fin du VIIe siècle. Mabillon cite (*Annal. Bened.*, t. III, p. 302 et 303) la lettre qu'il écrivit en 906 aux chanoines de Saint-Martin de Tours, dont l'abbaye avait été incendiée par les Normands, et plusieurs particularités qui présentent, comme occupé de soins pieux et de fondations, ce prince, à qui l'on doit notamment le monastère *Lerense*, en Gallice, auquel son fils, Ordogno II, « *ornamenta,* » *vasa sacra librosque donavit;* in his codicem regulæ sancti Benedicti Dei (ibid., » p. 240). » Il dit ailleurs (p. 229), en parlant du monastère de saint Facundus : « *Alfonsus* » *Magnus regio sumptu illud instauravit eâ magnificentiâ, ut nullum in Hispaniâ* » *divitiis, amplitudine, majestate illustrius fuerit, nostrâque ætate in paucis* » *nobilissimum habeatur,* sub idem tempus, in Gallicia monasterium sancti Petri de Ru-

ques du dehors. C'est d'abord *Charles-le-Chauve*, puis son fils *Louis-le-Bègue*, luttant de ruses et de violences avec *Louis-le-Germanique* et ses trois fils, *Carloman*, *Louis* et *Charles*, pour la possession d'un vain titre; c'est *Boson*, frère de *Richilde*, et *Richilde* elle-même, contraignant *Louis-le-Bègue*, par l'appui donné à des soulèvemens séditieux, à démembrer le domaine royal pour doter des chefs de factions, passant dès lors de conditions souvent obscures dans les rangs de la féodalité rivale et ennemie du trône; c'est la longue méconnaissance des droits de *Charles-le-Simple* au profit d'un prince non moins incapable, Charles-le-Gros, qui n'arrive à posséder un empire plus vaste que celui de Charlemagne, que pour plier honteusement sous le fardeau de ses couronnes et pour aller, abandonné de tous, expirer par une mort obscure dans une abbaye de Souabe [1], la honte d'un traité qu'on pouvait espérer tout autre de l'énergique défense de Paris par le comte *Eudes* et l'évêque *Gosslin* [2]; c'est ce comte

» pibus.... *Alfonso rege impensas* suppeditante; » et page 259, sous l'année 890 : « Eâdem » æræ notâ consignatum habetur Aldefonsi Magni testamentum quo multa largitur monasterio sanctorum Hadriani et Nataliæ mart...... cujus cathedrali ecclesiæ hæc abbatia » unita est suscribunt regis testamento Xemena ejus conjux Hermenegildus sedis regni » Oveti (Oviedo) episcopus, etc. »

On peut juger par ces exemples de ce qui se fit pendant tout le cours du Xe siècle, dans cette partie de l'Espagne où se continuaient les mêmes erremens de l'art chrétien, en dépit même des succès temporaires d'*Almançor*, sur la fin de cette période.

1 L'abbaye de Richenaw, où cet impuissant potentat, trahi par Luitward, qui lui fit *perdre trois vastes monarchies*, et le réduisit à vivre des aumônes de l'archevêque de Mayence, est l'une de celles qu'*Eméric-David* cite dans son savant *Discours historique sur la Peinture*, comme constituant presque un atelier de peintres qui, vers ces époques mêmes, ornaient de leurs ouvrages diverses églises de l'Allemagne; il ajoute, d'après Eckerard (carmina apud *Canisium*, t. II, part. III, p. 227 et seq.), qu'on lisait au-dessous *des élégantes peintures* dont les religieux de Richenaw (*divitis Augiæ*) avaient orné les murs de l'église de l'abbaye de *Pfaltz*, l'inscription suivante :

« Aula Palatinis perfecta est ista magistris :
» Insula pictores tramiserat Augia claros. »

et il fait remarquer que les *architectes* étaient des moines de l'abbaye de *Pfaltz*, les *peintres*, des moines de *Richenaw*, heureux concours qui prouve la division des études, excellent moyen d'arriver à leur perfectionnement.

2 Le siège que Paris eut à soutenir en 887 contre les hommes du Nord, a fourni la matière de tant d'ouvrages et de si savantes dissertations, depuis le poème d'Abbon jusqu'au résumé de Dulaure, que nous croyons la matière épuisée, en ce qui nous concerne, par notre remarque du tome Ier (page 61) sur son désastreux effet pour le Palais romain

Eudes lui-même, ce fils de Robert-le-Fort, souche de notre dernière dynastie, qui, vainqueur de nouveau des opiniâtres Normands, se voit contraint par les dissensions des grands, de capituler avec ces Bar-

qui, situé hors de la ligne défendue par Eudes et Gosslin, dut, comme Saint-Pierre, Saint-Paul, et autres basiliques placées hors des murs de Rome, lors de l'échec des Sarrasins devant cette capitale, se ressentir d'autant plus de la rage de féroces assaillans réduits à lever ce siège après treize mois d'efforts désespérés, pour se rendre maîtres d'un îlot. Ajoutons-y seulement, par occasion, l'expression du regret qu'aucun de ces princes *qui se disputaient* alors le vain titre de roi d'un pays qu'ils ne surent pas défendre, n'ait su mettre à profit cette première atteinte au prestige de *l'invincibilité* des Normands pour exterminer ces Barbares, comme fit quelques années plus tard Alfred-le-Grand, après l'échec des Danois devant *Kinwith ;* et profitons de ce renvoi pour reprendre sommairement la série des calamités que les Normands infligèrent à notre malheureux pays, depuis le moment où nous les avons laissés maîtres de Paris en 857, jusqu'au siège que soutint glorieusement cette ville, trente ans plus tard.

Robert, chef de la maison régnante de France (voir *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 548), avait conquis son surnom de *le Fort* dans les luttes glorieuses qu'il soutint, comme duc d'Anjou, contre les invasions des Bretons et des Normands ; mais, quoique la mort qui atteignit ce prince à la journée de Brissarthe, près du Mans (en 866), ait été le signal d'une nouvelle victoire, ses soldats, pour venger leur capitaine, s'étant précipités avec furie sur les Normands, qui regagnèrent leurs vaisseaux en toute hâte, ces Barbares, et aussi le peuple, qui *pleura*, dit Velly, ce nouveau *Machabée*, ne sentirent que trop la portée de ce coup fatal. Revenus à la charge avec la confiance que leur donnait cette catastrophe si funeste à la France, les Normands, *Hasting* à leur tête, méditèrent dès lors une conquête durable. Quel était cet *Hasting* trop célèbre dans les fastes de ces époques, et qui, si l'on en croit les chroniqueurs (Dudon, de Saint-Quentin surtout), séduit par la conquête de l'Italie, *mais prenant..... Luna* (en Toscane) *pour Rome,* avait, dès 861, par une ruse digne d'Ulysse, pénétré dans son cercueil, avec *ses frères d'armes* pour pleureurs, au sein de cette ville, que, furieux de sa méprise, il fit raser de fond en comble? Était-ce, comme le soutiennent quelques écrivains, et surtout les biographes champenois, qui revendiquent, on ne sait pourquoi, cette illustration, un habitant *de Troyes* (bien que le fait de la prise d'une ville forte par un convoi funéraire soit plutôt d'un *grec* que d'un *troyen*), ou un Français quelconque, qui, transfuge de notre nationalité, aurait, comme il n'arriva que trop souvent, mis sa valeur d'aventurier, son apostasie, son expérience et sa capacité, aux gages des ennemis de son pays? ou, rejeton exceptionnel d'une souche encore sauvage, ce Danois aurait-il puisé dans quelque contact, la portée de vue qui distingue *Hasting,* si ce mot est un nom propre et non, comme quelques uns le pensent, *un titre honorifique*, des *Godefroy*, des *Ragnaire ,* des *Sigefride*, des *Iwar* et autres chefs de ces bandes féroces, qui effacèrent au IXe siècle les exploits analogues de leurs devanciers les Vandales, les Goths, les Huns? Quoi qu'il en puisse être, combinant en stratégiste habile, son plan, suivi plus tard par Rollon, de l'occupation moins transitoire d'une partie de la France, Hasting, ravitaillé aux sources de l'invasion, de tout ce qui pouvait constituer une colonie permanente, vint en 872 occuper le siége même du duché du vaillant *Robert*, dont l'ombre dut tres-

bares, préparant ainsi le traité de *Saint-Clair-sur-Epte*, arraché à *Charles-le-Simple* par l'imploration du peuple aux abois ; c'est enfin ce Charles-le-Simple immolant sa fille *Gisèle*, sacrifiant l'une de ses plus riches provinces, la *Neustrie*, pour désarmer Rollon, et réduit

saillir à cette profanation. Angers, fortifié par les Romains, offrait, par sa double communication fluviale, d'abord avec Nantes, le premier point d'attaque des Normands en 843 : *Northmani urbem Nannetum agressi, etc.*, le principal abri de leurs flottes, puis avec le cœur de cette France si convoitée et dont la Loire forme la principale artère, une citadelle également propice à l'attaque; à la défense et même à la retraite. La ville fut occupée sans combat : « Andegaviæ civitatem, civibus fuga dilapsis, vacuam reperien- » tes ingrediuntur », dit la chronique du monastère de Saint-Serge (*apud* Duch., t. II, p. 400 et 401), à l'occasion du siège que Charles-le-Chauve mit en 872 devant cette ville, de concert avec Salomon, roi des Bretons, siége où le *tributaire de Saint-Denis* « turpi cupiditate superatus », sacrifia de nouveau l'honneur et le repos de la France ; et, moyennant *tribut* « ingentem pecuniam » et *sermens* « hoc pacto ut amplius Gallias » non infestarent », ouvrit une retraite aux Normands, que la dérivation de la Mayenne plaçait à sa merci, leurs vaisseaux ayant été mis à sec : « Britones..... conati sunt flu- « vium à suo alveo deviare, ut exsiccato naturali meatu naves Normanorum invadere pos- » sent (ibid.).» Tandis que Charles-le-Chauve, en héros de théâtre, célébrait son triomphe par une entrée solennelle dans la ville délaissée par Hasting, ce guerrier organisait sa vengeance en préparant les nouveaux désastres qui vinrent fondre en 877 sur la Bretagne, à l'appel de *Pascweten*, fils de *Nomenoë*, et complice, avec son frère *Wurfrand* qu'il combattait alors, de l'assassinat de *Salomon;* et la dévastation que, selon la chronique de Nantes (*apud* D. Bouquet, t. VII, p. 221), ces terribles auxiliaires, affranchis de toute retenue par la mort de *Pascweten*, qui suivit de près celle de son frère, exercèrent dans ce pays, vint prouver combien ils avaient à cœur de venger sur les Bretons leur participation active au siège d'Angers.

Le Chronicon de gestis Normannorum in Franciâ, nous montre ces Barbares, de 880 à 887, époque de leur défaite devant Paris, promenant audacieusement leurs ravages sur tous les points de la France : en 880, c'est la ville de Tournai et celle de Courtray, avec tous les monastères environnans, que ces Barbares «*ferro et igni devastant.* »

En 881, *Sithiu oppidum ingressi cum infinitâ multitudine, ipsum oppidum cum ecclesiis igne cremaverunt :* puis, gagnant la Somme, ils étendent partout leurs dévastations, *Cambrai*, *Terouene* et jusqu'au riche monastère de *Centule*, à qui les seules offrandes faites au tombeau de Saint-Riquier produisaient deux millions de revenus annuels ; *Saint-Valerie*, *Amiens*, *Corbie*, tout succombe sous leurs barbares atteintes ; puis, gagnant Beauvais, ils vont passer leur quartier d'hiver derrière la Meuse.

En 882, après un simulacre de combat dans lequel *Australes Franci statim terga vertunt*, lâcheté qui ne peut s'expliquer que par la couardise des princes de ce temps, les Normands « igne cremant famosissimum *Aquisgrani palatium* », l'œuvre par excellence de notre Charlemagne, «et monasteria, atque civitates, *Treveris* nobilissimam et *Coloniam* » Agrippinam. Palatia quoque regum et villas, cum habitatoribus terræ interfectis, igne » cremaverunt. »

En 883 et années suivantes, nouvelles dévastations *atroces* « atrociter » du royaume

par l'exiguïté des ressources royales dévorées par la cupidité des nouveaux seigneurs, à laisser prescrire au profit de la Germanie les droits de la France à l'empire, faute de moyens de les appuyer par des argumens de quelque poids.

Que se passait-il en même temps dans une île voisine du grand théâtre, déjà si déchu, de la gloire de Charlemagne? Après une prospérité précoce dont nous avons cité de belles preuves, l'Angleterre, subissant à son tour une de ces convulsions alors si générales, et cela pour une vengeance de femme, pour un de ces actes de brutalité qui livra Rome à Genseric, l'Espagne aux Sarrasins [1], avait vu sa sécurité violée, ses villes détruites, ses populations égorgées, ses

de Carloman; destruction d'un grand nombre d'églises, telles que celles de Saint-Quentin, etc., quartier d'hiver passé à *Amiens*, pourparler de *Beauvais* pour racheter le royaume, pendant lequel les massacres des clercs, des nobles, des femmes, des jeunes gens, des enfans ne discontinuèrent pas : « *non erat via vel locus quò non jacerent mortui* »; tribut payé de douze mille livres pesant d'argent, malgré lequel ces *contractans* sans foi continuent leurs ravages, la spoliation des églises, etc.

Enfin, en 886 et 887, après l'avènement de Charles-le-Gros comme empereur, attaque furieuse de Paris par Sigefride, roi de ces Barbares, défense héroïque de l'évêque Gosslin, et cependant tribut honteux payé par Charles-le-Gros. La chronique dit ici de ce prince : qu'à la nouvelle du siége « *accepto consilio, venit Parisius cum manu validâ,* » sed nil utile gessit. Fecit enim consilium nimis miserum, nàm utrumque et civitatis » redemptio Northmannis promissa est et data : et via sine impedimento attributa », ce qui n'empêcha pas *Sigefride*, ajoute la chronique, de brûler la fameuse église de Saint-Médard et *palatia regia* (sans doute le Palais romain), le seul qui fût placé dans la sphère d'activité à laquelle Gosslin réduisit alors ces brigands, qui, payés pour une proie qu'ils *ne pouvaient atteindre*, se ruèrent sur une autre, et, faisant traverser leurs barques *à sec*, gagnèrent la haute Seine où ils continuèrent leurs désordres.

[1] En 866, un des descendans de ces rois du Northumberland, qui, après s'être soumis, en 827, à Egbert, roi de West-Sex, conservaient sans doute, quoique tributaires, les honneurs de la souveraineté, Osbert ou plutôt Osred (nom consacré dans cette race), s'éprit tout-à-coup, dans un repos de chasse, d'une noble châtelaine, à laquelle il avait demandé asile. Impétueux dans ses désirs, et voulant profiter de l'absence du mari, le comte *Bruen-Brocard*, l'un de ses principaux seigneurs, Osred vainquit par la violence, à l'aide de ses compagnons, les refus qu'on lui opposait. Bruen-Brocard, bientôt informé par la victime même de cette indigne violation des lois de l'honneur et de l'hospitalité, ne consulta que sa fureur, et, *sans en calculer les suites, il courut, nouveau Julien, implorer contre le prince northumbre* le secours et la *justice* des Danois. Le roi *Iwar*, haut justicier s'il en fut, ne répondit que trop à cet appel, et fut l'infernal instrument d'une vengeance qui rendit tout un royaume victime, comme l'Espagne sous *Roderic*, d'un acte de brutalité princière.

riches monastères pillés et incendiés [1] par ces mêmes Danois qui, campés sur leurs flottes, n'attendaient qu'un signal pour s'abattre sur les asiles de paix, et les changer en champ de carnage et de rapines. Vainement l'intrépide Ethelred Ier, aidé par le courage de son neveu Alfred, dont il occupait cependant le trône, leur avait livré dix sanglantes batailles dont la dernière mit un terme à ses jours (en 871); c'en était fait pour les Saxons des sept royaumes réunis par Egbert, cet *hôte chéri de Charlemagne*, lorsque le ciel suscita un

[1] Débarqués dans l'Est-Angle, les Danois se ruèrent d'abord sur le *Northumberland* qu'ils mirent à sac, quoiqu'on ne leur opposât aucune défense. La ville d'*Yorck*, les châteaux, les monastères, les églises, etc., disparurent dans un incendie général, qu'auraient pu éteindre les flots de sang versés sur leurs ruines; car les populations, soumises aux plus cruelles tortures, aux traitemens les plus infâmes, succombèrent en même temps sans distinction de rang, d'âge, de sexe : « ferro et flamma universa devastans, in primis » monasteria, quæ a fundamentis eversa sunt, monachis, aut ancillis Dei, aut cæsis aut » fuga dissipatis (*Annales Bened.*, t. III, p. 126). » Quittant ensuite ce désert, *Iwar* envahit le West-Sex, où du moins les mêmes excès purent se justifier, en quelque sorte, par l'héroïque, mais inutile résistance d'Ethelred Ier, mort dans la dixième bataille, et de son frère Alfred, heureusement échappé à ces massacres pour les venger plus tard.

Parmi les riches monastères anéantis dans cette invasion et pendant l'occupation des *Danois païens*, qui dura jusqu'à la restauration d'Alfred, en 878, tels que ceux de *Lindisfarne*, de *Thynemouth*, de *Jarow*, de *Streneshal*, d'*Ely*, etc., on cite surtout celui de *Wearmouth*, dont les grands travaux de la fin du VIIe siècle cités par *Bede*, et la riche ornementation en peintures acquises en Italie, vers la même époque, par l'abbé *Biscopius*, durent rendre la destruction bien regrettable dès lors; celui de *Croyland*, également cité plus haut pour ses somptueuses constructions et décorations, que nous verrons se reproduire bien plus somptueusement encore au XIIe siècle, dans les amas de marbre, d'or, d'argent, de cuivre, de fer, apportés de toute part par la piété des fidèles, et mis en œuvre par les comtes, barons, chevaliers, et leurs dames et demoiselles, évêques, prêtres, etc., s'empressant à l'envi d'ajouter leurs riches offrandes à leur concours direct ou par *délégation* (les dames, après avoir posé leur pierre, présentaient l'ouvrier chargé de travailler à leurs frais pendant deux ans); celui de *Madeshamsted*, mieux pourvu qu'aucun autre de trésors bibliographiques qui furent tous dévorés par les flammes, et celui de *Collingham*, dont les malheureuses récluses subirent le même sort pour avoir, par un excès de vertu, substitué l'effroi aux tendres sentimens qu'elles craignaient d'inspirer aux Danois. Cette *abnégation*, qu'on revendique pour un de nos monastères normands, (*Montivilliers*) consistait à se défigurer avec un rasoir : l'abbesse, en se coupant le nez, donna l'exemple que suivirent, dit-on, *presque* toutes les sœurs; mais ce calmant, en éteignant l'ardeur des féroces assaillans, enflamma leur rage au point de décider *l'au-to-dafé*.

Ici donc, comme en France, comme en Italie même, que de richesses, que d'admirables produits d'une longue culture des arts, de *l'art chrétien* surtout, détruits, anéantis par un seul ouragan!

vengeur à Ethelred dans le compagnon de sa gloire, dans cet Alfred, fils du gendre de notre Charles-le-Chauve, qu'il n'imita dans cette triste occurrence qu'après avoir fait de nouveaux appels à la valeur de ses guerriers. Vaincu à Wilton et dans six autres batailles, le jeune prince saxon avait traité d'une portion de ses états, lorsque, désespérant de faire tête aux nouveaux asssaillans attirés par cette concession même, il résolut de compléter le sacrifice, en prenant secrètement la fuite avec la reine, sans laisser d'autre confident de son existence et de ses arrière-pensées que le loyal comte de Dévon, demeuré comme observateur au sein de l'occupation ennemie, tandis que le couple royal se soumettait aux conditions du servage dans la cabane d'un pâtre au confluent de la *Parret* et de la *Tone*. Alfred, élevé à Rome sous l'aile du pape Léon IV, vaillant défenseur de cette ville et pontife éclairé [1], y avait puisé, comme Charlemagne près d'Adrien Ier, le goût des lettres et des arts. Les fruits qu'il recueillit de ce goût, accru sans doute par un second séjour dans la ville sainte, comme par les voyages qu'il fit en France avec son père, lui suggérèrent dès lors le hardi moyen qu'il mit en œuvre pour remonter sur son trône, après six mois de résignation au sort le plus humble [2]. Informé

[1] Quoique l'époque de l'avènement de Léon IV à la papauté (avril 847) ne fût rien moins que favorable à l'essor de l'art chrétien, l'ordination de ce pontife ayant été différée parce que les Sarrasins, maîtres de la campagne de Rome, interceptaient toute communication avec l'empereur Lothaire, dont l'homologation était encore de rigueur, ce pape, qui *se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain*, sut trouver les moyens de réparer les désastres de *Saint-Pierre*, placée alors hors de l'enceinte construite par le même pape, et connue sous le nom de *cité Léonine*, en consacrant aux seuls ornemens 216 livres pesant d'or, et 5791 marcs d'argent. Ce dut être, à tous égards, pour le prince Alfred une grande leçon qu'il sut mettre à profit sur le trône.

On trouve d'ailleurs dans les *Annales Bénédictines* (t. IV, p. 616), à l'occasion de la sépulture du roi *Édouard*, en 1066, *in Westmonasterio* (à Westminster), cette preuve des bons rapports et des échanges de dons entre le pape *Léon* et *Alfred* et *Charles-le-Chauve* : « Et in ea collocasse reliquias, quas Martinus et Leo Romani pontifices olim » Alfredo regi dederant; et quas idem *Alfredus* a *Carolo Calvo*, rege Francorum, obti» nuerat..... scilicet duas partes crucis Domini, et partem unius clavi, partemque tunicæ » ejus inconsutilis et alias reliquias. »

[2] Asserius cite comme témoignage de la dépendance servile à laquelle ce prince s'était volontairement soumis, ce trait : qu'ayant, par distraction, laissé brûler des gâteaux confiés sans doute à ses soins, il reçut de sa grossière hôtesse une sévère réprimande, qui alla jusqu'à la supposition d'un dessein prémédité, fondée sur l'intention d'accroître sa

d'une défaite que les Danois venaient d'éprouver devant le château de *Kinwith*, il prit sa *harpe* consolatrice et s'introduisit dans le camp ennemi sous les dehors d'un de ces rapsodes nomades désignés depuis lors sous le nom de *troubadour*, rôle que son aptitude musicale, prouvée par le témoignage de son biographe Asserius, lui rendit familier et dans lequel on ne pouvait, surtout alors, reconnaître un roi, bien que Frédéric Iᵉʳ et Richard-Cœur-de-Lion l'aient, dit-on, rempli plus tard, et ce dernier surtout, de manière à tromper ses ennemis. L'étude des localités et la vue des habitudes dissolues de ces Barbares fixèrent sa résolution; et bientôt, à la tête de fidèles serviteurs secrètement réunis par le comte de Dévon, il fondit nuitamment sur ce camp sans défense et plongea dans un sommeil de mort des soldats dont l'ivresse et la débauche avaient déjà glacé les sens. Le carnage fut horrible et le butin immense. L'effet de ce coup de foudre ranima les Saxons, terrifia les Danois, qui vinrent en foule implorer la clémence d'Alfred et obtinrent mieux encore, car ce généreux prince accorda deux royaumes, la *Northumbrie* et l'*Est-Angle*, à ceux qui embrassèrent le christianisme, choisissant, il est vrai, les contrées les plus dévastées par eux-mêmes et les plus exposées à de nouvelles attaques qu'ils avaient désormais intérêt à combattre, et dont les garantirent d'ailleurs des flottes qui dispersèrent les nouveaux armemens des pirates. Maître de la ville de Londres, qu'il *embellit* en la *fortifiant*, Alfred, après avoir mis ses états à l'abri de toute nouvelle atteinte, s'occupa avec une ardeur égale à sa sollicitude guerrière à y faire refleurir les semences de paix, en jetant d'abord la base d'une grande prospérité nationale, bien accrue sans doute depuis lors, par l'ouverture de relations maritimes étendues jusqu'à l'Asie. Vint ensuite la fécondation de tous les germes de sciences, lettres et beaux-arts, étouffés par l'irruption danoise, et retrouvés sans doute en partie sous ses cendres; mais c'est ici que l'élève de Léon IV, le prince voyageur, familier de la cour de France, put puiser, comme au camp de *Kinwith*, dans ses études personnelles, des moyens de succès qu'il sut mettre à profit. La fondation de la toujours célèbre université *d'Oxford*, inspirée peut être de celle des écoles du palais de

part de ce mets, *encore assez bon pour lui*. Le prince se borna à s'excuser en rejetant la faute sur son inexpérience.

Charlemagne, mais bien autrement durable, dut tirer ses principaux élémens de vitalité de la participation aux études qu'elle avait pour but de propager, d'un prince qui, monté à l'âge de vingt-trois ans sur un trône qu'il eut d'abord à défendre, même avant de l'occuper, qu'il eut ensuite à relever, plus tard à soutenir, à illustrer par un concours d'efforts administratifs plus exclusifs en apparence d'études littéraires [1], n'en a pas moins prouvé sa capacité et sa fécondité sous ce dernier rapport, par des travaux tels que sa lettre à *Vulfsig*, son testament si mémorable par les bases qu'il pose de la constitution de l'Angleterre dont les peuples, dit-il, doivent être aussi *libres que leurs pensées*, et par d'innombrables traductions en saxon d'ouvrages tels que l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, les quatre *Dialogues* du *pape saint Grégoire* (perdus), l'*Histoire d'Orose*, la *Consolation de Boèce*, la *Bible*, les *Psaumes*, *etc*.

Le soin que prit Alfred, par réciprocité de la conduite de Charlemagne envers *Alchuin*, *Clément*, *etc*., d'emprunter à la France, pour étayer sa grande fondation, des savans tels que *Jean*, qu'il nomma abbé *d'Altheney*, et *Grimbald* [2], qui fut abbé du monastère de *Win-*

[1] Et cependant, d'après le témoignage de son biographe *Asserius Menevensis*, évêque de Shirbun et précepteur du fils d'Alfred, ce dernier prince, grâce à l'exacte répartition qu'il sut faire de son temps, comme de ses revenus, parvint à satisfaire tous ses goûts, à pourvoir à toutes les exigences que comportaient sa mission de fondateur d'un nouveau royaume sur les ruines de l'ancien : Sa journée, dit Guillaume de Malmesbury (*de Gest. reg. Angl.*, l. II, *in vit. Alfredi*), était divisée en trois parties égales, dont l'une consacrée à l'étude et à la prière, l'autre à l'administration de son royaume, et la troisième au repos, aux repas et aux exercices hygiéniques. Il partageait également ses revenus de telle sorte qu'on pourrait à la rigueur attribuer à ce prince l'origine, d'ailleurs anglaise, de nos *budgets* par divisions générales et spéciales, chapitres et articles. Pour établir la longue poursuite de ces appréciations et démontrer l'erreur des écrivains, qui la réduisent de beaucoup en faisant mourir Asserius vers l'an 883, il suffit de remarquer qu'Alfred n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il monta sur le trône, en 871, et que la vie de ce prince par ce prélat est conduite jusqu'à la quarante-cinquième année de l'âge de son héros.

[2] Grimbaldus, moine de Sithiu, fut invité par Alfred à venir en Angleterre, dit Mabillon, sous l'année 883, « *ad restituendum in illa insula studium litterarum,* » et un autre moine, du même nom, qui était resté dans son monastère, le rejoignit et l'aida dans cette mission littéraire, « *Ælfredi in restituendis litteris adjutore.* » Asserius parle ainsi de cette mission dans la *Vie d'Alfred :* « Hic legatos ultra mare ad Galliam « magistros acquirere direxit, indeque advocavit *Grimbaldum*, sacerdotem et mona- » chum, venerabilem videlicet virum, *cantatorem optimum*, et omni modo ecclesiasticis

chester dont l'église construite, mais non terminée par Alfred, reçut ses dépouilles mortelles [1], suffirait pour établir que ce prince, voulant faire refleurir les arts dans son royaume dévasté, dut puiser largement dans nos grands ateliers monastiques alors en grand désarroi, tant par l'effet de l'incurie de nos princes que par suite des incendies et dévastations de nos monastères, circonstances pro-

» disciplinis, et in divina scriptura eruditissimum, et omnibus bonis moribus ornatum, » Johanem quoque æque præsbyterum et monachum. » Mais dès l'année 886, selon le même biographe, la discorde se mit entre Grimbald et les très doctes hommes qu'il avait amenés avec lui, et les anciens *scoliastes* (veteres illos scolasticos) qu'ils avaient trouvés en Angleterre. Ces dissensions, qui éclatèrent surtout à Oxford (Oxonia), et que l'intervention d'Alfred ne put apaiser, décidèrent Grimbald à se retirer dans le monastère de Wincester (Wintoniense), « *quod Alfredus recens* condere *cœperat*, » et dont il fut fait abbé. Il y mourut en odeur de sainteté en 903..... Jean fut nommé abbé du monastère *Etheligiense*, également construit par Alfred, où il donna des leçons jusqu'à sa mort, en 895..... On peut croire que c'était surtout pour les *études latines* que l'Angleterre, où la langue saxonne dominait alors, nous empruntait nos savans, lorsqu'on lit dans Mabillon (un siècle plus tard, en 988), à l'occasion du départ d'Abbon, abbé de Saint-Florent, pour une mission semblable : « Certe, ante ejus tempus in Anglia vix ullus » sacerdotum latine sciebat (*Annales Bened.*, t. III, p. 47). Cette considération s'appuie en outre de ce passage de la lettre d'Alfred à Wulfsig, évêque de Londres : « J'ai ordonné » qu'on fît des copies de ma traduction (*des Saintes Écritures*, psaumes, etc.) pour » être envoyées à plusieurs de mes évêques qui n'entendent pas le latin. »

Quant aux arts, la grande révolution que produisit plus tard dans la marche de ceux d'Angleterre l'intervention d'artistes français, ou plutôt normands, rendrait ici presque puéril l'examen de l'influence que put y exercer, au IX[e] siècle, la mission de nos moines.

[1] « Le corps d'Alfred, dit M. de Lally Tollendal dans son article biographique sur Al- » fred, ayant été déposé dans la cathédrale de *Winchester*, les chanoines se prétendirent » troublés, pendant les nuits, par son esprit et par des gémissemens qui leur faisaient » conclure que cette sépulture lui déplaisait. Par ordre de son fils, sa tombe fut trans- » portée dans l'église de ce *nouveau monastère*, dont il n'avait pu compléter la fonda- » tion, et ses restes vénérables y ont reposé jusqu'à la destruction des monastères par » Henri VIII. A cette époque, ajoute à ce sujet M. de Lally, l'évêque de Winchester, » Richard Fox, recueillit les ossemens de tous les rois saxons de l'Angleterre, les enferma » dans des coffres de cuivre inscrits du nom de chacun, et, pour les préserver de toute » profanation, les déposa dans l'intérieur d'un mur artistement construit, qui servait de » clôture au presbytère de la cathédrale. » On s'est montré chez nous moins soigneux de semblables reliques. Qui pourrait nous dire où reposent aujourd'hui les ossemens de *Charlemagne*, de *saint Louis*, de *Charles-le-Sage*, de *Louis XII*, de *François I[er]*, *etc.*?

Par un luxe qui remonte, comme nous l'avons dit, au moins à Constantin, et qu'on retrouve encore en usage pour certains empereurs des X[e] et XI[e] siècles, le monument funéraire d'Alfred était en porphyre : « Ubi mausoleum ex porphyretico lapide ipsi erectum est. »

pices à cette migration, l'artiste habile que dévore le besoin de produire se faisant au besoin cosmopolite, quand lui manque dans ses foyers l'aliment nécessaire à son génie. Les corrélations de monastères des mêmes ordres, d'Angleterre et de France, comportaient d'ailleurs ces translations prouvées par celle des moines Jean et Grimbald et autres hommes illustres, et dont on trouve de très fréquens exemples, aux diverses époques de nos annales, notamment dans le fait historique du moine de *Jumièges*, accusateur de la reine Emma (*v.* p. 474). L'opportunité était même alors plus marquée que lors qu'antérieurement Biscopius, dit Beda, le même qui orna ses trois églises de tableaux acquis par lui en Italie, fit *venir de France des ouvriers habiles pour travailler à la manière romaine à l'église du monastère* de Saint-Pierre *de Wearmouth* qu'il fonda vers 675, pour en vitrer les fenêtres etc.; « lorsque Wilfrid, évêque d'Yorck, fit également un appel vers le même temps à nos artistes français, selon le témoignage de *Richard*, prieur d'*Hexam*, qui décrit même les travaux confiés à nos compatriotes, » chapitaux *sculptés en reliefs*, plafonds couverts de peintures à fresques etc. (*voir* le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont); car elle était plus motivée alors par la pénurie d'artistes nationaux, que lors qu'ainsi que nous aurons l'occasion de le faire remarquer sur le XIIe siècle, pour reconstruire l'église cathédrale de *Cantorbéry*, brûlée en 1174, on fit venir un *architecte de Sens*.

On ne peut donc mettre en doute que l'art français n'ait prolongé l'éclat dont il brillait à cette époque, en concourant aux immenses travaux exécutés par Alfred pour réparer la subversion danoise et ajouter de l'éclat à son règne, depuis la reconstruction des anciens monastères et la construction de nouveaux contestée par Voltaire [1], jus-

[1] Plus juste, en général, pour les princes étrangers qu'envers les nôtres, auxquels il fit souvent, comme on l'a vu pour Charlemagne, une bien rigide application de la *sévérité* historique, *Voltaire* ne tarit pas en fait d'éloges sur Alfred, auquel « l'histoire, dit-il, » ne reproche ni défaut ni *faiblesse.* » Mais cette dernière concession de la part du philosophe, ennemi de la *gent monastique*, ne tiendrait-elle pas à l'erreur que commit en même temps ce grand écrivain en disant qu'Alfred « *bâtit beaucoup d'églises et pas un* » *seul monastère?* » Sur ce point, M. de Lally répond que : « *Malmesbury*, *Leland*, le » *Polycronicon*, la *Biographie britannique*, tous les auteurs anglais, en un mot, disen » au contraire que, non seulement il rebâtit presque tous les monastères détruits par la

qu'à la peinture des manuscrits [1], dont nous parlerons au chapitre VIII, travail qu'Asserius célèbre spécialement (*de Alfred. reb. gest. in Angl., Norm., veter. script.*, p 13 et 20).

On doit aussi reconnaître, à la gloire d'Alfred, mort précisément

» fureur des Danois, mais qu'il en *construisit* plusieurs, et en améliora un plus grand » nombre. » Nous renverrons en outre à ce que nous avons dit plus haut des monastères récemment construits par ce prince, et dont il nomma abbés les savans *Grimbald* et *Jean* qu'il avait fait venir de France, et nous joindrons à ces démonstrations incontestables ce passage des *Annales Bénédictines* (t. III, p. 284), sur la participation de sa fille Ethelflede et d'un archevêque, nécessairement avec le consentement du roi, à ces grandes fondations monastiques : « Hæc *Glocestrense* Sancti Petri monasterium, quod olim virginum » fuerat, de *novo* exstruxit cum viro suo *Ethelredo*..... Verum idem monasterium, a » Danis postea destructum, *Aldredus* archiepiscopus Eboracensis instauravit. »

Voltaire qui savait tant, mais dont le vol d'aigle planait trop au-dessus des moyennes régions que nous explorons dans notre spécialité pour fouiller les menus détails, ignorait sans doute aussi la circonstance des reliques obtenues de Rome, et le prix qu'Alfred attachait à la possession en communauté avec *Charles-le-Chauve*, de fragmens du *bois de la croix*, d'une *portion de clou*, et d'un *lambeau de la tunique sans couture* du fondateur de cette religion que son contempteur, dans son symbolisme anti-chrétien, et par un anathème quotidien, vouait sous le nom d'*infâme* au mépris et à la proscription qui ne tarda guère à l'atteindre : autrement, il n'eût pas manqué de mêler quelques imputations de fanatisme à l'éloge de ce héros, qui n'eût pas ainsi obtenu du grand-prêtre de la philosophie son absolution sans réserve sur le chapitre des *faiblesses*.

[1] En Angleterre, les monumens des arts sont presque toujours restés en grande vénération, sauf dans quelques circonstances comme celle où Henri VIII, furieux contre Rome, livra en pâture au peuple quelques mobiliers d'église pour servir de bûcher aux moines. Aussi, lorsque le hasard seul a fait rentrer dans nos grands dépôts bibliographiques quelques rares produits de nos premiers essais calligraphiques, nos voisins peuvent montrer avec orgueil dans les bibliothèques d'établissemens fondés sous les règnes d'Alfred et de son fils (à Oxford, bibliothèque dite Bodleyenne; à Cambridge, etc.), comme dans d'autres fondations analogues (telle que la Bibliothèque Royale, celle dite Cottonienne, etc.), un grand nombre de manuscrits saxons d'époques remontant même bien au-delà de l'irruption d'Iwar et de ses Danois. Ces trésors littéraires, quoique pour la plupart passés de mode chez un peuple réformé, en ce qu'ils contiennent des textes sacrés illustrés par des *images*, n'en demeurent pas moins l'objet de soins religieux. Le catalogue des manuscrits saxons dressé par *Humphry Wanley* en fait foi.

Joseph *Strutt*, en nous donnant dans son *Angleterre ancienne* le trait et la description sommaire de soixante-sept planches extraites d'œuvres manuscrites appartenant aux époques *anglo-saxone, danoise* et *normande*, nous a suffisamment initié au mérite relatif de ces compositions pour que nous en comprenions l'importance, comme monumens graphiques des coutumes, mœurs, usages, costumes, etc., d'une grande nation dans ses diverses périodes, et comme formant un tableau synoptique qu'on ne pourrait dresser chez nous que par d'immenses recherches, trop souvent douteuses : aussi recourrons-nous quelquefois à ces preuves pour authentifier certains usages du moyen âge.

au moment de l'ouverture du *siècle de fer* (en 900), que l'Angleterre, par une heureuse exception, vit cette période se transformer pour elle en siècle d'or, grâce à la longue poursuite des traditions laissées par ce prince. Plus heureux que Charlemagne, il trouva non seulement dans son fils Edouard un digne héritier de sa vaillance et de ses vertus, un protecteur éclairé des lettres et des arts, même un digne rival dans cette carrière, comme le prouve la fondation de l'université de Cambridge, dont la création, en concurrence de celle si récente d'Oxford, constate seule l'immense impulsion donnée aux études sous ces princes ; mais il rencontra en outre dans ses petits-fils Edmond Ier, monté sur le trône en 941, à l'âge de 17 ans, et Edred, mort en 955, de dignes soutiens du renom paternel, et même dans ses petits neveux *Edgard-le-Pacifique* « *l'amour et les délices des Anglais*, » et *Edouard-le-Confesseur*, toutes les garanties d'une paix durable à laquelle le poignard dirigé par *la marâtre Elfride* (en 978), substitua, selon la prédiction de *saint Dunstan* [1], une nouvelle série de désastres.

[1] La grande figure de ce saint, toujours célèbre dans les légendes britanniques, domine dans l'*Histoire d'Angleterre* de la deuxième moitié du Xe siècle, comme celle de notre *Suger* pendant la première du XIIe, ce qui nous décide à en esquisser ici quelques traits, ne fût-ce que pour ajouter à nos témoignages sur le contraste qu'offraient alors la prospérité et la sécurité de l'Angleterre, et les perplexités de la France. Dunstan, neveu d'Anthelme, archevêque de Cantorbéry, apprécia de bonne heure les charmes et les amertumes des grandeurs. Admis à la cour du roi Adeltan, il en fut expulsé par l'envie, et déjà dégoûté des honneurs, il vivait dans une humble retraite, lorsqu'Edmond, parvenu au trône en 940, l'arracha à ce repos pour l'exposer à de nouvelles tempêtes, auxquelles il succomba bientôt, son austère et inflexible vertu ne pouvant se plier aux exigences de cour; mais ce nouvel exil fut de courte durée. Edmond, dans un danger de chasse, au moment d'être englouti dans un précipice à la suite du cerf qu'il poursuivait, se remémora son injustice, et fit vœu de rappeler Dunstan. Cette seule invocation suffit pour sauver le prince, et sa reconnaissance fut si vive qu'il donna à l'exilé de la veille tout le domaine de Glaston, et surtout son monastère *avec un très beau calice* « pulcherrimum calicem », longtemps conservé dans cette abbaye. Ce monastère était étroit et incommode, Dunstan le reconstruisit, l'agrandit, l'embellit et le peupla de telle sorte « ut occidentales illas Saxonum plagas, velut quædam » cœli luminaria, splendore vitæ ac doctrinæ suæ illustrarent ». Il construisit ensuite dans les environs *cinq autres monastères* du produit de son patrimoine « ex rebus, quæ sibi » ex parentum hereditate obtigerant » (*Annales Bened.*, t. III, p. 421). Dunstan s'attacha surtout à introduire la culture des lettres dans ces nouvelles fondations : « *ut sacerdos* » *nullus epistolam nosset vel latine edere, vel e latino interpretari* », ce qui confirme nos remarques sur le besoin qu'éprouva Alfred de recourir à nos savans, et sur la direction et l'imperfection des études dans les universités d'*Oxford* et de *Cambridge*, en activité

C'est ainsi qu'en recueillant dans son nouveau sanctuaire, longtemps impénétrable à la barbarie, le feu sacré des lettres et des arts éteint presque partout ailleurs, Alfred empêcha sans doute le règne

depuis longtemps alors. A la mort d'Edmond, en 946, et plus tard encore, en 951, il refusa opiniâtrement de céder aux instances royales et d'accepter d'Edred l'évêché de Wincestre. Le fils aîné d'Edmond, *Edwi*, qui succéda à Edred, s'étant signalé dès l'abord par son libertinage et sa cruauté, Dunstan brava sa fureur par de sévères remontrances, et se rendit en Flandre, d'où le rappela bientôt *Edgar*, que le peuple substitua à son frère Edwi. Ce fut alors, en 957, qu'il se décida à accepter l'évêché de *Worchester* et celui de *Londres*, malgré sa résistance fondée sur les canons qui fléchirent devant la volonté royale : « ac prævaluit voluntas regis, etc. »; plus tard, en 961, l'archevêché de Cantorbéry, dont son oncle avait occupé le siége, étant devenu vacant par la mort d'Odon, Dunstan opposa de nouveaux refus qui ne cédèrent, dit-on, qu'à une manifestation céleste : « non sine Dei » approbantis indicio »; le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, s'étant, pendant l'office divin, abattu sur sa tête pour se poser ensuite sur le tombeau d'Odon. Cette élévation, qui ajouta l'autorité de sa position à l'ascendant de ses vertus, lui permit d'infliger impunément à son roi une pénitence de sept années pour un crime de concupiscence, en expiation duquel fut fondé le monastère de vierges de *Shastsbury*, ce qui, par une de ces reproductions historiques qu'on retrouve dans les annales de tous les peuples, rappelle à la fois, après l'écoulement de plusieurs siècles, la sentence de saint Ambroise contre Théodose, et l'expiation du roi lombard Cunibert, violateur de la foi conjugale, par la faute de son épouse même. Mais ce fut surtout lors du massacre d'*Édouard* que la voix accusatrice et trop prophétique de Dunstan vint remplir tout le royaume d'une juste terreur que ne tardèrent pas à justifier les nouvelles attaques des Danois, qui durent respecter la vie de ce prophète, puisque Dunstan ne mourut qu'en 988, au jour et à l'heure même qu'il avait lui-même prédits. Dunstan mit à profit l'occupation pendant vingt-sept ans (et non dix-sept, comme l'a dit son biographe) du siège de Cantorbéry, pour introduire de salutaires réformes dans les règles et habitudes des monastères, qu'il visita souvent, et qu'il enrichit non seulement de ses dons, mais encore de ses doctrines et de ses exemples de piété : » Cantuariensis episcopus, totiusque Angliæ primatus sanctissimus, cujus pietate, sanctimoniâ, doctrinâ et sollicitudine anglicana ecclesia in novum splendorem refloruit ».

Si son autorité et sa fermeté dans le conseil des rois justifient l'espèce de parallèle sommaire que nous établissons plus haut entre le célèbre abbé de Saint-Denis, ministre de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, et le *primat* anglais, qui précéda Suger de plus d'un siècle et demi dans cette périlleuse carrière, et dont *saint Bernard* aurait pu dire aussi : « S'il y a quelque vase de prix qui embellit le palais du roi des rois, c'est sans doute ce » *vénérable abbé* » (lettre au pape Eugène), d'autres points de contact pourraient encore résulter de ses sacrifices, de ses soins personnels, de sa coopération manuelle même pour la culture de l'art chrétien, prouvés, sous le premier rapport, par les fondations que nous avons citées, et auxquelles il en ajouta un grand nombre d'autres ; et quant à sa coopération, par une des miniatures dont nous parlons dans la note précédente, et qui passe pour être de la main même de ce saint archevêque. C'est celle que Strutt a placée sous le nº 18 de ses planches comme reproduction d'une *tête de livre*, et qui représente un moine à genoux devant Jésus-Christ, composition et exécution qui, chose étrange, rappelle, à beau-

absolu des ténèbres. Quelques étincelles survivant aux nouvelles calamités qui assaillirent l'Angleterre, dans les vingt dernières années du Xe siècle, sous le règne d'Ethelred II, surtout de la part de *Swenon*, auront pu suffire pour rallumer ailleurs ce beau foyer, lorsque se fut écoulée sans désastre la révolution séculaire dès longtemps menaçante qui devait, croyait-on, tout confondre dans un commun néant, période de profusions sans but, de découragement et d'angoisses que nous esquisserons à grands traits, pour arriver plus tôt à la reconstitution sociale, condition essentielle pour l'exercice de l'art chrétien lui-même.

Ce fatal Xe siècle s'ouvrit pour la France par l'exploitation complète des germes de calamités semées par son devancier. A la division du royaume entre *deux maîtres* [1] se joignit la révolte des grands, et leurs discordes réciproques qui privaient non seulement le *prince*,

coup d'égards, le vitrail toujours existant à Saint-Denis, et que nous donnons (pl. II du ch. VI de *l'Atlas*), où l'on voit un capucin étendu aux pieds de la Vierge, avec cette authentification en lettres peintes dans le verre : *Sugerius, abbas.* Ici le haut de la page du manuscrit saxon contient ces mots : *Pictura et scriptura hujus paginæ subtus visa, est de propria manu sancti* DUNSTANI, inscription nécessairement postérieure et moins autographe sans doute que ne pourrait l'être cet autre placée au-dessous du moine prosterné : «*Dunstanum memet clemens rogo Xpe* (Christe) *tuere tenarias me non sinas* »' *sorbsisse procellas.* » Ce qui suppose à peu près cette imploration personnelle : « Christ » clément, veuille protéger Dunstan et l'empêche d'être englouti dans les tempêtes du » Ténare. » Parmi les autres manuscrits saxons dont nous parlerons aux chapitre VIII, il en est un qui porte le nom de *Manuscrit de Dunstan*, et qui nous offrira plus ample matière à dissertation, d'après les détails contenus dans l'*Archeologia*.

[1] A la mort de Charles-le-Gros, en 888, l'assemblée de Compiègne proclama roi le comte Eudes, qui venait de signaler sa vaillance dans la défense de Paris, et qui se mit lui-même la couronne sur la tête, à Reims (Abbo, II, 444 et seq.; *Annal. Vedast.*, t. VIII, p. 88). Charles-le-Simple, longtemps repoussé du trône héréditaire, d'abord comme trop jeune pour défendre un royaume en butte à tant d'attaques, puis sur des soupçons d'illégitimité toujours faciles à *insinuer*, parvint cependant à se faire sacrer en 893, et pendant cinq années, jusqu'à la mort d'Eudes, la France réduite, déchirée par des factions, envahie de toutes parts, eut deux rois soutenus par des partis nécessairement hostiles l'un à l'autre. On peut juger des désordres qu'entraîna ce tiraillement par cette circonstance seule que l'abbé *Ebbolus*, le digne continuateur des exploits de l'évêque Gosslin pendant le dernier siége de Paris, fut tué d'un coup de pierre au siége de Brillac, en Poitou, en combattant pour Charles-le-Simple contre *Eudes*, près de qui il avait fait assaut de prouesses sur les remparts de notre ville : et cependant leurs noms se confondaient dans un monument de l'art chrétien, élevé par leurs pieuses largesses, sans doute alors que leurs épées se croisaient sous des bannières opposées ; car on doit

mais l'*état* même de leur appui [1], conséquences plus funestes encore qu'on ne devait le prévoir d'après l'accord féodal, de l'émancipation déterminée, quoi qu'on dise, par la journée de *Fontenai :* aussi, Charles-le-Simple se vit-il bientôt réduit à céder aux supplications de ses peuples plus avides de repos que jaloux de leur honneur, de leur nationalité même, en livrant sa fille et deux de ses provinces au chef de ces Normands abhorés. Inspiré toutefois de l'habile politique d'Alfred-le-Grand, qui sacrifia volontairement l'*Est-Angle* et la *Northumbrie*, principaux débouchés et théâtres habituels des invasions, et se conformant à l'esprit des concessions déjà faites, notamment au chef Théobald, qui avait *fermé la Loire à des invasions nouvelles* par l'occupation de Tours et autres villes, Charles-le-Simple, en abandonnant aux Normands la *Neustrie*, ruinée par un sac continuel, et comme moyen de ravitaillement pour cette province, la Bretagne, souvent rebelle et qu'il possédait à peine alors, préserva du moins le reste de ses états du retour de leurs perplexités annuelles. L'intérêt qu'offrait aux Normands la possession exclusive de leur conquête, coupa court aux débordemens périodiques et détourna les calamités que la Seine et la Loire roulaient incessamment depuis près d'un siècle, avec leurs flots soumis par la rame de ces *Scandinaves*. Heureux encore ce prince, cependant bien à

assigner cette époque (892) à la confection de la châsse de Saint-Germain, dont parle dom Bouillard (pag. 167), en citant les vers suivans :

« Hunc in honore tuo loculum, Germane rogavit
» *Ebbolus* abba pius fieri, donisque replevit.
» Hic etiam, Henrice pater, tua dona refulgent,
» *Odo* comes vernat, multi quoque christicolarum. »

Cette châsse, *couverte de lames d'or et de pierres précieuses, n'étant plus en état de servir*, dit l'historien de l'abbaye, fut remplacée, en 1409, par celle que l'abbé Guillaume fit exécuter avec un soin tout spécial, comme nous l'établirons à notre chap. XIV.

Muratori a constaté la conformité du sort de la France et de l'Italie, vers ces époques, par cette remarque : « Si comincio per tanto, non meno in quel paese, che si facesse » in Italia, a guerragiar fra i due pretendenti, e nel uno e nell' altro regno a verificar- » si il detto del salvatore : che regnum in se divisum desolabitur » (*Annali*, t. V, p. 201).

[1] La preuve s'en tire du refus que firent les grands vassaux de répondre à l'appel de Charles-le-Simple lors de l'invasion des *Hongrois*, en 919. « L'archevêque de Reims, dit (l. IV, ch. XIV) Flodoard ou Frodoard, chanoine de cette église, fut le seul auxiliaire qu'il trouva. »

plaindre, et comme père et comme roi, d'avoir, en concluant ce pacte de douleur, trouvé dans le génie et la loyauté de son gendre [1]

[1] Bien différent de tant d'autres chefs scandinaves, affamés seulement de carnage et de butin, *Rollon*, que nos chroniqueurs nomment *Rhou*, poursuivit sa carrière d'ambition par des moyens qu'avouerait le code du conquérant dans un siècle plus éclairé. Terrible dans le combat, implacable quand la fortune ne souriait pas à ses armes, il savait du moins, après le succès, verser par sa clémence et sa générosité un baume consolateur sur les plaies de la guerre. Lorsqu'à son départ d'Angleterre, où nous le montrerons dans la note suivante, il parut sur le Rhin en 876, et ravagea la Frise et le Hainaut, que défendirent vaillamment le duc *Rembaud*, tué dans une bataille, et le comte de Mons, *René-au-Long-Col*, Rollon, maître de la vie de ce dernier prince également trahi par le sort des armes, céda gracieusement aux instances d'une épouse éplorée qui, selon *Dudon* (*de act. Norm.*, lib. II), avait vendu jusqu'aux trésors des églises pour racheter ce captif, et renonça même à la moitié de la rançon offerte, libéralité qui rappelle celle dont usa *le soudanc envers saint Louis* (*v.* Rivet, *Hist. littéraire*, t. V, p. 427). Ses premiers pas sur le sol de la France, où l'appelait un présage tiré d'un songe que raconte et explique Guillaume de Jumièges (lib. II, c. V), furent également marqués presque par des bienfaits. Cette Neustrie, qu'il devait gouverner plus tard et qu'avait ravagée Hasting en détruisant *Fécamp*, *Fontenelle* (Saint-Vandrille), *Jumièges*, *Rouen*, etc., vit dans Rollon un conquérant d'autre sorte. Presque arrivé devant Jumièges, où le porta d'abord le *flux* de l'Océan, trouvant une chapelle en ruines, il y déposa pieusement (trait sublime pour un païen qui cependant avait, dit-on, puisé près d'Alfred quelques notions du christianisme) la châsse de sainte Hermantrude dont il se serait nanti, on ne sait à quelles fins, et ordonna à ses troupes de passer outre : « Addiditque Rollonem cum Gimesias venisset, vidissetque Sancti Petri monasterium monasticis ædificiis adornatum sanctum » locum esse reputasse, ibique morari noluisse » (Mabillon, d'après Dudon, *Annal. Bened.*, t. III, p. 181). Parvenu à Rouen, loin d'ajouter, comme on pouvait s'y attendre, au deuil de cette ville, Rollon, par une haute prévoyance ou par un pressentiment de l'avenir, en fit le point d'appui des combinaisons de son rêve, en construisant le château (ancien bâtiment des cordeliers, dont l'antique aspect est encore bien sensible dans notre planche de Rouen au XVI[e] siècle). Ses succès à Pont-de-l'Arche (Hardans), la hauteur de ses réponses dans l'entrevue qu'il eut, au confluent de l'Eûre, avec les députés d'*Hasting, comte de Chartres*, et de Renaud, *duc d'Orléans*, la prise et le sac de Meulan, semblaient lui présager une prompte solution, qu'il lui fallut cependant attendre plus de trente ans encore, grâce à la résistance que Paris opposa dans les diverses attaques auxquelles Rollon concourut dès 879. Nul doute que dans ce long intervalle, signalé par tant de malheurs, ce chef de horde n'ait fait couler bien des larmes; aussi ne cherchons-nous pas à l'absoudre, mais bien à signaler la singulière intuition de piété d'un barbare qu'un instinct religieux porta à ménager les sanctuaires : « Atque tamen Rollo, vastata late » Burgundia, monasterium Sancti Benedicti contaminare noluit, nec prædari illam » provinciam *propter Sanctum Benedictum* (*ibid.*, p. 201), et l'esprit déjà *chevaleresque* d'un guerrier qui quitte des champs de rapines (en 883) pour aller prêter assistance à l'amitié (*v.* la note suivante). Tout indiquerait donc qu'on ne doit imputer à Rollon qu'une complicité *passive* dans les désordres sans but de ces tristes époques, tels que la dévastation et la ruine des plus beaux monastères, l'incendie des palais, même de ceux de

une compensation que lui avait peut-être garantie son royal collègue

Charlemagne, dont un tel chef devait honorer la mémoire, etc., etc. Un seul cas, l'insuccès, rendait, nous l'avons dit, à ce terrible Danois toute sa férocité native. C'est ainsi qu'il dut peut-être à son échec devant *Chartres*, en 911, la réalisation de son rêve après une longue attente. Sa fortune, déjà balancée par les hauts faits des comtes *Eudes, Richard* et *Robert*, se trouvant de nouveau compromise, comme devant Paris, par la résistance d'une ville donnée en fief à son prédécesseur Hasting, et soumise encore alors à un autre comte du *même nom* par les prouesses d'un évêque (Watelm) : « *Duce Waltemo episcopo, qui » vexillum crucis et camisiam seu tunicam* beatæ Mariæ Virginis..... Rollo a fronte et » a tergo strenue oppugnatus » (*ibid.*, p. 313), la fureur de ce guerrier ne connut plus de bornes. Tel un lion blessé dépouille ses nobles allures pour porter en tous lieux la terreur et la mort : « Homines more pecudum cæsi ; oppida, vici, monasteria, templa, nullo rerum sacrarum discrimine, igne passim consumta..... ». Et c'est l'excès même de ces fureurs qui décida la crise et la capitulation de Charles-le-Simple : « In his angustiis Franci » regem adeunt, et vel retundendo quantocius hostes, vel de fœdere cum Rollone ineundo » sollicitant ». La condition du baptême posée par le roi ne pouvait faire obstacle chez l'ami du pieux Alfred et d'après les prédispositions dont nous avons parlé. La main d'une princesse royale, « Gisla, filia Caroli, ejecta Poppa Bajocassina, ex qua Guillelmum filium » susceperat », et la possession de deux provinces s'étendant du lieu même où se concluait le traité, jusqu'à la mer : « ab *Epta* Vilcassini pagi fluvio ad Oceanum », *valait bien une immersion.* (Il doit y avoir erreur ici dans Mabillon, car ce n'est que par l'art. 4 du traité de 947 entre Louis d'Outre-Mer et Richard que la limite du duché de Neustrie, qui partait de la rivière d'*Andelle*, fut étendue à l'*Epte*). L'exemple du chef, bientôt suivi par ses lieutenans, vint ramener le calme dans les populations cédées à ces vainqueurs et fit briller dès lors *l'art chrétien* de quelque éclat dans ces contrées de dévastation : » Erectis ecclesiis ac monasteriis quorum alia ex cineribus excitarunt, alia nova cum » multa munificentia condiderunt ». Dès l'époque du baptême de Rollon, dit Dumoulin (*Histoire génér. de Normandie*, p. 24 et suiv.), « il dota le principales églises que » *Coste-de-Fer*, *Hastenc* et leurs troupes, avoient entièrement ruinées ou appauvries. » Les sept jours qui suivirent cette solennité furent consacrés en ce saint exercice, et les » églises reçeurent ses faveurs selon le rang que tiennent leurs titulaires. La *Vierge* » Marie, royne du ciel, comme la plus excellente de toutes les créatures, eut le contente- » ment de voir les églises de Rouen, de Bayeux et d'Evreux, dottées de grands et riches » domaines dès les trois premiers jours ; *l'archange Michel*, qui suit en ordre et en » grâces la Vierge, vit le quatrième jour honorer son église du Mont de Tombelaine » (sans doute le Mont-Saint-Michel), qui dispute contre les ondes de la mer et les tempêtes » de l'air, d'un riche présent qui y fait encore revivre la mémoire de ce prince..... Vient » ensuite le tour de *saint Pierre* favorisé dans son église du faubourg de Rouen ; de » *saint Denis* qui reçut la terre de Berneval, près Dieppe, etc. ».

Le même historien qui accorde à Rollon (p. 28) d'avoir fondé l'échiquier de Normandie, parle ainsi de l'exacte et rigoureuse justice qu'il introduisit dans cette province : « *C'était » le coustume de ce prince de pendre des bagues et carquans d'or, en de petits an- » neaux de fer attachés aux croix plantées dans les chemins, pour apprendre aux » passagers que le larcin n'était plus en usage dans la province..... Comme les Ro- » mains avaient leur clameur,* porro quirites, *ses subjets preindrent une coustume qui*

Alfred-le-Grand, dont Rollon avait déjà *conquis l'amitié* [1] bien avant le traité de Saint-Clair.

Ainsi se ferma pour longtemps la désastreuse carrière des invasions prévues par Charlemagne; mais en se cicatrisant de manière à

» *tient encore lieu de loy* (*en* 1630) *parmi les Normands, de crier, quand on les vou-* » *lait forcer à quelque chose :* Ha Rhou ! *et à ce simple mot il falloit que l'une et* » *l'autre des parties, à peine d'amende, dommages et intérêts, allassent en jugement,* » *fournissant caution de leurs prétentions, ou se rendissent prisonniers. Ceste loy s'ap-* » *pelle encor pour le jourd'hui* clameur de haro, *quiritatio Normanorum* ». Dumoulin cite d'ailleurs le terrible exemple que Rollon fit d'une supposition de vol de harnais concerté entre un laboureur et sa femme, et le respect qu'on porta à la *chaîne d'or du duc*, qui demeura trois ans *pendue en un chesne, lequel ombrageait une marre dans la forêt voisine de la ville de Rouen*, ce qui fit donner à cette forêt le nom de *Rhoumare*. Notre confiance dans *Dumoulin* n'ira pas au-delà de ces citations, car la chronique de cet historien pèche évidemment dans les grandes circonstances historiques, lorsque, par exemple, il fait mourir en 917, « *accablé par quarante-un ans de guerres continues, cinq en Danemarck, trois en Angleterre et le reste en France* », Rollon, qu'il nous montre (p. 30) participant activement à des faits bien postérieurs : *le massacre de deux écuyers* qui servit de prétexte à la rébellion de son parrain Robert, de 922, et son propre mariage avec son ancienne concubine Poppe, mère de *Guillaume* et de *Gerloc*, après la mort de Giselle, morte de chagrin, dit-il, par suite de la captivité de son père, Charles (de 923 à 929), etc. Mais c'est ainsi qu'il faut *accepter* l'histoire de ces temps, sauf le contrôle par dates, qui vous jette souvent, comme ici, dans des défilés inextricables.

[1] Ce sera cependant encore à *Dumoulin*, s'appuyant, il est vrai, sur Guillaume de Jumièges (liv II, chap. V), que nous emprunterons cette particularité : qu'alors même que Rhou, vainqueur des Anglais, en 872, et ayant *mouillé ses ancres dans leurs hâvres, aspirait à la couronne d'Angleterre*, un rêve lui ayant montré la France comme but vers lequel il devait tendre, il rendit tout-à-coup les prisonniers anglais pour obtenir d'Alfred la liberté « d'*hyverner* dans ses états *en attendant que le printemps leur ouvrît le pas-* » *sage de France, où les destins leur promettaient de l'heur et du repos.* »

Alfred, à peine monté sur le trône (871 ou 872) par la mort de son frère Ethelred Ier, tué dans sa neuvième bataille contre les Danois, et vaincu bientôt après lui-même à Wilton, dut s'estimer fort heureux d'en être quitte pour cette requête peu conciliable, il est vrai, avec ce que disent tous les historiens de la position de ce prince vis-à-vis des autres compatriotes de Rollon, qui le contraignirent à déserter le trône en 877 ; mais l'historien de *Rhou* ne tient compte de ces obstacles, et nous montre son héros « *bien vu et bien* » *voulu à Londres*, où il passa l'hiver dans la *délicatesse des festins*, les PLAISIRS DU BAL » et la COMÉDIE, *ayant soin, parmi ces doux charmes, d'équiper ses vaisseaux et par la* » *permission du roi* (qui, sous ce rapport, n'aurait pas agi en bon voisin) *enroller les* » *Anglais volontaires qui s'offrirent d'estre compagnons de sa fortune et le suivre.* » On conçoit tout ce qu'un semblable début *aurait* pu apporter de modifications, même dans les dispositions innées du prince danois expulsé de ses états par son roi et réduit à s'en créer d'autres par la force de ses armes.

justifier ce que dit *Orderic-Vital : par le jugement équitable de la divine bonté, cette même nation qui avait porté la désolation dans la Neustrie devait, peu de temps après, lui rendre la consolation* (l. III, t. II, p. 8, de la trad. de M. Guizot), cette plaie ne fit peut-être qu'envenimer les autres, en ce que la cessation de l'hostilité étrangère favorisa l'essor d'autres ambitions intestines dont eût peut-être triomphé l'intérêt du salut commun. Par exemple, quoique l'usurpation, *nationalisée* si l'on veut, du comte Eudes, qui se paya de ses exploits par une couronne, remontât à 888, époque où la délivrance de Paris et la rançon payée par Charles-le-Gros pouvaient rendre enviable cette souveraineté qu'Eudes conserva jusqu'à sa mort, en 998, on ne vit à cette dernière époque aucun prétendant à cette double couronne alors si solide; et ce ne fut que dix ans après l'extirpation des germes d'invasion que Robert, frère d'Eudes, vint se porter héritier de ce trône dédaigné depuis quarante-huit ans, et suscita ce choc où Charles-le-Simple, vainqueur par la mort de son rival, tué, dit-on, de sa main, subit le sort d'un vaincu et alla mourir dans les fers [1].

[1] L'usurpation de Robert ne dura qu'une année, mais elle se prolongea dans sa famille par le soin qu'eut son fils, Hugues-le-Grand, de placer sur la tête de son beau-frère, Raoul, duc de Bourgogne, la couronne qu'il refusa dès lors pour son compte, mais qu'il s'efforça toutefois de garantir de tout nouveau conflit, en payant du comté de Laon la perfidie d'*Herbert*, comte de Vermandois. On sait que ce comte, soit de son propre mouvement, soit par suite d'un complot ourdi par les seigneurs généralement contraires à Charles-le-Simple, convertit en captivité l'hospitalité que, selon Belleforest et autres historiens, il aurait offerte à ce prince, qui s'était retiré à Château-Thierry, puis en Allemagne : « *Il » feit entendre au roy que s'il plaisoit à sa majesté de venir passer son temps et s'es- » battre jusqu'à Péronne, que Hébert estoit en bonne délibération de le bien traicter et » faire si bonne composition qu'il auroit de quoi se contenter de luy..... Le roy, plus » simple qu'une brebis, sans considérer quel danger c'est que de se fier à un amy ré- » concilié, s'en alla vers Hébert, lequel traistreusement le feit mettre en prison* (*Hist. » des neuf rois Charles*, p. 127 et 128). » Sotte confiance que déplore l'écrivain que nous citons, en s'écriant à propos des concessions de Charles : « *Mort était-il ce rayon et viva- » cité d'esprit qui jadis apparut en Charles Martel : la divinité de l'esprit de son Pepin » estoit assopie : l'âme commune de l'univers, et plaisir des cieux, Charles-le-Grand » n'estoit plus en sa force : si bien que s'estant ainsi escoulé le temps en choses vaines, » la vertu annihilée, il falloit que l'heur volast ailleurs, et print siège où il fust mieux » conduit qu'en la maison et successeur des princes précédens* (*ib.* p. 128). »

Les largesses d'Hugues-le-Grand avaient surtout pour but de reserrer les liens du malheureux prince qui « *après plusieurs misères, crèvecœurs et calamités qu'il souffrit en*

Ce fut alors qu'on vit une de ces leçons assez communes dans l'histoire de tous les temps; l'embarras des vainqueurs après le succès de leur complot et la restauration du trône légitime par ceux-là même qui le renversèrent : car certes, Hugues-le-Grand qui avait décidé la fuite de Charles du champ de bataille de Soissons, en ralliant bravement les troupes de Robert, son père, et qui avait payé du comté de Laon la prolongation de la captivité de Charles, et par conséquent sa mort; Herbert, ce félon, comte de Vermandois, qui n'accueillit son prince que pour le confiner dans la tour de *Péronne* [1], ne pouvaient désirer une issue plus heureuse; et cependant c'est à ces seigneurs mêmes, effrayés de leur victoire et pressés, dit-on, par l'intervention diplomatique d'Adelstan en faveur de son neveu [2], comme par les instances de *Guillaume-Longue-Épée*, fils de Rollon [3],

» *prison,* dit toujours Belleforest (*ibid.*, p. 129), *alla de vie à trépas l'an de nostre salut* » 926 (ou plutôt 929). »

[1] Ce précédent historique n'était pas de nature à raffermir le courage de Louis XI lorsqu'il se vit quatre jours dans le même lieu l'hôte forcé, quoique bénévole aussi, d'*un amy reconcilié,* alors surtout qu'éclatait intempestivement à Liège un orage menaçant pour son brutal châtelain.

[2] A la nouvelle de la captivité de Charles, la reine Odgive, sœur du roi d'Angleterre Adelstan, traversa le détroit pour soustraire son fils, âgé de neuf ans, aux *complots des méchans;* et ce Joas, ainsi préservé, devint plus tard un lien de réconciliation malheureusement trop fragile.

Lors de la mort de Raoul, en 936, Hugues, plus que jamais en mesure de disposer du trône, mais craignant encore sans doute pour lui comme pour les siens, le fardeau d'un pouvoir contestable, fit sentir aux seigneurs qu'un rejeton royal, mûri dans l'adversité, garantissait mieux leur puissance, dotée d'ailleurs de tout ce que Raoul avait pu distraire du domaine royal, qu'un ambitieux sorti de leurs rangs, et privé, par ces profusions mêmes, de tous moyens d'accroître désormais leur fortune; et cette abnégation de soi-même et de son parti, unie aux instances d'Aldestan pour son neveu, et de *Guillaume-Longue-Épée,* qui, dans cette occurrence, se montra désireux d'acquiter envers la famille de Charles la dette de Rollon, détermina l'accord et le rappel au trône du jeune prince d'*Outre-Mer.* L'union et l'*oubli* furent d'abord tels que la reine Odgive se fit enlever et se laissa épouser par l'héritier d'Herbert, l'assassin de fait de son malheureux époux.

[3] Le fils de Rollon et de Poppe occupait alors les états de son père, que son grand âge sans doute et sa position à peine assise empêchèrent, *s'il vécut* jusqu'à la captivité de Charles, d'intervenir activement dans l'intérêt de ce prince; et déjà la *longue épée* de Guillaume s'était exercée contre les Bretons rebelles de manière à peser de quelque poids dans la balance politique que tenait Hugues-le-Grand, son allié par le mariage de Guillaume avec *Sporte,* fille du comte de Senlis. On conçoit bien dès lors quel dut être le rôle tout chevaleresque de Guillaume, en rapport direct aussi avec le roi anglais, dans les négociations qui ramenèrent Louis en France.

que *Louis d'Outre-Mer* dut de venir, après treize ans d'exil, occuper à seize ans le trône de son père. Il est vrai qu'on nous peint le comte Hugues, fils et petit-fils de rois [1], comme ayant *dédaigné* la couronne qu'il fit passer sur la tête de son beau-frère Raoul, duc de Bourgogne; mais le dédain de ce grand vassal, « *plus puissant que les monarques français sous lesquels il vécut*, » s'explique par son peu de foi dans l'appui de ce que M. Augustin Thierry nomme *le parti français*, auquel *Eudes*, son grand-père, dut son titre de *candidat national*, puisqu'on voit bientôt après Hugues, rebelle à de nouveaux titres, offrir cette même couronne à l'empereur Othon I[er], qui la refusa par de plus nobles motifs; et qu'en renouant ses trames avec Herbert qu'il avait dépouillé du prix de sa félonie, en conquérant de vive force *Reims* et *Laon* sur son roi, et en ajoutant la Bourgogne et l'Aquitaine à son duché de France, il ne se montra rien moins que détaché des grandeurs de ce monde, et fit sans doute plus de mal à la France que n'en aurait produit une révolte ouverte, une usurpation franche comme celle dont il ménagea les honneurs à ses fils [2].

1 Si le surnom de *Grand*, que reçut et que conserva le fils de Robert et d'Eudes, le petit-fils de Robert Lefort, ne doit pas, comme le disent les historiens, être pris en même part que les surnoms de *Charlemagne* et d'*Alfred*, on ne saurait du moins contester à ce duc de France, *qui fit des rois sans vouloir l'être*, le renom de politique consommé. Toujours maître de lui-même, il s'attacha bien plus à fonder la grandeur future de sa famille par le prestige même de ses refus et par ses immenses biens, toujours accumulés sous le faux-semblant du désintéressement personnel, qu'à la faire briller trop tôt d'une lueur éphémère. Ce dut être à ce sentiment que Hugues céda lorsque, jugeant que les seigneurs, ainsi que l'observe Velly, *ne voulaient pas d'un roi qui sût se faire obéir*, il aima mieux leur donner un jeune *soliveau* que de se dévouer, lui ou les siens, au rôle fort chanceux de *héron*, attendant que l'épreuve du temps et l'effet de ses menées secrètes ou patentes eussent aplani les voies royales à sa descendance.

2 Malgré l'enivrement de la France tout entière et l'empressement des seigneurs à se porter à la rencontre de Louis « qui prist terre à *Boulongne* où Hugues et la noblesse de » France l'attendoient, et dès la grève lui firent hommage et jurèrent fidélité, » la restauration de ce prince fut viciée dès lors et comme beaucoup d'autres, par l'attitude, presque hostile, que conservèrent ceux qui la provoquèrent, à plus forte raison ceux qui la subirent. Tant qu'il dépendit de Hugues d'en régler l'action, presque comme tuteur du jeune roi, l'horizon resta serein; mais bientôt des signes célestes et une effroyable disette vinrent (en 939, voir Sigebert) présager les nouveaux malheurs, que la fureur du ministre disgracié fit fondre sur la France trois ans plus tard. Hugues ne se montra plus alors ce sage et puissant modérateur sacrifiant jusqu'au fruit de ses complots aux intérêts de nationalité : tombé du

Quel destin en effet que celui d'un pays où le prince ne règne que sous l'autorité d'un sujet dont l'appui même cache une ambition comprimée, une rivalité posthume! Et tel fut l'état de la France sous le règne de Louis IV et même sous celui de Lothaire, bien que la mort de Hugues-le-Grand, en 956, ait paru affranchir le nouveau roi de cette dure tutelle devenue au contraire plus intolérable encore par l'accord des seigneurs avec les quatre fils de Hugues-le-Grand, pour précipiter à leur profit la chute de la race de Charlemagne.

Si cherchant, trop tôt peut-être, à reprendre envers Hugues-le-Grand le rôle que lui assignait son rang, Louis IV, par ses imprudentes tentatives sur la Lorraine et la Neustrie [1], donna quelque prise à ses ennemis, il n'en fut pas de même de son fils, Lothaire II, dont les talens et la bouillante ardeur, modérée par les sages conseils de sa mère Gerberge, ne purent cependant prévaloir contre les secrètes menées des comtes de Paris et de leurs partisans. Malgré sa vaillance à toute épreuve, malgré les sacrifices qu'il fit à l'ambition de Hugues [2], il se vit, pendant la plus grande partie de son règne de trente-deux ans, réduit, comme fut depuis notre Charles VII, à

rang qu'il occupait et sans tenir compte de la compensation qu'il trouvait dans ses immenses biens, auxquels Louis venait ajouter une partie de la Bourgogne, il porta la vengeance jusqu'à offrir le trône, d'accord avec les ducs de Lorraine et de Normandie et de concert avec son ancien complice, puis ennemi, Herbert, à l'empereur Othon, qui le refusa noblement.

On s'explique d'ailleurs bien l'appui qu'il trouva de nouveau chez les grands dans ce revirement de conduite; car, indépendamment de son influence personnelle et de l'aliment que ses *vues d'avenir* pouvaient offrir à leur convoitise, l'habitude de l'indépendance, de la domination et du salaire dont Raoul payait leurs moindres services, avait jeté chez ces seigneurs de trop profondes racines pour que, privés de ces deux véhicules, ils s'attachassent franchement à la cause du jeune prince et vinssent, par exemple, se ranger sous ses bannières dans la guerre impolitique qu'il entreprit pour conquérir la Lorraine.

1 Les tentatives de Louis d'Outre-Mer pour reconquérir la Lorraine sur Othon, la Neustrie sur Richard, fils de Guillaume-Longue-Épée, assassiné en 943, sont d'un prince vaillant, digne de ses aïeux; mais elles accusent malheureusement l'inexpérience et la légèreté : aussi tous ces efforts tournèrent-ils à sa confusion et au triomphe de Hugues, lors surtout que, pris au piège, comme son père, par un chef danois (le comte Bernard), dévoué aux intérêts de Richard, son pupille, il n'obtint sa liberté du duc de France qu'en livrant son fils pour ôtage et comme garantie de sa conduite future.

2 Ce dispensateur de couronnes, fils de roi, oncle de roi, beau-frère de trois rois, et cependant longtemps si réservé pour lui-même, s'aperçut enfin qu'un surcroît de puissance pouvait favoriser son ambition posthume, et il *accepta* de Lothaire, qui lui devait aussi sa couronne, les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine.

la possession d'une ville, et à assister du haut de la montagne de Laon à la lutte des grands vassaux qu'il ne pouvait s'attacher par les liens de l'intérêt ou de la reconnaissance, Raoul ayant épuisé les ressources du royaume par la création d'innombrables fiefs.

Qu'on ne s'étonne donc pas de l'horrible chaos qui ne cessa de régner en France comme en Italie, pendant cette triste période du Xe siècle, divisée sous le rapport même des lettres [1] en phases de diverses époques, qu'on peut dater chez nous du siége de Paris (887), bientôt suivi de la proclamation d'Eudes, dans l'assemblée de Compiègne, à l'avènement de Hugues Capet (juillet 987), intervalle de temps qui comprend deux usurpations et trois dates pour les chartes, dans le seul règne de Charles-le-Simple [2], et qui, commencé par la mort honteuse du dernier héritier *direct de l'empire* de Charlemagne, se termine par l'empoisonnement successif des derniers petits-fils de ce grand prince [3] : funeste agonie, déplorable fin d'une

[1] A l'ouverture de ce siècle, en 900 ou 901, Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre, fonda près du monastère de ce nom à Paris et dans le lieu dont le nom, *quay de l'École*, consacre encore le souvenir, des enseignemens publics plus généraux que ceux des écoles du palais (Launoy, t. IV, part. 1, p. 62; Rivet, *Histoire Littéraire*, t. VI, p. 100), ce qui semblait promettre un retour aux études; et cependant, par l'effet de ces discordes dont nous avons esquissé le tableau, l'ignorance et la barbarie s'accrurent au point qu'on vit trente ans plus tard le roi lui-même railler un de ses seigneurs (Foulques le Bon, duc d'Anjou) de ce qu'il s'exerçait à chanter au lutrin et s'attirer cette dure riposte : *un prince non lettré est un âne couronné.*

[2] La première date du règne de Charles-le-Simple, est-il dit dans l'*Art de vérifier les dates*, « est du 28 janvier 893, lorsqu'il commença de régner ; la seconde du 3 janvier » 898, lorsqu'il réunit toute la monarchie par la mort du roi Eudes : cette date est exprimée » par *anno redintegrante* ou pleniter regnante ; ou enfin *in successione Odonis* ; la troi- » sième est le 21 janvier 912, lorsque Charles devint maître de la Lorraine par la mort de » Louis, roi de Germanie. Cette date est ordinairement exprimée par *largiore* ou *ampliore* » *hereditate adepta.* » C'était un moyen fort simple d'indiquer la portée de ces sortes d'édits à ces époques où l'autorité du pouvoir suprême était si variable. Nous y trouvons aussi la preuve que l'usurpation ne portait pas un tel ombrage à la légitimité de ces temps qu'elle crût devoir considérer comme non-avenus les règnes parallèles ou les époques intermédiaires.

[3] Le poison, qui termina, à quarante-cinq ans, la carrière assez vide de Lothaire II, vint aussi un peu plus tard, en 987, borner les jours de son fils Louis V, que l'histoire, écrite d'abord sous l'influence de la dynastie nouvelle, a flétri du nom de *fainéant*, sans tenir compte de ce que put raisonnablement *faire* ce prince, mort à vingt ans, après un règne de quatorze mois, assez occupés d'ailleurs par les soins de prise de possession, par le siége de Reims et par des préparatifs de guerre contre les Sarrasins.

dynastie fondée par des *Hercules* en force, puissance et courage, et doués d'une énergie de volonté, d'un sentiment de la dignité royale qu'on ne retrouve chez aucun de leurs descendans; triste clôture aussi de ce siècle *dit de fer* ou plutôt de *plomb*, par son action lourde, terne et molle, plutôt que compressive sur les lettres, les arts et tous les véhicules de gloire dont nous verrons bientôt poindre de nouveau les germes de manière à prouver *peut-être* que cette sorte d'*assolement*, que le long repos laissé à cette immense *friche*, en avait fertilisé le sol; de même que l'horrible moisson des Normands et des Sarrasins, en nécessitant de nouvelles semences, décida leur fécondation qui, *peut-être aussi*, ne se serait pas reproduite sans les urgens besoins nés de ces calamités mêmes.

Prouvons cependant, avant de passer au siècle suivant, dont le premier quart forme la limite que nous assignons à l'exploration de l'art chrétien dans nos aperçus *généraux*, la suite de ces investigations devant se trouver dans les explications de nos planches, que pendant cette triste période dite de fer ou de plomb, les arts, bien délaissés sans doute dans notre France, n'y subirent pas toutefois une éclipse totale, et que quelques fervens néophytes continuèrent toujours d'encenser leurs autels.

Le savant académicien dont les recherches ont si bien préparé notre tâche, privée maintenant de la direction qu'il voulut bien lui donner, *Éméric-David*, dans son beau résumé placé sous le titre de *Discours historique* à la tête du musée Laurent, dit sur ces époques : » *L'art, totalement inutile aux intérêts de la politique, privé presque* » *partout de l'appui indispensable des princes, tombe enfin dans* » *l'Italie, dans la France et dans l'Allemagne, au dernier terme de* » *sa décadence. Cependant il ne périt point....* » Cet écrivain si profond administre en effet de sa vitalité des preuves que nous compléterons ici autant qu'il peut dépendre de nous de le faire dans le court espace réservé maintenant à nos *généralités* sur l'art chrétien. Il nous montre (p. 153 et suivantes, d'après Labbe, *Hist. episc., Autiss.*, cap. XLIV et XLV, p. 443 ad. 446; Le Bœuf, *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, t. I, part. II, chap. I et II), les *évêques d'Auxerre se léguant l'un à l'autre l'amour des bonnes études; Gauderic ornant de peintures les plafonds de l'église de Sainte-Eugénie; Gui, son successeur, faisant peindre les supplices de l'enfer et les concerts du paradis sur les murs*

de sa cathédrale, dont il enrichit l'autel de bas-reliefs en argent (nouvelle preuve de l'appropriation à la France, au Xe siècle, d'un luxe constaté, pour le IXe, par l'autel de l'Ambroisienne de Milan, et surpassé, quant à la matière du moins, par l'autel d'or de Basle, du XIe); *saint Hugon, abbé du monastère d'Autun, plaçant dans son église* (*apud* Duch., Mab., *Act., SS. ord. Bened.*, t. VII, p. 95) *des colonnes de marbre et des mosaïques*, analogues sans doute aussi à celle d'Angilbert, subsistant encore et reproduite aussi dans nos planches; *Swelphe, faisant peindre les voûtes de son palais archiépiscopal de Reims* (Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. IV, cap. XIX); *Hadémar, aidé par la munificence d'Othon-le-Grand, rebâtissant l'église de Fulde et couvrant les plafonds de peintures qui subsistaient encore dans toute leur fraîcheur au XVIIe siècle* (Chr. Brower, *Antiq. Fuld.*, cap. VI, p. 123); *Gérard, évêque de Toul, peignant sa cathédrale* (*Chron., abb. Senon.*, cap. XIII, apud Dachery; *Spicileg.*, t. II, p. 615); *Amalbert, abbé de Saint-Florent de Saumur, rebâtissant son monastère, et ornant les plafonds du plus grand nombre des chapelles, les murs de tous les édifices presqu'en entier et les cloîtres, de peintures que son successeur Robert fit achever* à une époque où les religieux de ce monastère tissaient des *tapisseries* ornées de figures d'animaux, etc., « *bestiæ vel aves rubræ* » (*ibid.*, col. 1106, 1107; *Hist. mon. s. Fl., Salm.*; apud Martenne, *Veter. script. et monum. ampl. collect.*, t. V, col. 1097); *Fulques, abbé de Lobbes* (*apud* Dachery, *Spicileg.*, t. II, p. 240), *peignant le dôme de son église et enrichissant plusieurs autels de bas-reliefs d'argent* (même remarque que plus haut); *saint Ghébard, évêque de Constance*, mort en 995, *revêtant de peintures, sujets de l'Ancien-Testament et autres, une église qu'il dédia à saint Grégoire* (*apud* Dachery et Mabillon, act. *SS. ord. Bened.*, t. VII, p. 841). Eméric-David signale aussi l'existence à ces époques de plusieurs artistes célèbres, notamment, pour 950, *Notker, peintre*, médecin et poète, et pour 990 le peintre Jean, qu'Othon III fit évêque de Liège, tous deux exerçant leur art dans le célèbre *monastère de Saint-Gall*, qui, remis des assauts livrés à la civilisation par les Normands, poursuivait par conséquent la culture et l'enseignement des arts sous des directions analogues à celles citées plus haut et grâce au patronage de princes comme Othon III, qui chargea *Jean* d'orner un oratoire de son palais (celui de Charlemagne), qui *n'avait*

point encore été peint « cum antea nondum eo in loco picturæ habe- » rentur » (*Act. SS. ord. Bened.*, t. VIII, p. 597, 598). Il prouve aussi que nos monastères français avaient également repris leurs anciennes pratiques d'art, en citant *Hugues*, *peintre* et *statuaire* du couvent de Moutier-en-Der (Champagne), qui exécuta en 999, dans l'église de Châlons-sur-Marne, de nouvelles peintures *à la place des anciennes effacées par le temps* (*ibid.*, t. III, p. 855, 856); puis, venant à l'Italie, il parle des mosaïques exécutées par ordre de Jean XII dans le vestiaire de Saint-Jean-de-Latran (Ciampini, *de sacr. ædif.*, cap. II, p. 14, tab. IV); de celle encore existant dans les souterrains de l'église de Saint-Pierre, au tombeau d'Othon II (*Alemanus, de Lateran. pariet.*, c. X, p. 56); des peintures dont l'abbé Aligeran décora de tous côtés « *parietes undique* » l'église du Mont-Cassin; de l'église de Salerne, élevée à la Vierge, et *peinte entièrement* par les bénédictins (*Leo, ost.*, lib. II, cap. XXX; apud Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. IV, p. 358); de celle dédiée à saint Pierre, au monastère de Farfa, et que l'abbé Jean couvrit de peintures en *dedans et en dehors* « intus et foris » (*Chron. Farf.*, *ibid.*, t. II, part. II, col. 481), et des peintures exécutées vers ce temps, selon l'opinion de Lanzi, dans la cathédrale de Milan, et qu'elle conserve encore, malgré toutes les transformations subies depuis lors par ce magnifique vaisseau, pour arriver, de nos jours seulement, à ne constituer dans un magnifique ensemble, qu'un pastiche de tous les styles. Il passe enfin de ce vaste aperçu d'ensemble sur des travaux *constatés* de nos arts d'Occident [1] pendant cette triste période, à une appréciation de quelques uns de ces mêmes arts pendant notre *siècle de fer*, par des *déductions plus contestables*, à raison des doutes élevés sur l'époque où vécurent, où écrivirent surtout deux historiens de l'art, le peintre *Éraclius* et le

[1] Le coup d'œil d'aigle de ce savant embrasse aussi l'Orient : « Constantinople, ou » plutôt la Grèce entière, dit-il (p. 160 et suiv.), était encore le séjour des peintres, des » statuaires, des mosaïstes, des fondeurs, des architectes les plus habiles. Vers l'an 966, » saint Nicon élevait une église magnifique dans les environs de Sparte, et l'ornait de » peintures qui égalaient, disait-on, *ce que Zeuxis et Polygnote avaient produit de plus* » *accompli* (*Vit. S. Nicon.*, apud Martenn. et Durand; *vit. script. et mon.*, t. VI, col. 865). » En 977, Venise jetait les fondemens de sa basilique de Saint-Marc; vers 984, Basile- » le-Jeune faisait peindre son célèbre *monologe*, etc., etc. ». Ce que nous avons dit plus haut et ce que nous aurons encore occasion de dire sur ces grands travaux, dans nos chapitres IV, VI et VIII, nous dispense de poursuivre ces citations.

moine *Théophile*[1], qu'il est difficile, malgré l'opinion de plusieurs savans, de rattacher à ce même siècle, d'après leurs traités sur la peinture à *l'huile* et sur *verre*, sur l'art italien de *fabriquer les vases*, de dorer, de sculpter l'ivoire, l'ambre et les pierres précieuses, et surtout sur la suprématie qu'exerçait dès lors la France dans la fabrication de ses précieux vitraux, dont on ne connaît aucun *fragment* notable qu'on puisse raisonnablement faire remonter au-delà du XIe siècle.

Payons aussi, mais en toute hâte, notre tribut personnel de recherches sur cette question neuve encore, en consultant d'abord les *Annales Bénédictines*, où Mabillon a résumé et classé chronologiquement tant de documens épars; et nous arriverons également à démontrer par ce contrôle que, bien que l'art en général *devenu inutile aux intérêts de la politique et privé de l'appui de nos princes*, ait, comme les lettres, subi pendant ce siècle une éclipse réelle, ses lueurs, plus vacillantes sans doute, furent bien loin de s'éteindre; le sentiment religieux qui dominait, même l'ambition et la cupidité des grands, lui ayant offert un refuge dans l'obscurité des cloîtres, où d'illustres et savans prélats, se substituant aux princes, préservèrent du moins *l'art chrétien* d'une ruine complète, en exerçant sa pratique par leurs largesses, au milieu même des plus tristes conflagrations.

Pour nous surtout, qui prenons à tâche de signaler la participation active aux splendeurs du moyen âge de l'ordre célèbre dont notre résidence porte encore le nom, il devient remarquable que ce soit à la fondation de cet ordre, qui date en effet des premières années de ce Xe siècle, que Mabillon attribue principalement les clartés qui percèrent à travers ses ténèbres : « *verum brevi adfuit Dei miserantis* » *providentia*, » dit-il, après avoir déploré la vie misérable que traî-

[1] Il en est de même de la question bien décisive, *si elle était résolue*, des époques précises auxquelles remontent les ouvrages didactiques d'*Eraclius* (*De coloribus et de artibus Romanorum*) et de Théophile (*De omni scientiâ picturæ artis*). La discussion en sera bien mieux placée à nos chapitres VI, VII, IX, etc., à raison surtout des déductions qu'on en pourra tirer quant à la prospérité dans ces siècles réputés barbares, de certaines branches ou procédés d'art, découverts ou du moins en usage plus tard, dit-on : tels que la *peinture à l'huile*, la *peinture sur verre*, les *émaux*, les *nielles*, la *sculpture sur bois*, etc., décrits avec détails dans ces curieux traités.

naient les moines après ces guerres funestes et ces tempêtes, « *quæ » congregationem Cluniacensem ineunte hoc seculo excitavit, ex qua » monasticæ disciplinæ, ne dicam etiam ecclesiasticæ, splendor* in ple- » risque locis sensim restitutus est. » L'annaliste fait honneur surtout de ce retour à l'ordre, au soin que prirent les conciles de remplacer par des prélats réguliers les abbés laïques qui résidaient dans les monastères *avec leurs femmes, leurs fils, leurs filles, leurs soldats et leurs chiens;* car de même, ajoute-t-il, que l'or ne saurait, sans le concours d'un orfèvre, revêtir son ancien éclat, les ordres monastiques ne pouvaient refleurir sans abbés réguliers (*Annal. Bened.*, t. III, p. 289, 290).

Voici d'ailleurs quelques uns des témoignages de l'exercice de l'art pendant ce siècle, dont Mabillon a tenu registre, et que nous extrayons presqu'au hasard de cette mine de matériaux historiques de tous genres.

En 901. — Le noble *Ademar* et sa femme *Lampagia* donnent à Saint-Bénigne de Dijon, « *capellam suam mobilem et specialem*, cum » reliquiis sanctorum, crucibusque tam aureis quam argenteis, et » capsis, variisque ornamentis » (p. 292).

902. — Reconstruction par le comte Guillaume, dit *le Bon*, du monastère de Sainte-Croix-de-Bordeaux, entièrement dévasté par les Normands (p. 294); construction par Rampert de l'abbaye de Saint-Trudpert en Allemagne, et de sa basilique, avec dons divers, « cum ædificiis et ornamentis ad divinum cultum pertinentibus » (p. 295).

904. — Restauration du vieux monastère de Saint-Michel, près Verdun; de celui de la Baume, fondé par saint Colomban, etc.

907. — Réintégration dans *son ancienne splendeur* de l'abbaye de *Rebais* en Brie, nommée *Jérusalem*, « *quæ Nortmanica penitus infes- » tatione destructa et prope ad nihilum redacta erat* » (p. 305).

908. — Dons faits au tombeau ou autel de Saint-Gall, par Adalber (pontifex *Vindelicæ*, pays situé entre le lac de Constance et le Danube), « crucem auream, gemmis ornatam, et calicem *onychium* » (sans doute plutôt d'agate onyx que d'albâtre), auro et gemmis » eleganter instructum, cum patena aurea itidem gemmis ditata » imposuit cum palliolo quoque et casula, aliisque sacerdotalibus » indumentis, ad hæc campanam insignem eidem loco dedit; » puis,

passant de cet autel au lieu consacré dans le même monastère à saint Othmar, ce pontife *Rhétien*, non moins prodigue de largesses que les Adrien Ier, les Léon, etc., « *pretiosum ad ejus aram palliolum obtulit*, » et multiplia ses dons de diverses natures pour les moines, « *purpuras* » *tyriacas* ...... *palliola viridia*, cum albis seu linteis pretiosis..... » pellicium cum pelle curtamisia... *sagum laneum album*... *refec-* » *toris* circum quoque tapetibus instructo, convivium fratribus exhi- » buit, quibus calices argenteos prægrandes concessit, quin etiam » in pyrali pectines eburneos appendi jussit » (p. 306).

909. — Fondation de l'*ordre* de Cluny. A l'époque même où Rollon portait ses ravages jusque dans la Bourgogne, tout en *s'inclinant dévotement*, dit-on, devant ce qui rappelait saint Benoît (p. 309), apparaît tout à coup dans cette contrée comme exécuteur du testament de Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, fait cette année même *en faveur des apôtres Pierre et Paul*, *Odon*, noble *franc*, « *ex* » *militari Francorum prosapia*, » *nouvel Esdras pour l'ornement des monastères et le triomphe de la loi monastique*. Aussi Mabillon s'écrie-t-il, dans toute sa ferveur bénédictine : « *Albo* nobis notandus » *lapillo* est annus qui ei vitæ principium dedit. » La vie de ce premier abbé du monastère que Bernon *administrait* depuis 890, de ce véritable fondateur de *l'ordre*, par l'idée qu'il conçut de soumettre à sa discipline d'autres monastères dont l'agrégation prit plus tard une si vaste extension (V. *Abbaye de Cluny*, par M. Lorrain, p. 26, 27 et 31), prouverait seule d'ailleurs qu'alors la barbarie n'avait pas encore envahi la France à la suite de ses terribles hôtes; car Odon, qui avait étudié à Tours d'abord la grammaire, puis à Paris aux leçons de Remi d'Auxerre, la dialectique et la musique, art sur lequel il écrivit, « *huic adhærens Odo* liberales *artes* ac dialecticam » ab eo didicit, » fut très bien secondé dans sa grande entreprise; il fit construire l'année suivante (910) l'église de Saint-Pierre (dite depuis Saint-Pierre-*le-Vieux*), dont l'apside resta vouée à la Vierge Marie, patrone du premier oratoire. Il multiplia aussi, dès lors, les constructions du monastère proprement dit : « *monachorum officinas*, » et put, comme Charlemagne, par de fréquens voyages à Rome (il en fit quatre), s'inspirer du goût des arts, de *l'art chrétien* surtout, que n'excluait pas la sévérité de sa règle.

912. — (Époque pour la France de cette désolation qui, portée au

comble, produisit le traité de Saint-Clair). Manifestation, dans le monastère même de Saint-Gall, de la poursuite des plus riches traditions de l'art, en sculpture, assez remarquable pour qu'on puisse l'imputer à la Vierge même [1]; en calligraphie, et sans doute aussi en peinture de manuscrits; *incomparable* [2] en travail d'ivoire appliqué aux feuilles, ou *dyptiques* destinés à couvrir ces manuscrits mêmes, comme aux *tablettes enduites de cire* affectées à l'écriture courante [3], etc. Ainsi se produisaient encore, au milieu des plus grands désastres, les fruits tardifs de l'ancienne culture, devenue moins active chez nous dès ce moment même, nos discordes intestines ayant plus nui à la marche des arts que les assauts des dévastateurs, d'où surgirent au contraire de nombreux travaux de *restitution*, dans lesquels on pourvut plutôt, il est vrai, aux besoins matériels qu'aux recherches du luxe, lorsque : « Rollone et Nortmannis plerisque ad » Christianam fidem conversis, monachi huc illucque dissipati, ad » proprias reversi sunt sedes, et cœnobia tum vastata, tum con- » sumta incendio, instaurare *cœperunt* » (p. 317). L'économie qui présidait à ces reconstructions, où l'on tirait parti *des murs* restés debout, des *autels bouleversés*, comme à *Centule*, se prouve par cette seule remarque : les toits ne se couvrirent plus de *plomb*, comme aux époques antérieures, mais seulement de tuiles, de bois : « *ligneis* » *tegulis*. »

913 et suivantes. — Reconstruction de nombreux monastères pour abriter ces troupeaux dispersés et ralliés après la tempête, travaux

[1] « Peritissimus ut illâ ætate cœlator, cui sanctæ Mariæ imaginem apud Mettas cœlanti » beatissima Virgo manum direxisse traditur, cùm autem in bractea ipsa aurea circuli » planitiem vacuam reliquisset, in ea quidam hunc versiculum cœlavit :

« Hoc panthema pia cælaverat ipsa Maria (p. 315). »

[2] « Eodem tempore vivebat apud sanctum Gallum egregius *scriptor*, nomine Sintram- » mus, qui inter alia, evangelium uncialibus litteris ea *elegantia* scripsit, ut ejus scripturæ » Ekkchardi tempore nulla alia *comparabilis* videretur. » Telle est, à notre avis, l'espèce d'écriture, fort recherchée dans ces siècles reculés, dont parle Eginhard, comme d'un écueil où échouèrent les *tentatives* de Charlemagne.

[3] « Illud vero evangelium (écrit par Sintramme) inclusit Salomon (l'abbé de Saint- » Gall) in unam e duabus illis tabulis *eburneis;* erant illæ *tabulæ ceratæ* ad scribendum » quæ quondam usui fuerant Carolo Magno, qui eas in lecto sub pulvinari, ut se noctu » vigilans ad scribendum exercitaret, habere consueverat » (p. 316). Partant de notre donnée, l'analogie se trouverait par conséquent complète, à la réussite près.

dans lesquels les moines interviennent encore directement, sans qu'il existe aucune trace d'associations lombardes : « *facultatis suæ labo-» ratione et manuum operatione restauravit*, » est-il dit du moine *Uncain*, qui reconstruisit le vieux monastère de *Saint-Michel* (ad Mosam), près de Verdun (p. 319).

914. — (p. 222). Ordination d'*Odon* qui reçut dans un songe le pressentiment de sa haute mission *cluniençoise*, et par contre, premiers symptômes de déclin du célèbre monastère de Saint-Gall parvenu à l'apogée de sa gloire, mais où des troubles intérieurs, une intervention armée des troupes de Conrad, viennent amortir un zèle qui avait triomphé des calamités de l'invasion. Ici encore la fermeté des moines obtint du moins l'élargissement de leur abbé Salomon, et la démolition de la forteresse élevée pour dompter leur orgueil, et vint offrir un premier exemple de ces luttes entre le pouvoir monastique et l'autorité royale ou féodale, si fréquentes plus tard et qu'irrita souvent encore l'intervention populaire et le besoin d'émancipation, comme il advint sous Louis VII, pour le monastère de Vezelay, dont le privilège date des époques dont nous traitons ici (933).

916. — Fondation, par Guillaume-le-Pieux, bienfaiteur de Cluny, du monastère de Saucillay, en Auvergne (*Celsimense*), au milieu des nouveaux troubles nés de la révolte des seigneurs (p. 328).

917. — Constatation, de quelque importance *pour nous*, de la présence dès cette époque dans la basilique de Saint-Remi de Reims, d'un grand candélabre où nous serions disposé à retrouver l'*arbre* de saint Bernard, déjà cité par nous, et dont le tronc gît encore en *éclats* à la bibliothèque publique de la ville de Reims (voir pl. XIII de la 9e série de l'*Album*) : « Pro omnipotente Dei amore, sancti-» que Remigii Francorum apostoli veneratione dederit.... in mo-» nasterio sancti Remigii ubi *Frederunna* regina (première femme » de Charles-le-Chauve) sepulta est et quidem subtus *majus cande-» labrum*, ut domesticæ memoriæ docent » (p. 331).

Construction du monastère de *Deols*, en Berry : « Quod Ebbo » comes unà cum uxore sua Hildegarde, construxit. » C'est dans ce qui subsiste encore de cette fondation que se voit toujours le sarcophage *de marbre et de travail grec* qui, selon M. Pierquin de Gembloux (voir ci-dessus, p. 201), prouverait quels soins les succes-

seurs de Phidias apportaient à l'observation du costume, même en reproduisant les habitudes des populations dont ils ignoraient à coup sûr jusqu'à l'existenee.

Autre eonstruetion, par le même eomtc, du monastère voisin, de Saint-Gildase, détruit par les Normands, et restitution de ceux de *Figeac* et de *Conques*, ee qui semblerait reporter au X[e] sièele du moins une partie des objets préeieux qu'on montre eneore aujourd'hui dans le trésor de cette dernière églisc, eomme remontant à Charlemagne. Le texte (p. 332) cite : « *Hugo monachus et hortula-* » *nus labore corpus suum domare solitus* », ee qui implique encorc un travail monastique.

918. — Justification des eitations faites plus haut quant aux beaux travaux de l'évêque d'Auxerrc *Gualdric* « *litterarum scientia* » *eruditus* : præclara sunt quæ ad domus Dei decorem vel feeit vel » perfeeit » (p. 335).

923 et 924. — Fondation du monastère de Gembloux (*Gemblacense*), dans la Gaule-Belgique, et restitution dc ceux de Saint-Symphorien, de Saint-Vincent (p. 353).

Progrès du relâehement introduit dans le monastère de Saint-Gall par les troubles eités sous l'annéc 914. Iei la faute en tombe sur l'abbé Hartman.... « *is quâ pollebat industriâ neglectos* » ; mais le temps manqua aux efforts de son sueeesseur Engilbert, ear, dès l'année suivante (925), une invasion des Huns vint rompre les liens distendus : « quæ hujus loei ferè supremam imposuit manum » (p. 354). Les objets les plus précieux trouvèrent un refuge *dans la citadelle*, et les livres dans une abbaye voisine qui en fit son profit. Après eette terrible épreuve et malgré les ravages de l'ineendie, le grand atelicr monastique fut bientôt reeonstitué par les soins de l'abbé Dietard ; mais son éelat, si longtemps vivaee, pâlit de plus en plus devant l'astre naissant, le chef d'ordre de la règle bénédietine de Cluny.

927. — C'est de cette année que datent réellement les splendeurs de ce dernier ordre. A peine *Odon* sueeède-t-il à Bernon, qu'aux largesscs de Guillaume-le-Pieux vient se joindre l'entière donation des biens de Gerbald, *légués*, comme ceux de Guillaume, *à Saint-Pierre et à Saint-Paul* : « res suas in Cluniaeense monasterio » perpetuo permansuras » (p. 360). Ces riehes subsides, très multipliés dès lors, préparèrent les hautes destinécs de cette fondation,

d'abord si humble, et devenue bientôt et pendant tant de siècles le refuge des papes : « Odon cœptum pridem monasterium perfecit : » qua in re sancti Martini opem ac familiare subsidium expertus » est, tribus millibus solidorum ex Gothia, sive Septimania per ejus » invocationem acceptis. Absolutâ monasterii basilicâ, invitati ad » ejus dedicationem episcopi cum ingenti satellitum ac ministro- » rum comitatu Cluniacum accesserunt, etc. » (p. 361).

931. — Preuve de la disposition générale à cicatriser les plaies faites par l'invasion aux fondations monastiques, dans ce qu'on lit sur la restauration du monastère *Tutelensis* : « is, cum nova in » Galliis monachorum piissimorum cœnobia surgere et vetera in » pristinum statum reparari » (p. 375). On y trouve aussi un nouveau témoignage à l'appui de notre remarque sur le choix habituel, et sans doute mystique, des *lieux élevés* pour la consécration des églises à l'archange Michel, dans la désignation de celle de *Caïete* « ecclesia sancti Michaëlis *sita in monte* » (p. 378).

932. — Témoignage de la culture, même sous des conditions ardues de la poésie et de la musique, dans ce qu'on lit d'Hucbald, moine d'Elnone, qui dédia à Charles-le-Chauve un poème de trois cents vers à la louange des *inchevelus*, dont chaque mot commençait par la lettre *C*, et qui composa sur la musique un ouvrage, au moyen duquel celui-là même qui ignorait l'art du chant pouvait l'enseigner à d'autres [1].

933. — Plusieurs constatations d'œuvres d'art ou de fondations, notamment par Blidulfe, primecier de Metz, qui éleva *Bellum montem*; « ibidemque ecclesiam exstruxerit cum novem altaribus, cancellis » et criptis, adjunctis circa illam claustro et officinis... » ; par Eberhard, abbé de Saint-Gall, qui « et novam ædem eamque multo am- » pliorem et augustiorem Deiparæ Virginis, sanctique Mauricii ac » sociorum exstruere cœpit » (p. 388).

[1] « *Notum est ejus carmen trecentorum versuum ad Carolum Calvum de laude Cal- » vorum, cujus omnia et singula verba a littera C incipiebant;* ingratus et inutilis » labor in re tam ludicra », s'écrie avec raison le savant bénédictin qui, parlant des enseignemens musicaux du même moine ainsi qualifiés par Sigebert : « *Cantus dulci et regu- » lari melodia composuit* », dit : « Utilior fuisse videtur alius ejus liber de arte musica, » sic contemperans chordas monochordi litteris alphabeti, et quivis per eos absque alte- » rius magisterio cantum sibi ignotum discere potuisset » (p. 380).

On y voit aussi le comte Arnulfe, abbé de Sithin, vouer à l'autel le *calice d'or* dont il faisait habituellement usage, et convertir ses bracelets en patène [1].

934. — Restauration des monastères de Saint-Cyprien (Poitiers) et de Saint-Augustin (Limoges).

936. — Nouveaux édifices dans l'abbaye de *Gorziense* (diocèse de Metz), dans le monastère de Sens, réduit au plus déplorable état; et construction de divers autres dans le territoire de Narbonne, sur l'Allier, etc. (p. 397 à 403). Nous y signalerons en outre la trace d'un *art* échappé à nos prévisions et non compris dans les spécialités de notre budget, et qui apparaît (p. 400) par cette mention : « congregatio ancillarum Dei quæ *opere plumario* ornamenta ecclesiæ laborabant. »

937. — Sollicitude d'Odon, abbé de Cluny, pour la réparation des désastres occasionnés par l'invasion dans le monastère de Saint-Julien-de-Tours et autres (p. 405); principes de cet abbé sur l'importance du silence dans les habitudes monastiques : « sine quo videlicet ducenda est pro nihilo vita monachi (p. 406); sur la présence des femmes dans les monastères (p. 409)[2]; incendie du monastère de Saint-Gall, dont les chances de prospérité suivent toujours la marche inverse de celles de Cluny.

939.—Restitution du monastère de Saint-Bavon (p. 415); Jumiéges, brûlé par Hasting, renaît de ses cendres après quatre-vingts ans (p. 416), par les soins de Guillaume-Longue-Épée et avec l'aide d'Odon (voir le texte de la pl. Ire de la 3e série de l'*Album*); grands concours d'efforts analogues pour les monastères suivans : *S. Illidii* apud Arvernos, *Augeriacense* S. Michaelis ad Cremum, S. Maxentii, et fondation de deux monastères par un comte de Bourges (p. 417-419).

941. — *Blandiniense apud Gandavam instauratur.* Mort d'Odon peu de temps après son retour du quatrième voyage qu'il fit à Rome,

[1] « Dedit calicem aureum quo ad potandum uti solebat et baltheum ad calicem conse- » crando dominico sanguini faciendum, ad hæc sancti Audomari basilicæ armillas suas » reliquit ad patenam conficiendam » (p. 388).

[2] « Cùm etiam nulli unquam feminæ intra monasterii ambitum, nisi orationis causâ, » permissus fuisset accessus. » (*V.* tout le paragraphe de la page 409 commençant par ces mots : *Leonis pontificis, etc.*)

immense foyer, vers ces époques surtout, de la ferveur monastique, car l'écrivain que nous analysons compte dans cette ville, en 994, soixante monastères, dont quarante de moines et soixante chapitres de chanoines (t. IV, p. 83).

942. — Relativement à une charte de cette année pour la basilique Ambroisienne de Milan, on lit cette indication, bonne à recueillir comme note, sur la reliure, en cuir de poisson, de certains manuscrits de ce temps : « Litteris aureis et quidem in *corio piscis* exara- » tum » (p. 433).

943. — Restitutions des abbayes de Miei (fondée par Clovis), de Saint-Savin, et dédicace de la basilique de Saint-Julien-de-Tours (p. 434 à 436).

944. — Fondation de plusieurs monastères, *Valciodorensis*, sur la Meuse, etc., etc. (p. 438).

945. — Nombreuses fondations et restaurations, *Liziniac* en Auvergne, *Barcinone*, *Saint-Savin* en Gascogne, *Sainte-Glodesinde*, etc. ; pacte d'association entre Saint-Gall et Augie renouvelé après cent quarante-quatre ans ; nouveaux alimens pour la prospérité de Cluny. L'archevêque Gerald se fait moine de ce couvent et lui abandonne tous ses biens « *omnes res suas* » (p. 442 à 446) ; trois ans plus tard, le noble *Aquinus* et sa femme *Doda* se signalent par les mêmes largesses « *per renunciationem seculi et habitus commutationem* » (p. 456).

946. — Continuation pour ce siècle des témoignages donnés pour ceux qui le précèdent, quant à l'exécution par les moines sous la direction de leurs abbés et à l'exclusion des architectes lombards ou autres, des grands travaux de constructions monastiques. Parlant d'Anstée, abbé de Saint-Arnulfe de Metz, les Annales disent : « Nam, » ut *architecturæ peritissimus erat*, habitacula monastico congrua or- » dini pulcherrimo schemate *construxit* » (p. 448).

948. — Preuve de l'influence des passions politiques sur le goût des arts, et de la barbarie dont le clergé lui-même, soit tiédeur ou cupidité, donnait dès lors le funeste exemple. A l'époque même où se débattaient, dans le synode d'Ingelheim, les intérêts opposés de Louis d'Outre-Mer et de Hugues-le-Grand, Farabert, évêque de Langres et abbé du monastère de Prüm, cité plus haut pour son riche trésor, le *dilapidait* sans motif apparent du moins : « Tunc corona illa rega- » lis aurea hactenus deplorata, miri operis et non minimi pretii, con-

» fracta et pro libitu dilapidata, gemmæ ejus mirificæ pessum-
» datæ, etc. » (p. 454.)

Apparition de saint Maïeul qui se montra plus tard, et pendant quarante ans, le digne successeur du célèbre Odon. Les parens de Maïeul comblent de nouveaux dons l'abbaye, où ces sortes de ressources abondent, comme on voit, de toutes parts. Maïeul, envoyé dès lors à Rome par l'abbé Aymard, y puisa nécessairement comme Odon, le goût et les moyens d'appréciation des grands *specimen* de l'art, études involontaires sans doute, mais dont dépendit nécessairement la floraison de notre art chrétien de ces époques : description de l'abbaye de Montmajour, près d'Arles, fondée par Saint-Hilaire, construite par Charlemagne, reconstruite en 948 (p. 459); de l'autel du monastère du Montolive (évangélistes aux quatre coins), et dédicace de la nouvelle basilique de Fulde en présence d'Othon qui la combla « *beneficiis et muneribus* » (p. 462).

949. — Construction du monastère de Peyrissas (Patricianum) [1].

950. — Restitution du monastère de Saint-Père-de-Chartres (p. 468) et du monastère de Saumur (p. 470). Mention de l'existence dans ce dernier lieu de « *vas cœnæ dominicæ, thuribulum cum pedibus a sancto Eligio fabricatum, missalem et psalterium, quibus sanctus Florentius usus fuisse memoratur* » (p. 471), et grand nombre de fondations et de restitutions détaillées (p. 470 à 478).

953. — Dédicace de la basilique *Coxanensis* dédiée à Saint-Germain-d'Auxerre (p. 483).

957. — Restauration du monastère de *Grandval* en Alsace (p. 499).

[1] Quoique nous n'ayons pas cru devoir étendre cette analyse, déjà trop longue, aux autres états chrétiens, tels que l'Italie et l'Espagne, où se manifestaient en même temps des témoignages au moins analogues de la culture de l'art chrétien, nous ferons ici une exception pour les travaux d'*Aligernus*, abbé du Mont-Cassin, qui se voua tout entier, vers le milieu du X[e] siècle, à l'embellissement de son monastère, ravagé par les Sarrasins : « In
» primis ecclesiam novis trabibus ac ligneis cypressinis contignavit, tegulis cooperuit,
» *varietates ejus picturis* ornavit, pavimentum ante altare beati Benedicti multimodâ
» lapidum varietate constravit, ipsum altare *argenteis tabulis* decoravit, nec non ante-
» riorem faciem altaris beati Johannis argenteam fecit. Mitto crucem argenteam, textum
» evangelii argento et geminis ornatum, coronas argenteas tres, calices, thuribula, varia-
» que ecclesiastica ornamenta. . . . . » (p. 466). Voilà, dira-t-on, un bien grand emploi d'argent dans un siècle de fer !

958. — Construction de celui d'*Usercæ* et de celui d'Eymoutier, sur la Vienne (p. 500).

960. — Restauration par le duc Richard, fils de Guillaume-Longue-Epée, du monastère de Fontenelle, auquel les religieux de Saint-Wandrille viennent donner son nouveau nom.

961. — Monastère de Saint-Vincent de Laon, restitué.

962. — Fondation de celui de *Saint-Paul de Verdun*, et consécration pour la France, d'un phénomène cadavérique [1], non moins surprenant que les saintes émanations du corps de Saint-Nicolas du Bary, dont l'exploitation ferait, dans l'opinion de plusieurs archéologues, le sujet de notre tableau (cérémonie mystique, pl. 1re du chapitre VI de l'*Atlas*); construction par Goslin, évêque de Tulle, du monastère *Buxeriense*, et de la basilique *Saint-Mansueti*, par *Adala*, fille du roi d'Angleterre Edouard-le-Vieux; d'un couvent de vierges, à Poitiers près de Saint-Hilaire, et origine du monastère de Payerne (*Paterniaci*) p. 521 à 524.

963. — Construction d'une chapelle *mirifico opere*, et du monastère de Figeac par l'abbé Casto, auteur du *librum de cantu optimum secundum morem Romanum*, et de la basilique d'Aurillac, ainsi que de l'église de bienheureux Clément, par Raymond, abbé d'Aurillac (p. 529).

966 (p. 539). — Origine de notre célèbre monastère du Mont-Saint-Michel. « Ecclesiæ Sancti-Michaëlis in monte tumba seu in » periculo maris, quæ a sancto Aulberto, Abrincatensi episcopo, » Chideberti tertii principatu, primitus condita est. » Non seulement le duc Richard substitua aux chanoines séculiers, des moines rangés sous la règle de saint Benoît, mais « *illic delubrum miræ am-* « *plitudinis et spatiosa monastica habitationis ædificia construxit.* » L'escarpement de ce rocher granitique des flancs duquel sortit la substance homogène du majestueux édifice que la mer et ses sables mouvans circonviennent de toutes parts, justifie surtout la combinaison hiératique qui affectait à cet archange, comme intermédiaire entre

1 « Cum quæ ex tumulo ejus oleum, cujus tactu multi infirmi sanabantur, defluerat et » ab incolio diceretur, ejus sepulcrum plorare, eo quod incultum ac neglectum esset, hanc » sancti Saturni ecclesiam in honorem tanti præsulis amplificare decrevit, idque, favente » Deo, feliciter perfecit, quod etiam in votis habuerat, monacos illic collocavit » (p. 519).

le ciel et la terre, les positions les plus élevées, soit dans les édifices placés sous son vocable [1], soit par le poste que lui assignait habituellement la statuaire sur les *pinacles* des basiliques; restitution du monastère de Saint-Albin.

967-968 et 969. — Fondation et restitution du monastère de Bonneval (pays chartrain), de celui de Saint-Vincent de Metz, de celui dit Bervense et de l'abbaye de Saint-Amand *in Belgia* (p. 544 à 557).

970-971. — C'est surtout en Germanie, à la cour d'Othon, que la civilisation, les lettres et les arts trouvèrent un refuge vers ce temps. Gerbert (Sylvestre II), cet Auvergnat, passé de l'abbaye d'Aurillac à la tête du monastère de Bobio et familier de la cour de cet empereur, disait alors des lettres, des sciences et de la mécanique qu'il cultivait avec tant de succès qu'il passait pour sorcier (c'est lui qui inventa l'horloge à pendule): « *Docemus quod scimus et addiscimus quod nescimus.* » Quant aux arts, celui qui y présidait alors dans cette contrée, était Notker, moine de Saint-Gall, non peut-être celui déja cité comme *doctor, pictor et medicus*, mais sans doute un autre savant du même nom qu'on retrouve également vingt ans plus tard (sous l'année 973), comme *medicus, scriptor et pictor peritissimus*, qui fut ensuite abbé de Saint-Gall, et plus tard évêque de Léodicée (Leodicensis), dans le diocèse de Cologne. Ce Notker s'y distingua tellement vers 971, selon le témoignage de Folcuin [2] : « Quod nullus predecessorum illo amplius Leodicensem ecclesiam rebus » auxit, ædificiis nobilitavit. » Sans doute inspiré par un tel exemple, ce même abbé Folcuin créa des merveilles ainsi qualifiées *instinctu episcopi, opera abbatis*, ce qui rappelle la direction donnée par l'archevêque Turpin aux travaux du monastère de la Grasse, et constate de plus en plus la participation directe des abbés et des moines à la construction de leurs monastères et de leurs églises. Ici les travaux du monastère Saint-Laurent surtout sortent des combinaisons vul-

[1] En attendant que l'occasion s'offre d'appuyer cette induction sur la symbolique chrétienne par de nombreuses preuves, joignons toujours aux citations déjà faites à ce sujet, l'oratoire de Saint-Michel, in supercilio Barri (ibid. p. 567), et l'église du Pas-de-Suze, S. Michael ad Clusam seu Alpium fauces, que Hugo, riche auvergnat, construisit vers ces époques mêmes, in *Pyrchiriano* monte : Rudes illic casas pro loci asperitate... » (p. 541).

[2] *Folcuinus*, c'est le *Fulques*, abbé de Lobbes, cité p. 549.

gaires. Un élégant réfectoire était précédé d'un vestibule, où l'eau conduite par des siphons souterrains jaillissait bouillante dans de vastes conques, et retombait *distillée* par quatre issues, pour l'usage des frères [1]; des cloîtres en pierre servaient à la promenade [2]; l'église, déjà très élégante, fut encore ornée par cet abbé qui y fit une table d'autel d'argent, et « *desuper vivificam domini imaginem*, » et décora ses lambris de peintures [3]. Ce qui nous semble surtout remarquable, c'est la description d'un pupitre d'évangiles, représentant, comme de nos jours, un aigle à ailes déployées, mais composé de telle sorte et à tant de fins, que dans la crainte de ne pouvoir bien préciser toutes ses combinaisons dans une traduction, nous renvoyons au texte placé dans une note [4].

972. — Dédicace de la basilique d'Aurillac, terminée par les soins et l'étude « *cura* et *studio* » de l'abbé Gérald, qui termina l'œuvre commencée par son prédécesseur; la dédicace de Saint-Benoît de Bajus, près de Maurese, et la fondation d'un monastère dans ce dernier lieu (diocèse d'*Ausonenci*); nouveau voyage en Italie de l'abbé de Cluny, Maïeul : « tum reformandis antiquis Italiæ monas-» teriis, tum novis condendis (p. 570 à 573).

973. — Restitution de monastères par Guido, abbé de Cosmare (p. 580).

974. — Maïeul refuse le pontificat lors des troubles occasionnés par la mort d'Othon, pour se livrer tout entier à sa mission plus spéciale de réformation de tous nos principaux monastères, depuis celui de Tours (majus monasterium), jusqu'à celui de Saint-Denis,

[1] « Refectorium perfectum eleganter : in cujus introitu factum est vestibulum, in quod » per subterraneos meatus aqua deducta sursum ebulliens ibidem scaturire videbatur; eas-» que in conchas recepta, per quatuor foramina ad usus fratrum *distillabat* » (p. 567).

[2] « Ob ambulatorium claustri ex lapide » (ib.).

[3] « Ecclesiam, quæ jam satis elegans erat, exornavit; cujus altaris tabulam argenteam » *fecit* et laquear *picturis* decoravit » (p. 567).

[4] « Pulpitum quoque evangelii tali modo fecit, ut essent quatuor emicedia (vases pour » l'huile) altrinsecus e regione in modum crucis posita, quæ ex ære ductilia, et ad libi-» tum artificis per loca scalprata et deaurata, postibus undique secus de argentatis, in » septentrionali parte fusilem habebant *aquilam* optime deauratam, quæ interdum alas » stringebat, interdum alis expansis capacem evangeliorum codici locum pandebat, » colloque, quasi pro libitu, artificiosè ad audiendum retorto et iterum reducto, inmissis » prunis fragantiam super impositi thuris emittebat » (p. 566, 567).

tâche qu'il avait enfin acceptée de Hugues Capet après s'en être longtemps défendu, à raison des difficultés qu'offrait alors le *voyage en France*, quand la mort le surprit en chemin à Sauvigny : il avait 80 ans.

975. — Dédicace de la basilique *Blandinii*. — *Crucifix* d'argent donné à Paris par Adelelme, « argenteam crucem, Salvatoris nostri in cruce appensi imaginem insculptam » (p. 592).

977. — Restauration des monastères de Saint-Quentin en Vermandois, de Saint-Judacé et de Paroy le Monial (Paredum *monachum*); huit vases d'argent de grand prix donnés au couvent du Sauveur près de Narbonne, et *autel d'or* et autres ornemens offerts au monastère de Saint-Gall par l'abbé Immo, successeur de Notker (p. 596 à 601).

978. — Restitution du monastère de Saint-Pierre de Sens et de celui dit *Tegernsense*, que le duc Arnolfe et d'autres laïques occupèrent *cum uxoribus*.

979. — Constatation de l'existence, dans l'église de Sainte-Croix de Poitiers, des fondations de laquelle provient notre croix reliquaire du VIe siècle, d'autres fragmens du morceau de bois de la vraie croix, envoyé par l'empereur Justin à sainte Radégonde (voir la pl. XV de la 10e série de l'*Album*). On lit dans le paragraphe de la page 609, le traité fait entre *Hermangarda, abbatissa Pictavensis*, et *Gaufridus, Andegavensis comes*, à propos duquel il est dit : « contacto » que *ligno sanctæ crucis* hoc pactum se servaturum spopondit. »

Curieux document sur la manière dont s'administrait la communion à ces époques, d'après le livre rituel du même Parthenon, *ad pacem eant omnes* (puellæ), *post pacem eant ad communionem venientes ordinatè*, et, *petitâ veniâ, ante altare, et ore* (quod observandum) *applicato ad calicem, accipiunt corpus Domini reverenter*, forte instinctum et ex cochleari, ut hodie quoque Græcis mos est (p. 609 et 610).

981. — Restauration des monastères de Saint-Riquier, de Saint-Valier, et de l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre (*Tornodorensis*) (t. IV, p. 1 à 3).

982. — Reconstruction des monastères de Saint-André d'*Herbipolensis* et de *Sancti-Severi in Capite-Vasconia* (diocèse de Tarbes), page 9; détails sur la vie régulière et austère d'Adalbert, évêque de

Prague, dont les revenus se distribuaient en quatre parts égales affectées à la décoration des églises, à l'entretien des chanoines, aux besoins des pauvres et à sa dépense personnelle ; opposition de sa vie réelle et de celle apparente : « Lectus ejus *in publico* elegans, in » occulto nuda humus vel cilicium pro lecto, lapis pro capitis subs- » tentaculo. » Silence absolu de *complies* à *prime*, partant toute la nuit, *ad instar monasticæ professionis ;* après *prime*, il entendait les causes ou récitait les psaumes de David jusqu'à la célébration de la messe. « *Post missam* aut *laborem manibus* exercebat, aut cum cap- » pellanis lectioni dabat operam » (p. 13). Aperçus architectoniques concernant l'érection du monastère et de l'église de Saint-Grégoire à Constance : crypte sous le sanctuaire dans lequel se trouvait placé l'autel de Saint-Grégoire surmonté d'un « *præclarum ciborium,* » *quatuor columnis ex ligno illicis compositum, quas columnas* (l'é- » vêque Gebehard, architecte de ce temple) , *argento vestivit easque* » *super bases lapideas decentissime sculptas constituit*; *ad hæc supra* » *ipsas columnas arcus quatuor posuit quos a parte una exaurato ar-* » *gento, ex altera deaurato cupro vestivit... ciborium... tabula, habens* » *quatuor evangelistorum imagines cœlato opere in transversum : cui* » *per quatuor partes laminæ argenteæ erant affixæ...* » De chaque côté on lisait un vers écrit en lettres d'or. Le même évêque dota cette église de précieuses reliques, et « *muros eximiis picturis, quæ veteris* » *ac novi Testamenti historias repræsentabant, exornavit* » (p. 14). On voit qu'à la fin du Xe siècle rien n'était changé aux dispositions antérieures et dont *l'autel et le ciborium* de la basilique ambroisienne offre à nos lecteurs un type du premier tiers du IXe siècle emprunté lui-même à ses aînés ; et qu'à cette époque si rapprochée de la *grande panique*, on s'occupait encore, *comme si de rien n'était,* de la culture de l'art chrétien dans toutes ses spécialités. Notons seulement que nous sommes ici loin de nos discordes intestines et sous l'autorité d'un *Othon*, princes qui saisirent le sceptre des arts en même temps que la couronne impériale, comme le prouveraient bien mieux encore les nombreux travaux exécutés en Germanie, mais que nous écartons de notre analyse.

983-984. — Restauration des monastères de Simorre et de Pessan (Piciani), fondés en Gascogne par Louis-le-Pieux, et dotés par Guillaume de huit vases d'argent du poids de quatre-vingt-dix livres;

du monastère de Saint-Symphorien, et des eouvens de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, à Metz, « *Adhuc*, dit Mabillon, exstant in Met- » tensi *arce vetera et semiruta ædificia hujus parthenonis* » (p. 19); mention d'un évêque Olwin, « *episcopus Hildensheimensis,* » qui re- eueillait de l'or, des pierres préeieuses, des perles, pour fabriquer *calices* et *patènes;* et construetion par l'abbé Heldebert de la nouvelle église du monastère de l'île Barbe, « novam monasterii sui » basilieam *insignis structura*, qualis etiam nune eernitur.... per- » feeit » (p. 21).

987. — Saint Mayol reeonstruit Marmoutiers (de Tours), reforme Saint-Bénigne, Saint-Germain-d'Auxerre, ete. (p. 38), et Fuleran reeonstitue divers monastères du Berri (p. 40).

989. — Pillage de Reims, spoliation du sanctuaire, ete. (p. 50).

990. — Fondation par Emma, eomtesse de Poitiers, du monastère de Bourgueil, entre Tours et Saumur, bâtimens *immensæ majestatis*, dont l'abbé Gausbert dirige les travaux en même temps qu'il pourvoit le monastère de livres, d'ornemens et de tout le mobilier néeessaire. Ce même abbé préside presqu'en même temps à la eonstruetion du moutier de *Maillac* en Poitou, et d'une nouvelle basilique, « *dispositis ædificiis* » (p. 58; et Labbe, t. I, p. 222 et seq.); *nova fabrica et nova basilica* des monastères *Nervense, Stradenses* et *Dolense* (*ibid.*, t. II, p. 315, 741); oratoire élevé à saint Benoît par l'abbé du monastère *Laubiense*, et eonstruetion d'un couvent à Tournai; progrès, dans le beau monastère de Saint-Gall, des symptômes de perturbation déjà signalés, tandis que eelui de Cluny grandissait ehaque jour sous la direetion de ses saints abbés, « *inter* » *domesticas parietes querelas continebant.* » On aeeusait l'abbé d'être, non le *recteur*, mais le *destructeur* du monastère, « paueis, » eeelesiæ res vænumdare, terras benefieium tradere, thesauros » dissipare....» (p. 61).

991. — Construction du eænobium *Milidunense*, et d'une basilique vouée à sainte Marie; conversion d'Odillon, sueeesseur de saint Maïeul, eomme abbé de Cluny (p. 67); ineendie du monastère du Mont-Saint-Miehel, reeonstitué, eomme on l'a vu, en 966, « *combustum fuit monasterium cum omnibus officinis* » (Labbe, t. I,

p. 351) [1]; le monasterium *Latiniacense agri Parisiacensis*, détruit par les Normands, est rétabli par le roi Robert; apparition de Fulbert, évêque de Chartres.

992-993. — Le couvent de Saint-Césaire-d'Arles restitué, et reconstitution du monastère de Centule (Saint-Riquier), grâce aux soins de l'abbé *Ingelard*, qui se rendit à Rome et obtint du pape Jean des bulles d'excommunication contre les détenteurs par usurpation des biens de cette célèbre abbaye, moyen exécutoire plus rapide *dans ce temps* que les arrêts de notre justice; rétablissement des monastères de Saint-Leodeger, près de Niort et de Saint-Maixent (p. 74 à 76).

994. — Restitution du monastère de Saint-André, de Vienne; mention du don fait à l'abbaye d'Aurillac, par la mère de l'abbé Aldrade, matrone fort riche, de présens de grande valeur, en or et en argent, dont une *image* du bienheureux Gerald, et un autel d'argent; et de l'hommage fait par la comtesse de Narbonne d'un « *calicem crystallinum gemmis ornatum*, » et concession de quatre autels à la *cella* de Notre-Dame-des-Champs de Paris, fondée par saint Denis (p. 77 à 80).

995. — Premiers symptômes des perplexités générales à l'approche de la grande conflagration prédite par l'Apocalypse. Ce fut surtout Abbon, abbé de Fleuri-sur-Loire (Saint-Benoît), qui sema l'épouvante dans tous les esprits, en montrant cette catastrophe imminente comme la juste punition de l'état social de ce temps. Après avoir tonné dans le synode tenu cette année à Saint-Denis contre les simoniaques, contre les laïcs qui vendaient les évêchés, les églises, les dignités sacerdotales, la garde des trésors, le baptême, la sépulture, etc., il prit pour texte de ses sermons, prononcés dans les églises de Paris [2], l'avènement de l'Antéchrist, la prochaine dis-

[1] « Post annos viginti dux Richardus et Hildebertus abbas ecclesiam *eâ qualis nunc*, » ex *parte* est forma instaurarunt. Reliqua loci ædificia variis temporibus constructa fuere » post Philippum Augustum, qui monasterium post incendium Britannicum restruxerat » (p. 69); la première de ces reconstructions n'appartient donc qu'au XIe siècle.

[2] Ce prélat, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur du *Siége de Paris*, ouvrage *publié* en 896, un siècle avant l'époque où nous sommes arrivés, offrirait seul, au besoin, avec son élève *Aimoin* qui écrivait en 998 son *Histoire des Français* dédiée à son maître *Abbon de Fleuri*, la preuve que nos grands monastères, d'où sortirent d'ailleurs des hommes comme *Gerbert*, que dirigèrent des abbés comme *Odon*, *Maïeul*, *Odillon*, *etc.*,

solution du globe et l'impénitence finale d'une société prête cependant à paraître devant son juge : « Sermonem coram populo in ec-» clesia Parisiorum faciens, asseruerat : statim finito mille anno-» rum post Christum numero Antichristum venturum : et non longo » post tempore universale judicium successurum, cui assertioni Abbo » ait se prolatis ex Evangelio, Apocalypsi, et ex libro Danielis tes-» timoniis pro virili restitisse. » La terreur fut bientôt générale, ainsi que l'observe Mabillon : « consimilis alius error ex regno Lo-» thariensium totum ferè orbem pervaserat : quod *quando annun-» ciatio dominica* in parasceve contigisset, absque ullo scrupulo fi-» nis sæculi esset » (p. 85, 86).

Combien dut ajouter à cette épouvante l'apparition en France, précisément vers la fin de la fatale période, de phénomènes comme ceux que cite Glaber, sous l'année 998 (lib. I, cap. V) : « l'image » du Crist en croix, versant des larmes, » des incendies (cap. VIII), des pluies de pierre (cap. X), une comète de trois mois de durée (lib, 3, cap. III), l'éclipse qui mit en fuite l'armée d'Othon, et enfin les prodiges et autres signes menaçans ainsi décrits par Mabillon (p. 126) : « *paschali tempore visa in Francia*, prodigia, et ignea » acies in aere mortalium animis metum incutientes ! » Aussi le recours en la divine providence se manifesta-t-il par des actes de piété, par de nombreuses fondations (à quelles fins ?) et par des processions solennelles commes celles qui furent concertées entre l'abbé de *Rebais* et l'abbesse de *Jouarre* [1] ; mais ce que l'on conçoit moins faci-

restèrent autant de foyers lumineux au milieu des épaisses ténèbres du Xe siècle. Cet Abbon était poète, historien, musicien et mathématicien, comme en témoignent d'ailleurs ses nombreux ouvrages. Il avait rempli de grandes missions, notamment en Angleterre, où il fut chargé, vers 985, d'aller diriger les études des religieux bénédictins de l'abbaye de Ramsey, et à Rome, où le roi Robert l'envoya à deux reprises. Ce *magister famosissimus*, comme l'appelle *Fulbert* de Chartres dans une de ses épîtres, se trouvait donc en position d'exercer sur les esprits faibles de son temps l'influence terrifiante dont nous parlons, par la supposition qu'un don de plus, celui de prophétie, qui heureusement pour nous lui manqua, venait se joindre à tant d'autres. Le malheureux Abbon n'avait que trop bien prédit pour son compte personnel, car à l'époque même qu'il assignait au cataclysme universel, il tomba victime de sa médiation dans une lutte : « Conveniens ad eumdem tumultum sedan-» dum, pugillares gerens in manibus tabellas cum stillo, processisset, unus et à vulgo » afflatus spiritu diabolico, irruens in eum ejusque latus lancea perforans, Christi mar-» tyrum fecit » (Glaber, t. III, c. III). Les *stilles* des tablettes de ce temps différaient donc bien peu de nos *stylets* modernes et pouvaient *au besoin* faire office de *poignards*.

[1] « Quæ malorum prænuntia ut averteret Ragenardus abbas tunc Resbacensis (Rebais

lement, c'est la poursuite des grandes constructions pendant la transition, de cette époque (995), à l'expiration de la révolution séculaire assignée comme terme aux choses d'ici-bas, travaux dont le ralentissement même n'est pas sensible, comme on en jugera par la note complémentaire de notre analyse [1]. Pas de doute cependant

» en Brie, à quinze lieues de Paris) cum Ermengarde Jotrensi abbatissa constituit, pro-
» cessiones utriusque monasterii condicta die ad locum intermedium, qui crux Sancti-
» Agili ex eo tempore dictus est convenirent, precesque ad imminentes casus amovendos
» Deo funderent : quod factum est, infinitâ populorum turbâ prosequente, delatis utrim-
» que sanctorum reliquiis, in his Sancti Agili, etc. »

[1] En écartant les donations par *renunciationem sæculi*, par *salutem animæ*, que l'approche de la catastrophe multipliait encore, quoique le cas prévu échéant, ces largesses eussent été en pure perte pour les donataires, on trouve peu de différence pour la France entre les fondations et constructions monastiques de ces six dernières années du Xe siècle et celles des époques antérieures. Il n'est, il est vrai, fait mention pour 995 et 996, que du monastère de Bourgueil (p. 88), doté par la sœur du comte de Tours, Odon (charte donnée au château de Langeais) et des admirables constructions nécessairement antérieures du duc Richard, enterré (en 996) dans le monastère de Fécamp qu'il avait bâti : « Ubi miræ » magnitudinis et pulchritudinis in honore deificæ Trinitatis templum construxit, mirificis» que ornamentis decoravit; abbatiam Sancti Petri, sanctique Audoëni in suburbio Roto» magensi restruxit et aliam in monte tumba, in veneratione Sancti-Michaëlis, *gregibus*» que monachorum insignivit » (p. 97).

Mais à partir de 997, on voit de nouvelles constructions, indépendamment même des monastères et églises élevées en Saxe ou par Étienne, roi ou duc de ces Hongrois, naguère dévastateurs des édifices religieux et devenus, comme tous les Barbares, ardens *adorateurs* de ce qu'ils *avaient brisé*. Au milieu des dissensions intestines qui agitaient nos cloîtres de *Marmoutiers*, de *Mici*, de Montmajour (p. 101), on voit dédier la basilique Dervense (p. 114), construire un monastère et un couvent de filles dans les Vosges, par les soins de Berthold, évêque de Tulle (p. 115), fonder le monastère Beracense près de Lausanne, et celui de Helmershusanem en Saxe, etc., etc., et bien que la culture de l'art, autre que l'architecture, apparaisse assez rarement à ces dernières époques, nous notons le don fait à Adalar, évêque de Metz, par l'abbé Guillaume de Dijon, d'une étole tissée d'or : « *Stolam* » *auro tectam* et de *duas cappas purpureas aureo limbo decoratas* » (p. 117 et suiv.).

L'année 999, où notre compatriote Gerbert parvint au souverain pontificat sous le nom de Silvestre II, est, quoique bien voisine de la grande convulsion annoncée, plus fertile encore en notables fondations telles que le monastère « Sancti-Andreæ, et *Sancti-Michaëlis* » *archangeli*, et beati Martini, quod est fundatum in *cacumine montis* (nouvel exemple » des postes élevés réservés à l'archange), qui nuncupatur Andaon, super flumen » Rhodani », l'église de Taluy (diocèse de Lyon), construite par Odillon, abbé de Cluny (p. 123). Enfin, ce terrible *an mil*, si gros de tempêtes dont il ne sortit que du vent, vit aussi se multiplier des fondations parmi lesquelles nous avons cru entrevoir (p. 128) celle de Saint-Pierre de *Solesme* (de Solemiis), seul débris sur-existant de nos grandes et *utiles* congrégations bénédictines, que la notice de son savant abbé ne fait cependant remonter qu'à l'an 1010, des restaurations, dont celle du célèbre monastère de Saint-Victor de Marseille (p. 129) et même des constructions telles que celle du célèbre monastère de Saint-

qu'une grande atonie, un funeste découragement ne se fussent, même depuis longtemps, emparés de tous les esprits, et n'eussent ainsi préparé le nouvel essor que prit et sous de nouvelles formes *l'Art chrétien*, retrempé par le nouveau triomphe du *Christ* sur l'Antéchrist, raffermi sur ses bases et dans ses traditions restées intactes [2], et rajeuni par le renouvellement du bail du monde et par cette expectative, qu'échappé à cette dure épreuve, une nouvelle et longue carrière s'ouvrait à l'exploitation de ses magnificences.

Voyons le tableau qu'un écrivain contemporain nous a laissé, sinon de ces anxiétés, heureusement plus temporaires que ne semblait le comporter la prophétie de longue date, mais sans doute tardivement interprétée, du moins de leur heureux effet sur l'art chrétien. Rodulphe Glaber a consacré à cette peinture le chap. IV du livre 3 de ses histoires, intitulé : « *De innovatione ecclesiarum in* » *toto orbe* (*apud* Duchesne, t. IV, p. 27), comme qui dirait : *Du* » *renouvellement des églises dans le monde entier. Trois ans après* » *l'an mil*, dit-il, *on s'occupa dans tout l'univers, mais surtout en*

Pierre de Ravenne, ordonnée par le roi hongrois (p. 133), et même par Othon III qui fit construire un monastère à Rome. C'est dans cette même année, disent les Annales, et sous l'influence même de la panique occasionnée par l'éclipse qui dispersa ses troupes, qu'après avoir proclamé Boleslas roi de Pologne, cet empereur, revenant à Aix-la-Chapelle avec sa sœur Adélaïde pour y passer les fêtes de la Pentecôte, ne craignit pas d'ouvrir le tombeau de Charlemagne « *contra ecclesiasticam disciplinam* ». Il y trouva son corps, *non corrompu* dans le *sépulcre voûté*, non pas gisant, mais siégeant sur un trône d'or, ayant en tête une couronne d'or et de diamans. Othon envoya le siége d'or à Boleslas en échange d'un bras de saint Adalbert martyr, et fit bâtir à Aix-la-Chapelle, en l'honneur de cette relique, une basilique et un couvent de vierges, dispositions qui doivent dater de cette année même, Othon étant mort empoisonné le 17 janvier 1002, par conséquent comme Abbon, incertain de l'issue de la grande prédiction qui accordait quelque répit pour la lutte du *Christ* et de *l'Antéchrist*.

[1] Le flambeau des arts ne s'éteint pas tout-à-coup, lors surtout que des esprits fiers et indépendans s'attachent à en alimenter la flamme. Ainsi, pour ne citer que deux exemples dans des branches distinctes, la sculpture et la peinture des manuscrits, notre plaque d'ivoire, contemporaine de celle de la Bibliothèque Royale, représentant le mariage d'Othon II et de Théophanie, belle-fille de l'empereur Nicéphore Phocas, laisse peu à désirer quant au style et au dessin de la figure du Christ protégeant et unissant les conjoints, d'une proportion relativement très exiguë, comme dans toutes les figurations de ces époques, où la taille comparée des personnages accusait l'échelle de leur rang; et le manuscrit à miniatures donné par Montfaucon (t. I[er], pl. XXX, page 346), comme exécuté pour servir de livre de prières à la reine Emme, femme de Lothaire II, ne le cède en rien à ses aînés, quant à l'exécution de ses *enluminures*.

» *Italie et dans les Gaules*, de renouveler les basiliques des églises, » quoique ce soin fût superflu pour la plupart de celles qui exis- » taient alors, décemment ornées; mais ce fut sur ce point une » émulation sans bornes entre les adorateurs du Christ et les autres » sectes. On eût dit que le monde, secouant sa vétusté, ornait ses » temples d'une robe virginale. Par un concours général de zèle et » de sacrifices, les fidèles étendirent aux moindres chapelles de vil- » lages les embellissemens qu'ils prodiguaient aux basiliques des » siéges épiscopaux et des monastères [1]. » Suit le détail, donné sans doute comme exemple, de l'admirable réédification « *mirifico opere* » *reedificatum* » du monastère de Saint-Martin de Tours, par son vénérable *archiclave Hérivée*, qui l'avait renversé, etc.; puis, dans les chapitres suivans, de rapides détails sur plusieurs de ces belles reconstructions, dont l'appareil principal subsiste encore aujourd'hui et forme le *noyau*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, d'un grand nombre d'édifices reproduits par nos planches, tels que *Saint-Bénigne* de Dijon (reconstruit en 1001), *Notre-Dame de Poitiers*, *Jumièges*, *Mont-Saint-Michel*, *Tournus*, et, à quelques égards aussi, *Cluny*, *Vezelay* et même *Chartres*, *Coutances*, etc., malgré la transformation de leur aspect sous le régime ogival.

C'est cette circonstance, la distinction bien tranchée de la période et l'occasion qui va s'offrir dès notre chapitre IV, de reprendre et de suivre, par des espèces de monographies, l'Art chrétien, dans une phase indiquée comme *nouvelle* par Mabillon lui-même [2], qui nous

[1] « Igitur infra supradictum millesimum tertio jam fere imminente anno, contigit in » universo penè terrarum orbe, præcipuè tamen in Italiâ, et in Galliis, innovari eccle- » siarum basilicas, licet pleræque decenter locatæ minimè indiguissent. Æmulabantur » tamen quæque gens christicolarum adversus alteram decentiore frui. Erat enim instar » ac si mundus ipse excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum » vestem indueret. Tunc denique episcopalium sedium ecclesias penè universas, ac cætera » quæque diversorum sanctorum monasteria, seu minora villarum oratoria, in *meliora* » quique permutavere fideles. Eo quoque tempore inter cætera beati Martini Turonis mo- » nasterium emicuit, a venerabili scilicet viro Heriveo ejusdem loci archiclavo eversum, » atque ante ipsius obitum mirifico opere reædificatum..... »

[2] Mabillon, après avoir observé sous l'an 1001 (t. IV, p. 135), qu'à partir de ce temps, l'ordre de Saint-Benoît se montre *aussi* sous un jour tout nouveau; que ses traditions, éparses jusque-là, se concentrent, *s'uniformisent* et viennent enfin constituer un *ordre*, dans toute la portée du mot, ajoute ces mots: « Hinc *nova* in illorum gratiam condita » fuere *monasteria*, non modo in Occidente, sed etiam in Oriente, ubi ordo noster *hoc* » *sæculo* propagari cœpit »; ce qui, pour le dire en passant, expliquerait peut-être mieux

décide à clore ici le long chapitre que nous avons ouvert à ses premières splendeurs, toutes hiératiques, confondues jusqu'ici comme objets lointains appartenant à des époques peu connues, dans des aperçus d'ensemble ou généralités que va remplacer la spécialité par édifice et par objets, dans les textes descriptifs de nos planches.

Sans doute notre exposé de la marche et des vicissitudes de *l'Art chrétien* va demeurer incomplet; et l'on nous reprochera peut-être même de nous arrêter au moment où, bientôt affranchi de sa double tutelle, *latine* et *bysantine*, cet art allait briller d'un éclat plus personnel, surtout dans notre merveilleuse rénovation du XIIIe siècle [1], dont l'inspiration fit tous les frais ; mais le moyen de pourvoir à toutes les exigences ? Ce que nous délaissons ici nous le retrouverons ailleurs ; et peut-être qu'en entrant avec nous dans l'examen de celles de nos planches qui, bien que se rattachant au *tronc* de notre chapitre III, sont décrites ailleurs comme appartenant à ses *branches*, n'en sera-t-on que mieux fondé à s'étonner de la *découverte*

que toutes les supputations historico-archéologiques, les germes de l'art byzantin, qui pointent en France, dès le XIe siècle, dans plusieurs édifices de cet ordre, les moines nomades revenant au chef d'ordre, après avoir fondé leurs monastères d'Orient, ayant pu rapporter, à titre de souvenirs de voyages, les traditions architectoniques des artistes qu'ils avaient pu s'adjoindre, comme les Normands, maîtres de la Sicile et voisins de pays occupés par les Sarrasins, purent, dans leurs relations continues avec leur métropole, y importer les combinaisons de l'art fantastique qui détrôna chez nous le Byzantin.

La démonstration la plus complète des remarques de Glaber sur l'entière rénovation des édifices religieux, à partir de ce temps, se trouve d'ailleurs dans Mabillon, où l'on voit Othon, dès l'époque de la cessation de la crise (1001), construire près de Ravenne le monastère de Saint-Adalbert (p. 135) ; Guillaume, abbé de Dijon, commencer la nouvelle basilique de *Saint-Benigne*, *anno millesimo primo cœptam* (p. 139) ; Ecfride construire l'abbaye de Prulliac, dans le diocèse de Tours (p. 144) ; Wifred jeter les fondemens du monastère de Canigou (ibid) ; l'abbé Ekkehard rendre à son ancien éclat le monastère de Saint-Gall, livré depuis longtemps à la discorde et au pillage (p. 145), etc., etc.

[1] Alors que gorgée de richesses monumentales délaissées sur son sol, l'Italie attendait pour revivre à la lumière des arts, qu'une famille pisane, qu'un pâtre de l'Ombrie, vinssent galvaniser ces cadavres, et secouer le joug des traditions byzantines, le génie tenait lieu de *modèles* et d'études à nos artistes français. La sublimité de la création ogivale avait suffi, par l'émulation qu'elle produisit, pour enfanter les merveilles de notre statuaire du XIIIe siècle, de nos fresques murales, de nos *psautiers de monseigneur Saint-Louis*, de nos colosses de bronze des évêques d'Amiens, etc., etc., merveilles trop longtemps méconnues, ou plutôt confondues dans le décri des œuvres de ces temps, mais dont la réhabilitation commence.

assez récente de la grande spécialité dont nous traitons ici. Peut-être aussi nos remarques ultérieures sur les définitions subtiles de la nouvelle école, sur les dissidences des explorateurs mêmes de cet art que quelques-uns circonscrivent dans certaines périodes fort distantes entre elles, selon les points de vue personnels, étendus par les esprits moins spéculatifs à toute la marche de l'art sous l'influence *réellement* chrétienne, ramènent-elles à la question que nous nous sommes faite à nous-même au début de ce chapitre : *Qu'est-ce que l'Art chrétien ?*



Notes du chapitre 3.

(*A*. p. 1). Nés à l'état sauvage, les hommes furent d'abord sans doute plus avides d'industrie que d'art, plus pressés de pourvoir à des besoins qu'à des fantaisies. Ces géants qu'on trouve dans l'histoire sacrée, comme dans Homère, et qui, selon *Vico*, auraient fondé la société, ne jouissaient sans doute pas de facultés intellectuelles en rapport avec leurs proportions matérielles, et ce fut en s'amoindrissant par la substitution des travaux spéculatifs, aux plus durs exercices, que l'homme conquit à tous égards le premier rang dans la chaîne des êtres.

Dès lors même, et sans doute encore pendant plusieurs siècles, l'art ne dut intervenir pour l'homme, comme chez la brute, que par l'instinct des nécessités, ou peut-être encore, ainsi qu'on le remarque de peuplades sauvages présumées étrangères à toutes traditions, pour des configurations grossières et fantastiques répondant au besoin religieux inné, premier élément de cohésion sociale, lien sans lequel toute agglomération d'hommes, soumise aux tiraillemens de la force, de la rivalité et de la capacité relatives, tendrait toujours au moins à se disjoindre.

Le *nécessaire d'abord*, dit Winckelmann, en divisant les principales périodes de l'art et les buts successifs vers lesquels il tendit : « *ensuite on a cherché le* » *beau et l'on a donné enfin dans le superflu et l'exagération* » (t. I, p. 2).

Partant de ces prémisses : *que l'art naquit avec et par le sacerdoce*, qui fut le premier régulateur de la société humaine, avant que sa corruption ne la divisât en partis hostiles, et resta, surtout pendant *notre* moyen âge, le modérateur et l'arbitre des souverains eux-mêmes, on s'explique les rapports intimes existant chez tous les peuples entre le caractère de leur art et celui de leur religion [1], et l'on arrive à comprendre, d'abord, pour rester dans notre cadre,

1 Chez les Égyptiens, par exemple, pour remonter aux racines de la civilisation, l'art dut naître presque d'un jet : du moins on ne lui assigne pas de phases graduées jusqu'à l'arrivée des rois grecs; mais sans nous arrêter à sa création, spontanée ou non, son caractère grandiose, mais raide, froid et sévère, porte certainement, comme les premiers produits de l'*art chrétien*, l'empreinte d'une religion austère procédant par mysticisme, initiation, symbolisme, etc., tandis que chez les Grecs, où la population tout entière participait au culte, l'accord de la pensée d'art avec leur riante mythologie qui ne vivait que d'images, se manifeste par un élan tout poétique, même par des écarts d'imagination qui expliquent, sans les justifier, ceux que se permit à son tour notre art chrétien, quand le haut sacerdoce lui-même, Jules II, Léon X, etc., l'affranchit de ses entraves mystiques et de l'autorité des conciles.

cette grande et subite décadence de l'art antique succombant avec le prestige qui l'avait créé et qui le soutenait, sous l'indifférence religieuse, objet des plaintes de tous les sophistes des IIIe et IVe siècles, puis la marche lente, compassée de l'art nouveau né du culte triomphant, mais qui de longtemps ne put participer de son exaltation; les *Pères*, ainsi que nous le prouvons par les textes des conciles, s'étant, jusqu'au IXe siècle surtout, réservé la direction, même l'inspiration de tous les travaux, et n'ayant laissé aux artistes, paralysés dans leur essor, que la pratique manuelle subordonnée encore aux exigences des combinaisons et interdictions hiératiques.

(*B.* p. 40 et 63). La chasse aux idoles, cette première phase du système iconoclaste qui troubla si longtemps l'Orient, quatre siècles plus tard, se poursuivit, comme nous l'avons dit, en traitant du règne de Childebert, presque jusqu'à l'époque où le caprice de Léon l'Isaurien reproduisit ces fureurs sous d'autres conditions et vengea les faux dieux, sans idée de réaction, des insultes faites à leurs images. La perte, sous cette dernière atteinte, de la plupart des premiers types orientaux de la sculpture et de la peinture chrétienne, est sans doute fort regrettable; mais le véritable deuil de l'art date des mutilations de Constantin et de Théodose [1], qui, frappant des chefs-d'œuvre [2], atteignaient l'art dans ses racines, et, par la destruction des types, généralisèrent la décadence, sans laisser ouverture à un nouvel essor; et comme déjà les artistes grecs de cette époque n'étudiaient plus sur le modèle vivant, toute direction leur manqua. Réduits à s'inspirer de leurs souvenirs, ils s'égarèrent dans tout ce qui tenait à l'inspiration et à l'art proprement dit, et ne restèrent supérieurs que dans la partie accessoire ou ornementale, telle

1 Quelques historiens rejettent à tort sur Théodose tout l'odieux de ces mesures. Les édits de Constantin qui en donnèrent le signal, en excitant l'ardeur des chrétiens, avaient déjà produit quelques dévastations. Les Pères de l'église étaient même intervenus (*V.* Eusèbe, tit. IV, p. 39; Saint-Augustin, *Serm.* LXIII, cap. 2, t. V, part. 1, col. 364).

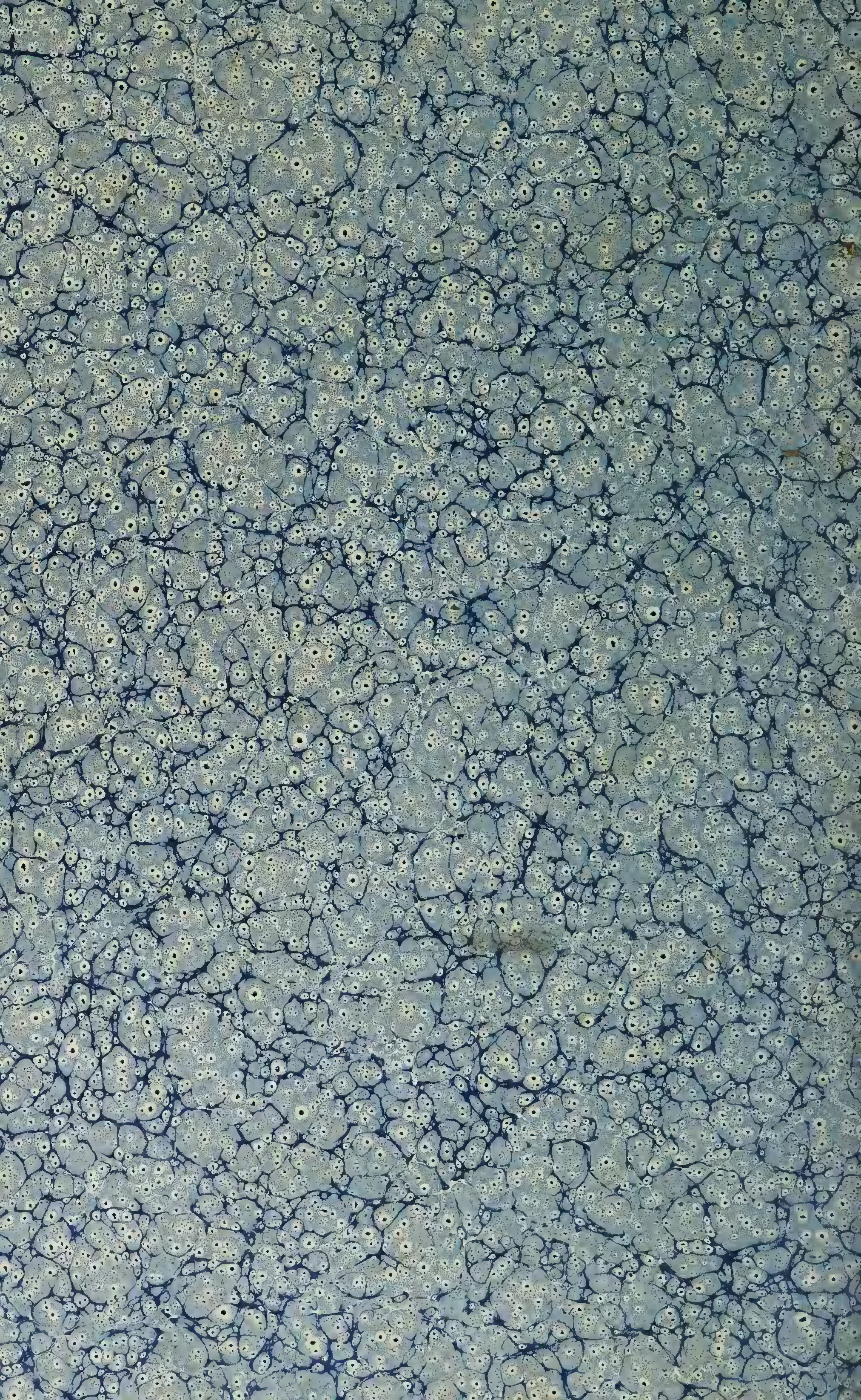
2 Vainement sans doute Théodose, après avoir obtenu que le sénat proclamât le christianisme *religion de l'État*, invita ses missionnaires de destruction à excepter de sa sentence *les monumens vraiment remarquables*. Dans le déchaînement des passions excitées d'ailleurs alors par la réaction contre les rigueurs de Julien et par les exemples de profanation donnés par Théodose lui-même, les nuances durent disparaître et le bénéfice de cette réserve ne profita guère qu'aux grandes villes dont l'attitude semi-hostile servit de sauve-garde à leurs grands monumens. Vainement aussi d'illustres défenseurs de l'art surgirent dans tous les rangs. Si l'éloquence *intéressée* de Libanius (oratio pro templis) put être méconnue, il ne devait pas en être de même de l'apostrophe du pieux Prudence : «...... liceat statuas consistere puras, artificum magnorum opera. » (*Adv. Symm.*, t. I, v. 503). Malheureusement des assaillans non moins habiles vinrent en aide aux édits : « Le respect » pour les institutions de l'antiquité tendait, selon l'argumentation captieuse de saint Ambroise, » à décourager le progrès des arts et à replacer la race humaine dans son ancienne barbarie »; et l'on vit saint Jérôme s'applaudir des mutilations opérées dans le Capitole (t. Ier, p. 54; t. II, p. 92). De semblables autorités durent prévaloir aux yeux de Théodose sur les argumens de Symmaque, entachés qu'ils étaient de suspicion légitime.

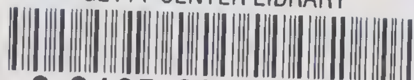
par exemple que les draperies qu'ils restaient maîtres d'ajuster selon leur goût, et auxquelles ils conservèrent un caractère de souplesse et de vérité bien remarquable [1], aussi les multiplièrent-ils dans leurs ouvrages.

Nous nous proposions de développer, en outre, dans cette note *B*, quelques aperçus spéciaux sur les monumens des Catacombes et sur les inductions qu'on pourrait tirer, même dans l'état actuel de ces sombres retraites, sur l'époque où elles purent servir d'*ateliers* pour de grands travaux d'art; mais notre départ pour l'Italie, concordant précisément avec la publication de cette note, nous préférons reporter ces développemens aux textes que nous avons à donner sur notre planche de la *scène d'agape et des sarcophages.* Pour entrer en champ-clos avec d'habiles champions tels que M. Raoul-Rochette, M. Cyprien Robert et autres, le premier soin doit être de bien étudier la lice. Ce soin une fois pris, nous nous abandonnerons à la grâce de Dieu, et nos raisonnemens aussi, qui du moins auront le petit mérite d'être le fruit de convictions puisées sur les lieux et *de visu*, à l'exclusion de toutes préoccupations psycologiques.

1 Ce caractère de l'art byzantin, prononcé jusqu'à l'abus, s'est perpétué jusqu'au-delà du XIIe siècle dans tous les travaux de cette école qui se trouvait alors confondue avec la nôtre, comme en témoigne, entre autres preuves, le beau tympan du portail occidental de la cathédrale d'Autun, où ces mots : *Gissebertus hoc fecit*, accusent un artiste *Franc* et dont toutes les draperies surtout sont d'une finesse qui ne le cèdent à aucun travail grec. On peut faire la même remarque sur beaucoup d'autres œuvres de ces derniers temps, elle est surtout sensible dans les vêtemens et ornemens des figures du portail si mutilé, mais cependant si curieux encore, de la petite ville de Vermanton.

FIN DU TOME DEUXIÈME.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00101 1036